


LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY



Par arrêté du 11 mars 1898, le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, a chargé M. C. Perroud de publier les *Lettres de Madame Roland*.

M. F.-A. Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

SE TROUVE À PARIS

À LA LIBRAIRIE LEROUX

RUE BONAPARTE, 28

LETTRES

DE

MADAME ROLAND

PUBLIÉES

PAR CLAUDE PERROUD

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

TOME SECOND

1788–1793



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCII

LETTRES

DE

MADAME ROLAND.

ANNÉE 1788.

AVERTISSEMENT.

Nous n'avons, pour 1788, que 26 lettres, dont 21 à Bosc et 1 seulement à Roland. Cela s'explique dans une certaine mesure, si on considère que les tournées de l'inspecteur, encore actives en 1785, alors qu'il avait à faire connaissance avec son nouveau service, devenaient de plus en plus rares; il s'était mis, comme le lui conseillait sa femme en 1784, à «faire son métier en pantoufles». Il consolidait ses relations à Lyon; il prolongeait ses séjours au Clos, qu'il administrait désormais et travaillait à remettre en bon état. D'ailleurs, il semble bien qu'à la veille de la Révolution, l'inspection des manufactures, très attaquée par les partisans de la liberté du travail, bouleversée d'ailleurs par Brienne, se sentant condamnée à disparaître, ne s'exerçait plus guère. Roland et sa femme, s'étant peu quittés, auront eu peu à s'écrire. Mais il faut bien admettre aussi qu'une partie de leur correspondance n'a pas été conservée.

On peut cependant, avec ces 26 lettres, complétées et commentées par les lettres de Roland à Bosc de la collection Morrison, qu'il nous a été permis de consulter, suivre l'évolution qui se fit, en cette année décisive pour la ruine de l'ancienne monarchie, chez Madame Roland et son mari. En 1787, il n'y avait qu'indifférence chez l'une, et résignation irritée chez l'autre; en 1788, au signal de l'insurrection du Parlement contre Brienne, Madame Roland tressaille; elle est un moment parlementaire (lettres des 19 et 22 mai, et lettre 301 en juin); puis, dès que le Parlement a laissé voir qu'au lieu d'aller au peuple il songe à revenir en arrière, elle s'indigne, sans grand espoir cependant («Le bien à faire, qui ne s'exécutera jamais», lettre du 1er octobre),

IMPRIMERIE NATIONALE.

mais elle dit nettement qu'elle ne veut ni d'un despote, ni d'une oligarchie (lettres des 8 octobre et 9 novembre), et déjà ses lettres respirent le combat.

Les allées et venues des Roland, dont il faut toujours se rendre compte pour bien suivre la correspondance, ne sont pas toujours, en 1788, faciles à préciser : Madame Roland était allée rejoindre son mari à Lyon le 30 décembre 1787; ils en partent, le 6 février 1788, pour Villefranche; le 20, ils sont au Clos, à surveiller des plantations; mais, dès le 2 mars, ils sont rentrés à Villefranche, où Madame Roland reste jusqu'au 15 juin; puis ils retournent au Clos, où leur séjour semble s'être prolongé jusqu'au 25 octobre. Madame Roland revient alors à Villefranche, où elle tombe malade et est obligée de demeurer deux ou trois semaines; à la fin de novembre et jusque bien avant en décembre, nous la retrouvons au Clos.

Quant à Roland, il n'avait cessé d'aller et de venir entre Villefranche, le Clos et Lyon. Il venait de commencer (en septembre) l'impression du second volume de son *Dictionnaire* et s'était mis aussitôt à préparer le troisième.

290

[À....., À.....[1].]

16 janvier 1788, — de Lyon.

Lettre écrite au nom de son mari, qui devait faire une lecture à la Société d'Agriculture. Elle ne fait ni ne lit de romans, et, après avoir pleuré avec Richardson et Jean-Jacques, elle n'a plus de larmes à donner à mille autres, etc.

291

[À BOSC, À PARIS[2].]

20 février (1780) 1788, — [du Clos].

Vous êtes prié, notre ami, de remettre le papier ci-joint à l'ex-docteur Lanthenas pour explication nécessaire avec des personnes de sa connaissance.

Je voudrais bien ajouter à cela quelque chose qui pût vous être agréable, mais je n'ai présent que le ménage et des malades; or il est à parier que nos plantations de noyers, nos façons de basse-cour, nos appropriements d'écurie, nos soins de lessive et le reste ne vous amuseraient guère plus que les coliques de nos villageois; il faut donc se taire faute de mieux, en vous souhaitant le bonjour, et bonne fortune en latin.

Adieu, salut et amitié.

[1] L. A., signée *D. L. P.*, 4 pages pl. *in-4°*. — Nous transcrivons l'analyse du catalogue.

[2] Collection Alfred Morrison. — Il y a *1780* dans l'original; c'est une distraction trop évidente pour que nous ayons à la démontrer. Il nous a paru, en considérant les rapports de cette lettre avec celles de novembre 1787, qu'il fallait la placer en 1788. On a vu que Madame Roland avait quitté le Clos pour aller rejoindre son mari à Lyon, le 30 décembre 1787. Mais elle n'y resta que jusqu'au 6 février suivant (lettre de Roland à Bosc du 2 février 1788, inéd., coll. Morrison), et dut retourner alors au Clos pour continuer les arrangements commencés à l'automne, depuis que Roland l'administrait. (Voir lettres 283, 286 et 287.)

292

[À BOSC, À PARIS [1].]

2 mars 1788, — de Villefranche.

En arrrivant ici hier au soir, j'ai trouvé le fameux arrêt[2] et votre lettre amicale; j'ai eu le temps de méditer l'un et l'autre jusqu'à ce matin que mon bon ami est venu me joindre; nous en avons causé philosophiquement, mettant les choses au pis et attendant le résultat dans la paix du sage. L'effet que j'éprouve de tout ce qui ressemble à une injustice envers mon mari, c'est que je l'en aime davantage et désire toujours lui procurer un bonheur auquel personne ne puisse porter atteinte.

Il est clair que cette réforme de noms n'a pas le sens commun, et que Desmarest a concouru à la rédaction de l'arrêt; s'il n'arrive rien de plus, grand bien lui fasse! Il fallait qu'il lui revînt quelque chose d'être né dans les terres de Brienne, d'avoir été gouverneur d'un Larochefoucauld et d'avoir intrigué toute sa vie. A juger par les fonctions attribuées à ces nouveaux dénommés, on se propose sans doute quelque réforme; c'est ce qu'il faut attendre.

Quant au mot que vous me proposez de mettre à la suite de vos points, je ne vois que le *respect*, à moins que vous n'aimiez mieux l'*oubli*, car, à mon âge et avec mon honneur, il n'y a d'alternative entre ces choses que l'amitié, et l'on ne met jamais de points à la place de celle-ci. Mais Monsieur le Parisien veut plaisanter de mon silence sur les arrangements économiques et se réserve le même privilège sur ce que je pourrais lui en mander. Devenez digne, par plus de simplicité, d'entendre tout ce que peut exprimer ma bonhomie. Au reste, pour vous parler de la campagne, que j'ai toujours aimée et à laquelle je m'attache encore plus par l'intérêt qu'y prend votre ami et le bien que j'espère qu'elle lui fera, il faut attendre que j'y retourne, ce qui n'arrivera

[1] Publié par *le Carnet*, n° du 15 mai 1899, comme tiré de la collection de Mme L. de Cernay.

[2] L'arrêt du 10 février 1788 (Isambert, 2443), par lequel Brienne croyait réaliser la réforme de l'inspection des manufactures (voir lettres des 23 mai et 27 novembre 1787), consistait principalement dans la suppression des «inspecteurs généraux des manufactures et du commerce», remplacés par deux *Inspecteurs généraux directeurs*, l'un du commerce et l'autre des manufactures. Desmarets était l'un des deux, et on a pu voir que Roland ne l'aimait pas.

pas de quatre mois d'ici; nous destinons cet intervalle à la suite du travail encyclopédique, remis sur le chantier.

Adieu, soyez toujours bon enfant, s'il est possible, dans votre tourbillon. Nous vous embrassons cordialement.

293

[À BOSC, À PARIS [1].]

6 avril 1788, — [de Villefranche].

En vérité, mon cher, peu s'en faut que je ne m'adresse à un tiers pour demander de vos nouvelles; il y a si longtemps que vous ne nous en avez donné avec quelques détails, avec ce ton de confiance qui nourrit celle de ses amis, que je douterais presque d'être bienvenue à continuer sur le même pied.

N'aurions-nous point une nouvelle connaissance à faire? Et vous, qui me mandiez autrefois que vous changiez chaque année, ressemblez-vous encore à vous d'il y a trois ans? Il est bien besoin que vous me mettiez au fait, car, telle longue qu'on suppose la lunette, la mienne ne me fait pas voir à cent lieues : je ne juge que par approximation. Par exemple, je me rappelle de vous avoir connu une âme excellente, un cœur aimant; et comme ces choses ne se dénaturent pas aisément, je vous les crois toujours et je vous aime en conséquence. Mais il me semble ainsi que vous êtes parfois, dans l'expression ou le style, le contraire de doux, ou à peu près; puis, que vous n'endurez pas volontiers qu'on vous le dise; puis, je me souviens de vous avoir rendu votre revanche quand ce contraire m'impatientait; et je me demande : où en est-il maintenant? La teinte s'est-elle renforcée ou adoucie? Je suis pour la dernière partie de l'alternative, lorsque je me représente les effets de l'étude, de la méditation, des affections heureuses; je suis pour la première, quand j'apprécie l'influence du monde, la connaissance des sots, le sentiment de l'injustice, la haine du préjugé et de la tyrannie. Ainsi je flotterai dans cette incertitude jusqu'à ce que vous m'en ayez tirée. Mais, afin que vous n'en ayez pas sur mon compte, je vais vous donner mon baromètre calculé sur les lieux que j'habite. A la *campagne*, je pardonne tout : lorsque vous me saurez là, il vous sera

[1] Bosc, IV, 119; Dauban, II, 561.

permis de vous montrer tout ce que vous vous trouverez être au moment où vous m'écrirez : original, sermonneur, bourru s'il le faut; j'y suis en fonds d'indulgence, mon amitié sait y tolérer toutes les apparences et s'accommoder de tous les tons. A *Lyon*, je me moque de tout; la société m'y met en gaieté, mon imagination s'y avive, et si vous venez l'exciter, il faut s'attendre à ses incartades; elle ne vous laisserait point échapper une plaisanterie sans vous la renvoyer, après l'avoir affilée. A *Villefranche*, je pèse tout et j'y sermonne quelquefois à mon tour. Grave et occupée, les choses font sur moi une impression propre, et je la laisse voir sans déguisement; je m'y mêle de raisonner, en sentant aussi vivement qu'ailleurs.

Convenez maintenant que je vous fais de grands avantages dans notre partie; vous avez toutes mes données avant que je connaisse les vôtres.

Dans tout cela, j'entrevois vos dissertations qui ne sont pas en ma faveur; elles vous prennent beaucoup de temps, gourmandent votre imagination et ne fournissent pas le plus petit mot pour l'amitié. Je ne sais plus si vous faites des arguments en *baroco* ou en *friscons;* et moi qui ai oublié les catégories d'Aristote, qui ne connais d'insecte que la bête à Dieu, et ne sais plus de Linné qu'une vingtaine de phrases pour le service de la cuisine ou des lavements, j'ai grand'peur que notre vieille amitié ne trouve plus de rapports. Mais pour la réveiller, je vous parlerai de ma fille, que vous aimez parce qu'elle me fait enrager. D'abord elle mérite toujours votre attachement à ce titre, quoiqu'elle me donne beaucoup plus d'espérance qu'il n'en sera pas toujours ainsi; elle commence à craindre la honte du blâme à peu près autant que le pain sec; elle est sensible à l'approbation d'avoir bien fait, peut-être plus qu'au plaisir de manger un morceau de sucre; et elle aime encore mieux recevoir des caresses que de jouer avec sa poupée. Voilà déjà bien de la dégénération, direz-vous. Voyez le chemin que nous avons fait! Elle aime beaucoup à écrire et à danser, attendu que ce sont des exercices qui ne fatiguent pas sa tête, et elle réussira bien dans ces deux genres. La lecture l'amuse quand elle ne sait mieux faire, ce qui n'est pas très fréquent, et elle ne supporte que les histoires qui ne demandent pas plus d'une demi-heure pour en voir la fin; elle est encore à cent lieues de *Robinson*. Le clavecin la fait bâiller quelquefois; il faut que la tête y travaille, et ce n'est pas son fort; cependant il y a des sons qui lui plaisent, et quand elle a écorché des deux mains un petit air des *Trois Fermiers*[1],

[1] *Les trois Fermiers*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique de Dezède, paroles de Monvel, 1777, un des grands succès de l'époque.

elle ne laisse pas que d'être contente de sa personne et de répéter cinq à six fois trois ou quatre notes qui lui font plaisir. Elle aime une robe bien blanche, parce qu'elle en est plus jolie et que cela doit la faire paraître plus agréable; elle ne se doute point qu'il y ait des habits riches qui fassent croire plus considérable la personne qui les porte, et elle aime mieux un soulier de cuir bordé de rubans roses qu'une chaussure de soie en couleur sombre. Mais elle préférerait encore courir et sauter dans la campagne à se voir bien blanche et bien droite en compagnie. Elle a une forte tendance à dire et faire tout le contraire de ce qu'on lui dit, parce qu'elle trouve plaisant d'agir à sa mode, et cela se pousse quelquefois très loin. Mais, comme il arrive qu'on le lui rend toujours avec usure, elle commence à juger que ce n'est pas le mieux, et elle s'applaudit d'une obéissance comme nous ferions d'un effort sublime. Ses cheveux blonds prennent chaque jour une teinte plus foncée de châtain; elle est un peu pâle quand elle n'est point fortement en action. Elle rougit quelquefois d'embarras, et n'a rien de plus pressé que de me confier une sottise quand elle l'a faite. Elle est très forte, et son tempérament a de l'analogie avec celui de son père; elle a six ans, six mois et deux jours; elle révère son père, quoiqu'elle joue beaucoup avec lui, jusqu'à me demander comme la grande grâce de lui cacher ses sottises; elle me craint moins et me parle quelquefois légèrement; mais je suis sa confidente en toutes choses, et elle est fort embarrassée de sa petite personne lorsque nous sommes brouillées, car elle ne sait plus à qui demander ses plaisirs et raconter ses folies. Nous sommes à nous décider pour la faire inoculer ou non, c'est une véritable affaire qui me préoccupe et m'affecte. Je me déciderais aisément pour des indifférents, car il y a beaucoup de probabilités en faveur; mais je me reprocherais toute ma vie d'avoir exposé mon enfant aux exceptions à ce bien, s'il arrivait qu'il fût la victime, et j'aimerais mieux que la nature l'eût tué que s'il venait à l'être par moi. D'ailleurs, je crains les vices d'un sang étranger qui peuvent se communiquer par l'inoculation, et je n'ai pas encore entendu de réponse satisfaisante à cette objection.

Trouvez-moi donc, si vous le pouvez, de bonnes raisons pour me déterminer.

Adieu, je vais reprendre mon travail; apprenez-moi si j'ai bien fait d'interrompre le vôtre. Je vous souhaite la paix du cœur, et tout ce qui peut l'assaisonner pour votre entière satisfaction; et si vous êtes toujours notre bon ami, comme je l'espère, je vous embrasse de tout mon cœur.

294

[À BOSC, À PARIS[1].]

Lundi, 7 avril [1788, — de Villefranche].

Vous jugerez aisément, mon ami, que je n'avais pas reçu votre petit mot du 4, lorsque je vous ai écrit la ci-jointe. N'y prenez donc que ce qui est bon dans tous les moments, et glissez sur les demi-plaisanteries dont je cherchais à vous agacer pour vous faire rompre le silence.

J'ai été on ne peut plus sensible à votre signe d'amitié, et il m'a fait juger que je vous conservais plus d'attachement que je ne vous disais et que je ne le croyais. Dites-nous donc quels sont vos sujets de chagrins; personne ne les partagera mieux que nous. J'ai bien pris mon parti actuellement sur les inquiétudes de la place; dès que la santé de mon mari m'en donne, je sens qu'en comparaison de cet objet, tout autre n'est rien.

Il est mieux depuis qu'il est à Lyon; mais l'estomac s'affaiblit du moment où il se tient avec quelque assiduité au cabinet. Ainsi tous mes soins se dirigent à rendre le travail encyclopédique le plus long possible, à force de modération et d'intervalles, et à en partager tout ce que je puis.

295

[À BOSC, À PARIS[2].]

21 avril [1788, — de Villefranche].

Nous avons reçu votre causerie avec le plus grand plaisir et l'attendrissement de l'amitié; je n'ai pas eu besoin d'être au Clos pour la goûter, vous l'avez dictée dans un moment où vous n'aviez pas besoin de l'indulgence de vos amis, et où ils vous reconnaissent tel qu'ils aiment à vous trouver. Vous voyez des malheureux, vous travaillez à les consoler, c'est un des moyens les plus efficaces de conserver et d'augmenter la bonté native.

[1] Bosc, IV, 133; Dauban, II, 564. Comme on le voit par les premières lignes, cette lettre n'est qu'un post-scriptum de la précédente et a été envoyée par le même courrier.

[2] Bosc, IV, 123; Dauban, II, 564.

J'ai aussi ce douloureux avantage : ma plus proche voisine a perdu un excellent mari qu'elle aimait comme j'aime le mien; cette femme, commune par l'esprit, est devenue sublime par la douleur, tant un sentiment vif et profond nous élève au-dessus de nous-mêmes! Elle a beaucoup de connaissances; toutes cherchent à la distraire; il n'y a que moi peut-être qui ne la console jamais, et qui pleure de bonne foi avec elle; ses pleurs en sont moins amers et sa tristesse s'en adoucit.

Notre aîné[1] est parti ce matin à cinq heures, examinez-le lavatériquement. Je crois que son nez pointu vous intéressera et que sa bouche vous fera quelque peine; du moins me semble-t-elle exclusive de tout ce qui est du ressort du goût et de la finesse. Quant au front, je sais bien qu'en dire et je ne veux pas vous prévenir. Vous savez ce que je mandais à Lanthenas du triomphe que je lui offrais sur l'aînesse[2]; soyez de la partie, et que les éloges du cadet et le soin de relever tout ce qui est en sa faveur fassent connaître à un aîné qu'on puisse jouir de beaucoup de considération en dépit de la primogéniture.

Vous êtes bien heureux de pouvoir vous livrer à une science aussi aimable que l'histoire naturelle; je n'imagine pas d'étude qui s'accorde mieux que celle-là avec la paix de l'âme, et qui éloigne davantage des passions capables de la troubler.

Adieu; recevez nos embrassements.

296

[À BOSC, À PARIS[3].]

19 mai 1788, — [de Villefranche].

Il faut bien, toute *maléficiée* que je suis, vous dire un mot pour obtenir signe de vie de quelques-uns de vous tous[4]. Je ne sais si nous avons des lettres de perdues, mais je n'ai rien reçu depuis un temps

[1] Le chanoine Dominique Roland. Il se rendait à Paris et y était encore au commencement de juillet. (Voir lettre 303.)

[2] Nous avons déjà parlé (voir lettre 208) de l'ouvrage *Sur les inconvénients du droit d'aînesse* que Lanthenas préparait depuis 1785 et qu'il publia en 1789. De là les allusions aux *aînés* et aux *cadets* qui vont suivre.

[3] Ms. 6329, fol. 278.

[4] Roland disait à Bosc, le 12 mai 1788 (coll. Morrison) : «Nous n'apprenons de Lanthenas, et de personne autre, qu'à travers les branches, ce que vous jetez en l'air.

infini, pas même du chanoine. Je crois bien que ses yeux et ses jambes ont terriblement à s'exercer; mais encore ne doit-on pas laisser mourir les gens sans confession. Il y a un mois que je me porte assez mal; voilà quinze jours que je n'ai pas quitté le coin de mon feu et que j'ai renouvelé connaissance avec les émétiques, médecines et autres gentillesses de la pharmacie. Mais peut-on parler de ses misères particulières, quand il y en a de publiques[1]? Distribuez nos amitiés, rappelez-nous au souvenir des vivants et aimons-nous toujours; car il n'y a plus que cela dans ce monde pour les honnêtes gens.

297

À MADAME DE LANDINE, À L'HÔTEL DE VILLE, À PARIS[2].

[? mai 1788, — du Clos.]

. . . .

lettre, Madame, m'a fait le plus grand plaisir, à un article près, et c'est de celui-là dont je me propose de vous entretenir, car je ne veux rien avoir sur le cœur avec vous ou les vôtres. Qu'un secret demi-gardé soit

. . . . . Je n'ai pas le temps d'écrire à Lanthenas; point d'autre nouvelle du frère. Ma moitié est malade, et cela m'inquiète. . . . . Le sec désole nos campagnes et la misère nous talonne.»

[1] La Révolution commençait. Le Parlement de Paris avait engagé la lutte contre Brienne; l'arrestation de d'Éprémesnil et de Goislard est du 6 mai; le lit de justice créant les grands bailliages, mutilant le Parlement et transférant l'enregistrement des édits à une cour plénière est du 8 mai.

[2] Ms. 9533, fol. 196-197. — La lettre étant coupée par le haut, il en manque quelques lignes, dont la date. Mais cette date nous est donnée approximativement par la lettre suivante : «Une femme de Lyon m'a trahie, cet. . . ».

Sur Mme de Landine ou Delandine, voir la lettre du 13 janvier 1787.

Comme on le verra par la lettre suivante, Madame Roland avait communiqué à Delandine la relation de son *Voyage en Suisse*, et Delandine s'était avisé de l'imprimer dans *le Conservateur*, sorte de petit *magazine* qu'il avait fondé à Lyon et qui n'eut que deux années d'existence.

À la juste plainte de Madame Roland, Mme Delandine répondit par une lettre qui se trouve aux *Papiers Roland* (ms. 6241, fol. 293-294, s. d.), en promettant «un carton qui supprimera noms et indices». Delandine tint parole, et il n'y a rien, au tome II du *Conservateur* de 1788 (p. 14-95, contenant la première partie de la relation), qui puisse déceler l'auteur.

beaucoup pour un homme, je m'en rapporte à ce que vous dites à cet égard; mais que M. de Landine m'ait traitée en femme qui fait des façons et meurt d'envie qu'on publie ce dont elle prie de se taire, c'est ce que je vois avec quelque peine. Cette idée s'accorde mal avec mon allure franche et ronde.

J'ai été flattée, sans doute, qu'un bon connaisseur ait jugé ma relation digne d'entrer. . . . .
je mets une grande différence à ce que cela se dise par cent bouches, ou soit imprimé dans un seul livre; car, dans le premier cas, c'est toujours sans conséquence, et je puis nier quand il me plaît, ou en rire s'il convient; au lieu que, dans le second, je me publie moi-même, et je suis annoncée pour avoir consenti à paraître et à m'exposer à tout ce qui en peut résulter.

Je n'ai jamais rien redouté autant que cela, et, depuis que je raisonne, j'ai toujours dit que s'il me venait jamais la fantaisie d'imprimer quoi que ce fût, ce serait sous un autre nom, ou du moins sans le mien.

J'ai mille bonnes raisons pour cela, qui dérivent également et de mes principes et de mon goût; je serais. . . . .
. . . . . D'après tout cela et le reste, je demande la suppression des lettres initiales, et je le demande avec toute la gravité nécessaire pour assurer M. de Landine que ce n'est point demande de femme, mine, façon, ni rien de semblable, mais effet d'une volonté distincte, raisonnée, inébranlable.

Je voudrais bien vous demander aussi la permission de faire les frais d'un carton qu'exige mon originalité, et cela serait tout simple; en tout cas, venez m'en quereller à Villefranche et ici : je vous y attends et vous désire, parce que je me flatte qu'une plus parfaite connaissance nous liera plus encore.

Recevez, Madame, l'hommage respectueux de M. de Laplatière; faites agréer à M. de Landine mille civilités et affectueux compliments; permettez-moi de finir en vous embrassant avec tout le sans-façon de
. . . .

298

[À BOSC, À PARIS[1].]

22 mai [1788, — de Villefranche].

Grand merci de vos nouvelles; elles nous remettent un peu au monde dont nous étions à cent lieues. Je suis fort de votre avis, et sur les principes, et sur la besogne, et sur le résultat qu'on peut en souhaiter.

Nous n'avons que des bulletins falsifiés; on met des cartons aux journaux; c'est une pitié. Ma santé n'est pas encore merveilleuse; je suis menacée d'une autre médecine : une once de dureté de cœur et autant d'insouciance pourraient faire grand bien à mon physique; mais cette drogue, toute commune qu'elle soit, n'est pas marchande, et l'usage m'en répugnerait.

Envoyez-moi donc votre journal, s'il n'est pas latin; quant aux poulardes, je ne pourrais les promettre en échange, mais bien du joli quartz sur des pierres jaunes dont notre Clos abonde. Est-ce que cela n'est pas encore meilleur pour un savant, sans être aussi digestible? Donnez-nous de bonnes recettes contre les chenilles, et vous pourrez venir manger de nos pommes. De bonne foi, est-ce que vous ne saurez jamais faire un pèlerinage dans ces cantons? Nous vous promènerons dans nos bois et nos montagnes; vous verrez, de notre terrasse, la crête du Mont-Blanc, que nos paysans appellent, je ne sais pourquoi, le Mont-du-Chat[2], et nous irons visiter de compagnie le Mont-Pila. Soulevez un peu vos chaînes, et accourez dans nos réduits; vous y trouverez avec nous la franche amitié et la douce bonhomie. Une femme de Lyon m'a trahie[3], son mari a fait pis encore et ils ont imprimé la moitié de mon petit voyage de Suisse; j'ai demandé, exigé un carton qui supprimât nom et indices; il a été fait; mais il y a tant de fautes, et un abbé censeur m'a si bien rognée, que j'en suis toute bête et toute étourdie.

(1) Bosc, IV, 124; Dauban, II, 565.

(2) On aperçoit en effet fort bien, des collines de Theizé, par les vents du midi, et le Mont-Blanc et le Mont-du-Chat, que Madame Roland confond ici. Le Mont-Pilat est au sud-ouest de Lyon.

(3) Voir la lettre précédente.

Quant à «l'abbé censeur», dont nous ignorons le nom, la coupure la plus significative qu'il ait faite est celle d'une phrase sur Rousseau et sur l'oppression de Genève après les événements de 1782.

Champagneux, en imprimant le *Voyage en Suisse* dans son édition de 1800 et en rétablissant les passages retranchés en 1788, en a supprimé d'autres.

299

[À BOSC, À PARIS[1].]

2 juin 1788, — [de Villefranche].

Vous, habitant de la capitale et au courant de ce qu'on y pense, dites-nous ce que c'est que M. Carra[2], l'auteur de la brochure intitulée: *M. de Calonne tout entier*, etc.; l'auteur du *Petit mot*, de plusieurs ouvrages de littérature que je ne connais pas, et qui se dit employé à la Bibliothèque du Roi? Quelle espèce d'homme est-ce? Que sont ses talents? De quelle réputation jouit-il? Quelle sensation a produit son écrit sur le Calonne et qu'est-ce qu'on en dit? J'ai besoin de savoir toutes ces choses.

Tout ce que je connais de lui est ce *Calonne tout entier*, écrit d'un style ferme, dur et méchant; d'une tournure si déclamatoire, qu'en voulant m'amuser à le lire haut, avec l'accent qui paraît convenir aux expressions, je me trouvais fort ressemblante à une énergumène; il y a de quoi enfler une poitrine de stentor et faire sauter tous les plafonds.

[1] Lettre publiée pour la première fois en 1820 par Barrière (I, 334), qui devait la tenir de Bosc; reproduite par M. Dauban (II, 566). Nous donnons le texte d'après une copie que Mme Cl. Bader a prise sur l'original, trouvé dans les papiers de Barrière, copie qu'elle a bien voulu mettre à notre disposition. — L'original (*L. a. s.*, 4 p. in-4°) a été vendu par M. Noël Charavay le 17 décembre 1895, n° 29.

[2] Carra (1742-1793), le conventionnel bien connu, était, à cette époque, employé à la Bibliothèque du Roi.

Dans sa polémique avec Calonne, pour le compte de Brienne qui le protégeait, un seul point intéressait les Roland : d'après Carra, les machines anglaises à carder et filer le coton auraient été inventées ou apportées en France par les sieurs Miln (voir lettre du 19 novembre 1785), et signalées par lui, Carra, à M. de Calonne, qui en aurait signé l'acquisition en sa présence par un traité du 19 octobre 1785.

C'était enlever à MM. Martin et Flesselles, les véritables introducteurs du *Mull-Jenny*, pour lequel ils avaient obtenu des lettres patentes de privilège par l'arrêt du 18 mai 1784, l'honneur qui leur revenait, et Roland prenait feu pour la cause de ses amis, qui était aussi la sienne. (Voir au *Dictionnaire des manufactures*, t. II, 2e partie, p. 137, ses revendications pour Flesselles contre Miln et Carra.)

Voici les titres complets des deux pamphlets de Carra : *Un petit mot de réponse à M. de Calonne sur sa requête au Roi.* Amsterdam, 1787, in-8°; — *M. de Calonne tout entier, tel qu'il s'est comporté dans l'administration des Finances, dans son commissariat en Bretagne.* Bruxelles, 1788, in-8°.

Mais ce qui nous a paru le plus plaisant, est une histoire sur laquelle roule l'indignation de l'auteur contre l'ex-ministre : un établissement de mécaniques, prétendues nouvelles, dont nous connaissons mieux l'origine et la marche que M. Carra qui se mêle d'en parler et se donne pour avoir concouru à leur acquisition. Vous saurez mieux un jour ce qu'est cette histoire. Instruisez-vous, en attendant, ce qu'est *Carra;* au reste, son compte est fait et le coup de patte est lâché, d'après la connaissance et le sentiment de la vérité, sur cet article : cependant il faut connaître son homme.

Je monte à cheval cet après-midi pour mieux courir après mes forces. Donnez-nous des nouvelles de nos frères Laplatière et Lanthenas et faites-leur nos amitiés [1].

Vous avez tort de dire que je n'ai pas voulu vous envoyer le *Voyage de Suisse;* c'était dans le temps du remuement des postes [2] que j'avais achevé de le mettre au net et que je vous demandai s'il n'y avait aucun risque à vous envoyer un paquet assez gros; vous ne me répondîtes jamais à cette question, trois fois répétée; je ne vous ai point fait passer mon manuscrit, et il est survenu mille épisodes. Patience! Il y faut maintenant des notes, et je ne suis pas prête.

Adieu, nous sommes toujours de braves gens et nous vous aimons bien.

Nota au Carra d'observer si c'est un personnage en quelque crédit, comme il paraîtrait n'être pas fâché qu'on le crût, quoiqu'il n'ose le dire. Il semblerait à ses façons vouloir passer pour un champion du principal ministre, comme si celui-ci en avait besoin!

300

[À BOSC, À PARIS [3].]

Le 11 juin 1788, — [de Villefranche].

Je donne à mon frère quelques commissions que vous pourrez, mieux que personne, l'aider à remplir. Celle particulièrement dont il

[1] Le chanoine Dominique, parti pour Paris le 21 avril précédent, y était encore.

[2] M. Dauban a imprimé : «le remuement des portes»; il s'agit de l'édit du 10 août 1787 (Isambert, 2368), qui avait réuni la poste aux chevaux à la poste aux lettres et défait ainsi l'édit de décembre 1785.

[3] Ms. 6239, fol. 281-282.

me faut prompte réponse concerne la botanique, etc. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure collection de plantes gravées et enluminées, de celles que publient maintenant Buillard ou Buch'hoz[1] et je ne sais quel autre, quel est le prix de la souscription, ce qu'il en coûterait pour ce qui est déjà publié, et ce qu'il en coûte à chaque livraison. Peut-être, suivant ce qu'il en sera, pourrait-on, en se décidant, charger le chanoine d'apporter l'une ou l'autre; mais il me faut auparavant les indications que je demande, le tout concernant un tiers.

Puis indiquez, si vous le savez, quelle est l'espèce d'huile empyreumatique d'usage comme contre-vers, administrée intérieurement. Il faut que le chanoine en achète deux bouteilles pour l'hôpital de cette ville; on ne sait pas la dénomination particulière de l'huile empyreumatique à employer ainsi, et il s'agit de ne pas faire d'école.

Enfin, où se vend la pommade de Grand-Jean?

Obligez-moi, en envoyant ma lettre au chanoine, de l'instruire sur ces deux derniers articles et de m'écrire tout de suite sur le premier.

Vous nous feriez plaisir si vous pouviez nous donner quelque notice, renseignement, etc. sur l'ouvrage intitulé : *Essai sur les privilèges exclusifs et sur la liberté du commerce et de l'industrie*, par M. le président Bigot de Sainte-Croix[2].

[1] Pierre Bulliard (1742-1793) publiait à cette époque son *Herbier de la France* ou *Collection des plantes indigènes de ce royaume*, Paris, 1780 à 1793, 150 cahiers in-fol.

Pierre-Joseph Buc'hoz (1731-1807), infatigable compilateur d'histoire naturelle. L'ouvrage auquel Madame Roland fait allusion est sans doute son *Nouveau traité physique et économique, par formes de dissertations, de toutes les plantes qui croissent sur la surface du globe*, 1785 à 1788, 2 vol. in-fol.; réédition partielle d'un dictionnaire plus étendu (24 vol. in-fol.) qui avait paru en 1773.

[2] Louis-Claude Bigot de Sainte-Croix (1744-1803), qui fut depuis ministre des Affaires étrangères du 1er au 10 août 1792. Nous ignorons de quel corps il était *président* avant la Révolution, et Madame Roland doit se tromper sur ce point, car Bigot de Sainte-Croix n'est connu que comme militaire et diplomate (voir Masson, *passim*). Son *Essai sur le commerce*, traduit de Beccaria, avait été publié dans les *Éphémérides du citoyen*, dirigées par Baudeau, Dupont de Nemours, etc., de 1765 à 1776, et qui reparurent quelque temps en 1788 (Hatin, p. 70-71). C'est évidemment pour le *Dictionnaire des manufactures* que Madame Roland demande ce renseignement.

Si ce n'était qu'une brochure, achetez-la et nous l'envoyez par le chanoine. Si c'est un objet plus considérable, n'achetez pas, par raison de finance, et nous dites seulement ce que c'est.

Adieu, salut. Je suis pressée, j'attends de vos nouvelles. Nous vous embrassons loyalement et de bon cœur.

301

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Juin ? 1788], — de Villefranche.

Bonjour donc et guère plus, car je suis pressée.

On dit ici que la réponse du Necker[2] est toute prête, mais que, pour la publier, il faudrait qu'il quittât le royaume. Qu'en dit-on dans votre monde? Nous autres qui, malgré son *caractère*, le croyons passablement *charlatan*, nous doutons fort de l'existence de cette réponse, et de sa bonté si elle est vraie.

Carra a tout le ton de ce que vous dites qu'il est, et je serai bien aise de le savoir plus en détail.

Dites à notre frère, ce que je n'ai pu lui écrire ci-joint, que l'Intendant est venu ici faire faire l'enregistrement, après lequel notre bailliage, fort aise de cette petite violence, a pourtant voulu ne pas paraître se presser d'agir en conséquence[3]. Est arrivée une lettre de l'Intendant à son subdélégué, pour savoir

[1] Ms. 6239, fol. 285-286. — Ce n'est probablement qu'une fin de lettre. Le contenu indique qu'il faut la placer entre le lit de justice du 8 mai instituant les grands bailliages et le renvoi de Brienne (25 août). Bosc a eu la singulière idée de souder ce fragment à une autre lettre du 1er octobre 1788 (ms. 6239, fol. 260-261) et d'imprimer le tout (IV, 127) comme ne formant qu'une seule et même lettre. Dauban (II, 570) n'a pu que le suivre. Mais le simple examen de leur texte suffit à montrer que ce sont des morceaux de dates différentes. De plus, après le mot «musards» qui termine la lettre du 1er octobre 1788, on voit au manuscrit une espèce de paraphe indiquant que Madame Roland pose la plume. Enfin, les deux papiers ne sont pas de la même teinte. Nous avons donc dû détacher de la lettre du 1er octobre 1788 ce fragment qui y avait été arbitrairement rapporté, et le replacer à sa date approximative.

[2] Réponse à M. de Calonne, qui faisait publier brochures sur brochures pour rejeter sur Necker le déficit qui avait amené sa chute.

[3] L'enregistrement des édits imposés par Brienne dans le lit de justice du 8 mai.

si le siège était entré en fonctions, annonçant que, s'il y avait des difficultés, il faudrait en instruire la cour, etc. La cloche du palais sonne, et nos magistrats s'assemblent probablement comme présidial.

Le grand bailliage de Lyon a tenu vendredi sa première séance, sur menace de transférer le grand bailliage à Mâcon, s'il y avait des difficultés.

Mais Mâcon refuse de ressortir de Lyon.

Néanmoins, et en total, tous les petits tribunaux sont contents de la révolution.

Il n'y a que nous autres plébéiens à qui l'on mettra la main dans la poche, sans qu'il y ait personne pour dire *gare*, qui ne trouvions pas bonne cette histoire d'enregistrement et cette formation d'une cour plénière vendue au roi.

Puis, les attributions des sièges inférieurs nous semblent trop fortes. Dans les petits endroits où le commérage et les préventions ont tant d'influence, la fortune de presque tous les particuliers se trouve à la discrétion de juges très faciles à s'abuser et à tromper.

Attendons et voyons; bénissons l'Amérique, et pleurons sur les rives du fleuve de Babylone.

Adieu, nous vous aimons toujours.

302

[À BOSC, À PARIS[1].]

18 juin [1788], — du Clos.

[Je vous fais passer un trésor de naturaliste, mais une désolation de nos potagers. Vous trouverez, dans la boîte ci-jointe, plusieurs indi-

Rappelons que ces édits : 1° instituaient des grands bailliages entre les parlements et les tribunaux inférieurs (présidiaux, bailliages, sénéchaussées), tous confondus à l'avenir sous le nom uniforme de *présidiaux ;* 2° mutilaient le parlement de Paris; 3° créaient à Paris une cour plénière, à laquelle on transférait l'enregistrement des édits et ordonnances et qui pourrait enregistrer de nouveaux édits d'impôts provisoirement, en attendant la réunion des États généraux.

(1) Bosc, IV, 125; Dauban, II, 567; — ms. 6239, fol. 279-280.

Roland écrit de Lyon, à Bosc, le 30 juin (coll. Morrison) : «J'ai reçu ici... votre épître du 23; je la fais repasser à Villefranche, pour être envoyée de là à la campagne, où la ménagère est claquemurée

vidus d'une espèce d'insectes qui attaque les artichauts. Ces vilains petits animaux noirs, de forme peut-être approchante de celle des chenilles, portent au bout de leur queue une sorte de manteau écailleux qu'ils se mettent sur le dos en repliant leur queue, et ils bravent ainsi tous les dangers. Dès qu'une fois ils se mettent aux artichauts, ils dévorent le parenchyme des feuilles; toute la plante blanchit et se dessèche, cesse de rapporter, et quelquefois meurt absolument. On ignore dans ce pays et le nom de l'insecte et la manière de le détruire; il ne se montre pas fréquemment; et, si j'en juge par cette année, la première où il ait paru depuis que je suis dans ces cantons, il ne paraît qu'après de grandes sécheresses.

S'il vous est inconnu, c'est un présent que je vous fais, et je vous demande, en revanche, une recette pour nous en défaire; si vous pouvez nous la procurer, ce sera un service que vous rendrez à la province. Vous trouverez deux individus que j'ai surpris dans une nouvelle métamorphose; ils sont plus gros et ressemblent, sous cet habit, à des cloportes.]

Vous devez avoir reçu le *Voyage de Suisse;* dites-moi s'il vous est parvenu.

Je suis ici du 15; j'y ai gardé le lit les premières vingt-quatre heures après mon arrivée, malade et harassée plus que je saurais dire.

Quand est-ce que vous nous renvoyez notre frère? Faites-lui nos amitiés ainsi qu'à l'ami Lanthenas.

Adieu, mon estomac travaille et ne souffre pas volontiers que je fasse autre chose.

[Vous jugerez, par l'état où vous trouverez quelques brins de feuilles

pour tout l'été et l'automne... Je n'entends plus parler de mon frère, ne sais quand reviendra; je serais fort aise de voir cet essai, beaucoup vanté, du président Bigot de Sainte-Croix...» Suit une discussion sur la *Cassida viridis*, qui ravage les artichauts. Puis Roland ajoute: «Nous sommes entourés et pressés ici de la nouvelle qu'on va encore une fois retourner l'omelette. J'ai peur qu'elle ne soit enfin desséchée. On parle aussi de guerre de tous les côtés. Tapage et carillon. Adieu.»

d'artichaut renfermés dans la boîte, de celui où ces petites bêtes noires réduisent le meilleur de nos herbages.]

Nous vous embrassons, toto corde et animo.

[Je viens de rouvrir ma boîte, et je n'ai déjà plus trouvé qu'une peau blanche verdâtre du soi-disant *cloporte;* la bête noire en est sortie, et court comme les autres avec ce manteau qui leur donne l'air de petites boules hérissées.]

303

[À BOSC, À PARIS [1].]

4 juillet 1788. — [du Clos].

Honneur à la science et surtout aux savants pour des expédients si bien trouvés! Ne voilà-t-il pas mes artichauts bien préservés? Et n'ai-je pas notablement augmenté la somme de mes connaissances en apprenant à donner le nom de *larve* à ce que je désignais fort bien par celui de *bête noire?*

Vous ne me dites seulement pas à quoi ressemblent ces deux insectes parfaits *éclos en route;* tandis que moi, je vous avais prévenu que vous trouveriez dans la boîte deux individus en nouvel habit. Mais j'en ai vu dans mon jardin, sous une troisième apparence, avec une belle cuirasse verte, courant fort lestement, et ne me faisant plus mal au cœur avec leur vilenie, quoiqu'ils s'adressent directement aux artichauts mêmes et ne tiennent plus compte des feuilles de la plante.

Arrangez-vous avec notre frère [2] pour les deux bouteilles d'huile; en attendant, j'apprendrai à votre science qu'elles sont uniquement pour l'usage des humains, et que c'est le dernier, le plus puissant spécifique contre les vers. On le donne, à la dose de quelques gouttes, dans une cuillerée de sirop quelconque. Par ce moyen, on a retiré des portes de la mort des adultes sur lesquels l'action de tout autre remède avait été insuffisante, et qui périssaient dans les convulsions. Eudora en a pris une fois dans une maladie grave et a

[1] Bosc, IV, 125; Dauban, III, 568.

[2] Il y a *votre* dans le texte de Bosc; mais il faut évidemment lire *notre*, c'est-à-dire le chanoine Dominique Roland, qui n'était pas encore revenu de Paris. (Voir lettre du 18 juin 1788.)

rendu peu à peu un très gros ver, le premier qu'elle eût fait de sa vie, et dont la sortie a été l'époque d'un mieux sensible.

Peut-être cette connaissance sera-t-elle nouvelle pour quelques-uns de vos docteurs, et leur servira-t-elle plus que vos préservatifs contre la *Cassida viridis* ne me seront utiles; voilà comme je veux me venger du défaut de votre savoir.

J'attends votre sévère critique; mais suspendez-la sur l'article *Lavater,* attendu que j'ai du nouveau à fournir [1].

Vous ne me dites plus rien de vos savants, ou prétendus tels, intrigants et autres. Que fait cette petite nation tandis que la grande république est en désordre, et que l'argent est aussi rare dans les coffres que l'eau l'a été dans notre citerne en avril et mai?

Maintenant j'ai de quoi vous baptiser, si vous voulez venir nous voir, et je puis défier tout ce que vous avez de répréhensible, avec un élément si pur, un air si excellent et une solitude si profonde. Mon bon ami est toujours à Lyon : je ne sais pas bien encore quand il reviendra. Ma santé est passable quand je puis ne m'inquiéter ni ne m'affecter de rien; mais mon estomac n'est plus de force à supporter sans altération les mouvements de mon cœur ou les agitations de mon cerveau; et quand ceux-ci s'exercent un peu trop, l'autre se repose tout uniment et ne veut pas digérer. Il faut bien prendre patience avec ces anciens serviteurs qui s'avisent de gouverner!

Adieu, j'ai du travail et je m'amuse à babiller. Il me semble que vous n'écrivez plus depuis que je suis en retraite; je n'ai reçu qu'une fois de vos nouvelles ici, où je suis du 15 du mois dernier.

Salut et bonne amitié.

304

[À LAVATER, À ZURICH [2].]

7 juillet 1788, — au Clos Laplatière.

Vous oublier! respectable et cher Lavater! C'est assurément ce qui ne nous arrivera jamais. Nous sommes trop pénétrés de ce que vous êtes et de ce que

[1] Elle venait de recevoir des nouvelles de Lavater, comme on le verra par la lettre suivante.

[2] Tiré des papiers de Lavater (*Lavater-Archiv*) et publié par M. G. Finsler, recteur du gymnase de Berne, *Lavaters Beziehungen zu Paris in den Revolutionsjahren 1789-1795.* Zurich, 1898.

vous inspirez, pour ne pas regarder votre connaissance comme un bonheur, et votre amitié comme l'un des plus doux privilèges que les gens de bien puissent souhaiter. Combien je voudrais pouvoir mieux cultiver l'une et l'autre! Mais, comme si ce n'était pas assez des Alpes qui nous séparent, la différence des langues met encore des barrières entre nous et me laisse étrangère à la plupart de vos intéressantes productions. Vous me faites regretter de n'avoir pas donné à l'étude de l'allemand le temps que j'ai employé pour l'anglais et l'italien; quelque agrément que m'ait procuré la littérature de ces deux dernières langues, je ne saurais le comparer au charme de correspondre avec un sage dont les écrits doivent porter, comme ses discours et ses actions, la belle empreinte de la vertu et le touchant caractère de la sensibilité. J'entreprendrais encore de connaître l'allemand, si j'avais du loisir pour me livrer à cette étude; mais les travaux et les occupations de M. de La Platière se trouvent dirigés vers un tout autre objet, et le partage de ces occupations fait le délassement et remplit l'espace des heures qui me restent après les devoirs et les soins particuliers à mon sexe.

J'ai été privée du sensible plaisir d'embrasser vos chers parents [1], et j'ai bien du regret qu'ils ne puissent sacrifier quelques jours à venir se reposer dans mon ermitage. Mon mari a été plus heureux : il s'est trouvé à Lyon où ses affaires l'appellent souvent. Quant à moi, je ne vais passer dans cette ville que deux ou trois mois de l'hiver, et nous n'y sommes jamais avec tout notre ménage. Nous sommes plus réunis à Villefranche et surtout ici, où je passe toute la belle saison. Ce n'est point une de ces habitations pittoresques dont les bords délicieux de votre lac présentent de si charmants modèles; ce n'est point une de ces maisons brillantes que les richesses du commerce ont fait élever, avec tant de luxe, dans les environs de Lyon. C'est un antique héritage, seul débris d'une fortune autrefois considérable, et que nos pères, quoique dans l'état paisible de la magistrature, ont laissé presque entièrement dissiper. A cinq lieues de Lyon, au milieu de coteaux couverts de vignes, non loin de quelques hauteurs agrestes, nous avons, pour point de vue, une grande étendue de bois de chênes; les sommets bleuâtres des montagnes du Dauphiné ceignent l'horizon dans le lointain, et la crête gelée et brillante du Mont-Blanc couronne la per-

[1] Le frère de Lavater, le médecin et sénateur Diethelm Lavater, avec sa femme Regula, née Usteri, venait d'arriver à Lyon, accompagnant une dame malade qu'il conduisait auprès des médecins de Montpellier (Finsler, p. 5).

spective. Là, nous nous occupons à réparer le domaine de notre enfant; nous surveillons les travaux champêtres, si doux pour les âmes saines, et nous conservons la simplicité de nos goûts. Formés, l'un et l'autre, par d'assez grandes épreuves, à la modération des désirs, nous trouvons, dans une existence modeste et honorable, l'*aurea mediocritas* d'Horace, et nous suppléons par le sentiment à ce qui pourrait y manquer d'ailleurs.

Quand on vit dans nos campagnes, dans ces vignobles surtout, où le peuple est si pauvre et si misérable, on se trouve trop d'aisance et point assez de moyens parmi des gens qui ont tant de besoins. Mais, quand on a une âme, on reconnaît aussi que l'argent est le moindre des secours à donner à l'humanité affligée ou souffrante. Ici, je conserve chèrement et me rappelle avec attendrissement l'image de tout ce que j'ai vu de bon, de sage et d'heureux; ici, vous êtes souvent l'objet de nos entretiens. C'est dans cette solitude que je voudrais vous voir un jour, c'est là que j'aimerais à vous entendre : que ne puis-je avoir cette espérance et que ne pouvez-vous la justifier! J'aurais regardé, du moins, comme une sorte de dédommagement d'y recevoir votre cher frère et d'y causer avec lui de tout ce qui vous touche. . . Faites agréer mes embrassements à votre digne épouse, à votre aimable famille. Combien je désirerais que ma fille ressemblât à votre charmante enfant, à peu près du même âge! elle n'exercerait pas si péniblement mon cœur de mère, souvent forcé de cacher sa tendresse sous une apparence de froideur et de sévérité. Enseignez-moi à vaincre, à diriger un caractère indocile, une trempe insouciante, sur qui les douces caresses, de même que les privations et la fermeté, n'ont presque aucun empire. Voilà mon tourment de tous les jours. L'éducation, cette tâche si chère pour une mère à l'égard d'un enfant qu'elle aime, semble être la plus rude des épreuves qui m'aient été réservées.

L'amour du travail et la docilité sont, je crois, la base de l'éducation des filles; j'ai beau consacrer mes soins à établir cette base, toujours elle est renversée par une dissipation, une inconstance et une contrariété excessives.

Mon âme s'épanche en votre présence; j'ai oublié un moment que vous étiez loin de moi. Adieu, mon père et mon ami, adieu; recevez avec affection et bonté l'expression des sentiments que supposent les deux titres sous lesquels j'aime à vous considérer; ils sont pour jamais ceux de votre dévouée.

Phlp. de La Platière.

P.-S. J'ai fait, à Lyon, l'hiver dernier, la connaissance de Mme de Champ-

vieux[1] que ses sentiments pour vous m'ont disposée à estimer; je me trouve avoir mon pied-à-terre dans son voisinage, ainsi que dans celui d'alliés de M. de La Platière qui sont aussi alliés de Mme de Champvieux; je compte la voir davantage l'hiver prochain.

P.-S. de Roland. — J'avais fait passer à ma moitié, mon excellent ami, la bonne fortune de votre petite lettre : voici ce qu'elle m'envoie en réponse. Nous partageons les mêmes sentiments, et je suis pour tout ce qui est possible d'être dans tout ce qu'elle vous dit. On ne saurait être dans la même ville et se moins voir que nous ne l'avons fait, le cher frère et moi, pendant son court séjour ici; il avait d'autres connaissances; il était occupé, je l'étais; il est parti pour le Languedoc, je pars incessamment pour le Beaujolais. Je repasserai chez lui cependant pour le voir, l'embrasser, s'il est de retour, et, dans tous les cas, laisser cette lettre chez Madame votre sœur, pour qu'il vous la porte. S'il avait pu nous venir voir à notre principale résidence! Si vous pouviez jamais y venir! Nous sommes dignes de ce bonheur : nous saurions le sentir.

Je vous embrasse, mon cher et respectable Lavater, avec le cœur rempli d'un sentiment que je nourris affectueusement, et que j'aimerai à conserver et chérir toute la vie.

Roland de La Platière.

305

[À BOSC, À PARIS[2].]

24 août 1788, — de la campagne.

Voilà comme ces hommes amusent leur imagination et prêtent aux femmes ce qui leur plaît! Dieu vous bénisse; et parlons d'autre chose. N'est-ce pas ainsi que dirait une religieuse? — Mais, dites-moi, mon beau Monsieur, journaliste, etc., pourquoi vous ne m'avez rien dit de mon *Voyage*, ni en blanc, ni en noir, pas un mot de critique, pas une observation, rien enfin : c'est bien court! Je suis d'une paresse incroyable; cette campagne vous brouille avec tout ce qui n'est pas elle; je ne prends la plume qu'à mon corps défendant; je n'ouvre un livre

[1] Étienne Mayeuvre de Champvieux (1743-1812), ancien conseiller en la Cour des Monnaies, administrateur de l'École de dessin (*Alm. de Lyon* de 1789, p. 228), habitait alors place de la Charité, tout à côté des Roland.

Il fut ensuite procureur-général-syndic du département (1791-1792), puis député au Conseil des Cinq-Cents, proscrit au 18 fructidor, juge au tribunal de Lyon après le 18 brumaire. Il a laissé parmi ses contemporains le souvenir d'un homme éclairé et modéré.

[2] Collection Alfred Morrison. — P.-S. à une lettre de Roland, revenu de Lyon au Clos.

que par hasard, à moins qu'il ne traite de médecine; j'aime mieux des choux que toute la science imaginable; je visite les étables avec plus d'intérêt que je ne ferais de magnifiques collections, et je passerais les jours entiers à des tripots de ménage sans me douter ni me soucier qu'il y eût au monde des Académies. Aussi celle de Villefranche tiendra sa séance publique sans nous, et tandis que nos petits provinciaux débiteront leurs phrases et se chatouilleront réciproquement, nous serons dans nos jardins à ramer des pois ou cueillir des fleurs d'orange, sans prendre même la peine de médire des beaux-esprits [1].

Je vais cueillir quelques échantillons de plantes que vous me renverrez avec leur nom; je n'ai point ici de Linné, c'est un de mes chagrins : n'en avez-vous pas grand'pitié?

Ma fille n'apprend pas grand'chose, et je crois que j'oublie ce que je savais; nous ne nous reconnaîtrons plus lorsque nous nous verrons : je vous paraîtrai trop simple et vous me semblerez dépravé. Au milieu de tout cela, ma santé n'est pas aussi florissante qu'elle devrait l'être, et voilà véritablement une contrariété.

Dites donc à Lanthenas que lui, qui est encore de ce monde, nous écrive quelquefois, sans compter toujours sur nos réponses. Recevez ensemble nos amitiés et nos embrassements.

306

[À BOSC, À PARIS [2].]

26 août 1788, — [du Clos].

Vous [3] n'en aurez pas long de moi aujourd'hui. La ménagère part pour la ville; je la charge, recharge et surcharge de lettres, paquets, commissions et

[1] Nous voilà loin des descriptions complaisantes de 1785 et années suivantes. Il y avait évidemment du froid entre les Roland et le monde académique de la petite ville. C'est à cette période qu'il faut rapporter les récits malveillants de l'abbé Guillon (*Mémoires pour servir à l'hist. de la ville de Lyon*, p. 55-62). La politique commençait à diviser profondément la société bourgeoise de Villefranche, et le vide se faisait autour des Roland.

[2] Collection Alfred Morrison, 1 folio.

[3] Les deux premiers paragraphes sont de Roland.

affaires qui m'ont pris tout mon temps. Vous, Lanth[enas] et de Lyon, vous nous donnez de terribles nouvelles; c'est le feu, c'est l'enfer de partout[1].

Adressez, je vous prie, la ci-jointe à M. *J. Main, négociant à Niort*[2].

On[3] dit que M. Necker est contrôleur général; est-ce vrai? Mandez-le, vite et tôt.

Je suis harassée; je m'étrangle; adieu et amitié pour tous les siècles des siècles.

307

À ROLAND, AU CLOS[4].

[26 ou 27 août 1788, — de Villefranche.]

Bonjour, loup! je me porte bien et je t'aime; voilà toujours la grande affaire. J'ai trouvé une lettre charmante de Mme de Riverieux[5] qui veut venir, et viendra le 8 prochain avec son frère; elle demande permission d'amener son neveu Vouty[6] dont la voiture les conduira

[1] C'est le 25 août 1788 que Brienne, acculé, abandonné même par la Reine, avait donné sa démission et que Necker avait été rappelé au Contrôle général. La nouvelle n'avait pu encore, le 26, arriver en province. Mais on la pressentait, surtout depuis que Brienne avait fait décréter une banqueroute partielle (16 août). «La malédiction publique avait fondu sur lui comme un déluge», disent les *Mémoires* d'un contemporain.

[2] Main, un des correspondants de Roland pour son Dictionnaire.

[3] De Madame Roland.

[4] Ms. 9533, fol. 93-94. — La date de la lettre ressort de son rapport avec la précédente. Madame Roland, arrivée du Clos à Villefranche le 26 août, y a appris le retour de Necker aux affaires, et a expédié à Bosc la lettre de son mari, en y ajoutant quatre lignes de *post-scriptum;* puis elle écrit presque aussitôt à Roland.

[5] Les Riverieulx étaient une des familles consulaires les plus considérables de Lyon, à laquelle était alliée la branche lyonnaise des Roland. (Voir App. C, n°s XIX à XXIe.) Claude-Antoine de Riverieulx de la Ferrandière, écuyer, ancien recteur de la Charité (1755), trésorier de la maison des Recluses (1776-1778), demeurant rue Sala, fut guillotiné à Lyon le 22 janvier 1794. Sa femme, née Claudine Bertholon, qu'il avait épousée en 1779, était dame-administratrice de «l'Institut de bienfaisance pour les mères-nourrices» établi à Lyon en 1784. — C'est d'elle qu'il s'agit ici.

[6] Les Vouty étaient aussi une importante famille bourgeoise de Lyon. Dominique Vouty, écuyer, ancien recteur de la Charité (1781), seigneur de La Tour de la Belle-

tous; grand plaisir d'avoir sa nièce que je lui ai proposée. Beaucoup de franchise et d'empressement; je garde sa lettre pour y répondre.

J'envoie faïence, pimpernelle et le diable.

L'Académie[1] a été assez belle; Le Camus et Froissard (*sic*) sont venus et ont parlé, nous causerons de tout cela. Renvoie samedi de bon matin, car j'ai envie d'aller dîner avec toi et j'ai assez d'activité pour avoir tout fait à temps.

Mme de Longchamps a été malade et n'est pas tout à fait remise.

Nouvelle grandissime!... que je donne à deviner en cent. Le Necker est contrôleur général. Lui-même l'a mandé aux Finguerlin[2], qui l'ont fait savoir à Humblot[3]. Cela se regarde comme du plus certain. Les effets haussés de 30 p. 100 à Paris, d'où je n'ai rien trouvé. Prends

Allemande, guillotiné à Lyon le 13 décembre 1793, avait épousé en 1758 Marie de Riverieulx, sœur de Claude-Antoine de Riverieulx, dont nous venons de parler. Leur fils Claude-Antoine Vouty était donc bien le neveu de Mme de Riverieulx. Il fut, après la Révolution, premier président à la Cour d'appel de Lyon et mourut en 1826. (Voir App. C., n° XXI.)

(1) La séance annuelle tenue le 25 août par l'Académie de Villefranche. — Madame Roland n'en parle que par ouï-dire, car elle n'avait pas voulu y assister (voir lettre 305) et, d'ailleurs, n'était arrivée du Clos que le 26.

(2) MM. Finguerlin, probablement d'origine génevoise, étaient des premiers commerçants de Lyon, mais en dehors des charges municipales, étant protestants. Nous trouvons cependant l'un d'eux parmi les administrateurs de «l'École royale académique de dessin», fondée à Lyon en 1756 (*Alm. de Lyon* de 1789, p. 228) et de «l'Institut de bienfaisance pour les mères-nourrices» (*ibid.*, 75-77), dont nous venons de parler. Il y avait aussi, parmi les administratrices de ce dernier établissement, Mme Finguerlin-Scherer (*ibid.*), et nous voyons d'autre part (*Correspondance littéraire*, janvier 1786) qu'il y avait à Lyon une maison de banque «de MM. Finguerlin et Scherer». Lors de la contribution patriotique de 1789, trois membres de la famille Finguerlin s'inscrivent pour 30,000 livres (Wahl, 6). L'un d'eux, en 1790, fit partie du Conseil général de la commune, puis du Conseil général et du Directoire du département (*ibid.*, 169-170). — Nous voyons d'autre part, dans les *Mémoires de Mme de Genlis* (V, 53; VI, 117-121; VII, 274), qu'un Finguerlin avait épousé une de ses nièces.

(3) Probablement J.-B. Humblot (1734-1809), négociant, et secrétaire-greffier pour MM. les Maréchaux de France, à Villefranche (*Alm. de Lyon*, article *Villefranche*, p. 169-172). Il fut membre de la Constituante.

garde à tes notes[1]. L'homme serait vindicatif; c est à consulter entre nous, avec mûr examen et suffisante attention.

Je t'embrasse et rembrasse éternellement. Ménage-toi et conserve-toi, à moi qui t'aime tant[2].

308

[À M. ET Mme....., À.....[3].]

[Fin août 1788, — de Villefranche.]

Nous rions avec ceux qui rient; nous pleurons avec ceux qui pleurent. Nous sommes dans la solitude, et, quelles que soient vos affaires, on n'en fait aucune après le 8 de septembre. Il faut d'ailleurs du repos à l'homme; il faut des consolations à ceux qui ont des peines. Je vous ai attendu et vous attendrai pour le 1er; nous jouirons des autres l'un par l'autre; ma moitié a aussi besoin de communiquer son âme avec celle de la vôtre. Vous devez nous venir voir, et vous viendrez nous voir, c'est ce qu'il fallait démontrer et ce qui est démontré quant aux premières parties; c'est ce que vous démontrerez quant à la dernière. Je vous embrasse, mon ami, de tout mon cœur.

(1) Les notes très hardies, que Roland rédigeait alors pour le t. II de son *Dict. des manufactures*.

(2) Sur l'adresse de cette lettre, on trouve jetées, de la main de Roland, les notes suivantes, qui, rapprochées de celles de janvier 1787 (voir lettre 267), complètent les comptes du modeste ménage (avec une petite erreur d'addition):

Du 1er décembre 1787 au 1er septembre 1788, 9 mois.

Nouveaux bâtiments.....	600# / 432 / 150	1182#	4 s.
Plus...	455	455	6
Entretien et courant.....		622	10
		2260#	
A ma femme.......		1800	
Toile, livres, Lyon, voyages..................		2000#	
Reste à payer et nouvelles dépenses jusqu'au dernier décembre.......		1500	
Total......		7560#	

(3) Ms. 9533, fol. 193-194, copie. — L'original a passé par la vente d'autographes du 12 août 1870, Ét. Charavay, expert.

Le premier paragraphe est de Roland et s'adresse au mari de la correspondante.

Nous n'avons pu faire de conjectures plausibles sur les destinataires.

Les restitutions entre crochets sont celles de la copie.

La date approximative de la lettre est fixée par ses rapports avec celles qui précèdent et celle qui suit.

Ce serait donc en vain, Madame, que je me serais flattée du plaisir de vous posséder à la campagne? Je ne puis vous dire à quel point mon propre intérêt me fait partager la peine qui vous affecte en ce moment; vous me tiendrez peu de compte, peut-être, d'un semblable sentiment, mais il est de ma franchise de vous le peindre comme je l'éprouve.

Ce deuil, ce procès sont-ils [de] bien vrais obstacles? Mon mari [croit] que non; il en écrit au vôtre [logi]quement. Pour moi, qui [ne saurais] me piquer de démonstrations [sévères], je me [permets] seulement [de prier] et je m'en tiens, pour mon compte, aux droits que me donnaient mes vœux et mon empressement. Pesez-le dans la sincérité de votre cœur, et ayez-y l'égard qu'une sensibilité comme la vôtre doit à la mienne, sous peine de tout ce qu'on peut imaginer de plus terrible.

Mme de Riverieux fait mieux que vous, et je l'attends le 8 du mois prochain.

Je ne vous fais point de compliments de condoléances; je suis toute occupée à me lamenter, et c'est vous qui m'inspirez cette . . . . . esine. Quant sera-ce donc que je pourrai me dédommager ou vous gronder? Je suis à la petite ville pour vingt-quatre heures, [toute en] l'air et fort courroucée, sans oser [même] vous dire combien. Recevez les [expressions] de mon regret et des [sentiments inalté]rables avec lesquels je suis. . . . .

. . . . [serv]ante,
[Phlp. de La Platiè]re.

309

À BOSC, [À PARIS[1].]

1er octobre (1785) 1788, — [du Clos].

[Pends-toi, friand Grillon! Nous faisons des confitures, du résinet (*sic*) et du vin cuit, des poires tapées et du bonbon, et tu n'es pas [ici]

[1] Bosc, IV, 127; Dauban, II, 570; — ms. 6239, fol. 260-261. — C'est par un lapsus de plume qu'il y a [17]85 au ms., date que d'ailleurs Bosc a biffée. Il suffit de lire la lettre

pour les goûter! Voilà, monsieur l'élégant, mes occupations présentes; du reste, on vendange à force, et bientôt ce ne sera plus que dans les armoires de la ménagère, ou dans les caves du maître, qu'on retrouvera du raisin et de son jus délicieux. Celui de cette année sera très bon; mais nous en avons peu, à cause de la petite visite que la grêle nous a faite, honneur dont on conserve toujours un cher et long souvenir.

Pourquoi donc ne nous écrivez-vous plus, vous qui n'avez pas de vendanges à faire? Est-ce qu'il y a au monde d'autre occupation que celle-là?

Mais vous politiquez à perte de vue et vous épuisez en dissertations sur le bien à faire, qui ne s'exécutera jamais. Que devient M. Necker[1]? On dit qu'il a un terrible parti contre lui. Et le grand diable d'archevêque[2]? On le disait parti pour Rome; maintenant on débite qu'il est gardé à vue.

Dieu fasse paix aux bons et anéantisse les méchants! Ressouvenez-vous encore un peu de vos amis du bout du monde, qui ne vous oublient pas et qui vous embrassent sans façon, excepté Eudora qui pourrait déjà s'en défendre.]

Ce n'est qu'en reprenant économiquement votre enveloppe pour vous la renvoyer, que nous trouvons le petit mot que vous aviez ajouté aux lettres de l'ami Lanthenas.

L'expédition des gravures nous fait grand plaisir, mais nous ne demandons rien autre de Paris; il faut trop d'argent pour tout ce qui se tire de ce pays, et nous avons plus de carottes que de louis d'or.

pour voir qu'il faut *1788*. C'est bien, du reste, dans la série des lettres de 1788 que Bosc l'a placée. Mais il y a soudé un long fragment d'une autre lettre antérieure, que nous avons transporté à l'endroit qui lui convient (lettre 301). Dans l'angle de gauche, il y a : *M. d'Antic.*

[1] Necker était redevenu contrôleur général le 25 août 1788. — Roland écrivait, le 5 septembre (coll. Morrison) : «Est-il vrai que le nouveau ne fera pas pis que l'ancien; mais fera-t-il bien? C'est encore un problème à résoudre : j'ai bien des données, peut-être différentes de celles de bien d'autres; attendons. Mais, en attendant, que deviendrons-nous?...»

[2] Loménie de Brienne était, en effet, parti pour l'Italie.

Je suis fort aise d'avoir vu, par votre petit mot, que nous ne sommes pas morts pour vous, et je vous en aime un peu davantage.

[Que font les sciences au milieu de nos convulsions politiques et dans l'agonie de nos finances? Et les savants, et les babillards? Et les collections, et les cours? Et La Blancherie et son entreprise, et les musées et les *musards?*...]

310

[À BOSC, À PARIS[1].]

Le 8 octobre [1788], — du Clos Laplatière.

[Vous ne nous dites plus rien, mon cher, et cependant les parlements se montrent et agissent d'une manière bien étonnante. Faudrait-il donc que les amis de l'ordre et de la liberté qui désiraient leur rétablissement fussent réduits à le regretter? Quelle sensation leur arrêté a-t-il produite dans la capitale? Ce rappel des États de 1614, ces prétentions, ce ton et ce langage sont bien singuliers[2].

Nous en sommes donc à savoir seulement s'il faudra végéter tristement sous la verge d'un seul despote, ou gémir sous le joug de fer de plusieurs despotes réunis. L'alternative est terrible et ne laisse pas de choix, car on n'en saurait faire entre deux mauvais partis. Si l'avilissement de la nation est moins général dans une aristocratie que sous le despotisme d'un monarque sans frein, la condition du peuple y est quelquefois plus dure, et elle le serait parmi nous, où les privilégiés sont tout et où la plus nombreuse classe est presque comptée comme zéro.

[1] Bosc, IV, 129; Dauban, II, 572; — ms. 6239, fol. 287-288. — Bosc, par négligence, a mis cette lettre après celle du 4 décembre 1788; M. Dauban, trompé par ce classement, l'a placée sous la rubrique de 1789; mais il y a bien *1788* au ms., et il ressort d'ailleurs de la simple lecture qu'elle est de 1788, en effet.

[2] Le Parlement de Paris, rétabli dès l'avènement de Necker dans la situation où il était avant le lit de justice du 8 mai, avait demandé, en enregistrant la déclaration de son rétablissement, que les États généraux fussent convoqués et composés *suivant la forme de 1614*, c'est-à-dire avec le vote des trois ordres séparés (25 septembre).

On dit que la haute finance est liguée contre M. Necker; que fait ce ministre? en est-il encore à s'affermir en place?]

Nous sommes dans les vendanges par-dessus la tête, non pour la quantité : nous avons, cette année, diminué d'un tiers sur l'autre; mais c'est la saison de la récolte, et partant celle du travail champêtre et des sollicitudes domestiques.

Donnez-nous de vos nouvelles et de celles qui courent; mille amitiés au bon Lanthenas; veuillez faire parvenir la ci-jointe.

Nous vous aimons toujours et je vous embrasse de tout mon cœur.

Quand j'aurai du loisir, je vous décrirai la fête du 4 octobre et nos *Lucas* et nos *Colettes* dansant gaîment leurs rigodons et buvant notre vin de fort bon cœur [1].

Adieu encore.

311

[À BOSC, À PARIS [2].]

Le 9 novembre 1788, — de Villefranche.

Les gravures sont arrivées, notre ami, la veille du jour que nous est parvenue votre lettre d'avis; elles sont en aussi bon état qu'elles sont belles, et le plaisir que j'ai eu à les considérer m'a fait sentir que je n'étais pas encore morte au goût des beaux-arts.

Comme la diligence d'eau ne passe qu'à demi-lieue de la ville où est la Saône [3], nous ne voyons pas les voyageurs qui prennent cette voiture; M. de Bournon [4] avait remis et recommandé à l'auberge des diligences le rouleau, qui nous a été soigneusement apporté.

Mais si cet aimable homme eût pris la route de Villefranche et que je me fusse bien portée, il ne nous aurait pas encore rencontrés. J'étais

(1) Fête donnée aux vignerons et aux voisins du Clos pour célébrer l'anniversaire de la naissance d'Eudora, en même temps que (selon l'usage du pays) la clôture des vendanges. Il y a, aux *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 23, une petite pièce de vers de Madame Roland pour cet anniversaire.

(2) Ms. 6239, fol. 283-284.

(3) *Sic.*

(4) Jacques-Louis, comte de Bournon (1751-1825), naturaliste et minéralogiste. On lui doit des recherches intéressantes sur les Alpes dauphinoises et les montagnes du Forez.

venue ici, il y a quinze jours, pour vingt-quatre heures seulement; j'y suis tombée malade *subito*, et j'attends des forces pour monter à cheval et retourner au Clos.

Je voulais vous écrire, par le dernier courrier, que j'étais toujours de ce monde; mais j'avais été obligée de faire une autre lettre, et, pour le peu que je tienne la plume, le mal de gorge se fait ausitôt ressentir; j'ai donc remis au courrier suivant. Je le devance, par précaution, en saisissant un bon moment.

Je ne sais pourquoi vous glosez si tristement sur notre amitié pour vous, et comment vous pouvez parler de *déchanter* à cette occasion. Si j'avais de la force, je vous *peignerais* d'importance; mais je suis convalescente et plus portée à la clémence qu'à l'indignation.

Dites-nous donc si c'est à Lyon que se rend ce M. de Bournon; nous pourrions l'y rencontrer, puisque nous devons y passer les deux ou trois premiers mois de l'année.

Les d'Eprémesnil et compagnie ont d'abord été reçus à Lyon avec enthousiasme; mais leur couronnement à la Comédie ne s'est pas fait noblement: il a passé pour avoir été concerté avec eux dès la veille[1]. Pour comble de mauvais effet, ces messieurs, invités et régalés au *cercle* ou *club* des Terreaux, s'y sont montrés avec hauteur et parlant du Tiers-État avec beaucoup de dédain. L'assemblée qui les régalait, toute composée du Tiers-État, a été indignée; on a fini par les détester, et ils devaient être sifflés s'ils fussent retournés au spectacle.

Bourg se montre contre les parlements avec une vigueur étonnante[2]; elle a fait un terrible mémoire contre les injustices qu'elle prétend avoir essuyées de celui de Dijon, dans tous les procès de personnes du Tiers-

[1] D'Éprémesnil, arrêté en plein Parlement, le 6 mai 1788, pour ses protestations contre les édits de Brienne, et emprisonné à l'île de Sainte-Marguerite, venait d'être rendu à la liberté et regagnait Paris au milieu des ovations populaires. A Lyon, lorsqu'il parut au spectacle, «on jeta sur le théâtre des vers et une couronne de laurier, etc...» (*Correspondance littéraire*, novembre 1788, note de Meister.)

[2] *Examen des privilèges de la noblesse de Bresse* (par l'avocat Gauthier des Orcières, qui fut ensuite député à la Constituante et à la Convention). — Voir Ch. Jarrin, *Bourg et Belley pendant la Révolution*. Bourg, 1881, p. 302 et 468.

État avec quelqu'un de la noblesse; et cette ville de Bourg finit par demander le rétablissement de son propre Conseil souverain, dont la conservation fut stipulée lors de la cession de la Bresse à la couronne de France[1].

Nous avons de petites histoires assez plaisantes de nos Assemblées de départements[2]; mais c'est assez pour aujourd'hui, ou du moins pour mes facultés; peut-être trouverez-vous aussi qu'il est temps que je finisse et que vous repreniez votre besogne.

Notre ami, de retour de Lyon, est parti pour visiter les ouvriers à la campagne; il fait froid et le ciel est triste.

Adieu, je vous embrasse suivant l'antique usage, et tout aussi bonnement qu'au temps de nos preux. Eudora grandit beaucoup et jase comme une pie.

312

[À BOSC, À PARIS[3].]

[Fin novembre 1788, — du Clos?]

Je ne vous en dirai pas long, mes amis[4]; nous sommes encore casernés tristement au coin du feu, et ne voyant qu'au travers des vitres le soleil brillant et les éclatants frimas. Cependant la bise souffle, là les travaux s'accumulent, le temps s'écoule et l'impatience est à la porte.

J'espère que nous retournerons bientôt au nombre des vivants. En attendant, nous nous transportons quelquefois parmi les Américains et nous convenons qu'il ferait bon vivre avec eux[5]. Que devient la Société pour l'affranchissement des nègres?

(1) Bourg avait possédé cette *Cour souveraine* non pas à la réunion de 1601, mais de 1658 à 1661.

(2) L'*assemblée de département* «de la province et élection de Beaujolais», subdivision de l'*assemblée provinciale* créée en 1787, avait tenu ses réunions à Villefranche en 1787 et 1788. (Voir *Almanach de Lyon*.)

(3) Collection Alfred Morrison.

(4) Elle s'adresse à Bosc et à Lanthenas.

(5) Roland écrivait à Bosc, de Villefranche, le 14 octobre (coll. Morrison) : «J'arrive de la campagne et j'y retourne; la mère et l'enfant sont enrhumées; Lanthenas s'enfonce dans l'Amérique, je suis trop vieux pour

Nous avons, à Lyon, un ministre protestant de notre connaissance, qui fait imprimer actuellement un ouvrage contre l'esclavage des nègres[1] : je ne sais si l'auteur donnera du neuf; mais je sais bien qu'il a grande envie de faire parler de lui.

Je ne vous parle pas de nouvelles; je suis toute occupée d'huile à faire faire, et de porc à saler; objets fort intéressants dans le ménage et peu faits pour le genre épistolaire.

Ci-joint une petite lettre pour le chanoine[2].

Adieu, dites-nous ce que font les Notables[3], si tant est qu'ils fassent quelque chose.

Nous vous embrassons cordialement.

313

[À BOSC, À PARIS[4].]

4 décembre [1788, — du Clos].

Or çà, Monsieur le docteur, veuillez, je vous prie, me faire savoir *subito* — car tel est le mode qui convient aux dames — si le fameux *turneps* qu'on vante

l'y suivre..... » — Lanthenas, qui avait depuis longtemps des relations avec l'Amérique, y songeait plus que jamais, sous l'influence de Brissot, avec lequel il était déjà lié, et plus encore en lisant les *Lettres d'un cultivateur américain* que venait de publier Saint-John de Crèvecœur (1784; 2e édition, 1787), description arcadienne de la vie aux États-Unis. — Madame Roland fit bien des fois, elle aussi, ce rêve d'Amérique.

Quant à la «Société pour l'affranchissement des nègres», c'était cette société des *Amis des noirs*, que Brissot et ses amis Carra, Valady, etc., venaient de fonder en France, à l'exemple de celle que Granville Sharp et Clarkson avaient fondée en Angleterre. (Voir *Mém. de Brissot*, t. III, chap. I et III.)

(1) Frossard faisait imprimer la *Cause des esclaves nègres, etc.*, 2 vol. in-8°. Lyon, 1789.

(2) Le chanoine Bimont, dont la santé déclinait (voir lettre du 23 février 1789) et qui mourut en septembre 1789 (lettre de Roland à Bosc du 2 octobre 1789, coll. Morrison).

(3) La deuxième assemblée des Notables, convoquée pour régler la forme des États généraux, s'était réunie le 16 novembre 1788 et se sépara le 12 décembre. Ceci nous donne la date approximative de la lettre.

(4) Bosc, IV, 129; Dauban, II, 571. — N° 393 de la collection E. Michelot, vendue les 7 et 8 mai 1880, Eug. Charavay, expert. — L. a., 2 pages 1/4 in-8°.

à Paris aujourd'hui, et que l'on cultive dans ses environs, est du genre *Raphanus* ou *Brassica*[1]. Puis, par extension, vous me manderez dans quel *genre* vous comprenez la *petite rave* que vous autres, Parisiens, mangez à déjeuner; puis, si vous connaissez la *rave longue* et *ronde* qui croît en Flandre et dans nos provinces, et comment vous la dénommez. Que votre décision soit exacte et précise sur tous ces points; elle terminera de savantes discussions dans lesquelles vous devez trouver très glorieux d'être pris pour arbitre. Mais que cette décision soit accompagnée des phrases de Linné, car nous avons ici beaucoup d'objets et peu de livres. Si je suis satisfaite de votre science, et que pourtant vous ne connaissiez pas nos *raves*, le plus sain, le plus doux et le plus léger des aliments pour l'homme et les animaux, je vous enverrai par la tête une de ces *raves*, de cinq à six livres pesant, *longue* ou *ronde*, à votre choix.

Adieu; n'oubliez pas tout à fait vos amis de l'autre siècle, qui vous embrassent tout bonnement.

314

À BOSC, À PARIS[2].

18 décembre 1788, — du Clos.

Nous avons reçu, mon cher, vos très savantes explications botaniques et vous en rendons grâces. Vous n'aurez point de mes raves par la tête, mais il faudrait me faire manger des *turneps* pour me convaincre s'ils sont meilleurs. Il faut avouer que les distinctions des savants ne supposent pas toujours, entre les plantes dont ils ont fait divers genres, une différence de saveur et de propriétés.

[1] Roland avait longuement parlé, au tome I de son *Dictionnaire* (p. 156*, 169*), du *Commonfields-turnips*, avec lequel on nourrissait les moutons en Angleterre. Il voulait sans doute de nouvelles indications pour la deuxième partie du tome II (*Errata, supplément*, etc...), qu'il faisait alors imprimer. «...Mon gros ouvrage que je commence, sous quinze jours, à mettre sous presse à Lyon» (Coll. Morrison, lettre à Bosc, du 24 août 1788); — «J'ai fait aujourd'hui le premier envoi de manuscrit pour mettre sous presse à Lyon. Ainsi me voilà en train pour la suite de ma grande œuvre» (*ibid.*, 5 septembre); — «L'Encyclopédie s'imprime; je viens de corriger la 16e feuille de plus de 100 de cette fournée...» (*ibid.*, 12 novembre).

[2] Catalogue Morrison, t. V, p. 310: «Lettre autographe, à M. d'Antic; au Clos de La Platière, 18 décembre 1788, 3 pages in-4°, avec l'adresse.»

Les raves *rondes* et *longues*, *brassica*. et *rapa*, cultivées ici dans le même terrain, se confondent sur nos tables sans obtenir l'une sur l'autre une préférence bien motivée.

Ce n'était pas pour nous qu'il avait été question de la *Flore* de Bulliard, mais pour les pharmaciens de l'hôpital de la petite ville; le prix de l'ouvrage a désorienté le zèle, et l'on ne songe plus à cette acquisition. Quant à nous, qui employons notre argent avec des pionniers, des maçons et des charpentiers, nous ne pouvons faire aucun calcul bibliographe.

Je ne sais quel froid il fait à Paris, mais ici nous gelons tout en vie et nous sommes confinés sans savoir comment nous rendre en ville par des chemins glacés, où les chevaux ni les bœufs ne peuvent tenir pied. Mandez-moi donc votre degré de froid; je ne vous rendrai pas la pareille, car, dans notre immense maison, il n'y a sûrement pas l'ombre d'un thermomètre. Des brouillards tombent chaque jour en pluie qui se gèle à l'instant. Le plus petit brin de paille paraît de la grosseur d'une baguette, par la quantité de glace transparente qui l'enveloppe; nos arbres sont chargés en proportion de leurs ramifications et ils cassent de toutes parts. Nous devons cette température rigoureuse, qui est infiniment plus supportable à Villefranche, au voisinage des montagnes.

Recevez nos amitiés, nos embrassements, etc.....

315

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Décembre? 1788?, — [de Lyon.]

Pour moi, qui n'entre pas dans la fourrure, je ne parle que de chansons. Vous m'avez envoyé le plus joli petit coquin de Noël qu'on puisse imaginer; nous l'avons chantonné, goûté, etc... J'ai vu autrefois le

[1] Coll. Alfr. Morrison. — Écrit sur la quatrième page d'une lettre de Roland à Bosc demandant des renseignements sur les fourrures. Nous avons placé cette lettre à la fin de 1788, parce que c'est à ce moment-là que Roland travaillait à cet article de son *Dictionnaire*. Mais elle pourrait tout aussi bien être du commencement de 1789. Le texte indique seulement qu'elle est d'une fin ou d'un commencement d'année. On y voit aussi qu'elle est écrite de Lyon, où Madame Roland annonçait qu'elle passerait les deux ou trois premiers mois de 1789 (lettre 311).

Berger Sylvain[1], petit brun qui s'en va bégayant; par ma foi, il s'exprime plus nettement par écrit.

Vous avez donc bien du travail? Nous n'en manquons pas non plus, et je ne sais par quelle inconséquence je viens de m'abonner à la Comédie; mais c'est l'affaire d'un mois, après quoi je reviens à ma pauvre musique, à laquelle cet arrangement ne fait pas grand bien.

Adieu, souvenez-vous de nous au milieu du tourbillon des nouveautés.

La cuisse rend abondamment; le sommeil n'est pas merveilleux.

[1] Madame Roland avait aperçu Sylvain Maréchal, alors bibliothécaire du collège Mazarin, aux concerts de Mme L'Épine (*Mém.*, II, 138), vers 1774. Nous ne savons à quel *Noël* elle fait allusion; peut-être s'agit-il des *Chansons anacréontiques du berger Sylvain* (c'était son demi-pseudonyme), Paris, in-12, s. d.

ANNÉE 1789.

AVERTISSEMENT.

Pour l'année 1789, nous n'avons que 22 lettres, dont 17 à Bosc, 4 à Brissot et 1 à Varenne de Fenille. Pas une seule à Roland. Il est vrai que l'inspecteur a été malade la plus grande partie de cette année-là et que sa femme l'a peu quitté. Mais il est impossible que, durant leurs courtes séparations, que nous essayerons de noter plus loin, elle ne lui ait pas écrit quelquefois. Il semble donc bien que leur correspondance de 1789, comme d'ailleurs presque toute celle de 1788, n'ait pas été retrouvée ou conservée par la famille.

Sur les 17 lettres à Bosc, 4 seulement ont été données par lui dans son édition de 1795, et avec un singulier désordre (voir lettre du 4 septembre, note); une seule provient des *Papiers Roland;* les 12 autres nous ont été fournies par la collection Alfred Morrison, appoint inestimable, sans lequel nous n'aurions pu vraiment reconstituer la vie des Roland en 1789.

Essayons maintenant — en nous aidant des lettres inédites de Roland que nous avons pu consulter dans cette collection — de vérifier comment l'inspecteur de Lyon et sa femme ont passé cette année-là.

Au début de l'année (février, mars), ils sont à Lyon, travaillant ensemble au *Dictionnaire des manufactures,* dont une nouvelle partie (t. II, 2e partie) devait paraître le 21 décembre suivant. On va à la Comédie; Eudora, qu'on ne pouvait garder dans l'étroit appartement de la maison Chamburcy, au milieu du travail du *Dictionnaire,* est en pension chez le ministre Frossard. C'est de Lyon que Madame Roland écrit à Varenne de Fenille sa lettre si intéressante du 21 mars sur la littérature anglaise.

Nul doute que la correspondance avec les amis de Paris, Bosc et Lanthenas, n'ait continué activement. La lettre du 3 avril semble bien être un renseignement pour le journal que commençait Brissot, revenu d'Amérique. Toutefois il y a, là aussi, une lacune évidente. Du 18 mars au 9 juin, nous n'avons que la lettre du 21 mars à Varenne de Fenille et cette lettre à Bosc du 3 avril.

Au commencement de juin, Roland tombe gravement malade; jusqu'à la fin de juin, sa vie est en danger. Vient ensuite une longue et pénible convalescence, qui se prolonge jusqu'à la fin de l'année, mais qui, dès la fin de juillet, ne l'empêchera pas d'écrire, et qui lui permettra, vers le milieu de septembre, de se transporter à Villefranche.

Auprès de son mari malade, Madame Roland suit, avec une fièvre extraordinaire, les événements de Paris. Dès le commencement, elle n'a aucune illusion, elle ne croit pas à la Révolution avec le Roi. Elle pousse ses amis aux solutions extrêmes et décisives. Elle ne s'en remet même pas à l'Assemblée nationale, qui, selon elle, ne doit que proclamer le Droit nouveau, puis revenir devant les électeurs qui choisiront d'autres mandataires pour faire la Constitution.

Quand *la grande peur* arrive, quand on apprend à Lyon (26 juillet) cette mystérieuse Jacquerie qui épouvante les campagnes, elle court au Clos (29 juillet). Mais, bien vite rassurée pour son «ermitage», elle est de retour à Lyon dès le 15 août, auprès de son malade.

Il semble qu'elle ait pu, en septembre, emmener Roland en Beaujolais, tantôt à Villefranche, tantôt au Clos (il fallait faire les vendanges), et que le mois d'octobre, au contraire, se soit passé à Lyon. C'est de là qu'elle écrit, dans les premiers jours d'octobre, cette lettre si curieuse (lettre 332) où elle trace à ses amis un plan détaillé pour aller enlever l'Assemblée à Versailles, au moment même où les Parisiens exécutaient spontanément ce coup de main qui mettait désormais la Révolution à l'abri de tout complot militaire.

Les lettres que nous avons sont d'ailleurs trop peu nombreuses pour que ces allées et venues des Roland entre Lyon, Villefranche et le Clos puissent être indiquées avec une précision absolue; il y en a eu probablement quelques autres, très rapides d'ailleurs, et sans intérêt pour suivre la correspondance.

316

[À BOSC, À PARIS[1].]

23 février 1789, — [de Lyon?].

Il faut bien que je vous dise quel plaisir vous m'avez fait en me donnant de bonnes et précises nouvelles du chanoine[2]; je suis enchantée que vous l'ayez vu, que vous puissiez m'assurer de son meilleur état. J'avoue pourtant que la crainte des retours d'un mal aussi traître ne me permet pas d'être aussi tranquille sur son compte qu'avant cette première attaque; mais enfin ces retours peuvent n'être pas prochains.

Mlle Navier[3] est la fille de ma contemporaine d'âge, et je n'ai qu'une morveuse de sept ans; voilà ce que c'est de s'y prendre de bonne heure.

Ne négligez point ce qu'il vous sera possible pour les *fouets*[4], et cela incessamment, car on est après; Lyon n'a rien pu fournir, il n'y a pas eu moyen de tirer quoi que ce fût des gens qui se mêlent de leur fabrication.

Quant au «relieur», s'il est aussi quelque chose, pressez toujours; on accroche comme on peut, et les vérités se trouvent. Je n'ai pas le temps de vous en dire long; nous vous embrassons cordialement; adieu.

(1) Collection Alfred Morrison, 2 folios.

(2) Son oncle Bimont, le chanoine de Vincennes, qui mourut en septembre suivant. — Voir lettre 332.

(3) Probablement une fille de Claude-Bernard Navier (1756-1793), avocat à Dijon, plus tard membre de l'Assemblée législative. (On sait que Bosc, élevé à Dijon, y avait gardé des relations.)

(4) «Les fouets», sur lesquels Roland interroge sans cesse Bosc, forment un chapitre du tome III (p. 133-144) du *Dictionnaire des manufactures*, où l'on trouve aussi l'article du «relieur» (p. 222-273).

317

[À BOSC, À PARIS[1].]

7 mars 1789, — de Lyon.

Or donc, notre ami docteur, on me charge de vous demander des choux, c'est-à-dire des renseignements sur les graines de choux-fleurs, le lieu d'où on les tire et la manière dont on les obtient.

Les uns prétendent ici que la graine de *choux-fleurs*, dite *d'Angleterre*, parce que les Anglais nous la fournissent, est tirée par eux de Malte même, et qu'ils n'en sont que les commerçants. D'autres assurent qu'indépendamment des graines de choux-fleurs de Malte, il en est qu'on recueille en Angleterre même, à force d'industrie, et que c'est bien de cette sorte que les Anglais nous vendent.

Éclaircissez-nous cette question et répondez encore à la suivante :

Recueille-t-on de cette graine à Paris, dans ses environs, et comment s'y prend-on pour l'avoir bonne? Emploie-t-on les serres et fait-on passer l'hiver à la plante?

Veuillez vous enquérir de ces objets et nous en rendre bonne raison.

J'aimerais à causer avec vous, mais je ne puis en ce moment.

Nous avons ici de grands opéras qui ne sont pas mal rendus pour la province, et j'ai pleuré comme une novice à *Œdipe à Colonne*[2], avec l'intéressante Antigone.

Adieu; ma pauvre Eudora m'écrit presque tous les jours où je ne la vois pas[3]; c'est avec elle que j'ai été au spectacle; mais son petit cœur, tout à la nature, n'entend rien à ce qui n'est que son imitation.

Nous vous embrassons franchement et cordialement.

Ma pauvre Agathe?...

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios. — La date est de l'écriture de Roland. Sur le verso du 2e folio, Bosc a écrit huit ou dix lignes sur les choux-fleurs. De même, aux deux questions du 4e paragraphe, il a répondu *oui* au-dessus de la ligne.

[2] *Œdipe à Colonne*, opéra de Sacchini, paroles de Gaillard. Joué pour la première fois à Paris le 30 janvier 1787.

[3] On verra plus loin, lettre 330, qu'elle avait confié, c'est-à-dire mis en pension sa fille chez un «pasteur protestant, ami de Rabaut-Saint-Étienne». C'est bien certainement Frossard.

318

À BOSC, [À PARIS[1].]

18 mars 1789, — de Lyon.

Vous êtes affligé, ce m'est une raison de vous écrire. A vous, qui m'avez rafraîchi le sang, en m'apprenant que mon Agathe respirait encore, que ne puis-je faire passer quelque nouvelle aussi consolante! Mais au moins je mettrai mon âme à l'unisson de la vôtre en vous apprenant que je suis encore dans le chagrin. Celui de mes beaux-frères avec lequel mon mari a le plus vécu et auquel nous sommes singulièrement attachés, notre compagnon de voyage, le bon curé de Longpont, est dans un état inquiétant : il paraît menacé de la pierre[2].

On vient de m'interrompre; un brave homme lit ici tout haut un manuscrit sur les droits féodaux, et sa voix est tonnante au point de tourmenter mon oreille et de harceler mon attention. L'heure du courrier me presse. Adieu; recevez les embrassements de la bonne et franche amitié qui voudrait adoucir les affections pénibles dont vous êtes préoccupé.

319

M. DE FENILLE, À BOURG[3].

21 mars 1789, — de Lyon.

Je sais fort bien, Monsieur, que *le silence est l'ornement des femmes;* les Grecs l'ont dit; Mme Dacier l'a reconnu, et, quelle que soit l'opposition

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio. — Dans un coin, à gauche, il y a : *M. d'Antic.* Ce n'est qu'à partir du décret du 19 juin 1790, abolissant tous les titres de noblesse et ordonnant que chacun ne portât désormais que son vrai nom de famille, que Bosc et Roland se réduisirent à leur nom patronymique.

[2] Pierre Roland mourut le 23 novembre 1789. — Voir Appendice C.

[3] Ms. 6241, fol. 241-244. — Écriture de Roland; mais la lettre est écrite au nom

générale du siècle à cette espèce de morale, les trois quarts des hommes sensés et surtout des maris la professent encore. D'ailleurs, je n'ai pas l'honneur de vous connaître assez particulièrement pour devoir donner un libre cours à mon babillage et me promettre l'indulgence qu'on ne peut espérer que de ses amis. Aussi je me garderais de me mêler dans votre discussion littéraire avec M. de La Platière, s'il n'était question de romans, de théâtre, de frivolités, et que vous n'eussiez cité les femmes à leur occasion. Ma place m'est donc assignée par vous-même; je puis parler de mes bons amis les Anglais, et vous ne pouvez en conscience vous dispenser de me lire, quitte à me jeter au feu après.

D'abord vous avez peur : donc j'ai beau jeu; il y aurait là de quoi

de Madame Roland et est certainement d'elle. Roland aura voulu en garder copie.

Philibert-Charles-Marie Varenne de Fenille, né à Dijon en 1730, receveur des tailles en l'élection de Bresse depuis 1757, agronome et sylviculteur, guillotiné à Lyon le 14 février 1794. (Voir sur lui : *Œuvres agronomiques et forestières de Varenne de Fenille; Études, précédées d'une notice biographique par Philibert Le Duc*. Paris, Rothschild, 1869, 1 vol. in-8°.)

Varenne de Fenille était un des membres les plus actifs de la *Société d'Émulation*, de Bourg-en-Bresse, et Roland avait envoyé à cette société un mémoire intitulé : «Aperçu des causes qui peuvent rendre une langue universelle et observations sur celle des langues vivantes qui tend le plus à le devenir, par M. Roland de la Platière, inspecteur des Manufactures, de diverses Académies.» Ce mémoire fut lu à la *Société d'Émulation* le 20 avril 1789. Il se trouve en manuscrit : 1° au Recueil manuscrit de cette société (laquelle existe toujours à Bourg), t. I, p. 27; 2° aux *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 70-80, de l'écriture de Madame Roland; 3° aux manuscrits de l'Académie de Lyon (Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon*, t. I, p. 339 et suiv.). — Certaines indications des *Papiers* nous portent à croire que Roland l'avait fait dès 1785, l'avait lu à l'Académie de Villefranche et l'avait en outre envoyé le 15 octobre 1785 à l'Académie de Rouen. C'était évidemment un Essai provoqué par le célèbre *Discours* de Rivarol *sur l'universalité de la langue française*, de 1784. — Roland conclut que l'anglais «sera un jour la langue universelle». Le morceau n'est pas sans intérêt. Il porte bien la marque de Roland, avec des retouches de sa femme.

L'envoi de son discours à Bourg avait provoqué, de la part de Varenne de Fenille, des objections auxquelles Madame Roland répond ici. «Deux illustres personnages de la Révolution avaient jugé M. de Fenille digne de leur amitié : Madame Roland et M. de Malesherbes. Il était en correspondance avec tous deux» (Philibert Le Duc, *op. cit.*, p. 40). La lettre de Madame Roland est une contribution intéressante à l'histoire de «La guerre à propos de Shakspeare», racontée par M. Jusserand dans son *Shakspeare en France sous l'ancien régime*, Paris, 1898.

donner courage à tous les héros en cornette. Cependant, comme il ne serait pas glorieux de se prévaloir d'un tel avantage, je passe à vos raisons.

Vous demandez si la langue anglaise a de l'harmonie et vous appuyez fort adroitement sur la difficulté de sa prononciation pour les étrangers, comme une sorte de preuve de la négative. Pour réponse à la question, je voudrais que vous entendissiez un Anglais instruit débiter les beaux vers des grands poètes de sa nation; la noblesse de ses accents, la facilité de son expression, la justesse de la cadence ou la mesure du rythme, des sons pleins, des terminaisons sonores vous persuaderaient en dépit de vous-même, et votre oreille subjuguée porterait à votre esprit une idée des belles choses que le défaut de connaissance ne vous eût pas permis de saisir.

Quant au fait de la difficulté, que je ne nie pas, permettez-moi d'observer qu'elle est, en partie, relative. Nous trouvons l'italien très facile; l'espagnol et le portugais ne le seraient pas moins pour nous, et nous les apprendrions également, s'ils avaient autant d'auteurs aimables. Mais toutes ces langues sont sœurs de la nôtre; ce sont des dérivés d'un même principe; il n'est pas étonnant que des enfants d'une même famille s'entendent plus aisément entre eux qu'avec des hommes d'un autre climat.

La preuve, c'est que les Allemands et les Anglais s'entendent aussi facilement que les Français et les Italiens, et, si l'on parle plus notre langue dans les États du Nord que celle de nos voisins du Midi, nous le devons à des causes qui ne tiennent pas à la nature même de notre langue. J'ajouterai que s'il reste encore quelque chose à dire contre la difficulté intrinsèque de l'anglais, difficulté qu'un peu d'habitude a bientôt surmontée, et que *le besoin* ou *le plaisir* ne calcule jamais, elle est rachetée au centuple par la liberté des élisions, très fréquentes en anglais, par cette étonnante faculté de contracter ou d'étendre les mots d'une manière qui laisse à l'imagination toute sa vivacité, au sentiment tout son feu, au génie toute sa grandeur; qui présente tous les tons, et ouvre au poète, comme à l'orateur, la plus vaste carrière.

Les relations des États-Unis, les avantages de leur constitution, de leur commerce, etc., répandront, dans toutes les parties du monde, le besoin d'apprendre leur langue. Quant au plaisir de la cultiver...., ah! Monsieur, « *si les ouvrages de pure imagination font encore plus de prosélytes que ceux de philosophie, de physique, de haute morale*, etc... », quelle langue doit être cultivée autant que l'anglais, qui les réunit tous!

C'est le peuple de l'Europe qui a l'imagination la plus forte, la plus sensible, les romans les plus intéressants et les plus variés, et le théâtre sinon le plus châtié, peut-être le plus attachant.

Vous avez appris l'italien pour l'Arioste, le Tasse, Métastase, Goldoni, etc. Vous êtes à la fois un sage et un homme de goût, et vous n'avez point appris l'anglais, je ne dis pas pour Locke, Newton et tant d'autres, mais pour son Milton, sublime dans ses beautés, étonnant dans ses écarts mêmes, frais et touchant comme Homère dans ses détails et ses descriptions; vrai poète épique à qui nous n'avons rien à comparer; moins fécond peut-être que l'inépuisable Arioste, moins régulier que le Tasse, et peut-être aussi plus grand qu'eux deux. Vous ne l'avez point appris pour son *Thompson*[1], ce chantre aimable des « Saisons »; majestueux et riche comme la nature qu'il peint en maître, digne de s'asseoir au pied du trône de son Créateur, dont le souffle divin semble l'avoir inspiré. Heureux agriculteur, vous foulez avec complaisance les champs cultivés par vos soins[2]; Virgile à la main, vous vous appliquez à vous-même le *fortunatos nimium*, et vous n'avez jamais fixé vos yeux attendris sur les vers de Thompson!... Et *Pope*, si sage et si brillant, n'a pas porté dans votre âme, avec la douceur de son chant, celle de sa doctrine, dans ces moments où l'âme la plus paisible soupire

[1] Nous avons déjà remarqué (lettre 267) que Madame Roland écrit *Thompson* pour *Thomson*.

[2] Varenne de Fenille était grand propriétaire en Bresse. Il avait travaillé activement au développement des pépinières du pays (voir Ph. Le Duc, *passim*). A Bourg, il habitait l'hôtel de Champdor (ancien hôtel de Choin, d'où était sortie au siècle précédent la maîtresse du Grand-Dauphin), où vécut depuis Edgar Quinet enfant. Il avait *accensé* les fossés de la ville de Bourg, contigus à son hôtel et à son jardin, et en avait fait un « jardin anglais », célèbre alors dans la région, mais dont il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges.

secrètement sur les peines de la vie! Et l'ingénieux *Dryden*, le piquant *Congreve*, le voluptueux *Rochester*, n'ont-ils jamais rappelé le sourire sur vos lèvres? Mais comment n'avez-vous pas cherché à connaître *Shakespeare*, dont, après des siècles, et malgré toutes nos perfections tant vantées, les Anglais sont toujours enthousiastes? Comment n'avez-vous pas été curieux de savoir sur quoi étaient fondés l'admiration, l'enchantement, les transports d'une nation éclairée pour un auteur qui s'avise de négliger les trois unités, de faire mourir bien des gens sur la scène, de rapprocher les tableaux de la vie commune et des actions les plus relevées, précisément comme elles le sont dans la nature, et de n'avoir en rien d'autre maître, d'autre loi, qu'elle et son génie!

Voyez donc, je vous prie, dans *Othello*, ce qui manque à Orosmane, pour nous faire passer, avec plus de terreur, dans toutes les gradations de la jalousie. Comparez, si vous avez le courage, l'ombre de *Ninus* à celle de *Hamlet*. Examinez comme notre Ducis a refroidi *Lear*, en l'ajustant à la française, et le redressant suivant les règles d'Aristote, précisément comme nos grand'mères nous mettaient les pieds sur des planchettes entre des liteaux pour nous les faire tourner en dehors, ou des colliers de fer pour nous obliger de nous tenir droits. Contemplez ces charmants caractères de femmes, si délicatement tracés par le pinceau de Shakespeare, sa tendre *Cordelia*, l'ingénue *Desdemona*, l'infortunée *Ophélia;* concevez, si vous le pouvez, comment le même homme a pu réunir tant de grâces à tant de force; comment il a su faire pâlir d'effroi, tressaillir des émotions les plus douces, porter au comble l'attendrissement et la terreur, les faire suivre ou précéder de philosophie ou de gaieté. Appelez, si vous voulez, ses compositions monstrueuses. . . ., mais vous les relirez vingt fois, et loin de faire, comme beaucoup de nos littérateurs, un crime à toute une nation d'avoir du plaisir, vous en prendrez avec elle, quoi qu'en puissent dire tous nos Le Bossu [1], depuis Aristote qu'ils citent, jusqu'au dernier cuistre de collège, qui l'entend nommer sans le connaître.

[1] Le chanoine Le Bossu (1631-1680), dont le *Traité du poème épique* avait eu au XVIIIe siècle quelque crédit.

Mais non, laissez les folies du théâtre; recueillez-vous dans les romans, douces fictions dont les âmes sensibles s'alimentent; monde chimérique où elles se jettent pour y trouver, fussent-elles malheureuses, d'autres belles âmes à chérir et à plaindre. Oh, pour le coup, Monsieur, il faut bien que vous quittiez l'Italie; car je n'imagine pas que l'insipide *Chiari*[1], avec ses sottes aventures et ses personnages plus sots encore, puisse vous y arrêter deux minutes! Eh bien, où irez-vous? Courir les grands hasards avec nos preux chevaliers ou sillonner le fleuve de Tendre parmi nos langoureux Céladons; car je n'imagine pas que la métaphysique de nos modernes romanciers vous plaise davantage que la mauvaise compagnie que plusieurs d'eux nous donnent? Vous me nommerez *Julie*, et je vous répondrai que je la relis tous les ans; mais j'oserai dire, malgré tout mon respect et mon amour pour celui de nos écrivains à qui je donne la préférence, parce qu'il me rend contente de moi et m'apprend à me tolérer en me donnant toujours l'envie d'être meilleure et l'espérance de le devenir, j'oserai dire que ce n'est pas comme roman que sa *Julie* est admirable. Ce délicieux ouvrage n'est tel que par des beautés étrangères, pour ainsi dire, à sa nature, et que leur excellence seule a pu ne pas faire trouver déplacées. Aussi Rousseau, tout le premier, a-t-il avoué Richardson comme son maître. Aucun peuple ne présente un roman capable de soutenir la comparaison avec *Clarisse;* c'est le chef-d'œuvre du genre, le modèle et le désespoir de tout imitateur. Nos Pygmées, avec leur compas, viendront disserter sur ses proportions et lui reprocher des longueurs; mais eux-mêmes tombent à ses genoux et avouent ne rien connaître d'aussi beau. Cependant la foule de nos romans est infiniment plus inférieure aux romans anglais du second ordre que *Julie* ne diffère de perfection avec *Clarisse.* Si les Anglais n'étaient pas aussi braves, aussi sages, aussi bons politiques, aussi profonds philosophes, je dirais que ce sont les romanciers de l'Europe. Ils abondent en ce genre, et leurs romans portent l'empreinte d'une sensibilité exquise, d'une grande connaissance du cœur

[1] Chiari (1720-1788) est connu surtout par ses innombrables et insipides comédies, mais il avait aussi fait des romans.

humain, d'une mélancolie touchante. Fieldings et plusieurs autres, même des femmes, se sont montrés dans la carrière avec honneur et avec succès.

Au reste, n'imaginez pas qu'une teinte de consomption me fasse pencher pour les Anglais, à qui nos agréables reprochent des couleurs trop sombres; si je m'attendris avec délices, je m'égaie avec transport; et quiconque aura été témoin de la joie franche, des ris bruyants et de l'espèce de délire auquel les Anglais s'abandonnent à leur théâtre, conviendra que la même dose de sensibilité rend également susceptible des passions les plus graves et des affections les plus douces, des tableaux les plus fiers et des images les plus riantes.

Cependant je ne fais qu'entrevoir les beautés de la langue anglaise, et si je n'avais été aidée par les traductions, je ne pourrais parler de beaucoup des auteurs qui l'ont employée. J'ai appris l'anglais sans maître; je l'ai entendu parler à Londres durant un mois seulement; je lis sa prose; il me faudrait maintenant étudier sa poésie; car, malgré mon goût pour les langues, ma passion pour la littérature, j'aime encore mieux mon mari que tout cela, et comme il fait des *Arts* par-dessus toute chose, je ne sais, ne vois et n'entends plus que des Arts depuis quelques années; si ce n'est que par récréation, et toujours de compagnie, nous faisons, à la dérobée, de petites échappées dans ce beau domaine de la littérature, où j'espère retourner un jour oublier tous les Arts du monde.

M. de La Platière va mettre en l'air la librairie de cette ville pour vous procurer l'*Économie* de Xénophon et le *Voyage* de M. Poivre. Quant à la citation de Columelle, vous vous passerez, s'il vous plaît, de renseignements pour aujourd'hui, attendu que notre bibliothèque est à Villefranche, et que moi, sans avoir les goûts de Ninon, je partage un peu son aversion pour les citations. Mais je devrais craindre de vous en inspirer pour notre correspondance, et je n'ose prendre une autre feuille pour les compliments. Salut et honneur.

P. D. L. P.[1].

[1] Phlipon de La Platière.

320

[À BOSC, À PARIS[1].]

3 avril 1789, — [de Lyon].

En deux mots de questions, vous me donnez des pages à vous répondre.

Vous désirez savoir ce que l'on pense dans notre grande ville du S.[ieur] R.[ey] et de sa femme[2]. Primo, il n'est pas procureur du roi, mais lieutenant de police, et assesseur criminel à la sénéchaussée. Ces qualités jettent plus de jour que vous ne pensez sur le caractère de celui qui en est revêtu.

Il est de notoriété publique que, comme assesseur criminel, c'était, de tout le siège, celui des magistrats qui soutenait le mieux le spectacle des malheureux mis à la question; lorsque les juges étaient fatigués ou émus, on les livrait à R[ey] qui, froidement, prolongeait l'interrogatoire, et s'en allait paisiblement au spectacle après avoir condamné à mort.

Devenu lieutenant de police, et particulièrement dévoué aux soins de cette place, il s'est masqué d'une si bonne âme que, deux fois cet hiver, il s'est évanoui sur les quais à la face du peuple, en voyant les glaces emporter un pont et des bateaux. Cette farce, et bien d'autres,

(1) Collection Alfred Morrison, 2 folios.

(2) Antoine-Claude Rey, lieutenant général de police, conseiller en la sénéchaussée et assesseur de la maréchaussée (*Almanach de Lyon*, 1789, p. 173, et Supplément, p. 4). Les auteurs du *Catal. des Lyonnais dignes de mémoire* disent «qu'il se distingua, par sa vigilance et son zèle, pendant l'hiver rigoureux de 1789». Ils ajoutent qu'il émigra «en même temps que les princes» (?) et mourut en Sicile en 1810. Il avait été, en 1789, un des sept commissaires-rédacteurs des cahiers du Tiers-État de Lyon.

Pourquoi Bosc s'enquérait-il de ce personnage? Il s'était évidemment formé à Paris, au moment des élections pour les États généraux, des agences recommandant les candidatures aux provinces, et on peut présumer que Rey avait sollicité l'appui de l'une d'elles, à laquelle Bosc aurait tenu de près ou de loin.

Peut-être aussi s'agit-il tout simplement de l'appui du *Patriote français*, de Brissot, dont le prospectus avait paru le 16 mars, mais dont diverses entraves retardèrent l'apparition jusqu'au 28 juillet.

ont fait quelques dupes, et de ce nombre sont même des enthousiastes. Le héros est un homme médiocre pour les facultés, mais excessivement impudent, de cette impudence ferme et tranquille que des yeux vulgaires prendraient pour la confiance du mérite. Il est également ambitieux, intrigant et hardi. Il a voulu faire sensation comme lieutenant de police; il a affecté un zèle extraordinaire, en se tenant sur pied jour et nuit; en faisant, par lui-même, une infinité de petites choses, qu'un homme d'administration eût ordonnées et fait exécuter de son cabinet; en rendant une foule d'ordonnances pour capter la bienveillance du peuple qu'elles paraissaient favoriser, mais à l'avantage duquel elles étaient pourtant contraires, en éloignant l'approvisionnement et les denrées par des fixations ridicules qui dégoûtaient les gens de la campagne de rien apporter; enfin en se vantant de choses auxquelles il n'avait jamais pensé et en s'attribuant les effets de la vigilance de l'Intendant.

Perdu de dettes et abîmé dans ses propres affaires, il a fait un mariage d'intérêt et presque déshonorant, en épousant, pour avoir du pain, une veuve plus que galante, et d'une réputation telle, que les femmes honnêtes ne veulent pas, même aujourd'hui, entrer dans sa société.

Voilà sur quoi vous pouvez, comme citoyen, prendre idée des mœurs du personnage en question. Cet homme a fait l'impossible pour être nommé député, il est parvenu à se trouver dans le nombre des rédacteurs de cahiers; mais il n'a pas été plus loin, heureusement.

A moins que la démission de deux nommés qui se retirent n'ouvre une nouvelle porte à son audace et à ses intrigues. Il est en butte au Corps de ville, dont il n'est pourtant que le préposé; il a réussi à se faire nommer lieutenant de police par le consulat, et c'est contre le consulat qu'il cherche à agir dans l'occasion; il n'est pas plus considéré à la sénéchaussée; enfin il n'y a que deux sortes de personnes à son égard : des admirateurs qui ne savent pas sur quoi fonder leurs éloges, et des personnes qui le méprisent, en attestant en preuve sa conduite et son peu de talent.

Faites passer le billet ci-joint à l'ami Lanthenas.

Adieu. Demandez-moi donc des renseignements de gens dont j'aie du bien à vous dire; vous me donnez envie de relire Juvénal et me faites craindre de prendre son esprit.

Avez-vous reçu et fait passer les sommaires? Cela nous tient au cœur, dites-nous-en un mot.

321

[À BOSC, À PARIS[1].]

Mercredi, 9 juin 1789, — [de Lyon].

Ma situation est affreuse; nous avons ensemble fluxion de poitrine et fièvre bilieuse putride[2].

Je savoure à longs traits la perte de ce que j'ai de plus cher au monde; et le sourire sur les lèvres, la mort dans mon cœur, je donne tout le jour des espérances que je n'ai plus. Plaignez-moi; pleurez pour moi, car bientôt ma douleur ne connaîtra plus les larmes.

J'écris à Lanthenas comme à vous, partagez cette lettre avec lui.

J'ai reçu les souscriptions[3].

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio. Au-dessous de la date, il y a, ajouté : «ce 14 juin».

[2] Roland écrit, dans son *Dictionnaire des manufactures* (t. II, 2e partie, *Supplément*, p. 144) : «J'échappe d'une maladie qui m'a tenu 75 jours au lit, sans pouvoir en sortir une heure. Durant les 21 premiers jours, je n'ai guère passé d'instant où le danger ne fût imminent et ne fût jugé tel par les médecins. . .» Cette 2e partie du tome II, formant la 36e livraison de l'*Encyclopédie méthodique*, parut le 21 décembre 1789 (*Avertissement* de l'éditeur Panckoucke à la fin du tome III). On peut donc calculer que la maladie de Roland, si elle se déclara dans les premiers jours de juin 1789, ainsi qu'on le voit par cette lettre, prit fin dans la seconde quinzaine d'août. Mais, dès la fin de juin, le danger était passé, et il semble que, durant les mois de juillet et août, Roland n'ait plus eu affaire qu'à un état de maladie qui, tout en l'obligeant à garder la chambre ou le lit, ne l'empêchait pas de travailler, d'écrire, etc.

Cet état se prolongea d'ailleurs. Le 7 octobre, Roland écrit à Bosc (coll. Morrison) : «huit jours de mieux, huit jours de plus mal; j'en suis à ce dernier point. . . et je reste toujours sur le grabat». Et le 11 octobre (*ibid.*) : «Grabataire depuis quatre mois et demi. . .», ce qui fixe bien le début de la maladie aux premiers jours de juin, au moment de cette lettre.

[3] Probablement pour le *Patriote français*.

322

[À BOSC, À PARIS[1].]

Le 26 juillet [1789, — de Lyon].

Non, vous n'êtes pas libre; personne ne l'est encore. La confiance publique est trahie; les lettres sont interceptées. Vous vous plaignez de mon silence, je vous écris tous les courriers. Il est vrai que je ne vous entretiens plus guère de nos affaires personnelles : quel est le traître qui en a d'autres aujourd'hui que celles de la nation? Il est vrai que je vous ai écrit des choses plus vigoureuses que vous n'en avez faites; et cependant, si vous n'y prenez garde, vous n'aurez fait qu'une levée de boucliers. Je n'ai pas reçu non plus la lettre de vous que notre ami Lanthenas m'annonce. Vous ne me dites point de nouvelles, et elles doivent fourmiller. Vous vous occupez d'une municipalité, et vous laissez échapper des têtes qui vont conjurer de nouvelles horreurs.

Vous n'êtes que des enfants; votre enthousiasme est un feu de paille; et si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou que de généreux Décius ne les abattent, vous êtes tous f. . . .

Si cette lettre ne vous parvient pas, que les lâches qui la liront rougissent en apprenant que c'est d'une femme, et tremblent en songeant qu'elle peut faire cent enthousiastes qui en feront des millions d'autres[2].

[1] Bosc, IV, 130; Dauban, II, 573.

[2] Pour se rendre compte du ton exaspéré de cette lettre, il faut en considérer la date. On venait d'apprendre presque coup sur coup le renvoi de Necker, la prise de la Bastille, la capitulation du roi; on osait à peine croire au triomphe, on annonçait de partout de nouveaux complots de la Cour. Les plus modérés, parmi les partisans de la Révolution, réclamaient le châtiment des auteurs du coup d'État manqué. A quelques lieues de Lyon, à Bourg-en-Bresse, la municipalité demandait au roi (20 juillet) «de poursuivre ceux qui l'ont trompé. . .; que leur procès soit fait par l'Assemblée. . . , qu'un *exemple terrible* garantisse à jamais les rois et les peuples du plus grand crime dont les hommes puissent se rendre coupables. . . ». Comme l'a très bien fait remarquer l'historien de la Bresse (Ch. Jarrin, *Bourg et Belley pendant la Révolution*, p. 313), «ceux qui sont désignés là, ceux qui ont trompé Louis XVI, c'est la reine, ce sont les frères du roi». Et les signataires de la pièce sont tous de la haute bourgeoisie du pays! Là-dessus, commence la terreur des campagnes, *la grande peur;* c'est le 25 qu'on apprend à Bourg, le 26 à Mâcon, l'incendie des châteaux, l'arrivée des mystérieux brigands; le même jour, ces nouvelles arrivent à Lyon, en même temps que circulent, sur les complots des aristocrates à Paris, les bruits les plus étranges, les plus effrayants, dont on jugera par la lettre inédite de Ro-

323

[À BRISSOT, À PARIS[1].]

3 août 1789[2]. — du Clos.

Tout le monde m'engage à venir habiter la ville, je n'en ferai rien; je n'ai chagriné personne à la campagne; je n'ai ni terriers, ni titres; je n'ai fait que

land qu'on va lire. C'est sous l'impression de ces colères que Madame Roland écrit cette lettre du 26, puis, en pleine panique, elle part (le 29) pour aller veiller sur le Clos, tandis que Roland écrit à Bosc (coll. Morrison) :

Le 29 juillet 89.

Ma femme, retardée par le mauvais temps et prête à partir, ce qu'elle vient de faire, a reçu votre expédition du 24 : je venais de vous écrire la missive ci-jointe. Nous avons beaucoup de grâces à vous rendre des petits imprimés que vous nous adressez : nous les lisons, relisons et faisons lire, copier même avec transport; mais vous n'y joignez aucun détail sur l'état actuel des choses, sur les circonstances présentes. Vous ne nous parlez point de cette lettre du comte d'Artois à Flesselles, lettre affreuse, qui fait tant de rumeur dans ce pays; est-ce qu'elle n'est pas imprimée? est-ce qu'elle ne serait pas vraie? Vous ne nous dites rien de l'intendant Berthier, qu'on nous a dit aussi pris et décapité; de la rumeur du peuple, qui, dit-on, demandait à grands cris la tête de la reine et celle du comte d'Artois; des pirates, leurs émissaires, envoyés sur la Méditerranée pour attaquer les bâtiments qui nous apportaient des blés : on dit que ce sont des brigands anglais, sortis des prisons et achetés, à prix d'argent, pour nous affamer.

Vous ne nous dites rien de ces cinquante millions enlevés au trésor royal pendant l'absence de M. Necker, dont vingt-cinq ont été arrêtés sur la frontière, prenant le chemin de l'Autriche. Enfin ne parlez non plus de ce ministre que s'il ne fût pas de retour. Où est la reine? Que fait-elle? Qu'en dit-on? Est-ce que les princes se sont exilés? Où sont-ils? Que font tous ces fameux brigands, ces malheureux scélérats? Qu'en pense-t-on? Qu'en dit-on?

Nous ne savons rien de tout ce monde : vous ne nous en dites rien, ni en quelle disposition de choses sont les affaires à la Cour et à Paris. Il y a encore de terribles dessous de cartes. Des brigands, soutenus et soldés, sont répandus dans les campagnes et les dévastent : on nous mande qu'il en est une troupe répandue dans le Bugey, qui viennent d'incendier les blés dans les champs dans les environs de Meximieux : les dragons de Lyon y ont été, ils en ont tué 20 et fait prisonniers 27; les autres se sont cachés dans les bois. Mais la chaîne est partout rompue, et, quoique la trame soit très visible, il semble qu'on affecte de n'y rien voir.

Je persiste dans mon idée : la fougue, l'impétuosité, avec la légèreté, l'inconstance, le peu de tenue en tout, finiront par tout perdre. Il y a beaucoup d'ennemis secrets, qui continuent de miner en dessous, tant qu'on n'abattra pas des têtes, sans réserve du rang ni du nombre. Qu'on juge par contumace et que l'on exécute en effigie celles qui, convaincues du crime, se sont soustraites au châtiment. Plus elles sont élevées, plus elles sont dangereuses, plus il faut mettre haut le prix pour les abattre. Je ne finirais pas de vous dire tout ce que je pense à ce sujet, ni même tout ce que je ferais, si j'en avais le pouvoir.

Donnez-nous, donnez-nous donc des détails un peu circonstanciés sur les événements, l'état présent des choses, les craintes, les espérances, et notamment sur celui des objets et des personnages dont je vous ai parlé précédemment.

Adieu, au courrier prochain.

[1] Cette lettre se trouve au *Patriote fran-*

du bien à mes voisins. S'ils devenaient ingrats, tant pis; je payerais l'intérêt des avantages que ma situation m'a donnés sur eux. Mais je ne leur ferai pas l'injure d'y croire avant l'événement, et quand je serais victime de quelques brigands, je ne désespérerais pas de la chose publique, comme ces lâches qui crient au renversement pour quelques maisons brûlées.

. . . .

Au nom de Dieu, gardez-vous bien de déclarer que l'Assemblée nationale peut fixer irrévocablement la Constitution; il faut, si elle en trace le projet, qu'il soit ensuite envoyé dans toutes les provinces, pour être adopté, modifié, approuvé par les constituants.

L'Assemblée n'est formée que de constitués, qui n'ont pas le droit de fixer notre sort. Ce droit est au peuple, et il ne peut ni le céder, ni le déléguer.

324

[À BRISSOT, À PARIS[1].]

7 août 1789, — de Villefranche.

Trois ou quatre petits seigneurs de ces cantons se sont retranchés dans leurs châteaux avee canons, fusils et munitions. Ils sont secondés par un tas de bri-

çais du 12 août 1789 (n° XIV), sous la rubrique de «Villefranche-en-Beaujolais, 3 août 1789», précédée de ces lignes assez significatives : «La lettre suivante, écrite par une femme très éclairée, et d'un caractère vraiment énergique...». D'après les relations de Brissot avec les Roland (voir Appendice P), on est déjà en droit de l'attribuer à Madame Roland. Inquiète de *la grande peur*, elle avait couru au Clos le 29 juillet; bien vite rassurée, elle écrit à ses amis de Paris cette lettre confiante que ceux-ci s'empressent d'insérer dans le journal qu'ils viennent de fonder (le 28 juillet). Nous avons d'ailleurs, pour confirmer cette attribution, le témoignage d'une tradition. Sur les *gardes* de l'exemplaire de l'édition de Bosc (*Appel à l'Impartiale Postérité*, 1795), que nous possédons, une main inconnue, d'une écriture ancienne, et par conséquent d'un contemporain, a transcrit cette lettre et deux autres (7 août, 1er septembre) avec le titre suivant : «Fragments de lettres de Madame Roland, datées de la campagne près Villefranche en 1789, insérées dans le journal de Brissot, le *Patriote français.*» Dans cette copie, la lettre est datée «3 août 1789, Thézée».

[1] Cette lettre se trouve au *Patriote français* (n° XIV, du 12 août 1789), sous la rubrique « de Beaujolais, 7 août 1789 », immédiatement à la suite de la précédente. Elle est aussi transcrite sur les *gardes* de notre exemplaire de Bosc (voir la note de la lettre 323) et, pour ces deux raisons, nous paraît être de Madame Roland.

gands échappés de Lyon. On en a arrêté une douzaine à Villefranche sans passeports. Deux jours après, l'un de ces petits seigneurs est venu avec dix hommes à cheval, tous le sabre à la main, redemander leurs camarades. Ils ont entouré le palais, où étaient les magistrats et où sont les prisons. Le peuple s'est assemblé, et ces braves se sont hâtés de disparaître [1].

325

À BOSC, [À PARIS [2].]

Le 15 août [1789, — de Lyon].

Ce n'est pas seulement au citoyen que je m'adresse aujourd'hui, mais encore au naturaliste. Nous n'abandonnons pas la politique; elle est trop intéressante dans ce moment, et nous ne mériterions pas d'avoir une patrie si nous devenions indifférents à la chose publique. Mais les journées sont longues; les gens dont l'imagination est vive et le cœur ardent ont bientôt déduit leurs raisons; lettres et conversations ne prennent qu'une partie du temps quand on n'a pas la main à l'œuvre, et il faut plus d'une pâture. La pelleterie va donc revenir sur les rangs [3]; elle est intéressante par ses rapports immédiats avec une partie de l'histoire naturelle, et enfin il n'est point d'ouvrage où l'on ne puisse, de quelque façon, répandre et faire valoir les droits de la justice, les bons principes de l'administration.

[1] Voir, sur la *grande peur* à Villefranche, l'article de M. Léon Missol, dans la *Révolution française* de mars 1897 : «Les derniers jours de la milice bourgeoise de Villefranche....»; cf., sur cette panique en Bresse, Ch. Jarrin, *Bourg et Belley pendant la Révolution*, Bourg, 1881, in-8°, p. 313-316; voir aussi au *Patriote français*, n°s des 15 et 25 août, des lettres de Lyon du 6 et du 14. Dans le numéro du 19 septembre parut une réponse à la lettre du 14 août, réponse datée de Cluny, 2 septembre, et signée «Desoteux, chevalier des Ordres de Saint-Louis et de Cincinnatus, seigneur de Cormatin». Ce Desoteux n'est autre que Cormatin, le futur lieutenant de Puisaye dans la chouannerie de 1795.

[2] Bosc, IV, 130; Dauban, II, 573.

[3] Pendant qu'on imprimait la deuxième partie de son second volume (qui parut le 21 décembre 1789), Roland, toujours retenu à la chambre, commençait à préparer le troisième volume, qu'il acheva en octobre 1790, mais qui ne parut qu'en janvier 1792 (voir *Dict. des manuf.*, III, p. 493). C'est dans ce volume qu'il traite des pelleteries.

Nous étudions avec intérêt le *Mammalia* d'Erxleben[1], et je crois que nous pourrons le citer avec confiance; cependant nous avons remarqué qu'il ne cite lui-même, des différents ouvrages de Linné, Buffon, Bomare même et mille autres, que des éditions qui ont plus de vingt ans de date.

Depuis vingt ans, l'histoire naturelle a été bien généralement cultivée; elle a fait beaucoup de progrès, et l'on risquerait peut-être de se trouver en arrière sur plusieurs articles, si l'on faisait son principal appui d'une autorité de vingt ans.

Nous voudrions donc savoir s'il existerait, dans quelque endroit de l'Europe, un naturaliste habile qui eût publié quelque chose depuis cette époque; si l'on connaîtrait quelque ouvrage, postérieur à cette époque, qui méritât d'être consulté et auquel on pût ajouter foi. Faites-nous part de ce que vous savez à cet égard, et tâchez de nous procurer d'ailleurs des renseignements propres à nous éclairer. Erxleben n'a-t-il rien publié autre que son *Mammalia*, et surtout depuis cet ouvrage? Et ne connaît-on aucun savant d'Allemagne ou d'Angleterre qui ait travaillé depuis lui avec un égal succès?

En attendant que vous puissiez nous répondre là-dessus d'une manière satisfaisante, veuillez nous expliquer un de ses passages; nous en comprenons les expressions, mais nous n'entendons pas la signification des chiffres et il devient nul pour nous.

C'est à la page XLII.

« *Naturales* hic subesse *ordines* generum 1-7; 9-11; 12-20; 21-24; 25-31; 32-40; 41-46; 47-51; apparet; neque male conjungi crediderim 7 et 8; 11 et 12; 20 et 21; 24 et 25; 31 et 32; 40 et 41; 46 et 47. »

Fiat lux! C'est votre affaire.

Nous vous embrassons de bon cœur.

[1] Erxleben (1744-1777), professeur à Gœttingue.

Son livre sur les mammifères est intitulé : *Systema regni animalis... Classis I, Mammalia*. Leipzig, 1778, in-8°. — Roland le cite souvent dans son tome III.

326

[À BOSC, À PARIS[1].]

25 août [1789, — de Lyon].

Vous méritez bien un petit mot de bonne amitié pour votre dernière lettre, qui nous a fait le plus grand plaisir. Je sens à merveille combien vous devez être occupé; mais aussi je ne me plains pas de votre silence momentané comme d'un tort que vous ayez, mais comme d'une privation que j'éprouve. Courage donc, assemblez-vous toujours. A force de se réunir pour l'intérêt commun, la bienveillance s'étend, les idées se propagent et l'esprit public s'assied.

Nos sottes villes de province sont à cent lieues de vous de toute manière; la vanité y est si grande, que chaque individu s'en trouve rapetissé de moitié; chacun ne veut considérer que soi, et tous ne voient ainsi que des imbéciles. Je crois que le bon Anglais[2] a raison, et qu'il nous faut un peu de guerre civile pour valoir quelque chose. Toutes ces petites querelles et insurrections du peuple me semblent inévitables; je n'imagine pas qu'il soit jamais possible de sortir du sein de la corruption pour s'élever à la liberté sans des convulsions un peu vives. Ce sont les crises salutaires d'une maladie grave, et il faut une terrible fièvre politique pour épurer nos mauvaises humeurs. Allez donc votre train; que nos droits se déclarent, qu'ils soient soumis à notre aveu, et que la constitution vienne ensuite[3].

On se chamaillera, je m'y attends: qu'y faire? s'armer de courage. Je camperais bien là la science et le reste pour ne faire et rêver que politique; peut-il y avoir en ce moment comparaison d'intérêt? Mais il faut se tenir à sa place et n'être pas rebelle aux influences de ses entours.

Adieu; salut et amitié, en unité de cœur, de citoyens et de frères.

[1] Bosc, IV, 131; Dauban, II, 574.

[2] Ce «bon Anglais» doit être Pigott, dont on trouvera la notice plus loin (lettre du 13 août 1790).

[3] L'Assemblée nationale avait commencé, le 20 août, à voter les articles de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* La thèse de Madame Roland était qu'on les soumît ensuite à la sanction du peuple, avant de passer au vote de la Constitution.

327

[À BOSC], À PARIS[1].

1er septembre [1789, — de Lyon].

Je ne vous adresse qu'un mot, mon cher, pour vous prier de faire passer les ci-jointes; vous verrez, dans ma jaserie à Lanthenas, ce que nous pensons des affaires. Un bon citoyen comme vous n'a pas besoin d'être exhorté, mais je ne puis pourtant m'empêcher de vous dire que vos districts doivent être poussés à se montrer vigoureusement.

J'attends les nouvelles que vous avez promis de nous donner à votre retour de Versailles. Assurément nous voudrions avoir le *Systema naturæ* de l'édition de Gmelin, de Göttingue[2], dont vous nous parlez. Ce n'est point là une pâture des Lyonnais, pour que cet ouvrage se trouve dans leur ville; veuillez nous le procurer : vous nous ferez grand plaisir. Croyez-vous qu'avec lui nous puissions nous dispenser du *Zoologiæ spicilegia* de Pallas[3], dont nous avons quelques extraits? Dites-nous ce qui vous en semble; mais travaillez toujours à nous faire avoir l'édition du *Systema* par Gmelin.

Quand vos plantes et insectes seront arrivés, vous en aurez avis.

Adieu, mille fois.

328

[À BRISSOT], À PARIS[4].

1er septembre 1789, — de Lyon.

Nos provinces retentissent bien autrement que la capitale des clameurs des aristocrates, non qu'il y ait plus de nobles, mais l'inégalité des conditions y est

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios. — Dans un coin de la lettre, à gauche, il y a : *M. d'Antic.*

[2] Jean-Frédéric Gmelin (1748-1804), professeur à Gœttingue. Il avait commencé à donner, en 1788, la treizième édition du *Systema naturæ* de Linné.

[3] Pallas (1741-1811), le célèbre naturaliste et voyageur allemand au service de la Russie. Ses *Spicilegia zoologica* avaient paru de 1767 à 1780. — Roland l'a mis souvent à contribution dans le tome III de son *Dictionnaire.*

[4] Cette lettre se trouve au *Patriote fran-*

plus marquée, plus durement ressentie, plus fanatiquement défendue. On a remarqué que le plus cruel bourreau des noirs était un inspecteur noir. Les aristocrates, les despotes les plus intraitables, sont précisément les hommes échappés d'hier de la classe du peuple. Vous ne voyez partout que petits conseillers, petits financiers, que fils de boulanger, de cabaretier, qui sont furieux aujourd'hui de se voir rapprocher de leurs parents, et qui crient anathème à la Révolution. La religion est perdue, l'État est dissous, on est dans l'anarchie, il n'y a plus de subordination : ce sont là leurs expressions favorites, et c'est avec ces expressions incendiaires qu'ils cherchent à faire repentir le peuple d'une Révolution qui met tous les hommes de niveau.

Dans les petites villes, l'amour propre plus exalté et la comparaison d'objets plus rapprochés mettent plus de distance entre les diverses professions qu'il n'y en eût jamais à Paris entre un bourgeois et un gentilhomme titré. Les officiers d'une petite sénéchaussée, les chanoines d'une collégiale [1], ignorés partout ailleurs que là où elle existe, s'élèvent au-dessus des autres particuliers bien plus que vos conseillers au Parlement ou vos gros abbés sur un marchand de la rue Saint-Denis.

Cette marque ridicule se gradue suivant les états; elle nourrit tous les préjugés du despotisme, toute la sottise de l'ignorance, tout l'exclusif de la vanité, et l'on entend parler un homme de rien, décrassé d'hier par une petite charge, comme feraient nos princes ou nos roués de cour, de cette foule qu'ils appellent populace. Aussi l'esprit public concentré dans un petit nombre de citoyens désintéressés seconde en vain le seul droit du peuple qui le réclame; il s'étouffe, il est nul parmi les dissensions que font naître tant de prétentions, tant de considérations personnelles et d'intérêts privés.

çais du 10 septembre 1789 (n° XXXIX). Il suffit de la comparer à celle qui précède (1er septembre, à Bosc) et à une de celles qui suivent (4 septembre) pour reconnaître Madame Roland. Elle se trouve aussi en copie sur les *gardes* de notre exemplaire de Bosc (voir la note de la lettre du 3 août). Elle fut remarquée, car elle se trouve citée *in extenso* dans l'*Histoire de la Révolution de 1789, par deux Amis de la liberté*, parue en 1790 (t. II, p. 373).

[1] L'allusion à Villefranche est fort nette et révèle assez l'auteur. — Cf. la lettre du 4 septembre.

329

[À BOSC, À PARIS[1].]

4 septembre [1789, — du Clos].

Votre bonne lettre nous donne de bien mauvaises nouvelles; nous avons *rugi* en les apprenant et en lisant les papiers publics : on va nous *plâtrer* une mauvaise constitution comme on a *gâché* notre Déclaration incomplète et fautive. Ne verrai-je donc point une adresse de réclamation pour la révision du tout? Tous les jours on en voit d'adhésion et autres de ce genre qui annoncent notre enfance et marquent nos flétrissures; c'est à vous, Parisiens, à donner en tout l'exemple; qu'une adresse sage et vigoureuse montre à l'Assemblée que vous connaissez vos droits, que vous voulez les conserver, que vous êtes prêts à les défendre, et que vous exigez qu'elle les avoue! Sans cette démarche d'éclat, tout est pis que jamais. Ce n'est pas le Palais-Royal qui la doit faire, ce sont vos districts réunis; cependant, s'ils ne s'y portent pas, qu'elle se fasse toujours, par qui que ce soit, pourvu que ce soit en nombre capable d'en imposer et d'entraîner par son exemple.

Je prêche tout ce que je puis. Un chirurgien et un curé de village se sont abonnés pour le journal de Brissot, que nous leur avons fait goûter; mais nos

[1] Bosc, IV, 132; Dauban, II, 575. — Nous plaçons cette lettre à la date que Bosc lui a donnée; mais il est évident qu'elle se compose de trois morceaux différents, que Bosc a étourdiment réunis :

1° Les quatre premiers paragraphes, jusqu'à «le nom d'un être si estimable», sont bien du 4 septembre. L'Assemblée avait en effet, dans la séance du 27 août, décidé d'attendre pour ajouter de nouveaux articles à la Déclaration des droits et de passer à l'examen de la Constitution. Le *Patriote* du 29 août en avait apporté la nouvelle.

2° Mais les trois paragraphes suivants, depuis: «j'apprends dans l'instant» jusqu'à «si l'on n'y prend garde», appartiennent à une autre lettre, et doivent avoir été écrits entre le 18 et le 20 juillet, lorsqu'on apprit à Lyon les incidents de la matinée du 15 juillet à Versailles (le Roi et ses deux frères à l'assemblée, Marie-Antoinette avec son fils au balcon du château, etc.).

3° Toute la fin, depuis : «n'a-t-on pas à craindre de geler...», est bien certainement des derniers jours de décembre 1789 ou des premiers jours de janvier 1790. Ce n'est pas au 4 septembre qu'on aurait pu écrire «au renouvellement d'une année qui recule la date de notre liaison». Ce dernier morceau a été écrit au Clos, où les Roland passèrent l'hiver de 1789 à 1790, tandis qu'en janvier 1789 ils étaient à Lyon.

petites cités sont trop corrompues, et nos campagnards sont trop ignorants. Villefranche regorge d'aristocrates, gens sortis de la poussière qu'ils s'imaginent secouer en affectant les préjugés d'un autre ordre.

Jugez de mes beaux jours en vous représentant mon beau-frère plus prêtre, plus despote, plus fanatique et plus entêté qu'aucun des prêtres que vous ayez entendus; aussi nous voyons-nous peu, nous tracasse-t-il beaucoup, et suis-je bien persuadée qu'en haine de nos principes il nous fera peut-être le plus de mal qu'il pourra.

Je ne sais si vous êtes amoureux; mais je sais bien que, dans les circonstances où nous sommes, si un honnête homme peut suivre le flambeau de l'amour, ce n'est qu'après l'avoir allumé au feu sacré de celui de la Patrie. Votre rencontre était assez intéressante pour mériter d'en faire mention; je vous sais bon gré de nous en avoir fait part; je ne vous pardonne guère d'ignorer le nom d'un être si estimable.

J'apprends, dans l'instant, la démarche du Roi, de ses frères et de la Reine auprès de l'Assemblée. Ils ont eu diablement peur! Voilà tout ce que prouve cette démarche; mais pour qu'on pût croire à la sincérité de la promesse de s'en rapporter à ce que ferait l'Assemblée, il faudrait n'avoir pas l'expérience de tout ce qui a précédé. Il faudrait que le Roi eût commencé par renvoyer toutes les troupes étrangères.

Nous sommes plus près que jamais du plus affreux esclavage si l'on se laisse aveugler par une fausse confiance.

Les Français sont aisés à gagner par les belles apparences de leurs maîtres, et je suis persuadée que la moitié de l'Assemblée a été assez bête pour s'attendrir à la vue d'Antoinette lui recommandant son fils. Morbleu! c'est bien d'un enfant dont il s'agit! C'est du salut de vingt millions d'hommes. Tout est perdu si l'on n'y prend garde.

N'a-t-on pas à craindre de geler, même dans le souvenir de ses amis, par un temps si rigoureux? Recevez donc ce billet comme un petit fagot pour l'entretien du feu sacré, et veillez fidèlement pour qu'il ne s'éteigne pas.

Quant à nous, bons campagnards, qui n'avons que la douce et chère amitié pour nous distraire des rigoureux frimas dont la nature est affligée autour de nous, il n'y a pas à craindre que nous négligions son culte. Joignez-vous d'intention à nos saintes prières et honorons ensemble cette aimable divinité au renouvellement d'une année qui recule la date de notre liaison. Est-ce que vous ne causerez plus avec nous, comme vous fîtes quelquefois naguère? Et

le latin de Linné ne laisse-t-il plus d'intervalle aux communications de la bonhomie et de l'amitié? Adieu, si cet *oremus* vous fait répondre *amen*, nous pourrons recommencer; en attendant, recevez les embrassements du petit ménage.

Eudora est grande, avec de beaux cheveux blonds qui tombent en boucles naturelles sur ses épaules, des cils bien *bruns* entourent ses yeux *gris*, et son petit nez, un peu relevé, sent déjà l'agacerie.

330

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Premiers jours de septembre 1789, — du Clos.]

Sachez un peu ce que sont ce *Roland* et son ouvrage[2]. Quant au nôtre, croyez-vous qu'il soit temps d'offrir ce qui ne regarde que les manufactures et le commerce? Que vous en semble? Et puis, voulez-vous dire le travail encyclopédique, ou seulement un mémoire (dont

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio. — La lettre, qui semble bien écrite du Clos, porte le timbre de Villefranche, et a pour suscription: «A Monsieur d'Antic, secrétaire de l'Intendance des postes, à Paris.»

[2] Cette ligne nous donne la date approximative de la lettre. Le *Patriote* du 31 août, rendant compte de sa séance (du soir) de l'Assemblée du 27, disait: «Sur la réclamation d'un membre des Communes, le Président a annoncé que les exemplaires d'un ouvrage, ayant pour titre *Le Financier patriote*, seraient incessamment distribués à l'Assemblée. Cet ouvrage avait été précédemment adressé de Londres à chacun des trois ordres par M. Roland, qui en est l'auteur. Il a été présenté comme contenant des observations curieuses sur les finances du royaume et l'administration des contrôleurs généraux précédents.» — C'est à propos de cette information que Madame Roland demande à Bosc des renseignements plus complets.

On voit d'ailleurs par là que Jean-Marie Roland n'est pas l'auteur du *Financier patriote*, que la plupart des biographes et bibliographes (voir en particulier Quérard, *France littéraire*, VIII, 122) lui ont attribué. Cet ouvrage est de Charles-Nicolas Roland, «ci-devant receveur des tailles de l'élection de Chartres, employé au contrôle général des finances,» (Hatin, *Bibliogr.*, p. 1789), qui fut plus tard, en 1792 et 1793, commissaire à la vérification des comptes du comité de surveillance de la Commune (Tuetey, IV, 274, 276).

nous parlions à Lanthenas) sur l'administration des manufactures et du commerce[1] ?

Notre pauvre ami est bien à plaindre; ses jambes empirent; la qualité des humeurs paraît rendre très difficile la cicatrice des plaies; il est toujours au lit ou sur la chaise longue; l'estomac, déjà si faible, en est encore fatigué et, dans cette situation, comment la mélancolie ne surviendrait-elle pas quelquefois?

Cependant toutes nos affaires sont en souffrance : ouvriers, travaux, réparations, soins journaliers, etc.; ceux qui concernent la personne du patient m'absorbent presque tout entière, compagnie, consolation, etc. Joignez à cet ensemble une affreuse saison, des orages chaque jour; chaque jour le tonnerre gronde, menace; le vent abat les fruits, la pluie dégrade de toutes parts, et la grêle ravage quelque canton.

Adieu; soyons citoyens; que le bonheur public s'opère, et le sentiment de nos maux particuliers s'éteindra.

Il a dû arriver de nos paquets à votre adresse durant votre absence.

Il faut bien que je vous dise, pour votre édification, que le pasteur protestant auquel j'ai confié ma fille est ami de M. Rabaud de Saint-Étienne[2].

[1] Roland, dans sa lettre à Bosc du 2 octobre, déjà citée, se montre fort préoccupé des changements que préparait ce comité du commerce nommé par l'Assemblée nationale. Il s'agissait de ne pas se laisser oublier, d'être appelé plutôt à concourir à la réorganisation du service. Il avait rapidement rédigé pour cela un mémoire résumant ses vues sur la matière: « Je vous envoie, écrit-il à Bosc, quatre exemplaires de mon *Mémoire sur l'administration des manufactures et du commerce*. Faites-en passer deux à Lanthenas et remettez les deux autres à qui vous croirez en faire le meilleur usage. Je vous en ferai passer d'autres, successivement, suivant ce que vous me manderez. Recommandez fortement l'ouvrage, si vous le trouvez bon: mais ne me faites point connaître de quelque temps encore; j'ai de bonnes raisons pour cela. Parlez-en ainsi à Lanthenas, et qu'il en parle ainsi à Brissot de Warville, à qui il en fera passer ou remettre un exemplaire. » — Il y a aux *Papiers Roland*, ms. 9532, fol. 363-366, une copie de ce mémoire, de la main de Madame Roland, faite pour Albert Gosse.

[2] *Sic.* — Nous avons dit (lettre du 7 mai 1789) que c'était probablement Frossard.

331

[À BOSC, À PARIS[1].]

[6 ou 7 octobre 1789, — de Lyon.]

Tout chagrin cesse, toute douleur est suspendue, toute affaire particulière s'éteint[2].

Le despotisme a levé le masque; la nation a pris son élan : que les gens de bien se rallient et que leur intime union soit l'effroi des méchants!

Du courage et des armes : voilà ce qu'on aperçoit déjà; mais ce n'est point assez. Il faut une administration réglée, des moyens sûrs, une marche sage et une vigilance éclairée.

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios.

[2] Cette lettre, si curieuse, n'est pas datée. Mais ce début permet déjà de se placer aux premiers jours d'octobre 1789. En effet, le chanoine Bimont, le «cher oncle» de Madame Roland, était mort à Vincennes dans les tout derniers jours de septembre (Tuetey, III, 3711), et c'est Bosc qui en avait informé ses amis, car Roland lui écrit de Lyon, le 2 octobre (coll. Morrison) : «Notre âme est triste, mon ami, comme la nouvelle que vous nous donnez. Nous nourrissions le projet de réunir à nous cet oncle qui avait toujours bien aimé sa nièce, et à qui elle le rendait de cœur et d'âme...» — C'est évidemment à cette perte si récente que Madame Roland fait allusion.

Quant à la ligne suivante, «le despotisme a levé le masque...», elle vise, non moins évidemment, les préparatifs de la Cour pour un nouveau coup d'État, les troupes appelées à Versailles, le banquet donné au régiment de Flandre par les gardes du corps le 1er octobre. Mais Roland, dans une lettre du 2, cependant assez longue, ne dit mot de l'inquiétude des patriotes; c'est qu'il ne sait rien encore. «La nouvelle de ce qui s'était passé à Versailles ne parvint à Paris que deux jours après [c'est-à-dire le 3]» (*Hist. de la Révol. de 1789 par deux Amis de la Liberté*, III, 278), et par conséquent ne put guère parvenir que le 6 à Lyon (où les lettres et les journaux de Paris mettaient alors trois jours pour arriver). — La lettre de Madame Roland, toute vibrante d'angoisse et de colère, et nécessairement postérieure à celle de son mari, est donc au plus tôt du 6 octobre.

D'autre part, il faut nécessairement la placer avant le 9, jour où les journaux de Paris du 6, annonçant l'expédition du 5, durent lui arriver à Lyon et lui apprendre que les Parisiens avaient exécuté le coup de de force qu'elle conseillait. Écrite le 9 ou après le 9, sa lettre n'aurait aucun sens.

C'est donc entre le 6 et le 8 octobre, au moment même où le peuple venait de ramener à Paris le roi et l'Assemblée, que

IMPRIMERIE NATIONALE.

La première chose à faire est de s'emparer de toutes les caisses de Paris, de former une caisse publique à l'administration de laquelle on nomme des citoyens capables, afin de remplir le double objet d'ôter à la cour tout argent et de pourvoir aux besoins du peuple.

Le second article important est d'établir un comité pour les subsistances.

Le troisième, de former des liaisons avec les provinces pour s'assurer les vivres et les secours de toute espèce.

Il est probable que la cour restera tranquille en apparence, jusqu'à ce qu'elle se soit appuyée de troupes étrangères; il faut donc veiller à leur interdire l'entrée du royaume.

La Flandre semble être la province par laquelle on cherchera d'abord à les introduire; l'attention, les moyens et la confédération indispensables doivent donc se diriger de ce côté avant tout autre, mais sans négliger aucune frontière.

Tous les courriers, toutes les dépêches de la cour à ses divers subordonnés dans la capitale doivent être arrêtés et soumis à l'examen d'un comité formé à cet effet.

Madame Roland, du fond de sa province, traçait à ses amis un plan identique.

Nous nous sommes demandé toutefois, en la voyant parler un peu plus loin du «Comité des Électeurs», si sa lettre n'aurait pas été écrite le 15 ou le 16 juillet, à l'heure où l'on apprenait en province le renvoi de Necker, et avant de connaître la prise de la Bastille, alors que c'étaient vraiment les *Électeurs* nommés en avril qui gouvernaient la capitale. Mais il semble bien que les pouvoirs municipaux successivement constitués, Comité provisoire de 60 membres (20 juillet), Assemblée des 120 (25 juillet), Assemblée des 180 (25 août), Assemblée des 300 (18 septembre), pouvaient être considérés, en attendant l'installation de la Commune provisoire (qui n'est que du 8 octobre), comme étant toujours «le Comité des Électeurs». C'est ainsi du moins, croyons-nous, que l'entend Madame Roland.

De même, le passage de la lettre relatif aux «subsistances» aurait pu faire songer au mois de juillet, où la crise fut très aiguë à Paris. Mais elle ne le fut pas moins en septembre et octobre (voir *Catal. Charavay* de 1862, n° 294, art. 8-11, etc.), la bonne récolte de 1789 n'ayant pas encore influé sur le marché de la grande ville. Il suffit d'ailleurs de rappeler que, le 5, la foule marchait sur Versailles en demandant *du pain*, et, le 6, rentrait en se réjouissant de ramener le «boulanger, etc.».

D'ailleurs, l'allusion du début de la lettre indique nettement les premiers jours d'octobre.

Dans le détail des moyens à prendre pour assurer les subsistances, il serait avantageux de permettre l'entrée des comestibles à Paris en exemption de droits et de dispenser les bouchers des marchés de Sceaux et de Poissy en leur donnant la liberté d'amener directement le bétail.

Il serait instant, après la confédération régulière avec les provinces, de déterminer que chacune d'elles rappelât dans son sein ses enfants, officiers et soldats, sous peine d'infamie et d'exhérédence, de façon que chacune eût la faculté de se former un corps de troupes pour sa propre défense et pour en diriger la marche en faveur du bien commun.

Il faudrait, après ces bases solidement établies, tracer un plan pour se rendre à Versailles, de Paris d'une part, et avec un secours des provinces d'autre part, pour y enlever les députés et les transférer à Paris sous la garde de la nation, à la constitution de laquelle ils doivent travailler sans relâche. Je dis les enlever : car il est de leur sagesse de rester, comme jadis les sénateurs romains, à la place qui leur fut assignée et où ils sont réunis; mais il est du devoir de la nation de veiller à leur sûreté, de les couvrir de son égide, de les environner de sa protection.

Cette grande expédition demande une extrême prudence : il y aurait à combattre les troupes royales et cependant à garder Paris; il faut donc une armée provinciale qui vienne d'un ou plusieurs côtés à Versailles, tandis qu'une partie des troupes parisiennes s'y rendrait du sien, et qu'un nombre suffisant veillerait dans la capitale.

Par-dessus tout, il faut veiller aux subsistances.

Le plan de la cour doit être de laisser au temps à miner les forces et les ressources, à amener l'épuisement et d'en profiter ensuite pour tout accabler. La caisse publique une fois établie (et il n'y a pas un moment à perdre pour cela), il faut faire afficher que non seulement les grains entreront en liberté, seront payés comptant sur cette caisse, mais qu'on accordera une prime d'encouragement.

Il faut faciliter la circulation de toute manière, bien ordonner la caisse et avoir une telle conduite, qu'elle serve d'exemple et de modèle à toutes les provinces.

Jusqu'à présent, on ne voit pas de chef qui fasse sensation : ce peut être un bien, mais il faut une administration, des conseils, des comités aux diverses parties, et que tout ressortisse au tribunal suprême des Électeurs. Il faut un plan raisonné, une prévision rapide, une extrême activité, une union indissoluble et une sagesse constante.

Que la France s'éveille et s'anime! Que l'homme reprenne ses droits, que la justice commence son règne, et que d'un bout à l'autre du royaume on n'entende plus qu'un cri universel : *Vive le peuple et meurent les tyrans!*

Ceux qui ne peuvent que réfléchir doivent répandre leurs idées : faites passer une copie des présentes au Comité des Électeurs, etc.

P.-S. — Si les spectacles de la capitale continuent, comme il est à présumer, la vigilance des citoyens doit s'étendre sur eux; on doit ne leur laisser représenter que des pièces propres à nourrir les sentiments convenables aux circonstances : quelques pièces du grand Corneille, mais non *Cinna;* les *Brutus* de Voltaire, son *Catilina*, sa *Mort de César,* etc. Ces petits soins préparent les grandes choses, et rien n'est à négliger dans la régénération de tout un peuple. Ces soins doivent s'étendre sur les petits spectacles dont il faut faire retirer ce qui maintient ou inspire la mollesse, les mauvaises mœurs et l'esclavage.

332

[À BOSC, À PARIS[1].]

20 octobre 1789, — de Lyon.

Je vous prie de faire parvenir la ci-jointe à sa destination; je ne sais plus les adresses particulières ni où prendre un député.

Vous nous avez donné d'excellentes nouvelles, mais sont-elles confirmées? Aucun papier ne donne encore comme décidé l'abandon des biens du clergé; ils traitent tous des questions élevées à ce sujet et non

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios.

de la détermination prise en conséquence[1]. Que doit-on penser aujourd'hui? Le départ du duc d'Orléans[2] fait répandre ici des bruits fort étranges; on prétend qu'il était d'accord avec la Reine, en apparence, pour lui conseiller des sottises, comme l'éloignement du Roi, etc., afin de profiter des troubles et se faire nommer lieutenant général, ou régent, ou roi; que, dans cette disposition, craignant les hommes exacts et fidèles dans leur patriotisme, il tramait sourdement contre le marquis de La Fayette et avait fait mettre sa tête à prix. Je ne crois pas à la vertu, aux principes du duc d'Orléans : j'ai toujours eu quelque méfiance de l'étalage qu'il en faisait dans les précédentes circonstances; mais j'ai peine à me prêter à la croyance du projet et de la scélératesse qu'on lui attribue aujourd'hui. Qu'en pense-t-on et que s'en dit-il dans votre capitale?

M. Videau de la Tour[3], parent de plusieurs de nos connaissances, et actuellement dans cette ville, répète, comme tous les fugitifs, que tout est renversé et Paris dans le trouble. De quoi donc a été soupçonné ce personnage? On dit qu'il avait été arrêté à Paris durant quelques jours et on ne dit pas comment il s'est échappé.

Je vous ai fait part des clabauderies indécentes de Mounier[4] dînant ici chez les Bergasse[5]; on ne doute pas qu'il ne souffle le feu dans sa province, et c'est ce que font tous vos déserteurs.

Un député écrivait dernièrement dans cette ville qu'il ne pouvait

[1] C'est le 10 octobre que l'Assemblée avait repris la discussion sur les biens du clergé, et c'est le 2 novembre seulement qu'elle rendit le décret qui les nationalisait.

[2] Du 14 octobre.

[3] M. Videau de La Tour, maître des requêtes, directeur de la librairie en 1785, était seigneur de Monceaux-en-Dombes, village à trois lieues de Villefranche, sur la rive gauche de la Saône. Il avait été, en mai 1789, un des cinq commissaires envoyés par le roi pour amener l'entente entre les trois ordres (Beaulieu, I, 154). Arrêté à Paris au commencement d'octobre, puis relâché, il paraît avoir été incarcéré de nouveau en novembre (Tuetey, II, 960, 1006). Nous le voyons plus tard transféré de l'Abbaye à la Conciergerie, le 27 juin 1791 (*ibid.*, 3166). Cf. Lescure, *Correspondance secrète*, II, 398.

[4] Mounier, après les événements des 5-6 octobre, avait donné, le 8, sa démission de député et se rendait en Dauphiné pour essayer d'agiter sa province.

[5] Nicolas Bergasse, né à Lyon en 1750, mort en 1832, si connu comme adversaire

pour le moment rien mander d'intéressant, parce qu'on décachetait les lettres des membres de l'Assemblée. Est-ce une chimère, est-ce une précaution pour découvrir les traces des coupables de lèse-nation?

On ne voit point paraître cette tragédie tant attendue de *Charles IX*[1]. Durant quelque temps, on a annoncé les pièces courantes avec cette phrase : *en attendant la première représentation de « Charles IX »*. Maintenant cette phrase même est supprimée.

Que pense-t-on de votre Comité de recherches[2]? Est-il composé d'hommes honnêtes et vigoureux, et fera-t-il mieux que les précédents qui n'ont été que des figures sans action? Voilà la pierre d'achoppement, et nous aurons encore une révolution si ces recherches restent sans effet. Les fautes de nos ennemis les instruisent, ils finiront par se mieux concerter et la guerre civile aura lieu.

On se dit tout bas, dans les provinces, qu'il y avait un grand complot des nobles, une réunion projetée, en corps d'armée, à des points convenus de ralliement; les aristocrates ne paraissent point battus, comme après le 14 juillet; on croit qu'il se trame encore quelque infamie.

Je n'aime point la loi *martiale* proposée par Mirabeau[3]; elle serait digne de Dracon, et elle me semble prématurée dans les circonstances.

de Beaumarchais, avait été un des plus actifs promoteurs de la Révolution. « C'est de la société qui se réunissait chez lui que partirent presque tous les écrits publiés en 1787 et 1788 contre le ministère » (*Mém.* de Brissot, II, 419-420). Il avait été nommé député du tiers état de la sénéchaussée de Lyon aux États généraux. Mais il venait de suivre l'exemple de Mounier et de se retirer à Lyon chez ses frères, Dominique et Alexandre, dont le plus connu est ce dernier, mort en 1820. Toutefois il ne donna sa démission qu'en mai 1790. — Cf. La lettre de Madame Roland à Brissot, du 11 février 1790, et le *Patriote français*, années 1789 et 1790, *passim*. — Voir aussi *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, p. 33.

[1] La tragédie de M.-J. Chénier fut enfin jouée le 4 novembre 1789.

[2] Ce n'est que les 21 et 22 octobre 1789 (Robiquet, 170) que fut définitivement constitué le « Comité des recherches » de la commune de Paris, composé de six membres, dont deux, Brissot et Garran de Coulon, étaient des amis de Bosc. L'Assemblée nationale avait aussi son Comité de recherches. Mais il semble bien que Madame Roland veuille parler ici de celui de la Commune.

[3] La loi martiale fut votée le lendemain, 21 octobre.

Punir de mort, dans tel cas d'attroupements, est inutile pour prévenir des complots d'hommes puissants, dont la cabale n'agirait qu'à force ouverte et se mettrait au-dessus de la loi; et c'est cruel dans un temps d'orage où le peuple n'a souvent que ce moyen pour faire échouer une trahison.

Ce Mirabeau est un génie que j'admire et que je crains; il a soutenu dans deux circonstances de si mauvais principes, par de si mauvaises raisons, que depuis cette époque il m'inspire de la méfiance : voyez son avis pour le *veto*, principalement[1].

On dit qu'on imprime et qu'on va publier la suite des *Confessions* de Jean-Jacques. Est-ce vrai? En avez-vous entendu parler[2]?

Réponse, si vous le pouvez, à mes divers articles, et toujours bonne amitié. Adieu.

333

[À BOSC, À PARIS[3].]

27 octobre 1789, — de Lyon.

On vous fait certainement des contes sur les provinces, comme on nous en fait sur la capitale. Je ne vous ai pas parlé du mouvement de Vienne, parce que je n'en ai pas tenu grand compte. Les bourgeois et le peuple étaient contents d'un régiment qu'on leur ôtait et ne voulaient pas d'un autre qui venait le remplacer; des mutins se sont assemblés, il y a eu un coup de fusil de tiré; il menaçait le colonel, M. de Damas, et l'aurait atteint sans le dévouement d'un soldat qui a paré le coup et qui l'a reçu à l'épaule. Cette circonstance intéressante a seule mérité

[1] Les soupçons de Madame Roland devancent le moment (mai 1790) où Mirabeau traita avec la cour.

[2] La dernière partie des *Confessions* venait en effet de paraître en 2 volumes in-8° (voir *Correspondance littéraire*, novembre 1789, t. XV, p. 542, de l'édition Maurice Tourneux), et Roland écrivait à Bosc de Villefranche, le 26 novembre 1789 (coll. Morrison) :

«Plein des *Confessions* de J.-J. que je viens de dévorer, je ne veux vous parler de rien autre aujourd'hui...»

[3] Collection Alfred Morrison, 2 folios.

de faire bruit; l'ensemble est une bagatelle et tout est pacifié aujourd'hui. Nos Suisses d'ici ont enfin quelques postes dans la ville, mais la bourgeoisie a gardé les principaux. On est assez tranquille, à l'exception des justes mécontentements que l'on a d'un échevin, commandant en l'absence du prévôt des marchands[1]. Non peut-être qu'on ait de grands torts apparents à lui reprocher, mais parce que c'est un mince homme, fort impérieux, très dur et très vain, opiniâtre et sachant mieux vendre du satin que commander une ville. D'ailleurs, le consulat, dont il est le chef, est comme toutes les vieilles municipalités, despote et contraire à tout le bien que veulent faire les autres et qu'il ne peut pas opérer.

Nous en avons l'exemple dans notre *Société philanthropique*[2] dont j'aurai bientôt des choses intéressantes et faites pour être publiées. Elle a les plus grandes vues, elle peut faire révolution en bien, et elle est croisée avec rage et astuce par la vieille municipalité.

Je ne vous parle plus guère maintenant de ce qui se passe à l'Assemblée, dont pourtant nous avons bien à dire; mais nous avons replié nos regards autour de nous, et, en y découvrant beaucoup de bien à faire, notre attention s'y est concentrée.

Dieu veuille que votre Comité de recherches ne soit pas *lâche et traître* comme tous les précédents! On dit ici des horreurs et des absurdités sur le duc d'Orléans. On ne voit que gens qui, avec une tour-

(1) L'échevin Jacques Imbert-Colomès, chef du consulat de Lyon en l'absence du prévôt des marchands, Tolozan de Monfort. (Voir sur lui Wahl, *passim.*) — Il fut plus tard député aux Cinq-Cents, proscrit au 18 fructidor, et mourut à Bath en 1809.

(2) Le duc d'Orléans, dès qu'il eut succédé à son père (1785), s'était occupé, avec son chancelier Ducrest (frère de Mme de Genlis), de créer, d'abord dans toutes les villes de ses apanages, puis dans un certain nombre de grandes villes, des bureaux de charité laïques, sous le nom de *Sociétés philanthropiques.* C'était un moyen de grouper sous le patronage de l'ambitieux prince du sang les partisans des idées nouvelles. — Voir à ce sujet les *Mémoires de Brissot*, t. II, p. 432. — A Villefranche, capitale du Beaujolais, apanage du prince, la *Maison philanthropique* s'était ouverte le 1er janvier 1788, et avait pour secrétaire Chasset, le futur membre de la Constituante et de la Convention; à Lyon, la société avait pour secrétaire général Blot, l'ami de Brissot, et le *Patriote français* de 1789 en entretient souvent ses lecteurs. (Voir Appendice P.)

nure de voyageurs, débitent, comme s'ils en avaient été témoins, des histoires tragiques et des contes absurdes.

J'ai à écrire; adieu, mes amis.

J'ai[1] bien reçu de Gmelin ce que vous m'en mandez; mais ce qui m'importe de savoir et de savoir incessamment, et ce que vous ne dites point malgré mes demandes instantes et réitérées, c'est si, dans ce que j'ai, il n'y a qu'un volume; et s'il est complet, ou s'il doit être mis en deux volumes, et s'ils seront complets; puis s'il y a ou s'il n'y a pas de table à cet ouvrage; s'il y en a, doivent-elles être jointes à ce premier volume, qui a déjà plus de mille pages, ou au second, s'il en faut faire deux? Et avez-vous ces tables? Me les enverrez-vous tout de suite? Faut-il que je les attende pour faire relier? car, sans elles, il me semble presque impossible de faire usage du livre.

334

[À BOSC, À PARIS[2].]

15 novembre 1789, — [de Villefranche].

Je n'ai que le temps de vous ajouter un mot, il sera du cœur. Aimez-nous toujours.

Donnez-moi des nouvelles du brave Gibert, et demandez-lui s'il en sait de ma cousine[3], dont le silence m'inquiète.

Peut-être faut-il encore faire une perte de ce côté-là. Pauvre petite femme! Si bonne et si peu heureuse! Mon ancienne amie! Qu'est-elle devenue?

Adieu; je suis indignée des abominations autrichiennes. Toute mon espérance, c'est qu'elles achèveront de compléter le nombre des combattants pour la Liberté.

[1] Ici Roland prend la plume.

[2] Ms. 6241, fol. 3. C'est le post-scriptum d'une lettre de Roland à Bosc, écrite de Villefranche, et que nous avons cru inutile de reproduire.

[3] Mme Trude. — Cf. *Mémoires*, II, 235.

335

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Novembre 1789, — de Lyon.]

Lisez et faites passer à Lths. [Lanthenas].

La lettre aux commettants de Mirabeau est assez généralement attribuée à Tollendal, qui est maintenant à Grenoble[2].

A l'occasion de cette lettre et de tout ce qu'elle attribue au duc d'Orléans et à Mirabeau, Mounier disait dernièrement à quelqu'un de notre connaissance *que la chose n'était pas douteuse et que Mirabeau la lui avait formellement proposée*. Il dit encore *que M. de La Fayette lui avait écrit que c'était lui qui avait fait partir le duc d'Orléans.*

Que dites-vous des prétentions de ce personnage et de son assurance à débiter de telles choses qu'il n'a pas eu le courage d'écrire?

Le mémoire de Lally ne paraîtra, dit-on, que lorsque l'auteur aura quitté Grenoble.

Les aristocrates sont furieux de ce que l'on ne dénonce pas le duc d'Orléans, et ils vomissent des horreurs contre les Comités de recherches.

De bonnes gens croient et confessent que rien ne finira bien, s'il ne s'établit près de Paris un camp de 40,000 hommes de milice nationale confédérée. Je doute de la sagesse de cette idée et je craindrais

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio.

[2] Lally-Tollendal, à l'exemple de Mounier, avait donné sa démission de député (10 octobre). Il semblerait, d'après cette lettre, qu'il avait d'abord rejoint Mounier à Grenoble. En tout cas, il ne tarda pas à passer en Suisse comme lui, car il date de Lausanne, 10 novembre, ses «Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au Comité des recherches contre M. le comte de Saint-Priest». — C'est peut-être de cette pièce que Madame Roland veut parler, car il s'agit évidemment non pas d'une des «Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants» (Tourneux, 10203, 10207, 10208; Tuetey, II, 2905, 2906), publication périodique du grand orateur, mais d'une réplique.

S'il en était ainsi, la présente lettre serait du milieu de novembre, mais l'information de Madame Roland serait erronée sur deux points accessoires : le titre exact de la brochure, et le lieu de la retraite de Lally à ce moment-là.

qu'elle ne servît de voile ou de prétexte à des desseins des ennemis publics[1].

Que fait-on dans votre capitale et que pense-t-on de la grande machine?

336

[À BRISSOT, À PARIS[2].]

22 novembre 1789, — de Lyon.

On fait ici des contes sur Madame de Staal (*sic*) qu'on dit être fort exacte à l'Assemblée, qu'on prétend y avoir des chevaliers auxquels de la tribune elle envoie des billets pour les encourager à soutenir les motions patriotiques; on ajoute que l'ambassadeur d'Espagne lui en a fait de graves reproches à la table de son père. Vous ne pouvez vous représenter l'importance que nos aristocrates mettent à ces bêtises nées peut-être dans leur cerveau; mais ils voudraient montrer l'Assemblée comme conduite par quelques étourdis excités, échauffés par une dizaine de femmes.

337

À BOSC, [À PARIS[3].]

[Derniers mois de 1789, — de Lyon?]

Je vous adresse, mon ami, comme à Lanthenas, je ne dirai point mes reproches, mais mes complaintes; mon cœur est enveloppé de mélancolie. L'affreuse douleur m'a laissé des impressions[4], comme l'esclavage laisse des flétrissures; les unes et les autres sont presque

(1) Ici apparaît la première idée du projet de camp sous Paris que Servan fera prévaloir le 8 juin 1792.

(2) Fragment de lettre cité par Sainte-Beuve, *Introduction* aux *Lettres à Bancal des Issarts*, p. L.

(3) Collection Alfred Morrison, 2 folios. — La lettre porte, dans un coin, à gauche: *M. d'Antic.*

(4) Allusion à la mort du chanoine Bimont (fin septembre 1789), ou plutôt à celle du curé de Longpont (29 novembre). — Nous avons ainsi la date approximative de cette lettre.

ineffaçables. Je ne vois que l'amitié de bonne sur la terre, et son silence en vous me paraît insupportable.

Je vous prie de vouloir bien expédier ma petite lettre au brave Flesselles. J'ai jugé par celle que j'ai reçue de lui que le paquet dont j'avais craint la perte vous était parvenu dans son temps. Je n'aurais jamais de telles incertitudes, si vous me marquiez simplement : *J'ai reçu la vôtre de telle date et ce qui l'accompagnait.* Notre ami est toujours au lit à cause de ses jambes; tout le reste va mieux que je n'aurais osé l'espérer.

Ajoutez à Lanthenas que je voudrais bien avoir des nouvelles de mes bons parents de l'île Saint-Louis[1].

Adieu, nous vous embrassons affectueusement.

[1] M. et Mme Besnard, ses grand-oncle et grand'tante.

ANNÉE 1790.

AVERTISSEMENT.

Nous allons indiquer sommairement les déplacements des Roland en 1790 :

Tout le commencement de l'année se passe à Lyon, où Roland est élu, en mars, membre du Conseil général de la commune, mais seulement en qualité de *notable*.

Le 3 avril, les Roland se rendent à Villefranche, et de là, le 12 avril, au Clos, où, sauf un voyage à Lyon indiqué par une lettre du 3 mai, ils séjournent jusqu'au 28 mai, travaillant au troisième volume du *Dictionnaire*.

Le 28 mai, ils retournent à Lyon pour assister, avec leur ami Champagneux, rédacteur du *Courrier de Lyon*, à la belle fête de la Fédération du 30 mai.

Ils s'occupent alors d'un projet qui va tenir une grande place dans la correspondance avec Bancal des Issarts; il s'agissait de s'associer entre amis pour acheter un des domaines ecclésiastiques que la nation mettait en vente. La suppression imminente des inspecteurs des manufactures donnait à penser à Roland; pour compenser la perte de sa place, il aurait voulu faire à la campagne un grand établissement. A ce souci de père de famille se mêlait un rêve de vie rustique à la Rousseau, ou plus encore à l'américaine; ses associés et lui, comme ces fermiers des États-Unis dont Crèvecœur venait de décrire la vie, auraient cultivé leurs terres en philosophant et en répandant les lumières autour d'eux. La première idée semble être venue de Brissot. (Voir, aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 349-351, le plan d'une «société agricole ou d'amis», écrit tout entier de sa main, et qui semble avoir été rédigé immédiatement après le décret du 18 novembre 1789, qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation.) Brissot dut communiquer ce projet à Lanthenas et par celui-ci aux Roland, et un premier projet d'association paraît avoir été agité entre eux, Lanthenas, Champagneux et Blot, l'ami d'enfance que Brissot avait à Lyon. Puis Blot et Champagneux s'étant retirés, Lanthenas fit des ouvertures à son ami Bancal des Issarts, qui, versé dans les affaires (il avait

été notaire à Paris) et jouissant d'une belle aisance, aurait été un associé précieux. (Voir aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 219-220, 231-232, etc., les lettres de Lanthenas à Bancal.) Lanthenas fit aussi des ouvertures à un riche quaker anglais, Robert Pigott, adepte enthousiaste de la Révolution française, qui voyageait alors du côté de Genève et de Lyon.

C'est à cette occasion et en vue de ce projet que commença, le 22 juin, la correspondance de Madame Roland avec Bancal des Issarts. Les Roland étaient encore à Lyon, retenus par les élections départementales. Bancal, demeuré à Clermont pour un motif semblable (il était candidat au poste de procureur général-syndic, et échoua), vint les rejoindre à Lyon dans les premiers jours de juillet, les accompagna au Clos (7 juillet), et, après un très court séjour, se mit en route pour Paris, où il devait représenter son département à la grande Fédération du 14 juillet, mais en promettant de revenir.

A ce moment-là, Roland a une vive alerte : la suppression des octrois, demandée par lui et ses amis, prononcée par la municipalité le 8 juillet, interdite par un décret de l'Assemblée nationale du 13, amène une sanglante émeute (25-26 juillet). L'émeute est bientôt vaincue, la ville est occupée militairement; mais les ennemis de Roland l'accusent, bien qu'il eût quitté Lyon dès le 7, d'avoir été l'instigateur des troubles. De là des lettres pressantes à Brissot pour qu'il présente les choses sous leur véritable jour; de là aussi ce voyage du 4 au 6 août, où Madame Roland, laissant son mari au Clos, se rend à cheval à Lyon pour se rendre compte de la situation et des déterminations à prendre.

L'orage était calmé, lorsque Bancal et Lanthenas arrivent de Paris le 30 août; on jouit de la campagne, on s'entretient de l'acquisition projetée en commun; on va passer quelques jours à Lyon, entre le 15 et le 20 septembre; puis Bancal, demeuré à Lyon un peu après les Roland pour s'y occuper avec Lanthenas de propagande politique, revient un instant au Clos et n'en repart que le 2 octobre. C'est alors, et peut-être au moment des adieux, qu'il dut laisser voir à Madame Roland plus d'émotion que n'en comportait l'affection confiante qu'elle offrait à ses amis (voir lettres des 8 et 28 octobre).

Le 31 octobre, elle va à Villefranche confier sa fille aux Dames du couvent de la Visitation, où il semble que l'enfant, retirée de chez Frossard, eût déjà passé quelques mois auparavant.

Cependant Roland, rassuré sur la situation de Lyon depuis son voyage de mi-septembre, s'y était installé de nouveau, y avait repris son rôle et avait été nommé officier municipal (15-18 novembre). Sa femme s'apprête à aller l'y

rejoindre (lettres des 19 et 20 novembre). Les rapports avec le chanoine Dominique, de plus en plus aigris par la politique, étaient arrivés alors à une brouille complète. Mais la mort de la vieille mère, survenue dans les derniers jours de novembre, amène entre les deux frères une réconciliatiou qui paraît avoir duré. C'est probablement pour quelque motif se rattachant à cet événement que Madame Roland retourne au Clos, d'où elle écrit à Bancal le 30 novembre, et d'où elle ne partit que le 28 décembre pour aller retrouver son mari à Lyon.

Lanthenas, qui avait passé les huit premiers mois de l'année à Paris, et n'était arrivé au Clos avec Bancal que le 30 août, va et vient, pendant les quatre mois qui suivent, entre le Clos et Lyon, prêchant son évangile tantôt parmi les paysans, tantôt dans les clubs des sections de la ville.

Nous croyons utile de faire remarquer que les lettres à Bancal, imprimées en 1835, l'avaient été d'une manière très fautive. Nous en avons établi le texte d'après les autographes, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (*Papiers Roland*, ms. 9534).

338

À ALBERT GOSSE, À GENÈVE[1].

1er février 1790, — [de Lyon].

Notre ami, comme inspecteur, ne sait point encore quel sort lui est réservé; mais, comme citoyen, il jouit du bien commun, il applaudit et concourt à tout ce qui peut le produire.

La seconde partie de son œuvre encyclopédique vient de paraître; écrite dans un temps où il fallait du courage pour s'exprimer avec liberté, elle se trouve au niveau du jour par la vigueur de son auteur et son dévouement à la vérité.

Adieu, nos bons amis, donnez-nous de vos nouvelles avec quelques détails; recevez les assurances de notre inviolable attachement; je vous entretiens de nous pour que vous nous parliez de vous-mêmes et de votre amitié, sur laquelle nous comptons toujours.

Ph. D. L. P.

339

À BRISSOT, [À PARIS[2].]

[Premiers mois de 1790, — de.....]

..... « Si mon excellent ami eût eu quelques années de moins, l'Amérique nous aurait déjà reçus dans son sein. Nous regrettons moins cette terre promise depuis que nous espérons une patrie. La Révolution, tout imparfaite qu'elle soit, a changé la face de la France : elle y développe un caractère, et nous n'en avions pas; elle y laisse à la *vérité* un libre cours dont ses adorateurs peuvent profiter..... »

[1] Ms. 9533, fol. 153, copie. — Ce n'est évidemment qu'un fragment. Nous ignorons où M. Faugère, dont les papiers ont constitué les ms. 9532-9534, se l'était procuré; car nous voyons, par ces mêmes papiers (ms. 9533, fol. 146-150), que ses négociations de 1864-1865 pour obtenir des descendants de Gosse la communication des lettres de Madame Roland avaient totalement échoué.

[2] Fragment cité par Sainte-Beuve, *Introduction*, etc., p. xxv.

340

[À BRISSOT, À PARIS[1].]

11 février 1790, — [de Lyon].

Vous êtes lié avec l'un des MM. Bergasse[2], celui que le public connaît par ses écrits; il ne vous est pas indifférent de savoir quelle est la profession de foi de sa famille sur les affaires présentes et sur vous-même. Vous apprendrez peut-être avec étonnement que les frères Bergasse s'expliquent ici, d'une manière peu édifiante pour les patriotes, sur la révolution actuelle; ils la désapprouvent hautement, ils témoignent du dédain pour l'Assemblée nationale; ils blâment ses opérations ainsi que la dernière démarche du Roi[3]; vos principes et vos ouvrages leur paraissent également répréhensibles, et, pour quiconque juge l'influence du député sur le jugement de ses frères, il n'est pas difficile d'en reconnaître l'effet. Notre ami Blot[4] sait que le premier a eu le projet de réfuter votre excellente lettre au marquis de Chastellux[5], dans le temps même que, sans vous en rien dire, il était avec vous sur le ton de la confiance.

J'ignore jusqu'à quel point une façon de voir particulière, un excessif attachement à sa propre opinion peut abuser un homme; je n'accuse les personnes ni ne qualifie les procédés, mais je vous préviens d'une disposition publiquement manifestée, contraire aux principes du patriotisme exposé dans vos écrits

[1] Lettre publiée par M. de Montrol dans son édition des *Mémoires de Brissot* (1830-1832, t. II, p. 420-421). Sainte-Beuve en a cité quelque chose dans son Introduction aux *Lettres à Bancal*, p. XXVI, et a donné la date précise, 11 février. — Les lignes en italique et entre crochets, qui relient les deux fragments de la lettre, sont de M. de Montrol.

[2] Voir sur Bergasse et ses deux frères, Dominique et Alexandre, négociants à Lyon, quai du pont Saint-Clair, une note de la lettre du 20 octobre 1789. Brissot avait été fort lié avec lui en 1787, ainsi qu'il le raconte dans ses *Mémoires* (II, p. 415-422).

[3] Louis XVI était allé, le 4 février 1790, à l'Assemblée nationale, et, dans un discours composé par Necker, avait solennellement adhéré à la Constitution.

[4] Voir sur Blot, ami d'enfance de Brissot, alors contrôleur général de la marque d'or et d'argent à Lyon, secrétaire général de la Société philanthropique, et un des initiateurs de la Révolution à Lyon, notre Appendice P. Il marchait alors avec Roland. Mais ils ne tardèrent pas à se brouiller. (Voir lettres de juillet et août 1790.)

[5] *Examen du voyage du marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale*, 1 vol. in-8°, 1786 (par Brissot).

IMPRIMERIE NATIONALE.

et mis en action dans l'Assemblée, disposition propre à des gens qu'il vous importe de bien connaître.

[*Cette lettre est datée de Lyon, du mois de février 1790. Elle contient le passage suivant, qui indique à quelle démarche du roi Madame Roland fait allusion :*]

Que pensez-vous des causes de la démarche du Roi? Les esprits sont ici très partagés. Les uns veulent qu'elle ait été forcée par je ne sais quoi; les autres, qu'elle soit la suite du caractère qu'il a toujours montré, de son désir de faire le bien et de le voir opérer. On prête son discours à M. Necker; quoiqu'il y ait au commencement des tournures ministérielles et un peu de ce pathos qui lui sont assez ordinaires, cependant on y trouve généralement un ton qui ne nous semble pas le sien, et quelquefois une touche de sentiments qu'il n'a jamais su mêler avec son apprêt et ses tortillages.

341

[À BOSC, À PARIS[1].]

18 février 1790, — [de Lyon].

. . . . . Il s'agit de certaine brochure que la Société d'agriculture de Paris[2] vient d'envoyer à celle de Lyon. C'est un texte d'objets intéressants sur lesquels on demande force renseignements; notre ami fut aussitôt choisi pour commissaire; mais, trop chargé d'autre part pour le moment, il a prié de faire tomber le choix sur d'autres. Néanmoins il désirerait beaucoup avoir cette brochure; il n'y a eu qu'un exemplaire d'envoyé; vous êtes à la source, demandez-en un autre et expédiez-nous-le.

Nous sommes ici dans un moment de grande agitation des esprits;

[1] Lettre provenant des papiers de Barrière, qui la tenait de Bosc; citée par fragments par Mlle Cl. Bader dans le *Correspondant* du 25 juin 1892. — L'autographe (2 pages et demie in-8°) a figuré sous le n° 37597 du *Bulletin à prix marqués* de la maison Ét. Charavay.

[2] La *Société d'agriculture de la généralité de Paris*, fondée en 1761, était devenue, par un règlement du 30 mai 1788, la *Société royale d'agriculture*, «centre commun et lieu de correspondance des différentes sociétés d'agriculture du royaume». (*Alm. royal* de 1789, p. 530).

je crois pourtant que les nominations [1] se feront sagement : le patriotisme gagne tous les jours et, en dépit des cabaleurs et de leurs calomnies, le peuple juste et tranquille choisira de bons administrateurs.

Faites-nous part de ce que vous voyez et pensez; vous ne nous avez plus dit un seul mot sur l'*étrangère* [2], et votre grande discrétion me fait croire à de grandes choses; vous êtes un peu absorbé : mais encore peut-on vous demander des nouvelles de la société des *Amis de la Loi*.

Adieu, j'ai beaucoup à faire, et j'ai faim et je ne sais trop comment suffire à la fois à tant de choses.

Portez-vous bien, ne nous oubliez pas et aimez-nous toujours. Dites-moi si le fils du brave Gibert est rétabli et si le bon père est tranquille.

342

À LANTHENAS, [À PARIS[3].]

6 mars 1790, — [de.....].

Guerre! guerre! guerre!

[1] Les élections communales de Lyon, faites en vertu de la loi du 14 décembre 1789, commencèrent le 22 février 1790 et se prolongèrent plusieurs semaines; la municipalité ne fut installée que le 12 avril. Roland ne fut élu que parmi les *notables* (Wahl, p. 539). Il espérait mieux sans doute, et le *Patriote français* (25 février 1790, voir Appendice P) l'avait désigné pour une «place distinguée».

[2] Cette *étrangère* n'était autre que Théroigne de Méricourt (ou plus exactement Terwagne de Marcourt), chez qui se tenait, à l'hôtel de Grenoble, rue du Bouloi, le club des *Amis de la Loi*, qu'elle avait fondé avec Romme, et dont elle était «archiviste». Le club s'ouvrit en janvier 1790. Bosc y était assidu. (*Variétés révolutionnaires*, 3ᵉ série, par M. Marcellin Pellet, p. 86-89.) Ce premier club des *Amis de la Loi* ne tarda pas à se dissoudre (*ibid.*), et par conséquent semble distinct de la *Société des Amis de la Loi*, établie aux Théatins en 1791, dont parle M. Tourneux, II, p. 10084 et suiv.

[3] Début d'une lettre à Lanthenas, cité par Sainte-Beuve, *Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. XXXII.

343

[À BOSC, À PARIS[1].]

20 mars 1790, — [de Lyon].

Or donc, pourquoi n'entendons-nous plus parler de vous? Si nous gardions pareil silence, vous pourriez être inquiet de ce que nous serions devenus. On voit bien que vous ne courez pas les dangers d'une grande célébrité et que vous n'avez pas la conscience des craintes de vos amis. Quoi qu'il en soit, voici une feuille où vous lirez quelques pages d'édification, puis vous ferez passer aux amateurs indiqués.

Je vous prie de faire passer la lettre pour Dieppe.

Tachez donc de nous avoir révélation de ce mémoire sur les noyers et l'huile de noix, que notre ami vous avait envoyé et dont nous n'entendons rien dire[2].

On travaille toujours ici aux élections, c'est l'ouvrage de Pénélope. Nous sommes enchantés de la manière dont W[ille][3] a repoussé les injures de notre jeunesse. On ne peut mettre plus de force et de dignité, ni prendre un ton qui soit en même temps plus noble et plus touchant.

L'aristocratie de cette ville est dans un état de contraction et de rage inexprimables; elle s'agite en cent façons : mais le peuple paraît

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios.

[2] Il s'agit d'un *Essai sur la culture du noyer et la fabrication de l'huile de noix*, que Roland avait envoyé à Bosc pour être inséré dans le *Journal de physique*. (Voir coll. Morrison, lettre de Roland à Bosc du 25 janvier 1790, et autre lettre sans date où il ajoute : «J'ai été beaucoup employé ces jours passés par la *Société philanthropique* : assemblées, comités, rédaction d'adresses au Roi, à la Reine, aux concitoyens, etc.», sans doute à la suite de la séance de l'Assemblée du 4 février, où Louis XVI avait adhéré à la Constitution.)

[3] Warville, c'est-à-dire Brissot. — On venait de publier sous le nom des «volontaires de Lyon», c'est-à-dire de la jeunesse aristocratique qui formait un corps spécial de la garde nationale, une lettre de violentes et basses injures contre Brissot, et celui-ci y avait répondu avec beaucoup de dignité dans le *Patriote français* du 15 mars.

s'aheurter de son côté, et, si les choix sont mêlés, du moins il y en aura de bons.

Adieu, notre ami; envoyez-nous donc une fois quelque courrier. Nous sommes toujours de braves gens qui vous aimons bien.

344

[À BOSC, À PARIS [1].]

16 avril 1790, — [de Lyon].

Jusqu'à ce que l'appétit revienne pour faire honneur au *pain*, au *cidre* que vous offrez, et surtout au *fricot* et au *bon vin*, je suis un peu gourmande, plus trop jeunette, et je trouve que cette dernière partie vaut bien l'autre. Vive le lit! Par-dessus tout peut-être, car, avec toute l'activité possible, le repos me paraît la moitié de la vie.

Mais comment diable faire marcher un notable de Lyon! Voilà bien l'embarras. Tirez-nous de là, en nous trouvant voiture et chevaux, surtout *bourse garnie*, et tout le poids de la notabilité ne nous empêchera pas d'être alertes.

En voilà bien assez pour de mauvais contes; je vous embrasse tout rondement, en ami, en patriote. Adieu.

345

[À LANTHENAS, À PARIS [2].]

3 mai [1790, — de Lyon].

Au feu! au feu!

Nous ne sommes pas au bout des crises, il s'en prépare de terribles.

[1] Ms. 6241, fol. 4-5. C'est un post-scriptum ajouté par Mme Roland à une lettre de son mari à Bosc, relative à l'impression du tome III du *Dictionnaire des manufactures;* mais on n'y trouve rien à quoi on puisse rattacher ce post-scriptum, qui répond évidemment à une lettre de Bosc invitant ses amis au voyage de Paris.

[2] Ms. 9533, fol. 243-244, autographe, qui a souvent passé dans les ventes.

Vite et tôt, dénonciation dans tous les papiers publics quelconques pour déconcerter l'infernale cabale, s'il est possible.

Je tiens, du bon coin : 1° qu'il y a déjà coalition faite et connue des commissaires du Roi pour la formation des Assemblées[1] dans les quatre-vingt-trois départements; 2° arrangement fait pour éloigner des Assemblées primaires la plus grande partie du peuple, en n'admettant que ceux qui auront payé leur imposition de 1789, et en exigeant, pour être *électif*, qu'avec cette imposition soit encore payé *le quart du revenu;* 3° enfin, qu'il y a, dans cette ville, des dispositions préliminaires, pour faire porter des ennemis ardents de la Révolution dans le département.

D'après ces dispositions, on aurait :

Pour procureur syndic : *le baron de Juis*[2], homme d'un caractère violent, de mauvaises mœurs; riche parvenu, insolent au suprême degré; hautement aristocrate; avec quelque esprit, des principes exécrables, peu de jugement et point de talents (ci-devant procureur du Roi de la cour des Monnaies).

Pour agents ecclésiastiques : *l'abbé de la Chapelle*[3] (actuellement commissaire du Roi), le *Maury* de Lyon; cette expression dit tout, et elle ne dit pas trop, quoiqu'il y ait quelque infériorité dans les moyens.

[1] Des collèges électoraux qui devaient, à raison de 1 électeur par 100 citoyens actifs, nommer les autorités départementales, à savoir : le conseil général et le procureur général syndic. Dans le département de Rhône-et-Loire, les assemblées primaires de canton, chargées de désigner les électeurs, se réunirent le 20 mai. L'assemblée des électeurs se tint à Lyon du 7 au 15 juin (Wahl, 168-169).

[2] Jean-Marie de Lafont de Juis, procureur du Roi honoraire au bureau des finances de Lyon, membre du bureau général de la Société d'agriculture, administrateur de l'école gratuite de dessin (*Alm. de Lyon* de 1789, p. 139, 216, 228), possesseur du bel hôtel de la rue de l'Arsenal dont nous avons parlé (lettre 286). Roland était son collègue à la Société d'agriculture et au bureau de l'École de dessin.

[3] Jean-Philibert de La Chapelle, chanoine et baron de Saint-Just, demeurant rue du Plat, avait été un des représentants du clergé à l'Assemblée provinciale instituée en 1787 et membre de la Commission intermédiaire. En cette qualité, puis comme électeur de Lyon en 1789, il avait adhéré aux débuts de la Révolution. Mais, dès 1790, il s'était prononcé pour la résistance. — Voir *Alm. de Lyon* de 1789, p. 20, 305, 312, et Wahl, p. 32, 101, 318.

Mais c'est un homme infiniment dangereux par son esprit et son caractère, son ambition, sa souplesse, son hypocrisie, son activité, parlant bien et ayant d'excellents poumons : faux, fourbe, prêtre et enragé.

L'abbé de Vitry[1], ex-jésuite; pour celui-ci, c'est un *vizir* furieux, prêt à envoyer le cordon à tout patriote qu'il trouve en son chemin. Homme très actif, ne manquant pas d'esprit, outré de la Révolution, quoiqu'elle augmente sa pension; vendu au baron de *Juis* par rapprochement de femmes parentes de l'un, autrement liées à l'autre; vieux satrape, le plus colère qui ait jamais existé. (Actuellement administrateur du dépôt des mendiants et vagabonds.)

Id. *des comtes de Saint-Jean.*

Pour Agents nobles : à prendre dans le *cercle* de Bellecour, société qui n'a pas été indifférente aux projets de contre-révolution, notamment à celui que Narbonne-Fritzlar voulait préparer ici avec Imbert[2].

Agents négociants : parmi les banquiers, les recteurs des hôpitaux, les anciens échevins; enfin, quelques agents de change et autres habitués du café Grand et autres lieux publics, foyers d'aristocratie où un ami de la Révolution n'oserait bien parler d'elle sans risquer d'être environné par des gens prêts à l'insulter.

Jugez où en est le patriotisme de cette cité. Si cet affreux projet réussit, la *guerre civile* ou le *despotisme* sera inévitable; l'une et l'autre sont à nos portes. Faites éclater, tonner Desmoulin (*sic*), Carra, Prudhomme, tous les papiers, tous les écrits; que ce soit un cri si universel, si terrible, qu'il en impose à nos ennemis, qu'il éveille le peuple, excite sa vigilance et renverse toutes les intrigues. Il n'y a pas un instant à perdre, ou nous sommes perdus nous-mêmes.

Écriture de Roland :

Juis est *Lafond* en son nom, fils d'un marchand de soie, qui a acheté une terre, qui fut jadis érigée en baronnie, on ne sait en faveur de qui; d'où le-

[1] L'abbé de Vitry, membre de nombreuses sociétés savantes, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Lyon, dont Roland faisait partie. — Voir lettre du 5 décembre 1786.

[2] En septembre-octobre 1789.

dit Lafond a pris le nom de *baron de Juis;* et de ne plus parler que de ses chevaux, de ses gens, de sa noblesse et de la canaille du peuple, dont il est détesté. Si cet homme est placé au département, je n'en donne pas pour un an qu'il n'y ait des soulèvements et du sang répandu; que sais-je? Peut-être la guerre civile; car on y voit le complot d'une contre-révolution.

L'abbé de Vit[ry], accoutumé à faire fouetter des écoliers pendant vingt ans, a remporté de chez les jésuites ce caractère altier, impérieux, despotique, qui s'est renforcé à la garde et direction des mendiants et vagabonds, qu'il mène par les fers et le cachot, commandant toujours la canne haute et le ton brusque; c'est le plus enragé despote, le déclamateur contre la Révolution le plus outré, le caractère le plus violent que je connaisse; jugez du choix, et imaginez, si vous le pouvez, ce qui en résulterait.

346

[À BOSC, À PARIS[1].]

17 mai 1790, — du Clos.

[Trêve, pour un moment, à la politique; retournons à l'histoire naturelle, la campagne rappelle à son étude[2]. Mais nos idées sur elle ont été tellement brouillées, que nous avons peine à nous retrouver même avec Erxleben.

Par exemple, je crois avoir bien conçu les divisions de Linné, dont les *classes* sont les premières; chez qui les *ordres* sont des subdivisions des classes; les *genres*, des subdivisions des ordres; les *espèces*, des subdivisions des genres; et les *variétés*, des subdivisions des espèces. Il me

[1] Bosc, IV, 134; Dauban, II, 578; — ms. 6239, fol. 289-290.

[2] Roland écrivait de Lyon à Bosc, le 31 mars 1790 (coll. Morrison) : «Nous partons décidément samedi prochain [3 avril] pour Villefranche, où nous resterons jusqu'au lundi lendemain de la Quasimodo [12 avril], jour où j'ai rendez-vous à la campagne, pour n'en pas démarrer, j'espère, de trois mois au moins, puis, si ce n'est pour quelques jours, de tout l'été et la plus grande partie de l'automne.»

On voit par là et par un détail de cette lettre du 17 mai que le premier séjour de Madame Roland au Clos, en 1790, alla du 12 avril au 28 mai.

paraît qu'Erxleben range ses divisions de la même manière; cependant, quand je veux en trouver des exemples, il me semble apercevoir des contradictions. Son *Mammalia* n'est qu'une *classe* dans laquelle il fait 51 *ordres*. Le premier de ces ordres, *homo*, n'a que des variétés; mais dans le 4e ordre, *Cercopithecus*, je regarde comme des genres l'*hamadryas*, le *veter*, le *senex*, le *vetulus*, le *silenus*, le *faunus*, etc.; d'où vient donc, est-il dit (après la synonymie du *faunus*, *barbatus*, *cauda apice floccosa*), species *obscura*, *adeoque dubia?*

Ce mot *espèce* vient déranger toutes mes idées, et je n'entends plus rien à la marche de l'auteur.

Je voudrais trouver dans son *Mammalia* un exemple qui justifiât l'énoncé des subdivisions; je voudrais, dans l'un des 51 ordres, trouver un *genre* qui eût des *espèces* et des *variétés*, ou apprendre pourquoi la dénomination *species* se trouve appliquée à une division que j'avais lieu de regarder comme un genre.

Donnez-moi le fil de ce labyrinthe, ou j'y suis perdue à ne plus savoir comment en sortir.]

Vous n'avez donc pas obtenu de renseignements clairs et précis sur l'expédition de votre caisse de Turin? Nous retournerons à Lyon au 28 du mois, et nous y ferons de nouvelles recherches pour cet objet.

[Il fait un temps délicieux; la campagne est changée à ne pas la reconnaître depuis six jours seulement; les vignes et les noyers étaient noirs comme dans l'hiver; un coup de baguette magique ne change pas plus vite l'aspect des choses que ne l'a fait la chaleur de quelques belles journées; tout verdit et se feuille; on trouve un doux ombrage, là où il n'existait que l'œil triste et mort de l'engourdissement et de l'inaction.

J'oublierais bien ici les affaires publiques et les disputes des hommes; contente de ranger le manoir, de voir couver mes poules et de soigner nos lapins, je ne songerais plus aux révolutions des empires. Mais, dès que je suis en ville, la misère du peuple, l'insolence des riches réveillent ma haine de l'injustice et de l'oppression; je n'ai plus de vœux

et d'âme que pour le triomphe des grandes vérités et le succès de notre régénération.

Nos campagnes sont très mécontentes du décret sur les droits féodaux[1]; on trouve le taux du rachat des rentes et lods infiniment onéreux; on ne rachètera ni ne payera : il faudra une réforme ou il y aura encore des châteaux brûlés. Le mal ne serait peut-être pas si grand, s'il n'était à craindre que les ennemis de la Révolution profitassent de ces mécontentements pour diminuer la confiance des peuples dans l'Assemblée nationale et exciter quelques désordres qu'ils ambitionnent comme un triomphe et comme un moyen de revenir sur l'eau.

On fait à Lyon les préparatifs du camp[2]; envoyez-nous donc de braves gens qui fassent trembler l'aristocratie dans sa tanière. On avait mis en question si l'on permettrait aux femmes l'approche du camp; apparemment que ceux qui avaient élevé ce doute préméditaient quelque trahison; mais l'idée était trop choquante, elle n'a pas pris.

Adieu : causez une fois avec nous.]

Je ne vous adresse pas souvent de lettres, parce que je vous sais fort occupé et que je regarde celles à l'ami Lanthenas comme vous étant communes avec lui.

Notre ami n'est pas encore tout à fait bien.

Adieu. Nous vous embrassons.

(1) Décret du 3-9 mai 1790 sur le mode et le taux du rachat des droits féodaux rachetables.

(2) Le camp formé sous Lyon, aux Brotteaux, pour y célébrer, le 30 mai 1790, la fête de la Fédération. — Voir dans Champagneux, *Disc. prélimin.*, p. XXIII-XXV, le récit ému de cette fête patriotique, à laquelle se rendirent 60,000 hommes des gardes nationales de la région, et dont Madame Roland publia la relation dans le *Courrier de Lyon* du 1er juin. Camille Desmoulins la reproduisit (*Révolution de France et de Brabant*, n° 30).

347

À BOSC, À [PARIS[1].]

[1790?, — du Clos.]

Dites-moi, je vous prie, notre ami, quelle idée on attache précisément dans le latin de Linné au mot *abrupta;* par exemple, dans cette phrase : *ursus, cauda abrupta.* Ou je me trompe grossièrement, ou M. d'Aubenton[2] n'est guère de bonne foi; c'est ce que je vous expliquerai lorsque vous m'aurez répondu. Je suis entourée, dans ce moment, d'histoire naturelle, je veux dire d'ouvrages qui en traitent; je prends goût au grand maître et je suis piquée contre la vieille ganache qui cherche à dépriser sa méthode. Je vous adresserai peut-être, par la suite, plus d'une question. Adieu, en attendant; salut, et toujours bonne amitié.

348

À BOSC, [À PARIS[3].]

[Fin mai? 1790, — du Clos.]

Vous verrez notre ami, par la ci-jointe, que nous avons reçu le viatique que vous nous avez envoyé et qui nous a fait d'autant plus de plaisir que ce mode met à l'abri de toute réduction.

Vous aurez su, par ma dernière, que vos plantes ne sont toujours point arrivées[4].

Notre ami observe qu'il n'a point été commissaire pour des expé-

[1] Ms. 6239, fol. 291. — La lettre est sans date au ms., mais elle y est placée après celle du 17 mai 1790.

[2] *Sic.* — Daubenton avait alors 76 ans.

[3] Ms. 6239, fol. 292; sans date, mais antérieure à la Fédération lyonnaise, qui eut lieu le 30 mai, et écrite du Clos, que les Roland ne quittèrent que le 28, pour se rendre à cette fête.

[4] Bosc attendait (voir lettre du 17 mai) une caisse de Turin contenant des plantes et des insectes.

riences *ad hoc* sur l'emploi, dans le blanchiment, de l'acide marin déphlogistiqué; il n'y a eu que des expériences de particuliers dont il a dit tout ce qu'il savait dans son œuvre encyclopédique.

Je croyais bien vous avoir donné le nom du pauvre diable pour qui est la lettre que je vous fais repasser avec prière de lui donner cours.

Adieu; nous vous embrassons cordialement. Que ne venez-vous en députation pour notre fédération patriotique!

J'ai[1] reçu le Discours préliminaire avec les notes; je n'ai encore pu qu'y jeter un coup d'œil rapide : tout me sera utile soit pour corriger et réformer, soit pour confirmer et amplifier; en vérité, j'ai beaucoup de choses à y joindre; mais le temps?..... un notable..... je vous ferai repasser le tout, quand.....

Toujours point de nouvelles des plantes et insectes. Salut et amitié.

349

À BOSC, [À PARIS[2].]

7 juin 1790, — [du Clos?].

J'ai reçu le billet; je ne l'ai point encore placé. Je voulais répondre longuement à votre bonne lettre, je ne le puis.

Vous êtes assez content de la tournure des affaires; nous le sommes fort peu, et du fameux décret de la guerre et de la paix[3] qui est purement illusoire et tout royaliste, et des belles paroles du ministre, et des vingt millions versés le lendemain au Trésor royal, et de mille décisions du Comité de constitution qui paraît vendu au ministre et devient plus effrayant que son premier commis, et de cent choses qui vont de travers.

[1] Ce qui suit est de Roland. Il s'agit évidemment du *Discours préliminaire* qu'on trouve en tête du tome III du *Dictionnaire des manufactures*, que Roland préparait alors. Il avait dû envoyer son manuscrit à Bosc, pour lui demander ses observations.

[2] Collection Alfred Morrison. — Dans un coin, à gauche, il y a : «D' A'» [d'Antic].

[3] Le décret du 22-27 mai 1790, établissant que la guerre ne pourrait être décidée que par l'Assemblée, sur la proposition du Roi.

N'abandonnez pas votre fédération du 14 juillet; tenez-y et faites-la. Mais, tout en jurant adhésion, obéissance, dévouement aux décrets, ayez grand soin d'insinuer la nécessité de sanctionner la Constitution par la voix de la nation même dans une Convention *ad hoc*, sans cela nous ne faisons que de l'eau claire.

Je suis impatientée du fatras de cette vieille hiérarchie, archevêques, primats, évêques, etc. Bientôt on va nous conserver aussi des chanoines. Que de frelons, que de brouillons théologiens, ambitieux, sectaires, intolérants, sanguinaires, fauteurs de sottises et de corruption[1]!

L'Assemblée a donc perdu sa boussole? Si cela continue, ses derniers décrets bouleverseront, sans qu'on s'en doute, tous les principes de la constitution établie dans les premiers temps.

Je parlerais plus d'Eudora si elle m'occupait moins; je suis assez habile à conduire le sentiment, mais je ne sais pas le faire naître dans un cœur froid. Ce froid-là me déconcerte, moi et ma méthode; j'ignore la prise qu'on peut avoir sur une tête qui ne se fixe point, et un caractère qui ne s'émeut de rien.

J'en jette mon bonnet par-dessus les moulins, et j'avoue ne rien entendre à pareille éducation.

Adieu, adieu.

350

[À LANTHENAS, À PARIS[2].]

20 juin 1790, — de Lyon.

Elle mande le départ pour Paris de M. Blot, député par Lyon pour obtenir du Gouvernement des secours pour payer les dettes de cette ville. Elle fait un piquant tableau de ce personnage qui, tour à tour, a secondé Roland dans ses

[1] On discutait alors, à l'Assemblée, la constitution civile du clergé, qui ne fut votée que le 12 juillet 1790.

[2] L. aut., 8 pages in-4°, n° 166 de la vente du 13 juillet 1878, Ét. Charavay, expert, — (nous empruntons l'analyse à ce catalogue); — vendue de nouveau, n° 135, le 2 décembre 1889, Ét. Charavay. Il ressort de la lettre suivante que celle-ci est adressée à Lanthenas.

projets et l'a abandonné. Puis elle parle de Champagneux[1], directeur du journal *le Courrier de Lyon*, brave et excellent homme, mais pas assez actif....

351

À LANTHENAS, [À PARIS[2].]

22 juin 1790, — [de Lyon.]

Je reçois en même temps, mon bon frère, vos deux lettres des 16 et 18; elles me font un extrême plaisir; je n'ai pas besoin de nouvelles circonstances pour apprécier votre amitié; mais il en est telles où ses témoignages deviennent encore plus touchants. Je me sais bon gré de vous avoir donné tous les détails que je vous expédiai hier directement, et puisque W^lle^ [Warville] se soutient ainsi, je laisse à votre prudence de lui communiquer tout ce que je vous ai dit de Blot et de notre liaison avec lui.

Blot nous a véritablement abandonnés, après nous avoir poussés; c'est un vrai clabaudeur, déclamant avec violence dans le particulier, mais ne sachant rien soutenir en public. Je vous enverrai demain, faute de temps aujourd'hui, la copie de ce que notre ami a lu au Conseil de la commune[3] et qui a fait si fort crier, parce que c'étaient de dures vérités. Nous sommes des proscrits contre lesquels on se déchaîne avec

[1] Ici apparaît pour la première fois un des plus fidèles amis des Roland, Luc-Antoine Donin de Rosières de Champagneux, né à Bourgoin le 24 juin 1744, mort à Jallieu (près Bourgoin) le 7 août 1807. Sa vie a été mêlée si intimement à la leur, que nous avons cru nécessaire de lui consacrer une notice (Appendice N). Disons seulement ici que Champagneux, avocat à Lyon, lié avec les Roland dès 1785, avait fondé le 1er septembre 1789, pour soutenir la Révolution, le *Courrier de Lyon*, et allait entrer, en 1791, dans la Commune de Lyon, dont il fut un des membres les plus laborieux et les plus énergiques, jusqu'au jour où Roland, devenu ministre, l'appela comme chef de division au Ministère de l'intérieur.

[2] Ms. 9533, fol. 246-248, autogr. — Dans un coin de la lettre, au haut, à gauche, il y a : «M. Lth.».

[3] Probablement l'«Avis de l'un des membres du Conseil général de la Commune de Lyon, donné en la séance du 19 juin 1790 (au sujet des finances et des dettes de la ville de Lyon : payer ou faire banqueroute : voilà tout ce qu'on nous présente en

une incroyable fureur; Blot a eu grand soin, au dernier conseil, la veille de son départ[1], de changer de place pour n'être pas à côté de M. de Laplt. [Laplatière]. Il était déjà échappé à sa femme de me dire que son mari était tympanisé à cause de sa liaison avec le mien..... J'ai frémi un moment d'indignation et j'ai bientôt souri de pitié..... Comme si de tels Myrmidons, apprentis des affaires et des vertus publiques, ne devaient pas s'honorer de tenir à un homme blanchi dans l'exercice du courage et la profession de publier la vérité. Sans doute, sous l'ancien régime, on pouvait lui faire un tort de sa rude franchise, sans doute encore dans la société, où l'on ne veut que des agréments aux dépens des qualités, on peut lui reprocher son inflexibilité, ses formes anguleuses. Mais, quand on soulève l'oppression, quand on déchire tous les voiles, quand il faut poursuivre les abus, tonner contre l'injustice et révéler toutes les iniquités, il est bien question de ménagements, de confitures et de politesses! Je suis persuadée que Blot va tourner W[lle] [Warville] et lui représenter Lyon comme devant se conduire tout différemment que Paris; il répétera le *dicton* de nos lâches patriotes, qu'on ne peut *pas tout dire en province;* et pourquoi?... Parce qu'ils sont des pleutres à qui les cris font peur et que les menaces effrayent; non contents de se cacher, ils désavouent le seul homme qui ait assez de caractère pour se montrer.

Si nous avions eu un second de notre force, tout Lyon était à la raison; les méchants se plaignent et les autres nous trahissent. Leurs sots propos, leurs indignes clameurs, leurs absurdes calomnies se propagent à l'aise. Retirés dans le cabinet, avec la plume pour notre seule défense, ne cultivant personne par intérêt quelconque, nous sommes en proie à toutes les insinuations qu'on veut répandre contre nous; jamais on ne nous voit nulle part en personne nous montrer

ce moment. Or payer vous est impossible et faire banqueroute serait infâme. Ms. autographe de Roland, non signé. In-4°, 4 pages. (Catalogue du fonds Coste, de la Bibl. de Lyon, n° 7878.)

[1] Blot venait de partir pour aller, ainsi que nous l'avons dit, demander au Gouvernement, de la part de la ville de Lyon, de nationaliser la dette municipale, qui était de plus de 30 millions.

pour les détruire, et mille gens qui devraient nous chérir nous vouent au gibet.

On a voulu établir ici une seule sorte de pain [1], parce que le peuple était mal nourri; c'est une entreprise qui a eu plein succès à Marseille et à Aix. Ici, les boulangers contreviennent à l'ordonnance, font encore plus mauvais le pain unique qu'ils devraient faire meilleur en ôtant tous les sons et mêlant toutes les farines, et l'on ne sévit pas contre eux, et le peuple est vexé, et notre ami qui s'est élevé pour le bien est donné publiquement dans les carrefours comme l'auteur de tous maux, et on fait dans les cafés des listes de gens à pendre, à la tête desquels on le place; et on lui fera un crime de parler avec vigueur, même dureté; et d'indignes amis l'éviteront pour ne pas partager avec lui la glorieuse haine des méchants; et ces lâches se feront un mérite de leur turpitude, et ils l'appelleront sagesse; et une petite marque de confiance, une nomination de député de la part de ceux qu'ils méprisaient les rendra leurs partisans; et ils feront coalition avec de perfides administrateurs, et ils leur voteront des remerciements après les avoir dédaignés, et ils iront encore vous donner leur mince succès pour preuve de leur raison. Mon cœur se soulève et les rejette.

Je pardonne ou je méprise le fripon ou le méchant qui se plaint de la justice et se révolte de la vérité; mais je hais l'homme faible et trompeur qui, sous une apparence d'énergie et de patriotisme, a séduit mon amitié et ne lui présente plus que les détours de l'ambition ou de la pusillanimité... Voulez-vous le mot : Blot, lui-même, est jaloux de notre ami; il se croyait une tête d'administrateur, la comparaison l'a détrompé ou seulement humilié; il le craint, il s'éloigne, il n'y a plus qu'un pas pour le desservir : que dis-je? il est déjà fait.

Faites aussi ce que vous voudrez de ma lettre; je ne cache rien de ce que je pense et de ce que je sens; j'en ait dit autant et plus à Blot lui-même une première fois; je le croyais revenu; je me suis encore trompée en cela même. Le ciel le conduise et le protège, mais ce n'est

[1] Voir là-dessus Wahl, 154.

point là ce que j'appelle *un homme*, et je lui ai retiré l'estime que je croyais lui devoir à ce titre.

Quant à nous, notre marche ne changera jamais; ces cris ne m'atteignent point, ils ne sont pas dans ma région. Qu'ils hurlent, que m'importe! Je veux le bien pour lui, je dis la vérité pour elle, je n'ambitionne rien et j'aurais moins qu'il ne me reste, que je serais la même; j'ai connu un état plus fâcheux, j'ai dû le supporter, je me passerais de tout, hors de mon estime. Que mon ami soit abandonné, il ne demeurera pas seul, car je lui reste et je vaux quelque chose.

J'ai écrit à Pigott, à Desissarts; je vous ai fait repasser votre adresse.

J'ai reçu à différentes fois vos numéros de l'*ami du Peuple*[1]; je les vois avec plaisir, mais je suis trop isolée pour leur donner un grand cours, et le bon Chpgx [Champagneux] n'est pas de force à user de certaines choses. Je ne lui en veux pas; il se montre toujours ce qu'il est, et on ne peut faire un crime à personne d'être ce que la nature l'a fait. Mais foin de ces héros de chambre qui tremblent dans la première rue!

352

À M. HENRY BANCAL, [À CLERMONT[2].]

22 juin 1790, — de Lyon.

Je n'ai pas, Monsieur, l'honneur de vous connaître personnellement; mais comme l'existence d'un citoyen n'est pas bornée à sa végétation dans tel ou tel lieu, l'idée qu'on peut se faire de lui-même et l'estime qu'on peut lui accorder ne tiennent pas non plus à la connaissance de son visage.

Depuis que les Français ont acquis une patrie, il a dû s'établir, entre tous ceux qui sont dignes de ce bien, un lien puissant et nouveau qui les rapproche malgré les distances et les unit dans une même cause. Un ami de la Révolution ne saurait être étranger à aucun de ceux qui aiment cette Révolution et qui

[1] L'*Ami du peuple*, de Marat, paraissait depuis le 16 septembre 1789.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 3; — ms. 9534, fol. 8-9. — Bancal des Issarts (voir sur lui Appendice Q) était à ce moment-là à Clermont-Ferrand, où il venait d'échouer comme candidat au poste de procureur général-syndic du département (16 juin).

IMPRIMERIE NATIONALE.

désirent contribuer à son plein succès. Vous êtes lié, à Paris, avec l'honnête et digne Lanthenas, c'est lui qui vous a fait connaître à nous, et vous lui aurez entendu parler de son ami de Lyon, Roland de La Platière; ce n'est que la femme de celui-ci qui vous écrit aujourd'hi, mais comme une même âme les anime, les expressions de l'un vous rendent les sentiments de l'autre. Nous avions l'espérance de vous voir ici à notre fête civique, et nous nous en étions fait une de vous accueillir. Ce plaisir n'est que retardé sans doute; l'ami Lanthenas doit s'acheminer vers notre ermitage dans le courant du mois d'août; vous avez à nourrir ensemble des projets auxquels nous pourrions prendre part de quelque manière[1]. En attendant que les circonstances permettent de les combiner sûrement pour travailler à leur exécution, j'ai voulu me procurer l'avantage de votre correspondance; le désir en était tout naturel chez de bons patriotes, j'avoue cependant que je dois à M. Lanthenas l'idée et la résolution de la provoquer.

Vous êtes occupé d'un objet bien intéressant[2] qui absorbe aussi, pour ainsi dire, dans ce moment mon excellent mari. Je ne sais si vous aurez beaucoup à vous applaudir des administrations que vous concourrez à former, ou du moins des sujets que vous allez leur fournir. Autant les fonctions d'électeur sont honorables et importantes, autant il me paraît difficile de lesbien remplir dans ce temps de crise, parmi l'ignorance des bons cultivateurs et l'intrigue des gens des villes.

La cabale a presque tout fait pour le département de Lyon[3], dans lequel il

[1] On verra plus loin qu'il s'agissait d'acheter en commun un domaine sur les biens du clergé dont le décret du 20 mars 1790 avait ordonné la vente, par l'intermédiaire des départements et des communes, jusqu'à concurrence de 400 millions. Le décret décidant l'aliénation totale ne fut rendu que trois jours après cette lettre (25 juin). Lanthenas cherchait l'emploi de sa légitime; les Roland avaient à placer une somme assez importante, qui devait provenir du produit du *Dictionnaire des manufactures;* Bancal, qui était aisé, avait peut-être aussi à employer le prix de sa charge, vendue en 1788.

[2] Bancal, qui projetait dès lors d'aller voir les Roland pour l'association dont nous venons de parler, était retenu à Clermont par les élections pour l'administration départementale.

[3] Les élections pour le Conseil général du département de Rhône-et-Loire avaient eu lieu du 7 au 15 juin. Parmi les élus, figuraient quelques amis de Roland, dont le vieil avocat Pezant, de Villefranche; mais «les électeurs avaient tenu compte des aptitudes administratives et de la notoriété locale; il est difficile de reconnaître à l'élection, considérée dans son ensemble, une couleur politique déterminée...» (Wahl, 169.)

n'y a pas ce qu'on appelle *un homme* dans un pays libre; je veux dire un être qui, à la connaissance des droits de l'homme et des devoirs d'administrateur, joigne le caractère et les talents nécessaires pour défendre les uns et suffire aux autres.

On travaille maintenant à la formation du district [1]; il est douteux qu'il s'organise plus heureusement. Il règne dans ce pays la quadruple aristocratie des prêtres et des petits nobles, des gros marchands et des robins. Ce qu'on appelait *les honnêtes gens*, dans l'insolence du vieux régime, présente à peine quelques patriotes; il n'y a que le peuple qui chérisse la Révolution, parce que, son intérêt tenant immédiatement à l'intérêt général, il est juste par sa situation comme par sa nature; mais ce peuple peu instruit est en proie aux perfides insinuations, et lors même qu'il juge bien, il a encore cette timidité, reste flétrissant des fers qu'il a si longtemps portés. Il faut une génération pour en effacer les traces, pour faire naître et motiver cette noble fierté qui soutient l'homme au niveau de la liberté et les perfectionnera ensemble.

Si la conformité des principes et le besoin de s'entr'aider vous font attacher, Monsieur, quelque intérêt à notre correspondance, vous pourrez nous adresser sous le couvert de l'Intendant de Lyon. Quoique le personnage n'existe plus [2] en quelque sorte, la machine est encore montée pour quelque temps. Si vous aviez à nous faire passer des notes ou des observations utiles à publier dans nos provinces, nous avons un moyen [3] d'en favoriser la publication. Si vous vous trouviez enfin arriver ici dans un moment où nous n'y serions pas, veuillez vous rappeler que notre ermitage n'est qu'à cinq heures de la ville et qu'il est ouvert aux patriotes, aux citoyens qui vous ressemblent. L'ami Lanthenas et M. Blot en connaissent le chemin.

Recevez, sans compliment, le salut et l'estime du patriotisme et de la liberté.

PHILIPON DELAPLATIÈRE.

[1] Les élections pour le district se firent du 22 au 28; elles furent plus favorables, dans l'ensemble, au parti de Roland; Frossard, Blot, le médecin Vitet furent parmi les élus. (*Ibid.*)

[2] Les Intendants avaient été supprimés par la loi du 22 décembre 1789. Mais leurs bureaux continuaient à fonctionner jusqu'à l'organisation des administrations départementales.

[3] Le *Courrier de Lyon*, que dirigeait Champagneux.

353

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

23 juin 1790, — de Lyon.

Votre lettre du 19 est venue couronner la journée d'hier où j'avais déjà reçu celles des 16 et 18. Je joins ici le morceau de notre ami qui lui fait tant d'ennemis dans ce moment; non pour que vous le fassiez publier, ce ne serait pas le moyen de nous rendre la paix, mais pour que vous en jugiez, et par là, des gens qui s'en offensent.

Tous les faits, toutes les observations sont justes; restent quelques expressions qui le sont trop aussi pour n'être pas désobligeantes. Cela fut jeté le matin au moment de partir pour le conseil, d'après ce qu'on avait entendu dire la veille du sujet dont il serait traité. Avec le loisir de la critique, on eût pu adoucir quelques phrases en les arrondissant; mais au moins cette endosse ne doit-elle pas valoir d'être dépeint et traité comme un ennemi du bien public et abandonné de ses amis comme un pestiféré, ou un sujet avec lequel il soit honteux de se montrer.

Autre chose : la fameuse lettre de Desmoulins a été dénoncée hier à l'assemblée des Électeurs[2], avec des réclamations, des cris sans fin et la motion d'informer contre le journaliste pour connaître les auteurs etc. . . Le bon sens du président s'est opposé à cette motion ridicule et l'a fait tomber, non sans peine.

Nos municipaux sont furieux; déjà ils l'avaient été du mot de W^{lle}

[1] Ms. 9533, fol. 249-250, copie «d'après l'original», dit une note marginale de M. Faugère. Dans un coin, à gauche, il y a: «M. Lt.»; dans l'autre coin : «Reçu la souscription de 300^{ll}». — L'autographe a été dans le *fonds Coste*, de la bibl. de Lyon, au catalogue duquel il figure sous le n° 17642, «lettre de Madame Roland, sans suscription, au sujet des affaires publiques. Invitation de venir au Clos, Lyon, 23 janv. [lire *juin*] 1790, aut. non sig. in-12, 4 pages».

[2] Les électeurs de Rhône-et-Loire, après avoir terminé le 15 juin leurs opérations par le Conseil général du département, siégeaient encore (jusqu'au 28) pour choisir les conseils généraux des districts.

[Warville] et ils avaient mis en délibération de lui intenter un procès comme criminel de *lèse-nation* pour avoir mal parlé d'administrateurs qui ont besoin de la confiance publique.

J'ai vu Blot rire comme un fou de cette colère et de cette prétention : mais on ne rit pas toujours; il a craint d'être soupçonné, il n'a pas cru pouvoir mieux se mettre à l'abri qu'en faisant auprès des offensés le rôle d'un *quoniam bonus*. Tant y a que nos ganaches s'étaient apaisées ou endormies; la lettre de Desmoulins les agace violemment; on en fait grand tapage et, dans l'indisposition où ils sont contre notre ami, leurs idées se dirigent de son côté; je ne doute pas qu'ils ne fassent quelques démarches pour tâcher de lever le voile.

Il importe que vous soyez prévenu. Votre nom ne vaudrait rien, il serait trop aisé de remonter à la source; et s'il arrivait qu'on dût en donner un, il faudrait le chercher en l'air. Au reste, je vous dis tout ceci par prudence, car, malgré leur fureur, ils sont si bêtes, et les choses dites sont si vraies, qu'il ne leur serait pas aisé de s'en tirer avec les honneurs de la guerre. J'imagine que Desmoulins n'est pas un petit compagnon à se laisser faire et à ne savoir se retourner. Prévenez-le comme vous l'entendrez, pour éviter la cacophonie et l'indiscrétion [1].

Notre district s'organisera peut-être un peu moins mal que le département; mais c'est encore fort douteux.

Je vous laisse à nous maintenir avec le brave W[lle] [Warville] dans les termes qui conviennent à notre commun amour pour le bien public. Je vous avoue que je ne m'attends pas à être recommandée par B[t] [Blot] dans son esprit; il est devenu d'une prudence à nous juger *têtes exaltées*. Le fait est que nous ne sommes point à notre place, et puis c'est tout. Si B[lt] [Blot] avait eu de la suite, notre projet de société patriotique serait exécuté et nous aurions fait comme à Dijon; mais quand il a fallu agir, adieu mon homme et son enthousiasme.

[1] On voit par ce passage, rapproché d'un autre mot de la lettre 345, où Camille Desmoulins est nommé pour la première fois, que Lanthenas était en relations avec lui et que, par cet intermédiaire, les Roland lui avaient fait insérer dans son journal un article sur les affaires de Lyon. Nous reviendrons là-dessus

J'ai reçu une lettre du brave Pigott. Il faut engager Desissarts à venir nous trouver au Clos où nous serons probablement lorsqu'il viendra ici. Adieu, courage et amitié, tous deux éternels et immuables!

354

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

25 juin 1790, — de Lyon.

Que signifie donc cette farce ridicule que la cour fait jouer maintenant dans nos provinces? Deux de vos *poissardes* sont arrivées ici dans les premiers jours de cette semaine, munies d'un passeport de M. Bailly, et s'annonçant pour aller à Turin chercher les Princes, ne voulant pas que Mme d'Artois accouche en Savoie et devant ramener cette princesse ainsi que votre archevêque, etc... Elles ont été accueillies chez le commandant de notre garde nationale, où elles ont mangé; elles se sont présentées au Conseil général de la commune, où elles ont chanté, baisé, juré, suivant leur usage; le lendemain au spectacle, donnant le ton, criant à tout propos: *Vivent nos Princes!* et « f^tre^ de ceux qui ne pensent pas comme nous, nous assommerons ces b^gres^-là! » Et nos Lyonnais d'applaudir. Représentez-vous les plus dégoûtantes coureuses, sans esprit même de leur genre, soufflant l'eau-de-vie et les jurements, vous n'aurez qu'une faible image de ces rebutantes créatures et de leurs scènes indécentes. Cependant une affiche exprès pour elles a annoncé qu'on ne donnerait pas tel spectacle attendu, mais tel autre, demandé par les *dames de Paris*, qui, bouffies de liqueur et de grossièreté, y ont joué leur insolente parade dans la loge du commandant. Je vous avoue que le cœur me défaille en voyant la bassesse de nos ci-

[1] Ms. 9533, fol. 99-100, «copié sur l'original», dit une note marginale de M. Faugère. (Dans un coin, au haut, à gauche, il y a: «M. Lths.». — L'autographe a fait partie du *fonds Coste*, au catalogue duquel il est mentionné sous le n° 6017, 3 pages in-12. Il a passé depuis dans plusieurs ventes.

toyens et de nos hommes en place, tous enchantés de ces platitudes et les honorant d'applaudissements. Quoi! nous sommes libres, et les flagorneries, les sottises de femmes imbéciles et brutales, payées pour jouer cette plate comédie, ne nous ont pas rebutés?...

Cela n'est pas vrai; je ne vois que des esclaves avilis se roulant dans la fange et rappelant leurs maîtres et leurs fers. Nous ne valons que d'être fouettés pour leurs plaisirs.

Faites-moi donc relever ces indignités par vos *écrivains hommes*, puisque vous en avez; je ne connais ici que des eunuques.

N'allez pas dire cela à B. [Blot] qui le redirait à C. [Champagneux]. Je crois cependant pour l'honneur de ce dernier qu'il doit donner son coup de patte; son cœur honnête s'est révolté.

Adieu.

L'une de ces déesses s'appelle *la Reine d'Hongrie;* elle s'est vantée d'avoir été aux expéditions de la Bastille et de Versailles; c'est donc pour les discréditer, ces expéditions, que ces vilaines machines viennent s'annoncer pour y avoir coopéré!

On dit que votre Commune leur a fait adresse et que tout cela se tripote à dessein avec La Fayette, Bailly, la Cour et le reste.

De la main de Bosc (écriture de M. Faugère) :

Faites usage le plus tôt possible de la lettre ci-jointe et n'épargnez pas les épithètes piquantes pour ridiculiser cette platitude. Vous me renverrez la lettre aussi le plus tôt possible. — Bosc.

355

[À BOSC, À PARIS[1].]

27 juin 1790, — de Lyon.

Nous sommes en peine de vous, vrai patriote et bon ami; nous avons été frappés, dans une feuille d'aujourd'hui, de l'annonce d'un chan-

[1] Collection Alfred Morrison.

gement décrété dans les postes, et des réductions particulièrement faites à M. d'Ogny[1]. Ne vous trouvez-vous point intéressé dans ce remuement? Votre sort n'en est-il pas altéré ou menacé? Voilà notre inquiétude. Elle est plus grande que je ne saurais vous l'exprimer et bien naturelle à l'affection qui nous unit.

Éclairez-nous promptement sur la vérité de votre situation : cette connaissance est nécessaire à notre tranquillité. Faites-nous partager vos peines ou goûter votre sécurité.

Votre jolie fête des *Amis de la Loi*[2] a donc eu son exécution? Puisse-t-il s'en faire beaucoup de semblables pour électriser les âmes!

Paoli vient d'arriver en cette ville[3].

356

À LANTHENAS, [À PARIS[4].]

30 juin 1790, — [du Clos?].

(*Extrait.*)

... Ô mes amis, gardons bien la liberté, car si nous venions à la perdre après cette grande égalité, nous serions plus esclaves que jamais! Soutenez bien l'opinion publique contre la guerre qui nous menace, contre le décret qui y est relatif, et sur la nécessité de voir clair dans nos finances; toujours des millions et point de comptes : cela

[1] Décret du 19 juin 1790, concernant les dépenses de l'administration des Postes. Rigoley d'Ogny était encore Intendant de ce service, et Bosc en était secrétaire.

[2] Voir la lettre 341. La fête avait eu lieu le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de paume, et s'était terminée par un dîner au Ranelagh du Bois de Boulogne, dont Lanthenas rendit compte dans le *Patriote* du 23 juin, en attaquant au passage le luxe que déployait le *Club de 1789*.

[3] C'est sans doute alors qu'il s'établit des liens d'amitié entre Paoli et les Roland. — Voir au ms. 6243, fol. 179, une lettre de Roland à Paoli, du 4 mars 1793.

[4] L. a. sign., 4 p. in-4°; n° 406 de la vente du 16 avril 1846, Charon, expert. Vendue de nouveau à Londres le 3 juin 1867, et achetée 125 francs par le duc d'Aumale. (Voir *Papiers Roland*, ms. 9533, f°s 251-254.) Nous donnons l'extrait publié par le catalogue anglais.

me fait sauter aux nues. Faites donc vendre les biens ecclésiastiques[1]; jamais nous ne serons débarrassés des bêtes féroces, tant qu'on ne détruira pas le repaire. Adieu, brave homme; je me moque du sifflement des serpents; ils ne sauraient troubler mon repos.

357

À LANTHENAS, [À PARIS[2].]

2 juillet 1790, — de Lyon.

[Elle parle de l'inquiétude qu'elle éprouve au sujet de sa chère Agathe, puis elle s'entretient de la politique et des affaires lyonnaises................] «qui sont dans un terrible chaos. Le peuple n'y est pas si violent qu'on le dit, mais la municipalité y fait des inconséquences sans nombre... Tous vos ministres sont des fripons, mais le premier me semble le pire de tous. L'homme de paille a été mal conseillé pour le grand jour, et sa femme me semble la plus cruelle ennemie de la Révolution. Je déteste le Pce [Prince?] et vos lâches députés courtisans... »

358

[À................[3].]

3 juillet 1790, — de Lyon.

[1] Nous avons déjà dit que le décret ordonnant l'aliénation totale des biens du clergé est du 25 juin 1790.

[2] L. a., 3 p. in-4°, n° 311 de la vente du 14 mai 1845, Charon, expert. Nous donnons l'analyse et l'extrait du catalogue.

[3] L. a., 5 pages et demie in-4°, n° 167 de la vente du 13 juillet 1878, Ét. Charavay, expert.

Ni extraits ni analyse dans le catalogue, qui dit simplement : «Très curieuse épître; détails intimes».

359

[À BANCAL, À LYON[1].]

[Premiers jours de juillet 1790, — de Lyon.]

J'avais disposé de vous aujourd'hui, Monsieur, il est vrai que c'était sans votre aveu; mais par suite de ma franchise, il faut que je vous en prévienne. Vous n'avez point encore visité notre spectacle, j'avais arrangé que vous iriez le voir aujourd'hui et que vous m'y donneriez la main; si cela vous convient, venez ratifier cette disposition; si vous en avez d'autres qui doivent être préférées, n'y changez rien. Recevez mille saluts de mon ménage.

Je suis bien persuadée que, si vous n'êtes pas venu au moment indiqué, c'est que vous n'avez pu mieux faire; mais l'heure du départ de mon mari et de nos gens devient très prochaine; s'il y a quelques difficultés de votre côté pour les chevaux ou par autre circonstance, marquez-le-moi; je partirai avec notre ami et nous vous attendrons ce soir à la petite ville, ou vous nous y précéderez et vous y trouverez mon beau-frère prévenu de votre arrivée.

Mille saluts.

360

À M. HENRY BANCAL, [À PARIS[2].]

Le 5e jour de l'an II de la Liberté, — [du Clos].

Il est vrai que les âmes s'entendent, que j'avais parfaitement calculé le jour de votre première lettre; aussi ne savais-je que penser lorsque je vis arriver

[1] *Lettres à Bancal*, p. 355 et 356. — L'autographe du premier de ces deux billets est aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 10-11. — Ni l'un ni l'autre de ces deux billets n'est daté. Mais, sur l'autographe du premier, il y a : «Monsieur Bancal Desissart, hôtel du Parc». Ils semblent bien se rattacher tous deux au premier séjour que Bancal fit à Lyon, lorsqu'il se rencontra pour la première fois avec les Roland, au commencement de juillet 1790, et à la suite duquel il les accompagna au Clos le 7 juillet, pour prendre le lendemain la route de Paris, où il devait assister, comme délégué du Puy-de-Dôme, à la grande Fédération du 14.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 6; — ms. 9534, fol. 12-13. — On datait, à ce moment-là, de la prise de la Bastille. Cette lettre est donc du 18 juillet 1790. — Bancal a inscrit, en marge : «Rép. le 23 juillet 1790; partie seulement le 26».

de la ville sans qu'on nous apportât rien de Paris. On ne nous dit point que le courrier n'était pas encore venu; son retard a tout éclairci.

Assurément, vous serez, vous êtes notre digne et bon ami; quel autre nous pourrait rendre les convenances qui nous rapprochent, les rapports qui nous lient? Si vous avez promptement aperçu en nous ces mœurs simples, compagnes des sages principes et des douces affections, nous avons bientôt reconnu votre cœur aimant et généreux, fait pour goûter tout ce que peuvent produire le sentiment et la vertu.

Il est plus vrai qu'on ne le pense que les temps de révolution, si propres à développer les facultés morales et tout ce qui existe de passions nobles, favorisent également ces liaisons rapides et durables qui naissent de l'énergie des unes et des autres.

Sous l'ancien régime, il fallait peut-être s'étudier davantage pour s'apprécier sûrement; mais avec une haine égale de l'esclavage, des tyrans, et des vices qu'ils enfantent ou protègent, lorsqu'on vit à une époque où cette haine doit se manifester par la conduite et par des sacrifices, on a toujours avec soi une juste mesure pour estimer ses pareils.

Vous avez célébré la fameuse journée... Vous aurez occupé à la fête une place où il est glorieux de se trouver, parce qu'elle est donnée à des soins pris dans un temps où le seul amour du bien faisait braver les périls[1].

Le ciel n'a pas voulu que je fusse témoin d'aucun de ces grands spectacles dont Paris a été le théâtre et dont j'aurais été ravie! Je m'en suis dédommagée en me livrant avec transport à tous les sentiments qu'ils ont dû enflammer dans les âmes saines.

Je me rappelle avec attendrissement ces instants de ma jeunesse où nourrissant mon cœur, dans le silence et la retraite, de l'étude de l'histoire ancienne, je pleurais de dépit de n'être pas née spartiate ou romaine[2]. Je n'ai plus rien à envier aux antiques républiques: un jour plus pur encore nous éclaire, la

[1] Bancal avait été, en 1789, un des Électeurs de Paris et avait joué un rôle important dans les journées qui précédèrent et suivirent le 14 juillet. Délégué par le district de Clermont à la Fédération de 1790, il avait dû sans doute à son titre d'ancien Électeur une place d'honneur à la cérémonie.

[2] Elle écrivait à Roland, le 23 avril 1779 (Join-Lambert, XIV) :
«La variété des scènes que l'histoire ancienne me présentait arrêtait mon attention, et le récit d'une belle action me transportait jusqu'au délire; combien de fois je pleurai, dépitée de n'être pas née Spartiate ou Romaine!»

philosophie a étendu la connaissance des droits et des devoirs de l'homme, nous serons citoyens sans être les ennemis des malheureux qui ne partagent pas les bienfaits de notre patrie.

Lyon a subi un changement depuis notre départ : la réclamation générale du peuple a forcé la municipalité de prononcer l'abolition des octrois[1]; il n'y avait plus que ce moyen de conserver l'industrie dans une ville qui n'existe que par elle. De sages administrateurs l'auraient prévu et se seraient fait un mérite de la chose. On avise aux moyens de remplacements, et l'impôt sur les loyers paraît entraîner le consentement universel.

Notre ami prêchait depuis longtemps contre ces octrois désastreux[2], et la voix de la vérité, toute perdue qu'elle paraisse dans la foule, finit par opérer des changements inattendus.

Mais il n'y aurait qu'un seul et puissant moyen d'influer à Lyon, d'y régénérer les esprits, ce serait d'y élever une imprimerie patriotique; nous l'avions bien senti; nos seconds sont trop lents ou trop lâches, et nous ne pourrons soulever le fardeau à nous seuls.

Je ne sais si la nomination des juges obligera bientôt notre ami de retourner dans cette ville; jusque-là nous n'avons de projets que pour notre domaine et les travaux de cabinet, et déjà notre existence s'est modifiée suivant notre situation. Redevenus fermiers, nous rendons aux soins agraires et domestiques l'activité que nous donnions aux spéculations politiques. Cependant j'avoue qu'à mon arrivée la campagne m'a paru triste; les fleurs du printemps sont passées, celles de l'automne ne sont pas encore venues, et l'été de ce climat n'a que des ardeurs stériles. Nous n'avons point de ces grandes scènes champêtres, de ces lieux romantiques,

> Where heav'nly pensive Contemplation dwells
> And ever musing Melancholy reigns[3].

Le pays est austère, sans majesté; le sol y est dur et ingrat; c'est la retraite du sage laborieux qui se fait un bonheur sévère et qui embellit son

[1] C'est le 8 juillet que la municipalité avait décidé l'abolition des octrois. Roland avait quitté Lyon la veille, pour ne pas assister à la séance, dirent ses ennemis. Nous avons vu qu'il avait conduit Bancal au Clos.

[2] Voir *Dict. des manuf.*, t. II, Supplément, p. 35 et suiv., art. *Bonneterie*, écrit en 1786 et 1787 et mis à l'impression en 1788. — Voir aussi la brochure de Roland, *Municipalité de Lyon; aperçu des travaux à entreprendre*, Lyon (janvier) 1790.

[3] Pope, *Ép. d'Héloïse à Abélard*, v. 2-3.

séjour par sa conscience bien plus qu'il ne reçoit de ses entours des impressions délicieuses. Mais passé le premier moment où cette âpreté fait quelque peine, la raison s'accommode de l'ensemble, et le cœur, toujours électrisé dans les champs, même les plus agrestes, fait aisément les frais du reste.

Notre ami a repris son travail sur les pelleteries; je vais étudier les mœurs de ces pauvres animaux que le besoin des contrées boréales et le luxe de nos pays tempérés fait chasser pour leurs fourrures; l'aimable botanique aura quelques-uns de mes regards, et je conserve sur ma table Thompson et le Tasse pour ne pas oublier entièrement leurs langues.

J'ai dans ce moment devant ma fenêtre, mais à un éloignement presque désolant, la cime du mont Blanc que vos yeux ont tant cherchée à Lyon, elle est dorée par les derniers rayons du soleil couchant.

Adieu, je vous rends à vos occupations et vais reprendre les miennes; mais ce sera sans cesser de nourrir les sentiments qui vous ont fait accueillir, qui vous attendent et qui vous sont voués pour jamais dans notre ménage.

361

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

20 juillet 1790, — [du Clos].

J'ai reçu la lettre de mes bons parents et, par le courrier prochain, je vous en enverrai une autre pour ma pauvre tante[2] dont la fête s'approche.

Je désirerais bien qu'avant de quitter Paris vous me fissiez le plaisir d'aller à la Congrégation, de vous informer positivement si Agathe existe encore, de

[1] Fragment de lettre cité par M. Faugère dans son édition des *Mémoires*, t. II, p. 52-53. — M. Faugère doit se tromper en croyant la lettre datée de Lyon. Mme Roland paraît n'avoir pas quitté le Clos du 7 juillet au 3 août.

Cette lettre doit être la même que celle que signale le n° 16122 du Catalogue du *fonds Coste* à la Bibl. municipale de Lyon et dont il donne l'extrait suivant : «Les affaires de Lyon sont dans un terrible chaos. Le peuple n'y est point si violent qu'on le dit, mais la municipalité y fait des inconséquences sans nombre. J'en donne les détails à l'ami Bancal. Vous savez qu'on a arrêté un autre personnage qui est à Pierre-Scize, puis un courrier qui se rendait à Turin... Tous vos ministres sont des fripons, mais le premier me semble le pire de tous...» (20 juillet 1790, aut. sign., in-8°, 4 p.)

[2] Sa grand'tante, Marie-Louise Besnard, dont la fête était le 15 août.

faire tout pour la voir; si elle est visible, de verser quelque douceur dans ce cœur trop sensible, en l'entretenant de mon antique et inviolable amitié. Sa dernière lettre avait de tels caractères de démence, que je l'ai pleurée comme perdue et que je n'ai plus su quel ton prendre pour lui écrire. Mais ce pourrait être un accès passager.

Ne négligez rien pour me donner satisfaction sur cet article et me procurer des nouvelles sûres de cette amie de mon jeune âge, de mes années heureuses et de mon temps d'épreuve[1].

362

À M. H. BANCAL, [À PARIS[2].]

21 juillet 1790, — [du Clos].

Oh! combien vous m'avez fait regretter de n'avoir pas été témoin de ces touchantes scènes, de n'avoir pas mêlé mes pleurs... Mais que dis-je? Vous nous avez fait franchir l'intervalle, oublier la distance; vous nous avez rendus présents à ces fêtes sublimes et nous avons partagé vos transports. Heureux citoyen! vous avez servi votre pays dans ses jours de douleurs, vous êtes appelé à ses chants d'allégresse; arrêtez-vous moins sur le touchant *mœrorem* et livrez-vous à l'enthousiasme du *triumphamus*.

Il est un certain chant de l'*Iliade* qui m'a donné la fièvre la première fois que je l'ai lu; votre description en a fait autant et m'a tenu lieu d'un repas.

Vous aurez vu, par ma lettre au triumvirat[3], que je n'avais pas attendu vos premières nouvelles pour vous entretenir de votre anniversaire. Puisse ce jour mémorable avoir élevé les Français à leurs hautes destinées, avoir marqué d'opprobre tous les restes de la tyrannie et enflammé tous les cœurs du feu sacré de la liberté, sans laquelle il n'est sur la terre ni vertu, ni bonheur!

Je suis fâchée pour le Roi plus que pour la chose publique des mauvais conseils d'après lesquels il s'est conduit le jour de la Fédération : ces inconvenances obligent les écrivains patriotes à des observations qui éclairent le peuple,

[1] Ces derniers mots font allusion à sa retraite à la Congrégation, de novembre 1779 à janvier 1780.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 11; — ms. 9534, fol. 14-16. — Bancal a écrit, en marge : «Rép. le mercredi 28».

[3] Cette expression, qui va revenir souvent, désigne Bancal, Bosc et Lanthenas.

le ramènent aux principes, et elles préservent de l'adulation à laquelle notre malheureuse légèreté ne nous porte que trop. La sécurité est la mort de la liberté; les indiscrétions de la cour nous tiennent en éveil et elles sont salutaires sous ce rapport.

Mais la coalition des ministres entre eux, le caractère du papa N. [Necker], le voile tenu sur nos finances, la lâcheté du comité de l'Assemblée chargé de cette partie, voilà des maux réels et de terribles écueils. Je voudrais qu'une voix universelle, imposante, s'élevât de toutes les provinces pour demander ces comptes tant attendus et forcer la vérité à sortir de son puits. Malheureusement, beaucoup de départements sont mal organisés. Celui de notre belle ville vient de prendre pour sous-ordres les dévoués de l'aristocratie. Je crains fort que la conduite faible, oblique et mal soutenue de la municipalité ne finisse par produire des scènes sanglantes.

On a envenimé la conduite du peuple[1]; il n'a rien incendié, suivant ce qu'on nous a mandé; mais il s'est attroupé et, sur ses clameurs contre les octrois, la municipalité a convoqué les assemblées de sections. Le vœu de toutes a été pour la suppression des octrois, au moyen d'un remplacement. D'après la généralité de ce vœu, la municipalité, assemblée le 10, a prononcé solennellement l'abolition des octrois, et les assemblées des sections ont été convoquées à l'effet de nommer des commissaires pour aviser aux moyens de remplacement. Tandis que ceci se passait à Lyon, un exprès envoyé par la municipalité informait les députés de la ville[2] des premières rumeurs et les engageait apparemment à solliciter le maintien des droits. Effectivement, l'Assemblée nationale rendit, le 13, un décret pour supplier le pouvoir exécutif de veiller à leur conservation.

Le décret arrive, et la municipalité se hâte de le faire afficher. Le peuple, déçu, se croit joué; il s'assemble, il menace, il veut jouir de ce qui lui a été promis; les commissaires des sections travaillent au plan de remplacement, ils le présentent à la municipalité, qui l'a expédié extraordinairement et qui a dû faire connaître l'empressement de tous les citoyens, jusqu'aux plus pauvres ou-

[1] Voir, sur toute cette affaire des octrois de Lyon, le livre fort étudié de M. Wahl et notre Appendice O : «Lyon de 1790 à 1791», où nous avons résumé l'essentiel. — La municipalité avait voté, le 10 juillet, l'abolition des octrois. Roland et ses amis, et même Blot, voulaient les remplacer par une taxe progressive sur les loyers ou par une autre imposition directe.

[2] Millanois, Périsse du Luc, Couderc et Goudard, députés de Lyon à l'Assemblée nationale.

vriers, à se prêter suivant leurs facultés à une taxe quelconque ou indemnité pour la ville des droits dont ils désirent et veulent la suppression.

Cependant Bosc nous mande qu'un nouveau décret[1] vient d'être rendu pour assurer ces droits et rechercher les auteurs de l'insurrection; d'autre part, on dit que deux régiments sont appelés. Qu'est-ce que cela peut devenir? je l'ignore.

On croit qu'un municipal[2], frère d'un député, a des intérêts communs avec le fermier des octrois[3], lequel, comme tous les gens de finance, est très protégé par le ministre. Il pourrait bien y avoir sous tout ceci des menées auxquelles on ne voit pas très clair. Le fait est que la conduite du peuple n'est point révoltante, comme on l'a dépeinte, et que celle de la municipalité est du moins très inconséquente.

Quant à la chose en elle-même, et quel que soit le système général, il est évident que les droits d'entrée à Lyon sont tels, par leur excès, que la fabrique qui en fait la splendeur, et même l'existence, ne saurait s'y soutenir s'ils subsistent.

Voilà ce qu'a prouvé notre ami dans un mémoire de son œuvre encyclopédique[4], publié avant la Révolution française; voilà pourquoi, dans la municipalité, il propose une diminution de ces droits avec remplacement sur les loyers, c'est-à-dire sur les maisons.

Voilà tout ce qu'il a fait à ce sujet. Mais, comme l'aristocratie voudrait sa perte, elle travaille à le faire regarder comme l'auteur de l'insurrection; le bruit en paraît déjà porté dans la capitale, et dans trois ou quatre sections de Lyon, où domine l'aristocratie mercantile, on s'est répandu contre lui en propos les plus étranges. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans la fureur de lui nuire, on a débité qu'il était probablement complice de Trouard, dernièrement arrêté à Bourgoing[5], fermé à Pierre-Scize, et trouvé avec des notes

[1] Décret du 17 juillet, confirmant le décret du 13 et y ajoutant des dispositions plus rigoureuses.

[2] Goudard, frère du député de ce nom.

[3] «Les fermiers Damoignac et consorts» (Wahl, p. 205; cf. p. 19).

[4] Voir note 4 de la lettre du 18 juillet 1790.

[5] Trouard de Riolles, maire royal de Pont-à-Mousson avant 1789, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, avait été arrêté à Bourgoin le 8 juillet 1790. «C'était, dit M. Wahl (p. 175), un émissaire de cette sorte d'agence royaliste dont Mirabeau avait la direction.» Les papiers trouvés sur lui ne laissaient aucun doute sur sa mission contre-révolutionnaire. Il fut conduit à Lyon et enfermé au château de Pierre-Scize, puis

instructives sur l'état des divers départements et les moyens d'opérer une contre-révolution, tandis que ces notes contiennent un portrait odieux de notre ami et de Blot, regardé avec lui comme un dangereux patriote.

Vous jugez que cet orage nous inquiète peu : nous en avons vu de plus affreux; je ne trouverais pas mauvais que les intrigues ennemies nous valussent d'être appelés à la barre de l'Assemblée nationale; notre ami pourrait s'y présenter comme Scipion devant l'assemblée du peuple. Mais les méchants craignent le grand jour : ils ne travaillent que dans l'ombre, ils soufflent de perfides insinuations et sauront bien éviter que celui qu'ils redoutent soit traduit à tel tribunal.

Au milieu de cette fermentation, parmi tant de gens faibles ou malveillants avec qui le bien est impossible à faire, je trouve bon que nous soyons à la campagne. Si l'orage avait commencé durant notre séjour, nous l'eussions affronté sans nous ébranler comme nous l'avions fait précédemment; il s'est élevé depuis notre départ : qu'il ait son cours. Nous sommes sur nos pieds pour répondre à la première attaque digne de nous provoquer; nous ne nous abaisserons pas pour courir après la calomnie ou poursuivre des reptiles. Je sens seulement que, si la guerre vient, je reprendrai mes forces et ma santé.

Selon ce qu'on nous mande de Paris, la suppression des inspecteurs[1] devient tous les jours plus probable ; ce sera un petit malheur qui ne m'arrachera pas un soupir. Je vois en perspective mon séjour absolu à la campagne, où j'aurai seulement moins de moyens de faire des réparations; mais mon bonheur ne tient ni à la quotité de notre revenu, ni à la beauté de mon habitation; j'en jouirai partout où je pourrai concourir à la félicité d'un sage, à la consolation de quelques braves gens, et cueillir quelques fleurs de la douce amitié; on fait tout cela avec le cœur, sans échafaudage extérieur.

Vous nous avez envoyé d'excellentes choses qui nous ont fait grand plaisir: il est doux de retrouver dans les écrits de ses amis le développement des principes que l'on professe et l'expression des sentiments dont on est pénétré.

Vous connaissez les nôtres, ils sont inviolables; adieu, digne et bon ami.

transféré à Paris, où il resta détenu à l'Abbaye jusqu'à son acquittement par la Haute-Cour d'Orléans (13 août 1791). — Voir Tuetey, I, 1446-1474.

[1] La suppression des inspecteurs des manufactures, qui ne fut définitivement décrétée que le 27 septembre 1791, aux derniers jours de la Constituante.

IMPRIMERIE NATIONALE.

363

À BRISSOT, À PARIS[1].

23 juillet 1790, — [du Clos].

[Copie de la lettre écrite de la campagne le 23 juillet 1790, à M. Brissot, à Paris.]

Je vous crois, Monsieur, tellement digne de la vérité par vos principes et votre caractère que je regarde comme un devoir de vous la faire connaître ou de vous mettre sur la voie de la chercher, lorsqu'elle paraît vous être échappée.

Si j'habitais Lyon dans ce moment, je vous dirais précisément jusqu'où s'étend votre erreur. J'avais quitté cette ville avant les troubles qui y sont survenus; et, sans doute, je ne puis prétendre à vous donner précisément leur histoire, puisque Raleigh lui-même ne sut parvenir à se convaincre de l'exactitude d'un fait passé sous ses yeux; mais je ne suis qu'à cinq lieues de cette ville, j'en reçois des lettres, je vois des gens qui en arrivent; je vous dirai ce qui m'est revenu, et vous vous jugerez vous-même.

Vous avez peint le peuple de Lyon[2] comme emporté dans l'insurrection la plus violente, ayant incendié des barrières, forcé la main à la municipalité, fait des assemblées tumultueuses, commis des excès qui méritent d'être réprimés par la force, qu'on va réellement employer; vous avez versé le blâme et le ridicule sur l'assemblée des commis-

[1] Ms. 6241, fol. 10-13, copie. — Cette copie, ainsi que la ligne qui précède, est de la main de Roland. Mais la lettre est écrite au nom de Madame Roland et est certainement d'elle. Elle est signée *R. n. P.* (Roland, née Phlipon).

[2] L'article du *Patriote* dont Madame Rolnad entreprend ici la réfutation est du 19 juillet. Il était probablement de Blot, le notable de Lyon dont nous avons déjà parlé, qui avait été envoyé à Paris par la municipalité peu de temps auparavant (comme Roland lui-même y sera envoyé l'année suivante), pour obtenir que la dette communale de Lyon fût nationalisée. — Blot était l'ami d'enfance de Brissot, et Madame Roland redoutait son influence. On a vu que depuis quelque temps Roland et lui, d'abord unis et alliés, se séparaient profondément.

saires des sections; vous les avez accusés d'avoir décidé l'abolition des octrois, en agissant comme des législateurs *au petit pied*, etc. . .

Vous paraissez avoir oublié que la conduite d'un peuple qui réclame contre des maux dont il sent la douleur est toujours envenimée; que ceux qui sont en place, dans ces moments difficiles, ne manquent pas de cacher leur imprévoyance, leur maladresse ou leur mauvaise foi sous des récits inexacts, et à la charge de ce peuple qu'ils n'ont su ou voulu éclairer.

Vous avez perdu de vue que l'exagération des torts aigrit les coupables, loin de les ramener; que, dans le fait, le peuple n'agit jamais mal que par ignorance; que son intérêt est toujours juste, parce qu'il est celui du plus grand nombre; qu'ainsi on doit le prêcher quand il s'égare, mais non le blâmer légèrement, surtout lorsqu'il souffre; qu'au contraire les hommes en place doivent être rigoureusement rappelés à leurs devoirs, parce qu'ils [sont] également inexcusables de ne pas les connaître ou de les négliger; qu'enfin on n'inspire pas de la confiance au peuple en lui disant qu'il la doit à ses magistrats, s'il les voit ineptes ou inconséquents, mais en surveillant tellement leur conduite que le peuple sente qu'ils seront forcés d'en avoir une ferme et sage.

Il n'est pas encore évident que le peuple de Lyon ait rien brûlé aux barrières dans cette circonstance; les uns m'ont assuré que cela n'était pas, les autres sont convenus qu'ils n'en avaient rien vu; et, si près du lieu, je n'ai pu tirer cela au clair, comment le sauriez-vous à cent lieues? Le *Courrier de Lyon* lui-même n'en a rien dit. Ce qui est assuré, c'est que le peuple, affaissé sous le joug insupportable d'octrois excessifs, qui le réduisent à la misère, qui ruinent les fabriques et mettent la main-d'œuvre à un taux d'où il résulte que ses productions ne peuvent plus soutenir la concurrence avec celles des étrangers; il est assuré, dis-je, qu'il a fait entendre ses clameurs et qu'il s'est attroupé pour les rendre plus imposantes.

J'arrête ici et j'observe que, depuis nombre d'années, on gémit de l'excès des octrois, du dépérissement des fabriques lyonnaises, et l'on

8.

convient généralement de la nécessité absolue de les modérer dans cette ville. On espérait du nouveau régime une prompte action à cet égard : c'était effectivement l'un des premiers devoirs de la municipalité. Si elle se fût seulement occupée de cet objet, comme l'opinion et le vœu publics lui en faisaient la loi, le peuple eût pris patience, car il tolère des maux dont il voit qu'on travaille à le soulager.

Un projet de diminution avec un remplacement, facile à faire pour une partie, présenté à l'Assemblée nationale par une municipalité active, capable et bienveillante : voilà ce qui eût probablement prévenu la crise.

Revenons aux faits : le peuple lassé, impatienté, souffrant toujours et ne partageant point dans ces murs où le retient l'industrie, seul moyen de satisfaire à ses premiers besoins, les bienfaits que la Constitution commence déjà à faire goûter aux campagnes par l'imposition des privilégiés, etc..., le peuple se plaint hautement; ses cris et son attroupement effrayent les commis et leurs chefs : tout disparaît. La municipalité convoque les assemblées primaires; elles se tiennent, nomment des commissaires pour examiner la question.

Vous conviendrez que ce peuple, qui, perdant espérance en ses magistrats peu actifs, se confie à des commissaires régulièrement choisis suivant ses vues, peut être à plaindre, mais n'est point à blâmer de n'en savoir pas davantage.

Ces commissaires ne décrètent point, comme vous l'avez dit en les tançant vertement; ils ont fait un arrêté sur la nécessité de supprimer les octrois. S'ils avaient été plus instruits, ils auraient fait sentir au peuple la nécessité de le soumettre à l'Assemblée nationale : ils crurent qu'il suffisait de le soumettre à la municipalité.

C'était donc à cette dernière de joindre ses instances à cet arrêté, soutenant l'espoir du peuple en même temps que sa soumission, d'envoyer le tout à l'Assemblée. Mais elle commence par déclarer solennellement l'abolition des octrois; la déclaration se fait avec éclat : voilà le pauvre peuple confirmé dans la croyance qu'elle a ce pouvoir; il se livre à la joie et reconduit le maire en triomphe.

Cependant la municipalité avait écrit, et le lendemain de sa déclaration arrive le décret du 13 qui ordonne la continuité de la perception des droits. Alors, sans avis, sans observations, elle se hâte de faire afficher ce décret. Le peuple se croit joué, il est furieux, il s'assemble, il annonce qu'il a compté sur la déclaration faite, et qu'il ne payera plus ces droits; mais il continue de montrer son empressement à se prêter à un remplacement. Les projets pleuvent de toute part, et, jusqu'aux plus pauvres, font des offres à leur manière; les commissaires des sections travaillent au mode du remplacement. Durant cet intervalle, on peint à l'Assemblée la *révolte* du peuple de Lyon, l'embarras de sa municipalité, le *malheur* de ses magistrats, la nécessité d'arrêter l'insurrection, de déployer la force, etc. Nouveau décret du 19[1] (détestable sous tous les rapports). Le pouvoir exécutif est interpellé, les régiments sont en marche, le peuple désespéré s'enflamme... Qu'arrivera-t-il? C'est ce qu'on ne peut prévoir. Mais était-ce à vous, ami de l'homme et des malheureux, d'ajouter à leur état fâcheux, fruit de l'ignorance et de l'oppression, l'amertume du blâme sans ménagement? Ils vous regardaient comme un de leurs défenseurs, et, en vous voyant les mal juger, ils se croient trahis.

Rappelez-vous que la majeure partie du corps municipal lyonnais est ennemie de la Révolution; sachez que l'un de ses membres, frère d'un député, passe pour avoir des intérêts communs avec le fermier des octrois; suivez la marche de ce corps aussi ignorant peut-être et moins pur que le peuple lui-même, et voyez avec quelle discrétion l'écrivain impartial et patriote doit distribuer l'éloge et la censure.

Vous n'aurez entendu qu'une partie; l'ami Blot lui-même aura été induit en erreur. Envoyé par la municipalité, c'est avec celui de ses membres dont le patriotisme est le plus suspect, ou, disons mieux, dont l'aristocratie est la plus connue, qu'il est plus particulièrement en relation. Avertissez-le qu'il a plus besoin que jamais de sagesse et de conséquence dans sa conduite comme homme public. Ce qu'on appelle

[1] Il y a ici une légère erreur dans la copie. Le second décret est du 17.

patriotes, tel faible qu'en soit le parti à Lyon, commence à craindre que B^{t} [Blot] ne soit de ces *impartiaux* dont il faut se défier. Sans doute, ce sont bien moins les considérations d'intérêt, auxquelles on échappe difficilement dans l'urgence de certains cas, que le besoin de son cœur de ne déplaire à personne, qui dirige et modifie ses actions; mais, trop prompt à s'enflammer d'une part, et de l'autre trop peu capable de suivre avec continuité de la même vigueur un parti pris dans l'enthousiasme, il est exposé à des alternatives qui peuvent lui faire le plus grand tort et finiront par lui rendre les deux partis ennemis. Dites-lui que, quoiqu'il nous boude, nous ne l'avertirons pas moins de ce qui peut lui être utile. S'il a trouvé que des amis de notre force ne convenaient pas à son allure, il n'a pas bien fait pour cela de tant relâcher le lien; il aurait dû sentir que des âmes de notre trempe sont précieuses au sage qui sait mettre à profit leur franchise et leur énergie.

Il a dû me trouver vive et rèche, une fois que j'ai cru qu'il avait molli. Il est vrai qu'en fait de principes je ne sais pas composer et que j'ai l'habitude, lorsque je pense mal de mes amis, d'aller leur en faire la confidence sans ménagements : je garde ceux-ci pour les tiers indifférents. Mais je suis aussi prompte à adoucir l'effet de mes fortes expressions qu'à les mettre en usage : il a dû le voir aussi.

Nous avons également senti et *su* qu'il avait eu la faiblesse de regarder sa liaison avec mon mari comme pouvant lui nuire dans l'esprit de certaines gens. Sur cet article, je ne me permettrai pas de dire ce qui m'en semble; il me touche de si près, et je suis d'un caractère si parfaitement opposé à ce genre de faiblesse, qu'il me serait difficile de le traiter modérément.

Je sais qu'avec bien d'autres il reproche à mon mari cette rigidité qui ne se prête jamais aux passions d'autrui, cette âpreté à combattre les abus et les fripons, sans égard aux préjugés ni même toujours aux circonstances, cette austère et inflexible vertu qui veut le bien et tend puissamment à l'opérer, sans calcul d'aucun intérêt, et sans choix dans les formes, pourvu qu'elles soient justes et efficaces.

Mais toutes ces choses très vraies, qui peuvent devenir des défauts

et faire des torts dans la société du monde ou dans le détail de quelques relations, sont des qualités éminentes dans un homme public et dans les temps de révolution; et si elles se fussent trouvées seulement dans trois ou quatre personnes de la municipalité de Lyon, cette ville et son administration se fussent régénérées ensemble.

Il n'était ni digne ni adroit à Blot de marquer tout à coup son éloignement d'un tel homme, car il avait de plus fortes raisons pour s'honorer de son estime et pour profiter de ses lumières. Sans ce froissement, très sensible immédiatement avant son départ pour Paris, il eût conservé quelque correspondance, et elle ne lui aurait pas été inutile pour ses opérations mêmes; car c'est des avis contradictoires que résulte l'indication du mieux possible.

Au reste, je ne dis rien de ceci en forme de reproches; je suis infiniment éloignée de l'idée d'en faire, et je n'avais pas le projet de vous en entretenir en prenant la plume : je me proposais seulement de vous dire de prévenir votre ami de la disposition des esprits sur son compte, parce que je crois qu'il importe à ses intérêts, à sa satisfaction d'en être instruit.

Quant à nous personnellement, nous sommes tellement indépendants, par notre façon de voir, et des choses et des hommes, qu'il n'est rien au monde capable de nous faire dévier de la voie où nous jugeons devoir marcher. Avant que nous nous connussions, mon mari et moi, nous avions, chacun dans notre genre, subi assez d'épreuves pour n'en plus craindre aucune; aussi, excepté de mal faire, il n'est rien au monde que je redoute. D'après quoi, vous jugerez aisément comment nous apprécions les propos et les événements.

On nous a instruits dernièrement que, dans trois ou quatre sections aristocratiques de Lyon, on s'était permis sur le compte de notre ami les discours les plus étranges; on le donne pour l'auteur de l'insurrection; on veut qu'il soit pendu; on va jusqu'à dire qu'il est complice de Trouard, fermé à Pierre-Scize. Notez que, dans les papiers de cet homme, les notes les plus calomnieuses sont dirigées contre notre ami et contre Blot, comme les deux patriotes les plus redoutables; notez en

outre que, sur l'affaire ou plutôt la question des octrois, l'ouvrage le plus fort de notre ami est un mémoire fait en 1786, mis à l'impression en 1788, et qui se trouve dans son œuvre encyclopédique, à l'article *Bonneterie* du *Supplément*. Jamais, d'ailleurs, il n'a traité cette matière; seulement, dans sa petite brochure *Municipalité de Lyon*[1], il a fait sentir l'avantage de diminuer ces octrois, en adoptant telle forme de remplacement pour la partie diminuée. Mais le fondement réel de ces accusations, de cette rage, est dans l'humeur des marchands, des agioteurs, des administrateurs anciens et nouveaux, irrités des vérités humiliantes qu'il leur a démontrées.

J'ai bien peur que vous ne trouviez cette lettre plus longue qu'elle ne m'a semblé à faire : je ne vous en ferai point d'excuses, car, si je croyais en devoir pour cela, je commencerais par jeter la lettre au feu. Ne voyez dans tout ceci qu'un motif de rechercher plus sûrement la vérité, et un témoignage des sentiments vrais et inaltérables que l'estime et le patriotisme nous ont fait vous vouer[2].

Signé : R. n. P.

364

[À BOSC, À PARIS[3].]

24 juillet 1790, — [du Clos].

Non, ne faites rien dire à Brissot; la lettre que je viens de faire et qui m'est poussée comme un champignon lui dira tout[4]. Si vous avez

[1] Voir la note 4 de la lettre du 18 juillet précédent.

[2] Brissot, embarrassé entre Blot et les Roland, n'inséra rien de cette lettre, mais en tint compte, car le *Patriote* s'abstint dès lors de prendre parti sur les troubles de Lyon, et même d'en parler, malgré la sanglante émeute des 25-26 juillet. Ce n'est que le 13 août qu'il en dit quelques mots, pour annoncer que la tranquillité était rétablie, et le 26 qu'il revint sur la question, pour se prononcer définitivement dans le sens de Roland, c'est-à-dire en abandonnant celui de Blot.

[3] Ms. 6241, fol. 8-9. — C'est le post-scriptum d'une lettre de Roland à Bosc. — Roland se plaignait, comme sa femme, que Brissot eût mal compris l'affaire des octrois de Lyon : «... C'est Blot qui l'a entraîné...». Il le priait d'en parler à Lanthenas et à Brissot.

[4] C'est la lettre précédente.

le temps et le goût de la lire, vous y verrez ce que je pense des choses et des hommes, et combien les mêmes événements présentent de faces différentes.

Je crains fort qu'il n'y ait à Lyon du sang versé et que les esprits ne s'y aigrissent pour longtemps. Et l'on ne gémirait pas quand on voit que l'incapacité ou la mauvaise foi de gens en place amène ces malheurs qu'un peu de sagesse aurait prévenus!

Envoyez à Lanthenas la lettre pour Brissot. Elle lui tiendra lieu de ce que je ne puis lui écrire aujourd'hui, et il la remettra en mains propres, ce qui n'est pas à négliger, parce que de telles franchises ne sont pas faites pour tout le monde.

365

À M. H. BANCAL, [À PARIS [1].]

25 juillet 1790, — [du Clos].

Nous avons reçu dernièrement une lettre d'un député patriote [2]; j'ai pensé qu'il fallait vous la communiquer, parce que les bons citoyens doivent être au courant de leurs manières de voir réciproques : c'est le moyen de bien connaître la vérité, de servir plus sûrement la patrie.

C'est dans le même esprit que je viens de communiquer à Brissot, je ne dirai pas des faits, mais des considérations qui peuvent être utiles à l'écrivain et à l'ami de l'humanité [3].

Vous trouverez que notre député [4] nous jette terriblement dans la tristesse du premier verset de l'hiérodrame. Puisse-t-il s'exagérer les dangers de l'État et mériter que vous l'accusiez de se tromper! Dites-moi ce qu'il vous en semble.

(1) *Lettres à Bancal*, p. 17; — ms. 9534, fol. 17-18. — En marge : «Rép. le 30».

(2) Nous la donnons ci-après. Nous ne savons quel est le député qui l'écrivit. Peut-être Populus, député du Tiers-État de Bourg-en-Bresse. Roland avait d'anciennes relations avec les patriotes de Bourg, et on verra, par la lettre du 6 février 1791, qu'il correspondait avec Populus en même temps qu'avec Brissot.

(3) C'est la lettre à Brissot, du 23 juillet.

(4) Blot.

Après la chose publique, je ne sais comment revenir à ce qui m'est particulier, cela se tient cependant. Vous saurez que, tandis que je goûte ici la nature et le sentiment, on déchire à Lyon notre ami si terriblement, que nos amis se scandalisent de notre silence, et que les honnêtes gens qui ne nous connaissent pas commencent à nous croire coupables; il faut donc descendre dans l'arène. J'ai pensé que c'était le cas d'une lettre explicative.

Notre ami ne pouvait s'en persuader la nécessité, tant il se trouve au-dessus de telles inculpations. J'ai imaginé qu'on pouvait prendre une tournure qui ne dérogeât point à la dignité de l'innocence : vous verrez si je me suis trompée; j'aime à vous en envoyer copie pour que vous jugiez de cela même. Cette lettre sera imprimée dans le *Courrier de Lyon*[1].

Adieu, notre bon et digne ami.

Vous nous marquerez bien quand nous pourrons espérer de vous dire bonjour?

Copie de la lettre d'un député à l'Assemblée nationale; du dimanche, jour de la revue du Roi.
[18 juillet 1790.] (Écriture de Roland.)

Oui, Monsieur, il faut des idoles, il faut des fers aux grandes nations : tout sert à me convaincre de cette triste vérité; et cette fédération elle-même, dont l'objet est d'assurer la conservation d'une juste liberté, comme j'y ai aperçu le germe de notre future servitude! Un enfant faisant baiser sa main à tous les fédérés transportés d'ivresse! Tous ne cherchant, ne voulant voir et être vus que du maître! Des Angevins le haranguant dans son palais, et assurant à haute voix que son pouvoir venait de Dieu seul! Toutes les expressions d'autant plus applaudies qu'elles étaient plus serviles! L'assemblée accroissant chaque jour ses ennemis financiers, magistrats, soldats des gabelles, des fermes, du tabac, nobles, bénéficiers de toutes classes, et maintenant les pensionnaires; ne voulant point encore s'occuper des tribunaux et surtout de la cour nationale, faite pour arrêter les complots. Bonne-Savardin élargi; aucune justice; l'État périssant faute d'argent et de lois; l'armée se débandant peu à peu; et l'abominable Necker, patelisant (*sic*), boursoufflé, jetant sur nous incessamment les horreurs d'une faillite que nécessitera le défaut de perception, la négligence des districts, la paresse de trop d'agents! Vous qui aimez la liberté, vous qui l'avez défendue, allez dans vos champs et, comme Caton, pleurez sur elle. Jamais je n'ai été si triste, et jamais je n'ai désespéré de la chose publique comme dans ces jours où tous autour de moi sont joyeux. Pauvres victimes, bien couronnées, allez en dansant adorer, et bientôt tomber sous le pouvoir extrême dont nous ne pouvons pas vous sortir!

[1] C'est la lettre écrite par Roland à Champagneux et datée du 25 juillet 1790. On la trouvera ci-après.

Copie d'une lettre écrite à M. Champagneux, auteur du Courrier de Lyon.

Villefranche, le 25 juillet 1790. (Écriture de Roland.)

J'apprends, Monsieur, que l'on m'inculpe dans le public d'une manière étrange. Je suis, je l'avouerai, tellement persuadé qu'il est impossible d'échapper aux mauvais propos dans un temps où deux partis très opposés partagent absolument les esprits, et si éloigné de croire que le bruit de quelques méchants constitue l'opinion générale, que j'ai cru devoir dédaigner ce qu'on disait m'être attribué. Mes amis m'en font un reproche, et jugent qu'employé dans l'administration je dois, à ce titre, témoigner mon étonnement des indignes soupçons qu'on cherche à répandre contre moi; c'est un hommage à rendre à l'estime des honnêtes gens, et j'y consens sous ce rapport.

Il m'était bien revenu que, lors des dernières assemblées à Lyon, divers particuliers, qu'on n'a su me désigner, s'étaient permis, particulièrement dans les sections de rue Buisson, du Plâtre et du Griffon, de débiter mille atrocités sur mon compte : j'étais l'auteur de l'insurrection du peuple; je méritais la corde; j'avais fui hors du royaume à la veille du 14 juillet; je m'entendais avec ce Trouard qui vient d'être renfermé à Pierre-Scize.

Plus le mensonge est grossier, moins il doit aller au but : tel a été mon raisonnement, et je suis demeuré fort tranquille, je n'ai pas même eu le plus léger mouvement d'indignation, tant l'absurdité me semblait pitoyable. D'ailleurs, dans ces temps difficiles, le patriotisme doit être persécuté par la calomnie; et j'ai déjà fait assez d'épreuves de cette dernière pour qu'elle ne doive plus m'étonner. Cependant elle s'est prévalue de ma sécurité; celles des personnes impartiales dont je ne suis pas connu se scandalisent de mon silence ou en infèrent quelque vraisemblance dans les accusations dont je suis l'objet. Ce n'est que pour elles que j'écris; car, assurément, ceux qui cherchent à me rendre odieux ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils avancent.

J'ai quitté Lyon le 7 de ce mois, parce que mes affaires m'appelaient ailleurs : tout était tranquille alors. J'ai passé trois jours à Villefranche, où je reviens souvent, et je suis plus fréquemment à la campagne, où le cadastre de mes fonds exigeait ma présence, où mes intérêts demanderaient que je fusse toujours, et dont le séjour m'est autant agréable par l'estime et l'attachement de tous mes voisins qu'il est favorable à mes goûts et à ma santé; je serai à Lyon sous quinzaine, pour conférer des objets qui m'étaient confiés par l'ancienne administration avec celle qui est aujourd'hui en exercice.

Je n'ai jamais traité la question des octrois que relativement aux fabriques, du succès desquelles je devais m'occuper; et je l'ai fait, en 1786, dans un mémoire qui a été livré à l'impression en 1788, et qui se trouve dans mon œuvre encyclopédique. Le mot que j'en ai dit dans la brochure intitulée *Municipalité de Lyon* est dans les mêmes principes, et rien de tout cela ne respire d'autre sentiment que celui du bien public, nécessairement attaché à une sage administration, au bon ordre et à la paix.

Je n'ai de ma vie entendu parler du sieur Trouard que depuis son arrestation; et, tandis que mes ennemis me font bénignement son complice, j'apprends, d'autre part, que je suis fort mal dans les papiers de ce personnage, qui a fait des notes très calomnieuses particulièrement sur moi et sur un autre membre du Conseil de la commune, dont le patriotisme est aussi connu que le mien.

[redacted] existence, et qui [redacted] à Lyon y a con- [redacted] certain rapport, [redacted] coup de gens prennent [redacted] son costume, soit pour [redacted] ances, que puis-je mieux [redacted] s'en était laissé persuader. [redacted] 'assurer que, par fanatisme, [redacted] erais par rejeter cette sotte [redacted] ions. Il est une vérité de sen- [redacted] itudes, propre à infirmer même [redacted] Vous avez tort, me répondit-il, [redacted] même, et encore n'en doit-on pas [redacted] ai-je répliqué, je vois bien qu'à la [redacted] pas reçu le breuvage des mains de [illegible] ntalement, vous n'êtes pas un héros.» [illegible] ne sont pas capables les ennemis de la Ré- [illegible] hardis à supposer ou si faciles à croire ceux [illegible] us!

[illegible] es aussi critiques, il importe cependant que [illegible] stée; en conséquence, il va aujourd'hui à l'im- [illegible] n propre à la faire connaître et à fermer la bouche [illegible] us jugez bien qu'il n'y est pas question de moi, je [illegible] s que l'innocence de mon mari sera reconnue. Jus- [illegible] c'est presque toujours la compromettre, et je n'ai [illegible] ker] ridicule que depuis que son mari a publié son [illegible] nt d'affaires d'État.

[illegible] comme nous n'avons absolument rien à nous reprocher,

[illegible] *ais de la vérité*, 28 juillet 1790.

[illegible] *triote français* du 26 août, qui en publie de longs extraits, en prenant, cette fois, très vivement le parti de Roland. — Cf. Appendice P.

Je déclare maintenant que si mon respect pour le public qui m'a honoré de quelque confiance et ma déférence pour des amis que j'estime m'ont obligé à publier ces éclaircissements, je n'entends pas en cela descendre à une justification et avilir ainsi l'innocence.

On peut me reprocher la rigidité d'un caractère inflexible, qui se révolte de l'injustice, qui poursuit les abus sans égard aux passions des hommes, et qui va au bien sans ménagement, sans calcul d'aucun intérêt propre. J'ai haï toutes les sortes de despotisme, et j'ai réclamé contre, dans le temps même de leur faveur. Mais ceux qui me connaissent le plus n'ont eu à m'accuser que de la rudesse de la vertu, et je défie tous les autres de prouver que j'aie jamais fait quoi que ce puisse être qui ne fût pas dans l'équité la plus rigoureuse.

Je suis, etc.

Signé : Jean-Marie Roland,
Ci-devant Delaplatière.

366

[À LANTHENAS ET À BOSC, À PARIS [1].]

Le 28 juillet 1790, — de Villefranche.

Je suis arrivée d'hier au soir. Cette petite ville est tellement imbue des propos dont on nous accable, que j'ai voulu venir les entendre par le menu; on y arrête notre domestique par les rues pour lui demander si nous n'avons pas peur d'être pris, et quelle figure font chez nous les fugitifs que nous y avons reçus? Notez que je n'y ai pas vu un chat.

Il est impossible de se figurer toutes les absurdités qu'on débite; il paraît qu'il y a une ligue dans la cabale aristocratique pour accuser les patriotes et, s'ils ne peuvent les traduire juridiquement, du moins leur nuire dans l'esprit du public, en les couvrant du plus odieux vernis. Dites à l'ami Bancal que cette femme dont il a vu les démarches durant cinq à six jours est accusée d'avoir, dans ces mêmes jours, visité tous les galetas de Lyon et répandu de l'argent chez tous les malheureux pour les engager à la révolte. On me lie, pour cette

[1] L'original de cette lettre a. s. 4 pages in-4°, vendu 131 francs, le 10 mars 1847, J. Charavay, expert [n° 420], a fait partie du fonds *Coste* de la Bibl. municipale de Lyon, et se trouve aujourd'hui classé sous le n° 1758 des manuscrits, mais est en réalité relié (!) dans l'exemplaire du tome III, p. 485, de l'*Histoire monumentale de Lyon*, de Montfalcon.

Le catalogue J. Charavay la croit adressée à Lanthenas; disons plutôt à Lanthenas et à Bosc.

belle œuvre, avec une autre femme dont j'ignorais l'existence, et qui probablement est demeurée aussi tranquille que moi.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ma vie retirée à Lyon y a conservé mon visage parfaitement inconnu et que, sous certain rapport, j'en pourrais dire autant de mon nom, car beaucoup de gens prennent ici mon mari pour un abbé, soit à cause de son costume, soit pour sa mine discrète.

Pour ajouter à la peinture de ces extravagances, que puis-je mieux faire que de vous dire que mon beau-frère s'en était laissé persuader. « Eh quoi! lui disais-je hier, si l'on venait m'assurer que, par fanatisme, vous avez tué votre frère, je commencerais par rejeter cette sotte nouvelle, quoique je connaisse vos opinions. Il est une vérité de sentiment fondée sur le caractère et les habitudes, propre à infirmer même les plus nombreux témoignages. — Vous avez tort, me répondit-il, on ne peut être assuré que de soi-même, et encore n'en doit-on pas toujours répondre. — Vraiment! ai-je répliqué, je vois bien qu'à la place d'Alexandre vous n'auriez pas reçu le breuvage des mains de Philippe. Aussi, ajoutais-je mentalement, vous n'êtes pas un héros. » Ô mes amis, de quels excès ne sont pas capables les ennemis de la Révolution, puisqu'ils sont si hardis à supposer ou si faciles à croire ceux prétendus des bons citoyens!

Dans des circonstances aussi critiques, il importe cependant que l'innocence soit manifestée; en conséquence, il va aujourd'hui à l'imprimerie un petit écrit propre à la faire connaître et à fermer la bouche aux imposteurs[1]. Vous jugez bien qu'il n'y est pas question de moi, je serai assez lavée dès que l'innocence de mon mari sera reconnue. Justifier une femme, c'est presque toujours la compromettre, et je n'ai trouvé Mme Nec[ker] ridicule que depuis que son mari a publié son éloge en traitant d'affaires d'État.

Au fait, comme nous n'avons absolument rien à nous reprocher,

[1] *Aux amis de la vérité*, 28 juillet 1790, in-8°, 7 pages.

Voir le *Patriote français* du 26 août, qui en publie de longs extraits, en prenant, cette fois, très vivement le parti de Roland. — Cf. Appendice P.

qu'il n'existe ni démarche, ni écrits relativement aux octrois dont on puisse se faire des armes contre nous, il faudra bien que tout ce tapage finisse, et j'ai pris le parti d'aller voir les choses de près. Je ne me soucie pas que mon mari se rende encore à Lyon, puisqu'il en est une fois sorti; un honnête homme est aussitôt pendu qu'un sot, et tel glorieux qu'il soit de mourir pour la patrie, ce n'est pas au réverbère. Il ne faut qu'un petit nombre de sujets apostés pour faire un mauvais parti. Mais, comme l'usage ne s'est pas encore introduit de lanterner les femmes, je dirigerai mon palefroi vers la grande ville après demain vendredi.

On répandait ce matin que le peuple s'occupait à la dépaver, pour s'opposer à l'arrivée des troupes de ligne. Je ne crois pas encore à cette nouvelle; on avait bien dit un jour qu'il était à brûler les barrières, auxquelles il n'a fait aucun mal. Je saurai ce soir à quoi m'en tenir, j'y ai envoyé un exprès. Je ne sais, mes amis, mais je crois que l'aristocratie se ménage l'arrivée des troupes à Lyon pour en faire le centre de ses menées. C'est un ancien projet. Nombre de nobles du Dauphiné, du Forez et autres provinces voisines n'attendaient cet hiver qu'une garnison à Lyon pour choisir le séjour de cette ville; on a toujours affecté de répandre qu'elle ne pouvait se garder elle-même. L'avenir me semble gros de malheurs pour cette belle commune; mais s'il doit y avoir en France une contre-révolution, elle commencera par Lyon. L'esprit de la province, ses relations et sa proximité avec la Savoie, l'aristocratie qui s'y établit, tout me paraît devoir confirmer cette présomption. L'Assemblée n'a pas été bien instruite touchant l'état de cette ville, la misère du peuple et les idées de la classe dominante; aussi n'a-t-elle su qu'ordonner l'emploi de la force, qui va peut-être causer des effets désastreux. Mieux éclairée sur cet objet, elle eût, dans son premier décret, en ordonnant la continuité de la perception pour ne pas déroger à ses principes, déclaré qu'elle apercevait l'excès des charges dont le peuple se plaignait et chargé aussitôt la municipalité de lui fournir des renseignements sur l'état de la ville et les moyens d'améliorer le sort de ses habitants. Ceux-ci eussent été

calmés, et l'adhésion, faite seulement aujourd'hui par quelques sections, aurait été générale. Malheureusement, la députation de Lyon à l'Assemblée est mesquinement composée; il y a des intéressés dans tout cela, et, pour achever, un de nos notables patriotes (autre que Blot), qui vient de se rendre à Paris[1], a dans sa manche une nouvelle compagnie qui se propose pour les octrois, qu'en conséquence il défend sur les toits.

Adieu. ROLAND, née PHLIPON.

367

À M. H. BANCAL, [À PARIS[2].]

31 juillet, 18e jour an II de la Liberté, — [du Clos].

Comme la distance apporte de retards à la correspondance, même la plus suivie! Je vous ai écrit trois ou quatre fois, et je vois seulement que vous avez reçu ma première. Vous êtes inquiet de ma santé; elle est un peu variable comme le beau temps de l'automne. Depuis que nous sommes à la campagne, j'ai pris beaucoup de lait, et son usage habituel joint au repos du lit a dissipé l'irritation que je sentais à la poitrine; je n'ai plus qu'une sorte de faiblesse, qui m'étonne toujours parce qu'elle me force souvent de m'arrêter et que ma volonté n'est point habituée à se voir contrainte par le défaut de facultés. Au reste, il ne faut qu'un peu de contrariétés extérieures pour rappeler ma vigueur; rien ne me donne du courage comme le besoin d'en user, et depuis la crise de Lyon je me sens ranimer. Je joins ici quelques exemplaires de la petite brochure que les circonstances ont rendue nécessaire; elle aurait pu être mieux faite, mais, quand on est décidé à donner ces sortes d'explications, on n'éprouve qu'un sentiment, celui de repousser avec célérité les fausses idées qui ont pris faveur.

Je tiens toujours à mon petit voyage à Lyon; je l'ai retardé de deux fois

[1] *Patriote français* du 24 décembre 1790 : «... MM. Blot et Perez, députés extraordinaires de Lyon à Paris...». Mais il n'y avait aucun *notable* de Lyon répondant à ce dernier nom. Brissot aurait-il voulu dire Perret?... Mais Perret, alors notable, puis peu après officier municipal, était du parti de Roland, et d'ailleurs nous ne trouvons pas trace qu'il ait eu une mission de la Commune de Lyon.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 24; — ms. 9534, fol. 21-24.

vingt-quatre heures, parce que la publication de l'écrit en question n'a pas été aussi prompte que je l'avais espéré et que je veux en aller voir l'effet. Je tiens également à ce que mon ami ne s'y rende pas; quant au fond des affaires de la ville, en ce qui concerne ses finances, il a dit, répété, écrit ce qui lui semblait instant et sage; il n'aurait qu'à répéter les mêmes choses, et probablement sans beaucoup de succès; quant à l'insurrection, on peut la regarder comme finie; mais elle ne l'est que par l'effet de la force, et le plus grand des malheurs est qu'on ait eu besoin de cette dernière.

L'aristocratie devra triompher, car elle jouit des torts du peuple et s'en prévaudra longtemps. La régénération de cette ville est plus éloignée que jamais, et je n'imagine plus à quelle époque on peut l'espérer. Mais répandez bien cette idée, que l'Assemblée nationale doit avoir les yeux perpétuellement ouverts sur Lyon et se défier autant, peut-être, des principes de ceux qui le gouvernent, et certainement de l'esprit qui y domine, que des erreurs du peuple et des excès auxquels il peut être entraîné.

Ce que vous nous mandez du *Club de 1789*[1] et ce que j'apprends de M. Necker prouvent également la corruption de l'un et les affreux principes de l'autre. Que la liberté est encore mal assurée, et combien il est difficile de l'établir chez une nation qui a perdu ses mœurs! Vous le dites avec grande raison, l'imprimerie doit faire des prodiges avec le temps, mais il faut conserver la liberté de la presse : voilà le grand point; la Cour doit le sentir et fera tout pour nous l'ôter.

Il serait à souhaiter que de bons esprits se réunissent pour esquisser les objets dont il convient que la législature actuelle s'occupe uniquement; il faudrait que cette esquisse fût accompagnée de sages et de vigoureuses réflexions sur la nécessité, pour l'Assemblée nationale et pour ceux qu'elle représente, de se concentrer dans ces objets. Un petit ouvrage de ce genre, bien frappé, très répandu, pourrait éveiller les provinces et nécessiter la marche des législateurs.

J'ai souri de votre empressement à nous démontrer que notre liaison eût existé indépendamment de la Révolution; on dirait que vous avez peur que le patriotisme n'ait les honneurs de notre amitié; j'ai presque envie d'en faire la

[1] La *Société* ou *Club de 1789*, fondée par Sieyès en janvier 1790, et à laquelle Bancal s'était fait affilier, contenait des éléments modérés et d'autres plus avancés. Il semble que les premiers l'aient emporté, mais cela même hâta la dissolution de la société. — Voir sur elle notre article de la *Révolution française*, septembre 1900, et Beaulieu, II, 250, ainsi que les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 36 et *passim*.

guerre à votre civisme. Vous demandez nos commissions, je vous les donnerais avec un singulier plaisir, mais le bon Lanthenas s'est tellement chargé de ce qui nous concernait dans la capitale, qu'il a tout mis à jour. Apportez-moi quelques graines de jolies plantes que je puisse cultiver dans quelques coins de ma solitude, et dont je dirai, en les voyant : c'est l'amitié qui leur a donné naissance ici.

Je connais peu Fontenay-aux-Roses proprement dit, mais je me suis beaucoup promenée dans les bois et le parc de Sceaux, dont je me rappelle parfaitement les eaux vives, les charmants gazons et les superbes hêtres.

L'ami Lanthenas me parle d'une manière de faire votre voyage à laquelle il conviendrait peut-être d'apporter quelques modifications; vous êtes bien aussi braves que des Romains, mais vous n'êtes point habitués, comme leurs *miles*, à faire de longues routes à pied; il convient de garder ses forces, ou plutôt on ne saurait les consulter lorsque le devoir ou la patrie demande qu'on les déploie sans ménagements, mais il ne faut pas les prodiguer sans nécessité. Je ne vous dis point combien l'assurance de vous revoir nous a rendus joyeux; il me semble que cela ne se dit pas, faute de pouvoir s'exprimer.

Notre petit courrier apporte les paquets de la ville, et je reçois, mon digne ami, votre lettre du 28 toute remplie, comme votre âme énergique, du feu du sentiment et de la force de la raison. J'ai écrit une longue lettre à Brissot; je désirerais que vous l'eussiez vue : j'y donnais sur Lyon des aperçus qui peuvent avoir quelque utilité; je n'imagine pas qu'elle soit passée entre les mains de nos deux amis sans vous être communiquée.

Je crois, à vous parler franchement, que nous sommes voisins d'une nouvelle crise; je crois qu'il s'en prépare deux de différents genres et que l'antériorité de l'une pourra seule prévenir l'autre. Assurément, il existe toujours des projets de contre-révolution; on ne saurait en douter, et les mouvements extérieurs me semblent devoir les confirmer, en même temps que la foule des mécontents et des corrupteurs atteste leur permanence.

L'abîme des finances est le Tartare où le despotisme espère nous précipiter; la nation commence à le sentir et Paris à s'écrier. Voilà le second principe de mouvement et celui qui peut nous sauver, s'il se fait bien à temps! C'est encore Paris seul qui soit capable de ce vigoureux élan; il faut que sa réclamation puissante, semblable à la voix du Créateur, fasse sortir la lumière du sein du chaos, force l'Assemblée de déchirer le voile qui cache l'iniquité des mystères

financiers, l'oblige à user de la responsabilité des ministres et à faire un éclatant exemple du plus infâme tartuffe qui se soit joué de la confiance d'une nation généreuse et trop enthousiaste. Sans cette nouvelle révolution, la guerre civile me paraît inévitable, ses déchirements morcelleront l'empire, et l'œil humain ne peut plus prévoir les événements qui devront en résulter.

On parle de préparatifs en Savoie, cela s'est déjà murmuré plusieurs fois; mais admirez avec quelle justesse nos ennemis jugent certaines choses : dans l'extrait du mémoire de Bonne-Savardin[1], on compte gagner aisément Lyon aux princes en lui accordant quelques privilèges pour son commerce. Il n'y a véritablement dans cette ville que l'esprit du gain, et, comme le lui a justement appliqué notre ami, d'après Montesquieu, *dans les pays où règne l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines, de toutes les vertus morales.*

Le peuple seul, avec des lumières, eût eu des intentions équitables, parce que, ainsi qu'il faut toujours le répéter, son intérêt est nécessairement juste, puisqu'il est l'intérêt général. Mais, après l'avoir opprimé, on a négligé de l'instruire et de le soulager; on l'a excité par une conduite artificieuse : il s'est enflammé, emporté; il est devenu coupable. Et l'on triomphe des torts qu'on lui a fait avoir! Je vous le confesse, l'histoire de Lyon me navre le cœur.

Il me semble évident qu'avec de la sagesse et de l'activité on aurait prévenu les excès de ce peuple malheureux; je crois vous l'avoir déjà mandé. Mais qu'on ne perde jamais de vue ces deux points : l'aristocratie lyonnaise n'a jamais ambitionné que de pouvoir accuser le peuple de factions et d'être autorisée à faire garder la ville par des troupes réglées; elle est parvenue à voir le peuple, irrité par une suite de négligences ou de manœuvres, oublier les voies légales et recourir à la violence; dès lors, l'emploi de la force est devenu nécessaire et juste.

Donc Lyon est ou sera bientôt perdu pour la Révolution, à moins que celle-ci ne devienne si bien assurée, si triomphante, que son ascendant agisse

[1] Le comte d'Artois, réfugié à Turin, correspondait avec Paris pour faire évader Louis XVI, qui se serait rendu à Lyon, où une armée sarde de 25,000 hommes serait venue l'assister. Le capitaine de Bonne-Savardin, agent de cette correspondance, avait été arrêté au Pont-de-Beauvoisin, à son retour de Turin, le 1er mai 1790, porteur de papiers compromettants, conduit à Lyon, enfermé à Pierre-Scize, d'où on le transféra à Paris dans la prison de l'Abbaye. Il s'en évada le 13 juillet, fut repris à Châlons-sur-Marne le 28, et ramené d'abord à l'Abbaye, puis au Châtelet; puis, après plus d'une année de détention, acquitté par la Haute-Cour d'Orléans (septembre 1791). — Voir Tuetey, I, 1384-1445; Tourneux, p. 1221 et suiv.

irrésistiblement sur toutes les parties de la France. Quelle bizarrerie a jeté deux êtres, amis de la justice et de l'égalité, dans le lieu du royaume le plus infecté des idées et des vices de l'esclavage et de la tyrannie? Vos réflexions sur ce que la municipalité et les députés de Lyon eussent dû faire me semblent parfaitement justes; ce sont précisément les mêmes que j'ai faites à Brissot. Il est très vrai qu'il vaut mieux que ce soit un autre que lui qui publie celles de ce genre: encore faut-il convenir qu'en ce moment de fermentation on n'ose pas trop relever les torts des gens en place, pour ne pas exciter un nouvel incendie.

Le peuple ne voulait absolument point de troupes; il a fait feu sur elles à plusieurs fois, sans qu'elles ripostassent : et voilà véritablement sa faute majeure, l'acte qui marque la révolte. Avant qu'elles arrivassent, il avait appendu à un rocher d'un faubourg un drapeau noir, avec la devise: *Vaincre ou mourir!* La vue du canon a rappelé l'ordre. Au reste, ces faits ne sont à reprocher qu'à un seul quartier, l'un des plus peuplés de pauvres gens qui, par l'abandon d'un seul jour de leur travail, se donnent pour ainsi dire le besoin de se révolter.

J'ai peur que vous ne puissiez me lire; le jour baisse pour moi, la plume est trop lente à rendre les communications de l'esprit et le doux abandon du cœur.

Adieu, notre bon ami.

Je désirerais un exemplaire de la *Déclaration des droits*, décrétée par l'Assemblée; je ne l'ai que morcelée dans les journaux.

368

À BOSC, [À PARIS[1].]

31 juillet 1790, — [du Clos].

Et vous, bon ami, qui servez si bien les communications d'un sentiment que vous méritez de partager à tant de titres, je vous écris peu, parce que je vous réunis avec les autres. Si vous avez le temps de jeter un coup d'œil sur les ci-jointes, vous y prendrez l'idée de notre situation d'esprit relativement aux affaires du jour; mais, dans tous les cas, veuillez leur faire suivre leur destination avec célérité.

[1] Collection Alfred Morrison, 2 folios. Dans un coin, à gauche, il y a : «M. Bosc».

Vous garderez une brochure[1] pour vous, ou vous en prendrez plusieurs, comme vous le jugerez bon, et vous nous direz s'il serait utile de vous en expédier quelques autres.

L'intérêt sans doute est très local, et ce n'est que par approximation que cela peut fixer l'attention de quelques personnes à qui notre ami ne serait pas tout à fait inconnu ou qui auraient été prévenues contre lui.

L'état des affaires me semble bien critique; les nouvelles en deviennent d'autant plus intéressantes; vous ne nous en laisserez pas chômer, lorsque les amis seront rendus à l'ermitage? Que n'êtes-vous de la partie!

Notre ami répondra l'un de ces jours à la lettre du frère[2]; il le ferait avec plus d'empressement s'il avait à lui mander des choses qui correspondissent mieux à ses vues. Mais 1° nous n'avons ici que des toiles très communes; 2° ce moment de crise est d'un tel effet sur le commerce, qu'on ne saurait plus mal choisir pour un établissement du genre.

Adieu, nous vous embrassons cordialement.

Envoyez à Brissot un exemplaire.

369

À M. H. BANCAL, [À PARIS[3].]

Mercredi, 7 heures du soir, 4 août 1790, — de Lyon.

Je rentre chez moi, contre vent et marée, parce que je veux prendre un moment pour vous écrire d'ici, que je n'en aurais pas le loisir demain matin et que je veux partir vendredi de bonne heure. J'ai quitté aujourd'hui au soleil levant ma solitude et mon ami. Comme il faisait bon dans les bois, doucement

(1) C'est la brochure *Aux amis de la vérité*. — Voir lettre 366.

(2) Le frère, ici, désigne non pas Lanthenas, mais le frère de Bosc, Joseph d'Antic.

(3) *Lettres à Bancal*, p. 32; — ms. 9534, fol. 25-29. En marge : «Rép. mercredi 11». Madame Roland a écrit «3 août». Mais le 3 août 1790 tombe un mardi. D'autre part, comme on voit par sa lettre qu'elle est du mercredi, nous avons rétabli la date du 4.

abandonnée aux impressions de la nature à son réveil! Qu'elle est riche et bienfaisante, cette nature aimable, pour ceux qui savent la sentir! Comme il est aisé d'être heureux quand on a conservé la faculté de la goûter! Quel est l'insensé qui peut espérer le bonheur loin d'elle et de son propre cœur? J'ai beaucoup songé à vous, j'ai repassé sur une partie du chemin que nous avons fait ensemble.....

Vous êtes appelé à connaître tout ce qu'il y a de félicité en ce monde, car vous sentez le prix de la vertu : il n'y a rien au delà! Mais ce n'est point de cela que je voulais vous parler.

Arrivée sur les bords de la Saône, j'ai quitté mon cheval, contre mon usage, parce que mon ami m'avait témoigné quelque répugnance à ce que je traversasse ainsi la ville dans cette circonstance; j'ai pris un bateau et je suis arrivée dans le voisinage de mon quartier.

Vous dirai-je tous les contes que l'on a faits sur mon digne ami et sur moi? Sur lui, je le conçois : il est homme public et patriote; il joint à l'énergie une raideur, une inflexibilité salutaires peut-être, mais qui ne réussissent pas toujours, parce qu'elles irritent et révoltent toutes les passions et tous les intérêts. Sur moi, je ne sais comment, car mon visage est aussi inconnu ici que Thucydide voulait que le fût, en Grèce, celui d'une femme honnête. Je ne vous entretiendrai point de ces sottises, qui vous feraient sauter aux nues ou rire à gorge déployée. Ce n'est le temps ni de se fâcher pour si peu, ni de se divertir de semblables balivernes; et que sais-je quelle idée vous viendrait à l'esprit, si vous appreniez que le commandant de notre garde nationale[1] a manqué à son devoir tel jour, parce qu'il était à mes genoux, quoique je ne l'aie jamais vu chez moi et que ce jour-là je fusse à sept lieues de lui? Il fut un temps où je serais morte de douleur en apprenant qu'on parlait mal de moi; mais ces extravagances sont si loin de ma région, que je ne saurais en être ni indignée ni chatouillée; c'est d'un autre monde, où je ne suis pour rien.

J'ai vu l'effrayant drapeau rouge, suspendu à l'Hôtel commun, dont les entrées étaient gardées par des dragons et des Suisses; mon cœur s'est serré à cet aspect, j'ai gémi sur le peuple abusé; j'ai anathématisé les indignes administrateurs qui se gardent bien de prévenir ces excès, pour avoir le droit de les réprimer. Après avoir vu mille gens faibles ou mal instruits, ou pis encore,

[1] Dervieu du Villars, baron de Varay, seigneur de Saint-Jean-le-Vieux et Jujurieux en Bugey. (Voir Wahl, p. 196, et *Almanach de Lyon* de 1789.) — Il ne mourut qu'en 1837. (*Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.*)

j'ai enfin rencontré un jeune médecin, éclairé comme on l'est dans son état, sensible, généreux et franc comme on l'est à vingt-cinq ans, avec une âme ardente et un esprit juste[1]. Deux heures de sa conversation, toute consacrée aux affaires et à la patrie, m'ont mieux mise au fait de l'état des choses que les propos divers d'une foule de personnes.

Deux choses sont évidentes : c'est que les troubles de cette ville sont l'effet d'un projet de contre-révolution, le commencement de son exécution, et que la municipalité l'a favorisé par sa conduite.

Le parti ministériel avait dessein d'établir à Lyon 10,000 hommes de troupes réglées, choisies à dessein, pour tout contenir et seconder les invasions étrangères. Il n'y avait qu'un moyen de les y placer, c'était de les y rendre nécessaires et d'exciter pour cela une révolte dans le peuple. Celui-ci était aisé à soulever : il n'y avait qu'à lui représenter sa misère, causée en partie par l'énormité des octrois contre lesquels il s'indignait ou dont il gémissait depuis longtemps.

Des émissaires sont répandus en conséquence; toute la canaille gagée à Nîmes pour son saccage[2] s'est trouvée transportée dans cette ville; faufilée dans les cabarets avec les pauvres ouvriers, elle les induit à s'insurger; on s'attroupe, on se porte sur les ports en face de l'Hôtel commun et l'on demande la destruction des barrières. Remarquez deux choses : la première, c'est que, lors de cette demande tumultueuse, renouvelée après l'assemblée des sections convoquée par la municipalité pour délibérer sur cette question, il n'y avait pas plus de quatre cents personnes, à chaque fois, qui faisaient entendre leurs clameurs et se trouvaient réunies sur cette place, de manière que les soins et la vigueur de la garde nationale auraient suffi pour les dissiper. Mais la municipalité ne les requit point et eut l'air de se laisser mettre le pied sur la gorge. La seconde, c'est que, dans le Conseil de la commune, ou plutôt dans la salle où il se tenait alors, on avait laissé pénétrer beaucoup de ces gens sans aveu, vrais brigands étrangers, reconnaissables au premier coup d'œil, qui se per-

[1] Nous n'avons pu trouver quel était ce jeune médecin.

[2] Il y avait eu à Nîmes, les 13-15 juin précédents, une sanglante émeute suscitée par le parti royaliste et catholique, qui était maître de la municipalité, et qu'avaient exaspéré d'abord l'élection de Rabaut-Saint-Étienne comme président de l'Assemblée, puis les décrets de mars et d'avril, relatifs aux biens du clergé. (Voir dans la *Révolution française* de 1898 les articles très documentés qu'a publiés M. Armand Lods sur *Rabaut de Saint-Étienne et sa correspondance.*)

mettaient de criailler parce qu'il n'y avait nulle police, nul moyen de maintenir ou de rappeler l'ordre. Puis tous nos magistrats de dire : « Voilà ce que c'est que la publicité et l'obligation qu'on a à M. Blot, qui l'a tant prêchée! On nous a forcés. »

Ce n'est pas tout; mais vous savez ce qui a suivi ces premiers jours : cette contradiction de la déclaration solennelle d'une abolition des droits, puis la subite affiche du décret qui ordonne la continuité de leur perception[1].

Je viens au lundi 26[2]. Rien n'avait été rétabli, la fermentation subsistait, et cependant aucune précaution extraordinaire n'était prise. Aussi quelques centaines de révoltés vinrent-ils envahir la Maison commune et s'en emparèrent-ils avec facilité, tandis que d'autres se portaient, d'une part au Grenier à poudre, de l'autre à l'Arsenal. Le particulier qui commandait à ce dernier poste envoie demander aussitôt la permission de charger des canons pour faire montre de vigoureuse résistance; le maire répond qu'il n'est pas nécessaire; le capitaine, outré, prêt à être forcé, agit contre l'ordre, sort les canons, les charge, et la multitude est dissipée par cette seule annonce de fermeté. Une partie des gardes nationales pénètre, par les derrières, dans la Maison commune et en chasse aisément ceux qui y avaient pénétré.

Plusieurs maisons étaient, dès le matin, marquées à la craie pour le pillage; c'étaient celles des plus riches commerçants ou de ceux soupçonnés pour avoir le plus d'argent. On eût dû, dès ce moment, appeler les Suisses pour doubler les postes et soutenir la garde nationale; ils ne furent invités que le soir ou au milieu du jour à sortir de leurs casernes pour s'emparer du magasin à poudre, et c'est à l'instant qu'ils se rendaient à ce poste, avec partie de la garde nationale, que tout un quartier tira sur eux des coups de fusil qui eussent fait beaucoup de victimes, si les gens qui les tiraient, heureusement peu au fait, n'eussent visé de manière que leurs balles allaient frapper les baïonnettes des braves gens qu'ils voulaient immoler.

(1) Les décrets des 13 et 17 juillet.

(2) L'éditeur de 1835 dit en cet endroit : « Cette lettre se trouve interrompue ici... ». Il se trompe, et, sans s'en douter, il donne lui-même, trente-deux pages plus loin, la suite de la lettre (p. 69-75), sous la rubrique de « Lundy, 26 », comme s'il s'agissait d'une lettre distincte. Mais l'examen des autographes (ms. 9504, fol. 25-29) prouve son erreur. Le folio 26 se termine par : « leur perception », et le folio 27 commence par : « je viens au lundi 26 ». D'ailleurs, à défaut des autographes, le seul rapprochement des deux fragments séparés arbitrairement par l'éditeur de 1835 suffirait à prouver leur continuité.

Le lendemain mardi 27, dès le matin, soixante hommes des gardes nationales d'Ecquevilly[1], tout près de Lyon, se rendent à ses portes et, avant d'entrer, envoient deux des leurs pour offrir leur secours à la municipalité; elle les remercie comme inutiles, et ces bonnes gens, bien dressés, en uniformes, qui avaient quitté leurs travaux des champs pour voler au secours de la ville, retournent chez eux moins précipitamment qu'ils n'en étaient venus. Dans le même jour, deux cents hommes *id.*, de Neuville[2], se mettent en marche pour la même cause, députent et sont également remerciés. Enfin un nombre égal ou supérieur, de Trévoux et autres petites villes circonvoisines, fait faire les mêmes offres et est également remercié.

Il est clair, cependant, qu'avec ces forces nationales et volontaires on contenait tout dans l'ordre et on pouvait même travailler à l'exécution des décrets en rétablissant les barrières.

Enfin des gardes nationales de *Vienne* arrivent avec un détachement de dragons; celles de divers lieux sur la route se joignent à elles; elles ne s'amusent point à députer, elles arrivent enseignes déployées, tambour battant, comme dans une ville rebelle, et elles campent, sans demander de logements, ne s'offrant que pour renforcer et soutenir le service des divers postes. Il fallut bien les recevoir et finir par les loger.

L'exactitude de leur service est une leçon vivante pour nos pleutres Lyonnais. La municipalité vient d'en congédier une partie; mais toutes celles qui sont de Vienne ont déclaré qu'elles demeureraient jusqu'au rétablissement de la paix, et les dragons venus avec elles ont dit qu'ils ne les quitteraient pas. Voilà tout le renfort extraordinaire de ce moment; il suffit pour garder les postes, il est trop faible pour protéger le rétablissement des barrières. Aussi ne payet-on toujours rien aux entrées; on attend, pour percevoir les droits, l'arrivée très prochaine d'environ quatre mille hommes d'infanterie : le régiment de *Monsieur*, celui de la *Marine*, *Lamark* ALLEMAND et un régiment *suisse;* plus environ six cents chasseurs de *Bourgogne* et des *Ardennes*.

Il y a dans les esprits une fermentation terrible. Quatre quartiers viennent de protester contre le désarmement qui a été fait de celui de Bourg-Neuf qui avait tiré sur les troupes; ils demandent le renvoi des troupes, qu'on ôte le drapeau rouge, et je ne sais quoi encore.

[1] Écully, gros bourg à 5 kilomètres de Lyon. — [2] Neuville-sur-Saône, appelé alors Neuville-l'Archevêque, à 12 kilomètres de Lyon.

Mon ami, la contre-révolution est commencée ici; c'est un pays perdu; il est incurable. Il n'y a que la constance et la vigueur de la Révolution dans toute la France qui pourra le contraindre et définitivement le ramener un jour. Mais l'objet des ministres, du parti dominant et du plus grand nombre des membres de la municipalité, est de pousser le peuple ou de le laisser exciter, pour être autorisés à déployer la force, à réunir ici beaucoup de troupes et à s'y faire un point d'appui pour soutenir les mécontents et favoriser l'invasion des étrangers. Voilà le mot de l'énigme. Il est inutile d'en chercher un autre, et je l'avais trop bien deviné! Cependant l'Assemblée nationale décrète des remerciements à cette municipalité. Juste ciel! Bientôt elle votera des honneurs à ses bourreaux.

La chose publique a probablement perdu, et mon ami beaucoup gagné à son absence dans ce moment; sa droiture et sa vigueur eussent pu déconcerter beaucoup de longueurs préméditées et de desseins pervers; mais assurément on n'eût rien négligé pour lui faire un mauvais parti, et cela eût été facile. Maintenant, il n'a rien de mieux à faire que de se tenir où il est; ses efforts seraient vains; il serait seul contre tous. Je saisirai de la vérité ce que je pourrai, et vous en citerez pour le mieux. Ce ne sont pas tels et tels journaux qu'il faut faire parler, ce sont les comités de recherches qu'il serait bon de prévenir. Il y a ici si peu de patriotes et leurs ennemis sont si ardents, qu'ils risquent tout à se montrer. Une chose qui vous fera plaisir, c'est que, dans une assemblée tenue à Bourgoing, on a fait le projet de former un camp d'observation, composé de députés des gardes nationales de tout le Dauphiné; ce camp aura pour objet de veiller sur les frontières de Savoie et de prévenir l'invasion qu'on attend. Le projet n'est pas encore arrêté; mais on espère son exécution du patriotisme des Dauphinois. On nous promet des Bretons sous quinzaine. Comme il aurait été facile à notre municipalité, avec le seul secours des gardes nationales, de rétablir l'ordre et de prévenir les malheurs qui nous menacent! Mais on veut des troupes réglées, et surtout des Allemands.

Mon cœur saigne de tout ce que je prévois! Si mon ami risquait moins, ou que je pusse exister sans lui, je me tiendrais ici aux aguets pour révéler impitoyablement tout ce que j'apercevrais de perfide. Je n'ai pas de vos nouvelles depuis samedi, je n'en aurai, s'il y en a, qu'au bout de la huitaine, puisque je ne serai de retour au colombier que vendredi.

Adieu; puissiez-vous me lire! Mais je ne sais pas écrire doucement quand je pense vite, et je griffonne comme un chat. Mille choses à nos amis; je n'ose

vous parler du plaisir de vous voir : j'ai presque honte de songer à ma propre satisfaction en partageant le deuil public.

Des visites ont coupé ma lettre; je la finis à plus d'onze heures; je suis levée depuis quatre; je vais me coucher après avoir avalé deux œufs, en songeant à un temps où je m'accommodais de moins encore plutôt que d'épouser un riche fripon.

Vous pouvez juger combien trois semaines déjà passées sans le rétablissement des barrières ont laissé entrer de provisions, et quel déficit cela devra faire dans l'imposition.

La conduite de ceux qui commandent est impardonnable. On ne peut pas dire, assurément, que soixante personnes connivent pour le mal : d'ailleurs, il existe dans ce nombre d'honnêtes gens connus; mais certainement il y a des traîtres, et les autres sont des imbéciles ou des faibles. Un corps nombreux n'agit point inconséquemment, et, quand il fait des inconséquences, il a ses raisons pour cela. Cette ville est un cloaque de tout ce que l'ancien régime produisait de plus immonde.

Le président des commissions de sections, Vernes[1], procureur, est un anti-révolutionnaire qui n'a excité le peuple qu'à dessein. Il est en fuite.

370

À M. H. BANCAL, [À PARIS[2].]

Dimanche 8 août 1790, — [du Clos].

J'arrivai de Lyon vendredi, et le même jour nous parvinrent vos deux lettres du 30 et du 2 courant. Elles me firent un extrême plaisir. Vous y traitez de la liberté de la presse comme j'en pense et comme il me semble que peu de gens l'envisagent. On n'apprécie point assez son extrême conséquence; tout tient à cela cependant; aucun abus ne saurait subsister avec ce puissant correctif, et, faute de lui, tous les abus peuvent s'établir. Vous avez parlé, agi en homme très éclairé, comme un excellent patriote, et, quoique je vous con-

(1) J.-F. Verne, «procureur aux cours et juridictions de Lyon, rue Saint-Jean» (*Almanach de Lyon* de 1789). Cf. Wahl, 177, 181.

(2) *Lettres à Bancal*, p. 37; — ms. 9534, fol. 30-32.

En marge, de la main de Bancal : «Rép. le lundi 16».

naisse bien pour l'un et l'autre, je vous en aime encore davantage de ce moment. J'étais chez Champagneux[1] jeudi lorsqu'on lut les premières nouvelles du décret sollicité par Malouet[2]; je ne vis personne qui s'en indignât comme moi et qui parût voir jusqu'où pouvait s'étendre cet attentat.

Je vous ai écrit d'ici et de Lyon; j'ai écrit à l'ami Lanthenas de Villefranche, et je vous ai fait part de tout ce que j'ai pu découvrir, apprendre ou pressentir.

Il nous arrive, à l'instant, des nouvelles de ce digne ami; elles nous apprennent les dispositions de Blot, dont aucune ne m'étonne. Je vais en causer avec Lanthenas et vous verrez ce que j'en pense.

Je vous dirai seulement, pour répondre à votre observation particulière, que les convenances morales m'ont toujours paru les plus difficiles à rencontrer dans une entreprise comme celle dont il était question pour vous tous[3].

Ce texte fournira à nos conversations, et je ne veux pas entreprendre de le développer par écrit.

Quant à nous personnellement, je vous avouerai que je regarde depuis longtemps comme non avenu notre acte de société avec Blot et Champagneux. La lenteur de celui-ci m'a d'abord semblé le premier obstacle à l'exécution, car pour tout il est un moment à saisir, passé lequel on n'en trouve plus d'aussi favorable; ensuite la chaleur volcanique et momentanée de Blot, d'où résultent l'incertitude et les vacillations, même les inconséquences, m'a fait apercevoir des inconvénients plus grands encore, des difficultés moins solubles.

Mon voyage à Lyon, ce que j'ai vu de l'état des choses et toutes nos réflexions me font engager notre ami à se tenir paisiblement ici jusque après la Saint-Martin, de manière que les élections de cette époque se fassent sans sa présence. Il est probable qu'il sortira de la notabilité; il l'est également que le sort de sa place sera déterminé alors, et, dans ce cas, j'opine pour abandonner Lyon, où un seul homme de bien se consume en vains efforts sans influer sur

[1] Champagneux demeurait place de la Baleine.

[2] Dans la séance de l'Assemblée nationale du 31 juillet, Malouet avait dénoncé «une feuille intitulée : *C'en est fait de nous*, par M. Marat, et le dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins», et l'Assemblée avait ordonné au procureur du Roi au Châtelet «de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, tous auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits excitant les peuples à l'insurrection, etc. . . ». Voir *Révolutions de France et de Brabant*, nos 37 et 38.

[3] Le projet, déjà mentionné, d'acheter en commun des biens nationaux.

la chose publique, et pour se faire citoyen actif avec nos campagnards paisibles dont nous avons les mœurs, dont nous mènerons toujours la vie.

Champagneux incline également à se retirer chez lui. Si Blot prend alors son journal et forme quelque arrangement que ce soit, je lui souhaiterai beaucoup de succès, mais nous n'y serons pour rien; il m'est démontré que son ton chaud et dominant fera toujours dissonance avec la manière ferme et rigide de mon excellent ami.

Où que vous soyez, quoi que vous fassiez, nos âmes ne cesseront pas de s'entendre, et nous nourrirons tout ce que la conformité de principes, de sentiments peut entretenir de correspondance et de liens.

Ma lettre à Brissot avait moins pour objet de le faire revenir sur ses pas que de l'engager à s'informer plus scrupuleusement des faits avant de les présenter dorénavant sous tel ou tel jour. Je ne lui ai pas donné ma façon de voir comme la meilleure, mais comme devant être comparée avec son contraire pour s'assurer de la vérité. J'aurais eu autant de tort de lui dire que toutes mes considérations étaient exclusivement des plus justes, que Blot en a eu d'avancer que tout ce qui était dans ma lettre était faux. Voilà un jugement qui sent la passion, et certainement mes réflexions n'avaient rien de semblable.

J'avais commencé par observer qu'à cinq lieues de la scène je ne pouvais rien garantir, mais qu'à cent il avait pu s'égarer. Ce que j'ai dit de l'énormité des octrois, de la misère du peuple par cette cause, de sa longue attente d'un soulagement, de ce qu'aurait dû la municipalité et de ce qu'elle n'a pas fait par négligence ou par incapacité, est malheureusement trop exact. On ne peut pas dire que ces choses-là soient fausses, en ayant sa tête à soi et son âme dans ses mains. Mais Blot ne peut plus être juste avec nous, et certainement ce malheur est plus grand pour lui que pour nous-mêmes; aussi je le plains sans lui en vouloir.

J'ai un tort qu'il ne me pardonnera jamais : je lui ai laissé voir que j'avais eu de son caractère une plus haute idée que celle qui me restait; j'en avais encore une trop relevée en ayant cette franchise; il y a peu de gens qui puissent la digérer et je me suis rappelé cette maxime, que mon cœur ne goûta jamais : soyez avec vos amis comme s'ils devaient être vos ennemis un jour. C'est un abominable précepte, qui a son genre de sagesse pour quiconque soumet tout au calcul. Mais les âmes pures n'ont besoin que d'être elles-mêmes, et, si elles y perdent quelques relations, elles en conservent plus sûrement celles qui leur restent.

On parle maintenant de 15,000 hommes à fixer à Lyon ou tout autour d'elle. Il est question de former un camp sur le local où fut placé celui de la Fédération. On logera des régiments à Trévoux, d'autres à Villefranche, etc.

Je ne vous donne pas cela pour des faits incontestables, mais pour des choses qui se disent hautement; et l'un des municipaux de Villefranche fait aujourd'hui des démarches pour s'assurer s'il est vrai que l'on doive loger 900 hommes dans cette petite ville, parce qu'il aura, dans le cas de l'affirmative, de fortes représentations à faire. On dit qu'on veut désarmer tout Lyon.

Je vous laisse à juger si toutes ces choses ont des rapports avec ce que je vous marquais dans ma dernière de Lyon même.

Plaise au ciel que le patriote qui me les représentait se soit entièrement trompé! Plaise au ciel que je voie trouble et que j'aie le plus grand tort, en apercevant ici la marche ministérielle et la contre-révolution!

Quels que soient les événements auxquels nous soyons réservés, je ne gémirai que sur ma patrie, je me consolerai de mes propres maux si le bien général s'opère; ce bien seul aura tous mes vœux et, s'il ne peut s'effectuer, j'en regretterai moins la vie, mais je pourrai la quitter, à quelque moment qu'il le faille, sans qu'on me surprenne avec un soupir indigne de qui sait être citoyenne et amie.

Nous vous attendons.

371

À M. HENRY BANCAL, À PARIS[1].

11 août 1790, l'an II de la liberté, — [du Clos].

Je présume que cette lettre sera la dernière que je vous adresserai à Paris pour cette fois; je la fais dans cette idée avec un plaisir particulier. Je vous confesserai cependant, pour ne rien taire à l'amitié, que si je ne croyais à votre voyage un autre but que de venir nous voir, je ne serais pas sans scrupule. La chose publique me semble requérir aussi instamment que jamais l'œil et l'action des bons patriotes dans la capitale. L'Assemblée a besoin d'être surveillée, incitée; les sociétés, les clubs peuvent seuls remplir cet objet par des pétitions

[1] *Lettres à Bancal*, p. 43; — ms. 9534, fol. 33-35. La lettre, portant le timbre de la poste de Villefranche, est adressée «à Monsieur Henry Bancal, chez M. Bro, notaire, rue du Petit-Bourbon, à Paris». Il y a en marge: «Rép. le 16».

vigoureuses et sages, appropriées aux circonstances; il ne faut donc pas ôter à ces sociétés les hommes capables de les faire agir et de les éclairer. Je sens cela aussi fortement que le désir de réunir nos bons amis autour de nous, et ce ne me serait pas un petit embarras que ces vœux contradictoires, si je n'ajustais au milieu de tout cela vos projets antérieurs et vos raisons de les poursuivre. Il me semble aussi, en fouillant bien avant dans ma conscience, que ces réflexions ont déjà dû se présenter à mon esprit, et je m'étonne de ne me prendre à les faire qu'au dernier moment, lorsque vos arrangements seront déjà déterminés. J'ai presque doute de ma bonne foi avec moi-même et je me dépêche de vous dire que vous devez être trop bon citoyen pour n'avoir pas calculé votre marche avec les intérêts de la patrie. On dirait qu'il m'a fallu passer sur des charbons ardents pour faire cette exhortation; mais vous me priez si gravement de me ménager au nom de cette patrie, que vous me faites chercher quels peuvent être envers elle tous les devoirs d'un petit individu comme moi, qui ai si peu de moyens de lui être utile.

J'ai bien eu, comme vous, quelque envie de vous envoyer directement mes lettres; des considérations du même genre m'en ont empêchée; d'ailleurs, je n'avais pas toutes les indications nécessaires. J'use de cette voie aujourd'hui et, quoique je ne me gêne nullement dans la profession de mes sentiments envers mes amis, parce que je me fais gloire de les avouer hautement, cependant, en songeant que ma lettre va de nous à vous seul, je me trouve comme les écoliers lorsqu'ils se sentent hors du chemin battu.

Puisque je suis en train de confession, il faut que je revienne sur nos petits différends avec Blot. J'ai quelque crainte que ma franchise à son occasion ne vous ait porté à le déprécier et, par suite de cela même, ne vous inspire quelque éloignement pour les affaires ou les établissements auxquels il pourrait participer. Je ne voudrais point avoir pareil reproche à me faire. De ce que nous n'avons pas été d'accord avec lui et que même nous ayons eu quelques légers sujets de nous plaindre, il résulte seulement que nous sommes divers, mais non qu'il soit moins estimable au fond et moins propre à une infinité de choses. Il ne faudrait pas que votre affection pour ceux à qui vous vous êtes lié les premiers vous rendît susceptible de prévention contre celui avec lequel il se trouve moins de convenances qu'on n'avait cru.

Pour le bonheur d'un établissement fait en société, à la campagne ou ailleurs, il n'est pas nécessaire de trouver des hommes parfaits; cette condition serait chimérique; mais il est important de se bien connaître, de même qu'il

est indispensable de se tolérer. Chaque situation a ses inconvénients comme ses avantages et ses devoirs; en cherchant les ressources, l'agrément et les biens sans nombre d'une association, il ne faut pas se dissimuler qu'on s'impose des obligations et des vertus dont on n'a pas le même nombre ou le même besoin dans une existence isolée.

Ne prenez donc, de nos discussions avec Blot, que ce qui peut vous aider à vous faire nous juger tous; profitez de l'occasion, en bon philosophe, pour mieux peser tout votre monde, et soyez également sévère ou autant indulgent pour tous.

Je me permets de vous prêcher à cet égard, parce que j'ai inféré de votre empressement auprès de Brissot pour qu'il usât de ma lettre, empressement plus grand que le mien même, que vous me donniez trop raison et que vous preniez comme infaillible ce que j'avais présenté comme probable.

En vous montrant si favorable, vous me rappelez combien je dois user de rigueur avec moi-même. Témoigner à quelqu'un tant de créance, c'est l'obliger à ne se jamais tromper, sous peine d'être déchu du rang où on l'avait placé dans son opinion. Veuillez donc me critiquer quelquefois, pour me laisser plus de confiance. En écrivant à mes amis, comme en conversant avec eux, je ne connais point de réserve; ce que je vois, ce qui m'affecte, c'est ce que je dis; c'est encore ainsi que je vous ai transmis de Lyon tout ce qui m'a frappée, tout ce dont j'étais pénétrée. Ce résultat de premières impressions peut être modifié par des observations plus nombreuses ou des faits qui n'auraient point été alors à ma connaissance. Je dois dire encore que d'après mes deux principes : *que la sécurité est le tombeau de la liberté; que l'indulgence envers les hommes en autorité est le moyen de les pousser au despotisme,* je ne crains pas d'étendre mes conjectures contre tout ce qui tend au repos dangereux et à la funeste idolâtrie. Cette manière d'être et de sentir me donne, dans le jugement des affaires publiques, quelque chose d'austère que certaines gens trouveraient outré. Je n'ai pas encore vu, pourtant, que cela m'ait trompée; mais, pour éviter toute erreur à mes amis, je ne puis mieux faire que de les mettre en garde contre moi-même.

Je ne vous donnerai pas de nouvelles aujourd'hui; je sais seulement qu'il est arrivé des troupes à Villefranche; j'ignore tout, d'ailleurs, depuis trois jours; je n'ai entendu d'autre bruit que celui des fléaux qui battent le blé, je n'ai vu que nos bêtes et je n'ai fait que des confitures. Mes bons voisins ne m'occupent pas autant qu'ils font quelquefois, et c'est une chose remarquable, non seule-

ment dans cette paroisse, mais dans la province, que le peu de maladies qu'il y a cette année. C'est bien assez du venin de l'aristocratie et de la lie que laisse après soi l'esclavage pour défigurer encore cette pauvre France.

Vous m'avez écrit d'excellentes choses que je ne relève point, parce que nous en causerons. Je suis bien aise d'avoir la Déclaration des droits; c'est un petit bréviaire dont j'étais jalouse. Si vous voyez Brissot, assurez-le de toute mon estime; dites-lui bien que je ne crois pas que mes opinions soient des lois; que c'est pour cela que je les livre à la discussion avec tant de confiance et parce que je suis persuadée que son patriotisme sait tirer parti de tout pour tirer la vérité plus sûrement au clair.

En préparant à ma solitude le délicieux ornement de quelques plantes fournies par l'amitié, songez que le sol est dur, sec et pierreux. J'aurais été bien étonnée que le digne Thouin[1] ne fût pas patriote, mais je suis charmée que vous m'en donniez la confirmation; il a cette douceur et cette sérénité d'âme, sûrs garants de sentiments équitables et purs.

Le cheval m'a fatiguée plus que de coutume; je reprends les bains avec quelques doses de douce paresse et je m'abstiens de vous parler de la proclamation de Lafayette[2] pour ne pas m'échauffer le sang.

Adieu, notre bon et digne ami; nous vous attendons avec empressement; vous n'aurez point à craindre ici les délices de Capoue; je dirais de ce pays, en parodiant de beaux vers de Crébillon :

La nature sévère, en ce climat sauvage,
Ne donne pour plaisir que les devoirs du sage.

N'allez pas vous rappeler tout de suite les vers de mon auteur; vous trouveriez les miens détestables; c'est bien assez qu'ils soient justes. Je ne vous dis rien nommément de mon ami; nous n'avons qu'une âme, et les expressions de l'un vous assurent des sentiments de l'autre.

[1] Voir sur André Thouin, le célèbre jardinier en chef du Jardin des Plantes, la note du 26 janvier 1785. Sa maison était un rendez-vous de patriotes, disciples de Rousseau.

[2] On trouvera dans les *Révolutions de Paris* (n° 56, p. 174) cette proclamation de Lafayette à la garde nationale, du 31 juillet, faisant appel «à sa vigilance et à son patriotisme pour déjouer les tentatives des malintentionnés». C'était le 2 août que Paris devait réélire son maire (Bailly fut réélu). — Le nom de Lafayette a été biffé sur l'autographe, sans doute par Bancal lui-même, dans sa vieillesse. Nous le rétablissons d'après l'imprimé de 1835.

372

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

11 août 1790, — [du Clos].

J'imagine, mon bon frère, que la première des vôtres nous apprendra le jour de votre départ de la capitale, de cette ville de boue et de fumée qui était devenue le plus brillant théâtre du patriotisme et qui me semble rentrer dans une atmosphère embrumée.

C'est peut-être bien un moment où il est intéressant que les bons citoyens se liguent, s'unissent et réclament plus que jamais pour soutenir les bons principes. Je meurs de peur que la liberté de la presse ne reçoive des atteintes mortelles; si elle est gênée, nous redescendrons plus bas que les Anglais, au-dessus desquels nous nous étions élevés.

Vous n'aurez point, cette fois, de détails de ce qui se passe à Lyon; je n'en sais pas le plus petit mot depuis que je suis revenue, et, en vérité, ce n'est pas sans quelque plaisir que je me trouve concentrée dans les soins champêtres. Venez participer à ce doux oubli des querelles des humains.

Je suis bien aise que Brissot ait eu le noble courage de soutenir son dire même contre l'*heureux* Bailly[2]; mais je n'aime pas à voir que la continuité de ce personnage en place menace sourdement la liberté, les habitudes, les principes qui la maintiennent, en même temps que votre général lève le masque et tranche de l'arbitraire.

J'aurais mille et mille choses à vous dire, mais, dans l'espérance de vous voir bientôt, je n'ai plus le courage de les écrire.

N'oubliez pas les deux volumes dont je vous ai parlé pour notre ami; vous aurez reçu, sans doute, le gros assignat qu'il a été obligé de vous renvoyer parce qu'il ne se trouvait pas en règle.

[1] Ms. 6241, fol. 231-232.

[2] Bailly venait d'être réélu maire de Paris (2 août) par 12,000 voix sur 14,000 votants, et Brissot, dans le *Patriote* du 5, avait fait sur ce choix de fortes réserves que Camille Desmoulins avait reproduites (n° 36).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ménagez-vous, faites bon voyage et arrivez tous deux; vous êtes attendus par de bons amis qui se font une grande fête de vous embrasser.

373

AUX DEUX VOYAGEURS, [À PARIS[1].]

Le 13 août 1790, — [du Clos].

En vérité, mes bons amis, je commence à m'ennuyer des incertitudes de nos grandes affaires et des longueurs de ce départ tant désiré. Ce sentiment n'est digne ni du courage d'une citoyenne, ni de la constance d'une âme éprouvée; aussi je me dépêche d'en faire justice; mais je confesse ce mouvement de faiblesse, parce qu'on n'a nul besoin de cacher ce qu'on parvient à surmonter. D'ailleurs, je ne me défends pas d'un certain mélange d'inquiétudes et de crainte que je ne saurais définir.

Nous nous étions nourris du plaisir de vous recevoir, dans la paix et l'amitié, à une époque déterminée; la chose publique devait prêter un nouvel intérêt à nos conférences, sans paraître alors devoir rien offrir à nos alarmes, et l'avenir ne présentait qu'un nuage embelli des rayons d'une douce espérance. L'horizon me semble changé; de nouveaux incidents s'accumulent; une crise se prépare; de petites circonstances successives vous arrêtent, et j'ai peur qu'elles ne vous conduisent à un point où vous ne deviez plus quitter. Je dis que j'ai peur, et c'est le mot; car je ne suis femme ni à vous engager de quitter le poste, si quelque devoir vous commande de le garder, ni à voir tranquillement mes amis dans un péril que je ne partagerais pas avec eux. Je suis véritablement sur les épines, attendant chaque courrier la nouvelle de votre départ ou celle de quelque révolution; cette situation alimente terriblement l'activité d'une âme sensible. Mais c'est assez vous parler de moi; je n'ai pas besoin de fixer votre attention sur l'état de ceux qui attendent; vous la devez tout entière aux grands objets qui vous environnent. Il y a, ce me semble, de profondes combinaisons dans la marche de nos ennemis; je l'augure du concours d'un si grand nombre de tentatives réunies : le décret Malouet, pour intimider et arrêter les écrivains

[1] *Lettres à Bancal*, p. 49; — ms. 9534, fol. 36-38. — Il y a en marge : «Rép. le mercredi 18». Les «deux voyageurs» sont Bancal et Lanthenas.

patriotes; la procédure inique de cet infâme Châtelet[1], tendant à la dissolution même de l'Assemblée et malgré l'un de ses décrets relatif aux journées des 5 et 6 octobre; les demandes réitérées du grand avaleur de millions qui vient encore d'en engloutir quarante, sans que l'on dise mot de son mauvais compte; les mesures des troupes autrichiennes[2], l'état de Lyon, tout me semble se tenir et nous pousser dans l'abîme, si nous ne faisons volte-face et défense ouverte. Puisque j'ai cité Lyon, il faut que je vous répète que les barrières n'y sont toujours point rétablies, quoi qu'en ait dit faussement Brissot lui-même; qu'à l'exception du premier décret relatif, dont l'annonce précipitée, après l'abolition déclarée par la municipalité, causa de la fermentation, l'autre n'est point encore publié; celui que vous dites accompagné d'une invitation si touchante et si propre à ramener les esprits est toujours dans le secret; on attend, dit-on, pour le publier avec succès, qu'il y ait assez de forces réunies pour en assurer l'exécution.

Mais j'ai deux questions à faire :

1° Puisqu'il est instant d'assurer les perceptions des revenus publics et que Lyon a eu, ainsi qu'il le fait annoncer dans les papiers, tant de secours de gardes nationales des environs, et j'ajoute qu'il aurait pu en avoir tant d'autres, pourquoi ne s'est-il pas hâté d'user de ces secours pour rétablir la perception des droits? Un citoyen, comme je crois vous l'avoir déjà mandé, m'observait qu'avec bonne garde à chaque porte, les barrières eussent été rétablies avec facilité dès les premiers temps.

2° Pourquoi, puisque l'on veut devoir ce secours à des troupes réglées, ne pas précipiter leur marche? Voilà déjà six semaines d'écoulées sans perception de droits quelconques. Lundi 9, le régiment de Monsieur arrive à Villefranche de bonne heure; il y couche. Le lendemain, il se rend à Trévoux à une lieue et demie, pour y séjourner; je doute qu'il soit encore à Lyon. Le 17, on attend à Villefranche Lamark Allemand.

[1] Le Châtelet avait ouvert une interminable procédure (Tuetey, I, 1011-1039) contre les meurtres commis à Versailles dans la matinée du 6 octobre 1789, et semblait vouloir y impliquer les instigateurs de la prise d'armes du 5. Il venait précisément, les 5 et 6 août, de décréter de prise de corps, pour ce fait, dix-huit personnes, dont Théroigne de Méricourt, Louise-Reine Audu, et d'impliquer dans les poursuites le duc d'Orléans et Mirabeau. (Voir *Patriote* du 9 août.)

[2] Les troupes autrichiennes marchaient sur la Belgique révoltée et Bouillé, qui commandait la frontière du Nord, avait prescrit de leur livrer passage, sur l'ordre, disait-on, du ministre de la guerre. (Voir *Révolutions de Paris*, n° 56, p. 198.)

L'Assemblée s'en était émue dans sa séance du 27 juillet.

Cette marche me semble bien singulière lorsqu'il s'agit d'aller maintenir une loi dont l'exécution est pressante. Et cependant le drapeau rouge demeure déployé et la loi qui ordonne la continuité des perceptions toujours enfreinte.

Assurément, le ministère ou la municipalité est coupable, et peut-être y a-t-il intelligence entre eux. Rapprochez cela de ce qu'on a su précédemment des intrigues de la Savoie[1] et de ce qui se brasse dans la capitale, et jugez s'il est permis à de bons citoyens de trouver que l'histoire et la conduite de Lyon soient naturelles et simples. Cependant encore, les instigateurs ont le loisir de préparer leurs poisons, de maintenir quelque sourde agitation dans le peuple et, peut-être aussi, de ménager quelques excès nouveaux, pour nécessiter de nouvelles manœuvres correspondantes à leurs vues.

Assurément, le pauvre Blot perd bien son temps; il a cru mieux faire que de suivre le premier projet, et il en aura fait manquer l'exécution sans rien mettre à la place. Il me divertit avec sa tranquillité à assurer qu'on n'accuse point notre ami; il a donc pris de bien longues lunettes pour voir clair de si loin! D'accusations juridiques, sans doute il n'y en a pas, puisque nous les défions; mais de bruits publics, c'est une autre affaire; il fallait bien qu'ils fussent grands et jugés tels par des tiers respectables, pour nous déterminer à les repousser, lors même que nous les méprisons dans leur source. Que Brissot fasse ou ne fasse pas mention de l'écrit justificatif[2], c'est assez indifférent; il ne faut point le tourmenter pour cela; l'écrit est fait pour Lyon, où existait la calomnie, il y est répandu, l'objet est rempli. Il ne s'agit pas de fermer la bouche aux méchants, mais de leur ôter les moyens de faire des dupes et de fournir aux honnêtes gens des raisons de défendre ceux qui leur ressemblent. Je trouve bien faibles les prétendus patriotes qui craignent la calomnie ou la censure et qui, par cette raison, voudraient des lois sur la presse; un peuple n'est pas libre et ne saurait le devenir si chacun n'a la faculté de dévoiler les desseins perfides, de relever les abus du talent comme ceux de l'autorité, d'éplucher les avis de tout le monde, de peser les lois mêmes à la balance de la raison universelle et d'éclairer les dépositaires du pouvoir dans leur conduite journalière. Qu'importe qu'on soit calomnié, pourvu qu'on soit innocent et toujours prêt à le prouver. Cette espèce de guerre à la vertu me semble, au contraire, un excellent véhi-

[1] Voir les notes sur Trouard de Riolles et Bonne-Savardin. (Lettres des 21 et 31 juillet 1790.)

[2] La brochure de Roland, *Aux amis de la vérité*, citée plus haut (Voir lettre 366). Elle est du 28 juillet.

cule; peut-être que l'habitude et la sécurité ne font à la vertu même que lui ôter son énergie : il faut qu'elle soit attaquée pour devenir forte, et ce sont les dangers qui la rendent sublime.

Quant à la médisance, c'est plaisanterie si l'objet est léger, et censure s'il est grave; or la censure publique est le frein le plus salutaire des hommes en place et des mœurs des particuliers.

J'ai hâte de savoir le sort et de l'adresse pour les cadets[1], et de la pétition contre le Châtelet[2], et de la tentative pour réunir aux Jacobins ce qu'il y a de patriotes au *Club de 89*[3]. Je voudrais surtout que l'Assemblée déclarât, comme l'un des droits imprescriptibles de l'homme et loi constitutionnelle de l'État, *la liberté indéfinie de la presse;* je ne crois pas sans cela à notre régénération. Qu'est devenue la réclamation des patriotes contre la proclamation de Lafayette[4]? Je n'entends rien, ou plutôt je conçois trop, à ce peu d'union entre des hommes que le patriotisme devrait unir si étroitement : il faut que ce patriotisme soit bien faible et que les têtes soient encore bien françaises ! Je ne sais comment je ne vous parle pas de tous les imprimés que vous m'envoyez; je les lis pourtant, et les fais lire à qui je puis. L'histoire du somnambulisme[5] m'a rappelé quelque chose que j'ai vu en Suisse, sans compter le baquet d'Amiens et les petites baguettes d'acier poli; mais nous rirons de ces folies sous nos arbres, sans prétendre en magnétiser les oiseaux, comme veut certain personnage de cette province qui les fait tomber, dit-on, dans la main des dames. Je n'ai fait que jeter un coup d'œil sur le dernier écrit de M. Clavière, où j'ai vu des réflexions sages sur Lyon même, à l'occasion de la nature de l'impôt.

(1) Voir *Patriote français* du 14 août, «Abolition des privilèges des aînés», article de Lanthenas.

(2) Pétition du Conseil général de la commune de Paris, demandant à l'Assemblée nationale d'enlever au Châtelet la connaissance des faits se rapportant aux journées d'octobre 1789 et l'inculpant du crime de lèse-nation (V. *Révolutions de Paris*, n° 57).

(3) Le *Club de 1789*, partagé en deux courants contraires, allait se dissoudre (V. Tourneux, 9977 : «Projet de paix entre le Club de 1789 et la Société des Amis de la Constitution, par un membre de l'Assemblée nationale, *Impr. du Patriote français*, s. d., in-8°, 7 pages.»). Il paraît cependant avoir subsisté jusqu'au commencement de 1791.

(4) Le nom de Lafayette est biffé sur l'autographe. Nous le rétablissons d'après l'imprimé de 1835.

(5) C'est l'étrange affaire D'Hozier et Petit-Jean, deux illuminés auxquels la Vierge avait révélé les moyens de sauver le Roi. Brissot avait fait un rapport là-dessus, le 29 juillet, au Comité des recherches de l'Assemblée nationale et de la municipalité de Paris. — Voir le *Patriote français* du 6 août 1790 et Tuetey, I, 1745-1747.

Cette marche me semble bien singulière lorsqu'il s'agit d'aller maintenir une loi dont l'exécution est pressante. Et cependant le drapeau rouge demeure déployé et la loi qui ordonne la continuité des perceptions toujours enfreinte.

Assurément, le ministère ou la municipalité est coupable, et peut-être y a-t-il intelligence entre eux. Rapprochez cela de ce qu'on a su précédemment des intrigues de la Savoie[1] et de ce qui se brasse dans la capitale, et jugez s'il est permis à de bons citoyens de trouver que l'histoire et la conduite de Lyon soient naturelles et simples. Cependant encore, les instigateurs ont le loisir de préparer leurs poisons, de maintenir quelque sourde agitation dans le peuple et, peut-être aussi, de ménager quelques excès nouveaux, pour nécessiter de nouvelles manœuvres correspondantes à leurs vues.

Assurément, le pauvre Blot perd bien son temps; il a cru mieux faire que de suivre le premier projet, et il en aura fait manquer l'exécution sans rien mettre à la place. Il me divertit avec sa tranquillité à assurer qu'on n'accuse point notre ami; il a donc pris de bien longues lunettes pour voir clair de si loin! D'accusations juridiques, sans doute il n'y en a pas, puisque nous les défions; mais de bruits publics, c'est une autre affaire; il fallait bien qu'ils fussent grands et jugés tels par des tiers respectables, pour nous déterminer à les repousser, lors même que nous les méprisons dans leur source. Que Brissot fasse ou ne fasse pas mention de l'écrit justificatif[2], c'est assez indifférent; il ne faut point le tourmenter pour cela; l'écrit est fait pour Lyon, où existait la calomnie, il y est répandu, l'objet est rempli. Il ne s'agit pas de fermer la bouche aux méchants, mais de leur ôter les moyens de faire des dupes et de fournir aux honnêtes gens des raisons de défendre ceux qui leur ressemblent. Je trouve bien faibles les prétendus patriotes qui craignent la calomnie ou la censure et qui, par cette raison, voudraient des lois sur la presse; un peuple n'est pas libre et ne saurait le devenir si chacun n'a la faculté de dévoiler les desseins perfides, de relever les abus du talent comme ceux de l'autorité, d'éplucher les avis de tout le monde, de peser les lois mêmes à la balance de la raison universelle et d'éclairer les dépositaires du pouvoir dans leur conduite journalière. Qu'importe qu'on soit calomnié, pourvu qu'on soit innocent et toujours prêt à le prouver. Cette espèce de guerre à la vertu me semble, au contraire, un excellent véhi-

[1] Voir les notes sur Trouard de Riolles et Bonne-Savardin. (Lettres des 21 et 31 juillet 1790.)

[2] La brochure de Roland, *Aux amis de la vérité*, citée plus haut (Voir lettre 366). Elle est du 28 juillet.

cule; peut-être que l'habitude et la sécurité ne font à la vertu même que lui ôter son énergie : il faut qu'elle soit attaquée pour devenir forte, et ce sont les dangers qui la rendent sublime.

Quant à la médisance, c'est plaisanterie si l'objet est léger, et censure s'il est grave; or la censure publique est le frein le plus salutaire des hommes en place et des mœurs des particuliers.

J'ai hâte de savoir le sort et de l'adresse pour les cadets[1], et de la pétition contre le Châtelet[2], et de la tentative pour réunir aux Jacobins ce qu'il y a de patriotes au *Club de 89*[3]. Je voudrais surtout que l'Assemblée déclarât, comme l'un des droits imprescriptibles de l'homme et loi constitutionnelle de l'État, *la liberté indéfinie de la presse;* je ne crois pas sans cela à notre régénération. Qu'est devenue la réclamation des patriotes contre la proclamation de Lafayette[4]? Je n'entends rien, ou plutôt je conçois trop, à ce peu d'union entre des hommes que le patriotisme devrait unir si étroitement : il faut que ce patriotisme soit bien faible et que les têtes soient encore bien françaises! Je ne sais comment je ne vous parle pas de tous les imprimés que vous m'envoyez; je les lis pourtant, et les fais lire à qui je puis. L'histoire du somnambulisme[5] m'a rappelé quelque chose que j'ai vu en Suisse, sans compter le baquet d'Amiens et les petites baguettes d'acier poli; mais nous rirons de ces folies sous nos arbres, sans prétendre en magnétiser les oiseaux, comme veut certain personnage de cette province qui les fait tomber, dit-on, dans la main des dames. Je n'ai fait que jeter un coup d'œil sur le dernier écrit de M. Clavière, où j'ai vu des réflexions sages sur Lyon même, à l'occasion de la nature de l'impôt.

[1] Voir *Patriote français* du 14 août, «Abolition des privilèges des aînés», article de Lanthenas.

[2] Pétition du Conseil général de la commune de Paris, demandant à l'Assemblée nationale d'enlever au Châtelet la connaissance des faits se rapportant aux journées d'octobre 1789 et l'inculpant du crime de lèse-nation (V. *Révolutions de Paris*, n° 57).

[3] Le *Club de 1789*, partagé en deux courants contraires, allait se dissoudre (V. Tourneux, 9977 : «Projet de paix entre le Club de 1789 et la Société des Amis de la Constitution, par un membre de l'Assemblée nationale, *Impr. du Patriote français*, s. d., in-8°, 7 pages.»). Il paraît cependant avoir subsisté jusqu'au commencement de 1791.

[4] Le nom de Lafayette est biffé sur l'autographe. Nous le rétablissons d'après l'imprimé de 1835.

[5] C'est l'étrange affaire D'Hozier et Petit-Jean, deux illuminés auxquels la Vierge avait révélé les moyens de sauver le Roi. Brissot avait fait un rapport là-dessus, le 29 juillet, au Comité des recherches de l'Assemblée nationale et de la municipalité de Paris. — Voir le *Patriote français* du 6 août 1790 et Tuetey, I, 1745-1747.

J'écrirai à M. Pigott[1], puisque vous le désirez, mon frère[2]; mais je ne sais où le prendre à Lyon; je ferai deux lettres, l'une pour cette ville, l'autre à Genève. Il est vrai que Mme Blot est à la campagne. Je lui avais écrit précédemment, pour ne pas manquer au procédé, et, quoiqu'elle ne m'eût pas répondu, je suis allée la chercher à Lyon ce dernier voyage; j'appris qu'elle était absente et, comme la campagne où elle se tient ordinairement n'est pas

[1] L'Anglais Robert Pigott, que désignait déjà probablement, sans le nommer, la lettre du 25 août 1789, était un de ces quakers qui eurent une si grande influence sur Brissot, Lanthenas, Bancal, etc... et, par suite, à un certain moment, sur la Révolution française. Dans leur radicalisme biblique, ils réclamaient non seulement l'affranchissement des noirs, mais encore l'émancipation de tous les peuples, la république universelle. Granville-Sharp, Clarkson, Williams et Paine sont les figures les plus connues de ce groupe; il semble que Pigott en soit une des plus originales. Brissot l'avait connu et fréquenté à Londres en 1783 (*Mém.*, II, 233). C'est sur la présentation de Brissot (*ibid.*, III, 88) que furent reçus, à la Société des Amis des noirs de Paris, en 1788, Lanthenas, Crèvecœur et Pigott [remarquons la réunion de ces trois noms]. Dès le commencement de 1790, nous voyons Pigott travailler à nos libertés: «Liberté de la presse, très respectueuse adresse à l'Assemblée nationale de France, présentée par Robert Pigott, écuyer anglais. L'impression de cette adresse a été ordonnée par l'Assemblée nationale» (*Patriote français* du 10 février 1790 et *Supplément*). Les lettres qui suivent nous le montrent occupé d'une affaire d'un tout autre genre, l'achat de biens nationaux. Nous le retrouvons en 1792 nous faisant une autre sorte de prédication : «Discours prononcé dans la Société des Amis de Dijon, par R. Pigott, Anglais, *citoyen français*, contre le grand usage du pain» (*Patriote* du 4 avril 1792). Un médecin de Dijon, Masuyer, parle dans le même sens, et la Société de Dijon, avec eux, recommande la soupe militaire du maréchal Vauban, qu'ils appellent «brouet national». — Nous ne saurions dire, d'ailleurs, de quel droit Pigott se disait «citoyen français». Son nom ne figure pas sur la liste des étrangers auxquels la Convention, le 26 août 1792, sur le rapport de Guadet, décerna ce titre (*Patriote* du 27 août); en tout cas, la décision aurait été antérieure.

Nous perdons ensuite la trace de Pigott. Son nom se retrouve seulement en 1794 sur la «Liste des Anglais, Espagnols et autres étrangers en guerre avec la France ou au service de ses ennemis, qui possèdent des biens en France, indiqués par l'article 2 de la loi du 9 ventôse...». Nous y lisons : «Pigott (Robert), Anglais, domicile à Paris». (Date où la liste a été dressée par le district, 5 nivôse an II, 25 décembre 1793.) Il mourut à Toulouse, le 7 juillet 1794 (Arch. munic. de Toulouse, registres de l'état civil). Pigott était «pythagoricien», c'est-à-dire ennemi de l'usage des viandes (*Mém. de Brissot*, II, 233).

C'est à lui qu'en février 1792 (Voir *Patriote français* du 6 février) Brissot avait emprunté le panégyrique du *bonnet rouge* (Robiquet, p. 472).

[2] Elle s'adresse ici spécialement à Lanthenas.

loin de ma route, je l'ai cherchée à mon retour; mais elle se trouvait, pour cette fois, dans une maison plus éloignée, et je n'ai pu la voir.

La citation de Fontenay-aux-Roses avait éloigné mon imagination de Meudon, lieu charmant, que j'ai tant pratiqué et où mon jeune cœur s'est si souvent gonflé du bonheur d'être et du plaisir de méditer une bonne action[1]! Vous vous apercevez bien qu'en m'adressant à deux, il m'arrive pourtant de ne parler qu'à un à la fois; chacun entendra sa réponse; mais je ne sépare pas deux voyageurs qui doivent faire la même route et qui sont attendus ensemble.

Adieu, nos bons amis, jusqu'à la bonne nouvelle après laquelle nous aspirons. Nous vous embrassons cordialement.

On nous mande d'Amiens[2] qu'on n'y paye pas les droits non plus qu'à Lyon, et que la faiblesse de la municipalité en est en partie cause; c'est un officier municipal qui nous écrit ainsi, brave homme, excellent citoyen qui se dégoûte fort des affaires, à cause de l'incapacité ou du peu de bonne volonté du plus grand nombre des agents. On ne paye guère à Villefranche même. Tous les employés à la perception des droits sont des criailleurs contre la Révolution qu'ils concourraient volontiers à faire manquer. Il faudra que vous nous mandiez le jour de votre arrivée à Villefranche, afin que nous vous y envoyions un cheval; on ne peut venir jusqu'ici en voiture à deux roues sans risquer de verser[3]; demandez au frère de La Page[4].

[1] Voir *Mémoires*, II, 114-118, et *Lettres Cannet*, 3 juin 1775.

[2] Les Roland avaient gardé des relations à Amiens, d'abord avec M. d'Eu, qui continuait à collaborer au *Dictionnaire des manufactures*, mais surtout avec Flesselles et Delamorlière. C'est de ce dernier qu'il est question ici. (Voir App. I.)

[3] Nous avons déjà vu (lettre du 12 mai 1786) comment les Roland faisaient les deux lieues qui séparaient le Clos de Villefranche.

Une lettre de Roland à Bosc, du 18 septembre [1786], nous décrit une de leurs chevauchées :

«... La mère et la fille, liées ensemble sur un âne, ont failli se casser le cou et se noyer ensemble. La bête a échappé, l'enfant s'est effrayé, il a tout entraîné et tout a versé dans la rivière, sur le bord de laquelle cheminait la caravane. J'étais à cheval derrière; je n'ai fait qu'un saut; mais le temps à soulever, à désunir d'un ruban de soie noué et mouillé, puis à tirer l'enfant se croyant perdu et criant à tue-tête; la mère, le poignet foulé, le corps meurtri et mouillé; gros cailloux au fond et environ un pied d'eau; on est accouru; de bonnes gens ont fourni de quoi changer l'enfant; j'ai affublé la mère de ma redingote; nous n'étions qu'à moitié chemin, nous avons gagné le gîte; grand feu, changé, couché, etc... Reste quelques douleurs et de la brisure; mais, à cela près, bon pour une et passons outre...»

[4] Nous ne savons ce que cela signifie.

Je reçois dans le moment une lettre du digne M. Pezant[1], administrateur du département, dont il serait président s'il n'avait absolument refusé les honneurs du fauteuil; il nous félicite d'avoir repoussé les calomnies qui inondaient, nous dit-il, les sociétés de Lyon et dont il avait été navré à son dernier voyage. Sans doute, le bruit même le plus en faveur dans une grande ville n'est jamais si parfaitement général qu'on n'y trouve quelques personnes impartiales dans le cercle desquelles on pourrait se consoler de l'erreur des autres; mais lorsque celles-ci mêmes jugent indispensable de répondre, il faut bien le faire sous peine de blâme.

374

[À BOSC, À PARIS[2].]

15 août 1790, — [du Clos].

Je croyais si bien recevoir des nouvelles par le courrier d'hier, que j'ai renvoyé à la ville une seconde fois, imaginant qu'on avait négligé de bien s'informer à la poste; mais il est très vrai que personne du triumvirat ne nous a écrit. Que faites-vous, mes amis? Oh! je n'en doute pas, vous vous occupez de vos devoirs de citoyens, et les circonstances critiques les multiplient.

J'ai vu avec peine que l'esprit public paraît s'affaiblir même dans la capitale; j'en juge par tout ce qui se passe à l'Assemblée, qui serait plus conséquente avec elle-même, plus ferme avec les ministres, si l'opinion générale était saine et puissante, comme elle l'est toujours quand la justice et l'universalité la caractérisent. J'en juge par l'indifférence, la négligence qui se manifestent dans vos élections : comment Paris n'a-t-il fourni que six mille votants pour la nomination du procureur de la commune? Tant qu'on n'attachera pas plus d'intérêt, qu'on ne mettra pas plus de vigilance au choix des hommes en place, quelles que soient ces places, la chose publique ne saurait bien aller.

Peut-être faudrait-il lire *Lafage* et admettre alors que Bancal et Lanthenas connaissaient à Paris un frère de l'agronome Lafage (Voir sur celui-ci la lettre du 31 janvier 1785), lequel (l'agronome) serait venu au Clos. On ne peut songer, vraiment, au journaliste royaliste Lapie de Lafage, dont parlent Hatin (*Bibliogr.*, p. 203) et Charavay (*Catal. de 1862*, p. 110).

[1] Voir, sur Pezant, la lettre du 9 avril 1786, note.

[2] Lettre publiée en 1820 par Barrière (I, 345), qui devait la tenir de Bosc. — Dauban, II, 579.

La paix de l'empereur avec la Porte, son alliance avec l'Angleterre, la Hollande et la Prusse, l'admission de ces trois dernières puissances en qualité de médiatrices entre lui empereur et les États belgiques, me paraissent présager l'asservissement de ceux-ci, et par suite les maux qu'on nous prépare. L'arrangement fait entre l'Angleterre et l'Espagne pourrait bien n'être encore qu'un effet de la coalition de tous ces potentats pour se réunir à notre ministère contre la nation. On fait toujours défiler des troupes vers Lyon; elles ne se rendent point encore dans cette ville pour y établir la perception des droits, comme il semblerait instant de le faire, mais on les fait doucement promener et cantonner dans les environs. Je crois qu'on nous environne de pièges, et qu'il faudrait des insurrections dans les États voisins pour assurer le succès de notre Révolution.

On avait débité que les sections de Paris avaient nommé des commissaires pour rédiger un manifeste à toutes les puissances de l'Europe, par lequel on leur annoncerait les intentions pacifiques des Français qui ne veulent travailler qu'à se régénérer, leur résolution généreuse de tout sacrifier à leur défense contre quiconque voudrait entreprendre de les troubler, et, en conséquence, la contribution de chaque section de la capitale pour entretenir quatre cents hommes prêts à se porter partout où il serait nécessaire pour repousser les ennemis. Cette idée n'est-elle qu'un beau rêve, ou si vous travaillez réellement à la mettre à exécution? Elle m'a singulièrement touchée, et je regarderais son effet comme infiniment nécessaire dans l'état où nous nous trouvons.

Je ne sais si celle d'un camp d'observation à faire en Dauphiné est demeurée en projet? Bon Dieu! que nous sommes faibles pour la liberté, et que peu de gens me paraissent sentir son prix!

Nos voyageurs songent-ils à leur départ? Sont-ils enfin partis, ou ont-ils pris jour pour se mettre enfin en route? Vous, le centre de la correspondance amicale et le point de ralliement des relations dont vous êtes un des objets chéris, ne nous laissez pas entièrement jeûner de vos nouvelles à tous; recevez, partagez les tendres affections qui nous rapprochent et nous transportent au milieu de vous.

375

À M. H. BANCAL, [À PARIS[1].]

Le 18 août 1790, — [du Clos].

J'ai reçu hier votre excellente lettre du 11. Vous en aurez eu plusieurs des miennes depuis cette date; je veux vous faire un mot pour le courrier de demain, et je prends pour cela un instant à la volée. Nous prêtons notre cheval, je désirerais éviter à nos gens d'aller à la ville à pied, et, comme ils ne feraient le voyage que pour porter cette lettre, je vais la donner à quelqu'un qui part pour Lyon; elle vous parviendra tout aussitôt.

Vos détails viennent à l'appui de mes craintes; vous faites des rapprochements de circonstances qui s'étaient également présentés à mon esprit et qui me paraissent bien plus justes depuis que vous les avez envisagés sous le même jour.

Que faire? Lutter avec courage et constance.

C'était un phénomène sans exemple que la régénération d'un empire faite paisiblement; c'est probablement une chimère. L'adversité est l'école des nations comme celle de l'homme, et je crois bien qu'il faut être épuré par elle pour valoir quelque chose.

En nous faisant naître à l'époque de la liberté naissante, le sort nous a placés comme les enfants perdus de l'armée qui doit combattre pour elle et la faire triompher; c'est à nous de bien faire notre tâche et de préparer ainsi le bonheur des générations suivantes.

Au reste, on trouve le sien propre dans un aussi glorieux ouvrage. Combattre pour combattre, n'est-il pas plus doux de le faire pour la félicité de toute une nation que pour la sienne particulière? Et qu'est-ce autre chose que la vie du sage dans l'état social qu'un combat perpétuel contre les préjugés et les passions?

Je ne m'attendais pas que vous auriez fait faire autant de chemin à ma relation[2], et il me semble que beaucoup de ses parties n'étaient faites que pour l'amitié.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 58; — ms. 9534, fol. 39-40. En marge : «Rép. le 28».

[2] Probablement la longue lettre du 4 août, que Bancal aurait communiquée à diverses personnes. Il semble d'ailleurs que l'article du *Patriote* du 13 août : «Lyon. Le drapeau rouge est toujours déployé, etc.,» en soit comme un résumé.

En nous nommant, vous avez suivi le penchant d'un cœur affectueux qui se plaît à s'entretenir des objets qu'il distingue. C'est justice à faire à mon ami que de le peindre ce qu'il est : homme juste et bon citoyen; quant à moi personnellement, je ne désire ni ne crains d'être connue de qui que ce soit, et je crois qu'il est assez indifférent pour la chose publique que je le sois ou que je ne le sois pas.

Je voudrais bien pouvoir estimer le général [1] sans mélange d'aucune crainte; mais sa doctrine sur le *veto absolu* revient souvent à ma mémoire d'une manière désagréable, et je n'arrange pas la doctrine qu'il dit professer sur la liberté de la presse avec sa proclamation contre elle.

Je ne sais rien de Lyon, sinon qu'on ne peut trouver à y acheter de poudre à tirer; notre garde nationale rustique a voulu, mais en vain, y faire sa provision; il est défendu de rien délivrer de ce genre. Je ne pense pas qu'on ait encore rien tenté pour le rétablissement des barrières, car il m'en serait revenu quelque chose.

Je suis enchantée de la réponse de Camus le juste [2] au charlatan Necker; on ne peut rien de plus fort dans les choses et de plus modéré dans le mode; c'est bien le ton de la raison, de la vérité, sûre de sa propre prépondérance et n'empruntant rien de l'art ni de la passion. C'est ainsi que des législateurs devraient toujours discuter.

Sans doute, il y a conjuration contre les puînés; c'étaient aussi des opprimés, et on redoute leurs plaintes. Mais faites-en donc finir ce M. Alquier, il n'est pas permis de tenir si longtemps de braves gens sur le qui-vive [3].

Je n'aime point qu'on se batte comme des preux qui n'avaient que cela à faire en courant le monde, et je suis fâchée que Barnave ait eu cette folie; c'est oublier ce qu'il doit à ses commettants et à lui-même [4]. Cependant, si Cazalès partait de cette affaire, je l'aimerais mieux chez Pluton qu'ailleurs. Tous ces gens qui s'évadent comme le jeune Mirabeau et Montlosier [5] ne s'en

[1] Lafayette.

[2] Dans la séance de l'Assemblée du 25 juillet, Camus avait vivement attaqué la gestion de Necker; celui-ci présenta à l'Assemblée un mémoire justificatif le 1er août; mais Camus riposta plus énergiquement encore. (Voir *Révol. de Paris*, n° 57, p. 229.)

[3] Alquier (Charles-Jean-Marie), constituant et conventionnel (1752-1826). — Il avait été élu secrétaire de l'Assemblée le 31 juillet 1790, et Madame Roland s'impatiente de ce qu'il n'ait pas mis à l'ordre du jour de l'Assemblée l'adresse de Lanthenas contre le droit d'aînesse. (Voir Append. L.)

[4] Le duel de Barnave et de Cazalès est du 11 août 1790.

[5] C'est le 27 août seulement que le vicomte de Mirabeau envoya sa démission à

vont ainsi que pour rentrer lors de l'invasion, si elle a lieu. Je crois bien qu'il est temps de polir ses armes et de se tenir tout prêts.

Le manifeste dont je parlais à Bosc dans ma dernière n'est-il qu'un rêve? Il faudrait pousser à le faire réaliser; son effet serait admirable.

J'aime ces mouchoirs imprimés en Déclaration des droits; c'est une heureuse idée qui peut beaucoup contribuer à propager la bonne doctrine. On aura beau faire, on répandra du sang, mais on ne rétablira pas la tyrannie; son trône de fer est ébranlé dans toute l'Europe, et les efforts des potentats ne feront qu'en accélérer la ruine. Qu'il tombe! Lors même que nous devrions rester sous ses débris, une génération nouvelle s'élèvera pour jouir de la liberté que nous lui aurons assurée et pour bénir nos efforts.

Adieu, cher et digne ami; j'attends toujours l'heureuse nouvelle du voyage.

376

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

18 août 1790, — [du Clos].

J'ai écrit à M. Pigott, à Lyon et à Genève, je lui ai tracé votre marche, déduit vos raisons, et j'ai ajouté tout ce que j'ai cru capable de lui faire plaisir ainsi qu'à vous. Je l'ai prié de m'indiquer le lieu actuel de sa résidence, en observant que, dès votre arrivée, vous auriez soin de le prévenir et que je m'empresserais d'y joindre mes invitations à choisir notre solitude pour le lieu de vos conférences, etc.

De cette manière, vous êtes en règle à son égard; nous l'aurons quand nous voudrons, et nous mettrons le temps à tout, comme il convient à chacun.

Votre adresse [2] est bien longue en chemin; je crois maintenant que c'est contre votre voyage qu'il y a conjuration; exorcisez-moi tous ces diablotins qui viennent à la traverse, et arrivez donc.

l'Assemblée. — Pour Montlosier, son émigration n'était encore qu'une fausse nouvelle. Il n'émigra qu'en 1791.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 62; — ms. 9534, fol. 41.

[2] L'*Adresse à l'Assemblée nationale*, rédigée par Lanthenas, pour l'abolition du privilège des aînés. Lanthenas avait fondé, pour soutenir ce principe de droit nouveau, une société des *Amis de l'union et de l'égalité dans les familles*. (Voir *Patriote* des 14 et 20 juillet et du 14 août 1790.)

Nous sommes grillés jusqu'à la moelle: la chaleur a desséché le peu de terre végétale qui couvre nos carrières ou nos rochers, l'herbe n'est plus que de la paille brisée, la fleur périt avant d'éclore, les légumes ne sauraient fournir de substance; tout meurt ou languit. Déjà les feuilles tombent comme en automne, et l'horizon brûlé ne réfléchit qu'une vapeur ardente qui consomme ou anéantit.

Nous aspirons après l'*aura fresca*, comme le cerf altéré après l'eau des fontaines..... Mais je m'amuse à vous peindre nos misères, tandis que vous avez mieux à faire qu'à m'écouter. J'ai envie de ne plus vous écrire, pour vous faire dépêcher de venir.

Adieu, mille fois adieu, pourvu que vous nous disiez bientôt bonjour.

377

À BANCAL, À PARIS[1].

20 août l'an 2 de la liberté, — [du Clos].

A Dieu ne plaise, mon digne ami, que j'aie jamais rien à vous prescrire! Ce serait supposer que votre volonté aurait besoin du concours d'un autre pour se déterminer à ce que vous devez faire, et certainement je ne vous crois pas homme à avoir ce besoin-là. Mais ce qu'on doit préférer de faire n'est pas toujours évident, et, dans les circonstances difficiles où se trouve la patrie, toutes les démarches des bons citoyens sont trop importantes pour n'être pas pesées avec la dernière rigueur; voilà pourquoi j'ai eu des craintes et j'ai eu le le courage de vous les faire connaître. Mon mari m'a fait la guerre de mes observations; il prétendait qu'elles vous montraient moins d'empressement à vous voir, et je crois qu'il me trouvait en cela inconséquente ou moins franche qu'à l'ordinaire. Je me suis persuadée que vous ne vous y tromperiez pas, et vous m'avez justifiée.

Je ne balancerai pas toutes vos raisons, car je le ferais difficilement avec impartialité; mais j'avoue que votre qualité d'électeur et le rapprochement de ce que vous appelez votre habitation politique m'ont fait un extrême plaisir, et je m'attache à cette considération qui s'accorde si bien avec nos souhaits.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 64; — ms. 9534, fol. 42-44. La lettre porte le timbre de la poste de Villefranche, et la même adresse que la lettre 371.

Aussi, tandis qu'en parlant de rester où vous êtes si la patrie l'exige, vous fixez le jour de votre départ, de même après vous avoir dit de ne pas venir si vous ne le devez point, je ne cesse de m'informer du moment où vous vous mettrez en route. Cela prouve que nous avons autant d'envie de vous recevoir que vous en avez d'arriver, à moins que de sévères obligations n'y mettent empêchement, ce qui est bien. Et ce qui est mieux, c'est que je pense avec vous que rien ne s'y oppose.

Arrivez donc! Celui qui, après les trois premières années de son séjour dans la capitale, désirait si vivement de la quitter pour se renfermer dans la solitude, avait dès lors l'âme et les mœurs qui doivent lui mériter des amis dévoués et invariables. J'espère que vous les avez trouvés, et si leur tendre attachement peut influer sur votre destinée, elle deviendra ce qu'elle doit être. Nous nous entretiendrons d'elle, ce sera le plus cher objet de nos conférences.

Si vous aviez cru au projet de nos amis, je veux dire à son exécution facile, j'aurais cessé de le regarder comme une chimère et j'en aurais été bien aise, car, sans doute, l'effet en serait salutaire. Mais n'entamons pas des chapitres que nous pourrons traiter à loisir; il me semble que je deviens avare en vous écrivant et que l'idée de causer bientôt à l'aise m'ôte la faculté d'exercer ma plume.

Avant-hier mercredi, ou mardi soir, on a exécuté à Lyon deux hommes du peuple convaincus d'avoir agi dans l'insurrection; vers le même temps, il est entré dans cette ville le régiment de Lamark et un régiment suisse. C'est à l'époque de la pendaison et à celle de l'arrivée de ces troupes qu'on a dû substituer le drapeau blanc à celui qui annonce la guerre et le sang. Je trouve dans ces rapprochements contrastants quelque chose d'atroce qui me fait horreur. On ne parle toujours point du rétablissement des barrières, et la ville est tellement approvisionnée de bois et de vin que de longtemps il n'y aura de droits à percevoir sur ces objets, les deux plus considérables pour l'imposition. Le régiment de Monsieur, qu'on dit être généralement, pour les soldats du moins, dans des dispositions patriotiques, n'est point à Lyon, mais dans les environs; il en doit être de même de plusieurs autres qu'on attend et dont on porte le nombre très haut. Cet appareil de force en impose à un peuple ignorant et avili; partie de la garde nationale s'en réjouit, parce qu'elle y voit un soulagement dans le service qu'elle faisait lâchement et avec inexactitude.

Il y avait eu quelques sourdes rumeurs sur la réclamation à faire contre le désarmement d'un quartier; elles se sont assoupies; il en a été de même des

plaintes de quelques particuliers durant l'absence desquels, le jour du désarmement, on avait fait enfoncer les portes par des sapeurs, pour visiter s'il n'y avait pas d'armes chez eux et enlever celles qui pouvaient s'y trouver.

Toute cette conduite despote et avilissante du corps municipal est très raisonnée; je ne fais pas le moindre doute que le maire [1] ne soit un traître fieffé; plein des préjugés du vieux régime, de la morgue des robins, de l'insolence des gens du roi, dévot jésuitique, pleureur et tartuffe, il n'est bon qu'à favoriser une contre-révolution. Blot ne saurait donner à Brissot que de timides conseils sur son journal pour les articles de Lyon, parce qu'à Lyon Blot est connu pour son correspondant, son ami, qu'on lui attribue en conséquence ce que Brissot publie sur cette ville, et qu'il craint de se compromettre, surtout dans cette circonstance où il est l'homme, l'agent, l'organe, le député de la municipalité.

Je vois que vos louables efforts pour la réunion des patriotes ne seront pas aisément suivis de succès, cette manie de tout conduire, cette haute opinion de soi-même qui déshonore le talent et le font échouer, lesquelles paraissent entacher l'abbé F. [Fauchet] [2] et d'autres, sont des restes malheureux de l'antique esclavage. Quand on ne s'est pas habitué à identifier son intérêt et sa gloire avec le bien et la splendeur du général, on va toujours petitement, se recherchant soi-même et perdant de vue le but auquel on devrait tendre.

On trouve bien des *Cicérons* qui sauveraient la République pour s'en vanter, on ne voit guère de *Catons* qui la sauvassent pour elle-même. Vous seriez de ce nombre si vous étiez parmi les représentants, et je voudrais vous y voir; ce ne serait peut-être pas une chimère pour une prochaine législature, mais le pas qui reste à faire d'ici là est terriblement glissant, et je ne vois pas trop clair dans les événements. Nous en calculerons les données quand vous serez venu.

La douce amitié, l'entière confiance vous attendent avec empressement.

Faites en sorte de m'avertir du jour de votre arrivée à Villefranche.

[1] Palerne de Savy (1733-1835?), premier maire de Lyon, du 12 août 1790 au 6 décembre, jour où il démissionna; remplacé par Louis Vitet, le 23 décembre.

[2] L'abbé Claude Fauchet (1744-1793), dont le rôle dans la Révolution est trop connu pour que nous ayons à le rappeler ici. — A ce moment-là, associé à Bonneville, il avait transformé une loge maçonnique en un club, appelé le *Cercle social*, et avait fondé, pour servir d'organe à ce club, un journal, *la Bouche de Fer* (Hatin, p. 163; Tourneux, p. 10425 et suiv.). Voir sur lui les lettres de 1791.

378

[À BOSC, À PARIS[1].]

23 août 1790, — [du Clos].

Nous avons reçu les assignats, valeur de 1,000 livres; ils se vendent encore 3 p. o/o à Villefranche, non compris la perte des intérêts, et c'est pis à Lyon. Mais, comme ils sont petits, nous trouverons à nous en défaire en les donnant en payement.

Je n'écris plus à nos amis, je crois qu'ils seront partis quand la présente vous parviendra, car, d'après ce que nous nous sommes mandé, ils doivent s'embarquer le 26 au plus tard, et nous les attendons[2]. Je recevrais cependant avec bien du plaisir la confirmation de ce départ, et j'espère que le courrier d'aujourd'hui nous en apprendra quelque chose.

Nous avons découvert des traces du *curculio* dans notre enclos même; il s'agit d'en guetter et d'en attraper la nuit; vous en aurez, ou il y aurait bien du malheur. Bomare *le sot* a pourtant parlé assez pertinemment de cet insecte.

Vous nous apprenez une excellente chose en nous assurant qu'il y a encore à Paris une grande énergie, mais j'ai peur que vous en jugiez ainsi d'après vous-même. S'il est vrai qu'elle soit générale, comment ne forcez-vous pas l'Assemblée de mettre l'ordre dans les finances? Nous croupissons dans leur abîme, et la Constitution finira par s'y engloutir. Pourquoi n'obtenez-vous pas qu'elle déclare constitutionnellement la liberté indéfinie de la presse[3]? Tant que vous n'aurez pas gagné ces deux points, je dirai qu'on s'amuse à la bagatelle et que vous perdez votre vigueur en bons propos sans effet. Cependant chaque

(1) Collection Alfred Morrison, 2 folios.

(2) Ils arrivèrent au Clos le 30.

(3) L'article XI de la Déclaration des droits proclamait la liberté de la presse, sauf dans «les cas déterminés *par la loi*». Cette loi n'était pas encore faite. Lanthenas et ses amis demandaient la liberté *indéfinie*. Il n'y eut pas de loi avant celle du 27-28 germinal an IV = 16-17 avril 1796 (Tourneux, II, *Notice prél.*).

jour la corruption gagne, et l'Assemblée s'affaiblit; il serait temps de songer à une autre législature, si ces grands articles étaient arrêtés. Il faut que le parti ministériel ait de l'ascendant pour avoir porté la mâchoire despotique de Dupont à la présidence [1]. Réunissez bien vos forces, car les provinces sont terriblement lâches; le peuple est ignorant au dernier degré, et les gens aisés sont ambitieux ou fripons.

On a rétabli les barrières à Lyon, le 21 courant; on m'a assuré que le drapeau blanc n'avait été arboré le 19 qu'à la demande du commandant des troupes de ligne, qui n'avait pas voulu arriver comme ennemi et tant que le signal de la loi martiale annonçait la rigueur.

S'il était possible que nos voyageurs ne fussent pas encore partis, déterminez-les à donner enfin le coup de fouet, car je ne veux pas passer dimanche prochain, si ce n'est samedi, sans les avoir embrassés.

Adieu, salut et amitié comme toujours et pour la vie.

379

[À BOSC, À PARIS [2].]

7 septembre 1790. — [du Clos].

Vous [3] avez, Monsieur le grondeur, à vous justifier auprès de vos amis, qui n'ont pas perdu un moment à vous donner de leurs nouvelles. Quant à votre prise à partie avec Madame la ménagère, je me garde d'en parler et je vous remets aux prises.

Lanthenas est à Lyon avec Pigott : je ne sais ce qu'ils y brassent; pas grand'chose, je pense. L'un a besoin de se fixer et cherche de bonne foi;

(1) Dupont de Nemours avait été élu président de l'Assemblée le 16 août. Roland, qui le connaissait de longue date, puisque Dupont était inspecteur général des manufactures, ne l'aimait point, bien que leurs doctrines économiques fussent à peu près les mêmes, car tous deux appartenaient à l'école de Turgot. Ses lettres inédites (*Papiers Roland* et collection Morrison) sont pleines d'appréciations amères sur Dupont. — Voir, sur lui, lettre du 20 mars 1784.

(2) Collection Alfred Morrison, 2 folios.

(3) Les deux premiers paragraphes sont de Roland.

l'autre vit au jour le jour; grand faiseur de projets, qui a peu de stabilité dans les résolutions. Bancal a un sens droit; il raisonne son affaire et il n'y voit pas clair encore. Je pense, comme lui, que la chose vaut d'être regardée de très près. Nous allâmes hier ensemble aux mines de Chessy[1]; nous errons de temps en temps dans les bois d'Alix; nous devions aller aujourd'hui à Villefranche; mais enfin les Nymphes ou Orion arrosent la gueule brûlante du Lion, et nous sommes au terme de la sécheresse qui nous a désolés; il pleut, et, au lieu d'aller chercher de vos nouvelles, nous y envoyons.

Vous[2] me devez une amende honorable; j'espère que vous l'aurez faite de votre propre mouvement, lorsque vous aurez vu combien vos jugements étaient téméraires, et je l'attends aujourd'hui. Cette considération m'empêche de vous relever aussi vigoureusement que je pourrais le faire, et je m'en tiendrai seulement à deux observations : la première, que les yeux d'une femme de trente-six ans rappellent à l'amitié et ne font jamais oublier les amis; la deuxième, que ceux que vous accusez n'ont jamais toléré de torts volontaires et ne sauraient en excuser de tels; d'où il suit que vous avez manqué de justesse et d'équité. Je ne crains point les dénonciateurs, je puis les défier, et je crois que vous rempliriez fort mal leur rôle à mon égard. Croyez-moi, tenez-vous dans la classe de mes amis; vous ne sauriez en sortir sans grimacer et faire un personnage forcé; la preuve en est dans vos expressions mêmes, que je retournerais contre vous avec avantage si j'étais en train de vous peloter.

Vous ferez fort bien de nous dire un mot de la chose publique, car, depuis que nos amis sont ici, nous savons mieux ce que chantent les oiseaux de nos bois que ce qui se décide par vos législateurs.

Je suis fâchée que le *griboury*[3] ne vous soit pas agréable, et je tâcherai de vous envoyer une autre année des tant aimables *curculio.*

[1] Chessy, sur l'Azergues, à 6 kilomètres au sud du Clos, avait des mines de cuivre célèbres, déjà exploitées au temps de Jacques Cœur; on en extrait aujourd'hui de la pyrite.

[2] Ici, Madame Roland prend la plume.

[3] Voir la lettre du 18 juin 1788, où il est déjà question du *gribouri*, petit coléoptère qui désolait alors les vignobles du Beaujolais.

Je cours beaucoup, je travaille peu; cette allure ne va pas mal à ma santé, comme à mon secret penchant pour la paresse.

Je ne suis pas merveilleusement instruite de ce qui se passe à Lyon; il paraît seulement que la municipalité y fait force sottises, à l'occasion du pain, sur la fabrication duquel elle rend des ordonnances qui se contredisent et dont elle laisse l'exécution au hasard ou à la friponnerie des boulangers. Le peuple est mécontent du régisseur allemand de Lamarck. On disait que le commandant des troupes de ligne, M. de La Chapelle, devait être aussi nommé commandant de la garde nationale, dont on voulait faire une refonte pour en exclure ce qu'on appelle la canaille. Vous sentez ce que cela signifie.

Je pense qu'une petite manœuvre des aristocrates tend encore à faire avoir à des militaires employés dans l'armée le commandement des gardes nationales en divers départements. Faites tenir les yeux ouverts sur cette marche.

Adieu, soutenez le patriotisme parisien, car le provincial est bien languissant.

380

[À BOSC, À PARIS[1].]

Lundi 27 septembre 1790, — du Clos.

Nous n'avons reçu que par le courrier de samedi votre lettre du 20, parce qu'elle est arrivée à Lyon après notre départ de cette ville[2]. Nous jeûnions de vos nouvelles depuis assez longtemps, et nous les avons accueillies avec empressement; mais vos observations sur la chose publique nous affligent d'autant plus qu'elles s'accordent parfaitement avec tout ce que nous apprenons d'ailleurs. Ce n'est pas cependant par les papiers publics que vous pensez devoir nous instruire; aucun ne donne l'idée du mauvais état des affaires, et

[1] Bosc, IV, 136; Dauban, II, 581.

[2] C'est le 30 août que Bancal et Lanthenas étaient arrivés au Clos. Bancal y resta une quinzaine. — Roland écrit à Bosc, *de Lyon*, le mercredi 15 septembre (coll. Morrison) : «Nous arrivâmes hier en cette ville, où nos amis nous rejoindront aujourd'hui; nous y achèverons la semaine et en partirons dès le commencement de la suivante...», c'est-à-dire dès le 19 ou le 20, — pour retourner au Clos, où Bancal fit un nouveau séjour.

cela même y met le comble. C'est le moment où les écrivaine patriotes devraient dénoncer nommément les membres corrompus qui, par leur hypocrisie, leurs manœuvres, trahissent le vœu, compromettent les intérêts de leurs commettants. Ils devraient publier hautement ce que vous nous dites du général. Que fait-on de la liberté de la presse, si l'on n'emploie les remèdes qu'elle offre contre les maux qui nous menacent? Brissot paraît dormir[1]; Loustallot[2] est mort, et nous avons pleuré sa perte avec amertume; Desmoulins aurait sujet de reprendre sa charge de procureur général de la lanterne. Mais où est donc l'énergie du peuple? Necker[3] est parti sans éclairer l'abîme des finances, et l'on ne se hâte pas de parcourir le dédale qu'il vient d'abandonner? Pourquoi ne réclamez-vous pas contre la lâcheté de ce comité vendu qui ose défendre les dettes d'Artois... L'orage gronde, les fripons se décèlent, le mauvais parti triomphe et l'on oublie que l'*insurrection* est le plus sacré des devoirs lorsque le salut de la patrie est en danger! O Parisiens! que vous ressemblez encore à ce peuple volage qui n'eut que de l'*effervescence*, qu'on appelait faussement l'*enthousiasme!* Lyon est asservi; les Allemands et les Suisses y règnent par leurs baïonnettes au service d'une municipalité traîtresse, qui s'entend avec les ministres et les mauvais citoyens. Bientôt il n'y aura plus qu'à pleurer sur la liberté, si l'on ne meurt point pour elle. On n'ose plus parler, dites-vous, soit; c'est *tonner* qu'il faut faire.

Réunissez-vous avec ce qui peut exister d'honnêtes gens, plaignez-vous, raisonnez, criez, tirez le peuple de sa léthargie, découvrez les dangers qui vont l'accabler, et rendez le courage à ce petit nombre de sages députés qui reprendraient bientôt l'ascendant si la voix publique s'élevait pour les soutenir.

Je ne saurais vous entretenir de notre vie et de nos courses champêtres : la République n'est point heureuse ni assurée, notre félicité en est troublée; nos amis[4] apostolisent avec un zèle qui serait suivi de succès s'ils pouvaient l'exercer dans le même lieu durant quelque temps.

[1] Il y a, à la collection Morrison, une lettre de Roland, sans date, mais de la seconde quinzaine de septembre 1790, puisqu'il y est question de la mort de Loustalot, pleine de récriminations injustes contre Brissot. Le passage a été fortement raturé par Bosc, mais on parvient cependant à le lire.

[2] Loustalot, l'honnête et courageux journaliste qui avait succédé à Tournon comme rédacteur des *Révolutions de Paris* de Prudhomme, était mort le 11 septembre 1790.

[3] Necker avait donné sa démission le 4 septembre et s'était retiré à Genève.

[4] Bancal et Lanthenas. — Ce dernier

381

À BANCAL, À CLERMONT[1].

8 octobre 1790, — [du Clos].

Je n'ai eu qu'une rapide communication de votre lettre que notre ami absent m'a fait passer, avec recommandation de la lui renvoyer aussitôt, parce qu'il veut y répondre lui-même.

Je prends la plume sans savoir ce que pourra devenir ce que je vais tracer, comme sans juger ce que je vais écrire. Mon esprit est occupé de mille idées, que je trouverais sans doute plus faciles à exprimer si elles étaient accompagnées de sentiments moins tumultueux. Pourquoi mes yeux sont-ils obscurcis de larmes qui s'en échappent sans cesse et les remplissent toujours ?

Ma volonté est droite, mon cœur est pur, et je ne suis pas tranquille !

Elle fera le plus grand charme de notre vie, et nous ne serons pas inutiles à nos semblables, c'est vous qui le dites de l'affection qui nous lie, et ce texte consolant ne m'a point encore rendu la paix !. . . C'est que je ne suis point assurée de votre bonheur et que je ne me pardonnerais jamais de l'avoir troublé. C'est que j'ai cru vous voir l'attacher, du moins en partie, à des moyens que je crois faux, à une espérance que je dois interdire. Ah ! sans doute, l'affection qui rapproche et confond des âmes franches et sensibles, également enthousiastes

écrivait à Bosc, le 25 septembre (inédit, coll. Morrison) : «J'ai fait un voyage à pied, de Lyon à la Chartreuse de Sainte-Croix, entre Rive-de-Gier, près Saint-Chamond et Condrieu. J'ai traversé des montagnes intéressantes et j'ai, tout le long de ma route, catéchisé les paysans. J'ai vu exercer la garde nationale d'un village appelé Longes, à une lieue de cette Chartreuse, et j'ai appris avec satisfaction que la municipalité de ce village venait de dépenser 1,500 # pour armer ses citoyens. Je n'ai cessé d'inviter partout à en faire de même, et j'ose croire que ma *mission* patriotique ne sera pas sans fruit.»

[1] *Lettres à Bancal*, p. 79 ; — ms. 9534, fol. 48-50. — La lettre porte le timbre de la poste de Villefranche et a pour adresse : «A Monsieur Henry Bancal, ci-devant Des Issarts, à Clermont-Ferrand.» Une lettre de Roland à Bancal, que nous donnons ci-après en note, parce qu'elle a été publiée par l'éditeur de 1835, nous apprend que Roland venait de quitter le Clos pour se rendre à Lyon, où était Lanthenas, et que Bancal était reparti pour Clermont, où l'appelait l'élection des juges. — Une lettre inédite de Lanthenas à Bosc (coll. Morrison), du 4 octobre, dit : «Bancal est parti pour Clermont il y a deux jours».

du bien, inspirées par les mêmes penchants, doit charmer leur existence et lui donner un nouveau prix; sans doute, les vertus qu'une telle affection peut développer ou nourrir doivent tourner au profit de la société, comme à la gloire de ceux qu'elle anime; telles sont les bases de ma confiance et le rocher auquel je me retrouve attachée, même dans les plus fortes agitations de la tempête.

Mais qui peut prévoir l'effet d'agitations violentes ou trop fréquemment renouvelées? Et ne seraient-elles pas redoutables quand elles n'en auraient d'autre que cette langueur qui leur succède, qui altère passagèrement l'être moral et ne le laisse plus au niveau de sa situation? Je m'abuse; vous n'éprouvez point cette indigne alternative; vous pouvez être quelquefois attristé, mais vous ne sauriez jamais être faible, et il n'y a que la faiblesse qui conduise à l'abattement ou puisse amener les fâcheux excès. L'impétuosité naturelle à votre sexe, l'activité d'une ardente imagination ne produisent que de légères erreurs, semblables à celles d'un songe fugitif, lorsqu'un sentiment profond alimente le cœur et purifie dans son feu sacré ces vaines illusions. L'idée de votre force me rend toute la mienne; je saurai goûter la félicité que le ciel m'a départie, en songeant qu'il n'a point permis que j'aie troublé la vôtre et qu'il m'a même accordé quelques moyens de l'accroître. Que de bénédictions ne lui devrai-je pas?... Comme cette douce espérance embellit mon horizon! C'est le rayon bienfaisant qui fait sourire la terre et rend au ciel sa sérénité! Entretenez-moi, ou plutôt instruisez-*nous* toujours de votre marche, de vos projets, de ce que vous savez de la chose publique, de ce que vous vous proposez pour elle. Au sein de votre famille, vous y êtes sûrement accueilli avec tendresse et vous vous y sentez avec joie; joie douce et pure, qu'il est donné à si peu de personnes de goûter! J'aime à me représenter votre vieil et respectable père, ravi de vous embrasser, et à vous voir dans ses bras, savourant ces saintes affections que nos mœurs corrompues ont rendues si rares. Hélas! vous vous éloignerez bientôt... Mais vous vous rendrez au centre où la patrie semble appeler actuellement ceux qui peuvent la bien servir, parce qu'elle a besoin de les y rassembler; si la distance devient alors plus grande entre nos habitations, du moins les communications seront aussi promptes.

D'où vient que cette feuille que j'écris ne peut-elle vous être envoyée sans mystère? Pourquoi ne peut-on laisser voir à tous les yeux ce que l'on oserait offrir à la divinité même?

Assurément, je puis appeler le ciel et je le prends à témoin de mes vœux, de mes desseins; je trouve de la douceur à penser qu'il me voit, m'entend et me juge; qu'est-ce donc que ces contradictions sociales, ces préjugés humains, au milieu desquels il est si difficile de conduire son propre cœur, si le courage des sacrifices et la constance des caractères ne s'unissent à la pureté d'intention comme au dédain des vaines formules, pour conserver le fil des devoirs?

Quand est-ce que nous vous reverrons? question que je me fais souvent et que je n'ose résoudre. Mais, pourquoi chercher à pénétrer l'avenir que la nature a voulu nous cacher? Laissons-le donc sous le voile imposant dont elle le couvre, puisqu'il ne nous est pas donné de le pénétrer; nous n'avons sur lui qu'une sorte d'influence, elle est grande sans doute, c'est de préparer son bonheur par le sage emploi du présent. Cette seule considération me paraît devoir faire la tranquillité des gens de bien dans toutes les situations imaginables; ils n'ont point à s'inquiéter d'un temps pour lequel ils s'assurent des témoignages qui feront leur consolation. Ainsi les plus chers amis supportent l'absence par le charme d'en consacrer les instants à des vertus dont ils se doivent compte. Quels devoirs cette aimable obligation ne rendrait-elle pas délicieux! A-t-on à se plaindre, à gémir de quoi que ce soit au monde avec un cœur fait pour apprécier cet avantage! Et dois-je avoir, pour vous qui le sentez si bien, des alarmes et des craintes? Non, elles vous seraient injurieuses; pardonnez celles qui m'ont émue à cette tendre inquiétude trop voisine de la faiblesse d'un sexe chez qui le courage même n'a pas toujours l'accent de la fermeté.

Vous m'avez parlé d'un ami dont vous faisiez le plus grand cas et auquel vous étiez particulièrement attaché; j'ai rapporté cette idée à M. Garan[1], soit que vous me l'ayez nommé, ou que je l'aie jugé par induction, je ne m'en souviens pas bien; mais j'ai appris dernièrement, par conversation, que Lths. [Lanthenas] allant voir M. G... avant son départ, et M. G... lui témoignant du regret de l'avoir peu vu dans les derniers instants de son séjour, ce même M. G... avait ajouté, comme par une plainte tendre et dans l'effusion momentanée de son cœur, que vous-même sembliez l'avoir négligé à votre

[1] Garran de Coulon (1749-1816), qui fut député à la Législative, à la Convention, aux Cinq-Cents, puis sénateur. Contemporain de Bancal, il avait dû se lier avec lui à l'Université d'Orléans, où ils suivaient ensemble les cours de Pothier. Il fut, comme lui, un des *Électeurs* de Paris qui gouvernèrent la ville au 14 juillet 1789. — Nous le verrons aussi très lié avec Bosc, avant et après la Révolution.

dernier voyage. Je ne sais, mais cela m'a affligée comme si c'eût été ma faute et que j'eusse à m'en accuser; je me suis proposé de vous le faire savoir à la première occasion où j'en aurais la liberté.

Je ne vous dis rien des affaires, c'est un chapitre que je réserve pour la correspondance commune; nos deux amis sont dans la grande ville, et je suis plongée dans le tracas des vendanges. Les beaux jours que nous avons passés ici n'ont pas été suivis d'autres qui leur ressemblent: le soir même de votre départ, le temps a changé, et, par une singularité très remarquable dans cette saison, il ne s'est point écoulé vingt-quatre heures dans toute la semaine où le tonnerre ne se soit fait entendre.

Il vient encore de gronder; j'aime assez la teinte qu'il prête à nos campagnes, elle est auguste et sombre, mais elle serait terrible, qu'elle ne m'en inspirerait pas plus d'effroi. Les phénomènes de la nature, qui font pâlir le vulgaire et présentent même à l'œil du philosophe un aspect imposant, n'offrent à l'être sensible, préoccupé de grands intérêts, que des scènes relatives et toujours inférieures à celles dont son propre cœur est le théâtre.

Adieu, mon ami; il est presque cruel de vous entretenir lorsque vous ne pouvez me répondre; mais, s'il y a quelque rigueur à user de cet imparfait avantage, vous me passerez bien celle-là.

Villefranche, 7 octobre au soir 1790 [1].

J'arrive de la campagne, notre bon ami, pour passer demain à Lyon et assister, le 9, à l'assemblée des électeurs pour la nomination des juges. J'ai trouvé en arrivant: 1° votre lettre qui m'a fait le plus grand plaisir; 2° une lettre pour vous, d'une petite écriture, adressée chez moi et contresignée *Assemblée nationale* [2]; j'ai effacé mon adresse et j'ai mis *Clermont-Ferrand*. Si on ne vous la remettait pas en même temps que celle-ci, demandez-la à la poste; 3° quatre ou cinq feuilles de Brissot, le *Courrier de Lyon*, trois ou quatre autres lettres; mais, pressé par l'heure et le renvoi de mon cheval, j'ai expédié le tout à nos amis à la campagne; je n'ai fait que parcourir les écritures, et je n'ai rien lu des nouvelles imprimées. J'ai mandé au docteur, qui doit me joindre demain à Montfort [3] pour venir avec

[1] De Roland à Bancal. — *Lettres à Bancal*, p. 75; — ms. 9534, fol. 46-47. Écriture de Roland. L'adresse porte : «A Monsieur Henry Bancal, électeur du département du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, en Auvergne.»

[2] Cette lettre était du député La Métherie. Nous l'avons retrouvée dans la collection de M. Picot, conseiller à la cour d'appel de Riom, marié à une petite fille de Bancal. Elle roule sur les affaires du jour.

[3] Il s'agit évidemment d'une localité toute voisine de Villefranche, puisque Lanthenas était au Clos. Nous présumons que c'était le nom de l'établissement des Braun, à Béligny.

moi à Lyon, de lire pour m'en faire le rapport. Je resterai à Lyon le moins qu'il me sera possible. Nos vendanges ont été trop humidement entamées pour pouvoir les continuer; mais, quelque temps qu'il fasse, il faudra bien les reprendre et continuer la besogne; pour cela et le reste, j'ai grande hâte d'être de retour. M. Pigott doit bientôt revenir à Lyon; il bat les buissons en attendant.

Lanthenas reviendra avec moi jusqu'à ce que le vent ait dirigé sa plume. Qu'avez-vous donc de mieux à faire qu'à venir nous joindre? S'il est vrai que les bois d'Alix invitent autant à la rêverie et que cette manière d'être ait quelque charme pour vous, que ne venez-vous en jouir? Nous mettrons nos goûts en commun et nous en multiplierons la jouissance d'autant qu'ils seront plus nombreux et plus rapprochés. Vous avez vu notre manière franche et ronde; ce n'est point à mon âge qu'on change, quand on n'a jamais varié. Nous causons tous les jours de notre rapprochement, et certes! les biens du clergé de Villefranche en offrent un bon moyen: il y en a bien pour 200 ou 300 mille livres; et quant aux logements, ce serait encore chose sur laquelle il n'y aurait point à désespérer. Sur tout cela, nous faisons peut-être des châteaux en Espagne, mais une agréable perspective de jouissances. Nous prêchons le patriotisme, nous élevons l'âme; le docteur fait son métier; ma femme est l'apothicaire du canton; vous et moi nous arrangerons les affaires. Nous tous nous exhortons à la paix, à l'union, à la concorde, mais tout cela, quoique en commun, avec toute l'indépendance individuelle imaginable, bien persuadés qu'il faut être libre pour prêcher la liberté et que ce n'est point être libre que de prendre un engagement dont on ne puisse revenir quand bon semble. Ainsi donc, nous nous rapprochons le plus possible, nous nous voyons de même et nous sommes isolés et solitaires quand il nous plaît. Que si notre principe est de faire du bien à tout le monde, d'aider chacun de tout notre pouvoir, à plus forte raison nous ferons-nous réciproquement tout celui que nous imaginerons, surtout que le corps et l'âme, l'esprit et le cœur trouvent leur bien-être partout. Je vous ferais des volumes de vous répéter ce que nous avons dit; je ferais la bibliothèque d'Alexandrie de vous dire ce que nous pensons et voudrions opérer.

J'ai vu votre sellier; j'avais envie de le chapitrer, je commençais déjà, mais il m'a parlé en bon homme, en brave homme; il est entré dans quelques détails.... «Eh bien! lui ai-je dit, en lui offrant les 12 livres, serez-vous content?» Il m'a fait un petit compliment et nous nous sommes quittés fort bons amis. Il a quittancé le mémoire.

Vous nous aviez promis des nouvelles, nous les attendons avec empressement, surtout des vôtres. Je porte mes lettres à Lyon pour les y mettre à la poste.

Je vous salue, mon très cher, et vous embrasse de tout mon cœur.

J.-M. ROLAND.

382

[À BOSC, À PARIS[1].]

9 octobre 1790, — [du Clos].

Je vous prie d'expédier la ci-jointe à M. Deu[2], pour lequel vous ajouterez de ma part mille et mille amitiés. Le tracas des vendanges au milieu desquelles je suis toute seule ne m'a laissé que le temps de faire une réponse due depuis longtemps. Mon bon ami est à Lyon, à faire des juges; Lanthenas est allé lui tenir compagnie et apostoliser de son mieux dans cette triste ville; l'ami Bancal est rendu parmi les électeurs dont il fait partie.

Je suis demeurée avec mon poussin[3] et nos gens, mes pommes et nos raisins. Nous n'entendons que tonnerres depuis huit jours, et je ne vois rien de si pressé que de recueillir les fruits de l'année.

Adieu, je vous embrasse comme aux champs, mais réveillez les Parisiens et l'Assemblée; faites décréter que les huit cents millions d'assignats ne pourront être employés qu'en acquit de la dette, bien justifiée, et ne les laissez pas manger par un *courant* qui vous épuise et un Dufresne[4] et des *ministres* qui nous *grugent* à qui mieux mieux. Si l'on n'est plus sévère sur les finances, il faudra s'égorger ou retomber dans les fers, ce qui est encore pis.

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio.

[2] Madame Roland, qui avait toujours écrit *d'Eu*, met *Deu* à cause du décret du 19 juin 1790. — Malgré une divergence d'opinions politiques de plus en plus marquée, les Roland restaient en rapports affectueux avec leur ami d'Amiens, qui continuait à apporter ses contributions au *Dictionnaire* et qui entretenait avec Bosc une correspondance suivie.

M. Beljame a de lui un grand nombre de ces lettres, allant de 1785 à 1789, et où se mêlent, aux questions de botanique, des nouvelles intéressantes d'Amiens.

[3] Sa fille. — Voir la lettre du 15 novembre 1781, note.

[4] Bertrand Dufresne (1736-1801), depuis membre des Cinq-Cents. Il avait été nommé par Necker, en 1788, directeur du Trésor. Après la retraite de Necker (4 septembre 1790), il avait gardé ses fonctions.

383

[À ROLAND, À LYON[1].]

Le soir du samedi 9 octobre 1790, — [du Clos].

Il faut bien que je t'écrive aujourd'hui pour le courrier de demain si je veux te donner de mes nouvelles, car dans l'idée de la courte durée de ton séjour je ne t'écrirai pas mercredi. J'ai reçu ton petit mot du soir de ton départ le lendemain à quatre heures après-midi. L'habitude que j'ai, mon cher maître, de trouver vos décisions meilleures que les miennes me fit regretter d'abord ce que j'avais fait; mais je réfléchis aussitôt que si vous aviez eu sujet, en écoutant la pluie, de recommander jeudi soir de ne point continuer les vendanges, je n'avais pas moins eu raison, en voyant le beau soleil du vendredi, de mettre en train nos gens. Effectivement, Antoine[2] a continué et fini; j'appris avec dépit que Civelle[3] avait renvoyé ses gens qu'il avait précédemment avertis et qui s'étaient présentés; je le fis mettre en quête pour les ravoir, ils n'ont pu venir qu'aujourd'hui; ils ont fait, dans cette journée, d'excellent ouvrage et continueront demain. Ainsi de Bertier[4]. Ces deux jours ont été admirables : j'ai pensé que, la lune ayant ainsi renouvelé, son troisième jour pourrait amener la pluie et qu'il fallait expédier. J'ai peur de m'être trompée de vingt-quatre heures et d'avoir demain le temps que je ne craignais que pour lundi; le vent vient de retourner au sud, il éclaire et tonne; s'il pleuvait ce dimanche, ce serait doublement fâcheux, car cela aurait l'air d'une punition du ciel et mettrait de l'eau dans nos cuves; cependant l'orage semble s'éloigner. Ces foudres me font redouter la grêle; je ne vois rien de si pressé que de récolter. Les noix sont abattues, les poires

[1] Ms. 6239, fol. 221.

[2] Antoine Bardin, un des cinq vignerons du Clos (voir inventaire et apposition de scellés au Clos, des 18-22 août 1793, *Archives du Rhône*, Q, séquestres du district de Villefranche). — Un de ses descendants était encore régisseur du Clos en 1879.

[3] Claude Sivelle, autre vigneron (*Archives du Rhône*, ibid.).

[4] Jean Brossette-Berthier (*ibid.*).

cueillies, les soleils et une partie des pommes le sont également. Tout va et bon train; ça ira, ça ira, comme à la Fédération.

Tu as grand tort de t'ennuyer à faire des juges en ville : jamais notre jardin ne fut si frais et si riche, la campagne est charmante. On a fini le travail des gouttières de l'eau des serres. Quant à la lapinière, nous avons mieux à songer pour le présent, il faut prendre patience. Demain, après la messe, nous tirons la première cuvée d'Antoine. Le vin est cher et sera bon.

J'ai vu le vicaire[1]. Je l'ai lutiné sur la Déclaration des droits; il s'est excusé sur son curé. Je lui ai dit qu'ils étaient tous *prêtres* par un coin, qu'ils manquaient de franchise et ne secondaient pas de leurs forces une constitution par laquelle ils craignent de perdre de leur vieil ascendant. Beaucoup de mauvaises phrases et pas une bonne raison, voilà ce que j'en ai tiré en lui débitant de bonnes vérités.

Ta fille te répond; elle s'arrange fort bien des tracas champêtres qui ne ressemblent point à un travail suivi et dont elle ne prend que pour se divertir. La pluie m'a trop fait perdre l'idée de mes raisins au four; ils sont excellents au goût, mais durs et secs comme des pruneaux.

J'écris à Mme de Gomiecourt[2], par d'Antic. Je ne dors point à l'ouvrage et ne m'en trouve pas plus mal. Cependant je me sens la tentation de reprendre le lait et de boire de l'eau, et je crois que ce désir tient à un besoin que la rougeur de mon visage décèle. Mille amitiés au fidèle Achate. Je t'embrasse de tout mon cœur.

384

[À BANCAL, À CLERMONT[3].]

13 octobre 1790, — du Clos Laplatière.

J'ai reçu hier, bon et digne ami, votre lettre du 5 expédiée par Paris; vous aurez eu maintenant de nos nouvelles, et par l'ami Lanthenas qui vous a

[1] Le vicaire s'appelait Morin, et le curé, Lambert (*Alm. de Lyon*).

[2] Sophie Cannet.

[3] *Lettres à Bancal*, p. 85; — ms. 9534, fol. 51-55. En marge : «Rép. le dimanche 31 octobre».

écrit d'ici, et par mon bon ami qui a dû répondre de Lyon à votre première. Je prends votre seconde pour moi et je vous renvoie la balle; peut-être nos voyageurs arriveront-ils avant que j'aie terminé mon expédition, car ils ne m'ont point donné signe de vie depuis leur départ, et j'en augure un très prochain retour.

Je suis pourtant un peu scandalisée de ce parfait silence, j'ai peine à y croire; j'ai fait renverser les poches du commissionnaire, en songeant à la trouvaille faite la veille, au fond d'une besace qui va souvent à la ville, d'une lettre de Champagneux datée du mois de septembre; mes recherches ont été vaines et je suis dans l'attente.

J'imagine que nos patriotes apostolisent de leur mieux; je ne sais s'ils feront beaucoup de fruits. Je suis tout occupée de ramasser ceux de l'année; ces soins économiques ne me déplaisent pas, ils sont vraiment dans notre destination naturelle, et, malgré ce qu'il y a de pénible dans ces tracas champêtres, j'échangerais bien contre eux toute la science des hommes et toutes les écritoires des savants. La récolte ne sera pas fort abondante, mais elle aura un bon prix. Si vous voyiez comme nos pauvres vignerons, qui ont été courbés toute l'année sur leur pioche, paraissent satisfaits de recueillir cette modique subsistance achetée par tant de sueur, vous en seriez attendri. Quand verrons-nous les gouvernements tellement organisés que le sort de l'homme rustique soit accompagné de toute la félicité que lui méritent ses travaux et sa simplicité! Il me semble que les législateurs ne se reportent pas assez souvent dans les campagnes; embarrassés dans le mécanisme de l'administration, obsédés d'une foule de choses et de gens subsidiaires, ils perdent trop aisément de vue la base de l'édifice et la sévère économie qui peut seule l'assurer.

Le nouveau code militaire[1] me paraît donner un terrible ascendant au pouvoir exécutif déjà gorgé de tant de millions; avec de l'or à répandre et tant de grades à donner, tant de valets ou d'assassins à stipendier, quelles affreuses modifications ne pourra-t-il apporter à la plus belle constitution du monde?

Vous avez bien jugé notre pauvre v. [vicaire] et son goût dominant; nous avons découvert qu'il n'avait point donné au maître d'école la Déclaration des droits que j'avais copiée pour lui être remise; nous avons muni celui-ci de deux exemplaires imprimés avec le commentaire, et j'ai fait la guerre à l'autre;

[1] Le décret sur la discipline militaire, voté par l'Assemblée dans ses séances des 14, 15 et 18 septembre 1790.

mais je n'ai obtenu que de pauvres raisons en réponse des bonnes vérités que je lui ai dites et qu'il lui a fallu rembourser malgré la dignité du sacerdoce [1].

Après huit jours de tonnerre, le froid est venu nous saisir; déjà il me raidit tellement les doigts, que j'ai quelque peine à conduire ma plume. Dans cette brusque alternative, comment aurez-vous trouvé de beaux jours pour la tournée que vous préméditiez? J'imagine que Lanthenas aurait saisi le moment de vous accompagner à Montpeyrou [2] s'il se fût trouvé ici à la réception de l'avis et de l'invitation que vous nous communiquez; mais je ne sais trop quelle sera sa marche ultérieure.

Il y a ici une lettre de Brissot pour lui; je n'ai rien tenté de lui faire passer à Lyon, parce qu'il doit revenir avec notre ami et que j'ignore leur moment. Si vous étiez actuellement près de moi, ce ne serait pas au volant ou à la promenade que je vous ferais accorder vos loisirs; mais, en vous faisant partager la surveillance de la récolte, de la cave et de mille préparations champêtres, je vous ferais faire le noviciat de votre vie future. Puissiez-vous découvrir une retraite charmante où vous établissiez en paix votre tabernacle, près des amis qu'il serait si doux de réunir, et non loin de ceux qui, déjà fixés, voudraient du moins pouvoir aisément être visités et vous aller voir eux-mêmes.

Nous avons reçu dernièrement une petite mauvaise brochure de vieille date, en réponse à notre adresse *Aux amis de la vérité*, dont elle est une grossière critique, assaisonnée de mensonges impudents, de sottises de différents genres, le tout anonyme, comme de raison, ou pseudonyme, pour mieux dire, car il y a un nom fabriqué en l'air [3]. C'est une de ces productions calomnieuses qu'on n'a pas même de mérite à dédaigner, quoiqu'elles puissent abuser peut-être quelques sots comme il y en a tant. Brissot paraît avoir profité de ce que vous lui avez marqué de l'engourdissement de Lyon; il a fait un article où il le relève, en donnant un coup de Jarnac à Imbert [4].

[1] Ces deux derniers mots ont été biffés sur l'autographe.

[2] Montpeyroux, abbaye commendataire de Cisterciens, en Auvergne, de 3,000 livres de revenu (*France ecclés.* de 1786, p. 333), dont Lanthenas, Brissot et les Roland projetaient l'acquisition avec Bancal.

[3] *Lettre à M. Roland, ci-devant de La Platière, sur son opuscule intitulé:* Aux amis de la vérité, *par Hilarion Simplice Véro*, Lyon, 10 août 1790, in-8°, 8 pages (Bibl. de Lyon, fonds Coste, n° 16947).

[4] C'est l'article du *Patriote français* du 6 octobre 1790 : «Lyon. — Des voyageurs

Depuis que vous nous avez quittés, j'ai pris pour lecture le procès-verbal des Électeurs de 89 [1]; j'aime à me retracer ces grandes scènes, ces moments sublimes et solennels où tout un peuple indigné brise ses fers et reprend ses droits; j'aime à voir, dans les noms de ceux qui se sont généreusement dévoués à cette terrible époque, le nom d'un ami qui nous est devenu si cher; c'est ajouter au grand intérêt d'une superbe histoire l'intérêt touchant d'un sentiment particulier; c'est réunir au patriotisme qui généralise, élève les affections, le charme de l'amitié qui les embellit toutes et les perfectionne encore.

C'est ainsi que vous nous préparerez, dans les lectures du temps, si la seconde législature vous emploie, le dédommagement à la distance où il vous tiendrait de nous. Le voyage d'Angleterre [2] me semble très bien vu dans ces circonstances, surtout avec des oreilles assez exercées à la langue du pays pour bien entendre les discussions du Parlement. J'ai vu quelque part que l'Opéra de Londres a donné dernièrement une représentation de la Fédération française au Champ-de-Mars; c'étaient des *bravos* sans fin et un enthousiasme inexprimable dans les spectateurs; des députés d'une société de Bretagne à celle de la Révolution de Londres [3] y étaient présents et furent accueillis, fêtés en frères, en hommes libres, par des hommes qui se connaissent en liberté.

Je l'avais bien prévu, nos amis arrivent; les juges de Lyon ne sont pas merveilleux, et il me semble qu'on croit avoir moins gagné à les faire qu'à les

instruits [*lire* Bancal et Lanthenas], qui ont fait quelque séjour dans cette ville, nous marquent que l'aristocratie y a jeté le masque... Elle ne met plus de bornes à ses espérances criminelles; elle y est encore entretenue par un homme dévoué au ministère, intrigant profond, par un sieur Imbert, déjà dénoncé dans ces feuilles, etc.»

L'éditeur de 1835 a imprimé *Joubert*. C'est une faute évidente de lecture. L'adversaire dont parle Madame Roland et que dénonce Brissot est l'ancien échevin de Lyon, Imbert-Colomès (voir lettre du 27 octobre 1789), qui fut en effet, en 1790, le vrai chef du parti royaliste dans cette ville.

[1] Le «procès-verbal des séances et délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris, etc.», rédigé par Bailly et Duveyrier, venait de paraître, 3 volumes in-12.

[2] Bancal, comme on va le voir, se préparait à aller faire un séjour en Angleterre, auprès de ses amis les quakers révolutionnaires, pour lesquels il était d'ailleurs muni de lettres de recommandation de Brissot.

[3] Voir sur cette *Société de la Révolution*, qui s'était fondée à Londres, Tourneux, 9038; et, sur les rapports de Bancal avec elle, Mège, p. 32.

ôter de la municipalité dont on a pris le maire et le procureur de la commune[1]. Vous aurez, je crois, quelques plaintes à adresser à Lamétrie[2] qui a montré votre lettre à un député de Lyon, lequel vous a dénoncé à la société des Amis de la Constitution de cette ville; mais c'est à Lanthenas, qui s'est trouvé présent et qui a fait sentir la justesse de vos observations, à vous raconter l'aventure. Je lui remets la plume après vous avoir réitéré le tendre attachement de vos bons amis.

15 octobre 1790.

Nous[3] arrivons, mon cher ami, et je me hâte de profiter du premier courrier pour vous communiquer quelque chose de notre séjour à Lyon. Une des choses qui peut vous faire le plus de plaisir, c'est d'apprendre que le mémoire du quartier de *Pierre-Scize* est imprimé. On l'avait adressé seulement à M. Blot; mais, comme la chose publique ne doit pas tenir à un seul homme, et moins encore l'affaire dont il s'agit, à celui-là, nous en avons fait adresser plus directement à l'Assemblée nationale et aux députés patriotes. Nous en avons nous-mêmes adressé à divers membres, aux journalistes et à la société des Amis de la liberté de la presse, avec les recommandations que je vous laisse à imaginer. Nous avons pressé le mieux qu'il nous a été possible, pour que l'occasion de cette affaire soit saisie pour attirer l'attention la plus sérieuse des patriotes sur la ville de Lyon, faire sortir les troupes qui y sont et les renvoyer aux frontières. Puissent nos peines fructifier, c'est la seule récompense que je désire!

Ma dernière vous accompagnait la réponse de Lamétrie. Je vous ai dit combien j'avais été douloureusement affecté de n'y trouver que des nouvelles de gazettes[4] et pas un mot de l'usage qu'il avait fait de votre lettre pour le bien de la chose publique. Je fus bien étonné, avant-hier, à la société des Amis de la constitution de Lyon, de reconnaître, dans la plainte qu'y fit le président (il semblait au nom des députés de Lyon) que des membres de cette société les avaient grièvement inculpés d'impatriotisme, que c'était votre lettre qui donnait lieu à cette plainte qui d'abord fut accueillie favorablement. Le président profita de ces premiers mouvements pour proposer d'entendre la lecture de la lettre qu'on lui avait écrite. Il y était dit, après les premières plaintes, qu'un M. Desissarts, se disant avoir vu beau-

[1] Voir Wahl, 287-289. — Palerne de Savy, maire, Dupuis, procureur de la commune, avaient été élus parmi les six juges du tribunal de district.

[2] Antoine de La Métherie-Sorbier (1750-1804) était député de Mâcon à la Constituante. Son frère aîné, Jean-Claude de La Métherie, géologue et minéralogiste (1743-1817), dirigeait depuis 1785 le *Journal de physique* et était fort lié avec Bosc. C'est du député que parle ici Madame Roland. — Lanthenas écrivait à Bosc, le 25 septembre 1790 (coll. Morrison) : « Nous [Bancal et lui] avons écrit à Lamétrie, le député, une très longue lettre sur Lyon. Tâchez de le voir et pressez les journalistes de tonner en profitant des lumières importantes que nous avons recueillies. . . »

[3] Lanthenas prend la plume.

[4] Voir la lettre 381, note.

coup de membres de la société, etc., en passant par Lyon, avait écrit à un membre de l'Assemblée nationale une lettre qu'ils avaient sous les yeux, remplie de patriotisme, mais dont ils ne pouvaient que se plaindre infiniment; que, dans un paragraphe de cette lettre, les députés de Lyon y étaient injustement outragés; et le paragraphe suivait. C'était celui que vous commenciez en disant qu'il n'y avait rien à espérer des députés de Lyon à qui il ne tenait pas que leur patrie fût entièrement asservie, puisqu'ils n'avaient pas rougi de faire voter des remerciements à une municipalité qui avait trois fois usurpé le pouvoir législatif. Les excuses suivaient; on prétendait que, quand les éloges avaient été votés, la municipalité ne s'était pas encore rendue coupable et qu'ensuite, s'ils n'avaient fait entendre aucune réclamation sur les choses qui se passaient à Lyon, ce dont on gémissait, c'est que des membres du corps législatif ne doivent réclamer sur rien, quand les citoyens ne se plaignent pas. J'ai senti que tout cela et le discours du président tendait à faire voter quelque lettre de *flagornerie*, j'en étais indigné; et quoique d'abord, comme je vous l'ai dit, on parût disposé à en entendre sans aucune peine la proposition, j'ai ramené les esprits à considérer les événement où l'on trouve à inculper les députés de Lyon sous leur vrai point de vue. J'ai ensuite démontré que ces députés se défendaient par un fait et un principe également faux. Toute l'assemblée s'est déclarée pour mon avis, et je dois au président, qui est un sincère patriote, qu'il n'a pas insisté sur ce que l'amitié paraissait lui avoir fait dire. Après la séance, il m'a dit cependant que, des quatre députés, il était convaincu du patriotisme de Périsse et de Milanois, députés de Lyon[1]. On a arrêté seulement que l'on correspondrait avec les députés de Lyon toutes les fois qu'il arriverait dans cette ville des événements remarquables et qu'on s'adresserait à eux pour les pétitions que cette société se propose enfin de faire ou de provoquer pour rétablir le patriotisme dans leur malheureuse ville.

C'est un sujet sur lequel je me suis permis encore de parler, et j'ai été vivement applaudi par les patriotes chauds que cela m'a fait connaître. J'ai fait voir l'utilité qu'il y aurait à établir une communication fraternelle et suivie entre eux et les sociétés qui se forment, il paraît, avec assez d'activité dans les sections.

J'ai encore échauffé les esprits sur les trois objets de notre adresse à l'Assemblée nationale; on a mis à l'ordre du jour, pour la séance prochaine, de s'en occuper; les membres ont été invités à en prendre lecture et à lire mon ouvrage, pour déterminer ce que la société fera pour appuyer les mêmes points près de l'Assemblée nationale.

Voilà, mon cher ami, à peu près où nous avons laissé la ville de Lyon. Si M. Pigott y arrive bientôt, comme je l'espère, je pourrais encore y aller faire une mission. Je vous confirme ce que je vous ai dit que vous devriez faire faire à votre société des Amis de la

[1] Périsse du Luc (1738-18..). — Les auteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* disent qu'il mourut « victime de la Terreur après le siège de Lyon ». Or, d'après le *Dictionnaire des Parlementaires*, il fut nommé, le 21 germinal an VIII, conseiller de préfecture du Rhône.

Millanois (Jean-Jacques) était, avant la Révolution, ancien premier avocat du Roi en la sénéchaussée, membre de l'Académie de Lyon (1777). A la fin de son mandat de Constituant il rentra à Lyon, y resta un des chefs du parti modéré et y fut guillotiné le 5 décembre 1793.

IMPRIMERIE NATIONALE.

constitution de Clermont pour notre adresse. Si elle écrivait en ce moment à celle de Lyon une lettre bien animée, cela viendrait bien à propos.

J'ai reçu enfin des lettres de M. Viaud[1] et de l'abbé d'Anjou[2]. Le premier est resté à Paris un mois de plus, parce qu'il a vu que, malgré ce que l'abbé Cournan[3] avait promis, s'il partait, tout était dissous. Il a soutenu par sa constance et son zèle les faibles commencements de notre entreprise, et il me donne quelques espérances d'un nouveau choix d'un président, qui sera probablement M. Pestel[4], dont la constance s'est maintenue,

[1] Voir le *Patriote français* du 14 juillet 1790. On y annonce qu'une réunion se tiendra chez M. Viaud, avocat, rue Hautefeuille, 22, à laquelle sont conviés «les puînés et les fils de famille des pays de droit écrit». — *Ibid.*, 20 juillet : «La Société des Amis de l'union et de l'égalité dans les familles, dont la première assemblée s'est formée le 16 courant chez Viaud, avocat, s'est ajournée à mercredi 21, dans la salle particulière au Lycée, au couvent des Cordeliers, faubourg Saint-Germain. On y fera une seconde lecture de l'adresse à l'Assemblé nationale, proposée par F. Lanthenas.....». — Viaud faisait partie de la Société des Jacobins (Aulard, *Jacobins*, t. I, p. LXXVI). C'est probablement le même personnage que Viaud de Belair (Pierre-Jacques-Calixte), 1759-1827, qui fut en 1793 et 1794 procureur-syndic, puis agent national du district de Châteauneuf (Maine-et-Loire), et qui, après la Révolution, revint s'établir à Paris où il devint «un pilier d'Athénée». — Voir sur lui Célestin Port, *Dict. historique de Maine-et-Loire*, et *Catalogue Charavay de 1862*, p. 219.

[2] Lanthenas écrivait à Bancal, le 16 juin 1790 (ms. 9534, fol. 231-232) : «Un certain abbé Danjou des Molières est ici extrêmement chaud pour les cadets. Je le vois, et nous voulons suivre cette affaire.» Le personnage s'appelait, en réalité, Danjou de Cypierre (Jean-Pierre-André), né le 6 mars 1735 à la Tour-d'Aygues (Vaucluse), mort à Paris en 1818. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire. Après avoir fait campagne avec Lanthenas pour «les cadets», il ouvrit, en décembre 1790, des «Assemblées pour l'instruction civique du peuple», rue Moudétour (Tuetey, t. III, 588); prit plusieurs fois la parole aux Jacobins en 1791 (Aulard, *ibid.*, t. II, p. 219; t. III, p. 556, 561), fut membre de la commune révolutionnaire du 10 août, puis commissaire du pouvoir exécutif, puis administrateur de la commune de Paris en 1793 (Aulard, *ibid.*, t. I, p. XLIV; *Almanach nat.* de 1793, p. 358, 389, 394). Nous le retrouverons plus tard parmi les orateurs des théophilanthropes (*Catal. Charavay de 1862*, p. 134).

Voir encore sur lui Beaulieu, t. IV, p. 114, et les *Nouvelles politiques* des 24 août et 2 octobre 1793.

[3] L'abbé Antoine de Cournand (1747-1814), professeur de littérature française au Collège de France. «Il avait donné dans la Révolution *à plein collier*, dit la *Biographie Rabbe*, au point d'y prendre femme et d'y laisser le froc.» — Il faisait partie de la société des Jacobins (Aulard, t. I, p. XLIII). Il fut membre de la commission administrative qui remplaça le Directoire du département de Paris en septembre 1792.

[4] Pestel, — probablement un compatriote de Bancal, car c'est un nom de Clermont.

et d'un changement de local pour les séances, qui se tiendront aux Augustins. J'espère que, dans votre voyage de Paris, ce sera bien la chose que vous vous empresserez de suivre et d'encourager avec le plus d'ardeur. Faites, en attendant, chez vous ce que vous pourrez pour y concourir.

Je suis très sensible au regret que vous me témoignez que je ne sois pas avec vous. J'aurais certainement eu beaucoup de plaisir à faire la connaissance de votre famille. Cela se pourra peut-être mieux dans une autre occasion. En attendant, si vous lui parlez de moi, veuillez bien lui témoigner tout mon empressement pour les personnes qui vous sont chères.

Je viens de recevoir une lettre de notre ami Brissot qui répond à trois des miennes. Il a quelque crainte sur les environs d'une ville aussi aristocrate que celle de Lyon, parce que, dit-il, le genre de son existence la rendra nécessairement telle longtemps; il est empressé de connaître ce que vous pourrez lui dire d'ultérieur de Montpeyrou. Si M. Pigott arrive, comme je l'attends, il sera sans doute empressé de faire des offres sur quelque chose. Faudra-t-il que je le presse sur Saviny [1]? C'est encore, de ce que j'ai vu, le lieu qui me semble le plus digne et le plus convenable. Brissot s'excuse ensuite sur l'article *Monarque* que nous avions blâmé [2]. Il promet d'expliquer mieux son idée qui est, à peu près, que nous ne saurions de longtemps nous passer de lois fortement coercitives. — J'ai rempli tant que j'ai pu le papier; il ne peut suppléer nos conversations. Faites-le servir, cependant, le plus que vous pourrez à nous entretenir. Salut.

Avant de fermer ce que nous vous adressons aujourd'hui, mon cher ami, je reçois votre lettre du 9, et j'ajoute encore une feuille pour y répondre. Vous me dites que votre société des Amis de la constitution avait reçu notre adresse de Paris. L'a-t-elle reçue avec la lettre circulaire que vous vous rappelez sans doute et que nous avons fait imprimer pour en accompagner l'envoi? Est-ce ensuite par la voie du club des Amis de la constitution de Paris que le paquet lui est parvenu? Je voudrais que vous vous donnassiez la peine d'éclaircir ces faits, et voici pourquoi. L'on m'écrit que de 156 clubs affiliés pour lesquels notre société des Am. de l'un. et de l'ég. d. l. f. [Amis de l'union et l'égalité de la famille] avait remis des exemplaires de l'adresse et de la lettre circulaire, deux seulement ont accusé réception, celui de Toulouse et celui de Versailles, et les expéditions ont dû être faites fin août.

La société des Amis de la constitution de Lyon n'a point reçu son paquet, et je crains que les *cadets* n'aient eu quelques ennemis secrets qui aient détourné la plus grande partie de nos expéditions. L'abbé d'Anjou ne comprend rien à la torpeur générale dans une cause aussi intéressante pour tant de milliers d'individus et si importante pour assurer notre

[1] Il s'agit de Savigny, grosse abbaye de Bénédictins, à quatre lieues au sud du Clos (aujourd'hui du canton de l'Arbresle), dont, ainsi qu'on le verra plus loin, Roland proposait l'acquisition.

[2] L'article du *Patriote* du 24 septembre 1790, où Brissot disait : «Je hais la royauté..., j'adore le gouvernement républicain, mais je ne crois pas les Français encore dignes de ce saint régime...»

liberté. Il a eu des doutes, comme moi, de trahison; mais il n'en a pas davantage de preuves.

J'écrirai à D.[1] de vous faire passer quelques exemplaires de notre adresse. Je ne vous fais pas passer la dernière de Brissot, pour ne pas grossir le paquet. Il mérite bien, comme vous dites, qu'on lui pardonne sonl acomsme. Je sais cependant bien qu'il serait désirable qu'il s'étendît davantage sur sa manière de juger l'établissement que nous désirons former: je ne sais point s'il a quelque capital dont il puisse actuellement disposer, et la séparation de tous intérêts, comme vous le proposiez dans votre plan, me semblait peut-être ne pas être entièrement convenable par rapport à lui. Je suis bien de votre avis sur ce que vous dites des habitations, et je crois qu'il me serait très facile de m'accommoder de ce que vous trouvez qui devrait suffire, si j'étais surtout animé par l'exemple que je recevrais ou celui que j'aurais à donner. Quant aux missions, je pense aussi qu'on les ferait beaucoup mieux si l'on était deux. On se soutient mutuellement, et alors les préjugés qu'il faut vaincre coûteraient beaucoup moins à mépriser pour ceux qui y auraient quelque peine.

Nous sommes revenus de Lyon avec M. R[oland] presque entièrement à pied. Nous avons catéchisé beaucoup en route, et ce mode de voyage, si bon dans tous les temps, nous a paru surtout admirable, plein de jouissances, sous le régime de la liberté.

Je vous embrasse, mon cher ami, de nouveau. Je laisse le reste de cette feuille à nos amis qui auront quelque chose aussi à vous dire.

Quelque chose[2]! je le crois; n'en a-t-on pas toujours beaucoup à dire à ses amis, sans avoir toujours le loisir de l'exprimer? Assurément, nous ne pouvions nous méprendre sur votre sensibilité, sa manifestation ne saurait consister dans les paroles au moment d'un départ si précipité; mais nos âmes sont faites pour s'entendre, puisqu'elles ont su s'apprécier. Vous nous décrivez votre excursion sur le Puy de Dôme d'une manière bien attachante; elle est une nouvelle preuve que le temps comme la distance se mesure moins par l'étendue ou la durée que par la nature des objets ou la force des affections qui en remplissent l'espace.

J'espère que votre comparaison mélancolique n'aura pas toute la justesse qu'elle paraît renfermer, et que, en dépit de tant d'obstacles, notre liberté sera triomphante sans toutes ces horreurs de trahison, de misère, de découragement et de mort dont la force des orages vous présentait l'emblème. On ne peut les braver plus courageusement que vous avez fait, et quand on affronte ainsi la tempête, on mérite de la vaincre, on doit la voir cesser. L'élévation de votre superbe montagne est l'image de celle où se portent enfin les grandes

[1] D'Antic. — Lanthenas ne s'est pas encore habitué à dire «Bosc». — [2] Madame Roland reprend la plume.

âmes au milieu des agitations politiques et du bouleversement des passions. Adieu, notre sincère affection vous accompagnera partout. J'écris à Bosc de vous envoyer la lettre de Dubois de Crencé[1]. Nous vous embrassons.

385

[À BOSC, À PARIS[2].]

13 octobre 1790, — du Clos.

Le seul mot que vous avez joint à votre dernière expédition m'afflige et m'inquiète : je vois que votre situation est changée, ou que votre sort futur ne vous présente plus la même perspective[3]. Expliquez-vous un peu davantage avec de bons amis ; ce n'est pas à demi qu'on désire savoir ce qui intéresse ceux à qui l'on est attaché ; je veux connaître ce que nous avons à partager de vos peines comme de votre satisfaction.

Mon bon ami est à Lyon avec Lanthenas ; plusieurs lettres pour celui-ci les attendent ; ils ne m'ont point donné de leurs nouvelles, comme j'avais imaginé, ce qui me fait croire à leur prochain retour.

Je suis fort occupée de nos vendanges, trop pour entreprendre avec vous une longue causerie ; d'ailleurs, je ne vois pas assez clair dans vos dispositions pour juger si elle tomberait bien à propos, et vous me paraissez n'avoir pas vous-même de temps de reste.

N'oubliez pas la bonne amitié, toujours douce à goûter au milieu des traverses de la vie, donnez-nous de vos nouvelles ; je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] Il s'agit de la «Lettre de Dubois-Crancé à ses commettants ou compte rendu des travaux, des dangers et des obstacles de l'Assemblée nationale, depuis l'ouverture des États généraux, du 27 avril 1789 au 1er août 1790». Paris, Baudoin, 1790, in-8°.

[2] Collection Alfred Morrison, 2 folios.

[3] Le décret du 9 juillet-8 août 1790 avait supprimé «les dépenses relatives aux employés et bureaux de l'Intendance des postes», et Bosc avait dû sans doute échanger son emploi de secrétaire de l'Intendance pour un poste inférieur dans la même administration, jusqu'au jour où, en 1792, il en redevint un des chefs.

Nos amis viennent d'arriver; ils s'empressent de faire pour Brissot une expédition que celui-ci réclame, que je joins ici avec prière de la lui faire passer aussitôt.

On a fait à Lyon des juges assez médiocres, mais on a ôté de la municipalité le maire et le procureur de la commune qui n'y faisaient pas bien et qu'on imagine être mieux placés à l'ordre judiciaire.

Pour moi, j'estime que des hommes peu amis de la Constitution ne devraient être employés nulle part; il est vrai qu'à Lyon il est fort difficile d'en trouver d'autres que de ceux-là.

Envoyez à notre ami Bancal un exemplaire de la *Lettre de Dubois Crancé à ses commettants.*

386

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

Le 26 octobre 90, — du Clos Laplatière.

Je me fais une fête de vous écrire, bon ami, et le plaisir de vous donner quelques instants me fait prendre la plume avec un empressement singulier. Ce n'est pas que j'aie à vous rendre, en échange de vos intéressantes descriptions, de vos charmants voyages, des nouvelles piquantes ou des récits attachants. Vous connaissez notre ermitage et nos habitudes journalières; la vie des solitaires ressemble aux champs qu'ils habitent, les premières dispositions de la nature y demeurent toujours les mêmes, les nuances seules varient comme les saisons et présentent tour à tour un aspect riant ou mélancolique.

Tandis que vous promenez vos regards sur les scènes opposées de vos magnifiques campagnes et du monde tumultueux, que vous nourrissez votre sensibilité des affections vives, des vérités tranchantes (?) que ce contraste fait naître ou ressortir, nous tournons constamment dans le cercle modeste que vous avez parcouru avec nous durant quelques moments et où nous retrouvons toujours les sentiments qui nous ont liés pour jamais.

Vous aurez reçu deux fois de nos lettres depuis la vôtre du 16; vos détails

[1] *Lettres à Bancal*, p. 100; — ms. 9534, fol. 56-57.

sur Beauregard[1] et Montpeyroux ont fait écrire Lanthenas à Brissot et à M. Pigott... Ce dernier vient d'arriver à Lyon et peut-être se déterminera-t-il à aller visiter ces objets. Il paraît résulter de leur comparaison que les Beauregard offriraient plus d'avantages que Montpeyroux; j'avoue que si votre société ne peut trouver à se fixer dans le département du Rhône-et-Loire, je l'aimerais mieux dans celui du Puy-de-Dôme que partout ailleurs.

Mon bon ami n'entend pas volontiers ce parti moyen; il vous regarde tous comme perdus pour nous si vous n'êtes pas nos près voisins; je ne sais si c'est de ma part confiance ou modération, mais je confesse que je ne vois pas les choses ainsi, et j'imagine que des citoyens missionnaires, comme je vous envisage, ne craindraient pas deux journées de chemin pour venir nous visiter. J'ai même besoin de me persuader cela, car je ne vois que de bien faibles apparences pour votre établissement plus rapproché; je considère l'Auvergne comme un lieu où vous devez tenir, et j'aime à penser que son département tient à celui que nous habitons.

Nous vous avons fait part de la nouvelle conspiration[2] au centre de laquelle nous nous trouvions placés quant au local; elle a eu quelque effet sur Lyon, et voici comment. La première découverte des enrôlements s'est faite à Valence; les districts de cette petite ville se sont assemblés et, après s'être procuré des renseignements certains, ils ont écrit à la garde nationale de Lyon. Cette lettre ostensible a été imprimée et répandue avec profusion, les Amis de la Constitution l'ont adressée à toutes les gardes nationales et toutes les municipalités qu'il ont imaginé devoir préférablement instruire, et c'est sur cette annonce que Mâcon, avec quelque aide de son voisinage, a fait investir le château de Bussy et saisir le ci-devant comte. Paris n'est encore pour rien là dedans. Les Lyonnais et leur garde, qui semblaient paralysés ensemble, se sont éveillés à la fois; ils se sont assemblés légalement; ils ont fait convoquer leurs assemblées primaires et ils travaillent à nommer un commandant-général, des aides-ma-

[1] Il y a plusieurs Beauregard en Auvergne. Nous croyons qu'il s'agit ici du château de Beauregard-l'Évêque (canton de Vertaison, à 20 kilomètres de Clermont), ancienne maison de plaisance des évêques de Clermont, que Massillon affectionnait.

[2] Voir sur cette affaire de Mignot de Bussy, qui causa beaucoup d'émotion à Lyon et dans la région, le *Patriote français* du 26 octobre, — et Wahl, 235-236. Mignot de Bussy, arrêté à Villié en Beaujolais le 17 octobre comme soupçonné de conspiration pour enlever le roi, fut conduit à Paris, enfermé à l'Abbaye et mis en liberté par un décret de l'Assemblée du 8 janvier 1791. (Tuetey, I, 1493 et suiv.)

jors, etc... L'aristocratie, qui d'abord osait débiter que la lettre de Valence était une invention de M. Roland et d'un autre patriote pour soulever le peuple, a pris la mine allongée; mais les marchands font enregistrer tous leurs commis jusqu'au dernier, pour en faire des citoyens actifs qui influent sur les élections. Cette ruse est jugée; il faut espérer qu'on se tiendra en garde contre ses effets et qu'on prendra des mesures pour les prévenir. En attendant, la municipalité, toujours corrompue, a fait arrêter le récit exagéré, il est vrai, de la conspiration, et emprisonner des colporteurs qui le débitaient; du moins en est-elle accusée dans le peuple et peut-on la présumer coupable de ce nouveau délit contre la liberté de la presse. Il est impossible que la révolution ne s'achève pas; les atteintes que ses ennemis cherchent à lui porter ne servent qu'à l'assurer.

Vous aurez vu avec douleur le peu de vigilance des patriotes de l'Assemblée pour soutenir la motion contre les ministres; mais, d'autre part, leur dépit d'avoir été joués paraît avoir rappelé leur vigueur. Il n'y a que ces maudits comptes qu'on ne peut obtenir. Il me semble qu'il faudrait faire une adresse bien frappée, où l'on ferait sentir que le salut de l'empire, le succès de la Constitution et la confiance publique sont attachés au bon ordre des finances, à la responsabilité déterminée des ministres, où l'on réclamât avec la plus grande vigueur et l'énergie la plus imposante l'établissement de l'un et de l'autre. Une telle adresse, adoptée par une société des Amis de la Constitution, envoyée à toutes et présentée en leur nom à l'Assemblée nationale pourrait produire un grand effet.

Malgré les vœux des méchants, le ciel favorise la France, et le meilleur temps a présidé aux semailles, de manière qu'on peut encore espérer une bonne récolte pour l'année prochaine. Mais tout annonce l'approche de la saison rigoureuse. Les vignes commencent à se dépouiller, la tête jaunissante des bois d'Alix montre les livrées de l'automne, les brouillards s'élèvent de nos vallons silencieux, et des pluies fréquentes nous obligent de garder la maison. Nous avons repris le travail, et je n'attends qu'un jour favorable pour aller remettre Eudora au milieu des jeunes compagnes dont l'exemple lui est utile[1].

Nous tournons quelquefois les yeux vers les montagnes qui vous séparent de nous; pour des amis éloignés, ce sont les Montagnes bleues du sauvage Américain... Si la distance doit se mesurer par le temps nécessaire pour rece-

[1] Eudora Roland, après avoir été en pension à Lyon, chez Frossard, en 1789, avait été confiée, en 1790, au couvent de la Visitation Sainte-Marie, à Villefranche.

voir réciproquement de ses nouvelles, vous ne serez pas plus éloigné à Paris. Nos amis prêchent ici, comme vous faites sur les chemins, [et votre apostolat vaut bien à mes yeux celui des disciples de Jésus. Partout le peuple est plus près de la vérité que ne le sont les prêtres qui prétendaient l'enseigner; Lanthenas en a fait dernièrement l'épreuve avec le petit vicaire, comme vous avec les moines, et vous avez tous deux également perdu votre temps. Réservez-le pour meilleur usage[1]].

Adieu; si le courrier de jeudi n'apportait pas une de vos lettres, je m'en étonnerais et ne me défendrais pas de quelque inquiétude. Je cède la plume à votre compagnon pour terminer cette lettre, quoique le bel esprit Pope ait prétendu qu'une lettre double, ou faite à deux, devait être sotte, puisqu'elle était mariée; cette épigramme était plus digne du célibataire que de l'auteur rival d'Homère. Nous vous embrassons *toto corde*.

J'ai lu[2], mon cher ami, avec plaisir les détails que vous nous avez donnés sur Montpeyroux et Beauregard. Je les avais déjà communiqués à M. Pigott, mais ma lettre ne l'a point trouvé à Genève. Il vient de m'écrire de Lyon. Je lui propose aujourd'hui, s'il a deux chevaux, comme il l'avait dit, de venir me prendre et d'aller visiter les lieux que vous nous avez décrits. Il serait alors bien désirable que nous vous trouvassions encore à Clermont. Je vous communiquerai la réponse de M. Pigott, sitôt que je l'aurai. Je le presserai de se hâter, pour ne pas vous faire languir. Je conçois combien les voyages que vous projetez ont d'attrait! Mais ne pensez-vous pas que votre éloignement pourra nuire à nos projets dont les faibles commencements ont besoin du concours de ceux qui sont le plus libres et qui peuvent le plus pour les perfectionner? Il paraît que M. Pigott a vu plusieurs endroits dont il se réserve de me parler. Mais il me semble qu'il me sera facile de le déterminer pour l'Auvergne.

J'ai envoyé dernièrement à Brissot un article pour son journal, que j'ai intitulé ainsi : *Quand le peuple est mûr pour la liberté, une nation est toujours digne d'être libre*, et j'y ai prouvé que le peuple français est mûr pour la liberté[3]. Je verrais avec plaisir qu'il l'employât. Il y aurait quelque générosité, puisqu'il relève les idées dangereuses d'une de ses feuilles que nous avons tant blâmées. Le temps est entièrement à la pluie; j'aurais autrement été faire un tour à Lyon dans ces circonstances. J'attendrai la réponse de M. Pigott et je vous la communiquerai sans délai. Ménagez-vous, n'oubliez pas ce que je vous ai dit pour les *cadets*, parlez-m'en et croyez-moi toujours votre ami,

LANTHENAS.

[1] Les lignes que nous plaçons ici entre crochets ont été biffées sur l'autographe, probablement par Bancal après son retour aux idées religieuses.

[2] Ce qui suit est de Lanthenas.

[3] Nous ne voyons pas que Brissot, très hospitalier d'ailleurs pour la prose de Lanthenas, ait inséré cet article.

387

[À BANCAL, À PARIS[1].]

Le 28 octobre 1790. — [du Clos].

Il faut bien, mon ami, que je fasse avec vous une petite causerie *à parte*, car il n'arrive plus souvent que je sois chargée de vous répondre. Cependant deux de mes épîtres vous ont été adressées à Clermont, d'où elles vous parviendront sans doute avec le temps. Je présumais qu'il était survenu quelque chose dans votre marche, ou que vous en aviez pris une nouvelle; j'avais compté huit grands jours sans rien recevoir de vous, et je n'ai pas même imaginé de chercher que cela pût être naturel autrement.

Vous voilà donc à cent lieues de nous! Mais il est telle séparation à laquelle la distance ajoute peu; quand l'une est absolue, l'autre est presque nulle. Pour des amis qui ne peuvent se parler, qu'importe quelques points de l'espace? Il n'y a d'étendue que là où ils se retrouvent.

Les grands intérêts de la chose publique offrent à votre activité d'excellents aliments et de dignes sujets. Il est grandement besoin, ce me semble, que les patriotes entretiennent le feu sacré; les ministres luttent toujours contre la Révolution, l'Assemblée n'ordonne point les finances; on ne voit pas de comptes, les dépenses courent, le peuple demeure chargé, et il n'est point assez éclairé pour juger tout ce dont il faut payer la liberté; l'aristocratie voudrait le dépiter et perpétue, pour y parvenir, les désordres du trésor public. Je ne suis pas en peine de tout ce que le civisme pourra vous inspirer pour électriser les âmes, propager la saine doctrine, former l'opinion générale et déterminer par elle tout ce que sollicitent le bien de nos frères et le salut de la patrie; j'aime à vous voir au lieu où vous pouvez le plus utilement influer.

Votre voyage d'Angleterre ne me paraît plus assuré, car, s'il y avait quelque apparence de guerre, ce ne serait pas le cas de vous déplacer, pour double raison : nos législateurs auraient alors plus de besoin que jamais que les bons citoyens se ralliassent autour d'eux, et les passages ne seraient point aussi libres ou pourraient bientôt cesser de le devenir. Puisse le ciel détourner de nous ces querelles étrangères, invoquées par les ennemis de la Constitution, dans l'es-

[1] *Lettres à Bancal*, p. 107; — ms. 9534, fol. 58-59. — En marge : «Rép. le 5 novembre».

poir de la renverser! Puissé-je voir s'assurer dans mon pays un gouvernement sage, qui, rappelant les hommes à la justice, à la bonté, les rende au bonheur que la nature leur avait destiné! Que ceux que j'aime savourent la félicité qu'ils auront concouru à établir, et je ne désirerai plus rien pour la mienne; j'oublierai les maux particuliers que l'ancien ordre des choses ou le malheur des circonstances pourrait me laisser à sentir.

Je vais demain à la petite ville conduire ma chère E. [Eudora]; cette nouvelle séparation me retrace amèrement toutes les raisons qui m'ont une fois obligée à la faire, et mon cœur se déchire. Faut-il si bien connaître les charmes et les devoirs de la maternité pour être privée de sa plus douce tâche! Qu'est-ce que le soin d'allaiter son enfant, en comparaison de celui de former son cœur? Le premier me fut si cher, que je l'achèterais de tout mon être et que je l'aurais payé de ma vie; pourquoi ne m'est-il pas donné de me livrer à l'autre? Il est trop vrai que, dans toutes les situations de la vie civile comme dans la grande société, même le bien apparent qui contrarie la nature est une source d'abus ou de douleurs. Les hommes ne sont pas nés pour être écrivains, mais citoyens et pères de famille avant tout; les femmes ne sont pas faites pour partager toutes les occupations des premiers; elles se doivent entièrement aux vertus, aux sollicitudes domestiques, et elles ne sauraient en être détournées sans intéresser et altérer leur bonheur. Heureuses celles dont les devoirs ne sont point contradictoires et qui ne sont pas forcées de choisir entre les sacrifices de quelques-uns d'eux! Pour adoucir le chagrin que ranime le sujet de mon voyage, je ferai servir celui-ci à des emplettes où vous êtes pour quelque chose, puisqu'il est question de vêtir des orphelins auxquels vous avez destiné des soulagements; je dois confesser que la volupté de faire le bien au nom de ceux que l'on chérit mérite des compensations qu'on ne peut trouver trop grandes, et puisque le destin balance aux humains le plaisir et la peine, quiconque sait aimer et peut être utile ne peut plus avoir à se plaindre.

J'ai saisi avec attendrissement ce que vous nous avez dit, et de votre excellent père, et de votre digne ami G[arran]; j'ai compris ce que vous vouliez me répondre; j'ai tout entendu. Il est impossible, mon ami, que nous cessions jamais de nous entendre; l'imagination s'égare, la raison se trompe, et la philosophie même s'abuse ou nous abuse quelquefois, mais un cœur droit ramène toujours à la vérité, c'est sa tendance inévitable. J'arrête ici pour ajouter demain quelque chose avant d'envoyer à la poste; il est minuit, je suis dans ce cabinet. . . où je ne pourrai bientôt plus faire des lectures solitaires comme il

m'arrive si souvent avant de me livrer au repos, car on me fait déloger pour cet hiver; je vais occuper une chambre de passage, nouvellement distribuée et assez triste; mais enfin, partout où l'on est avec soi-même, on appelle les objets dont on se plaît à s'occuper.

29.

Je suis obsédée, je n'ai que le moment de cacheter et d'expédier avant l'heure du courrier; adieu, mille fois; ou plutôt, jamais adieu.

Le jeudi au soir 28 octobre 90.

Nous restons ébahis, notre cher ami, en recevant votre lettre de Paris. Nous vous croyions encore à conventualiser, à monacaliser, par monts et par vaux; et il est certainement parti d'ici deux ou trois lettres à votre adresse à Clermont, qui n'y seront arrivées que depuis votre départ. Elles contiennent les histoires de notre petit théâtre, lesquelles, néanmoins, ne tendaient à rien moins qu'à faire danser le grand branle à toute la nation.

On voit très bien ceux qui proposent de faire armer les campagnes; c'est véritablement sur elles qu'il faut compter, car elles ont l'amour de la chose dans le cœur; mais il faut les instruire, les endoctriner au moral et au physique. Ils ont les bons principes; ils ne manquent ni de bon sens, ni de courage; mais il n'y a pas d'entente; ils ne savent comment s'y prendre pour s'ordonner.

M. Pigott est à Lyon : l'ami Lanthenas lui a écrit pour l'engager à venir le prendre, et aller ensemble vous trouver en Auvergne. Ne voilà-t-il pas que vous en êtes à cent lieues. Vous devriez vous occuper, et ce serait merveille, de faire entendre par quelqu'un de fort discret et de très adroit, à la ci-devant dame de cette paroisse[1], que son mari n'y serait plus vu de bon œil, et qu'ils feraient bien de se défaire de ces biens pour en acheter des nationaux auprès de Paris, etc... Ladite dame a mandé dernièrement qu'elle se proposait d'acheter une petite campagne aux environs de Paris, pour y aller passer la belle saison; elle ne dit pas qu'elle veut vendre; il ne faudrait pas non plus lui proposer d'acheter, mais lui faire entendre, etc. Nous avons fait de singuliers projets sur ces arrangements; et je crois, par ma foi, que pour vous, pour lui, pour eux, pour nous, on ne saurait rien faire de mieux. Sa demeure est rue Neuve-des-Capucins, chaussée d'Antin. Nous avons déjà songé à un excellent agent; nous lui avons écrit en Vivarais; mais il ne peut aller à Paris avant le printemps, et il faut y être. On ne peut traiter une affaire aussi délicate qu'avec beaucoup de précautions, et en présence.

[1] Ceci doit désigner Mme de Nervo. — Nous avons vu (note de la lettre du 18 septembre 1787) que M. de Nervo était «seigneur de Theizé». D'autre part, une lettre inédite de Roland à Bosc (coll. Morrison) nous le montre, au 4 octobre 1791, négociant encore avec M. de Nervo... «Étant prêts à placer ailleurs, nous préférerions acquérir de lui, près de nous, etc...» On y voit que l'ancien seigneur de Theizé habitait alors tantôt Paris, tantôt «sa nouvelle maison de campagne, à Marly».

On remue déjà diablement à Lyon pour les élections de la Saint-Martin [1]; on me mande qu'on parle de moi, et qu'à mon nom les aristocrates sont, comme on dit, des possédés sur qui l'on jette de l'eau bénite. Nous rions de la sottise; cependant je suis très décidé à ne pas démarrer d'ici avant que les élections ne soient terminées. J'ai bien fait mon calcul, et je ne me soucie de rien : je n'en serai que plus ardent à prêcher sur les toits la bonne doctrine. On parle beaucoup du fameux Imbert pour la place de maire; mais je crois assez le connaître pour penser qu'il ne voudrait être nommé que pour être lavé et qu'il refuserait. Quoi qu'il en soit, je vois tant de gens intéressés à avoir là un aristocrate, que je désespère que cette municipalité soit jamais patriote.

Brissot n'a rien dit de ma motion [2], ni de ce qui s'en est suivi. Il a beau dire, je crois que, sur cet article, il est fort modifié par Blot, lequel me semble perdre son temps et devoir être un peu embarrassé de son retour.

Il a plu considérablement pendant cinq ou six jours; c'est toujours le vent du midi, et il fait doux comme vers la fin de mai : la campagne est charmante.

Nous vous embrassons de cœur et d'âme.

388

À M. H. BANCAL, [À PARIS [3].]

1er novembre 1790, — [du Clos].

En arrivant hier de la ville, où j'avais été conduire notre petite et ramasser les nouvelles, tandis que nos amis étaient ici à philosopher et jouer au volant, nous avons lu des papiers et décidé qu'il fallait écrire à Brissot.

J'ai pensé que vous seriez sans regret le porteur de cette épître, et je vous la fais passer pour lui être remise avec le n° 51 du *Courrier de Lyon*.

J'ai trouvé Villefranche garni de soldats; le régiment de Guyenne y est en garnison; on paraît en être généralement content; il me semble aussi résulter des divers témoignages que, là comme ailleurs, les soldats aiment la Révolution et les officiers l'ancien régime. N'a-t-il pas été décidé que ce ne serait que

[1] Les élections qui devaient renouveler la moitié des officiers municipaux et des notables.

Roland, qui n'était que *notable*, fut élu *officier municipal*. Il avait espéré mieux, la place de procureur de la commune. (Wahl, p. 286-287.)

[2] Probablement la motion que Roland avait faite, le 17 septembre, au Conseil général de la commune de Lyon, pour demander le renvoi des régiments étrangers qui occupaient la ville depuis les troubles des 25-26 juillet, — et la publicité des séances. — Wahl, p. 209.

[3] *Lettres à Bancal*, p. 114; — ms. 9534, fol. 62.

dans les villes de guerre que le commandant des troupes de ligne donnerait le mot de l'ordre, et que partout ailleurs ce serait celui de la garde nationale? Ce point est contesté.

Les juges de Villefranche sont nommés : le digne *M. Pezant*, dont vous nous avez ouï parler, est président du tribunal; *Chasset*[1], député, en est membre; les autres choix paraissent aussi assez sages; ceux des juges de paix présentent partout beaucoup de difficultés.

Vous aurez reçu quelques-unes de nos précédentes qui vous tenaient au courant de nos entours. Nous demeurerons paisiblement ici jusqu'à Noël, et nous laisserons les Lyonnais ordonner leur municipalité, dans laquelle le parti aristocrate redoute terriblement de voir entrer des patriotes. [En attendant, notre curé campagnard nous débite force fagots, dont heureusement ses paroissiens se moquent[2]], et nous répandons des exemplaires de la Déclaration des droits, que l'on commence à lire. Dans mon court séjour à la ville, j'ai eu occasion de rabattre le pédantisme d'un procureur syndic[3] qui oubliait déjà que les administrateurs d'aujourd'hui ne sont que les commettants de leurs

[1] L'éditeur de 1835 a imprimé *Chaslet*. — Charles-Antoine Chasset (1745-1824), constituant et conventionnel, plus tard membre des Cinq-Cents, puis des Anciens, puis sénateur et comte de l'Empire.

Né à Villefranche, avocat à la Sénéchaussée, membre de l'Académie de Villefranche (1779), échevin en 1784, nommé maire le 28 mars 1788 sur la désignation du duc d'Orléans, qui était seigneur-apanagiste du Beaujolais (*Registres municipaux de Villefranche*), il fut d'abord l'homme de ce prince; c'est ainsi que nous le trouvons en 1789 secrétaire de la *Maison philanthropique* que le duc avait fondée à Villefranche. — Le rôle de ce savant et laborieux légiste fut considérable à la Constituante. A la Convention, il vota avec les Girondins, et, après l'attentat du 2 juin 1793, quitta Paris le 6 juillet, pour aller soulever Lyon contre la Convention; mais, en voyant les royalistes prendre la direction de l'insurrection lyonnaise, il sortit de la ville dans la nuit du 23 au 24 juillet pour se retirer en Suisse. — Dès le 11 juillet, sur la motion de Couthon, il avait été décrété d'arrestation, et il fut du nombre des vingt députés mis hors la loi, comme traîtres à la patrie, par le décret du 28 juillet. Sa destinée a côtoyé celle des Roland. Mais il semble qu'il n'y ait jamais eu liaison.

[2] La phrase que nous mettons entre crochets a été biffée dans l'autographe; les mots *curé* et *paroissiens* ont été particulièrement raturés, sans doute par Bancal.

[3] L'abbé Varenard, chantre du chapitre de Beaujeu, membre associé de l'Académie de Villefranche (1779), procureur-syndic de l'Assemblée de département en 1788, s'était engagé dans la Révolution et fut nommé en 1790 procureur-syndic du district de Villefranche. Ennemi des Roland, il est fort maltraité dans une lettre de Roland à Champagneux du 6 juillet 1791, publiée par M. Faugère (I, 355). — Compromis dans l'insurrection lyonnaise de

concitoyens, envers lesquels ils auraient très mauvaise grâce de faire les importants en traitant de leurs propres affaires; j'ai diverti nos amis de ma correspondance avec ce personnage.

Je pense que le courrier d'aujourd'hui nous apportera de vos nouvelles. L'ami Lanthenas attend de celles de M. Pigott. J'ai laissé tous les poètes italiens pour le Tacite de Davansati[1]; il n'est pas permis, dans un temps de révolution, de tourner ses études d'agrément sur des objets éloignés de la chose publique ou étrangers aux sentiments qu'elle exige. Si je puis cet hiver donner quelques moments à l'anglais, ce sera pour lire l'histoire de Mme Macauley[2]. Je ne quitterai les historiens que pour la morale de Rousseau qui convient si parfaitement au civisme, qui est si bonne au solitaire et si chère aux âmes sensibles.

Les trois amis embrassent leur quatrième.

Que devient le sage Garran?

389

À M. H. BANCAL, [À PARIS[3].]

5 novembre 1790, — du Clos Laplatière.

Je ne sais comme vont les courriers, mais vous auriez dû recevoir trois lettres de nous au lieu d'une renvoyée par Clermont, et les vôtres nous paraissent séparées par de biens longs intervalles. Il est vrai que les solitaires me-

1793, décrété d'arrestation par la Convention le 12 avril (P. V. C., 12 et 26 août), il fut guillotiné à Lyon.

[1] Bernard Davanzati Bostichi (1529-1606), littérateur florentin. Une nouvelle édition de sa traduction de Tacite venait de paraître (1790, 3 vol. in-4°).

[2] Catherine Sawbridge, mistress Macauley (1733-1791), avait publié une *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier jusqu'à l'élévation de la maison de Hanovre*, 8 vol. in-8°, 1763-1783, et une *Histoire d'Angleterre depuis la Révolution jusqu'au temps présent*, 1778, in-4°. — Brissot, qui l'avait connu à Londres (voir ses *Mémoires*, II, 228-234), professait pour elle une vive admiration. Il semble que l'ouvrage dont parle ici Madame Roland soit un abrégé des précédents. Le *Patriote français* du 11 octobre 1791 annonce une «*Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier jusqu'à la Révolution* (de 1688), par Catherine Macauley Graham, traduite en français par Mirabeau, 2 vol. in-8°». Madame Roland reviendra souvent à cette lecture, d'une inspiration toute républicaine.

[3] *Lettres à Bancal*, p. 117; — ms. 9534, fol. 63-64.

surent le temps d'une autre manière qu'on ne peut le faire dans les villes et surtout à Paris; je crois cependant qu'en cela, comme en tant d'autres choses, nous ne différons pas beaucoup. Mon bon ami vous a copié, ci-joint, une lettre que nous avons reçue en même temps que votre dernière et dont les observations lui ont paru mériter quelque attention; elle est d'un homme versé dans les affaires; il voit peut-être en noir, mais bien des gens peuvent voir ainsi, et dès lors leur sentiment doit être compté pour quelque chose dans l'ordre public. Nous livrons ces réflexions à votre patriotisme pour en user comme il vous paraîtra sage et en aiguiser l'activité, la vigilance de nos meilleurs députés. On n'aperçoit pas parmi eux de tête financière, dans la grande et bonne acception du mot; ces comptes tant désirés ne se publient toujours point, et personne n'insiste sur cet article avec la vigueur et la suite nécessaires. Enfin l'économie, ce puissant, cet unique moyen de soutenir l'état ébranlé, n'est pas l'objet des opérations et de la prévoyance de notre Assemblée. Échauffez les esprits sur ce point, et faites envisager que, dans les espérances qui se sont répandues parmi le peuple, l'augmentation des impôts, sans l'assurance d'un régime sévère et de l'extinction de la dette, serait capable de produire des effets funestes à la Révolution.

Vous nous avez mandé des choses consolantes sur la force du parti patriotique, l'état de splendeur des Jacobins et la désertion du *Club de 89;* vous ne sauriez imaginer combien ces bonnes nouvelles nous restaurent et nous font de bien.

Lanthenas est encore avec nous; il ne vous écrit point aujourd'hui, il est de mauvaise humeur contre Paris et les journalistes. Tournon[1], qui se plaint

[1] Sur Tournon, rédacteur (avant Loustalot) des quinze premiers numéros des *Révolutions de Paris* que l'éditeur Prudhomme avait commencé à publier le 17 juillet 1789, et sur les diverses feuilles que Tournon, après sa séparation d'avec Prudhomme, fonda successivement (*Révolutions de Paris, Révolutions de Paris et de l'Europe, Révolutions de l'Europe*, etc...), voir Hatin, *Bibliographie*, p. 147-150; Tuetey, Tourneux, *passim*.

Il semble que Tournon, à la date où écrit Madame Roland, eût été éliminé de son dernier journal par les Robert et cherchât à créer une nouvelle feuille.

Antoine Tournon était Lyonnais. Il faisait partie du Club des Jacobins et demeurait rue Guénégaud, n° 22. Il travailla ensuite, en 1791, au *Mercure universel,* où il faisait «l'article de la Convention, sans aucune réflexion». Emprisonné sous la Terreur, il fut impliqué dans la conspiration des prisons ou du Luxembourg, et fut guillotiné dans la troisième fournée, le 22 messidor an II, 10 juillet 1794 (Wallon, *Trib. rév.*, p. 441, 448).

de n'avoir pas de correspondant à Lyon, a reçu de lui plusieurs lettres sur cette ville et il n'a seulement pas donné signe de vie; on ignorerait que les objets lui fussent parvenus, si Pethion[1], sous le couvert duquel ils étaient adressés, n'eût trouvé, tout député qu'il soit, le temps de répondre et d'instruire de leur destination.

Lanthenas a aussi écrit plusieurs fois à Blot en lui envoyant divers articles dont aucun n'a encore paru. Ce n'est que d'hier qu'il a eu des nouvelles de M. Pigott, franc original, qui ne répond seulement pas à tous les détails qui lui avaient été communiqués sur l'Auvergne et les Beauregard, et la proposition d'aller les visiter. Il mande qu'il a vu plusieurs biens ecclésiastiques dont aucun ne l'a satisfait, et qu'il croit qu'il vaudrait mieux chercher une propriété de particulier; puis il engage Lanthenas à venir le trouver à Lyon pour y servir le patriotisme dans la société des Amis de la Constitution. En vérité, je ne pense pas qu'avec cet inconstant pythagoricien vous fassiez jamais rien, à moins qu'on ne trouve un objet qui, le séduisant d'abord, l'entraîne sur-le-champ : s'il n'est ainsi pris *subito*, il cherchera toute sa vie et ne bâtira que des projets.

Voici le temps des élections à Lyon, on y parle beaucoup de notre ami; adversaires et autres en font grand bruit, par des motifs très différents. Lanthenas met une sorte de délicatesse à s'y montrer dans cette circonstance pour ne pas donner prétexte à des suppositions de recherches ou de cabales. Notre ami lui a proposé d'aller visiter un prieuré près de Villefranche[2] et quelques domaines nationaux; les choses en sont là, et je ne vois pas encore que les éléments de votre société soient crochus comme ceux des tourbillons de Descartes, de manière qu'ils peuvent s'agiter longtemps avant de se réunir et de former un monde.

Je n'aime pas que vous vous plongiez dans la mélancolie, c'est une mauvaise disposition pour le voyage de Londres dont le climat vous en inspirera bien assez dans cette saison. Vous trouverez cette grande ville toute enveloppée de brouillards et de fumées; ce n'est pas le temps des beaux gazons et de la parure de ces jardins charmants où l'on peut se livrer à la douce rêverie ou

[1] C'est la première fois que Petion apparaît dans la correspondance. Sa liaison avec son compatriote Brissot explique ses relations avec Lanthenas.

[2] Roland et Lanthenas allèrent en effet, trois jours après, visiter le prieuré de Montroman, sur la commune de Dénicé, près Villefranche. Il y a là-dessus, au ms. 9534, fol. 238-241, une longue et intéressante lettre de Lanthenas à Bancal, du 9 novembre. Nous avons déjà dit qu'aucun de ces projets n'aboutit.

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'élever aux méditations sublimes. Le Parlement et les spectacles, la politique et les mœurs, voilà les objets sévères que vous pourrez observer et suivre, sans les distractions aimables que l'observation d'une nature nouvelle et touchante vous aurait fournies dans une saison plus heureuse. Emportez donc avec vous un peu *del brio francese;* ce n'est pas une exhortation qu'on eût eu à faire autrefois aux hommes de notre nation, toujours bien prémunis contre les influences du spleen; mais avant même notre Révolution vous étiez trop différent d'eux pour n'être pas digne des Anglais; il suffit, pour la gloire, d'être devenu plus libre qu'eux, et il ne faut pas, pour le bonheur, renchérir sur leur mélancolie. Au reste, j'imagine que vous aurez des lettres qui vous mettront à même de voir la société; ce n'est pas un article à négliger, et il doit vous procurer des plaisirs. Lorsque je suis allée dans ce pays, nous n'avons eu que le temps de visiter le matériel et de considérer les surfaces. J'ai plutôt appliqué alors les idées que j'avais du gouvernement et des hommes, que je n'en ai beaucoup acquis. Avec plus de loisir, vous devez mieux faire que nous, et j'espère que votre voyage, par les communications que vous voudrez bien nous faire, complétera le nôtre. Faites-moi connaître les Anglaises, dont je n'ai vu que l'extérieur aimable et décent, qui promet un cœur sensible auquel elles ont la réputation de joindre un jugement exquis et un esprit cultivé. Lanthenas parlait l'autre jour d'Anglaises qu'il a vues à Paris, que vous et M. Garran devez connaître et qui pourront peut-être vous procurer des relations agréables [1]. Si vous vous arrêtez à Amiens, que nous avons habité, vous pourriez y voir de nos amis qui le sont aussi devenus de Bosc [2]. On m'avertit qu'il est 11 heures, qu'il faut partir pour mettre cette lettre à la poste, et je la termine par les embrassements de la bonne amitié qui vous est vouée à jamais parmi nous.

Copie d'une lettre écrite de Paris le samedi 30 octobre 1790.

Hier matin, M. de Montesquiou fit au nom du comité d'aliénation et des finances un rapport sur l'emploi des nouveaux assignats à la liquidation de la dette courante. Suivant le projet des comités, 200 millions seront prélevés sur les 800 pour pourvoir aux besoins courants de l'État. Le surplus sera employé à l'acquittement de la dette exigible.

Observations. 400 millions de biens domaniaux et du clergé sont mangés; les 200 qu'on

[1] Probablement Miss Helena Williams, dont nous verrons bientôt que Bancal fut épris. Elle avait fait, avec sa mère et sa sœur, un premier séjour en France cette année-là, s'y était liée avec Brissot et ses amis, et était retournée depuis peu en Angleterre, pour revenir en France en 1792.

[2] M. et Mme d'Eu et M. de Vin.

demande le seront à la fin de février au plus tard. Voilà un cinquième de cet avoir de dissipé sans payer une obole. S'il survient le moindre événement extraordinaire, comme guerre de terre ou de mer, et même si l'Assemblée s'amuse à baguenauder comme elle fait, si le royaume continue à perdre dans son commerce 50 à 60 millions par balance soldés en argent, si l'impôt est refusé, retardé, modifié, comme il y a toute apparence, si enfin les colonies nous échappent et ne nous envoient pas directement leurs denrées, si la misère continue de régner dans les villes par défaut de consommation, et dans les campagnes par défaut de bras et de bestiaux, tout est perdu, la banqueroute la plus affreuse est assurée.

Je vois dans l'assemblée beaucoup d'esprit partiel, et pas un caractère d'ensemble. M. de Montesquiou, depuis qu'il calcule, s'est toujours trompé. M. Necker, au lieu de l'aider, s'est tenu orgueilleusement dans son coin et l'a sans cesse harcelé par de nouvelles demandes. Peu à peu, il a retiré ses fonds, dégagé sa maison de banque, et il n'a tenu qu'à lui d'y joindre la valeur de ses bâtiments. Il a pris le parti le plus sûr : j'en aurais fait autant. Mais, auparavant, j'aurais exposé les dangers futurs par les passés, et je me serais amplement justifié par là. Quoi qu'il en soit, l'imposition commence à paraître et à être distribuée à Paris. Le murmure est général. Le marchand détailleur est quadruplé. Ce n'est pas du bonheur. La récolte annuelle du vin a été estimée à 400 millions, puisque le comité a estimé à la vingt-cinquième partie ce droit, et que de là il devait en revenir au trésor public 16 millions. Cette motion a été ajournée à huitaine.

Calculez et distrayez ces dépenses; plus, les pensions du clergé, les risques de l'impôt, les dépenses de l'armée de terre et de mer, la position des colonies, la liste civile, les événements imprévus, la guerre peut-être, la perte, je le répète, de la balance du commerce : concluez et tremblez. Quant à moi qui n'ai que mes sentiments intérieurs et mon expérience, je vous avoue que je n'ai jamais vu le danger plus près, le gouffre plus effrayant, et la nation plus proche de sa ruine totale. J'en ai été agité toute la nuit... Dieu veuille que M. Necker ne finisse pas par avoir raison.

N. B. Un ami, imposé l'année dernière à .... 42 livres,
l'a été celle-ci à 180

P. S. Que deviendront les boutiques si chères du Palais-Royal? etc.: quatre pages d'*et cetera*.

Cette lettre est destinée pour H. Bancal, un de nos amis, qui, avec un billet de moi, vous ira voir demain soir. Veuillez la lui remettre [1].

Je vous embrasse tous.

Louis Bosc.

8 novembre 1790.

[1] Ces lignes, de l'écriture de Bosc, ont été évidemment ajoutées par lui pour un de ses collègues au bureau des postes.

390

[À ROLAND, AU CLOS[1].]

[Vendredi, 19 novembre 1790, — de Villefranche.]

Je n'irai pas te joindre aujourd'hui, j'ai encore ici de petites affaires; puis j'ai eu cette nuit une cruelle indigestion qui m'a coupé bras et jambes; elle m'a d'autant plus fatiguée que je me suis trouvée dans cette situation où l'on est plus sensible et plus faible.

Je partirai demain à moins que quelques *reliquats* m'obligent de différer jusqu'au dimanche; alors je ferais partir la bonne la première et elle retournerait dès demain.

Je t'envoie des lettres qui sont venues par le district, hier jeudi, sept heures du soir. Je ne ferai donc pas de malle ici, je n'y ai que ton manteau à prendre; mais j'aurais bien voulu en avoir une au Clos pour y mettre tout ce que j'aurai à emporter de là. Le boucher ira demain ou dimanche prendre le veau; il est de garde aujourd'hui.

J'envoie manne, savon et le reste; j'embrasse le docteur[2], parce qu'il a bien soin des bonnes gens; d'ailleurs, il faut bien que je descende avec lui de mon piédestal, puisque me voilà dans mon lit; il pourrait, à son tour, prendre ses lunettes et m'envoyer la fièvre. Attendez-moi, marauds que vous êtes; vous n'avez pas longtemps à passer sans le lutin et j'irai vous apprendre à planter sans moi.

J'écris un mot à Bosc pour avoir raison de sa taciturnité.

Adieu, mon ami; je t'embrasse de tout mon cœur. Vingt-quatre heures de chaleur et de repos et je reprends mon cadédis[3].

On dit les nominations suspendues à Lyon[4].

[1] Ms. 6239, fol. 222-223. — En comparant cette lettre avec les deux qui suivent du 20 novembre à Roland et du 30 novembre à Bancal, et avec Wahl, p. 286, on voit qu'elle est indubitablement du vendredi 19 novembre 1790. D'ailleurs, sa place au manuscrit est en rapport avec cette date.

[2] Lanthenas.

[3] Nous ne pouvons expliquer cette expression.

[4] Les élections municipales. — Voir lettre 387. Les électeurs avaient été convoqués pour le 6; mais un incident les avait fait renvoyer au 18.

391

[À ROLAND, AU CLOS[1].]

Samedi 20 novembre 1790, — [de Villefranche].

Je ne pars pas aujourd'hui, mais très sûrement je m'en irai demain, et il n'est pas nécessaire que tu viennes. Je retarde encore par prudence, plus que par besoin du moment; j'envoie la bonne toute mal en train et criant les fesses; mais c'est un paquet d'expédié, nous n'avons pas le temps d'y regarder de si près.

Je n'ai que de la faiblesse, et de tout ceci il n'y a autre chose à conclure sinon que le cheval, qui m'est fort agréable et salutaire dans un temps choisi, doit m'être interdit dans les huit ou dix jours qui précèdent l'époque des règles, parce que alors il hâte leur retour et les rend trop abondantes, ce qui m'excède et m'épuise. Il s'est joint à cela cette fois-ci un débordement d'humeurs par haut et par bas, qui m'a atterrée pour un moment. Je compte être libre demain, et voilà pourquoi je remets à partir.

Je n'ai reçu qu'un courrier de Lyon; j'envoie chercher celui de Paris; j'expédierai tes lettres.

La manne était achetée, les gens l'ont oubliée.

Le docteur trouvera ci-joint quelques effets qui lui appartiennent.

Motus du frère[2]; peut-être m'attend-il; Dieu le bénisse et nous aussi.

Je t'embrasse et aussi le docteur.

Ci-joint des lettres qui te feront plaisir; j'ai une rescription sur la poste à Villefranche.

[1] Ms. 6239, fol. 224.

[2] Le chanoine Dominique. — On voit que les relations étaient alors tendues à ce point, que Madame Roland, arrivant à Villefranche, s'établissait au second étage de la maison familiale, au-dessus du chanoine qui occupait le premier, sans qu'on communiquât. Mais on se rapprocha en 1791.

392

[À BANCAL, À LONDRES[1].]

30 novembre 1790, — du Clos Laplatière.

Nous attendions de vos nouvelles avec impatience; les premières de Londres nous sont parvenues depuis cinq à six jours, et vous jugez comme elles ont été accueillies. J'ai tardé de vous répondre, non pour avoir plus de choses à vous dire, l'amitié ne reste jamais court, mais pour en avoir de meilleures à vous apprendre. Je n'étais pas remise de je ne sais quelle crise ou révolution qui m'avait atterrée, lorsque mon ami est tombé malade. Les premiers symptômes me firent craindre de voir renouveler l'affreux état de l'année précédente, mais ce n'était qu'une fièvre d'éruption; un érésipèle s'est déclaré à la jambe et tous les autres accidents ont disparu. Il est dans les remèdes que nécessite cette circonstance et sera libre, à ce que j'espère, vers la fin de cette semaine. Ses maux m'ont fait oublier les miens, l'inquiétude m'a rendu mon activité; nous sommes tous mieux : c'est ce que je voulais pouvoir vous mander.

J'aurais beaucoup à ajouter sur ce qui nous est personnel; j'y viendrai bientôt, car je n'ai pas l'espérance de vous apprendre du nouveau sur les affaires publiques dont j'aimerais à vous entretenir. Vous savez que le ministère est enfin changé : le brave Duport, patriote et plébéien, est passé à la place du garde des sceaux[2]; Duportail donne des espérances, il est à la guerre[3]; Fleurieux[4] est éclairé sans être ami de la Révolution, mais il marchera avec les choses dès qu'elles paraissent les plus fortes. Le duel de Lameth et de Cas-

[1] *Lettres à Bancal*, p. 125; — ms. 9534, fol. 65-66. — En marge : «Rép. le 14 décembre».

[2] Duport-Dutertre (1754-1793) avait remplacé, le 21 novembre 1790, au ministère de la justice, l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé; démissionnaire le 22 mars 1792, guillotiné le 28 novembre 1793.

[3] Duportail, ministre de la guerre depuis le 16 novembre 1790, à la place de La Tour du Pin; démissionnaire le 5 décembre 1791.

[4] Le comte Charles-Pierre Claret de Fleurieu (1738-1810), ministre de la marine le 24 octobre 1790, jusqu'au 16 mai 1791, puis membre des Anciens, conseiller d'État, sénateur, etc. — Il était de Lyon, et frère de Claret de Fleurieu de La Tourrette (1729-1793), secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, avec lequel Roland était en excellentes relations.

tries[1] a commencé une sorte de révolution qui doit s'achever par un décret contre ce barbare et féodal usage. Il y avait eu partie faite pour engager les patriotes à se couper la gorge; plusieurs d'entre eux furent insultés par des ferrailleurs dans le même temps qu'un Chovigny[2] provoquait Lameth à se battre : celui-ci refusa deux jours, mais Castries s'étant prévalu de ce noble refus pour le plaisanter et le pousser à bout, il eut la faiblesse de céder; il fut blessé. Le peuple irrité dévasta l'hôtel de Castries; en exécutant cette vengeance, il développa ce mélange de colère et de modération, de violence et de désintéressement qui fait rugir ses ennemis et que ses partisans mêmes n'admirent peut-être pas assez. Les meubles, les glaces, les effets les plus précieux étaient mis en pièces et jetés par les fenêtres, et des hommes couverts de haillons déchiraient à pleines mains des assignats en s'écriant : «Autant de gagné pour la nation!» On déchirait de superbes tableaux, et un portrait du Roi, fêté et respecté, fut élevé en place apparente, exposé à la vénération de tous. Ces terribles exécuteurs se faisaient fouiller en sortant, pour prouver qu'ils n'emportaient rien; ils arrêtèrent eux-mêmes quelques voleurs qu'ils trouvèrent saisissant de l'argenterie.

Racontez ces faits à ces braves Bretons, qui étaient dans le temps de Tacite *domati all'ubidire, ma non all'esser schiavi*, et dont l'âme fière doit se plaire à reconnaître la vigueur et la générosité de leurs voisins trop longtemps ennemis. Les sections de Paris ont député vers Lameth pour lui reprocher sa complaisance et lui remontrer ses devoirs; des sociétés d'Amis de la Constitution ont fait des adresses à l'Assemblée nationale pour obtenir un décret contre les duels.

La pétition d'Avignon, qui s'offrait à la France, n'a pas été accueillie avec la franchise des vrais principes et la loyauté qui convient à des hommes libres; on n'a fait qu'un tour de passe-passe, on a ajourné la question et chargé le

[1] Le duel de Ch. de Lameth avec le maréchal de Castries est 12 du novembre 1790.

[2] «Lors des élections par les États généraux, Charles Lameth eut une altercation avec un officier, nommé Blot de Chauvigny, auquel il faisait observer qu'il n'avait pas l'âge requis pour l'élection. Lameth avait oublié cette affaire, lorsque, environ deux ans après, cet officier s'avisa de lui en demander raison... Lameth répondit au provocateur : «Vous avez attendu vingt-deux mois, vous attendrez bien encore la fin de la législature...» (*Mém. de Brissot*, III, 179.) Cet incident n'en fut pas moins le point de départ du duel de Lameth et de Castries. — Voir aux *Mémoires de Brissot*, *ibid.*, 181, une note curieuse de l'éditeur sur le rôle de Chauvigny en 1814, à la fois proviseur impérial du lycée de Dijon et agent secret de Louis XVIII.

pouvoir exécutif d'envoyer des troupes pour protéger la tranquillité des Avignonnais[1]. Le tribunal de cassation est à peu près organisé; les objets secondaires vont leur train, mais l'on manque toujours de sévérité dans les finances, et l'on ne donne point à tous les comptes et dépenses cette parfaite publicité qui en facilite la discussion par les premiers intéressés.

Brissot vient de donner une excellente lettre à Barnave dont il révèle toutes les faiblesses, et dont il relève tous les torts dans sa conduite politique et ses divers rapports à l'Assemblée[2]. C'est un bon ouvrage qui doit être utile dans les circonstances et qui ferait estimer et chérir son auteur s'il n'était déjà connu et apprécié par les gens de bien.

Je reviens à nous. Notre mère a terminé sa carrière dans sa 92e année[3]. Cette époque pouvait devenir celle d'une réunion absolue de ceux de ses enfants qui lui survivent; le sentiment et les convenances le demandaient également. Notre ami, oubliant tout ce qu'un aîné avait pu lui faire éprouver dans nos usages et nos préjugés despotiques, ne lui a manifesté que des dispositions fraternelles; je me suis chargée de leur expression et, tout en jugeant ce que tant d'opposition de principes, de goûts et d'humeur apporterait de difficultés dans la vie commune, je ne me suis attachée qu'à ce qui pouvait la rendre douce, et j'ai senti du plaisir à me dévouer pour ma part au charme de cette réunion. Il ne m'est pas arrivé comme à Salomon qui, ne demandant que la sagesse, eut encore mille biens avec elle; mais l'intention nous a été sans doute imputée à mérite, et, décidée au sacrifice, j'ai été dispensée de l'épreuve. Quoique ce soit un malheur de ne pas trouver dans les siens une juste correspondance, ce peut être un bien sous quelques rapports, et il vaut mieux ne pas vivre toujours rapprochés quand il n'existe point de conformités morales entre les êtres.

Durant ces petites scènes domestiques, les affaires de Lyon prenaient une nouvelle tournure; cinq des anciens municipaux, demeurés par la voie du sort, ayant donné leur démission, les premiers notables passent à leur place : notre ami est du nombre[4]. Cependant mille difficultés, inventées à plaisir pour diminuer le nombre des votants ou naissantes des passions diverses, retardent

[1] Décret du 20 novembre 1790. — Avignon ne fut réuni à la France que le 14 septembre 1791.

[2] «Lettre à Barnave sur les rapports concernant les colonies», 1 volume in-8°, 106 pages. — Voir *Mém. de Brissot*, III, 149.

[3] La mère de Roland, Thérèse Bessye de Montozan. — Voir Appendice C.

[4] V. lettre du 28 octobre 1790, note 3.

beaucoup les élections; nous avons arrêté d'attendre qu'elles fussent achevées pour nous rendre à Lyon où notre ami ira remplir ses fonctions, disposé comme tout bon citoyen, qui doit pouvoir dire aujourd'hui avec César, mais pour une meilleure cause :

> Quoi qu'il puisse arriver, mon cœur n'a rien à craindre;
> Je vaincrai sans orgueil, ou mourrai sans me plaindre.

Arrêtés à cette idée, nous avons cependant éprouvé quelque indécision en apprenant que le rapport sur les manufactures était prêt; que la suppression des inspecteurs entre dans le projet, qui conserve seulement les chambres de commerce, et forme en outre un collège de commerce, partie instructif, partie administratif, qui correspondra avec les chambres de commerce. On ne parle point de retraites aux supprimés. Peut-être y aurait-il quelque raison à faire le voyage de Paris dès que le rapport paraîtra, si tant est que l'Assemblée le mette à la discussion, et d'y faire les observations utiles à la chose commune, avec les réflexions qu'inspire la justice particulière pour de vieux serviteurs dans cette partie. D'un autre côté, la sagesse semble demander qu'aussitôt la décision de l'événement, nous nous confinions bonnement dans notre ermitage, qui doit alors devenir notre grande affaire et notre unique séjour. Préparés pour tous les cas imaginables, nous n'aurons jamais d'efforts à faire pour prendre notre parti; il n'est question que de combiner les possibles avec ce que la chose publique peut réclamer.

Nous venons d'apprendre, dans le moment, le choix des municipaux élus dernièrement; ce sont tous patriotes connus. Il est évident que le peuple a toute l'influence et qu'il en use admirablement; on parle de Vitet pour maire, de l'ami pour procureur de la commune; si cela arrive, il y aura trop de bien à faire et trop beau jeu à l'entreprendre pour ne pas soumettre à l'avantage de l'opérer toute autre considération[1]. Alors nous habiterons encore Lyon pour deux ans et nous ne l'abandonnerons qu'après son entière régénération. Tel est l'état de nos alentours; c'est assez vous en entretenir, mais ces détails étaient bien dus au patriotisme et à l'amitié.

Vous avez fait un charmant voyage avec votre aimable compagnie et vous commencez sans doute à connaître quelques sociétés; j'imagine que vous n'é-

[1] Roland ne fut pas élu. C'est Bret qui fut choisi, avec Lémontey (le futur député à la Législative) pour substitut.

chapperez pas le lord Stanhope[1] non plus que tous les Amis de la Révolution. Je lisais hier le bon Granville Sharp[2], qui fait des phrases si longues et si chrétiennes; c'est un écrivain vénérable qui me semble dire en mauvais style les meilleures choses du monde et qui, à la différence du commun des auteurs, doit valoir encore mieux que ses livres. M. Lanthenas prétend qu'il y a à Londres plus de gens religieux que partout ailleurs en Europe; moi, je crois qu'il y a plus que toute autre part des esprits indépendants qui rejettent toute croyance, et je pense que nous avons raison tous deux : c'est à vous de résoudre ce problème.

Notre ancien voisin, M. Deu, avec qui nous avons fait autrefois tant de courses botaniques, n'a pas dû vous paraître au niveau de la Révolution; gentilhomme et financier, père de famille comptant sur sa place pour sa fortune, il n'a pu, avec une bonne judiciaire, échapper absolument à l'influence des préjugés et de l'intérêt[3].

Vous voilà établi dans un quartier duquel nous n'étions pas fort loin, car nous habitions *Creven street in the Strand;* le parc et tout ce qui y fait suite vous offriraient de charmantes promenades dans une autre saison.

Adieu; j'imagine bien que c'est par surabondance et non par opinion de sa nécessité que vous nous avez fait l'exhortation qui termine votre dernière. Nous vous écrivons avec plaisir et nous n'avons nulle peine à vous aimer : mais cela ne serait-il pas bon à rétorquer, à vous, voyageur au milieu d'un monde nouveau et enchanté?

LE ROSSIGNOL ET LA FAUVETTE[4].

Privée dès son jeune âge, une fauvette vivait en paix sans rien regretter. Bon maître, agréable volière suffisaient à ses besoins ou servaient à contenir ses vœux.

[1] Lord Stanhope (1753-1816) qui, quoique beau-frère de Pitt, était un partisan de la France et de la Révolution. — Voir, sur la Société des *Amis de la Révolution* à Londres, la lettre du 13 octobre 1790. — Cf. Beaulieu, II, 263.

[2] Sur Granville Sharp, voir les *Mémoires de Brissot*, II, *passim*.

[3] Les lettres de M. d'Eu à Bosc, que possède M. Alexandre Beljame, et dont vingt et une, vraiment intéressantes, sont de l'année 1789, confirment cette appréciation. M. Deu parle en royaliste modéré, sensé, mais en royaliste.

[4] «Cette fable, dit l'éditeur de 1835, était jointe à la lettre qui précède et paraissait en faire partie; nous nous sommes fait un scrupule de la reproduire.» Nous faisons de même. — Elle est aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 68.

Un brillant rossignolet, volant, chantant, çà et là, conduit par le hasard, vint un jour près de sa cage. Beaux yeux, bec mignon, gentil corsage, mais surtout jolie voix et accents des plus tendres attirent, charment tour à tour la prisonnière et le passant. — Quand on sent qu'on se ressemble, on ne tarde pas de s'aimer : c'est ce que firent nos oiseaux. Quelle sera leur destinée? — La fauvette, constante en sa captivité, d'une aile caressante et de son doux ramage doit récompenser les soins du maître qui la chérit; tandis qu'appelé par la gloire, le rossignol ira dans les bois célébrer le printemps, la liberté, l'amour.

— «Vole, poursuis ta carrière, dit la fauvette attendrie; sois l'honneur de nos forêts, enseigne leurs hôtes sauvages; en chantant le bonheur, tu le feras goûter; sensible à tes succès, je jouirai de tes triomphes.»

Grandes promesses, charmant parlage signalèrent leurs adieux; le rossignol part à tire d'aile. Bientôt pays nouveau, bocages délicieux, oiseaux d'étranges plumages attirent et fixent ses regards : on est curieux chez les moineaux, tout comme parmi les humains : on veut voir, et le temps passe, et l'appétit vient en mangeant.

Adieu, fauvette, dans sa cage
La pauvrette a beau compter les moments,
Ils vont vite pour qui voyage!

Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ.

C'est la morale de la fable.

On trouve encore dans le même auteur le *Passage du Rossignol*, touchante et mélancolique élégie qui retrace l'analogie de la manière de sentir avec l'habitude de la manière d'être, l'affaiblissement ou la variété inévitable des sentiments dans une vie tumultueuse et agitée, la profondeur et souvent l'infortune des affections nourries dans la retraite et le silence.

Nos précédentes [1], mon cher ami, qui vous ont manqué à Paris, vous seront sans doute exactement parvenues à Londres. L'une d'elles vous a porté ma lettre pour M. Baumgartner [2], dont vous aurez probablement été content. Nos amis vous ont raconté tout ce qu'il y a de plus intéressant dans les affaires publiques et même les leurs particulières, depuis que vous avez quitté Paris. L'objet seul de l'inégalité des partages a été oublié. M. Merlin [3], député des pays de droit écrit et membre du comité de féodalité, s'empressait de faire un rapport au nom de ce comité auquel notre adresse avait été renvoyée. Il ne considérait que les pays de coutume. MM. Mirabeau et Chapelain [4] ont demandé que ce rapport fût renvoyé au comité de constitution pour y joindre celui qu'il est nécessaire de faire à l'Assemblée nationale des effets des testaments et autres actes qui donnent lieu dans les pays de droit écrit

[1] Ce qui suit est de Lanthenas.
[2] Baumgartner, inconnu.
[3] Merlin de Douai.
[4] Chapelain, inconnu. — Il faut sans doute lire *Le Chapelier*, un des membres les plus connus de la Constituante.

à une inégalité entre les enfants, laquelle a partout et constamment lieu. J'en augure qu'on est bien plus disposé que vous ne nous l'écriviez à suivre toute la rigueur des principes dans le décret qui surviendra. J'ai envoyé à Pétion quelques matériaux pour son discours. Je n'ai eu aucune nouvelle de notre Société : sans doute vous l'avez trouvée dissoute; mais pourquoi ne m'en avez-vous rien écrit?

On vous parle du lord Stanhope et de sa Société; c'est certainement, pour un Français, les hommes les plus intéressants à cultiver. Mais une liaison que l'ami Brissot n'aura pas manqué de vous mettre à même de faire, c'est celle de M. Williams [1] qui enseigne publiquement le divorce. Il faudrait faire quelque grande confédération pour travailler, dans quelques années, en même temps en Angleterre et en France, à nous débarrasser absolument des prêtres. Sans cette révolution, la société ne fera point les progrès qui lui sont, avec elle, maintenant faciles. Brissot me presse de retourner à Paris cet hiver, pour défendre les noirs. Je ne tarderai pas à passer au Puy, et je verrai après de régler ma marche. L'indisposition de nos amis et l'indécision des affaires de Lyon m'ont engagé à retarder mon départ.

Je vous embrasse, mon cher, du meilleur cœur.

393

[À BOSC, À PARIS [2].]

8 (*octobre*) décembre 1790, — [du Clos].

Nous avons reçu la pacotille anglaise [3] pour notre docteur, plus docteur que jamais dans ce pays dont il guérit tous les malades, prêchant et appliquant les mains, à la manière du Christ, mais s'embarrassant moins que lui de faire payer le tribut à César.

Effectivement, nos représentants prennent assez le soin d'assurer ou d'augmenter l'impôt, beaucoup plus que de nous éclairer sur l'emploi des fonds. Aussi, toute Parisienne que je sois, je dirai que vous n'êtes que des Myrmidons

[1] David Williams (1738-1816), le célèbre publiciste anglais, que Brissot avait connu à Londres dès 1783, qui vint en France, en 1792, collaborer à l'œuvre de Roland et de ses amis, et qui reçut, le 25 août 1792, le titre de citoyen français.

[2] Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1820 par Barrière (I, 350), qui devait la tenir de Bosc. Il l'a datée du 8 *octobre* 1790. Mais il faut lire *décembre*. Les élections municipales de Lyon, auxquelles la lettre fait allusion, n'eurent lieu qu'en novembre et décembre 1790, et l'élection du maire n'eut lieu que les 16 et 17 décembre (Wahl, 286-287). — Remarquer aussi les allusions à Bancal, qui n'était pas encore parti pour Londres en octobre, ce qui prouve bien que la lettre n'est pas de ce mois-là.

[3] Des brochures anglaises pour Lanthenas.

tant que vous ne vous ferez pas mieux instruire de la partie des finances et de leur sage administration. Voyez les ménagères, connaissant le faible et le fort des maisons comme des empires, et, dès qu'on ne veille pas à la marmite, toute la philosophie du monde ne saurait empêcher une déconfiture.

Ci-joint des dépêches auxquelles vous voudrez bien faire suivre leur destination. J'imagine que vous avez reçu la nôtre pour Londres, dont on n'entend pas parler souvent.

Notre ami est encore pris par la jambe, mais je pense que sous huit jours nous irons à Lyon, où les officiers municipaux sont très bien choisis. Je n'entends plus parler de la suite des élections pour le maire, etc., etc.; nous irons voir ce que cela signifie. Quant à ma santé, je n'en parle que lorsqu'elle est *a quia;* autrement, c'est l'affaire de mon courage, et je n'en dis mot.

Adieu, soyez toujours notre bon ami.

394

[À BOSC, À PARIS[1].]

20 décembre 1790, — [du Clos].

Je vous fais passer une pacotille pour M. Deu à qui je vous prie de l'expédier.

Vous savez que notre ami est à Lyon à remplir ses fonctions, tandis que Lanthenas y apostolise; vous savez à quelle boucherie les bons citoyens ont échappé[2].

Il y avait eu des machinations combinées jusque dans les moindres détails; car nous avons été huit jours sans rien recevoir de Lyon, pas même les papiers périodiques qui doivent nous en parvenir, et, si la conspiration avait réussi, on aurait pu venir chercher ici l'un des *proscrits* avant que nous eussions soupçonné l'infernale intrigue.

Les dénonciations et les découvertes se multiplient chaque jour; Perpignan et Aix ont eu du sang répandu.

(1) Collection Alfred Morrison, 1 folio.

(2) La conspiration de Guillin de Pougelon, découverte le 10 décembre 1790, projet de prise d'armes royaliste pour s'emparer de Lyon et en faire le centre d'une insurrection générale (Wahl, 254-285).

Tandis que notre ami attendait ici le moment où la nouvelle municipalité entrerait en exercice, afin de ne commencer qu'avec elle, on conjecturait sur son absence et déjà quelques-uns le mettaient avec les *complices*.

Ma santé ne [m'a] pas encore permis de le suivre; j'avais d'ailleurs travaux à finir et affaires à ordonner, car probablement je quitte cette paisible retraite pour quelque temps, sauf les petits voyages que j'y pourrai faire lorsque l'exercice du cheval ne me sera pas interdit. Je vais, ces fêtes, embrasser ma pauvre Eudora et me rendre enfin à Lyon.

Peut-être y aurez-vous écrit; car il me semble que nous n'avons pas eu de vos nouvelles depuis longtemps, quoique vous nous en eussiez annoncé du voyageur.

395

[À BOSC, À PARIS[1].]

20 décembre 1790, — [du Clos].

Faites donc décréter le mode de responsabilité des ministres; faites donc brider votre pouvoir exécutif; faites donc organiser les gardes nationales. Cent mille Autrichiens s'assemblent sur vos frontières; les Belges sont vaincus; notre argent s'en va, sans qu'on regarde comment; on paye les princes et les fugitifs qui font, avec nos deniers, fabriquer des armes pour nous subjuguer... Tudieu! tout Parisiens que vous êtes, vous n'y voyez pas plus loin que votre nez, ou vous manquez de vigueur pour faire marcher votre Assemblée! Ce ne sont pas nos représentants qui ont fait la Révolution : à part une quinzaine, le reste est au-dessous d'elle; c'est l'*opinion publique*, c'est le *peuple* qui va toujours bien quand cette opinion le dirige avec justesse; c'est à Paris qu'est le siège

[1] Bosc, IV, 137; Dauban, II, 583. — Il semble que cette lettre soit un fragment détaché de la précédente.

Vers le même moment, Madame Roland écrivait à Brissot : «*Des comptes et de la raison!* il n'y a que cela pour ordonner les affaires et pour rendre les peuples heureux.» (Fragment de décembre 1790, cité par Sainte-Beuve dans son *Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. xxxi.)

de cette opinion : achevez donc votre ouvrage ou attendez-vous de l'arroser de votre sang.

Adieu, citoyenne et amie, à la vie et à la mort.

396

À M. H. BANCAL, À LONDRES[1].

30 décembre 1790. — de Lyon.

En arrivant ici avant-hier, j'ai trouvé votre lettre du 14 qui venait d'y parvenir, et j'ai regardé comme une bonne fortune la réunion de vos nouvelles au plaisir de rejoindre nos amis qui m'avaient quittée depuis quinze jours. Affaires et santé s'étaient opposées à ce que je les suivisse, et j'avais subi mon sort sans murmure, parce qu'ils n'avaient plus à courir de dangers, quoiqu'il y eût encore beaucoup à faire pour assurer la tranquillité.

Il me paraît que, jusqu'à présent, nous avons aussi mal calculé les uns que les autres l'effet de la distance et la durée des intervalles de notre communication. Vous étiez solitaire et triste, tandis que nous étions retirés et inquiets; vous nous paraissiez bien silencieux et, quant à moi, j'avoue franchement que j'en ai attribué la cause aux distractions du voyage; mais, par cela même, je me serais bien gardée de vous en faire un reproche. Mon amitié ne sut jamais descendre à la plainte; elle ne craint pas de confesser ma propre injustice; je ne connais que cette manière d'en réparer le tort. Je vois que le voyage de nos lettres emporte environ douze jours; ajoutez à cela le retard involontaire que les circonstances peuvent apporter à la réponse; un mois est presque écoulé avant que l'on puisse toucher l'intérêt de sa mise. Jugez maintenant combien, dans un mois, à la campagne, on doit penser de choses, malgré toutes celles que l'on fait, et voyez si vos inquiétudes peuvent être comparées à nos conjectures sur le compte d'un voyageur jeté dans un monde où la nouveauté, l'importance ou l'intérêt et toujours la variété des objets sollicitent son attention, occupent son esprit et appellent son cœur.

Enfin vous atteignez votre but : vous observez un peuple intéressant, vous

[1] *Lettres à Bancal*, p. 136; — ms. 9534, fol. 69-70 *bis*. L'adresse porte : «Chez Mr Margrave, n° 40, Bury Street, Saint-James.» Et Bosc a ajouté en marge : «Je vous embrasse; je vous écrirai la semaine prochaine, dans une lettre de Garran.»

augmentez vos connaissances, et vous n'oubliez pas vos amis; je vous passe de devenir savant à cette condition. Vous nous mandez des choses infiniment intéressantes sur le gouvernement anglais; j'imagine que Brissot en fera quelque usage [1], sans quoi je chercherais à le faire publier dans quelques feuilles. Il nous est utile d'exciter les bons esprits à faire des comparaisons de la constitution d'Angleterre avec celle que nous devons avoir, à reconnaître les inconvénients que nous devons éviter, et les avantages dont nous pouvons nous prévaloir. Les partisans de l'ancien régime décriaient, sous son règne, le gouvernement anglais; ils le préconisent aujourd'hui, et ce tardif éloge en est la plus franche satire pour les amis de la liberté. Nous aspirons avec raison à être mieux que nos voisins, que nous eussions été, ci-devant, trop heureux d'imiter. Je conçois de quel œil un citoyen français peut les considérer maintenant : nous sommes à ce moment de ferveur, d'enthousiasme et d'exaltation qui produit les grands mouvements, fait éclore les plus belles vérités, inspire les plus nobles sentiments et excite ces actions généreuses faites pour servir d'exemple à la postérité. Les Anglais, déjà loin de cette crise heureuse, sont tombés dans l'apathie d'une sécurité trompeuse, et les intérêts du commerce, les préjugés du luxe ont hâté les progrès de cette incurie où tombe un peuple tranquille qu'endorment à plaisir les intrigues du ministère et la perfidie des ambitieux.

Assurément, tant que les Anglais ne réclameront pas contre les vices de leur représentation et la tyrannie de l'acte du *Test*, ils s'affaisseront toujours davantage sous les chaînes que multiplient la prérogative royale et les prétentions des grands.

Vous devriez bien nous envoyer un extrait abrégé, mais une vraie quintessence, des réfutations de l'ouvrage de Burke, ainsi que la notice des divers auteurs qui l'ont combattu [2]. Ce serait très précieux dans ce moment où nous sommes inondés de critiques de notre Révolution. Calonne [3], avec ses raisonne-

[1] Bancal venait de devancer ce conseil. — Voir *Patriote français* du 26 décembre 1790 : «Extrait de la lettre d'un voyageur français en Angleterre».

[2] Burke venait de lancer ses *Réflexions sur la Révolution de France*, un des livres qui firent le plus de mal à notre Révolution, surtout en tournant contre elle l'opinion anglaise, qui lui avait été plutôt favorable jusque-là. — L'article de Bancal, du 26 décembre, était précisément une protestation contre le livre de Burke.

[3] Calonne avait publié : *De l'état de la France, présent et avenir*, in-8°, Londres, octobre 1790, 1 volume in-8°. — *Observations sur les finances*, Londres, in-4°, 1790.

ments spécieux, sa mauvaise foi, son faux clinquant; Burke, avec ses sophismes et sa politique des cours; Mounier, dans une nouvelle diatribe[1] dont nous n'avons encore que l'énoncé, parce qu'elle ne fait que de paraître dans la capitale; Tollendal[2], par un petit pamphlet où il a répandu de la chaleur et de l'énergie, tous ces gens et leurs écrits font un grand tort à la bonne cause. Ils flattent les passions des *mécontents*, ils séduisent les *hommes légers*, ils ébranlent les *esprits faibles*. Ôtez tous ces êtres de la société, comptez la classe ignorante qu'ils influencent à leur manière, et voyez le peu qui reste de bons esprits, de personnes éclairées pour résister au torrent et prêcher la vérité! Il est évident qu'on avait ménagé l'apparition de ces ouvrages pour le moment où devaient éclater de toutes parts les conjurations tendant au renversement de la Révolution. Les conspirateurs sont déjoués, il est vrai; mais le poison de leurs maximes circule dans l'État, et les fautes de nos législateurs en facilitent les progrès. Je ne parle pas de l'arbitraire des impositions, qui révolte généralement, et d'une foule de détails répréhensibles; mais la partie de la finance, ce principe moteur de la grande machine, est toujours traitée ou négligée avec une ignorance et une lâcheté intolérables; l'aveuglement ou la partialité se décèlent à chaque pas; d'un côté, l'on entasse les impôts avec une insouciance qui ne paraissait propre qu'au despotisme; de l'autre, on prodigue les millions comme s'ils ne coûtaient rien au peuple qui les fournit. On vient encore d'en assigner aux princes, comme si nous étions obligés de les entretenir dans le faste asiatique. Ajoutez que l'Assemblée conserve sa sotte manie de travailler en marqueterie, qu'elle saute perpétuellement d'un objet à l'autre, et qu'elle laisse en arrière, sans qu'on sache pourquoi, des choses de la première importance, telles, par exemple, que l'organisation de la garde nationale, etc., tandis qu'elle s'amuse à changer le nom de la maréchaussée en conservant ce corps dont on aurait pu se passer. Tout va bien, dit-on, c'est-à-dire que le peuple animé sent le besoin de conserver la nouvelle Constitution: mais le fait est que cette Constitution n'est point achevée, que l'Assemblée se gâte et mollit de jour en jour, et que nous serons perdus si l'opinion

[1] Mounier, alors en Suisse, avait publié: *Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport de M. Chabroud et du Décret rendu par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1790*, Genève, 1790. — C'était une protestation contre le décret qui refusait d'autoriser les poursuites demandées par Le Châtelet de Paris contre Mirabeau et le duc d'Orléans, au sujet des journées d'octobre 1789.

[2] *Quintus Capitolinus aux Romains, extrait du 3e livre de Tite-Live* [Genève, novembre], 1790, in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

publique ne la force pas de se hâter et de céder la place à une nouvelle législature.

Vous avez appris nos troubles; la fermentation est plutôt suspendue qu'éteinte, mais nous avons autant à espérer de l'impéritie et de la division de nos ennemis que de notre courage et de notre intelligence : les princes ne sont que des étourdis et les mécontents des furieux, sans quoi l'étendard de la guerre civile serait levé par tout le royaume. Je dois à votre province de dire que, si elle a été l'un des foyers de conspiration, elle a aussi fait preuve de dévouement pour notre salut; un député de votre Société de Clermont [1] est venu porter à la nôtre le témoignage du zèle fraternel avec lequel huit cents gardes nationales étaient prêtes à partir pour voler sous nos murs; ainsi l'alliance particulière du Puy-de-Dôme avec nous a été bien confirmée de la manière la plus touchante.

Nos prisonniers conspirateurs [2] sont encore à Pierre-Scize, malgré le décret de leur translation que le pouvoir exécutif ne se presse pas d'exécuter; cette lenteur a quelque chose de suspect, et notre ami doit opiner à cette heure pour qu'il en soit écrit à l'Assemblée nationale [3]. Les affaires particulières de cette ville surchargent ses officiers; notre ami est à la tête du comité des finances et aux trousses d'un impertinent trésorier [4] qui demande six mois pour rendre ses comptes. Il n'a pas un moment à lui, je ne le vois qu'aux heures des repas, et j'aperçois, non sans quelque regret, que tout le bien qu'il pourrait faire est quelquefois entravé par une foule de détails qui absorbent

[1] *Patriote français* du 25 décembre 1790 : «Lyon, 20 décembre. Hier furent admis dans l'assemblée [des Amis de la Constitution, de Lyon] deux membres, l'un de la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, l'autre de celle d'Issoire. . . . Ils venaient nous offrir leur vie, leurs fortunes et leur sang, pour nous préserver du malheur d'une contre-révolution, etc. . . »

[2] Guillin de Pougelon et ses complices, d'Escars et Terrasse, d'abord incarcérés à Pierre-Scize, furent transférés à Paris, à l'Abbaye, par un décret de l'Assemblée du 18 décembre, mais ne partirent que dans les premiers jours de janvier 1791 (Tuetey, I, 1513 et suiv.). — L'amnistie du 15 septembre 1791, qui accompagna la promulgation de la Constitution, leur rendit la liberté.

[3] Le transfert des prisonniers avait été retardé par prudence. On craignait qu'ils ne fussent enlevés en route (Wahl, 284).

[4] Alexis-Antoine Regny, «trésorier et receveur général des deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, écuyer». (*Alm. de Lyon*, de 1789.) — La nouvelle organisation municipale supprimait son emploi. Mais il fallait qu'il rendît ses comptes.

le temps et les facultés. Le brave Vitet est maire [1]; on a cru devoir porter à la place de procureur de la commune le substitut [2], qui en faisait les fonctions depuis quelque temps et pour qui c'eût été une sorte d'injure que de ne pas l'y élever; mais ces petites considérations tiennent à l'ancien esprit ou à la faiblesse, et elles ne font faire que des sottises. On a un homme honnête et patriote, je crois, mais causeur, peu actif et sans caractère. Du reste, la machine est bien organisée: il y a parfaite unité d'intention, sinon égales lumières dans tous.

Lanthenas commence d'être jalousé à la Société des Amis de la Constitution; il est trop fort pour ceux qui la composent, marchands pour la plupart, peu éclairés ou embarrassés du vieil homme. Aussi trouve-t-il beaucoup plus de facilité à faire germer les bonnes idées dans les Sociétés des sections; là tout est peuple, et le sentiment de l'égalité y développe une singulière aptitude à saisir les vrais principes; mais il y a terriblement à faire pour les y faire tous connaître et apprendre à les appliquer. Les journées se passent à rédiger ou imaginer des motions, adresses, pétitions, pamphlets, lettres, instructions; commenter les nouvelles, recueillir les avis, veiller, agir ou penser. Si cette activité, dirigée pour le bien public et consacrée à la patrie, élève et remplit l'âme, il faut avouer pourtant qu'elle n'a pas toutes les douceurs de cette vie rurale et paisible où l'on recueille à chaque instant le fruit de ses travaux et les bénédictions du bien qu'on fait ou qu'on a tenté; mais c'est par l'une sans doute qu'il faut mériter de jouir de l'autre; faisons donc partout le bien propre à chaque lieu, afin de n'encourir jamais la peine d'être réduit à l'inutilité.

Nous avons fait ici connaissance avec M. Servan [3], que vous aurez vu à Paris : c'est un digne homme et un bon citoyen qui a d'excellentes idées; il va partir pour Marseille où il commande je ne sais quel fort.

Nous avons aussi été, en 84, chez ces MM. Shalmers de *Creven Street;* ils sont, je crois, bien bons quant à l'objet pour lequel vous leur avez été adressé; mais il m'a semblé, dans le temps, que ce n'étaient que de vrais marchands. Vous aurez reçu la lettre de Lanthenas pour M. Baumgartner. Adieu.

Nous apprenons que les courriers des fugitifs sont plus fréquents et plus

[1] Vitet avait été installé le 23 décembre.

[2] Bret.

[3] Joseph Servan de Gerbey (1741-1808), qui fut ministre de la guerre du 9 mai au 12 juin, puis du 10 août au 3 octobre 1792. — On verra plus loin, surtout dans les lettres de 1792, l'étroite amitié qui se forma entre les Roland et lui.

alertes que jamais dans la Bresse et la Bourgogne; on répand qu'il y a eu des mouvements à Besançon. Notre ami, faisant aujourd'hui l'inventaire des papiers d'un de nos conspirateurs, a trouvé une liste qu'on avait déjà annoncée, et qui semble être celle de leurs affidés dans les différentes classes. On y voit qu'il y a bien des loups sous la peau de brebis, et que tel qui joue le patriotisme travaillait à la contre-révolution. Tous ces gens-là font sotte figure malgré leur masque; j'espère qu'ils n'auront jamais beau jeu; ainsi soyez tranquille. Vous en serez quitte pour que nous vous disions un jour, comme Henri IV à Crillon : «Pends-toi, brave citoyen : nous avons remporté la victoire et tu n'y étais pas»; mais il vous restera toujours bien à faire pour le salut de la patrie.

Vous [1] aurez reçu, mon cher ami, la lettre que je vous ai écrite il y a dix jours environ, où je vous donnais quelques détails sur la découverte de la contre-révolution. Les Allemands sont partis d'ici. Les soldats étaient furieux contre leurs officiers. Ils juraient, dit-on, de s'en venger. La Chapelle [2] a aussi son congé avec injonction de se retirer où il voudrait, ce qui équivaut, il semble, à une disgrâce. Il est arrivé un autre commandant qui le remplace, officier de fortune, mais royaliste en diable, ce qui fait qu'on l'observera. — Let you say to us something about your progresses in the english tongue; farewell.

[1] Ce qui suit est de Lanthenas.

[2] C'était le général qui commandait les troupes envoyées à Lyon après l'émeute de juillet 1790 (voir lettre 379). — On le soupçonnait de complicité avec les conspirateurs, et l'Assemblée, dans son décret du 18 décembre sur la translation à Paris des prisonniers, avait réclamé son éloignement.

ANNÉE 1791.

AVERTISSEMENT.

Les faits qu'il importe de connaître pour se rendre compte de la correspondance de 1791 se réduisent à un petit nombre : Madame Roland avait rejoint son mari à Lyon le 28 décembre 1790. Roland, nommé officier municipal en novembre, devenu, avec le maire Vitet, avec Champagneux, Vingtrinier, Chalier, etc., un des chefs d'une municipalité nettement démocratique, mais nullement révolutionnaire[1], fut bientôt chargé par ses collègues (1er février 1791) d'aller à Paris, avec Bret, procureur de la commune, demander à l'Assemblée de déclarer nationale la dette de Lyon, montant à plus de 39 millions et contractée sous l'ancien régime, en grande partie pour le compte du Roi et par son ordre. Blot avait déjà eu une mission de ce genre, mais il venait de rentrer sans rapporter de résultat. On pensa que Roland et Bret seraient plus heureux. Il semble d'ailleurs que plusieurs des amis politiques de Roland aient saisi cette occasion de l'éloigner d'un terrain où son ardeur et son inflexibilité pouvaient le rendre embarrassant, surtout en prévision des élections législatives auxquelles plus d'un songeait déjà.

Roland et sa femme arrivèrent à Paris le 20 février 1791 et se logèrent dans un hôtel meublé, l'*Hôtel Britannique*, rue Guénégaud. Nous avons exposé dans la *Révolution française* (avril 1899) les raisons qui nous font présumer que l'*Hôtel Britannique* était dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 12. On s'installa au premier étage, dans un bel appartement. C'est là que ne tardèrent pas à se réunir, deux fois par semaine, Brissot et ses amis d'alors, Petion, Buzot, Robespierre, etc., sans parler des amis particuliers des Roland, Bosc et Lanthenas. C'est là aussi que Madame Roland se lia avec une amie de Bosc, Sophie Grandchamp, dont nous avons publié les *Souvenirs* dans la *Révolution française* de juillet et août 1899.

[1] Voir *Discours prononcé à la Société centrale formée des commissions des Sociétés populaires des Amis de la Constitution, de Lyon*, le 2 janvier 1791, par J.-M. Roland. «Il y traçait aux clubs les limites légales de leur action.» (Wahl, 368.)

En août, la mission de Roland avait heureusement abouti. En effet, par suite d'une mesure générale (décret du 5-10 août 1791, relatif aux dettes contractées par les Villes et Communes), à laquelle ses démarches incessantes semblent avoir contribué, l'État avait pris à son compte environ 33 millions et demi de la dette lyonnaise, ne laissant guère que 6 millions à la charge de la ville (Wahl, p. 404).

Il fallait songer au retour. Madame Roland partit le 3 septembre pour arriver à Villefranche le 8, et se rendre presque aussitôt à la campagne; Roland, le 19, pour rejoindre sa femme au Clos le 25, — non sans avoir encore obtenu pour Lyon divers avantages complémentaires (hôpitaux, ponts, etc. Voir lettres 426 et 449, notes).

Madame Roland avait ramené avec elle Sophie Grandchamp. Elles allèrent ensemble à Lyon, du 30 septembre au 16 octobre, s'arrêtèrent ensuite à Villefranche, puis retournèrent passer quelques jours au Clos avant le départ de Mme Grandchamp pour Paris.

Cependant la suppression des inspecteurs du commerce (décret du 27 septembre) enlevait à Roland sa situation et son traitement, sans qu'il fût sûr d'obtenir une retraite. D'autre part, son absence de Lyon au moment des élections pour la Législative avait ôté toutes chances sérieuses à sa candidature, que ses amis eux-mêmes semblent n'avoir soutenue qu'assez mollement. Aussi, bien qu'il eût été réélu en septembre administrateur du district (Wahl, p. 426), mandat dont il ne se soucia pas et auquel il préféra, en décembre, une réélection d'officier municipal (Wahl, p. 450), résolut-il de quitter Lyon pour Paris. Il comptait y faire valoir ses droits à une pension de retraite et, en même temps, y poursuivre des travaux de librairie qui devaient lui assurer des ressources (*Mém.*, t. I, p. 407). Sans doute aussi, il espérait tirer parti des relations resserrées ou contractées dans son séjour de Paris de février à septembre (Brissot, Petion, etc.).

Les Roland rentrèrent à Paris le 15 décembre 1791 et retournèrent à l'*Hôtel Britannique*, mais en se logeant cette fois plus modestement au troisième étage.

Ces indications sommaires nous paraissent devoir suffire pour les précisions dont le lecteur aurait besoin. Quant au rôle de Madame Roland dans cette année 1791, où elle apparaît entre Brissot, Petion, Buzot, Robespierre, Lanthenas, Bosc, Bancal, etc., comme l'âme du premier groupe républicain, on le connaîtra mieux par la lecture de ses lettres que par nos commentaires.

Nous avons été d'ailleurs très sobre de notes sur les événements de l'histoire générale dont elle entretient ses amis. Ces événements sont connus, racontés par les historiens de la Révolution. A vouloir y joindre trop d'explications, de renvois, etc., nous aurions été amené à refaire l'histoire de la Constituante et de Paris en 1791 : c'eût été sortir véritablement de notre cadre. Nous nous sommes borné aux références strictement nécessaires, et notre seule crainte est d'avoir même dépassé la mesure.

397

À BRISSOT, À PARIS[1].

7 janvier 1791, — [de Lyon].

.....Adieu, tout court; la femme de Caton ne s'amuse point à faire des compliments à Brutus.

398

À M. H. BANCAL, À LONDRES[2].

10 janvier 1791, — de Lyon.

Vous[3] aurez reçu, mon cher ami, la dernière que je vous écrivis pour vous informer de ce qui se passait dans cette ville, et ensuite celle que Madame Roland vous a écrite en réponse à la dernière que nous avons reçue de vous. La mienne en renfermait une autre pour M. Baumgartner, que vous aurez vu en lui remettant ma première pour lui, que je vous ai bien envoyée peu de temps après la lettre où je vous l'annonçais et dans laquelle il fut oublié de la joindre. Bosc, toujours courant, ne nous dit point s'il reçoit nos lettres et s'il vous les fait passer : je prends le parti de vous adresser la présente en droiture. Vous pourrez prendre la même voie, si vous la trouvez plus courte.

Depuis notre dernière, les conspirateurs arrêtés ici sont partis, sous bonne escorte, pour Paris. Les scellés levés n'ont fait découvrir aucune pièce bien convaincante. Il s'est trouvé chez chacun des listes de leurs affidés, dans lesquelles on trouve des gens qui jouent le patriotisme. Ces listes ne sont cependant pas signées, et il n'est pas probable, à moins de quelque découverte nouvelle, qu'elle pussent devenir juridiques.

Les clubs populaires et la Société de Saint-Clair[4] sont en mésintelligence. Il y a à blâmer quelque chose dans les premiers et dans celle-ci. Je travaille, autant qu'il est en moi, à les

[1] Fin de lettre, citée par Sainte-Beuve, *Introduction* aux *Lettres à Bancal des Issarts*, p. XXXII.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 145; — ms. 9534, fol. 81-82. — L'adresse, qui porte le timbre de la poste de Lyon, est ainsi conçue : «A M. Henry Bancal, French citizen, at Mrs. Margrave's, Bury Street, Saint-James, Londres.» Et Bancal a mis en note : «Reçue dimanche 23 dud.»

[3] Toute la première partie de cette lettre est de Lanthenas. Bien que nous ne donnions pas les lettres inédites de Lanthenas qui sont aux *Papiers Roland*, nous nous croyons obligé de reproduire celles qu'a imprimées, à travers la Correspondance de Madame Roland, l'éditeur de 1835.

[4] La Société des *Amis de la Constitution* de Lyon, fondée en 1789, qui siégeait au quai Saint-Clair et qui allait bientôt se trans-

ramener à l'union et aux bons principes. Des aristocrates déguisés, des ambitieux qui veulent conduire et des hommes timides à préjugés, voilà les gens contre lesquels il faut lutter. Je suis reçu membre du club d'une section. Je vais au Centre et à Saint-Clair. Je répands partout les bons principes d'une manière indépendante. J'ai eu occasion de reconnaître que cela ne plaît pas toujours à ceux qui d'abord m'ont le plus accueilli. Je suivrai cependant la même marche.

Malgré les oppositions que j'ai trouvées d'abord, j'ai enfin fait passer mon adresse à l'Assemblée nationale sur l'égalité des partages. Elle a été lue par les 28 sections et signée par leurs commissaires par duplicata, et j'ai adressé le tout à Petion pour qu'il en remette une à l'Assemblée nationale et l'autre aux Jacobins, en prenant les mesures nécessaires pour y arrêter dessus l'attention[1]. J'ai écrit aussi aux Jacobins pour leur proposer un arrêté qui est d'inviter toutes leurs Sociétés affiliées à provoquer, dans les lieux où elles sont établies, des Sociétés qui réunissent en petites masses tous les citoyens pour s'instruire et émettre leurs vœux sur les divers objets qui pourraient les solliciter; de faire former à ces Sociétés, au moyen de commissaires, un centre que les premières dirigeraient; d'attribuer à ce centre la correspondance et la communication à toutes les Sociétés de tout ce qu'on voudrait leur faire parvenir; de s'appliquer à y répandre l'instruction et la fraternité, et de réunir enfin, tous les quinze jours ou plus souvent, tous les membres de toutes ces Sociétés dans de vastes édifices pour discuter ensemble des points importants et prendre le résultat des avis ainsi formés. Je crois qu'il est extrêmement important que les amis de la liberté s'occupent d'appeler les hommes les moins instruits et les plus occupés dans des Sociétés. Les aristocrates, dans quelques endroits, ont voulu prendre les devants; et ici, il est aisé de voir qu'il y en a beaucoup de mêlés qui espéraient de conduire ces clubs populaires. On les reconnaît aux partis violents, exagérés, qu'ils proposent sur tout, et aux flagorneries qu'ils disent aux assemblées, lors même qu'elles s'égarent. J'en ai relancé un l'autre jour au Centre, le frère de l'aristocrate que je trouvais dans ce café où nous fûmes déjeuner une fois avec M. Roland. Si vous écrivez à Clermont, vous feriez bien d'appuyer sur ces idées que vous développerez et étendrez aisément. Je presse la Société du Puy de faire de même : il faut que l'exemple du voisinage l'entraîne. Vous connaissez ce qu'a fait la Société de Dijon pour établir ces Sociétés secondaires; rien n'est plus simple ni plus facile. On les a nommées ici *populaires;* cette dénomination ne me plaît pas, parce que toutes les Sociétés, toutes les assemblées sont par essence *populaires* depuis l'abolition de nos ordres et le renversement de nos vieux préjugés.

J'ai reçu une lettre de mon ami de Philadelphie, dans laquelle il me mande qu'il s'entendra avec M. Dupont[2] pour traiter de la maison de M. Lecoulteux à son prochain retour,

porter à la salle du Concert, place des Cordeliers. Les clubs populaires, fondés dans les trente et un quartiers de Lyon et rattachés à un club central, représentaient une nuance plus avancée et devinrent bientôt prépondérants. (Wahl, 365.)

[1] Petion présenta en effet l'adresse à l'Assemblée. — Voir *Patriote français* du 17 janvier 1791.

[2] Nous ne saurions dire au juste quel était cet ami de Lanthenas à Philadelphie. Quant à Dupont, c'est certainement le beau-frère de Brissot, François Dupont, établi en Amérique depuis le commencement de 1789.

qui devait être dans un mois. Il l'estime 24,000 livres. Il offre, si nous ne venons pas, de la conduire pour nous. Je pense que, dans ce cas, nous ne pourrions rien faire de mieux si cette affaire se conclut.

Vous ne m'avez pas répondu aux premières lettres que je vous ai écrites à Londres. Je pensais que vous m'auriez exprimé vos sentiments sur ce qu'elles renfermaient de relatif à ce dont nous nous étions ici occupés ensemble.

Nous avons vu M. Servan ici. Il ira à Marseille le mois prochain; il y est placé commandant d'un des forts. Nous avons pensé avec lui qu'il faudrait déterminer l'Assemblée nationale à faire nommer partout de nouveaux électeurs pour le choix des députés à la législature suivante. On assure que l'on ne tardera pas à s'occuper de sa formation, et, si l'on veut obtenir qu'on admette préalablement cette motion que tant de raisons appuient, il faut se presser.

Je voudrais encore provoquer ici une adresse à l'Assemblée nationale sur la nécessité de déclarer que les délits de la presse, à moins qu'ils ne soient compliqués d'une intention *prouvée* de nuire à la chose publique ou à un particulier, ne puissent être punis et réparés que par l'opinion; qu'en conséquence, des sociétés ou, si l'on veut, des tribunaux seront autorisés pour instruire sur tous les écrits qui donneraient lieu à plainte, et pour déclarer leurs avis, qui feraient regarder tel auteur comme infâme, calomniateur, etc. Parlez à Londres avec les vrais amis de la liberté sur ce sujet et recueillez les avis. Ménagez-vous, écrivez-nous; je vous embrasse du meilleur cœur.

F. Lanthenas.

Je[1] me charge de fermer la lettre que notre ami vient de vous écrire pour vous mander les nouvelles; il est cependant difficile que cela vous mette bien au courant de tout ce qui se passe ici; on menace encore de quelques trames pour le 16 du courant; les avis en ont été donnés de Chambéry et, par cela même qu'on est prévenu, il ne saurait en rien résulter de fâcheux. La municipalité est sur ses gardes, bien résolue d'arrêter les courriers et de faire ouvrir les lettres s'il y avait quelque apparence de nouvelle crise. Vous nous avez bien peu écrit, tout en vous inquiétant de nos délais. Je croyais que la solitude était la mesure la plus longue du temps et que, de toutes les énigmes, le silence n'était pas toujours la plus difficile à deviner, surtout au moment des révolutions. Quoiqu'on désire l'achèvement de la Constitution, cependant les rapports de M. Crillon[2] sur les travaux qui restent à faire supposent encore l'emploi de plus d'une année pour cette législature qui va toujours en se corrompant davantage. Est-ce donc une loi générale pour les corps et les individus de s'altérer dans leur essence pour leur propre durée? Ah! sans doute, il est des âmes, il

[1] Ici Madame Roland prend la plume. — [2] Voir lettre du 5 mai 1791.

est des sentiments qui ne sont point soumis à cette loi désolante. Vous avez choisi un heureux emploi de votre temps dans les circonstances; vous observez des objets intéressants, vous augmentez vos connaissances, vous perfectionnez vos facultés et vous retrouverez toujours près de vos amis ces douces affections dans lesquelles un cœur sensible a besoin de se reposer.

399

[À BOSC, À PARIS.]

22 janvier 1791, — de Lyon.

De Lanthenas[1] :

Nous avons reçu, cher ami, le mot que vous nous avez écrit le 17. Il n'est que trop fait pour ajouter à nos inquiétudes; les dernières lettres que nous vous avons fait passer les manifestent assez. Nous animons de notre mieux l'esprit public dans les Sociétés et, depuis hier, nous ne désespérons pas de faire faire une adresse vigoureuse aux citoyens de cette ville pour montrer à l'Assemblée nationale que nous ne sommeillons pas non plus dans les provinces. Le défaut d'ensemble, d'esprit et de tactique dans les patriotes est la cause de tous les maux dont nous nous plaignons. Brissot ne se hâte pas de faire usage de ce que je lui

[1] Nous donnons ce préambule de Lanthenas, parce qu'il est indispensable, comme on va le voir, pour déterminer la date exacte de cette lettre.

Elle a été publiée pour la première fois — sans le préambule — par Barrière (édit. de 1820, t. I, p. 342), qui la tenait de Bosc. Mais Barrière et, après lui, Dauban (t. II, p. 577) l'ont datée du 22 janvier *1790*.

Elle a paru depuis, en fac-similé, dans le deuxième volume de l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, 1828-1830, 2 volumes), toujours sous la date de 1790.

La *Revue rétrospective* (p. 311-312 du tome V de la 2e série, 1834) a publié lettre et préambule, mais en gardant la date du 22 janvier 1790 et en attribuant le préambule à Roland.

L'autographe original (3 pages un quart in-4°, dont 2 pour le préambule de Lanthenas) était alors dans la collection de M. de Châteaugiron. Il a passé depuis dans diverses ventes :

1° Collection Benjamin Fillon, n° 1140. Le Catalogue date la lettre du 22 *juin 1790* et la dit adressée à Buzot;

2° Collection A. Sensier, n° 335, vente des 11-13 février 1878. Même erreur sur Buzot. Date, 22 janvier 1790;

3° Collection E. Michelot, n° 394, vente des 7 et 8 mai 1880, Eug. Charavay, expert. Date, 22 juin 1790.

(Tous ces trois catalogues donnent des extraits qui ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse de la même lettre.)

Or : 1° Le préambule est de Lanthenas — et non de Roland —, comme le consta-

ai envoyé sur les clubs[1]. Les Sociétés populaires auraient dû être provoquées dès le commencement, et surtout les lectures publiques dans des lieux très commodes et très spacieux. Les délibérations de nos assemblées ne donnent que des demi-lumières, créent des prétentions funestes dans les hommes médiocres et font contracter l'habitude de la contrariété et de l'entêtement. Formez une société de lecteurs pour le peuple, ayez un bâtiment convenable et fait exprès, et vous verrez le bien que vous ferez. Nous n'avons point de nouvelles de Bancal; en avez-vous? Nous en sommes en peine. Vous lui aurez fait passer ma dernière. Dans les circonstances, je crois réellement qu'il devrait rentrer.

Faites annoncer dans *la Chronique*[2] le journal ci-joint et faites passer à Parraud les lettres et les deux feuilles pour lui.

De Madame Roland :

Comment! et vous aussi, vous voudriez vous distraire pour vous consoler! Est-ce le rôle d'un patriote! Il faut enflammer votre courage et celui de tous les bons citoyens, il faut réclamer, tonner, effrayer.

Qu'est donc devenue la force de cette opinion publique qui a fait la Déclaration des droits et prévenu tant de choses? Rendez-lui toute son influence; portez toutes les sociétés des Amis de la Constitution, et Paris tout entier, à demander à l'Assemblée *qu'elle ne fasse que la Constitution*, qu'elle la fasse actuelle-

tent d'ailleurs les trois catalogues d'experts ci-dessus et comme le prouve la comparaison avec la lettre précédente (10 janvier).

2° Préambule et lettre sont non pas du 22 janvier ni du 22 juin 1790, mais du 22 *janvier 1791*. Bancal, dont Lanthenas réclame le retour, était parti pour l'Angleterre au commencement de novembre 1790 et en revint dans les premiers jours de juin 1791. Aucune des deux dates que nous rejetons ne saurait donc convenir. Il suffit d'ailleurs de lire ces deux morceaux à la place que nous leur assignons, entre les lettres qui précèdent et qui suivent, pour voir qu'ils ont été écrits en janvier 1791. Lanthenas a bien pu, par distraction, dans ce premier mois de l'année, mettre 1790 au lieu de 1791. Nous nous expliquons moins que des experts aient lu *juin* pour *janvier*.

3° Le destinataire n'est pas Buzot, que Madame Roland ne connut qu'en avril 1791; c'est Bosc, qui, comme d'ordinaire, faisait passer à Bancal les lettres de leurs amis communs. Nous avons dit d'ailleurs que c'est lui qui avait donné la lettre à Barrière.

[1] Brissot ne tarda pas à s'exécuter. — Voir *Patriote français* des 5, 14 et 28 février 1791.

[2] La *Chronique de Paris*, alors dirigée par Millin et Noël. Le journal qu'il s'agissait d'y faire annoncer est le «*Journal de la Société populaire des Amis de la Constitution, établie à Lyon*, rédigé par des écrivains patriotiques sous la direction de M. Labrude, paraissant deux fois par semaine», Lyon, 1791, in-8°, 16 pages. — Le premier numéro, du 16 janvier 1791, venait de paraître. Le journal ne dura que jusqu'au 10 avril suivant. (*Histoire des journaux de Lyon*, par Aimé Vingtrinier, Lyon, 1852.)

ment, qu'elle indique la nouvelle législature et qu'elle renonce à tout objet secondaire.

Adieu! Si vous vous désolez, je dirai que vous faites un rôle de femme que je ne voudrais pas prendre pour moi. Il faut *veiller et prêcher* jusqu'au dernier souffle ou ne pas se mêler de révolution. Je vous embrasse dans l'espérance que l'expression de votre chagrin ne doit pas être prise pour celle de votre résolution.

400

À M. HENRY BANCAL, À LONDRES [1].

24 janvier 1791, — de Lyon.

Jamais, mon digne ami, nous n'avons si bien senti combien vous nous étiez cher qu'à la lecture de cette déchirante lettre encore empreinte de vos larmes et que nous avons baignée des nôtres [2]. J'ai honte de vous dire qu'en vous aimant autant, nous ne savons pas vous consoler; quant à moi, je n'ai pas cet art-là pour de pareilles douleurs. Vos pleurs sont trop justes; y joindre les miens est tout ce que je sais faire. Je n'ai pas besoin, pour les exciter, de relire cette lettre qui en ferait verser aux hommes les plus durs; n'ai-je pas mon esprit, mon cœur tout remplis de ce que vous m'avez dit si souvent de cette famille aimante, de cet homme respectable que je n'ose plus nommer!

Vous possédiez un bien inappréciable, vous en étiez digne; vous l'avez perdu, vous avez trop de raison de gémir! Non, les pleurs ne déshonorent point l'humanité; quelquefois tribut de la faiblesse, elles (*sic*) sont plus souvent l'apanage de cette même sensibilité dont l'énergie développe les plus grandes vertus. Mais le sage qui s'afflige ne se désespère jamais; il a trop bien calculé la vie pour ne pas s'attendre à de grandes peines, et le prix qu'il met à ses devoirs lui fait

[1] *Lettres à Bancal*, p. 151; — ms. 9534, fol. 83-86. — Même adresse que la lettre du 10 janvier. Bancal a inscrit en marge : «Reçu le mardi 8 février.»

[2] Le père de Bancal était mort le 21 novembre 1790 (Mège, p. 5). Mais nous nous demandons si le consciencieux érudit n'a pas laissé échapper là une faute d'impression, *novembre* pour *décembre*. On ne s'expliquerait pas que Madame Roland, qui, le 30 décembre, accusait réception à Bancal d'une lettre du 14, eût attendu le 24 janvier pour lui parler de son deuil pour la première fois.

une loi de se conserver tous les moyens de les remplir. Ne soyez pas injuste à force de tendresse; vous avez assez de vos chagrins, sans y joindre des remords imaginaires. Sans doute, l'expérience nous ramène à préférer l'exercice des vertus privées et la simplicité des jouissances naturelles à l'acquis des talents et la gloire des succès; mais est-on coupable pour tenter ceux-ci, quand la force de l'âge et l'intérêt d'une patrie les inspirent ou les commandent? Le ciel a voulu terminer la carrière déjà avancée de l'homme juste à qui vous deviez le jour, dans la circonstance de votre éloignement; pouvez-vous croire que votre présence eût suspendu le cours des choses?

Il fût expiré dans vos bras, que votre ingénieuse douleur vous aurait encore imputé quelque oubli prétendu des moyens de le sauver. S'accuser toujours soi-même n'est pas l'un des moins funestes excès des passions; on s'ôte ainsi ses propres forces et prépare une excuse au désespoir.

Je n'imagine pas de plus grand courage que celui qui, nous laissant voir les maux dans toute leur étendue, ne cherche ni à les pallier, ni à les accroître par des suppositions forcées; que celui qui nous fait nous supporter nous-mêmes, sans étonnement de nos faiblesses comme sans orgueil de nos vertus, occupés de combattre les premières sans nous aigrir de leur existence, et de soutenir, de fortifier les secondes sans nous alarmer des difficultés.

Le parti le plus sage qu'on puisse tirer des événements n'est pas de se replier dans le passé pour combiner ce qui les eût peut-être adoucis: on ne fait ainsi que se consumer en regrets inutiles; mais c'est de les appliquer à l'avenir pour mieux juger ce à quoi il convient de s'arrêter. Or, dans presque toutes les opérations de ce genre, le sentiment nous guide mieux qu'une froide théorie. C'est ainsi qu'en ce moment vous vous attachez, avec grande raison, à l'idée de vous fixer en Auvergne et au sein de votre famille; on est trop heureux d'en avoir une selon son cœur! Je me sais bon gré d'avoir toujours été frappée de cette considération pour vous, lors même que d'autres projets semblaient s'offrir sous un beau jour.

Nous ne deviendrons pour cela jamais étrangers les uns aux autres, j'aime à penser que nous pourrons même encore nous regarder comme voisins; mais la nature vous a marqué votre place au milieu de ceux avec qui elle vous unit par des liens qui sont toujours les plus doux à l'homme, quand la dépravation de la société ne les a point altérés. Croyez que le bonheur n'est pas éteint pour vous; son gage assuré est dans le sentiment qui vous fait apprécier la vie par le charme d'y pratiquer le bien. Sans doute, il n'y a que celui-là d'inaltérable;

et vous qui le goûtez, oseriez-vous accuser la nature qui a su y joindre encore la douceur d'aimer et d'être chéri ?

Hâtez-vous de retourner en jouir au milieu des vôtres ; venez pleurer avec eux ; la douleur solitaire dessèche et tue, celle qu'on partage est le trop naturel aliment des âmes sensibles. La patrie n'est pas hors de danger, l'Allemagne et les mécontents se réunissent pour préparer une attaque au printemps ; mais nos plus grands ennemis sont dans notre Assemblée même ; les éternels comités sont tous devenus les vils jouets de l'intrigue ou les scélérats agents de la corruption. Les travaux languissent ; nous sommes inondés de misérables décrets rendus par la paresse et l'impéritie sur les rapports de l'ignorance ou de l'intérêt. La force publique n'est point organisée, les points constitutionnels demeurent en arrière ; on craint le mouvement qui peut s'élever à une seconde législature, mais la corruption de l'Assemblée présente est cent fois plus effrayante. Tant que je vous ai cru heureux, je vous ai dit : *demeurez*. Vous faisiez un digne...

Je[1] reprends ici la plume, mon cher ami ; Madame Roland a été détournée, et je me hâte de vous dire aussi combien je partage ce qu'elle vous a si bien exprimé. Je sens bien vivement vos douleurs. Si je n'eus pas le bonheur d'avoir un père qui ne me laissât que le souvenir de sa tendresse et de ses vertus, d'excellentes qualités qu'il eut au milieu des travers pris dans la société m'avaient extrêmement attaché à lui, et j'ai plus d'une fois, dans l'éloignement, versé des larmes pour lui ; mais j'ai eu surtout à en donner à une mère qui, avant de mourir, me donna des preuves de toute la tendresse dont sont capables les meilleures, et les douleurs que vous me peignez me rappellent trop les miennes pour que je ne les aie pas vivement ressenties. J'ai été également touché de ce que vous désireriez pour moi, vous m'associez à vos projets et vos espérances, et c'est sans doute une preuve bien sensible de votre amitié que je reçois avec une grande consolation. On n'est pas isolé avec des amis tels que ceux qui aiment comme nous ; cependant les liens de la société me permettent à moi un éloignement qui, je vois bien, vous est interdit ; et si je m'y décide jamais, je compte bien que l'entretien de notre amitié ne sera pas rompu. Je suis fâché d'avoir ajouté à vos douleurs les ennuis que vous auront dû faire ressentir mes précédentes lettres pour la chose publique. Leur effet aura été de vous décider à hâter votre départ autant que possible. Je pense vraiment que, dans ce moment, ceux qui vous connaissent ne peuvent s'empêcher de désirer votre présence. Faute d'ensemble et de suite, la société, la ligue sainte que l'amitié a formée entre nous et quelques personnes encore qui n'ont pas été indifférentes à la Révolution, n'a pas la force qu'elle pourrait avoir. Nous nous consumons ici en efforts qui, restant quelquefois sans aucun effet, décourageraient, s'il était permis d'éprouver ce sentiment dans les circonstances où nous nous trouvons. Le journal de Brissot n'est plus

[1] Ce qui suit est de Lanthenas.

rempli que de la foule de décrets dont l'Assemblée nationale est devenue si féconde et la lecture si insupportable. Il sera bien important, quand vous serez à Paris, de provoquer l'examen de cette question sur laquelle nous avons écrit à Brissot depuis longtemps : savoir s'il ne conviendrait point aux intérêts du peuple de faire renommer partout les électeurs pour le choix des députés à la seconde législature.

J'ai fait hier, à la Société des Amis de la Constitution, la motion de convoquer une séance extraordinaire pour ce jour, afin de discuter les moyens de prévenir les malheurs qui nous menacent. Celui que je proposerai, et qui nous paraît le meilleur, c'est de provoquer de tous les points de la France des adresses pour presser l'Assemblée nationale de terminer ce qui lui reste à faire.

Les Sociétés populaires vont ici toujours en s'étendant. C'est une institution à étendre dans toute la France. J'en ai écrit aux Jacobins et à Brissot; il ne paraît point qu'il en résulte encore aucun effet. Les Jacobins ont bien écrit pour conseiller la réunion de ces premières Sociétés avec celle de Saint-Clair, mais, faute de forcer celle-ci, la vanité empêchera que l'on fasse ce qu'il faudrait pour l'opérer. Ménagez votre santé, mon cher ami; revenez le plus tôt que vous pourrez, et écrivez-nous plus souvent. Je vous embrasse du meilleur cœur.

P.-S. M. Arthur Young n'est point inconnu à nos amis. Il y a un an qu'il leur fut présenté, à son passage ici [1]. Puisque vous êtes dans son voisinage, vous pourrez peut-être d'autant plus aisément satisfaire à une information, que M. Servan nous priait de vous inviter de

[1] C'est le 28 décembre 1789 qu'Arthur Young, passant par Lyon, y avait vu Roland.

Son récit (*Voyage en France pendant les années 1787-1790*, trad. Decazaux, Paris, 1793, t. II, p. 97-99) est d'un homme qui sait voir. Le matin, il déjeune chez Goudard, grand négociant en soie (le frère du député à la Constituante): «... Je fis les plus grands efforts pour me procurer quelques informations sur les manufactures de Lyon; mais en vain, tout était *selon* ou *suivant*...» Il va voir ensuite l'abbé Rozier, puis le ministre protestant Frossard, «qui me donna fort volontiers, et avec beaucoup de politesse, de bonnes instructions, et qui, pour les choses dont il n'était pas bien informé, me recommanda à M. Roland de La Platière, inspecteur des fabriques de Lyon. Ce dernier avait des notes sur divers sujets qui nous procurèrent une conversation fort intéressante; et comme il est très communicatif, j'eus le plaisir de voir que je ne quitterais pas Lyon sans obtenir une grande partie des connaissances dont j'avais besoin. Ce monsieur, qui est déjà âgé, a une jeune femme fort jolie... M. Frossard invita M. de La Platière à dîner, ainsi que moi. Nous eûmes une grande conversation sur l'agriculture, les manufactures et le commerce. Nous ne différions que très peu en opinions, excepté sur le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qu'il condamna, à ce que je m'imagine, injustement, et nous discutâmes ce point... Nous discutâmes ces sujets et d'autres semblables avec cette attention et cette candeur qui les rendent intéressants pour des personnes qui aiment une conversation libérale sur des matières importantes...»

prendre : C'est de savoir quelle est la manière de cultiver, rouir, teiller, battre, peigner le chanvre, le filer, en faire de la toile, employée par les Anglais. Ont-ils des métiers pour le filer ? Ce serait le point principal qu'on désirerait bien connaître.

Ce [1] n'est pas un des moindres tourments dans les affections vives que de ne pouvoir se livrer à ce qu'elles inspirent... Je reviendrai à vous écrire dans un temps plus propice : c'est un besoin à satisfaire et un devoir à remplir. Mais je vous disais de revenir, je voulais vous développer ce que je pense à ce sujet. Vous vous instruisez pour la patrie, et j'avais quelque joie de penser que, tout en la servant, ou vous préparant à lui être plus utile, vous n'étiez pas à la portée des secousses qu'elle pourrait éprouver. Vous parlez de revenir au printemps, ce sera peut-être l'époque de quelque trouble; et, puisque la nature et le devoir vous appellent auprès de vos parents, je ne vois pas pourquoi vous tarderiez de vous y rendre; il ne faut pas attendre qu'il s'élève des obstacles à votre réunion. Adieu; il n'est pas encore question de mourir pour la liberté; il y a plus à faire : il faut vivre pour l'établir, la mériter, la défendre, par un combat opiniâtre contre toutes les passions qui la menacent ou qui rivalisent indignement avec elle. Votre pays n'est pas dénué de vertus, ni vos amis ne sont pas sans courage; mais il faut se réunir pour doubler ses efforts et son influence.

Je [2] souhaite, mon cher, que cette lettre mette un peu de baume dans votre sang, qu'elle distraie un moment votre cœur.

Nous agissons fortement ici contre le club des prétendus Amis de la constitution monarchique [3]. L'énergie est au plus haut degré parmi le peuple et parmi toutes les sociétés politiques. Nous espérons que cette secousse, au lieu de produire le mal que les aristocrates en espéraient, affermira d'autant plus la Constitution.

Je vous embrasse. L. B.

(1) Madame Roland reprend la plume.

(2) Cette fin est de Bosc, chargé de transmettre la lettre à Bancal.

(3) Malouet, Clermont-Tonnerre et leurs amis avaient fondé, en opposition aux Jacobins, le *Club des Impartiaux*, qui devint bientôt le *Club des Amis de la Constitution monarchique* ou, par une abréviation courante, le *Club monarchique*. Il entreprit d'avoir des affiliations en province : à Paris, il distribuait des bons de pain et organisait des ateliers de charité (voir lettre du 22 mars 1791). A la suite d'une émeute populaire (28 mars 1791), la municipalité de Paris le fit fermer en avril. (Tourneux, 9712, 9896.)

401

À BOSC, [À PARIS[1].]

24 janvier 1791, — [de Lyon].

Ci-joint diverses expéditions patriotiques. Veuillez vous charger vous-même de la lettre de Lanthenas pour les Jacobins et savoir ce qu'est devenue la première dont il parle à Brissot. Il se donne ici beaucoup de mal, et je vous promets que personne de nous ne s'y endort; il n'y a rien de si désolant que de ne jamais savoir ce que deviennent les choses qu'on a bien pris peine à recueillir et que l'on communique avec vigilance pour qu'elles aient leur effet. Quelquefois notre docteur se dépite et prend envie d'aller dans ses montagnes pour y demeurer couché tout le jour. Aussi vous autres Parisiens ne savez pas faire marcher votre Assemblée, et vous attendrez qu'on s'égorge sur les frontières pour faire montre de bravoure.

On dit que l'inspection[2] va se traiter sous peu; en vérité, malgré l'intérêt que je puis y avoir, je trouve pitoyable qu'on songe à pareille bagatelle quand on a une Constitution à finir et des milliers de mécontents à mettre à la raison.

Adieu, adieu.

402

À M. H. BANCAL, À LONDRES[3].

26 janvier 1791, — de Lyon.

Je viens remplir le devoir sacré d'entretenir mon ami malheureux, de mêler mes pleurs aux siens et de nous abreuver ensemble des amertumes de la vie.

Devoir!... J'aime à saisir partout ton image; mais sais-je s'il en existe un

[1] Collection Alfred Morrison. — Dans un angle de la lettre, à gauche, il y a : «M. Bosc.»

[2] La question du maintien ou de la suppression des inspecteurs des manufactures, toujours en suspens.

[3] *Lettres à Bancal*, p. 160; — ms. 9534, fol. 87-88.

ici? Je ne sens qu'une douleur que j'ai besoin de partager, et, accablée de travail ou de soins, je saisis avec transport un instant de liberté pour me livrer au sentiment dont je suis pénétrée.

Ne craignez point que je veuille détourner ou suspendre le cours de votre affliction : j'ai trop appris à souffrir pour n'être pas digne de m'unir à ceux qui gémissent.

Quel est donc l'être sensible qui a pu parcourir la moitié de sa carrière sans avoir à supporter des pertes déchirantes et des regrets cuisants?

A peine commençons-nous à jouir de l'existence par un regard réfléchi sur nos alentours et nous-mêmes, que l'éloignement de nos compagnons de jeunesse nous prépare aux chagrins du cœur; bientôt on voit s'échapper et disparaître les soutiens de notre enfance ou les parents dont nous faisions la gloire. Les sollicitudes d'un état, les travers du monde, la nécessité d'un engagement ou l'impossibilité d'en contracter qui satisfasse, font éprouver peu après de profondes douleurs ou de cruels mécomptes. Heureux, dans son infortune, celui qui peut mêler aux souvenirs des personnes qu'il regrette l'image touchante de leurs vertus; heureux celui qui, dans l'énergie, la justice de sa propre tristesse, trouve un aliment dont il peut nourrir les plus saintes affections!

J'ai deux choses à vous demander : la première, c'est de soigner votre santé; on oublie trop que c'est un devoir dont la négligence nous met hors d'état de remplir nos autres obligations. Je sais combien, dans certaines circonstances, on est porté à en tenir peu de compte; c'est ainsi que j'ai mille fois exposé la mienne par insouciance de la vie; j'en ai toujours rougi après le temps d'épreuve qui m'avait ainsi disposée, car j'ai vu que j'aurais pu faire davantage pour les autres en me conservant plus de facultés. La seconde chose que je réclame, c'est de me donner un peu plus souvent de vos nouvelles, pour me sauver d'une inquiétude à laquelle, sans doute, vous ne voulez pas me dévouer. Il en est une troisième que je livre à votre sagesse et que je lui ai déjà soumise, c'est votre prochain retour en France. Je redoute l'influence de la mélancolie dans un climat et une saison qui l'inspirent d'eux-mêmes et qui doivent aigrir celle où vous êtes jeté par une cause trop juste. Je n'imagine rien de comparable à l'abandon d'un être isolé, malade en terre étrangère. Je fus incommodée à Londres, j'y étais avec des personnes à qui je suis chère, et si mon propre instinct ne m'avait pas fait rejeter opiniâtrément un remède que fournissait un apothicaire, je serais demeurée victime de la précipitation des uns et des autres; je ne serai point tranquille que je ne vous sache au milieu

de vos parents. Je sens bien que le désir de vous revoir ne me fait pas illusion sur les motifs que la nature et la patrie fournissent à votre retour; car je sais que c'est à ces chers parents que vous vous devez, que c'est près d'eux qu'il faut vous rendre, que c'est avec eux que vous aurez à combiner vos démarches ou votre établissement. Je ne vois plus le moment où vous porterez vos pas de nos côtés; je ferme mes yeux sur cet avenir; j'impose silence à toute considération qui ne tiendrait pas essentiellement à vos devoirs et à votre bonheur : tout ce que je sais, c'est qu'ils me sont autant et plus chers que les miens mêmes. Ce que je sais encore, c'est que j'aurai un jour à vous apprendre des choses qui vous étonneront peu, mais qui sûrement vous seront agréables. Je n'ai point passé tout le temps qui s'est écoulé depuis votre absence sans jeter sur le papier diverses choses qui vous sont destinées; vous les connaîtrez quand l'heure en sera venue; car je n'ai rien pensé qu'il ne fût digne de moi d'exprimer et qu'il ne soit digne de vous d'entendre. Aussi avais-je pris mes arrangements pour qu'elles vous parvinssent, lors même que la destinée aurait disposé de moi, ce que j'ai cru prochain durant quelques instants. Nous aurons été ramenés à un même point de vue par des moyens différents; le demi-jour qui règne dans les tombeaux est plus propre à la vérité que l'éclat éblouissant du soleil.

Ne vous fatiguez point de conjectures, vous avez assez du présent; achevez vos observations et revenez dans notre patrie, qui serait heureuse si elle avait beaucoup d'enfants comme vous. Il faut pardonner à l'excès des premières douleurs plusieurs expressions qui vous sont échappées. *Il n'est plus de repos pour vous,* avez-vous osé dire. Eh quoi! le Ciel a-t-il jamais prononcé le malheur de ceux qu'il anima de son souffle le plus pur, ou n'a-t-il attaché la portion de félicité accordée à l'homme sur la terre qu'à une exemption extraordinaire des misères humaines? Ô mon ami! on dirait que vous parlez comme si elles vous avaient été inconnues jusqu'à présent; et cependant, combien de larmes n'avez-vous pas déjà versées? Ne blasphémez point, je vous en conjure; ne soyez point ingrat envers la nature; si vous souffrez en ce moment, c'est parce que vous avez été doué de plus de biens qu'elle n'en accorde au commun des êtres; il vous en échappera plus d'un encore avant que vous subissiez la loi qui ne fait acception de personne; sachez apprécier ceux qui vous restent, et vous supporterez moins douloureusement les sacrifices dont il faut les payer. Avec un esprit éclairé qui connaît tous ses devoirs et ne saurait enfin se tromper sur la vertu, avec un cœur généreux qui sait goûter tout ce qu'elle a d'exquis, tu

pourrais être malheureux et te plaindre ?... Non, tu ne serais plus toi-même ni mon ami. Va! ose envisager ta carrière; compte, si tu peux, tout le bien dont tu dois l'embellir : tu seras plus juste et rendras grâces aux dieux.

403

À BOSC, [À PARIS[1].]

26 janvier 1791, — [de Lyon].

Je vous fais passer un petit mot que je n'ai pu adresser sous un couvert ordinaire et que je vous prie d'expédier à la personne qu'il regarde.

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre du patriote Gibert, mais je ne puis lui écrire en ce moment.

Nous sommes trop préoccupés de divers travaux, notre ami n'a pas le temps de respirer; c'est le Camus des finances de Lyon[2], et le jour est aussi difficile à faire ici dans les comptes qu'il l'est à Paris.

La lettre du pauvre Bancal nous a plongés dans la mélancolie; son âme ardente, sensible et généreuse méritait de n'être point livrée à de telles douleurs.

J'imagine que vous aviez communiqué sa lettre à son ami Caton-Garrant[3], et que vous aurez ajouté quelque chose à l'expression trop rapide de nos sentiments.

Adieu, nous vous embrassons affectueusement.

[1] Collection Alfred Morisson. — Dans un coin de la lettre, il y a : «M. Bosc.»

[2] Camus, député du Tiers de Paris, 1740-1804, puis conventionnel, membre des Cinq-Cents, etc., bien connu comme helléniste, légiste (constitution civile du clergé), archiviste, etc., était alors chargé à l'Assemblée de la plupart des rapports de finances. Roland, officier municipal à Lyon, présidait le bureau des finances (Wahl, 290) et s'efforçait de débrouiller la dette léguée à la ville par l'ancien régime.

[3] Garran de Coulon. — Voir lettre du 8 octobre 1790.

404

[À BANCAL, À LONDRES[1].]

27 janvier 1791, — [de Lyon].

Nous[2] avons oublié, mon cher ami, de vous prier, quand vous serez à Londres, d'aller chez Mylady Egremont, *Dover Street, Picadilly*, vous informer où l'on doit adresser les lettres de M. Dezach, astronome du prince de Saxe-Gotha, pour qu'elles lui parviennent. Cette mylady est mariée en secondes noces avec le comte de Brhule[3], envoyé de Saxe en Angleterre, ami de l'astronome. Nous l'avons vu chez lui, en 84, quand nous fûmes à Londres. Il est répandu en Allemagne dans l'aristocratie, et nous avons pensé qu'en le provoquant à nous écrire, nous pourrions savoir peut-être ce qui s'y trame. Si vous pouvez nous avoir son adresse, quoiqu'il y ait longtemps que nous n'avons de ses nouvelles, nous renouerons correspondance avec lui.

On n'a pu obtenir de la Société des Amis de la Constitution une adresse vigoureuse à l'Assemblée nationale. Elle n'a voté que des demandes, l'organisation de la garde nationale. On a osé y soutenir que l'Assemblée nationale savait ce qu'elle avait à faire et qu'on n'avait pas d'adresse à lui faire. Venez vite, et nous combattrons ensemble; salut.

Nous[4] allons aussi écrire en Suisse[5], dans la même intention. Les lenteurs, les délais de l'Assemblée nationale à organiser toutes les parties de la force publique sont impardonnables. Les mécontents ne se tiennent pas pour battus et ne cessent d'intriguer. Leurs petites manœuvres intérieures ne me paraissent pas fort inquiétantes, et je compterais pour rien les assemblées nocturnes qui recommencent ici et auxquelles se rend La Chapelle, précédent commandant des troupes de ligne, ne s'étant retiré de cette ville en apparence que pour s'arrêter à Trévoux, si la coalition presque universelle des évêques n'annonçait, d'une part, qu'ils espèrent le soutien des baïonnettes, et si les préparatifs d'Allemagne ne prouvaient, de l'autre, que les manifestes de tous les princes de ce côté seront suivis de tentatives. Ces conjurations du dehors et de l'intérieur ne prévaudraient pas sans doute contre une Assemblée sage, ferme et respectée; mais cette Assemblée perd tous les jours à vue d'œil, et devient un foyer de corruption où aboutissent toutes les ressources de la liste civile, où se forment une infinité de décrets détestables, et où s'oublie l'achèvement de la Constitution.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 165; — ms. 9534, fol. 89.

[2] Ce début est de Lanthenas.

[3] De Bruhl.

[4] De Madame Roland.

[5] Probablement à Gosse.

Il ne serait pas impossible que, sous un mois ou six semaines, notre ami fût dans le cas de se rendre à Paris où je le suivrais[1]; mais c'est encore très incertain et nécessairement soumis aux circonstances de la chose publique.

Adieu; nous avons des brouillards comparables à ceux d'Angleterre, mais la température physique et les altérations politiques n'influent sur les âmes dévouées au patriotisme et à l'amitié que pour assurer leurs dispositions et fortifier leurs sentiments.

405

[À BOSC, À PARIS[2].]

29 janvier 1791, — [de Lyon].

Je pleure le sang versé[3]; on ne saurait être trop avare de celui des humains! Mais je suis bien aise qu'il y ait des dangers. Je ne vois que cela pour vous fouetter et vous faire aller. La fermentation règne dans toute la France; ses degrés sont combinés avec les mesures extérieures; la force publique n'est point organisée, et Paris n'a point encore assez influencé l'Assemblée pour l'obliger de faire tout ce qu'elle doit.

J'attends de vos sections des arrêtés vigoureux; s'ils trompent mon attente, je croirai qu'il me faut gémir sur les ruines de Carthage, et, tout en continuant de prêcher pour la liberté, je désespérerai de la voir affermie dans mon pays malheureux. Laissez-moi de côté l'histoire naturelle et toutes les sciences autres que celle de devenir homme et de propager l'esprit public.

J'ai ouï dire à Lanthenas que des députés allaient étudier au Jardin des Plantes[4]. Bon Dieu! et vous ne leur avez pas fait honte!... Et ces honnêtes citoyens, qui voient avec douleur la corruption les environner, ne s'élèvent pas avec énergie contre ses progrès?... n'en relèvent pas toutes les traces?...

[1] C'est le 1er février que Roland fut désigné par le conseil général de la commune de Lyon pour aller, avec Bret, procureur de la commune, demander à l'Assemblée nationale de prendre au compte de l'État la dette lyonnaise. On leur allouait à chacun 12 livres par jour (Wahl, p. 347).

[2] Bosc, IV, 137; Dauban, II, 584.

[3] Allusion à la rixe sanglante qui avait eu lieu, le 24 janvier, à La Chapelle-lès-Saint-Denis, entre des chasseurs préposés à la garde des barrières et la population, à propos de contrebande. La société des Jacobins s'en était émue (voir Aulard, II, 28-39).

[4] C'étaient les amis d'André Thouin, Larevellière-Lepeaux, Leclerc, Creuzé-Latouche, etc. (Voir, sur ces réunions, *Mém. de Larevellière*, I, 74.)

n'appellent pas l'opinion publique pour l'opposer à ce torrent?... Où donc est le courage, où donc est le devoir?

Osez les y rappeler. Si j'apercevais la plus petite intrigue dirigée contre le bien de la patrie, je me dépêcherais de la dénoncer à l'univers.

Le sage ferme les yeux sur les torts ou les faiblesses de l'homme privé; mais le citoyen ne doit pas faire grâce, même à son père, quand il s'agit du salut public.

On voit bien que ces hommes tranquilles n'avaient pas admiré Brutus avant que la Révolution l'eût mis à la mode.

Ranimez-vous, et que nous puissions apprendre à la fois et vos efforts et vos succès.

406

À BOSC, [À PARIS[1].]

6 février 1791, — [de Lyon].

Voici deux expéditions : l'une pour M. Populus[2], l'autre pour Brissot; faites passer et secondez notre zèle.

Vous paraissez bien content de vous dans votre lettre du 31, que nous avons reçue hier; vous semblez effectivement mériter que nous le soyons aussi.

J'aime beaucoup vos Sociétés fraternelles et je désire qu'il s'en établisse dans toutes vos sections. Leur activité, leur surveillance sont absolument nécessaires et pour l'achèvement de la Constitution et pour son maintien. Ce n'est pas le tout que de faire un gouvernement libre si l'on n'est toujours en action pour le conserver tel et le perfectionner.

[1] Collection Alfred Morrison. — Dans un angle de la lettre, à gauche, il y a : «M. Bosc.»

[2] Marc-Étienne Populus (1736-1794), député du Tiers de Bourg-en-Bresse, guillotiné à Lyon le 14 février 1794. On voit ici que les Roland étaient en correspondance régulière avec lui. Comme il avait été nommé par l'Assemblée commissaire à la fabrication des assignats, on peut présumer qu'il est l'auteur des deux lettres des 18 juillet et 30 octobre 1790 que nous avons données en note.

«L'expédition» pour Brissot est probablement le «Mémoire sur la suppression des octrois des villes» qui parut dans le *Patriote français*, quelques jours après (14-17 février), et qui développe une thèse chère à Roland, le remplacement des octrois par une taxe sur les loyers.

Les Sociétés populaires seront la fédération pacifique des moyens, des intentions et des lumières pour atteindre à ce but [1].

Adieu, jusqu'au plaisir de vous embrasser; je n'en sais pas encore le moment; il peut être hâté ou retardé selon le cours des affaires, mais il ne saurait être porté au delà de trois semaines.

Lanthenas ajoute au paquet une autre expédition pour les Jacobins; ainsi vous remettrez encore cette dernière.

407

[À BOSC, À PARIS [2].]

7 février [1791], — de Lyon.

On dit que vous faites le rodomont, que vous écrivez de belles choses pour nous vanter les Parisiens avec vous, mais que les effets ne suivent pas. Il est vrai que les armements que vous faites décréter sont bien ridicules [3], tandis que nos gardes nationales demeurent partout sans organisation, sans exercice et sans armes [4]. Il fait beau compter vingt-cinq millions d'hommes, parmi lesquels il n'y en a pas trois cent mille en état de défense ! Et cependant les frontières ennemies se hérissent, les grands despotes et les petits souverains, les fugitifs et les mécontents de l'intérieur se liguent pour nous préparer des scènes sanglantes. Lisez l'adresse imprimée que vous trouverez ci-jointe [5], et apprenez que nous n'avons pas le temps de nous vanter, mais qu'on peut voir nos œuvres.

(1) Voir au *Patriote français* du 28 février un long article de Lanthenas sur «les Sociétés populaires ou fraternelles». Elles commençaient à se constituer à Paris. — Cf. Tourneux, II, p. 433-474.

(2) Bosc, IV, 138; Dauban, II, 585.

(3) La Société des Jacobins, dans sa séance du 28 janvier (Aulard, II, 41), avait entendu un rapport sur l'organisation de la garde nationale, puis, le 31 janvier, avait publié une adresse où on lit : «A peine avions-nous fait le serment [24 janvier, à propos de l'affaire de La Chapelle] de défendre de tout notre pouvoir les citoyens que de patriotiques dénonciations exposeraient à se voir persécutés, qu'un grand nombre des sections de cette ville s'est empressé d'adhérer à notre démarche et de prendre le même engagement.» (*Ibid.*, 50.)

(4) Le grand décret organique de la garde nationale ne fut rendu par la Constituante que le 29 septembre 1791, à la veille de sa séparation.

(5) Probablement l'*Adresse des curés et*

Vous avez beau dire; tant que je verrai vos Comités tyranniques et ignares ou corrompus proposer de minces décrets, s'amuser à autre chose que la Constitution, ou ne dresser que des épouvantails de moineaux, j'affirmerai que les Parisiens ne sont plus si braves qu'ils ont paru l'être, ou qu'ils ont perdu leur habileté. Tirez-vous à arrêter de là, sinon je vous répéterai les mêmes choses en face. Adieu; je vous écrirai demain sur notre logement; aujourd'hui, en attendant, nous vous embrassons pour vos propos, et je vous quitte pour faire nos paquets; avant huit jours, nous serons près de vous.

408

[À BOSC, À PARIS[1].]

10 février 1791, — de Lyon.

C'est à vous maintenant, notre bon ami, de voir à nous gîter à Paris; je vais vous donner de la peine, mais je pense que vous comptez pour quelque chose le plaisir de nous voir et celui d'être utile à vos amis. Nous ne voulons plus habiter le pays latin; nous avons pensé que nous serions mieux à portée des affaires dans la partie du faubourg Saint-Germain qui s'étend, par exemple, depuis la rue Mazarine jusqu'au voisinage du Pont-Royal; nous serons six à loger[2]. Il nous faut d'abord un appartement où nous ayons *une pièce* où notre ami puisse travailler avec son collègue, et qui nous serve à recevoir; il me faut une *chambre à coucher à deux lits;* plus *un cabinet,* assez grand pour que la bonne puisse y coucher. Il serait bon qu'il y eût une petite pièce quelconque, pour servir d'entrée, où l'on pût mettre quelques provisions, comme du bois, etc...., où les domestiques pussent se tenir

vicaires du royaume aux électeurs des 83 départements, qui venait d'être imprimée *à Lyon* (1791, in-8°). — C'était une violente protestation contre la constitution civile du clergé, et en particulier contre les mesures que le Directoire du département de Rhône-et-Loire venait de prendre, sur la réquisition de la municipalité, pour faire remplacer l'archevêque M. de Marbeuf, qui refusait le serment.

(1) Collection Alfred Morrison.

(2) Roland et sa femme, son collègue Bret, sa bonne et un garçon, plus Lanthenas, qui devait venir habiter avec ses amis.

dans le jour, où l'on pût dresser un lit de camp pour coucher le garçon; ce qui dispenserait d'un bouge ailleurs pour telle destination. Nous ne chercherons pas de luxe, comme vous pouvez croire; nous habiterons aussi bien le second étage que le premier; mais je tiens beaucoup à la propreté et j'aimerais que l'appartement fût en couleur et frotté. Il faut en outre *deux chambres à coucher* quelconques : une pour le collègue député, et une pour Lanthenas; il n'est pas nécessaire qu'elles fassent partie de l'appartement, mais bien qu'elles soient dans le même hôtel.

Nous partirons probablement au commencement de la semaine prochaine et nous n'aurons pas le temps de recevoir votre réponse; il faudra nous l'adresser *poste restante* à Fontainebleau, afin que nous sachions où descendre en arrivant à Paris. J'oubliais de dire que nous aurons besoin de remise pour deux voitures.

J'avais écrit à Mme de Landine pour savoir, d'après la première idée de mon bon ami, s'il y aurait de la facilité à s'arranger dans son voisinage [1]; mais nous avons pensé que ce quartier (des Tuileries) serait trop rempli et trop cher; d'ailleurs, je n'ai plus le temps de recevoir des informations pour ne me décider qu'après; il faut agir. Je lui écris un mot; si vous vouliez le remettre vous-même, vous sauriez s'il y aurait quelque chose à faire de ce côté. Mais vous sentez nos bonnes raisons pour la partie indiquée du faubourg Saint-Germain. Logez-nous dans un endroit propre et accessible, où une citoyenne qui sait user de ses jambes puisse sortir sans se mettre dans la boue [2].

Lorsque vous aurez reçu la présente, ne nous envoyez plus rien ici. Adieu, jusqu'au revoir.

Comme Lanthenas avait marqué, généralement, à Parraud de voir s'il y avait quelque chose qui nous convînt, vous pourriez peut-être

[1] Delandine, député du Tiers du Forez, demeurait rue Caumartin, 5.

[2] Voir, dans la *Révolution française* d'avril 1899, notre article sur «le premier salon de Madame Roland», où nous exposons les raisons qui permettent de croire que le logement occupé à Paris par les Roland, du 20 février 1791 au mois de septembre suivant, était le premier étage de la maison de la rue Guénégaud qui porte aujourd'hui le n° 12, et que c'est bien Bosc qui leur procura cet appartement, dont la disposition correspond au programme donné dans cette lettre.

savoir s'il aurait fait quelque découverte. Mais il n'était pas chargé de rien arrêter, et je ne sais si l'ami Lanthenas lui avait bien indiqué ce dont nous aurions besoin.

409

À M. H. BANCAL, À LONDRES[1].

11 février 1791, — de Lyon.

Assurément, le premier besoin pour une âme saine c'est de n'avoir embrassé aucune résolution qui n'ait été fondée sur la conscience de ses devoirs et le sentiment de ses obligations. La volonté de remplir les uns et les autres est même si naturelle aux cœurs droits, qu'elle ne peut être anéantie et qu'elle est seulement aveuglée par l'erreur ou les passions. Aussi la grande affaire des honnêtes gens n'est pas de s'exciter à ce qu'ils doivent, mais de bien juger ce qu'ils ont à préférer.

Nous recevons aujourd'hui votre lettre à Bosc du 31 dernier; il nous mande qu'il vous a répondu, sans nous rien dire de ce qu'il vous a marqué. Je vois avec cette douce satisfaction qui nous fait jouir des vertus de nos amis bien plus que des nôtres, peut-être parce que nous ne voyons qu'elles en eux et que nous sentons nos propres faiblesses, je vois, dis-je, que vous recherchez de bonne foi les raisons qui peuvent vous déterminer à prolonger votre séjour dans l'étranger ou à vous rendre dans votre patrie.

Je ne m'établirai sûrement pas juge des uns (*sic*) ni des autres, parce que les données nécessaires ne sont pas toutes à ma connaissance; mais je me reproche de vous avoir si vivement et peut-être inconsidérément engagé à revenir. Je ne vous ai envisagé que sous un seul point de vue, vous n'étiez présent à mon esprit que plongé dans la douleur et loin de toute consolation; je vous ai désiré au sein des vôtres et recevant d'eux le baume qui charme les maux de la vie; mais vous êtes homme et vous saurez supporter la tristesse d'une situation où il serait utile que vous demeurassiez encore. Encore une fois, c'est ce que je ne juge point; mais je vous prie de n'avoir aucun égard à ce que je vous ai exprimé et de conserver toute l'impartialité dont vous aurez besoin de vous

[1] *Lettres à Bancal*, p. 168; — ms. 9534, fol. 90-91. — La lettre, timbrée de Lyon, porte le même libellé d'adresse que celle du 26 janvier.

rendre témoignage pour être toujours content de vous. Je souffrirais trop de penser que vous eussiez jamais quelque motif de ne pas l'être, et encore d'avoir contribué à vous procurer cet affligeant mécompte. En vous invitant à rentrer en France, j'ai suivi l'impulsion d'un sentiment qui raisonne, il est vrai, mais qui ne saisit que les choses qui lui sont favorables.

Lanthenas vous a parlé dans la sincérité de son âme; dévoué aux soins d'un apostolat qu'il remplit avec un zèle et un oubli de soi-même vraiment admirables, il n'imagine pas qu'un citoyen français doive être ailleurs dans ce moment qu'au milieu de ses frères et occupé d'autre chose que de les servir et de les éclairer. En applaudissant à sa conduite qui ajoute à mon estime pour lui, je n'adopte pas exclusivement sa façon de penser. Je crois qu'il est plus d'une manière d'être utile, et que, dans la diversité des moyens, il est permis à chacun de choisir ceux auxquels il se sent le plus propre. Je crois cela par raisonnement et principes; je le crois encore d'après ce que vous avez fait, car vous n'avez point agi à l'aventure, et vous avez voulu, autant que personne, servir votre pays[1]. Je ne sais si cette dernière preuve serait de toute évidence sur les bancs de l'école, mais je sais que le sentiment qui me la fournit est aussi sûr qu'un syllogisme. Enfin vous avez consulté Bosc sur les faits; consultez le sévère Garran sur l'application qu'on en peut faire, et surtout consultez-vous vous-même en éloignant toute considération particulière. Aussi bien ces vents dont vous parlez me semblent ajouter un terrible poids aux raisons de demeurer. Dans tout cela, je n'aurai point la fausse délicatesse de vous cacher que je vais à Paris; je pousserai même la franchise jusqu'à convenir que cette

[1] Bancal, qui, depuis son séjour au Clos, se sentait — de toutes façons — tenu à distance, n'acceptait pas toujours avec résignation les conseils indirects du genre de ceux qu'on vient de lire. Sur l'autographe de cette lettre, entre les lignes, il a écrit : «*Voulu!* quelle expression! Quand on a été un Électeur toujours agissant de 1789, membre d'un premier Comité permanent, exposé à tous les dangers, à toutes les peines de la Révolution; quand on a ensuite passé deux mois jour et nuit dans un Comité de subsistances, qui a préservé Paris de la famine, on a plus fait que vouloir. Après deux inflammations causées par ce travail extrême, j'ai été dans ma province, où je n'ai pas cessé d'être utile. J'ai travaillé pendant un an et demi pour la Révolution, *sauf un mois qui pourtant ne fut pas entièrement perdu pour elle* (c'est nous qui soulignons cette allusion au séjour du Clos en septembre 1790). Peut-on oublier qu'un membre du Comité permanent qui a créé et rallié la garde nationale a plus fait pour son pays en trois jours, que d'autres pourront faire dans des années; et ses services pour la création de la liberté seraient-ils moins grands parce qu'ils ont été courts?...»

circonstance ajoute beaucoup à mes scrupules de vous avoir invité au retour. Il y a, dans cette situation, une infinité de choses et de nuances qui se sentent vivement, quoiqu'on ne puisse les expliquer; mais ce qui est très clair et ce que je vous exprimerai franchement, c'est que je ne voudrais jamais vous voir aux dépens d'aucune raison qui ait dû diriger votre marche, et que vous auriez fait plier à des considérations passagères ou à des affections partielles.

Rappelez-vous que, si j'ai besoin du *bonheur* de mes amis, ce *bonheur* est attaché, pour ceux qui sentent comme nous, à une *irréprochabilité* absolue. Voilà le point où j'espère que nous nous retrouverons toujours, et il est assez élevé pour que nous puissions nous y réunir malgré les vicissitudes du monde et l'étendue de l'espace.

410

[À BOSC, À PARIS[1].]

12 février 1791, — de Lyon.

Nous avons reçu hier votre bonne petite lettre du 7 et celle qui lui était jointe. Nous aurions de grand cœur accepté votre logis[2] si nous étions entre nous; mais vous aurez vu par ma dernière que nous sommes en bande et que nous avons besoin d'être gîtés d'abord : ainsi je pense que vous aurez bien voulu vous occuper de notre logement suivant l'indication que je vous ai donnée, et j'en attends la nouvelle à Fontainebleau, comme je vous l'ai marqué. Nous partons mardi 15 au matin; nous nous arrêterons, au plus, vingt-quatre heures à Villefranche, puis nous courrons vous joindre. Je ne vous dis plus rien des Parisiens puisque je vais les juger *de visu*. Dites, je vous prie, au brave Gibert que je n'ai pas trouvé le moment de lui écrire, mais que je m'en suis consolée par l'espérance de le voir bientôt.

Vous ne nous faites point part de votre opinion sur la question que vous fait Bancal; à ce que j'en vois d'ici, la nouvelle législature n'est pas prochaine.

(1) Collection Alfred Morrison. — (2) Rue des Prouvaires, n° 32.

Adieu, adieu; je ne sais plus écrire quand je dois causer. Nous vous embrassons de tout cœur.

411

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Fin de février 1791, — de Paris.]

Je suis depuis hier dans une émotion telle que vous pouvez vous la représenter; j'ai été voir le brave Petion, mon ami y est allé à son tour. O Liberté! ce ne sera pas en vain que de généreux citoyens se seront dévoués à ta défense[2]!

J'ignorais ce que vous me dites; mais, si c'est ainsi, chacun fera son devoir.

412

[À BOSC, À PARIS[3].]

[1er mars 1791, — de Paris.]

Vous m'avez fait passer la lettre de Bancal; c'est très bien, mais quand est-ce que vous viendrez me voir vous-même avec la liberté d'un ami?

J'entre en ménage aujourd'hui, je serais enchantée que vous vinssiez me demander à dîner et je ne mets à mon invitation que l'espèce de discrétion qui accompagne le sentiment d'un plaisir qu'on demande.

(1) Collection Alfred Morrison.

(2) Les Roland étaient arrivés à Paris le 20 février 1791 et s'étaient installés, ainsi que nous l'avons dit, à l'*Hôtel Britannique*, rue Guénégaud (*Mém.*, I, 54, 164). Un de leurs premiers soins fut de voir Brissot, avec lequel ils correspondaient depuis plusieurs années sans le connaître, et c'est Brissot qui les conduisit chez Pétion (*ibid.*, I, 54, 57). Madame Roland, en ce passage de ses Mémoires, dit qu'elle n'avait pas vu son pays depuis *cinq* ans. Cela supposerait qu'elle y serait allée en 1786, voyage dont nous ne trouvons aucune trace. Nous croyons qu'elle n'avait pas revu Paris depuis qu'elle l'avait quitté en septembre 1784, et que, par une distraction dont elle n'est pas coutumière, elle a écrit cinq ans pour *sept* ans.

(3) Collection Alfred Morrison.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce mardi matin[1].

413

À M. HENRY BANCAL, À LONDRES[2].

7 mars 1791, — de Paris.

Nous[3] avons trouvé ici, mon cher ami, une lettre de vous que vous avez fait passer à l'ami Bosc, et qui est encore entre les mains de Brissot qui veut en faire usage. Depuis notre arrivée, nous sommes tous tellement en l'air, que nous n'avons pu vous écrire et que nous ne pouvons même pas le faire aujourd'hui longuement.

La chose publique marche; mais il est bien besoin que les bons citoyens se réunissent pour ce moment où la fin de la Constitution fera faire les derniers efforts à tous les partis qui lui sont contraires. Vous en aurez vu quelques symptômes dans ce qui s'est dernièrement passé aux Tuileries[4]. Tout est calme dans ce moment. Madame Roland a été malade les premiers jours que nous avons été ici. Elle a cependant été à l'Assemblée nationale: elle en connaît maintenant les principaux personnages, et elle s'est convaincue que la liberté, la Constitution ne doivent pas tenir et ne tiennent pas en effet aux hommes qui ont paru le plus dans le moment de la Révolution. Elle vous en causera peut-être assez au long, si le temps le lui permet. Quant à moi, je vous dirai seulement que je fais ici de mon mieux pour provoquer des Sociétés populaires comme celles de Lyon[5]. Je ne sais le bien que vous faites en Angleterre, mais si vous aviez été ici et si vous aviez voulu m'aider, vous auriez, je pense, été plus utile.

Les Jacobins et beaucoup de députés me semblent extrêmement changés en pis depuis que je ne les avais vus. Nous aurions eu du plaisir à juger de tout cela avec vous. Ménagez-vous, écrivez-nous. Mille saluts. Je vous serai obligé de faire mes commissions.

Voilà[6] quinze jours que je respire mon air natal; j'ai vu de vieux parents[7], seuls débris d'une famille qui s'est presque éteinte depuis dix ans; j'ai été, à sept lieues d'ici, visiter une digne femme dont l'amitié fut chère à ma jeunesse

[1] Cette indication nous donne la date de la lettre. Écrite avant la suivante (qui est du 7 mars), ainsi qu'on le voit par la mention de la lettre de Bancal, elle ne peut être que du *mardi, 1er mars 1791*.

[2] Lettres à Bancal, p. 171; — ms. 9534, fol. 92-93.

Même libellé d'adresse que pour les lettres précédentes. Bancal a écrit en marge: «Reçue le samedi 19; répondu le vendredi 25.»

[3] Ce début est de Lanthenas.

[4] L'affaire des *Chevaliers du poignard*, 28 février 1791. Voir là-dessus Aulard, II, 95.

[5] Cf. lettre 406.

[6] Madame Roland prend la plume.

[7] M. et Mme Besnard, oncle et tante de sa mère.

et qui, dans la simplicité des mœurs champêtres, exerce aujourd'hui mille vertus utiles à tout ce qui l'environne[1]; j'ai repassé, avec un charme inconcevable, sur tous les lieux où se sont écoulées mes premières années; je me suis livrée avec délices à cet attendrissement dont on aime à se trouver capable, parce qu'effectivement on ne l'éprouve qu'autant qu'on a préservé son âme du dessèchement que produit l'ambition, qu'entraînent les sollicitudes et les petites passions.

J'ai vu mon pays devenu libre, j'ai admiré tout ce qui m'attestait cette liberté, et je n'ai plus regretté de n'être pas née sous un autre gouvernement que le mien. Après mes devoirs particuliers, mon premier empressement a été pour cette Assemblée nationale qui a fait tant de choses, ou du moins qui a revêtu du caractère de la loi tout ce que faisait réellement la force des circonstances et celle de l'opinion publique. Si je n'avais pas été patriote, je le serais devenue en assistant à ses séances, tant la mauvaise foi des *Noirs*[2] se manifeste évidemment. J'ai entendu le subtil et captieux Maury, qui n'est qu'un sophiste à grands talents; le terrible Cazalès, souvent orateur, mais souvent aussi comédien et aboyeur; le ridicule d'Éprémesnil, vrai saltimbanque, dont l'insolence et la petitesse finissent par faire rire; l'adroit Mirabeau, plus amoureux d'applaudissements qu'avide du bien public; les séduisants Lameth, faits pour être des idoles du peuple et, malheureusement, pour égarer celui-ci, s'ils n'étaient eux-mêmes surveillés; le petit Barnave, à petite voix et petites raisons, froid comme une citrouille fricassée dans de la neige, pour me servir de l'expression plaisante d'une femme de l'autre siècle; l'exact Chapelier, clair et méthodique, mais souvent à côté du principe. Que sais-je encore? l'Assemblée faible et se corrompant; les nobles réunis par la complicité pour leurs intérêts, et les patriotes sans ensemble, sans concert pour le succès de la bonne cause[3]. Cependant tout ira, je l'espère, par cette force et cette opinion qui ont tout commencé.

[1] Sa cousine Trude, retirée à Vaux, près Meulan. — Voir Appendice B.

[2] Le côté droit de l'Assemblée, dans le langage du temps. Cf. *Mémoires*, I, 54.

[3] Cf. *Mémoires*, I, 54 : ... «Je courus aux séances; je vis le puissant Mirabeau, l'étonnant Cazalès, l'audacieux Maury, les astucieux Lameth, le froid Barnave, etc... » Cf. aussi et surtout, dans un des cahiers inédits des *Mémoires* acquis en 1892 par la Bibliothèque nationale (N. A. fr. 4697, *cahier Brissot*), les pages si vivantes dont ce passage imprimé n'est qu'une esquisse. La plus grande partie de ce cahier inédit, — que Bosc avait supprimé en se contentant d'en tirer le portrait de Mirabeau, — a été donnée par Mlle Cl. Bader dans le *Correspondant* du 25 juin 1892.

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'ai vu l'excellent Brissot; je viens de voir l'honnête Garran; il m'a dit que vous aviez ici un frère nouvellement arrivé. Je n'ai pas le temps de vous entretenir longuement, et je m'en tiens à vous réitérer les sentiments qui vous sont voués parmi nous. Notre ami est extrêmement fatigué; son activité a été fort exercée depuis notre arrivée; elle ne souffre pas de délais dans ce qui intéresse la chose publique et la confiance dont il se trouve l'objet[1].

Adieu; je pense que vous nous donnerez bientôt de vos nouvelles.

P.-S. Ils ne m'ont point laissé de place pour vous écrire. Je vous embrasse. Avez-vous vu Smith? — Bosc.

414

À M. H. BANCAL, À LONDRES[2].

15 mars 1791, — de Paris.

Il y avait peu de jours que notre première de cette ville vous avait été adressée, lorsque nous avons reçu celle de vos lettres qui nous apprend votre retour à Londres, vos projets ultérieurs et votre constance à poursuivre leur exécution. Celle-ci ne sera pas troublée par une prochaine convocation de la seconde législature; il n'est pas vraisemblable que l'Assemblée nationale ait fini sous quatre mois les travaux constitutionnels, et, assurément, aucun de ses

[1] Roland demandait à être admis à la barre de l'Assemblée pour y présenter la requête de la ville de Lyon, et rencontrait des obstacles. Le n° 238 de la vente d'autographes, des 26-27 mai 1876, Ét. Charavay, expert, est ainsi conçu : «Madame Roland; minute autographe d'une réponse à une lettre adressée à Roland, 10 mars 1791, 1 p. in-4°.» — La lettre prévient Roland que l'admission à la barre des députés extraordinaires de Lyon fait naître l'appréhension de grands dangers. On demande qu'il y ait de l'uniformité dans l'adoption des principes destinés à régir les grandes villes. Madame Roland répond : «Le raisonnement est très juste en soi; mais l'application en est fausse, puisque la municipalité de Paris a déjà agi, puisque c'est ce soir même qu'on doit faire le rapport de ce qui la concerne. Ce serait donc une sottise et une perfidie que de se lier les bras dans cette circonstance.»

Et le même jour, elle rédige, au nom de son mari, un projet de lettre au Président de l'Assemblée nationale (aut. Paris, 10 mars 1791, 3 p. 1/4 in-4°, n° 369 du *Bulletin d'autographes* n° 8, de la maison J. Charavay).

[2] *Lettres à Bancal*, p. 175; — ms. 9534, fol. 94-97.

membres ne saurait assigner l'époque de cet achèvement. Tous et chacun travaillent au jour le jour, à bâtons rompus, sans ordre prévu, et souvent au rebours de celui qui avait été arrêté; c'est une grande machine mise en jeu par les circonstances et dont les effets seraient difficilement calculés. Malheureusement, ce qui paraît le plus clair aujourd'hui, c'est que la masse s'altère et se corrompt toujours davantage, en même temps qu'elle est plus livrée à elle-même. Le peuple a fait la Révolution par lassitude de l'esclavage; la nation éveillée a forcé ses représentants de s'élever à la hauteur où l'indignation l'avait portée; maintenant que les bases de la Constitution sont posées, elle regarde faire les législateurs qu'elle s'est donnés; ceux-ci, abandonnés à leurs propres facultés, ne sont plus généralement que les hommes médiocres ou corrompus du régime passé.

Les *Noirs* sont peu redoutables au sein de l'Assemblée; l'évidence de leurs intérêts particuliers, l'acharnement avec lequel ils les défendent sans pudeur, les ridicules sophismes dont ils s'appuient, le langage servile dont ils font gloire, les ont rendus l'objet du mépris ou de la risée du public.

Mais 89 ou les Impartiaux[1] sont devenus nos plus dangereux ennemis; leur nombre s'est prodigieusement accru; il y a, parmi eux, une faction puissante qui regrette les pas que nous avons faits vers la démocratie, qui tend à faire rendre le plus qu'il lui sera possible au pouvoir monarchique, qui voudrait que nous nous rapprochassions du gouvernement anglais, qui, au défaut de la noblesse qu'elle n'ose redemander, désire une distinction constante entre la classe des riches et celle de ceux qui ne le sont pas. Cette faction veut la *liberté,* dit-elle; mais elle hait *l'égalité,* elle la suppose impossible ou dangereuse; elle n'imagine de paix et de bonheur que dans la grande influence d'un monarque et les gradations que cette influence favorise ou établit.

Vous jugez que cette faction embrasse ou séduit tous les gens médiocres

[1] Voir, sur le *Club de 1789*, fondé par Sieyès en janvier 1790, notre article de la *Révolution française* de septembre 1900. Le *Club des Impartiaux,* qui paraît avoir été fondé au commencement de 1791, c'est-à-dire au moment même où le *Club de 1789* expirait, se proposait sans doute d'en recueillir les adhérents; il était dirigé par Malouët et Clermont-Tonnerre. — Il ne tarda pas, dit M. Maurice Tourneux (II, 9898), à se fondre avec la «Société des Amis de la constitution monarchique». Nous ne croyons pas qu'on ait encore étudié de près ces cadres successifs de la droite constitutionnelle, tentatives impuissantes de concurrence contre la Société des Jacobins. En tout cas, ce mot de Madame Roland «89 ou les Impartiaux» montre bien que, aux yeux des «patriotes», le *Club des Impartiaux* continuait le *Club de 1789*.

ou ambitieux qui espèrent davantage de la faveur que de leur propre mérite, et dont les passions s'irritent de la concurrence qui règne dans un état parfaitement libre. Vous jugez combien le ministère fomente ces dispositions et est habile à profiter d'elles. Joignez à cela un tas de bûches à dix-huit francs par jour, qui n'entendent pas toujours la question sur laquelle elles sont appelées à voter; il ne reste du bon côté que ces Jacobins, affaiblis et par les défections et par la perte de leur crédit dans le public; perte qu'ils doivent à la trop grande influence qu'ils ont laissée sur eux aux Lameth, jugés actuellement comme des ambitieux et de mauvaises têtes, que l'affaire des colonies a démasqués ainsi que Barnave.

Voilà ce qu'il me semble de l'état actuel de l'Assemblée; il est très affligeant pour de vrais patriotes, et si ma curiosité a été alimentée en suivant ses séances, mon cœur s'est souvent indigné de ce qui s'y passait.

Vous ne sauriez vous représenter l'indécence avec laquelle on a violé le principe de l'organisation du trésor public; la nomination de ses administrateurs était résolue devoir être donnée au Roi, par tous les Impartiaux, avant que la discussion fût entamée; l'impatience se manifestait ouvertement à l'exposé des bonnes raisons qui combattaient ce système; on interrompait, on a presque hué Robespierre et Rœderer qui les déduisaient avec courage, et l'on a visiblement précipité le décret, de peur que l'opinion publique, qui n'était pas éclairée sur cette matière, ne se mûrît par la discussion[1]. Maintenant, qui croyez-vous que la cour portera à ses places de finance? Lafayette le demandait dernièrement à Delessart[2]; mais, répondit ce dernier, il faudra bien dédommager par elles les personnes précédemment employées dans les affaires de ce genre, et qui ont fait quelques pertes par la Révolution. Ainsi nous allons retomber dans les mêmes mains qui servaient à nous dévorer.

Il ne paraît pas actuellement que nous ayons autant à redouter de l'Allemagne qu'il a semblé durant quelques instants; ceux de ces princes, proprié-

[1] C'est la première fois que le nom de Robespierre se trouve sous la plume de Madame Roland. Ainsi que nous allons le voir, et comme Madame Roland nous l'apprend elle-même (*Mém.*, I, 58 et *passim*, et cahier *Brissot* inédit), il devint un des habitués, quoique «peu assidu», du petit salon de la rue Guénégaud.

Rœderer, alors député de Metz, est trop connu par son rôle sous la Révolution et sous l'Empire pour que nous lui consacrions une notice.

[2] Antoine de Valdec de Lessart, Contrôleur général des finances (décembre 1790-janvier 1791), Ministre de l'Intérieur (janvier-décembre 1791), massacré à Versailles le 9 septembre 1792 parmi les accusés de la Haute-Cour d'Orléans.

taires en Alsace, entrent, pour la plupart, en négociation pour indemnités. Les prêtres, du moins une grande portion, se coalisent pour faire schisme, s'il est possible; mais, quels que soient leurs efforts, leur drogue a tellement perdu faveur, que, malgré l'effroi des dévotes et d'une somme d'imbéciles, je ne pense pas qu'ils réussissent à leur gré. Paris a, pour évêque, M. de Lyda[1]; l'abbé Syeyès (*sic*) était sur les rangs; il a déclaré renoncer à toute place de cette espèce pour se vouer à l'administration.

Je ne sais pour combien nous sommes dans ce pays; peut-être sera-ce pour longtemps, car l'activité de notre ami, loin d'être secondée, est cruellement contrariée; les détails du comment nous entraîneraient trop loin.

J'ai embrassé mes parents, j'ai revu mon pays, je suis prête à retourner sans peine au fond de la province; il me semble même que les jours passés dans mon ermitage me laissent mieux, à la fin de chacun d'eux, la conscience de les avoir employés au bien de mes semblables, que ceux que je passe ici. Je sens que j'ai plus de besoin de vertus que d'amusement, et la retraite où je vis, pour ainsi dire avec mon cœur, est encore préférable au lieu où l'esprit seul s'exerce. D'ailleurs Eudora est à Villefranche, et c'est un aimant très actif[2].

J'ai vu avec un singulier intérêt le brave Brissot et sa très aimable femme[3], qui a beaucoup de tact et de jugement; j'ai vu, avec ce sentiment qui naît du rapport des âmes et de cette simplicité qui nourrit la confiance, Caton-Garran et sa douce famille; nous allons passer la journée de demain au milieu d'elle, et c'est une vraie fête de mon goût.

Je ne suis allée à aucun spectacle, quoique avec l'idée de les revoir tous; le charme des beaux-arts et de tout ce qui y tient était autrefois le plus grand de la capitale, du moins à mon gré, mais, en acquerrant une patrie, nous prenons nécessairement une autre façon de voir, et les sollicitudes des patriotes laissent à peine quelque place au souvenir des choses de goût. Il fait un temps

[1] Jean-Baptiste-Joseph Gobel, député du clergé de Belfort à la Constituante, était évêque *in partibus* de Lydda. Élu tout à la fois, en 1791, évêque du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris (13 mars), il opta pour Paris. Guillotiné le 13 avril 1794 avec Chaumette.

[2] On verra plus loin qu'Eudora avait été mise en pension au couvent de la Visitation, à Villefranche.

[3] Mme Brissot, née Félicité Dupont, est une des figures de femme les plus intéressantes de la Révolution. Madame Roland ne parle d'elle (*Mém.*, I, 56-57, 221) qu'avec infiniment d'estime et de respect. Les *Mémoires de Brissot* (éd. Montrol, *passim*) nous la font connaître et aimer, et tous les témoignages contemporains lui sont favorables. — Voir, au ms. 9534, plusieurs lettres d'elle et de nombreux renseignements.

superbe dont je n'ai pas toujours pu jouir. Vous allez voir renaître les beaux jours en Angleterre, et ils vous procureront sans doute de grands plaisirs; car l'hiver est bien sombre dans ce pays, et les campagnes y ont des grâces qui leur sont particulières. Si vous étendez vos courses jusqu'aux montagnes de l'Écosse, vous verrez tous les sites qui ont enflammé Thompson, et qu'il a si bien décrits, non en géographe, il est vrai, mais en peintre.

La guerre de l'Inde sera donc continuée, et la soif de l'or, toujours excitée par le commerce, va de nouveau faire verser le sang humain. C'est profondément calculer sur notre situation qui véritablement ne nous permet guère de nous mêler des querelles de personne sur un autre hémisphère. N'avez-vous pas cherché à connaître madame Macaulay? Son esprit, ses talents, sa trempe républicaine me paraissent la rendre bien intéressante. J'ai demandé à Brissot qu'il me prêtât son histoire, et j'en ai commencé la lecture[1]. Si vous étiez dans des circonstances moins graves, je vous chercherais querelle sur *l'ennui* dont vous faites l'aveu; je crois que vous vous êtes trompé sur le mot; les âmes ardentes n'éprouvent point *d'ennui*, c'est la maladie d'un tas de gens auxquels vous ne ressemblez point; mais ce n'est pas le cas de chicaner sur les expressions.

Adieu; nous vous aimons toujours, à Paris comme à Lyon.

De Lanthenas :

Je n'ajoute qu'un mot, mon cher ami, pour vous adresser la présente. C'est M. Bertrand[2], mon ancien associé, qui désire vous voir et faire quelques tournées avec vous, si les lieux où ses affaires l'appelleront excitaient votre curiosité. Il va voir son fils qui est à Birmingham. C'est un enfant de bonne espérance, auquel il a toutes les raisons possibles d'être attaché.

Ci-joint quelques pamphlets pour les noirs. — Il s'agit de les remettre à M. Phillips[3] pour la Société des Amis des Noirs. — Salut.

[1] Voir sur Mme Macaulay une note de la lettre du 1er novembre 1790.

[2] Mathieu Bertrand, négociant au Puy alors notable de la commune de cette ville, plus tard maire du Puy (décembre 1793-mars 1795). Lanthenas avait des fonds chez lui.

[3] James Phillips, libraire à Londres, George Yard, Lombard Street, était un quaker qui avait publié en 1786 le premier essai anti-esclavagiste de Thomas Clarkson. Son nom figure sur la liste du premier comité des *Amis des Noirs* fondé le 22 mai 1787 et sa maison était le lieu où ils se réunissaient. Brissot y avait fréquenté. Lorsque Bancal se rendit en Angleterre, Brissot l'adressa chez Phillips (catalogue Morrison, lettre du 6 novembre 1790). La liaison sur-

415

À M. HENRY BANCAL, À LONDRES[1].

Mardi, 22 mars 1791, — de Paris.

Nous avons écrit deux fois depuis notre séjour ici; l'une de nos dépêches vous est portée par l'associé de Lanthenas; j'imagine que le tout vous sera parvenu à l'arrivée de la présente.

Votre dernière, du 11, a été reçue, il y aura demain huit jours; la lecture s'en est faite chez Caton-Garran où nous dînions avec Bosc, Brissot, etc. Il a été doux pour vos amis de rencontrer inopinément l'un de vos frères, dont le maître de la maison nous avait donné la compagnie; à votre absence, nous l'avons regardé comme votre représentant, et il s'est assez bien montré dans le sens de la Révolution pour n'être pas indigne de ce rôle. G. [Garran] s'est chargé de la lecture de votre lettre; il m'a paru, à vous parler franchement, que le rassemblement des meilleures têtes n'était pas toujours le plus sûr moyen de tirer parti d'elles. Assurément, chacun de nous, en particulier, n'aurait su (du moins, je le crois ainsi) prendre connaissance de votre projet sans émotion et sans attendrissement, par l'effet naturel des sentiments qui l'ont dicté; cette première disposition aurait commandé l'attention nécessaire à la discussion du projet et au calcul des moyens de l'effectuer. Au contraire de tout cela, je ne sais quelle dissipation n'a pas permis de s'arrêter sur ces idées; une sorte de préoccupation des affaires courantes, l'aperçu des difficultés, la réflexion faite par G. [Garran] que l'association du *Cercle social*[2] tendait au but que vous proposiez, que sais-je encore? toutes ces choses ont laissé glisser votre excellente lettre, et ce n'est que depuis deux jours que je l'ai recueillie pour la joindre avec intérêt à celles que nous avons déjà.

vécut à la Révolution, car, le 20 juin 1797, un quaker, John Walker, écrivait à Bancal: «J'ai le plaisir de vous présenter les respects de James Phillips, libraire.» (Collection Picot.)

[1] *Lettres à Bancal*, p. 182; — ms. 9534, fol. 98-101. — L'adresse complète porte: «Frith Street, n° 7, Soho Square.» Bancal a écrit en marge: «Reçu le mardi 29, répondu ledit jour.»

Il y a, au manuscrit, un post-scriptum inédit de Bosc que nous croyons utile de donner, à la suite de la lettre.

[2] Le club formé au Palais-Royal par l'abbé Fauchet et Bonneville, et dont le journal *la Bouche de Fer* était l'organe.

Il est très vrai que le train des choses dans la capitale, l'agitation où y vivent nécessairement ceux qui sont chargés de quelques affaires ou travaux, l'incertitude où nous sommes encore à quelques égards pour le salut public, emploient les facultés et se refusent à ces méditations calmes et profondes qui enfantent les vastes projets et embrassent dans leur étendue le bonheur du genre humain. Vous êtes dans une situation différente. Sorti du tourbillon dont la force entraîne avec lui tout ce qui se trouve dans sa sphère d'activité, vous portez au loin vos regards, vous maîtrisez vos pensées, et l'expansion de votre amour pour le bien de vos semblables ne connaît point d'obstacles.

Il vous faudrait ici des correspondants, solitaires comme vous au milieu du monde; mais tous nos amis ont la main à l'œuvre; l'action les emporte malgré eux, et chaque jour suffit à peine à l'obligation qu'il impose.

Je suis allée vendredi au *Cercle social;* j'ai été très satisfaite de la séance; j'y ai entendu déduire, avec force, chaleur et clarté, les plus grands principes de la liberté; je les ai vu applaudir avec transport; l'abbé Fauchet, que les patriotes mêmes taxent trop légèrement d'exaltation et d'imprudence, m'a paru un excellent et vigoureux apôtre de la meilleure doctrine.

On a lu une motion qui a pour objet d'établir à Londres un cercle des *Amis de la vérité* à l'instar de celui de Paris; cette motion a été accueillie; l'assemblée a arrêté que son directoire choisirait quatre de ses membres, qui seraient chargés de la recherche des moyens. Les motifs dont cette motion était appuyée, les vues dont elle était accompagnée, m'ont paru rentrer parfaitement dans celles que vous aviez exposées, et j'ai trouvé de la justesse dans la réflexion de G. [Garran] que cela m'a rappelée. Ma première idée a été d'écrire au président pour vous indiquer comme l'homme le plus propre à tous égards à favoriser cet établissement à Londres et à lui donner la meilleure forme. Je suis rentrée chez moi avec la résolution d'agir en conséquence, mais j'ai voulu m'entretenir du *Cercle social* et connaître l'opinion sur cette société; je lui ai entendu reprocher des vues de mysticité qui la discréditaient dans l'esprit de bons citoyens et d'hommes sages; sans ajouter foi à cette inculpation, j'ai craint de faire une chose qui ne conviendrait pas en vous nommant sans votre aveu et vous indiquant à des personnes dont les relations pourraient n'être pas ce qu'elles m'avaient semblé devoir être; je me suis contentée de communiquer le tout à Brissot pour le remettre à son jugement et à ses soins; j'ignore ce qu'il en a pensé.

Vous aurez vu, par mes précédentes, ce que je juge de la chose publique;

mes observations ultérieures confirment cet aperçu; l'Assemblée est divisée, faible et se corrompant chaque jour; les Jacobins perdent de leur crédit, ne remplissent plus ou remplissent mal le devoir qu'ils s'étaient imposé de discuter les objets dont l'Assemblée aura à s'occuper; ils sont conduits par leur bureau[1], et celui-ci est soumis à deux ou trois particuliers bien plus soigneux de conserver leur propre ascendant que de propager l'esprit public et de servir efficacement la liberté; les Parisiens ont passé le moment de fermentation qui les avait élevés au-dessus d'eux-mêmes; leur municipalité est détestable et rend des ordonnances que le vieux despotisme n'aurait osé publier; les prêtres se coalisent; les intéressés à l'ancien régime profitent du schisme qu'élèvent les premiers pour couvrir leur passion d'un manteau religieux, et ils font avec eux cause commune; c'est une criaillerie épouvantable contre l'exigence du serment pour la constitution civile du clergé, qu'ils prétendent détruire l'unité de l'Église, la primauté de Rome, dogmes chéris des catholiques. Les dispositions du Roi les autorisent; aucun des fonctionnaires ecclésiastiques de sa maison n'a prêté le serment. On menace les nouveaux évêques; les dévots font leurs Pâques pour ne pas communier avec les intrus, et quelques gens d'esprit vont jusqu'à se persuader que ce schisme est l'écueil contre lequel la Constitution doit échouer. Mes craintes ne sauraient s'étendre jusque-là; mais je gémis sur nos mœurs et notre caractère bien peu dignes d'un peuple libre, et sur le peu de force de l'esprit public au milieu de tant d'intérêts et de passions.

J'ai été fort occupée, ces jours-ci, d'une amie de ma jeunesse, qui réside ici et qui vient de devenir veuve[2]; puis d'une ancienne amie de notre ami que ses affaires ont appelée de la Normandie à Paris qu'elle ne connaissait point encore[3]. J'avais besoin de remplir par les soins de l'amitié des jours qui me paraissaient trop s'écouler en distractions ou dans une façon de vivre qui me tire hors de moi-même.

Je suis interrompue; je cède la plume en vous réitérant l'attachement que nous vous avons voué; il doit être inaltérable comme les principes qui l'appuient et le civisme qui le nourrit.

[1] En mars 1791, le bureau des Jacobins était composé de Biauzat, président, Massieu, Bonnecarrère, Collot d'Herbois et Lavie, secrétaires (Aulard, II, 189, 215), et le journal de Brissot lui reprochait sa tiédeur (n° du 17 mars).

[2] Henriette Cannet. Son mari, Muyart de Vouglans, ancien conseiller au Grand-Conseil, était mort le 15 mars, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

[3] Une des demoiselles Malortie. — Voir appendice D.

J'apprends que, ce matin, le Comité diplomatique, chargé de s'informer des mesures qu'avait dû prendre le ministère pour la défense de nos frontières, a rendu compte à l'Assemblée de la réponse du ministre. Celui-ci fait savoir que l'Alsace et ses environs sont fournis de vivres pour nourrir, durant une année, dix-huit mille hommes de troupes de ligne, mais qu'il n'y en a que douze mille dans ce département et qu'il n'est pas possible d'y en envoyer davantage, parce qu'il faudrait pour cela les tirer de places et autres lieux où elles sont nécessaires.

Un silence morne a suivi cette annonce qui n'a fait naître aucune observation. Cependant Bâle et Berne donnent passage sur leurs terres aux Impériaux, et nous avons déjà des soldats allemands établis à Porentruy. On n'organise toujours point les gardes nationales, et l'on dit tout bas manquer d'armes pour les armer. Lorsque je rapproche toutes ces circonstances de la rumeur des prêtres et de leurs suppôts, je crois la guerre civile inévitable.

Il y a de nouvelles tentatives méditées sur Lyon pour le mois de mai. Le département[1] y est mauvais, sa marche est lente et oblique; il fait disposer un camp pour exercer les troupes de ligne et prépare à grands frais des ateliers de charité qui pourraient bien ressembler à ceux qu'entretient ici le Club monarchique.

Le ciel nous laisse la paix avec la liberté! Mais celle-ci est bien difficile à établir avec l'autre, et malheureusement la guerre ne lui serait peut-être pas non plus favorable.

Garran est nommé membre du Tribunal de cassation [par le département des Deux-Sèvres[2]].

Post-scriptum de Bosc :

Ce que dit la ménagère est vrai, mais la conséquence qu'elle en tire ne l'est pas également à mes yeux. La position politique de l'Allemagne ne lui permet

[1] Le Conseil général du département de Rhône-et-Loire avait été élu du 7 au 15 juin 1790 (Wahl, p. 169), et déjà, dans sa lettre du 22 juin à Bancal, Madame Roland se plaignait de sa composition : «Les électeurs avaient tenu compte des aptitudes administratives et de la notoriété locale; il est difficile de reconnaître à l'élection, considérée dans son ensemble, une couleur politique déterminée...» (Wahl). Aussi le Directoire du département ne tarda-t-il pas à entrer en lutte avec la municipalité, où les amis de Roland étaient plus nombreux (on n'en comptait guère que quatre ou cinq, Pezant, Vitet, etc., dans les trente-six membres de l'assemblée départementale).

[2] Les mots entre crochets ont été ajoutés par Bosc.

pas de prendre aussi à cœur l'intérêt de nos aristocrates que les Princes-Évêques des bords du Rhin voudraient le faire croire. A chaque instant, il survient quelques difficultés dans l'exécution de la Constitution et des nouvelles lois; mais, malgré les obstacles des malveillants, tout marche, tout s'organise. Nous serons encore quelque temps dans cette espèce d'anarchie qui est la suite de pouvoirs mal appréciés et mal interprétés, mais il n'y aura pas de guerre civile.

Vous ne m'avez pas répondu sur la remise du paquet à Smith[1]. J'ai donné à l'associé de Lanthenas une nouvelle lettre pour lui. Je vous prie de la lui faire tenir après avoir achevé l'adresse.

Adieu. L. B.

416

À M. CHAMPAGNEUX,

OFFICIER MUNICIPAL, À LYON[2].

29 mars 1791, — de Paris.

Vos trois avis et le paquet qui en était l'objet sont arrivés hier ensemble; notre ami a remis le dernier à vos députés[3], avec instance pour le faire promptement parvenir à sa destination. Vous avez bien raison de mener grand train tous ces calotins réfractaires; il ne tiendra pas à eux que la scène ne soit ensanglantée[4]. Notre évêque[5] est encore accroché ici; il est désigné pour donner l'institution canonique à plu-

[1] Le botaniste anglais James Edward Smith (1759-1828), ami de Bosc, déjà mentionné à la lettre 413.

[2] Ms. 6241, fol. 32-33. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

[3] Les députés du Tiers de Lyon à l'Assemblée, Millanois, Périsse du Luc, Couderc et Goudard. — Champagneux, devenu officier municipal en décembre 1790 en même temps que Roland, avait pris à Lyon la suite des affaires commencées par lui, et déployait une activité et une compétence remarquables (Wahl, p. 350-358).

[4] Le clergé insermenté s'agitait à Lyon; le 15 mars, rixe violente dans l'église Saint-Nizier; le 23, la municipalité fait arrêter Boisboissel, grand-vicaire de M. de Marbeuf, l'ancien archevêque; le 24, elle écrit aux députés de Lyon pour signaler celui-ci au Comité des recherches de l'Assemblée. C'est cette lettre, accompagnée d'un dossier à l'appui, que Roland, comme on voit, avait été chargé de transmettre, et dont on accuse ici réception, à Champagneux (Wahl, p. 286-380).

[5] Lamourette (1742-1794), grand vicaire d'Arras, ami de Mirabeau, élu évêque de Lyon le 1er mars.

sieurs autres nouveaux évêques, ce qui peut le retenir encore une huitaine de jours. Vous aurez vu, par ma dernière, que je ne suis pas fort contente de l'esprit public; ce n'est pas qu'il n'y ait ici beaucoup de patriotisme, mais il n'y a point d'ensemble, et l'opinion générale ne se prononce point assez vigoureusement pour forcer l'Assemblée languissante de se conformer à ce qu'elle prescrit.

On vient pourtant de remporter une petite victoire sur le parti droit, qui ne voulait pas que le Roi fût gêné dans sa marche, même comme fonctionnaire public; j'appelle cette victoire petite, parce que je ne trouve pas la loi franche et ferme comme elle devrait être[1].

En vérité, si vous n'aviez pas pris l'abbé Lamourette, vous auriez bien dû choisir l'abbé Fauchet. C'est une injustice des Parisiens que de n'avoir pas élevé sur le siège de cette capitale un patriote aussi vigoureux, un homme si distingué par ses talents et qui s'est dévoué à la Révolution avec un abandon, un enthousiasme auxquels on ne peut rien comparer. Je l'ai entendu plusieurs fois avec un extrême plaisir.

Il paraît, entre nous soit dit, que le compagnon Bret se dispose à retourner bientôt dans ses foyers; il s'ennuie ici; il voit s'allonger la courroie, et il veut prendre son parti.

Notre ami a eu beau se démener, le chien de Comité des impositions avait rêvé l'impôt municipal[2]; il n'y a pas eu moyen de l'en faire démordre.

A force de cris, et je dirai presque de menaces, il a apporté des modifications à son détestable projet de décret, et Dupont[3] a arrangé son rapport de manière à nous ménager des reprises; mais, au lieu

[1] Le 28 mars, l'Assemblée avait décrété que tous les agents de l'État seraient astreints à la résidence, et que le Roi, «premier fonctionnaire public, devait avoir sa résidence à vingt lieues au plus de l'Assemblée nationale».

[2] Tandis que Lyon demandait que les dettes des villes fussent nationalisées, le Comité des impositions fit voter à l'Assemblée, le 29 mars, à la date même de cette lettre, un décret autorisant les villes à percevoir «des sols additionnels» pour le service de leurs emprunts, etc. — Voir lettre à Bancal du 5 avril. C'est ce que Madame Roland appelle «l'impôt municipal», contre lequel elle protestait.

[3] Dupont de Nemours, rapporteur du projet.

d'une opération grande et simple, il faudra tirailler de tous côtés et de toutes manières pour en venir à nos fins.

Dites-moi donc un petit mot de Mme Champagneux; vous devriez bien nous l'envoyer; je lui donnerais la main lorsque je suis en cadet, et cela s'arrangerait à merveille.

Adieu, car on ne raconte point de petites aventures à un grave municipal. Nous vous aimons toujours bien; plaignez-vous un peu.

417

[À BANCAL, À LONDRES[1].]

5 avril 1791, — de Paris.

Ce n'est pas un trop bon moyen d'accélérer la correspondance que d'écrire par des occasions; au moment où vous nous adressiez votre dernière du 25, vous auriez dû, ce me semble, en avoir une de nous, dont avait été chargé l'associé de l'ami Lanthenas. Mais, enfin, elle sera sans doute arrivée à son tour, de même qu'une troisième qui répondait, sinon à votre projet, du moins à l'envoi que vous nous en aviez fait.

La chose publique est ici dans une situation fort singulière. L'esprit général est bien toujours pour la liberté, mais les mœurs continuent d'être à contre-sens, et si la révolution est faite au physique, elle ne l'est absolument que là, ce qui ne saurait suffire. Le trésor est livré au pouvoir exécutif, l'armée est à sa disposition et je ne vois, pour balancer ces grands moyens d'empire et de corruption, qu'une somme de lumières auxquelles le peuple ne participe guères encore, et une Constitution imparfaite qui doit demeurer telle, ou dont l'achèvement sera détestable. Le gros de l'Assemblée songe véritablement, je ne dirai pas à compléter, mais à terminer ses travaux; et l'on ne sait ce qu'on doit le plus craindre, ou la précipitation qui laissant beaucoup de choses en arrière nous livre au hasard des événements, ou la prolongation qui, pour achever de traiter les objets constitutionnels, ne nous mettrait peut-être à l'abri de nouvelles secousses qu'en altérant toujours davantage les principes de la Consti-

[1] *Lettres à Bancal*, p. 189; — ms. 9534, fol. 102-106.

tution. Ce qui me paraît indubitable, c'est que nous approchons d'une crise qui pourrait être fâcheuse, et que ce sera tant pis pour nous si nous n'en avons pas. Je sais que de bons citoyens, comme j'en vois tous les jours, considèrent l'avenir avec un œil tranquille, et, malgré tout ce que je leur entends dire, je me convaincs plus que jamais qu'ils s'abusent. Nous sommes dans un état de malaise et de langueur dont nous ne pouvons sortir que par un accès, ou par la durée duquel nous retomberons dans le sommeil de l'esclavage. Le désordre des finances a amené notre Révolution; ce désordre existe toujours, sans mesures efficaces pour l'arrêter. Voilà le foyer du mal secret qui nous ronge et qui finira par nous dévorer. Je n'ai entendu aucun raisonnement, je ne conçois aucun calcul qui détruise ce fait-là.

Grand nombre des députés me paraît pencher pour la rénovation du corps électoral; d'autre part, les ambitieux veulent faire décréter la rééligibilité, du moins d'une partie des membres. On vient de prendre une mesure pour accélérer les opérations préliminaires à la nomination de la nouvelle législature, et il paraît qu'elle ne doit pas tarder plus de deux mois.

L'affaire particulière qui nous amenait ici n'a pas pris une bonne tournure. Lyon doit trente-cinq millions, dont deux d'arrérages actuellement exigibles; elle n'a aucun moyen de satisfaire à ses engagements. Confondant ses intérêts avec ceux des autres villes et envisageant les choses de la manière la plus générale, la seule qui puisse convenir à l'unité d'un bon gouvernement, elle sollicitait l'admission du principe que les dettes des villes, de même que celles des pays d'État, doivent être déclarées nationales. Il n'y avait que ce moyen de conserver l'ensemble et l'égalité, sans lesquels l'administration sera toujours vicieuse et oppressive.

C'est ainsi que notre ami avait présenté les objets, et il a trouvé de son avis tous les hommes qui ont de l'étendue dans leurs vues. Contrarié dans sa marche par une foule de gens timides et bornés, combattu par les petits moyens d'un comité qui avait imaginé un impôt municipal, tous ses efforts n'ont pu empêcher un détestable décret qui a été rendu le 29 mars dernier et qui ordonne, provisoirement et pour trois mois, des sols additionnels par émargement de rôle, pour chacune des villes, en proportion de leurs charges particulières.

Imaginez que, si l'on tentait à Lyon l'exécution de ce décret, on y causerait une insurrection, parce que les charges y sont déjà si considérables, et les dettes en concurrence desquelles il faudrait les accroître sont si prodigieuses, qu'il en résulterait un impôt intolérable; d'où la diminution de valeur des im-

meubles, par conséquent du produit de l'impôt national, la vente moins avantageuse des biens nationaux, etc., etc. Notre ami a eu beau parler, écrire, tonner, le sot décret a passé; il faut maintenant solliciter des exceptions, faire adopter des moyens, et nous voilà jetés dans un labyrinthe de petites opérations qui nous conduiront je ne sais où, ni jusques à quand.

Notre ami avait un collègue député, poussé par une faction particulière, et qui n'a servi qu'à le contrarier en toutes choses; il prend enfin le parti de s'en aller; ce qui sera un grand bien en soi et un vrai soulagement pour nous avec qui il demeure depuis notre séjour dans la capitale[1].

Les papiers publics vous auront appris la mort prématurée de Mirabeau[2]: prématurée quant à l'âge, mais non sans doute quant à l'usage qu'il avait fait de la vie, et très à propos pour sa gloire.

Cette fin hâtive et presque subite d'un homme à grands talents, et qui a véritablement servi la chose publique, a je ne sais quoi de solennel et de triste dont on ne peut éviter l'impression. Je suis loin de partager l'enthousiasme de tant de personnes pour l'être étonnant que l'on regrette, et pourtant je hais la mort d'avoir été si prompte à saisir cette grande proie, quoique la réflexion m'oblige d'applaudir au décret du sort.

De longtemps peut-être le peuple ne jugera bien et l'homme et l'événement; la vérité ne perce qu'avec peine, et beaucoup de choses se réunissent ici pour nourrir l'illusion. Aussi la sensation est-elle prodigieuse; le peuple croît sincèrement avoir perdu son meilleur défenseur; la mort de Mirabeau ressemble à une calamité publique; ses funérailles ont été plus augustes que celles des rois les plus orgueilleux, et les citoyens les plus éclairés applaudissent volontairement à ce triomphe, car enfin tous ces hommages sont rendus à la liberté, par l'opinion de ce qu'elle doit à l'homme qui vient de s'évanouir. Quant à moi, en particulier, je regarde Mirabeau comme nous ayant offert le plus monstrueux assemblage d'un génie qui connut le bien, qui eût pu l'opérer, et qui l'a fait quelquefois avec un cœur corrompu qui se jouait de la vertu même, qui rapportait tout à sa propre gloire et qui compromettait cette gloire même

[1] Bret quitta, en effet, Paris à ce moment-là pour se rendre à Lyon. Le 11, il arrivait à Villefranche avec l'évêque Lamourette. (Voir dans la *Révolution française* du 14 août 1896 notre récit «Une entrée épiscopale en 1791».) — François Bret, né à Grenoble en 1745, avocat à Lyon en 1769, procureur de la Commune en 1790, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville et exécuté le 13 décembre 1793 (Wahl, 287).

[2] Du 2 avril.

quand elle se trouvait en concurrence avec ses ardentes passions. Il a usurpé la plus grande partie de sa réputation par des ouvrages qu'il n'avait pas faits; il a vendu son talent et la vérité à l'avarice et à l'ambition, à l'or, dont ses dérèglements lui donnaient un si grand besoin. Sans remonter à sa conduite lors du *veto* et du décret sur le droit de la *paix* et de la *guerre*, il a été lâche et traître en dernier lieu dans *l'organisation du trésor public*, dans la question de la *régence* et dans l'affaire des *mines*[1]. J'ai été indignée de son silence perfide, de ses discours contradictoires et de sa scélératesse.

Mirabeau haïssait le despotisme sous lequel il avait eu à gémir; Mirabeau flattait le peuple parce qu'il connaissait ses droits, mais Mirabeau eût vendu la cause de ce dernier à la Cour, que ménagent toujours les hommes corrompus qui veulent de l'autorité et à laquelle il voulait se rendre utile parce qu'il ambitionnait le ministère. S'il eût vécu davantage, il n'eût pu éviter d'être connu, et sa réputation se serait flétrie avant sa mort; il s'éteint encore au lit d'honneur, du moins aux yeux du vulgaire, et c'est un coup de sa bonne fortune. Le commun de l'Assemblée a été étonné de voir disparaître celui dont l'ascendant le dominait si souvent; les factieux Lameth gémissent, à la manière de César sur la mort de Pompée, en triomphant de se voir délivrer d'un rival qu'ils redoutaient et dont les bons citoyens regrettent le contre-poids à leurs intrigues. Le jour de la mort de Mirabeau, l'Assemblée était occupée de la grande question de l'égalité des partages ou plutôt de la *faculté de tester*; en annonçant cet événement, on apprit aussi que Mirabeau avait un travail sur cet objet; il l'avait remis la veille à l'évêque d'Autun, qui fut prié de le lire. C'était un excellent discours où les meilleurs principes de la justice et de l'égalité étaient développés avec cette vigueur et ces traits saillants qui caractérisaient l'auteur; ce fut une véritable couronne dont il décora son tombeau. Les patriotes ne purent refuser un soupir à l'homme capable de servir la vérité; les *Noirs* frémirent de l'ascendant qu'il exerçait contre eux pour la dernière fois. Cependant, fidèle à son habileté à ménager les esprits, il ne concluait pas à l'abolition de la faculté de tester, quoiqu'elle fût la conséquence rigoureuse

[1] Le veto suspensif avait été voté, le 11 septembre 1789, contre Mirabeau, qui soutenait le veto absolu; — le décret sur le droit de paix et de guerre, dans la discussion duquel Mirabeau avait d'abord soutenu la prérogative royale, est du 22 mai 1790; — le décret sur l'organisation du Trésor public, du 18 mars 1791; — la loi de régence, du 22 au 29 mars 1791; — l'affaire des mines, où Mirabeau prononça son dernier discours, fut discutée le 27 mars, six jours avant sa mort.

des principes qu'il avait établis, mais à la réserve d'un dixième à la disposition du testateur.

Je n'ai pu m'empêcher de songer que, si Mirabeau eût été vivant et qu'il eût assisté à la fin de la discussion, il aurait fini par accorder davantage s'il avait vu l'Assemblée s'y porter. Tel fut son art suprême : de développer d'abord les bons principes, puis de les plier aux circonstances, de manière qu'il eût l'air d'être le champion de la vérité, puis le modérateur des deux partis et le dictateur de l'Assemblée, quand il n'était que sa propre idole et sacrifiait la République à sa réputation ou à ses intérêts particuliers. Tous les journalistes se sont emparés de sa mort comme d'un morceau précieux, riche et pathétique, dont chacun tire parti suivant ses talents. Je ne connais que Brissot qui ait eu la sagesse d'éviter l'idolâtrie, avec la prudence de ne pas offenser l'opinion. Sans doute, un jour il dira la vérité, mais on n'est pas mûr pour elle; ce serait la faire honnir que de se presser de la montrer.

La formation des clubs populaires serait infiniment utile, comme vous le remarquez très bien, mais il faut être plusieurs pour la tenter ici, et rien n'est si difficile qu'une réunion de personnes pour concourir à un même but. Quelques-uns de nos meilleurs amis, députés et autres, ont tenté de se rapprocher pour augmenter leurs forces, mais chacun a sa marotte et veut qu'on s'occupe d'elle, sans égard à la marotte d'autrui. Quand est-ce que les hommes seront assez sages pour se tolérer, dans toute la force du terme, et pour viser au bien commun en ménageant l'opinion de chacun sur la manière d'y parvenir?

On va prononcer aujourd'hui sur la grande question de la faculté de tester; il y a prodigieusement de partialité dans l'Assemblée; on eût dit, l'autre jour, qu'elle n'était composée que d'héritiers universels bien avides et bien insolents; c'est le dernier retranchement de l'aristocratie.

Adieu, donnez-nous de vos nouvelles, et n'oubliez pas plus vos amis que votre patrie.

Le même jour au soir. L'ami Bosc vient de nous remettre ensemble vos deux lettres du 29 dernier et du 1er du courant; nous causerons avec Brissot de vos excellentes idées sur l'union si désirable des hommes de diverses nations, et nous ne laisserons point, d'autre part, ignorer au *Cercle social* les moyens que vous pourriez lui fournir d'étendre et d'appliquer les vues qu'il a prises en considération.

Le mercredi, 6 avril.

Assurément, l'union des hommes éclairés pour développer et répandre les principes nécessaires à la perfection des sociétés est un grand moyen de hâter cette perfection et de travailler au bonheur de l'humanité. Ne perdez pas de vue cette union désirable et le généreux projet de la former. Vous trouverez beaucoup d'obstacles; j'en juge par l'extrême difficulté que je vois à rapprocher fructueusement un petit nombre d'hommes de mérite. Cependant je crois que la société dont je viens de vous parler se formera, et peut-être même qu'elle aura ses séances au lieu de notre demeure actuelle[1]. Si elle peut s'asseoir, ce sera le cas de mettre votre projet sur le tapis et de le lui faire goûter. Je doute pourtant que cela puisse se réaliser avant votre retour, de manière à ce que vous puissiez lier les choses avec vos Anglais; mais la correspondance que vous conserverez avec ceux-ci pourra vous servir à opérer de loin ce que vous n'aurez pu que préparer en personne. Quant au *Cercle social*, je ne passerai point deux jours sans qu'il ait une lettre capable de le porter à agir avec vous, s'il a de l'énergie et de l'activité. Je lui ai écrit déjà dans une autre circonstance, sans me nommer toutefois, car je ne crois pas que nos mœurs permettent encore aux femmes de se montrer; elles doivent inspirer le bien et nourrir, enflammer tous les sentiments utiles à la patrie, mais non paraître concourir à l'œuvre politique. Elles ne peuvent agir ouvertement que lorsque les Français auront tous mérité le nom d'hommes libres; jusque-là notre légèreté, nos mauvaises mœurs rendraient au moins ridicule ce qu'elles tenteraient de faire, et par là même anéantiraient l'avantage qui, autrement, pourrait en résulter.

Il me paraît bien, par la disposition des affaires publiques et votre marche particulière, que vous ne devez plus beaucoup tarder de revenir. Peut-être serons-nous encore ici. On doit incessamment faire le rapport contre les inspecteurs. La question de la faculté de tester est ajournée. Le bon parti a été forcé de prendre cette tournure pour éviter un mauvais décret. Mais il est à craindre qu'un beau jour, au commencement de quelque séance où les *aînés* se verront en force, ils ne parviennent à faire passer une décision conforme à leurs préjugés.

Adieu encore.

[1] Voir *Mémoires*, I, 57, et cahier inédit intitulé *Brissot*, sur les réunions qui se tenaient chez Madame Roland «quatre fois la semaine, après la séance de l'Assemblée et avant la séance des Jacobins», et auxquelles assistaient Pétion, Buzot, Robespierre, Brissot, Clavière, Louis de Noailles, Volfius, Antoine, etc., sans oublier Lanthenas.

J'ai appris que le courrier pour Londres ne partait que demain, 7. Je vous quitte pour écrire à l'abbé Fauchet. Mais, en écrivant, je ne communique point votre plan; ce sera à vous de faire, à cet égard, ce que vous jugerez convenable, si la Société s'adresse à vous[1].

418

À M. H. BANCAL, À LONDRES[2].

Jeudi, 14 avril 1791, — de Paris.

L'ami Lanthenas vous a écrit ce matin; mais, comme sa lettre doit vous être remise par un voyageur, je pense qu'il est bon de vous instruire par la poste, dont la marche est plus rapide, de ce qui fait l'objet de votre attente. J'ai fait, ainsi que je vous en avais annoncé le projet, une lettre à l'abbé Fauchet, nourrie de la plupart des bonnes raisons et des excellentes idées que contenaient vos missives, avec l'indication de votre personne infiniment propre à réaliser les vues d'union entre les hommes éclairés des divers pays. Comme le nom d'une femme ne me semble pas la meilleure des recommandations, je n'ai pas mis le mien à mon épître; mais Lanthenas s'est chargé de la remettre afin de donner à son contenu l'authenticité nécessaire. Il s'est entretenu avec l'abbé Fauchet qui, le soir même, a lu la lettre au *Cercle social;* les idées en ont été applaudies, et le Directoire de cette Société s'est proposé de vous écrire. C'est ce qu'a appris Lanthenas, qui est retourné chez l'abbé Fauchet et lui a communiqué votre dernière du 5 qui nous est parvenue sur ces entrefaites. Il a parole donnée pour se rendre ce soir au Directoire, où l'on dresse la lettre qui vous est destinée et qu'on doit remettre à un Génevois (le même à qui Lanthenas donne la sienne) qui part pour Londres, où il va chercher de

[1] Bancal, sur le verso de la page, a jeté les réflexions suivantes : «Tout préparé. Dans l'éloignement, l'intérêt n'est pas le même. Sa correspondance languit. Si employé dans la chose publique, je ne pourrais donner à ce travail tout le temps convenable. Quand je vois toutes ces prétentions des hommes, je voudrais n'être jamais connu, pouvoir faire le bien comme un Dieu invisible. Il semble qu'il s'agisse plus d'eux que du bien public.»

[2] *Lettres à Bancal*, p. 200; — ms. 9534, fol. 107-108. — Même adresse que la lettre 415, avec même contreseing du Directoire des Postes. Bancal a écrit en marge : «Reçu le lundi 18, rép. le 19.»

l'emploi, comme ministre de l'Évangile. Il était à Suresnes chez M. Clavière[1] où nous avons dîné il y a quelques jours; mais je ne me le rappelle pas, à moins que ce ne soit un *Abauzit*[2], dont le nom m'a frappée, parce que Rousseau l'a rendu recommandable. Ainsi, sous peu de temps, vous aurez mission de la Société pour suivre et lier un projet cher à votre cœur; vous verrez ce que les circonstances vous permettront de faire et, sans doute après, vous songerez à revenir. Je ne vous cacherai pas que presque tous vos amis, à commencer par Brissot, sont persuadés que vous seriez mieux à votre place et à vos devoirs de citoyen en France que partout ailleurs.

Il faut bien leur pardonner cette manière de voir; il me semble même impossible qu'ils en aient une autre dans leur situation. Représentez-vous le feu des intrigues, le jeu de tous les intérêts particuliers tendant continuellement à détruire partout ou à altérer les principes et les bons effets de la Constitution; l'Assemblée même devenue le foyer où se concentrent toutes les manœuvres et d'où elles influent au dehors; les dernières parties de la Constitution se faisant d'une manière contradictoire avec ses bases. Représentez-vous un petit nombre de bons citoyens dans une lutte perpétuelle, active, pénible et souvent infructueuse, contre la masse des ambitieux, des mécontents, des ignares, et jugez si ce petit nombre ne doit pas naturellement regretter et blâmer l'éloignement de quiconque aurait pu le fortifier. Aussi Brissot me disait-il nettement, il y a quelques jours, que les avantages résultant de votre voyage ou vous étaient particuliers, ou n'auraient qu'une application future au bien de votre patrie, tandis que, actuellement et depuis votre départ, on avait un excessif besoin de la plus grande réunion possible de tous ses enfants pour soutenir la cause commune et de la voix et de l'exemple, et par l'impression, et par tous les moyens imaginables que peuvent inspirer le zèle et les circonstances.

[1] Étienne Clavière (1735-1793), le banquier génevois bien connu, qui devait être le collègue de Roland aux deux ministères girondins de 1792. C'est par Brissot, qui lui avait prêté sa plume avant la Révolution (*Mém. de Brissot,* II, 343-352), que les Roland durent être mis en relation avec lui. Le jugement de Madame Roland sur Clavière (*Mém.*, I, 268) est plus perspicace que bienveillant. Ils se retrouvèrent en novembre 1793 à la Conciergerie (Riouffe, *Mém. d'un détenu*), où Clavière se tua le 8 décembre.

[2] C'est bien Abauzit (voir plus loin lettre du 27 avril). — C'est probablement Marc-Théophile Abauzit, qui fut plus tard, de 1803 à 1820, chapelain de l'hospice des réfugiés français à Londres, et mourut à Genève en 1834 (Haag, *France protestante*).

Au reste, je vous transmets cela parce que la connaissance des faits ou des jugements est toujours bonne à acquérir. Je crois, pour mon compte, qu'il y a plusieurs manières de faire le bien et qu'il faudrait être à la place de chaque individu, ou bien au fait de tout ce qui le concerne, pour juger rigoureusement ce qui a dû être le mieux pour lui. Je crois vous avoir mandé, par ma précédente, que les travaux de l'Assemblée se pressaient, qu'elle se hâtait elle-même et que la convocation de la nouvelle législature devenait prochaine.

On achève, ces jours-ci, la pitoyable organisation du ministère, et celle des gardes nationales est à l'ordre de cette semaine. L'engouement sur Mirabeau n'est point encore passé; on renouvelle même les idées de l'empoisonnement. Ce qui me les fait paraître absurdes est la difficulté d'attribuer à aucun parti le projet de se défaire d'un tel homme à qui les uns se croyaient redevables et dont les autres espéraient beaucoup.

D'ailleurs, assez de causes se sont réunies pour sa destruction. Mirabeau fit un souper de plaisir le samedi avec mademoiselle Coulon[1], qui désirait faire sa conquête; il la conduisit chez elle et la fêta très bien, dit-on; le lendemain, il se rendit à sa campagne, où Mme Le Jay[2] lui fit une vie de mégère; il l'apaisa très généreusement. Le lendemain (pour continuer l'histoire à la manière de Dorothée), il vint à l'Assemblée nationale et y fut atteint d'un accès de colique hépatique à laquelle il était sujet; il sortit pour se mettre au bain; l'indigestion s'en mêla, il fut saigné, la maladie devint mortelle, et il fallut la vigueur de sa constitution pour y résister durant quelques jours, avec des spasmes violents et des douleurs cruelles. Le discours contre la faculté de tester, dont on fit lecture le jour de sa mort et qui me parut honorer sa tombe, n'est pas plus de lui que ne le sont tant d'autres ouvrages auxquels il a dû la plus grande partie de sa réputation.

Le soir, à 8 heures.

Je suis obligée de reprendre une partie de cette lettre. Lanthenas s'est rendu au Directoire et n'y a plus trouvé l'abbé Fauchet, de manière que nous ignorons si l'on s'est occupé de vous écrire. Dans tous les cas, il me paraît qu'on n'y a pas mis une grande célérité, ni même celle que l'intérêt de la

[1] Mlle Coulon, danseuse de l'Opéra. — Le samedi = 26 mars.

[2] Cette maison de campagne était à Argenteuil. — Mme Le Jay était la femme du libraire chez qui paraissait le *Courrier de Provence*, rédigé par les amis de Mirabeau et sous son inspiration.

On connaît (Loménie, Stern, etc...) les relations complexes de Mirabeau avec Mme Le Jay.

chose pouvait exiger. J'ai quelque raison de croire que la tête de Bonneville[1] ne se trouverait pas bien casée avec la vôtre, ce qui, sans doute, ne vous afflige guère, mais ce qui pourrait bien être cause que la Société ne s'empresserait pas, comme elle pourrait faire, de vous prier d'être son agent! D'après cette ouverture, je présume que si, quelques jours après la présente, vous n'entendez point parler du *Cercle social,* c'est qu'il aura jeté ailleurs ses plans. Je ne sais ce que Lanthenas fera de sa lettre qu'il devait joindre au paquet de la Société; peut-être, au contraire, le joindra-t-il à celle-ci[2].

M. Payne[3] est ici; il a été question entre nos amis de la traduction de son petit ouvrage contre Burke, mais un secrétaire de La Rochefoucauld l'a déjà commencée. On dit Mme d'Orléans et Mme Lafayette parties ensemble pour la campagne, quittant toutes deux leurs maris; le développement des pourquoi serait assez piquant, mais ces anecdotes fort importantes dans l'ancien régime n'ont plus qu'un très faible intérêt aujourd'hui; elles n'en auraient même aucun si la conduite des hommes en place ne touchait toujours de quelque manière à la chose publique.

Je laisse une place à l'ami Bosc. Adieu.

[1] Nicolas de Bonneville (1760-1828), un des adeptes les plus fervents du Martinisme, orateur du *Cercle social,* imprimeur de la *Bouche de fer,* etc.

[2] Tout ce projet eut un commencement d'exécution. On trouvera, au ms. 9534, outre la lettre de Lanthenas à Bancal (fol. 250-251), une lettre de Fauchet, «procureur général de la confédération des Amis de la Vérité», du 15 avril 1791, adressé au même Bancal, et la réponse de celui-ci, datée du 26 avril (fol. 197-202).

[3] Thomas Paine (1737-1809), le fameux publiciste anglo-américain, depuis membre de la Convention, venait de publier à Londres son livre des *Droits de l'homme* (1791), en riposte aux pamphlets de Burke contre la France.

L'ouvrage fut traduit en français, Paris, 1791 (Quérard, *France littéraire*), par Soulès (est-ce ce secrétaire de M. de Larochefoucauld dont va parler Madame Roland?). Une seconde partie parut en 1792 et fut traduite par Lanthenas.

419

À BANCAL, [À LONDRES[1].]

[? avril 1791, — de Paris.]

F. LANTHENAS AU CITOYEN H. BANCAL.

Salut!

Votre dernière, mon cher ami, nous entretenait de vos projets de fédération universelle; et c'est là-dessus que je me propose de vous entretenir.

Nos dernières, parties il y a huit jours, vous auront appris ce que nous avons pu faire pour vous seconder, et ce que nous pensons de ce que vous pourrez faire. Il y eut le lendemain au *Cercle social* une rupture éclatante entre l'abbé Fauchet et Bonneville. Celui-ci fut honni par toute l'assemblée, convaincu d'avoir, dans son journal, travesti les opinions de l'abbé Fauchet pour le faire passer pour un adhérent aux idées philosophiques anti-religieuses et autres dont il le remplit. Bonneville ne put parler. Son adversaire usa de toute sa supériorité pour exciter le mépris sur sa mauvaise foi, et il y réussit complètement. Cette scission ne peut que faire le plus grand tort au *Cercle social*, dont les travaux déjà n'avaient pas tout le développement qu'une certaine charlatanerie aurait fait croire.

Nous pensons toujours, Brissot et moi, ce que je vous ai mandé sur vos projets. La fédération des philosophes est totalement faite; que servira de les faire convoquer, qu'à donner un éclat à des travaux qu'il est bien mieux de faire dans le silence? Les despotes ne sont déjà que trop éveillés; et quant à moi, je n'ai point votre sécurité. Je vous répéterai ce que je n'ai cessé de dire aux patriotes que j'ai le plus connus : c'est de la suite et de l'ensemble qu'il faut maintenant, plutôt que de l'éclat, pour établir solidement la liberté. Je ne suis à cet égard content de personne, ni de moi-même. Depuis que je suis ici, je me serais joint à Brissot d'une manière à pouvoir le seconder; mais M. Page, dont le caractère est beaucoup formé sur l'ancien régime, nous a empêchés de trouver moyen de rien conclure. Celui-ci s'est emparé de l'imprimerie du *Patriote français;* c'est sa besogne particulière, il en fait une affaire d'argent, et nous aurions voulu en avoir une qui pût nous donner moyen de répandre les lumières avec moins de frais.

Vous disiez, dans une de vos lettres, que vous consacreriez votre fortune, votre temps, votre vie au projet dont vous nous entreteniez. Si ce n'est pas une manière de dire, je pense que vous pourriez voir que le seul moyen d'arriver à quelque chose de solide est de suivre les idées que je vous ai communiquées et de se mettre en mesure pour les développer. Or, des mesures possibles, les plus puissantes me semblent être, exciter les grandes assem-

[1] *Lettres à Bancal*, p. 206; — ms. 9534, fol. 109-110. — Bancal a écrit en marge : «Reçu le lundi 25 avril 1791, rép. le 26.» Comme on le voit, la première partie de la lettre est de Lanthenas. — Nous la reproduisons, à l'exemple de l'éditeur de 1835, parce qu'elle est utile à la suite de la correspondance.

blées du peuple, leur parler chaque jour dans les gazettes et remâcher la même nourriture en cent manières pour la faire prendre. On ne peut suivre ces mesures qu'en ayant un point fixe, un établissement pour cela, et des hommes tenaces. — Je pensais que vous, Brissot et moi pouvions marcher ensemble; examinez encore si ce n'est pas le seul moyen de cesser, vous et moi, de battre l'eau presque en vain.

Nous pensons, Brissot et moi, qu'il y a à entreprendre ici des journaux des mois, des revues de l'année entière, ouvrages d'utilité première. En les faisant sans vues de profit, on est doublement sûr de les répandre.

Brissot ne prétend à autre chose que d'assurer l'existence de sa famille; moi je ne veux qu'exister et employer pour cela les fonds que j'ai. Si vous avez le même goût pour l'existence la plus philanthropique qu'on puisse embrasser, écrivez-nous-le et hâtez-vous d'arriver.

Vous vous procurez sans doute à Londres la feuille du *Patriote français;* celle d'aujourd'hui vous expliquera assez ce qu'il faut penser des derniers événements. Les alarmes s'augmentent, et le sang français coule[1]; on aura bien lieu à regretter d'avoir resté dans la sécurité au milieu du péril, quand on a eu tant d'avantages pour le prévenir.

Salut!

F. Lanthenas.

Notre[2] ami me remet sa lettre, j'y ajouterai un mot. Je ne reviendrai pas sur les faits qu'il y expose; j'ai été témoin de cette rupture de Fauchet et Bonneville, j'en ai été scandalisée; le premier, sans doute, a des raisons de se plaindre, mais l'éclat de ces divisions est toujours blâmable et ne fait honneur à personne, pas même à celui qui triomphe; l'abbé F. [Fauchet] m'a paru *prêtre* pour la première fois. Quant à votre entreprise, elle me paraît liée maintenant et aura, je pense, son utilité. Il est naturel que la manière de voir de nos amis soit renforcée par les circonstances. On ne peut se dissimuler que, depuis trois semaines, le Roi est en pleine contre-révolution; les quatre cents Autrichiens arrivés depuis longtemps à Porentruy sont aujourd'hui augmentés de six cents autres; Paris regorge d'étrangers qui affluent on ne sait d'où; le parti aristocratique a plus de morgue que jamais et l'on annonce assez hautement le carnage. Au moment du départ prémédité pour Saint-Cloud, c'est la garde nationale qui a fait opposition; mais deux partis se sont manifestés dans son sein, les armes ont été chargées des deux côtés, et il n'a tenu qu'à un fil qu'une affaire fût engagée. Le Roi est demeuré opiniâtrément dans sa voiture durant une heure et demie. Cette sottise a ses avantages et doit saper l'ido-

[1] Le 18 avril, Louis XVI avait voulu se rendre à Saint-Cloud. Une émeute, malgré l'intervention de Lafayette et de Bailly, l'avait contraint de rester aux Tuileries.

[2] Madame Roland continue la lettre.

lâtrie dont tant de gens sont encore atteints; la Reine a reçu beaucoup de propos mortifiants qui lui ont annoncé les dispositions générales sur son compte. Je vois les meilleures têtes se persuader que nous ne pouvons éviter la guerre civile et que nous touchons au moment où elle doit éclater. Le renouvellement du Corps législatif n'est point encore déterminé; il me paraît soumis à de nouvelles circonstances et n'est peut-être plus si prochain; c'est ce que huit jours encore nous apprendront sûrement.

J'ai dîné avant-hier avec votre compatriote[1], qui vous juge et vous aime, et j'ai été bien aise de faire sa connaissance.

Adieu, je ne puis causer longuement avec vous aujourd'hui; ci-joint une épître du bon ami Garran.

La lettre à J. Bewan[2] est du quaker français Marsillac, de la connaissance de nos amis Brissot et Lanthenas; elle vous annonce à d'autres quakers de Londres, ainsi que votre projet d'union universelle, et elle est destinée à vous procurer de nouveaux moyens de le réaliser. Vous verrez quelles ressources vous pourrez trouver pour cela chez ces *amis* de l'humanité, qui doivent singulièrement goûter tout ce qui s'accorde avec les sentiments de la fraternité.

[1] Probablement Gaultier de Biauzat, député du Tiers de Clermont, que nous avons vu, le mois précédent, président des Jacobins. — La scission entre Bancal et lui n'allait pas tarder à se produire.

[2] Joseph Gurney-Bevan (1753-1814), écrivain quaker, ami de James Phillips. Bancal le vit à Londres (Coll. Picot).

Quant à J. Marsillac, «docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, député extraordinaire des Amis de France à l'Assemblée nationale» (Quérard, *France littéraire*), c'était, comme le dit Madame Roland, «un quaker français». Il venait de publier la *Vie de Guillaume Penn* (Paris, *au Cercle social*, 1791, 2 vol. in-8°). Nous possédons de lui deux brochures de 1792 : 1° Hôpitaux remplacés par des sociétés civiques et des maisons d'industrie, par J. Marsillac, médecin des hôpitaux; 2° Règlements des sociétés civiques, par J. Marsillac, médecin; — et Roland, par une circulaire du 17 décembre 1792, adressa ces brochures «aux Sociétés populaires, aux pasteurs de campagnes et de villes, etc...». — Cf., sur lui, Tourneux, 10318.

420

À M. H. BANCAL, [À LONDRES[1].]

27 avril 1791, — de Paris.

Je reçois à la fois vos deux lettres des 19 et 22; elles viennent de nous être remises par l'ami Bosc. La célérité de la correspondance tient à l'attention de choisir les jours du départ du courrier; il n'y en a que deux ici par semaine, c'est pourquoi je m'empresse de vous tracer un mot ce soir, car je sors demain de bonne heure pour aller à l'Assemblée nationale[2] où votre compatriote[3] m'a ménagé une place; et si je ne vous écrivais dans ce moment, il faudrait remettre la partie à lundi.

Je pense qu'actuellement vous avez vu Abauzit, et que vous n'aurez pas trouvé inutile la lettre pour les quakers qui ont maintenant leur assemblée générale à Londres; ces amis de l'humanité doivent goûter votre projet et pourront concourir à son exécution. Je ne sais ce que deviendra le *Cercle social;* la querelle de ménage que l'abbé Fauchet y a rendue publique m'a fait une vraie peine et ne peut être que nuisible à cette association. Je savais alors qu'il était question quelque part de le nommer à un évêché, et qu'il en était instruit; je me suis persuadée, peut-être à tort, que c'était à cause de cela qu'il se montrait si chatouilleux sur l'interprétation de ses sentiments religieux et l'inexactitude qu'avait commise Bonneville en citant quelques-unes de ses phrases.

La nomination a eu lieu, et l'abbé Fauchet est évêque du département du Calvados. Son éloquence et son talent étaient le soutien, l'aliment et la gloire des séances du *Cercle social;* j'imagine qu'il y fera ses adieux vendredi, et j'irai l'entendre; après lui, je ne sais ce que deviendra cette Société.

Je n'ai rien à ajouter à ce que nos amis vous ont marqué; vous transmettre les faits d'une part, et les jugements de l'autre, c'est vous mettre à même de les combiner avec votre propre situation et de vous déterminer pour ce que vous seul pouvez voir être le mieux. Ce que je peux dire, c'est que, dans des moments aussi solennels, il n'y a que le sentiment de ce mieux et la volonté

[1] *Lettres à Bancal,* p. 211; — ms. 9534, fol. 111-113, copie, qui semble être de la main de Henriette, la fille aînée de Bancal (Mme de Diane).

[2] Ceci fixe la date exacte de la lettre suivante, que MM. de Montrol et Dauban indiquaient seulement comme écrite « en avril ».

[3] Biauzat.

de l'atteindre qui puisse servir de base aux résolutions et de guide dans les démarches.

Paris est dans une grande agitation dont on calculerait difficilement les suites. Vous avez su le départ du Roi[1] le 18, l'opposition du peuple, la force d'inertie des gardes nationales, la nécessité pour le Roi de renoncer au départ, le dépit de la Reine, les frayeurs de la Cour d'où s'est ensuivie la fameuse lettre de Montmorin[2] aux ambassadeurs chez les puissances étrangères; lettre extrême, hypocrite, qui donne la mesure de la crainte, de la faiblesse et de la dissimulation des traîtres du ministère. Lafayette avait donné sa démission, on l'a pressé de reprendre le commandement; il a accepté : grandes félicitations, et nouvel éclat. A ce moment de prospérité, à ce renouvellement de faveur, le premier usage qu'il a fait de son autorité, c'est de casser la compagnie soldée des grenadiers (ces braves gardes françaises) qui se sont montrés opposants au départ du Roi et qui ont désobéi à leur commandant, lorsqu'il leur a ordonné de déployer la force contre leurs concitoyens et leurs frères. Je ne voudrais pas juger le général que vous admirez et croyez sincère, mais cet acte me paraît impolitique : il met tout Paris en fermentation.

Les malheureux cassés se comportent à merveille : ils restent et pleurent dans leurs casernes; mais leurs amis, leurs concitoyens vont gémir avec eux et s'indigner contre le traitement qu'ils ont enduré. Partie de la garde nationale s'émeut et frémit; le peuple s'inquiète, les groupes se forment au Palais-Royal.

Lafayette perd tous les jours la confiance qu'on lui avait accordée; il court à l'oubli ou à la mort; il est presque impossible qu'il se soutienne. L'un de ses aides-majors, Parisot, vient de faire un guet-apens à Carra, j'ai presque dit un assassinat, et rien n'y ressemble davantage que son procédé.

D'autre part, l'augmentation du prix de l'argent tourmente les esprits; les ouvriers s'assemblent pour demander une augmentation de main-d'œuvre; le moment est fort orageux. Des nouvelles arrivées des frontières détruisent la sécurité que de précédentes avaient inspirée; il paraît que le licenciement de

[1] Pour Saint-Cloud.

[2] Le 23 avril, M. de Montmorin avait communiqué à l'Assemblée, au nom du Roi, une lettre adressée à nos ambassadeurs près les cours étrangères. Cette lettre faisait un éloge affecté de la Constitution, et rejetait comme une «calomnie atroce» l'assertion que le Roi n'était pas libre. Mais Madame Roland avait raison d'y voir une hypocrisie, puisque nous savons aujourd'hui que des dépêches secrètes contredisaient la lettre officielle (Sorel, II, 188).

l'armée et une prompte réorganisation est une mesure inévitable si nous voulons échapper à tous les maux d'une division certaine.

Avignon et tout le Comtat est désolé par les dernières horreurs d'une guerre civile et religieuse, des patriotes ont été égorgés, coupés par morceaux; on a dansé autour de leurs restes sanglants, et un évêque est venu faire chanter le *Te Deum* sur leurs cadavres. L'Assemblée qui aurait dû s'enflammer à ces affreux récits, résultats de sa mollesse et de son perfide décret, a remis, ajourné le rapport de l'affaire, pour donner à *Menouet*[1] le temps de faire des recherches savantes dans la bibliothèque du Roi.

Enfin c'est demain que la discussion doit s'ouvrir sur ces terribles événements. Ceux des colonies sont aussi atroces, et les décrets Barnave[2] doivent les multiplier jusqu'à l'entière perte de ces établissements où nous eussions pu faire des heureux.

Hâtez-vous de faire du bien; il n'y a dans ces temps fâcheux que la consolation de travailler à l'affranchissement des nations et à la pratique des plus grandes vertus, qu'on puisse goûter en dédommagement.

Je viens de remettre à Brissot celle de vos lettres où vous nous entretenez de la cause des malheureux noirs; cet excellent homme et le penseur Clavière se dévouent parfaitement à la chose publique. Lanthenas est allé observer au Palais-Royal; notre ami travaille près de moi.

Nous vous aimons et embrassons en frère et en bon ami.

421

[À BRISSOT, À PARIS[3].]

Jeudi matin [28 avril 1791, — de Paris].

Jette ta plume au feu, généreux Brutus, et va cultiver des laitues!...

C'est tout ce qui reste à faire aux honnêtes gens, à moins qu'une insurrec-

(1) Travertissement du nom de Malouet. Voir les *Révol. de Paris*, n° 95, p. 198 : «Assemblée nationale. — Séance du lundi 25 avril. — On a fait lecture de différentes lettres et adresses; la première contenait le récit des troubles qui désolent Avignon et le Comtat; la seconde rendait compte des événements survenus à Saint-Domingue et, entre autres, de la mort de M. Mauduit.»

(2) Les *décrets Barnave* sont les décrets des 8 et 28 mars 1790.

(3) Publiée en 1835 par M. de Montrol

tion générale ne vienne nous sauver de la mort de l'esclavage; mais il n'y a point assez de force et d'instruction publique pour que nous puissions l'espérer. Ne venez donc plus nous prêcher la paix et le courage de la seule patience; la Cour nous joue, l'Assemblée n'est plus que l'instrument de la corruption et de la tyrannie; une guerre civile n'est plus un malheur, elle nous régénère ou nous anéantit, et, comme la liberté est perdue sans elle, nous n'avons plus à la craindre ou à l'éviter.

J'ai vu aujourd'hui cette Assemblée, qu'on ne saurait appeler nationale; c'est l'Enfer même avec toutes ses horreurs; la raison, la vérité, la justice y sont étouffées, honnies, conspuées. Quand on a suivi la marche qu'elle a tenue ce matin, quand on a entendu les propos que les Noirs osaient y tenir, quand on a vu le jeu des vils intérêts et des passions atroces qui l'ont guidée, il ne reste plus qu'à s'envelopper la tête ou à percer le sein de ses ennemis. Il me semble que, pour toute personne qui a des idées justes de la liberté et le sentiment vif de ce qu'elle inspire, il me semble démontré que l'Assemblée ne saurait plus rien faire qui ne soit funeste à cette liberté; elle fortifiera le pouvoir exécutif, elle décrétera la rééligibilité. Elle fera des lois pour limiter la liberté de la presse; elle évitera une Convention ou elle étouffera tellement l'esprit public avant qu'elle puisse avoir lieu, que la Convention fera pis qu'elle encore, ce qui est beaucoup dire.

Comment les Noirs mêmes ne conçoivent-ils pas que, si notre Constitution ne se perfectionne, l'empire se démembrera nécessairement? Mais non, ils espèrent que nous tomberons sous le joug du despotisme, et j'ai peur qu'ils

dans la *Nouvelle Minerve* (t. I, p. 312). Sainte-Beuve (*Introd.* aux *Lettres à Bancal*), la même année, en cita quelques lignes; — reproduite par Dauban, t. II, p. 587. La lettre se trouve d'ailleurs tout au long dans le *Patriote français* du 30 avril 1791 (n° DCXXX), avec un préambule de Brissot que voici :

«Compte rendu de la séance de l'Assemblée du jeudi 28 avril, où le comité proposait «de borner aux citoyens actifs le droit «d'être gardes nationales» :

«Nous ne rendrons pas compte du succès honteux qu'il [d'André] a eu en faisant passer l'avis du comité. *La lettre qu'une Romaine nous écrit*, et dont nous joignons ici un fragment, nous en dispense; *elle était présente*..., etc.

«Fragment d'une lettre sur la séance de jeudi matin...»

Suit la lettre. Le texte de M. de Montrol, qui avait l'autographe entre les mains, diffère en certains endroits du texte de Brissot. Celui-ci, comme tout rédacteur en chef, aura usé çà et là du droit d'adoucir, d'atténuer, etc. — Nous donnons en note le texte de Brissot.

Quoi qu'il en soit, on voit que la lettre est bien de Madame Roland (cf. sa lettre à Bancal du 27 avril) et qu'elle est du 28.

n'aient raison. Que faire dans un pareil état de choses? S'ensevelir dans la retraite, ou se dévouer comme Décius? Vos Sociétés sont trop peu nombreuses, car que peuvent cinq à six cents hommes de bien contre une légion de mauvais esprits? Il faudrait des voix de stentor et le génie d'un dieu. Des moyens humains n'ont pas de prise sur une foule audacieuse et corrompue. N'existe-t-il donc pas dans l'Assemblée une trentaine d'honnêtes gens capables de comprendre les bons principes, de s'entendre pour les soutenir et pour crier du moins contre les criailleurs, lorsque ceux-ci veulent arrêter la discussion et étouffer la lumière? Il faut les chercher, ces honnêtes gens, les électriser et les conduire; il faut tolérer leurs travers particuliers, leur marotte et leur médiocrité; c'est l'art des gens à caractère que d'en prêter à ceux qui n'en ont pas; et lorsque l'amour du bien nous enflamme, quel être ne devient pas supérieur à lui-même? Étendez donc et multipliez vos moyens, sans considérations particulières, ou la bonne cause aura toujours le dessous comme aujourd'hui. Qu'importe que vous ayez fait une belle retraite, si la vérité est sacrifiée! Un patriote oublie sa gloire même, pour ne veiller qu'au salut public.

Votre bon ami Petion s'est échauffé et n'en a que mieux parlé; mais pourquoi le vigoureux Robespierre et le sage Buzot[1] ne se donnent-ils pas l'avantage des discours écrits, à la sorte de raison desquels on peut ajouter alors la magie de la déclamation? Tous les hommes médiocres qui ne savent repousser les principes que par des clameurs, d'imbéciles raisonnements ou des propos grossiers, sont à l'affût d'une négligence, d'une répétition et d'un mot impropre, les saisissent pour entraîner la foule légère, inconsidérée des sots et des jaloux, toujours prêts à se venger sur la raison même de leur propre nullité.

J'ai le cœur navré; j'ai fait vœu ce matin de ne plus retourner dans cet antre abominable où l'on se rit de la justice et de l'humanité, où cinq ou six hommes courageux sont vilipendés par des factieux qui veulent nous déchirer...

Lorsque Dubois[2], d'André[3], Rabaut[4], ont répété insidieusement qu'il n'y

[1] C'est la première fois que le nom de Buzot apparaît. Il reviendra trop souvent et l'histoire de Buzot est trop connue pour que nous ne nous bornions pas à rappeler ici que François-Nicolas-Léonard Buzot (1760-1794) était député du Tiers d'Évreux. Sur ses rapports avec les Roland, voir notre appendice R.

[2] Dubois-Crancé.

[3] Antoine-Balthazar-Joseph d'André (1759-1825), député de la noblesse de la sénéchaussée d'Aix-en-Provence; un des chefs du parti constitutionnel.

Voir, sur lui, Aulard, *Les orateurs de la Constituante*.

[4] Rabaut-Saint-Étienne.

aurait que des mendiants qui ne seraient pas citoyens actifs[1], comment quelqu'un n'a-t-il pas observé que dans toutes les villes de grandes fabriques il y a un nombre considérable d'ouvriers qui, par l'effet des crises auxquelles sont exposés tous les objets de concurrence et de manufacture de leur industrie, se trouvent momentanément hors d'état de supporter aucune imposition, et même réduits aux secours passagers de l'assistance publique? C'est ainsi qu'à Lyon, dans l'hiver de 1789, plus de vingt-cinq mille âmes furent livrées à la misère. Ces ouvriers sont cependant d'utiles et de braves citoyens, d'honnêtes pères de famille, très attachés à la Constitution, très ardents à son maintien; et ils n'auront pas le droit d'être armés par elle! Et l'autorité arbitraire des municipalités pourra les rejeter! Car on a aussi, à Lyon, l'exemple d'une précédente municipalité qui, sous prétexte que tels et tels n'étaient pas, pour 89, sur les rôles des contributions, n'a pas voulu les y admettre lorsqu'ils ont sollicité d'y être afin de partager les droits des citoyens actifs.

J'avais écrit ces observations à la barre, où j'étais; je n'ai jamais osé les envoyer à personne, parce que j'ai craint de compromettre celui à qui on m'aurait vue les adresser.

Adieu; battons aux champs ou en retraite : il n'y a plus de milieu[2].

[1] La discussion qui avait irrité Madame Roland était celle de l'organisation de la garde nationale. L'article 1er, voté dans cette séance du 28, n'admettait dans la garde nationale que les citoyens *actifs*, conformément à l'avis de Dubois-Crancé.

[2] Voici le texte publié par le *Patriote français* du 30 avril :

FRAGMENT D'UNE LETTRE
SUR LA SÉANCE DE JEUDI MATIN.

J'ai vu aujourd'hui cette Assemblée qu'on ne saurait appeler nationale. La raison, la vérité, la justice y sont étouffées, honnies. Quand on a suivi la marche qu'elle a tenue ce matin, quand on a entendu les propos que les Noirs osaient y tenir, quand on a vu le jeu des vils intérêts des passions qui l'ont guidée, il ne reste plus qu'à s'envelopper la tête, ou à percer le sein de ses ennemis.

Il me semble évident que, pour toute personne qui a des idées justes de la liberté et le sentiment vif de ce qu'elle inspire, il me semble démontré que l'Assemblée ne saurait plus rien faire qui ne soit funeste à cette liberté. Elle fortifiera le pouvoir exécutif, elle décrétera la rééligibilité, elle fera des lois pour limiter la liberté de la presse, elle évitera une Convention, ou elle étouffera tellement l'esprit public avant qu'elle puisse avoir lieu, que la Convention fera pis qu'elle encore. Comment les Noirs mêmes ne conçoivent-ils pas que si notre Constitution ne se perfectionne, l'empire se démembrera nécessairement? Mais non, ils espèrent que nous retomberons sous le joug du despotisme, et j'ai peur qu'ils n'aient raison. Que faire, dans un pareil état de choses? S'ensevelir dans la retraite ou se dévouer comme Décius? Car que peuvent cinq à six hommes de bien contre une légion de mauvais esprits? Il faudrait des voix de stentor et le génie d'un dieu. Des moyens humains n'ont pas de prise sur une foule audacieuse et corrompue. N'existe-t-il donc pas, dans l'Assemblée, une trentaine

422

À M. H. BANCAL, À LONDRES[1].

5 mai 1791, — de Paris.

Vos[2] deux lettres, mon cher Bancal, des 26 et 29 du passé, me sont parvenues. Je remis aussitôt à C. Fauchet la lettre pour lui. Il part lundi[3] pour son évêché. Il a dû communiquer votre lettre au directoire du *Cercle social*. Bosc a dû remettre hier à Garran la lettre qui était pour lui. Il paraît que je me suis mal expliqué dans ce que je vous ai dit du jugement que nous portions de vos efforts et de votre projet. Il n'est pas douteux que la réunion à laquelle vous travaillez ne puisse être utile, mais nous avons douté si, dans ce moment, c'était le plus pressé; s'il n'était pas plus pressant de s'adresser aux peuples eux-mêmes en faisant d'abord assembler le nôtre et mettant entre ses mains tous les principes, tous les d'honnêtes gens capables de comprendre les bons principes, de s'entendre pour les soutenir et pour crier du moins contre les criailleurs, lorsque ceux-ci veulent arrêter la discussion et repousser la lumière? Il faut les chercher, ces honnêtes gens, les électriser et les conduire; il faut tolérer leurs travaux particuliers, leur marotte et leur médiocrité.

Pétion s'est échauffé et n'en a que mieux parlé; le vigoureux Robespierre et le sage Buzot ont déployé tous leurs moyens; mais leurs cris étaient étouffés, même par les enfants de la Montagne, aussi vils aujourd'hui que des modérés. Ils criaient à l'ordre quand on parlait de citoyens passifs. Comme Tibère, ils faisaient un crime d'appeler la tyrannie par son nom. Que vous dirai-je de ces hommes médiocres, qui ne savent répondre que par des clameurs, d'imbéciles ricanements et de grossiers propos; qui, toujours à l'affût d'une négligence, d'une répétition et d'un mot impropre, les saisissent pour entraîner la foule légère, inconsidérée des sots et des jaloux, toujours prêts à se venger, sur la raison même, de leur propre nullité?

J'ai le cœur navré : j'ai fait le vœu ce matin de ne plus retourner dans cette Assemblée, où l'on se rit de la justice et de l'humanité, où cinq à six hommes courageux sont vilipendés par des furies qui veulent nous déchirer.

Lorsque Dubois, d'André, Rabaut ont répété insidieusement qu'il n'y aurait que des mendiants qui ne seraient pas citoyens actifs, comment quelqu'un n'a-t-il pas observé que dans des villes de grande fabrique il y a un nombre considérable d'ouvriers qui, par l'effet des crises auxquelles sont exposés tous les objets de commerce et de manufacture de leur industrie, se trouvent momentanément hors d'état de supporter aucune imposition, et même réduits aux secours passagers de l'assistance publique? C'est ainsi qu'à Lyon, dans l'hiver de 1789, plus de vingt-cinq mille âmes furent livrées à la misère. Ces ouvriers sont cependant d'utiles et braves citoyens, d'honnêtes pères de famille, très attachés à la Constitution, très ardents à son maintien, et ils n'auraient pas le droit d'être armés pour elle! et l'autorité arbitraire des municipalités pourra les rejeter! Car on a aussi à Lyon l'exemple d'une précédente municipalité qui, sous le prétexte que tels ou tels n'étaient pas, pour 89, sur le rôle des contributions, n'ont pas voulu les y admettre lorsqu'ils ont sollicité d'y être, afin de partager les droits de citoyens actifs.

(1) *Lettres à Bancal*, p. 216; — ms. 9534, fol. 114-115. Même adresse qu'à la lettre 415.

(2) Ce début est de Lanthenas.

(3) 9 mai.

plans de philanthropie qu'il sentira aussi bien qu'aucun philosophe et qu'il appuiera mieux. Vous ferez pourtant bien de profiter de la bonne volonté que vous rencontrez dans les personnes que vous voyez. Il est bon que la Société des Amis[1] connaisse où nous en sommes et ce qu'on peut plus que jamais espérer et faire pour le bonheur des hommes, qu'ils ont, plus qu'aucune secte au monde, constamment recherché. Le peu d'amis sincères de la liberté, ceux au moins qui en soutiennent les principes purs, continuent de livrer ici, chaque jour, un combat inégal contre ceux qui haïssent la liberté ou veulent, par des sentiments inconcevables de modération, s'écarter des principes qui peuvent seuls nous l'assurer. Nous vous avons parlé d'une réunion dont nous concevions quelque espérance et à laquelle nous concourions. Elle reste bornée à si peu d'individus, qu'elle a très peu d'influence; cependant ceux qui se sont aperçus de la faible résistance qu'elle oppose quelquefois au torrent des opinions qui conduisent maintenant la majorité de l'Assemblée, ou plutôt qui l'ont connue par les indiscrétions de ses membres, la croient, en nombre, bien plus redoutable. Ils pensent qu'il y a une confédération puissante pour la république, qu'elle s'étend dans le royaume, et ils y attachent des chaînons qui n'en dépendent sûrement pas.

Si nous avions ici l'esprit public qui fait trouver si facilement, en Angleterre, des fonds, pour pousser ce qui est utile et grand, nous pourrions effectivement, je pense, réaliser les craintes de ceux qui nous redoutent. Mais imaginez que nous n'avons pas le moindre sol pour faire imprimer. Lafayette a longtemps entretenu Brissot d'espérances de lui en donner. Mais nous avons reconnu qu'il caressait et entretenait notre ami, comme Mirabeau faisait pour Desmoulins, afin d'arrêter sa plume, en tenant en suspens ses sentiments[2].

Mon travail sur les Sociétés populaires[3] est, en attendant, là. — Nous aurions voulu le faire tirer à un très grand nombre d'exemplaires, et nous n'avons encore rien arrêté. Je viens de m'occuper de la liberté indéfinie de la presse[4]; le Département de Paris sollicite sur elle des lois, et ses amis ont de nouvelles craintes de la voir anéantir. Mille saluts et encouragements à Clarkson[5] et aux autres Amis de la vérité, de la fraternité entre les hommes. *Vale.*

[1] Les quakers d'Angleterre.

[2] Lanthenas écrivait déjà à Bancal, en avril, en lui exposant ses plans de propagande (ms. 9534, fol. 250-251) : «Brissot va, ce matin, chez M. Lafayette pour éprouver ses intentions. Il a offert plusieurs fois de l'argent pour quelque entreprise qui tendît à garantir la Constitution contre les dangers qui de tous côtés la menacent. Si nous pouvons le déterminer pour ce projet des Sociétés populaires, etc...»

[3] C'était un manuscrit considérable que Lanthenas avait rédigé à Lyon à la fin de 1790 et au commencement de 1791; on verra plus loin que Robespierre, à qui il l'avait communiqué, le lui perdit dans un fiacre. Il en publia depuis un résumé dans la *Chronique du mois*, en février 1792, et un tirage à part en avril suivant.

[4] Voir *Patriote français* du 4 mai : «Réflexions sur l'adresse du Directoire du département de Paris, du 26 avril, concernant le code pénal, la liberté de la presse et en général sur les droits et la nécessité des mouvements du peuple.» L'article paraît bien être de Lanthenas. — Cf. lettre suivante, du 22 mai.

[5] Thomas Clarkson (1760-1846), pasteur et publiciste anglais, un des hommes qui ont le plus contribué, avec Wilberforce,

L'Angleterre a certainement grand intérêt que les principes de philanthropie universelle, les principes démocratiques par conséquent, triomphent ici et s'établissent solidement. Si leurs ennemis parvenaient à les étouffer, si l'on réussissait à faire prédominer la monarchie, il est certain que celle-ci, pour s'affermir en entretenant la guerre et par l'effet de la force que la liberté lui aurait restituée, écraserait bientôt l'Angleterre, — ce qui n'arrivera jamais si la liberté s'établit dans toute son étendue. Mais s'il reste dans la Constitution des défauts essentiels à cet égard, il est impossible, si les peuples s'y soumettent, que la force du pouvoir exécutif ne les aveugle et ne les conduise bientôt à tout ce qu'il voudra, pour peu qu'il soit habile. Sous ce rapport, les Amis de la liberté, en Angleterre, devraient se réunir pour fournir des moyens à ceux de France de faire triompher les bons principes, et je ne crois pas qu'on dût craindre de leur dire que ce soin serait digne d'eux.

Je[1] crois au contraire, aujourd'hui, que ce n'est plus que par des associations générales qu'on peut effrayer, poursuivre et terrasser le despotisme; il faut l'attaquer de toutes parts pour l'extirper de chez nous-mêmes. Nous voudrions en vain perfectionner notre liberté si nous n'excitons pas tous nos voisins au même culte. Je n'aurai jamais le courage de vous écrire tout le mal que je pense de notre Assemblée, je suis dégoûtée d'aller à ses séances et je suis intimement convaincue qu'elle ne saurait plus faire que de mauvais décrets. Il nous faudra une nouvelle insurrection, ou nous serons perdus pour le bonheur et la liberté; mais je doute qu'il y ait assez de vigueur dans le peuple pour cette insurrection, et je vois les choses livrées aux hasards des événements. Dans tous les cas, ce serait folie que de s'attendre à la paix; nous sommes voués aux troubles pour toute cette génération, et ils nous seront moins funestes que ne pourrait l'être la sécurité. L'adversité forme les nations comme les individus, et la guerre civile même, tout horrible qu'elle soit, avancerait la régénération de notre caractère et de nos mœurs. Il faut être prêt à tout, même à mourir sans regrets, car du sang des honnêtes gens jailliraient la haine puissante des passions qui l'auraient fait répandre et l'enthousiasme des vertus dont ils auraient donné l'exemple. On brûle le pape au Palais-Royal[2], et l'on reconnaît à l'Assemblée ses prétendus droits sur Avignon[3]; cependant le Comtat est livré à tous les déchirements d'une guerre civile et religieuse, et

à l'abolition de la traite des nègres, pour lesquels il avait fondé, en mai 1787, la *Société des Amis des Noirs*. C'est par Brissot que Bancal lui avait été adressé (voir *Mém.* de Brissot, t. III, p. 2 et suiv.).

[1] Cette suite est de Madame Roland.

[2] Le mardi, 3 mai, on avait brûlé le pape en effigie au Palais-Royal.

[3] Le 4 mai, l'Assemblée avait rejeté un projet de décret portant qu'Avignon et le comtat Venaissin «feraient partie intégrante de l'empire français».

une foule de petits intérêts de nos députés propriétaires dans le Comtat, tels que Crillon[1] et autres, empêchent l'Assemblée de reconnaître les droits des peuples et de porter secours aux malheureux. Oui, liez les amis de l'humanité de toutes les nations : il ne faut pas moins que cette confédération générale; nous sommes trop faibles et trop corrompus pour nous relever seuls; que la lumière se fasse partout, il est temps que le genre humain sorte du chaos[2].

423

[À BANCAL, À LONDRES[3].]

12 mai 1791, — de Paris.

Je ne vous ai pas écrit depuis quelque temps, parce que j'ai eu peu de courage à vous entretenir de la chose publique et qu'il serait presque honteux de s'occuper d'objets qui lui fussent étrangers. Il s'en faut tout que je sois contente de notre situation; la sécurité même de beaucoup de gens qui ne sont pas sans civisme m'est un sujet de regrets, car il faut être bien froid sur les intérêts de cette patrie qu'il disent aimer, ou bien aveuglés sur la manière de les calculer, pour demeurer calme à la vue de tout ce qui existe. Sans doute, je ne crois pas à ce qu'on appelle une contre-révolution; elle est impossible, grâce, non au patriotisme de la plupart des raisonneurs, mais à la ferme volonté du peuple des villes et des campagnes de conserver des avantages qu'il a commencé de goûter. Je crois à la force et à l'empiétement du pouvoir exécutif, à la plus mauvaise administration des finances, à une détestable organisation du ministère, à une foule de mauvais décrets et de vices constitutionnels qui gênent l'exercice de la liberté, arrêtent les progrès de l'instruction, établissent l'aristocratie des richesses, s'opposent à la régénération du caractère

[1] Il y avait deux Crillon à la Constituante : le marquis de Crillon, député de la noblesse de Troyes, et son frère, le comte de Crillon, député de la noblesse de Beauvais. Il s'agit ici du second, qui a joué un rôle bien plus effacé que le premier.

[2] Bosc ajoute, en post-scriptum : «Je n'ai rien à vous apprendre de particulier. Je suis plus mécontent que jamais de l'Assemblée, mais je ne crois pas que les circonstances extérieures soient inquiétantes. Nous vous attendons bientôt et nous raisonnerons vos projets. Je vous embrasse. L. B.»

[3] *Lettres à Bancal*, p. 221; — ms. 9534, fol. 116-118. Bancal a écrit en marge : «Rép. le 27.»

national et des mœurs, nous préparent enfin de nouveaux fers que le peuple ne saurait apercevoir et dont il se trouvera chargé avant de les avoir prévus. Je vois l'Assemblée si excessivement corrompue, qu'il me paraît nécessaire que toutes ses opérations soient fautives, ce qui n'est que trop prouvé chaque jour; j'ai renoncé à suivre ses séances, elles me donnent la fièvre. Il n'y a pas, du côté gauche, un seul homme à caractère, qui unisse à un ardent amour du bien cette fermeté courageuse qui s'élève contre les orages, les brave et les fait tomber. Les meilleurs patriotes me semblent plus occupés de leur petite gloire que des grands intérêts de leur pays et, en vérité, ils sont tous des hommes médiocres, quant aux talents mêmes. Ce n'est pas l'esprit qui leur manque, c'est de l'âme; il n'y a qu'elle qui puisse élever un homme à ce généreux oubli de lui-même dans lequel il ne voit que le bien de tous et ne songe qu'à l'opérer, sans s'occuper des moyens de s'en assurer la gloire.

Mais avant de m'abandonner à vous raconter tout ce que je pense, je dois m'acquitter de ce que Lanthenas s'était chargé de vous écrire et que je lui ai promis de vous mander. Brissot, toujours dévoué, comme vous le connaissez, et auquel je ne désirerais que deux adjoints dont la plume valût la sienne pour conduire l'Assemblée avec la capitale, Brissot vous prie de rapporter, pour la Société des Amis des Noirs, plusieurs exemplaires de tout ce que la Société de Londres a publié depuis six mois, surtout les évidences et les précis[1]; il demande si cette Société a reçu les adresses que celle d'ici lui a envoyées, par Philips, il y a plus de quinze jours; enfin il est un troisième article à traiter verbalement entre vous et Clarkson ou autre de la Société, de la manière que vous saurez faire : c'est la nécessité des secours. Vous savez que la Société d'ici, forte de zèle et faible de moyens pécuniaires, ne peut trouver d'aide de ce genre que dans la Société de Londres; elle compte renouveler ses attaques pour la prochaine législature et ne rien négliger pour cela suivant ses facultés. Elle est actuellement dans un grand mouvement; il s'agit du sort des gens de couleur.

Le Comité colonial a eu l'infamie de proposer un projet de décret dont l'un des objets était la formation dans les îles d'un congrès de blancs, auquel on laisserait à discuter le sort des gens de couleur. Petion s'est élevé avec indignation, et il a fallu combattre pour obtenir l'impression et l'ajournement de ce projet; la Société s'est hâtée d'imprimer et de répandre des instructions, et

[1] Nous ne savons ce que signifie ici *évidences*.

elle a eu fort peu de temps; la discussion s'est ouverte hier, elle a été vive; on la continue aujourd'hui, et probablement il y aura une décision[1].

L'abbé Grégoire[2], que j'ai vu hier au soir, tremblait sur ce qu'elle pourrait être; tous les *noirs* de l'Assemblée sont, comme de coutume, contre la raison et l'humanité; ils sont, pour cet article, d'accord avec Barnave qui cependant a été entendu hier avec défaveur; les Lameth ne disent mot, et ils ont leurs motifs pour soutenir Barnave, mais ils ne le font pas d'une manière officielle pour éviter de se compromettre, soin bien superflu.

Le Comité de constitution a osé proposer un décret sur le droit de pétition; il consistait à ôter ce droit aux citoyens passifs, aux sociétés ou clubs, et aux corps administratifs, à exiger enfin que toute pétition fût signée de l'individu qui la présente, ou de tous les individus qui voudraient qu'elle fût faite en leur nom; il y avait encore, dans ce décret, je ne sais quelle absurdité sur le *droit d'affiche,* car on a l'inconséquence de désigner par le nom de *droit* ce qu'on prétend restreindre ou anéantir par des lois. C'est l'impudent Chapelier qui a fait le rapport en conséquence; il a été tellement astucieux, l'Assemblée est si mauvaise et le peuple est si ignorant, qu'on l'a applaudi de toutes parts... Je ne sais comment on peut être témoin de pareille scène et ne pas verser des larmes de sang... Deux ou trois bons députés se sont récriés; Robespierre a obtenu seulement le renvoi au lendemain, après avoir vainement demandé la question préalable; et, le lendemain, le projet a passé en plus grande partie; on est venu à bout de l'échancrer, de l'affaiblir; mais enfin il est résulté une mauvaise loi[3]. Vous aurez vu, par les papiers, comment a été traitée l'affaire d'Avignon; durant trois jours on a longuement discuté pour rendre un sot décret qu'on a été trop heureux d'annuler le lendemain par un tour d'adresse, et les choses ne sont pas plus avancées qu'avant l'examen de la question[4]. Cependant toutes les horreurs d'une guerre civile et religieuse désolent le Comtat; les Avignonnais tombent dans un triste état: ils manquent

[1] Voir sur les séances des Jacobins, des 11 et 13 mai, où cette question fut débattue, Aulard, t. II, p. 412-415.

[2] Baptiste-Henri Grégoire (1750-1831), curé d'Emberménil en Lorraine, député du clergé de Nancy à la Constituante, évêque de Blois, etc. On connaît son rôle depuis. Il était un des membres les plus actifs de la Société des Amis des Noirs (*Mém. de Brissot*, t. III, p. 89).

[3] Décret des 10-18 mai 1791. — Voir plus loin lettre du 27 mai.

[4] Dans la séance du 5 mai, l'affaire d'Avignon était revenue en discussion, et les partisans de la réunion, rejetée la veille, avaient obtenu le renvoi aux Comités réunis.

de munitions pour suivre le siège de Carpentras; cette ville se défend vigoureusement, et l'aristocratie qui l'a prise pour son foyer s'y maintient avec succès. Vous connaissez l'état de l'Europe et l'éveil qui tient en armes toutes ses puissances. Il est prouvé aujourd'hui, pour le plus grand nombre des personnes instruites, que le départ de Louis XVI, le 18 précédent, était pour la frontière. La petite armée Condée (*sic*) est aujourd'hui de dix mille hommes; beaucoup de ci-devant partent de divers lieux de la France, pour s'y réunir. Tout cela ne serait que risible si nous avions une bonne Assemblée; je ne sais plus quand elle cédera la place à l'autre législature, et je crois que les plus sages sont ceux qui avouent que le calcul des événements futurs est devenu presque impossible. Seulement il est clair que cette génération est vouée aux troubles, et que ce serait tant pis pour elle s'il en était autrement; car ce n'est plus que dans le choc et le hasard des passions et des choses qu'on peut espérer d'obtenir quelque résultat favorable au grand nombre. Je soupire après mon ermitage et le bonheur d'y faire quelque bien dans le silence : j'en ai assez de Paris; il était beau à voir au moment de la Révolution, il m'afflige aujourd'hui et je le quitterai sans regrets. Les affaires de Lyon ne vont ni vite ni mieux que les autres; mais comme elles occuperaient extrêmement mon mari s'il était actuellement à Lyon même, je me console de le voir ici, où elles lui laissent quelque relâche; c'est ainsi qu'il y a compensation à tout.

Adieu, nous sommes toujours vos bons amis.

424

À M. H. BANCAL, [À LONDRES [1].]

22 mai 1791, — de Paris.

Qu'êtes-vous donc devenu? nous n'entendons plus parler de vous et ne savons qu'en penser.

Vous étiez bien aise, disiez-vous, de nous savoir à Paris, parce que ce rapprochement rendrait la correspondance plus facile et plus fréquente; mais votre dernière date déjà de plus d'un mois, malgré les lettres que nous vous avons adressées dans cet intervalle. Je me rappelle d'un temps où de semblables

[1] *Lettres à Bancal*, p. 227; — ms. 9534, fol. 119-122. — En marge, de la main de Bancal «Rép. le 27.»

délais nous étonnaient beaucoup, et ne nous faisaient cependant que supposer quelques suites de circonstances ou de distractions, balancées par des craintes d'altération de santé; c'était l'absorbement du chagrin, et vous nous fîtes part de sa cause. Cette expérience ajoute aux inquiétudes que peut inspirer votre silence, et elle se mêle douloureusement aux combinaisons que nous faisons à votre sujet. Si vous avez quitté Londres, pourquoi ne pas nous avoir prévenus de votre départ? Si vous l'habitez encore, comment pouvez-vous demeurer si longtemps sans communiquer avec vos amis? Je présume que votre projet d'alliance n'a pas été sans succès, et je m'étonne que vous ne faisiez (*sic*) point participant de ceux-ci les personnes que vous savez y prendre tant d'intérêt.

Dans une correspondance plus suivie, je vous aurais tenu au courant de notre Assemblée; mais, au reste, les papiers vous y mettent, et les choses se succèdent avec tant de rapidité, que leur ensemble échappe à la narration quand on ne la reprend qu'à des époques éloignées.

L'organisation du Corps législatif se fait passablement et, du moins jusqu'à ce moment, l'Assemblée paraît s'être rajeunie pour cette partie. Les législatures n'auront pas besoin d'être convoquées par le Roi, et il ne pourra les dissoudre; les membres de celle-ci ne sont pas rééligibles; voilà d'excellentes choses, et nous devons les premières énoncées à cette non-réélection qui fut d'abord heureusement décrétée.

La cause des gens de couleur est gagnée; ces succès m'ont un peu réconciliée avec notre Assemblée; mais il est toujours instant qu'elle finisse, car l'avantage du bon parti tient à si peu de chose, qu'on est toujours sur le bord du précipice. La rareté, le haut prix de l'argent font actuellement la crise publique; il se vend douze, quinze et même *vingt* pour cent. Le désordre des finances inquiète les plus confiants; c'est à qui réalisera ses capitaux; aussi les biens fonds se vendent un prix fou; on s'estime heureux d'acheter des terres à deux pour cent de revenu. La législature ne saurait être encore longtemps en exercice; mais ce sera sûrement au delà du mois de juillet. Je ne vous dis rien de nos affaires particulières, elles ont toujours la même incertitude.

Je laisse la plume à l'ami Lanthenas, après vous avoir réitéré l'attachement du ménage. Adieu.

Je[1] partage, mon cher ami, les inquiétudes que donne votre silence; et je souhaite que vous nous en tiriez bientôt. Je n'ai rien à vous dire sur l'objet de vos dernières occupations

[1] Ce qui suit est de Lanthenas.

à Londres. Je ne fréquente point le *Cercle social*. L'abbé Fauchet est parti. Je ne sais quelle est la chaleur que cette Société peut mettre au développement de ses projets au dehors. Je suis celui des Sociétés populaires ici. Il se forme une Société centrale, à laquelle j'ai été adjoint. J'y ai fait part de mes idées, et j'espère qu'elles y concourront au bien. Robespierre m'a perdu un manuscrit que je lui avais confié sur l'établissement de ces Sociétés, et un autre sur la liberté de la presse[1]. C'était le travail de plusieurs mois. J'ai eu le courage, depuis quelques jours, de le recommencer[2]. Nous espérons de vous voir arriver au premier moment et que vous viendrez nous aider; — il est temps d'ailleurs que vous vous rapprochiez pour les élections.

Je vous recommande l'objet des secours pour la Société des Noirs dont notre dernière vous entretenait. Vous voudrez bien aussi vous rappeler de ce dont je vous avais prié près du libraire Philips. Si M. Baumgartner m'a fait quelques commissions que je lui avais données, vous me ferez plaisir de vous en charger.

Garran a été nommé président du tribunal de cassation. — Il a été dans les embarras d'un déménagement, et maintenant il a une belle-sœur qu'il est sur le point de perdre.

Bosc et Creuzet[3] se portent bien; le premier joindra sans doute, à la présente, quelque chose.

Bonne santé et prompt retour. Salut.

(1) Voir *Patriote français* du 17 mai : «*Manuscrit perdu*. M. Robespierre a laissé, dans un fiacre qu'il a pris à 9 heures et demie du soir, jeudi 12, sur le quai des Augustins, un manuscrit sur la *Liberté indéfinie de la presse* et sur les *Sociétés populaires*. Il prie les bons citoyens qui pourraient en avoir entendu parler de le lui faire retrouver. Il donnera une récompense à ceux qui se seront donné quelque peine pour cela.

«On s'adressera à lui, rue Saintonge, au Marais, n° 8, ou bien chez M. F. Lanthenas, rue Guénégaud, hôtel Britannique, faubourg Saint-Germain. La dernière partie de ce manuscrit a été lue au *Cercle social* par M. C. Fauchet. On espère que les patriotes s'intéresseront à ce qu'il ne soit point perdu.»

C'est sans doute en sortant d'une des réunions qui se tenaient chez Madame Roland (la rue Guénégaud débouchant tout près du quai des Grands-Augustins) que Robespierre avait perdu le manuscrit de Lanthenas. La veille (11 mai), il avait précisément lu aux Jacobins un long discours pour soutenir que «la liberté de la presse doit être entière et indéfinie, ou elle n'existe pas». (Aulard, *Jacobins*, II, 396-411).

(2) Lanthenas eut, en effet, le courage de recommencer, et son opuscule fut imprimé moins d'un mois après, sous ce titre : «De la liberté indéfinie de la presse et de l'importance de ne soumettre la communication des pensées qu'à l'opinion publique, adressé et recommandé à toutes les Sociétés patriotiques, populaires et fraternelles de l'Empire français, par F. Lanthenas, docteur-médecin, citoyen français. — Paris, chez Visse, libraire, rue de la Harpe, et Desenne, libraire, au Palais-Royal, 17 juin 1791; in-8° de 38 pages, de l'imprimerie du *Patriote français*, place du Théâtre Italien. — Cf. *Patriote* des 10 juin, 24 juillet, 12 août 1791.

Il refit également son travail sur les Sociétés populaires. —Voir note de la lettre 422.

(3) Creuzé-Latouche.

425

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[1].]

Le soir du 27 mai 1791, — de Paris.

Je n'ai pu vous entretenir ce matin, notre bon et digne ami; je prends la plume actuellement pour m'en dédommager. Vous demandez pourquoi vous n'avez plus de mes nouvelles; j'ai été touchée de cette question et je m'empresse de vous témoigner combien j'y suis sensible. Je n'expliquerai point mon silence par des raisons de santé, quoique j'aie été malade depuis peu; je ne vous rappellerai pas la préoccupation involontaire dans laquelle on vit ici et par laquelle on est comme entraîné malgré soi. J'aurais su trouver où prendre le moment de vous écrire, si j'avais eu de la satisfaction à partager avec vous; mais je suis véritablement affligée de l'état de la chose publique, je répugne à dire tout le mal que j'en pense; je ne veux point communiquer mes affections pénibles, si elles sont exagérées.

Cependant, comme je ne sais pas revêtir une apparence de joie et prendre un style léger lorsque mon imagination est vêtue de noir, je prends le parti de me taire.

Puisque vous voulez de mon grimoire, préparez-vous donc à soutenir mes lamentations. Je commencerai par les affaires de votre pauvre ville, qui vous occupent autant que nous. Pensez-vous qu'avec la trempe que vous nous connaissez, tous les agréments de la capitale puissent compenser le déplaisir d'être depuis trois mois à la poursuite de décisions dont aucune n'est encore obtenue? Durant les deux premiers, j'ai pris patience; mais, depuis le troisième, mon sang pétille à la seule idée d'une mission importante dont mon mari est digne, qu'il fait tout son possible pour remplir, et qu'il n'a pu justifier encore par le moindre succès. Cela me pèse et m'obsède; je ne jouis plus de rien, et je me soulève contre les obstacles qui m'irritent vainement.

[1] Ms. 6241, fol. 55-58. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

Le Comité des impositions, auquel l'affaire de Lyon est confiée[1], n'a voulu entendre à rien tant qu'il a été occupé de l'assiette de la contribution; puis, par ennui d'importunités ou pour gagner du temps, ou par raison s'il y en a, il a voulu tant et tant d'éclaircissements, dont vous savez quelque chose par le mal qu'ils vous ont donné. Ensuite il est assez d'usage dans l'Assemblée que ce qui intéresse un département soit proposé par les députés de ce département; agir autrement est en quelque sorte aller sur les brisées les uns des autres, et l'on ne trouve point de ces hommes à caractère qui se mettent au-dessus de petits ménagements, lorsqu'un intérêt majeur le requiert. Or nos députés sont bien les gens les plus minutieux, les plus longs, les plus mous qui existent. Ils seraient fâchés qu'on agît sans eux, et trouveraient bien moyen d'entraver une marche sur laquelle ils n'auraient pas été consultés; mais ils ne sont pas de force à prendre la meilleure, et, soit paresse, soit incapacité, les jours passent, et les législatures se succéderaient avec eux avant qu'ils aient fait tous leurs tours.

L'art suprême est donc de se concilier, jusqu'à certain point, des agents dont on ne peut entièrement se passer, et de prendre sur soi l'action, en ayant l'air de leur en laisser le mérite. Jugez, si vous le pouvez, d'une telle situation. Il faut, dans la confiance qui dicte cette lettre, seulement entre nous, que je vous donne un échantillon de l'allure de nos gens. La nouvelle répartition des contributions charge excessivement notre malheureux département. Landine[2] n'en a pas eu la première nouvelle qu'il s'est mis en devoir de réclamer; pour le faire avec succès, il a écrit à l'administration du département pour avoir l'état précis de l'ancienne contribution, afin d'en offrir le rappro-

[1] Le décret du 29 mars, qui avait pourvu provisoirement aux moyens d'assurer, par des sols additionnels, le service des dettes municipales, mais sans rien spécifier pour Lyon, n'avait pas, dès lors, arrêté les revendications particulières de cette ville, et Roland les poursuivait avec ténacité. (Voir Wahl, p. 350 et suiv.)

[2] Delandine (voir note de la lettre du 13 janvier 1787); — député du Tiers du Forez, il avait qualité pour s'occuper des affaires du département de Rhône-et-Loire dans lequel le Forez était compris. Bien qu'il votât d'ordinaire avec la droite constitutionnelle, il avait gardé d'excellentes relations avec Roland.

chement, l'énorme différence, et de déduire les motifs de modérer la nouvelle charge d'imposition. Mais nos députés, qui de longue main se sont accaparé la correspondance du département, l'ont habitué à ne répondre qu'à eux, et Landine n'a pas eu de réponse. Il s'est agité, il a fait des tentatives auprès du Comité. MM. de Lyon n'ont toujours rien dit, et les répartitions du Comité viennent d'être, sans discussion, décrétées par l'Assemblée[1]. En conséquence, plus de huit millions sont répartis pour la portion du département de Rhône-et-Loire. Le Comité n'a pas eu égard aux seules représentations des députés foréziens, que ne soutenaient point ceux de Lyon qui, je ne sais par quelle incroyable incurie, n'ont pas fait la moindre démarche.

Notre ami ne se rebute point; il joindra certainement à la présente des réponses à quelques-unes de vos demandes; il est maintenant au Comité, muni des pièces qui sont arrivées aujourd'hui, et parmi lesquelles nous avons bien distingué et goûté votre excellent rapport du 19 sur l'Hôpital, etc.[2]... Il ne négligera rien pour obtenir que quelque membre du Comité se mette en avant et fasse la demande du secours provisoire[3]. Je voudrais être homme, pour courir de mon côté et lui épargner quelques démarches; mais une femme, qui peut agir dans une cause personnelle, ne saurait se montrer dans des affaires de cette nature.

Ce qui m'impatiente excessivement, c'est la contradiction que je trouve entre le peu de cas que l'on fait hautement des députés lyonnais dans l'Assemblée, et le scrupule de chacun de ne point aller sur leurs brisées, dans ce qui concerne leur département. Je vois, dans cette sorte de scrupule, un égoïsme et un esprit de corps tout à fait révoltants.

(1) Décret du 27 mai concernant la répartition entre les 83 départements des 300 millions de contribution foncière et mobilière pour 1791. «Rhône-et-Loire, écrit Roland à Champagneux le 28 mai, vient le quatrième pour la charge (8,254,100#).» (Ms. 6241, fol. 53-54.)

(2) Voir Wahl, p. 350-351, sur l'éloquent rapport présenté, le 19 mai, par Champagneux au Conseil général de la commune de Lyon pour sauver, en le prenant en régie municipale, l'Hôpital-général de Lyon, ruiné par la suppression des octrois, sa plus importante ressource.

(3) La ville demandait un secours immédiat de 3 millions. (Voir lettre suivante.)

On se consolerait encore de ces maux particuliers, si la grande machine allait bien. Mais que nous sommes loin de compte, nous autres francs patriotes, qui désirons sincèrement l'avantage commun et sommes prêts à lui sacrifier le nôtre propre!

Quand on ne regarde les choses que de loin, et seulement en masse, on voit un mélange de mal et de bien assez conforme à celui que présentent toutes les choses humaines. Mais, quand on remonte à la source et qu'on examine de près la machine, on est effrayé du désordre qui y règne et humilié de tout ce qu'il en a coûté d'efforts pour produire ce qu'il y a de bon.

Je n'ai pas le courage de revenir sur tout ce qui s'est passé de répréhensible; mais le seul décret sur les pétitions[1] m'a enflammée d'indignation. Combien il faut que le Département soit perfide pour l'avoir proposé, que l'Assemblée soit lâche pour l'avoir adopté, que le peuple soit ignorant pour ne l'avoir pas jugé, et que les citoyens éclairés soient faibles pour n'avoir pas réclamé contre, avec vigueur et unanimité!

Que vous dirai-je? Je ne vais plus à l'Assemblée, parce qu'elle me rend malade; ni aux spectacles, beaucoup trop frivoles pour mon goût dans des circonstances aussi graves; et, si je n'avais quelques parents, quelques amis qui me donnent quelques devoirs à remplir, je m'isolerais pour ne pas voir tant d'intérêts et de petites passions, dont le choc perpétuel affaiblit l'esprit public. Nos meilleurs députés mêmes n'ont pas, à mon gré, l'activité, la suite, l'énergie et ce généreux oubli de sa propre gloire, sans lesquels pourtant on n'opère le bien qu'à demi. Tous sont las et usés; il est bien temps qu'ils cèdent la place; ils y songent, et, après le renouvellement du corps électoral auquel doivent procéder les assemblées primaires dans le courant du mois prochain, on nommera, au 5 juillet, les représentants à l'Assemblée nationale.

[1] Décret des 10-18 mai 1791, relatif au droit de pétition et qui fixe les cas où les citoyens pourront requérir la convocation de la commune : «Le droit de pétition appartient à tout individu et ne peut être délégué; en conséquence, il ne pourra être exercé en nom collectif par les corps électoraux, judiciaires, administratifs et municipaux, etc.» (Article 1er.)

C'est le Directoire du département de Paris qui avait provoqué ce décret. — Cf. lettre 423.

C'est ici, comme chez nous, la finance qui demeure la plus embrouillée; elle n'est encore qu'un chaos, et nous serons encore perdus si l'Assemblée prochaine n'est composée d'hommes laborieux, fermes et incorruptibles. L'agiotage a pénétré dans l'Assemblée actuelle; c'est une fange qui fait horreur. Que voulez-vous qu'on obtienne de gens qui ne veulent point accroître les charges apparentes, parce qu'ils craignent d'exciter l'envie de fouiller avec eux dans les secrets qu'ils ont su se réserver? Notre Comité des finances est tout pourri; la sottise règne dans la plupart de ceux où la friponnerie n'est pas. On n'ose point, on ne peut point crier cela sur les toits, dès que l'Assemblée est assez faible pour le souffrir et que le peuple est trop aveugle pour le juger. Il faut des hommes nouveaux et d'honnêtes gens; voilà maintenant la grande affaire.

Je ne m'étonne guère de la vengeance de vos oncles; elle est digne de l'aristocratie et s'accorde parfaitement avec ce que je connais du caractère de celle-ci dans les individus qui en sont atteints. C'est un bien qu'elle ait ce moyen de s'assouvir; car, dans son excès, il n'est rien dont elle ne fût capable. Je vous en fais mon compliment, et vous en aime tous deux davantage; votre exemple en cela même rendra vos enfants meilleurs et plus heureux que n'eût fait l'héritage dont on les prive; et, en vérité, quand on a une patrie, avec le sentiment de ce qu'elle vaut, on a bien moins besoin d'*or;* il est la consolation des esclaves, qui ne peuvent qu'avec lui se procurer des jouissances; des citoyens savent bien d'autres moyens de parvenir au bonheur; l'estime publique et les mœurs privées le leur assurent. C'est à ce titre que vous ne pouvez le manquer.

Recevez, avec Madame Champagneux, les affectueux embrassements de celle qui vous honore et vous chérit de tout son cœur.

426

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE À M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, DE PARIS, LE 7 JUIN 1791 [1].

Monsieur le Président,

Depuis près de quatre mois, je poursuis, avec le zèle qui me le fit entreprendre, l'exercice d'une mission dont l'objet va se terminer bientôt par la force des choses, s'il ne peut l'être enfin par des raisons de justice et de convenance. Député de la commune de Lyon, je sollicite le remboursement de sa dette; elle a été forcée par le Gouvernement, et faite pour lui; je le prouve. J'en demande la liquidation ou que le Gouvernement la reconnaisse sienne, ce qui est la même chose. Cette liquidation ou cette reconnaissance n'ont pas tellement fixé l'attention de l'Assemblée que nous soyons plus avancés aujourd'hui qu'avant d'avoir fait aucune démarche, au contraire; les maux se sont aggravés et la mesure est à son comble.

L'état de situation de la ville fut présenté, j'y ajoutai une adresse à l'Assemblée nationale; depuis, j'ai fait de nouvelles représentations; je joins ici un exemplaire de celles qui ont été imprimées; les autres ont été adressées successivement à M. le Président du Comité des contributions publiques, et je n'ai guère manqué de jour de me présenter au Comité, bien souvent deux fois par jour; entre autres, régulièrement pendant cette dernière quinzaine.

Tous les revenus de la ville, consistant en octrois, furent supprimés de *fait* par le renversement des barrières, il y a un an; elle devait alors plus de 33 millions et les arrérages de six mois. Ils l'ont été depuis, de *droit*, par l'annonce de leur suppression légale et par son effet. Les dépenses se sont accrues par des circonstances très fâcheuses, et pour en éviter de terribles; par des moyens forcés, pour parer à des incon-

[1] Ms. 6241, fol. 63-64. — Cette copie est de la main de Madame Roland. Il se peut que la rédaction soit aussi d'elle et, dans le doute, nous avons cru devoir donner la pièce.

vénients qui auraient été funestes au dernier degré à la ville et à l'État.

La dette s'est encore augmentée de tous les arrérages des sommes dues depuis l'époque de son *état de situation*. Elle s'est augmentée d'une autre manière encore et celle-ci est effrayante. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ont abandonné l'œuvre sans rien laisser dans la caisse, dépourvue de toutes provisions, chargée de 1,000 à 1,100 malades, d'un grand nombre de coopérateurs, enfin d'une dette en rentes constituées ou viagères et dettes à jour, de six millions six cent et tant de mille livres.

L'Assemblée nationale a décrété, le 29 mars dernier, que les dépenses courantes, en attendant la liquidation, seraient imposées pour trois mois, en émargement au rôle de 1790. Je crus ce projet impraticable pour Lyon: il l'était en effet; je l'exposai au Comité des contributions; il y eut des réclamations de toutes parts. Ou elles furent senties, ou l'on a déterminé par d'autres raisons; le fait est que le décret n'a même pas été envoyé à la municipalité.

Ainsi donc, la ville de Lyon, sans revenus, sans moyens, sans secours d'aucun genre, est abandonnée au désespoir de ses créanciers et de ceux de ses hôpitaux, réduite à mettre sur le pavé les pauvres et malades nombreux de ses hospices et maisons de charité, à cesser de solder une garde dans un temps où le fanatisme, d'une part, et la misère, de l'autre, mettent tout en fermentation. Assurément, Monsieur le Président, dans une pareille situation, il faut s'attendre à tous les malheurs. Je dois même craindre, je l'avoue (les plus vives instances n'opérant rien auprès de l'Assemblée nationale, pas même pour des secours provisoires), que la municipalité ne succombe elle-même et n'abandonne une charge qu'elle n'a pu ni dû prendre que sous la protection de la justice et de l'humanité.

L'Assemblée nationale a fait de grandes choses; elle continue d'en faire de très grandes; mais que seront-elles pour des malheureux que la misère assaille de toutes parts? Sera-ce auprès de gens pour qui tout sera dans la subversion qu'on pourra présager la justice, l'ordre, le

bonheur? Non, Monsieur le Président, les impôts mêmes ne s'établiront pas, par l'impuissance de la part des uns, par le prétexte de cette impuissance de la part des autres, par une sorte d'indignation de tous, et vous auriez vous-même la douleur de perdre le fruit de tant de travaux.

Peut-être, j'ose vous le dire, n'en est-il point d'aussi pressé dans ce moment que celui de prévenir le désespoir et les horreurs incalculables qu'il entraîne. Je dois à l'Assemblée nationale cet avis sur l'état affreux de Lyon; j'ai déposé au Comité des contributions toutes les délibérations de la commune qui le constatent; et je lui fais passer la copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, moins pour lui prouver mon zèle ou plutôt l'acquit des devoirs qui me sont prescrits par sa confiance, que pour qu'elle avise, d'après ma situation, ce que peut et doit devenir la sienne, si elle n'obtient sur-le-champ un secours, une avance, sous quelque dénomination qu'on voudra, avec quelque condition qu'il plaira, de trois millions, savoir : deux millions pour les besoins urgents de la municipalité et un million pour ceux de l'Hôtel-Dieu, en décrétant en même temps la vente des immeubles de l'une et de l'autre[1].

[1] Disons ici, pour n'avoir pas à y revenir, que les démarches de Roland ne furent pas entièrement infructueuses; il obtint une avance immédiate de 300,000 livres pour l'Hôtel-Dieu, de 50,000 livres pour l'œuvre des Enfants trouvés. Plus tard, en octobre, après son retour à Lyon, l'État alloua encore 450,000 livres à la ville (Wahl, p. 403). — Enfin, sous son premier ministère, en avril 1792, un décret attribua à Lyon, à titre d'avance, une somme de 1,693,580 livres, montant des arrérages dus à ses créanciers, plus 500,000 livres remboursées à M. Régny, receveur municipal (*Patriote français* du 29 avril 1792).

Nous avons dit, en outre, que le décret du 5-10 août 1791 fit passer au compte de l'État 33 millions (sur 39) de la dette lyonnaise, mesure générale dont on voit que Lyon bénéficia largement.

427

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE À MM. LES DÉPUTÉS DE LYON À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN LEUR ENVOYANT LA COPIE CI-JOINTE DE CELLE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LADITE ASSEMBLÉE, DE PARIS, LE 9 JUIN 1791 [1].

Messieurs,

Je crois satisfaire particulièrement à l'obligation que m'impose ma mission et aux égards que méritent l'intérêt que vous attachez aux affaires de Lyon, ainsi que les moyens que vous avez d'en favoriser le succès, en vous faisant part de toutes mes démarches relatives à cette mission.

Vous savez mieux que personne combien son objet m'occupe depuis près de quatre mois que je suis dans cette capitale; j'ai conféré avec vous sur les démarches à faire; je n'ai négligé aucune de celles qui vous ont paru nécessaires; j'ai été au-devant de toutes celles qui me semblaient pouvoir être utiles; et il faut être, sans doute, au milieu du tourbillon où vous vous trouvez vous-mêmes, pour concevoir comment, avec le zèle de la chose et toute l'activité imaginable pour la suivre, il est possible qu'un aussi long temps se soit écoulé dans les plus vives sollicitations sans avoir encore rien obtenu. Cependant les circonstances pressent toujours davantage: la pénurie des finances de la ville de Lyon est parvenue à son comble; tous les revenus importants sont anéantis, les charges sont augmentées, le concours des besoins de l'Hôpital ajoute à ceux de la ville tout ce qui peut exister de plus pressant, et nous touchons à une crise funeste qui peut mettre en subversion la seconde ville du royaume et ébranler par elle la paix de tout l'empire, le maintien même de la Constitution. Car, dans ces temps de troubles, il suffirait d'une moindre étincelle au milieu de la foule de nos ennemis, ardents à profiter de tout, pour produire des ravages affreux.

Alarmé de cette situation, que je ne cesse de représenter dans les

[1] Ms. 6241, fol. 65-66. — Mêmes remarques que pour la lettre précédente.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Comités, qui a été offerte à l'Assemblée même, et dont les derniers termes sont enfin dans une proximité effrayante; excédé de soins inutiles, allant régulièrement deux fois par jour, depuis plus d'une quinzaine, pour obtenir des rendez-vous toujours promis, toujours remis, par M. Dupont, qui paraissait plus disposé que nul autre à s'occuper de l'objet, et que vous-mêmes jugiez y être plus propre que nul autre, j'ai cru devoir écrire de nouveau à l'Assemblée nationale dans la personne de son Président; je vous fais passer ci-joint la copie de cette lettre où il m'a suffi de tracer les faits pour exprimer les plus fortes raisons. Mais, dans la multitude des affaires, la préoccupation de presque tous ceux qui y prennent part, les tentatives les mieux motivées, les plus réitérées demeurent sans effet si elles ne sont appuyées par des personnes à portée de le faire avec quelque ascendant.

Envoyé de la commune de Lyon, j'ai ce titre et mon zèle pour faire valoir ses moyens; mais je n'ai point d'accès dans l'Assemblée, le temps s'écoule à solliciter ses Comités, et rien n'avancera si des membres de l'Assemblée même ne lui rappellent qu'elle a chargé ses Comités de lui faire un rapport que l'intérêt public rend très instant, et qu'il doit leur être enjoint de le faire sans délai.

Assurément, Messieurs, députés du département du Rhône-et-Loire, vous êtes singulièrement autorisés à faire cette honorable motion; sans doute même, si elle est obligatoire pour quelqu'un, c'est pour vous, qui tenez à la ville de Lyon, dont le sort alarmant a droit à l'intérêt de tout sage représentant et à vos soins particuliers; il est même impossible qu'aucun autre député croie pouvoir parler tant qu'on vous verra garder le silence sur un objet que vos connaissances, votre situation et vos devoirs livrent absolument à votre vigilance.

Je ne doute pas qu'un court exposé de l'état de la ville de Lyon, de l'influence que le désordre qui la menace aurait nécessairement au loin, ne fixe l'attention de l'Assemblée, ne vaille aux Comités l'injonction dont ils ont besoin, et ne détermine ainsi, du moins, le secours provisoire qu'on ne saurait tarder d'accorder sans nécessiter de funestes événements.

Je ne pense pas que ces observations puissent vous déplaire; l'unique amour du bien engagerait un homme libre à vous les présenter; mais, dans la mission dont je suis chargé, j'ai regardé comme un de mes devoirs de vous les offrir. J'aurai sans doute une vive douleur, si je n'obtiens pas ce que la commune de Lyon m'a chargé de solliciter pour elle; mais je n'aurai sûrement pas de remords, car je n'aurai rien négligé pour atteindre le but, et je pourrai justifier de tous mes efforts.

428

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[1].]

11 juin 1791, — de Paris.

Il[2] faut que je laisse cours un moment à l'humeur que me donnent les choses; humeur, ce n'est pas le mot : j'ai de l'indignation.

Il est évident, par ce qui arrive tous les jours, qu'il ne dépend que de vos députés d'obtenir ce dont vous avez besoin. Il est reçu dans l'Assemblée qu'on doit laisser à ceux de chaque département de parler, de demander, de représenter sur ce qui concerne particulièrement leur département, et surtout leur ville, mais qu'on doit aussi les écouter, lorsqu'ils prennent la parole sur ces intérêts qu'ils sont censés bien connaître et avoir droit de défendre. D'après ce principe, cet usage, cette sorte de tactique, comme passée en loi tacite, personne ne se soucie de se mettre en avant pour l'affaire particulière d'un lieu dont les députés ne disent rien; ce serait une sorte d'injure à leur faire, ce serait rompre un ordre adopté. Si vous joignez à cette raison la préoccupation de chacun, vous concevrez aisément comment, en connaissant divers députés, nous n'en trouvons pas qui veulent rompre

[1] Ms. 6241, fol. 71-72. (Voir *Révolution française* du 14 août 1895.)

[2] Cette lettre vient, dans le manuscrit, en post-scriptum à une lettre de Roland, que nous ne croyons pas devoir reproduire ici. (C'est un règlement de comptes au sujet de ses frais de mission, et qui n'offre aucun intérêt.)

la glace sur un objet que des Comités sont chargés de rapporter et que les députés de Lyon sont si bien à portée de presser. Nos craintes semblent exagérées, et l'on finirait volontiers par croire que notre activité tient à un zèle local, auquel l'intérêt commun n'a pas la plus grande part.

Les Comités sont surchargés; dans la multitude des opérations à faire, ils préfèrent d'abord les plus générales, puis celles sur lesquelles l'Assemblée même témoigne de l'empressement. Or, si l'un des députés lyonnais prenait la parole dans l'Assemblée, qu'il traçât en peu de mots votre situation et demandât que le Comité fit son rapport, il faudrait bien que celui-ci arrivât; il pourrait, même plus, faire sentir la nécessité d'un secours provisoire et déterminer un décret sur-le-champ. Il n'y a rien de si facile que de faire cela un matin; il y a des mois qu'ils devraient l'avoir fait.

Je n'ose scruter les cœurs, cela n'appartient qu'à une sagesse plus qu'humaine : mais quand ces gens-là seraient traîtres, quand ils voudraient vous voir abîmer, quand ils s'entendraient avec les ennemis du dehors pour favoriser les désordres intérieurs, ils n'agiraient pas autrement. La lettre de notre ami les a rendus furieux. Milanois lui a reproché de chercher à être député, de n'être pressé de finir que pour aller aux élections; mais qu'il aurait beau faire, les choses n'en iraient pas plus vite ici, qu'ils savaient bien qu'un député extraordinaire était inutile, qu'ils l'avaient voulu pour témoin des difficultés,... puis, dans un autre moment, que, si l'on réussissait, ce serait le député extraordinaire qui en aurait la gloire, tandis qu'eux s'étaient fort agités pour cela, etc...

On ne peut rien imaginer d'aussi petit, d'aussi faux, d'aussi révoltant. J'admire le sang-froid de notre ami; j'aurais répondu à un pareil homme «qu'il était facile à des membres de l'Assemblée de rendre inutile un député extraordinaire, soit en le croisant, soit en négligeant de le seconder; mais qu'il n'était pas pardonnable à ces mêmes membres de ne pas faire tout ce qu'il était en leur pouvoir pour remplir leurs obligations envers leurs commettants; que leur silence est une trahison

manifeste, et que je la dénoncerais au public». Il n'a pas voulu avoir à se reprocher d'indisposer volontairement des gens qu'il espère encore amener à être de quelque utilité. Je souhaite que l'événement succède favorablement, mais...[1].

429

QUI FAUT-IL ÉLIRE?

[Juin 1791[2].]

C'est une question qu'il faut résoudre par la solution de cet autre problème : Que devra faire la prochaine législature?

En jetant un coup d'œil sur les circonstances actuelles, la foule des événements qui se sont accumulés depuis deux ans, le nombre et la vivacité des intérêts prêts d'en enfanter d'autres, il est aisé de sentir que le choix des nouveaux représentants n'est pas moins important que celui qu'il fallait faire pour les États généraux.

La nécessité d'une grande réforme, le besoin d'une Constitution qui prévînt le retour des abus sous lesquels on gémissait, réunissaient tous les vœux; le despotisme même, embarrassé dans ses propres excès, sollicitait l'aide d'une nation qu'il ne pouvait plus opprimer, et dont le concours était devenu indispensable pour éviter une entière dissolution. Dans ce mouvement général, le génie de la liberté s'éveille, la Déclaration des droits est dictée, les Français se constituent. Mais la forma-

[1] La fin manque au manuscrit.

[2] *Patriote français* du 12 juin 1791 (n° DCLXXIII). — Ceci est moins une lettre qu'un article de journal. Brissot, se préoccupant des élections pour la Législative, écrivait : «Pour discuter avec méthode les candidats, il faut se faire une idée nette des qualités que l'on doit exiger des législateurs futurs; et, avant de donner nos idées à cet égard, nous croyons devoir présenter celles *d'une de nos abonnées dont les réflexions ont plus d'une fois orné ce journal.*» Suit le morceau que nous publions. — L'allusion si claire de Brissot et le ton de l'article ne permettent pas de douter qu'il soit de Madame Roland.

L'article fut reproduit par Camille Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant* (n° 81).

Desmoulins, malgré quelques épigrammes, faisait encore campagne avec Brissot, et Lanthenas, lié avec l'un et l'autre, louait encore Desmoulins dans le *Patriote* du 6 novembre 1791.

tion d'un nouveau gouvernement, quelque étonnantes qu'en aient été l'entreprise et l'exécution, ne nous a pas mis au-dessus de toutes les difficultés qui s'opposent à la marche de ce gouvernement et à son maintien.

La machine est construite, il faut en soutenir et régler les mouvements.

De même que le désordre des finances a été le principe de nos maux, le plan invétéré des abus et la source de la Révolutien, l'administration de cette partie est encore la plus difficile et la plus obscure, celle que le Corps législatif doit surveiller le plus rigoureusement: sans quoi, elle deviendrait la pierre d'achoppement qui ferait périr la Constitution même en la livrant aux tentatives de ses ennemis et au hasard des événements.

Nous avons donc besoin de représentants éclairés, intègres et capables de porter la lumière dans la recette et l'emploi des deniers publics au-dessus de toute corruption. L'honnêteté seule ne suffit point si elle n'est soutenue par un grand caractère de justice et de fermeté. Il est aisé d'abuser ou d'intimider l'homme de bien qui n'est pas prémuni, par le courage et l'expérience, contre les suggestions de la ruse et de l'habile intrigue.

Éloignons donc soigneusement les gens que leur faiblesse, leurs goûts ou leurs préjugés pourraient mettre en contradiction avec des devoirs rigoureux et des principes sévères. Les amis du luxe et des plaisirs, ceux que leurs professions auraient familiarisés avec le dessein de faire fortune et les moyens de l'acquérir, ne sauraient adopter la conduite austère qui doit caractériser les surveillants, les ordonnateurs de la fortune publique, au milieu des liquidations multipliées, des impôts nombreux, des répartitions sans nombre, dans lesquels l'erreur et la fraude peuvent aisément s'introduire. Ce point est le premier de tous; car il n'est pas de lois sages dont l'exécution puisse accompagner le désordre des finances, tandis qu'avec une économie sévère on coupe la racine de la corruption et de tout ce qui la suit.

Nous avons recouvré nos droits; mais la jouissance en serait bientôt

illusoire, si nous avions pour représentants des hommes capables d'y porter atteinte par des lois subséquentes, obscures et multipliées. Il nous faut de vrais amis de la liberté, versés dans la connaissance des principes de la politique et du bonheur social, étrangers à cet esprit de domination qui, se revêtant d'un masque séducteur, prêche l'ordre et crie à l'anarchie, pour avoir des prétextes d'enchaîner et de tout conduire sans contradicteurs. Fortifier les bases de la Constitution par des lois sages, mais simples et peu nombreuses; propager l'esprit; maintenir dans toute son intégrité la liberté indéfinie de la presse; faciliter l'instruction la plus générale pour toutes les classes de la société, mais particulièrement celle ci-devant considérée sous le nom de *peuple;* agrandir, enflammer l'esprit public par les soins les plus actifs pour l'observation des lois et par des institutions qui rappellent souvent aux hommes, d'une manière solennelle et touchante, leurs droits communs et cette fraternité universelle, gage du bonheur des nations; tels sont, après les travaux des finances, les principaux objets qui doivent occuper nos nouveaux représentants.

Gardons-nous donc de ceux que l'ambition, la vanité mettent en prise aux anciennes erreurs, qui n'ont pas manifesté d'une manière franche leur dévouement aux principes de la Constitution ou qui manquent de lumières pour les conserver intacts, ou de force pour les défendre.

430

À MONSIEUR BANCAL, RUE DU PETIT-BOURBON, À PARIS[1].

Wednesday morning [Juin 1791, — de Paris.]

I have sent your exemplaries to the Assembly; M. Peter[2] war absent; they were remitted to the office of distribution, to the number of five hundred and odd.

[1] Ms. 9534, fol. 195-196. — Ce billet, par les indications qu'il contient, ne peut se placer qu'en juin 1791, pendant le court passage de Bancal à Paris. Les décrets des 27 et 28 mai, convoquant «la première Législature» et invitant les assemblées pri-

If you will have me send more in two hours later, let me know.

I have to see you to day, if not in the morning, this evening about six; unless you come to take our friends to the Society[1].

Adieu, I am your friend, in English as well as in French.

431

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

[Juin 1791, — de Paris.]

Je ne sais ce qu'est l'amitié pour tant de gens qui parlent d'elle; mais c'est à mes yeux le plus doux sentiment qui puisse lier les cœurs. Fondée sur la conformité des principes, le rapport des goûts, la convenance des caractères, elle se nourrit de confiance et s'assure par les épreuves. Soutien de la raison qu'elle embellit, consolation des maux qu'elle partage, elle rend la pratique du bien plus facile, et nous aide à combattre les passions dont la vertu peut exiger le sacrifice. Si elle est telle pour vous, ainsi que j'aime à le croire, vous ne serez pas surpris que j'emploie quelques moments à vous entretenir privément avec cette franchise qui la caractérise. Mais n'y aurait-il donc pas quelque sujet d'étonnement qu'après des mois d'absence vous n'ayez pas trouvé, dans l'un de ces moments que la franchise se plaît à saisir, sujet de lui faire part de tant de choses et d'affections que les lieux, les circonstances ont dû vous faire éprouver dans un si long intervalle? Comment accorder ce silence avec quelques mots échappés peu après et nécessairement interrompus? Comment croyez-vous que cette sorte de contradiction puisse se combiner avec

maires à se réunir du 12 au 25 juin, l'avaient décidé à revenir pour se présenter aux électeurs du Puy-de-Dôme. Dès le 28 mai, Lanthenas lui écrivait : «Il est infiniment important, si vous voulez vous faire nommer, que vous arriviez promptement» (ms. 9534, fol. 245-246). Une lettre de la collection Picot nous montre qu'il était encore à Londres le 2 juin. Il dut arriver à Paris peu après, mais s'y arrêter fort peu, pressé d'aller à Clermont. Nous voyons d'ailleurs, par la lettre 432, qu'à la date du 20 juin il avait déjà quitté Paris. — [3] M. Pierre, un des secrétaires-commis de l'Assemblée nationale. Nous ne savons quel est l'ouvrage que Bancal faisait distribuer.

[1] Aux Jacobins.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 336.

Ce fragment n'est pas daté. Mais on voit, en le lisant, qu'il a été écrit peu de temps après le passage de Bancal à Paris, à son retour de Londres. Il faut donc le placer un peu avant la lettre du 20 juin 1791.

tout ce qu'on dit des profondeurs du cœur humain, et du mélange d'art et de vérité que produisent si souvent les entraves mêmes de la société? N'apercevez-vous pas quelle fermentation doit résulter de ces idées dans un être sensible et confiant, mais délicat et peut-être trop facile à s'effrayer de tout ce qui ne semble pas s'accorder dès l'abord avec sa franchise et sa simplicité? — Quoi qu'il en soit, au reste, du fruit de l'observation et des règles de la philosophie, je crois à un guide encore plus sûr pour les âmes saines, c'est le *sentiment :* or celui-ci ne me permet pas plus de douter de mon ami que de l'amitié même, objet sacré de mon culte; celui-ci m'inspire d'exprimer avec la même sincérité et les pensées qui se présentent à moi, et les résultats que j'adopte, et les inclinations que j'arrête ou les affections que je nourris. Je ne veux que la *vérité,* parce que je ne conçois pas d'aise ni de bonheur sans elle, parce que je ne vois qu'elle digne de moi : elle est mon art et mon égide.

Je viens de recevoir votre lettre; la petite société vous répondra incessamment; mais j'ai voulu prendre les avances. Cette lettre n'est pas seulement adressée à vos frères en liberté, elle n'est pas l'unique expression du civisme; vous avez, cette fois, entretenu vos amis, vous leur avez parlé de vous-même, que vous aviez tant oublié, ce me semblait, lorsque vous écriviez de Londres. Parmi les choses qui m'ont infiniment touchée, j'ai été plus particulièrement pénétrée de ces phrases douloureuses : « Que ma situation est changée depuis peu de mois! Combien de *pertes irréparables* j'ai faites! » Je sens combien, pour un cœur comme le vôtre, la perte d'un père si respectable et si cher entraîne de douleurs, et je les ai trop bien appréciées, partagées, pour en avoir une faible idée; mais la généralité de votre expression, en opposition d'ailleurs à ce que prescrit l'ordre de la nature, m'a fait me demander si vous aviez laissé au delà des mers des objets auxquels ces pertes s'étendaient, ou si vous croyiez ne plus retrouver dans votre pays les amis que vous y aviez laissés?

Je me suis encore demandé s'il n'y avait point, dans ce qui suit immédiatement cette expression, et qui respire une profonde mélancolie, un peu de cette exagération aimable et touchante, qui naît de l'excès même de la sensibilité, ou qu'amène le désir d'exciter celle d'autrui? Mon ami n'a pas besoin de cette ressource, et je n'ai pas cru non plus qu'il l'eût employée. Jugez de ma franchise par l'aveu de ces écarts d'imagination, et par cette franchise du prix que mon cœur et mes opinions attachent à l'éternelle et sainte amitié. Je suis interrompue. Adieu.

432

À MONSIEUR HENRY BANCAL, À CLERMONT-FERRAND[1].

Lundi, 20 juin 1791, — de Paris.

Peu après votre passage ici, nous avons reçu votre avant-dernière de Londres du 27 passé, que l'absence de Bosc avait sans doute retardée, puisqu'elle nous a été renvoyée par lui. Nous attendions avec empressement vos nouvelles de Clermont, jugeant bien à la fois et de la fatigue que vous deviez ressentir, et des impressions que renouvellerait la vue de votre pays. L'amitié recueille et partage avec attendrissement vos affections et vos regrets; c'est le seul genre de consolation qu'elle sache offrir à des pertes réelles et si vivement senties : elle laisse au temps à rappeler les considérations qui peuvent les tempérer, et se borne à les préparer par l'adoucissement d'une douleur partagée. — J'ai tardé de quelques jours de vous écrire, afin de pouvoir mieux répondre à divers articles de votre lettre; je sortis une fois en vain pour la communiquer à l'ami Garran, chez qui je ne trouvai personne; Lanthenas l'a vu hier, et ils doivent aller ensemble un de ces matins dans votre appartement[2] pour y faire la recherche et y mettre l'ordre que vous désirez. Mais en attendant d'avoir à vous en communiquer le résultat, je craindrais de mettre un délai qui vous ferait mal juger de notre plaisir à soutenir et alimenter notre correspondance avec vous. Nous avons aussi vu Brissot, mais non encore obtenu de lui vos deux lettres sur les pétitions; nous avions dessein de les fondre et de les faire publier par Tournon. Mais, en vérité, ce qui est une fois livré aux écrivains demeure enseveli, souvent perdu dans leurs papiers, lorsque le moment ou leur disposition n'en a pas favorisé, déterminé l'emploi. C'est ainsi que notre ami a perdu deux petits morceaux donnés l'un à Robert[3],

[1] *Lettres à Bancal*, p. 231; — ms. 9534, fol. 123-125.

[2] Rue du Petit-Bourbon, n° 15, près Saint-Sulpice, chez le notaire Bro, son parent.

[3] Nous rencontrons ici pour la première fois le nom de Robert, qui, après avoir été d'abord en bonnes relations avec les Roland, devint un de leurs ennemis les plus acharnés.

Pierre-François-Joseph Robert (1763-1826) eut un rôle très actif à Paris, dès 1789, comme agitateur et journaliste. Marié à Mlle Louise de Keralio (1758-1821), qui ne mettait pas une ardeur moindre au service de la Révolution, il fut un des pre-

l'autre à Clavière; j'espère que vos lettres n'achèveront pas le trio. La préoccupation de Brissot est extrême; ses travaux habituels, sa propre vivacité, la variété des circonstances de chaque jour la rendent toujours très grande; les élections y ajoutent tout ce qu'il est possible d'imaginer. Il est électeur, malgré les pamphlets répandus contre lui au moment des assemblées primaires; nous ne pouvons songer à l'intéresser pour votre projet; il n'y a pas encore foi; il ne juge propres à la chose ni Williams, ni Clarkson. Ce n'est pas une raison d'abandonner l'idée de l'amener un jour à y concourir lui-même; mais il faut le temps, le choix du moment et votre présence. J'ai eu occasion d'observer, depuis mon séjour ici, que les difficultés d'opérer le bien étaient encore beaucoup plus grandes que les hommes, même réfléchis, ne sont portés à l'imaginer : car on ne saurait faire le bien, en politique, que par une réunion de soins et d'efforts; et il n'est rien de si rare, de si difficile que de lier des volontés pour tendre à un même but par une marche constante. Il est un égoïsme d'amour-propre aussi funeste que celui de l'intérêt; chacun ne croit à la bonté que de son système et de son mode; on s'irrite ou on s'ennuie de celui d'autrui, et faute de savoir se plier à une allure un peu différente de la sienne, on finit par marcher tout seul sans atteindre à rien de bien utile pour l'espèce. Depuis plus d'un siècle, la philosophie prêche la tolérance; elle a commencé de s'établir dans quelques esprits; mais je ne la vois guère encore dans les mœurs. Je pense qu'à cet égard vous aurez fait en Angleterre un cours infiniment avantageux; la diversité des opinions religieuses y maintient des oppositions dont vous avez senti la force et que vous avez eu à éviter dans vos tentatives; vous trouverez chez nos têtes françaises des oppositions tout aussi multipliées, quoique les préjugés religieux n'y soient pour rien. Nos beaux esprits ont plaisanté de la patience comme d'une vertu négative; j'avoue qu'elle

miers, avec elle, à demander la République. Dès le 19 décembre 1790, le *Patriote français* annonçait : «Le républicanisme adapté à la France, par F. Robert, membre de la Société des Amis de la Constitution de Paris, in-8° de 14 pages». Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*. Membre du club des Jacobins et du club des Cordeliers, compromis dans l'affaire de la pétition du Champ-de-Mars, il fut député de Paris à la Convention.

Madame Roland, dans ses *Mémoires* (I, 163-171), traite fort mal Robert et sa femme.

Dans la séance des Jacobins du 17 décembre 1792, Robert prononça contre Roland un long discours qui, disent Buchez et Roux, «est l'acte d'accusation le plus complet qui ait été dressé contre Roland et son parti». (*Discours sur l'état actuel de la République*, Lille, 1792, 31 p. in-8°.) — Cf. Aulard, *Jacobins*, IV, 595.

est à mes yeux le vrai signe de la force d'âme, le fruit d'une réflexion profonde, le moyen nécessaire pour concilier les hommes et répandre l'instruction, enfin la vertu des peuples libres. Nous avons tout à acquérir sur ce chapitre.

Brissot a reçu des nouvelles de M. Bridel[1]; c'est tout ce que j'en ai pu savoir.

Quant à la question de savoir s'il faut attendre, pour rendre compte de la Société des Amis de la paix, le résultat des assemblées dont vous étiez convenu, je suis peu pour l'affirmative. Je pense d'ailleurs que, pour le meilleur effet, il convient que ce soit vous-même qui le rendiez : personne ne le ferait avec un intérêt égal et capable d'en produire un semblable.

Les prêtres s'agitent partout, comme dans votre département; Lyon est dans une agitation extrême; une nouvelle tentative de contre-révolution a été sur le point d'y répandre les plus grands désordres; tous les malveillants se sont réunis pour opérer une division, afin de pouvoir cabaler avec plus de succès dans les élections. La municipalité, seule patriote, a été seule en butte aux corps administratifs et à une partie de la garde nationale, mis en jeu par les intrigants[2].

Il est difficile de présumer quel sera le résultat des élections dans une telle fermentation. Quant aux intérêts pécuniaires de cette commune, nous avons obtenu que le rapport de ce qui les concerne serait fait avant le 1er juillet; c'est toujours plus pressant, et je ne sais ce qui pourrait arriver si l'on tardait encore de nous secourir.

On ne croit pas ici aux attaques extérieures; le décret contre Condé doit l'arrêter ou le ramener; l'inquiétude des peuples chez tous nos voisins arrête et contient aussi leurs tyrans. Mais, si la prochaine législature n'est pas vigou-

(1) Éd.-P. Bridel, fils d'un avocat de Chartres, avait été camarade de collège de Brissot; mal traité par son père, il était allé s'établir professeur de français à Londres; lorsque Brissot, en 1784, fut mis en prison pour dettes à Londres, Bridel lui rendit les services les plus affectueux (*Mém.* de Brissot, II, 303). Il faisait campagne avec ces généreux quakers qui ont exercé une influence si curieuse, au début de notre Révolution, sur Brissot, Lanthenas, Bancal et leurs amis. Voir *Patriote français* du 1er avril 1791, aux annonces : «Histoire abrégée de l'origine et de la formation de la Société des quakers, par Guillaume Penn, traduit par M. Bredel (*sic*); in-12 de 200 pages, Paris, Legras, libraire rue Dauphine». — Voir Quérard, *France litt.*, articles *Bridel* et *Penn*.

(2) Voir, sur ces conflits de juin 1791 entre la municipalité de Lyon, conduite par les amis de Roland, et les deux Directoires du département et du district, Wahl, p. 372-380.

reusement composée, nous serons déchirés et perdus. Les finances sont dans un état très fâcheux; on vient encore de décréter une nouvelle émission d'assignats, presque sans discussion, et personne n'entend rien à l'emploi des fonds du trésor public.

Le Comité de constitution ne veut ni *Convention*, ni revision, et il cherche à lier, par tous les moyens, les législatures suivantes. Sieyès et Condorcet[1] ont fait imprimer une sorte de profession de foi qu'ils voulaient faire signer à beaucoup de gens marquants, afin de la répandre dans les corps électoraux et de la donner comme un signe de ralliement; elle est fautive et insignifiante à plusieurs égards, et très dangereuse à plusieurs autres.

Le tribunal criminel est fortement organisé : Robespierre, accusateur public; Petion, président; Buzot, substitut. Les aristocrates font rage et se répandent en infâmes déclamations; quelques-uns d'eux émigrent. On a arrêté hier, aux Jacobins, d'envoyer quatre députés à Londres pour assister à la fête que les Amis de la Révolution se proposent de célébrer au 14 juillet, mais la cabale qui fait tout aujourd'hui dans ce club, autrefois si utile, ne permet guère d'espérer un bon choix pour cette députation; j'ai été témoin de ses clameurs pour étouffer la voix d'un citoyen qui voulait faire des observations sur le choix dont on a à s'occuper. La translation de Voltaire donnera lieu à un [nouveau[2]] genre de fête, le 4 du prochain; le plan de cette cérémonie est vraiment superbe.

J'entends répéter de tous côtés, ce que vous nous exprimez, qu'il y a à présent bien peu de femmes patriotes. Ignorance et faiblesse me semblent les mots de l'énigme; elles sont les sources de cette misérable vanité qui dessèche tout sentiment généreux, qui répugne à l'esprit de justice et d'égalité : c'est la faute du siècle et de l'éducation bien plus que celle du sexe. La même sensibilité qui se disperse et s'atténue sur des bagatelles, d'où elle se résoud en

[1] Il n'y eut jamais de sympathie entre Condorcet et les Roland, ainsi qu'on va le voir d'ailleurs par une des lettres suivantes (1er juillet 1791). Peut-être se souvenait-on, de part et d'autre, d'avoir eu en 1781, à propos des *Arts* que publiait Roland, des rapports assez difficiles (voir Appendice G). Nous les trouverons pourtant, quelques jours après cette lettre, plus ou moins alliés dans l'affaire du *Républicain*. Mais l'éloignement réciproque resta la note dominante. —Voir dans Robinet, *Condorcet, sa vie, son œuvre*, Paris, 1894, *passim*, et surtout la lettre si malveillante pour Madame Roland publiée par la *Chronique de Paris* le 22 février 1793. Cf., par contre, la page injuste des *Mémoires* de Madame Roland sur Condorcet (I, 283-284).

[2] Le mot est détruit par la déchirure du cachet.

sottise et en égoïsme, peut aisément se concentrer et se sublimiser sur de grands objets; et sans doute, ce ne seront pas des religieuses qui les montreront à de jeunes cœurs. Cela me fait soupirer pour la petite plante éloignée de mes mains!

Sans doute que vous aurez été nommé électeur; donnez-nous de vos nouvelles, que nous nous réjouissions pour la patrie.

Je crois bon, sous tous les points de vue possibles, de faire des acquisitions, quoique les fonds soient à un prix exorbitant.

Adieu, tous vos amis vous embrassent et sont à jamais unis avec vous dans l'amour de cette patrie qui devient tous les jours plus chère par les soins mêmes qu'elle coûte.

Mardi, 10 heures du matin [21 juin].

Je vous ai écrit hier, après-midi; je décachette ma lettre pour vous dire, au bruit du canon et dans le moment de la plus grande fermentation, que le Roi et la Reine sont enfuis; on ferme les boutiques, on s'agite de toutes parts. [Il est presque impossible que Lafayette ne soit pas complice[1].]

Voilà la guerre déclarée.

433

À MONSIEUR HENRY BANCAL, À CLERMONT-FERRAND[2].

Mercredi, 22 juin 1791, — de Paris.

Vous êtes trop bon citoyen, mon ami, pour ne pas mériter d'être instruit de tout ce qui se passe ici. Je me flatte pourtant bien moins de vous rendre un compte rendu exact de tous les faits, que de vous exprimer ce que je pense du résultat des événements.

Le Roi et sa famille sont partis; c'est loin d'être un malheur, si nous avons du bon sens, de l'énergie et de l'union. La masse du peuple de cette capitale le sent ainsi, car la masse est saine et voit juste; aussi l'indignation contre Louis XVI, la haine des rois et le mot de République s'exhalaient hier de toutes parts. On s'est assemblé dans les sections; plusieurs d'entre elles ont pris l'arrêté d'être permanentes; quelques-unes développent le plus grand enthousiasme; les

[1] Cette ligne a été biffée, probablement par Bancal plus tard, puis rétablie de la main de sa fille Henriette. — [2] *Lettres à Bancal*, p. 238; — ms. 9534, fol. 126-128.

Sociétés fraternelles en ont fait autant : nous serions à la plus belle époque, si, comme au mois de juillet 1789, nous n'avions ni gardes nationales organisées, ni marc d'argent décrété, ni ministériels bien concertés.

Les dispositions de l'esprit public sont excellentes, le moment est heureux : mais qu'est donc et que fera l'Assemblée? C'est une autre question, dont les pronostics m'affligent profondément. Il paraît, d'après les aveux mêmes de Lafayette, publiquement faits et notamment à la barre, que, depuis la Pentecôte, lui, ses aides de camp, Bailly et le Comité des recherches savaient qu'il existait des projets d'une prochaine évasion; les gardes étaient doublées seulement depuis dimanche et, par une fatalité bien singulière, elles étaient composées, dans la nuit du 20 au 21, de la même division qui était au château le 28 février, dans l'affaire des poignards, et le 18 avril, lors de la tentative du départ soi-disant pour Saint-Cloud. Un seul membre de l'Assemblée a voulu faire sentir la nécessité d'éclairer la conduite du commandant et des responsables; cette motion a été écartée, surtout par Barnave et les Lameth (ceux-ci se sont réconciliés avec la Reine il y a huit jours), qui jamais n'ont mieux montré qu'hier une intime union avec d'André, Chapelier, Beaumetz[1]. On eût dit que, prévenus de ce qui est arrivé, ils avaient leur plan de conduite tout tracé; ce sont eux qui ont tout fait, et la partie semblait liée pour ôter la parole à Robespierre, Petion et Buzot.

Quelles mesures a-t-on prises? On a conservé tous les ministres, qui sont tous évidemment les ennemis de la Révolution et qui n'ont cessé de la trahir, à l'exception peut-être du Garde des sceaux, homme faible et sans caractère[2]. On a confié le soin des parties les plus importantes, de tout ce qui concerne notre action et notre défense, aux Comités *diplomatique* et *militaire*, unis aux ministres chargés des parties correspondantes : à ces Comités dont les perfides lenteurs et la conduite plus que suspecte ont laissé préparer nos ennemis, négliger nos frontières, persécuter les soldats patriotes et maintenir l'armée dans une organisation détestable; à ces Comités que les bons citoyens dénoncent depuis si longtemps, que l'opinion publique a flétris et qui devraient être punis si l'on pouvait exercer actuellement une justice contre eux. Que l'on nous fasse de belles proclamations pour nous exhorter à nous tenir sur nos gardes, que l'on décrète fastueusement que les citoyens sont invités à la vigilance, à l'union et à la confiance dans l'Assemblée, qui fait les plus touchantes pro-

[1] Briois de Beaumetz, député de la noblesse d'Arras. — [2] Duport-Dutertre.

testations : je vous demande s'il y a lieu d'être tranquille et satisfait. — Les Jacobins se sont assemblés; ils étaient nombreux, ils ont eu de nobles élans, et le serment, car nous sommes devenus d'impitoyables jureurs, le serment d'être libre ou de mourir a été répété par eux avec transport.

[Robespierre[1] est monté à la tribune; il a eu le courage d'exprimer, avec l'énergie propre à son caractère, ce dont je ne viens que de vous transmettre l'énoncé; on sentait que son cœur, opprimé de la mollesse de l'Assemblée, de la corruption d'une partie d'elle-même, venait s'épancher dans une société autrefois célèbre, et que les circonstances rappelleraient peut-être à la pureté de son origine; Robespierre a été couvert d'applaudissements; ils étaient bien mérités. Mais, bientôt après, arriva tout le Club de 89, Lafayette à la tête. Le vigoureux Danton[2] déploya vainement son éloquence contre le commandant et l'inculpa hautement. Lafayette, sans se justifier de rien, fit parade de son zèle, parla de liberté, et on l'applaudit. Sieyès et d'autres parlèrent à leur tour, s'élevant contre les défiances qu'ils prétendaient devoir être soigneusement écartées; Barnave renchérit sur le tout en prêchant l'union et proposant une adresse concise à toutes les Sociétés affiliées, rédigée dans ces principes et cet esprit. Elle fut adoptée.] Voilà tout le résultat de l'une des plus brillantes séances de cette Société, qui devrait être le foyer des meilleures résolutions, et cela, dans les circonstances les plus graves et les plus décisives où nous nous soyons encore trouvés[3].

J'étais, au commencement de la journée d'hier, dans l'activité des plus grandes espérances; je suis maintenant dans l'inquiétude et la crainte. Je voudrais répandre l'une et l'autre; je voyais que, depuis six mois, on ne travaillait qu'à nous endormir; j'ai souri au moment d'un réveil, et j'aperçois avec effroi qu'on s'efforce de nous calmer de la même manière. Nous n'avons que des liens presque imperceptibles; ils seront rivés en fer avant que nous en jugions toute la force.

Lorsque je considère que, dans notre Constitution, les ministres étaient plus que le Roi lui-même par leur action continuelle; que les ministres en place sont dévoués à l'aristocratie, et qu'ils sont continués dans leurs fonctions avec

[1] Tout le passage que nous mettons entre crochets a été biffé dans l'autographe, évidemment à une date postérieure.

[2] C'est la première fois que Madame Roland nomme Danton. Par un ressouvenir de l'orthographe du nom avant le décret du 19 juin 1790, elle écrit «dAnton». De même à la lettre 448.

[3] Voir le procès-verbal de cette séance dans Aulard, *Jacobins*, II, 531-538.

des Comités pervers, je vois Louis XVI préparant au dehors des attaques combinées avec les mouvements intérieurs et la marche de l'Assemblée même qu'il continue de diriger; je vois que nous sommes environnés de pièges, de séducteurs et d'assassins et que, si nous pouvons espérer encore d'arriver à la liberté, ce ne sera que par une mer de sang.

Votre Société recevra donc la bénigne adresse de nos Jacobins; il serait bien bon qu'en réponse *vous en fissiez une qui contînt l'exposé de si justes craintes;* il faudrait en projeter une à l'Assemblée nationale elle-même, pour lui *demander de nouveaux ministres et une autre composition de tous ses Comités :* car, enfin, si l'on ne trouve pas un moyen d'épurer cette Assemblée, de ne mettre en action que ce qu'elle a de plus sain, nous sommes inévitablement perdus. Mais une pareille adresse devrait sortir *à la fois de toutes les assemblées primaires;* c'est le seul moyen d'opérer un grand effet. Un des articles de l'adresse ne pourrait-il pas être de demander la convocation solennelle de toutes ces assemblées à l'effet de délibérer, par *oui* et par *non,* s'il convient aux Français de conserver à leur gouvernement la forme monarchique? Le contrat que nous avions passé admettait un Roi; mais ce Roi même, qui était une des parties contractantes, renonce aux clauses de notre transaction; les parties qui restent peuvent donc en mettre de nouvelles.

Il serait bien besoin de répandre avec profusion une petite instruction propre à éclairer et à diriger le peuple; nous sommes dans une crise dont le résultat doit être la perte ou la perfection de notre Constitution. Nous avons plus de bras que de têtes; notre jeunesse se battra vigoureusement; mais ses combats et ses victoires même pourraient ne servir qu'à nous épuiser, si nous demeurons sous l'influence des traîtres et que nous jugions mal du but vers lequel il convient de diriger tous nos efforts.

Je ne sais si vous aurez reçu à temps ma lettre d'hier; j'ai lieu de présumer que toutes les expéditions ont été arrêtées, et c'est encore une des astuces des chefs de bureaux. Car, le départ du Roi étant effectué, ses partisans n'avaient rien à mander de redoutable, et il était fort instant de [laisser[1]] propager les impressions que les patriotes pouvaient produire dans ces premiers moments. L'Assemblée n'a pas voulu non plus adopter une mesure qui lui a été proposée et qui, par des signaux, aurait éveillé tout le royaume en vingt-quatre heures. — On ne travaille qu'à tout *calmer,* on ne veut que du sommeil; il entre

[1] Le mot a disparu dans une déchirure du papier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pourtant dans le complot quelque tentative de massacre dans Paris. Je ne m'appesantis pas sur des détails que les papiers publics vous donneront assez; ils vont être tous remplis de l'ordre admirable qui règne ici et de la sagesse de l'Assemblée. Vous y verrez le sot manifeste du Roi, manifeste après lequel il est encore plus sot d'appeler sa fuite un enlèvement, comme a fait Bailly.

Le roi de Suède est à Bruxelles; Louis XVI s'y rend, et tous les despotes vont s'unir comme vous pouvez croire. Nous étions inondés de croix de Saint-Louis, de ci-devant gardes du Roi : tout cela est disparu; mais il nous reste beaucoup de malfaiteurs, et les ouvriers des ateliers de charité ont été licenciés il y a peu de jours.

Adieu, notre bon et digne ami, unissons-nous toujours davantage; il faut voir tout le mal pour tout prévenir sans jamais désespérer; il faut mourir sur la brèche avant d'abandonner la partie.

434

À MONSIEUR HENRY BANCAL, À CLERMONT-FERRAND[1].

23 juin 1791, — de Paris.

Qui pourrait suffire à exprimer, à peindre les affections, les mouvements qui nous agitent! Hier, à cinq heures du soir, réunis avec Robespierre et plusieurs autres[2], nous nous considérions sous le couteau; il n'était question que de porter le peuple à de grandes mesures dont l'Assemblée est incapable, et chacun ne songeait qu'à la manière de se rendre plus utile au salut public, avant de perdre la vie qu'un massacre imprévu pouvait nous ôter d'un moment à l'autre.

Ainsi que je vous l'avais marqué, l'esprit général était excellent; mais il y avait dans l'Assemblée une coalition redoutable; il était évident qu'elle n'était pas concentrée dans son sein; on se voyait environné de pièges, et, tout en s'occupant à profiter des circonstances pour les succès de la liberté, ses plus ardents amis s'attendaient à y périr.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 245; — ms. 9534, fol. 129-130.

[2] Probablement chez Petion. Cf. *Mém.*, I, 60. — Le nom de Robespierre a été biffé sur l'autographe, probablement par Bancal, mais reste cependant lisible et a d'ailleurs été rétabli au bas de la page, de la main de Henriette Bancal.

J'allai aux Jacobins[1]; ils étaient aussi nombreux, et la séance commença aussi solennellement que la veille; je ne sais si je vous avais dit qu'on y avait renouvelé, avec un transport inexprimable, genou en terre, épée nue à la main, le serment de vivre libre ou de mourir. Cet élan n'était rien en comparaison de l'intrépidité franche et gaie de tout le peuple; mais le jeu couvert de 89 et l'agence des ministres, et [la vue de ce faquin de Lafayette[2]], répandaient l'inquiétude. Tout à coup arrivent courriers sur courriers, apportant la nouvelle que le Roi et sa femme avaient été arrêtés par une petite municipalité des frontières de la Champagne et de la Lorraine, celle de Varennes, près Stenay; le zèle et le danger ont appelé de proche en proche trente à quarante mille gardes nationales qui environnent Châlons-sur-Marne où l'on a amené nos grands brigands. Que fera-t-on d'eux? C'est un problème curieux à résoudre. Il me semble qu'il faudrait mettre le mannequin royal en séquestre et faire le procès à sa femme. Mais notre Assemblée ne vaut rien pour cela. Hâtez-vous de finir vos élections, et que tout l'empire demande la nouvelle législature, elle sera le sceau nécessaire; si celle-ci se prolonge, elle finira par nous trahir nous-mêmes, nous vendre à la Cour, ou se rendre sénat aristocratique. Il faudrait profiter de ces grands mouvements pour appeler tous les citoyens à l'activité, pour réformer enfin les vices de notre Constitution... Je suis pressée et je quitte à regret... Mais, tant que la paix avait duré, je m'en étais tenue au rôle paisible et au genre d'influence qui me semblent propres à mon sexe; lorsque le départ du Roi a déclaré la guerre, il m'a paru que chacun devait se dévouer sans réserve; je suis allée me faire recevoir aux Sociétés fraternelles[3], persuadée que le zèle et une bonne pensée peuvent être quelquefois très utiles dans les instants de crise.

Je ne sais pas me tenir chez moi et je vais voir les braves gens de ma connaissance pour nous exciter tous aux plus grandes mesures. La scène change encore une fois; il faut songer maintenant à quelque instruction à faire et à répandre.

Donnez-nous de vos nouvelles. Je ne sais si mes précédentes vous seront parvenues, car nous avions tout à suspecter et à craindre des chefs de bu-

[1] Voir dans Aulard, *Jacobins*, II, 538-544, le compte rendu de cette séance.

[2] Les mots entre crochets ont été biffés sur l'autographe, et rétablis de la main de Henriette Bancal.

[3] Probablement à la «Société fraternelle des Patriotes des deux sexes, séant aux Jacobins». — Voir, sur ces Sociétés, Tourneux, 10023-10049, et Aulard, *Jacobins*, Table générale.

reaux, aux postes comme ailleurs. Cette lettre doit être la cinquième. Adieu, mon ami; j'espère que nous nous reverrons.

435

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

24 juin 1791, — de Paris.

La fatigue m'oblige à rester chez moi, du moins ce matin; je me propose de vous entretenir sur notre situation présente, quoique j'aie l'intention de ne faire partir ma lettre que demain, car je veux pouvoir vous mander les résolutions de l'Assemblée. Elles vont à peu près décider de nos futures destinées. Les bons citoyens sont dans les alarmes, en considérant la faiblesse de nos représentants; le peuple est admirablement disposé, mais il est trop confiant et il ne sent pas la nécessité de pousser et de guider ses médiocres législateurs.

On ramène Louis XVI, sa femme, ses enfants et sa sœur. Que doit-on faire d'un roi parjure, qui renonce et trahit ses engagements, viole le contrat dont il tenait son pouvoir, réclame hautement contre les clauses de la transaction, et fuit parmi les ennemis de sa nation pour revenir combattre et subjuguer le même peuple qui lui avait assuré le trône? Tel est l'important problème qui se présente et qu'il faut résoudre avant l'arrivée de Louis XVI, puisque cette solution doit prescrire la manière de le recevoir et de le traiter. Louis XVI est en route, accompagné de quinze à vingt mille gardes nationales, et, demain matin, il sera dans nos murs.

Monsieur et sa femme sont à Mons; l'Empereur s'y est rendu; on s'agite extrêmement sur les frontières, et quels que soient le zèle et la foule de nos gardes nationales, les préparatifs et les munitions nous manquent, ainsi que l'habitude de la discipline, et des chefs habiles et sûrs. Le pays est ouvert et sans défense du côté de la Flandre; on peut, par les Ardennes, arriver jusqu'à peu de distance de la capitale. M. [Lafayette[2]] a perdu la confiance publique, malgré le zèle aveugle d'un grand parti de sectateurs; sa conduite est [suspecte], répréhensible; [on ne doit pas lui conserver son commandement, et ce serait

[1] *Lettres à Bancal*, p. 248; — ms. 9534, fol. 131-132.

[2] Ce nom, ainsi que les mots mis entre crochets dans les quatre lignes suivantes, ont été biffés sur l'autographe, puis rétablis de la manière que nous avons déjà dite.

bientôt fait si l'on avait quelqu'un à mettre à sa place]; mais Noailles n'en veut pas[1]. Dubois de Crancé est trop médiocre et trop machine pour être capable de la remplir. Les Lameth ne sont vraiment que des factieux et nous plongeraient dans de nouveaux embarras; on ne voit personne d'ailleurs. Après ce coup d'œil général, considérons quelques faits de détails. Hier, dans tous les groupes du Palais-Royal et de la ville, régnaient un même esprit et un même langage : profond mépris pour la personne du Roi, embarras de son retour, dont on est bien aise parce qu'il rompt les mesures d'un traître et semble éloigner la guerre qui allait commencer, mais qui dérange les idées républicaines auxquelles on commençait à se livrer; désir de se passer de roi, peu de vues sur la manière d'y parvenir, mélange de confiance dans l'Assemblée, d'attente que ses mesures seront excessivement modérées; sorte de résignation d'y souscrire, qui décèle le défaut des lumières, car l'énergie ne manque point, mais l'espoir des moyens d'arriver au but.

Dans l'après-midi, une foule de députations et des détachements de bataillons, tous les tribunaux, etc., ont été solennellement à l'Assemblée prêter le nouveau serment de fidélité à la *Nation* et la *Loi* seulement; mais, ce qui a été bien plus frappant, tout le faubourg Saint-Antoine s'y est porté, au nombre de je ne sais combien de mille âmes; les hommes, armés de piques, de bâtons; les femmes, avec un air de fête : tous défilant en bon ordre, rangés sur six de front, et occupant ainsi depuis la rue du faubourg jusqu'aux Tuileries, la musique nationale à leur tête; entrés dans l'Assemblée, par parties, ils y ont tous juré à leur manière d'être fidèles à la nation; ils y ont crié «Vive la loi! Vive la liberté! F. . . du roi! Vivent les bons députés! Que les autres prennent garde à eux! . . . . .» Et la musique de jouer *Ça ira*, et les gens de chanter le refrain, en envoyant au diable le Roi et les aristocrates. — Durant cette scène, imposante dans sa triviale énergie et faite pour encourager les républicains, les Jacobins passaient leur temps en discussions pitoyables : ils admettaient d'Or-

[1] Louis-Marie, vicomte de Noailles (1756-1804), député de la noblesse du bailliage de Nemours. On connaît son rôle dans la nuit du 4 août 1789 et sa mort glorieuse à la Havane. Beau-frère de Lafayette, il était alors engagé plus avant que lui dans la Révolution. Madame Roland le nomme (*Mém.*, cahier *Brissot*, inédit) parmi ceux qui se réunissaient chez elle. Envoyé à Colmar pour y apaiser une sédition (il était colonel du régiment des chasseurs d'Alsace), il en était revenu au moment de la fuite du Roi (Aulard, *Jacobins*, séance du 22 juin 1791 : «M. Chépy annonce le retour de M. de Noailles à Paris [on applaudit]. . . »; séance du 23 juin : . . . «M. de Noailles entre dans l'assemblée et est applaudi de toutes parts. . . »).

léans, Chapelier, Castellas[1] et autres 89 demandant à être reçus, en abrégeant les formalités pour mieux seconder leur empressement; ils improuvaient Robert qui vantait la République, ils écoutaient Danton dont la vigueur, ou fausse ou peu éclairée, ne trouvait d'expédient que dans une *régence*[2]. Cependant le lâche Comité de constitution, le perfide Thouret[3], présentent un projet de décret contenant quelques mesures d'après *l'enlèvement* du Roi, pour assurer la tranquillité de sa personne jusqu'à sa *réunion* au Corps législatif; prononçant des peines contre ceux qui oseraient l'insulter, etc.... Observez qu'on a envoyé Petion au-devant du Roi, que Buzot sort de maladie et peut à peine se faire entendre, que la permanence de l'Assemblée, entraînant beaucoup de fatigue, oblige ses membres à s'absenter par moments. Heureusement Robespierre rentrait dans la salle; il s'élève avec son énergie ordinaire, on l'arrête, et l'on suspend l'Assemblée pour quelques heures.

Quant à nous, voici ce que nous pensons et ce que nous disions à Buzot après minuit. Remettre le Roi sur le trône est une ineptie, une absurdité, si ce n'est une horreur; le déclarer en démence, c'est s'obliger, d'après la Constitution qui a prévu le cas, à nommer un régent; nommer un régent serait non seulement confirmer les vices de notre Constitution dans un moment où l'on peut, où l'on doit les corriger, mais encore ouvrir les voies à la guerre civile : qui nommerez-vous, de ceux que votre loi d'hérédité appelle à cette régence? — Monsieur? — d'Artois? — Condé? — ou d'Orléans, qui n'y a pas un droit rigoureux, qui est vicieux et méprisé, qui discréditerait votre opération et ferait soulever les provinces? Faire le procès à Louis XVI serait, sans contredit, la plus grande, la plus juste des mesures : mais vous êtes incapables de la prendre, et il ne faut pas raisonner sur des hypothèses. Eh bien, mettez-le non en *interdit* proprement dit, mais en *suspens*, comme on faisait autrefois des magistrats qui avaient prévariqué; c'est bien le moins que votre délégué, trahissant tous ses devoirs, soit *suspendu* de ses fonctions jusqu'à plus mûr

[1] Jean-Antoine de Castellas (1735-1801), député du clergé de Lyon à la Constituante. — Madame Roland doit faire erreur ici. Ce qu'on sait du rôle de Castellas ne permet guère de se le représenter allant aux Jacobins.

[2] Voir dans Aulard, II, 344-347, le compte rendu de cette séance, où la faction d'Orléans chercha, en effet, à profiter du désarroi causé par la fuite de Louis XVI. Remarquons une fois pour toutes que ces lettres complètent utilement les comptes rendus publiés par M. Aulard. Dans celui du 23 juin, par exemple, il n'est question en aucun endroit de Robert et de sa motion républicaine.

[3] Jacques-Guillaume Thouret (1746-1794), député du Tiers de Rouen.

examen; cependant vous le détiendrez sous bonne et sûre garde; vous ordonnerez l'information contre tous ceux qui ont concouru à sa fuite; vous maintiendrez votre première mesure d'agir sans sanction royale, et, afin de mettre plus de régularité, d'activité dans la répartition et l'exercice des pouvoirs, vous nommerez, pour l'exécutif, un président national et temporaire, le tout provisoirement. — Avec cette marche, vous suivez sans entrave toutes les opérations du gouvernement; vous prouvez par le fait, aux départements bien moins avancés que Paris à cet égard, qu'un roi n'est pas nécessaire et que la machine peut aller et va bien sans lui. Cependant mettez vos frontières en état de défense, ordonnez des munitions, veillez à vos finances; les bons citoyens répandront l'instruction par des écrits, le patriotisme de la capitale s'étendra de toutes parts, la réforme de la Constitution se prépare, s'assure, et la République s'établit. Voilà ce qui nous semble devoir être préféré, voilà ce que nous prêcherions sur les toits si nous avions des voix de Stentor et ce que nous répétons autour de nous.

Je ne suis pas contente de Brissot, dans ces grandes circonstances; je voudrais que sa feuille fût toute instruction sur cette matière, je la trouve toute gazette sur les événements. Les heures se précipitent; on ne peut à la fois concevoir, observer, parler à beaucoup de monde et écrire pour imprimer à temps. C'est en ce moment que nous sentons le défaut et combien auraient résulté d'avantages d'une association telle que nous l'avions imaginée, de trois ou quatre personnes bien indépendantes, bien dévouées au salut public, ne s'occupant que de mûrir l'opinion et ayant une imprimerie consacrée à cet objet. Mais il faut bien s'entendre, oublier toute considération particulière, ne chercher dans l'établissement que de quoi l'assurer et le faire fleurir, sans ambition de places ni d'argent. C'est cette entente et le degré d'énergie, de désintéressement qu'elle exige, qu'il est si difficile de trouver dans trois ou quatre personnes qui aient en même temps assez d'estime réciproque pour se tolérer les différences de caractère, des lumières et quelque talent. A quoi a-t-il tenu, pourtant, que quelques têtes de votre connaissance et de la mienne aient formé cette réunion, bien suffisante dans ces temps de révolution pour opérer les plus grandes choses?

Lyon est toujours dans une agitation désolante; les factieux paraissent l'emporter dans les assemblées primaires; on aura les plus mauvais électeurs qu'il soit possible d'imaginer, et, si les représentants leur ressemblent, la députation sera pire encore que celle d'aujourd'hui, ce qui semble au-dessus de toute

expression à ceux qui la connaissent. Tâchez de mieux faire; adieu, jusqu'à demain.

Samedi 25.

Nous marchons au milieu des intrigues et des pièges; le moment heureux pour la liberté s'échappe sans qu'on en profite, les ambitieux seuls savent en user; c'est qu'ils sont coalisés pour leurs intérêts, tandis que les gens de bien, dévoués à l'avantage commun, demeurent isolés ou en petit nombre. Nous avons hier longuement et vivement conféré sur les moyens de faire un *parti*, puisqu'il en faut un même à la vérité; il est bien tard, et les factions sont devenues très puissantes. L'Assemblée a décrété la suspension des élections[1] pour deux raisons qui décèlent également sa faiblesse et son despotisme. La première, c'est afin que les corps électoraux n'imaginent pas de prendre en considération la chose publique et d'émettre des vœux, qui pourraient ressembler à des ordres, sur les partis à prendre; la seconde, c'est la crainte d'avoir tout prêts de nouveaux représentants qui, selon les circonstances, pourraient se convoquer et élever autel contre autel. Comment a-t-elle été promptement amenée à cette mesure, car le décret a été comme surpris? Par la calomnie adroitement répandue que Brissot et Clavière, regardés comme chefs extérieurs d'un parti républicain, avaient expédié le matin 83 courriers pour insinuer le républicanisme dans les départements, calomnie dont le but était de mettre en défiance contre Robespierre, Buzot, etc., etc. . . . Il est à parier que le Roi sera bien reçu par l'Assemblée et que nous allons tomber sous le règne d'un sénat aristocratique, soutenu d'une sorte de Maire de Palais ou de Protecteur; j'emploie ces noms pour indiquer à peu près la chose. Barnave et Maubourg[2] vont concerter avec le Roi la conduite qu'il doit tenir, lui dicter des désaveux, des protestations que l'Assemblée prendra au pied de la lettre; Petion ne sert au milieu d'eux qu'à voiler ces mesures aux yeux du public, et il sera leur dupe comme doit l'être un homme ouvert et sans défiance avec d'adroits intrigants. — Lafayette est plus puissant que jamais; son jeu annonce plus de profondeur et d'habileté qu'on ne lui en aurait supposé; les idées de guerre le rendent intéressant, il a la force armée; il s'est conservé d'aveugles

[1] Décret du 24 juin 1791, ajournant les opérations électorales prescrites par la loi du 28-29 mai précédent en vue de la première législature.

[2] Le comte de Latour-Maubourg (1756-1831), député de la noblesse du Puy, compatriote et ami de Lafayette, avait été, avec Barnave et Petion, envoyé par l'Assemblée pour ramener Louis XVI à Paris. Il émigra avec Lafayette le 18 août 1792.

partisans, il s'est lié intimement avec la portion ambitieuse de l'Assemblée, et il fera tout avec elle, parce qu'ils ont un besoin réciproque l'une de l'autre pour gouverner ensemble.

Robert a été maltraité dans les corps de garde comme membre des Cordeliers; chaque jour, les colporteurs de Marat[1], de *l'Orateur du peuple*[2], sont arrêtés et leurs feuilles déchirées par les satellites de Lafayette. On travaille en même temps à laisser avilir le Roi dans l'opinion, ce qui est juste et facile, et à persuader que c'est une machine nécessaire; on veut le faire regarder comme indispensable dans la Constitution et sans danger pour elle; on est assez bien parvenu à cette fin. On a l'art de prêcher l'ordre, la paix et l'union pour anéantir les inquiétudes, enchaîner l'activité; on ne veut de forces que celles qu'on peut diriger. Il suit de là que le peuple, qui, en se reportant au niveau du 14 juillet 89, pouvait achever de reconquérir ses droits et perfectionner la Constitution, perd de vue l'avantage que les circonstances venaient lui offrir; son attention ne se porte que sur l'idée de se défendre des ennemis extérieurs; il rive les liens forgés par les mauvais décrets, il se dévoue à une Assemblée perverse, dominée par l'intrigue et l'amour du pouvoir; il est la dupe d'une poignée de factieux qui ne veulent qu'accroître leur puissance et satisfaire leurs petits intérêts; il adore la liberté dont on s'efforce de ne lui laisser que le simulacre; il court à un état de choses qui ne vaudra peut-être pas même celui de l'Angleterre. D'après ce qui se passe, il est évident qu'il eût été meilleur pour la liberté que le Roi ne fût pas arrêté, parce qu'alors la guerre civile devenant immanquable, la nation allait forcément à cette grande école des vertus publiques. C'est une chose cruelle à penser, mais qui devient tous les jours plus frappante, que nous devons rétrograder par la paix et que nous ne saurions être régénérés que par le sang. Caractère léger, mœurs corrompues ou frivoles, voilà des données incompatibles avec la liberté, qui ne peuvent être changées que par les froissements de l'adversité. — Il paraît bien que nous serons attaqués au dehors, mais la guerre extérieure n'est bonne qu'à fortifier nos intrigants, habiles à se rendre nécessaires, et à épuiser nos forces. — Je suis profondément affligée; l'avenir n'est gros que d'événements parmi lesquels je désespère de voir s'exalter et se purifier nos esprits et nos affections; je suis dégoûtée des Jacobins comme je l'étais de l'Assemblée. Faut-il n'apprendre qu'à mépriser les hommes en les observant davan-

[1] Notons ici la première mention du nom de Marat.

[2] Sur l'*Orateur du peuple*, de Fréron, voir Hatin, p. 183.

tage!... Puisque les élections sont suspendues, vous reviendrez sans doute ici; c'est encore le centre où il faut que se réunissent les bons citoyens pour y combattre les autres. Donnez-nous de vos nouvelles.

On attend le Roi demain.

Brissot commence pourtant à raisonner dans sa feuille d'aujourd'hui.

436

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[1].]

29 juin 1791, — de Paris.

Après tant de bonnes choses de ce seigneur et maître, les fantaisies de ma plume volontaire ne viennent peut-être pas fort à propos; mais il faut que je vous apprenne que les électeurs de Villefranche sont détestables, dans toute la force du terme. Un petit avocat, Pein, homme sans mœurs, sans autre caractère que celui de l'intrigue, impudent et vain, ennemi de la Révolution, méprisable et méprisé, en conséquence mis de côté dans les premiers temps, a levé une espèce de petit club contre celui des Amis de la Constitution[2]; avec ce moyen de cabale, adroitement ménagé, il a tout fait, et, de neuf électeurs, sept sont sortis de son petit club, lui à la tête[3]; il va travailler tous vos gens de la campagne, et les infecter si vous n'y prenez garde; c'est un ami

[1] Ms. 6241, fol. 75-76. — La première partie de la lettre est de Roland (suites de l'affaire de Varennes; Louis XVI «est démontré coupable ou imbécile; il faut le punir ou le déclarer en démence». — Affaires de Lyon; Choix des *électeurs* de Lyon; Roland s'en inquiète). — Nous ne donnons ici que le post-scriptum, qui est de Madame Roland.

[2] Il y avait, à Villefranche, deux clubs des *Amis de la Constitution :* l'un, affilié à la Société de Paris, et où étaient les amis de Roland; l'autre, non affilié, «tenant ses séances chez Maurin», et dont Pein était président. — Voir une lettre intéressante écrite à Madame Roland, le 13 avril 1791, par une de ses amies de Villefranche (Mme Braun), et publiée par nous (*Révolution française* d'août 1896 : «Une entrée épiscopale en 1791»).

[3] Électeurs de Villefranche, 1re section : Pein, homme de loi; Dachot fils, Deschamps-Arnaud, Vatout, Constant aîné; 2e section : Varenard, procureur syndic du district, Canet cadet, Pique, Corcevay père (*Almanach de la ville de Lyon et du département de Rhône-et-Loire*, 1792).

et un allié des Guillin, les conspirateurs[1], dangereux, parce qu'il n'est pas sans esprit, mais bien sans honte.

Il y a, d'autre part, un abbé Vareynard[2], qui ne vaut pas mieux, dans un genre différent; franc hypocrite, vrai pédant, fripon comme un prêtre, c'est tout dire. Les électeurs de Villefranche sont une vraie peste, dont l'influence peut être affreuse.

Je ne sais comme vous viendrez à bout de porter d'honnêtes gens à la députation; ils seraient pourtant bien nécessaires, car les temps doivent être orageux encore pour bien des années. Si celui dont votre amitié nous fait mention[3] y parvient, ce sera comme par miracle, et il y portera une énergie qui, je crois, s'est encore augmentée ici dans la connaissance et le froissement des choses et des hommes; sinon, il ira paisiblement cultiver ses laitues. Dans la comparaison des situations, je ne sais quelquefois ce qu'il convient de désirer; cependant ce Paris enflamme, et l'on sourit à l'idée de déployer toutes ses forces pour le triomphe de la bonne cause, dût-on y perdre la vie.

Adieu, mes affectueux embrassements à votre belle moitié.

437

[À BANCAL, À CLERMONT[4].]

1er juillet 1791, — de Paris.

Les papiers publics vous auront instruit de la suite des événements; je n'ai plus pensé qu'il fût également nécessaire de vous donner les détails de chaque jour.

Nous venons de passer la plus belle époque pour la liberté, sans qu'on l'ait mise à profit avec la sagesse et la vigueur désirables dans les circonstances. Cependant l'avenir est gros d'événements; nous ne faisons que commencer la Révolution, et nous sommes encore à la veille d'une nouvelle crise. Le Roi est *suspendu* et *détenu* par le fait, mais on n'a pas osé prononcer l'un et l'autre; il

[1] Voir, sur la conspiration des Guillin, les lettres 394 et 396.

[2] Varenard. — Voir lettre 388.

[3] Roland.

[4] *Lettres à Bancal*, p. 259; — ms. 9534, fol. 143-135.

s'ensuit qu'on ne se presse pas d'organiser le pouvoir exécutif d'une manière durable, et que le prisonnier n'est pas tellement gardé qu'il ne puisse communiquer avec qui lui plaît. On s'est contenté d'exprimer que l'on continuerait à se passer de sanction. Le seul triomphe qu'aient obtenu les partisans de la bonne cause a été de faire décréter que le gouverneur du Dauphin serait choisi hors de l'Assemblée. On parle beaucoup de Condorcet, qui n'est pas sans mérite, mais c'est un intrigant, et ce caractère n'est point recommandable. On ne doute pas qu'une partie de l'Assemblée nationale ne parte aux premiers jours; déjà les *Noirs* les plus fameux ne paraissent plus aux séances. La Reine médite des vengeances, et l'on ne sait ce qui peut arriver. On marche au milieu des pièges, et l'on ignore, en mettant le pied sur le gazon, s'il n'y a point de fosse creusée par-dessous. Le Roi est tombé au dernier degré d'avilissement: il s'est montré à nu par son équipée, il n'inspire que du mépris; on a effacé de partout son nom, sa figure, ses armes; les notaires ont été obligés d'enlever les écussons fleurdelisés qui désignaient leurs maisons; sa personne n'a plus d'autres dénominations que celles de Louis *le faux,* ou du *gros cochon;* des caricatures de toute espèce le présentent sous les emblèmes, non les plus odieux, mais les plus propres à nourrir et augmenter le dédain[1]. Le peuple se porte de lui-même à tout ce qui peut exprimer ce sentiment, et il est impossible qu'il revoie jamais sur le trône un être qu'il méprise aussi complètement.

Je vous disais, dans ma dernière, que Lafayette perdait beaucoup dans l'opinion et qu'il était plus puissant que jamais; cette contradiction existe, toute difficile qu'elle semble à expliquer.

Il est presque impossible de ne pas croire le commandant instruit à l'avance de la fuite de la famille, et cette persuasion est généralement répandue; mais, en même temps, on ne sait qui porter à sa place: on le croit nécessaire, et il a un parti considérable dans l'Assemblée. Celle-ci, timide et peureuse, fera toutes les sottises que voudront les factieux dans la crainte de la guerre, et l'on

[1] La limite fut vite franchie. Moins de trois mois après, Roland écrira à sa femme (ms. 6240, fol. 262-263), le 12 septembre 1791:

«On vient d'exposer en vente, contre les murs de la Monnaie, une gravure représentant le Grand Couvert; Gargantua est à table; d'un côté, la famille; de l'autre, sa femme, debout, lui tenant la tête d'une main et recevant, de l'autre, dans un grand verre, le sang d'un homme qu'égorge le boucher de Nancy, pour le faire boire à Gargantua, qui a déjà la bouche ouverte; et elle, avec un air atroce, prononce ces mots: «Que ce verre ne peut-il me servir de baignoire! C'est la plus terrible apostrophe, la plus horrible caricature qu'on ait encore faite; on frémit en la considérant...»

ne manque pas de lui présenter à propos cet épouvantail. Elle a eu pourtant la noblesse de passer tranquillement à l'ordre du jour sur la lettre insolente de Bouillé; mais ceux qui la travaillent connaissent bien son faible et savent s'en prévaloir. Il serait à souhaiter que, dans les provinces, le peuple un peu moins confiant sentît la nécessité de manifester son opinion et de régler l'Assemblée. Il serait aussi bien important qu'une autre législature fût nommée, mais il faudrait que les choix fussent bons, et, à voir ceux des électeurs en plusieurs endroits, on n'ose se livrer à l'espérance. Vous aurez vu le spécieux projet de Duport sur une fédération militaire et municipale; c'était un moyen imaginé pour réunir des adorateurs de la vieille idole et la faire réintégrer.

Je ne sais, en vérité, que prévoir; la seule chose qui me paraisse constante, c'est que l'impulsion vers la liberté est si forte et si générale, qu'il faudra bien que nous arrivions à cette liberté [fût-ce à travers une mer de sang[1]]. Les nations ne peuvent rétrograder; la chute des trônes est arrêtée dans la destinée des empires, et si nous ne jouissons pas des fruits de la perfection sociale et politique, du moins nous la préparerons à nos neveux. Avec ce sentiment et cette perspective, quels obstacles sont insurmontables?

Je[2] viens, mon cher ami, de chez M. Turpin[3]. J'ai retiré de chez lui les papiers qui regardent M. Addington[4], parce qu'il ne peut rien faire sans la procuration de celui-ci. Si vous écrivez à Londres, il faudrait la demander. L'ordre qui est derrière l'effet est bâtonné; on ne peut y en substituer un autre.

Je viens de faire imprimer quelque chose sur la liberté de la presse[5]. Je me propose de vous en envoyer mille exemplaires, dont je vous prierai de faire faire la distribution dans votre département, le mien et ceux des environs, par votre Société des Amis de la Constitution.

Nous n'avons point pu réussir à ravoir vos lettres sur les pétitions. Au reste, dans ce

[1] Les mots entre crochets sont biffés dans l'original, mais restent lisibles.

[2] Ce qui suit est de Lanthenas.

[3] Turpin (Gérard-Maurice), agent des créances du Trésor public, rue Royale, butte Saint-Roch, n° 18 (*Almanach royal* de 1792, p. 679, et Tuetey, III, 447, 1906, 2254).

[4] Une pièce de la collection Picot nous apprend qu'Addington était un des Anglais de la société que Bancal avait fréquentée à Londres, et pour lequel il s'était chargé de faire nous ne savons quels recouvrements à Paris.

[5] «*De la liberté indéfinie de la presse et de l'importance de ne soumettre la communication des pensées qu'à l'opinion publique*, par F. Lanthenas, docteur médecin, citoyen français», 17 juin 1791, 37 pages in-8° (avec un post-scriptum du 23 juin); à l'imprimerie du *Cercle social;* Visse et Desenne, libraires.

moment, des intérêts plus importants encore méritent qu'on les préfère. Les élections étant suspendues, si vous veniez ici, nous pourrions suivre l'encouragement des sociétés populaires. C'est un des sujets les plus intéressants à traiter maintenant, et je vous offrirais de publier ensemble l'ouvrage que j'ai préparé sur cette matière. Il se ferait temps aussi que nous vissions si nous exécuterons quelque chose de ce dont il a été question entre nous et Brissot. M. Roland ne serait point éloigné d'y prendre part, afin de se faire une existence indépendante à Paris. Si vous pouvez venir nous retrouver bientôt, ce sera bien.

J'ai pressé ici pour qu'on profitât de la suspension que l'on a mise aux élections, et qu'on passât deux décrets nécessaires pour assurer leur bonté, — savoir, un pour le scrutin épuratoire de quatre listes, et l'autre pour que l'on puisse, dans chaque département, choisir les citoyens éligibles de tout le royaume. Sans doute, dans les circonstances, l'Assemblée nationale aurait dû s'élever et détruire tous les mauvais décrets qu'on lui a fait porter, le marc d'argent et toutes les distinctions qui restent entre citoyens, etc.; mais, au moins, devrait-on obtenir ceux-là sur les élections. Cependant je n'ai pu persuader à nos patriotes d'en faire la motion. Cela vaudrait bien la peine qu'on fît des départements des pétitions. — Au scrutin épuratoire il y aurait une perfection à ajouter, que Brissot trouvait très juste : c'est de faire signer par chaque électeur ses listes après la première, afin que chacun fût pressé de composer sa liste de bons choix, ou au moins d'y mettre quelques hommes de mérite; on se rapprocherait ainsi de la manière de voter que Rousseau trouvait la plus digne d'un peuple libre. Si on joignait à cela les discussions et scrutins préparatoires dans les Sociétés patriotiques, on serait assuré d'obtenir les meilleurs choix. Salut[1]!

438

À M. H. BANCAL, [À CLERMONT[2].]

1er juillet au soir 1791, — de Paris.

Ma lettre était partie lorsque la vôtre m'est parvenue; nous avons lu cette dernière avec le plus vif intérêt : vos sentiments, vos idées s'accordent si parfaitement avec les nôtres, que leur expression nous plaît et nous anime en même temps. Brissot vient d'emporter et votre lettre et votre motion imprimée pour en faire usage; cependant, en publiant une partie de votre lettre, il la supposera d'un autre lieu que de Clermont, car il faut à la fois effrayer l'Assemblée par la peinture de l'énergie des peuples, et éviter qu'elle voie si bien ceux qui peuvent la développer qu'elle sache à qui s'en prendre pour arrêter

(1) Bosc a ajouté : «Me voilà de retour, mais très occupé. Je vous écrirai sous peu. Je vous embrasse. Louis Bosc.»

(2) *Lettres à Bancal*, p. 265; — ms. 9534, fol. 136-138. Pas d'adresse; mais, dans un coin : «H. Bancal.»

les progrès du bon esprit[1]. Je ne saurais trop vous le répéter, les dispositions sont excellentes, il ne manque au peuple que de savoir combien l'Assemblée est faible et corrompue, afin d'y avoir moins de confiance et de prendre la résolution de la diriger. Bosc arrive de la province, il a parcouru trois départements, et ses observations s'accordent aussi très bien avec ce que nous avons recueilli de toutes parts; il ne faut que des lumières.

Vous ferez une chose excellente si vous pouvez porter vos assemblées primaires à délibérer que, les circonstances requérant un nouvel examen de la chose publique, elles ont voulu connaître quels changements il convenait d'y apporter, et, d'après une sage discussion, ont arrêté sur telles telles considérations que l'Assemblée nationale serait priée de convoquer toutes celles du royaume pour avoir leur vœu sur la formation d'un conseil électif et temporaire, auquel serait confié le pouvoir exécutif, etc., etc... Vous avez toutes les données nécessaires pour rédiger une excellente adresse; faites-la tirer à milliers, envoyez-la à toutes les Sociétés; que l'opinion se forme et prenne son empire : voilà le seul moyen de salut. Représentez-vous que notre détestable Assemblée veut réintégrer le Roi; que la faction des Lameth s'est unie avec [Lafayette[2]]; qu'elle agit de concert avec le Comité de constitution et les modérés, et que les *Noirs* la fortifient. On tente de porter des atteintes à la liberté de la presse; il y a trois jours que l'on fit une dénonciation et rendit un décret contre une édition de la déclaration du Roi; heureusement que Buzot obtint, par amendement, de faire exprimer que c'était à cause du faux matériel commis par celui qui avait pris le nom d'une imprimerie de laquelle l'édition ne sortait pas. Aujourd'hui, autre tapage : vous saurez qu'il s'est formé une société *républicaine* qui doit faire un journal dont le titre annonce et le but et les principes; Payne est à la tête; c'est lui qui a fourni les matériaux du prospectus affiché ce matin de tous côtés, en forme d'avis, sous le nom d'un particulier de la Société[3]. Malouet a dénoncé cette affiche comme digne de toute la rigueur des

[1] Brissot n'y mit pas tant de précautions. — Voir *Patriote français* du 3 juillet 1791 : «Extrait de la motion de Jean-Henri Bancal, faite à la Société des Amis de la Constitution [de Clermont], les 23 et 24 juin 1791.» (Bancal y proposait la déchéance du Roi.)

[2] Le nom est biffé au manuscrit, mais reste lisible, et a d'ailleurs été rétabli de la main de Henriette Bancal.

[3] Voir sur cette manifestation républicaine, si remarquable par sa date, et sur l'orage qu'elle excita dans l'Assemblée, tous les historiens de la Révolution. Cf. *Patriote français* des 2 et 14 juillet 1791; Beaulieu, II, 509; *Mémoires de Madame Roland*, I, 60-61 : «Le projet du journal intitulé *Le Républicain* (et dont il n'y a eu que deux numéros) fut alors imaginé. Dumont le Ge-

lois; le plus violent orage s'est élevé dans l'Assemblée, ce n'a été qu'en caressant son amour pour la monarchie, en disant du mal du républicanisme et de ses partisans, qu'on est venu à bout de lui faire entendre que, telle ridicule qu'en soit l'opinion, encore faut-il lui laisser un libre cours et passer à l'ordre du jour sur la dénonciation faite avec transport et appuyée avec fureur. Jugez, par cet échantillon, dans quelles mains nous sommes livrés si nous ne savons pas rompre nos lisières et conduire nos législateurs! Nous avons cependant deux Sociétés de *Tyrannicides* : les *Cordeliers*, qui se sont déclarés tels dès les premiers instants de la fuite du Roi, et une autre de *particuliers* qui, ne voulant pas se nommer pour se conserver plus sûrement la faculté de porter leurs coups, se sont fait annoncer par un seul citoyen nommé Le Brun[1]. Aujourd'hui, le *Cercle social* discute ouvertement s'il convient ou non de conserver des rois; c'est le seul club, après les Cordeliers, qui, dans cette capitale, ose agir aussi ouvertement. Les Jacobins, comme l'Assemblée, entrent en convulsions au nom

nevois, homme d'esprit, y travaillait; du Châtelet, militaire, y prêtait son nom, et Condorcet, Brissot, etc., se préparaient à y concourir.» — Il y eut plus de deux numéros. Deschiens (p. 105) dit en posséder quatre. Hatin (p. 215) dit que la Bibliothèque nationale a les trois premiers, et donne quelques détails. Le prospectus du journal, signé «Achille Duchastellet», avait été affiché, dans la matinée du 1er juillet, jusqu'à la porte et dans les corridors de l'Assemblée, et c'était ce qui motiva la motion de Malouet. On s'accorde à penser que Thomas Paine l'avait rédigée.

Quant au hardi signataire de la pièce, Achille-François du Chastellet, le dernier descendant des d'Urfé, il faut saluer en lui un des plus généreux adeptes de la Révolution. Né en 1759, il avait fait les campagnes d'Amérique, de 1780 à 1783, comme aide de camp de Bouillé; en octobre 1789, il était aide de camp de Lafayette, et avait servi d'intermédiaire pour une tentative de rapprochement entre ses deux chefs (*Mémoires de Bouillé*, édit. Barrière, p. 144). La Révolution le fit maréchal de camp le 19 mars 1792; grièvement blessé devant Courtrai, le 24 juin suivant, lieutenant général le 7 septembre, il faillit être ministre de la guerre (séance de la Convention du 4 février 1793, 216 voix données à du Chastellet contre 356 à Beurnonville). Mais, en raison de ses liaisons avec les Girondins, il fut arrêté le 15 septembre 1793 et écroué à la Force, où il s'empoisonna le 20 mars 1794. Champagneux, qui fut son compagnon de captivité, parle de lui avec admiration. — Voir aussi Ét. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIII, XVI, XXI. Un livre récent (*Achille-François de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet, lieutenant général des armées de la République, 1759-1794*, par A. David de Saint-Georges, Dijon, 1896, in-8°) renferme, à travers beaucoup de digressions et de hors-d'œuvre, des renseignements d'un réel intérêt.

[1] Très probablement Lebrun-Tondu, le futur ministre du 10 août. — Il collaborait alors, avec Robert et sa femme, au *Mercure national et étranger* (Tourneux, 10660).

de république; cependant ils agréent la chose, car ils sont à peu près décidés pour le conseil électif. Or il est évident qu'un gouvernement républicain étant celui où tous les pouvoirs sont exercés par des élus du peuple, choisis à temps et responsables de leur conduite, nous sommes république si nous confions le pouvoir exécutif à un conseil électif, puisqu'il n'y avait plus que celui-là qui, dans notre Constitution, fût abandonné à l'hérédité d'une famille et à l'absurde inviolabilité d'un chef. Il nous faut ce conseil pour établir la balance du Corps législatif, ainsi que dans le congrès des États-Unis la maintient le *Sénat* par rapport à la portion *législative*.

On croit généralement que nous serons attaqués par la Flandre, et que Paris sera l'objet immédiat de l'attaque et des efforts de l'ennemi. Les Ardennes couvrent le chemin, très ouvert jusqu'à la capitale. Mais, encore une fois, tout le danger me paraît être dans la corruption d'une Assemblée devenue monstrueuse, à qui il ne manque plus que de faire emprisonner ceux de ses membres ou des citoyens qui osent blâmer sa conduite, pour ressembler au Long Parlement d'Angleterre. Voilà ce que les provinces ignorent, et ce qu'il faut leur apprendre; je suis toute occupée d'y écrire. Faites de bons imprimés et répandez-les. Eh bien! si la liberté s'élève un sanctuaire dans votre département, ce sera l'asile de ses défenseurs, si les autres départements les rejettent de leur sein; ce sera, du moins, un point de ralliement, et il en faut un dans les troubles qui se préparent.

Une chose sur laquelle il me paraît très important d'insister, c'est d'éclairer la nation sur l'état actuel de l'Assemblée, de manière non à avilir cette Assemblée, mais à faire sentir la nécessité de l'influencer et de la gouverner par la force de l'opinion. La disposition générale est si bonne, qu'il me semble qu'on pourra tout en espérer dès qu'on saura partout qu'une confiance aveugle dans nos représentants serait funeste dans ses conséquences, tandis qu'une action bien dirigée les obligera d'opérer notre bonheur.

Ayez soin d'écrire et d'envoyer votre motion imprimée à Joseph Servan, à Condrieu. Cet excellent homme, bon patriote et bon officier, que son amour pour la Révolution a fait chasser de la maison du Roi, ne s'occupe, dans l'obscurité de sa retraite, qu'à propager les lumières et la vérité; il a fait dans sa campagne, près Condrieu, un club populaire, et il produit un grand bien dans ses entours. Je le préviens de votre correspondance: je crois très utile d'étendre celle des amis de la liberté; il faut entre eux une sainte coalition pour renverser celle des factieux et des partisans de la tyrannie.

Ce Servan[1] est un frère *cadet* et très différent du Servan ci-devant avocat général de Grenoble, par lequel il ne faudrait pas le juger. Mais, lorsque nous vous le donnons pour un ami, vous n'hésiterez pas. Ce serait un homme précieux à mettre à la tête de quelque commandement dans les gardes nationales; dans tous les cas, il peut beaucoup servir la liberté, parce qu'il n'est pas sans influence dans son canton.

439

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[2].]

6 juillet 1791, — de Paris.

. . . . . Ma femme se lève[3], non au point du jour[4], mais pour recevoir mes adieux; elle est bien sensible à votre souvenir, à votre amitié, à celle de la chère moitié; et toujours pour vous et entre nous tous, salut, santé et amitié.

Je suis assez bien éveillée pour en réitérer les assurances, de cette bonne amitié; elle ne peut que gagner encore au patriotisme qui s'alimente ici de tant de manières.

On mène une singulière vie dans ce pays : depuis la fuite de nos gens, les diverses Sociétés patriotiques ont pris une activité qui me les a fait suivre plus exactement; on rentre chez soi à onze heures ou minuit, en réfléchissant sur la différence des intérêts pour lesquels le peuple s'assemble aujourd'hui, tandis qu'il y a peu d'années il ne se réunissait que pour chanter bêtement *Amen*.

Notre Assemblée a grand besoin d'être excitée au bien; elle n'est

(1) Joseph Servan, dont nous avons déjà parlé (note de la lettre du 30 décembre 1790), avait été pendant quelque temps, avant la Révolution, sous-gouverneur des pages de Louis XVI. Il était le frère cadet d'Antoine Servan, procureur général au Parlement de Grenoble de 1764 à 1772, célèbre comme orateur et comme publiciste, mais qui, après avoir appelé la Révolution, commençait à ne plus la suivre.

(2) Ms. 6241, fol. 79-80.

(3) La première partie de la lettre est de Roland. M. Faugère en a cité une partie dans son édition des *Mémoires* (I, 354). Nous n'en donnons que le paragraphe qui motive le post-scriptum de Madame Roland.

(4) Allusion à la célèbre chanson rustique de la région lyonnaise :

La Pernette se lève
Trois heures avant le jour. . . . .

plus capable de faire ce qu'elle devrait par ses propres forces. L'avenir est gros d'événements; nous pourrons avoir de rudes froissements; mais il faut que la Liberté triomphe, et elle l'emportera sur les trônes réunis!

440

À M. H. BANCAL, [À CLERMONT[1].]

Samedi, 9 juillet 1791, — de Paris.

En rentrant hier au soir, à plus d'onze heures, nous avons trouvé votre paquet du 5. Moi seule j'ai pu lire ce matin vos réflexions; je les goûte beaucoup; vous tonnez contre la royauté que j'abhorre, parce qu'elle me paraît le comble de l'absurdité, et l'une des sources des maux qui désolent la société, et vous saisissez fort bien la circonstance la plus favorable pour combattre et détruire les préjugés qui la soutiennent encore. Je crois vos *arrêtés* dans les principes, quoique je sois un peu embarrassée d'une *convention* actuelle, parce que je crains qu'il ne soit pas aisé d'en faire une bonne en même temps qu'une législature qui le soit aussi, et que, d'ailleurs, je redoute quelque confusion entre ces deux corps dans ce moment de crise où le peuple n'a pas des idées très distinctes sur la *Convention*. J'avais pensé, dernièrement, dans la nécessité de renouveler promptement la législature et cependant le besoin de continuer les travaux constitutionnels, qu'il aurait peut-être fallu que cette législature prochaine fût investie par ses commettants, d'une manière expresse, des pouvoirs constituants, comme par une exception particulière, uniquement due à la singularité des circonstances.

Vous demandez l'organisation de la haute Cour nationale; je crois bien me rappeler qu'elle est arrêtée par les décrets et qu'il n'est question que de procéder à la nomination des grands jurés suivant les formes prescrites. Au reste, je ne vous fais mes observations qu'avec doute, parce que, très occupée d'expéditions, je n'ai pas eu le loisir de les méditer, et que, d'ailleurs, je n'ai pu conférer avec nos amis[2], tous entrepris ce matin par la correspondance. Il faudrait qu'il plût des adresses de toutes parts, et le meilleur moyen de les

[1] *Lettres à Bancal*, p. 271; — ms. 9534, fol. 139-140. — [2] Lanthenas et Roland, qui logeaient ensemble.

obtenir de certains endroits, c'est de les y envoyer toutes faites; en conséquence, nous travaillons à qui mieux mieux. Brissot vient dîner avec nous aujourd'hui, nous causerons et lirons votre morceau; je le trouve très digne d'occuper une place dans le *Républicain* dont je vous envoie le premier numéro, et je crois qu'il y figurera bien.

Je vous ai désolé hier par la peinture de ce que font et veulent faire les Comités; je n'ai rien à changer à cela; mais il faut du moins que je partage avec vous la lueur d'espérance que j'ai vue apparaître aux Jacobins[1]. La séance devait être consacrée à l'examen de la question *que fera-t-on de Louis XVI?* La cabale a déployé toute son intrigue pour écarter cet ordre du jour; les plus violents orages se sont élevés, mais ils n'ont pu l'éviter. *Petion* a parlé très judicieusement, avec beaucoup d'adresse et de succès; il a bien développé la marche que les Comités se proposaient de suivre, les subtilités dont ils voulaient se prévaloir, la grande doctrine décrétée de *l'inviolabilité* dont ils prétendaient s'appuyer en criant à la nécessité *d'observer la Constitution;* car c'est devenu un mot de ralliement pour s'opposer à toute amélioration, pour conserver au contraire tout ce qui est en opposition avec ses bases et parvenir ainsi à la détruire effectivement à l'aide de ce qu'elle a de vicieux. Le vieux royaliste Prefeln a gâté sa mauvaise cause de manière à dépiter les Comités qu'il voulait défendre; on ne peut être plus pitoyable en raisonnements, plus choquant en personnalités. Rœderer, par un très noble et très beau mouvement, est parvenu à faire accueillir avec applaudissements le nom de *républicain* qui jusque-là n'avait été reçu dans cette Société qu'avec des huées. Enfin le mépris pour le Roi, la volonté de l'écarter, l'indignation à la seule idée de le voir rétablir, se sont manifestés avec la plus grande énergie, malgré l'opposition du parti.

Il arrive déjà beaucoup d'adresses des départements qui annoncent les mêmes dispositions; celle de Perpignan est si vive et si bien faite qu'on n'a pas voulu la lire à l'Assemblée nationale, et c'est ainsi qu'on évite les leçons auxquelles on ne veut pas se conformer. Les Jacobins ont décrété l'impression de celle de Die qui, sans être frappée au même coin de supériorité, exprime également les plus fières résolutions et de grandes vérités.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise décision, parce que les Comités sont assurés de la majorité dans l'Assemblée; mais l'opinion publique me paraît

[1] Voir dans Aulard, *Jacobins*, t. II, p. 596-598, le compte rendu de cette séance.

se former, et il faudra bien enfin que, de manière ou d'autre, son empire commande aux passions mêmes; ne négligeons rien pour l'éclairer et la fortifier.

Si nos neveux seuls doivent jouir de la liberté, du moins nous l'aurons établie, et s'il est vrai que son règne soit le plus favorable aux vertus, il l'est également qu'il faut de grandes vertus pour le fonder.

Farewell, my dear friend.

441

À M. HENRY BANCAL, À CLERMONT-FERRAND[1].

11 juillet 1791, — de Paris.

On vit ici dix ans en vingt-quatre heures; les événements et les affections s'entremêlent et se succèdent avec une singulière rapidité; jamais d'aussi grands intérêts n'avaient occupé les esprits; on s'élève à leur hauteur, l'opinion s'éclaire et se forme au milieu des orages et prépare enfin le règne de la justice. Les Comités, résolus, comme je crois vous l'avoir marqué, de mettre le Roi *hors de cause* dans l'examen du fait de son évasion, et ne cherchant que le moment de faire adopter cette résolution à l'Assemblée, très disposée à l'accueillir, avaient encore lâché hier, aux Jacobins, le vieux royaliste Préfeln, chez qui l'opiniâtreté de préjugés invétérés, jointe à un caractère naturellement énergique, produisent une constance et une fermeté qui seraient héroïques si elles étaient employées pour la bonne cause. Il a tenu la tribune si longtemps, qu'on a cru voir avec indignation le dessein de faire perdre la séance en tumulte et d'ôter aux autres orateurs le moyen de parler. Enfin Brissot a paru; Brissot, que des jaloux et l'austérité de ses principes n'ont fait écouter quelquefois qu'avec défaveur aux Jacobins, où d'ailleurs il va rarement, Brissot a entrepris de prouver les vices de la doctrine des royalistes sur l'inviolabilité, mais après avoir établi préliminairement que les patriotes *monarchistes* et *républicains* ne différaient point au fond, que tous voulaient également la Constitution, dont les bases sont *républicaines* et les formes représentatives; il a fait voir ensuite que même en admettant *l'inviolabilité*, telle qu'elle est décrétée, elle n'est point applicable dans ce cas-ci; il s'est appuyé de l'exemple des Anglais

[1] *Lettres à Bancal*, p. 275; — ms. 9534, fol. 141-142. Bancal a mis en marge: «Rép. le 16.»

que nos adversaires avaient voulu citer, et il a bien prouvé que le Roi *pouvait* être jugé. La seconde partie de son discours a été employée à établir qu'il *devait* l'être; il a passé en revue toute l'Europe pour démontrer que la crainte des puissances étrangères ne devait point nous arrêter dans ce que la justice et la raison exigeaient de nous à cet égard. Il a traité ces grandes questions avec tous les moyens du savoir et d'un grand talent, avec toute la force de la raison, l'empire du sentiment, l'autorité de la vertu; ce n'était plus un simple orateur, c'était un homme libre défendant la cause du genre humain avec la majesté, la noblesse et la supériorité du génie même de la Liberté. Il a convaincu les esprits, électrisé les âmes, commandé ce qu'il a voulu; ce n'étaient pas des applaudissements, c'étaient des cris, des transports; trois fois l'Assemblée entraînée s'est levée tout entière, les bras étendus, les chapeaux en l'air, dans un enthousiasme inexprimable. Périsse à jamais quiconque a ressenti ou partagé ces grands mouvements et qui pourrait encore reprendre des fers! Mais cela ne saurait être. On a arrêté que le discours serait imprimé au nom de la Société, des exemplaires envoyés à tous les membres de l'Assemblée nationale, à toutes les sections de Paris, à tous les bataillons, à tous les départements et aux Sociétés affiliées: on avait ajouté à toutes les municipalités de l'empire; la longueur du tirage a empêché, ou plutôt une petite tourbe s'est servi de ce prétexte pour circonscrire, s'il lui était possible, un succès qui fait son désespoir et qui n'a pas d'exemple[1].

Les Comités sont déconcertés. Si l'Assemblée corrompue brave cette opinion, elle se perd elle-même; ce qui, isolément, ne serait pas un grand mal, puisqu'elle ne vaut plus rien, mais ce qui nous jetterait infailliblement dans des crises terribles. Je me suis hâtée de vous esquisser ce triomphe de la raison dont j'espère d'heureux effets. Aujourd'hui, nous sommes occupés de celui de Voltaire. Puisse une nation sensible, habituée maintenant à de sublimes élans, éviter tous les pièges qui pourraient la faire retomber dans le néant de l'esclavage! Enfin j'ai vu le feu de la Liberté s'allumer dans mon pays; il ne saurait

[1] Voir dans Aulard, *Jacobins*, t. II, p. 606-607, le compte rendu de cette séance, où Goupil de Préfelne, député du Tiers du bailliage d'Alençon, n'est désigné que sous son nom patronymique de Goupil. On trouve à la suite (p. 608-626) le discours de Brissot «sur la question de savoir si le Roi peut être jugé», discours qu'on trouvera aussi au tome IV de ses *Mémoires*, éd. Montrol. Remarquons ici, une fois pour toutes, que ces comptes rendus, tirés des journaux du temps, sont singulièrement pâles et incohérents à côté des vibrants récits de Madame Roland.

s'éteindre; les derniers événements l'ont alimenté, les lumières de la raison se sont unies à l'instinct du sentiment pour l'entretenir et l'augmenter; il faudra bien qu'il dévore jusqu'aux restes du despotisme et qu'il fasse crouler tous les trônes. Je finirai de vivre quand il plaira à la nature, mon dernier souffle sera encore le souffle de la joie et de l'espérance pour les générations qui vont nous succéder.

442

À M. HENRY BANCAL, À CLERMONT-FERRAND [1].

Vendredi, 15 juillet 1791, — de Paris.

Je vous peindrais difficilement, mon triste ami, la situation où nous sommes. Je vous ai écrit lundi dans l'espèce d'espoir que m'inspirait la manifestation aux Jacobins d'une opinion saine qui avait enfin triomphé. L'après-midi du même jour fut consacré à la pompe triomphale de Voltaire; le peuple montra un vif intérêt à cette fête noble et touchante qui semble prédire la ruine entière de la superstition et le règne de cette justice qui défère les honneurs publics aux services rendus à la patrie. L'activité des Sociétés patriotiques, les bons écrits, présageaient d'autre part des résolutions propres à influencer l'Assemblée nationale. Elle a commencé la discussion mercredi; ce n'est que par des efforts extraordinaires que les honnêtes gens sont parvenus à la faire continuer jusqu'à aujourd'hui. Au milieu de l'inquiétude générale, on a cependant célébré les 13 et 14 juillet par le fameux hiérodrame et l'excellente musique exécutés à la cathédrale, et par la Fédération au Champ de Mars [2]. J'ai assisté à l'un et à l'autre, et j'ai cru voir, avec douleur, beaucoup plus de gens amoureux de spectacle, guidés par une curiosité frivole, que de personnes animées des sen-

[1] *Lettres à Bancal*, p. 278; — ms. 9534, fol. 143-145. Bancal a mis en marge: «Rép. le 19.»

[2] Les *Révolutions de Paris*, n° 105, p. 31, rendent compte des deux cérémonies. A celle de Notre-Dame, célébrée le 13 juillet, «on a exécuté, pour la seconde fois, l'hiérodrame tiré des livres saints et dont le sujet est la prise de la Bastille». Les paroles et la musique étaient du compositeur Marc-Antoine Désaugiers (le père du chansonnier). On entendit ensuite un violent discours du père Hervier, et «un *Te Deum*, de Gossec, termina cette fête civico-religieuse», à laquelle La Fayette assistait. — Le 14, les corps constitués se rendirent de la place de la Bastille, par les boulevards, au Champ de Mars, où Gobel dit la messe sur l'autel de la patrie, dont un des bas-reliefs représentait «le triomphe de Voltaire».

timents qui font tout le charme de ces brillantes réunions. La Fédération m paru morne, quoiqu'il y eût un peuple immense : il n'y a pas eu le moin signe d'allégresse, point de mouvements, point d'élans qui montrassent l'énergie ou décélassent des sensations vives; pas un seul cri pour la libe qu'on eût dû chanter avec transport pour annoncer l'enthousiasme avec le on doit la défendre.

Cependant l'accès des Tuileries est constamment interdit au peuple; des manœuvres indécentes président à l'admission aux tribunes de l'Assemblée; des personnes gagnées sont presque les seules qui puissent y pénétrer; le lieu des séances est environné de gardes nombreuses qui, revêtant pour la plupart le ton et les manières des soldats du despotisme, présentent aux hommes réfléchis l'aspect de gardes prétoriennes à la dévotion d'un fourbe. Les Sociétés fraternelles se sont réunies et présentées à la porte de l'Assemblée pour faire une pétition à la barre; en attendant la réponse du président, on a fait passer les femmes en dedans de la première barrière, à l'extérieur, et là, les gardes, les environnant, ont dirigé leurs baïonnettes sur ce faible troupeau comme s'il eût été composé de tigres qu'il fallût contenir ou immoler. Vous jugez des cris d hommes outrés; la cavalerie est arrivée et a fait cesser cette scène révoltante le président ayant répondu que l'Assemblée ne pouvait écouter la pétition e ce moment : « Retournez lui dire, reprit celui qui était à la tête des Sociétés retournez lui dire que c'est une partie du Souverain qui demande à ses délégués d'être entendue. » Cette sommation ne valut rien autre que d'être renvoyé au lendemain matin. Le parti espérait fermer alors la discussion qui fut encor continuée. Les Sociétés vont se présenter ce matin; d'autre part, il se fait u rassemblement au Champ de Mars; mais Lafayette fait mettre toutes ses gard sous les armes. Que peut faire une foule, sans moyens que sa douleur, cont une force armée qui suit aveuglément l'impulsion d'un homme?

Nous ne sommes plus en 89; on nous a préparé des chaînes; on prêche que paix et union aux gardes nationales, parce qu'on sent bien que division d'une partie qui se joindrait au peuple rendrait des forces à celui Voilà les fruits de cette séparation de toute une nation en deux classes, d l'une est passive et nécessairement esclave. L'homme armé sera toujours despote pour celui qui ne l'est pas; et le premier tyran de l'empire saura servir de l'une de ces deux classes pour subjuguer l'autre.

La coalition est si forte dans l'Assemblée, qu'il n'y a pas plus de quar députés pour la bonne cause; Robespierre a demandé en vain le renvoi

projet du Comité et la consultation du vœu des assemblées primaires; aujourd'hui, immanquablement, on prononce la honte de la France et l'on entre dans la carrière de son nouvel esclavage ou des troubles les plus affreux. Dans le moment où je vous parle, des hommes gagés environnent la statue de Henri IV et la couronnent de fleurs.

Nous trouvâmes, en rentrant mardi soir, votre dernière lettre, et nous la fîmes passer à Brissot pour décider l'impression des réflexions que M. Caldaguez[1] apporta; Brissot prit le tout et partit pour la campagne sans rien livrer à l'impression. Nous l'attendions hier matin; il n'était pas revenu le soir, et nous envoyons actuellement chez lui, vraiment inquiets de sa personne.

Marat est mourant; on le dit empoisonné, comme beaucoup de gens assurent que l'a été Loustallot.

[Ce qu'il y a de certain, c'est que les mouchards de Lafayette exercent la plus horrible inquisition et sont toujours prêts à faire un mauvais parti à quiconque ne fait pas son éloge, ou prêche le peuple trop vivement[2].] Si les provinces ne nous sauvent pas, je ne sais ce que nous deviendrons. Il faudrait que les corps électoraux fussent bons, qu'ils s'assemblassent sur-le-champ et nommassent les nouveaux législateurs, puis que les assemblées primaires convoquassent ceux-ci avec pouvoir de continuer la Constitution.

L'Assemblée actuelle n'est pas prête à révoquer son décret de suspension; elle veut tout régler, tout assujettir avant de se retirer. Je ne cesse de le dire depuis six mois : elle est devenue incapable de faire autre chose que d'annuler la Déclaration des droits par des lois vicieuses; la conserver, c'est maintenir les instruments de nos maux.

Je serais embarrassée de vous dire où vous serez le plus utile; dans une pareille confusion, il est difficile de le distinguer. Cependant je suis, comme toujours, persuadée que c'est par un grand rapprochement de lumières, de soins et d'actions qu'on peut produire d'effet, bien plus que par l'activité

[1] Caldaguez était un imprimeur, rue Bertin-Poirée. Il s'agissait de lui faire réimprimer les «réflexions» que Bancal avait fait voter par la Société des Amis de la constitution de Clermont, les 23 et 24 juin, pour proposer la République, sans toutefois en prononcer le nom, et, le 3 juillet, contre le décret du 24 juin qui ajournait les élections législatives. — Voir au ms. 9534, fol. 256, une lettre de Lanthenas à Caldaguez, du 13 juillet, sur cette affaire; cf. lettres 440 et 443, ainsi que la lettre 446, qui nous apprend que la réimpression n'eut pas lieu.

[2] Le passage que nous mettons entre crochets a été bâtonné dans l'autographe.

d'hommes épars, tel talent et telle énergie qu'ils aient. Il faut de l'ensemble et un plan; c'est le défaut de l'un et de l'autre qui a anéanti les patriotes de l'Assemblée, dont la réunion se réduit à trois; ce sera encore le défaut d'une grande coalition qui empêchera la France de devenir libre. Toutes les passions, tous les intérêts sont en jeu, tous les ambitieux s'unissent, et si la vertu ne se fait un *parti*, il faudra bien qu'elle succombe. Or un *parti*, quel que soit son but, ne se fait que d'une manière, par l'unité d'action d'un nombre d'hommes dévoués au même objet et d'intelligence dans la recherche ou l'emploi de tous les moyens de réussir.

J'ai le cœur trop rempli, la tête trop agitée pour vous entretenir plus longuement. Adieu.

443

[À BANCAL, — À CLERMONT[1].]

16 juillet 1791, — de Paris.

Votre lettre du 12 m'est parvenue hier; je vous avais écrit le matin dans l'inquiétude et l'agitation qui partageaient tous les bons citoyens. L'Assemblée s'est séparée à près de quatre heures; elle a voulu persister dans la disposition de ses Comités, sans oser nettement braver l'opinion publique qu'elle n'a cependant pas suivie. Le Roi est *mis hors de cause* négativement, c'est-à-dire que cela n'est pas précisément exprimé. La question était de savoir qui l'on renverrait par-devant la Haute Cour nationale à cause de l'évasion du Roi, et l'on n'y a renvoyé que trois personnes subalternes, de manière que l'on désigne et livre à la justice des *complices* sans avoir de *coupable* et sans constater le délit. On a évité de prononcer sur la personne de Louis XVI, quoique Robespierre ait fort bien dit que, l'intention de l'Assemblée étant évidemment de mettre le Roi hors de cause, suivant le mode dans lequel la discussion avait commencé, il fallait qu'elle l'exprimât clairement, parce qu'une loi ne doit jamais être obscure. Mais les lâches, qui pourtant s'étaient préparés à répandre du sang, ont été effrayés de la sagesse du peuple et ont espéré réussir en voilant leurs intentions d'une ambiguïté dont personne n'est dupe, malgré quelques articles préparatoires qui ont l'air de prévenir une

[1] *Lettres à Bancal*, p. 285; — ms. 9534, fol. 146-147. — Bancal a écrit en marge : «Rép. le 19.»

nouvelle fuite. Dix mille âmes s'étaient rassemblées au Champ de Mars pour y signer sur l'autel de la patrie une pétition dont l'inutilité ne les a pas découragées. Dès que la nouvelle du décret a été rendue, on s'est porté vers tous les spectacles pour les faire fermer dans ce moment de deuil universel, et les Sociétés patriotiques se sont mises dans la plus grande activité. On a proposé aux Jacobins[1] une mesure à laquelle la tournure du décret laisse lieu; car ne prononçant pas le *mis hors de cause*, on suppose du moins que le Roi demeure dans le même état de suspension; donc il est encore temps de dire qu'il ne doit pas en sortir et d'exprimer sur cela un vœu général. On a chargé six commissaires, du nombre desquels sont Brissot et Lanthenas, de rédiger ce matin une pétition[2] qui aura pour objet d'exprimer ce vœu sur ce qu'il convient de faire de Louis XVI et sur le renouvellement prochain de la législature; la pétition sera portée au Champ de Mars, des milliers d'exemplaires en seront répandus à Paris et dans tout l'empire pour être revêtus de signatures dont la Société fera le relevé pour présenter cette pétition avec l'authenticité la plus imposante et la preuve d'une généralité que l'Assemblée ne puisse révoquer en doute. Comme on délibérait à ce sujet, sur les onze heures une députation du peuple, assemblé au Palais Royal dans un nombre prodigieux, est venue remplir la salle et solliciter la Société de se rendre au Champ de Mars pour y jurer de mourir plutôt que de reconnaître jamais un Roi dans le perfide Louis XVI. Mais cette proposition a fait place au projet qui l'avait précédé, dont on a instruit la députation et qu'elle a accepté. On agit actuellement pour le réaliser; mais, au moment où je vous parle, on ne

[1] Voir, sur cette séance des Jacobins du 15 juillet, Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 14-20. — Cf. *Mém. de Brissot*, IV, 342-344, «Projet de défense devant le Tribunal révolutionnaire en réponse au rapport d'Amar».

[2] D'après Brissot, il y aurait eu deux pétitions différentes : 1° l'une, rédigée par lui, dans la matinée du 16, au nom d'une commission de six membres dont faisaient partie Laclos, Réal et Lanthenas (Les *Mém. de Brissot* disent *Lauttunat*, mais c'est une faute d'impression évidente), et que Laclos aurait aussitôt portée aux Jacobins, mais après y avoir ajouté de son chef une phrase demandant à mots couverts un changement de dynastie; 2° une autre, rédigée au Champ de Mars, le 17, par Robert et Bonneville, et c'est celle-là qui aurait été signée sur l'autel de la patrie. Nous n'avons pas à discuter ici le détail des circonstances, parfois contradictoires, de ces journées des 15, 16 et 17 juillet. Bornons-nous à constater que le récit de Brissot concorde avec ce qu'écrit Madame Roland dans ses deux lettres du 16 et du 17 et avec ce qu'elle écrira plus tard dans ses «Observations rapides sur l'acte d'accusation des députés par Amar». (*Mém.* I, 293.)

voit et n'entend que détachements et tambours des gardes que le commandant répand de tous côtés. La cavalerie est toute royaliste ainsi qu'une grande partie de la troupe soldée et quelques compagnies de citoyens. Il a été fait une dénonciation terrible par un capitaine du bataillon de Popincourt, brave officier, précédemment garde-française, chez qui, le 14 juillet, à plus de onze heures du soir, se sont transportés deux officiers aides-majors, qu'il nomme, pour le sonder et le prévenir, avec invitation et menaces, sur ce qu'on préparait pour le 15 au cas d'insurrection contre le décret qui devait se rendre. L'usage de la violence était résolu : en conséquence, on ordonnait les dispositions des bataillons dont on connaît les sentiments contraires, et l'on s'attendait à mettre la capitale à feu et à sang, à faire s'entre-déchirer les gardes nationales et les citoyens, et à ménager dans ces horreurs le triomphe des royalistes, ainsi que la perte de leurs adversaires les plus redoutables.

La dénonciation du brave capitaine est très bien faite et circonstanciée; il s'était hâté, dès le grand matin du 15, de la rédiger et de la faire remettre à la Ville par des commissaires de sa section, puis de la communiquer à la Société des Némophiles (*sic*)[1], qui vint en faire part aux Jacobins; ceux-ci se dispersaient alors, il était près d'une heure du matin; on n'a point pris de délibération sur cet objet; chacun regagnait ses foyers, j'ai fait comme les autres et j'emploie à vous écrire les premiers moments de ce jour.

Nos amis ont dit hier positivement à Brissot qu'il fallait livrer à l'impression vos réflexions, en lui faisant quelques reproches de ne l'avoir pas encore fait[2]. Il est toujours temps de répandre la lumière; quand elle ne prévient pas les maux, elle donne le moyen de les réparer. Mais, en vérité, on est ici dans une préoccupation dont l'effet nuit quelquefois au zèle même qui la produit; événements, circonstances et journées se succèdent avec une effroyable rapidité.

Adieu; faites de votre mieux; nous ne restons pas ici dans l'inaction.

Dans le doute que Bosc soit à son bureau et ne voulant manquer le courrier, j'expédie directement.

(1) Sur la société des *Nomophiles*, «composée des deux sexes», séant au marché Sainte-Catherine, voir Tuetey, III, 3054, 3055, et Aulard, *Jacobins*, séances des 27 juillet 1791, 10 février et 23 mars 1792.

(2) *Secondes réflexions sur l'institution du pouvoir exécutif, par Jean-Henri Bancal, lues à la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, le 3 juillet 1791*, Clermont, 24 pages in-8°. — Cf. le début de la lettre 440.

444

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

Dimanche 17 juillet 1791, — [de Paris].

Les affaires se brouillent de plus en plus; il est possible qu'avant huit jours nous soyons ici en pleine guerre civile. Hier au soir, l'Assemblée a décrété que Louis XVI demeurait suspendu jusqu'à la fin de la Constitution, qui lui serait alors présentée pour être acceptée *oui ou non;* vous jugez de l'indignation qu'inspire une telle comédie et des mécontentements qui germent de toutes parts. Ce n'est pas la seule farce indécente qu'on fasse jouer : le Département a paru à la barre; les ministres doivent aller dans l'Assemblée pour rendre compte aux législateurs et débiter de grands mots convenus d'avance avec eux sur leurs *grands* travaux, leur *grande* vigilance, le *bon* état de toutes choses et l'*ordre* admirable des finances.

Quand on voit, d'une part, la force de la coalition qui tient à sa disposition l'argent, les correspondances extérieures, tant d'hommes armés, tant de corps administratifs, et, de l'autre, la masse imposante d'une grande portion du peuple et du petit nombre des meilleurs citoyens, on ne voit qu'ébranlements, secousses terribles et dénouement incertain. Hier, on lut au Champ de Mars la pétition des Jacobins offerte aux citoyens; elle ne contient que la demande du vœu des 83 départements pour prononcer sur le sort de Louis XVI et le remplacer d'une manière constitutionnelle; cette dernière phrase éloigne bien des gens qui y voient l'élévation d'un enfant au trône et la régence d'un ambitieux; elle est de Laclos[2], voué aux d'Orléans, et personne n'a pu la faire réformer.

Aujourd'hui, l'on doit rédiger une autre pétition pour la convocation de la prochaine législature; on attend cent mille hommes au Champ de Mars.

La faction régnante, ne redoutant rien que l'opinion et l'influence des Jacobins pour la former, vient d'élever un autre club aux Feuillants, afin de balancer

[1] *Lettres à Bancal,* p. 288; — ms. 9534, fol. 148-151.

[2] Choderlos de Laclos (1741-1803), l'auteur des *Liaisons dangereuses* et l'âme damnée du duc d'Orléans, trop connu pour qu'il y ait lieu de rappeler ici son rôle pendant la Révolution. Il suffira de renvoyer, pour voir avec quelle sévérité Madame Roland le jugeait, aux *Mémoires,* t. I, p. 62-63, etc.

cette influence. La division se fomente dans les gardes nationales; cet état est violent, et il doit nécessairement conduire à une rupture éclatante. Malheureusement, je ne vois pas encore assez d'ensemble dans le bon parti; on n'a point de *credo* commun sur tous les points duquel on soit bien d'accord, seulement on ne veut pas de Louis XVI, et l'on désire également le changement de législature; mais, pour tout ce qui est subséquent, on diffère à l'infini.

Quant au premier article, notre Assemblée est déclarée, et, quant au second, il est clair qu'elle ne veut ni se séparer avant la fin de la Constitution, ni hâter cette fin, ni laisser nommer à l'avance ses successeurs.

Encore une fois, les matériaux de l'insurrection et de la guerre civile s'amassent et s'amoncellent chaque jour; le feu éclatera au premier instant.

Le décret d'hier au soir démontre l'assurance et l'audace du parti; il rend plus difficile une opposition légale au rétablissement de Louis XVI, puisque son sort est prononcé ou remis entre ses propres mains par ce décret[1].

Toute la cavalerie est aujourd'hui sur pied; la municipalité répand et fait afficher ses exhortations ordinaires et insignifiantes de paix et de confiance; les calomnies contre les patriotes sont plus actives et plus multipliées que jamais; on fait dissiper les groupes çà et là; on a arrêté hier inconsidérément, puis relâché avec hypocrisie et saisi traîtreusement chez lui, dans la nuit, un citoyen paisible porteur d'une pétition de club à l'Assemblée nationale, et on l'a fermé à l'Abbaye; on a bâti une dénonciation et on l'a faite au Comité des recherches contre Robespierre; on élève contre lui des soupçons pour diminuer le poids de son opinion et l'influence de ce caractère énergique qu'il n'a pas cessé de développer; on fait courir les menaces, et nous sommes dans un tel état, que je ne serais pas étonnée d'apprendre à quelque moment le sacrilège assassinat des trois ou quatre députés dont les talents et l'honnêteté militent pour la bonne cause.

Je ne saurais vous peindre la situation où nous sommes; je me sens environnée d'une silencieuse horreur; le cœur s'affermit dans un calme solennel et triste, prêt à tout sacrifier plutôt que de cesser de défendre les principes, mais ignorant le moment où ils pourront triompher et ne formant d'autre résolution que de donner un grand exemple.

Adieu; on m'apprend que le courrier ne part point aujourd'hui; j'ajouterai un mot demain.

[1] Décret du 16 juillet, prévoyant les cas où le Roi serait censé avoir abdiqué.

Lundi 18.

Le deuil et la mort sont dans nos murs; la tyrannie s'est assise sur un trône souillé de sang; elle étend son sceptre de fer, et il n'y a plus de liberté dans Paris que pour les gardes nationales qui veulent égorger leurs frères. Des citoyens s'étaient rendus au Champ de Mars, dans le dessein paisible d'y entendre lire et d'y signer une pétition pour demander la nomination des députés à la prochaine législature; la municipalité avait été prévenue suivant les règles; tous étaient sans armes et sans bâtons; des femmes portant ou conduisant leurs enfants composaient une grande partie de cette assemblée, faite sous les cieux, autour de l'autel de la patrie, dans un lieu ouvert de toutes parts et dans la confiance des plus saints des droits, des plus justes sentiments. Deux hommes sont trouvés cachés dans la charpente où ils s'étaient introduits en levant des planches : ils s'occupaient, sous la partie où l'autel est élevé, à faire des trous çà et là sous les pieds des spectateurs; on s'en aperçoit, on les saisit, on les conduit à une municipalité voisine; ils étaient munis d'eau-de-vie et d'eau-forte; ils s'obstinent à taire leur dessein et quelques hommes furieux s'emparent d'eux et les pendent. On fait conduire du canon sur les lieux; trois officiers municipaux s'y rendent, ils trouvent le calme rétabli; ils écoutent la pétition, avouent qu'elle est sage, disent qu'ils la signeraient s'ils n'étaient pas en fonctions et qu'ils vont faire retirer le canon; ce qui fut effectué. Tout ceci se passa avant trois heures.

Dans l'après-midi, beaucoup de personnes augmentèrent le concours et prirent le Champ de Mars pour le but de leur promenade. Tout à coup une nouvelle artillerie arrive, dix canons sont rangés devant l'École Militaire; un corps de troupe paraît et le drapeau rouge est au milieu; nulle sommation n'est faite aux citoyens assis et signant sur l'autel; les trois sommations prescrites par la loi sont négligées; la première décharge, qui doit être à poudre, est à balles; cinq à six autres suivent, la cavalerie court sus à ceux qui fuient, le sabre atteint ceux que les balles ont épargnés, et c'est ainsi qu'on met en déroute le tranquille troupeau d'honnêtes gens assemblés sur la foi publique. La générale avait été battue dans tout Paris pour y répandre l'alarme et faire croire à une émeute; les corps de gardes se multiplient, tout se hérisse de baïonnettes, les Jacobins sont investis et une petite porte environnée de soldats est laissée pour seule issue; le Palais Royal est rempli d'hommes armés, tenant leurs armes hautes, présentant la baïonnette au moindre groupe; le bataillon des enfants y est employé au même usage et l'on prostitue la jeunesse à se

jouer de la vie des citoyens. Des chevaliers de Saint-Louis et autres aristocrates habitués de cette promenade applaudissent, excitent ces prouesses. Cependant la calomnie ménagée de loin se répand à flots : on imprime des pétitions incendiaires qu'on prétend être celles des citoyens assemblés; on en fait de même de libelles auxquels on donne le nom de Robespierre, des relations infidèles de ce qui s'est passé; enfin les conjurés, car c'est ainsi qu'il faut appeler maintenant la faction dominante de l'Assemblée nationale, réunis aux Feuillants, vont écrire ou ont déjà écrit à toutes les Sociétés affiliées pour les détacher des Jacobins et se les unir. Tel est le dernier moyen qu'ils veulent employer pour dominer l'opinion, comme ils oppriment ici les personnes. Si les départements cèdent à cette séduction, la liberté est perdue et nous sommes asservis au nom de la Constitution.

Vous ne sauriez vous représenter la puissance et l'intrigue de la coalition : il n'est plus permis de manifester son opinion; l'ordre d'hier était, à tout factionnaire, de tirer sur tous ceux qui seraient unis au nombre de cinq ou six. Ceux qui, hier au soir, disaient dans les rues que la scène du Champ de Mars était affreuse, étaient colletés et conduits au corps de garde.

Oui, les gardes nationales sont les instruments de l'oppression, les satellites d'un homme abominable; on peut dire que la contre-révolution est faite à Paris par le gros de l'Assemblée nationale [et la force armée avec Lafayette à la tête[1]].

Le drapeau rouge est arboré à la Maison de Ville; l'appareil de la guerre est partout contre un peuple sans défense; nous perdrons bientôt les meilleurs citoyens et les bons écrivains; on les représente comme des séditieux; presque toutes les feuilles qui courent les rues sont achetées par la coalition.

Adieu, mon ami; il faut s'ensevelir dans la retraite et se consoler, s'il est possible, par les vertus privées, des maux affreux dans lesquels on nous plonge; conservons-y du moins le feu sacré de la Liberté; tâchons de l'étendre et de le transmettre dans sa pureté à une génération plus heureuse, si nos efforts continués ne lui obtiennent pas plus de succès de nos jours. Il y aurait encore de l'espérance si les départements s'entendent. Mais nous sommes menacés d'un sénat vénitien et d'un roi coalisé avec lui pour la ruine de l'empire et de l'humanité.

Le public n'est plus admis aux séances de l'Assemblée; elle a fait afficher

[1] Les mots que nous mettons entre crochets ont été biffés dans l'autographe, puis rétablis de la main de Henriette Bancal.

hier qu'on n'admettrait que les députés et les personnes nécessaires au service.

On veut justifier l'atrocité de l'exécution de la loi martiale sans les formes prescrites par un coup de fusil qu'on prétend avoir été tiré, ou quelques pierres jetées à l'entrée du Champ de Mars contre les gardes apportant le drapeau rouge; l'excuse est pitoyable pour un fait aussi atroce.

445

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

Le soir du 18 juillet 1791, — [de Paris].

Dans la douleur qui me pénètre, je ne vois et ne cherche de consolation que dans l'exposé des faits, la communication des sentiments qu'ils inspirent. L'erreur et la calomnie se répandent par mille moyens; ceux qui les ont enfantés les propagent avec une incroyable rapidité. Du moins, que le petit nombre de bons citoyens qui connaissent et chérissent la vérité la transmettent soigneusement et la répètent autant qu'il leur est possible.

Une des premières mesures, ou plutôt la seule qui restât maintenant à prendre par la faction dominante pour opprimer absolument les patriotes, c'était d'enchaîner la liberté de la presse, et c'est à quoi l'on a travaillé ce matin. Une lutte pénible et longue de l'honnête Petion a fait apporter à la loi un léger amendement qui ne laisse pas que d'en diminuer beaucoup l'arbitraire. A quoi l'on est réduit de se féliciter!

Au reste, l'intrigue n'a pu parvenir à faire défendre de dire du mal des représentants, comme Garat[2] l'a proposé; ils se méprisent trop réciproquement

[1] *Lettres à Bancal*, p. 296; — ms. 9534, fol. 152-153.

[2] Nous rencontrons ici pour la première fois le nom de Garat, qui reviendra si durement traité dans les lettres de 1793. Il appartient trop à l'histoire générale, pour que nous lui consacrions une notice détaillée. Il suffira de rappeler que Dominique-Joseph Garat (1749-1833), littérateur et journaliste avant 1789, député du Tiers du bailliage d'Ustaritz, puis ministre de la justice le 9 octobre 1792, ministre de l'intérieur du 19 mars au 19 août 1793, membre de l'Institut, du Conseil des Anciens, du Sénat conservateur, comte de l'Empire, etc., fut un des parleurs les plus diserts et des caractères les plus faibles de la Révolution.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour s'accorder à interdire au public la justice qu'ils aiment à faire rendre les uns aux autres.

Je vous ai prévenu ce matin du projet de la Société des Feuillants de ruiner les Jacobins et de s'attacher leurs affiliés; le but est le même, mais les batteries sont déjà changées. On a senti qu'une scission et les démarches subséquentes proposées auraient des difficultés et produiraient de mauvais effets; on a résolu de faire, au contraire, une apparente réconciliation; tout le parti s'entendra pour venir aux Jacobins y capter la tourbe, soutenir ses partisans, dominer enfin, et régir tellement la Société, que les vrais amis de la Constitution soient réduits à la déserter ou à s'imposer silence. Cette marche est infiniment adroite; déjà, pour la préparer, ils ont fait insinuer par l'hypocrite Feydel[1] qu'il conviendrait au bien public et à la paix que les Jacobins envoyassent une députation aux Feuillants pour les inviter à la fraternité. Cette lâcheté, pour ceux qui s'y soumettraient, a fait quelque fortune; et je ne serais pas étonnée qu'à l'heure où je vous parle, les fripons ne tiennent les dupes dans leur piège. Si ces projets avortent, ils ont d'autres combinaisons pour enchaîner l'opinion, car ils veulent subjuguer les clubs ou les anéantir. C'est plus facile qu'on ne pense par l'impossibilité où sont les provinces de juger à l'avance les intrigants et leurs manœuvres, ou les travers et les préventions de quelques honnêtes gens. La liste civile sert à gager beaucoup d'écrivains qui sèment le mensonge à journée: Montmorin[2] paye le *Postillon-par-Calais*, à qui Regnault de Saint-Jean-d'Angély fournit tous les petits poignards bien affilés; Montmorin paye *l'Argus patriote*, que rédige l'infâme Morande, appelé de Londres pour continuer

[1] Faydel, député du Tiers du Quercy (1744-1827). — Voir, sur son rôle à la séance des Jacobins du 18 juillet, Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 35-38.

[2] Le comte de Montmorin-Saint-Hérem, qui avait succédé à Vergennes, en 1787, au Ministère des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au 20 novembre 1791. Massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792.

Voir sur «*le Postillon*, par Calais», et ses nombreuses contrefaçons, Tourneux, 10429, et Hatin, p. 185-186.

Regnault (1761-1819), député du Tiers de Saint-Jean-d'Angély, un des orateurs et des journalistes du parti constitutionnel, bien connu par son rôle considérable auprès de Napoléon.

L'*Argus patriote* (8 juin 1791-26 mai 1792) était, en effet, rédigé par l'impudent Morande, sur lequel nous ne pouvons que renvoyer au livre de M. Paul Robiquet (*Théveneau de Morande*, Paris, Quantin, 1882).

L'*Ami des Patriotes*, 27 novembre 1790-août 1792 (Tourneux, 10593, et Hatin, p. 157; Beaulieu, II, 45), rédigé d'abord par Duquesnoy, puis par Regnault de Saint-Jean-d'Angély et Blin. — Adrien-Cyprien Duquesnoy, 1759-1808, était député du Tiers du bailliage de Bar-le-Duc.

ici son métier de diffamateur et d'espion; Montmorin soutient encore *l'Ami des patriotes,* que Duquesnoy, l'un des perfides modérés de l'Assemblée, écrit avec beaucoup d'art et de fiel. Depuis l'infernale coalition, les pamphlets de tout genre fourmillent et se renouvellent comme ces tribus d'insectes éphémères qui souillent les jours d'été; aussi l'on ne saurait se représenter comme tous les faits s'altèrent, comme les réputations se tuent, comme la vérité s'étouffe et disparaît. Les malheureux saisis hier matin au Champ de Mars, l'un invalide, l'autre barbier, cachés d'une manière suspecte, aperçus par quelques personnes avant la réunion des citoyens pétitionnaires, conduits au Gros-Caillou et expédiés au même lieu par des gens de l'endroit irrités de ce qu'on les relâchait, ont été représentés à l'Assemblée comme deux gardes nationales, braves citoyens qui exhortaient à obéir aux lois et que des factieux avaient immolés sur l'autel de la patrie. La boucherie du soir, la cruauté de déployer la loi martiale contre des hommes sans armes, de poursuivre des femmes et de fouler aux pieds des enfants, a été décrite comme la juste vengeance et l'effort généreux de citoyens défenseurs de l'ordre; l'Assemblée leur a fait voter ce matin des remerciements. L'inquisition la plus rigoureuse s'exerce de toutes parts; divers patriotes ont été avertis de ne pas coucher chez eux, et, pour notre part, nous avons donné asile aux Robert[1], qui sont venus nous le demander, quoique nous ne les eussions vus qu'une seule fois pour leur remettre une lettre; leur confiance n'a pas été trahie. On ne machine rien moins que de faire dénoncer Robespierre à l'Assemblée, qui désire déclarer qu'il y a lieu à accusation afin de l'envoyer à Orléans, et il serait possible, avec tant d'ennemis d'une part, et de l'autre tant de vils agents prêts à se vendre, qu'on fabriquât un crime pour immoler en le déshonorant le plus vigoureux défenseur de la liberté. Cette manœuvre s'ourdit actuellement, et les premiers fils en ont été tendus hier aux Feuillants.

Que vous dirai-je? Dans ce moment-ci même, on vient de m'interrompre pour une lettre machinée, ce me semble, afin de découvrir le nom de ceux que nous avons couchés cette nuit; au milieu des grands désordres j'ai oublié les petites ruses, et, si celle-là doit tourner contre nous, elle a réussi.

J'ai reçu cet après-midi votre lettre du 14 et vos bonnes pétitions[2] que l'événement a malheureusement prévenues; cependant il est toujours temps de demander la nomination à la nouvelle législature, c'est même sur quoi il faut

[1] Cf. *Mémoires,* t. I, p. 164-165.

[2] C'est la pétition des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, du 14 juillet, contre le décret du 24 juin qui avait ajourné les élections. — Voir *Patriote français* du 20 juillet.

insister aujourd'hui et tout ce qui reste à faire. Vous n'êtes pas dans de bonnes mains que celles de Biauzat[1] pour cet objet; il est un des plus ardents des Comités, et, lors même que vos demandes seraient arrivées à temps, je doute que la connaissance en eût été donnée à l'Assemblée; il faut beaucoup répandre ces pétitions, les envoyer partout en nombre, car le meilleur effet qu'on puisse s'en promettre, c'est d'en éveiller et semer les idées partout pour former l'opinion.

J'en aurais long à vous dire s'il fallait vous détailler ce que j'ai vu hier, avec désespoir, de la lâcheté, du trouble des Jacobins: ils fuyaient parce qu'on disait la salle investie; un homme effrayé a sauté, pour se sauver, dans la tribune des femmes; je l'ai obligé d'en sortir comme il y était venu, en lui faisant honte de sa terreur. Il est vrai que l'ordre fut donné de dissoudre la Société; cet acte tyrannique a été révoqué, on s'est contenté de fermer les grilles, de tout hérisser de baïonnettes et d'empêcher d'entrer ceux qui se présentaient; les autres ont pu sortir à volonté, c'est ce que je n'ai fait qu'à la fin.

446

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

20 juillet 1791, — de Paris.

Je n'ai pu retenir quelques larmes en lisant votre réponse au récit que je vous avais fait du triomphe de Brissot et de l'enthousiasme qu'il avait excité. Comme les temps sont changés! Si les nominations se fussent faites dans les deux ou trois jours suivants, on l'eût porté à la législature comme le premier représentant; aujourd'hui, calomnié d'une manière atroce, il semble un objet d'horreur; sa section[3] réclame et ne veut plus l'avoir pour électeur; les

[1] C'est la première fois que Madame Roland nomme Biauzat, mais il a déjà été question (voir lettre du 28 avril 1791) de ce compatriote de Bancal. — Gaultier de Biauzat, 1739-1815, député du Tiers de Clermont-Ferrand, était en effet un des membres les plus actifs non seulement de l'Assemblée, mais aussi des Jacobins (voir Aulard, *Jacobins*, t. II, et t. III, *passim*). Il fut, en juillet 1791, un des chefs de la scission des Feuillants, ce qui ne l'empêcha pas, en septembre, de reparaître aux Jacobins. — Voir sur lui Fr. Mège, *Les fondateurs du «Journal des Débats» en 1789* (in-8°, 1865).

[2] *Lettres à Bancal*, p. 301; — ms. 9534, fol. 154-155.

[3] Brissot était électeur de la section de la Bibliothèque [depuis des Filles-Saint-

insinuations perfides, les inculpations les plus odieuses se répandent avec succès; la faction veut perdre lui et Robespierre. Tous les moyens sont employés: écrits, agents, préventions de toute espèce et argent, par conséquent dépositions et faux témoins. Le Comité des recherches est déjà muni d'une foule de ces matériaux recueillis avidement; la faction voit que le sang versé a excité dans le peuple une indignation sourde et profonde qui s'alimente dans le secret même de la contrainte où la force armée la retient; il faut donc qu'elle donne un cours, qu'elle ouvre une issue à cette indignation; l'art suprême consiste à la détourner d'elle et à la diriger contre ses adversaires: tel est le nœud de la conjuration.

Les ambitieux actuellement régnants, les *Noirs*, la Cour et tous les gens obscurs, médiocres, faciles à tromper, ou naturellement ennemis des hommes supérieurs, sont réunis dans le désir de perdre l'écrivain le plus redoutable par ses talents, et le législateur dont ils haïssent davantage la grande popularité. Rien n'est épargné pour les faire croire des scélérats, et beaucoup de gens se persuadent qu'ils sont tels, car, avant de les traduire dans les tribunaux, il faut altérer l'opinion publique dont l'égide paraît les défendre; c'est l'acte où nous sommes de cette cruelle tragédie, et il est bien avancé; les esprits étonnés, environnés d'erreurs, s'égarent enfin, s'abreuvent de soupçons et vont bientôt au delà. Les désordres excités d'abord sont ensuite mis à profit et fournissent à la vraisemblance des prétextes qui la changent en certitude. A moins que d'être fort près du foyer, de connaître les acteurs et de juger quels moyens ils sont capables d'employer, on n'imagine pas de trames aussi profondes. Aussi l'ami Garran, enveloppé de sa probité, environné de ses formes, ne voit rien dans tout cela que comme la masse d'honnêtes gens qu'on prévient; il nous prend pour des rêveurs ou juge Bst. [Brissot] comme un imprudent.

Quant à moi, le système de persécution contre les patriotes remarquables m'est sensiblement démontré; je le vois mis en action et tendant aux derniers excès.

Toutes les relations des faits de dimanche sont fausses, à commencer par le procès-verbal de la municipalité; personne n'ose faire les véritables, même Bst. [Brissot], car ce serait se plonger le couteau sous lequel on est tenu. Je crois que, de mes différentes lettres, vous pouvez extraire un aperçu de la marche des choses et des ressorts secrets qui déterminent les mouvements;

Thomas, puis Lepelletier]; il demeurait rue de Grétry, n° 34 (*Alm. royal de 1791*) ou n° 2 (*Alm. de 1792*). C'est probablement la même adresse, avec un numérotage différent.

faites cet extrait, répandez-le tant qu'il vous sera possible, privément, et par les membres de votre Société aux membres des Sociétés de divers lieux, afin d'arrêter, s'il est possible, l'effet du poison qui consume l'empire.

Les Jacobins ne pourront se soutenir, la faction des Feuillants s'est emparée de toute l'Assemblée, à très peu près, qui même sont en délibération de s'y joindre, du moins pour observer.

Votre imprimé ne subira pas une nouvelle édition, du moins nous voulons l'arrêter; le moment n'est pas heureux; le nom de « républicain » est donné pour synonyme de scélérat et de quiconque veut le trouble ou l'a excité. Je ne crois pas que vous deviez venir ici [1]; vous ne pourriez ni vous abuser sur l'état des choses, ni, peut-être, renfermer les expressions de douleur de votre patriotisme; dès lors vous seriez exposé; restez avec vos frères, puisque vous avez le bonheur d'en avoir.

On a assassiné, cette nuit, deux personnes vêtues en gardes nationales; est-ce l'effet de l'horreur qu'ont inspirée les excès auxquels on les a poussés? On se perd dans les soupçons, et la vérité ne peut être qu'affreuse. Nous venons de tenir conseil pour savoir s'il faut que Lant[henas] parte et s'absente, ayant été désigné; il veut demeurer, attendre et faire tête à l'orage.

On fait au Comité de constitution des adresses louangeuses qu'on fait adopter ensuite et expédier par des directoires et des gardes nationales de départements; mais ce qui exprime le vœu de citoyens libres et généreux est tenu dans l'oubli du silence. On arrête beaucoup de personnes et jamais le despotisme n'offrit un appareil plus redoutable que celui qui s'offre dans toutes les parties de cette capitale.

[1] Bancal se préparait à venir à Paris apporter les réclamations des «citoyens libres» de Clermont contre le décret qui ajournait les élections. «Il provoque, le 19 juillet, une nouvelle réunion des membres de la Société populaire et des citoyens patriotes de Clermont-Ferrand; et là, il se fait donner une délégation expresse avec mission d'aller à Paris présenter à l'Assemblée nationale une seconde pétition plus explicite et plus énergique que la première [celle du 14].» Suit le texte de la délibération et de la pétition (Mège, p. 42-43).— Le 28 juillet, il se présenta à la barre de l'Assemblée, qui, après avoir entendu la pétition, puis «un violent réquisitoire» de Biauzat contre les pétitionnaires et leur délégué qualifiés par lui d'*intrigants*, vota le renvoi au Comité des recherches «pour en faire punir les auteurs». (*Ibid.*) Il est vrai que, le 13 août, à la demande de Biauzat lui-même, elle rapporta un décret. (Voir les pièces de l'affaire dans Mège, p. 179-190.) — C'est ce voyage de Bancal à Paris qui explique l'interruption de la correspondance entre le 22 juillet et le 30 août.

Adieu; puisse le ciel ne pas permettre qu'une si belle Révolution n'ait été faite que pour quelques factieux, au détriment du bon peuple qui n'avait besoin que de soutien pour se perfectionner!

447

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

21 juillet 1791, — de Paris.

Je vous engageais hier à faire un court précis de l'état des choses pour prémunir contres les erreurs dont les flots découlent de la capitale; mais ne négligez pas la précaution de taire les noms des législateurs menacés; B. [Brissot] a eu l'imprudence de les citer hier, et c'est d'un très mauvais effet; je n'ai ni le temps ni le courage de vous détailler le pourquoi, sinon que, disposé à leur faire des crimes de tout, on leur prêterait des manœuvres pour faire réclamer en leur faveur, et l'on y trouverait une preuve de ce qu'on veut leur attribuer. En second lieu, ne faites rien que privément, c'est-à-dire de particulier à autre, car l'on serait fort habile à saisir le prétexte de persécuter une Société vigoureuse.

Les Jacobins touchent à leur entière dissolution; ils ont lâchement arrêté hier[2] une députation aux Feuillants, pour les prier de joindre vingt de leurs membres à vingt Jacobins, lesquels ensemble choisiront, parmi les dix-huit cents qui composent la société des Jacobins, neuf cents seulement pour être incorporés aux Feuillants, rejetant tout le reste comme impur. La députation a été faite, et le vieux Préfeln, qui présidait les Feuillants, a remis gravement à trois jours pour recevoir la réponse. On se trompe bien, mon ami, quand on ne compte en ce monde que des dupes et des fripons; une classe beaucoup plus nombreuse est celle des poltrons qui ne sont encore ni l'un ni l'autre, quoique très aptes à passer, suivant les circonstances, sur l'un ou l'autre bord. Quand aux honnêtes gens, ils ne font point de corporation; ce sont quelques individus isolés, jetés au hasard dans la foule, et trop heureux quand il se rencontrent et s'unissent par trois ou quatre. L'opinion publique s'altère sensiblement chaque jour, elle est déjà changée aux trois quarts ; les mêmes précautions qu'on a

[1] *Lettres à Bancal*, p. 306; — ms. 9534, fol. 156-157. — [2] Voir dans Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 44-45, le compte rendu de cette séance du 20 juillet.

prises pour produire cet effet à Paris n'ont point été oubliées pour les départements; des courriers sont partis dans la nuit du dimanche au lundi, afin de représenter partout les événements du 17 comme l'opération du salut public, tandis que c'est une véritable contre-révolution faite par les citoyens armés sous la direction de l'Assemblée même. Je n'en voudrais pour preuve que le triomphe des aristocrates qui sentent dans tout cela le doigt royal, et qui ne peuvent dissimuler leur joie. Jugez de quel œil je puis considérer nos imbéciles bourgeois, se félicitant d'être échappés au pillage de prétendus brigands, et la morgue ridicule de nos gardes nationales, si fières des éloges qu'on leur donne pour avoir déployé une grande force contre une poignée de personnes sans armes. Cependant l'intrigue et les haines continuent de diriger les soupçons; les prisons se remplissent, les gardes nationales s'applaudissent des captures qu'on les charge de faire, et le peuple bénit ces soins vigilants. Trois voitures viennent de passer; Marat, un membre des plus connus du club des Cordeliers, quelques autres remarqués lors des 5 et 6 octobre 89 y étaient renfermés; on les conduisait à je ne sais quelle prison, car l'Abbaye contient déjà un grand nombre d'habitants. «C'est bien fait! disaient les regardants; ce sont leurs écrits qui jetaient le trouble, ils étaient soudoyés par les méchants.»

Encore un peu et vous entendrez dire que le courage à Robespierre à défendre les droits du peuple était payé par les puissances étrangères; je veux dire que cela se débitera comme un fait constant, car cela se dit déjà. Ce n'est pas, assurément, que je compare l'énergie de ce digne homme aux excès qu'on peut reprocher à Marat; mais il me semble qu'on se dispose à les juger dans le même esprit et avec la même injustice. Je ne sais si vos montagnes offrent un asile sûr, où la liberté puisse se conserver pour en sortir un jour plus glorieuse; je le souhaite pour le bien de la France, et je n'attends plus rien de cette capitale corrompue où le feu des viles passions consume et détruit les semences les plus heureuses.

Notre ami L. [Lanthenas] pense que la coalition des Sociétés des Amis de la Constitution des divers départements pourrait former encore un rempart salutaire; mais je ne vois pas bien quel serait votre centre. Au reste, tâchez de vous unir pour la demande d'une nouvelle législature; cet objet ne peut manquer de plaire à tout le monde, et c'est le seul port qui nous reste. Entretenez correspondance, particulièrement avec la société de Saint-Claude, département du Jura, et celle de Marseille, dont le patriotisme et la vigueur les rendent supérieures à beaucoup d'autres.

Je me déplais horriblement ici et je ne souhaite plus que de partir; les affaires particulières de notre malheureuse ville sont au pis; on n'obtient rien de ces Comités que de la déraison. Je ne rêve plus qu'à la retraite et n'ambitionne que d'en jouir.

Les victimes paraissent devoir être telles: Danton, haï par [Lafayette][1], lui est sacrifié par les Lameth; ceux-ci exigent en retour Brt. [Brissot], qu'ils détestent parce qu'il les a démasqués, et L.f. [Lafayette] le leur abandonne; avant tout Robesp[ierre] est sacrifié à la Cour par la faction dominante qui se la concilie, et abandonné par les jaloux de tous les partis.

Prudence dans toutes vos démarches pour ne point donner de prise.

448

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

22 juillet 1791, — [de Paris].

Nous avons été, nous sommes encore dans l'agitation que vous pouvez croire, au milieu des soupçons, des manœuvres et de la terreur qu'on rencontre de toutes parts.

A force de creuser les choses et de rapprocher les faits, il paraît que le premier but des calomnies et de la persécution est d'altérer l'opinion publique sur les écrivains ou hommes connus dont le talent ou le caractère est une pierre d'achoppement à la marche des ambitieux qu'ils surveillent.

Il faut discréditer Bst. [Brissot] pour le forcer au silence, à l'éloignement, et surtout l'empêcher de parvenir à rien; il faut effrayer Robespierre ou définitivement le perdre, pour l'empêcher de demeurer accusateur public. Il faut enchaîner Danton parce qu'il a des moyens dont la cabale peut tirer parti, et qui pourraient servir contre elle. Il faut en imposer aux hommes actifs, aux chauds patriotes, pour éviter d'incommodes censeurs, et la voie qu'on prend pour cela est celle de l'arrestation, incarcération, etc., des têtes qui se sont aventurées avec la franchise, l'énergie ou même l'indiscrétion qui ne connaissent pas de mesures.

[1] Nom biffé et rétabli de la main de Henriette Bancal. — [2] *Lettres à Bancal*, p. 310; — ms. 9534, fol. 158-159.

L'inquiétude était devenue universelle et le mécontentement très grand, en voyant la propension de l'Assemblée en faveur de Louis, sa précipitation à prononcer sur une aussi grande question; les factieux qui la dirigent ont senti que, dans le mouvement qui semblait s'annoncer, la nation allait reprendre le droit ou l'exercice du droit de prononcer son vœu et que les vices de la Constitution seraient sans doute attaqués ; ils ont voulu conserver et accroître leur ascendant, et pour cela déployer une grande force au nom même de la loi. Comme une conduite violente nécessite des mesures de même nature pour la soutenir, cette résolution a entraîné une foule d'actes révoltants. A ces données se compliquent des vues réelles ou supposées d'ennemis secrets qui profitent des troubles et se plaisent à les exciter; on a tourné vers elle l'attention et les craintes des citoyens; ils n'ont plus imaginé que des brigands et aperçu que des précautions indispensables dans les soins ou les excès de l'autorité. Cependant, pour que les esprits ne s'éveillent pas sur l'arrestation étrange de tant de gens sans crime et dont la chaleur, même excessive, servit la Révolution, on commence à songer qu'il faut sévir aussi contre quelques écrivains de l'aristocratie, et l'on parlait hier de Gauthier [1] et de Sulleau [2].

Marat, qui avait été très malade et qu'on disait être empoisonné s'est trouvé rétabli à temps pour être conduit en prison avec nombreuse compagnie. Aujourd'hui, on affiche à profusion des placards où l'on affecte de le confondre avec B. [Brissot] et plusieurs autres, pour les présenter ensemble au peuple comme des hommes dignes de sa haine.

Comment sortirons-nous de tout ceci? On parle de guerre étrangère, ce qui serait un excellent moyen pour se perpétuer et se changer en Long Parlement.

S'il en arrivait ainsi, je ne sais où il faudrait chercher une retraite; on voit l'aristocratie se resserrer, les corps administratifs se peupler d'intrigants, et les vrais patriotes exposés à une suite de persécutions incalculables sous le règne des factieux.

Adieu, donnez-nous de vos nouvelles.

[1] Gauthier, lire *Gautier,* le principal rédacteur du *Journal général de la Cour et de la ville,* 15 septembre 1789-10 août 1792 (Tourneux, 10323-10328, et Hatin, p. 134-136). Ce journal est, dit Hatin, «sinon pour la forme, au moins pour le fond, le digne pendant des *Actes des Apôtres,* dont il partagea quelque temps la vogue». Cf. Tuetey, III, 5775.

[2] François-Louis Suleau, un des principaux rédacteurs des *Actes des Apôtres,* égorgé le 10 août 1792.

449

À MONSIEUR CHAMPAGNEUX,

OFFICIER MUNICIPAL À LYON[1].

22 juillet 1791, — de Paris.

Si vous pouviez, digne citoyen, vous représenter l'agitation dans laquelle on est ici depuis quinze jours, vous ne seriez ni scandalisé, ni surpris de mon silence sur votre *prière*[2]. Ce n'est point dans un semblable tumulte que l'âme se recueille et s'élève par un de ces sublimes élans qui rendent l'expression facile et touchante, comme il convient à votre objet. Commandés par de grands intérêts, inquiets d'une décision qui devait les fixer et sur laquelle l'opposition des esprits d'une part et des volontés de l'autre présageait des mouvements funestes, jetés enfin dans un état de trouble et d'anxiété qu'on ne saurait peindre, on semble privé pour longtemps ici des aimables loisirs et des douces affections. Une faction puissante domine l'Assemblée nationale et s'étend au dehors par une force redoutable; la multitude des moyens dont elle dispose lui donne action jusque sur l'opinion même, qu'elle dirige et modifie à son gré; un voile épais couvre les chaînes qui lient les choses et les personnes; la crainte, les soupçons, la terreur sont répandus de toutes parts. Je me rappelle des temps où l'existence de la Bastille rendait silencieux ou circonspect; la réserve est encore plus grande en ce moment pour ceux qui ne sont pas abusés, car les risques sont les mêmes et leur proximité plus immédiate, quoique leur durée peut-être ne doive pas être aussi longue.

Je dois avoir l'air de vous dire de l'hébreu, et, en vérité, je n'ai pas

[1] Ms. 6241, fol. 92-93. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

[2] Il semble par cette lettre, rapprochée de celle du 14 août suivant, que Champagneux ait demandé à Madame Roland de lui envoyer, nous ne saurions dire pour quel objet, quelque invocation ou prière à la façon du vicaire savoyard. — Voir ms. 6241, fol. 81-82, une lettre de Roland à Champagneux, du 8 juillet 1791, sur le même sujet : «Notre femme a été un peu effarouchée de la tâche, etc... ».

le courage de me traduire d'une manière plus intelligible ; quand une correspondance suivie n'a pas conservé le fil des événements, il faudrait reprendre de bien loin pour donner quelque idée des intrigues régnantes et de tout ce qui peut en résulter.

Notre ami est en course pour voir et presser MM. du Comité qui entendront ce soir un troisième rapport sur l'affaire de votre cité; il y aura sans doute aujourd'hui quelque chose d'arrêté. Dupont, le seul avec lequel il ait été possible de conférer d'une manière suivie, de raisonner et de faire agir, Dupont, qui est travailleur et de bonne foi, est excédé des maussaderies du Comité. Quant à moi, je le serais aussi de l'indolence, de l'incurie ou de la perversité des quatre inviolables[1], dont un seul mot à l'Assemblée eût pu accélérer les choses. Mais, à vous parler franchement, je crois que, si nous obtenons quelque chose, ce sera malgré eux; ils haïssent notre ami, autant que je puis le juger, et ils aimeraient mieux que la chose n'allât pas que de la voir aller par lui. Ils se sont constamment opposés à la demande d'aliénation des immeubles de l'Hôpital, sous prétexte qu'elle croiserait la grande affaire et lui nuirait de quelque manière[2]. Toutes les considérations possibles, tous les raisonnements imaginables n'ont pu les faire sortir de ce retranchement. Or il y a bien quelque moyen d'aller sans ces Messieurs, mais nullement de réussir contre leur opposition formelle dans les choses particulières au lieu même dont les intérêts sont censés leur être connus et chers.

Vous avez sans doute actuellement les renseignements nécessaires pour vous procurer votre quote-part des trois millions d'indemnités

[1] Les quatre députés du Tiers, de Lyon.

[2] La commune de Lyon demandait à aliéner des immeubles de l'Hôpital général (Wahl, 352-353) et particulièrement des terrains situés aux Brotteaux, de l'autre côté du Rhône, pour pourvoir aux besoins immédiats de cette maison. Quant à «la grande affaire», c'était l'objet même de la mission de Roland, à savoir : la nationalisation de tout ou partie de la dette lyonnaise et l'avance immédiate de deux ou trois millions. Roland venait encore d'écrire au président de l'Assemblée nationale, le 19 juillet, pour cet objet (n° 384 de la collection J. Gallois, vendue le 11 juillet 1844 et jours suivants, Charon et Techener experts, lettre de la main de Madame Roland, signée par son mari, 3 pages in-folio).

aux hôpitaux[1], et je crois bien à votre vigilance pour suivre diligemment cet objet.

Je me ronge les ongles chaque fois que j'apprends les nouvelles surcharges que vous donnent les inviolables par leurs minutieuses demandes de travaux sans fin, qu'ils aiment à imposer pour se donner l'air de songer à la chose et le temps de n'y rien faire.

J'en ai maintenant bien assez de Paris, du moins pour [cette] fois; j'ai besoin d'aller voir mes arbres, après avoir vu tant de sots et de fripons. On respire et s'exalte dans le petit cercle des honnêtes gens, lorsque leur cause triomphe; mais, quand la cabale reprend le dessus, que les manœuvres l'emportent et que l'erreur circule, il faut planter ses choux.

Notre ami vous a dit qu'il n'avait osé produire votre excellente adresse dans ce moment critique[2]; je ne sais ce que vos députés en auront fait.

Ne songez à présent qu'à demander une autre législature, si vous voulez éviter un Long Parlement, les proscriptions de Sylla, et mille horreurs incalculables dont les échantillons arrivent chaque jour.

Adieu, éternelle amitié.

Les Jacobins se dissolvent, et l'on ne tend rien moins qu'à subjuguer ou anéantir tous les clubs; c'est une intrigue bien profonde et bien cruelle. Tâchez de vous conserver, et, sans vous brouiller avec les Feuillants, qui vont d'ici chercher à vous capter, défiez-vous de leurs insinuations; c'est la grande cabale dominante qui vient de les former pour ruiner les Jacobins et conduire ou annihiler leurs affiliés.

[1] Décret du 8 juillet 1791, qui accorde provisoirement des fonds pour les besoins des hôpitaux. Sur les trois millions alloués par l'Assemblée pour cet usage, la commune de Lyon allait demander trois cent mille livres (29 juillet), et Roland allait les lui obtenir (Wahl, 402-403).

[2] A Lyon, comme à Clermont, le parti avancé lançait des adresses à l'Assemblée pour demander la déchéance du Roi. Le 15 juillet, la municipalité de Lyon avait envoyé une adresse très hardie, sans l'avoir lue, d'ailleurs, en séance (mais elle existe au registre). Arrivant à Paris avant l'affaire du Champ de Mars, cette manifestation devenait une imprudence, qu'on essaya de réparer par une autre adresse, plus constitutionnelle, du 25 juillet (Wahl, 397-398).

Notre ami a rendez-vous à onze heures avec M. La Miellerie[1] pour le pont.

450

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[2].]

27 juillet 1791, — de Paris.

Le mot que vous avez ajouté hier, dans la lettre du 23, nous a d'autant plus étonnés que, depuis le 17, notre ami a écrit exactement tous les jours; vous attendez une lettre calmante, vous paraissez croire à d'heureux changements survenus; ce n'est pas de nous que vous aurez ni cette lettre, ni les assurances de ces changements. Nous sommes non seulement trop près du foyer des intrigues, mais nous apercevons derrière la toile, et l'on ne voit rien là de bien consolant.

Du moment de l'arrestation du Roi, les ambitieux de l'Assemblée se sont réunis aux soi-disant modérés, pour un parti qui leur valût de l'autorité, leur assurât des avantages. La situation de Louis XVI était extrêmement défavorable, le peuple généralement indigné, le jeu devenait beau pour des intrigants qui auraient l'audace de faire en quelque sorte les médiateurs, de braver l'opinion publique en se donnant l'air de la contenir par la sagesse de considérations puissantes, et de se rendre très utiles à un prince faible dont la conservation deviendrait en quelque sorte leur ouvrage, dont l'incapacité leur permettrait de conserver beaucoup d'influence, et dont, par cette raison, les privilèges et la liste civile demeureraient leur patrimoine. Les vices mêmes de la Constitution, les préjugés encore répandus en faveur

[1] Il s'agit évidemment de Jacques-Louis Chaumont de La Millière, Intendant des finances, qui, malgré la suppression des Intendants, continuait à diriger le service des Ponts et Chaussées (nous ne savons au juste de quel pont du Rhône il est question). — Arrêté en août 1792 (Tuetey, IV, 3876) et maintenu en prison pendant la Terreur (*Mémoires sur les prisons*, collection Berville et Barrière, t. II, p. 1), il ne paraît pas avoir fait preuve d'héroïsme (P. V. C., 16 octobre 1793).

[2] Ms. 6241, fol. 96-97. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

de la royauté et de toutes ses prérogatives fournissaient de beaux prétextes à cette marche intéressée.

Les *Noirs* ont soutenu naturellement une doctrine conforme à la leur, et il s'est ainsi formé une coalition redoutable, qui est véritablement devenue dominante. Les Lameth, profonds intrigants, l'ambitieux Duport, l'astucieux d'André se sont liés avec La Fayette, qu'ils haïssaient et qui les détestait, mais dont la suprême dissimulation se prête à tout pour se conserver un grand rôle dans toutes les suppositions imaginables; la masse des hommes faibles, que de spécieuses raisons entraînent facilement, la tourbe des gens médiocres, ennemis secrets du système de l'égalité, avides de tout ce qui peut l'altérer, ont grossi bientôt la coalition, qui d'ailleurs n'épargne aucuns moyens pour se soutenir. L'un des premiers dut être d'affaiblir le crédit des bons écrivains et des honnêtes gens qui sont capables de dévoiler les manœuvres et d'éclairer le public; il fallut prendre les devants, commencer par les calomnier et les accuser, investir l'opinion publique de préventions et la tourner contre eux; ensuite, faire naître ou saisir une occasion de déployer une grande force armée, de répandre la terreur et les soupçons, puis de faire tomber ceux-ci sur les personnes qu'on aurait intérêt de perdre; définitivement prêter ou suggérer des torts à la Société des Jacobins pour l'affaiblir, la ruiner, détacher d'elle les Sociétés affiliées et régner partout sans obstacle. L'énergie que le peuple paraissait disposé à montrer a fait précipiter toutes ces mesures, et elles ont complètement réussi, à peu de chose près. Le peuple est frappé de l'idée de brigands semés dans la capitale; on les lui fait voir dans ses meilleurs défenseurs. La garde nationale a été excitée, insultée et poussée à des excès qui, en aigrissant d'une part, l'obligent, de l'autre, à les justifier par la continuité des mêmes moyens. Le drapeau rouge est toujours déployé, les moindres groupes sont défendus, la liberté de parler et d'écrire est entravée, les meilleurs citoyens craignent de s'exposer à des arrestations, comme il s'en fait tous les jours, en s'exprimant avec vigueur sur les circonstances; la plus grande portion du peuple et de la force armée se persuade encore que ces

mesures violentes sont nécessaires à la sûreté publique; une autre portion gémit et s'inquiète. Cependant on quête et l'on arrache des félicitations de corps administratifs ou de chefs des gardes nationales des départements; on tait les réclamations de villes entières et des sociétés d'Amis de la Constitution. Cet état est violent, il ne peut durer; il faudra bien que l'esclavage s'étende sur tout l'empire, ou que des secousses partielles opèrent des déchirements, car l'insurrection universelle n'est plus possible. Néanmoins les députés retirés aux Feuillants n'ont pas tellement affermi leur club qu'il soit à l'abri de dissensions intestines; les Jacobins sont encore sur pied; les Petion, Buzot, Robespierre y restent, et l'on procède à l'épurement de cette Société. Plusieurs de celles des départements, sollicitées par des courriers extraordinaires des Feuillants, ont protesté de leur attachement à la Société mère. Il convient de se rallier autour d'elle; cette union peut être formidable, car l'empire de l'opinion sera toujours le premier chez un peuple qui s'éclaire. Que fera votre Sainte-Claire[1]? Si elle s'unit aux Feuillants, elle se déshonore aux yeux des bons citoyens, et ceux de cette étoffe n'auront rien de mieux à faire à Lyon que de se jeter dans les Sociétés populaires et d'affilier celles-ci aux Jacobins.

Je pense que votre municipalité, dont l'adresse excellente n'a pas eu de cours par le seul malheur des circonstances[2], ne changera point de ton; surtout, qu'elle se tienne en garde contre toute insinuation de flatter l'Assemblée actuelle. Il ne doit s'élever qu'un cri des départements, c'est la demande de procéder aux nominations pour la nouvelle législature. Déjà quelques-uns ont envoyé des députés extraordinaires pour faire cette demande; on ne voulait pas les entendre, mais le bruit sourd des mécontentements du Midi, du courage de

[1] La *Société des Amis de la Constitution* de Lyon, qui avait d'abord siégé au quai *Saint-Clair*, mais qui, depuis la fin de 1790, s'était transportée à la Salle du Concert (place des Cordeliers), ce qui fait qu'on l'appelait le plus souvent la *Société du Concert*. Madame Roland la trouvait bien tiède, et, avec Lanthenas, inclinait depuis longtemps vers la *Société populaire* ou *Club Central*, constituée avec les délégués de trente et un clubs de quartier (Wahl, 227-228).

[2] Elle fut lue aux Jacobins, le 25 juillet, par une députation de la Société fraternelle (Aulard, t. III, p. 54).

Marseille, commence à se faire présager, et je crois qu'on admettra incessamment à la barre un député chargé du vœu de quatorze villes de l'Auvergne pour les élections, vœu présenté avec des signatures individuelles, et dans toutes les formes de la loi, malgré les difficultés dont on les a hérissées.

Je ne vous parle pas des affaires particulières de votre cité; notre ami écrit, après avoir couru comme il fait tous les jours [1].

On répand des horreurs contre le digne Brissot; c'est bien l'écrivain dont on redoute le plus les talents, le courage et le désintéressement; il y a trois ou quatre folliculaires payés par Montmorin sur la liste civile pour le décrier. Morande a été rappelé de Londres pour cet utile métier, dans lequel il est si bien versé. Vous connaissez la lettre de Petion à ses commettants [2]? Je ne sais ce que l'avenir nous prépare, mais, sans cesser de croire qu'il faut toujours lutter et ne jamais désespérer du bien, je commence à désirer d'aller habiter la retraite et y oublier, dans les vertus faciles, les troubles qui déchirent la France et les passions des factieux qui veulent en faire leur proie.

Adieu, mille choses tendres à votre aimable compagne.

[1] Lettre autographe de Madame Roland, signée par son mari, au Comité des finances [de Lyon], Paris, 23 juillet 1791, 2 pages 1/2 in-4°. — Il mande qu'il a été décidé que chaque commune payerait ses dettes. Le travail à faire sera long. «On craint une subversion générale, peut-être une guerre civile, peut-être pis que les horreurs qui en sont la suite.» — N° 126 de la vente du 7 novembre 1876, Ét. Charavay; n° 28169 du Bulletin d'autographes n° 191 de la maison Ét. Charavay.

[2] «Lettre de J. Petion à ses commettants sur les circonstances actuelles [18 juillet 1791], *impr. du «Patriote français»*, s. d., in-8°, 11 pages.» (Tourneux, 3061.)

451

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[1].]

31 juillet 1791, — de Paris.

Malebranche reprochait aux Français de donner tout à la vraisemblance, et de s'écarter ainsi de la vérité; ils n'ont point encore changé : ils donnent tout à la confiance, et c'est ainsi qu'on perd la liberté. Il est vrai que cette confiance est infiniment commode; elle dispense du soin de veiller, de penser et de juger; elle prête même un voile heureux à l'amour-propre, qui s'honore d'elle comme d'une vertu pour caresser sa paresse. Mais, encore une fois, il est impossible de conserver ses droits si l'on n'est continuellement aux aguets des hommes commis à l'exercice des plus importants; le gouvernement représentatif devient bientôt le plus corrompu des gouvernements, si le peuple cesse d'inspecter ses représentants. Je vous l'ai dit il y a bien longtemps : ce n'est pas l'Assemblée qui a fait la Révolution, c'est la force des choses et de l'opinion. Tant que la nation en activité a développé cette opinion d'une manière puissante, l'Assemblée a fait de bonnes et grandes choses. Du moment où la nation, tranquillisée par ses premières victoires, a cessé de modifier habituellement l'Assemblée, celle-ci est retombée dans la langueur et la médiocrité qui lui sont propres, et auxquelles l'usage de l'autorité, les progrès de la corruption ont ajouté les plus funestes éléments. Depuis huit à neuf mois, l'Assemblée, à l'exception de quelques bons décrets, dont je pourrai vous donner l'histoire, n'a fait que saper et détruire, par les détails, les bases et les effets de la Constitution. Aujourd'hui qu'elle réunit et exerce tous les pouvoirs, elle est gouvernée, séduite ou entraînée par une coalition qui s'entend avec la Cour et qui prépare des altérations plus grandes encore. Croiriez-vous que, dans certains Comités, on forme le projet de

[1] Ms. 6241, fol. 98-99. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

ressusciter la noblesse?... Il est difficile, sans doute, qu'il s'exécute; mais jugez de l'esprit de ceux qui peuvent le former et qui intriguent pour le faire réussir. Le moment de la revision s'approche et, avec lui, les menaces de guerre, peut-être les attaques réelles. L'Assemblée avait arrêté d'envoyer trente de ses membres dans les départements frontières; il a fallu l'énergie de l'honnête Buzot pour faire sentir les inconvénients de cet arrangement, vraie perfidie bien ménagée qu'il a eu le bonheur de faire échouer. On vient d'abolir les ordres de chevalerie[1]; cette opération a été favorisée par la masse des honnêtes gens qui n'ont pas vu de raisons à y opposer; elle n'a point inquiété les *Noirs*, qui comptent sur la guerre, et, par elle, sur de plus grandes restitutions; elle n'a pas été très combattue par les intrigants, qui sont bien aises que l'Assemblée fasse un acte d'éclat très démocratique pour maintenir ou regagner la confiance, et lui laisser faire tout ce qu'ils espèrent en faveur du pouvoir exécutif, lequel saura bien recréer des joujoux de cette espèce, s'il acquiert l'ascendant qu'on veut lui rendre.

Oui, sans doute, une nouvelle législature est le grand moyen de salut, et la preuve qu'elle est nécessaire, c'est que celle-ci goûte si bien le charme de gouverner, qu'elle ne veut pas même entendre la demande de rendre le cours aux élections. Les adresses ou pétitions qui l'ont pour objet sont tues, soustraites ou dénigrées sous des prétextes, tandis que l'on fait grand étalage de félicitations mendiées ou d'adresses envoyées par des corps administratifs, dont quelques individus gagnés déterminent ces démarches.

Le département du Puy-de-Dôme, c'est-à-dire les citoyens de Clermont-Ferrand et ceux de quatorze villes ou communes, ont envoyé un député extraordinaire, chargé de leurs pétitions, toutes individuellement signées dans les formes prescrites par la loi, et portant le vœu libre de milliers de citoyens pour les nouvelles élections. On a refusé d'admettre et d'entendre le député, on n'a lu qu'une des pétitions, on l'a insidieusement interprétée et renvoyée comme un délit au Comité des recherches[2], tandis qu'un membre vendu des Comités a débité

[1] Décret du 30 juillet 1791. — [2] Voir note de la lettre du 20 juillet 1791.

avec emphase l'adresse qu'il s'était fait envoyer par un directoire. Cette tyrannie révolte les bons citoyens et ne présage rien d'heureux. En attendant, le drapeau rouge est toujours déployé, et c'est sous de tels auspices que l'on prétend achever la Constitution.

Procurez-vous le n° 106 des *Révolutions de Paris*, de Prudhomme et vous y verrez le seul récit exact qui ait été fait des événements du 17, de même qu'un parallèle trop juste du mois de juillet 89 avec celui que nous finissons.

Votre société du Concert a donc consommé sa honte par son union aux Feuillants! Nos Jacobins n'y perdront rien en s'unissant au comité central des Sociétés populaires, qui lui (*sic*) a manifesté son attachement; les principes se propageront toujours mieux dans le peuple même que parmi des marchands et des importants qui se croient au-dessus de lui, sans avoir plus de lumières.

Le bruit de l'arrestation de notre ami[1] nous a paru plaisant; on lui fait, à Lyon, plus d'honneur qu'il n'en a mérité à Paris. Il porte partout ses opinions, sans doute; mais, ayant ici un caractère public, il n'a jamais agi que comme député extraordinaire, et, par cela même, il n'a dit ni fait quoi que ce fût d'étranger à ce titre; par conséquent, les malveillants mêmes ne sauraient trouver de prétextes à rien. Quant à la question d'un second, je vous dirai qu'au départ de M. B[t] [Bret] nous étions si pénétrés, si abreuvés des inconvénients d'un second, qu'il nous était impossible d'en imaginer l'utilité. Il n'y a eu, avec les inviolables, aucun différend que ces choses résultantes inévitablement de principes et de manières de voir opposées. Enfin notre ami a fait pour le mieux, dans le désir, le calcul, le sentiment du mieux, pour la chose uniquement. Si l'événement ne le justifie pas, il se consolera dans sa conscience. Aussi bien, ce n'est toujours que là qu'on peut trouver ses dédommagements ou sa récompense : l'opinion est trop versatile, et, en vérité, pour les gens qui raisonnent, l'étude

[1] Sur cette prétendue arrestation de Roland, inventée par ses ennemis de Lyon et répétée à Villefranche, voir la lettre de Madame Roland à Robespierre, du 27 septembre 1791, et la lettre à Bancal, du 24 septembre.

de ce pays-ci, dans les circonstances, est un sûr remède de la folie de vouloir être toujours approuvé. Je vous assure que, si les choses se prolongent, je serai portée à ce que notre ami demandât un substitut, car il y a des bornes à tout et il faut savoir se reposer. D'autre part, je sens bien que la retraite, avant une fin quelconque, donne un bien beau jeu aux contrôleurs; c'est un parti à réfléchir.

On nous répète de tant de côtés le bruit de Lyon comme si général, que nous pensons qu'il convient peut-être de faire là-dessus une petite lettre.

Faites agréer à Madame mes tendres embrassements; je conçois trop bien ce qu'elle a pu éprouver; je n'exprimerai jamais ce que j'ai ressenti.

Ce mois-ci ne se passera pas sans de nouveaux événements.

Toutes les fois que vous me parlez de l'invocation[1], j'ai le désir de la faire; mais vous ne vous représentez guère les sentiments qui nous agitent ici; je crois que vous n'aurez rien de moi jusqu'à ce que je respire l'air des champs.

Lisez la lettre ci-jointe[2]; veuillez la cacheter et lui faire suivre sa destination.

452

[À CHAMPAGNEUX, À LYON[3].]

Dimanche, 14 août 1791, — [de Paris].

Au lieu de *Prières*, que je ne sais plus faire[4], je vous envoie deux morceaux qui méritent d'être lus, non seulement pour ce qui est par-

(1) Voir note 2 de la lettre 449.

(2) Cette lettre manque.

(3) Ms. 6241, fol. 105. — Voir *Révolution française*, du 14 août 1895. — M. Faugère avait cité deux lignes de cette lettre dans son édition des *Mémoires*, en 1864 (I, 61).

(4) Cette lettre débute par deux pages de Roland ayant uniquement rapport à sa mission. Nous ne les donnons pas. Pour les *prières*, voir lettres précédentes des 22 et 31 juillet. — Les deux «morceaux» envoyés par Madame Roland à Champagneux nous

ticulier à leurs auteurs, l'un et l'autre défenseurs intrépides de la liberté, l'un et l'autre haïs des méchants, l'un et l'autre persécutés, mais à cause du jour qu'ils jettent sur les circonstances actuelles et la marche de la coalition. L'un de ces écrits vous est déjà parvenu, mais il est bon que vous en ayez le double pour édifier les honnêtes gens. Je vous fais passer aussi d'autres numéros du Repbl.[1]; il se sent du malheur des temps, et n'est pas ce qu'il aurait pu être; encore ne faut-il pas trop parler de lui, pour ne pas fournir le prétexte d'une accusation; c'est presque un fruit défendu.

Le brave Robert est décrété; la persécution est ouverte contre les vigoureux patriotes dont l'existence ou les relations ne sont pas imposantes.

Nous recevons à l'instant votre lettre du 9; vous êtes plaisant avec vos couleurs douces, votre calme et votre confiance. Sans doute, il ne faut jamais désespérer, mais il faut toujours veiller; il n'appartient qu'aux esclaves de dormir sur la foi d'autrui dans un temps de troubles et de factions.

Si vos députés se morfondent en quelque chose, c'est dans leur égoïsme et leur nullité, et dans l'ambition de paraître tout faire en ne voulant prendre la peine de rien. Dieu les bénisse et me préserve de rencontrer jamais de telles chenilles en mon chemin!

Adieu, unissez-vous au brave Servan[2]. Lisez donc le *Patriote* et vous y verrez l'état de l'Assemblée, quoique tracé avec ménagements.

J'embrasse Madame et vous souhaite à tous mille bénédictions.

manquent. Mais il semble bien que ce soient: 1° La *Lettre de Petion à ses commettants*, dont elle lui a déjà parlé; 2° la brochure de Brissot, «Réponse de J.-B. Brissot à ses calomniateurs», qui venait précisément de paraître (10 août 1791).

[1] Du *Républicain*. — Voir note de la lettre du 1er juillet 1791 (2e lettre).

[2] Roland écrivait de son côté, le 3 septembre, à Champagneux (ms. 6241, fol. 122-123): «... N'oubliez rien pour notre ami Servan. Vous l'avez bien jugé. C'est un excellent patriote, qui a véritablement l'esprit et les talents de la chose. Il a d'ailleurs une énergie très sympathisante avec ceux qui marchent droit au but, dans le sens de la Révolution...»

Il semble qu'il s'agissait de poser à Lyon la candidature de Servan pour les élections législatives.

Je pourrai bien avant peu m'en aller à Thésée, car mes affaires m'y appellent, et je laisserai notre ami finir ici celles de votre ville.

Grand merci du certificat envoyé.

453

À CHAMPAGNEUX, À LYON[1].

17 août 1791, — de Paris.

Et moi je veux pourtant dire que dans la semaine qui a précédé le décret sur les villes[2], l'arrangement des cent mille écus pour l'Hôpital et des autres petites affaires, il ne s'est guère écoulé de jours sans que nous reçussions une lettre de lamentations, avec force exhortations de courage; mais, depuis que les choses sont arrangées, nous n'avons pas encore eu le plaisir de recevoir une seule expression qui manifestât quelque joie, enfin le moindre aperçu ou sentiment d'un soulagement quelconque.

[1] Ms. 6241, fol. 106-107. — La lettre porte le timbre de l'Assemblée nationale, sous lequel Roland, député extraordinaire de Lyon auprès de l'Assemblée, pouvait faire passer sa correspondance en franchise.

Le commencement de la lettre est de Roland : «Je vais, mon honorable collègue, répondre à votre lettre du 13 à notre femme, et je vais le faire en bon homme, comme je débute en style de bonnes gens... » Affaires de Paris.... «Avant que cela s'éclaircisse, si pourtant ce n'est pas plutôt, dans quinze jours j'envoie ma femme à la campagne... » Les affaires de Lyon sont à peu près réglées...

Vient alors le post-scriptum de Madame Roland, que nous donnons ici.

[2] Décret du 5-10 août 1791, qui faisait passer au compte de l'État plus de 33 millions de la dette de Lyon.

Les catalogues d'autographes signalent encore une lettre écrite par Madame Roland, mais signée de son mari, aux maire et officiers municipaux de la ville de Lyon, Paris, 29 août 1791, 6 pages in-folio. «Il leur rend compte de la mission dont ils l'avaient chargé près de l'Assemblée nationale.» (N° 1701 du catalogue 9 [avril 1857] de Laverdet; n° 3430 du Bulletin d'autographes n° 50 de la maison Jacques Charavay; n° 577 du catalogue Dubrunfaut, VII° série, Révolution française, vente des 19-21 mars 1885; n° 230 du catalogue à prix marqués n° 170 de la maison G. Charavay; n° 95 de la vente du 3 décembre 1887, Eug. Charavay, expert.)

La revision a été finie hier[1]; maintenant on va s'occuper des articles, très graves, qui avaient été renvoyés; tout cela se précipite et se gâche horriblement; c'est la coalition qui l'emporte et nous aurons du grabuge. Mettez-vous dans l'esprit et disposez-vous à persuader que, dans le cas de guerre, il faudra que les électeurs suivent toujours leur besogne et demeurent assemblés, s'il est possible, comme en 89, pour veiller à la chose publique. Nous sommes bien près d'être remis sous le joug, et un joug légal en apparence, avec moins de moyens de le secouer si une fois on nous l'impose.

454

À MONSIEUR H. BANCAL, RUE DU PETIT-BOURBON, [À PARIS[2].]

Vendredi matin, 19 août 1791, — [de Paris].

Je suis bien aise de vous signifier que vous êtes condamné à venir dîner avec nous : Brissot sort d'ici, il doit revenir, et mon ami observe que c'est le moment où, plus que jamais, les bons citoyens doivent s'unir et s'entendre. Cette doctrine de bonne intelligence est fort de mon goût, et j'espère qu'elle ne contrarie pas le vôtre. Adieu, mon ami, jusqu'au plaisir de vous revoir dans la paix et les douces affections.

(1) «La revision de la Constitution est achevée; il ne reste plus que quelques articles renvoyés, dont le rapport sera fait jeudi». (*Patriote français* du 17 août 1791.)

(2) Ms. 9534, fol. 167-168. — Nous avons vu que Bancal était revenu de Clermont à Paris, en août, apportant une pétition contre l'ajournement des élections.

455

À MONSIEUR BANCAL, RUE DU PETIT-BOURBON, MAISON DU NOTAIRE, [À PARIS[1].]

Mercredi matin [(?) août 1791, — de Paris].

Votre bon ami Garran doit venir dîner avec nous; n'oubliez pas l'engagement.

456

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

29 août 1791, — de Paris.

Nous[3] attendons, mon cher ami, avec empressement de vos nouvelles. Madame Roland est guérie, et elle dispose son départ pour samedi prochain. Nous resterons seuls et vous manderons ce qui se passera ici de la chose publique. Nous souhaitons que vous nous appreniez quelque chose de fait et favorable à notre chose particulière que nous avions envie d'établir dans votre département. J'attends toujours d'en avoir quelque nouvelle pour chercher à employer les fonds que j'ai, si je ne pouvais les disposer de cette manière[4].

J'ai fait partir d'ici, le 1er août courant, une caisse, A. L., n° 1, pesant 160 — par Desvignes frères, voituriers de Nîmes, à l'adresse de Lanthenas[5], négociant au Puy-en-Velay. — Ce voiturier a dû aller directement à Clermont, d'où il aurait dû faire passer sans délai cette caisse. Mon frère me mande, le 23 courant, qu'il n'en a aucune nouvelle. Comme elle

(1) Ms. 9534, fol. 165-166. — Ce billet se place nécessairement dans un des deux courts séjours que Bancal fit à Paris en 1791, car, en 1792, Garran n'était déjà plus des amis de la maison.

(2) *Lettres à Bancal*, p. 313; — ms. 9534, fol. 160-161.

(3) Ce début est de Lanthenas. — La deuxième partie de la lettre, datée du mardi 30, est de Madame Roland.

(4) Comme on le voit par cette lettre, le projet d'acheter en commun quelque bien national n'était pas abandonné. Mais Bancal, depuis un mois, avait acquis pour son compte seul (27 juillet(*)) le domaine de Bonneval, possédé auparavant par l'abbaye de Bonnaigue en Limousin. C'est là qu'il se retira plus tard, quand il sortit de la vie publique. La propriété appartient encore à ses héritiers (Mège, p. 26-27).

(5) Le frère aîné de Lanthenas. (Voir Appendice L.)

(*) Cette date du 27 juillet est donnée par M. Mège. Remarquons toutefois que, ce jour-là, Bancal n'a pu signer un acte à Clermont, puisque, le 28, il était à la barre de l'Assemblée constituante (et, le 31, aux Jacobins, Aulard, III, 63).

contient de mon écrit sur la presse et de celui sur l'inégalité entre les enfants[1], qui doivent me rendre présent aux électeurs, si toutefois cela est possible, au milieu de la chaleur des intérêts qui les mouvront, je vous prie de faire quelque recherche dans les principaux dépôts de chargement de votre ville, pour savoir si cette caisse est passée, et accélérer son expédition par le carrosse s'il le faut ou autrement.

J'imagine que votre Société a fait la distribution des 300 exemplaires de l'écrit sur la presse que vous lui aviez laissés.

Vous aurez trouvé chez Monsieur votre frère[2] le paquet qui renfermait mes deux manuscrits, l'un un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, et l'autre une opinion que je voulais lire aux Jacobins où, alors, je ne pus jamais obtenir la parole. Je vous serais obligé d'en faire ce dont je vous priais alors, qui était de m'en faire tirer une copie et de l'adresser à la Société du Puy en lui disant la cause qui a fait que cela a été arrêté chez vous.

L'Assemblée nationale va de pis en pis. Petion était, hier, désolé, non de l'insolence des méchants qui ont eu l'impudence de dire à la tribune que ses discours et ceux de Robespierre dans la tribune étaient cause de l'insubordination des soldats, non des mauvais décrets mêmes, mais de la mort qui a été portée à l'opinion publique par toute cette affaire du Champ de Mars. Elle ne se manifeste par aucune chaleur de patriotisme. Il semble que le despotisme ait repris ici tout son empire.

Cependant on annonce la sortie des pétitionnaires du Champ de Mars des prisons, pour le premier jour. Mais Morande répand en plus d'abondance encore ses poisons. Le corps électoral d'ici se montre mal. Lacépède[3] le préside. Les patriotes y sont désignés sous le titre de *mauvaises têtes, hommes dangereux;* jugez. Si les départements, encore une fois, n'aspirent maintenant à sauver la France, tout est perdu.

On lut hier à la tribune des Jacobins une opinion vigoureuse sur la nécessité de continuer de garder le Roi dans la capitale. Elle fut très applaudie. Le mouvement oratoire qui y était ne plut pas à quelques modérés[4]. Je ne sais quel parti on va prendre. C'est ce matin que l'on propose un mode pour faire accepter la Constitution à ce sire. Salut.

F. Lanthenas.

Mardi 30[5].

Nous avions dû vous écrire par le courrier de samedi dernier; nous en

[1] Sur ces écrits de Lanthenas, voir Appendice L.

[2] L'aîné des frères de Bancal, qui était demeuré à Clermont, où il continuait l'industrie du père.

[3] Le naturaliste Lacépède (1756-1825), ou plutôt, comme on écrivait alors, «M. le comte de La Cépède» (*Alm. roy.* de 1789, p. 553), avait succédé à Daubenton jeune, en 1786, comme garde et sous-démonstrateur des cabinets d'histoire naturelle au Jardin du Roi. Il était entré dans le mouvement de 1789 et avait été élu parmi les administrateurs du département de Paris, mais il était tiède.

[4] Voir, sur cette séance du 28 août, Aulard, t. III, p. 103-105. Le compte rendu ne mentionne pas l'incident dont parle Lanthenas.

[5] Ce qui suit est de Madame Roland.

avons été empêchés par cette préoccupation si ordinaire dans la capitale au milieu des événements publics et des affaires de chacun. J'espère qu'il arrivera ce matin de vos nouvelles, mais peut-être ne les recevrons-nous que demain, car B* [Bosc] est absent depuis deux jours, et c'est notre raison de vous expédier celle-ci directement. La marche de la législature est toujours conséquente à son extrême corruption, c'est un véritable renversement de la Constitution, une ironie de la Déclaration des droits. Nous voici avec des *princes,* citoyens non éligibles; avec un *roi* inviolable, environné d'assassins militaires à ses ordres; avec des *électeurs* à argent, etc., etc. Les papiers publics vous rendent toutes ces odieuses lois, vrais poisons de la liberté. Je commence à applaudir aux derniers excès de l'Assemblée, à désirer les plus grands comme le seul moyen de réveiller l'opinion publique dont le sommeil me tue.

On commence à sentir et l'on a dit hautement hier aux Jacobins qu'il fallait que la prochaine législature fût constituante[1]. Je ne voudrais pas qu'on révélât cette vérité dans la capitale, l'Assemblée présente ne voudra plus s'en aller.

Ma santé ne m'a pas permis de partir aussitôt que je me l'étais proposé; je crois pouvoir actuellement compter sur elle et je pars samedi pour être à Villefr[anche] le jeudi 8 septembre.

Nous attendons impatiemment l'assurance de quelque acquisition que vous aurez faite pour notre société, car les finances sont dans un état horrible. Avertissez les patriotes acquéreurs d'exiger qu'on estampille les assignats prix de leur vente; cela ne se fait pas toujours ici, et ce désordre, joint à tant d'autres, peut amener un bouleversement épouvantable. La nouvelle monnaie, dont on fabrique beaucoup, est toujours invisible pour le peuple; les petits billets de section disparaissent, les denrées enchérissent, et il se pratique sûrement encore quelque diablerie.

J'espère peu des élections de Paris; on parle cependant du brave Garran, mais comme il est aussi question de Pastoret[2], je crains que l'honnête homme ne soit mis en avant pour cacher l'autre et amuser les patriotes. On redouble d'efforts et d'horreurs contre Brissot.

[1] Et qu'elle pût, dès lors, reviser la Constitution. (Voir Aulard, t. III, p. 106-107.)

[2] Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre de Pastoret (1755-1840), procureur-général-syndic du département de Paris, élu, le 3 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, où il fut un des chefs de la droite constitutionnelle. On connaît la suite de son rôle politique.

Je vous enverrai jeudi un *Ami des ministériels*[1], jolie petite feuille qui en fait les honneurs à merveille et qui les peint au vrai.

Les Sociétés populaires de Lyon sont affiliées aux Jacobins[2]. Les élections de ce département ont dû commencer dimanche dernier; l'intrigue les travaille vigoureusement.

Adieu, travaillez là-bas comme ici, faites de bonne besogne et n'oubliez pas vos bons amis, car, en vérité, si la chose publique ne se relève, il ne reste aux bons citoyens que de bien s'aimer!

Je n'ai trouvé qu'hier la musique anglaise que vous avez bien voulu me laisser; je vous enverrais bien, en échange de l'aimable *Lass of Richmond's hill*[3], d'assez jolis couplets, mais ils ne sont pas assez graves pour les circonstances, et j'ai quelque honte de vous parler de chansons.

Rien ne se vendra avant un mois dans le district de Gonesse; soins et demandes ne m'ont point encore valu tous les renseignements désirés sur Sainte-Radegonde; le receveur n'était pas bien instruit; j'en attends d'un second voyage qu'il vient faire à Paris[4].

457

[À BANCAL, À CLERMONT[5].]

31 août 1791, — de Paris.

Nous[6] vous avons écrit, mon cher ami, le courrier passé. Nous avons reçu vos deux lettres. Vous aurez vu que votre adresse est venue trop tard; d'ailleurs, des adresses sont

[1] Voir sur ce journal, dirigé *contre* les ministériels, Hatin, p. 201.

[2] «L'affiliation est accordée aux sociétés populaires de Lyon...» (Séance des Jacobins du 28 août. Aulard, t. III, p. 104.)

[3] «La fille de la colline de Richmond.»

[4] Bancal finit par acheter, au commencement de 1792 (A. Rey, *Le naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix*, p. 13-14), ce petit prieuré de Sainte-Radegonde, situé au milieu de la forêt de Montmorency, que Bosc lui avait indiqué. M. Rey a raconté avec un grand charme l'histoire de ce rustique domaine, qui abrita pendant la Terreur d'illustres proscrits.

C'est sans doute sur les indications de ce même receveur que Roland acheta plus tard à Villeron, district de Gonesse, une propriété que Bosc fit restituer à sa fille en 1795. (Voir Appendice K.)

[5] *Lettres à Bancal*, p. 319; — ms. 9534, fol. 162-164. — Bancal a écrit en marge : «Reçu le 9 septembre, rép. le 20.»

[6] Ce début est de Lanthenas.

maintenant pour l'Assemblée ce que sont les vésicatoires pour un corps mort. Chasset disait à notre ami qu'il n'avait jamais craint qu'à présent; le tiers du côté patriote, les faux patriotes de 89 sont plus dangereux aujourd'hui que les aristocrates. Il croit que septembre ne se passera pas sans crises violentes.

Je vous envoie ci-joint quelques lettres, c'est plus court, pour que vous jugiez de ce qu'elles inspirent, que de vous le dire. — Les frères Richard[1], commissionnaires, rue des Fripiers, quartier Saint-Nizier, à Lyon, sont d'excellents patriotes, qui ont de la tenue et sur qui vous pouvez compter. Je crois que votre Société devrait y établir correspondance.

Il y a des divisions au Puy entre les citoyens. Il en est un grand nombre qui sont, je crois, patriotes et qui ne se soulèvent que contre le gouvernement de quelques hommes durs qui se sont élevés par la faveur de la classe aigrie par la misère. — Je crois qu'il serait digne de votre Société de prêcher autour d'elle l'union et la paix. Je crois que les Sociétés de nos départements devraient se visiter pour resserrer les nœuds de la fraternité,etc. Nous devions, aux Jacobins, dans le Comité de correspondance[2], délibérer sur la proposition des courriers extraordinaires entre les Sociétés, en cas de nouveaux malheurs; Petion et d'autres qui devaient y venir pour cela ne s'y sont pas trouvés. — Cette mesure me paraît bien difficile avec aussi peu de tenue qu'on a montré.

Voilà donc notre acquisition manquée; nous sommes toujours dans les mêmes intentions de réaliser d'une manière ou d'autre, et nous vous laissons maître du tout.

Compte de M. Roland, de 40 à 60 M.[3].

De moi, de 20 à 30, — et puis voyez ce que vous pourrez fournir. — Quelque chose de bâti serait plus agréable, plus utile même, car, si nous avons la paix, je pourrais y faire la médecine, pour cela je demande de l'eau et bon air.

Ainsi voyez ce qui se présente de convenable dans les biens nationaux ou autres, en ayant égard pour ceux-ci à toutes les autres conditions qu'ils donnent. Je vous réitère ce que je vous ai dit dans ma dernière pour me retrouver une caisse qu'un mauvais génie, je crois, me retient; — mon frère se désole de ne pas la recevoir.

Je[4] prends la plume à mon tour pour vous transmettre les observations de notre ami sur l'objet des acquisitions.

Premièrement, l'état des choses et la manière dont nous l'envisageons nous font croire prudent et nécessaire de placer nos fonds; en second lieu, nos circonstances particulières nous rendent ce placement très instant, puisque,

[1] Il y a, au ms. 9534, fol. 258-261, deux longues lettres des frères Richard à Lanthenas, du 22 et du 25 août 1791. Nous retrouvons ce nom parmi ceux des membres de la *Commission populaire* qui dirigea l'insurrection de Lyon en 1793.

[2] Lanthenas était membre du Comité de correspondance des Jacobins dès juillet 1791 (Aulard, t. III, p. 24); il venait, en outre, d'être nommé secrétaire, le 29 août, avec le duc d'Orléans et Collot-d'Herbois. (*Ibid.*, 106.)

[3] C'est-à-dire de 40,000 à 60,000 livres.

[4] Ici commence Madame Roland.

d'une part, les fonds de L[t] [Lanthenas] sont à dormir en portefeuille, et que, de l'autre, nous touchons pour les nôtres à des époques de renouvellement de billets qu'il faut prévenir ou qui vont nous arrêter ensuite plus que nous ne le voudrions. Les rapports qui nous lient tous trois nous ont fait croire possible et agréable un placement en commun; l'idée des bons fonds d'Auvergne est venue se joindre aux premières considérations et l'opération nous a paru désirable. Si la connaissance que vous avez des affaires vous fait entrevoir quelque difficulté, soyez franc comme nous et nous éclairez; s'il n'y en a pas, procédez sans délai, les choses et le moment le requièrent. Quant au domaine de Grand-Pré[(1)], l'objection du trop d'eau dans un pré ne nous avait point effrayés, car il y a des moyens de remédier à cet inconvénient, et l'on sait que les biens du clergé ont souffert des détériorations que l'intelligence de nouveaux propriétaires doit et peut réparer. La question de savoir si l'acquéreur veut le céder et quel prix il y met ne peut être résolue que par vous, après vous être assuré de la valeur du domaine et du taux auquel des gens sages doivent se fixer. A défaut de cet objet, le choix d'un autre est également remis à vos soins et vous voyez, en conséquence des sommes que nous pourrions fournir et de celles que vous pourriez ajouter, si nous pouvons aller à la totalité de 50,000 écus; le *nec plus ultra* pour nous est 60,000 livres. Si l'acquisition se portait sur un bien de particulier, il faudrait qu'il fît d'avance et à l'amiable le rachat des droits seigneuriaux pour profiter du bénéfice de la loi nouvelle et éviter les lods. Ce soin, ainsi que tous ceux relatifs au choix, à la résolution et à l'exécution, est absolument remis à votre sagesse et à votre amitié. D'après cela voyez et jugez, puis agissez ou nous parlez, le tout avec l'ouverture et la franchise qui nous conviennent à tous, le tout avec l'espèce de célérité que demandent les considérations ci-dessus énoncées. J'arriverai à Villefranche jeudi 8 septembre. Donnez-y-moi de vos nouvelles et de celles de cette affaire si vous voyez des moyens de la traiter, parce que cela guidera ma marche sur les arrangements particuliers de nos fonds.

Biauzat est allé hier aux Jacobins[(2)]; les hommes de parti, je n'en doute pas, y retourneront tous, quand cela conviendra à leurs vues, afin d'intriguer de nouveau. Aussi j'ai beaucoup regretté la mesure, molle et lâche à mes

(1) Nous ne savons où était ce domaine. Bien probablement en Auvergne.

(2) Voir Aulard, t. III, p. 109, séance du 31 août : «MM..., Biauzat, ... ont paru à cette séance.» Les Jacobins, si fortement ébranlés après l'affaire du Champ de Mars et la scission des Feuillants, se ressaisissaient et les transfuges rentraient.

yeux, d'inviter les Feuillants en masse, lesquels ont répondu à cette proposition par un ajournement à quinzaine.

Enfin, si l'autre législature se forme vigoureusement, ce sera à elle d'aviser aux moyens d'épurement avant de s'unir aux Jacobins ou de faire un nouveau foyer de patriotisme.

Votre idée des courriers extraordinaires est excellente, mais il faut que l'usage en soit dirigé avec sagesse, car, s'il était une seule fois appliqué à la propagation d'une nouvelle fausse ou mal présentée, il en résulterait quelque mouvement qu'on se hâterait de saisir pour achever de décrier et pour anéantir les clubs que haïssent les dominateurs.

L'élection de Chartres est faite, elle ne présente qu'un patriote[1]. Le corps électoral de Paris se travaille terriblement; il s'était formé un club dans lequel on a d'abord discuté Brissot. D'honnêtes citoyens l'ont défendu avec chaleur, et il fut décidé qu'on le présenterait dans le premier scrutin, en opposition à Lacépède et à Pastoret que portent les modérés et les *Noirs,* ou à peu près; ses ennemis ont senti qu'il fallait diviser pour l'écarter; ils ont employé pour dernière arme la sensation désolante de l'affaire du Champ de Mars, sa liaison avec la chaleur de Brissot, et, en profitant du faible de certains esprits à cet égard, ils ont proposé Garran.

Nul doute que les modérés ne préfèrent encore celui-ci à Brissot, d'où l'on peut présumer que, si la division des patriotes ne les sert pas à pousser Lacépède ou Pastoret, du moins elle parviendra à écarter Brissot. Je me suis rappelé, à ce sujet, la manière peu exacte, pour ne pas dire baroque, dont Garran voit l'affaire du Champ de Mars, et je me suis affligée de tout ce mélange.

L'agitation est grande à Lyon; je ne crois pas possible d'en prévoir le résultat; il faut attendre l'événement.

J'ai lu, hier, dans le *Paquebot*[2], que vous seriez, un des premiers, porté au Puy-de-Dôme.

Je ne vous parle plus des opérations de l'Assemblée; elles sont dignes de l'esprit infernal qui y règne. Dans une importante discussion de ces derniers jours, il fut impossible à nos trois patriotes d'obtenir la parole, quoique d'André la prît quatre fois dans cette même discussion.

[1] Il est probable que Madame Roland veut parler ici de Delacroix. — [2] *Le Paquebot,* janvier-août 1791. — Voir Hatin, p. 214, et Tourneux, 10612.

On vient de mettre les conventions[1] à des conditions fort singulières; cependant, en dépit de la coalition, le mode prête au corps législatif une prépondérance qu'elle n'aurait pas voulu lui accorder. On croit bien que le Roi ne manquera pas d'accepter, en demandant toutefois à pouvoir choisir ses ministres parmi ceux des représentants du peuple qui auront mérité l'estime publique. — L'heure me presse, les affaires me talonnent; je ne puis vous entretenir comme je le voudrais. Adieu, notre bon ami.

Paris, le 3 septembre 1791[2].

Ma femme part aujourd'hui, notre ami; elle est, comme vous pouvez croire, singulièrement occupée, mais non moins à ceux qui nous attachent comme vous. Au reçu de ma lettre, écrivez-lui à Villefranche, département de Rhône-et-Loire, si toutefois il ne faut pas que vos lettres viennent passer par Paris pour aller à Lyon, car elle apprendrait vos destinées aussitôt que par nous-mêmes, à qui sans doute vous en ferez part sans délai.

L'on parle beaucoup de moi à Lyon; par toutes les lettres que j'en reçois, l'on m'apprend que je suis porté des premiers sur presque toutes les listes et qu'il y a tout lieu d'espérer, quoiqu'il y ait une cabale infernale[3]. Au reste, si la chose a dû avoir lieu, elle doit être faite en ce moment, quant à moi du moins. Si je ne passe pas des premiers, j'en désespère; ainsi j'attends la nouvelle décisive de mon sort par le courrier de mardi ou au plus tard celui de mercredi prochain.

Brissot est terriblement ballotté; s'il ne passe pas aujourd'hui, je tremble pour lui[4] : la cabale des enragés s'est tournée en perfides astuces. Ce ne sont plus ces grands moyens de brigands; ce sont de basses et astucieuses scélératesses, des espérances, des promesses, des aveux de talents, de mérite, etc.; mais, à cause de l'opinion publique, des égards, des ménagements, il faut d'abord faire passer celui-ci, celui-là. C'est ainsi que Garran a été nommé, puis Lacépède; aujourd'hui on veut encore Pastoret, demain un autre.

Le temps coule, les nominations se font; le zèle s'amortit; on se lasse d'une lutte qui d'abord a été vigoureuse; il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais parmi les patriotes de ligue soutenue avec la constance, l'acharnement et l'emploi de tous les moyens de cette bande d'abominables scélérats, dont voici un trait à peu près public en ce moment et qui les peint d'après nature : Barn[ave], causant des événements confidemment avec sa clique et voyant

(1) Madame Roland entend par là les assemblées électorales des départements.

(2) A la suite de la lettre de Madame Roland du 31 août, l'éditeur de 1835 a donné les deux lettres suivantes de Roland, des 3 et 6 septembre, dont les autographes sont au ms. 9534, fol. 169-172. Nous croyons devoir les donner aussi.

(3) Roland s'abusait. Il ne fut pas élu. L'élection, qui se fit du 30 août au 4 septembre, fut dominée par le souci «moins de faire un choix entre les nuances d'opinion que d'assurer à chaque partie du département sa part de représentation». (Wahl, p. 425.)

(4) Brissot, malgré l'ardente campagne faite contre lui, à Paris, le 13 septembre, le 11e sur 28.

que le terrible effet de leurs libelles s'amortissait insensiblement, s'écria, dans un moment de rage et avec le ton et un mouvement de désespoir : «Je vous l'avais bien dit, nous l'avons calomnié trop tôt. Il fallait attendre ce moment.» On frémit d'horreur quand on songe que le poignard et le poison sont moins dangereux, et ceux qui les administrent, moins atroces. C'est cet abominable homme qui a osé dire en pleine Assemblée (je l'ai entendu) que «la paix était le souverain bien du peuple, et que la liberté pour lui n'était qu'un superflu», que l'idée en était si fine, qu'elle était au-dessus de ses conceptions, et qu'il fallait même se garder de lui en parler, que cela ne servirait qu'à troubler son repos et l'entraîner dans les plus grands malheurs, l'anarchie, le meurtre, le pillage, l'incendie, etc., etc.; et les tribunes et le peuple d'applaudir à tout rompre. Que voulez-vous espérer de gens qui chantent la servitude et baisent les mains à leurs bourreaux! Adieu.

Paris, le 6 septembre 1791.

Ma moitié, notre ami, est partie samedi au soir par la diligence de Lyon; elle ne se portait pas très bien, et je n'ai pu encore en recevoir des nouvelles. Je suis triste : il se passe ici des choses affreuses, des horreurs aux élections : ce sont tous les jours de nouvelles infamies répandues dans l'assemblée des électeurs et affichées contre les murs. On en est venu à dire tout haut que les talents, le savoir, la diction, les connaissances, l'éducation, etc., n'étaient point ce qui était nécessaire; que le plus souvent, au contraire, cela ne servait qu'à prolonger les discussions, embrouiller les affaires et les terminer par des sottises. Et l'on agit vraiment d'après ces grands principes; ainsi Brissot est éloigné à Paris, d'autres le sont à Lyon, à Rouen, à Amiens, car j'apprends que c'est partout de même. Je suis mécontent de votre ami Garran; il a une trop forte dose d'amour-propre et d'égoïsme qui percent à travers un ton de fermeté et de droiture que je ne conteste pas, mais que je ne juge pas tout à fait comme avant telles époques; il a manqué, selon moi, à son ami Brissot au point que je puis bien attester, à part moi et dans ma conscience, que cet ami n'est point son ami, et que les gens de sa trempe n'en ont qu'un qui l'emporte sur tous les autres, c'est eux-mêmes. Lanthenas apprend du Puy, ce que j'apprends d'ailleurs et ce qui se passe ici : il faut changer ses batteries, ses idées, ses projets, et, comme je persiste dans les résolutions que les circonstances me forcent de prendre, n'ayant point à me mêler de la chose publique à laquelle je me serais livré tout entier, je dévierai mon imagination et l'attacherai à tout autre chose.

Vous nous avez envoyé une lettre pour remettre à Brissot; nous allons lui faire passer; je ne sais quel parti il en tirera, mais il me semble que cela est vague, peu motivé, et me fait penser que vous auriez bien dû faire l'article.

Faisons-nous quelque acquisition? Je regrette que la première n'ait pas eu lieu, soit par la nature du terrain, sa proximité du grand chemin, de Clermont, les moyens d'amélioration et d'affermer sans y être; car, pour rien, je ne veux de vignes. Adieu. Nous vous embrassons, le temps presse; je vais courir, c'est ici mon métier; j'en suis excédé.

458

À MONSIEUR, MONSIEUR BOSC, RUE DES PROUVAIRES[1].

Vendredi, à onze heures du soir [2 septembre 1791, — de Paris].

L'ami L[anthenas] me remet dans l'instant le billet dont vous l'avez chargé; je ne veux pas me coucher avant d'y avoir répondu.

Vous vous trompez étrangement, mon ami : j'ai voulu laisser à Mme Gch.[2] de vous annoncer elle-même son départ; je dirai plus, j'ai cru que je le devais, et lorsque j'ai vu que vous ne me disiez rien aujourd'hui, j'en ai conclu qu'elle ne vous avait encore rien dit; j'ai imaginé alors que j'aurais demain au soir le plaisir de la surprise, qu'elle-même avait eu le dessein de la ménager; je me suis fait une image délicieuse de ce que nous aurions à sentir, à partager et à exprimer demain au soir, et c'est lorsque mon cœur se nourrit des plus douces affections que vous le supposez manquant à la confiance sans laquelle il n'est point d'amitié.

Je ne vous reprocherai pas votre erreur, elle est à mes yeux le fruit d'un sentiment trop vif qui ne vous a pas permis de bien juger, et ce tort, une fois reconnu, devient presque un mérite. Laissez donc là votre très mauvaise résolution; venez ainsi que vous me l'avez promis, j'ose dire que vous me le devez, et j'ajouterais que je l'exige, si je ne préférais le devoir, à mon tour, à votre libre volonté.

(1) Collection Alfred Morrison. — Madame Roland ayant quitté Paris le 3 septembre 1791, cette lettre est nécessairement du 2.

(2) Ces initiales Gch., Grdch., et plus loin Grd. Chp., désignent Sophie Grandchamp, cette amie de Bosc qu'il avait liée avec Madame Roland et qui a écrit sur elle des *Souvenirs* si intéressants, que nous avons publiés dans la *Révolution française* de juillet et août 1899. Nous ne pouvons que renvoyer à ce travail. Ajoutons seulement que Mme Grandchamp était alors en rapports suivis avec tout le groupe de Brissot. Lanthenas écrivait à Bancal (ms. 9534, fol. 212-213), dans une lettre non datée, mais qui doit être d'avril 1790 : «Nous avons aujourd'hui un congrès de Creuzet [Creuzé-Latouche], Garran, Warville [Brissot], D. [Dantic, c.-à-d. Bosc], *Mme G*..., Mme Wille [Mme Brissot] et Mlle Dupont [une des belles-sœurs de Brissot].»

Mais certainement vous feriez plus que me fâcher, vous m'affligeriez profondément si vous ne veniez pas; ce serait être pis qu'injuste.

J'en aurais beaucoup à vous dire; je me réserve à vous l'exprimer de vive voix en vous embrassant comme mon second fils.

Il me semble que vous ne vous rappelez pas que je vous ai témoigné, il y a plusieurs jours, avoir quelque espérance d'être accompagnée à mon départ par Mme Grdch.

459

À MONSIEUR, MONSIEUR LOUIS BOSC[1].

Samedi, à 2 heures [3 septembre 1791, — de Paris].

J'arrive de votre bureau et de votre logement, le tout en vain; j'étais fatiguée des préparatifs et j'avais peu de temps, mais j'aurais tout fait pour ne pas emporter avec moi la douleur de laisser un ami dans les dispositions où vous êtes. Quelque raison que les apparences puissent vous donner, vous ne devriez pas m'éviter, et il est cruel de s'en rapporter à soi-même sur les torts que l'on croit trouver à ses amis; encore faut-il les entendre, c'est une justice que la loi même ne refuse pas à des coupables.

Il est très vrai que la présence d'étrangers pourrait me gêner; mais enfin, lorsque je vais m'éloigner, pour longtemps peut-être, vous ne pouvez me laisser partir sans vous revoir.

Je vous dois la connaissance de Mme G. C'est ce que vous m'aviez dit d'elle, et réciproquement les témoignages que vous lui aviez rendus de moi, qui nous ont disposées à nous voir d'abord avec une sorte de confiance. Sa situation a dû ajouter à l'intérêt avec lequel je la voyais; assurément, je n'aurais pas autant précipité la liaison si Mme G. m'eût paru heureuse. De son côté, ayant quelque sujet de juger votre sexe avec rigueur, elle a été plus sensible à la rencontre d'une femme qui

[1] Collection Alfred Morrison.

lui montrait un cœur franc et en qui elle a cru reconnaître un caractère sûr. Dans ces dispositions respectives, il a dû s'établir rapidement, avec les autres données qui sont à votre connaissance, je veux dire quelques rapports de goûts et de travaux, une sorte de communication confiante et le désir de s'étudier davantage.

La circonstance de mon voyage en fournissait l'occasion : partant seule et devant me rendre à la campagne pour un intervalle prescrit, la société de Mme G. nous devenait à toutes deux un moyen de nous bien connaître; il y avait assez d'aperçus pour compter avec vraisemblance que, dans tous les cas, nous aurions passé ce temps avec plaisir. La saison, la santé de Mme G., d'autres circonstances qui lui sont personnelles, fournissaient des motifs à l'appui de ce projet; mais il y avait aussi des obstacles à son exécution, et, jusqu'à hier matin, ce fut plutôt un désir, ainsi que nous vous l'avions témoigné, qu'une affaire arrêtée. Dans cet état de choses, je vous aurais pourtant fait part de ce qui existait, avec un peu plus de détails qu'à ma première annonce, si nous nous fussions trouvés de cette manière qui favorise la communication; mais les préoccupations, les alentours, s'unissant aux considérations d'après lesquelles je croyais de délicatesse de ne point annoncer ce qui, peut-être, n'aurait pas lieu, je ne vous mis point au courant. Je vous ai dit quelles idées me vinrent hier, et certainement mon exposé est aussi franc sur cette partie que pour tout le reste.

Si j'ai des torts dans tout ceci, ils sont bien involontaires, et je crois que je ne les dois qu'à un degré de délicatesse qui ne devrait pas m'en faire avoir. Je ne vous en prête point, je ne me plains pas de ce que vous pensez : circonstances et sensibilité expliquent tout de votre part; peut-être les apparences sont-elles contre moi. Mais je suis affligée au delà de tout ce que je puis dire, et je trouve affreux d'altérer ses amis par cela même qui, dans ma conscience, me rend plus digne de leur attachement.

D'après cela, vous n'attendrez pas de moi d'autre explication; tout ce que je puis ajouter, c'est que toute l'injustice du monde ne me porterait pas à devenir injuste moi-même, et que je ne me vengerai

jamais du sort et des hommes qu'en bien méritant de l'un et des autres.

Adieu, mon ami, mon fils; vous serez à jamais pour moi l'un et l'autre.

460

À ROLAND, [À PARIS[1].]

Jeudi, 8 septembre 1791, 2 heures, — de Riottier[2].

Nous sommes au port, mon bon ami; il fait une chaleur extrême, un soleil ardent; la diligence[3] vient de repartir pour Lyon; c'est fête, tous les gens d'alentour sont à la foire de Montmerle[4]; je laisserai le bagage faute de gens pour le porter et nous nous rendrons à notre destination[5] lorsque la chaleur du jour commencera de diminuer. Notre fatigue a été très grande; il est impossible d'imaginer une plus mauvaise administration de voitures publiques; nous n'avons pas eu une seule nuit passable; toujours levés à une ou deux heures du matin, cahotés horriblement, obligés de manger quand on n'a pas faim et de s'en passer quand l'appétit se fait sentir, c'est une véritable épreuve pour la santé[6]. Ma compagne a été fort incommodée, j'ai eu mes misères; mais, au milieu de tout cela, on ne saurait voyager plus gaiement, causer davantage et de plus de choses intéressantes. Cependant

[1] Ms. 6239, fol. 225-228. — Les folios 225-226 et 227-228 sont transposés au ms. — Pas d'adresse; mais au haut de la première page, à gauche, il y a : «M. Roland».

[2] Riottier, petit port de Villefranche, sur la Saône.

[3] La diligence d'eau.

[4] Montmerle, gros bourg sur la Saône, à deux lieues au nord de Riottier. Foire célèbre dans la région, et bien plus importante alors qu'aujourd'hui.

[5] C.-à-d. à Villefranche, dont Riottier est distant de 3 kilomètres.

[6] On allait de Paris à Chalon-sur-Saône par Joigny, Auxerre, Autun, etc., en trois jours; de Chalon à Lyon, par la diligence d'eau, en deux jours (*Alm. de Lyon*, 1791). Nous voyons, en effet, que Madame Roland quitta Paris le 3 septembre au soir et qu'elle fut déposée à Riottier le 8, à 2 heures après midi, par la diligence d'eau qui dut arriver le même soir à Lyon. On couchait en route, mais mal.

nous n'avions avec nous que des aristocrates de plusieurs nuances, depuis le gris jusqu'au couleur de rose. L'un, vieillard de quatre-vingts ans, vigoureux à la manière de ta défunte mère, avec laquelle sa famille a été liée, puisque c'est un neveu de Mme de Chenelettes[1]; bonhomme sur tout ce qui n'était pas de politique, excellent père, accompagné de l'un de ses cinq fils, homme de vingt-cinq ans dont la candeur et la modération paraissent être les principaux caractères. Cette famille vit en Dauphiné, à la campagne, et quelquefois à Lyon. Deux personnages nuls se trouvaient aussi dans la voiture, hommes en apparence et se disant frères et Avignonnais; mais l'un des deux n'était qu'une jeune fille bien imbécile et, à part quelques mots qui ajoutaient à l'idée qu'on pouvait prendre, en les voyant, de leur sottise et de leur rusticité, ils ne jouèrent que le rôle de muets.

Mais le huitième de la bande est un être singulier, fort intéressant par beaucoup d'esprit et de connaissances, ayant parcouru toute la France, l'Angleterre et la Suisse; sachant son Paris par cœur, ayant vu les gens de lettres et ceux du monde, les jugeant assez bien; philosophe, mais non sans préjugés; unissant le goût et même de la sensibilité à beaucoup d'égoïsme; pénétré de la plupart des meilleurs principes de politique et de morale; se disant aristocrate et l'étant par caractère, par opinion, quoique rapproché sur beaucoup de points des patriotes éclairés; enfin, homme à voir dans la meilleure compagnie, à cultiver pour relation, mais que je ne conseillerais à personne pour ami : tel est le résultat d'une connaissance de cinq jours, sauf plus ample examen. Pour tout dire, te connaissant et étant allé chez toi à Amiens, avant ton départ pour l'Italie, n'ignorant pas ce qui concerne l'inspection et les administrateurs de cette partie, mais gardant l'*incognito* pour son compte avec un soin qu'il ne déguise pas.

La conversation a toujours été vive et nourrie, ma compagne de voyage y a fourni prodigieusement et je l'ai plus connue dans cet inter-

(1) Ms. 6243, fol. 9, énumération des alliances des Roland : «... Du côté des mères Roland, ... feu M. le maréchal de Chenelette, proche parent... ». Chenelette est une paroisse du haut Beaujolais, peu éloignée de Thizy.

valle, du côté du savoir, que je n'aurais peut-être fait durant longtemps; quelle tête étonnante et comme elle est meublée! Mais la philosophie et l'érudition n'ont pas nui à la gaîté; on ne peut dire plus de folies sans en faire et mêler plus plaisamment la raison, les grâces et l'aimable abandon. Nos voyageurs et l'*incognito* en particulier ont été assez étonnés et fort joyeux de leur rencontre; le vieux papa, M. Guéraud, ci-devant de Gazier, nous a témoigné la plus grande envie de nous retrouver, et son fils a presque arrangé son retour avec Mme Gd. Chp., au cas qu'elle partît pour Paris à la même époque. Quant à l'*incognito* qui va à Lyon pour quinze jours ou pour trois mois, qui, peut-être, passera à Genève incessamment et sera cet hiver à Paris, à qui j'ai dit, au moment des adieux, que j'aurais été bien aise de te rappeler une personne que, sans doute, tu avais vue avec plaisir, il m'a répondu que certainement il me reverrait. Mme Gd. Ch. avait présumé un moment que ce pouvait être un ci-devant religieux, parce que la théologie, l'Écriture et les Pères lui paraissent aussi bien connus que les historiens et les poètes anciens et modernes; d'autres aperçus ont changé les conjectures, sans nous y faire voir plus clair; c'est un homme de plus de trente ans.

Je suis toujours plus aise de l'arrangement qui me procure la société de Mme Gd. Chp. et je lui sais infiniment de gré de son voyage. C'était une entreprise pour sa santé, pour l'interruption de ses travaux et de ses relations ordinaires; je désire beaucoup que tu la connaisses davantage; il n'y a pas une seconde tête de femme de cette force-là.

J'oubliais de te parler de la jeune femme avec son petit enfant; pour comble de singularité, elle demeure à Thésée; c'est une veuve bien élevée, douce, aimable, musicienne et tendre mère, avec peu de fortune, qui a imaginé de louer une bicoque à Thésée pour y vivre dans la solitude jusqu'à l'arrangement de quelques affaires.

Je n'ai rien entendu dire dans les auberges, je ne sais pas le plus petit mot des affaires publiques; je me suis contentée, faute de mieux, de laisser partout des brochures qu'on aura trouvées après mon départ. Les maîtres des auberges ne savent et ne veulent que leurs petits inté-

rêts; le peu d'étrangers que nous avons vus chez eux n'étaient que des marchands ignares, et nous n'avons pas eu le loisir d'entretenir personne autre.

J'arrête ici jusqu'à mon arrivée à la ville.

Villefranche, le vendredi.

Je venais d'écrire lorsque, jetant les yeux sur la Saône, j'ai vu, de l'autre côté, un homme vêtu de brun et une fille assez alerte errant sur le rivage, où était arrêtée une carriole et faisant des signes aux gens de rivière; j'ai cru deviner ton frère et Claudine, je ne me suis pas trompée; ils venaient au-devant de moi; le chanoine, fort aimable, m'a dit être revenu des eaux exprès pour me recevoir, d'après ce que tu lui avais marqué précédemment que je quitterais Paris dans les derniers jours d'août.

Je te fais passer la lettre de Champagneux sur les élections de Lyon, qui me paraissent détestables dans ceux des sujets que nous connaissons, excepté l'évêque[1]. On dit que Vitet avait demandé du temps pour accepter et qu'il a refusé en voyant cette composition. Ainsi donc, adieu aux heureux projets pour la chose publique. Je ne me suis pas défendue de quelque peine. J'entrevois que les grands intérêts ne sont pas dans les meilleures mains du monde et j'aurais vu avec plaisir, pour mon compte, l'assurance d'un séjour à Paris. Toute la nullité de la province m'a paru tomber sur ma tête, je me suis sentie comme ensevelie dans le vide et l'obscurité; j'en ai calculé les effets pour mon enfant, que j'avais principalement en vue, et j'ai été triste.

Il n'y avait pas deux heures que j'étais à la maison, fort occupée de faire nettoyer notre appartement, où la plus horrible poussière avait

[1] Sur 15 députés élus, Lamourette avait été nommé le second; Vitet, nommé le septième, refusa. Le quinzième fut Lémontey, l'historien, qui fréquentera le salon de Madame Roland en 1792. De tous les autres, dont nous donnerons les noms plus loin (lettre du 11 septembre), il n'y a à retenir que le nom de Dupuy, qui fut réélu à la Convention, et qui, proscrit par la loi de 1816, alla s'établir à Valence, en Espagne, où il fonda une manufacture de soierie. (C'est de lui que descendrait, nous a-t-on dit à Valence, la branche espagnole des Dupuy de Lôme.)

pénétré je ne sais comment, qu'Eudora[1] avait envoyé trois fois me témoigner son impatience. La mienne était aussi grande, mais j'étais accablée par la chaleur et commandée par mille petites sollicitudes; je me suis rendue à Sainte-Marie dans l'intention d'y embrasser ma fille et de l'y laisser jusqu'au lendemain, que je serais bien établie et que nous pourrions agir ensemble; la pauvre petite s'est précipitée dans mes bras avec des sanglots d'attendrissement et je lui ai si bien répondu qu'il a été facile de juger, pour les spectateurs, que nous n'étions pas disposées à nous quitter; aussi sommes-nous revenues ensemble, sans que je lui aie seulement dit que j'avais eu un autre projet; j'avais compté sans mon hôte. — Au reste, il ne faut pas se le dissimuler, ta fille est sensible, elle m'aime, elle sera douce, mais elle n'a pas une idée, pas un grain de mémoire; elle a l'air de sortir de nourrice et de ne promettre aucun esprit. Elle m'a joliment brodé un sac à ouvrage et elle travaille un peu de l'aiguille; d'ailleurs, aucun goût n'est né chez elle et je commence à croire qu'il ne faut pas s'obstiner à en attendre beaucoup, bien moins à en exiger. Je t'en dirai plus long lorsque je l'aurai étudiée davantage.

J'aurais grande envie pour elle d'aller incessamment à Lyon, car son habillement et sa chaussure ne sont propres qu'à lui ôter toutes les grâces de la taille et du pied, et il n'y a personne ici qui fasse mieux; mais la campagne me presse : il n'y a pas eu de pluie depuis la Saint-Jean, l'eau manque partout, tout est grillé; le bosquet commencé, la charmille naissante, le petit pré, les prés même du vallon, tout est mort. Il n'y a rien, absolument rien au jardin; il faudra que j'achète et fasse venir de la ville des légumes et de la salade, si je veux en manger. Les raisins sont très avancés, on va vendanger autour de Villefranche et il faudra que nous en fassions autant avant quinze jours[2]; rien n'est préparé; j'ai dit à André[3] de presser le tonnelier

[1] Rappelons qu'Eudora Roland était en pension chez les dames de la Visitation de Sainte-Marie.

[2] On vendange toujours, à Theizé, sur les hauts coteaux, plusieurs jours plus tard que dans la plaine.

[3] Nous ne retrouvons pas le nom de ce serviteur aux inventaires des scellés de 1793.

et le bennier afin qu'ils commencent lundi, que je serai rendue au Clos.

La Bourgogne a été gelée, ou coulée, ou brûlée; le vin n'a plus de prix; un propriétaire près de cette ville a vendu dernièrement deux ânées 40 écus.

Hâte-toi de revenir pour arranger nos affaires et y mettre l'ordre dont elles ont besoin, puis aviser au moyen de retourner souvent à Paris. Ce ne sont pas ses plaisirs que j'y ambitionne; mais, dans la nullité du seul enfant que nous ayons, je ne conçois d'espérance d'en faire quelque chose qu'en frappant ses yeux de tant d'objets qu'il puisse en trouver quelqu'un capable de l'intéresser. J'ai trouvé une lettre de Bancal; il n'y avait encore que l'organisation de l'assemblée électorale; tu en sauras autant que moi, puisqu'il t'a écrit en même temps.

Bonjour à mon bon frère, à notre digne ami; dépêchez-vous ensemble de venir respirer à l'aise et combiner ce que nous avons de mieux à faire.

Je n'écris rien à l'ami Bosc, sinon que je l'aime toujours, parce que les erreurs de mes amis[1] et surtout celles de leur sensibilité n'altèrent point mon attachement pour eux; mais fais-le lui lire ici, car je n'ai pas le loisir de le lui adresser; le temps me presse, quoique je me sois levée de bonne heure, et je me sens harassée.

Je m'étais promis d'écrire à Mme Buzot[2] par ce même courrier; elle ne saurait imaginer ma sensibilité aux témoignages d'intérêt qu'elle a bien voulu me donner; je l'ai quittée avec une sorte de précipitation, parce qu'il fallait s'arracher, mais jamais ce moment-là ne sortira de mon cœur. Dis-lui, ainsi qu'à son digne époux, combien ils nous sont chers; tu peux parler pour nous deux, puisque tu les aimes autant que je fais.

Je crois que le brave Brissot n'aura pas été nommé; la partie est liée partout pour écarter les hommes redoutables par leur caractère et

[1] Voir les lettres des 2 et 3 septembre.

[2] Marie-Anne-Victoire Baudry, mariée à Buzot le 28 avril 1784, morte à Évreux le 30 juillet 1812 (Dauban, *Mém. de Buzot*, Introd., p. LVII-LXXIII). Voir sur elle *Mém.*, I, 49, 66, 136, 139, et notre Appendice R.

leur intégrité, à l'exception d'un petit nombre de départements où domine le bon esprit. Mes embrassements à cet excellent citoyen. Fais-moi passer le journal; je suis comme tombée du ciel. Mme Braun est à Lyon. J'ai envie de ne point faire renouveler les billets[1] et de t'attendre puisqu'il est certain que tu dois revenir et que rien encore n'est décidé en Auvergne.

Ma compagne écrit pour ses affaires et ses amis; elle te dit mille choses; je suis enchantée d'elle. Adieu, mon bon ami, ménage-toi et reviens; je t'embrasse de tout mon cœur; j'attends de tes nouvelles.

Eudora parle de son papa, l'attend et l'embrasse.

461

À MONSIEUR CHAMPAGNEUX,

OFFICIER MUNICIPAL, À LYON, PLACE DE LA BALEINE[2].

Vendredi, 9 septembre 1791, — de Villefranche.

Je suis arrivée hier après-midi, plus fatiguée que je ne saurais dire; j'ai trouvé votre lettre et je prends le premier courrier pour vous faire passer signe de vie et de reconnaissance.

Je ne suis nullement étonnée du choix[3]; l'aristocratie a toujours dominé à Lyon, et les moyens qu'elle ne craint pas d'employer ont dû lui procurer toutes les facilités imaginables d'abuser les électeurs des campagnes.

Il faut espérer que tous les départements ne ressembleront pas au nôtre et que la chose publique aura des défenseurs; mais croyez que nous n'aurons pas de législature sans un parti de l'opposition, qui sera toujours celui des honnêtes gens et de la minorité.

(1) Probablement les billets ou obligations représentant les capitaux, 40,000 livres environ, dont disposait Roland; voir lettres du 31 août et du 12 octobre.

(2) Ms. 6241, fol. 132-133. — Voir *Révolution française* du 14 août 1895.

(3) Des députés de Rhône-et-Loire. Nous en donnons la liste un peu plus loin.

Je désirerais bien aller à Lyon; j'y ai à faire pour divers objets, mais je n'ai devancé notre ami qu'à cause de la campagne et tout y presse. On va vendanger autour de cette ville la semaine prochaine; il faut que j'en fasse autant sous douze jours, et je n'ai rien de préparé. Le raisin est misérable partout et le vin très cher; la sécheresse a tout grillé dans notre domaine; il n'y a pas plu depuis la Saint-Jean; l'eau manque et la verdure n'est plus que de la paille séchée; je n'ai pas même une salade à manger. Si l'on ne cueille le raisin incessamment, les premières pluies le feront pourrir et tomber.

Je n'ai pas un moment à moi, je suis excédée et il me faut plus d'activité que jamais. Jugez de ce qui me commande, puisqu'il me faudrait faire habiller ma fille, ce que je ne puis exécuter qu'à Lyon, et que cependant j'ignore quand je pourrai m'y rendre.

Vous, homme, si vous pouviez, dans la semaine prochaine, me donner quelques instants dans mon ermitage, vous me feriez un grand plaisir. J'ai avec moi une femme de Paris, de mes amies, qui m'a accompagnée à cent lieues pour me faire une petite visite.

Veuillez dire pour moi mille bonnes choses à M. Servan; je vais lui adresser la même prière.

J'honore, je salue, j'aime et j'embrasse votre tant aimable moitié; je voudrais la voir dans ma solitude et j'enrage d'être si loin que je n'ose pas même presser une mère de famille de venir me voir; il y aurait une sorte de présomption, quand le loisir et les circonstances ne sont pas telles (*sic*) qu'on puisse me donner quinze ou du moins huit jours.

Recevez mille amitiés et les nouvelles assurances d'un attachement plus inviolable qu'un député. Soyez assez complaisant pour m'écrire; je suis tombée du ciel et accablée de soins.

462

À MONSIEUR HENRI BANCAL, À CLERMONT-FERRAND[1].

11 septembre 1791, — de Villefranche.

J'ai trouvé votre lettre en arrivant ici, il y a deux jours; je n'y ai pas répondu aussitôt que je le voulais, car il m'a été impossible de le faire par le seul courrier qu'il y ait eu dans cet intervalle. J'ai été extrêmement fatiguée du voyage; il est impossible d'imaginer une plus mauvaise administration de voiture publique. Mais ce n'est pas de ces intérêts dont je peux vous entretenir lorsque tant d'autres méritent de nous occuper. Il est décidé que notre ami ne sera point nommé; tous les députés le sont et on a fait, avec succès, les plus grands efforts pour étouffer les voix qui le portaient. Comme ce n'étaient que celles des patriotes, qu'aucune intrigue ne secondait, tandis que la cabale agissait puissamment d'autre part, celle-ci a dû triompher. Il y a plusieurs mauvais sujets de la ville, des paysans des environs et quelques hommes absolument inconnus, qu'on dit honnêtes; aussi le maire, qui avait été élu[2], a-t-il refusé en voyant cette composition. Les calomnies ont été aussi actives et autant impudentes qu'à Paris, où l'ami Bt [Brissot] n'arrivera pas non plus. J'ai trouvé partout l'opinion languissante ou morte; nous n'aurons qu'un fantôme de Liberté, un simulacre de Constitution auquel la multitude rendra stupide-

(1) *Lettres à Bancal*, p. 331; — ms. 9534, fol. 173-174.

(2) Les députés définitivement élus étaient Michon-Dumarais, administrateur du département et propriétaire à Roanne; Lamourette; Dupuy, juge à Montbrison; Colomb de Gaste, propriétaire en Forez et administrateur du département; Thévenet, laboureur à Mornant et administrateur du district; Sanslaville, notaire à Beaujeu; Duvant, homme de loi à Néronde-en-Forez, administrateur du département; Blanchon, cultivateur; Jovin-Molle, de Saint-Étienne, administrateur du département; Sage, notaire et administrateur du département; Saulnier, propriétaire à Lantignié; Caminet, administrateur du département, «tout particulièrement mal vu des Jacobins lyonnais»; Delarochette, procureur-syndic du district de Roanne; Chirat, procureur général-syndic du département, et enfin Lémontey, substitut du procureur de la commune de Lyon. — Ainsi la grande ville n'était représentée que par trois ou quatre noms, et les électeurs du Forez s'étaient fait une large part. A un autre point de vue, il convient de remarquer que le département et le district, en lutte avec la commune de Lyon, avaient obtenu six nominations.

C'était donc, en somme, une défaite complète pour Champagneux, Roland et leurs amis.

ment des actions de grâces, tandis qu'on s'en servira pour la garrotter; les bons citoyens feront dans la législature un parti de l'opposition qui n'aura qu'une faible minorité. Nous n'aurons point de crise, ni de secousse, elles réveilleraient l'esprit public et l'énergie; les ambitieux se garderont bien de les exciter. Le peuple est las, il se laisse aisément persuader que tout est fait et il ne songe plus qu'à ses travaux journaliers.

Nos amis m'apprennent que Biauzat fait des siennes aux Jacobins et qu'il est parvenu à y faire adopter ses motions[1]. Quant à nous personnellement, je ne vois pas sans peine que notre ami soit rejeté dans le silence et l'obscurité; il est habitué à la vie publique, elle lui est nécessaire plus qu'il ne pense lui-même; son énergie, son activité deviennent funestes à sa santé quand elles ne sont pas employées suivant ses goûts. D'ailleurs, j'aurais espéré, pour mon enfant, de grands avantages du séjour de Paris; j'ai retrouvé mon Eudora bonne et sensible, empressée de me revoir, attendrie de mon retour au delà de toute expression et plus que je n'aurais osé m'en flatter; je n'oublierai jamais le moment délicieux où elle s'est précipitée dans mes bras, où nos pleurs et nos sanglots se sont confondus. Mais, si mon absence lui a fait sentir son cœur, le temps ne lui a encore valu aucune connaissance, donné aucune idée; elle n'a ni mémoire, ni goût, nulle envie de rien savoir, sinon que je l'aime, et peu de faculté pour rien autre que de me payer de retour. Occupée à Paris de son éducation, j'aurais pu lui présenter une foule d'objets capables d'exciter, de développer un goût quelconque: la vie concentrée que je dois mener me fait trembler pour elle. Du moment où mon mari n'a plus d'occupation que dans son cabinet, il faut que je m'y tienne pour l'y distraire et y adoucir ses travaux journaliers, suivant une habitude et un devoir qui ne peuvent être éludés; cette existence est parfaitement contraire à celle qui convient à une fille de dix ans qu'aucune disposition ne porte à l'étude. Mon cœur se serre à l'idée de cette contradiction, déjà trop éprouvée; je me sens tombée dans toute la nullité de la province, le défaut de secours extérieurs pour suppléer à ce que je ne pourrai faire moi-même, et je vois sur l'avenir un voile attristant. Si je jugeais mon mari bien heureux à sa manière, l'aspect serait tout autre, l'espérance l'embellirait. Enfin, les destins sont fixés; il ne s'agit que de les rendre les plus doux qu'il soit possible.

[1] Voir dans Aulard, t. III, p. 113-116, le compte rendu de cette séance du 4 septembre 1791, où Biauzat, «au milieu d'applaudissements redoublés», avait fait acclamer la Constitution de 1791, — entendue comme l'entendaient les Feuillants.

Comme vous le dites fort bien, notre séparation n'est bonne à rien et il est dur d'envisager en même temps qu'elle est nécessaire, toute nuisible qu'elle se trouve à tant de choses et à nous-mêmes. Vous êtes peut-être élu dans ce moment[1] et vous allez être entraîné loin de nous. Que puis-je vous dire sur les biens dont vous parlez, que vous répéter ce que je vous écrivis avant de quitter la capitale? Adieu, mon ami, adieu; mon cœur est triste. J'ai pourtant amené avec moi une femme bien intéressante, avec laquelle je me suis liée à Paris, et qui est venue m'accompagner à cent lieues, comme on va à deux pour ne pas quitter si vite ses amis. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que celui qui nous a mises en liaison s'est fâché d'avoir si bien réussi, tant le cœur des hommes est inexplicable! J'imagine que le vôtre n'est pas si difficile à entendre. Adieu, encore; quand est-ce que nous nous reverrons? Je finis ma causerie, je retiens mon abandon pour faire des lettres indispensables; donnez-moi de vos nouvelles. Mon bon ami partira de Paris vers le 20.

463

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

24 septembre 1791, — du Clos Laplatière.

Qu'êtes-vous donc devenu, mon ami? Je ne puis expliquer votre silence. Il me paraît être égal pour nos amis de Paris comme pour moi; il m'inquiète et m'afflige plus que je ne saurais vous dire.

Les élections doivent être terminées chez vous, et lors même qu'elles ne le seraient pas encore, vous ne devriez pas nous laisser aussi longtemps sans nous donner de vos nouvelles. Avez-vous déjà oublié combien elles nous sont chères? Je ne puis le croire, et ne saurais dès lors assigner à votre silence que des causes d'impossibilité physique inexplicables sans une maladie.

Hâtez-vous de me tirer de cette anxiété que vous devez bien vous reprocher si elle résulte de quelque négligence. J'attends mon mari demain; il a dû

[1] Bancal ne fut pas élu. — Voir sur les circonstances et les causes de son échec, Mège, p. 48-49. Il alla alors voyager pendant deux mois dans le midi de la France et arriva à Paris au commencement de décembre 1791. De là, l'interruption qu'on va trouver dans la correspondance de Madame Roland avec lui.

[2] *Lettres à Bancal*, p. 335; — ms. 9534, fol. 175.

partir de la capitale le 19, et il l'aura quittée avec la tristesse qui pénétrait la plupart des patriotes témoins de la légèreté, de l'inconséquence et de l'idolâtrie de ses inconcevables habitants, devenus ivres du Roi depuis l'acceptation, et se portant à toutes les bassesses imaginables.

Je n'ai pas le temps de vous parler de Lyon, ce foyer d'aristocratie dont la perfidie a infecté jusqu'à ma retraite par les plus insignes calomnies. J'y ai trouvé (ici) beaucoup de gens attribuant la longueur de notre absence à l'emprisonnement de mon mari, supposé contre-révolutionnaire. Et de telles absurdités ont pu trouver créance dans des êtres témoins de notre patriotisme, de notre dévouement au bien commun, et au leur en particulier! Et de mauvaises têtes ont été jusqu'à des projets nuisibles ou des propos de menaces! Et j'ai entendu derrière moi chanter «*Les aristocrates à la lanterne*». Étonnez-vous de quelque chose après cela!

Il est vrai que ces cruelles folies n'ont pu séduire la majorité et que les traces doivent en disparaître promptement; mais cela donne une idée désespérante de la stupidité du peuple.

J'ai été, je suis encore si préoccupée de soins économiques à ce temps de récolte, que je n'ai pas un moment à moi; j'en ai perdu, je crois, jusqu'à la faculté d'écrire. Mon papier est déchiré par mégarde. Adieu, donnez-moi donc signe de vie; pouvez-vous affliger quiconque désire autant votre bonheur?

Lanthenas reste à Paris. Vous savez la nomination de Brissot; elle m'a fait une grande joie. Puisse-t-il faire le bien qu'il sait vouloir.

464

[À ROBESPIERRE, À PARIS[1].]

27 septembre 1791, — du Clos Laplatière, paroisse de Thésée.

Au sein de cette capitale, foyer de tant de passions, où votre patriotisme vient de fournir une carrière aussi pénible qu'honorable, vous ne recevrez pas, Monsieur, sans quelque intérêt, une lettre datée du fond des déserts,

[1] L'autographe de cette lettre, publiée par M. Faugère dans son édition des *Mémoires*, t. I, p. 386-391, est au ms. 9533, fol. 213-215. Il a figuré, sous le n° 292, dans la vente des 9 et 10 décembre 1875, Ét. Charavay, expert.

écrite par une main libre, et que vous fait adresser ce sentiment d'estime et de plaisir qu'éprouvent les honnêtes gens à se communiquer. Lors même que je n'aurais suivi le cours de la Révolution et la marche du Corps législatif que dans les papiers publics, j'aurais distingué le petit nombre d'hommes courageux toujours fidèles aux principes, et, parmi ces hommes mêmes, celui dont l'énergie n'a cessé d'opposer la plus grande résistance aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de l'intrigue; j'aurais voué à ces élus l'attachement et la reconnaissance des amis de l'humanité pour ses généreux défenseurs. Mais ces sentiments acquièrent une nouvelle force lorsqu'on a vu de près la profondeur des manœuvres et l'horreur de la corruption qu'emploie le despotisme pour asservir et dégrader l'espèce, pour conserver ou augmenter la stupidité des peuples, égarer l'opinion, séduire les faibles, effrayer le vulgaire et perdre les bons citoyens. L'histoire ne peint qu'à grands traits l'action et les suites de la tyrannie, et cet affreux tableau est plus que suffisant pour faire haïr violemment tout pouvoir arbitraire; mais je n'imagine rien d'aussi hideux, d'aussi révoltant que ses efforts, ses ruses et son atrocité déployés en cent façons pour se maintenir dans notre Révolution. Quiconque est né avec une âme et l'a conservée saine ne peut avoir vu Paris, dans ces derniers temps, sans gémir sur l'aveuglement des nations corrompues et l'abîme de maux dont il est si difficile de les sortir.

J'ai fait dans cette ville un cours d'observations dont le triste résultat ressemble à celui qu'on tire presque toujours de l'étude des hommes; c'est que leur plus grand nombre est infiniment méprisable et qu'il est rendu tel par nos institutions sociales; c'est que l'on doit travailler au bien de l'espèce, à la manière de la Divinité, pour le charme de l'opérer, le plaisir d'être soi, de remplir sa destination et de jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni reconnaissance, ni justice de la part des individus; c'est enfin que le peu d'âmes élevées qui seraient capables de grandes choses, dispersées sur la surface de la terre et commandées par les circonstances, ne peuvent presque jamais se réunir pour agir de concert.

J'ai trouvé sur la route, comme à Paris, le peuple trompé par son ignorance ou par les soins de ses ennemis, ne connaissant guère ou jugeant mal l'état des choses. Partout la masse est bonne; elle a une volonté juste parce que son intérêt est celui de tous, mais elle est séduite ou aveugle. Nulle part, je n'ai rencontré de gens avec qui je pusse causer ouvertement et d'une manière utile de notre situation politique; je m'en suis tenue à laisser, dans tous les

lieux où j'ai passé, des exemplaires de votre adresse[1]; ils auront été trouvés après mon départ, et fourni un excellent texte aux méditations de quelques personnes.

La petite ville où j'ai une demeure et dans laquelle je me suis arrêtée durant quelques jours, Villefranche, n'a que des patriotes à la toise, qui aiment la Révolution parce qu'elle a détruit ce qui était au-dessus d'eux, mais qui ne connaissent rien à la théorie d'un gouvernement libre, et qui ne se doutent pas de ce sentiment sublime et délicieux qui ne nous fait voir que des frères dans nos semblables, et qui confond la bienveillance universelle avec l'ardent amour de cette liberté seule capable d'assurer le bonheur du genre humain. Aussi tous ces hommes-là se hérissent-ils au nom de République, et un Roi leur paraît fort essentiel à leur existence.

J'ai embrassé mon enfant avec transport; j'ai juré, en versant de douces larmes, d'oublier la politique pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je me suis hâtée d'arriver à la campagne.

Une sécheresse extraordinaire avait ajouté tout ce qu'il est possible d'imaginer à l'aridité d'un sol ingrat et pierreux, à l'aspect assez triste d'un domaine agreste que l'œil du maître peut seul vivifier et qui avait été abandonné depuis six mois; le moment de la récolte exigeait ma présence et augmentait mes sollicitudes, mais les travaux rustiques portent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais goûtés sans mélange, si je n'avais découvert que les calomnies, inventées à Lyon pour éloigner mon mari de la législature, avaient pénétré jusque dans ma retraite et que des hommes, qui n'ont jamais eu lieu que de sentir notre dévouement au bien général et au leur en particulier, attribuaient notre absence à l'arrestation supposée de M. Roland, comme contre-révolutionnaire; enfin, j'ai entendu chanter derrière moi « *Les aristocrates à la lanterne* ».

Je ne redoute pas les suites de ces absurdes préventions qui n'ont pu gagner la majorité; d'ailleurs, notre seule présence et la reprise de cette vie simple et bienfaisante à laquelle nous sommes habitués, fera bientôt disparaître jusqu'à leurs moindres traces; mais comme il est aisé d'égarer le peuple et de le tourner contre ses propres défenseurs !

[1] C'est l'« Adresse de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins de Paris, aux Sociétés affiliées, sur les événements du Champ de Mars, 17 juillet 1791 ». Elle est datée du 7 août, et avait été rédigée par Robespierre, assisté de Pétion, Rœderer, Brissot et Buzot. (Aulard. *Jacobins*, t. III, p. 65 et 72.)

Quant à Lyon, cette ville est dévouée à l'aristocratie; ses élections sont létestables; les députés ne sont que des ennemis de la liberté, des agioteurs, des ;ens nuls ou mal famés; il n'y a pas un talent, même médiocre; son départenent est composé à peu près comme sa députation à la législature; quelques)atriotes ont été poussés au district où ils ne sauraient faire grand bien, ni mpêcher beaucoup de mal[1].

S'il faut juger du gouvernement représentatif par le peu d'expérience que ious en avons déjà, nous ne devons pas nous estimer fort heureux.

La masse du peuple ne se trompe pas longtemps grossièrement; mais on chète les électeurs, puis les administrateurs, et enfin les représentants qui endent le peuple. Puissions-nous, en appréciant les vices que les préjugés et es ambitieux ont fait introduire dans notre Constitution, sentir toujours davanage que tout ce qui s'écarte de la plus parfaite égalité, de la plus grande iberté tend nécessairement à dégrader l'espèce, la corrompt et l'éloigne du onheur!

Vous avez beaucoup fait, Monsieur, pour démontrer et répandre ces prinipes; il est beau, il est consolant de pouvoir se rendre ce témoignage à un ge où tant d'autres ne savent point encore quelle carrière leur est réservée; l vous en reste une grande à parcourir pour que toutes les parties répondent u commencement et vous êtes sur un théâtre où votre courage ne manquera pas d'exercice.

Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la suite de vos succès; j'appelle ainsi vos soins pour le triomphe de la justice, car la publication des vérités qui intéressent la félicité publique est toujours un succès pour la bonne cause.

Si je n'avais considéré que ce que je pouvais vous mander, je me serais abstenue de vous écrire; mais sans avoir rien à vous apprendre, j'ai eu foi à l'intérêt avec lequel vous recevriez des nouvelles de deux êtres dont l'âme est faite pour vous sentir et qui aiment à vous exprimer une estime qu'ils accordent à peu de personnes, un attachement qu'ils n'ont voué qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible.

M. Roland vient de me rejoindre[2], fatigué, attristé de l'inconséquence et de

[1] Les élections pour le district venaient d'avoir lieu à Lyon (Wahl, p. 426) et avaient été une victoire pour le parti municipal, modeste revanche de l'échec législatif. Roland, Pressavin et huit de leurs amis avaient été nommés. Blot avait été élu procureur-syndic.

[2] Roland, pressé de veiller à ses vendanges, avait quitté Paris le 19, et était arrivé au Clos le 25.

la légèreté des Parisiens; nous allons ensemble suivre nos travaux champêtres [illegible]
entremêlés de quelques occupations de cabinet, et chercher dans le [illegible]
des vertus privées un adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est [illegible]
d'être témoins de ceux que peuvent faire une Cour perfide et de [illegible]
tieux.

Accueillez, comme nous vous les offrons, nos sentiments et [illegible]

Roland, née [illegible]

465

[À CHAMPAGNEUX, À LYON [illegible]]

[illegible]

En arrivant à Lyon, il y a eu vendredi [illegible]
chez vous avant d'entrer chez moi, au [illegible]
préoccupée du désir de vous voir [illegible]
J'ai été toute sotte et me suis sentie [illegible]
visage de bois, avec l'affirmation [illegible]
matin de ce jour même. Je trouvai [illegible]
touchante; je fis en vain le [illegible]
persécuter des ouvriers [illegible]
notre ami s'ennuyait [illegible]
rejoindre; je courus [illegible]
elle sait bien voir. [illegible]
feuilleter les [illegible]
intéressant [illegible]
d'antiquités [illegible]
superbes [illegible]
en activité [illegible]
sommes [illegible]
[illegible]

[redacted]

… à midi — [de Villefranche].

… elle me trouve occupée d'un … de lui faire pour une grande … graves choses, il faut maintenant … dernières nouvelles du bon Lan… attendre; ainsi je crois qu'à notre … de nous fasse avec lui le voyage de … une fois s'il faut se fixer ou ne plus

… la guerre, et je ne sais que penser de … traître, des volontaires mal armés, une … peuple inconstant. Les prêtres sont furieux, … vent aisément la rage. Je pense qu'il faut … us aider et nous accompagner jusqu'au der… demain de bonne heure, car j'ai faim de te … dernières dispositions.

… petits billets deux assignats de 50 livres; … qu'un; il est déjà échangé, et j'aurai sur lui … quitter.

…s, c'est le compte de Mme Braun que je croyais

…30.

…abreton, cousin de …r de la garde natio… — Voir sa notice, …re 1784.

… Mortemer, en Normandie. …aye commandataire de Cister… *…ance ecclésiastique* (ann. 1786, …e le revenu à 8,000 livres. Lanthenas, dans une lettre à Bancal du 14 octobre 1791 (ms. 9534, fol. 263), évaluait le prix du domaine à 435,000 livres, avec un revenu total de 16,500 livres, «qu'on pourrait aisément doubler en faisant dans la maison une éducation nationale rurale», et proposait à ses amis de faire cette acquisition en commun.

(4) Nous ne savons rien de ce serviteur.

nité[1]. Il n'est nullement doux de perdre 5,000 livres de revenu, après quarante années de services, sans le plus petit dédommagement[2]. Il n'est pas possible qu'il n'y en ait point, mais il ne faut pas négliger de le solliciter, car dans ce monde on n'obtient justice qu'en faisant valoir ses droits. Je voudrais bien que nous ne fussions pas si éloignés de la capitale.

Dans l'espèce d'incertitude qu'apporte cet événement à notre situation, nous ne saurions, pour l'instant, songer au projet en question. Mais connaîtriez-vous, en Dauphiné, autour de Lyon, quelque bien national qui ne soit pas en vigne[3] et que l'on puisse affermer, de la valeur d'environ 40,000 francs?

Si vous découvrez très promptement quelque chose de semblable, hâtez-vous d'en avoir des renseignements détaillés et veuillez nous en faire part. Ne sauriez-vous point si les biens de l'abbaye de Savigny, en ci-devant Lyonnais, sont actuellement vendus[4]?

Ne vous étonnez pas, et soyez indulgent sur mon mauvais caractère d'écriture; je finis ma lettre avec le jour, je ne vois point ce que je trace, mais nos sentiments n'en sont pas altérés, et je vous réitère, pour nous deux à vous deux, un attachement inviolable.

Recevez nos embrassements.

directeurs généraux du commerce et des manufactures sont révoquées... ».

[1] Madame Roland se trompait en ce point. L'article 4 du décret du 27 septembre stipulait «des retraites ou secours à celles des personnes supprimées qui en sont susceptibles par la nature et la durée de leurs services, etc... Or Roland établit, dans un mémoire de décembre 1791, publié par M. de Girardot (*Les Ministres de la République française, Roland et Madame Roland;* Paris, Guillaumin, 1860, p. 7-9), qu'il était alors dans sa trente-huitième année de services.

[2] Exactement 5,600 francs, dont 5,000 rancs de traitement fixe et 600 francs d'indemnité de logement (*Girardot*, pièce citée). Un pamphlétaire qui a connu et calomnié les Roland, l'abbé Guillon de Mauléon (*Mémoires*, p. 57), dit *huit mille livres*, et M. Granier de Cassagnac, qui copie l'abbé Guillon sans y regarder, reproduit ce chiffre. (*Les Girondins et les massacres de septembre*, t. I, p. 182.)

[3] «Pour rien, je ne veux de vignes», écrivait Roland à Bancal, le 6 septembre précédent. — «Un bien que l'on puisse affermer» ne veut pas dire un bien que Roland prendrait à ferme, mais au contraire un bien qu'il achèterait pour le donner à bail à un fermier.

[4] Voir lettre du 13 octobre 1790.

466

[À ROLAND, À LYON[1].]

Mercredi, 30 novembre 1791, à midi — [de Villefranche].

Je reçois ta lettre, mon bon ami, et elle me trouve occupée d'un petit discours que Preverd.[2] m'a priée de lui faire pour une grande occasion; mais nous causerons de ces graves choses, il faut maintenant traiter de nos affaires. Je t'envoie les dernières nouvelles du bon Lanthenas qui s'est déterminé à nous attendre; ainsi je crois qu'à notre arrivée à Paris, il faudra que l'un de nous fasse avec lui le voyage de Mortemer[3] pour décider une bonne fois s'il faut se fixer ou ne plus songer à cet objet.

On s'attend plus toujours à la guerre, et je ne sais que penser de ses suites, avec un ministère traître, des volontaires mal armés, une Assemblée médiocre et un peuple inconstant. Les prêtres sont furieux, et des gens qui ont faim prennent aisément la rage. Je pense qu'il faut garder Arnould[4] pour nous aider et nous accompagner jusqu'au dernier instant; mais arrive demain de bonne heure, car j'ai faim de te voir et de faire avec toi nos dernières dispositions.

Tu me dis de changer en petits billets deux assignats de 50 livres; mais tu ne m'en as laissé qu'un; il est déjà échangé, et j'aurai sur lui quelques bagatelles à acquitter.

Ce qui me gêne gros, c'est le compte de Mme Braun que je croyais

(1) Ms. 6239, fol. 229-230.

(2) Préveraud de Pombreton, cousin de Roland, devenu major de la garde nationale de Villefranche. — Voir sa notice, lettre du 10 décembre 1784.

(3) L'abbaye de Mortemer, en Normandie. C'était un abbaye commandataire de Cisterciens, dont la *France ecclésiastique* (ann. 1786, p. 334) évalue le revenu à 8,000 livres. Lanthenas, dans une lettre à Bancal du 14 octobre 1791 (ms. 9534, fol. 263), évaluait le prix du domaine à 435,000 livres, avec un revenu total de 16,500 livres, «qu'on pourrait aisément doubler en faisant dans la maison une éducation nationale rurale», et proposait à ses amis de faire cette acquisition en commun.

(4) Nous ne savons rien de ce serviteur.

solder hier; j'ai eu le nez cassé, faute de moyens; il se monte à 160 ᵗᵗ sur lesquelles je me trouve redevable de plus de 70 ᵗᵗ. Je voudrais bien terminer cet objet, il me semble dette d'honneur, puisque c'est en avances pour notre enfant, et je voudrais que tu reprisses je ne sais quoi à la campagne plutôt que de le laisser en arrière; c'est une convenance aussi vivement sentie que justement calculée, à raison des gens et des circonstances.

J'ai lu à ta fille ce qui la concerne; elle est partie en sanglots et s'est écriée d'une façon originale et énergique : «Ce papa me gronde toujours; ça m'ennuie!» J'ai repris comme tu peux croire, en lui faisant observer que, si tu l'aimais moins, tu ne la gronderais guère, que c'était l'extrême envie de la voir bien qui te faisait relever ses défauts, et qu'elle devait en être plus ardente à se corriger. «Cela ne m'encourage pas, a-t-elle répondu, toujours pleurant, au contraire!» J'ai repris mon raisonnement, elle s'est calmée, elle a senti plus juste, et formé de belles résolutions; mais tu n'auras rien d'elle aujourd'hui. Dans ces moments où elle se prononce, il me semble qu'elle doit avoir quelque rapport avec ce qu'était son lutin de papa à pareil âge, et je crois que cette petite scène, dans son ingénuité, ne te déplaira pas à plusieurs égards. Au reste, nous lisons l'*Iliade* qui nous amuse beaucoup; Eudora passe fort bien deux heures du soir à lire ou Homère ou Ovide, tandis que je couds, et lorsqu'il vient quelqu'un nous interrompre, c'est un dépit très plaisant. Je vois que beaucoup de gaieté dilate ce caractère. Depuis quelques jours, si elle ne fait pas grand ouvrage, du moins elle ne fait rien qu'avec plaisir; elle lit beaucoup, elle prend quelques idées et tout est facile. Si je la gardais, je voudrais la rendre aimable à force de la rendre heureuse; mais il faudrait être tout entière à cet être-là, sans aucun partage, et il faut convenir qu'il n'est guère de situations en ce monde où l'on puisse se concentrer ainsi et se dévouer uniquement à une éducation.

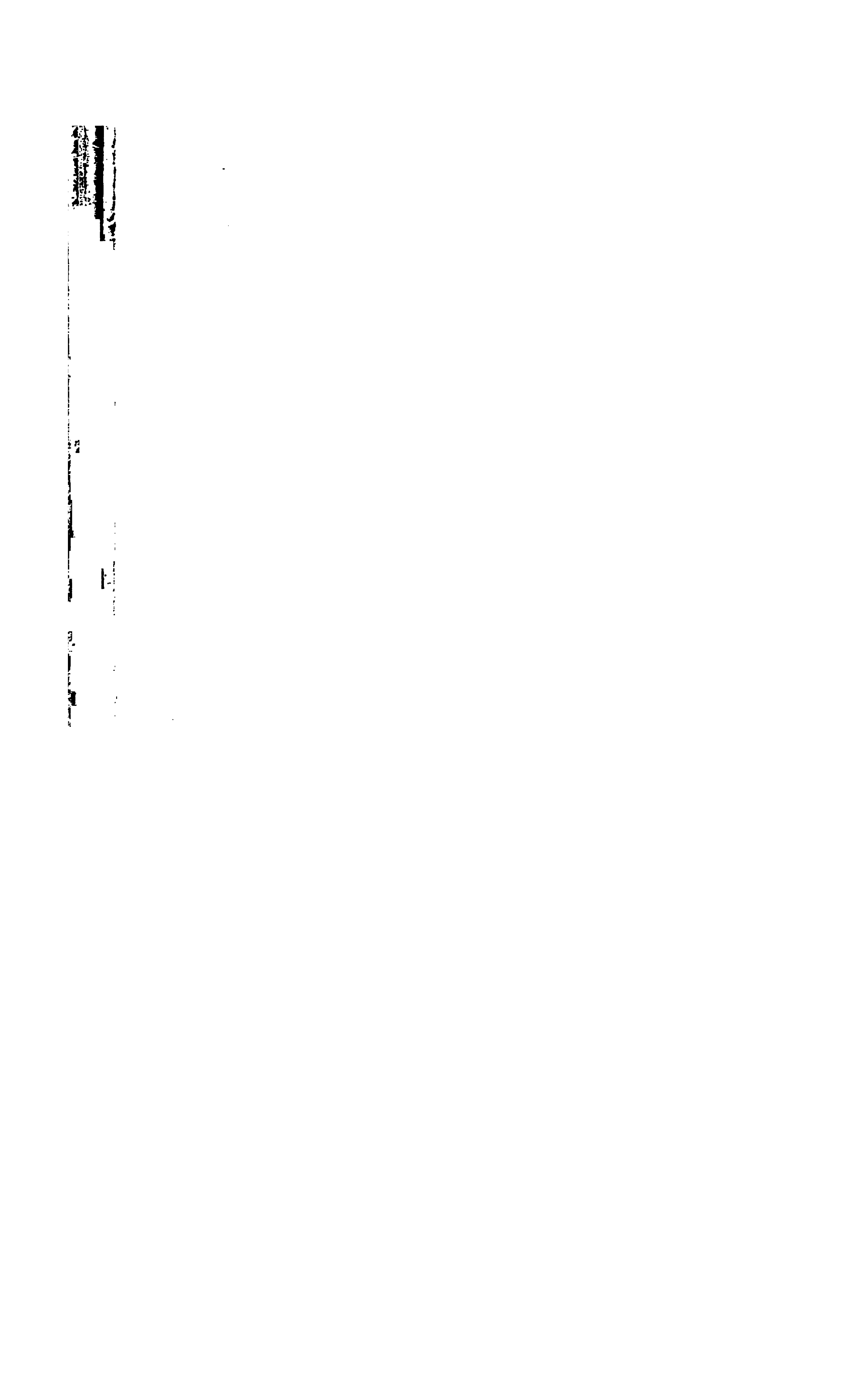
J'attendrai donc les pruneaux et nous arrangerons le tout pour l'expédier le mieux possible. Reviens vite, je ne sais plus rien faire que tu n'y sois. Notre bonne commence à se tempérer et à prendre son parti;

elle fera notre besogne là-bas, et nous ferons de notre mieux là-haut. Je saurai l'affaire de l'Hôpital[1].

Le non-départ de nos marrons serait désolant; quant au prix, j'ai assez couru chez divers marchands pour croire n'avoir payé que ce qu'ils se vendent cette année; j'en avais vu aussi à 50 livres. Mais, de ceux-là aux beaux, la différence était grande. Enfin, si c'est une école, ce sera la dernière de ce genre.

Je t'embrasse de tout mon cœur et t'attends avec impatience[2].

[1] Nous ne savons de quoi il est question. — [2] Pour retourner à Paris, où ils arrivèrent le 15 décembre (*Mém.*, t. I, p. 240).



ANNÉE 1792.

AVERTISSEMENT.

Les cinquante et une lettres de l'année 1792 ne sont certainement qu'un faible reste de la Correspondance. Sans doute, Madame Roland a eu moins d'occasions d'écrire; aucune absence ne la sépare de son mari; ses amis et correspondants ordinaires, Bosc et Lanthenas, sont auprès d'elle à Paris; Bancal y fait de longs séjours; Champagneux y arrivera en août, appelé par Roland à une division du ministère. On peut dire aussi que la femme du ministre, prise par les événements, absorbée par les «devoirs» qu'elle s'est créés dans sa nouvelle situation, a manqué de loisirs pour se remettre aux longues causeries d'autrefois. Comment admettre cependant que sa plume si active se soit ralentie au point de ne nous laisser que ces cinquante et une lettres, dont beaucoup ne sont que de simples billets? Il ne paraît donc pas douteux que la plus grande partie de sa correspondance de 1792 nous manque et, sauf quelques trouvailles isolées, nous manquera toujours.

Par contre, ainsi que nous le disions dans notre *Introduction,* la plupart de ces lettres «sont des actes» et éclairent l'histoire des deux ministères de Roland. Il nous paraît donc utile, au risque de donner à cet *Avertissement* une ampleur inaccoutumée, de préciser les événements auxquels se rapportent les plus importantes.

I

AVANT LE MINISTÈRE.

Rassemblons d'abord les circonstances qui ont précédé et amené l'élévation subite de Roland au Ministère de l'intérieur.

Nous avons vu qu'à l'automne de 1791 il se trouvait au Clos. Il écrivait à Bosc, le 30 septembre (collection Morrison, *inéd.*) : «Je vais me livrer à la réparation des maux d'une trop longue absence d'un bien négligé de longtemps»;

il parlait aussi de reprendre les travaux du cabinet, à commencer par «la pelleterie». Le 4 octobre (*ibid.*), il priait Bosc d'envoyer Lanthenas à Marly, chez M. de Nervo, l'ancien seigneur de Theizé, pour le presser au sujet d'une vente de biens-fonds : «Qu'il dise nettement à M. de Nervo que, étant prêts à placer ailleurs, nous préférerions acquérir de lui, près de nous, et que nous lui en paierions autant ou plus que personne..... »

Ainsi, faire valoir le Clos, achever son *Dictionnaire,* Roland ne voit pas alors au delà.

Mais sa femme ne se résigne pas à «retomber dans toute la nullité de la province» (voir lettres 460 à Roland et 462 à Bancal); il est vrai que, dans d'autres lettres (464 à Robespierre, 465 à Champagneux), elle annonce des projets de tout point semblables à ceux de Roland. Mais la suppression des inspecteurs des manufactures (décret du 27 septembre 1791) enlevait au ménage 5,000 livres de revenu[1]; en retournant à Paris, on pouvait s'y créer des ressources; en tout cas, on rentrait dans l'action. Aidée de Sophie Grandchamp[2], elle finit par décider son mari. La lettre du 30 novembre nous montre les Roland faisant résolument leurs préparatifs de départ.

A peine arrivé à Paris (15 décembre) et installé à l'*Hôtel Britannique,* mais cette fois au troisième étage, Roland dresse un mémoire de ses services[3], pour réclamer le bénéfice du décret du 22 août 1790 sur les pensions, c'est-à-dire une retraite.

Puis il se remet à l'impression, si longtemps ajournée, du tome III de son *Dictionnaire des manufactures.* «Cet ouvrage était achevé en octobre 1790. L'impression en a été retardée jusqu'à ce moment (janvier 1792), parce qu'il n'est point de travaux qui ne soient subordonnés aux devoirs du citoyen» (*Dict. des manuf.*, t. III, p. 493).

En même temps, il songe à créer un *Journal des Arts,* «consacré à l'agriculture, aux arts [industriels] et au commerce» (lettre à Albert Gosse, du

[1] Nous avons déjà dit (p. 390) que le traitement de Roland était de 5,600 livres, dont 600 payées par la ville de Lyon à titre d'indemnité de logement. Mais il convient d'ajouter ici que Roland, en fait, n'avait jamais touché cette indemnité, et qu'en 1791 il fit l'abandon de sa créance à la commune (Wahl, p. 346).

[2] Voir la *Révolution française* de juillet 1899.

[3] Girardot, p. 7. — Ms. 6243, fol. 57-58, pièce datée de «Paris, décembre 1791.» — Une autre copie, commencée de la main de sa femme, continuée par lui, et datée du 20 février 1792, se trouve au ms. 9532, fol. 204-205.

24 janvier 1792), dont Panckoucke devait être l'éditeur. Il se remet en relation avec le baron de Servières, qui s'occupait aussi des arts industriels (ms. 9532, fol. 194-197). Ces projets n'excluaient pas, d'ailleurs, l'idée de retourner passer tous les étés au Clos, pour veiller de près à l'exploitation du domaine[1].

Ne dût-on passer que l'hiver à Paris, il n'y avait pas lieu de rester en hôtel garni. Aussi Roland signa-t-il, le 10 mars 1792, un bail prenant à loyer, pour six années, à partir de Pâques (8 avril), au prix de 450 livres, un modeste appartement, rue de la Harpe, n° 51, au second étage, donnant sur la cour[2]. Le propriétaire, Jean-Alexandre Cauchois, bourgeois de Paris, était de la Société des Jacobins, et demeura un des amis les plus dévoués des Roland.

En essayant de renouer alors les relations de leur premier séjour, Roland et sa femme éprouvèrent plus d'une déception : « Les Constituants, disent les *Mémoires* (I, 67), étaient retournés chez eux [*lire :* Buzot était rentré à Évreux]; Petion avait passé à la mairie, et les sollicitudes de cette place l'occupaient tout entier [voir, dans les souvenirs de Sophie Grandchamp, le récit curieux de l'accueil plus que froid fait à Madame Roland par Mme Petion, devenue *mairesse* de Paris]; il n'y avait plus de point de ralliement [c'est-à-dire que les réunions de l'*Hôtel Britannique* n'étaient plus possibles], et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même..... »

Néanmoins Roland ne s'isola pas de la lutte politique. Bosc, qui était un des membres les plus actifs des Jacobins (membre du comité de correspondance en août 1791), le fit admettre dans la Société, où ses autres amis, Lanthenas, Bancal, étaient alors aux premiers rangs. (En janvier 1792, Lanthenas était vice-président; Bancal, secrétaire; Bosc, de nouveau au comité de correspondance). Le 15 février, Bosc est secrétaire et Roland entre au comité; le 20 février, le 27, le 2 mars, nous trouvons Bosc et Roland secrétaires ensemble (Aulard, III, *passim*), et Madame Roland partageait avec son mari le travail de la correspondance (*Mémoires*, I, 240-242; cf. Aulard, IV, 671-672, séance du 11 janvier 1793).

[1] *Mémoires*, I, 67 et 240; — interrogatoire de Madame Roland, du 1er novembre 1793 (*Arch. nat.*, W 294, dossier 227, cote 28, — et *Mémoires*, I, 407); — Correspondance, lettres 467 et 469: — *Souvenirs de Sophie Granchamp*, loc. cit. — Le journal projeté est sans doute celui que Panckoucke fit annoncer dans le *Moniteur* des 28 février et 1er mars 1792.

[2] Ms. 6241, fol. 283.

II

FORMATION DU PREMIER MINISTÈRE.

C'est alors que survinrent les événements qui portèrent soudainement Roland au ministère.

La crise s'ouvrit le 9 mars, jour où la cour renvoya Narbonne, ministre de la Guerre, et le remplaça par de Grave. Dès le lendemain, 10 mars, l'Assemblée législative riposte en mettant en accusation Delessart, ministre des Affaires étrangères. Là-dessus, Cahier, ministre de l'Intérieur, donne sa démission (même jour, 10 mars); Bertrand de Molleville, ministre de la Marine, en fait autant le 11; le 15, le roi appelle Lacoste à la Marine et Dumouriez aux Affaires étrangères; il marquait suffisamment, par ce dernier choix, son intention de se rapprocher de la majorité de l'Assemblée. Dumouriez l'affermit dans cette résolution et demanda aux chefs de cette majorité — puisque les décrets[1] leur interdisaient d'être eux-mêmes ministres — de lui désigner, pour remplacer Cahier à l'Intérieur et Tarbé aux Contributions publiques, des hommes à la fois dévoués à la Révolution et capables de diriger la machine administrative. C'est chez Vergniaud, demeurant alors place Vendôme, n° 5, dans la maison d'une riche bourgeoise, Mme Dodun, qui lui prêtait son salon[2], et qui donnait presque tous les jours des déjeuners politiques, que le choix des nouveaux ministres se débattit.

Là siégeait une sorte de comité officieux appelé le *Comité de la place Vendôme,* comprenant des membres de l'Assemblée et un certain nombre d'autres «patriotes». Roland, bien qu'invité à ces réunions, y allait peu; mais ses amis y étaient plus assidus. L'un d'eux mit en avant, pour le Ministère de l'intérieur, le nom de l'ancien inspecteur des manufactures, et le fit agréer (*Mém.*, I, 67).

Quel est cet ami? Madame Roland ne le nomme pas; ailleurs (I, 243) elle dit ne pas savoir qui fit le premier la proposition. Si l'on en croit Mme Grandchamp, Lanthenas aurait été mêlé à l'affaire.

Clavière fut désigné de même pour les Finances.

Brissot vint, dans la soirée du 21 mars, apporter à l'*Hôtel Britannique* des

[1] Des 19 mai 1790 et 7 avril 1791.

[2] Voir sur ce salon de Mme Dodun la lettre 490. — Cf. Aulard, *Les orateurs de la Législative*, I, 148. — Roland, ministre, fréquentait encore la maison en septembre 1792 (Buchez, XXVIII, 75).

propositions définitives, qui furent acceptées le lendemain, et enfin, le vendredi 23 mars, à 11 heures du soir, Dumouriez — qui, en allant aux Jacobins, le 19, coiffer le bonnet rouge et embrasser Robespierre, semblait s'être engagé définitivement avec les patriotes — venait à son tour annoncer officiellement à Roland sa nomination et l'inviter à prêter serment le lendemain [1].

Brissot applaudit vivement, dans le *Patriote français*, à un ministère qu'il avait fait et qu'il allait inspirer. Dans le n° du 22 mars, en un *Bulletin de Paris* daté de la veille (c'est-à-dire du jour où il avait porté des propositions à Roland), il disait : « Point encore de ministres nommés... On parle de M. Clavière pour les Contributions publiques; de MM. Dietrich, Roland de La Platière, Collot d'Herbois pour les Affaires intérieures ». Puis, le 24, en annonçant la nomination de « M. Clavière au ministère des Contributions publiques et de M. Roland (de La Platière) à celui de l'Intérieur » et en louant hautement ces choix, il se croyait obligé d'ajouter (tant Roland était inconnu du grand public!) : « Il ne faut pas confondre M. Rolland-Laplatière avec un M. Laplatière, auteur d'une *Galerie de grands hommes*[2]. Le premier est un officier municipal de Lyon, écrivain connu par des ouvrages intéressants, ingénieux et utiles..... »

Le choix de Roland inquiéta tout à la fois et les amis de la cour et les hommes qui commençaient à prendre position au delà de Brissot et de son groupe (Beaulieu, III, 247). *Le Logographe*, alors inspiré par les Feuillants, écrivit que Roland était le beau-frère de Brissot, et celui-ci répondit dans le *Patriote* du 28 mars : « Vous avez été induit en erreur, Monsieur; je ne suis ni le beau-frère ni même l'allié de M. Roland (de La Platière); je suis seulement son ami et je m'en ferai gloire, car j'ai la profonde certitude qu'il cessera d'être ministre du moment où il ne lui sera plus possible d'être en tout patriote de *l'observance la plus rigoureuse;* et c'est à ce prix seul que je puis être l'ami d'un ministre. »

Le ministère girondin (il serait plus exact, à cette époque, de dire *brissotin*) était donc constitué avec Dumouriez, de Grave, Lacoste, Clavière et Roland; il ne manquait qu'un ministre de la Justice, car Garnier, appelé à remplacer Duport-Dutertre, venait de refuser. On songea un instant — très

[1] *Mém.*, I, 67-68. — Cf. le récit de Mme Grandchamp, non concordant sur quelques détails secondaires, mais si curieux et si vrai comme impression générale.

[2] Sulpice Imbert, comte de La Platière, compilateur du temps, qui avait en effet publié, vers 1786, une *Galerie universelle des grands hommes* (Quérard, *Fr. litt.*).

fortement, dit Madame Roland (lettre 470) — à Bancal des Issarts. Mais Bancal, qui manquait toujours l'occasion, avait quitté Paris depuis quelques jours. Le ministère de la Justice resta d'abord vacant et Roland en fit l'intérim jusqu'au 13 avril, jour où on y porta Duranthon, procureur général-syndic de la Gironde, proposé par Vergniaud.

III

LE PREMIER MINISTÈRE (23 MARS-13 JUIN).

Un des premiers soucis du ministère fut l'attitude de l'extrême-gauche du parti patriote; Collot d'Herbois, dont on avait parlé pour l'Intérieur, était déçu et hostile, et il avait de l'influence aux Jacobins; mais surtout Robespierre, déjà séparé de Brissot et de ses amis sur la question de la guerre, défiant d'un ministère où il n'avait aucun des siens, était à conquérir ou à désarmer. Madame Roland s'y empresse; dès le 27 mars, lendemain du jour où il s'était heurté contre Guadet à la tribune des Jacobins (Aulard, III, 452), elle lui écrit une lettre pleine d'avances flatteuses (lettre 472); elle a une entrevue avec lui (lettre 479), mais en pure perte, et, une fois la guerre déclarée (20 avril), au moment où la scission entre Brissot et Guadet d'une part, Robespierre de l'autre, est complète et irrémédiable (séance des Jacobins du 25 avril, Aulard, III, 524-536), elle adresse à ce dernier une lettre de rupture définitive (lettre 480, du 25 avril). En même temps, ses amis font feu : Lanthenas, dans une lettre du 27 avril (ms. 9534, fol. 277-279), prend énergiquement parti pour Guadet contre Robespierre, qu'il accuse de «perdre la liberté»; Brissot, dans le *Patriote* du 28, attaque Collot d'Herbois et Robespierre avec une amère violence. De ce côté-là, le ministère Roland n'aura plus rien à espérer.

Six semaines s'écoulent de même en tâtonnements du côté de la cour. Au début, Roland et surtout Clavière se sentaient à demi gagnés par la franchise apparente du Roi (voir *Mémoires,* I, 70, 249, et Ét. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau,* 405-406); mais Madame Roland affirme n'avoir pas eu un instant confiance. Au fond, les deux ministres du 23 mars étaient encore en minorité dans le Conseil; de Grave (ministre du 10) restait acquis à la cour; Lacoste (ministre du 15) semblait peu sûr; Dumouriez se réservait. Le choix du ministre de la Justice, encore en suspens, aurait pu faire pencher la balance; Roland aurait voulu Bancal des Issarts, et Madame Roland le lui avait

écrit le 23 mars[1]; mais Vergniaud fit choisir son compatriote Duranthon (13 avril) et les Roland se rabattirent sur le projet de lui donner Bancal comme adjoint et surveillant; Bosc écrivait à Bancal le 12 avril : «Madame Roland vous a parlé du projet qu'on avait eu sur vous pour le ministère de la Justice. Hier, Lanthenas me sondait pour savoir si vous accepteriez la place de secrétaire général de ce ministère qui va être rempli par M. Duranthon, de Bordeaux... » (lettre inédite, coll. Beljame, déjà citée en partie par M. A. Rey, p. 24). Bancal ne paraît pas s'être soucié de cette ouverture. Quoi qu'il en soit, la nomination de Duranthon ne fortifia pas Roland et Clavière; leur nouveau collègue marcha avec Lacoste.

L'occasion d'une revanche s'offrit bientôt : à la suite des premiers échecs de l'armée du Nord, de Grave, que ses liens avec la cour rendaient suspect, donna sa démission (8 mai). Aussitôt Roland exigea et obtint la nomination d'un ministre de la Guerre «patriote», de son ami Joseph Servan, qui fut nommé le lendemain. Les lettres de Madame Roland à Servan, des 9 et 10 mai, révèlent assez la part prépondérante qu'elle eut dans ce choix : «Oui, Monsieur, je l'ai souhaité, voulu... ».

Quatre jours après, autre succès, moins éclatant, mais encore considérable : Clavière renouvelle le directoire des Postes (11 mai) et y introduit des amis particuliers de Roland, Bosc, Gibert, déjà employés dans cette administration, mais en un rang subalterne[2]. Le ministère avait désormais des hommes sûrs dans un service public essentiel, et Bosc écrivait à Bancal, le 14 mai, en lui annonçant sa nomination : «Il s'agit de *désaristocratiser* la Poste[3]... » (coll. Beljame, lettre inédite déjà citée par A. Rey, p. 23).

A mesure que les Roland se sentent mieux maîtres du terrain, on voit s'organiser les réceptions, les dîners auxquels on convie députés et journalistes[4]. Le 13 mai, Lanthenas, qui était auprès de Roland, sans titre officiel, une sorte de secrétaire particulier, écrit à Dulaure, qui dirigeait le *Thermomètre du jour* : «Madame Roland réunit demain lundi quelques patriotes à dîner avec son mari. Elle invite M. Dulaure à s'y trouver et à lui procurer, ainsi qu'à son mari, le plaisir de connaître un bon citoyen, dont M. Lanthenas leur a sou-

[1] Louvet affirme (*Mémoires*, éd. Aulard, I, 46-49) qu'on songea aussi à lui.

[2] Voir *Patriote* du 15 mai 1792.

[3] Voir, au *Moniteur* du 23 mai, la harangue des nouveaux administrateurs des Postes à l'Assemblée nationale (séance du 21 mai).

[4] Voir lettres 478 et 481; — cf. *Mémoires*, I, 279; — Champagneux, *Disc. prélim.*, p. XXXIII.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vent parlé. — Ce dimanche, 13 mai an IV. — A l'Hôtel de l'Intérieur, à 4 heures.» (Ms. 9533, fol. 247-248.) Dulaure se rend à l'invitation, envoie ensuite un numéro de son journal à Madame Roland, et reçoit d'elle, cinq jours après, la lettre du 18 mai 1792 qui figure à la Correspondance (489). Il resta d'ailleurs, sous le second ministère, un des habitués de l'Hôtel de l'Intérieur, témoin une autre invitation du 7 septembre suivant, citée par M. Marcellin Boudet (*loc. cit.*, p. 295), et dont copie se trouve au ms. 9533, fol. 249-250. Le cas de Dulaure, le plus topique, puisque nous avons ses billets d'invitation, est celui de vingt autres, et nous n'essayerons pas de dresser ici la liste des convives de Roland[1]. On peut dire que tout le parti patriote — moins l'extrême gauche — a passé là.

Cependant, dès la seconde quinzaine de mai, une crise ministérielle se prépare. Le Roi, sous l'influence de son entourage et de son conseil secret (Montmorin, Bertrand de Molleville, etc.), contrecarrait sourdement ses ministres et avait même un allié parmi eux, Duranthon. Roland, impatient de ce système d'obstruction, proposa loyalement d'aller droit au Roi et de lui écrire une lettre le mettant en demeure de gouverner sans ambages avec la majorité. Il rédigea cette lettre, datée du 19 mai[2], et la communiqua auparavant à ses collègues. Clavière répondit le 26 mai, en dissuadant Roland d'adresser cet ultimatum, mais en ajoutant qu'il se rallierait à la majorité des autres ministres[3]. Mais d'ailleurs, pendant ce temps, le combat s'engageait sur le terrain parlementaire : dès le 18, on dénonçait à l'Assemblée le «comité autrichien», c'est-à-dire Montmorin et Bertrand; le 20, le 23, Guadet, Gensonné et Brissot demandaient la mise en accusation de Montmorin et l'enquête sur Bertrand et Duport-Dutertre; le 27, l'Assemblée décrétait la déportation des prêtres insermentés; le 28, le licenciement de la garde du Roi. Les coups se succédaient, rapides et menaçants. On pouvait donc prévoir une rupture éclatante, immédiate, et (si les ministres l'emportaient) le renvoi de

(1) Citons seulement Louvet, amené chez Roland par Lanthenas (*Mém. de Louvet*, I, 50), et qui fonda alors *la Sentinelle*, vers la fin d'avril 1792, pour soutenir la politique du ministère brissotin. (C'est par erreur qu'on fait remonter au 1er mars l'origine de cette feuille célèbre.)

(2) On en trouvera le texte dans les *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du Ministère de Roland, Servan et Clavière*, Paris, 1792, p. 43-49. Elle ne fut pas envoyée (*ibid.*, p. 5). — Voir ce qu'en dit Madame Roland, *Mémoires*, I, 73.

(3) *Lettres et pièces intéressantes*, etc..., p. 48-53. — Le brouillon autographe est au ms. 9534, fol. 428-429.

Duranthon, qui, dans toute cette affaire, avait manœuvré pour couvrir Montmorin et Bertrand. Ceci explique la lettre suivante de Roland à Bancal[1] :

Paris, le 30 mai 1792, l'an 4e de la Liberté.

Il n'y a pas un moment à perdre, mon ami. Si vous voulez être utile à la chose publique, partez au reçu de ma lettre; venez nous joindre, nous avons besoin de nous entourer, de nous renforcer de patriotes zélés, actifs, intelligents et travailleurs. J'espère que vous ne mettrez à arriver ici que le temps nécessaire pour votre transport en poste de Clermont à Paris.

Je vous embrasse. ROLAND.

La crise fut conjurée pour quelques jours, probablement par quelque manœuvre de Dumouriez. Ce conseil de six ministres était partagé en deux camps : d'un côté, Roland, Servan et Clavière; de l'autre, Duranthon et Lacoste; entre eux, Dumouriez, qui louvoyait.

Mais Roland et Servan voulaient en finir: celui-ci, le 8 juin, fait voter par l'Assemblée le décret établissant un camp de 20,000 fédérés sous Paris, et le 10, Roland, sans consulter cette fois ses collègues, envoie au Roi la fameuse lettre, rédigée tout entière par sa femme[2], qui eut tant de retentissement. Elle était conçue dans le même esprit que celle du 19 mai, mais bien plus développée.

Louis XVI la reçut dans la matinée du 11 juin, et répondit, le 13, par le billet autographe que voici (inédit, ms. 6241, fol. 305-306) :

A M. ROLAND DE LA PLATIÈRE.

Paris, le 13 juin 1792.

Vous voudrez bien, Monsieur, remettre le portefeuille du département de l'Intérieur que je vous avais confié à M. Mourgues, que je viens d'en charger.

LOUIS.

On sait comment Servan et Clavière furent congédiés en même temps, et comment Dumouriez, après avoir essayé de constituer un autre ministère, tout en obtenant de Louis XVI la sanction des deux décrets du 27 mai et du 8 juin, démissionna à son tour le 16 juin, laissant Louis XVI recourir à d'obscurs Feuillants, qui se succédèrent jusqu'au 10 août avec une rapidité inquiétante.

[1] *Lettres à Bancal,* p. 341; — ms. 7534, fol. 178. — [2] «Je fis la fameuse lettre.» (*Mém.,* I, 253.)

IV

DU 13 JUIN AU 10 AOÛT 1792.

Les Roland, en quittant le ministère, se retirèrent dans le petit appartement de la rue de La Harpe, dont ils n'avaient pas encore pris possession. Quelle fut leur attitude durant ces deux mois? Prirent-ils une part active à la lutte que la majorité de l'Assemblée (disons cette fois le parti *girondin*)[1] allait engager contre la cour, — ou bien restèrent-ils dans la réserve, laissant faire sans eux le 20 juin et le 10 août? La réponse ne paraît pas douteuse, quoi qu'en aient dit Madame Roland (*Mém.*, I, 85) et Roland lui-même (Girardot, p. 90). Comment croire qu'elle se serait résignée à disparaître? D'ailleurs, le peu de données qui nous restent nous la montrent irréconciliable. C'est à ce moment-là que Barbaroux va chez eux[2]; Lanthenas est signalé parmi les agitateurs qui préparèrent le 10 août[3]; en tout cas, c'est lui, de l'aveu de Madame Roland elle-même, que Pétion envoya deux fois, le 10 août, de la Mairie à l'Hôtel de Ville, pour demander à être gardé «par une force importante», afin de n'avoir pas à s'opposer à l'insurrection (*Mémoires*, I, 291).

Mais le fait le plus significatif est la lettre du 7 juillet 1792, adressée par Madame Roland à Bancal (revenu à Paris depuis le commencement de juin):

«Vergniaud sera-t-il chez Mme Dodun? Dans le cas de l'affirmative, ne craignez pas de lui dire qu'il a beaucoup à faire pour se rétablir dans l'opinion, si tant est qu'il y tienne encore en honnête homme, ce dont je doute.» A quel propos ce sanglant reproche? Quel était le crime de Vergniaud? Rien autre que son magnifique discours du 3 juillet, où, tout en adressant au Roi une sommation dernière, il laissait la porte ouverte pour un rapprochement entre la cour et son parti. Évidemment, Madame Roland connaît ou du moins soupçonne[4] les négociations secrètes engagées alors entre Louis XVI et la «dépu-

(1) L'expression, on l'a bien remarqué, est toute moderne; mais on disait déjà alors «la députation de la Gironde». (Voir *Patriote* du 20 mai 1792 et *passim.*)

(2) *Mém. de Barbaroux*, p. 331 et 336, et surtout 339, où l'on voit que Roland était au courant de la marche du bataillon Marseillais sur Paris.

(3) De Goncourt, *Société française pendant la Révolution*, p. 189 : «Avant le 10 août, le caveau (au Palais-Royal) est le lieu de réunion des Fédérés, et Lanthenas les y régale de bière et de liqueurs (*Journal à deux liards*)».

(4) Elle déclare toutefois (*Mém.*, I, 296) que Roland a ignoré la lettre de Gensonné à

tation de Bordeaux », et elle n'y veut point entendre. Ce qu'il lui faut, c'est la déchéance du Roi[1].

V

SECOND MINISTÈRE.

Du second ministère, nous avons peu à dire ici. Il appartient trop à l'histoire générale. Si nous nous sommes étendus, trop longuement peut-être, sur le premier, — ce qui d'ailleurs simplifiera nos notes au bas des pages, — c'est qu'il nous a paru qu'on n'avait pas encore marqué d'assez près ses évolutions, dont la stratégie est d'autant plus intéressante que ce cabinet du 23 mars a été le seul ministère à peu près parlementaire (au sens anglais ou actuel du mot) de la période révolutionnaire. Le ministère issu du 10 août a un caractère tout différent : les ministres forment « le Conseil exécutif provisoire » ; ils sont les commis de l'Assemblée et peuvent disparaître sans que leur départ comporte la moindre crise. On le verra bien lorsque Roland se retirera à la fin de janvier 1793.

Mais Roland et sa femme ne se soumettront d'ailleurs à ce rôle qu'à contre-cœur, et, jusqu'au bout, ils essayeront de gouverner.

Nous ne croyons utile, pour commenter la Correspondance, de ne nous arrêter qu'aux onze dernières lettres à Lanthenas (de 508 à 518), afin d'expliquer comment une brouille irrémédiable mit fin à une longue amitié.

Roland, dans son premier ministère, n'avait fait aucun changement dans ses bureaux ; les employés tenant leurs commissions du Roi, il se fût heurté à des difficultés sans nombre ; mais, dès le 11 août, aussitôt après avoir prêté serment devant l'Assemblée, il fit décréter que les « ministres étaient autorisés à faire, chacun dans son département, tous les changements convenables » (*Moniteur* du 13 août). C'est alors qu'il fit venir de Lyon deux de ses amis, Champagneux pour le mettre à la première division, Lecamus à la deuxième ; il en confia une autre, celle des secrétariats, à Lanthenas, qui y porta son activité

Louis XVI. Mais il résulte de l'inventaire des papiers de Roland, fait en avril 1793 (rapport de Brival, dans Buchez et Roux, XXVIII, 75), qu'il avait conservé les originaux des lettres ou adresses envoyées à Louis XVI, en juin 1792, pour réclamer impérieusement son rappel.

[1] Ou tout au moins la suspension. (Voir, au n° 491, l'analyse faite par Sainte-Beuve de la lettre du 31 juillet à Brissot.)

brouillonne, entremêlée de trop longs accès d'inertie[1]. Lanthenas n'en eut pas moins, par ses relations avec les patriotes les plus avancés, surtout lorsqu'il eut été nommé député à la Convention (9 septembre) et qu'il se fut arrangé pour rester en même temps au ministère, logé dans l'hôtel même, un rôle assez considérable et parfois embarrassant pour son chef.

Tandis que Roland, en guerre ouverte avec la Commune de Paris, attaqué par Robespierre, dénoncé par les Jacobins, et rompant bientôt avec Danton, inaugurait dès septembre une politique de résistance, Lanthenas, plus enchaîné par ses relations avec le parti avancé, se désolait, critiquait, se refroidissait visiblement. Il s'en prenait aux chefs du parti Girondin, et particulièrement à Buzot, dont il avait bien vite discerné l'influence sur Madame Roland. Nous établirons, dans l'Appendice consacré à Buzot, que sa liaison de cœur avec Madame Roland et son ascendant sur elle datent non pas de leurs premières relations en 1791, comme l'ont cru beaucoup d'historiens, et particulièrement M. Hamel, mais seulement de septembre ou octobre 1792, lorsqu'il revint d'Évreux pour siéger à la Convention. Lanthenas, jaloux et blessé, usant du privilège d'une vieille amitié au delà de toute mesure, récrimina auprès de Madame Roland, auprès de Roland lui-même. De là, les lettres enflammées de colère et de dédain qui terminent la Correspondance de 1792. Il nous suffira d'avoir indiqué cette situation respective de Madame Roland et de Lanthenas, vivant sous le même toit, mais ne correspondant plus guère que par de courts billets, pour qu'on se rende compte de l'intérêt de ce drame domestique. Certains passages des *Mémoires*, et notamment une page sanglante qui n'a été publiée entièrement qu'en 1864, prennent sous cette clarté toute leur signification : «Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage, s'aperçut que je ne demeurerais point insensible, en devint malheureux et jaloux... Il ne voulait plus voir comme moi, et bien moins comme celui qu'il me voyait chérir; il prétendit se mettre entre *le côté droit*, dont il blâmait les PASSIONS[2], et *le côté gauche*, dont il ne pouvait approuver les excès; il fut moins que rien et se fit mépriser des deux parts....» (II, 247).

[1] Voir, sur les bureaux de Roland, les *Mémoires*, t. I, p. 41-46 et 146. — Cf. l'extrait des *Mémoires de Champagneux* que nous avons publié dans la *Revue historique* de janvier-avril 1877. — Voir aussi, dans la Correspondance, la lettre 554.

[2] Nous reproduisons tels quels les soulignements du manuscrit autographe.

467

À ALBERT GOSSE, À GENÈVE[1].

22 janvier 1792, — de Paris.

Il y a des siècles que nous n'avons eu de nouvelles les uns des autres; auriez-vous oublié vos vieux amis? je ne puis le croire, et c'est dans la persuasion du contraire que je reprends une correspondance trop longtemps suspendue. Le tourbillon des affaires publiques entraîne tout en France, soit dans un sens, soit dans l'autre; il y a peu d'individus qui puissent y échapper. Indépendamment de l'opinion si violemment excitée et prononcée, pour chacun, d'une façon si distincte, l'état ou la fortune, atteint ou menacé, fournit à tous des raisons d'intérêt aux mouvements généraux. Je ne sais si vous avez bien suivi les périodes de notre Révolution; j'en doute, non seulement parce que votre situation et vos affaires vous y laissant étranger n'ont pu vous porter à l'étudier sérieusement, mais aussi parce qu'il est impossible de juger les événements et leurs effets à certaine distance du foyer. Cela est vrai même pour nos provinces éloignées, à plus forte raison pour un État voisin. Je n'entreprendrai donc pas de disserter avec vous sur cet objet, il faudrait des volumes, tandis qu'une conversation nous mettrait mieux au courant; ainsi bornons nos communications à ce qui nous touche personnellement.

Je vous ai marqué, par mes précédentes, si elles vous sont parvenues, le long séjour que nous avions fait ici l'année dernière et notre retour dans nos foyers champêtres, avec l'idée de ne plus les quitter de longtemps. Les circonstances ont changé ces projets. La place de notre ami supprimée, la nécessité de solliciter une pension ou secours, bien méritée après environ quarante ans de travaux, mais rendue problématique à quelques égards, nous ont rappelés ici. Enfin, un nouvel

[1] Ms. 9533, fol. 163-164.

ordre de choses s'ouvrant pour nous dans cette grande réduction de fortune, il s'agissait de voir si nous nous retirerions absolument à la campagne ou si nous chercherions un autre parti. La retraite est sage, elle est douce pour la philosophie; mais notre manoir rustique est une véritable thébaïde, difficile dans son accès, sauvage par sa nature, sans voisinage; c'est une solitude dans laquelle on ne peut plus faire société qu'avec sa basse-cour. Pour un homme habitué à la vie publique, à communiquer avec des esprits cultivés, ce genre de vie ne doit pas être embrassé sans réflexion; d'ailleurs, nous n'avons qu'une fille, mais elle existe, et l'on ne viendrait pas la chercher dans un désert. Obligés de venir à Paris pour nos affaires, nous avons arrêté d'y passer sept à huit mois, durant lesquels nous chercherons à faire quelque chose d'utile, et si cela réussissait, ce serait un moyen de fixer notre séjour ici, où l'activité, le goût, les connaissances trouvent toujours à s'exercer malgré les rumeurs politiques. *Nous songeons à un écrit périodique*, absolument *consacré à l'agriculture, aux arts et au commerce*[1], intéressant pour les étrangers mêmes par la nature de ces objets, et indépendant de toutes les circonstances politiques. Nous avons pensé que vos goûts et vos connaissances, joints à l'ancienne amitié, nous procureraient soit par vous, soit par vos correspondants et vos liaisons, des facilités et des moyens. Vous aviez écrit à notre ami pour son association à votre Société des Arts; qu'est-ce que cela est devenu? Vous êtes sans doute en rapport avec des savants de la Suisse et de l'Allemagne, et vous pourriez nous y mettre? Quels sont, à votre avis, les journaux de ces deux pays qu'il nous importerait de connaître? et où pensez-vous que nous pourrions, d'une part, nous procurer d'intéressants matériaux, de l'autre, nous assurer des débouchés?

[1] Ce journal, dont Panckoucke devait être l'éditeur (*Souvenirs* de Sophie Grandchamp, *Révol. franc.* du 14 juillet 1899), devait s'appeler le *Journal des Arts utiles* (*Mém.*, t. I, 67). La nomination subite de Roland au ministère lui fit abandonner ce projet : «Il avait sous presse un *Journal des Arts*, dont il allait s'occuper uniquement», écrit Madame Roland à Champagneux, le 23 mars 1792. Nous présumons que c'est la publication annoncée par Panckoucke dans le *Moniteur* des 28 février et 1er mars 1792, et qui passa alors en d'autres mains (voir *Moniteur* du 4 avril).

Donnez-nous des nouvelles de votre chère épouse[1]; apprenez-nous le combien votre famille s'augmente et partagez avec elle les embrasements de vos amis. J'ai été malade, je ne suis pas encore bien portante; mais, avec le courage et l'amitié, à quels maux ne peut-on faire face? Mon mari va assez bien, ma fille est grande, forte et bon enfant; ce sont là d'assez doux avantages pour consentir à les payer de quelques douleurs.

Adieu; nous sommes ici Hôtel Britannique, rue Guénégaud; mais vous pourrez nous adresser sous le couvert de Dantic[2].

468

[À Mlle GRANDCHAMP, À PARIS[3].]

23 mars 1792, — [de Paris].

Dumouriez sort d'ici; il vient de nous annoncer que le Roi a nommé mon mari ministre de l'Intérieur et qu'il recevra demain le portefeuille des mains de Cahier[4]. Roland a demandé jusqu'à dix heures pour donner sa réponse. C'est toi qui la régleras. Viens le plus tôt possible.

469

À CHAMPAGNEUX, À LYON[5].

23 mars 1792, — de Paris.

Je ne veux pas que vous appreniez par les papiers publics que notre ami a été nommé hier ministre de l'Intérieur. Il avait sous presse un *Journal des*

[1] Madame Gosse, née Louise Agasse, était «la fourmi de la maison». (*Biogr. Michaud*, art. *Gosse*.)

[2] Bosc.

[3] Ms. 9533, fol. 302 v°. (*Souvenirs* de Sophie Grandchamp.)

[4] Il y a *Gohier* dans le texte. C'est une erreur évidente de transcription.

[5] Ms. 9533, fol. 145-146; déjà publiée par M. Faugère. (*Mém.*, introd., I, p. xv.)

Madame Roland, bien qu'elle date sa lettre du 23, a dû ne l'écrire que le 24,

Arts, dont il allait s'occuper uniquement; il est appelé à d'autres travaux, il va s'y livrer avec dévouement, avec autant de calme qu'il saurait abandonner cette place s'il ne pouvait y remplir ses devoirs.

Ces révolutions apprennent à l'homme sage que le tour de roue qui l'élève doit l'abaisser à son tour et qu'il n'y a d'assuré que sa conscience.

Je continue de préparer le petit appartement que j'avais arrêté rue de La Harpe[1]; c'est une retraite que je dois avoir prête et que j'aime à conserver sous mes yeux. M. Roland vous aurait écrit s'il lui avait été possible de le faire; il m'a chargée de le remplacer et de vous prier de faire part de l'événement au digne Vitet[2].

Aidez-nous, mes bons amis, écrivez-nous; unissons-nous plus étroitement que jamais pour le bien de la patrie et ménageons-nous le bonheur d'avoir fait ou tenté pour elle tout ce qui était en notre pouvoir.

Mille choses tendres à votre aimable compagne; nous vous embrassons fraternellement, dans l'affection du cœur et le dévouement du plus franc civisme.

puisque ce n'est que le 23, à 11 heures du soir, que Dumouriez et Brissot vinrent annoncer à Roland sa nomination définitive. A moins qu'elle n'ait écrit sa lettre dans la nuit.

Dans les marges de l'autographe, on lit ces mots, de l'écriture de Champagneux, et qui sont comme la minute de sa réponse à ses amis :

«Engager le Roi à diminuer ses dépenses... Me voilà réconcilié avec pouvoir exécutif... Madame, le choix éclairé qu'il vient de faire me le fait croire converti. Personne, hors vous-même qui connaissez l'homme, n'a aussi bien senti le présent qu'on nous fait... Vous donnerez l'exemple d'un ministre dont la dépense...»

(1) Voir *Avertissement*.

(2) Champagneux était devenu de plus en plus le véritable chef de la municipalité de Lyon. En décembre 1791, il avait été élu substitut du procureur de la commune, puis procureur le 24 février 1792 (Wahl, 449). Il était alors engagé, avec Chalier (I), dans une lutte très vive contre les directoires du département et du district, dont les tendances étaient plus modérées (voir Wahl, 429-489 et ms. 6241, fol. 160-196).

Vitet avait été réélu maire de Lyon le 21 décembre 1791.

470

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

23 mars 1792, — [de Paris].

Je vous donnerai de mes nouvelles avant d'avoir reçu des vôtres. Je voudrais être la première à vous faire connaître nos nouveaux ministres; mais j'aurai peut-être été devancée, car l'heure du courrier est passée.

M. Dumouriez est aux Affaires étrangères;
M. de Grave[2], à la Guerre;
M. Lacoste, à la Marine;
M. Clavière, aux Contributions publiques;
M. Garnier, à la Justice (il a refusé);
(A la place de celui-ci, il est question de vous très fortement.)
M. Roland, à l'Intérieur.

Vous serez étonné autant que lui sans doute. Il se dévoue courageusement, prêt à quitter s'il ne peut faire le bien. Il paraît que le patriotisme et la bonne intelligence régneront dans le ministère et l'uniront à la saine partie de l'Assemblée nationale; mais les sous-ordres sont détestables, c'est à la fois un repaire et un labyrinthe ou des écuries comparables à celles d'Augias.

Le petit appartement de la rue de La Harpe continue de s'arranger; c'est une

[1] *Lettres à Bancal*, p. 339; — ms. 9534, fol. 176-177.

Bancal, qui était encore à Paris le 11 mars (Aulard, III, 432), venait de retourner à Clermont (Mège, p. 50). — Sur la date de cette lettre, même observation que pour la précédente.

[2] Le marquis de Grave, maréchal de camp, avait succédé à Narbonne le 9 mars. (Il est surprenant que Madame Roland l'annonce à Bancal, qui était encore à Paris le 11.) Démissionnaire le 8 mai, il émigra à Londres et, de là, adressa au Roi, le 8 août, une lettre compromettante qui, arrivant à Paris après le 10, dut être saisie [elle se trouve aujourd'hui aux *Papiers Roland*, ms. 9532, fol. 232-234). C'est pour cela sans doute que Cambon le fit décréter d'accusation le 27. Il mourut pair de France en 1823. — Voir sur lui les *Mémoires*, I, 70-71 et 267.

Sur Jean de Lacoste (1730-1820), ministre de la Marine le 15 mars, démissionnaire le 10 juillet, voir les *Mémoires*, I, 71 et 269.

Germain Garnier (1754-1821) avait été député suppléant du Tiers de Paris pour les États généraux, puis un des chefs du «Club des Impartiaux». Il était alors membre du département de Paris.

retraite qu'on doit toujours avoir sous les yeux, comme certains philosophes y tiennent leur cercueil.

Écrivez-nous, instruisez-nous de tout ce qui peut intéresser la chose publique: il faut la faire prospérer ou périr. Recueillez le plus de détails qu'il vous sera possible sur l'état des choses en général dans votre département et celui de tous les fonctionnaires gagés, payés, etc., de manière à faire un tableau exact de ses dépenses et de ses forces, enfin de sa situation civile, morale et politique.

Vous sentez combien un patriote ardent, éclairé et étranger en apparence à ces détails, peut être utile par son exactitude à les fournir, et je somme votre zèle au nom de la patrie et de l'amitié. Adieu, union et civisme à la vie et à la mort.

471

À GOSSE, À GENÈVE[1].

27 mars 1792, — de Paris.

La scène change rapidement dans ce pays; j'écrivais, il y a peu de jours, à votre digne moitié et je lui peignais une situation qui ne ressemble guère à celle où nous sommes appelés. Je ne me croyais pas voisine d'un changement de cette nature, et il était permis sans doute de ne pas le prévoir. C'est un de ces tours de roue de la fortune qui élève ce que bientôt la continuité du même mouvement doit reporter à la place d'où il avait été tiré.

Notre ami s'est dévoué par l'espoir de concourir au bien de son pays, espoir fondé sur la conformité de principes des personnes qui composent actuellement le ministère et de leur concert avec la partie de l'Assemblée sincèrement attachée à la Révolution. S'il ne peut réussir, il descendra comme il est monté, avec calme et courage, sans effroi alors comme il est aujourd'hui sans ivresse. Mais il faut bien vous croire au courant de nos nouvelles pour causer ainsi sans vous exprimer positivement que votre ami est nommé ministre de l'Intérieur.

Les circonstances sont tellement orageuses, que je ne puis considérer sans

[1] Lettre publiée par M. Faugère, *Mémoires*, t. II, p. 313-315. — La copie se trouve au ms. 9533, fol. 166, avec cette note: «Communiquée par M. Baudin».

une sorte d'effroi tout ce qu'il y a à faire et tous les obstacles à vaincre pour opérer le bien. S'il est possible, nous sommes heureux; s'il ne l'est pas, nous reprendrons les goûts paisibles, les habitudes douces et studieuses qui remplissaient nos loisirs. Maintenant il faut s'élever à la hauteur de sa destinée, ne respirer que pour la remplir et ne pas avoir une pensée qui ne tende efficacement au but qu'il faut atteindre.

Ne nous oubliez point; écrivez-nous quelquefois, surtout quand vous découvrirez des vérités à nous communiquer, et ne cessez pas d'aimer ceux qui vous chérissent affectueusement. Rien ne saurait altérer des sentiments qui tiennent aux principes invariables de la justice et de la liberté. Recevez nos embrassements fraternels et plaignez-moi de la rapidité qu'il me faut mettre dans ma correspondance.

472

[À ROBESPIERRE, À PARIS[1].]

27 mars 1792, — de Paris.

Vous me justifiez, Monsieur, et j'en reçois une joie que je vous laisse à juger, parce que vous êtes fait pour l'apprécier; mais je suis aussi très aise d'avoir été prévenue, et j'aime à vous voir cet avantage. Je reste à l'Hôtel Britannique, du moins pour quelque temps; vous

[1] *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 216-217, copie. — L'original a passé par les ventes d'autographes (n° 906 de la vente des 31 janvier 1854 et jours suivants, Laverdet, expert; n° 399 de la vente du 19 novembre 1863, Charavay, expert). — La copie porte l'indication suivante: «N° 18 de la collection de M. Clauss, à Leipzig».

Nous croyons que la lettre est adressée à Robespierre, parce que l'expression «à la tête de la classe des sages patriotes» ne peut guère, à cette date et sous la plume de Madame Roland, s'adresser qu'à lui ou à Brissot. Or, le tour et le ton de la lettre excluent Brissot, un vieil ami, et qui avait fait Roland ministre.

On lit d'ailleurs en tête de la copie *figurée*, tirée de la collection Clauss: «Lettre de la femme Rolland», et une note du copiste déclare que ces mots paraissent avoir été écrits presque en même temps que la lettre elle-même. On peut donc présumer qu'ils ont été écrits par le destinataire et que ce destinataire n'était pas un des amis des Roland.

Notons, d'autre part, que cette lettre a fait partie un instant de la collection Coste, de Lyon, dont le catalogue (n° 16122) la cite

m'y trouverez habituellement à dîner et j'y conserve, comme je porterai partout, la simplicité qui me rend digne de n'être point dédaignée malgré le malheur de me trouver la femme d'un ministre. Je n'espère de concourir au bien qu'à l'aide des lumières et des soins des sages patriotes; vous êtes pour moi à la tête de cette classe. Venez promptement, j'ai hâte de vous voir et de vous réitérer l'expression de ces sentiments, que rien ne saurait altérer.

Roland, née Phlipon.

473

[À BOSC, À PARIS [1].]

[27 mars 1792, — de Paris.]

Toujours prête à recevoir mes anciens amis quand ils reviennent [2], je vous réponds de moi et je chercherai le moment de vous voir comme vous le désirez. Quant à Mme Grd. Ch. [Grandchamp], je doute de ses dispositions; son caractère plus ferme ou plus énergique que le mien ne connaît pas mes modifications; mais je ferai tout pour l'amener à vous voir, et ce sera demain matin, s'il y a lieu.

tout entière, en ajoutant les indications suivantes : «Aut. sign., in-8°, 2 pages. On croit cette lettre adressée à Robespierre; elle a été trouvée dans les papiers de Couthon.»

On sait que la collection Coste a été réunie à la bibliothèque municipale de Lyon, où elle forme un fonds particulier. Mais entre la publication du catalogue et la réunion de la collection à la bibliothèque, un certain nombre d'autographes durent être vendus isolément et dispersés, car, des trois lettres autographes de Madame Roland que signale le catalogue, une seule (la lettre 366) se retrouve aujourd'hui à cette bibliothèque.

[1] Collection Alfred Morrison. — La date et la destination de la lettre résultent de son rapprochement avec celles qui suivent.

[2] Ce billet et ceux qui suivent nous montrent Bosc boudant à la fois et Mme Grandchamp et Madame Roland. Était-ce la brouille de septembre 1791 qui durait encore? C'est peu probable, car Bosc écrivait à Bancal, le 21 novembre 1791 (coll. Beljame) : «Nos amis de Lyon seront ici au commencement de décembre. Je les attends avec impatience.» Il semble donc qu'il y aurait eu une première réconciliation, puis une brouille nouvelle.

474

[À MONSIEUR BOSC,
SECRÉTAIRE DE L'INTENDANCE DES POSTES[1], [À PARIS.]

[27 mars 1792, — de Paris.]

Ma bonne amie, en vous écrivant, m'a mal jugée; je vous ai regretté, mais je n'ai pu me consoler des torts que vous me supposiez et qui me rendraient méprisable à mes yeux s'ils étaient fondés. J'aurais été chez vous dix fois si je n'eusse craint un moment d'humeur qui m'aurait navrée. Je suis prête à vous embrasser; quand le désirez-vous?...

Puisque cela est ainsi, ce sera demain matin; ce serait tout à l'heure, si je n'étais tyrannisée par mes devoirs et les travaux dont ils me surchargent.

D'ailleurs, il faut que ce soit chez vous, et non à votre bureau[2].

475

[À BOSC, À PARIS[3].]

Mercredi, 28 mars (1792), — [de Paris].

J'avais rendez-vous chez Mme Gch. [Grandchamp] ce matin à neuf heures pour la prendre et aller chez vous; je l'ai trouvée mal portante, nullement disposée à sortir pour l'instant, et j'avais dessein d'aller seule vous voir, lorsque j'ai été frappée d'un malentendu de

[1] Collection Alfred Morrison. — L'adresse, inscrite sur le deuxième folio, est de la main de Madame Roland; de même, le deuxième paragraphe. Quant au premier paragraphe, il est d'une autre écriture, évidemment celle de Mme Grandchamp.

La date que nous assignons à ce billet ressort nécessairement de la date du suivant.

[2] C'est-à-dire rue des Prouvaires, et non à l'Hôtel des Postes.

[3] Collection Alfred Morrison, 1 folio.

courrier extraordinaire qui m'avait parlé lorsque je montais en voiture et je me suis précipitée chez mon mari. J'ai bien fait.

Vous pourrez aller chez Mme Gchp. [Grandchamp], elle vous recevra avec plaisir, et, si elle sort aujourd'hui, elle sera rentrée de bonne heure; elle est absolument seule et ne peut envoyer chez vous. Dans tous les cas, elle ira chez vous demain. Je m'y rendrai, si je puis, aujourd'hui même, mais je n'ai pas voulu vous laisser dans l'incertitude. Je suis empressée de recevoir mon enfant prodigue.

476

[À BOSC, À PARIS[1].]

Jeudi, 29 mars (1792), — [de Paris].

J'ai été chez vous, j'y ai écrit chez le portier; avec un peu plus de patience vous m'auriez vue.

Je suis tellement commandée aujourd'hui par mes devoirs que je ne sais ce que je pourrai faire. Votre délicatesse est à l'abri, puisque j'ai été vous chercher. Venez me voir et hâtez-vous; je quitte incessamment cette demeure[2]; il pourrait vous coûter davantage pour la première fois de venir me trouver ailleurs.

Mme Gchp. [Grandchamp] est dans un état fâcheux; vous lui devriez d'aller la voir. Elle a besoin d'être arrachée à elle-même et je sens la douleur de n'avoir plus cette liberté qui permet d'être presque toute à l'amitié.

Adieu, jusqu'au plaisir de vous voir; moins d'exaltation, mon ami, et plus de justesse: la raison et le bonheur le commandent également.

Que ne puis-je répandre autour de moi le calme où je me tiens, et que la prospérité ni les revers ne peuvent altérer!

(1) Collection Alfred Morrison, 1 folio.

(2) L'Hôtel Britannique. «Ailleurs», c'est au ministère de l'Intérieur, alors installé à l'ancien Hôtel du Contrôle-Général, rue Neuve-des-Petits-Champs, que Calonne avait somptueusement restauré.

Ma seule affliction est de ne pouvoir le communiquer à ceux que j'aime et qui en ont besoin.

477

[À BOSC, À PARIS[1].]

Samedi, 31 mars (1792), à 3 h. 1/2, — [de Paris].

J'arrive, je n'ai que le temps de prendre un morceau et de repartir; à peine ai-je encore ici un morceau de papier pour écrire. Vous ne pouvez plus me trouver ici, mais allez à la sortie du comité, chez mon mari, rue Neuve-des-Petits-Champs; vous me demanderez, je serai dans mon particulier et je vous recevrai seul.

Jusqu'au revoir.

478

[À BOSC, À PARIS[2].]

[Avril? 1792, — de Paris.]

Je suis chez moi avec R.b.p. [Robespierre], qui m'avait demandé un rendez-vous; je serai seule, et je ferai tout pour l'être, ce soir à sept heures; ne venez pas plus tard. Je vous attends et la douce amitié vous accueillera avec tendresse et sérénité; elle est calme et sereine comme le ciel d'un beau jour, d'un jour où l'on retrouve un ami.

[1] Collection Alfred Morrison, 1 folio. — Comme on le voit, ce billet est encore écrit de l'Hôtel Britannique.

[2] Collection Alfred Morrison. — R.b.p. désigne évidemment Robespierre. La lettre n'est pas datée. Il semble qu'elle doive se placer entre la lettre adressée par Madame Roland à Robespierre, le 27 mars, pour lui demander un entretien, et la lettre qui suit (du 25 avril) où elle lui dit : «Rappelez-vous ce que je vous exprimais la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir : *Soutenir la Constitution, la faire exécuter avec popularité*. . . ».

On voit que ce billet marque la fin de la brouille avec Bosc. Il convient donc de le placer au commencement d'avril, puisque nous savons par une lettre de Bosc à Bancal du 12 avril (citée dans l'*Avertissement*), qu'à cette date il avait revu les Roland.

479

[À BOSC, À PARIS[1].]

15 avril 1792, — [de Paris].

J'ai rangé mes affaires de telle façon que je n'ai de personnes invitées chez moi que le *lundi* et le *vendredi*[2].

Vous me trouverez donc en famille tous les autres jours, et presque absolument seule les *dimanche* et *mercredi*. Faites votre compte là-dessus et prouvez-moi que vous m'êtes attaché en me faisant, à votre choix, le sacrifice de quelques instants.

480

[À ROBESPIERRE, À PARIS[3].]

25 avril 1792, 10 (heures du soir), — [de Paris].

J'ai désiré vous voir, Monsieur, parce que, vous croyant un ardent amour pour la liberté, un entier dévouement au bien public, je trouvais, à vous en-

[1] Collection Alfred Morrison.

[2] Voir, sur les réceptions de Madame Roland au ministère de l'Intérieur, Champagneux, *Disc. prélimin.*, p. XXVIII-XXXVI; Lemontey, cité par Dauban, *Étude*, p. CXXXV; *Souvenirs sur Mirabeau*, d'Étienne Dumont, p. 393-398 et 405. — Elle dira plus loin (lettre 481) qu'elle choisit définitivement les *lundi* et *jeudi*. Mais il semble bien, par les billets à Dulaure que nous avons cités dans l'*Avertissement*, qu'elle s'en soit tenue aux *lundi* et *vendredi*.

[3] *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, etc.*, 3 vol. in-8°, Paris, Baudouin frères, 1828, t. I, p. 305. Cet ouvrage donne la date suivante : «Paris, 25 août 1792, au soir». M. Dauban, t. II, p. 592, a transcrit «23 août»: mais le fac-similé de la lettre autographe, que nous avons vu à la bibliothèque municipale de Lyon, fonds Coste, n° 14925 *bis*, donne très lisiblement «Paris, 25 avril 1792, 10». On ne s'expliquerait pas d'ailleurs cette lettre en août, époque où la rupture entre Robespierre et ses anciens amis de 1791 était consommée depuis plusieurs mois. On la conçoit, au contraire, fort bien en avril, après la constitution du ministère girondin,

tretenir, le plaisir et l'utilité que goûtent les bons citoyens en exprimant leurs sentiments, en éclairant leurs opinions. Plus vous me paraissiez différer sur une question intéressante avec des hommes dont j'estime les lumières et l'intégrité, plus il me semblait important de rapprocher ceux qui, n'ayant qu'un même but, devaient se concilier dans la manière de l'atteindre. Quand l'âme est fière, quand les intentions sont droites et que la passion dominante est celle de l'intérêt général, dépouillée de toute vue personnelle, de toute ambition cachée, on doit s'entendre sur les moyens de servir la chose publique.

Je vous ai vu, avec peine, persuadé que quiconque avec des connaissances pensait autrement que vous sur la guerre n'était pas un bon citoyen.

Je n'ai point commis la même injustice à votre égard; je connais d'excellents citoyens qui ont une opinion contraire à la vôtre, et je ne vous ai pas trouvé moins estimable pour voir autrement qu'eux. J'ai gémi de vos préventions, j'ai souhaité, pour éviter d'en avoir aucune en moi-même, de connaître à fond vos raisons. Vous m'aviez promis de me les communiquer, vous deviez venir chez moi.... Vous m'avez évitée, vous ne m'aviez rien fait connaître, et, dans cet intervalle, vous soulevez l'opinion publique contre ceux qui ne voient pas comme vous. Je suis trop franche pour ne pas vous avouer que cette marche ne m'a pas paru l'être.

J'ignore qui vous regardez comme vos ennemis mortels : je ne les connais pas; et certainement je ne les reçois pas chez moi de confiance, car je ne vois à ce titre que des citoyens dont l'intégrité m'est démontrée et qui n'ont d'ennemis que ceux du salut de la France.

Rappelez-vous, Monsieur, ce que je vous exprimais la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir : soutenir la Constitution, la faire exécuter avec popularité, voilà ce qui me semblait devoir être actuellement la boussole du citoyen, dans quelque place qu'il se trouve. C'est la doctrine des hommes respectables que je connais, c'est le but de toutes leurs actions, et je regarde vainement autour de moi pour appliquer la dénomination d'*intrigants* dont vous vous servez[1].

après la déclaration de guerre à l'Autriche (20 avril), et au moment même de cette orageuse séance du 25 avril (Aulard, t. III, p. 524-536), où l'on vit aux prises Brissot, Guadet et Robespierre. — Voir d'ailleurs l'*Avertissement* de 1792.

[1] «La Cour et *les intrigants* dont la Cour se sert», avait dit Robespierre aux Jacobins, le 20 avril (Aulard, t. III, p. 518), dans un discours plein d'insinuations perfides contre le ministère. Ce rapprochement seul suffirait à justifier la date que nous res-

Le temps fera tout connaître; sa justice est lente, mais sûre; elle fait l'espoir et la consolation des gens de bien. J'attendrai d'elle la confirmation ou la justification de mon estime pour ceux qui en sont l'objet. C'est à vous, Monsieur, de considérer que cette justice du temps doit à jamais éterniser votre gloire ou l'anéantir pour toujours.

Pardonnez-moi cette austérité d'impressions; elle tient à celle des principes que je professe, des sentiments qui m'animent, et je ne sais jamais paraître que ce que je suis.

481

[À BOSC, À PARIS[1].]

[Avril 1792, — de Paris.]

Je reçois le forte-piano[2] avec plaisir, et votre lettre avec satisfaction et reconnaissance. Je n'ai pas moins de désir que vous d'avoir quelques moments à me retrouver avec mes amis.

Je serai constamment en famille les *dimanche* et *mercredi;* souvent même aussi le *mardi* et quelquefois le *vendredi;* j'aurai du monde les *lundi* et *jeudi*.

Ainsi venez me voir et dîner avec moi les deux premiers jours; mais il y aura le désagrément de n'avoir pas mon mari, tandis que le mardi je l'aurai constamment.

Lorsque les premiers embarras seront passés, je prendrai aussi quelques moments pour aller à Monceau[3] chez l'excellent Gibert, et

tituons à cette lettre. La question a son importance historique. C'est pour avoir cru que la lettre était du mois d'août que M. Hamel a reporté à cette date la rupture entre Robespierre et les Roland.

[1] Collection Alfred Morrison. — Ce n'est que très approximativement que nous donnons, par hypothèse, la date d'avril 1792. Il n'en semble pas moins que cette lettre est des premières semaines du ministère de Roland.

[2] Sans doute le forte-piano que, dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1793, un des commissaires qui arrêtèrent Madame Roland voulait mettre sous scellés (*Mém.*, t. I, p. 21).

[3] Sur Gibert, voir note du 19 novembre 1785. — On sait qu'il était, comme Bosc, employé des Postes. Il en devint, comme lui, *administrateur* en mai 1792. Nous voyons par ce billet qu'il habitait à Monceaux, ce village de la banlieue de Paris

nous retrouver enfin chez nos bons amis. Je suis pressée, j'étrangle mes idées, mais je vous aime de tout mon cœur et je vous embrasse de même.

482

[À BOSC, À PARIS[1].]

Jeudi matin (1792), — [de Paris].

Vous ne venez plus me voir; mon amitié vous le pardonne et s'en afflige.

483

[À BOSC, À PARIS[2].]

[1792, — de Paris.]

Je n'ai vu l'objet envoyé et su de quelle part il venait qu'après que votre commissionnaire a été retiré. Il avait été remis aux mains de notre ami, qui le croyait d'abord de sa compétence et me l'a bientôt renvoyé comme de la mienne.

Je vous sais gré de la dénomination et du commentaire; ils ajoutent à l'agrément de la chose, et ma conscience est tranquillisée sur son usage. Mais j'aimerais beaucoup mieux qu'il vous fût commun avec nous, cette preuve de sa légitimité serait bien plus forte que la citation, n'en déplaise à votre savoir.

alors célèbre par la belle résidence du duc d'Orléans et par les conciliabules qui s'y tinrent autour de ce prince, et qui est aujourd'hui un des plus beaux quartiers de la ville. Nous voyons aussi que Madame Roland allait là quelquefois respirer un peu chez cet ancien ami de sa jeunesse. — Cf. *Rapport de Brival sur les papiers trouvés chez Roland* (Buchez, t. XXVIII, p. 75) : «lettre de Roland à sa femme, écrite par lui au milieu de septembre [1792], alors qu'elle était à Mousseau». [On disait indifféremment Mousseaux ou Monceaux.]

(1) Collection Alfred Morrison. — Il y a, sur le billet: «Monsieur Bosc».

(2) Collection Alfred Morrison.

Je vous embrasse, et ce sera de bien bon cœur lorsque vous viendrez partager ou votre envoi, ou votre miel, ou le repas de ménage de vos bons amis.

Rd Ph.

484

[À BOSC, À PARIS[1].]

3 mai 1792, — [de Paris].

Que vous ai-je donc fait, ou qu'avez-vous fait vous-même pour laisser ainsi vos amis?

Je voudrais du moins savoir si vous avez reçu les billets que je vous ai écrits, afin d'en mieux juger votre manière d'agir.

Vous n'ignorez pas les jours et les heures où nous ne sommes point environnés, et je n'accorde pas votre éloignement volontaire avec l'empressement marqué de me revoir et un attachement dont je ne puis douter.

Ce que je puis vous dire, c'est que telles que puissent être les variations de vos procédés, vous me retrouverez toujours ce que vous m'avez connue : *égale et vraie*, parce que je n'ai de passion pour rien que pour mes devoirs; tolérant beaucoup, parce que j'ai assez réfléchi pour m'attendre quelquefois à l'injustice et savoir l'excuser dès qu'elle n'est pas volontaire.

Il est telle position où il faut être pour ses amis comme pour le public, tout entière à mériter leur opinion, sans se tourmenter du malheur de ne pas l'obtenir.

Quoi qu'il en soit, voulez-vous venir dîner avec moi *samedi* ou *dimanche?* J'espérais que vous viendriez de vous-même et je l'attendais de votre amitié.

Adieu; comptez toujours sur la mienne. Je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] Collection Alfred Morrison.

485

À SERVAN, [À PARIS[1].]

9 mai, l'an IV (1792), — [de Paris].

Oui, Monsieur, je l'ai souhaité, voulu; je tiens à cette opinion, et vous la justifierez[2]. Plus de craintes ni de défiances, elles ne sont plus de saison; il faut vouloir, et tout ira.

Peu importe maintenant ce que disent ou font les autres; vous voilà sur la brèche, il ne s'agit que de vaincre : le premier gage de la victoire est dans l'espoir de la remporter, par la bonté de sa cause et la grandeur de son courage.

Jusqu'à présent, les hommes en place ont nui à la chose et à eux-mêmes pour n'avoir pas su se prononcer; on disait vouloir la Révolution, et l'on avait des ménagements coupables pour tous ses ennemis. Il faut être plus ferme et plus franc, aller au but ouvertement, faire marcher la Constitution et montrer à l'Europe un ministère qui la veut sincèrement.

Entourez-vous de bons citoyens, pour être moins contrarié dans votre allure; grondez vos collègues lorsque leurs conférences dégénéreront en pures causeries, et ne vous trouvez pas de fois ensemble que vous n'ayez arrêté quelque chose d'utile[3].

[1] Ms. 9533, fol. 209. — M. Faugère en a donné cinq lignes dans son édition des *Mémoires* (t. I, p. 73). — Une note de l'autographe dit : «Lettre de Madame Roland au général Servan». Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'an 4e de la Liberté, dans la manière de compter d'alors (en partant de la prise de la Bastille), correspond à 1792.

[2] De Grave, ministre de la Guerre, venait de donner sa démission (8 mai), et Servan le remplaçait. Nous avons ici la preuve que c'est Madame Roland qui l'a «voulu». Elle le connaissait depuis 1790 (voir lettre 396) par Brissot (ms. 9534, fol. 54).

Servan, renvoyé avec Roland et Clavière le 13 juin, rappelé au Ministère le 10 août, démissionnaire le 3 octobre, et nommé alors au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, fut destitué le 4 juillet 1793 et incarcéré à l'Abbaye. Il échappa cependant à la Terreur, reprit du service et mourut en 1808.

[3] Cf. *Mémoires*, t. I, p. 69 et 249-251. «Le Conseil n'était plus qu'un café où l'on s'amusait à des bavardises...».

Mon cocher ne peut vous servir parce qu'il n'a que deux voitures, et qu'elles sont employées, l'une pour M. Clavière. Il n'est point anciennement établi, c'est un enfant du nouveau régime. J'envoie chercher le loueur de carrosse de M. Petion, afin de vous éviter l'ennui des détails, et je vous l'adresserai dès que je l'aurai vu. Disposez de moi pour tout ce que vous jugerez bon.

Lorsque vous pourrez vous arracher aux affaires et venir manger ma soupe, je vous recevrai avec reconnaissance; j'en aurai infiniment lorsque vous me procurerez l'occasion de vous être utile. Ainsi ne m'épargnez point pour les détails qui pourraient vous être à charge.

Nos amis vous embrassent; vous voilà compagnons d'armes et de fortune : il faut sauver la chose publique ou périr avec elle.

486

À SERVAN, [À PARIS[1].]

Le matin du 10 mai, l'an IV (1792), — [de Paris].

Quelqu'un de nos amis prétendait, avant que vous fussiez au ministère, que vous aviez un peu trop de feu. J'ai prétendu que vous n'auriez peut-être pas encore assez de ce *trop*, parce qu'il en fallait beaucoup pour se trouver ce que l'on doit dans une situation où tout enchaîne, arrête et amortit.

Jusqu'à présent, on peut excuser le nouveau ministère de n'avoir pas fait tout ce qu'on attendait de lui : il était entravé par un ci-devant[2]. Maintenant que vous êtes tous plébéiens, ou à peu près, et vrais révolutionnaires, si d'ici à quinze jours vous n'avez pas déployé un grand caractère et des mesures imposantes, il sera démontré que

[1] Ms. 9533, fol. 211. — M. Faugère en a donné quelques lignes dans son édition des *Mémoires* (I, 268). Il avait acquis l'autographe à la vente du 7 avril 1864, Charavay, expert. Une note de l'autographe dit : «Lettre de Madame Roland au général Servan».

[2] De Grave, auquel Servan succédait.

vous ne valez pas plus que les autres et qu'il faut tourner la roue jusqu'à meilleure rencontre. *Rappelez-vous* de vos projets sévères pour contenir les officiers et rendre de la confiance aux soldats; *rappelez-vous* de la lettre à faire faire par le Roi à Luckner: elle est instante et elle doit marquer; il faut qu'elle éclaire l'opinion sur Rochambeau et la coalition qui le soutient. *Rappelez-vous* de vos considérations sur la nécessité de réunir une grande force, au lieu de petites armées, sur les frontières du Brabant.

Rappelez-vous, mon digne ami, que la justice est la bonté des hommes en place et la fermeté la qualité la plus difficile à y conserver.

Je ne vous dirai pas de me pardonner ces expressions. Je ne puis guère vous voir: il faut bien que mon amitié se fasse entendre de quelque manière.

Je joins ici une note préparée depuis quelques jours et que le chaos du moment m'a empêchée de vous remettre jusqu'à présent.

Je vous honore et vous aime, et j'attends avec confiance d'avoir toujours davantage à vous honorer et vous applaudir.

487

À MONSIEUR, MONSIEUR BOSC, [À PARIS,]
RUE DES PROUVAIRES, N° 33 [1].

Jeudi, 10 mai, l'an IV de la Liberté, — [de Paris].

Quelle heure qu'il soit lorsque vous recevrez ce billet, venez me voir aujourd'hui jeudi, 10 mai, l'an IVe de la Liberté [2].

[1] Collection Alfred Morrison.

[2] Pour lui annoncer sa nomination d'administrateur des Postes. Cuvier, dans sa notice sur Bosc, dit que Bosc fut nommé le 11 *mars* 1792; il est évident qu'il faut lire 11 *mai*. Ce ne peut être le 11 mars, d'abord parce que Roland n'était pas encore ministre à cette date, ensuite parce que dans le billet n° 474, qui est indubitablement du 27 mars, l'adresse porte encore : «A Monsieur Bosc, secrétaire de l'Intendance des Postes». D'autre part, nous avons établi,

488

À MONSIEUR PETION,

MAIRE DE PARIS[1].

17 mai 1792, — de Paris.

La personne, Monsieur, qui vous remettra la présente est celle pour laquelle je vous ai remis hier la lettre de M. Servan; comme elle indique l'objet, je n'ai besoin que de vous le rappeler en vous adressant la personne.

Agréez le nouvel hommage de mes sentiments.

Roland, née Phlipon.

489

À MONSIEUR DULAURE,

RÉDACTEUR DU *THERMOMÈTRE DU JOUR*, [À PARIS[2].]

18 mai [1792], — de Paris.

J'ai reçu, Monsieur, avec reconnaissance le journal que vous avez bien voulu m'envoyer; je l'ai lu avec intérêt, et je n'ai jamais besoin d'appliquer l'indulgence à l'égard du patriotisme dirigé par les lumières.

Agréez mes remerciements et veuillez vous ressouvenir que M. Roland dîne toujours chez lui le lundi, lorsqu'il entrera dans vos arrangements d'augmenter le nombre des bons citoyens dont il aime à s'environner.

Roland, née Phlipon.

dans l'*Avertissement* de 1792, que le renouvellement du directoire des Postes, et par suite l'élévation de Bosc à l'importante fonction d'administrateur, est bien du 11 mai. Bosc écrit à Bancal (collection Beljame, lettre déjà publiée par M. A. Rey), le *14 mai* 1792 : «Vous avez appris, mon cher, l'aventure qui m'est arrivée. Il s'agit actuellement d'en profiter pour le plus grand bien de la nation et des patriotes qui la composent. Il s'agit de désaristocratiser la Poste et de lui rendre la confiance dont elle doit jouir...» Ainsi l'événement est tout récent, ce qui permet de le fixer au 11 mai et explique ce billet du 10.

(1) Lettre donnée par M. Dauban, *La démagogie en 1793 à Paris* (Plon, 1868, 1 vol. in-8°), p. 150.

(2) Lettre publiée en 1864 par M. Faugère, dans son édition des *Mémoires* (I,

490

[À BANCAL, À PARIS[1].]

[7 juillet 1792, — de Paris.]

Votre avis était nécessaire, car je vous attendais tous; notre ami ira certainement vous joindre.

Les officiers de l'état-major de Paris s'étaient permis de se rendre aujourd'hui, en habit bourgeois, dans les tribunes pour y applaudir le Roi.

Tâchez de lire les *Annales* de Carra d'aujourd'hui sur les projets; elles les développent assez bien[2].

353), et par M. Marcellin Boudet, dans son étude sur *Dulaure* (*Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, t. XIV, 1872, p. 295). — M. Faugère la date du «18 mai *an II*». Mais M. Marcellin Boudet, qui avait en main les papiers de Dulaure et qui avait communiqué la lettre à M. Faugère, la date du 18 mai *1792*. Il est probable que l'autographe portait «an IV» (ce qui correspond bien à 1792 dans le style du temps), et que M. Faugère aura mal lu. S'il fallait accepter *an II* et le traduire en style républicain, cela nous porterait au 18 mai 1794, plus de six mois après la mort des Roland!

Jean-Antoine Dulaure (1755-1835), député du Puy-de-Dôme à la Convention, est bien connu par ses nombreuses et très diverses publications. Son journal, le *Thermomètre du jour* (11 août 1791-25 août 1793), fut soutenu par Roland. — Voir ms. 6243, fol. 156 et 158; cf. compte rendu par Roland des 100,000 livres mises à sa disposition, n[os] 23, 42, 47 (Barrière, II, 429-436); cf. Hatin, p. 217-218, et Tourneux, 10699.

A l'Assemblée, Dulaure marcha le plus souvent avec les Girondins, mais sans s'enchaîner à eux. Oublié sur la liste des proscrits du 3 octobre, mais décrété d'accusation le 20, il put gagner la Suisse et fut rappelé à la Convention le 8 décembre 1794.

Sur l'appui courageux qu'il donna à Madame Roland en 1793, on trouvera des détails dans nos notes de la lettre 531.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 350; — ms. 9534, fol. 187-188. — Ce billet n'est pas daté, mais il est postérieur au 30 mai 1792, puisque Bancal est à Paris, où Roland l'a rappelé par sa lettre de ce jour-là, et antérieur au 10 août, puisque Louis XVI est encore roi.

On ne peut songer à le placer en 1791, car, dans le rapide séjour que Bancal fit alors à Paris (premiers jours de juin), Vergniaud n'y était pas encore.

Dès lors, il est certain qu'il doit être du 7 juillet 1792, le dernier jour où Louis XVI ait paru en roi à l'Assemblée, à la suite de la célèbre séance où l'appel de Lamourette avait, pour quelques heures, réconcilié les partis. L'amère et injuste parole de la fin, à l'adresse de Vergniaud, vise l'éloquent discours prononcé par lui le 3 juillet et dont la modération satisfait mal les ressentiments de Madame Roland.

[2] *Les Annales patriotiques et littéraires* de Mercier et Carra, *du 7 juillet*, ne con-

Vergniaux sera-t-il chez Madame Dodun[1]? Dans le cas de l'affirmative, ne craignez pas de lui dire qu'il a beaucoup à faire pour se rétablir dans l'opinion, si tant est qu'il y tienne encore en honnête homme, ce dont je doute.

491

À BRISSOT, À PARIS.

31 juillet 1792, — de Paris.

Cette lettre, perdue aujourd'hui, se trouvait en 1835 entre les mains de M. de Montrol, qui la communiqua à Sainte-Beuve, lequel l'analysa longuement dans son *Introduction* aux *Lettres à Bancal,* p. XXXVI-XL. Bien que nous ne puissions la donner, nous avons cru utile de la mentionner ici, avec son numéro d'ordre, en raison de sa date et de son importance, que nous révèle l'analyse de Sainte-Beuve. Nous en avons déjà usé ainsi pour les lettres

tiennent rien qui ressemble à des «projets». Mais on trouve, au n° du 9 juillet, sous la signature de Carra, tout un plan d'insurrection légale en dix articles. C'est très probablement ce qu'annonce ici Madame Roland. Il faudrait en conclure qu'elle avait connaissance, dès le 6 au plus tard, de ce programme et qu'elle comptait le voir paraître dans le numéro du 7.

[1] Nous avons parlé, dans l'*Avertissement,* des réunions qui se tenaient chez Mme Dodun, place Vendôme, n° 5. Nous avons peu de renseignements sur elle et sur son mari. Ce dernier était-il de la famille du Dodun qui fut contrôleur général de 1724 à 1726? Il semble que les Dodun fussent une famille de riches financiers. L'un d'eux était directeur des fermes à Lorient et administrateur de la Compagnie des Indes (*Alm. royal* de 1789, p. 557-559 et 572). Nous trouvons aussi des Dodun en Languedoc au XVIIIe siècle. Celui qui habitait place Vendôme prenait la simple qualité de «bourgeois de Paris» (Tuetey, II, 2078), mais possédait en 1789 la charge de premier lieutenant des chasses royales (*Alm. royal* de 1789, p. 455), charge où il avait pour collègues des hommes riches, tels que Beaumarchais, de Vin de Galande, etc... — Étienne Dumont, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, donne de précieux détails sur les déjeuners et les réunions de cette maison. Madame Roland, sans nommer Mme Dodun, la désigne ainsi (*Mém.*, I, 242) : «Une femme honnête, opulente, qui pouvait, sans se gêner, leur prêter [aux amis de Vergniaud] un appartement commode, dont ils étaient libres de se servir même en son absence.»

Ducos demeurait aussi avec Vergniaud chez Mme Dodun. Mais pourquoi Madame Roland demande-t-elle si Vergniaud «sera chez Mme Dodun»? L'indolent orateur manquait donc parfois à ces réunions?

342 et 358, et nous ferons de même pour la lettre 502 (à Pache, 11 novembre 1792), non pour la puérile satisfaction de grossir de quelques unités notre moisson, déjà assez riche, de lettres inédites, mais parce que des lettres comme les nos 491 et 502 sont véritablement des anneaux d'une chaîne. On en jugera ici par l'analyse de Sainte-Beuve :

« Dans une lettre inédite à Brissot (31 juillet 1792), très importante historiquement, elle [Madame Roland] devient, il faut le dire, injurieuse, insultante, et s'échappe à qualifier le vertueux général du même terme dont Voltaire irrité n'a pas craint de qualifier Rousseau... Aux approches de la crise imminente du 10 août, elle ne réclamait déjà plus, comme après Varennes, des mesures brusques, absolues ; elle désirait que les sections réunies demandassent non *la déchéance*, difficile à prononcer sans déchirer l'acte constitutionnel, mais la *suspension provisoire*, qu'il serait possible, quoique avec peine, écrivait-elle à Brissot, d'accrocher pour ainsi dire à l'un des articles de la Constitution... Elle se plaignait du silence à l'Assemblée et de l'attitude incertaine de Brissot en des circonstances si menaçantes... Sa lettre, ayant pour objet de prémunir Brissot contre les facilités de caractère et de jugement auxquelles il était enclin, présente des indications très particulières sur les principaux de ce groupe illlustre et fraternel que de loin une seule auréole environne. Chacun y est touché et marqué en quelques lignes; ils passent tous l'un après l'autre devant nous dans leurs physionomies différentes, et le bon Sers (depuis sénateur), aimable philosophe, habitué aux jouissances honnêtes, mais lent, timide et, par là même, insuffisant en révolution, et Gensonné, à la fois incertain de caractère et formaliste d'allures, et Guadet, au contraire trop prompt, trop vite prévenu ou dédaigneux... Quant à Vergniaud, qu'elle n'aime décidément pas, trop épicurien, on le sait, pour cette âme de Cornélie, elle était, avant l'épreuve dernière, souverainement injuste à son égard. Les temporisations de l'insouciant et sublime orateur ne s'expliquent pas pour elle, aussi naturellement que pour nous, en simples caprices et négligences de génie. Elle va jusqu'à s'inquiéter de sa mise et en veut presque à ce regard voilé, qui pourtant l'éclairait si bien dans la magie de la parole... Elle cherche vainement un grand caractère propre à rassurer dans cette crise et à rallier le bon parti par ses conseils... Tout en excitant Brissot à être ce grand caractère, on voit assez qu'elle y compte peu et qu'elle le connaît *excessivement confiant, naturellement serein, même ingénu*... »

492

[À BOSC, À PARIS[1].]

19 août an IV (1792), — [de Paris].

Il faut que vous vous arrangiez pour que votre administration donne à Le Maire[2] un congé d'un mois; nous avons besoin de ce temps-là pour le faire endoctriner les soldats. Son style est bon, et voilà le moment de bien l'employer. J'allais le prendre pour m'en exprimer; mais cela ne coule pas chez moi. Adieu, faites cela vite pour la patrie. Je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) Collection Alfred Morrison.

(2) «Antoine Lemaire, commis aux Postes, rue Guénégaud, n° 20; 32 ans, électeur de la section des *Quatre-Nations* (depuis de l'*Unité*)», *Alm. nat.* de 1793, p. 374. Membre du club des Jacobins dès décembre 1790 : «Lemaire, rue Guénégaud, n° 20» (Aulard, I, LX). Il resta l'ami de Bosc, qui écrivait à Champagneux, de Bordeaux, en 1796, au moment de s'embarquer pour les États-Unis : «Tout le monde m'abandonne. Je n'ai encore reçu que deux lettres de Lemaire» (ms. 6241, fol. 309-310).

C'est lui qui inaugura dans le journalisme le type du «père Duchêne», dans des séries de pamphlets de 1789 à 1792, dont M. Tourneux (n°s 11486 et suiv.) donne la liste : «Les vitres cassées par le véritable père Duchêne». — «Lettres bougrement patriotiques du véritable père Duchêne.» — «L'ami des soldats, par l'auteur des Lettres bougrement patriotiques», etc. Cf. Hatin, p. 190-192. — D'après Quérard (*France littéraire*), il serait né à Montargis, le 30 novembre 1758 (ce qui lui donnerait en 1793, 34 ans et non 32), et aurait été après la Terreur, archiviste du Directoire.

C'est le 16 août 1792 que Lemaire avait commencé la publication d'un journal, «*le Courrier de l'Égalité*, par l'auteur des *Lettres du père Duchêne*» (voir Tourneux, 10796), et, comme on le voit, c'est aussitôt alors que Madame Roland le met en réquisition. Il faut sans doute rapporter au même moment l'«Adresse à la Jeunesse française, etc.», appel aux armes, signé : «Lemaire, commis aux Postes, auteur de *la Trompette* du VRAI père Duchêne et rédacteur du *Courrier de l'Égalité*» (Tourneux, 8575).

Lemaire, ami de Bosc et de Louvet, et qui, sous le Directoire, reparaît comme imprimeur et journaliste, mériterait une notice plus étendue. Il suffit ici de montrer son rôle en 1792, ses rapports avec les Roland, et de constater l'intervention de Madame Roland pour mettre la presse populaire en mouvement.

493

À MONSIEUR BERNARDIN-SAINT-PIERRE,

INTENDANT DU JARDIN NATIONAL DES PLANTES, RUE DE LA REINE-BLANCHE [1].

Jeudi 23 août an IVe (1792), — [de Paris].

M. Roland, Monsieur, sera très empressé de vous entretenir samedi prochain entre trois et quatre. Chargée par lui de vous prier de choisir cette heure pour le rendez-vous, je dois ajouter que le désir de vous arrêter à dîner est le motif de cette prière.

J'aimerais à saisir l'occasion de manifester à l'ami de la nature et de Jean-Jacques les sentiments que lui ont voués tous les cœurs honnêtes.

ROLAND, née PHLIPON.

494

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

30 août an IVe (1792), — de Paris.

Le temps me dévore comme il fait de lui-même; je veux tous les jours vous écrire, je n'en trouve pas l'instant. Nos affaires vont mal.

Longwy a été livré, Thionville est bloqué, Verdun insulté; tout cela doit être sous peu au pouvoir des Prussiens. Ils veulent arriver à Paris, et je ne sais pas ce qui pourra les en empêcher, à moins que les départements n'accourent sur la route. C'est pour les appeler que l'Assemblée a rendu un décret[3]. Prêchez les patriotes ardents et envoyez-nous-les si vous voulez nous

[1] Ms. 9533, fol. 219-220. — Bernardin de Saint-Pierre était Intendant du Jardin des Plantes depuis le mois de juillet précédent. Rappelons que Bancal, dans son séjour à Paris avant la Révolution, avait eu avec lui des relations d'affaires et en même temps d'amitié (Mège, p. 7-8; collection Picot).

[2] *Lettres à Bancal*, p. 342; — ms. 9534, fol. 179. — Bancal, répondant à l'appel que lui avait adressé Roland le 30 mai, était arrivé à Paris le 6 juin (Mège, p. 54). Il en était reparti le 20 août (*ibid.*, p. 57).

[3] Décret du 27 août mettant en réquisition les gardes nationales de Paris et des

conserver; il n'y a pas un moment à perdre. Nous serions puissants, si nous avions des armes; c'est parce qu'elles nous manquent qu'il nous faut des hommes tout équipés.

On annule Luckner en l'appelant à Châlons; c'est encore un ménagement que je n'aurais pas eu, j'aurais voulu le renvoyer à l'Empereur. On vous avait nommé dans le Conseil pour l'Angleterre[1]; les députés sont venus mettre leur nez à travers l'opération : on lanterne, et je ne sais ce que cela deviendra. Je ne crains point les ennemis, parce que j'ai fait mon calcul sur la vie et que je méprise la mort; mais je suis en enfer quand on ne marche pas vite, ferme, et qu'on ne frappe point juste et fort.

495

[À BANCAL, À CLERMONT[2].]

2 septembre an IVe (1792), — [de Paris].

Je vous ai écrit à Clermont avant de savoir que vous fussiez passé à Riom[3]; je vous disais que plus de 80,000 Prussiens sont entrés en France et que Longwy leur avait été indignement livré. Ils s'avancent à grands pas, Verdun est investi et ne peut tenir longtemps; leur projet est d'avancer sur Paris, et ils peuvent l'exécuter. Je ne vous parlerai pas de toutes les mesures que nous prenons; mais nous avons beau ne pas dormir et déployer une activité plus

départements voisins pour fournir trente mille hommes armés, destinés à renforcer l'armée de Luckner. Un autre décret réquisitionnait, pour les citoyens allant aux frontières, les fusils distribués aux départements de l'Intérieur.

(1) Le Conseil exécutif avait eu l'idée, surtout après le rappel de l'ambassadeur anglais (23 août), d'envoyer une mission en Angleterre pour «connaître l'impression produite sur les libéraux anglais par les derniers événements accomplis en France» et «influencer l'opinion de l'autre côté de la Manche» (Mège, p. 57). Bancal, «dont les relations à Londres étaient connues», fut choisi, avec l'abbé Noël, pour cette mission (voir, dans Mège, la lettre du ministre Lebrun à Bancal, datée du 26 août). Mais Bancal préparait son élection à la Convention, où il fut élu le 7 septembre; Noël partit seul (voir Frédéric Masson, *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, Paris, Plon, 1877, in-8°; *Danton émigré*, par le docteur Robinet, Paris, Lesoudier, 1887, in-18).

(2) *Lettres à Bancal*, p. 343; — ms. 9534, fol. 180-181.

(3) Bancal s'était rendu à Riom pour l'assemblée électorale du Puy-de-Dôme (élections à la Convention). Il en fut nommé secrétaire, puis, le 7 septembre, élu député, le septième sur douze (Mège, p. 58).

qu'humaine, il est impossible de réparer en peu d'heures l'effet de quatre années de trahison. Les ennemis ont l'avance sur nous, et nous ne pouvons nous sauver que par une sorte de miracle qu'il faut espérer pour le favoriser. Envoyez-nous des hommes tout armés, comme il en sortit autrefois de la terre et faites-les courir à grands pas. Ce qui désespère, c'est la lâcheté des municipalités; Clermont (en Argonne) vient encore d'en donner un exemple qui anéantit. Ce qui entrave tout, c'est notre folle Commune; elle lutte avec le Corps législatif, elle dérange toutes les combinaisons du pouvoir exécutif; si cela continue, nous ne pouvons manquer de finir bientôt, et ce sera peut-être par le peuple de Paris, plutôt encore que par les Prussiens.

Au moment où je vous parle, le canon d'alarme est tiré, la générale est battue, le tocsin a sonné, chacun a couru dans sa section. Quels sont les ordres? Personne n'en a donné. Mais la Commune a dit qu'il fallait se rassembler ce soir au Champ de Mars, et que 50,000 hommes devaient sortir demain de Paris, sans réfléchir qu'on ne peut seulement en faire marcher deux cents sans leur avoir assuré le logement et des vivres. Cependant des détachements du peuple ému accourent ici, demandent des armes et se croient trahis parce que le ministre n'est pas chez lui au moment où ils imaginent d'y venir[1].

L'Assemblée rend des décrets qui sentent la peur; la foule se porte à l'Abbaye, elle y massacre quinze personnes et parle d'aller à toutes les prisons. Le pouvoir exécutif a convoqué tous les commissaires de sections pour les raisonner, les éclairer s'il est possible, et leur dévoiler tous les maux de l'anarchie à laquelle il faudra les abandonner en se retirant, s'ils traversent ainsi ceux qui doivent faire agir. On enlève tous les chevaux, et comme cette opération est populaire, ainsi que toutes les autres, c'est le moyen d'en perdre beaucoup par le défaut d'ordre ou de soins. On a refermé les barrières, qui avaient enfin été ouvertes hier et dont la clôture retarde toutes les opérations, car les courriers mêmes du pouvoir exécutif sont souvent retenus à la Commune, malgré les passeports des ministres. Adieu. Je sens mon âme inaccessible à la crainte, et je serais très capable de suivre jusqu'au dernier instant la marche et les mesures d'une défense régulière; mon digne ami est aussi actif et plus ferme que jamais. Mais qui pourrait n'être pas contristé du chaos rembruni par des agitateurs?

[1] Voir dans les *Mémoires*, I, 100-102, le récit de cet incident.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Adieu; peu de jours encore jetteront de grandes lumières sur le sort de la capitale, d'où la sagesse voudrait peut-être qu'on sortît le Gouvernement; mais il est déjà trop tard pour cela même. Washington fit bien déplacer le Congrès, et ce n'était point par peur [1].

496

[À BANCAL, À CLERMONT [2].]

5 septembre 1792, an IV°, — [de Paris].

Nous sommes sous le couteau de Robespierre et de Marat; ces gens-là s'efforcent d'agiter le peuple et de le tourner contre l'Assemblée nationale et le Conseil. Ils ont fait une Chambre ardente; ils ont une petite armée qu'ils soudoient à l'aide de ce qu'ils ont trouvé ou volé dans le château et ailleurs, ou de ce que leur donne Danton qui, sous main, est le chef de cette horde. Croiriez-vous qu'ils avaient lancé un mandat d'arrêt contre Roland et Brissot, comme suspects d'intelligence avec Brunswick [3], et qu'ils n'ont été retenus que par une sorte de crainte? Ils s'en sont tenus à vouloir mettre les scellés sur leurs papiers, mais, dans leur recherche inquisitoriale parmi ceux de Brissot, ils ont été honteux de ne rien trouver que de contraire à leurs prétentions. Ils n'ont osé apposer les scellés, ni se rendre chez Roland et Guadet [4]; ils se sont contentés d'emporter les lettres en anglais qu'ils n'avaient pu entendre. S'ils eussent exécuté leur mandat d'arrêt, ces deux excellents citoyens auraient été

[1] Voir, sur ce projet de transférer le gouvernement hors de Paris, tous les historiens de la Révolution, et en outre le discours de Fabre d'Églantine aux Jacobins, du 5 novembre 1792 (Aulard, t. IV, p. 402; cf. Buchez, XX, 238).

[2] *Lettres à Bancal*, p. 346; — ms. 9534, fol. 181 *bis*-182.

[3] Sur ce mandat d'arrêt lancé contre Roland, le 4 septembre semble-t-il, par le Comité de surveillance de la Commune de Paris, les témoignages surabondent. C'est Danton qui le fit déchirer.

Le mandat d'arrêt contre Brissot est fort vraisemblable, mais il y a moins de témoignages. Nous avons du moins celui de Brissot (*Mém.* t. IV, p. 299) : «Un mandat d'arrêt ce jour même du 21 [lire 2] septembre, mandat réduit ensuite à un simple examen de papiers...».

[4] C'est la première fois que nous rencontrons le nom de Guadet, député à la Législative, puis à la Convention, guillotiné à Bordeaux le 19 juin 1794. Dès son arrivée à Paris, il s'était fait recevoir à la Société des Jacobins (Aulard, t. III, séance

conduits à l'Abbaye et massacrés avec les autres. Nous ne sommes point sauvés, et si les départements n'envoient une garde à l'Assemblée et au Conseil, vous perdrez l'une et l'autre [1].

Travaillez donc rapidement à nous l'envoyer, sous le prétexte des ennemis extérieurs, au-devant desquels on fait aller les Parisiens capables de défense, et pour que toute la France concoure à la conservation des deux pouvoirs qui lui appartiennent et qui lui sont chers.

Ne perdez pas un instant si vous voulez les retrouver; adieu.

497

[À ....., À PARIS [2].]

8 septembre an IVe (1792), — [de Paris].

M. Roland, Monsieur, m'a exprimé qu'il croyait devoir faire comprendre, dans l'état des frais, les objets qui tiennent à l'Hôtel [3], fort indépendamment de la personne, et dont la dépense est indispensable pour le local. Je vous fais passer en conséquence l'état ci-joint, et je vous prie d'y ajouter cent livres par mois pour le portier du grand Hôtel.

Agréez, je vous prie, mes salutations.

ROLAND, née PHLIPON.

N. B. C'est le concierge, M. Perrin, qui m'a fourni ces mémoires.

du 9 octobre 1791; il y a *Giradet*, mais il faut évidemment lire *Guadet*) et n'avait pas tardé à y prendre un grande influence. Mais nous avons vu que, dès le 25 avril 1792, il y avait eu rupture éclatante entre Robespierre et lui, et c'est Robespierre qui était demeuré le maître aux Jacobins.

[1] Nous voyons apparaître ici cette idée de la garde départementale, qui acheva de brouiller les Girondins avec Paris. Dès le 23 septembre, Roland terminera un rapport à la Convention en lui demandant «de s'environner d'une force armée et imposante» fournie par les 83 départements. Buzot, le lendemain, fera voter le principe, et, le 8 octobre, lira son rapport sur cette question. Elle n'aboutit pas.

[2] Ms. 9533, fol. 242, copie. — Une note, de la main de M. Faugère, dit : «Copié sur l'original appartenant à M. Sensier». — L'original, après avoir appartenu à la collection Lucas de Montigny (vente du 30 avril 1860 et jours suiv., n° 2542), avait passé, en effet, à M. A. Sensier (catalogue de sa vente, n° 336, 11-13 février 1875), et, de là, dans la collection Alfred Bovet (n° 310).

[3] L'Hôtel du ministère.

498

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

9 septembre au soir, 1792, — [de Paris].

Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Billaut de Varennes et Marat, voilà les députés de Paris actuellement nommés.

On avait fait conduire à Versailles les prisonniers d'Orléans, pour éviter leur massacre à Paris, n'ayant pu obtenir leur translation à Saumur; des commissaires allés au-devant d'eux s'étaient efforcés de rappeler les lois de la justice. Ce matin, ils arrivent à Versailles; leur escorte fait arrêter les chariots qui les portaient, dans une grande rue; ils barrent les routes et massacrent tout, sur les voitures mêmes. «Ce n'est pas, ajoutent froidement les tueurs, le dernier coup que nous ayons à faire.»

Cependant Marat signe et affiche tous les jours les plus affreuses dénonciations contre l'Assemblée et le Conseil : vous verrez qu'on immolera l'une et l'autre. Vous ne croirez cela possible qu'après l'action, et vous en gémirez en vain.

Mon ami D^ton^ [Danton] conduit tout; Robp. [Robespierre] est son mannequin, M^at^ [Marat] tient sa torche et son poignard; ce farouche tribun règne et nous ne sommes que des opprimés, en attendant que nous tombions ses victimes.

Si vous connaissiez les affreux détails des expéditions! Les femmes brutalement violées avant d'être déchirées par ces tigres, les boyaux coupés portés en rubans, des chairs humaines mangées sanglantes!... Vous connaissez mon enthousiasme pour la Révolution, eh bien, j'en ai honte! Elle est ternie par des scélérats, elle est devenue hideuse! Dans huit jours..... que sais-je? Il est avilissant de rester en place, et il n'est pas permis de sortir de Paris; on nous ferme pour nous égorger à l'instant le plus propice. Adieu, faites comme Louvet à la Convention, faites-y comme mon mari, si ce peut être encore un honorable moyen de salut; s'il est trop tard pour nous, du moins sauvez le reste de l'Empire des crimes de ces furieux.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 347; — ms. 9534, fol. 183.

499

[À BANCAL, À CLERMONT[1].]

11 septembre au soir, an IVe (1792), — de Paris.

Ce que je vous envoie ci-joint vous dira tout. Cependant les bons choix des départements nous raniment, et il est évident que si les scélérats commettent ici quelque excès, ils accéléreront leur perte. Ils en préméditent encore; cependant leur trône s'ébranle; le corps électoral s'avilit et Rbp. [Robespierre] se dévoile. Bsot [Brissot] m'a fort grondée des recherches de nomination[2]; il prétend que la sortie de notre ami du ministère serait une calamité publique; mais sa santé me fait craindre la continuité de ce terrible travail, en supposant qu'il sorte de la tempête qui gronde toujours sur nos têtes.

Paine est nommé encore dans un autre département[3]. Vos missives partent.

Adieu, je n'ai pas le temps de vivre, mais j'ai toujours celui d'aimer.

(1) *Lettres à Bancal,* p. 349; — ms. 9534, fol. 184. — Bancal venait d'être élu député à la Convention, le 7 septembre, par ses concitoyens du Puy-de-Dôme, et Thomas Paine avait été élu le 8. Un autre ami de Madame Roland, Buzot, avait été élu dans l'Eure le 2 septembre, et elle lui avait écrit, probablement dans le ton des lettres qu'on vient de lire. «L'incivisme marqué de Buzot date du 13 septembre, — dit Duroy à la Convention, le 13 juin 1793; — à cette époque, il reçut une lettre de la femme Roland (*on rit*); il m'en donna lecture; la femme Roland se plaignait que la Commune révolutionnaire avait lancé un mandat d'arrêt contre le vertueux Roland.» (*Moniteur* du 15 juin 1793.)

(2) Roland allait être élu dans la Somme, à la suite d'incidents compliqués. Les électeurs, ayant à remplacer deux députés démissionnaires, en avaient en même temps *révoqué* deux autres à peine élus, et les avaient remplacés par Hérault-Séchelles et Roland. Hérault-Séchelles opta d'ailleurs pour un autre département, et Roland, après avoir écrit à la Convention, le 25 septembre, qu'il acceptait ce mandat et donnait sa démission de ministre, — ce qui provoqua l'orageuse séance du 29 septembre, où Danton mit en cause Madame Roland, — se ravisa et écrivit à l'Assemblée, le 30 : «Je reste au ministère... J'y reste, parce qu'il y a des dangers...» La Convention se décida alors à valider, le 1er octobre, les deux députés si singulièrement déposés par leurs électeurs.

(3) Par le Pas-de-Calais, pour lequel il opta.

500

[À BANCAL, À PARIS[1].]

14 octobre l'an 1er (1792), — [de Paris].

Voyez donc Couthon[2] et le raisonnez; il est incroyable qu'un aussi bon esprit se soit laissé prévenir d'une manière étrange contre les meilleurs citoyens. Il parle absolument dans le sens de la faction, et la soutient aux Jacobins du poids de son intégrité.

Quelle étrange manie dans cette perpétuelle accusation d'intrigue et d'ambition contre des hommes qui n'ont jamais employé leur âme et leurs talents qu'avec le plus grand dévouement à la chose publique et pour la servir uniquement!

Je ne sais si vous remarquez assez que la faction travaille et s'agite, et que les hommes purs restent épars.

501

À MONSIEUR BERNARDIN-SAINT-PIERRE, [À PARIS[3].]

17 octobre [1792, — de Paris].

Je viens de mettre à l'instant même sous les yeux de M. Roland ce que vous m'avez fait, Monsieur, passer pour lui. Il m'a chargée de

[1] *Lettres à Bancal*, p. 350; — ms. 9534, fol. 185-186. — Depuis le 22 septembre, on datait de l'an 1er.

[2] Georges-Auguste Couthon (1755-1794), compatriote de Bancal, ami de Dulaure, député du Puy-de-Dôme à la Législative, réélu membre de la Convention, le 6 septembre 1792, le premier sur onze, pouvait jusqu'alors être classé plutôt parmi les Girondins avancés que parmi les Montagnards. (Voir Marcellin Boudet, *Dulaure*, p. 301-310, 322-326, etc.) Mais, le 12 octobre, à la séance des Jacobins, il s'était élevé avec force contre le projet de *Garde départementale*, proposé le 8 par Buzot: «..... Dans les premiers moments, je l'ai adopté moi-même, ce projet... mais la composition du Comité de constitution m'a ouvert les yeux; je ne vois plus dans ce projet que le dessein de former un noyau de forces, etc...» (Aulard, t. IV, p. 380-381). C'est à cette occasion que Madame Roland prie Bancal de «le raisonner».

A partir de ce moment, Couthon suivit Robespierre jusqu'au bout.

[3] Ms. 6241, fol. 233-234.

vous assurer de son empressement à examiner l'affaire et à remplir tout ce que lui imposent la justice, l'infortune et votre recommandation.

Accueillez l'hommage de mes sentiments affectueux et de ma vénération.

ROLAND, née PHLIPON.

502

À PACHE, À PARIS[1].

11 novembre 1792, — de Paris.

«Je lui écrivis, le 11 de novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevaient contre lui, des raisons qui les faisaient naître, et de ce que son intérêt semblait dicter. Je lui rappelais ce dont la confiance l'avait prévenu à son arrivée au ministère; je disais un mot des sentiments non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils donnaient lieu d'espérer, de l'état de choses si contraire à ce qu'ils auraient fait présumer. Pache ne me fit pas la moindre réponse... »

[1] Nous n'avons pas le texte de cette lettre si importante, en ce qu'elle marque la rupture définitive avec Pache; nous ne pouvons donc, comme nous avons fait pour la lettre du 31 juillet à Brissot, que l'inscrire ici, à son rang dans la série, à sa place historique, en nous contentant de l'analyse que donne Madame Roland elle-même. (*Mémoires*, t. I, p. 148-149.)

Rappelons que Pache, après avoir servi de secrétaire officieux à Roland, puis à Servan, durant le premier ministère girondin, après avoir été proposé pour le ministère de l'Intérieur par Roland lui-même à la fin de septembre, au moment où celui-ci songeait à opter pour un mandat de député, avait remplacé au ministère de la Guerre, le 3 octobre, Servan démissionnaire, et avait presque aussitôt livré ses bureaux aux Jacobins.

503

À LAVATER, À ZURICH[1].

18 novembre [1792], l'an 1er de la République, — de Paris.

Vous ne doutez pas, mon cher Lavater, du vif intérêt avec lequel nous avons reçu de vos nouvelles[2]. Au milieu du monde politique et des agitations qui nous environnent, un souvenir de l'amitié repose l'esprit et console le cœur. Son effet est comparable à celui de ces traits touchants, de ces images attendrissantes, dont le bon Homère sait entrecouper des actions terribles ou des descriptions effrayantes. Puissiez-vous plus souvent semer ainsi de quelques fleurs le poème de notre vie !

Vous aviez bien raison de croire n'avoir rien à nous cacher de ce que votre âme douce et humaine peut éprouver de pénible; mais vous vous êtes trompé lorsque vous avez cru que notre ami aurait quelque pouvoir sur l'objet qui vous affecte. Exécuteur des lois, sur sa responsabilité, il ne concourt point à leur confection, à moins qu'elles ne regardent les détails intérieurs et administratifs sur lesquels il peut demander des décisions.

Celle dont il s'agit a été portée dans l'Assemblée avec beaucoup de réflexion; elle est d'une grande rigueur, et il faut peut-être avoir connu tous les projets des émigrés en général, toutes leurs entreprises, et surtout les affreux excès de

[1] Publié par M. G. Finsler, *op. cit.*; — ms. 9533, fol. 185-186, copie.

[2] Madame Roland répondait à la lettre suivante :

Zurich, le 4 novembre 1792.

Un mot, mon cher Roland de la Platière! Je me mets à genoux, au nom de l'humanité! — la première fois dans ma vie. — Je vous conjure — faites le possible et l'impossible — pour abolir la loi inouïe, barbare, sanguinaire, de bannir tant d'émigrés, de massacrer tous les revenants. Combien d'innocents! — combien de fidèles à son devoir! — Je n'ajoute pas mot que mon nom.

Jean-Gaspard LAVATER.

Ma bonne femme me prie, au nom de Dieu, de ne pas envoyer ce mot à M. de Roland. Moi, je réponds : « Vous avez oublié la physiognomie droite et sage de cet homme, et la bonne, fidèle physiognomie de sa femme, si vous craignez quelque mal de ce mot simple d'humanité! »

Ce 10 XI 1792.

LAVATER.

(Ms. 9533, fol. 189, copie; publié par G. Finsler, *op. cit.*)

Lavater s'élevait ici contre le décret du 23 octobre 1792, qui, rendu sur la proposition de Buzot, bannissait à perpétuité les émigrés et punissait de mort ceux qui rentreraient.

ceux qui avaient pris les armes et qui sont entrés en ennemis sur notre territoire, pour en apprécier la nécessité, la justice.

Les bons esprits cherchent à en tempérer l'effet pour les innocents, par des amendements qui ont échoué ces derniers jours[1] et qu'il faut peut-être abandonner jusqu'à un moment plus calme, mais qui seront faits certainement.

Je ne vous entretiendrai pas de notre situation politique; nos communications ont été trop longtemps suspendues pour qu'il soit possible de se remettre au courant par une lettre. D'ailleurs, je ne puis me livrer au plaisir de vous entretenir longuement; mes jours s'écoulent avec une rapidité qui me fait soupirer pour la paix de l'obscurité et les doux loisirs de la retraite.

Nous avons été dans des situations très diverses, mais nous sommes restés toujours les mêmes dans les plus grands changements. Aimant la liberté, parce qu'elle est nécessaire au bonheur et à la perfectibilité de l'espèce humaine; sacrifiant au bien de tous les intérêts particuliers, parce que c'est le premier devoir de l'homme en société; disant la vérité sans réserve et pratiquant la justice sans crainte; indifférents à la vie, à la mort, employant l'une pour sa conscience et attendant l'autre pour son repos.

Je joins ici une petite collection des derniers écrits de notre ami; ils vous intéresseront par leur rapport avec notre état intérieur et le nôtre propre.

Donnez-nous quelquefois de vos nouvelles, conservez-nous votre amitié et recevez avec affection les assurances de l'éternel attachement que nous vous avons voué.

Je ne vous dis pas combien votre portrait m'a fait plaisir; c'est en vous envoyant celui de mon mari que je veux vous en remercier; mais je n'en ai pas encore un de bien fait, et j'aurai recours aussi au physionotrace[2].

Rappelez-nous au souvenir de votre chère famille et admettez-nous aux commémorations que vous y faites de ceux qui vous chérissent et que vous aimez.

ROLAND, née PHLIPON.

[1] Dans la séance du 17 novembre, c'est-à-dire la veille du jour où cette lettre fut écrite, Manuel avait proposé un amendement en faveur des « revenans ». L'amendement fut ajourné, et le *Patriote* du 18 novembre le regretta.

[2] Procédé bien connu, alors très en vogue. — Voir notre Appendice V.

504

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU PRINCE-ÉVÊQUE DE ROME[1].

23 novembre 1792.

Des Français libres, des enfants des arts, dont le séjour à Rome y soutient et développe des goûts et des talents dont elle s'honore, subissent par votre ordre une injuste persécution. Enlevés à leurs travaux d'une manière arbitraire, fermés dans une prison rigoureuse, indiqués au public et traités comme des coupables, sans qu'aucun tribunal ait annoncé leur crime, ou plutôt lorsqu'on ne peut leur en reprocher d'autre que d'avoir laissé connaître leur respect pour les droits de l'humanité, leur amour pour une patrie qui les reconnaît, ils sont désignés comme des victimes que doivent bientôt immoler le despotisme et la superstition réunis.

[Sans doute, s'il était permis d'acheter jamais aux dépens de l'innocence le triomphe d'une bonne cause, il faudrait laisser commettre cet excès. Le règne ébranlé de l'Inquisition finit du jour même où elle ose encore exercer sa furie, et le successeur de Saint-Pierre ne sera plus un prince le jour où il l'aura souffert. La raison a fait partout entendre sa voix puissante; elle a ranimé dans le cœur de l'homme opprimé la conscience de ses devoirs avec le sentiment de sa force;

[1] Madame Roland nous apprend (*Mém.*, II, 180-181) que c'est elle qui rédigea cette lettre. — Champagneux, t. I, p. 213-215, en a le premier donné le texte, mais en la datant du 24 et en supprimant le passage que nous avons mis entre crochets. C'est M. Faugère (II, 297-299) qui a publié le texte intégral. — On le trouve déjà dans Girardot, p. 126-128.

Cette lettre avait pour objet de réclamer la mise en liberté de deux artistes lyonnais, l'architecte Rater et le sculpteur Chinard, alors à Rome, que le gouverneur pontifical avait fait emprisonner comme suspects d'idées révolutionnaires. Le crime de Chinard aurait été d'avoir fait un groupe représentant «le Fanatisme terrifié par la Raison», que la ville de Lyon lui avait commandé. M. Faugère a donné en appendice (II, 289-301): 1° Une lettre de Madame Chinard, du 25 octobre, sollicitant l'intervention de Madame Roland; 2° Une lettre de Roland à Lebrun, ministre des Affaires étrangères, en date du 12 novembre, le pressant de faire les démarches nécessaires. Ces démarches eurent leur prompt effet, car M. Faugère nous apprend que Chinard et Rater venaient d'être mis en liberté quand la lettre du 23 novembre, rédigée par Madame Roland, arriva à Rome.

elle a brisé le sceptre de la tyrannie, le talisman de la royauté; la liberté est devenue le point d'un ralliement universel, et les souverains chancelants sur leur trône n'ont plus qu'à la favoriser pour éviter une chute violente. Mais il ne suffit pas à la République française de prévoir le terme et l'anéantissement de la tyrannie dans l'Europe, elle doit en arrêter l'action sur tous ceux qui lui appartiennent.]

Déjà son ministre des Affaires étrangères a demandé l'élargissement des Français arbitrairement détenus à Rome. Aujourd'hui, son Conseil exécutif les réclame, au nom de la justice qu'ils n'ont point offensée, au nom des arts que vous avez intérêt d'accueillir et de protéger, au nom de la raison qui s'indigne de cette persécution étrange, au nom d'une nation libre, fière et généreuse, qui dédaigne les conquêtes, il est vrai, mais qui veut faire respecter ses droits, qui est prête à se venger de quiconque ose les méconnaître, et qui n'a pas su les conquérir sur ses prêtres et ses rois pour les laisser outrager par qui que ce soit sur la terre.

Pontife de l'Église romaine, prince encore d'un État prêt à vous échapper, vous ne pouvez plus conserver et l'État et l'Église que par la possession désintéressée de ces principes évangéliques, qui respirent la plus pure démocratie, la plus tendre humanité, l'égalité la plus parfaite, et dont les successeurs du Christ n'avaient su se couvrir que pour accroître une domination qui tombe aujourd'hui de vétusté. Les siècles de l'ignorance sont passés; les hommes ne peuvent plus être soumis que par la conviction, conduits que par la vérité, attachés que par leur propre bonheur; l'art de la politique et le secret du gouvernement sont réduits à la reconnaissance de leurs droits et au soin de leur en faciliter l'exercice pour le plus grand bien de tous, avec le moins de dommage possible pour chacun; telles sont aujourd'hui les maximes de la République française, trop juste pour avoir rien à taire, même en diplomatie, trop puissante pour avoir recours aux menaces; mais trop fière pour dissimuler son outrage, elle est prête à la punir si les réclamations pénibles demeuraient sans effet.

Fait au Conseil exécutif, le vingt-trois novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République française.

Signé : Roland, Monge, Clavière, Lebrun, Pache et Garat.

Par le Conseil,

Signé : Grouvelle, *secrétaire.*

505

À HASSENFRATZ, [À PARIS[1].]

1er décembre an Ier (1792), — [de Paris].

506

À SERVAN, [À. . . .[2].]

25 décembre an Ier (1792), 8 heures du soir, — de Paris.

La date n'est pas indifférente, car j'ignore ce que doit être la journée de demain[3]; il serait possible que beaucoup de gens de bien n'en vissent pas la

[1] L. a. signée en tête, 1 p. in-8°, n° 235 du catalogue de la collection Jules Desnoyers, vente des 18 et 19 avril 1889. — Nous ignorons ce qu'est devenue cette lettre, que nous avons vue en 1895 dans la collection Étienne Charavay. Bien que nous ne puissions en donner ici le texte, nous nous permettons de l'inscrire ici à sa date, à titre d'indice. La lettre est peu importante en elle-même. Son unique intérêt, c'est d'établir les relations des Roland avec Hassenfratz, avec lequel ils semblent d'abord avoir été en bons termes, mais qui, devenu un des commis de Pache, s'éloignait d'eux. (Voir, sur Hassenfratz et son rôle pendant la Révolution, son article dans la *Biographie Rabbe*.) Il est curieux, parce que, écrit évidemment par un de ses amis, il le représente comme ayant été un modérateur parmi les violents. Madame Roland a maltraité Hassenfratz dans ses Mémoires (t. I. p. 149).

[2] Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1842, par Mme Louise Colet, en *fac-similé* dans les notes de son livre : *Charlotte Corday et Madame Roland*. Elle dit l'avoir tirée du cabinet de M. Feuillet de Conches. — M. Dauban l'a reproduite (II, 594), mais avec sa négligence habituelle, — en y introduisant cinq ou six variantes! Notre texte est collationné sur le *fac-similé* de Mme Colet. Nous n'avons corrigé que quelques fautes de ponctuation ou d'orthographe, qui sont des lapsus évidents d'une plume fiévreuse. — L'autographe (4 p. in-4°) a été figuré sous le n° 284 dans la vente des 7 et 8 mai 1875, Ét. Charavay, expert, — puis dans la vente de la collection Bovet, n° 311.

[3] C'est le 26 décembre que la Convention devait entendre — et entendit — la défense de Louis XVI, présentée par de Sèze. On pouvait prévoir pour ce jour-là — on s'y attendait presque tous les jours — un mouvement populaire. Mais le mouvement n'eut pas lieu. Dès le 23 (Aulard, t. IV, p. 615), Robespierre avait recommandé le sang-froid aux Jacobins : «Soyons calmes et ne faisons aucun mouvement qui ferait la joie de nos ennemis». — D'autre part, la Convention avait ordonné à la municipalité de Paris, le 24 décembre, de venir lui rendre compte de

fin. Il y a des projets désastreux contre Louis, pour avoir une occasion d'aller jusqu'aux députés et de comprendre le ministre de l'Intérieur dans ce massacre. Les avis se multiplient, et les divers renseignements attestent que le complot existe. Les mesures de prudence le déjoueront-elles? C'est la question. J'ai fait partir ma fille pour la campagne [1] et disposé mes petites affaires comme pour le grand voyage, et j'attends l'événement de pied ferme. Nos institutions sociales rendent la vie si laborieuse pour les cœurs honnêtes, que ce n'est pas une grande perte à faire, et je me suis tellement familiarisée avec l'idée de la mort, que je vais au-devant des assassins, s'ils arrivent, persuadée d'ailleurs que s'il est une chose au monde qui puisse les détourner, c'est le calme du courage et le mépris de leurs coups : M. R. [Roland] qu'un érésipèle à la jambe retient depuis dix jours au lit ou dans sa chambre, se traînant dès le matin au Conseil, qui siège aux Tuileries, et qui sera permanent tant que Louis sera hors de sa prison [2]. Les avis d'assassinat pleuvent sur ma table, car on me fait l'honneur de me haïr, et je vois d'où cela vient. Lorsque, dans les quinze premiers jours du ministère, le scélérat Danton avec l'hypocrite Fabre nous environnaient continuellement [3] en singeant l'amour du bien et de l'honnête, ils m'ont pénétrée; et sans que j'aie jamais rien dit ni fait pour confirmer leur opinion, ils ont jugé que je tiens quelquefois la plume [4]. Cependant les écrits de M. R. [Roland] ont produit quelque effet. Donc, etc...

L'aboyeur Marat, lâché dès lors après moi, ne m'a pas quittée d'un moment; les pamphlets se sont multipliés; et je doute qu'on ait publié plus d'horreurs contre Antoinette, à laquelle on me compare et dont on me donne les noms, qu'on ne m'en attribue chaque jour. J'ai gardé le silence qui me convenait, sans autre réponse que ma persévérance dans mes devoirs et mon caractère; leur

la situation de la ville et de la force publique (Schmidt, t. I, p. 103), et la Commune interdit, pour prévenir les rassemblements nocturnes, la célébration de la messe de minuit (*Moniteur* du 25 décembre).

[1] Voir la lettre suivante. Ce projet de renvoyer Eudora au Clos avec sa gouvernante n'eut pas de suite.

[2] Les procès-verbaux du «Conseil exécutif provisoire» constatent l'absence de Roland aux séances depuis le 15 jusqu'au 20 décembre. Il est présent le 21 et le 24 (Aulard, *Salut public*, t. I). — On remarquera que la phrase n'est pas construite.

[3] Cf. *Mém.*, I, 88, 95, et ms. 4697, cahier *Danton*.

[4] *Mém.*, t. I, p. 96 «... Peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvait quelquefois tenir la plume...». Cf. le passage de l'*Histoire des Brissotins* où Camille Desmoulins, l'ami de Fabre et de Danton, attribuant à Roland un des placards du temps, affirme «qu'on en a vu l'épreuve sur son bureau corrigée en entier de la main de sa femme».

La journée de demain, suivant les avis qui nous viennent de toutes parts, et les dispositions préparées depuis longtemps, peut être notre dernière; dans tous les cas, elle ne sera pas inutile au salut de la République, et notre chute apprendra aux départements quels dangers ils doivent combattre.

Adieu, mon frère; j'ai trop peu de temps pour dépenser beaucoup de paroles; mais je suis ce que vous m'avez toujours connue, dévouée à mes obligations, que j'aime, appréciant la vie pour les biens de la nature, les jouissances de la vertu, mais la trouvant assez laborieuse pour la quitter sans regret, et m'étant trop habituée à mépriser la mort pour jamais la fuir ou la craindre. Je laisse à ma fille de bons exemples, une mémoire chérie; son père y joint quelque gloire; il lui reste en vous et Mlle Mignot de sages guides. Elle aura de la fortune ce qui suffit au bonheur. Puisse-t-elle juger, sentir et profiter de tout avec une conscience toujours aussi pure et une âme aussi expansive qu'auront été celles de ses parents.

Bernardins: qu'elle était «maîtresse de clavecin» et qu'elle était entrée chez les Roland le 13 août 1792, «pour y enseigner la musique et le clavecin à la fille Roland qui était confiée à ses soins en qualité d'institutrice...», et les avait quittés vers le 20 mai 1793.

Rien n'égale d'ailleurs la sottise féroce de cette déposition.

Champagneux a publié (*Disc. prélim.*, XXXIX-XLI) l'acte par lequel Roland et sa femme confiaient leur fille à cette indigne créature, en lui assurant un sort. Voici ce document :

Nous, soussignés, réunis dans les sentiments qui n'ont cessé de nous animer l'un et l'autre, considérant que l'incertitude ordinaire des événements est encore augmentée par la situation politique de l'empire, et celle de la capitale en particulier; considérant que le premier devoir d'un homme public est de rester à son poste tant qu'il peut y être utile, et résolus de demeurer toujours là où nous veut la patrie; mais jugeant que rien ne nous oblige à faire courir les mêmes hasards à notre enfant chéri, nous avons arrêté de le confier à Mlle Mignot, qui s'est déjà chargée de son éducation, et de l'envoyer dans le domaine rustique de la famille, loin du théâtre de la guerre, attendre des jours plus heureux, en cultivant, dans cette retraite paisible, ses facultés morales, et se préparant aux revers sans les craindre, comme à la prospérité sans l'ambitionner, à l'exemple de ses parents, qui auront vécu sans reproche et sauront mourir sans terreur. Nous nous reposons avec confiance sur les soins affectueux et la bonté éclairée de Mlle Mignot. Nous voulons qu'elle jouisse, sur notre chère Eudora, de tout l'ascendant que doit lui acquérir son caractère respectable, et qui est absolument nécessaire à la suite de l'éducation. Mlle Mignot partagera l'existence et les moyens de son élève; et après huit années révolues, il lui sera payé annuellement, sur nos biens, 1,000 francs de rente viagère, dont elle jouira avec la plus parfaite indépendance.

Paris, le 25 décembre 1792.

J.-M. Roland, Roland, née Phlipon.

508

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

[Fin de 1792, — de Paris.]

; vrai, j'ai travaillé tard, et j'ai regretté qu'on m'ait laissée ;e matin, car je n'ai point fini ce que je voulais faire, de même 'egrette que vous ayez attendu jusqu'au dernier instant pour ce s dites. Mais veuillez me l'envoyer aussitôt, et l'amitié doublera ınts.

9583, fol. 270. — Une main ı mis en marge : «n° 4». ımence une série de lettres et de 'essés à Lanthenas, et qui nous font a rupture avec les Roland. Une de (lettre 515) avait déjà été publiée ugère en 1864 (*Mém.*, II, 310- en 1867 par M. Dauban (II, 590- ıe autre (lettre 518) nous est .r un catalogue de ventes d'auto- mais les dix autres billets sont ıt inédits; c'est évidemment la série é autrefois par les ventes d'auto- vente du 6 février 1845 et jours Charon expert, n° 416; vente du 9 décembre 1852 et jours n° 1263), et qui a fini par arriver dossiers de M. Faugère, devenus ui les mss. 9532-9534 (n. A. fr.) iothèque nationale.
I de ces billets est daté, 20 janvier Pour deux ou trois autres, nous indices. Nous avons essayé de les nous guidant sur la suite des idées. ommes pas certain d'y avoir tout si, tant il y a, dans une rupture e, de retours subits! Neuf de ces billets portent un numéro d'ordre, d'une écriture ancienne, peut-être de Lanthenas, et cinq ont des dates d'année, d'une écriture ancienne aussi, mais différente. Nous ne nous sommes pas cru obligé de tenir compte de ces indications, car plusieurs de ces dates d'années sont manifestement erronées : quant aux numéros d'ordre, eussent-ils été donnés par Lanthenas lui-même, ils ne nous paraissent pas devoir faire absolument autorité, chacun sachant à quelles erreurs il s'expose en classant rapidement, après coup, et sans les termes de comparaison dont peut disposer la critique, une correspondance sans dates et dont le laconisme ne fournit pas d'indices.

En somme, tous ces billets, sauf celui du 20 janvier [1793] semblent être des derniers mois de 1792. Ne pouvant les dater avec plus de précision, nous avons cru préférable de les réunir tous à la fin de la Correspondance de cette année-là, au lieu d'essayer de les intercaler approximativement parmi les lettres authentiquement datées de cette période. Il vaut mieux d'ailleurs qu'on les lise à la suite les uns des autres, en se rappelant que Lanthenas était logé au ministère de l'Intérieur même.

509

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

[Octobre? 1792, — de Paris.]

Voici 2,616 livres dont vous m'aviez fait remettre le compte; je vous le rends, pour que vous ayez la complaisance de me le faire quittancer.

Je vais à la campagne[2] pour y travailler dans le silence l'objet qui doit être beaucoup plus important qu'il n'avait paru d'abord et pour lequel j'emporte des matériaux. Venez-y dîner demain; probablement mon ami, qui m'y accompagne en ce moment, y viendra aussi. Vous y trouverez toujours votre sœur qui voudrait, à ce titre, concourir à votre bonheur et qui, parmi mille défauts, n'aura jamais du moins celui d'en imposer sur l'état de son cœur. J'ai tort, peut-être, de vous dire cela; mais l'idée de votre affliction me fait mal, et j'ai peur de parler comme de me taire.

510

[À LANTHENAS, À PARIS[3].]

[Octobre? 1792, — de Paris.]

Garder *quinze jours* le désir de voir une personne, quand on croit intéressant de lui parler pour sauver la chose publique, c'est assurément

[1] Ms. 9533, fol. 269.

Une main inconnue a mis en marge : «n° 3» et d'une autre écriture : «1791». Cette date est une erreur manifeste.

[2] Probablement à Monceaux, chez Gibert, qui avait là une petite maison de campagne, où elle allait quelquefois se reposer. Nous avons déjà dit (lettre 451) que le «Rapport sur les papiers trouvés chez Roland» (avril 1793) cite, parmi les pièces inventoriées, «une lettre de Roland à sa femme, écrite par lui au milieu de septembre, alors qu'elle était à Mousseau.»

Sainte-Beuve (*Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. XXXVII) parle aussi d'une campagne à Champigny-sur-Marne, où Roland et sa femme auraient habité au sortir du premier ministère.

[3] Ms. 9533, fol. 266.

Deux notes, d'une écriture inconnue, en marge du billet, disent «n° 1» et «1790». Cette dernière date est absolument erronée.

une tranquillité bien grande! M. Rome[1] (*sic*) veut me voir en présence de *mes amis*, et qu'aucun de ces MM. de la Gironde ni Brissot n'y soit; il voudra donc bien indiquer *quels* des autres *amis*. Ce sera *demain* même, à dix ou onze heures du matin; ce sera ce soir à *six heures*, s'il le veut; ce serait tout de suite, si je ne craignais que M. Rome ne voulût point se rencontrer avec les personnes que je puis voir ce matin.

Sachez le *moment* qu'il choisit, les *témoins* qu'il veut, et dites-lui bien qu'il m'aurait trouvée tout aussi empressée il y a quinze jours qu'aujourd'hui.

Ci-joint la somme, le compte et le billet que vous désirez.

Mille bonjours.

511

À LANTHENAS, [À PARIS[2].]

[Novembre? 1792, — de Paris.]

L'idée de votre situation me poursuit, et je vous trouve bien peu de bonne foi lorsque vous me supposez jouir du mal que je puis

[1] Charles-Gilbert Romme (1750-1795), député à la Convention, un des «derniers Montagnards», décapité le 17 juin 1795, était l'ami de Bosc, de Lanthenas, de Bancal, de Dulaure.

Il est bien regrettable que ce billet ne soit pas daté. Il nous renseignerait mieux sur une des tentatives, encore maintenant si mal connues, qui furent faites, d'octobre 1792 à mars 1793, pour rapprocher les deux grands partis de la Convention. Remarquons toutefois qu'ici l'entreprise n'a qu'une portée restreinte, puisque Romme demande précisément que ni «ces MM. de la Gironde, ni Brissot ne soient à l'entrevue». Il s'agit plutôt de ramener Roland et «ses autres amis».

L'événement se place forcément dans les trois derniers mois de 1792, car, à partir de janvier 1793, Lanthenas, on va le voir, était en trop mauvais termes avec Madame Roland pour pouvoir servir d'intermédiaire. Nous mettrions volontiers ce billet dans la seconde quinzaine d'octobre, alors que Romme et Lanthenas venaient d'être élus ensemble (le 13 octobre) au Comité de l'instruction publique (J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. I, *Introd.*, p. IV).

[2] Ms. 9533, fol. 267-268. — Sur l'adresse, de la main de Madame Roland : «Pour Monsieur Lanthenas». En marge, de deux écritures différentes : «1792» et «n° 2».

causer, tandis que c'est la seule infortune à laquelle je sois sensible e[t] qui m'ait causé des chagrins.

Plus je relis, plus je me persuade que vous vous êtes trompé e[n] que vous avez pris pour un raisonnement ou une ironie dont vou[s] pouviez être blessé ce qui était de ma part un reproche assez touchan[t].

Venez me voir, ou ce soir, ou de midi à deux heures; vous save[z] bien que je ne serais pas tranquille si mon frère était affligé.

512

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

[Fin novembre? 1792, — de Paris.]

Vos observations d'hier ont été mises à profit. Mon mari est disposé à faire quelque chose pour l'Arabe Chervi[2]. Je vous dirai cela si vous venez déjeuner chez moi.

513

[À LANTHENAS, À PARIS[3].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

Vous m'avez renvoyé ma carte. Je vous croyais sorti. Je voudrais penser que vous travaillez. Je travaille moi-même et je m'en tiens à

(1) Ms. 9533, fol. 272. — En marge, écriture inconnue : «n° 6».

(2) Ce mot peut nous servir d'indice pour dater approximativement ce billet. «L'Arabe Chervi» est évidemment le Syrien Chawich, un des deux interprètes des langues orientales à la Bibliothèque nationale, dont Roland, en réorganisant la Bibliothèque, avait supprimé les emplois, et qui assaillaient de leurs réclamations et le Comité d'instruction publique de la Convention et la Convention elle-même. — Ce «quelque chose» que Roland se disait disposé à faire fut fait : le 25 novembre (voir *Moniteur* du 26), la Convention alloua à Chawich un secours provisoire, en renvoyant sa pétition aux comités compétents.

Il semble donc que ce billet ait été écrit un peu avant le 25 novembre. — Voir, sur Chawich, J. Guillaume, *Comité d'instruction publique de la Convention*, t. I, *Introd.*, p. LXI et p. 165-168, 399, etc.

(3) Ms. 9533, fol. 271. — En marge, écriture inconnue : «n° 5».

l'opinion, au soin de faire servir toutes les affections volontaires et autres, douces ou amères, à développer l'activité de l'esprit, à la tourner vers un but d'utilité.

Vos expressions, vos suppositions de mépris me déchirent; elles sont fausses. Ce n'est point cela. Vous le sentez bien.

514

À LANTHENAS, [À PARIS[1].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

Vous me désolez, car je hais de causer du mal, car je vous estime et vous suis attachée, et je redoute ou m'afflige plus particulièrement d'en causer à vous-même. Mais, eussiez-vous mille fois raison, l'empire que j'ai reconnu est établi et je ne puis plus m'y soustraire. Il n'est pas vrai que vous vouliez en moi haine ni désespoir: la première est impossible; l'autre vous ferait mourir de regret, et d'ailleurs on ne le connait plus que pour l'objet dominant qui seul a droit d'y porter. Vous qui invoquez la raison et réclamez contre les travers du cœur, soyez assez généreux pour être mon ami. Cet effort peut prévenir bien des maux; mais aucun de ceux-ci ne peut changer ma destinée qu'en l'abrégeant.

515

À LANTHENAS, [À PARIS[2].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

Oui, je vous ai parlé ce matin avec un accent que vous avez dû trouver nouveau; mais, lorsque je vous ai si bien témoigné à quelle occasion se déve-

[1] Ms. 9533, fol. 274-275. On lit sur le folio extérieur, de la main de Madame Roland : «M. Lanthenas». Et sur un pli de l'adresse, de la main de celui-ci : «Madame Roland». Une écriture inconnue, en marge de la lettre, a inscrit : «n° 8».

[2] Publiée en 1864 par M. Faugère (*Mém.*, II, 310-311), sans qu'il ait indiqué

loppait le sentiment qu'il exprimait, je ne puis m'étonner assez de vous en voir chercher si loin la cause. Cette histoire des comptes est ridicule, et je ne songe à rien de semblable. Quant à l'époque de votre association[1], elle fut celle d'une conduite à jamais blâmable en amitié, et, si j'y fus si sensible alors, c'est qu'elle me paraissait vraiment répréhensible et que je n'accordais point ce procédé avec la franchise d'une âme honnête.

Vous l'avez expliqué depuis d'une manière qui, si elle ne compromet pas vos intentions, prouve un caractère très particulier. Mais je ne vous en aurais jamais parlé, si vous ne le rappeliez. Quant à ces derniers temps, je ne vois pas de quelle injustice vous pouvez vous plaindre : je vous prouvais de l'estime, de l'amitié, de la confiance, et certainement, si vous vous êtes retiré parce que j'accordais ces sentiments à qui ne vous plaisait pas, vous avez été le maître, mais vous n'avez pas droit de le trouver mauvais. Lorsque votre aveuglement à cet égard va jusqu'à manifester votre mécontentement à des tiers, vous manquez à la confiance que je vous avais donnée, vous manquez à la délicatesse, à l'honnêteté; je ne vois plus qu'une âme vulgaire en proie à des sentiments que je ne veux pas qualifier, mais que je méprise. Voilà ce que vous avez vu ce matin, lorsque j'ai été confirmée dans l'opinion de ce que vous aviez dit; voilà ce que je confesse aussi hautement que tous mes sentiments, car il n'en est pas un que je ne puisse avouer, quoique je n'ignore pas combien les travers et les corruptions du monde peuvent mal les interpréter.

Assurément, je connais trop bien ce monde pour mettre beaucoup de prix

d'où il tirait la pièce, cette lettre avait figuré sous le n° 991 à la vente Fossé-Darcosse (12 décembre 1861), J. Techener, expert (L. aut. à Lanthenas, 3 pages in-12, cachet aux initiales M. J. P. entrelacées et la devise : *Sensible et fidèle,* — avec extrait). C'est sans doute l'acquéreur qui la communiqua à M. Faugère en 1864. M. Dauban la publia à son tour en 1867 (II, 590-591), en mentionnant qu'il en devait la communication à M. Bixio, mais en laissant échapper diverses inexactitudes de transcription. — Il y a une copie de cette lettre aux *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 283. Nous donnons notre texte d'après la copie que M. Villard, gendre de M. Bixio, et possesseur actuel de l'autographe, nous a gracieusement envoyée. D'après sa description, elle n'est ni signée ni datée, mais elle porte pour suscription : «Monsieur Lanthenas».

[1] Nous ne sommes pas en mesure de dire à quelle association fait allusion ici Madame Roland. On a pu voir, par sa correspondance de 1790 et 1791, qu'il y avait eu beaucoup de projets entre Lanthenas et les Roland pour acheter quelque bien en commun; mais nous ne savons pas qu'aucun ait abouti. Les lettres 509 et 510 montrent du moins qu'il y avait eu entre eux quelques comptes à liquider.

à vivre au milieu de lui. Les assassins [1] ne me paraissent point plus redoutables qu'ils ne vous semblent.

J'aurais beaucoup à dire sur votre propre éloignement et les manifestations de vos opinions politiques, et ce blâme continuel des nôtres; je ne sais ni pourquoi ni comment on peut[2]..... établir des reproches d'abandon..... quand on se montre ainsi soi-même,....., mais tout se tient et rien ne m'étonne plus.

516

À M. LANTHENAS,

DÉPUTÉ À LA CONVENTION, [À PARIS[3].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

Injuste comme la passion, irritée comme l'envie, votre lettre serait atroce si ce n'était l'ouvrage de l'égarement, et elle vous rendrait haïssable à quiconque vous connaîtrait moins que je ne fais. Vous voulez juger ce que vous ne connaissez pas, et vous n'avez tracé que des injures; je vous plains et vous pardonne.

Mais soyez tranquille sur le soin que je puis prendre de ma vertu; elle ne dépend ni de vous, ni de personne, pas plus que mon estime ne dépend de votre jugement, ni mes affections de votre volonté.

Méritez de votre pays, comme je saurais toujours mériter de l'humanité, et ôtez la poutre de votre œil avant de vous employer à retirer la paille qui est dans celui de votre frère.

Je parlais ce matin de *générosité* à votre cœur, j'invoque actuellement la *justice* pour votre propre paix : croyez que l'une et l'autre vous serviront mieux pour le bonheur et l'amitié.

Quoi qu'il en puisse être, je ne me départirai point de cette der-

(1) M. Dauban a imprimé «les associés»! L'allusion aux «assassins», rapprochée des lettres du 25 décembre à Servan et au chanoine Roland, nous porte à placer cette lettre vers la fin de décembre.

(2) Déchirures du papier.

(3) Ms. 9533, fol. 280-281, copie. — Cette lettre semble se rattacher à la même crise que la précédente et pouvoir être placée au même moment. Peut-être, cependant, viendrait-elle plus naturellement à la suite de la lettre 514.

nière à votre égard, car l'usage de mon indépendance n'est pas pour moi la rupture des liens sacrés de l'estime et de la reconnaissance; et, sans prétendre vous débiter jamais des préceptes ou vous faire des prédictions, je saurai, même dans mes erreurs, vous offrir des exemples.

Venez-vous dîner aujourd'hui, pour les autres du moins?

517

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

Justice et fierté s'indignent de vos excès, mais l'amitié les pardonne, parce qu'elle les attribue à un égarement qu'elle regrette et voudrait vous épargner.

Si vous vous sentez capable de venir chez moi et d'y être ce que vous devez, je vous recevrai avec l'affection que vous méritez. Mais je vous préviens que je ne souffrirai pas une troisième scène. Je sais tout ce que je dois à l'amitié, mais je suis incapable de rien accorder à aucune espèce de crainte, la mort dût-elle s'y trouver, car je sais aussi ce qui m'est dû et je ne souffre pas qu'on l'oublie.

Votre touchante douleur de ces jours passés vous méritait les consolations de l'amitié; je veux vous taire, par égard, l'effet de votre disposition contraire, et si vous me connaissez bien, vous devez le juger assez.

[1] Ms. 9533, fol. 276. — Il résulte des documents que M. Faugère a joints à l'autographe qu'il avait été donné, en 1844, à Mme la comtesse Duchâtel par M. Richond des Brus, député de la Haute-Loire (allié ou ami de la famille Lanthenas).

518

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

[Décembre? 1792, — de Paris.]

...J'ai trop de courage pour avoir besoin d'en montrer, j'estime trop peu la vie pour me soucier de la conserver ou de la perdre; il y a même plus, je la trouve si laborieuse pour les gens de bien, que je ne serais pas fâchée d'en voir abréger le terme, et j'aurais peut-être une sorte de volupté à le voir approcher. Je connais assez les hommes pour ne rien attendre de leur justice; je n'en ai que faire; ma conscience me tient lieu de tout... Assurément, la fin de la Révolution n'est pas bien claire, et ce qu'on appelle *des partis* seront bien jugés par la postérité; mais j'ai la persuasion que mon mari y trouvera sa gloire, et le pressentiment qu'elle sera payée de notre vie. Peut-être faut-il des victimes pures pour appeler le règne de la justice. Pourtant je ne m'éloignerai jamais de mon mari, je partagerai sa destinée et je mourrai comme j'ai vécu, ne pouvant trouver de bonheur que dans mes devoirs, quoiqu'ils me coûtent souvent à remplir[2], et retournant avec délices à la nature qui, dans nos tristes sociétés, semble n'avoir plus d'asile que le tombeau...

[1] L. aut. à Lanthenas, 3 pages 1/2 in-8°. n° 453 de la vente du 22 novembre 1852, J. Charavay, expert. — Le catalogue ne donne évidemment qu'un fragment de la lettre. Nous le reproduisons tel quel.

[2] Madame Roland exprime ici ce qu'elle redira avec plus de développement dans ses lettres à Buzot, de juin à juillet 1793, et dans ses *Mémoires*, notamment t. II, p. 244.

ANNÉE 1793.

AVERTISSEMENT.

Il n'y a pas lieu ici de refaire l'histoire des Roland en 1793. Cette dernière année de leur vie relève de l'histoire générale pour les grands faits; quant aux circonstances particulières nécessaires à l'explication des Lettres, nos notes suffiront. Mais nous croyons utile, dans cet *Avertissement*, de combler les lacunes de la Correspondance.

I

LA DÉMISSION DE ROLAND.

Aux premiers jours de 1793, malgré les colères des journaux jacobins, les dénonciations des clubs, les attaques dans l'Assemblée, Roland ne songeait pas à se retirer du ministère. Le 15 janvier, Madame Roland écrivait à Lavater : «La proscription flotte sur nos têtes, mais il faut ramer toujours...» Le 19 janvier, dans un *placard* adressé aux Parisiens, Roland avait dit : «J'attends qu'on me *renvoie* ou qu'on m'*immole*, et je demande qu'on me *juge*...» (ms. 9532, fol. 334, *imprimé*[1]), quand soudain, à la séance de la Convention du 23 janvier, le président (Vergniaud) donna lecture d'une longue lettre de lui, datée du 22 et commençant ainsi : «Je viens offrir à la Convention mes comptes, ma personne et lui donner ma démission...»

Comment expliquer ce revirement? Que s'était-il passé dans ces trois jours d'intervalle?

La mort du Roi? Faudrait-il admettre que Roland, secrètement opposé à l'exécution du 21 janvier (Sophie Grandchamp le prétend et divers indices le confirment), mais ne voulant pas déserter son poste pendant la crise du jugement, aurait attendu qu'elle fût terminée pour reprendre sa liberté? Ce n'est pas impossible, mais rien ne prouve qu'il ait raisonné ainsi.

[1] Le *Moniteur* du 21 janvier reproduisit la pièce. Elle est aussi dans Girardot, p. 198.

Peut-on placer à ce moment-là l'explication loyale, mais cruelle, dans laquelle sa femme, renouvelant la scène de *la Princesse de Clèves*, lui déclara son amour pour Buzot[1]? Cela rendrait compte de tout, et surtout de la soudaineté de sa démission : le jour où Roland aurait senti lui manquer l'amour qui le soutenait depuis tant d'années, il n'aurait pas eu le courage de continuer la lutte. Mais cette hypothèse, qui nous a tenté un instant, ne vaudrait qu'autant que nous pourrions placer exactement à cette date le cruel aveu, et rien ne nous autorise à le faire.

L'explication la plus vraisemblable nous est fournie par Roland lui-même. Dans une note des plus intéressantes, qui semble être un fragment des *Mémoires* qu'il avait commencé à rédiger, et qu'il écrivait le 19 février suivant[2], il déclare expressément que s'il eût trouvé, parmi ses amis de la Gironde, «un seul homme» qui eût osé monter à la tribune et demander à la Convention de se prononcer solennellement entre ses accusateurs et lui, il aurait su «faire front aux plus grands orages».

Cet homme ne se trouva pas, ce qui veut dire que Buzot lui-même ne crut pas opportun de provoquer ce suprême débat : Roland, dans son *placard* du 19 janvier, demandait des juges, ses amis ne jugèrent pas qu'il y eût lieu de lui en donner. Sa démission du 22 devint ainsi la conséquence logique de son défi du 19[3].

Ce qu'il est d'ailleurs important de constater, c'est que la minute de la lettre de démission, qui se trouve au ms. 6243, fol. 181-191, est écrite tout entière par Madame Roland, avec diverses ratures, surcharges et renvois, dont la plupart sont aussi de sa main, un petit nombre seulement de la main de Roland[4]. Elle s'est donc associée entièrement à la résolution de son mari, et on peut croire qu'elle en a été l'inspiratrice.

(1) *Mém.*, II, 244.

(2) Pièce publiée par Champagneux, *Disc. prélim.*, p. XI-XXI.

(3) Dès le 20, Madame Roland presse Lanthenas pour en avoir les renseignements nécessaires aux comptes que Roland doit rendre (lettre 520).

Voir aussi, au ms. 9532, fol. 337, un billet adressé par Roland, le 23 janvier, en quittant le ministère, probablement à Lanthenas : «... J'ai assez discuté; j'en suis las...»

(4) Le texte imprimé se trouve dans le *Moniteur* (n° du 26 janvier); on le trouvera également dans Girardot, p. 200-206, et au ms. 6243, fol. 262-265.

Il n'y a, dans la minute, qu'une page (fol. 191) qui soit tout entière de la main de Roland. C'est le brouillon du *post-scriptum* relatif à l'*armoire de fer*.

II

DU 23 JANVIER AU 31 MAI.

En quittant le ministère, les Roland se retirèrent dans leur humble logis de la rue de La Harpe.

Continuèrent-ils, comme Marat et les Jacobins ne cessèrent de le prétendre, à inspirer la Gironde? Nous croyons, au contraire, que les quatre mois qui s'écoulèrent entre le 23 janvier et le 31 mai, jour de leur proscription, furent pour eux une période d'isolement relatif, nous dirions presque d'abandon. On sait d'abord — et d'éminents historiens l'ont dit avec autorité — que personne ne conduisait la Gironde; c'était à peine un parti, ou, ce qui revient au même, c'était un parti sans chefs écoutés de leurs soldats. D'ailleurs, comment ces chefs auraient-ils reçu la direction du ministre qu'ils venaient d'abandonner en le jugeant trop impopulaire?

Assurément, les Roland continuèrent à voir leurs amis particuliers, Louvet, Barbaroux, Bancal, etc.[1]..., et restèrent en relations avec quelques autres, Petion, Brissot, etc... Mais il semble bien que le vide se soit fait peu à peu autour d'eux[2].

Ils se sentaient d'ailleurs menacés et se crurent obligés, à certains moments, de coucher hors de leur domicile.

Une pièce inédite de la collection Morrison, que nous avons communiquée à M. A. Rey et qu'il a citée (*Bosc*, p. 25), ne permet là-dessus aucun doute. Roland écrit à Bosc : «Nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours; je vais cependant y rentrer sous peu; la crainte de la mort deviendrait enfin pire que la mort même[3]... »

Cela ne l'empêchait pas de poursuivre, avec l'obstination d'une idée fixe, non pas sa revanche, mais sa justification. Il demandait sans cesse à la Con-

(1) C'est à ce moment, c'est-à-dire entre le 23 janvier et la fin de mars (où Bancal partit pour remplir auprès de Dumouriez cette mission qui devait aboutir à la prison d'Olmütz), que nous avons cru pouvoir placer les trois lettres de Madame Roland à Bancal, au sujet de Mlle Williams.

(2) «Depuis la sortie du ministère, je m'étais tellement retirée du monde, que je ne voyais presque plus personne.» (*Mém.*, I, 19.)

(3) Cf. l'*Almanach des gens de bien* pour l'année 1795, p. 42 : déposition de Mlle Mignot dans le procès de Madame Roland (*Mém.*, I, 417).

Ce que dit Madame Roland (*Mém.*, I, 17) ne s'applique qu'à la période du second ministère.

vention d'examiner et d'apurer ses comptes, d'abord pour confondre ses accusateurs, et aussi pour pouvoir quitter Paris, s'en aller chercher au Clos la solitude et l'oubli. Huit fois il sollicita ce règlement, ou du moins, puisqu'on l'ajournait, l'autorisation provisoire de s'éloigner. Mais ce fut en vain, et le 31 mai arriva sans qu'il eût obtenu satisfaction.

Sans doute, il récriminait à l'occasion contre ses dénonciateurs ou ceux de ses anciens amis qui ne l'avaient pas soutenu; on peut voir, au ms. 9532, fol. 336-341, une correspondance assez aigre, échangée du 25 au 27 février, entre lui et Garat, son ancien collègue, qui lui avait succédé au ministère de l'Intérieur; d'autres billets, d'un ton bien amer, adressés par lui à Lanthenas, au milieu de février et vers la fin de mars, se trouvent au ms. 6241, fol. 249-254, et ont été publiés dans la *Revue critique* du 3 mars 1884. Deux lettres du 4 mars, à Paoli et à un ancien ami, Gamelin, consul à Palerme, se trouvent au ms. 6243, fol. 179 et 180. Mais toutes ces lettres ne font qu'exprimer la même pensée : une confiance obstinée dans le jugement de la postérité. Nulle part on n'aperçoit le désir de rentrer dans la lutte, et il semble bien que l'ancien ministre n'ait jamais eu qu'une pensée, celle qu'il exprimait à la fin du billet inédit à Bosc, dont nous avons parlé plus haut : «quitter Paris aussitôt qu'il le pourrait».

Il songeait si bien à se réfugier dans la vie privée, qu'il avait repris, à sa sortie du ministère, ses réclamations de décembre 1791 et de février 1792 pour obtenir sa pension de retraite comme ancien inspecteur des manufactures, et que, sur l'intervention de Brissot auprès du Conseil exécutif provisoire, elle lui avait été liquidée sur le pied de 3,000 livres (Camille Desmoulins, *Hist. secrète de la Révolution*, éd. Claretie, p. 344). Il avait en même temps, le 10 mai, congédié l'institutrice de sa fille, Mlle Mignot, sans doute pour réduire ses dépenses (*Mém.*, I, 417).

Le seul incident marquant survenu durant ces quatre mois dans la vie des Roland est la saisie de leurs papiers, ordonnée dans la nuit du 31 mars au 1er avril par le Comité de Défense générale, sous le coup de l'émotion causée par la trahison de Dumouriez[1]. Ces papiers, examinés par le Comité de Sûreté générale, communiqués à Camille Desmoulins, fournirent au redoutable journaliste plus d'un trait pour la cruelle brochure qu'il publia, vers la fin d'avril,

[1] Aulard, *Salut public*, II, 592. Cf. *Patriote français* du 1er avril, et C. Desmoulins, *Hist. secrète de la Révolution*, éd. Claretie, p. 339.



sous le titre de *Histoire des Brissotins ou fragment de l'Histoire secrète de la Révolution*. Le rapport, confié à Brival, ne fut lu à la Convention que le 19 mai. Il prouva — ce qu'on savait de reste — que Roland avait été à toute heure le ministre du parti brissotin, mais ne put établir la moindre relation entre lui et Dumouriez, depuis que ce dernier avait commencé à conspirer contre la liberté de son pays.

Roland riposta avec intrépidité, le 21 mai, par une brochure de 12 pages : *Observations de l'ex-ministre Roland sur le rapport fait contre lui par le député Brival* (in-8°, Impr. de P. Delormel, rue du Foin-Saint-Jacques). Discutant à peine les insinuations de Brival, il songe avant tout à justifier, nous dirons même à glorifier son ministère, à invoquer le jugement de la postérité, à affirmer une fois de plus qu'il s'est retiré par patriotisme, pour ne pas diviser plus longtemps le Conseil exécutif et l'Assemblée.

Le rôle du ministre démissionnaire nous apparaît donc fort net en toutes circonstances : abandonné par son parti, brisé par ses chagrins domestiques secrets, il n'aspire qu'à se retirer, à aller vivre dans l'obscurité, mais sans rien renier de ce qu'il a fait ou voulu faire.

Madame Roland s'associait-elle sans réserves à ce dessein de retraite ? Elle le dit en plusieurs endroits des *Mémoires*, et, pour le contester, il faudrait apporter des preuves ou des commencements de preuves. Quoi qu'on en ait dit, nous ne trouvons aucun indice de son intervention pour faire échouer cette tentative de réconciliation entre Girondins et Montagnards qui aurait été essayée au milieu de mars 1793. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où éclata l'insurrection du 31 mai, elle venait de demander des passeports pour se retirer à la campagne avec sa fille, et aussi pour retrouver, en s'éloignant de Buzot, la paix intérieure (*Mém.*, I, 6-7).

III

DU 31 MAI AU 8-11 NOVEMBRE 1793.

Le 31 mai au soir, des commissaires du Comité révolutionnaire de la Commune insurrectionnelle se présentent rue de La Harpe pour arrêter Roland. Il réussit à s'échapper. Mais dans la nuit du 31 mai, au 1er juin, d'autres commissaires vont arrêter Madame Roland et la conduisent à l'Abbaye.

Une tradition que tout semble confirmer veut que ce soit le fidèle Bosc qui

ait fait sortir Roland de Paris. Ce qui est certain, c'est que le premier asile du fugitif fut le prieuré de Sainte-Radegonde, dans la forêt de Montmorency, petit bien d'église que Bosc avait acheté pour le compte de Bancal, le 14 février 1792 (A. Rey, *Bosc*, p. 22), et où il recueillit le proscrit. De là, Roland gagna un autre refuge (Amiens?), puis Rouen, où il dut arriver vers le 18 juin (à la date du 22, Madame Roland savait déjà qu'il y était parvenu, voir lettre 534), chez les vieilles amies de sa jeunesse, les demoiselles Malortie. Il y demeura, bien caché, «bien choyé», continuant à correspondre secrètement avec sa femme prisonnière, s'occupant de la faire évader, écrivant des Mémoires où il déchirait Buzot, puis, sur la prière de sa femme, les jetant au feu, mais toujours plus sombre, plus découragé, jusqu'au jour où, apprenant qu'elle avait été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, il sortit de sa retraite pour aller se tuer en pleine campagne, dans la nuit du 10 au 11 novembre 1793[1].

Quant à Madame Roland, écrouée à l'Abbaye le 1er juin, élargie le 24, mais ressaisie deux heures après pour être incarcérée à Sainte-Pélagie, transférée à la Conciergerie le 31 octobre, elle fut jugée et condamnée par le tribunal révolutionnaire dans la matinée du 8 novembre et exécutée dans l'après-midi du même jour.

Nous ne croyons pas qu'il convienne de retracer ici l'histoire de cette captivité. Elle se trouve dans les *Mémoires* et dans les *Lettres* que nous publions, et les notes que nous avons jointes à ces lettres suffiront, il nous semble, pour expliquer toutes les particularités essentielles. Cet *Avertissement* a donc eu surtout pour objet, ainsi que nous l'avons dit, de marquer les circonstances, nécessaires à connaître, dont *Lettres* et *Mémoires* ne rendent pas compte suffisamment.

[1] Voir, dans la *Révol. fr.* de juillet 1895, notre «Note critique sur les dates de l'exécution de Madame Roland et du suicide de Roland.»

519

À LAVATER, À ZURICH[1].

De Paris, — 15 janvier an second [1793].

N'attribuez pas mon silence, mon cher Lavater, à aucune cause indigne de mon amitié. La situation violente dans laquelle nous sommes ne me laisse pas un moment de liberté. Toujours dans la tempête, toujours sous la hache populaire, nous marchons à la lueur des éclairs, et, sans cette paix de la conscience qui résiste à tout, il y aurait de quoi s'ennuyer de la vie. Mais avec un peu de force dans l'âme, on se familiarise avec les idées les plus difficiles à soutenir, et le courage n'est plus qu'une habitude. Je n'ai pas le temps de vous entretenir, mais j'ai voulu vous assurer que j'avais reçu avec un tendre intérêt les sages et touchantes observations que vous m'aviez adressées; je les ai remises à des législateurs qui les feront valoir dans l'occasion. Je vous envoie mon portrait[2] et vous réitère l'éternelle affection que je vous ai vouée. Mon brave mari vous embrasse et poursuit sa carrière en homme de bien; la proscription flotte sur nos têtes, mais il faut ramer toujours, atteindre au but, s'il est possible, et mériter jusqu'à l'ostracisme, s'il doit être la récompense de la vertu.

Roland, née Phlipon.

[1] Publié par G. Finsler, *op. cit.*; — ms. 9533, fol. 187 (copie). — Lavater, dans une longue lettre du 2-8 décembre 1792, que donne M. Finsler et qui se trouve en copie au ms. 9533, fol. 190-193, avait insisté de nouveau pour que Roland fît modifier les lois contre l'émigration et lui avait conseillé, s'il n'y parvenait pas, de quitter le ministère.

[2] Probablement le même portrait que celui envoyé à Servan vingt jours auparavant.

520

[À LANTHENAS, À PARIS[1].]

20 janvier [1793, — de Paris].

Vous serait-il possible, Monsieur, de passer chez moi un instant? M. R.[Roland] va publier son compte de finances[2]; il est quelques articles sur lesquels il serait nécessaire que je vous entretinsse. Je vous en avais écrit il y a plusieurs jours; puis-je aujourd'hui espérer une réponse?

521

[À BANCAL, À PARIS[3].]

[Premiers mois de 1793, — de Paris].

J'ai beaucoup réfléchi à votre situation et je crois n'y voir de redoutable que les effets de cette excessive sensibilité qui procure tant de jouissances et de douleurs. Ou je n'entends absolument rien au cœur humain, ou vous devez devenir le mari de Mlle . . . [4], si vous vous conduisez bien et qu'elle demeure ici

[1] Ms. 9533, fol. 273. — En marge, d'une écriture inconnue : «n° 7».

On voit ici que la rupture est complète et définitive à la date du 20 janvier 1793. Cela nous a permis de placer approximativement à la fin de 1792 les billets sans date qui nous font assister aux phases de cette rupture.

[2] C'est le compte général qui fut présenté à la Convention dans sa séance du 26 janvier (Barrière, II, 429-436).

On voit que la démission de Roland, envoyée le 22 janvier et lue à la Convention le 23, était arrêtée dès le 20.

[3] *Lettres à Bancal*, p. 351; — ms. 9534, fol. 193-194.

[4] Cette lettre et les deux suivantes se rapportent au dessein qu'avait Bancal d'épouser une jeune Anglaise, Mlle Williams.

Miss Helena-Maria Williams (1769-1827) n'appartenait pas à la famille du célèbre publiciste David Williams. Enthousiaste de notre Révolution, elle était venue en France une première fois en 1790. Une pièce de la collection Picot nous apprend que, l'année suivante, Bancal l'avait vue en Angleterre. Revenue à Paris dans l'été de 1792, elle connut de près tout le monde Girondin, fut reçue chez Roland, chez Petion, etc., et reçut elle-même, dans l'hôtel où elle logeait avec sa mère et sa sœur, bon nombre de députés de la Gironde et de la Plaine. En jan-

trois mois. Constance et générosité peuvent tout sur un cœur honnête et sensible qui n'a point d'engagements.

Votre idée de la respecter trop pour continuer de la voir, si toute espérance vous est ôtée, me paraît plus brillante que délicate et juste, dès qu'on vous permet de venir et qu'on veut vous recevoir. Ne dirait-on pas que vous avez tous les droits ou que vous vous craignez vous-même? Soyez plus équitable envers vous et ayez plus de confiance dans un sentiment pur qui n'a pour objet qu'un lien sacré. M. W. [Marie Williams] vous accorde estime, intérêt, amitié, sympathie; méritez sa reconnaissance et son attendrissement; gémissez avec elle du sujet mélancolique de ses regrets[1]; que votre passion généreuse devienne pour elle le premier, le plus doux des consolateurs. Aimez-la assez pour désirer véritablement d'adoucir sa tristesse; songez qu'elle ne peut encore parfaitement vous connaître et vous apprécier. Mettez-la dans le cas de juger que l'ardeur de vos souhaits ne tient pas uniquement à l'idée de votre propre bonheur en obtenant sa main, mais à l'espoir, à la conscience d'opérer le sien. Commencez donc à prouver que vous en êtes capable; ayez assez d'empire sur vous pour être son meilleur ami, il sera impossible que son cœur tendre ne vous choisisse enfin pour le premier objet de ses affections. L'excès du sentiment, son délire, ses emportements peuvent frapper, séduire, entraîner l'imagination et les sens; mais une véritable passion tire d'elle-même la puissance de se contraindre et de se dévouer pleinement à son objet, et sa délicatesse, sa persévérance sont les seuls, mais les sûrs moyens de s'attacher pour jamais la femme respectable dont on veut faire la compagne de sa vie.

Je ne vous ai pas vu hier; je vous pardonne de m'oublier si vous êtes heu-

vier 1793, elle obtint de Bancal qu'il voterait contre la mort de Louis XVI. Emprisonnée trois mois durant la Terreur, puis réfugiée en Suisse, elle revint à Paris dès 1795, intimement liée (par un mariage secret?) avec son compatriote Stone, ami comme elle de la Révolution française. A ce moment, Bancal lui offrit de nouveau sa main (Mège, p. 165), mais sans plus de succès. Elle vécut à Paris jusqu'à sa mort, toujours attachée à la France et à la liberté.

Ces trois lettres de Madame Roland ne sont pas datées. Elles se placent forcément entre la fin de juillet 1792, où Miss Williams revenait à Paris, et la fin de mars 1793, où Bancal partait pour cette mission auprès de Dumouriez qui devait le conduire dans les prisons de l'Autriche. Nous inclinons à croire qu'il faut les mettre après le moment où Miss Williams avait eu assez d'empire sur Bancal pour déterminer son vote dans le procès du Roi, c'est-à-dire en février ou mars 1793. Mais elles pourraient être aussi des premiers jours d'août 1792.

[1] Miss Williams venait de perdre son père.

reux, mais je vous en voudrais à la mort d'avoir dévoré seul un chagrin que l'amitié aurait pu partager.

Je serai chez moi toute l'après-dîner et le soir.

Mardi matin.

522

[À BANCAL, À PARIS[1].]

[Premiers mois de 1793, — de Paris.]

Je songe si peu à tout ce qui vous est étranger lorsque vous m'entretenez de vos intérêts les plus chers que j'ai déjà oublié cinq à six fois de vous faire la question que voici : auriez-vous des doubles des numéros de la *Société d'agriculture,* ou plutôt de quelques-uns des mémoires de celle de Londres que vous eûtes la complaisance de nous donner à votre retour d'Angleterre?[2].

Il y en avait deux où se trouvaient des observations de M. Young, relatives à des objets dont nous vous avions parlé; nous les emportâmes, dans le temps, là où notre destination nous appelait; nous aurions besoin aujourd'hui de faire des recherches dans ce genre, et je vous prierais de me prêter ce que vous pourriez avoir à votre disposition de propre à nous les faciliter.

Je voudrais savoir aussi quels sont les papiers anglais particulièrement consacrés aux arts, au commerce et à l'agriculture, et comment on peut se les procurer.

Je ne mêlerai point à ces questions d'affaires des réflexions sur un sujet autrement touchant, mais je ne cesserai de vous rappeler à cette disposition calme et sage dans laquelle on médite avec fruit sur les moyens de s'assurer le bonheur, et où l'on nourrit sans excès tous les sentiments qui peuvent le mériter et l'obtenir; il vous est assuré si les vœux de l'amitié peuvent être de quelque poids dans la balance des destinées.

Jeudi matin.

[1] *Lettres à Bancal*, p. 352; — ms. 9534, fol. 191-192.

[2] Si l'on admet, comme cela est vraisemblable, que ce billet se lie à la lettre précédente, il concourt à l'induction qui nous a fait placer ces lettres en février ou mars 1793, c'est-à-dire après la démission de Roland (22 janvier). Ce n'est pas au ministère que Roland pouvait songer à reprendre ses travaux sur les Arts.

523

[À BANCAL, À PARIS[1].]

[Premiers mois de 1793, — de Paris.]

Je me suis affligée de vos chagrins, j'ai besoin d'apprendre ce qui vous concerne, ne laissez point écouler la journée sans m'en instruire. Rappelez vos forces et votre courage, songez qu'une véritable passion ne connaît point d'obstacles, dès que la vertu n'est pas contre elle. Votre constance doit toucher une personne estimable et finira par vous mériter sa main. Si vous croyez que je puisse vous être utile dans la maison W. [Williams], j'irai, et je m'y conduirai comme vous le jugerez meilleur, c'est-à-dire en paraissant ignorer ou non l'objet et la nature de vos affections.

Adieu, mon ami. L'amitié et la philosophie sont les deux consolateurs du monde; je puis vous promettre l'une, aidez-vous de l'autre, mais sans abandonner un espoir qui doit se fonder sur votre propre persévérance.

524

[À BOSC, À PARIS[2].]

[1er juin 1793. — de l'Abbaye.]

Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers. C'est ainsi que l'honnêteté est traitée en révolution, mon pauvre ami!

[1] *Lettres à Bancal*, p. 353 : — ms. 9534, fol. 189-190.

[2] Ce billet, écrit par Madame Roland le jour de son incarcération à l'Abbaye (voir dans Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, t. VI, p. 355, copie de l'écrou), a été publié en fac-similé par M. Barrière, dans son édition de 1820 (t. I.), reproduit par M. Faugère (I, 1), puis, en fac-similé, par M. Armand Dayot (*Album de la Révolution française*, 16e fasc.). — M. Faugère pense qu'il «a dû être adressé à Bosc ou à Champagneux». M. Armand Dayot croit qu'il est adressé à Buzot! Cette hypothèse est inadmissible. Quand Madame Roland écrira à Buzot, quelques semaines après, elle lui dira : «Adieu, mon ami; mon bien-aimé, adieu!» (Lettres 534, 538, 540, 541.) L'accent est tout autre. Avec Champagneux, son aîné de dix ans, elle a un ton plus cérémonieux : «Recevez, avec Mme Champagneux, les affectueux embrassements de celle qui

Vous ne sauriez croire combien je songe à vous depuis ce matin. Je suis persuadée que vous êtes l'un de ceux qui s'occupent davantage de mes vicissitudes.

Me voici en bonne maison pour tant qu'il plaira à Dieu. Là, comme ailleurs, je serai assez bien avec moi-même pour ne guère souffrir des changements. Il n'y a pas de puissance humaine capable d'enlever à une âme saine et forte l'espèce d'harmonie *qui la tient* au-dessus de tout.

Je vous embrasse cordialement; à la vie et à la mort, estime et amitié.

ROLAND, née PH.

525

LA CITOYENNE ROLAND À LA CONVENTION NATIONALE.

De la prison de l'Abbaye, le 1er juin 1793 (1).

Législateurs,

[Je viens d'être arrachée de mon domicile, des bras de ma fille âgée de douze ans, et je suis détenue à l'Abbaye en vertu d'ordres qui ne portent

vous honore et vous chérit de tout son cœur». (Lettre du 27 mai 1791; cf. lettres 449, 450, 461, 465.) — La formule employée ici ne peut aller qu'à Lanthenas ou à Bosc. Or, Lanthenas, en juin 1793, était rayé de l'amitié de la prisonnière. Reste Bosc, à qui elle écrit sans cesse en ces termes de fraternelle familiarité: «Je vous embrasse tout rondement, en ami, en patriote» (16 avril 1790). «Adieu; citoyenne et amie, à la vie et à la mort» (20 décembre 1790). Nous pourrions citer vingt autres exemples de ces formules avec Bosc. D'ailleurs, ce n'est que lui qui avait pu donner ce billet à Barrière.

Des mains de Barrière, l'autographe a passé par diverses ventes :

1° Vente de la collection Achille Devéria (n° 106), du 7 avril 1858, Aubry, expert. Le catalogue dit simplement : L. aut., 2 p. in-8°.

2° Vente faite par J. Charavay (n° 1044), le 7 décembre 1865. On est au lendemain des révélations des célèbres lettres à Buzot, aussi le catalogue n'hésite-t-il pas à dire: «Billet à Buzot...».

3° Vente de la collection Dubrunfaut (VIIe série, *Révol. franç.*, n° 578), 19-21 mars 1885. Ici le catalogue donne encore le nom de Buzot, mais suivi d'un point d'interrogation.

La pièce appartient aujourd'hui à M. Victorien Sardou.

(1) Bosc, I, 17; Faugère, I, 28. — Ms. des *Mémoires*, Biblioth. nation., 13736, fol. 18. — La lettre originale est au Musée des Archives nationales, vitrine 125, n° 1360. Le passage entre crochets est celui que Madame Roland substitua, sur le conseil de ses amis, Champagneux et Grandpré, à une première rédaction plus longue et plus vive (*Mém.*, I, 31-32).

notif de mon arrestation[1]. Ils émanent d'un Comité révolutionnaire, et ımissaires de la commune qui accompagnaient ceux du Comité m'en ont lu Conseil général, qui n'en contiennent également aucun.] Ainsi, je sumée coupable aux yeux du public; j'ai été traduite dans les prisons at, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont s individus m'envoyaient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu · à personne ni m'annoncer à moi-même d'après quoi j'étais présumée traitée en conséquence. Ce n'est pas tout : le porteur des ordres de la ıe[2] ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer son ɾerbal; en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires ité révolutionnaire; ce sont ceux qui m'ont amenée à l'Abbaye; ce n'est leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés *par*-z moi; durant leur apposition, qui a duré de trois à sept heures du ıa foule des citoyens remplissait mon appartement, et s'il s'était trouvé ır nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement ables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en aurait :ilité.

, hier, le même Comité avait voulu faire mettre en arrestation l'ex- : que les lois ne rendent comptable qu'à vous des faits de son adminis- et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

ıd avait protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avaient apporté s'étaient [3]; il est sorti lui-même de sa maison pour éviter un crime à l'erreur, temps où je m'étais rendue à la Convention pour l'instruire de ces ten- mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas J'allais réclamer *justice* et *protection;* je viens les réclamer encore avec ɜaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention

· les circonstances de l'arrestation ıe Roland, voir ses *Mémoires*, t. I, ı3. Il y eut, en effet, deux ordres ion, l'un émanant du Comité ré- aire central du 31 mai, et dont re a publié le texte (t. I, p. 351): élivré dans la nuit du 31 mai au ır le Conseil général de la commune (Tourneux, *Procès-verbaux de la de Paris*, p. 150).

[2] Il s'appelait Nicoud (*Mém.*, I, 22); voir *Catalogue Charavay* de 1862, p. 47, «Nicoud, membre du conseil de la commune», et p. 180, «Nicoud, commissaire de la commune», les deux pièces sous la date du 4 septembre 1792. Il ne figure cependant ni dans l'Almanach national de 1793, ni dans celui de l'an II (1793-1794).

[3] Sur l'arrestation manquée et l'évasion de Roland, voir *Mémoires*, I, 9-13.

se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation; je deman. qu'elle statue sur elle, et, si elle la confirme, j'invoque la loi qui ordon l'énoncé du délit de même que l'interrogatoire dans les premières vingt-qua heures de la détention[1]. Je demande enfin le rapport sur les comptes[2] l'homme irréprochable qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu' semble destiner à donner la leçon, terrible pour les nations, de la vertu pr crite par l'aveugle prévention.

Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie d son courage et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable, j'attends mon châtiment. Prononcez, législateurs. La France, la liberté, le sort de la République et le vôtre tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs.

526

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR[3].

2 juin 1793, — [de l'Abbaye].

Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des lois et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnaissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime.

[1] Décret du 16-29 novembre 1791.

[2] Roland, ministre démissionnaire, ne pouvait sortir de Paris sans que ses comptes eussent été approuvés par la Convention: il avait écrit «sept fois en quatre mois» pour en demander l'examen; il venait d'écrire une huitième fois (P. V. C., 1er juin 1793). — Voir sur cette question les *Mémoires*, I, 6. 300, etc.

[3] Bosc, I, 20: Faugère, I, 32. — Ms. des *Mémoires*, Bibl. nat., 13736, fol. 21. — C'était Garat qui était ministre de l'Intérieur, et Madame Roland lui demande de transmettre la lettre précédente.

527

À LA SECTION DE BEAUREPAIRE[1].

4 juin 1793, — [de l'Abbaye].

Citoyens,

J'apprends par les papiers publics que vous aviez mis sous la sauvegarde de votre section Roland et son épouse[2]; je l'ignorais lorsque j'ai été enlevée de chez moi, et le porteur des ordres de la commune m'a présenté au contraire la force armée dont il était accompagné comme celle de la section qu'il avait requise; c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été fermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention et je me suis adressée au ministre de l'Intérieur pour qu'il lui fît passer mes réclamations. Je sais qu'il a obtempéré à ma demande et que ma lettre a été remise; mais elle n'a point été lue. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourrait députer à la barre de la Convention pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande[3]. Je soumets cette question à sa *sagesse;* je n'y joins aucune *prière;*

[1] Bosc, I, 24; Faugère, I, 37. — Ms. des *Mémoires*, Bibl. nat., 13736, fol. 24. — La section de Beaurepaire, dont faisait partie la maison habitée par Roland, était au cœur du quartier latin. Elle formait, depuis la Seine jusqu'aux jardins des Feuillants, au delà de la rue de l'Estrapade, un long rectangle limité sur les autres côtés par la rue Saint-Jacques et la rue de La Harpe. Elle siégeait aux Mathurins. Roland y était populaire et y avait de l'influence. Il y était «bien vu» (*Mém.*, I, 8). Lorsque, dans la matinée du 11 novembre 1793, on releva son cadavre dans l'avenue du château de Radepont, on trouva sur lui des cartes de sa section.

[2] La section Beaurepaire avait en effet, dans la soirée du 31 mai, «pris sous sa sauvegarde» Roland et sa femme (Tourneux, *Procès-verbaux de la commune*, p. 150). — Cf., dans le *Moniteur* du 4 juin, le compte rendu de la séance de la commune du 1er juin, signalant l'attitude de la section; voir aussi la *Chronique de Paris* (n° 155): «La section de Beaurepaire avait pris la citoyenne Roland sous sa protection...». L'arrestation n'en avait pas moins eu lieu; mais, le 3 juin, la section avait pris des arrêtés contre les détentions arbitraires (*Mém.*, 43-44 et 395-397).

[3] La section Beaurepaire, sous la pression des députations des sections voisines, contre laquelle elle réclama en vain auprès du Comité de Salut public (Aulard, IV, 482), finit par plier et ne députa pas à la Convention. — Voir cependant ms. 9533, fol. 289, une pièce curieuse d'où il résulte que, le 11 juin, la section résistait encore.

la *vérité* n'a qu'un langage, c'est l'exposé des *faits*; les citoyens qui veulent *justice* n'aiment pas qu'on leur adresse des *supplications*, et l'*innocence* n'en sait point faire.

P. S. Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée[1]. J'observe que l'ordre d'arrestation ne portait aucun motif, mais qu'il exprimait que je serais interrogée le lendemain.

528

À DUPERRET,

DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-RHÔNE [À PARIS[2]].

6 juin [1793], — de l'Abbaye.

Je vous adresse, brave citoyen[3], la copie d'une lettre que j'ai écrite à la Convention, qui lui a été adressée officiellement par le ministre de l'Intérieur,

[1] Madame Roland se réclame ici de la règle salutaire qui prescrit un premier interrogatoire dans les vingt-quatre heures qui suivent l'arrestation (Constitution de 1791, chap. V, art. 11; Loi des 16-29 septembre 1791, 2e partie, titre VI, art. 10).

[2] Champagneux (III, 429) a, le premier, publié cette lettre. M. Faugère l'a reproduite (I, 324). L'original est au dossier du procès de Madame Roland, aux Archives nationales (W 297, dossier 227, cote 6). De Perret répondit, sur l'autre pli du papier:

S'il ne faut, vertueuse citoyenne, que de la bonne volonté et le plus intrépide courage pour seconder tous vos amis, qui sont tous les gens de bien, afin de vous délivrer de l'affreuse oppression dans laquelle vous ont réduite vos lâches persécuteurs, comptez sur moi. Je ferai, n'en doutez pas, tout ce que votre âme généreuse ferait pour moi, si, me trouvant à votre place, je réclamais vos bons offices.

L'audace du crime voudrait vous immoler à sa rage; mais quand on a, comme vous, le bouclier de la vertu à lui opposer, on ne craint rien; l'écaille va bientôt sortir des yeux du bon peuple qu'on égare et il saura bien vous dédommager des maux que des scélérats vous font souffrir. Je suis plus que jamais tout à vous, ô respectable citoyenne.

Votre ami,

L. D. [LAUZE DE PERRET].

Comment cette lettre, et les suivantes que nous donnerons également en note, adressées à Madame Roland par de Perret, ont-elles été trouvées dans les papiers de celui-ci lorsqu'on les saisit, le 12 juillet 1793? Ce n'étaient apparemment que les brouillons de ses réponses. La preuve ressort précisément de celui-ci, écrit sur le second pli du billet qu'il venait de recevoir de Madame Roland.

Toute cette correspondance de Madame Roland et de Lauze de Perret se trouve dispersée dans les éditions de Champagneux et de Faugère avec une étrange confusion. Nous la rétablissons dans l'ordre où elle a eu lieu.

[3] Claude-Romain Lauze de Perret (1747-

et que rien encore n'a pu y faire lire. Si votre courage y peut quelque chose, je la lui recommande; si vous connaissiez quelques moyens de la faire publier, veuillez les employer.

Je ne suis toujours point interrogée, j'ignore jusqu'à quand je dois être retenue dans ces lieux qui furent le théâtre de scènes d'horreur.

Certes, avec l'*innocence* et la *vérité*, j'y suis plus libre et moins à plaindre que les bourreaux dominateurs, et ma fermeté ne s'étonne de rien; j'ai un enfant, une famille éplorée, je ne dois rien négliger pour leur être rendue. Quoi que vous fassiez, recevez les assurances de mon estime.

529

AU MINISTRE DE LA JUSTICE[1].

8 juin 1793, — de la prison de l'Abbaye.

Je suis opprimée, j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs[2].

Un ordre arbitraire, sans motifs d'arrestation, m'a plongée dans ces lieux préparés pour les coupables; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

Les décrets vous sont connus; l'un vous charge de visiter les prisons[3], d'en

1793), député des Bouches-du-Rhône à la Législative, puis à la Convention, un des adversaires les plus résolus de la Montagne, mais des plus imprudents. C'est avec lui que Barbaroux, en juin 1793, aussitôt qu'il eut quitté Paris pour Évreux et Caen, entama une correspondance que de Perret ne sut pas détruire; c'est à lui qu'en juillet il adressa Charlotte Corday. Mais, dès le 12 juillet, pendant que de Perret conduisait Mlle de Corday au ministère de l'Intérieur, les scellés étaient mis sur ses papiers, en raison des soupçons qu'on avait de sa correspondance avec les députés fugitifs. C'est là qu'on trouva, non seulement les lettres de Barbaroux, mais aussi celles de Madame Roland, qui permirent de la condamner. De Perret fut décrété d'accusation le 15 juillet, le surlendemain de l'assassinat de Marat, et incarcéré à l'Abbaye. Compris de nouveau dans le décret d'accusation du 3 octobre, transféré à la Conciergerie le 6, il fut conduit à l'échafaud le 31, avec les Vingt et un.

[1] Bosc, I, 29; Faugère, I, 44. — Ms. des *Mémoires*, Bibl. nat., 13736, fol. 28. — Le ministre de la Justice était alors Gohier, depuis le 20 mars 1793.

[2] Faugère a imprimé «*mes* devoirs». C'est un lapsus évident.

[3] Décret du 23 novembre 1792 (Duvergier, V, 68) et *Moniteur* du 25. Nous n'avons pas trouvé de décret de date plus récente.

faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause; dernièrement encore, il en a été rendu un autre qui vous prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés et de faire interroger les détenus.

Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un temps où l'on proscrit la vertu. Quant à vous, placé entre la *loi et le déshonneur*, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudrait vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence[1].

530

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR[2].

8 juin 1793, — [de l'Abbaye].

Je sais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au Corps législatif[3]; ma lettre n'a pas été lue : vos devoirs sont-ils remplis pour l'avoir adressée à ma prière? J'ai été arrêtée sans déduction de motif, je suis détenue depuis huit jours; je n'ai pas été interrogée. C'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

Vous êtes plus intéressé que moi peut-être au soin que je vous invite à prendre; je ne suis pas la seule victime de la prévention ou de l'envie, et leurs poursuites actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous,

(1) Madame Roland avait d'abord écrit : «Mais *vous*, placé entre la loi et le déshonneur, il faut quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie dont la postérité couvrira la faiblesse de vos pareils.» Sur le conseil de Grandpré, l'inspecteur des prisons qui s'intéressait à elle, elle adoucit ce passage (*Mém.*, I, 44-45).

(2) Bosc, I, 29; Faugère, I, 45. — Ms. des *Mémoires*, fol. 28 v°.

(3) C'est par Champagneux, resté chef de division à l'Intérieur sous Garat comme il l'avait été sous Roland, et qui n'en venait pas moins visiter assidûment la prisonnière, qu'elle était informée des timides démarches tentées par Garat en sa faveur.

maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

Les factions passent, la justice seule demeure; et de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on lui pardonne le moins, parce qu'elle est la source des plus grands désordres, surtout dans les temps d'orage.

Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces réflexions si elles vous parviennent à temps pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage.

531

AU DÉPUTÉ DULAURE,

AUTEUR DU *THERMOMÈTRE DU JOUR*[1].

Le 9 juin an second de la République [1793], — de la prison de l'Abbaye.

Si quelque chose pouvait étonner encore l'innocence lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirais, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre numéro du jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tomber entre les mains. Il serait fort étrange, si l'expérience n'avait prouvé

[1] Bosc, I, 32; Faugère, I, 49; — Ms. des *Mémoires*, fol. 32; ms. 9533, fol. 290-291, copie. A cette copie, faite sur l'original avec un soin particulier, sont jointes des annotations intéressantes de Dulaure, que nous reproduisons.

Il est probable que c'est Dulaure, dont Bosc demeura toujours l'ami, qui lui donna cette pièce pour son édition de 1795; de Bosc elle aurait passé à Barrière, et de là dans les ventes, où nous la voyons figurer dès 1885 (n° 413 de la vente faite par J. Charavay, le 5 février 1855 et jours suivants, collection Amant, l'acteur).

Voir *Mémoires*, I, 49 : «J'écrivis à Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour*, homme estimable, que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit». Et en note : «J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avaient éclairé et ramené».

Nous avons marqué, dans l'*Avertissement* de l'année 1792, l'origine des rapports de Dulaure avec les Roland. On va voir qu'en juin 1793 il fut un de leurs rares fidèles. Oublié dans la proscription du 3 octobre suivant, il fut décrété d'accusation le 20 octobre, mais il avait déjà pu fuir.

que c'est seulement bien audacieux, que les personnes qui, les premières, ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, soient présentées comme l'ayant formée elles-mêmes.

Le temps éclairera sans doute ces mystères d'iniquité; mais en attendant sa justice, qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paraît obligée à publier, en même temps que les questions d'un interrogatoire, propres à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et pouvoir servir à les faire apprécier[1].

Cette justice est d'autant plus rigoureuse que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions; qu'elles sont, pour la plupart, dans les liens d'un décret arraché par l'audace et la prévention à la faiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un *mandat* qui ne porte aucun motif d'arrestation[2]; je n'ai pas été interrogée; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention; et lorsque l'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avaient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous prétexte que cela ne la regardait point[3]. Quoi donc! des autorités nouvelles agissent arbitrairement, les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention! Ce n'est point au Corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire! Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de Marseille[4], et moi, détenue ici par un Comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits! — Et la Commune fait répéter dans les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires! — Citoyen! je vous ai connu, je

[1] Dulaure a écrit en note : «La citoyenne Roland aurait dû penser qu'il ne m'était pas permis de rien changer à l'interrogatoire de Philippe d'Orléans, quelque absurde, quelque incohérent qu'il me paraisse.»

[2] Ici Dulaure a écrit en marge, puis biffé, huit ou dix lignes racontant l'arrestation de Madame Roland; c'est presque mot à mot ce qu'elle écrivait dans ses *Mémoires* à ce moment-là (I, 23); il est donc probable qu'elle lui avait fait passer une note.

[3] Voir *Moniteur* du 8 juin, séance du 7 : «Duperret : «Il y a plusieurs jours que «le ministre de l'Intérieur a fait passer à «la Convention les réclamations d'une ci«toyenne enlevée de vive force de son asile «et transférée dans les prisons de l'Abbaye. «Mais la lettre n'a pas été lue. Cette per«sonne est la citoyenne Roland (*On mur«mure*)». — On observe que cet objet n'est pas du ressort de la Convention. — L'Assemblée passe à l'ordre du jour.»

[4] *Ibid.* Collot-d'Herbois, Thuriot, Legendre avaient protesté contre les arrestations arbitraires faites à Marseille.

vous crois honnête : combien vous gémirez un jour!... Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention[1]; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez, et si vous pouviez ne le pas sentir, il me serait inutile d'insister.

ROLAND, née PHLIPON.

P. S. Ni Roland ni moi n'avons jamais vu Philippe d'Orléans; je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés nommés dans l'interrogatoire (cité au *Thermomètre* de ce jour) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire, et qu'enfin, si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvait inspirer aux amis de la liberté et la nécessité de le faire bannir par cette raison[2].

532

[À MADAME GRANDCHAMP, À PARIS[3].]

[Premiers jours de juin 1793, — de l'Abbaye.]

Si je vous appréciais moins, il m'en coûterait beaucoup de vous voir en ce moment. Je crois donc vous donner une preuve non équivoque de mes sentiments en acceptant vos offres, et vous choisissant pour un dépôt qui demande une confiance sans bornes.

[1] Dulaure, en publiant cette lettre, ajoute : «Je donnerai demain la lettre de la citoyenne Roland à la Convention nationale et celle qu'elle adresse au ministre de l'Intérieur.»

[2] C'est, en effet, Buzot qui, au cours du procès de Louis XVI, le 16 décembre 1792, soutenu par Louvet et Lanjuinais, mais combattu par une partie de la Montagne, avait demandé, sans succès d'ailleurs, le bannissement de Philippe d'Orléans et de sa famille.

[3] *Souvenirs de Sophie Grandchamp*, ms. 9533, fol. 304.

Il y avait alors depuis plusieurs mois brouille entre les deux amies. Cette lettre y mit fin. On verra plus loin : 1° que Sophie Grandchamp alla voir plusieurs fois la prisonnière; 2° qu'elle reçut en dépôt une partie des cahiers des *Mémoires*.

533

[À GARAT, À PARIS[1].]

20 juin [1793], à 8 heures du matin, — prison de l'Abbaye.

Quels cris répétés se font entendre?... Ce sont ceux d'un colporteur qui annonce la grande colère du père Duchesne contre cette b... de Roland *qui est à l'Abbaye;* la grande conspiration découverte des Rolandistes, Buzotins, Petionistes, Girondins, avec *les rebelles de la Vendée, les agents de l'Angleterre.* Il faut trouver le vieux Roland pour lui faire subir la peine de ses crimes; il faut se mettre après sa femme pour lui tirer les verres (*sic*) du nez sur son c.c. de mari. Là, déluge de sales épithètes, répétitions affectées *que je suis à l'Abbaye,* provocation à me maltraiter. C'est sous ma fenêtre que le crieur répète ses invitations au peuple du marché.

Ainsi, l'on insulte à l'innocence après l'avoir opprimée; on excite à l'immoler; c'est effectivement tout ce qu'il reste à faire. Et l'auteur de ces infâmes écrits fut soutenu, protégé, défendu par Garat, lorsque de pareils excès contre la Convention l'avaient fait arrêter par l'ordre d'une commission des représentants du peuple[2].

Garat! je te rapporte cette insulte; c'est à ta lâcheté que je la dois; et s'il arrive pis encore, c'est sur ta tête que j'en appelle la vengeance des cieux.

[1] Cette lettre, à laquelle Champagneux fait allusion (*Disc. prélim.*, p. XLII), a été publiée pour la première fois, en 1823, dans les *Mémoires de Buzot*, p. 107; Sainte-Beuve (*Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. XLII) en cita quelques lignes.

La copie autographe que Madame Roland envoya à Buzot (comme on le verra par la lettre suivante) s'est retrouvée avec les papiers saisis à Saint-Émilion en juin 1794, vendus au libraire France en 1863, cédés par lui à l'éditeur Plon, et finalement achetés par la Bibliothèque nationale (ms. n. A. fr., n° 1730). C'est ce texte qu'a reproduit (inexactement, d'ailleurs) M. Dauban, d'abord dans son *Étude sur Madame Roland*, p. 25-26 (1864), — et cependant il donnait le fac-similé en regard de son texte! — puis dans son édition des *Mémoires de Buzot*, p. 81 (1866), tandis que M. Faugère (*Mém.*, I, 203) reproduisait le texte de 1823.

Nous avons collationné sur l'autographe de la Bibliothèque.

L'article d'Hébert que Madame Roland avait entendu crier sous les fenêtres de sa prison est au n° 248 du *Père Duchesne* (cité par Dauban, *Étude*, CCVIII-CCX).

[2] Dans la séance du 27 mai 1793, Garat était intervenu pour défendre Hébert arrêté sur l'ordre de la commission des Douze.

Le brigand qui persécute, l'homme exalté qui injurie, le peuple trompé qui assassine, suivent leur instinct et font leur métier; mais l'homme en place qui les tolère, sous quelque prétexte que ce soit, est à jamais déshonoré.

Fais maintenant de beaux écrits, explique en philosophe les causes des événements, les passions, les erreurs qui les ont accompagnés, la postérité dira toujours : *Il fortifia le parti qui avilit la représentation nationale, il invita la Convention à plier devant une poignée d'anarchistes; il prêta secours et appui à une commune usurpatrice, qui méconnut l'autorité législative et proscrivit la vertu.*

Va! je sais ce que précèdent ordinairement ces provocations outrageantes. Que m'importe! depuis longtemps je suis prête. Dans tous les cas, reçois cet adieu, que j'envoie comme le vautour ronger ton cœur.

534

[À BUZOT, À CAEN[1].]

22 juin [1793], — de l'Abbaye.

Combien je les relis[2]! Je les presse sur mon cœur, je les couvre de mes baisers; je n'espérais plus d'en recevoir!... J'ai fait inutilement chercher des nouvelles de Mad. Ch.[3]; j'avais écrit une fois à M. Le Tellier, à E.[4], pour que tu eusses de moi un signe de vie; mais la poste est violée; je ne voulus rien t'adresser, persuadée que ton nom ferait intercepter la lettre et que je

(1) Publié, avec fac-similé, par M. Dauban (*Étude sur Madame Roland*, 1864, p. 16-23). — Bibl. nat., ms. n. A. fr., n° 1730.

(2) Les lettres que Buzot, qui avait quitté Paris le 2 juin, lui avait écrites de Caen le 15 et le 17 juin, en les faisant passer par de Perret, qui les avait remises à Petion, lequel les avait confiées à Mme Goussard, qui parvint jusqu'à la prisonnière. — Cf. *Mém.*, I, 203-204. — Nous allons parler plus loin de Mme Goussard.

(3) Mme Chollet. L'amie de Louvet, Marguerite Denuelle, mariée à un sieur Chollet, avait divorcé avec lui en septembre ou octobre 1792; Louvet et elle allaient quitter Paris le 24 juin (*Mém. de Louvet*, éd. Aulard, I, 101), pour se réfugier à Évreux, puis à Caen. Nous la retrouverons plus loin.

(4) A Évreux. — L'ami d'enfance de Buzot, Jérôme Le Tellier, qui avait été le premier maire constitutionnel d'Évreux, était le confident du secret de Madame Roland et de Buzot, et le dépositaire des papiers intimes de celui-ci. Mis en arrestation le 30 septembre 1793, il se tua dans sa prison le 3 janvier 1794.

IMPRIMERIE NATIONALE.

t'aurais compromis. Je suis venue ici, fière et tranquille, formant des vœux et gardant encore quelque espoir pour les défenseurs de la Liberté. Lorsque j'ai appris le décret d'arrestation contre les Vingt-deux, je me suis écriée : Mon pays est perdu ! — J'ai été dans les plus cruelles angoisses jusqu'à ce que j'aie été assurée de ton évasion[1]; elles ont été renouvelées par le décret d'accusation qui te concerne[2]; ils devaient bien cette atrocité à ton courage ! Mais dès que je t'ai su au Calvados, j'ai repris ma tranquillité. Continue, mon ami, tes généreux efforts; Brutus désespéra trop tôt du salut de Rome aux champs de Philippes. Tant qu'un républicain respire, qu'il a sa liberté, qu'il garde son énergie, il doit, il peut être utile. Le Midi t'offre, dans tous les cas, un refuge; il sera l'asile des gens de bien. C'est là, si les dangers s'accumulent autour de toi, qu'il faut tourner tes regards et porter tes pas; c'est là que tu devras vivre, car tu pourras y servir tes semblables, y exercer des vertus.

Quant à moi, je saurai attendre paisiblement le retour du règne de la justice ou subir les derniers excès de la tyrannie, de manière à ce que mon exemple ne soit pas non plus inutile. Si j'ai craint quelque chose, c'est que tu fisses pour moi d'imprudentes tentatives. Mon ami ! c'est en sauvant ton pays que tu peux faire mon salut, et je ne voudrais pas de celui-ci aux dépens de l'autre; mais j'expirerais satisfaite en te sachant servir efficacement la patrie. Mort, tourments, douleur, ne sont rien pour moi, je puis tout défier. Va, je vivrai jusqu'à ma dernière heure sans perdre un seul instant dans le trouble d'indignes agitations.

Au reste, quelle que soit leur fureur, ils ont encore une sorte de honte; mon mandat d'arrêt n'est point motivé; ils m'ont mise au secret verbalement, mais ils n'ont osé écrire les ordres rigoureux qu'ils ont donnés de bouche. Je dois à l'humanité de mes gardiens des facilités que je cache pour ne pas les compromettre; mais les bons procédés lient plus étroitement que des chaînes de fer, et je pourrais me sauver que je ne le voudrais point, pour ne pas perdre l'honnête concierge[3] qui emploie tous ses soins à adoucir ma captivité. Beaucoup de personnes sont dans l'erreur à mon sujet et me croient à la Conciergerie. Le fait est que, le lendemain de mon arrivée ici, il est sorti de ce lieu pour être transférée à l'autre une femme de mon nom; j'habite la chambre

(1) Buzot était arrivé le 4 juin à Évreux, qu'il avait insurgé contre la Convention.

(2) Le décret d'accusation contre Buzot est du 13 juin.

(3) Lavacquerie, ou plus exactement Delavacquerie (Tuetey, IV, *passim*); sur ses égards pour la prisonnière, voir les *Mémoires*, I, 26, 205.

et le lit qu'elle occupait avant moi; je l'ai entrevue à son départ. Mon bon Plutarque, dont j'amuse mes loisirs, ne manquerait pas de trouver là des présages. C'était Angélique Desilles, femme de Roland de La Fauchaie, sœur de celui qui mourut glorieusement à Nancy, et qui a péri avant-hier sur l'échafaud, à vingt-quatre ans, avec un grand courage; son défenseur officieux est hors de lui-même et jure de l'innocence de cette victime, dont la figure douce et heureuse annonçait une belle âme[1]. J'ai employé mes premières journées à écrire quelques *notes* qui feront plaisir un jour; je les ai mises en bonnes mains et je te le ferai savoir, afin que, dans tous les cas, elles ne te demeurent point étrangères. J'ai mon Thompson (il m'est cher à plus d'un titre), Shaftsbury, un dictionnaire anglais, Tacite et Plutarque[2]; je mène ici la vie que je menais dans mon cabinet chez moi, à l'Hôtel et ailleurs; il n'y a pas grande différence. J'y aurais fait venir un instrument si je n'eusse craint le scandale; j'habite une pièce d'environ dix pieds en carré; là, derrière les grilles et les verrous, je jouis de l'indépendance de la pensée, j'appelle les objets qui me sont chers, et je suis plus paisible avec ma conscience que mes oppresseurs ne le sont avec leur domination. Croirais-tu que l'hypocrite Pache m'a fait dire qu'il était fort touché de ma situation : «Allez lui dire que je ne reçois point cet insultant compliment, j'aime mieux être sa victime que l'objet de ses politesses; elles me déshonoreraient.» Ce fut ma réponse. Tu verras ci-joint comme j'ai écrit à Garat[3]; ce n'était pas la première, mais c'est bien mon ultimatum. Il n'y a rien à attendre de ces gens-là; il faut les mettre à leur place pour les y montrer à la postérité; c'est tout ce que je prétends faire. Si je n'avais point écrit à la Convention le 1er juin, je n'aurais pas pris cette mesure plus tard; j'ai empêché que R[oland] lui adressât rien depuis le 2 juin[4]. Elle n'est plus Convention pour quiconque a des principes et du caractère; je ne connais point d'autorité à Paris maintenant que je voulusse solliciter; j'aimerais mieux pourrir dans mes liens que de m'abaisser ainsi. Les tyrans peuvent m'opprimer, mais

[1] Angélique-Françoise Desilles, sœur du héros de Nancy, épouse de Jean-Roland Desclos de la Fonchais, émigré, fut condamnée à mort et exécutée le 18 juin, comme complice de la conspiration de Bretagne (Wallon, *Trib. révol.*, I, 170-181).

[2] Cf. sur Shaftesbury (1671-1713), l'auteur déiste des *Recherches sur la vertu*, les *Mém.*, I, 212. Nous avons parlé ailleurs des autres auteurs favoris de Madame Roland. — Sur Tacite, qu'elle lisait dans la traduction italienne de Davazanti, voir note du 1er novembre 1790.

[3] C'est la lettre précédente.

[4] La dernière réclamation de Roland, pour obtenir l'apurement de ses comptes, avait été lue à la séance de la Convention du 1er juin (voir *Moniteur* du 3).

m'avilir? jamais, jamais! Les scellés sont chez moi sur tous mes effets, linges et hardes, portes et fenêtres; il n'y a qu'un petit coin de réservé pour mes gens; la pauvre bonne[1] dépérit à vue d'œil; elle me saigne le cœur, je la fais pourtant rire quelquefois; mes honnêtes gardiens la laissent entrer de temps en temps. Ils me font aussi, l'après-dîner, passer dans leur chambre qu'ils n'habitent point alors et où j'ai plus d'air que dans la mienne.

Ma fille a été recueillie par une mère de famille respectable qui s'est empressée de la mettre au nombre de ses enfants, la femme de l'honnête Creuzé-Latouche[2].

Le malheureux R[oland] a été vingt jours en deux asiles[3], chez des amis tremblants, caché à tous les yeux, plus captif que je ne suis moi-même: j'ai craint pour sa tête et sa santé. Il est maintenant dans ton voisinage[4]. Que cela n'est-il vrai au moral! Je n'ose te dire, et tu es le seul au monde qui puisse l'apprécier, que je n'ai pas été très fâchée d'être arrêtée.

Ils en seront moins furieux, moins ardents contre R[oland], me disais-je; s'ils tentent quelque procès, je saurai le soutenir d'une manière qui sera utile à sa gloire. Il me semblait que je m'acquittais ainsi envers lui d'une indemnité due à ses chagrins; mais ne vois-tu pas aussi qu'en me trouvant seule, c'est avec toi que je demeure? — Ainsi, par la captivité, je me sacrifie à mon époux, je me conserve à mon ami, et je dois à mes bourreaux de concilier le devoir et l'amour : ne me plains pas!

Les autres admirent mon courage, mais ils ne connaissent pas mes jouissances; toi, qui dois les sentir, conserve-leur tout leur charme par la constance de ton courage.

Cette aimable mad. Goussard[5]! comme j'ai été surprise de voir son doux

(1) Marie-Marguerite Fleury. — Voir *Mémoires*, I, 33, et Appendice T.

(2) Les Creuzé-Latouche demeuraient rue Hautefeuille, n° 11, à deux pas du logis des Roland. — C'est Bosc qui, dès le 1er juin, leur avait conduit l'enfant.

(3) Nous connaissons un de ces deux asiles; c'est l'humble maison de Sainte-Radegonde, au milieu de la forêt de Montmorency, que Bancal avait achetée l'année précédente, et dont Bosc avait l'administration. Il y conduisit Roland dès le 1er juin et l'y garda plusieurs jours (A. Rey, *Le naturaliste Bosc*, p. 26). — Nous ne savons rien sur l'autre retraite.

(4) A Rouen, chez les demoiselles Malortie, rue aux Ours. — On voit ici que Roland n'y arriva pas le 24 juin, comme le dit Champagneux (*Disc. prélim.*, LXXXIII). Il devait y être depuis le 20 au plus tard.

(5) Mme Goussard (voir sur elle *Mém.*, I, 203-204) était la voisine et l'amie de Petion. Son mari était un ami d'enfance de Brissot (*Mém. de Brissot*, I, 87-88; IV,

visage, de me sentir pressée dans ses bras, mouillée de ses pleurs, de lui voir tirer de son sein deux lettres de toi! — Mais je n'ai jamais pu les lire en sa présence, et j'avais l'ingratitude de trouver sa visite longue; elle a voulu emporter un mot de ma main; je ne trouvais pas plus facile de t'écrire sous ses yeux, et je lui en voulais presque de son empressement officieux.

Mon ami, ta lettre du 15[1] m'a offert ces mâles accents auxquels je reconnais une âme fière et libre, occupée de grands desseins, supérieure à la destinée, capable des résolutions les plus généreuses, des efforts les plus soutenus; j'ai retrouvé mon ami, j'ai renouvelé tous les sentiments qui me lient à lui. Celle du 17..., elle est bien triste! Quelles sombres pensées la terminent! Eh! il s'agit bien de savoir si une femme vivra ou non après toi! Il est question de conserver ton existence et de la rendre utile à notre patrie; le reste viendra après!

Je reçois ici les visites d'un homme qui a été placé par R[oland] pour aller dans les prisons s'informer de ce qui s'y passe, épier les abus, recevoir les réclamations et porter le tout au ministre de l'Intérieur[2].

431). C'est grâce à leur dévouement que Petion, mis en état d'arrestation chez lui le 3 juin, put s'évader le 23 et sortir de Paris le 25 (voir *Mém. de Petion*, éd. Dauban, *passim*).

Une note manuscrite du commencement de ce siècle, conservée à la bibliothèque de Chartres, et dont nous devons la communication à M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, nous permet de réunir sur Goussard et sa femme des renseignements très précis : Alexandre Goussard était né à Dreux, de Jean-Baptiste Goussard, instituteur à Dreux, et d'Élisabeth Trespereau. Il fut successivement avocat à Paris, électeur de Paris en 1789, membre de la commune provisoire du 18 septembre (Robiquet, p. 47, 75, 214), et déjà attaché à la Chambre des comptes (*ibid.*), puis commissaire du Roi au tribunal d'Évreux, premier commis-chef de division au ministère des contributions publiques (*Alm. nat.* de 1793, p. 135), agent national commissaire de la comptabilité (*Alm. nat.* de l'an IV, p. 131; M. Dauban, *Mém. de Petion*, 131, dit : «Directeur de la comptabilité commerciale»), puis, sous l'Empire et la Restauration, conseiller-maître des Comptes, chevalier de la Légion d'honneur, etc. Il a publié divers ouvrages sur des questions de comptabilité ou de finances.

Sa femme (Marie-Anne-Victoire Goussier) était fille de Louis-Jacques Goussier, ingénieur à Paris.

[1] Cette lettre du 15 est celle que Barbaroux avait fait passer ce jour-là à de Perret : «Je te remets ci-joint une lettre que nous écrivons à cette estimable citoyenne» (lettre de Barbaroux à de Perret, de Caen, 15 juin 1793). La lettre du 17, mentionnée un peu plus loin, avait été transmise par Barbaroux à de Perret le 18. «Je te prie de remettre la lettre ci-incluse.» (*Ibid.*, 18 juin.)

[2] C'est Grandpré. — Voir sur lui *Mém.* I, 27, 31, 37, 44, 103-104, 218, 223.

R[oland] créa cette place, je lui présentai le sujet pour la remplir; c'est un ancien avocat, aux malheurs duquel on m'avait intéressée, et dont le cœur honnête, exercé par la souffrance, est infiniment propre à ces fonctions touchantes. Je ne songeais plus à lui. Il est impossible de se représenter l'attendrissement avec lequel il est accouru; sa vue m'a été bien agréable. Comme sa place lui donne des droits et une sorte d'ascendant, il en a usé auprès du concierge, et c'est, avec l'honnêteté de celui-ci, ce qui contrebalance l'effet des ordres tyranniques de la commune à mon égard. J'ai donné son nom à Mad. G.[Goussard] pour qu'un de tes amis dont elle m'a parlé en eût l'ordre au concierge de le laisser entrer. Mad. G.[Goussard] m'a dit aussi que Barbaroux m'avait écrit; je n'ai rien reçu; il paraît que la pauvre dame Roland de la Conciergerie aura ces lettres, à moins qu'elles n'aient été interceptées et portées au Tribunal révolutionnaire, par qui cette jeune et malheureuse femme a été jugée. Comme les coquins en appuiraient leurs criailleries sur vos prétendues intelligences avec la Vendée! Infamies qu'ils font répéter chaque jour au peuple de cette triste cité.

J'adresse à Gorsas[1] quelques imprimés qui me concernent; je ne veux pas que tu lises le *Duchesne*, il te ferait pester, et ç'aurait été pis si tu eusses entendu les colporteurs qui ajoutaient merveilleusement au texte.

La section[2] est bonne; elle n'a pas voulu aller avec les autres, le 2 juin; les citoyens ont dit qu'ils voulaient garder leurs propriétés et la prison; il y avait dix mille âmes sous les armes autour de l'Abbaye. Le commandant de la force armée est un Jeanson[3], qu'on dit fort honnête homme et que je sais s'être

226. — Cf. lettre 492. — Voir aussi *Mém. de Beugnot;* Dauban, les *Prisons de Paris pendant la Terreur*, p. 177, 294; Wallon, *Trib. révol.*, III, 75; Tourneux, 3254 et 6218. — Madame Roland dit «un ancien avocat». Est-ce «Le Moyne de Grandpré, avocat au Parlement depuis 1751, demeurant en 1789 quai de Bourbon, île Saint-Louis» (*Alm. royal*)? On verra plus loin qu'en 1793 il habitait avec Sophie Grandchamp.

[1] Gorsas (1752-1793), le journaliste bien connu, député de Seine-et-Oise à la Convention, avait été décrété d'arrestation le 2 juin, mais s'était dérobé. Le 9 juin, il était arrivé à Caen et y avait aussitôt repris son rôle de journaliste (*Bulletin des autorités constituées à Caen*, 8 n°, Hatin, p. 240; cf. appendice aux *Mém. de Meillan*, éd. Barrière, p. 241-270). Mis hors la loi le 28 juillet, découvert à Paris le 7 octobre, il fut guillotiné le même jour.

On voit que, parmi les «imprimés» que Madame Roland envoyait à Gorsas, se trouvait l'immonde n° 248 d'Hébert.

[2] La section de l'*Unité*, dans laquelle se trouvait l'Abbaye.

[3] Jean-Baptiste-Auguste-Aimé Janson, 45 ans, électeur de la section (*Alm. nat.* de 1793, p. 374).

fait soigneusement informer s'il était vrai que ce fût moi qui eût été transférée.

Puissent ces détails porter quelque baume dans ton cœur!

Va! nous ne pouvons cesser d'être réciproquement dignes des sentiments que nous nous sommes inspirés; on n'est point malheureux avec cela. Adieu, mon ami; mon bien-aimé, adieu!

535

[À LAUZE DE PERRET, À PARIS(1).]

24 juin 1793, — de l'Abbaye.

Brave citoyen, je vous fais passer mon véritable interrogatoire(2), dont la publicité est la seule réponse qu'il me convienne de faire aux mensonges de Duchesne et de ses pareils.

Si toute communication n'est point encore interdite avec nos amis détenus, dites-leur que l'injustice qu'ils éprouvent est la seule qui m'occupe. Quoi! ce peuple aveuglé laissera donc périr ses meilleurs défenseurs! Ce pauvre B^ot(3),

(1) Champagneux, III, 434; — Faugère, I, 131; — Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 1. — Nous suivons le texte de l'autographe des Archives.

(2) En publiant la lettre du 9 juin, Dulaure avait embarrassé la commune de Paris. Aussi, trois jours après, le 12 juin, Madame Roland vit-elle arriver Louvet, membre de la commune, administrateur de police, pour procéder enfin à son interrogatoire. Champagneux a publié (III, 387-391) le texte du procès-verbal officiel. Mais Madame Roland tint à en rédiger un de son côté et l'envoya à Dulaure, qui le donna dans son journal (n^os des 21 et 22 juin), en le faisant précéder des lignes suivantes : «Je me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne Roland. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite. Dulaure.»

On voit que Madame Roland envoie ici à de Perret soit le journal de Dulaure, soit une copie manuscrite.

Bosc (II, 103-106) et Faugère (I, 126-130) ont donné cet «interrogatoire de Madame Roland, écrit par elle-même».

(3) Brissot. — Décrété d'arrestation le 2 juin, il s'était enfui pour passer en Suisse, avait été reconnu et arrêté à Moulins le 10 juin (voir le procès-verbal de son arrestation dans Dauban, *Mém. de Petion*, p. 539-542) et, dès le 13, la Convention en était informée (*Moniteur* du 14). Le 22 juin, le Comité de Salut public, avisé que l'escorte qui le conduisait à Paris venait d'arriver à Villejuif, ordonnait qu'il serait

décrété d'accusation, est-il vrai qu'il soit arrivé? Mais que sert de faire c questions? Vous ne pouvez me répondre, et vous ferez bien de brûler ce bill d'une main prétendue suspecte. Je vous honore et vous salue.

ROLAND, née PHLIPON.

536

[À LAUZE DE PERRET, À PARIS[1].]

24 juin [1793, — du logis de la rue de La Harpe].

On paraît me faire sortir de l'Abbaye; je crois revenir chez moi; avant d entrer, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie. Qui sait si, de là, ne serai pas conduite ailleurs?

Ne m'oubliez pas.

Madame Roland avait à peine écrit la lettre précédente (n° 535) que, v midi, un des administrateurs de la commune se présentait pour la mettre en liberté[2]. Mais, au moment même où elle franchissait le seuil de sa maison, rue de La Harpe, elle était arrêtée de nouveau. Elle réussit cependant, avant qu'on la conduisît à Sainte-Pélagie, à passer quelques instants chez les Cauchois, propriétaires de la maison, et en profita pour réclamer l'intervention de la section Beaurepaire et écrire à de Perret ce nouveau billet (voir *Mémoires*, I, 207).

La comédie jouée ce jour-là s'explique aisément : nous avons vu que les ordres d'arrestation du 31 mai, émanant l'un du Comité révolutionnaire, l'autre de la commune insurrectionnelle, étaient irréguliers à divers titres. Le Comité de Sûreté générale prescrivit donc l'élargissement, mais en dressant un nouveau mandat d'arrestation en règle et en le faisant exécuter aussitôt.

Lauze de Perret répondit à ces deux billets du 24 juin par une lettre (Champagneux, III, 431; Faugère, I, 400; Arch. nat., W 294, dossier 227, cote 10) qui est, d'après sa teneur, des derniers jours de juin, et que voici :

conduit à la Mairie. Mais dès le lendemain, la Convention l'ayant décrété d'accusation, il était écroué à l'Abbaye (23 juin). Voir Aulard, *Salut public*, t. V, 44, 153, 578. Le 6 octobre, il fut transféré à la Conciergerie, condamné le 30 et exécuté le 31.

(1) Champagneux, III, 435; — Faugère, I, 324; — Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 2.

(2) M. A. Rey (*Le naturaliste Bosc*, p. 27) a retrouvé aux Archives de la préfecture de police (n° 342) et publié cet ordre d'élargissement signé Jobert et chargeant Godard de l'exécution.

Vertueuse citoyenne,

Depuis l'instant de votre arrestation, je n'ai cessé de m'intriguer pour tâcher de trouver le moyen de vous faire parvenir les consolations que tous vos amis voudraient vous offrir; mais les tigres qui vous persécutent ont mis tant d'obstacles, qu'il ne nous a été permis que de gémir avec vous des rigueurs de votre sort. J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar[baroux] et Bu[zot] m'avaient adressées pour vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire parvenir; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'au moment où je pourrais le faire, en profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est devenue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de Petion à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti sans avoir pu y réussir. J'en aviserai dès aujourd'hui ces citoyens en leur apprenant à qui j'écris par une voie sûre, et les préviendrai des moyens que j'ai maintenant de pouvoir mieux remplir leur commission. En attendant que vous en receviez des nouvelles directes, je ne dois pas vous laisser ignorer toute leur sollicitude pour vous. Je ne reçois aucune lettre de leur part, sans que vous n'y soyiez pour quelque chose; ils semblent plus occupés, je vous assure, des rigueurs que vous éprouvez que de toutes celles qu'ils éprouvent eux-mêmes. Quant à moi, vertueuse citoyenne, mon âme se déchire quand je me représente toutes les épreuves par lesquelles vos lâches persécuteurs vous font passer, d'autant plus qu'avec toute la bonne volonté possible, il n'est aucun moyen à pouvoir prendre, quant à présent, contre cette affreuse tyrannie. Mais rassurez-vous, leur règne va bientôt finir, la nation entière va se lever pour écraser cette horde de scélérats et va vous dédommager généreusement de tous les maux que vous souffrez pour elle. Je vois déjà les couronnes civiques qui s'apprêtent pour vous et votre respectable époux; et rempli de cette agréable idée, m'en reposant sur votre constance sur des maux passagers qui ne sauraient abattre votre âme courageuse, je me plais à vous croire mille fois plus heureuse dans votre honorable prison que ne le sont sur leur siège de sang et de crimes les tyrans qui vous y détiennent. Les trois quarts au moins des départements se sont déjà prononcés de la manière la plus forte de toutes parts pour renverser le trône de l'anarchie; les plus grandes mesures se prennent entre eux pour opérer cette heureuse révolution qui, j'espère, va être la dernière de toutes. Vingt-deux de nos collègues proscrits, et dans ce moment peut-être plus, sont réunis à Caen, et ils travaillent nuit et jour pour éclairer l'opinion publique et faire réussir un vaste plan. J'en reçois fréquemment des nouvelles qui sont de jour à autre toujours plus satisfaisantes. Malgré les efforts des conspirateurs, qui jouent dans ce moment de leur reste pour tâcher d'esquiver le coup, j'aurai soin, quand l'occasion s'en présentera, de vous informer des nouvelles intéressantes qui viendront à ma connaissance. Je dois cependant vous prévenir, afin de calmer votre juste impatience, que les mouvements des départements ne seront pas aussi prompts que nous le désirerions tous. Les maux de la patrie sont si grands et si compliqués, qu'il faut nécessairement user de toute la sagesse et de la prudence possibles dans les remèdes à y apporter, puisque la moindre imprévoyance risquerait de tout perdre. D'après les données que je puis avoir, je ne compte guère qu'on frappe les grands coups que sur la fin du mois que nous allons commencer. En attendant, je sens bien que nos ennemis peu-

vent encore nous faire bien du mal; mais il est impossible de pouvoir l'éviter. En attendant, armons-nous de patience et bravons les dangers; les âmes républicaines sont à l'épreuve de tout. Il est inutile que je vous offre mes petits services dans tout ce qui pourra humainement dépendre de moi; mon dévouement pour vous et tout ce qui vous appartient est sans bornes, et rien au monde ne me sera si flatteur que de pouvoir trouver l'occasion de vous être agréable en quelque chose; c'est dans ces sentiments que je vous prie de me croire très respectueusement votre dévoué serviteur

L. Dep.[Lauze-Deperret].

Cependant Garat, sur les instances de Champagneux, et malgré la sanglante lettre du 20 juin, s'était décidé à intervenir auprès du Comité de Sûreté générale, qui avait pris, par son ordre du 24 juin, l'arrestation à son compte. Voici ce que Champagneux (*Discours prélim.*, LII-LIV) dit à ce sujet :

«Elle adressa plusieurs lettres à Garat, ministre de l'Intérieur, pour faire prononcer par les autorités compétentes sur ses plaintes. Garat, qui voyait grossir les préventions et l'orage contre les Roland, voulut d'abord temporiser, ce qui lui attira la terrible lettre dont la Ce Roland parle dans ses *Mémoires* et dont elle regrette d'avoir perdu la copie. Je l'ai, moi, cette copie; et cependant je ne la publierai pas; je le dois à Garat, qui avait fait une réponse très dure à cette lettre et qui, à ma prière, non seulement ne l'envoya pas à son adresse, mais écrivit au Comité de Sûreté générale et lui présenta avec assez d'énergie les réclamations de la Ce Roland.

«Cette lettre de Garat au Comité reçut une réponse, du 1er juillet 1793, signée par Chabot et Ingrand, deux des membres; elle est dégoûtante d'absurdités et d'injures, la voici :

Le Comité de Sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arrestation de la Ce Roland sur l'évasion de son mari, qui dans ce moment souffle le feu de la guerre civile dans le département du Rhône-et-Loire[1], *et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce avec son prétendu*

[1] Nous avons dit que Roland était à Rouen. Mais on semblait persuadé, à Paris, qu'il était à Lyon, soulevant la ville. Déjà, le 24 juin, quand les commissaires de la section de Beaurepaire étaient allés à la Mairie réclamer contre la seconde arrestation de Madame Roland, les administrateurs de la police, Louvet et Jobert, avaient répondu que le nouveau mandat d'arrêt était «valable et nécessaire» : 1°.......; 2° «parce que l'ex-ministre Roland est maintenant dans la ville de Lyon, qui est en pleine insurrection». (Procès-verbal dressé par la section de Beaurepaire, cité par Faugère, *Mém.*, I, 395-398.) L'erreur était générale. — Voir rapport de Saint-Just à la Convention, le 8 juillet : — lettre des représentants à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche au Comité de Salut public, du 16 juillet (Aulard, V, 276-279); — article

vertueux mari dans le projet de pervertir l'esprit public par un bureau de formation dudit esprit[1]. *Comme le procès tient à celui de la grande conspiration, la C^e Roland voudra bien attendre le rapport général qui doit en être fait après que nous aurons sauvé nos finances par un grand plan, et que nous aurons jeté l'ancre de la Constitution par l'éducation nationale et la simplification du code*[2].

«Je communiquai cette lettre à la C^e Roland, qui, bien convaincue qu'elle n'avait plus rien à espérer d'hommes atroces et prévenus, jugea seulement à propos de consacrer leur injustice dans sa lettre à la section de Beaurepaire[3].»

537

AU CITOYEN DUPERRET [À PARIS[4]].

[Fin juin ou commencement de juillet 1793, — de Sainte-Pélagie.]

Je vous dois mille remerciements, brave citoyen, des sentiments que vous me témoignez, et surtout des excellentes choses dont vous me faites part. Mes amis et ma patrie sauvés, que m'importe le reste! Dès que les premiers sont en sûreté, et que la majorité des départements, jugeant l'état des choses, se dispose à l'améliorer, je n'ai plus d'inquiétude ni de regrets. Je suis fière d'être persécutée dans un moment où l'on proscrit les talents et l'honnêteté. Assurément, je suis plus tranquille dans les fers que ne le sont mes oppresseurs dans l'exercice de leur injuste puissance. J'avoue que le raffinement de cruauté avec lequel ils ont ordonné ma mise en liberté pour me faire arrêter de nouveau l'instant d'après m'a enflammée d'indignation; je n'ai plus vu jusqu'où pourrait se porter leur tyrannie; je me suis hâtée de faire prévenir tous ceux qui prennent à moi quelque intérêt, non que je crusse qu'il y eût rien à faire, ni

d'Aristide Valcour, dans le *Journal de la Montagne*, du 25 juillet, cité par Vatel, II, 359; — rapport d'Amar à la Convention, du 3 octobre. — Cf. les démentis de Madame Roland, *Mém.*, I, 194, 222-223, 236.

(1) Sur le *Bureau d'esprit public*, tant reproché à Roland, voir la réponse de sa femme, *Mém.*, I, 122-125.

(2) Champagneux a reproduit encore deux fois cette lettre, t. II, p. 195, et t. III, p. 395.

(3) C'est la lettre ci-après, du 4 juillet, n° 539.

(4) Cette lettre est évidemment une réponse à la lettre précédente de Lauze de Perret. Publiée par Champagneux, III, 433, reproduite par Faugère, I, 324, elle se trouve en original aux Archives, dossier déjà cité, cote 3.

que mon courage s'étonnât de rien, mais afin que les attentats fussent connus et que mon sort ne restât pas ignoré.

Je sais que le ministre de l'Intérieur a signé une lettre qu'on lui a fait écrire pour l'administration de police, laquelle a répondu qu'elle n'avait agi que par ordre du Comité de Sûreté générale de la Convention. C'est une manière de s'entendre et de s'étayer pour se dispenser de toute faveur et pour éloigner les réclamations. Je n'ai pas envie d'en adresser à personne, car je ne veux pas m'avilir. J'attendrai ma liberté du retour du règne de la justice et, digne de bonne fortune, je ne m'abattrai point dans la mauvaise.

Les nouvelles de mes amis sont le seul bien qui me touche; vous avez contribué à me le faire goûter. Dites-leur que la connaissance de leur courage et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté me tient lieu et me console de tout; dites-leur que mon estime, mon attachement et mes vœux les suivent partout. L'affiche de B... [1] m'a fait grand plaisir. Adieu, brave citoyen, votre droiture et votre intrépidité vous assurent des sentiments que je vous porte et vous conserve.

538

[À BUZOT, À CAEN [2].]

3 juillet [1793, — de Sainte-Pélagie].

Quelle douceur inconnue aux tyrans que le vulgaire croit heureux dans l'exercice de leur puissance! Et s'il est vrai qu'une suprême intelligence répartisse les biens et les maux entre les hommes suivant les lois d'une rigoureuse compensation, puis-je me plaindre de mon infortune, lorsque de telles délices me sont réservées? — Je reçois ta lettre du 27; j'entends encore ta voix courageuse, je suis témoin de tes résolutions, j'éprouve les sentiments qui t'animent, je m'honore de t'aimer et d'être chérie de toi. — Mon ami, ne nous égarons pas jusqu'à frapper le sein de notre mère en disant du mal de cette vertu qu'on achète, il est vrai, par de cruels sacrifices, mais qui les paye

(1) Il s'agit probablement de Barbaroux. — «Je te fais encore passer, mon cher ami, une demi-douzaine d'exemplaires de mon *Adresse aux Marseillais*...» (Lettre de Barbaroux à de Perret, datée de Caen, du 25 juin 1793, publiée par Champagneux, III, 426-427.)

(2) Publié en 1864, avec fac-similé, par M. Dauban (*Étude sur Madame Roland*, p. 27-31). Bibl. nat., ms. n. A. fr., n° 1730.

à son tour par des dédommagements d'un si grand prix. Dis-moi, connais-tu de moments plus doux que ceux passés dans l'innocence et le charme d'une affection que la nature avoue et que règle la délicatesse, qui fait hommage au devoir des privations qu'il lui impose, et se nourrit de la force même de les supporter? Connais-tu de plus grand avantage que celui d'être supérieur à l'adversité, à la mort, et de trouver dans son cœur de quoi goûter et embellir la vie jusqu'à son dernier souffle? — As-tu jamais mieux éprouvé ces effets que de l'attachement qui nous lie, malgré les contradictions de la société et les horreurs de l'oppression? Je te l'ai dit, je lui dois de me plaire dans ma captivité. — Fière d'être persécutée dans ces temps où l'on proscrit le caractère et la probité, je l'eusse, même sans toi, supportée avec dignité; mais tu me la rends douce et chère. Les méchants croient m'accabler en me donnant des fers... Les insensés! que m'importe d'habiter ici ou là? Ne vais-je pas partout avec mon cœur, et me resserrer dans une prison, n'est-ce pas me livrer à lui sans partage? Ma compagnie, c'est ce que j'aime; mes soins, d'y penser. Mes devoirs, dès que je suis seule, se bornent à des vœux pour tout ce qui est juste et honnête, et ce que j'aime occupe encore le premier rang dans cet ordre. Va, je sens trop bien ce qui m'est imposé dans le cours ordinaire des choses pour me plaindre de la violence qui l'a détourné. Si je dois mourir... eh bien! je connais de la vie ce qu'elle a de meilleur, et sa durée ne m'obligerait peut-être qu'à de nouveaux sacrifices. L'instant où je me suis le plus glorifiée d'exister, où j'ai senti plus vivement cette exaltation d'âme qui brave tous les dangers et s'applaudit de les courir, est celui où je suis entrée dans la Bastille que mes bourreaux m'avaient choisie. Je ne dirai pas que j'ai été au-devant d'eux, mais il est très vrai que je ne les ai pas fuis. Je n'ai pas voulu calculer si leur fureur s'étendrait jusqu'à moi; j'ai cru que, si elle s'y portait, elle me donnerait occasion de servir X...[1], par mes témoignages, ma constance et ma fermeté. Je trouvais délicieux de réunir le moyen de lui être utile à une manière d'être qui me laissait plus à toi. J'aimerais à lui sacrifier ma vie pour acquérir le droit de donner à toi seul mon dernier soupir. Excepté les agitations terribles que m'ont causées les décrets contre les proscrits, je n'ai jamais joui d'un plus grand calme que dans cette étrange situation, et je l'ai goûté sans mélange lorsque je les ai sus presque tous en sûreté, lorsque je t'ai vu travaillant en liberté à conserver celle de ton pays.

[1] Roland.

Je suis étonnée que les deux amis[1] ne t'aient porté que mon premier billet; tu aurais dû recevoir par eux deux longues lettres. La seconde se sentait de l'indignation dont m'avaient pénétrée ma seconde arrestation et l'affreux entourage que je me trouve avoir dans cette autre maison. Je n'échappe point encore à l'impression que produisent les propos dégoûtants des femmes perdues qui logent sous le même toit, les rumeurs qu'excitent parfois les tentatives des assassins pour égorger leurs gardiens[2]. Je n'écris plus ici comme je faisais dans mon premier logis, je me sens très surveillée, et je ne veux pas exposer mes pensées à tomber dans des mains indignes. Je suis capable de dire à mes bourreaux tout ce qu'on peut leur adresser de terrible, mais ils ne sont pas faits pour entendre tout ce que je pourrais exprimer. J'ai repris le dessin, je fais de l'anglais, je lis les anciens, je médite beaucoup et je sens davantage.

Le pauvre X. [Roland] est dans un triste état. Ma seconde arrestation l'a rempli de terreur; il m'a envoyé de trente lieues une personne qu'il a chargée de tout tenter[3]. J'ai fait sentir l'imprudence et les dangers de pareilles entreprises; d'ailleurs, je ne veux pas m'y prêter : ce serait gâter ses affaires en pure perte, s'exposer davantage et se couvrir d'un vernis de crainte en compromettant encore de dignes gens; car, dans toutes mes prisons, je trouve des gardiens honteux de m'y voir, qui cherchent à me faire oublier ce que leur office a d'odieux. Il n'est pas jusqu'aux derniers porte-clefs, dont quelques-uns ont pourtant une figure scélérate, qui n'aient l'air humble à ma vue, comme étonnés de celle de l'honnêteté. Et puis... mais qu'ai-je besoin de le dire? N'ayant pas craint d'être ici, je ne dois pas trouver pénible d'y rester.

Je n'ai su l'arrivée du malheureux B[rissot] qu'après mon départ du même lieu[4], et j'imagine que le dessein de m'ôter de son voisinage a contribué à l'atroce manœuvre par laquelle j'ai été reprise au même moment que relâchée. Il est très vrai que c'est de l'invention de Ch.[5] et autres du Comité de Sûreté générale. On peut en juger par sa réponse au ministre, qui avait pressé

[1] Probablement Louvet et Guadet. Louvet et son amie avaient quitté Paris le 24 juin, étaient arrivés à Évreux le 25, y avaient trouvé Guadet venant de Paris à pied. Le lendemain, 26, Louvet et Guadet arrivaient ensemble à Caen (*Mém. de Louvet*, éd. Aulard, I, 101-102).

[2] Cf. *Mém.*, I, 209-232.

[3] Tout nous porte à croire que cette personne était Mme de Vouglans (Henriette Cannet), venue d'Amiens, qui est, en effet, à 30 lieues (133 kilomètres) de Paris. — Cf. la lettre suivante, et *Mém.*, II, 248. — Voir aussi Appendice A.

[4] Nous avons dit que Brissot fut écroué à l'Abbaye le 23 juin, et que Madame Roland en sortit le 24.

[5] Chabot.

pour que, du moins, je fusse interrogée. C'est une pièce curieuse par l'absurdité du fond et l'indécence du style. Tu en auras copie [1].

L'acharnement contre B[rissot] est extrême. Le tribunal révolutionnaire travaille maintenant l'affaire d'Orléans [2] et s'apprête à s'occuper de lui après. Sa situation me tourmente; il est affreux de voir l'un des plus ardents défenseurs de la liberté exposé au sort de Sidney.

Puisse cette lettre te parvenir bientôt, te porter un nouveau témoignage de mes sentiments inaltérables, te communiquer la tranquillité que je goûte, et joindre à tout ce que tu peux éprouver et faire de généreux et d'utile le charme inexprimable des affections que les tyrans ne connurent jamais, des affections qui servent à la fois d'épreuves et de récompenses à la vertu, des affections qui donnent du prix à la vie et rendent supérieur à tous les maux!

Mille choses à nos amis, et surtout au sensible L. [Louvet].

539

LA CITOYENNE ROLAND À LA SECTION DE BEAUREPAIRE [3].

4 juillet 1793, — [de Sainte-Pélagie].

L'intérêt que la section m'a témoigné, en qualité d'habitante de son arrondissement et d'opprimée, me fait une loi de l'instruire de ce qui me concerne dans l'affaire dont elle s'est mêlée [4].

[1] Madame Roland en envoya aussi copie à Dulaure, en ajoutant en note, sur la phrase où Chabot et Ingrand ajournaient l'examen de son affaire après le vote de la Constitution : «Comme si le premier appui, le plus sûr garant d'une Constitution n'était pas la justice! Comme s'il était permis à des législateurs de se jouer de la liberté, de la réputation des citoyens, et de renvoyer légèrement à une époque indéterminée le soin de reconnaître leurs droits ou de leur en assurer la jouissance! Mais, sans doute, ce n'est pas à ceux qui les violent d'avouer leur propre tort. Que ce soit donc le public qui les juge et les redresse!» Dulaure publia la pièce, mais en supprimant ces observations. (Ms. 9533, fol. 291, copie.)

[2] A la suite d'une insulte faite à Léonard Bourdon, à Orléans (15 mars), treize personnes de cette ville avaient été traduites devant le tribunal révolutionnaire; leur procès dura du 28 juin au 12 juillet; neuf furent condamnées à mort (Wallon, *Trib. révol.*, I, 181-186).

[3] Publiée deux fois par Champagneux (*Disc. prélim.*, p. LIV, et plus complète, t. II, p. 194-195). — M. Faugère (I, 232) a donné le moins complet des deux textes.

[4] Nous avons signalé les efforts qu'a-

L'administration de la police, à laquelle le ministre avait écrit à mon sujet, ayant répondu qu'elle n'avait agi que d'après les ordres du Comité de Sûreté générale de la Convention, le ministre s'est adressé à ce comité pour réclamer la loi qui exige que les détenus soient informés du délit dont ils sont prévenus et interrogés dans le plus court délai. Le Comité a fait une réponse dont je joins ici la copie, elle expose ses motifs et ses griefs contre moi; c'est elle-même que j'offrirais aux personnes impartiales pour ma justification, si elle était nécessaire. Il ne sera pas difficile de reconnaître que cette réponse est absurde quant au fond des choses; je laisse à juger si elle est décente quant à la forme. Elle établit mon arrestation sur l'absence de mon mari, comme s'il était des lois qui permissent jamais de prendre une personne pour une autre; elle l'établit encore sur ma complicité du prétendu projet de pervertir l'opinion publique, comme si la responsabilité d'un ministre s'étendait sur son épouse; elle porte, dans tous ses points, sur de fausses accusations contre un autre individu que celui pour lequel il était fait des réclamations.

Roland n'est point à Lyon, et je défie ceux qui le calomnient de justifier leur dire imposteur; il pourra le prouver quand il en sera temps. Il ne souffle nulle part le feu de la guerre civile. Roland a sollicité, durant cinq mois, l'apurement de ses comptes, le jugement de sa conduite publique et privée; toutes les pièces nécessaires étaient entre les mains de l'Assemblée. Cette justice lui a été obstinément refusée : on voulait donc le retenir pour l'arrêter dans un moment prévu? Il a donc dû se soustraire à cette inique arrestation, et il ne l'a fait qu'à la dernière extrémité. Roland, loin de corrompre l'esprit public, n'a cessé d'obéir au décret qui lui ordonnait de concourir à l'éclairer par des écrits tous connus et avoués; que l'on cite un seul de ses écrits qui ne contienne pas les principes de la plus pure morale et de la plus saine politique !

Roland a exigé des comptes de ceux à qui il devait en demander, parce qu'il en rendait lui-même de très rigoureux; Roland s'est élevé contre tous les actes de violence qui offensaient les lois et blessaient l'humanité, parce qu'il a cru qu'après le renversement de la tyrannie rien n'était plus pressant que de faire chérir la liberté par un régime équitable et d'appuyer la République sur des

vaient faits, le 24 juin, les commissaires de la section Beaurepaire, pour s'opposer à la seconde arrestation de Madame Roland. On en verra le détail dans le procès-verbal qu'ils firent dresser, et qui a été publié par M. Faugère, I, 395-398. L'original, après avoir passé par plusieurs ventes, appartenait au regretté M. Étienne Charavay et a figuré à la vente de sa collection, troisième vente, n° 968, 17-18 mai 1901.



vertus. Dès lors, Roland parut redoutable aux brigands qui profitent des révolutions pour s'enrichir, aux ambitieux qui les perpétuent pour augmenter leur puissance, et aux hommes turbulents, égarés, qui n'ont d'activité que pour détruire et qui sont toujours prêts de croire à la perfidie des sages qui veulent édifier.

Voilà les crimes de Roland. Les miens sont de m'honorer des principes qu'il professe et d'avoir un courage égal au sien. Je n'ai point été effrayée des dangers que son caractère et son inflexible probité lui faisaient courir, de même que je n'avais pas été séduite par l'espèce d'éclat qui environne une place difficile, de même que je ne suis point abattue dans les fers où l'on m'a jetée.

Femme d'un ministre honoré, ou prisonnière à Sainte-Pélagie, ici comme là, je vaux, j'existe par les sentiments dont mon cœur est animé. Aujourd'hui comme alors, indignée contre l'injustice, mais également ferme et paisible, dans la bonne ou la mauvaise fortune, digne de la première, et supérieure à la seconde, je ne mets de prix à la vie que pour pratiquer ce qui est juste, et rendre hommage à la vérité.

Mes concitoyens voudront bien accueillir cette profession de foi que je n'eusse jamais songé à rendre publique, si un abus d'autorité ne m'inculpait d'une manière publique. Ceux qui me connaissent y retrouveront l'expression abrégée de ce que je suis en effet; j'en appelle à leur témoignage pour venger ma personne ou ma mémoire des atteintes de la calomnie.

540

[À BUZOT, À CAEN [1].]

6 juillet [1793, — de Sainte-Pélagie].

Je l'ai vu hier pour la seconde fois cet excellent V. [2]. Il m'a remis les tiennes du 30 et du 1er. Je ne les avais point ouvertes en sa présence. On ne lit point son ami devant un tiers, tel qu'il soit et connût-il ce dont il est porteur.

[1] Publiée en 1864, en fac-similé, par M. Dauban (*Étude sur Madame Roland*, p. 33-36). — Ms. 1730.

[2] Vallée. Jacques-Nicolas Vallée (1754-1828), député de l'Eure à la Convention, fut, en juin et juillet 1793, un des intermédiaires les plus actifs entre les Girondins réfugiés à Caen et leurs collègues détenus à Paris (voir les lettres de Barbaroux à de Perret, publiées par Champagneux, III, 413-429). C'est chez son frère, curé constitutionnel du Vieil-Évreux, que Buzot

IMPRIMERIE NATIONALE

Mais son attachement pour toi, son dévouement à la bonne cause, sa douceur et son honnêteté me l'ont fait entretenir assez longtemps avec plaisir, quoique j'eusse ton paquet dans ma poche, et c'est assurément beaucoup dire. Calme-toi, mon bon ami : ma nouvelle captivité n'a pas tellement aggravé ma situation qu'il faille rien risquer pour la changer. La manière dont elle s'est opérée, l'entourage que je me suis trouvé dans cette seconde prison, ont excité chez moi, dans les premiers instants, une indignation violente; mais elle est tellement partagée par le public, que mes oppresseurs ont plus à perdre et que j'ai plus à gagner d'en laisser subsister le sujet que de le détruire. Ils triompheraient momentanément de ma fuite; ce serait à moi de craindre et à eux de se vanter. Il ne faut pas faire cet échange.

Ma délivrance est infaillible par l'amélioration des choses; il n'est question que d'attendre. Cette attente ne m'est point pénible, et, en vérité, à l'exception de quelques moments bien chers, le temps le plus doux pour moi, depuis six mois, est celui de cette retraite. Je ne te représenterai point les difficultés et les dangers d'une tentative dans le local actuel, eu égard à ses dispositions et au nombre des surveillants. Rien ne m'arrêterait si j'avais à les braver seule pour aller te joindre; mais exposer nos amis et sortir des fers dont la persécution des méchants m'honore pour en reprendre d'autres que personne ne voit et qui ne peuvent me manquer, cela ne presse nullement. Je sens toute la générosité de tes soins, la pureté de tes vœux, et plus je les apprécie, plus j'aime ma captivité présente. *Il* est à R[ouen], bien près de toi, comme tu vois, chez de vieilles amies et parfaitement ignoré, bien doucement, bien choyé[1], tel qu'il faut qu'il soit pour que je n'aie point à m'inquiéter, mais dans un état moral si triste, si accablant, que je ne puis sortir d'ici que pour me rendre à ses côtés. J'ai repoussé les projets, du genre des tiens, qu'il avait formés à mon sujet, et pour lesquels est encore à Paris une personne qu'il a envoyée[2]. Politiquement parlant, ce serait détestable, comme il serait fou à ceux des députés qui restent ici de s'échapper maintenant. Ma personne n'est pas de la même importance que la leur, puisque je ne représente que moi; mais mon oppression en est encore plus odieuse, parce qu'elle semble plus gratuite. La durée de ma capti-

s'était arrêté le 3 juin, en quittant Paris. — Vallée fut décrété d'arrestation le 30 juillet, d'accusation le 3 octobre, parvint à s'échapper et fut rappelé à la Convention le 25 ventôse an III (15 mars 1795).

[1] *Mém.*, I, 217 : «Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié.» Cf. plus haut, page 484, note 4.

[2] Cf. page 494, note 2.

vité est une attestation journalière de la plus révoltante tyrannie; il faut toute leur bêtise pour laisser cet aliment à la haine publique, et nous serions bien malhabiles de l'ôter. La présence des derniers dangers pourrait seule nous justifier. Ces dangers n'existent pas: s'ils naissaient inopinément, il se trouverait beaucoup d'honnêtes gens pour les détourner. Me traîneraient-ils au tribunal révolutionnaire? J'ai calculé cela même, et je ne le crains pas. Ce serait une nouvelle école de leur part; je la ferais tourner au profit de la chose publique, et bien difficilement ils en feraient résulter ma ruine. Aussi n'ont-ils pas dessein d'entamer de sitôt le procès de la grande conspiration des Trente-deux [1], dans laquelle ils veulent m'impliquer comme complice du projet de pervertir l'opinion publique. On ne sait duquel on doit plus s'étonner, de leur profonde malice ou de leur absurdité. L'impudent capucin [2] a annoncé que le comité de S. p. [Salut public] ne ferait son rapport à ce sujet qu'après l'éducation nationale, les finances [3] et la simplification du Code.

J'apprends que des officiers municipaux ont couru hier les sections pour lever et faire marcher contre ce qu'ils appellent des brigands. Ce matin, on a battu la caisse dès 5 heures pour le même objet.

Je me suis fait apporter, il y a quatre jours, *this dear picture* [4], que, par une sorte de superstition, je ne voulais pas mettre dans une prison; mais pourquoi donc se refuser cette douce image, faible et précieux dédommagement de la présence de l'objet? Elle est sur mon cœur, cachée à tous les yeux, sentie à tous les moments et souvent baignée de mes larmes. Va, je suis pénétrée de ton cou-

[1] Les Vingt-deux et les Douze, ceux-ci réduits à dix, par la radiation de Fonfrède et de Saint-Martin. C'est pourquoi l'on disait «les Trente-deux». Ils n'étaient même que 31, Rabaut-Saint-Étienne figurant sur les deux listes (Wallon, I, 354-356).

[2] Chabot. — Voir plus haut (lettre 536) sa lettre du 1er juillet à Garat.

[3] M. Dauban a imprimé ici : *l'organisation nouvelle des finances*. Mais, dans le fac-similé qu'il publie lui-même, il est impossible de lire «organisation». Il y a «l'éduca^t n^{le} les...» Notre lecture concorde d'ailleurs avec les termes mêmes de la lettre de Chabot et d'Ingrand.

De même, M. Dauban, par une méprise que M. Faugère a relevée, a traduit, trois lignes plus loin, «on a battu la caisse des 5 h.» par «la caisse des grands jours», au lieu de lire tout simplement «dès 5 heures».

[4] Le portrait de Buzot est sans doute celui que M. Vatel a retrouvé en mars 1863, et qui est aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Versailles. C'est un médaillon, de sept centimètres de diamètre, derrière lequel Madame Roland a écrit une notice sur Buzot. On verra plus loin (lettres 551 et 553) qu'à la fin d'octobre, à l'approche de la mort, la prisonnière le confia à Mentelle.

rage, honorée de ton attachement et glorieuse de tout ce que l'un et l'autre peuvent inspirer à ton âme fière et sensible. Je ne puis croire que le ciel ne réserve que des épreuves à des sentiments si purs et si dignes de sa faveur. Cette sorte de confiance me fait soutenir la vie ou envisager la mort avec calme. Jouissons avec reconnaissance des biens qui nous sont donnés. Quiconque sait aimer comme nous porte avec soi le principe des plus grandes et des meilleures actions, les prix des sacrifices les plus pénibles, le dédommagement de tous les maux. Adieu, mon bien-aimé, adieu!

541

[À BUZOT, À CAEN[1].]

7 juillet [1793, — de Sainte-Pélagie].

Tu ne saurais te représenter, mon ami, le charme d'une prison où l'on ne doit compte qu'à son propre cœur de l'emploi de tous les moments! Nulle distraction fâcheuse, nul sacrifice pénible, nul soin fastidieux; point de ces devoirs d'autant plus rigoureux qu'ils sont respectables pour un cœur honnête; point de ces contradictions des lois ou des préjugés de la société avec les plus douces inspirations de la nature; aucun regard jaloux n'épie l'expression de ce qu'on éprouve ou l'occupation que l'on choisit; personne ne souffre de votre mélancolie ou de votre inaction, personne n'attend de vous des efforts ou n'exige des sentiments qui ne soient pas en votre pouvoir. Rendu à soi-même, à la vérité, sans avoir d'obstacles à vaincre, de combats à soutenir, on peut, sans blesser les droits ou les affections de qui que ce soit, abandonner son âme à sa propre rectitude, retrouver son indépendance morale au sein d'une apparente captivité, et l'exercer avec une plénitude que les rapports sociaux altèrent presque toujours. Il ne m'était pas même permis de chercher cette indépendance et de me décharger ainsi du bonheur d'un autre qu'il m'était si difficile de faire; les événements m'ont procuré ce que je n'eusse pu obtenir sans une sorte de crime. Comme je chéris les fers où il m'est libre de t'aimer sans partage et de m'occuper de toi sans cesse! Ici, toute autre obligation est suspendue; je ne me dois plus qu'à qui m'aime et mérite si bien d'être chéri. Poursuis généreusement ta

[1] Publiée en 1864, en fac-similé, par M. Dauban (*Étude sur Madame Roland*, p. 39-50). — Bibl. nat., ms. n. A. fr., n° 1730.

carrière, sers ton pays, sauve la liberté, chacune de tes actions est une jouissance pour moi, et ta conduite est mon triomphe. Je ne veux point pénétrer les desseins du ciel, je ne me permettrai pas de former de coupables vœux; mais je le remercie d'avoir substitué mes chaînes présentes à celles que je portais auparavant, et ce changement me paraît un commencement de faveur. S'il ne doit pas m'accorder davantage, qu'il me conserve cette situation jusqu'à mon entière délivrance d'un monde livré à l'injustice et au malheur.

Je suis interrompue dans l'instant; ma fidèle bonne m'apporte ta lettre du 3; tu es inquiet de mon silence. Mais tu ne sais donc pas, mon ami, que je n'ai vu le *bon ange*[1] qu'une seule fois; qu'*elle* a dû partir et qu'elle a définitivement quitté cette ville, peu après; j'ai fait connaissance avec sa sœur qui me sert d'intermédiaire pour la correspondance; les dispositions n'ont pu être faites si rapidement, au milieu de ma translation, qu'il ne se soit écoulé quelques jours sans que j'aie pu t'écrire. Je n'ose conserver avec moi aucune espèce de papier, je puis craindre un examen imprévu d'un moment à l'autre, et mes gardiens ont conçu je ne sais quelles inquiétudes qui me font un peu plus resserrer depuis quelques jours. Mais en te donnant ces détails pour satisfaire ton impatience et ton inquiétude, je suis pressée de m'élever contre ta résolution de te mettre sous les armes. Mon ami, je sais ce que le courage dicte ou préfère, et à Dieu ne plaise que j'arrête jamais ces nobles élans! Mais il s'agit ici de ce que le bien public requiert et non pas seulement de ce que l'homme brave se plaît à embrasser. Il y a trop peu de têtes propres au conseil, nécessaires à diriger les mouvements, pour qu'il faille les exposer dans l'action. Représentants du peuple dont on a méconnu les droits, outragé l'inviolabilité, vous avez été dans vos départements faire entendre de justes réclamations; ils se lèvent pour rétablir leurs droits, ce n'est pas à vous de marcher à la tête de leurs bataillons; vous auriez l'air de vous y mettre pour satisfaire des vengeances personnelles. Déjà Lacroix[2] a répandu ici que tu viendrais avec les bataillons, et je ne doute pas que la crainte qu'inspire aux lâches ton intrépidité ne leur fasse prendre toutes les voies pour n'avoir plus à la redouter. Tu peux leur être plus funeste où tu

[1] «Le bon ange» et un peu plus loin «la mère d'Adèle» est Mme Goussard. Elle avait quitté Paris pour accompagner Mme Petion allant rejoindre son mari en Normandie (voir *Mém. de Petion*, éd. Dauban p. 162-163). Sa sœur était cette lingère de la rue Croix-des-Petits-Champs, qui, du 23 au 25 juin, cacha trois jours Petion dans sa chambre (*ibid.*, 128-133).

[2] Delacroix, député d'Eure-et-Loir, l'ami de Danton.

es encore et avec tes soins persévérants que par les actes d'un guerrier. Je ne te dirai pas que l'idée de dangers nouveaux, prochains et multipliés, contriste mon cœur et fait évanouir pour moi toute espérance; si tu devais les courir, je serais la première à te féliciter de les braver, car enfin je sais aussi comme on échappe au malheur, ou comme on vient à bout de le surmonter et d'y mettre un terme. Je n'ai qu'un mot à dire: si tous tes collègues, après une mûre délibération, croient devoir prendre ce parti-là, tu n'auras point de raison d'en choisir un autre; mais j'estime que tu ne dois pas leur en donner l'exemple et qu'il est plus conforme aux principes de rester au poste où vous êtes. Je ne veux point en exprimer davantage; j'ai hâte de faire partir cette lettre; il y a toujours tant de longueur avant que chacune parvienne à sa destination!

Adieu, mon ami, mon bien-aimé; non, ce n'est point là un dernier adieu, nous ne sommes point séparés à jamais, ou la destinée abrégerait beaucoup le fil de mes jours. Ah! prends garde à ne pas tout perdre par une ardeur inconsidérée!

Le 7, au soir.

Douce occupation, communication touchante du cœur et de la pensée, abandon charmant, libre expression des sentiments inaltérables et de l'idée fugitive, remplissez mes heures solitaires! Vous embellissez le plus triste séjour, vous faites régner au fond des cachots un bonheur après lequel soupire quelquefois vainement l'habitant des palais.

L'asile ordinaire du crime est devenu l'abri de l'innocence et de l'amour; purifié par leur présence, il n'offre plus dans l'étroite enceinte qui les renferme que l'image de la paix, les instruments de l'étude, les souvenirs affectueux d'une âme aimante, d'une conscience pure, la résignation du courage et l'espoir de la vertu. O toi! si cher et si digne de l'être, tempère l'impatience qui te fait frémir en songeant aux fers dont on m'a chargée : ne vois-tu pas les biens que je leur dois? Tu veux que, plus tranquille sur tes propres dangers, j'approuve la préférence que tu leur donnes sur la vie moins exposée de législateur; ah! sans doute, il convient mieux à l'énergie de ton caractère, à ta bouillante ardeur pour le renversement de la tyrannie et le salut de notre patrie déchirée, de travailler généreusement à combattre l'une et servir l'autre par les moyens réunis de la force et de la sagesse, que de lutter péniblement contre le crime dans une Assemblée incapable de la (*sic*) confondre; juge donc avec la même impartialité des avantages d'une situation qui me laisse entièrement à moi sur celle où des obligations saintes et terribles contraignaient mes facultés et dé-



chiraient mon faible cœur. Je suis où l'a voulu la destinée; on dirait qu'attendrie sur mes maux, touchée des combats qu'elle-même m'avait imposés, elle a préparé les événements qui devaient me procurer quelque relâche et me faire goûter le repos; elle s'est servie de la main des méchants pour me conduire dans un port; elle les emploie à faire du bien malgré eux, et à dévoiler toute leur noirceur de manière à inspirer cette haine avant-coureur de leur chute; elle offre à mon courage l'occasion d'être utile à la gloire de celui avec qui elle m'avait liée; elle cède à ma tendresse la liberté de se développer en silence et de s'épancher dans ton sein. O mon ami, bénissons la Providence; elle ne nous a pas rejetés, elle fera plus un jour peut-être; vengeons-nous toujours à mériter ses bienfaits de la lenteur qu'elle paraît mettre à les accorder.

J'ai oublié de te dire que Duperrey[1], à qui j'avais eu l'idée d'écrire sans savoir qu'il eût eu rien pour moi, m'a mandé qu'il avait longtemps gardé deux lettres qui m'étaient destinées, cherchant inutilement comment me les faire parvenir, qu'enfin il les avait remises à P[etion], mais que celui-ci était parti le lendemain et qu'il les avait probablement emportées. — Je croirais plutôt qu'il les aurait égarées ou perdues, c'est mieux dans sa trempe un peu froide et négligente. Au reste, tu es à même de t'en informer aujourd'hui, et c'est pour cela que je te mets au courant[2].

Sans doute que tu as vu maintenant la *Mère d'Adèle,* notre bon ange. C'est ainsi qu'elle veut être désignée dans ces écrits, et tu sauras le nom qu'elle a imaginé de me donner avec sa sœur. Je n'ai vu celle-ci non plus qu'une fois. Le lieu que j'habite est à une grande distance des quartiers fréquentés, et il faut être fort réservé dans les démarches pour se conserver des moyens de communiquer, car les tyrans épient tout et s'opposent à tout.

J'ai beaucoup applaudi dans le principe à la résolution des départements de n'agir que tous ensemble. Je ne sais maintenant si ces délais, qui donnent à l'ennemi tant de facilités pour se mettre en mesure, ne deviendront pas funestes à la bonne cause. On fait venir en poste un bataillon de Metz; l'argent et l'intrigue ne sont pas épargnés, et leur effet est redoutable dans une masse aussi corrompue. Il est vrai que la majorité des Parisiens ouvrira les bras aux frères

[1] Lauze de Perret.

[2] On pourrait induire de ce passage que les lettres de Buzot des 15 et 17 juin, apportées à Madame Roland le 22, par Mme Goussard, ne seraient pas celles qui, transmises par Barbaroux à de Perret, auraient été remises par celui-ci à Petion, et par Petion à Mme Goussard (voir page 481, note 2). Mais il nous semble que Madame Roland doit se tromper ici.

des départements : elle les attend comme des libérateurs; mais, jusque-là, elle laisse faire, et, s'ils n'étaient les plus forts, elle tournerait aussi contre eux, car la lâcheté la caractérise. Cette lâcheté abandonne le terrain aux oppresseurs, qui ont pour eux, en ce moment, des apparences de légalité avec lesquelles on enchaîne les sots. Il est possible que cinq à six mille hommes, arrivés dans la première quinzaine, eussent changé l'air du bureau; mais puisqu'on a tant fait que d'attendre, ce n'est plus le cas de se détacher : il faut que ce soit la masse qui s'ébranle. La grande affaire est de s'assurer des postes, de maintenir une grande discipline, d'entretenir le bon esprit par des écrits marqués au coin de la vérité, de la vigueur et de la simplicité, de bien veiller aux subsistances, aux moyens de soutenir les frais, et d'ordonner sagement les dépenses. Voilà les parties que devraient surveiller les députés et auxquelles leurs soins ou leurs avis doivent être donnés. Il y a presque toujours assez de gens pour agir, et trop peu qui soient capables de diriger.

V[allée] m'a bien parlé de fonds, s'ils m'étaient nécessaires; mais, outre que mes besoins sont extrêmement bornés, j'ai eu recours, dès le commencement, à mon propriétaire, et je l'ai fait parce qu'il est nécessairement nanti, pour tous les cas, des moyens d'être remboursé[1].

Le malheur a voulu que les fonds que nous avions placés nous aient tous été remboursés en avril et mai. Embarrassé de leur rentrée, X.[Roland] a cherché et fait une acquisition[2]. Elle n'est pas toute payée, et j'ai sous les scellés, indépendamment de tous mes effets, peut-être huit ou dix mille livres que je n'ai pu retirer, parce que je n'avais pas la clef du bureau où elles sont renfermées. Ces scellés ont été apposés par les brigands, comme si c'était autant d'objets confisqués, et ils se sont approprié, par avance, quelques-uns de ceux qui étaient à leur dévotion, comme chapeaux, cannes, gants, etc.

Il me semble qu'indépendamment de l'intérêt général celui même de chaque département exige la conservation de l'unité; car c'est sous le faux prétexte qu'ils veulent la rompre, que des communes de ceux-mêmes qui se sont le mieux prononcés se portent en sens contraire. On courrait donc le risque de cruelles divisions intestines si l'on se jetait dans cet extrême.

[1] Dans le compte de tutelle rendu par Bosc, en 1796, à Eudora Roland (ms. 9533, fol. 135-138), on lit : «Loyer à la citoyenne Cauchois, 1,108 livres: — *remboursement à la même, 800 livres*».

[2] Le domaine de Villeron, au district de Gonesse, comprenant 45 arpents (environ 15 hectares), d'un revenu de 1,532 livres, acheté par Roland le 13 mars 1793 (A. Rey, *Bosc*, p. 20 et 46).

Toute cette semaine vient de se passer au bruit des cloches et du canon, que font retentir quelques mains payées. Les sections, peu nombreuses dans leurs assemblées et dominées comme à l'ordinaire, n'offrent point le vœu libre de la masse des Parisiens, mais l'expression forcée, arrachée par l'activité turbulente de quelques individus à d'autres faibles et contraints.

Je fais ici la vérification de l'axiome tant répété, que rien ne supplée l'œil du maître, et j'aurais de bonnes observations à faire sur le régime des prisons à un ministre qui voudrait s'occuper de cette partie intéressante. J'ai eu la fantaisie de me réduire au régime particulier qu'établit l'État pour les détenus; j'y trouvais le plaisir d'exercer l'empire qu'on aime à avoir sur soi-même dans la diminution de ses besoins, et le moyen de faire du bien à ceux qui sont plus malheureux que moi. Mais les forces physiques n'égalent plus les autres chez moi, il m'a fallu abandonner mon entreprise[1]. Le défaut d'exercice n'admet point un grand changement dans la qualité des aliments, parce qu'il ne permet d'en prendre qu'une moindre quantité. J'ai ici un meilleur air qu'à l'Abbaye, et je passe, quand je veux, dans l'agréable appartement du concierge[2]. C'est même là que je suis obligée d'aller recevoir le petit nombre de ceux qui peuvent me visiter; mais il faut traverser pour cela une grande partie de la maison sous l'œil des guichetiers et celui des vilaines femmes qui errent dans mon quartier. Je garde donc habituellement ma cellule. Elle est large de manière à souffrir une chaise à côté du lit. C'est là que, devant une petite table, je lis, je dessine et j'écris: c'est là que, ton portrait sur mon sein ou sous mes yeux, je remercie le ciel de t'avoir connu, de m'avoir fait goûter le bien inexprimable d'aimer et d'être chérie avec cette générosité, cette délicatesse, que ne connaîtront jamais les âmes vulgaires, et qui sont au-dessus de tous leurs plaisirs.

Des fleurs que B^e^ [Bosc] me fait envoyer du Jardin des Plantes[3] décorent cet austère réduit, y développent leurs formes heureuses et le parfument de leurs douces odeurs. Une pauvre prisonnière de mon voisinage me rend des services dont le secours est utile à ma faiblesse, et dont le prix ne l'est pas moins à sa misère. Voilà ma vie.

Mais sais-tu que tu me parles bien légèrement du sacrifice de la tienne, et que tu sembles l'avoir résolu fort indépendamment de moi? De quel œil veux-tu

[1] Cf. *Mém.*, I, 210.

[2] Bouchot, que Madame Roland, dans ses *Mémoires*, appelle Bouchaud.

[3] *Mém.*, I, 218 : «le fidèle Bosc qui m'apportait des fleurs du Jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissaient mon obscur réduit...».

que je l'envisage? Est-il dit que nous ne puissions nous mériter qu'en nous perdant? Et si le sort ne nous permettait pas de nous réunir bientôt, faudrait-il donc abandonner toute espérance d'être jamais rapprochés, et ne plus voir que la tombe où nos éléments pussent être confondus? — Les métaphysiciens et les amants vulgaires parlent beaucoup de *persévérance*, mais c'est celle de la conduite qui est plus rare et plus difficile que celle des affections. Certes, tu n'es pas fait pour manquer d'aucune ni de rien de ce qui appartient à une âme forte et supérieure : ne te laisse donc pas entraîner par l'excès même du courage vers le but où mènerait aussi le désespoir.

Tu as vu mes raisons pour ne pas accepter, dans ces circonstances, un expédient dangereux et qui ne me semble point nécessaire; mais si les circonstances empiraient décidément, je ne me m'obstinerais point dans le refus d'une mesure que leur rigueur justifierait. Il s'agit seulement de calculer avec calme, pour ne point donner à l'impétuosité du sentiment ce qu'il appartient de déterminer à la prudence.

Où donc L.[Louvet] a-t-il laissé son amie[1]? — Que je la plains! — Cependant si j'étais à sa place, tu ne serais pas seul aux lieux qui t'ont reçu, et je m'estimerais heureuse, car je partagerais ces dangers.

Et ce jeune Bx[Barbaroux], ne fait-il pas des siennes dans cette terre hospitalière? C'est pourtant le cas d'oublier de s'amuser, à moins que de savoir, comme Alcibiade, suffire à tout également. Quand je me rappelle la sérénité de P[etion], l'effervescence aimable mais passagère de G^t [Guadet][2], je crains que ces honnêtes gens, là-bas comme ici, n'emploient à *rêver* le bien public le temps qu'il faudrait consacrer à l'opérer.

La femme de B^t[Brissot] est ici. Elle a obtenu de le voir. Il est d'ailleurs fort resserré. On va transférer les autres au Luxembourg. Un homme qui s'intéresse à moi désirait que j'eusse le même sort. Je serais mieux à plusieurs égards; mais, par cette raison-là même, *ils* ne le voudraient pas. D'ailleurs, comment imaginer qu'ils me rapprochassent des députés, tandis qu'ils m'ont probablement ôtée de l'Abbaye pour m'éloigner de celui qu'ils y avaient fait renfermer?

Je ne sais, mon ami, si dans vos projets vous songez à vous ménager des intelligences dans toutes les sections de Paris, de manière qu'à votre approche

[1] C'est le 25 juin que Marguerite Denuelle avait quitté Louvet à Évreux, pour revenir à Paris réaliser des ressources (*Mém. de Louvet*, I, 129) et rejoindre son ami à Vire, dans les premiers jours d'août.

[2] Cf. *Mém.*, I, 151.

ennent des délibérations qui vous secondent. Sans cette entente, vous d'échouer; avec elle, vos succès seraient infaillibles.

égligez point cette mesure, elle est nécessaire et elle presse.

u, mon bien-aimé!

542

[À BUZOT, EN BRETAGNE[1].]

31 août [1793, — de Sainte-Pélagie].

connais, mon ami, le cœur et l'attachement de ta *Sophie*. Eh tu ne peux te représenter encore son émotion, ses ravissements ception de tes nouvelles[2]. Mais que d'incertitudes lui restent, inquiétudes la dévorent! Pourquoi ne pas t'expliquer un peu da- e sur tes entreprises de commerce, si périlleuses dans les circons- ? La sûreté de tes petites propriétés, les succès que tu peux te ttre sont les uniques biens qu'elle soit susceptible de goûter dans le langueur où elle est réduite; elle ne respire que pour les dre et mourra si tu dois souffrir. Je me suis chargé (*sic*) de te lre pour elle et tu ne peux te dissimuler le besoin où elle se d'employer une main étrangère. Je te parlerai mieux de son

. 9533, fol. 222-223. — Cette fait partie de la vente du libraire des 12 et 13 février 1864, mais le xpert, trompé par les déguisements recourt ici Madame Roland, avait la lettre était adressée à un négo- ari de Sophie Cannet! (Voir son e, n° 396.) C'est M. Faugère (ms. l. 221) qui a reconnu que la lettre it à Buzot.

ite de cette méprise de l'expert de lettre n'entra pas alors à la Biblio- Elle fut achetée par M. Faugère, et s ses papiers qu'elle est arrivée à la que nationale, en avril 1899.

[2] Buzot et ses compagnons, à l'approche des troupes victorieuses de la Convention, avaient quitté Caen le 28 juillet, et s'étaient réfugiés en Bretagne, près de Quimper. Le 20 août, neuf d'entre eux s'embarquèrent pour Bordeaux. Mais Buzot, Barbaroux, Petion, Guadet, Louvet, etc., ne se décidèrent à partir pour la même destination que le 20 septembre, après avoir délibéré s'ils ne se rendraient pas plutôt aux États-Unis. C'est ce dernier parti que va recommander Madame Roland, en termes couverts dont le sens reste assez visible. C'était le plus sûr, et d'ailleurs elle avait toujours songé à l'Amérique (voir lettres 550 et 551).

état qu'elle n'oserait faire elle-même. Sa maladie a pris, depuis ton éloignement, des caractères funestes, il est impossible d'en apprécier la durée, d'en calculer le terme. Tantôt des crises violentes paraissent devoir produire de grands changements ou faire craindre de mauvaises suites; tantôt un prolongement douloureux jette au loin dans l'avenir de sombres inquiétudes mêlées de quelque espérance. Du moment où elle fut attaquée, elle calcula tous les possibles et les envisagea avec fermeté. L'état de sa famille et l'idée de ta prospérité la soutenaient alors. Je l'ai vue, heureuse dans la souffrance, conserver sa sérénité, la liberté de son esprit, jouir des biens qu'elle te croyait réservés et se regarder comme une victime propitiatoire dont le sort voulait peut-être le sacrifice pour prix des avantages assurés à ceux qui lui sont chers. Combien tout est changé! Les affaires t'enchaînent loin d'elle et ne t'offrent plus une perspective aussi brillante, en t'imposant de plus rudes travaux; son *vieil oncle*[1] est tombé dans un affaissement horrible; il baisse d'une manière effrayante. Sa vie, toute menacée qu'elle soit, peut cependant se prolonger beaucoup; mais faible, ombrageux, difficile, il trouve cette vie un supplice et la rend telle à ceux qui sont près de lui. Elle a obtenu qu'il jetât au feu le *testament* que tu sais et dont elle était si affectée pour toi; ce n'était pas une petite affaire; il l'a terminée comme un dernier sacrifice, mais elle l'avait exigé avec cette autorité que donne à une malade l'approche des derniers moments, quand elle sait s'en prévaloir.

Dans les premiers temps de ses douleurs, elle avait préparé des *instructions*[2] qu'elle voulait laisser après elle; un malentendu, bien extraordinaire, de la part de l'exécuteur ou plutôt du dépositaire qu'elle avait choisi, les a fait anéantir. Elle a été très sensible à cette

[1] Roland, caché à Rouen, chez les demoiselles Malortie. Il avait entrepris, lui aussi, d'écrire ses *Mémoires*, et il y exhalait son ressentiment contre Buzot. Madame Roland, qui restait en communication secrète avec lui, obtint qu'il brûlât le tout. Cf. lettre 551, à Jany.

[2] Ses *Mémoires*. Voir, sur la destruction des premiers cahiers dans les premiers jours d'août, à la suite de l'arrestation de Champagneux, et l'activité qu'elle mit à les refaire, notre «Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland» dans la *Révolution française* de mars et avril 1897.

erte, mais, comme elle ne s'abat jamais, elle a recueilli ses forces pour ı réparer. Ses moments les plus lucides ont été consacrés à ce pieux evoir, dans lequel tu n'es point oublié.

Que ne peut-on supporter quand on a la confiance de laisser des ɔuvenirs précieux, utiles à ce qu'on aime!

Dans l'étrange destinée qui vous réunit si étroitement pour vous ẹparer plus cruellement encore, jouis du moins, ô mon ami! de l'asɪrance d'être chéri du cœur le plus tendre qui fût jamais.

Que de pleurs j'ai vu répandre à cette pauvre Sophie, en baisant ta ·ttre et ton portrait! Conserve tes jours pour elle; il n'est pas impossble que son âge résiste aux atteintes qu'elle supporte avec tant de ɔurage; et tu te dois à son amour tant qu'elle existe.

Elle m'a chargée de te demander si tu négligeais de porter tes spécuıtions en Amérique? Elle est persuadée que, malgré l'embargo qui oppose à l'exportation, mais qui ne peut subsister longtemps, c'était vec les États-Unis qu'il te convenait de traiter. Elle voudrait que ›utes tes vues se tournassent de ce côté; elle était si pénétrée de la ıgesse de cette disposition, qu'elle se tourmente du louche qu'elle croit oir dans ta lettre à cet égard.

Elle avait fait des tentatives auprès de son vieil oncle pour le porter employer ainsi une partie de ses fonds; mais tu connais sa folie, et idée de ta concurrence l'a repoussé. D'ailleurs, il est devenu incapable e suivre aucune opération, et, elle n'étant pas en situation d'agir, il ne ɜrait pas surprenant qu'il perdît tout son avoir, car il s'abandonne la plus mélancolique inaction. Sois plus sage, mon ami, ne songe ésormais à aucune affaire qu'avec ces braves républicains, il n'y a de onfiance et de sûreté qu'auprès des gens de cette espèce. Sophie attend annonce de ta résolution à cet égard comme du seul moyen qui peut éparer tes malheurs et vous ménager la faculté de vous retrouver un ɔur.

Adieu, l'homme le plus aimé de la femme la plus aimante! Va, je uis te le dire, on n'a pas encore tout perdu avec un tel cœur; en épit de la fortune, il est à toi pour jamais.

La femme de ton associé[1] est venue voir Sophie; elles sont souv ensemble et ton amie parle de toi tendrement; elle s'imagine que mari est avec toi dans ce moment et te prie de lui remettre la ci-join

Joséphine change de situation, mais tu n'as pas oublié la petite Bo flers[2] et tu pourras lui écrire pour ta Sophie, car elle connaît b notre vieil oncle, et moi, je n'ai rien de fixe que ma liaison avec e

Adieu! oh! comme tu es aimé!

543

[À MONTANÉ, À LA FORCE[3].]

11 septembre [1793, — de Sainte-Pélagie].

M. X...[4], prisonnier à la Force, faisait demander avec inquiétude à sa femme, pri so nière à Sainte-Pélagie, s'il était vrai que le général Biron[5] allât dans le quartier des da

[1] Nous inclinerions à croire que cette expression désigne Mme Petion, emprisonnée à Sainte-Pélagie depuis le 9 août.

[2] Nous ne savons qui est Joséphine. Mais «la petite Boufflers» désigne certainement la sœur Sainte-Agathe, qui, sortie de son couvent par suite de la Révolution, était venue habiter autour de Sainte-Pélagie et voyait la prisonnière. — Voir appendice U.

[3] Publiée en partie par Mlle Clarisse Bader dans le *Correspondant* du 10 juillet 1892. — Nous donnons le texte complet, d'après une copie que Mlle Bader a bien voulu nous envoyer.

Il y en a une copie au ms. 9533, fol. 224-225.

L'original, provenant des papiers de Barrière, a fait partie du cabinet de M. Noël Charavay.

[4] X... désigne Montané, ancien président du «tribunal criminel extraordinaire».

Jacques-Bernard-Marie Montané, juge de paix à Toulouse, ami du représe*tant* Delmas (député de la Haute-Garon*ne*), avait été élu, le 13 mars 1793, préside*t du* redoutable tribunal institué le 10 (P.V. *C.*). A la suite de deux irrégularités com*mises* par humanité (Wallon, I, 263-264), *il* avait été renvoyé lui-même devant le tribunal et incarcéré à la Force (30 juillet). Mais Fouquier-Tinville, qui lui avait quelques obligations, s'arrangea pour l'oublier dans sa prison, d'où il sortit après le 9 thermidor.

Sa femme, Toulousaine comme lui, et cousine germaine de Bonnecarrère (l'ancien factotum de Dumouriez), avait été incarcérée en même temps que lui, «par mesure de sûreté», mais à Sainte-Pélagie (*Mém.*, I, 184-185).

[5] Armand-Louis de Gontaut-Biron, d'abord duc de Lauzun, puis duc de Biron, député de la noblesse du Quercy à la Constituante, général d'armée en 1792 et 1793, destitué le 11 juillet, et aussitôt incarcéré,

Ce mouvement de jalousie fit rire et donna lieu à la plaisanterie suivante; elle n'a pas été envoyée par circonstance[1].

Le malheur rapproche, il unit, plus encore peut-être que le plaisir; que serait-ce si l'un et l'autre servaient à lier deux êtres?

Assurément, vous avez fait, en bon juge et prisonnier rêveur, cette réflexion philosophique. Mais la réflexion n'est jamais bonne aux maris; c'est la thèse que j'entreprendrais de soutenir, si la fantaisie de raisonner pouvait s'établir dans le cerveau d'une femme et l'enceinte d'une prison. Toute nécessaire qu'elle fût, ici et là, je ne prétends point faire des miracles; ainsi, Monsieur, n'attendez pas de moi de syllogismes; je veux seulement, en bonne âme, faire quelques observations pour la paix de la vôtre. Vous avez demandé, dans votre billet d'hier, si le général B..... ne venait pas quelquefois dans le quartier des dames? En vérité, Monsieur, pour un homme sage, vous vous êtes embarqué dans une question bien indiscrète. Voilà précisément la folie des maris, ils veulent savoir, tout savoir, demandent sans cesse la vérité, puis se mordent les pouces quand ils l'ont apprise. Comme si la Sainte Église ne nous avait pas fait connaître que la foi est la première des vertus; comme si cette foi n'était pas essentiellement requise pour être digne du plus grave des sacrements; comme si toutes les autorités recommandables, depuis le Roman de la Rose jusqu'à Jean La Fontaine, n'avaient pas démontré que, sur certain article, l'inquiétude est aussi gratuite que les précautions sont inutiles. Ne voilà-t-il pas que l'expression de la vôtre m'a rappelé toutes ces belles maximes et que j'ai formé d'abord le projet de vous les retracer, car, vous saurez, Monsieur, que je suis, ne vous déplaise, prêcheuse de mon métier. Chacun a sa vocation, il est rare d'y échapper; le ciel a voulu que les tyrans fussent lâches et cruels, le commun des hommes aveugle et stupide, les véritables gens de bien dédaigneux de la vie, les maris

comparut devant le tribunal révolutionnaire les 29 et 30 décembre et fut exécuté le lendemain (Wallon, II, 302-304). M. Wallon dit qu'il avait été emprisonné à l'Abbaye; on voit ici qu'en septembre il était à Sainte-Pélagie.

[1] Ces lignes d'introduction sont de Madame Roland.

jaloux, les femmes légères et moi *prêcheuse*. J'ai donc passé mon temps à étudier la morale comme une autre à faire sa toilette; j'ai vu de grands hommes et des vertus brillantes dans les républiques, et les républiques m'ont paru la plus belle chose du monde. Je me suis fait de mes devoirs les idées les plus touchantes, je n'ai cherché qu'à les remplir, et, sans me fesser comme saint Jérôme, je me suis imposé presque autant de privations. Il est vrai que je ne voulais la liberté qu'avec la justice, et la sagesse qu'avec des formes aimables; il me semblait qu'on devait professer les principes de Socrate en conservant la politesse de Scipion, et, sans chercher à me montrer à personne, je ne cachais à nul ma façon de penser. Il est résulté de là qu'on m'a calomniée comme si j'eusse imité Messaline, emprisonnée comme une aristocrate, et que je suis menacée d'aller mourir à l'hôpital ou à la guillotine. Chaque *état* a ses dangers, «et tu sais bien, disait un voleur à son compagnon de gibet, que dans le nôtre on court les chances d'une maladie de plus que les autres hommes». Apparemment qu'il en est ainsi pour les *prêcheuses;* il faut donc remplir son rôle jusqu'à la fin. Partant, je vous invite à calmer votre imagination, attendu que ses angoisses ne remédieraient à rien, motif très consolant pour une tête froide. Il est bien vrai que le général B... venait tous les jours dans notre voisinage, mais tous les jours accompagné du meilleur préservatif du monde contre les tentations qui auraient pu vous alarmer, c'est-à-dire avec sa maîtresse[1]. Aussi sommes-nous demeurés, réciproquement, aux révérences, sans jamais dire un seul mot. Mais vous savez, d'autre part, que Mlle R...[2] habite ces parages; on parle beaucoup de ses grandes facultés, de ses goûts, que sais-je encore?

[1] Nous ignorons le nom de cette dernière consolatrice de Lauzun.

[2] Mlle Raucourt. A la suite des incidents survenus le 2 septembre au Théâtre-Français pendant la représentation de *Paméla*, le Comité de Salut public avait ordonné, et la Convention avait ratifié (P. V. C., 3 septembre), que les comédiens du Théâtre-Français seraient mis en état d'arrestation dans une maison de sûreté. Les acteurs avaient été envoyés aux Madelonnettes et à Port-Libre; les actrices, parmi lesquelles Mlles Contat, Raucourt, etc., à Sainte-Pélagie. Madame Roland a raconté (*Mém.*, II, 102-103) la joyeuse façon dont elles s'y installèrent.

a de l'esprit comme un vrai diable et votre chère femme est assez 1[1]; d'ailleurs, qui peut calculer l'effet d'un jeûne auquel elle pré-l que vous ne l'avez point accoutumée? Ce n'est pas moi, assuré-t, toute vieille édentée que me représente le père Duchesne et ;, dans le portrait qu'il donne de ma personne, sans l'avoir vue, r mentir comme une sibylle. Ainsi, mon cher Monsieur, croyez-, prenez *patience;* voilà le vrai lot des maris.

u reste, il faut aussi vous le dire, on vient tout récemment de s mettre en quarantaine, et nous ne nous voyons pas plus que des iférées; nous voilà colloquées comme de plus belle, face à face avec murailles, pour méditer sur notre salut[2]. Il m'en prend assez mal; is quitté mon vieux Plutarque pour la société de trois femmes[3], t la vôtre, que j'appelle l'aimable folle, faisait tout l'agrément; je s qu'elle pleure ou jure, en attendant que le rire reprenne. Quant ıoi, je vais reprendre Tacite pour ne pas m'éloigner de l'ordre ;our, et j'apprendrai, dans l'histoire du règne [de] Tibère, tout ce ɔn doit attendre des délations et des Séjan qui les payent. J'ai lu commencer ma retraite par une épître à votre intention, pré-ment comme les bons chrétiens qui se confondaient en extrava-ces à la veille du carême. Sur cela, je vous souhaite le bonjour, ainsi ì vos confrères, y compris mon oncle d'avant-hier, habitué de votre dence[4].

«Née à Toulouse, elle a toute la viva-lu climat ardent sous lequel elle a vu ur.» (*Mém.*, I, 184.)

Voir *Mém.*, II, 231.

Mme Montané, Mme Petion, amenée à te-Pélagie depuis le 9 août, et une troi-sième, dont nous ignorons le nom, femme d'un juge de paix (*Mém.*, I, 232).

(4) Probablement quelque allusion au titre sous lequel Champagneux, prisonnier à la Force, aurait trouvé le moyen de correspondre secrètement avec elle.

544

AU COMMIS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE DES PRISONS[1].

17 septembre 1793, — de Sainte-Pélagie.

J'ignore, citoyen, si les personnes dont vous étiez accompagné ce matin exercent aussi quelque surveillance dans l'administration des prisons; je n'ai rien pu juger du but de votre visite. Je présume qu'il doit m'être permis de m'en informer. Depuis tantôt quatre mois je suis rigoureusement détenue, je n'ai fatigué personne de réclamations ni de plaintes; j'attendais du temps la fin des préventions. Je sais ce que les amis de la liberté sont exposés à souffrir pour elle à la naissance des républiques. Au défaut de ma propre expérience, j'avais assez de celle que j'ai acquise par l'étude, pour ne m'étonner de rien et supporter sans murmure les honneurs de la persécution. Dans l'enceinte d'une prison ou la retraite d'un cabinet, je puis mener une vie à peu près semblable, et, lorsqu'on y est avec une conscience pure et une âme forte, on mesure l'injustice sans être accablée de son poids. Mais je suis mère, ce titre m'imposait des devoirs que je chéris et que je ne puis remplir. Je suis épouse, et je ne sais s'il me sera jamais donné d'adoucir les chagrins, de soigner la vieillesse de l'homme respectable auquel j'avais uni ma destinée. Je ne sais pas mieux le terme d'une captivité que je n'ai pu mériter que par mon amour pour la liberté, qui me confond avec ses ennemis, et qui m'est imposée par ceux qui prétendent établir son règne. Combien doit durer encore cette étrange contradiction? On n'a point de délits à me reprocher; ceux qui disent le plus de mal de moi ne

[1] Publiée pour la première fois par M. Barrière (II, 235); Faugère, I, 235. — Sous l'administration de Roland et de Garat, c'était Champagneux, premier commis de la première division, qui avait dans son service «le régime administratif des prisons» (*Alm. nat.* de 1793, p. 129). Après l'arrestation de Champagneux et la retraite de Garat (15 août), remplacé par Paré, les bureaux restèrent les mêmes, ainsi qu'on le voit par l'*Alm. nat.* de l'an II, p. 136-138, sauf que Lanthenas se trouve remplacé par Bayard à la 3e division, et Champagneux à la première par «le citoyen Alexandre Bousselin», lisez Rousselin.

Il semble donc que ce soit à ce personnage de vingt ans, Alexandre-Charles-Omer Rousselin-Corbeau *dit* de Saint-Albin (1773-1847), le jeune protégé de Danton, le futur rédacteur du *Constitutionnel* et des *Mémoires de Barras*, que Madame Roland s'adressait.

m'ont jamais vue, et je défie ceux qui m'ont abordée de ne pas m'accorder leur estime, même Robespierre et Danton, qui, probablement, savent pourquoi je suis prisonnière. Serai-je détenue à défaut de mon mari? Ce serait un échange ridicule et barbare qui ne mènerait à rien. Suis-je gardée comme otage? Je pourrais l'être chez moi, sous caution. On sait bien d'ailleurs que Roland n'est point à Lyon, et le faux bruit répandu à cet égard n'a jamais été qu'un vain prétexte. Suis-je suspecte? A quel titre? Le doute autorise-t-il à courir les risques d'opprimer? Et si l'on me croyait dangereuse, l'injonction de rester chez moi sous la surveillance de ma section ne serait-elle pas suffisante? Enfin, suis-je criminelle à mon insu? Qu'on m'apprenne de quoi, et que je sois légalement jugée. Quatre mois de détention ne me donnent que trop le droit de demander de quoi je suis punie. Cependant ce long intervalle passé dans le rude exercice du courage, sans qu'il me soit permis de prendre aucun autre exercice pour ma santé, se prolonge encore en altérant celle-ci; privée d'un modeste revenu qui tient à la personne de mon mari, et qui, augmenté par notre travail commun, suffisait à notre existence, je n'ai pas même la faculté d'employer mes hardes pour mon usage, ni de les vendre pour en faire servir le prix à mes besoins. Elles sont sous les scellés assurément fort inutiles, puisqu'ils ont été réapposés fort peu après que la Convention les avait fait lever en examinant nos papiers[1]. De quel augure peut être pour la liberté de mon pays une telle conduite à l'égard de ceux qui l'adorent? Ce doute est plus triste que ma situation même. Dans l'isolement où je vis, je me suis persuadée, à l'arrivée de trois personnes, que la vigilance et l'équité de quelque autorité faisaient faire cette visite; mais nulle question ne m'a fait apercevoir l'intérêt de s'instruire ou de consoler. Je me demande si j'ai été l'objet d'une curiosité cruelle, ou si je suis une victime qu'on soit venu reconnaître et compter.

Pardon, si je vous blesse en m'adressant à vous pour le savoir, mais vous êtes le seul dont le nom me soit connu, et quoi que l'erreur ou la malveillance me prépare, j'aime mieux le prévoir que l'ignorer. Soyez assez franc pour m'en faire part, c'est ma première et mon unique question.

[1] C'est dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1793 que le *Comité de Défense générale* avait décidé de faire apposer les scellés «sur les papiers du citoyen Roland, ministre de l'Intérieur» (Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, II, 592) et dans la séance du 7 avril que la Convention, à la requête de Roland, avait autorisé la levée des scellés (P. V. C., 7 avril).

P. S. Le décret contre les gens *suspects* n'était pas encore rendu lorsque je fis cette lettre[1]; dès qu'il parut, je vis qu'ayant été arrêtée la seconde fois sous cette dénomination de suspecte, je n'avais plus que du pis à attendre du temps.

545

TO M. JANY, À PARIS[2].

Samedi [28 septembre 1793, — de Sainte-Pélagie].

Je ne puis vous dire, cher Jany[3], avec quel plaisir je reçois de vos nouvelles. Placée sur les confins du monde, les témoignages d'attachement d'un individu de mon espèce que je puisse estimer me font trouver encore quelque douceur à vivre. J'ai souffert pour ma pauvre compagne au delà de toute expression. C'est moi qui me suis chargée du triste office de la préparer au coup qu'elle n'attendait guère et de le lui annoncer; j'étais sûre d'y apporter les adoucissements qu'un autre eût peut-être difficilement trouvés, parce qu'il n'y a guère que ma position qui pût me faire partager aussi bien sa douleur. Cette circonstance a fait qu'on l'envoie chez moi; nous mangeons ensemble, et elle aime à passer

[1] La *Loi des suspects* est précisément du 17 septembre.

Le *post-scriptum* a été évidemment ajouté à la minute ou à la copie, après l'envoi de lettre.

[2] Publiée pour la première fois par Barrière (II, 247); réimprimée par Dauban, *Étude*, p. CCXXV, et par Faugère, II, 265. — Il y en a une copie au ms. 9533, fol. 226-227.

Faugère a bien vu que ce «samedi» doit être le 28 septembre 1793.

Cette «pauvre compagne» que Madame Roland a dû préparer à un coup cruel, c'est Mme Petion, dont la mère, Mme Lefebvre, venait d'être condamnée et exécutée le 24 septembre (Wallon, *Tribun. révol.*, II, 191, 479). On connaît la page indignée des *Mémoires* (I, 188) où Madame Roland, à cette date même du 24 septembre, enregistre cette condamnation.

Nous disons 24 septembre, bien que ce passage des *Mémoires*, dans l'édition de Bosc, soit daté du 23 septembre, et que M. Dauban (p. 385) ait reproduit cette petite erreur. Mais il y a bien 24 septembre au manuscrit, et l'édition Faugère est ici, comme d'ordinaire, la plus exacte. D'ailleurs, comment Madame Roland aurait-elle pu mentionner le 23 une condamnation qui n'est que du 24?

[3] Nous croyons avoir établi dans notre travail sur «Jany, le dernier correspondant de Madame Roland» (*Révolution française* des 14 janvier et 14 février 1896) que Jany n'est autre que le géographe et historien Edme Mentelle, ami de Brissot. — Voir, sur lui, notre Appendice S.

près de moi la plus grande partie des jours; j'en travaille bien moins, mais je suis utile, et ce sentiment me fait goûter une sorte de charme que les tyrans ne connaissent pas. Je sais que B...[1] va être immolé; je trouve plus atroce que cela même la disposition qui interdit tout discours aux accusés[2]. Tant qu'on pouvait parler, je me suis senti de la vocation pour la guillotine; maintenant il n'y a plus de choix, et massacrée ici ou jugée là, c'est la même chose.

Je désirerais qu'il vous fût possible d'aller régulièrement, du moins une fois la semaine, chez Mme G. Chp.[3]. Elle vous communiquerait ou vous remettrait ce qui nous intéresse, et vous lui donneriez de mes nouvelles. Vous trouverez chez elle à emprunter les deux volumes du Voyage en question, que je n'ai point ici en mon pouvoir.

Je reçois avec action de grâce les lettres de lady B...[4]; je ne les connais point, je compte les faire servir à deux personnes; je ferai lire le petit P...[5], je n'avais que Thompson qu'il ne pouvait encore entendre.

Hélas! n'enviez point le sort de celui à qui j'ai donné mon *Voyage de Suisse*[6]: c'est un infortuné qui n'a que des malheurs pour prix de ses vertus; persécuté,

(1) Brissot.

(2) Voir P. V. C., XXI, p. 248, séance du 26 septembre. Faure (de la Haute-Loire) avait proposé, pour accélérer l'action du tribunal révolutionnaire, diverses dispositions, dont la principale portait que, après les débats, «il ne serait fait aucun discours de défense générale de la part du défenseur». — Cf. *Mém.*, I, 197-198 : «26 septembre. Le décret qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot est rendu dans la même séance où l'on propose d'abréger les formes des jugements du tribunal révolutionnaire, etc.».

(3) On a cru jusqu'ici que ces lettres désignaient Mme Champagneux; c'est une erreur. Mme Champagneux, qui était à Bourgoin au moment de l'arrestation de son mari, en août, était accourue aussitôt à Paris, mais pour y tomber malade, d'une maladie «qui la tint trois mois aux portes du tombeau» (Papiers Roland, n° 6241, fol. 165). Elle n'aurait donc guère été en état, fin septembre, de recevoir Jany, et c'est en d'autres termes du moins que Madame Roland aurait demandé de ses nouvelles. Une raison plus décisive encore, c'est que l'initiale G. ne saurait, en aucune manière, correspondre aux prénoms d'Ursule-Adélaïde Brottin, femme de Luc-Antoine-Donin de Rosière de Champagneux. «Mme G. Chp.» n'est autre que Sophie Grandchamp, ainsi que nous l'avons surabondamment établi ailleurs.

(4) Probablement le roman anglais de Miss Élisabeth Griffith, intitulé *Histoire de lady Barton, en forme de lettres*, 1771, 3 vol. in-12 (*Biogr. Michaud*, v° Griffith).

(5) Le fils de Petion, alors âgé de onze ans, qui partageait la prison de sa mère.

(6) Buzot. — Voir, sur ce détail, notre Appendice R.

proscrit, je ne sais s'il dérobera longtemps sa tête à la vengeance des fripons dont il était le rude adversaire.

Assurément, vous pouvez lire tout ce que je vous envoie[1]. J'ai regret maintenant de ne vous avoir pas envoyé les quatre premiers cahiers[2]; le reste ne sent rien quand on ne les a pas vus; ils peignent mes dix-huit premières années; c'est le temps le plus doux de ma vie; je n'imagine point d'époque, dans celle d'aucun individu, remplie d'occupations plus aimables, d'études plus chères, d'affections plus douces : je n'y eus point de passion, tout y fut prématuré, mais sage et calme, comme les matinées des jours les plus sereins du printemps.

Je continuerai, si je puis, au milieu des orages. Les années suivantes me firent connaître ceux de l'adversité et développèrent des forces dont le sentiment me rendait supérieure à la mauvaise fortune. Celles qui vinrent après furent laborieuses et marquées par le bonheur sévère de remplir des devoirs domestiques très multipliés dans une existence honorable, mais austère. Enfin arrivèrent les jours de la Révolution, et avec eux le développement de tout mon caractère, les occasions de l'exercer.

J'ai connu ces sentiments généreux et terribles qui ne s'enflamment jamais davantage que dans les bouleversements politiques et la confusion de tous les rapports sociaux; je n'ai point été infidèle à mes principes, et l'atteinte même des passions, j'ai le droit de le dire, n'a guère fait qu'éprouver mon courage. Somme totale, j'ai eu plus de vertus que de plaisirs; je pourrais même être un exemple d'indigence de ces derniers, si les premières n'en avaient qui leur sont propres, et dont la sévérité a des charmes consolateurs.

Si j'échappe à la ruine universelle, j'aimerai à m'occuper de l'histoire du temps; ramassez de votre côté les matériaux que vous pourrez. J'ai pris pour Tacite une sorte de passion, je e relis pour la quatrième fois de ma vie avec un goût tout nouveau, je le saurai par cœur; je ne puis me coucher sans en avoir savouré quelques pages.

Faites donc courir la lettre de B...[3].

(1) Tous les cahiers de ses *Mémoires particuliers* qu'elle avait écrits depuis le 5 septembre, correspondant aux pages 109-189 du tome II de l'édition Faugère. — Voir notre «Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland», dans la *Révolution française* des 14 mars et 14 avril 1897.

(2) C'est à Bosc qu'elle avait dû faire passer les quatre premiers cahiers, auxquels correspondent les 109 premières pages du tome II de l'édition Faugère. — Voir *Ibid.*

(3) Nous pensons qu'il faut lire ici Brissot et qu'il s'agit de la lettre écrite par Brissot à Barrère, de l'Abbaye, le 7 septembre

ne déciderai donc aussi à vendre quelque peu d'argenterie, je pourrai us prier de me rendre ce service.

ɜ veux point voir Pᵏ[1], et il ne faut pas qu'il demande de permission; ne rononcer mon nom auprès des autorités est le seul service qu'on puisse dre.

u, cher Jany, adieu.

546

À MA FILLE[2].

[8 octobre 1793, — de Sainte-Pélagie.]

ɜ sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire en- *nuviens-toi de ta mère.* Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et tile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

ı'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avais pas ords et que j'avais le souvenir et la joie que laissent après elles de actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la ɜs vicissitudes du sort.

ubliée en 1795 par Riouffe, *Mém.* *ns*, p. 158 de la 2ᵉ édition). — *de Buzot,* éd. Dauban, p. 25.

lle eut, dans ces mois de septembre bre, pour défendre Brissot et ses rôle beaucoup plus actif que nous ıs cru d'abord. — Voir ms. 9533, ·238.

us avions présumé, dans notre étude , que ce sigle Pᵏ pouvait désigner ɜ Pasquier, compatriote de Roland, ıué du mari et de la femme (voir 23 novembre 1781) et connu de Mais il s'applique bien plus vrai- ement à Panckoucke, qui, avec son gasse, rendit aux Roland en 1793 ıns offices (voir *Souvenirs de Sophie* *mp*). — Cf. ms. 9533, fol. 150-

[2] Bosc, II, 81, sous la date du «18 octobre»; Faugère, II, 276; — copie au ms. 9533, fol. 343-344; autre copie au ms. des *Mémoires* (ms. 13736, fol. 202), de la main de Bosc, qui y a inscrit successivement les dates du 7 novembre, du 7 octobre, puis du 18 septembre, et a même ajouté «de la Conciergerie».

Nous croyons avoir établi (*Révolution française* de mars 1897) que cette lettre fut écrite le 8 octobre, au moment où, après le décret du 3 qui achevait la proscription en masse des chefs de la Gironde, Madame Roland projetait de ne pas attendre son jugement et, faute de poison, de se laisser mourir de faim.

L'autographe, que nous avons examiné chez Mᵐᵉ Taillet, arrière-petite-fille des Roland, ne porte aucune date.

Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls, et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement.

Sois digne de tes parents : ils te laissent de grands exemples; et si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourri de mon lait et que je voudrais pénétrer de tous mes sentiments. Un temps viendra où tu pourras juger de tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

Adieu, mon Eudora.

547

À MA BONNE FLEURY[1].

[8 octobre 1793, — de Sainte-Pélagie.]

Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassements et mes adieux.

Conserve le souvenir de ce que je fus. Il te consolera de ce que j'éprouve; les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir; calme les tiennes et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurais voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

Adieu, ma pauvre bonne, adieu.

[1] Bosc, II, 82, sous la date du «18 octobre»; Faugère, II, 276; — copie au ms. des *Mémoires* et au ms. 9533, fol. 343-344. Nous croyons que cette lettre a été écrite en même temps que la précédente. Voir, sur Fleury, notre Appendice T.

548

À JANY, À PARIS[1].

8 octobre [1793, — de Sainte-Pélagie].

Lorsque vous ouvrirez cet écrit[2], cher Jany, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent, en trompant mes gardiens, à me laisser mourir de faim. Cependant, comme aucun transport ne m'inspire cette résolution, que je veux soumettre à tous les calculs, soit pour ne manquer à aucun de mes devoirs, soit pour ne pas mériter le blâme de nos amis, je consens à attendre le jugement des députés[3] pour juger alors des conséquences et de l'instant d'exécuter mon projet.

S'il se passe quelques jours, je continuerai mes Mémoires; si je n'ai pas le temps de les conduire bien loin, je m'en consolerai. Il existe assez de choses, en réunissant toutes celles que j'ai écrites et qui sont dans les trois dépôts[4], pour éclaircir beaucoup de faits et concourir à la justification de bien des personnes. Voilà le soin que je vous laisse; il vous exprime assez toute mon estime. Disposez de ces objets en maître absolu, ne précipitez rien pour ne rien

[1] Publiée pour la première fois par Barrière, II, 251; réimprimée par Faugère, II, 268.

[2] «Cet écrit» désigne évidemment, comme l'a déjà remarqué M. Barrière, *Mes dernières pensées*, ces dernières pages si éloquentes des *Mémoires* (II, 255-264). Mais nous croyons probable (voir notre *Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland*) que le pli fermé le 8 octobre à l'adresse de Mentelle, en prévision du suicide dont nous venons de parler, et qui ne devait lui parvenir qu'après le suicide accompli, renfermait, outre la présente lettre et les *Dernières pensées*, les deux lettres précédentes, ainsi que trois cahiers des *Mémoires particuliers*, correspondant aux pages 220-254 du t. II de l'édition Faugère.

[3] Des quarante et un députés décrétés d'accusation le 3 octobre, sur le rapport d'Amar.

[4] Voir notre *Étude critique sur les manuscrits*, etc., au sujet des dépôts où des amis courageux conservaient les cahiers que Madame Roland leur faisait passer de sa prison. Nous connaissons celui de Bosc, dans l'ermitage de Sainte-Radegonde, au-dessus de la poutre de la grande porte; celui de Mentelle, dans son logement du Louvre, au-dessus de la salle où siégeait «l'exécrable Commission populaire» (lettre de Mentelle à Champagneux, ms. 6241, fol. 156-157); celui de Mme Grandchamp (voir plus loin, lettre du 25 octobre). Peut-être y en avait-il d'autres. Miss Helena Williams, dans ses *Lettres sur les événements du 31 mai au 9 thermidor* (p. 155-162), dit en avoir eu un chez elle et l'avoir détruit par prudence.

perdre, et ne vous détachez de quoi que ce soit que vous ne vous soyez procuré un double par copie.

Mes « Dernières pensées » sont nécessaires aux père et mère adoptifs de ma fille[1]; vous les leur communiquerez, si l'exemplaire que je leur destine manquait de leur parvenir.

Adieu, Jany, je vous honore et vous aime; je m'éteins en paix, en songeant que vous ferez revivre de moi tout ce que j'ai pu en faire connaître; il ne manque que des détails, dont je ne tairais pas un seul si j'avais plus de temps, mais dont nul n'est en contradiction avec ce qui précède.

549

[À ROBESPIERRE[2].]

23e jour, 1er ms., an second [14 octobre 1793], — de l'infirmerie de Sainte-Pélagie.

Entre ces murs solitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée se résigne en silence, un étranger paraît. — C'est un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité; car je ne sais et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme que peut-être je n'aime point. — Qu'en savez-vous, et qui est-ce? — Robespierre. — Robespierre! je l'ai beaucoup connu et beaucoup estimé; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. — Eh! ne l'est-il plus? — Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut-être dans l'idée qu'il sait faire le bien ou le veut comme personne; je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et surtout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré; je pense qu'il est très susceptible de préventions, facile à se passionner en conséquence, jugeant trop vite comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois! — Je l'ai

[1] M. et Mme Creuzé-Latouche. — Voir Appendice K.

[2] Bosc, I, 123; Faugère, I, 191. Nous avons relevé ailleurs (*Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland, Révol. franç.* du 14 mars 1897) la distraction de Bosc et de Champagneux, qui ont traduit les indications de « 23e j., 1er ms., an second » par 23 septembre, — et la méprise plus grave encore de M. Dauban, qui traduit par « 9 vendémiaire, an II ».

C'est M. Faugère qui a remarqué le premier que cela correspondait au 14 octobre 1793.

vu bien davantage! Demandez-lui; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi.

Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver, c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien : je n'ai jamais prié personne, et certes! ce n'est pas d'une prison que je commencerais de le faire à l'égard de quiconque me tient en son pouvoir. La prière est faite pour les coupables ou les esclaves; l'innocence témoigne, et c'est bien assez; ou elle se plaint, et elle en a le droit, dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne convient pas; je sais souffrir et ne m'étonner de rien. Je sais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presque inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent mieux leur pays à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains. Ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

Mais par quelle singularité, moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissants, et quel sort m'est donc réservé?

Voilà deux questions que je vous adresse.

Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement. Qu'est-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant, considérée dans le système du monde? Mais elles sont infiniment intéressantes par leurs rapports avec la liberté présente et le bonheur futur de mon pays; car si l'on confond indifféremment avec ses ennemis déclarés ses défenseurs et ses amis avoués, si l'on assimile au même traitement l'égoïste dangereux ou l'aristocrate perfide avec le citoyen fidèle et le patriote généreux, si la femme honnête et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, qui lui fit dans sa modeste retraite ou dans ses différentes situations les sacrifices dont elle est capable, se trouve punie avec la femme orgueilleuse ou légère qui maudit l'égalité[1], assurément la justice et la liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir est douteux!

Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari; il fallait rapporter ses comptes

[1] Il est difficile, étant donné la date de cette lettre (14 octobre), de ne pas voir là une allusion, indigne de Madame Roland, à Marie-Antoinette. L'interrogatoire de la reine devant le tribunal révolutionnaire a eu lieu le 12, son arrêt de mise en accusation est

lorsqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuser d'abord justice pour se réserver de l'accuser quand on l'aurait noirci dans le public. Robespierre, je vous défie de ne pas croire que Roland soit un honnête homme : vous pouvez penser qu'il ne voyait pas bien sur telle et telle mesure; mais votre conscience rend secrètement hommage à sa probité comme à son civisme. Il faut peu le voir pour le bien connaître; son livre est toujours ouvert et chacun peut y lire; il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il soufflait la guerre civile à Lyon; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation! Et la supposition n'était pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvait que gémir dans une retraite ignorée et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

— Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice! — Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parce qu'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité serait plaisante, si le tout ne devenait atroce par le jour nébuleux sous lequel on l'a présenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne sais quoi de monstrueux. Il fallait avoir une grande passion de me nuire pour m'enchaîner ainsi d'une manière brutale et réfléchie dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèse-majesté pour perdre quiconque n'avait pas de crime et qu'on voulait pourtant immoler!

D'où vient donc cette animosité? — C'est ce que je ne puis concevoir, moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ne sais pas même en vouloir à ceux qui m'en font.

Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la Révolution et m'abandonnant à l'énergie des sentiments généreux qu'elle inspire, étrangère aux affaires par principes comme

du 13, les débats commencent le 14, sa condamnation est du 15 et l'exécution du 16. On va voir d'ailleurs que la lettre ne fut pas envoyée.

r mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parce que l'intérêt public vient le premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables ttises les premières calomnies lancées contre moi; je les ai crues le tribut cessaire, pris par l'envie, sur une situation que le vulgaire avait encore l'im-cillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où vais passé tant d'heureuses journées!

Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avais de lme et de sécurité : je suis traînée en prison; j'y demeure depuis bientôt cinq ois, arrachée des bras de ma jeune fille qui ne peut plus se reposer sur le in dont elle fut nourrie, loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute com-unication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé, qui croit que ma te sera utile à sa félicité; j'entends sous ma fenêtre grillée la garde qui me ille s'entretenir quelquefois de mon supplice; je lis les dégoûtantes bordées ie jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ux qui me haïssent.

Je n'ai fatigué personne de mes réclamations; j'attendais du temps la justice, ec la fin des préventions. Manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien de-andé; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer ec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenant pressant et crai-iant de compromettre ceux à qui je pourrais m'adresser, j'ai voulu vendre les outeilles vides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés parce qu'elle ne ntenait rien de meilleur : grand mouvement dans le quartier! On entoure la aison; le propriétaire est arrêté; on double chez moi les gardiens, et j'ai à aindre peut-être pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que e me servir avec affection depuis treize ans, parce que je lui rendais la vie ouce; tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de conspirateur, oit qu'il doit m'être appliqué!

Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de la-uelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau ien adouci; c'est pour votre instruction.

La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également: voyez le sort de ux qui l'agitèrent, lui plurent, ou le gouvernèrent, depuis Viscellinus jusqu'à ésar, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs pari-ens! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proscri-irent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de

malheureux, — ont-ils étouffé l'histoire, qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur?

Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la persécution, dois-je avoir ceux du martyre? Ou bien suis-je destinée à languir longtemps en captivité, exposée à la première catastrophe qu'on jugera bon d'exciter? Ou serai-je déportée soi-disant, pour essuyer à quatre lieues en mer cette petite inadvertance de capitaine qui le débarrasse de sa cargaison humaine au profit des flots? Parlez; c'est quelque chose que de connaître son sort, et, avec une âme comme la mienne, on est capable de l'envisager.

Si vous voulez être juste et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile, et dès lors, elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le sais, et vous ne pouvez éviter de le sentir: quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords.

Roland, née Phlipon.

Nota. L'idée de cette lettre, le soin de l'écrire et le projet de l'envoyer se sont soutenus durant vingt-quatre heures; mais que pourraient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connaît bien la pureté?

Dès que ma lettre ne serait pas utile, elle est déplacée; c'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne saurait m'avilir. [Je ne la ferai pas remettre[1].]

550

[À JANY, À PARIS[2].]

[Octobre 1793, — de Sainte-Pélagie.]

Ma fille, dear Jany, est chez des amis, les respectables Creuzé, qui l'élèvent avec leurs deux filles comme un enfant adoptif. La mauvaise

[1] Les mots entre crochets sont de l'écriture de Bosc. Ils remplacent une ligne fortement raturée par lui, et qui avait évidemment le même sens.

[2] Cette lettre a dû être donnée par Bosc à Barrière. Mlle Cl. Bader, qui a eu, après la mort de celui-ci, ses papiers entre les mains, a publié, dans *le Correspondant* du 10 juillet 1892, la plus grande partie de la lettre. Nous donnons le texte complet d'après la copie, fournie à Faugère par Barrière, qui se trouve au ms. 9533, fol. 228-229.

santé de la maman et la saison, et cet ensemble que vous jugez maintenant, ne me permettent point de profiter de vos bontés. Je ne vous dis pas combien j'y suis sensible, mais je puis vous avouer que j'y ai moins de regret, vu le peu d'aptitude de mon enfant à en profiter. C'est un être bon, mais apathique, et qui n'aura ni vices, ni vertus. Quant à Mme G. Ch. [Grandchamp], je vais vous dire ce qui en est : elle a douze cents livres de pension; le jeune homme qu'elle élève est le fils de G[rand-]Pré, qui vit chez elle et qui a une place de mille écus; mais ils se gênent ensemble pour payer les dettes que cet honnête infortuné a contractées dans un temps encore plus malheureux, de manière qu'avec un petit revenu déterminé ils sont presque misérables. Voilà ce que je sais; ce n'est pas à moi ensuite à juger entre vous, car, enfin, vous êtes, je crois, trop honnête homme aussi pour être riche.

Je vous envoie encore un cahier, et je tâcherai de tirer[1] ce qui précède; ce sera, comme vous dites, *mes confessions*, car je n'y veux rien céler; mais la fin ne pourrait pas être publiée si tôt. Au reste, lorsque vous parlez d'Amérique, vous chatouillez mes oreilles; c'est bien là que j'ambitionnerais de me transporter si je redevenais libre, mais je n'espère point en recouvrer la faculté. Je me crois perdue; sans cette croyance, je ne prendrais pas la peine de me confesser; on ne songe guère à laisser des souvenirs, lorsque l'on espère pouvoir y donner matière. Je ne veux point voir les cahiers de B.[Brissot][2] que lorsque vous en auriez un double; il y a toujours du danger dans les transports et il ne faut pas risquer une perte irréparable. Mon père ne m'a pas vue du tout rue des Petits-Champs[3], je l'ai perdu il y a plusieurs années; mais vous saurez tout cela.

[1] *Tirer*, c'est-à-dire tirer de quelque cachette de sa prison. — Voir *Mémoires*, I, 201-238, et II, 109.

[2] Il s'agit évidemment des *Mémoires de Brissot*, qu'a publiés M. de Montrol en 1830-1832 (4 vol. in-8°). Celui-ci nous apprend lui-même, dans sa préface, p. XIX, que Mentelle en avait été le dépositaire : «Les manuscrits de Brissot étaient connus de tous les amis de sa famille. Ils ont été longtemps entre les mains de Mentelle, membre de l'Institut... » Il donne d'ailleurs, en plusieurs endroits, des notes ajoutées par Mentelle au manuscrit.

[3] C'est-à-dire dans l'Hôtel du ministère de l'Intérieur.

Il est trop vrai, Jany, qu'on ne peut se confesser sans révéler aussi la confession de quelques autres; c'est quelquefois délicat, et, à mesure que j'avance, je sens que j'ai plus à dire d'autrui. Mais j'ai fait mon calcul et pris mon parti, je dirai tout, tout, absolument tout; ce n'est que comme cela qu'on peut être utile.

Adieu, mon ami, mon confident; vous pouvez bien dire que c'est à votre généreux empressement que vous devez ces titres. Adieu, je vais donc continuer. Vous devez, n'ayant pas vu le commencement, trouver des personnages qui viennent on ne sait d'où : c'est que tout se lie et s'enchaîne. Véritablement [la vie de chaque individu est un poème dans lequel certain nombre de personnages ont leur place dès l'origine et dont le sort ne peut être connu qu'en suivant l'histoire de celui qui fait le principal rôle [1]].

551

À JANY, À PARIS [2].

[Octobre 1793, — de Sainte-Pélagie.]

Votre douce lettre, cher Jany, m'a fait autant de bien que votre aimable causerie. La tendre pitié est le vrai baume du cœur malade. Je sens la délicatesse qui vous fait répugner à l'idée de publier jamais mon secret; cette délicatesse pour autrui m'aurait empêchée de le confier au papier, s'il n'eût été deviné et travesti. Quant à moi, personnellement, je ne tiens absolument qu'à la vérité; je n'ai jamais eu la plus légère tentation d'être estimée plus que je ne vaux; j'ambitionne que l'on me connaisse ce que je suis, bien et mal, ce m'est tout un [3]. J. J. ne m'a jamais paru coupable pour ses aveux, mais seule-

(1) Ce passage que nous mettons entre crochets est celui que Barrière a cité dans sa *Notice* (p. XIX), mais en faisant subir au texte quatre corrections en quatre lignes.

(2) Publié par Mlle Cl. Bader (*Correspondant* du 10 juillet 1892). Il y en a une copie, fournie par Barrière, au ms. 9533, fol. 230-231. La lettre, non datée, est évidemment, comme la précédente, d'octobre 1793. Nous croyons qu'elle est aussi postérieure à celle du 8, et qu'il faut la placer autour du 14, date à laquelle Madame Roland se trouvait encore à l'infirmerie de Sainte-Pélagie.

(3) Cf. la fin d'une lettre à Sophie Cannet du (14) 4 janvier 1776, éd. Dauban, I, 336.

ment répréhensible *de deux faits*, qui ne sont point dans la nature : l'attribution, à la pauvre Marie, du vol du ruban, et l'abandon de ses enfants à l'hôpital. Quant au blâme de la tourbe indiscrète et légère, on ne l'évite jamais dès qu'une fois on a excité l'envie.

Sans prétendre m'excuser, je suis convaincue que la jalousie du malheureux R. [Roland] a seule fait percer mon secret par des confidences multipliées, en même temps qu'elle m'a inspiré par moments des résolutions violentes.

Croiriez-vous qu'il avait fait des écrits là-dessus[1], avec tout l'emportement et les faux jours d'un esprit irrité qui déteste son rival et voudrait le livrer à l'exécration publique, et que je n'ai obtenu que depuis peu que ces écrits empoisonnés fussent brûlés? Concevez-vous combien leur existence m'enflammait d'indignation, d'une part, et alimentait, de l'autre, le sentiment même dont je voyais maltraiter si injustement l'objet? Oui, vous l'avez vu, vous le dépeignez bien[2]; vous trouverez son portrait *peint*, et aussi *écrit*, dans certaine boîte qu'on vous remettra; c'est ma plus chère propriété, je n'ai pu m'en défaire que dans la crainte qu'il soit profané. Conservez-les bien, pour les transmettre un jour.

Mais, à propos de cette boîte, qui contient autant et plus de manuscrit que vous en avez déjà, faites-moi dire le jour où l'on pourra vous la porter au matin, afin que votre cachette soit prête. Avisez à sa conservation pour tous les cas possibles, afin qu'un *protecteur* ne lui manque pas, s'il vous arrivait quelque accident.

[Quant à moi, Jany, tout est fini. Vous savez la maladie que les Anglais appellent *heart-breaken* (*sic*)? j'en suis atteinte sans remède, et je n'ai nulle envie d'en retarder les effets; la fièvre commence à se développer, j'espère que ce ne sera pas très long. C'est un bien. Jamais ma liberté ne me serait rendue; le ciel m'est témoin que je la consacrerais à mon malheureux époux! Mais je ne l'aurai point et je pourrais attendre pis. C'est bien examiné, réfléchi et jugé[3].]

Quand on a dit que le moral de l'amour n'en valait rien, on a fait légèrement une grande proposition qui, si elle était vraie, s'appliquerait à toutes les passions de l'homme; car c'est par le *moral* qu'elles sont *passions* et qu'elles ont de beaux ou d'éclatants effets; ôtez ce moral, tout n'est qu'appétit et se réduit aux besoins physiques. Si le moral de l'amour ne valait rien, il faudrait

[1] Cf. lettre du 31 août 1793, à Buzot.

[2] Buzot.

[3] Ce passage entre crochets a déjà été cité par Barrière (*Notice*, p. XLI), mais altéré, selon son habitude, par quelques retouches peu heureuses.

IMPRIMERIE NATIONALE

dire que l'état social où il se développe est le pire de tous : serait-ce vrai? je l'ignore, mais, dans cet état une fois admis, je crois, au contraire, le moral de l'amour la source la plus féconde et la plus pure des grandes vertus et des belles actions.

Je *le*[1] crois perdu; mais, s'il parvenait jamais dans le monde heureux où votre fils est cultivateur, ménagez-vous des renseignements qui vous permettent de lui faire parvenir ce que vous saurez de moi. Je sais que ce sentiment inspire de se conserver pour qui nous aime; mais je suis à d'autres avant lui, et je n'aurai jamais la faculté de me rendre, même à mes devoirs. Ainsi tout doit finir pour moi. Heureux quand la nature s'y prête! Adieu, Jany, adieu, cher Jany, mon unique consolateur!

P.

552

[À CHAMPAGNEUX, À LA FORCE[2].]

[24 octobre 1793, — de la Conciergerie.]

Votre lettre, mon cher Champagneux[3], m'est parvenue par Adam Lux[4], et c'est par cet excellent homme que vous recevrez ce billet; je vous l'écris dans

(1) *Le*, Buzot. La ligne suivante est une allusion à l'Amérique, où les amis des députés fugitifs avaient plusieurs fois espéré qu'ils iraient chercher un asile. — Voir lettre du 31 août 1793, et *Mémoires*, I, 64, 103.

Le fils de Mentelle était, en effet, en Amérique. — Voir ms. 9534, fol. 343, lettre de Mme Brissot à son frère François Dupont, établi à Philadelphie; lettre sans date, mais certainement de 1790 ou 1791. Cf. Discours de Barbié du Bocage aux funérailles de Mentelle, et *Notice* de Mme de Salm sur Mentelle, Paris, 1839, in-8°.)

(2) Champagneux, *Disc. prélim.*, p. LXII; Faugère, II, 273.

(3) Pour replacer exactement cette lettre et les deux suivantes dans les circonstances où elles ont été écrites, résumons brièvement les faits :

Le procès des Girondins vient de s'ouvrir. Des quarante et un députés décrétés d'accusation le 3 octobre sur le rapport d'Amar, vingt et un ont comparu le 24 devant le tribunal révolutionnaire, et Fouquier-Tinville, dans cette première séance, a fait lire par le greffier, en guise d'acte d'accusation, le rapport même présenté par Amar à l'Assemblée trois semaines auparavant.

Ce jour-là, Madame Roland, citée comme témoin, a été conduite de Sainte-Pélagie au Palais de Justice, a assisté à l'ouverture de l'affaire, a entendu la lecture de l'acte d'accusation, après quoi, elle a été menée au greffe, pour y attendre son tour de déposer; elle y est restée de longues heures, au milieu des allées et venues des gens du Palais; elle y a rencontré Mentelle, qui a pu l'entretenir un instant et lui remettre un billet

un des antres de la mort, et avec une plume qui tracera peut-être bientôt l'ordre de m'égorger.

Je me félicitais d'avoir été appelée en témoignage dans l'affaire des députés, mais il y a apparence que je ne serai pas entendue. Ces bourreaux redoutent les vérités que j'aurais à dire et l'énergie que je mettrais à les publier : il leur sera plus facile de nous égorger sans nous entendre. Vous ne reverrez plus ni Vergniaud, ni Valazé[1]; votre cœur a pu concevoir cette espérance, mais comment tout ce qui se passe depuis quelque temps ne vous a-t-il pas ouvert les yeux? Nous périrons tous, mon ami : sans cela nos oppresseurs ne se croiraient pas en sûreté. . . Un de mes plus grands regrets est de vous voir exposé à partager notre sort. Nous vous avons arraché à votre retraite; vous y seriez peut-être encore sans nos sollicitations, et votre famille ne serait pas dispersée et malheureuse. . . Ce tableau me déchire plus que les maux qui me sont personnels; mais, dans les beaux jours de la Révolution, il n'était pas possible de calculer ce cruel avenir. Nous avons tous été trompés, mon cher Champagneux, ou pour mieux dire, nous périssons victimes de la faiblesse des honnêtes gens; ils ont cru qu'il suffisait, pour le triomphe de la vertu, de la mettre en parallèle avec le crime : il fallait étouffer celui-ci. . . Adieu, je vous envoie ce que vous me demandez[2]. Je vous écris à côté et presque sous les yeux de mes bourreaux; j'ai quelque orgueil à les braver.

à la dérobée; elle y a vu Adam Lux, appelé comme elle en témoignage, qui lui a glissé une lettre de Champagneux, dont il était le compagnon de captivité à la Force, et elle a trouvé le moyen, séance tenante, d'écrire la réponse et de la lui confier; puis, l'audience s'étant terminée sans que son tour soit venu, on l'a reconduite à sa prison. — [4] Adam Lux (1767-1793), député de Mayence vers la Convention, ayant publiquement glorifié Charlotte Corday, avait été écroué à la Force dès le 25 juillet, et traduit, le 28, devant le tribunal révolutionnaire. Il fut jugé et exécuté le 4 novembre.

[1] Vergniaud et Valazé, écroués au Luxembourg le 26 juillet, avaient été transférés, le 30, à la Force, où Champagneux vint les rejoindre le 4 août; mais il ne passa que deux mois avec eux, car, dès le 6 octobre, ils avaient été amenés à la Conciergerie, d'où ils ne sortirent que pour aller à l'échafaud, le 31 octobre.

[2] «Une touffe de ses cheveux» (Champagneux).

553

[À JANY, À PARIS[1].]

Vendredi 25 octobre [1793, — de Sainte-Pélagie].

Vous n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir : je sentais l'huissier sur mes talons; j'avais peur pour vous. Je me trouve comme si j'étais attaquée de la peste. Je n'ai plus rien à perdre; mais je suis en transes pour ceux qui m'abordent : c'est au point qu'hier, au Palais, j'ai hésité à rendre le salut à un homme que je reconnaissais et que je trouvais bien imprudent d'être poli publiquement envers moi.

J'ai entendu cet acte d'accusation, prodige de l'aveuglement, ou plutôt chef-d'œuvre de la perfidie. Lorsqu'il a été lu, le défenseur Chauveau[2] a observé avec beaucoup de ménagements que, contre toutes les formes, les pièces à

[1] Cette lettre a paru dès 1795, dans la première édition des *Mémoires* donnée par Bosc (*Appel à l'impartiale postérité*, 2e partie, p. 82); elle a été réimprimée par tous les autres éditeurs, Champagneux (II, 364), Barrière (II, 266), Dauban (*Mém.*, 396), Faugère (II, 270). — Elle est au ms. des *Mémoires*, à la Bibliothèque nationale.

Au manuscrit, il y a 24 octobre, date inexacte, car le 24 était un jeudi et non un vendredi*. Bosc et tous les autres éditeurs ont reproduit cette distraction de l'autographe, à l'exception de M. Faugère, qui a rétabli avec raison «vendredi, 25 octobre». Il suffit d'ailleurs de relire la lettre pour voir qu'elle est bien du vendredi 25; c'est le 24 que s'était ouvert le procès des Girondins et que Mme Roland avait été conduite au Palais, et c'est le *lendemain* qu'elle en entretient Jany. M. Barrière a bien vu que la lettre avait été écrite après l'audience du 24, mais il la suppose écrite «le soir, après la séance»; il n'a pas remarqué ces mots «*hier*, au Palais....».

[2] Chauveau-Delagarde (1756-1841) était avocat à Paris depuis 1783. Il dut, au début de la Révolution, avoir des liaisons avec Brissot. (Voir deux lettres de lui au *Patriote français*, des 15 février 1790 et 25 septembre 1791.) On connaît le rôle d'honneur qu'il eut pendant la Terreur. Arrêté le 16 octobre, le jour de l'exécution de Marie-Antoinette dont il avait été le défenseur, il fut cependant relâché le même jour. (P. V. C., 16 octobre 1793.)

Madame Roland, qui le connaissait (c'est lui qui avait défendu la mère de Mme Petion, voir lettre 545, note 2), le désigna, dans son interrogatoire du 3 novembre, pour son défenseur (*Mém.*, I, 323, 415).

Ce n'est pas lui cependant qui la défendit. Il a fait depuis (voir Barrière, *Notice sur Madame Roland*, p. XLIII-XLIV du t. I de son édition des *Mémoires*) un récit dra-

* Madame Roland avait même écrit *septembre*. C'est Bosc qui a surchargé et mis *octobre*, avec toute raison.

l'appui n'avaient point été communiquées, et il a prié le tribunal de délibérer pour qu'elles lui fussent remises. Après un instant de chuchoterie, le président a répondu en balbutiant que ces pièces étaient encore pour la plupart sous les scellés, chez les accusés; que l'on ferait procéder à la levée de ceux-ci et qu'en attendant les débats commenceraient. Mais, Jany, j'ai entendu cela bien distinctement de mes deux oreilles! Je regardais si ce n'était point un songe; je me demandais si la postérité saurait cela, si elle pourrait le croire! Eh bien! tout ce peuple n'a rien senti; il n'a pas vu l'atrocité d'une pareille conduite, le ridicule de produire un acte dont on ne connaît point les pièces justificatives, la bêtise de prétendre que ces pièces sont chez ceux mêmes contre lesquels l'acte est dressé, et des papiers desquels on n'a point encore fait l'inventaire, la sottise et l'impudence de l'avouer. Le président a dit encore quelques bredouilles sur l'immensité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer; mais cela n'était ni plus juste, ni mieux raisonné. On a fait sortir ensuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à mesure ceux qu'on veut faire déposer. Mon tour n'est pas venu; ce sera probablement pour demain. Je ne puis voir dans cette marche que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire pour trouver moyen de me perdre. Cela n'est pas difficile avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort : ainsi peut-être ne nous reverrons-nous plus.

Mon amitié vous lègue le soin de ma mémoire. Si je connaissais quelque chose de plus convenable à la générosité de vos sentiments, trop tard connus, je vous en chargerais; mais non, Jany, pas trop tard : c'est une Providence qui a tout conduit; en vous appréciant plus tôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce. Vous disposerez de tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissait à certaine heure sous ma fenêtre dans la cour intérieure et recevait le paquet. Cette idée est même fort bonne, elle a de la vraisemblance. Les *Portraits et Anecdotes*, et

matique de la dernière entrevue qu'il aurait eue avec elle, la veille de son jugement; elle lui aurait dit, résolue à ne pas le compromettre : ... «Ne venez point au tribunal, je vous désavouerais, etc...».

Sans relever la légère inexactitude de Barrière, qui place cette scène au 9 novembre, alors que Madame Roland a été condamnée et exécutée le 8, nous nous bornerons à remarquer que Madame Roland eut pour défenseur, le 8 novembre, «Guillot, homme de loi, nommé d'office par le tribunal conseil et défenseur officieux» (dossier des Archives nationales, cote 27).

autres morceaux détachés, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps.

[J'aurais désiré que le *Portrait* que vous savez fût aussi gravé[1]; mais ce serait peut-être à garder pour joindre au *dernier supplément*, celui adressé *nommément à Jany*[2].] Le petit dépôt [chez Mme Gch.] n'est point à négliger; il doit aller avec la masse.

Être appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée m'oblige à une autre marche que celle que j'avais arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avais fait déjà mes essais; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. [Il y aurait pourtant encore un moment à choisir avec des moyens qui me manquent et que j'aurais dû recevoir de l'amitié! Le malheureux B[uzot] ne supportera pas longtemps un tel coup; il est perdu, dès qu'il me saura sacrifiée; il méritait un meilleur sort!

Je trouve, comme vous le jugez, la conduite de L. th. s.[3] abominable. Il est de ces hommes qui sont bons tant que leur médiocrité n'est pas mise à de grandes épreuves, mais que les passions désorganisent et rendent atroces. Ce sont des espèces d'avortons qui ne sont pas faits pour les passions, qui ne sauraient en inspirer, mais qui deviennent capables de fureur et surtout de lâcheté à l'égard de ceux qu'ils voient être plus heureux.]

[1] Le portrait de Buzot. — Voir, sur le sens de ces recommandations à Mentelle, notre *Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland.*

[2] Ces passages que nous mettons entre crochets avaient été supprimés par Bosc; c'est M. Dauban, et après lui M. Faugère, qui, en 1864, les ont rétablis d'après l'autographe. Seulement, M. Dauban s'est trompé en lisant plus bas R.... (Roland), où il y a B... (Buzot). [Voir *La Vérité vraie*, etc., p. 24-30.]

Bosc les avait remplacés, sur le manuscrit, par ces trois mots, qui sont de son écriture : «Adieu, Jany, adieu».

D'autre part, on lit en marge, de la main de Madame Roland, les lignes suivantes biffées (sans doute par Bosc) : «Si je n'en avais le temps, dites à ma bonne qu'elle apporte deux jolies petites paires de mes flambeaux argentés, dont je veux faire présent à Mme Bcht». M. Dauban (p. 398) a eu raison de rétablir ces lignes, mais il a lu «Mme Belet», alors que les lettres Bcht désignent certainement la concierge de Sainte-Pélagie, Mme Bouchaud, dont le vrai nom était Bouchot. (Voir notes de la lettre du 27 octobre.)

Quant aux mots «chez Mme Gch.», [lisez Grandchamp], omis par tous nos devanciers, nous les rétablissons d'après le manuscrit.

[3] Lanthenas. — Cf., dans les *Mémoires* (II, 246-247), la page si dure sur cet ancien ami.

554

À JANY, À PARIS[1].

[27 octobre 1793, — de Sainte-Pélagie.]

..... Je me suis abstenue de faire un article sur lui; il aurait pu tre instructif et long, mais L[anthenas] m'a trop aimée pour que j'en ise du mal, et je le méprise trop pour en dire du bien. Vous auriez comment R[oland], tout en jugeant sa médiocrité, s'est trouvé bligé, par une sorte de justice pour son civisme et son amitié, de l'emoyer dans ses bureaux. Mme G.[Grandchamp] pourrait vous le dire. Vous rriez combien sa gaucherie, bien autre qu'on ne saurait l'imaginer, y fait de mal, par un mauvais ordre de travail et un détestable choix deux ou trois subordonnés; vous apprendriez quelles scènes son ni a eues avec lui sur tous ces objets. Il est trop vrai, et jamais on le sent assez, que la faiblesse de caractère et la rudesse du mode nt des défauts incommensurables chez les gens d'affaires, surtout uand ils se rencontrent, par une sorte de contradiction, dans le ême sujet, comme chez L[anthenas].

Eh bien, Jany, j'ai vu cet homme, avant la Révolution, tout occupé études intéressantes et solides, doux dans ses mœurs, humain avec fection; je l'ai vu deux et trois mois de suite à la campagne, chez oi, partageant mes soins pour les malades des villages voisins, soi-

[1] Ce morceau, publié pour la première is (avec des coupures) par Mlle Cl. Bader *Correspondant* du 10 juillet 1892), est auurd'hui à la Bibliothèque nationale, ms. 597, n. A. fr. Nous le donnons en entier, après l'original. C'est évidemment la fin une lettre par laquelle Madame Roland voie à Jany le manuscrit de ses *Observans rapides sur l'acte d'accusation contre les putés, par Amar* (*Mém.*, I, 287-316). Les trois dernières lignes de la lettre le disent assez. Il suffit d'ailleurs de comparer le papier, l'encre, l'allure de l'écriture dans ce fragment et dans le cahier des *Observations* pour n'en pouvoir douter. Voilà donc trente pages des *Mémoires* qui nous ont été sauvées par Jany. — Les *Observations* sont datées du 25 octobre (elles devraient même l'être du 26). Ce fragment est donc, au plus tôt, du 26 ou du 27.

gnant les pauvres et goûtant la vie simple avec un cœur qui devait l'être sans doute.

Quant à Coquéau[1], je le connais peu; il fut, je ne sais par qui, donné à R[oland] pour servir à L[anthenas] d'un second dont il ne pouvait se passer; je ne le voyais guère, et sa loquacité m'était insupportable, quand, par hasard, je l'entretenais. Je ne pouvais soupçonner qu'il se vantât de traiter d'affaires avec moi; il n'avait aucune raison pour cela, et ce que vous m'en apprenez m'est tout neuf; je ne lui ai pas parlé quatre fois. Comme bien des personnes m'envoyaient des demandes de logement au Louvre, je faisais, purement et simplement, passer ces demandes à Coq[uéau] dans le département de qui se trouvait cette partie, et je répondais aux intéressés qu'ils pouvaient voir ou le ministre ou le commis chargé de ces objets, dont je ne me mêlais pas plus que des autres.

[1] Claude-Philibert Coqueau (1755-1794) était né à Dijon et y avait fait des études au collège des Godrans, où il avait dû être condisciple de Bosc. Venu à Paris en 1778, architecte de talent, musicien passionné (*Biogr. Rabbe*), employé dans les bureaux de voirie de la ville de Paris, il figure en 1790 sur la liste des Jacobins. (Voir Aulard, I, XLIII, et *Table*. Cf. Aulard, *ibid.*, I, 276, et Tourneux, 5341 et 6733.) En 1792, il entra dans les bureaux de Roland, comme commis de Lanthenas, nommé chef de la 3e division. Il avait alors pour locataire Masuyer, député de Saône-et-Loire à la Législative et à la Convention. En juin 1793, Coqueau alla demeurer rue Saint-Honoré, n° 238 (ou 1410, nouveau style) et Masuyer l'y suivit. Lorsque Petion, le 23 juin, voulut échapper au garde qu'on lui avait donné, ce fut en allant dîner chez Masuyer (et par conséquent chez Coqueau; Bosc se trouvait à ce dîner). Masuyer et Coqueau payèrent cher cette complicité. Dès le lendemain, la Convention décréta que Masuyer serait mis en état d'arrestation et que les scellés seraient mis sur ses papiers (P. V. C., 24 juin), et le même jour, Coqueau subissait un interrogatoire (Dauban, *Démagogie*, p. 249). — Masuyer s'échappa, et c'est par contumace que, le 3 octobre, il fut des 41 députés mis en accusation. Errant d'asile en asile, — revenant parfois chez Coqueau, s'il faut en croire une anecdote de la *Biog. Rabbe*, — il alla s'abriter chez Bosc, à Sainte-Radegonde, et y arriva le 18 mars 1794, le jour même où Larevellière-Lepeaux quittait ce refuge. Malheureusement, dès le lendemain, il voulut retourner à Paris, fut arrêté au pont de Neuilly, et, le soir même, sur simple constatation d'identité, fut envoyé à l'échafaud. (*Mém. de Larevellière*, I, 169-170.)

Quant au pauvre Coqueau, trois jours après, le 22 mars, il fut arrêté et écroué aux Carmes (Vatel, II, 270), puis, après quatre mois de détention, condamné et exécuté le 27 juillet (9 thermidor), le jour de

R[oland] prenait Coq[uéau] en grippe, par sa discussion ennuyeuse et bavarde; c'était au point que, L[anthenas] étant passé à la Convention, il chargea Frépoul[1], déjà chef dans une autre partie, de diriger encore Cq. [Coquéau] afin de ne point travailler avec lui, et il aurait fini par le renvoyer.

Mais dans le tourbillon d'affaires, toujours nouvelles et toujours accumulées, les jours fuient comme des heures; puis, on est si étonné que des gens qui paraissent capables de quelque chose ne soient pas au niveau de leur travail, que l'on craint de faire pis en leur substituant des personnes pour lesquelles on n'a que les mêmes données à peu près, et qui doivent avoir de moins ce que les premières ont déjà acquis par un peu d'usage. Sans contredit, la première qualité de ceux qui occupent de grandes places, c'est un prompt aperçu des mérites des subordonnés qui leur conviennent; mais il faut voir beaucoup d'hommes pour juger et bien choisir, et, quand on arrive en place en sortant de son cabinet, il faut d'abord mettre du monde à la besogne avant d'avoir eu le temps d'examiner suffisamment. C'est ensuite par l'expérience, que rien ne supplée, qu'on juge et rectifie. Malheureusement, en révolution, le temps manque toujours, et quand un ministre commence à tout voir et tout ordonner, il est renversé.

Les bureaux de R[oland], à quelques défectuosités près, se montèrent supérieurement; encore trois mois, le rouage eût été parfait[2]. Garat n'eût jamais soutenu ce fardeau du ministère sans les travailleurs que R[oland] avait placés; il eut la bonne foi d'en convenir, et il

la chute de Robespierre (Wallon, V, 168). — Voir Dauban, *Démagogie*, 249-253; Bailleul, *Almanach des bizarreries humaines*, p. 74-79.

[1] Cf. *Mém.*, I, 42, 146 : Fépoul. Lisez Faypoult (Guillaume-Charles), 1752-1817. Chef de la 2e division du ministère de l'Intérieur de 1792 à 1794, sous Roland, Garat et Paré (*Alm. nat.* de 1793, *Alm. nat.* de l'an II: cf. *Biogr. Rabbe*). Depuis, ministre des Finances au début du Directoire (2 octobre 1795-13 février 1796), puis agent diplomatique à Gênes, à Naples, où il fit destituer Championnet, préfet de l'Escaut sous l'Empire, préfet de Saône-et-Loire aux Cent-Jours, etc. Cf. *Biogr. de Leipzig*, et Ad. Schmidt, III, 118.

[2] Cf. *Mém.*, I, 42, et fragment des Mémoires inédits de Champagneux, *Papiers Roland*, ms. 6241, f° 192.

déclara même qu'il serait obligé de quitter, si on lui en retirait un seul; il a tenu parole, sitôt après l'arrestation de Champagneux[1].

Maintenant, Jany, parcourons un peu cet acte d'accusation qui va conduire à mort de nouveaux Sidney, à la suite desquels j'aurai l'honneur de me trouver[2].

555

[À BOSC[3].]

20 (27) octobre 1793, — [de Sainte-Pélagie].

Votre lettre[4], mon cher Bosc[5], m'a fait un bien extrême; elle me montre votre âme entière et tout votre attachement : l'une et l'autre sont aussi rares à mes yeux que précieuses pour mon cœur. Nous ne différons pourtant pas autant

(1) L'arrestation de Champagneux est du 4 août, et la démission de Garat du 15. — Voir *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 160-196, de nombreux renseignements sur le rôle de Champagneux auprès de Garat. — Cf. A. Schmidt, I, 138; II, 101.

(2) Aux six lettres à Jany qu'on vient de lire, il faut encore joindre, pour être complet :

1° Un billet cité par M. Barrière (*Notice*, p. XLI) et adressé peut-être aussi à Jany. Le voici :

Je crois, mon ami, qu'il faut s'envelopper la tête; et en vérité, ce spectacle devient si triste, qu'il n'y a pas grand mal à sortir de la scène; ma santé a été fort altérée; les derniers coups rappellent ma vigueur, car ils en annoncent d'autres à supporter. Adieu, je ne vis plus que pour me détacher de la vie.

2° Un autre fragment, donné en note par le même éditeur (*Notice*, p. XXIII), mais qui semble se rattacher plutôt à quelque passage inédit des *Mémoires*.

(3) Ms. des *Mémoires;* Bosc, II, 84; Faugère, II, 278. — La date inscrite au ms., mais de la main de Bosc, est 20 octobre; lapsus évident; aussi a-t-il imprimé *26 octobre*. Nous croyons même qu'il aurait dû mettre 27. — Voir notre *Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland.*

(4) Il y a dans le manuscrit : «Mon bon ami.» Bosc a biffé et écrit au-dessus : «Mon cher Bosc.»

(5) Dans un billet à M. Barrière (cité par Mlle Cl. Bader d'après l'autographe [*Correspondant* du 10 juillet 1892] et qui se trouve *en copie* au ms. 9533, fol. 342), Bosc raconte les circonstances qui expliquent cette lettre :

Pendant tout le cours de sa détention, jusqu'au milieu d'octobre 1793, j'avais pu voir deux ou trois fois par semaine Madame Roland dans sa prison, par la protection de l'excellente Mme Bouchot, femme du concierge; mais alors on mit un espion dans le guichet et il me devint impossible de pénétrer dorénavant jusqu'à elle. Ce fut peu de jours après cette complète séquestration qu'elle me demanda, par une longue lettre motivée, que j'ai trop bien cachée puisqu'il m'a été impossible de la retrouver lors de l'impression de la première édition de

que vous l'imaginez; nous ne nous sommes pas bien entendus. Je n'avais pas le dessein de partir à ce moment, mais de me procurer le moyen de le faire à celui qui serait devenu convenable. Je voulais rendre hommage à la vérité, comme je sais faire, puis m'en aller tout juste avant la dernière cérémonie; je trouvais beau de tromper ainsi les tyrans. J'avais bien remâché ce projet, et je vous jure que ce n'était point la faiblesse qui me l'avait inspiré. Je me porte à merveille; j'ai la tête aussi saine et le courage aussi vert que jamais. Il est très vrai que le procès actuel m'abreuve d'amertume et m'enflamme d'indignation; j'ai cru que les fugitifs étaient aussi arrêtés[1]. Il est possible qu'une douleur profonde et l'exaltation de sentiments déjà terribles aient mûri, dans le secret de mon cœur, une résolution que mon esprit a revêtue d'excellents motifs.

Appelée en témoignage dans l'affaire, j'ai trouvé que cela modifiait mon allure. J'étais fort décidée à profiter de cette occasion pour arriver au but avec plus de célérité; je voulais tonner sans réserve, et finir ensuite; je trouvais que cela même m'autorisait à ne rien taire, et qu'il fallait l'avoir en poche en se rendant à l'audience; cependant je n'ai pas attendu d'en être pourvue pour soutenir mon caractère. Dans les heures d'attente que j'ai passées au greffe, au milieu de dix personnes, officiers, juges de l'autre section, etc., entendue d'Hébert et de Chabot, qui sont venus dans la pièce voisine, j'ai parlé avec autant de force que de liberté. Mon tour pour l'audience n'est pas venu : on devait venir me chercher le second jour ensuite; le troisième s'achève, et l'on n'a pas paru : j'ai peur que ces drôles n'aient aperçu que je pourrais faire un épisode intéressant, et qu'il vaut mieux me rejeter après coup.

ses Mémoires, une suffisante quantité d'opium pour pouvoir s'empoisonner. Je lui répondis négativement, en cherchant à lui prouver qu'il était aussi utile à la cause de la liberté qu'à sa gloire future qu'elle se résolût à monter sur l'échafaud. C'est à cette lettre, la plus pénible que j'ai écrite de ma vie, qu'elle répond par celle du 26 octobre 1793.

[1] Les *fugitifs*, c'est-à-dire Buzot, Guadet, Petion, etc. A cette date, Madame Roland savait certainement que ses amis avaient quitté la Bretagne (20 septembre), avaient débarqué au Bec d'Ambès le 24, et se cachaient autour de Saint-Émilion, et elle avait pu voir dans les journaux une lettre du représentant en mission, Ysabeau, datée du 8 octobre, lue à la Convention le 15 (*Moniteur* du 16), où il disait : «Nous avons la preuve authentique que presque tous les députés fugitifs du Calvados et de la Vendée... sont à Bordeaux ou dans les environs». Cf. P. V. C. de la Convention, 5 brumaire an II (26 octobre), «lettre d'Ysabeau et de ses collègues, du 21 octobre, annonçant l'arrestation de Lavauguyon». — Cf. *Mém.*, I, 312. Dans cette page, écrite entre le 24 et le 26 octobre, Madame Roland dit : «*Les fugitifs* ... errent à l'aventure...».

J'attends avec impatience, et je crains maintenant d'être privée d'avouer mes amis en leur présence. Vous jugez, mon ami, que, dans tous les cas, il faut attendre et non commander la catastrophe; c'est sur cela seul que nous ne sommes pas complètement d'accord : il me semblait qu'il y avait de la faiblesse à recevoir le coup de grâce quand on pouvait se le donner, et à se prodiguer aux insolentes clameurs d'insensés aussi indignes d'un tel exemple qu'incapables d'en profiter. Nul doute qu'il fallait faire ainsi, il y a trois mois; mais, aujourd'hui, c'est en pure perte pour la génération; et quant à la postérité, l'autre résolution, ménagée comme je vous l'exprime, n'est pas d'un moins bon effet.

Vous voyez que vous ne m'aviez pas bien comprise. Examinez donc la chose sous le point de vue où elle m'a frappée; ce n'est pas du tout celui où vous l'envisagez : je consens à accepter votre détermination quand vous l'aurez ainsi réfléchie. J'abrège pour que vous ayez cette réponse par la même voie; il me suffit d'indiquer ce que la méditation vous fera développer à loisir.

Ma pauvre[1] petite! où donc est-elle? Apprenez-le-moi, je vous prie; donnez-moi quelques détails, que mon esprit puisse du moins la saisir dans sa situation nouvelle. Touchée de vos soins, vous jugez que je sens aussi l'amertume de toutes ces circonstances. J'apprends que mon beau-frère est en arrestation[2]; sans doute, le séquestre de ses biens n'est pas levé, et peut-être aura-t-il à craindre la déportation.

Considérez que votre amitié, trouvant très pénibles les soins que je réclamais d'elle, peut aisément vous faire illusion sur ce que vous devez ou pouvez à cet égard : tâchez de penser à la chose, comme si ce n'était ni vous, ni moi, mais deux individus dans nos situations respectives soumis à votre jugement impartial. Voyez ma fermeté, pesez les raisons, calculez froidement, et sentez le peu que vaut la canaille qui se nourrit du spectacle.

Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin; mais prenez garde de ne pas vous exposer.

(1) Eudora Roland n'était plus chez Creuzé-Latouche. Voir la lettre suivante.

(2) C'est le 17 octobre, huit jours après la chute de Lyon, que le représentant en mission Reverchon était arrivé à Villefranche et y avait renouvelé le district et la municipalité (*Arch. commun.* de Villefranche). Les arrestations des suspects durent avoir lieu bien peu de temps après, puisque, le 27, Madame Roland est déjà informée de celle du chanoine.

Le séquestre apposé sur les biens des Roland et au Clos, les 18-20 août, avait été levé les 27-30 septembre, mais fut apposé de nouveau après l'arrestation de Dominique Roland. — Voir Appendice R.

556

[À MADAME GODEFROID, À PARIS[1].]

[7 novembre 1793, — de la Conciergerie.]

A la personne chargée du soin de ma fille[2],

s devez au malheur, citoyenne, et vous tenez de la confiance un dépôt st bien cher. Je crois à l'excellence du choix de l'amitié, voilà le fonde- e mes espérances sur l'objet des sollicitudes qui rendent pénible ma si- présente.

ourage fait supporter aisément les maux qui nous sont propres, mais le

ibliée pour la première fois par gneux (*Disc. prélim.*, p. LXXIX); , II, 275.

ite du 7 novembre se trouve sur une e la main de Bosc, qui appartient à andre Beljame. Cette lettre serait dernière que Madame Roland aurait i du moins Bosc ne s'est pas trompé it sa copie. (Nous avons vu qu'il mpé plusieurs fois en datant la co- a lettre «A ma fille»). Mais cette date vembre reste vraisemblable.

mme on l'a vu par la lettre pré- , Madame Roland savait, le 27 octo- e sa fille n'était plus chez les Creuzé- e, mais ignorait encore où Bosc lacée. Cette lettre est donc, de celles us possédons, la dernière qu'elle e.

arrière, qui écrivait presque sous la e Bosc, nous apprend le nom de la e qui avait recueilli Mlle Roland :

nis de Madame Roland [les Creuzé-] avaient recueilli sa fille; ils se virent orcés, pour leur sûreté personnelle, de tte jeune fille chez une maîtresse de pension, qui ne consentit elle-même à la recevoir qu'en lui faisant prendre un autre nom. Madame Roland apprit cette nouvelle peu de jours avant sa mort. Ce cœur si ferme se troubla tout à coup. La lettre qu'on va lire fut écrite à cette occasion.

(Édition de 1820.)

L'estimable institutrice qui l'avait recueillie dans sa maison se nommait Godefroid. Sa fille, qui s'est fait un nom distingué dans les arts, est restée la meilleure amie d'Eudora. (Édit. de 1827.)

Voir, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (janvier et juin 1869), un très intéressant article de M. Léon Arbaud sur Mme Godefroid, et surtout sur sa fille, Marie-Éléonore, qui fut l'élève et l'amie du célèbre peintre Gérard. Cf. le *Dictionn.* de Bellier de La Chavignerie, à l'article de Mlle Godefroid; on y voit qu'aux salons de 1831, 1833, 1834, 1846, 1847, Mlle Godefroid exposa divers portraits de Mme Eudora Champagneux et de ses enfants. Quant au fils de Mme Godefroid, il se pouvait qu'il fût ce Godefroid, «âgé de 22 à 24 ans en 1794», dont parle Étienne Delécluze (*Louis David, son école et son temps*, p. 12-13).

cœur d'une mère est difficile à calmer sur le sort d'un enfant auquel elle se sent arracher.

Si l'infortune imprime un caractère sacré, qu'il préserve ma chère Eudora, je ne dirai pas des peines semblables à celles que j'éprouve, mais de dangers infiniment plus redoutables à mes yeux! Qu'elle conserve son innocence, et qu'elle parvienne à remplir un jour, dans la paix et l'obscurité, le devoir touchant d'épouse et de mère. Elle a besoin de s'y préparer par une vie active et réglée, et de joindre au goût des devoirs de son sexe quelques talents dont l'exercice lui sera peut-être nécessaire. Je sais qu'elle a chez vous des moyens pour cela. Vous avez un fils, et je n'ose pas vous dire que cette idée m'a troublée; mais vous avez aussi une fille et je me suis sentie rassurée. C'est assez dire à une âme sensible, à une mère et à une personne telle que je vous suppose. Mon état produit de fortes affections, il ne comporte pas de longues expressions.

Recevez mes vœux et ma reconnaissance.

La mère d'Eudora.

ANNO INCERTO.

557

À BOSC, [À PARIS[1].]

[? — du Clos.]

Nous allons faire rechercher des insectes pour vous en envoyer; ce n'est pas petite besogne, car ils n'existent point dans notre canton et ils se tiennent cachés en terre tout le jour; ce n'est que la nuit qu'ils sortent pour faire leurs ravages, et c'est alors qu'il faut les épier. Vous en aurez certainement, s'il y a moyen, mais dans l'état où on les trouvera, et je ne vous promets pas qu'ils soient à l'époque où vous les désireriez.

Notre ami vous prie bien fort de ne pas oublier ses vers de pelleterie; nous sommes dans les fourrures jusqu'au cou. Je courais hier après ces loutres de mer du Kamtchatka que Buffon n'a pas connues et dont les mœurs sont curieuses. C'est grand dommage qu'il faille, pour les étudier, digérer de (*sic*) chiens de mots latins qui me mettent à la torture.

Peut-être bien aurez-vous un petit mémoire sur le..., dont vous nous avez envoyé la dénomination.

Adieu, nos bons amis, à la vie et à la mort.

[1] Collection Alfred Morrison. — Il y a en tête du folio : «M. Bosc».

558

[À BOSC, À PARIS[1].]

[? — du Clos.]

A vous aussi, bonjour et amitié. Dites-nous, je vous prie, de quel prix était le catalogue des médailles *d'Ennery?* Si c'était dix ou douze francs, ce qui nous intéresse à savoir, parce qu'on nous le doit rembourser ?

Si vous pouviez aussi nous rappeler l'objet des neuf ᵗᵗ du dernier compte, vous nous feriez plaisir, parce que nous ne pouvons nous en souvenir, et que ce ne peut être l'histoire du catalogue.

Nous sommes en l'air pour un cheval qui se meurt, nous le sommes pour des réparations de tout genre, et le froid et le rhume ne laissent pas que de tourmenter la famille.

Soyez plus heureux et aimez-nous toujours.

559

À BOSC, [À PARIS[2].]

[? — de Lyon.]

Notre ami avait oublié de répondre à votre lettre du 20, relativement aux boîtes de plantes et d'insectes que vous attendez de Savoie, que vous pouvez les faire adresser à M. Bouché, *subdélégué général et premier secrétaire de l'Intendance*, mais en faisant mettre sous son couvert *pour M. de Laplatière.*

Le Rosset d'ici est un libraire lié avec Nyon, chez qui il avait vu votre sœur; elle est donc à Dijon. C'est presque notre voisinage. Vous me ferez grand plaisir de me dire un mot d'Agathe, je l'attends avec impatience.

(1) Collection Alfred Morrison. — (2) Collection Alfred Morrison. — Il y a en tête de la lettre : «M. d'Antic».

Adieu, salut et amitié. Je viens d'embrasser ma petite fille et je suis plus enfant qu'elle.

560

[À BOSC, À PARIS[1].]

[? — de ?]

1° *Huiles d'olives.* — Quelles sont les meilleures de la France et particulièrement de la Provence?...

2° *Huiles de graines.* — 3° *Savons.* — 4° *Savonnettes, pommades, essences, etc.* — 5° *La tannerie et les apprêts des peaux et cuirs.*

J'ai à décrire ces différentes parties; je ne connais que les cahiers des Arts publiés par l'Académie, où toutes les parties sont médiocrement traitées; et j'aurais le plus grand besoin de secours.

561

À.....

Deux lettres aut. s. de 4 pages. — N° 770 de la collection Aimé Martin, vendu le 21 février 1848 et jours suivants, Techener, expert.

562

À M. DANTIC [BOSC].

L. a. s. — N° 1112 de la vente Monmerqué, 2 mai 1837.

[1] Collection Alfred Morrison, 2 fol. — Il est évident que Madame Roland ne fait ici que servir de secrétaire à son mari dans une espèce de consultation technique, que nous croyons inutile, vu sa longueur (elle a plusieurs pages), de reproduire *in extenso*. Nous nous bornons à un court sommaire.

À L'AUTEUR

DU JOURNAL DE LYON

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Journal de Lyon* [illegible] *Journal de Lyon* [illegible] *Journal de Lyon* [illegible]

[illegible]

APPENDICES

563

À L'AUTEUR

DU *JOURNAL DE LYON*, [À LYON][1].

[Entre 1791 et 1793, — de...?]

(*Analyse.*) ... habituée à des expressions plus nettes, dussent-elles être quelquefois un peu dures, parce que je n'ai que des sentiments vifs et distincts avec la volonté précise de n'en dissimuler aucun, je trouve dans ces tournures je ne sais quoi d'embrouillé que je ne m'amuserai point à démêler; car, encore une fois, je n'ai pas eu à faire de justification, mais à témoigner un égard pour le bien des choses, et ce devoir rempli, je n'ai plus rien à exprimer... »

[1] N° 247 de la collection E....., de Zurich, vendue le 18 mars 1843, et jours suivants, par J. Charavay. — Lettre écrite moitié par Madame Roland (ce sont les lignes ci-dessus), moitié par son mari, 2 p. in-4°.

Il y a eu deux *Journal de Lyon :* 1° le *Journal de Lyon*, rédigé par Mathon de La Cour, Lémontey, etc., du 8 janvier 1784 au 12 juillet 1792; 2° le *Journal de Lyon* ou *Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, du 2 avril 1791 au 6 août 1793, qui, d'opinion très exaltée en 1791 (il était alors rédigé par Laussel), avait pris, dès février 1792 (renvoi de Laussel), une allure plus modérée et ne tarda pas à être subventionné par Roland (A. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, p. 25). C'est à cette dernière feuille, semble-t-il, que Madame Roland s'adresse.

APPENDICES

Appendice A.

LES DEMOISELLES CANNET ET LEUR FAMILLE.

Marie Phlipon avait connu Henriette et Sophie Cannet au couvent de la Congrégation, en 1765 (*Mémoires*, II, 39, 47). Lorsqu'elle en sortit, la première, en 1766, elle continua à y aller voir ses deux amies, et, après qu'elles furent rentrées dans leur famille à Amiens, en 1769, une correspondance intime et assidue s'établit entre elles. Une grande partie des lettres de Marie Phlipon a été conservée et publiée d'abord en 1841 par M. Auguste Breuil, puis, plus complète, en 1867 par M. Dauban.

Nous ne reproduisons, des 240 lettres de l'édition Dauban, que les huit qui sont postérieures au mariage de Madame Roland. Mais, bien qu'au point de vue de la Correspondance les demoiselles Cannet n'aient qu'une petite place dans le présent travail, elles en ont une trop grande dans la vie de Madame Roland pour qu'il ne nous ait pas paru nécessaire de donner ici tous les renseignements que nous avons pu rassembler sur elles et leur famille.

I. Leur père, Henri-François-Nicolas Cannet, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France (*Inv. Arch. de la Somme*, B, 86, 271), avait épousé Marie-Jeanne-Opportune Perdu, dame du fief de Sélincourt, sis à La Houssaye.

Sa charge de secrétaire du Roi lui conférait la noblesse personnelle à des conditions qu'il paraît avoir remplies, puisqu'on lui donnait le titre d'*écuyer*. Le prix réglementaire de sa charge (120,000 livres) prouve du moins qu'il devait avoir une belle fortune. Ces offices n'excluaient pas d'ailleurs le droit de faire le négoce, car nous voyons (*Inv. Arch. de la Somme*, B, 832) un autre membre de la famille, Alexandre Cannet, qualifié d'«écuyer, secrétaire du Roi, etc.», et en même temps de «négociant à Amiens». Nicolas Cannet était donc vraisemblablement de ces bourgeois demi-nobles qui s'élevaient par les emplois publics. Peut-être est-il ce Nicolas Cannet qui, en 1737, avait acheté une charge de «maître-fauconnier au vol» (*Inv. Arch. d'Amiens*, AA, 20, fol. 126). Nous voyons d'autre part qu'il commandait une des compagnies de la milice bourgeoise (*ibid.*, AA, 23, fol. 7).

Il était déjà mort en janvier 1766 (*ibid.*). Quelques mois auparavant, vers la fin de 1765 (*Mémoires*, II, 47), ses deux filles Henriette et Sophie avaient été mises en pension à Paris, au couvent de la Congrégation.

II. Un de ses parents, dont nous avons déjà parlé, Alexandre-Nicolas-François Cannet, était, en même temps que négociant à Amiens, secrétaire du Roi, maison et couronne de

France, et écuyer. Sa charge de secrétaire du Roi était probablement (puisqu'il n'y en avait qu'une à Amiens, voir *Almanachs royaux*) celle de Henry-François-Nicolas, achetée après le décès de celui-ci. Alexandre était en même temps receveur des tailles en l'élection de Picardie (*Inv. Arch. de la Somme*, B, 45, 832; C, 1124, 1762). Il est permis de présumer qu'il est ce «millionnaire Cannet» dont parle Madame Roland dans ses *Mémoires* (II, 123).

III. Un autre parent, Nicolas Cannet d'Auvillé, écuyer, seigneur du fief d'Auvillé, sis à Hérissart, acquit en 1774 l'office de receveur des tailles à Amiens. Il vivait encore en 1789. (*Inv. Arch. de la Somme*, B, 271; C, 1717, fol. 73, et 1736, p. 78; *Almanach de Picardie*.)

C'est évidemment de lui que parle Marie Phlipon dans sa lettre à Sophie Cannet du 23 décembre 1778: «....Ton frère avait chargé mon père de faire un cachet pour M. d'Hauvillé.... Ton frère arriva le soir du même jour, sans savoir que *son cousin* était déjà venu....»

C'est aussi de lui qu'il est question dans la correspondance de 1784; Roland écrit à sa femme, le 11 avril (ms. 6240, fol. 187-188): «M. de Bray.... me conseille de m'adresser à Dovillé, intime avec M. de Villedeuil, et celui-ci bien avec le contrôleur général. Va voir Dovillé, place Royale, chez M. de Villedeuil....», et elle répond, le 14 avril: «Je ne négligerai pas la connaissance et les moyens de M. d'Hauvillez...».

Laurent de Villedeuil, depuis Intendant de Rouen, puis contrôleur général pendant quelques mois en 1787, mais alors seulement maître des requêtes, était le fils de l'ingénieur Laurent, célèbre par la construction des canaux de la Somme. Cela explique ses relations avec le receveur des tailles d'Amiens.

IV. Un autre Cannet, parent de ceux d'Amiens, était auditeur à la Chambre des comptes depuis 1768 et demeurait à Paris, rue du Jour-Saint-Eustache (*Almanachs royaux*).

«Ce bavard [le cousin Trude] était à la maison lorsque votre frère et M. Guérard vinrent m'annoncer le mariage de Sophie, la dernière fête de Pâques; jaloux de montrer et de dire tout ce qu'il peut savoir, il a parlé récemment de ce voyage chez M. Cannet, l'auditeur, où il s'est trouvé pour affaire de son état.» (Lettre de Marie Phlipon aux deux sœurs, 29 mai 1778.)

V. Marie-Jeanne-Opportune Perdu, femme de Henry-François-Nicolas Cannet, mère des deux amies de Madame Roland, devenue veuve d'assez bonne heure, demeurait rue des Jeunes-Mâtins, près de l'Hôtel de ville (A. Breuil, note aux *Lettres Cannet*, 8 mars 1772). Elle vivait encore en 1789.

VI. Son frère, «l'avocat Perdu, qui avait mangé son bien à ne rien faire», et que Marie Phlipon appelait en plaisantant «le commandeur», vivait à Paris, en pension chez ses cousines les demoiselles de Lamotte (*Mémoires*, II, 119, 120, 335-336, 349). Il avait un fils. (Voir *Lettres Cannet*, édition Dauban, I, 247, 285, 318, 320; II, 369.)

Du mariage de Nicolas Cannet avec Mlle Perdu étaient nés quatre enfants:

II. Un fils, Cannet de Sélincourt, avocat au Parlement de Paris depuis 1774. Il demeura ord rue du Fouarre, puis, à partir de 1787, rue des Fossés-Saint-Victor.

on nom revient à chaque page des *Lettres Cannet*. On voit, par les lettres qu'a publiées oin-Lambert (*Correspondance amoureuse*, passim), qu'il avait formé le dessein de marier œur Henriette avec Roland, mais qu'au commencement de 1779, rencontrant Roland Marie Phlipon, il n'avait pas tardé à soupçonner que son projet serait vain. Du moins garda pas rancune à l'amie de ses sœurs, et fut un des témoins de son mariage, le vrier 1780.

III. Une fille, dont nous ignorons le prénom, mariée à Pierre-Jean-Baptiste Guérard é, négociant à Amiens, qui devint en 1766 capitaine d'une des huit compagnies de la ce bourgeoise (*Inv. Arch. d'Amiens*, AA, 23, fol. 16). Il exerçait encore son commerce 769 (voir *Inv. Arch. de la Somme*, C, 293, sa requête à M. Trudaine «au sujet de deux es de *caffas* saisies sur lui», 29 janvier 1769), mais il songeait sans doute à le quitter, le 28 février, M. de Beaumont, Intendant des finances, écrit à l'Intendant de Picardie lui demander des renseignements sur le sieur Guérard Despinaux, qui postule l'office ieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts; et le subdélégué, M. Ducastel, nd le 11 mars : «Le sieur Guérard est fils d'un bon négociant de cette ville; après la t de ses père et mère, il a continué le commerce; sa part héréditaire est de 80 à 00 livres; il a des mœurs douces et honnêtes, on lui donne de l'intelligence.... Il a un trésorier de France, un autre curé de la paroisse de Saint-Firmin dit en Castillon miens], qui ont l'estime du public.» (*Inv. Arch. de la Somme*, C, 195.) Il obtint en cet office, puis s'en défit en 1779 (*ibid.*, C, 1971, fol. 97).

e mari et la femme allaient souvent à Paris. Dès 1776, ils y firent la connaissance de ie Phlipon (voir *Lettres Cannet*, passim).

X. Marie-Henriette, l'aînée des deux amies de Mlle Phlipon. M. A. Breuil (*Introd.* aux res *Cannet*) dit que, lorsqu'elle mourut le 27 janvier 1838, elle était âgée de quatre-t-neuf ans. Cela la ferait naître en 1749 ou 1748. Madame Roland (*Mémoires*, II, 48) u'elle avait environ dix-huit ans» lorsqu'elle arriva au couvent de la Congrégation, utomne de 1765. Cette indication reporterait sa naissance à 1747.

es lettres de Madame Roland nous la font assez connaître.

lle épousa, non en 1783 comme le croit M. Breuil, mais en 1784 (*Inv. Arch. de la me*, B, 171), Pierre-François Muyart, seigneur de Vouglans, conseiller au Grand-Conseil uis le 12 novembre 1774 (*Almanachs royaux*). Il avait alors 77 ans! Veuf depuis 1782, ait songé, en août 1783, à épouser une amie des demoiselles Cannet, Mlle d'Hangard, l avait souvent rencontrée à Paris chez les demoiselles de Lamotte; mais elle refusa. C'est s que Guérard entreprit de le marier avec sa belle-sœur Henriette (voir lettre du 31 août 3).

larie Phlipon, elle aussi, l'avait connu chez les demoiselles de Lamotte : «Je vis M. de glans; c'est un vrai fanatique, tout plein de l'orgueil de dévot et d'auteur....» (Lettre 13-19 novembre 1776, — adressée à Henriette!). Ce jugement, qui semble n'être

que trop exact (cf. *Mémoires*, II, 121) n'empêcha pas Madame Roland, quand Guérard imagina ce mariage, de n'en point détourner son amie (voir lettre précitée du 31 août).

Henriette Cannet, devenue Mme de Vouglans en 1784, alla habiter Paris, rue de Vaugirard, près le Petit-Calvaire (*Almanachs royaux*). Le tableau des biens nationaux à vendre, publié par les *Révolutions de Paris*, n° 60 (28 août-4 septembre 1790), porte une maison, rue de Vaugirard, n° 142, provenant des religieuses du Petit-Calvaire, ayant pour locataire M. de Vouglans; location, 1,000 livres; prix d'estimation, 14,675 livres. — Son vieil époux, qui n'avait pas tardé à la brouiller avec sa sœur Sophie (voir lettre du 21 mai 1786), mourut au commencement de 1791. «J'ai été fort occupée ces jours-ci, — écrivait Madame Roland à Bancal des Issarts, de Paris, le 22 mars 1791, — d'une amie de ma jeunesse qui réside ici et qui vient de devenir veuve....» Elle revint alors à Amiens.

En 1793, lorsque Madame Roland fut prisonnière, Mme de Vouglans essaya de la sauver: «Henriette, libre, toujours vive et affectueuse, est venue me voir dans ma captivité, où elle aurait voulu prendre ma place pour assurer mon salut....» (*Mémoires*, II, 148.)

Henriette Cannet a raconté elle-même à M. Breuil, bien longtemps après, cette dramatique entrevue. On en trouvera le récit dans l'*Introduction* de M. Breuil, d'après lequel M. Dauban l'a reproduite.

Deux passages des lettres de Madame Roland à Buzot semblent se rapporter à cet épisode: «Le pauvre X... [Roland].... m'a envoyé de trente lieues [c'est exactement la distance d'Amiens à Paris] une personne qu'il a chargée de tout tenter....» (lettre du 3 juillet). — «J'ai repoussé les projets..... qu'il avait formés à mon sujet et pour lesquels est encore à Paris une personne qu'il a envoyée...» (lettre du 6 juillet).

Si ce rapprochement paraît plausible, c'est dans les premiers jours de la captivité de Madame Roland à Sainte-Pélagie qu'Henriette serait venue la trouver, — et à la demande de l'homme qu'elle avait aimé vingt ans auparavant.

Mme de Vouglans avait peut-être elle-même déjà souffert de la Révolution. Nous lisons dans la *Liste générale des émigrés, imprimée par ordre de la Convention:* «Héritiers Vauglans [*sic*]; — domicile, Amiens. — Biens au district de Corbeil, à Soisy-sous-Étiolles, 24 septembre 1792; — la veuve Vauglans est en réclamation». Mais, en 1794, elle fut plus directement atteinte; la *Liste nominative des personnes emprisonnées à Amiens pendant la Terreur*, publiée par M. Darsy, porte : «Cannet (Marie-Henriette), veuve Mayart [*sic*, pour Muyart]; entrée à la Providence [prison] le 16 février 1794; à l'hospice national le 26 mars; elle a dû être libérée presque aussitôt».

L'orage passé, elle épousa en 1795 (à 47 ans) M. Bélot, juge et depuis président au tribunal de la Seine, devint veuve en 1803, et se remaria en 1814 (à 66 ans) avec M. Berville, secrétaire général de la préfecture de la Somme, veuf lui-même, et mourut à Amiens le 27 janvier 1838. Son troisième mari était père de Saint-Albin Berville, qui devait, en 1820, éditer avec Barrière, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, les *Mémoires de Madame Roland*.

X. Marie-Sophie-Caroline Cannet, née en 1751 (A. Breuil, *Introd.*; — *Mémoires*, II, 48). C'était l'amie préférée de Marie Phlipon.

Elle épousa à l'automne de 1782, à Amiens, Pierre Dragon de Gomiecourt, chevalier,

seigneur d'Étouvy, de Sailly-le-Sec, etc. (*Inv. Arch. d'Amiens*, B, 168, 275; Breuil, *Introd.*), capitaine aux grenadiers de France. Entré au service à 13 ans, il avait fait les campagnes du règne de Louis XV et, comme on peut le présumer d'après cela, était beaucoup plus âgé que sa femme. Aussi Sophie Cannet, encore qu'elle eût déjà 31 ans, avait-elle eu quelque peine à se décider, et il avait fallu que Madame Roland lui prêchât le mariage (voir lettre du 1er août 1782).

M. de Gomiecourt mourut le 13 décembre 1788 (Breuil). Il laissait à sa femme deux enfants (*Mémoires*, II, 248).

L'amitié de Madame Roland et de Sophie Cannet, si vive durant de longues années, subit ensuite quelques éclipses. On voit déjà, par les *Lettres Cannet* et par la correspondance Join-Lambert, d'une part que Roland n'était pas bienveillant pour les amies de sa femme, d'autre part que Sophie avait été blessée du mystère que Marie Phlipon lui avait fait de ses engagements avec Roland; on va voir aussi, dès les premières lettres de ce recueil, Madame Roland chercher à relâcher doucement l'ancien lien. Mais l'affection reprit d'abord le dessus : en 1782, c'est Madame Roland qui détermine Sophie à épouser le vieil officier; en juin 1783, nous la trouvons en villégiature chez Mme de Gomiecourt, à Sailly-le-Sec. Puis, au moment où les Roland allaient quitter Amiens, survient une brouille, à la suite d'un «mauvais procédé» de M. de Gomiecourt (lettre du 12 août 1784). Mais, après la mort de M. de Gomiecourt, la correspondance se renoua, par l'entremise d'un ami commun, M. Deu. «Une ancienne amie de Mme de La Platière [c'est ainsi qu'alors on appelait Madame Roland] me prie de lui faire passer une lettre...» (lettre inédite de M. Deu à Bosc, du 13 mars 1789, *coll. Beljame*). — «J'écris à Mme de Gomiecourt...» (lettre de Madame Roland à son mari, du 9 octobre 1790).

Ces indications concordent avec ce que Madame Roland nous dit elle-même dans ses *Mémoires* : «Roland avait désiré, au commencement de notre mariage, que je visse peu mes bonnes amies; je me pliai à ses vœux, et je ne pris la liberté de les fréquenter davantage que lorsque le temps eût inspiré à mon mari assez de confiance pour lui ôter toute inquiétude de concurrence d'affection...» (II, 248).

«...Sophie est redevenue dévote; et sa poitrine attaquée la rend très languissante et fait craindre pour ses jours, nécessaires à deux jolis enfants...» (*Ibid.*, écrit en octobre 1793.)

D'après une tradition de la famille, elle aurait été incarcérée pendant la Terreur et cela aurait hâté sa fin. Nous ne la voyons pas figurer cependant sur la *Liste des personnes emprisonnées à Amiens pendant la Terreur*. Elle mourut en 1795, à 46 ans. C'est par erreur que M. Faugère, dans une note au passage des *Mémoires* que nous venons de citer, dit 42 ans.

De ses deux enfants, l'aîné, le chevalier de Gomiecourt, était né en 1784 (voir lettre du 12 août 1784); il vivait encore en 1841 et habitait sa terre d'Agy, près Bayeux (Breuil). C'est lui qui confia alors à M. Breuil, pour la publier, la correspondance de Madame Roland avec sa mère et sa tante, que son oncle Sélincourt avait recueillie. En 1867, sa veuve et son fils, alors directeur des douanes à Tarbes, communiquèrent les autographes à M. Dauban, qui put ainsi donner une édition beaucoup plus complète.

XI. Sur les demoiselles de Lamotte, vieilles cousines des Cannet, qui habitaient Paris, rue

Saint-Dominique (Dauban, I, 279) et qui logeaient chez elles le vieil avocat Perdu, oncle des deux amies, nous ne savons rien en dehors de ce que nous apprennent les *Mémoires* (II, 119-124), et les *Lettres Cannet* (passim). Elles se ressemblaient peu; l'une, «dévote atrabilaire» (*Mémoires*), «la grogneuse» (lettre du 12 décembre 1778); l'autre, «bonne personne» (*Mémoires*). L'une d'elles était morte vers la fin de 1779 (lettre du 2 mars 1780).

XII. Mlle d'Hangard, dont il est si souvent parlé dans les *Lettres Cannet*, et qui se retrouve plusieurs fois au début de la correspondance que nous publions, était la parente des demoiselles de Lamotte, mais non (autant qu'il semble) de la famille Cannet.

«Elles avaient auprès d'elles une jeune personne, leur parente, dont elles se proposaient d'augmenter la petite fortune, pourvu qu'elle trouvât à épouser un gentilhomme» (*Mémoires*, II, 119).

Elle était fille de Pierre-François d'Incourt, chevalier, seigneur de Hangard et autres lieux, marié en 1742 à Marie-Jeanne Boitel, demeurant à Amiens, rue et chaussée de Noyon, paroisse de Saint-Michel, maire en charge de la ville d'Amiens du 25 septembre 1757 au 9 mai 1760, date de son décès (Janvier, *Livre d'or de la municipalité amiénoise*, p. 279-280). Sa femme, qui lui survécut, mourut en 1783. (Lettres des 19 et 21 août 1783: «Amiens pleure celle de ses habitants qui recevait le mieux du monde *et qui tenait la seule maison ouverte de cette ville...*» — Cf. lettre du 21 mars 1778 sur les *vendredis* de Mme d'Hangard.)

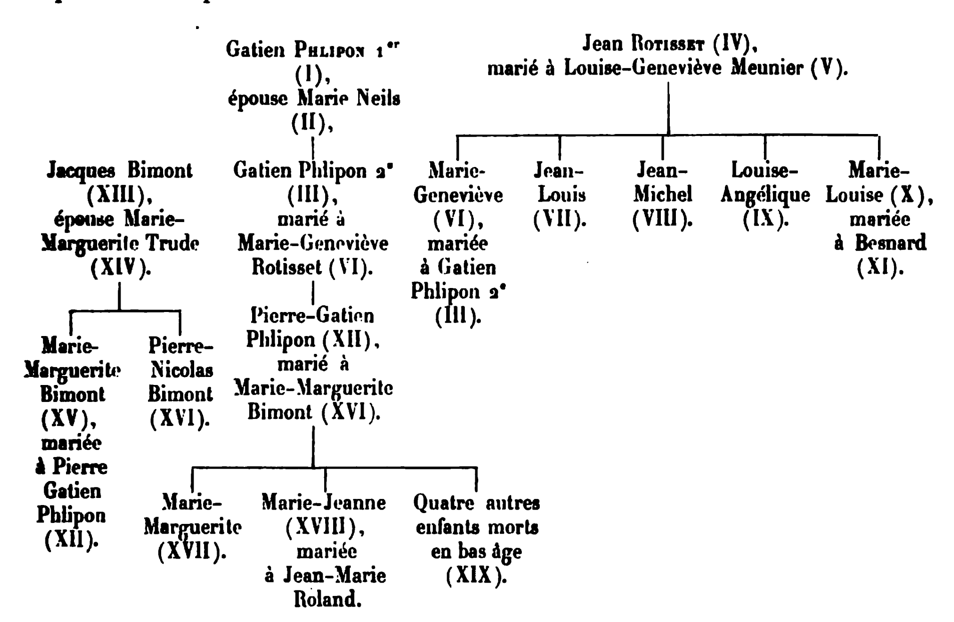
Nos renseignements nous font connaître quatre de leurs enfants: une fille, qui était restée à Amiens (lettre du 21 août 1783); deux fils, appelés l'un «de Metz» et l'autre «d'Abancourt» (*Lettres Cannet*, 13-19 novembre 1776, 21 juin 1777). L'un d'eux était instruit et avait une belle bibliothèque (lettres précitées et du 6 mars 1778). C'est l'un d'eux: Pierre-Antoine-François Dincourt, chevalier, seigneur d'Hangard, de Metz, d'Abancourt, etc.» qui reçut une assignation en 1789 pour les élections aux États-Généraux (*Inv. Arch. de la Somme*, B, 275); et enfin la fille que les demoiselles de Lamotte élevaient. Nous ignorons pourquoi sa mère la tenait éloignée d'elle; lorsqu'elle alla à Amiens, au commencement de 1778, elle n'avait pas vu sa mère «depuis dix ans» (lettre du 21 mars). Dans la maison des demoiselles de Lamotte, l'avocat Perdu lui rendait des soins; mais elle aurait préféré son fils (lettres des 28 octobre et 12 décembre 1778). Lorsque la mort de sa mère la ramena à Amiens, elle déclina la recherche de M. de Vouglans: «Il a demandé Mlle d'Hangard de Paris, qui n'en veut point et qui s'en rit» (lettre du 31 août 1783).

Appendice B.

LA FAMILLE DE MADAME ROLAND.

M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'histoire*, à l'article *Roland* (nous citons d'après la 2e édition, 1872), a rassemblé des détails très précis sur les ascendants de Marie Phlipon. Nous ne reproduirons pas textuellement ce long article, d'allure un peu discursive, et surchargé d'actes d'état civil d'un intérêt relatif; il nous suffira (en renvoyant le lecteur à un dictionnaire qui se trouve dans toutes les bibliothèques publiques) de le condenser ici et de le compléter à l'occasion.

Voici d'abord un tableau généalogique d'ensemble. Au chiffre romain placé à côté de chaque nom correspondra ensuite une courte notice[1] :



I et II. Gatien Phlipon 1er, peigneur de laines à Château-Renault en Touraine, né en 1655, marié à Marie Neils, mort en 1701 (*Arch. de Château-Renault*).

[1] Nous supprimons de ce tableau, pour simplifier, deux filles de Jean Rotisset (Anne et Anne-Françoise), quatre filles de Jacques Bimont, mortes en bas âge, une sœur de Pierre-Gatien Phlipon (Marie-Louise), toutes personnes sur lesquelles nous n'aurions rien à dire.

III. Gatien Phlipon 2°, né en 1689, était en 1715 marchand de vins en gros et en détail à Paris, rue des Noyers, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont; il épousa, le 4 novembre 1722, Marie-Geneviève Rotisset. Les témoins furent Louis Guillet, principal et procureur du collège de Hubant, dit l'*Ave Maria* [situé dans l'ancien cloître de Sainte-Geneviève, Cocheris, II, 693], ami du marié; Jean Rotisset fils, marchand de vins, frère de la mariée, et Martin Meunier, marchand de vins, rue des Lavandières. — Gatien Phlipon 2° mourut après 1725.

IV. Jean Rotisset était marchand de vins, rue des Noyers, «à l'Épée-de-Bois».

V. Louise-Geneviève Meunier, sa femme, devait être fille, sœur ou nièce de Martin Meunier, marchand de vins, rue des Lavandières.

VI. Leur fille, Marie-Geneviève Rotisset, grand'mère de Madame Roland, était née le 4 août 1696. Elle épousa, le 4 novembre 1722, Gatien Phlipon 2°. En 1754, à la naissance de Marie Phlipon, elle demeurait rue Saint-Louis-au-Marais, paroisse Saint-Gervais. Mais les *Mémoires* (II, 56) disent qu'en 1766 elle demeurait dans l'île Saint-Louis. Il semble qu'elle avait reçu quelque éducation; les *Lettres Cannet* (14 octobre 1775) nous apprennent qu'elle avait élevé M. de Boismorel, et les *Mémoires* (II, 67-74), qu'elle était apparentée à cette famille de riches bourgeois. Elle avait une petite fortune personnelle (500 et quelques livres de rentes, *Lettres Cannet*, 21 mai 1773). — Les *Mémoires* (II, 54-56) donnent sur elle d'assez nombreux détails, rectifiés en partie par les constatations de M. Jal. Elle mourut dans sa 88e année, le 10 mars 1784.

Voir sur elle les *Mémoires* (*loc. cit.* et II, 252), les *Lettres Cannet*, 8 mai 1772, 21 mai 1773, 21 avril et 14 octobre 1775, 25 décembre 1776, 30 octobre 1777, 22 avril, 10 novembre et 13 décembre 1778; — Cf., dans ce recueil, lettre du 21 mars 1784.

VII et VIII. Jean-Louis Rotisset, né en 1700, et Jean-Michel Rotisset, né en 1701. C'est l'un des deux qui fut témoin du mariage de Marie-Geneviève, et qui est qualifié dans l'acte de «Jean Rotisset fils, marchand de vins, frère de la mariée, même maison qu'elle».

IX. Louise-Angélique, née le 10 mars 1703. Elle concourut à la première éducation de Marie Phlipon (voir *Mémoires*, II, 56, 65, 68-74), et mourut le 11 avril 1772. — Cf. *Lettres Cannet*, 8 mai 1772 : «J'ai été ce matin au service d'une bonne grand'tante que nous avons perdue ce carême. Elle demeurait avec la mère de mon papa...»

X et XI. Marie-Louise Rotisset, née le 22 octobre 1705, mariée à Jean-Baptiste Besnard. Dans l'acte de naissance de Marie Phlipon, en 1754, Besnard est dit demeurer rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache; en 1775, dans l'acte de sépulture de Mme Phlipon, il est qualifié de «bourgeois de Paris, demeurant île Saint-Louis».

Il était alors l'homme d'affaires (et sa femme, la femme de charge) du domaine de Soucy, à Fontenay-en-Brie, appartenant au riche fermier général Haudry de Soucy. Besnard et sa femme avaient acquis une assez belle aisance, qu'ils comptaient transmettre directement.

par substitution, à leur petite-nièce Marie Phlipon, au détriment de Pierre-Gatien Phlipon, qui n'était leur neveu que par alliance et qu'ils regardaient comme un dissipateur.

Voir sur eux les *Mémoires*, II, 6, 67, 128-134, 171, 263, et les *Lettres Cannet* (passim), mais spécialement des 14 janvier et 7 juin 1777. — Voir aussi le recueil des lettres de M. Join-Lambert. — Madame Roland, après son départ de Paris, à Amiens et en Beaujolais, continua à entretenir d'affectueux rapports avec eux. Lorsqu'elle revint à Paris, en 1791, un de ses premiers soins fut de les revoir (lettre à Bancal, du 7 mars 1791). Dans ses *Dernières pensées*, elle s'inquiète d'eux (*Mémoires*, II, 263).

Mme Besnard mourut le 20 novembre 1794, et Besnard le 21 septembre 1795, rue Regrattier, île Saint-Louis.

XII. Pierre-Gatien Phlipon, père de Madame Roland, né rue des Noyers, le 5 juillet 1724, épousa, le 30 juin 1750, Marie-Marguerite Bimont, à Saint-Nicolas-des-Champs. Il était alors «maître graveur» et demeurait quai de l'Horloge. Les actes d'état civil rassemblés par M. Jal mentionnent ensuite d'autres résidences; en 1752 et en 1754, rue de la Lanterne; en 1755, place Dauphine; en 1761, «dans la Traverse du quai des Morfondus» [autre nom du quai de l'Horloge]; en 1763, de nouveau au quai de l'Horloge; en 1780, rue de Harlay, sur la paroisse Saint-Barthélemy; en 1784, quai de l'Horloge. Il semble que plusieurs de ces indications se confondent et qu'il ne faille distinguer que trois résidences : quai de l'Horloge, dans la maison devenue historique, où l'on entrait par la place Dauphine, — rue de la Lanterne — et rue de Harlay.

Les *Mémoires*, les recueils des Lettres déjà imprimés et la correspondance que nous publions le font assez connaître. — Voir particulièrement *Mémoires*, II, 4, 184, 240, 252; *Lettres Cannet*, 14 janvier 1777; Lettre à Bosc, 16 mars 1785.

Lorsqu'il enterra sa mère, en 1784, l'acte lui donna le titre de «graveur de M. le comte d'Artois».

Il mourut dans l'hiver de 1787 à 1788 (*Mémoires*, II, 252).

XIII. Jacques Bimont, marchand mercier, rue de la Pelleterie, qualifié dans un autre acte de «marchand bourgeois de Paris», épousa en 1722 Marie-Marguerite Trude. Il vivait encore en 1755.

XIV. Marie-Marguerite Trude, sa femme, née le 29 février 1704, mariée le 5 septembre 1722, morte le 27 mai 1764. — Voir sur elle *Mémoires*, II, 17, 78, et *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 1-3.

XV. Leur fille, Marie-Marguerite Bimont, mère de Madame Roland. Née en juillet 1723, elle épousa eu 1750 Pierre-Gatien Phlipon, en eut sept enfants et mourut le 7 juin 1775. M. Jal donne l'acte de sépulture : ont assisté au convoi Christophe Wolf, ébéniste, son beau-père, et M. J.-B. Besnard, son oncle.

Sa fille ne parle d'elle qu'avec une respectueuse tendresse (*Mémoires*, passim, et surtout II, 5, 166-173; *Lettres Cannet*, passim. — Cf. aux *Papiers Roland*, ms. 6244, fol. 30,

60, 243, parmi les papiers de jeunesse de Marie Phlipon, divers morceaux où elle la pleure).

XVI. Pierre-Nicolas Bimont, d'abord vicaire à Saint-Barthélemy (*Mémoires*, II, 11), puis chanoine de Saint-Cloud (lettre du 12 mars 1773), puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes (lettre du 21 mai 1773). — Cf. *Alm. royaux*, de 1774 à 1789.

Oncle de Madame Roland, très aimé d'elle, il fut pour elle un parent dévoué jusqu'à en être débonnaire, par exemple lorsqu'il consentit à recevoir pour elle la correspondance de Sevelinges (voir *Lettres Cannet*, du 24 février 1778). Elle allait souvent faire des séjours dans le «réduit canonial» de son oncle, qu'elle s'est plu à décrire (*Mémoires*, II, 230). Même éloignée, elle resta en rapports affectueux avec lui, comme on le verra par la présente correspondance.

Les *Mémoires* (II, 252) le font mourir en 1789; M. Faugère en 1790 (note aux *Mémoires*, II, 12). Une lettre inédite de Roland (collection Morrison) fixe la date aux derniers jours de septembre 1789. Roland écrit à Bosc, le 2 octobre 1789 : «Notre âme est triste, mon ami, comme la nouvelle que vous nous donnez. Nous nourrissions le projet de réunir à nous cet oncle qui avait toujours bien aimé sa nièce, et à qui elle le rendait de cœur et d'âme...» Voir d'ailleurs Tuetey, III, 3711, «requête du chapitre de Vincennes à l'effet d'attribuer le produit du canonicat, vacant par le décès de M. Pierre-Nicolas Bimont, chanoine de la Sainte-Chapelle, à..... etc., 25-30 septembre 1789».

Il y a un portrait de lui au château de Rosières, chez M[me] Taillet, arrière-petite-fille des Roland.

XVII. Le premier enfant de Pierre-Gatien Phlipon et de Marie-Marguerite Bimont fut une fille, Marie-Marguerite, née le 13 mars 1752, baptisée à l'église Sainte-Croix-de-la-Cité, et qui eut pour parrain son grand-père Jacques Bimont. — Morte en bas âge.

XVIII. Vient ensuite Marie-Jeanne, celle qui fut Madame Roland, née le 17 mars 1754, baptisée le lendemain à Sainte-Croix; elle eut pour parrain son grand-oncle maternel J.-B. Besnard et pour marraine sa grand'mère Rotisset. L'acte de baptême a été publié, d'après le registre paroissial, par M. Faugère (*Mémoires*, II, 283-284).

Elle épousa, le 4 février 1780, en l'église Saint-Barthélemy, — après que les bans eurent été publiés à Amiens, paroisse Saint-Michel, le 31 janvier, — Jean-Marie Roland. M. Jal donne l'acte de mariage, mais avec une faute, lorsqu'il nomme, parmi les assistants, «Dom François Roland, curé de Longpont, frère de l'époux». Le curé de Longpont, frère de Roland, s'appelait Pierre. Nous avons déjà noté ailleurs que le mariage fut béni par le chanoine Bimont, et que le frère des demoiselles Cannet, l'avocat Sélincourt, fut un des témoins.

Madame Roland fut guillotinée le 8 novembre 1793 (18 brumaire an II). La *Revue des documents historiques* de M. Ét. Charavay, t. V, p. 97, a publié l'ordre d'exécution, pour 3 h. 1/2 après midi, signé Fouquier. M. Jal et M. Dauban (*Étude*, p. CCXLIII) ont publié l'acte de décès, qui ne fut dressé que le 20 novembre.

XIX. Les actes relevés par M. Jal signalent quatre autres enfants, nés entre 1755 et 1763, morts en naissant ou en bas âge. Dans une de ces pièces est mentionnée une parente, une dame Bimont, maîtresse sage-femme.

Ces minutieux détails, fournis presque tous par les patientes recherches de M. Jal[1], et complétés par quelques indications tirées des *Mémoires*, de la *Correspondance* et des *Papiers Roland*[2], représentent le milieu dans lequel naquit et grandit Marie Phlipon. C'est un monde absolument plébéien de petits marchands, de modestes artisans, où les deux personnages les plus notables sont le régisseur Besnard et le chanoine Bimont, mais où on ne retrouve rien de la généalogie inventée par le pamphlétaire Causen (*Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. VII, p. 192, éd. de 1840) et reproduite par M. G. Lenôtre (*Paris révolutionnaire*, p. 186).

Il nous reste à parler d'autres parents, qui figurent bien souvent dans les *Mémoires* et la Correspondance, mais dont nous n'avons pu déterminer exactement la filiation.

Mlle Desportes, cousine de Marie Phlipon, du côté maternel. Tout ce que nous savons sur elle nous est fourni par les *Mémoires* et la Correspondance. Elle avait 40 ans vers 1772, époque où elle perdit sa mère, dont elle continua le commerce de joaillerie (voir lettre du 8 septembre 1773). Elle aimait le monde, recevait beaucoup, donnait chez elle de petites fêtes où Marie Phlipon se plaisait. Entre le moment où celle-ci perdit sa mère (juin 1775) et celui où elle épousa Roland (février 1780), Mlle Desportes fut sa principale société, souvent occupée de la marier, ne lui ménageant ni ses conseils, ni son appui. C'est chez elle, «rue Bertin-Poirée, vis-à-vis de celle des Bourdonnais», que Marie Phlipon annonça à son père la recherche de Roland, en juin 1779; c'est là aussi qu'en août elle recevait les lettres de son prétendant irrésolu (voir *Lettres Cannet*, du 30 juin 1779; Recueil Join-Lambert, nos L et XXXIII; *Papiers Roland*, ms. 6240, fol. 47-48). Dans les lettres échangées entre Roland et sa femme, avant et après le mariage, on l'appelle, avec une pointe d'affectueuse raillerie, «la prêcheuse», «la prédicatrice», la «cara cugina...».

Madame Roland, à la fin de ses *Mémoires* (II, 235), dit «qu'elle mourut à 50 ans, après mille chagrins...». Cela placerait sa mort vers 1782 ou 1783. Il est encore question d'elle dans la lettre du 16 janvier 1783.

Jean-Louis Trude et sa femme. Le nom seul indique que Trude était un parent du côté maternel, probablement un neveu ou petit-neveu de la grand'mère Marguerite Trude. Un passage des *Lettres Cannet* (5 septembre 1777) nous apprend qu'il devait être né vers 1744, et qu'il s'était marié vers 1763. Il avait pris, semble-t-il, sa femme en Bourgogne (*Lettres Cannet*, 28 juillet 1777 et 18 août 1777).

[1] *Archives de Château-Renault*; *Registres paroissiaux* de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Sainte-Croix-de-la-Cité, de Saint-Barthélemy, de Saint-Louis-en-l'Île, de Saint-Victor, de Saint-Paul; *Tables décennales* de Paris; *registres de la Municipalité* de Paris. — Toutes ces archives parisiennes ayant péri dans les incendies de mai 1871, on ne peut contrôler M. Jal. Mais sa rare exactitude est connue.

[2] Ms. 6243, fol. 1, 2, 3; ms. 6244, fol. 30, 60, 243.

Ils étaient marchands miroitiers dans la rue Montmartre, en face de la rue Plâtrière, près de la rue Ticquetonne (*Mémoires*, II, 214; *Lettres Cannet*, 19 août 1777). Ils n'avaient pas d'enfants (*ibid.*).

Les *Mémoires* et la Correspondance nous les font amplement connaître; Trude, probe, rude, sans éducation, amoureux et jaloux de sa cousine en même temps que fidèle à sa femme, par religion et par droiture naturelle; Mme Trude, «douce et sage», vraiment charmante avec son mélange de gaieté, de sensibilité, de goûts mondains et de dévotion régulière.

Enrichis par «le commerce de miroiterie qu'ils faisaient comme tous les Trude, de père en fils, depuis plusieurs générations», ils se retirèrent à la campagne, à Vaux, gros village sur la rive droite de la Seine, à 4 kilomètres de Meulan. Ils y étaient déjà en 1787 (voir la Correspondance, 18 novembre 1787, première lettre). C'est là qu'en 1791 Madame Roland, à peine revenue à Paris, alla voir sa cousine : «J'ai été, à sept lieues d'ici, visiter une digne femme dont l'amitié fut chère à ma jeunesse, et qui, dans la simplicité des mœurs champêtres, exerce aujourd'hui mille vertus utiles à tout ce qui l'environne...» (*Lettres à Bancal*, 7 mars 1791). Il y eut, l'année suivante, des froissements dont nous ignorons la cause : «L'union des deux parentes n'éprouva quelque altération qu'à l'époque où Roland fut ministre», dit M. Barrière, dans une note des *Mémoires* (I, 235) qu'il a dû tenir de Bosc, très au courant de toutes ces affaires de famille. Mais on va voir que la réconciliation se fit bien vite. Par contre, Mme Trude finit par se séparer de son insupportable mari : «Cette petite Madame Trude, retirée à la campagne et divorçant aujourd'hui», écrivait Madame Roland au commencement d'octobre 1793 (*Mémoires*, II, 235).

Trude s'était engagé dans la Révolution et était devenu maire de son village; il fut condamné à mort et exécuté comme «contre-révolutionnaire» le 25 prairial an II (13 juin 1794). Voir *Liste générale des individus condamnés par jugements*, etc..., *imprimée par ordre de la Convention nationale, 5e liste*. Paris, 30 prairial an II : «Trude (Jacques-Louis), ancien miroitier, municipalité de Vaux, district de Mont-du-Bon-Air [Saint-Germain-en-Laye], Seine-et-Oise, Tribunal révolutionnaire, 25 prairial, contre-révolutionnaire». — Cf. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, IV, 188. — C'est par erreur que la *Liste* dit Jacques au lieu de Jean; c'est aussi par erreur que M. Wallon a imprimé Truve pour Trude et a qualifié l'ex-miroitier d'«ancien maire de *Meaux*». C'est *Vaux* qu'il faut lire.

Il est probable que la pauvre Mme Trude ne survécut guère à son mari. En 1795, leur propriété de Vaux était revenue en héritage à la fille de leur cousine, à Eudora Roland, qui avait alors le fidèle Bosc pour tuteur. Le 29 brumaire an IV (20 novembre 1795), Bosc recevait du beau-père de sa sœur aînée une lettre datée de Mantes, où nous lisons : «Nous espérions, citoyen et ami, vous donner de nouvelles marques d'attachement si vous étiez venu, avec votre pupille, aux vendanges à Vaux, et de là à Mantes, etc.» (collection Beljame). — Voir aussi aux *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 91-92, une lettre datée de Vaux, 21 prairial an V (9 juin 1797) et qui paraît être de l'homme d'affaires du domaine.

APPENDICE C.

LA FAMILLE DE ROLAND.

Les éléments de cet Appendice nous seront fournis :

1° En grande partie par le travail que nous avons publié, en collaboration avec M. L. Missol, dans la *Révolution française* du 14 novembre 1896, sur *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle,* d'après les archives de Villefranche-sur-Saône et de Thizy, complétées par diverses indications des *Mémoires* et de la Correspondance;

2° Par les *Papiers Roland,* ms. 6243, fol. 1-58. On trouvera là, rassemblées, les minutes et les mises au net des pièces que Roland produisit, de 1781 à 1784, lorsqu'il sollicita des Lettres de noblesse. Nous n'en avions point usé dans notre premier travail, considérant que ces documents, en raison de la fin pour laquelle ils avaient été dressés, pouvaient être plus ou moins suspects. Un nouvel examen nous a amené à les mieux apprécier.

Sans doute nous écarterons, comme de pure fantaisie, la mention d'un Roland, homme d'armes de Charles VII (fol. 4), trop complaisamment reproduite par M. Faugère dans une note des *Mémoires* (II, 237); nous laisserons aussi de côté diverses grandes alliances, invoquées sans preuves et auxquelles Roland et sa femme eux-mêmes ne croyaient guère, comme on le voit par leur correspondance de 1784. Nous ne donnerons que la filiation qui paraît certaine à partir de 1574 et pour laquelle les témoignages des archives locales concordent presque toujours avec les indications des *Papiers Roland;*

3° En ce qui concerne la branche lyonnaise des Roland, par le savant travail de M. Paul de Varax, *Généalogie des Riverieulx,* 2e édition, Lyon, Waltener, 1899, gr. in-8°.

De même que pour les ascendants de Marie Phlipon (Appendice B), nous commencerons par un tableau généalogique, où chaque nom sera accompagné d'un chiffre romain: puis, reprenant successivement chaque nom avec son chiffre, nous lui consacrerons une mention, ou, quand il y aura lieu, une courte notice.

IMPRIMERIE NATIONALE.

- Nicolas Roland (I), marié à dame Gabrielle Mathieu (II).
  - Gabriel Roland né en 1575 (III).
  - Jacques Roland né en 1586 (IV).
  - François Roland né en 1588 (V).
  - David Roland, bourgeois de Villefranche, seigneur de La Place en 1627 (VI).
  - Jeanne Roland née en 1589 (VII).
  - Claude Roland (VIII) né en 1590, marié en 1616 à dame Marie Voiret (IX).
    - Pierre Roland (XI), curé de Saint-Georges de Thizy, vivait encore en 1675.
    - Jacques Roland (XII), héritier universel, marié en 1648 à D[lle] Marguerite Odin (XIII), puis à D[lle] Claudine Vaurion (XIV).
      - Jean-Baptiste Roland (XXXV), héritier universel, marié en 1686 à D[lle] Dégu (XXXVI).
        - Jean-Marie Roland de La Platière (XLIX), héritier universel, marié en 1720 à d[lle] Thérèze Bessye de Montozan (L).
          - Dominique Roland (LXIII), chanoine de Villefranche.
          - Laurent Roland (LXIV), prêtre.
          - Jacques-Marie Roland (LXV), bénédictin.
          - Pierre Roland (LXVI), bénédictin.
          - Jean-Marie Roland (LXVII), épouse Jeanne-Marie Phlipon (LXVIII).
            - Eudora Roland (LXIX), née en 1781, mariée en 1796 à Pierre-Léon Champagneux (LXX), morte à Paris, [illegible]
        - Jacques Roland de Clermartin (LI), mort sans enfants.
        - Laurence Roland (LII), mariée à M. de l'Épinerie (LIII).
          - N... de l'Épinerie (LVIII), mariée à M. de La Belouze, conseiller au Parlement de Paris (LIX).
            - N... de La Belouze (LX), mariée à M. Anjorrant, conseiller au Parlement de Paris (LXI).
            - M[lle] de La Belouze (LXII).
        - Claudine Roland (LIV), mariée à M. Perrin (LV).
        - Marie Roland (LVI), mariée à M. Gauthier (LVII).
      - Anne Roland (XXXVII), mariée à M. Gacier Dovilliers ou d'Auvilliers (XXXVIII).
      - N... Roland (XXXIX), religieuse.
      - Claude Roland (XL), du 2[e] lit, marié à Claudine Michon (XLI).
        - Marguerite Roland (XLII), mariée à M. Thomé de Saint-Cire (XLIII).
          - N... Thomé de Saint-Cire (XLIV), capitaine-exempt des Cent-Suisses.
          - N... Thomé de Saint-Cire (XLV), mariée à M. Godinot, inspecteur des manufactures, à Rouen (XLVI).
            - Godinot de Villiaire (XLVII).
    - François Roland (XV), grand pénitencier de Notre-Dame de Lorette.
    - Claude Roland (XVI), prieur du Bourg-de-Thizy.
    - Jean Roland (XVII), curé du Château de Saint-Georges-de-Thizy.
    - Simon Roland (XVIII), bourgeois de Lyon.
      - Antoine Roland (XIX), échevin de Lyon, seigneur de La Place.
        - Marie (XX), épouse Étienne de Rivérieulx de Varax.
          - Hugues de Rivérieulx de Varax (XXVII), épouse Blanche Arbanel.
          - Claude de Rivérieulx de Chambost (XXVIII), prévôt des marchands de Lyon, épouse Hélène Morel.
            - Claude de Rivérieulx de La Ferrandière (XXIX), † 1794, épouse Claudine Bertholon (XXX).
            - Dominique Claude (XXXI).
            - Marie (XXXII), épouse en 1758 Dominique Vouty, écuyer (XXXIII), † le 13 décembre 1793.
              - Claude-Antoine Vouty (XXXIV), [illegible]
        - Dominique (XXI), échevin de Lyon, seigneur de La Place.
          - François (XXIII), dominicain.
          - Marguerite Roland (XXIV), épouse Adine du Crozet (XXV).
            - Dont descendance.
          - Jean-Baptiste Claude (XXVI), chanoine de Saint-Paul de Lyon.
        - Lambert (XXII), chanoine de Saint-Paul de Lyon, archidiacre de Marseille.
        - Trois autres filles religieuses.
  - Pierre Roland (X), curé de Montagny.

I et II. Sur Nicolas Roland, habitant de Thizy-en-Beaujolais, marié le 11 janvier 1574 à dame Gabrielle Mathieu, voir les *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 23-26.

III-VII. *Ibid.*, fol. 11-44.

VI. *Généalogie des Riverieulx*, p. 108.

VIII-IX. Ms. 6243. *Ibid.* Le testament de Claude Roland est du 13 décembre 1668. Il institue pour son héritier «messire Jacques Roland, sieur de La Platière, son fils». Deux autres de ses fils, Jean, curé de Saint-Georges au Château de Thizy, et Simon, bourgeois de Lyon, donnent quittance de leurs legs particuliers.

X. *Ibid.*

XI. *Ibid.* Voir aussi *Les Roland en Beaujolais.*

XII-XIV. Jacques Roland était conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Thizy.

XV-XVIII. Pas de renseignements particuliers. — Simon Roland est le chef de la branche lyonnaise, que nous allons suivre tout d'abord.

XIX. Antoine Roland (les *Papiers Roland* l'appellent Dominique; mais il ressort du savant livre de M. Paul de Varax qu'il se nommait Antoine), né en 1631; il acquit des héritiers de David Roland, son oncle à la mode de Bretagne, le château de La Place, dans la paroisse de Jarniost (aujourd'hui Jarnioux); il l'avait déjà en 1687; échevin de Lyon en 1690 et 1691; mort en 1691.

XX. Marie épouse en 1683 Étienne de Riverieulx (1656-1731), bourgeois de Lyon, chef de la branche de Varax. Elle mourut en 1752.

XXI. Dominique Roland, né en 1665, seigneur de La Place, échevin de Lyon en 1722 et 1723. Marié en 1707 à Marie Vande.

XXII. Lambert Roland, né en 1678, chanoine et chantre de Saint-Paul de Lyon, archidiacre de la cathédrale de Marseille.

XXIII. *Généalogie des Riverieulx.*

XXIV-XXV. Marguerite Roland, mariée en 1738 à Jean-Thomas Adine du Crozet, inspecteur et directeur des fermes du Roi, à Lyon; dont descendance.

XXVI. *Généalogie des Riverieulx.*

XXVII. Hugues de Riverieulx de Varax (1698-1758) acheta le fief de La Place, en 1754, à son oncle Dominique Roland. Il épousa en 1725 Blanche Albanel, née en 1708, et qui vivait encore en 1787.

XXVIII. Claude de Riverieulx de Chambost (1701-1790), prévôt des marchands de Lyon de 1776 à 1778; épouse en 1731 Hélène Morel, fille d'un banquier de Paris.

XXIX-XXX. Claude-Antoine de Riverieulx de La Ferrandière, marié en 1779 à Claudine Bertholon. Guillotiné à Lyon le 22 janvier 1794. Pas de postérité.

XXXI. Dominique-Claude, né en 1735, vivait encore en 1789. Il avait épousé en 1767 Marie-Anne Perrin, mais elle était morte en 1776.

XXXII-XXXIII. Marie, mariée en 1758 à Dominique Vouty, né vers 1725, écuyer, demeurant à Lyon, paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, seigneur de La Tour de la Belle-Allemande; guillotiné à Lyon le 13 décembre 1793, à 68 ans.

XXXIV. Claude-Antoine Vouty, baron de La Tour, conseiller au Parlement de Dijon, premier président au Tribunal d'appel de Lyon; mort en 1826.

XXXV-XXXVI. C'est Jean-Baptiste Roland, docteur ès droits, avocat au Parlement, qui vient le premier s'établir à Villefranche. Le 24 février 1686, âgé d'environ 29 ans, il épouse Anne Dégu, fille de Jean Dégu, procureur au bailliage de Beaujolais et secrétaire de la Maison de ville. En 1692, il est conseiller du roi, assesseur élu en l'élection de Beaujolais et échevin de la ville. Après 1701, on perd sa trace.

XXXVII-XXXIX. Pas de renseignements particuliers.

XL-XLI. Le contrat de mariage de «noble Claude Roland, docteur en médecine, et de demoiselle Claudine Michon» est du 18 février 1692.

Ce Claude Roland, qui était déjà docteur en médecine à Thizy en 1677, paraît n'avoir pas quitté sa petite ville natale. Il est le chef d'une branche dont, suivant la méthode adoptée plus haut, nous allons nous occuper tout d'abord, avant de revenir à la branche principale.

XLII-XLIII. Rien à ajouter.

XLIV. Ce Thomé de Saint-Cire est qualifié de «chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, exempt des Cent-Suisses de la garde du Roi».

XLV-XLVI. Godinot appartenait à une famille de Reims, qui fournit plusieurs membres à l'administration des inspecteurs des manufactures. D'abord inspecteur des toiles à Saint-Symphorien-en-Lay, en Beaujolais, il devint, en 1751, inspecteur principal à Rouen; en 1754, il y accueillit Jean-Marie Roland (LXVIII) et le fit débuter dans son service. Il prit sa retraite entre 1779 et 1780 (*Almanachs royaux*) et se retira alors, avec le titre d'inspecteur général ou inspecteur principal honoraire (voir lettre du 11 avril 1784 et *Almanachs royaux*) à Roanne, près du pays de sa femme. Peut-être est-ce lui que nous voyons arrêté en 1793 par le Comité révolutionnaire de Roanne : Liste des arrestations «Godinot de

Saint-Haron, arrêté par Civeton, qui n'en a pas donné les motifs». (*Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, 1828, t. I, p. 235.)

XLVII. Godinot de Villaire présenta, le 3 octobre 1761, pour être admis au Corps du génie, un *Mémoire d'extraction*, où il énumère tous ses titres à la noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, et que Roland invoquera, en 1781, pour appuyer une demande analogue.

XLIX-L. Jean-Marie Roland de La Platière, fils et héritier universel de Jean-Baptiste, et par conséquent chef de la branche aînée, fut baptisé le 15 août 1692, et eut pour marraine sa grand'mère Claudine Vaurion. Il est le premier des Roland dont nous puissions saisir la physionomie. En 1718, année de la mort de son père, il obtient des provisions de conseiller du Roi, non plus en l'élection, comme son père, mais au bailliage de Beaujolais, c'est-à-dire acquiert une des charges de judicature les plus importantes de la petite province.

Le 28 novembre 1720, il épouse Thérèse Bessye de Montozan, fille de noble Laurent Bessye, sieur de Montozan, avocat au Parlement, conseiller du Roi au bailliage de Beaujolais. Alliance considérable dans le pays, où les Bessye de Montozan tenaient un rang assez élevé.

Thérèse Bessye était née le 15 octobre 1699 (lettre inédite de Roland à Bosc, du 16 octobre 1786, coll. Morrison; lettre inédite de Lanthenas à Bosc, de fin novembre 1790, même collection).

C'est sans doute par les Bessye que Jean-Marie Roland, le futur ministre, était de loin apparenté aux Choiseul : «un cousin d'un des beaux-frères de son père ayant épousé une Choiseul», lisons-nous dans un pamphlet d'un certain Bruyard contre Roland, cité par M. Dauban (*Introd.* aux *Lettres Cannet*, p. XIV). C'est à ce titre que Roland, dans son voyage d'Italie de 1776 à 1777, lorsqu'il traversa Turin à l'aller et au retour, fut accueilli avec des attentions particulières par le baron de Choiseul, ambassadeur de France auprès du roi de Sardaigne (voir *Lettres d'Italie*, V et XXXIX). On trouve aussi, dans la Correspondance, quelques traces de ces relations.

Le conseiller au bailliage Jean-Marie Roland possédait et habitait à Villefranche une belle et vaste maison et, à deux lieues de la ville, en la paroisse de Theizé, un domaine assez important appelé *le Clos* (voir Appendice M). Il conservait d'autre part, à Thizy, le manoir patrimonial de La Platière, et c'est là que sa femme mit au jour et fit baptiser le dix enfants qu'elle lui donna de 1722 à 1735.

Il fut échevin de Villefranche en 1728, puis, de 1732 à 1735, recteur de l'hôtel-Dieu, où il introduisit, au cours de ces trois années d'administration, d'importantes et utiles réformes. Laborieux, probe, rude et sans ménagements pour l'incurie de ses prédécesseurs, il s'appliqua à reconstituer le domaine des pauvres. (Voir, pour les détails, les *Roland en Beaujolais*.)

Le 1er février 1742, il se fit instituer «père temporel ou syndic apostolique», c'est-à-dire protecteur du couvent des Cordeliers de Villefranche. On peut présumer qu'il prit leurs intérêts avec la même âpre vigilance.

Il mourut le 22 janvier 1747 et fut inhumé dans l'église de ce couvent des Cordeliers dont il était depuis cinq ans le père temporel.

Ses propres affaires paraissent avoir été conduites avec moins d'exactitude que les affaires publiques. D'un autre côté, sa femme aimait trop la représentation et la dépense. Il laissa une succession assez embarrassée pour que son fils aîné Dominique, institué héritier universel, ne l'ait acceptée, comme on va le voir, que sous bénéfice d'inventaire, et ait été obligé, dans les cinq années qui suivirent, de la liquider en vendant une partie de l'héritage.

Thérèse Bessye lui survécut plus de quarante-trois ans. Elle ne mourut que dans les derniers jours de novembre 1790. (Voir Lettre de Madame Roland à Bancal du 30 novembre 1790; cf. lettre inédite de Lanthenas à Bosc, du même moment, collection Morrison.) Elle avait plus de 91 ans.

Avant de passer à leurs enfants, parlons de leurs collatéraux.

LI. Jacques Roland de Clermartin, ainsi nommé d'un nom de terre, devint directeur du domaine de la Principauté de Sedan. Il dut rester en bons termes avec ses parents du Beaujolais, car, en 1731, il fut parrain de son neveu Jacques-Marie.

LII-LVII. Nous ne savons rien sur M. et Mme de l'Épinerie. Il semble que ce dernier ne fut pas du Beaujolais. — M. Perrin (LV) était conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles du Beaujolais. — M. Gauthier (LVII) était maire de Cluny, auditeur aux Comptes de la chambre de Dôle.

LVIII-LIX. Sur M. de La Belouze, conseiller à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, voir *Almanachs royaux* de 1750 à 1776; cf. *Mémoires secrets*, t. XIX, 14 mai 1770 : «Notes secrètes sur quelques membres du Parlement, recueillies par M. le Chancelier [Maupeou] : *de la Belouze*, M. de Laverdy m'a promis de bons mémoires sur son compte». Ce que nous savons, par une lettre des *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 226-227, c'est qu'en 1777 il était ruiné et qu'il dut vendre sa charge.

LX et LXI. M. Anjorrant était conseiller au Parlement de Paris (deuxième chambre des Enquêtes), depuis le 20 mars 1778 (voir *Almanach royal* de 1780), et demeurait «vieille rue du Temple, vis-à-vis de celle des Rosiers», avec son père Anjorrant de Tracy, conseiller à la Grand'Chambre. Il figure encore à l'*Almanach royal* de 1789.

Mais il se peut aussi que le gendre de M. de l'Épinerie soit Claude-Euloge Anjorrant, président de cette deuxième chambre des Enquêtes, demeurant «rue des Quatre-Fils, près la rue du Grand-Chantier». (*Almanachs royaux* de 1780 à 1789.) C'est de ce personnage que le passage cité plus haut des *Mémoires secrets* dit : «Le président Anjorrant. Devait rester au Châtelet. Il y avait de la réputation.»

LXII. Mlle de la Belouze. Cette fille du prodigue conseiller de la Grand'Chambre entretenait avec ses cousins Roland de très affectueux rapports. Il y a, aux *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 289-290, une lettre d'elle à l'inspecteur d'Amiens, du 2 février [1775], où

lle l'invite à venir partager son modeste dîner. Après la ruine et la retraite de son père, lle se retira au couvent du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais, et y vécut en ame, conservant ses relations avec le monde. Roland, dans son voyage d'Italie, lui envoyait es lettres par le prieur (ms. 6241, fol. 215-216, «une lettre pour la rue Saint-Louis»).

Lorsque Roland se fut décidé à épouser Marie Phlipon, Mlle de La Belouze alla voir la une fille au couvent de la Congrégation, et lui porta ainsi l'aveu de la famille de Paris voir ms. 6238, fol. 12-13; cf. au recueil Join Lambert, IX, une lettre qui ne porte ue la date de «samedi», mais qui paraît être du samedi 22 janvier 1780). Enfin, quand oland et sa femme, de 1781 à 1784, entreprirent de solliciter des Lettres de noblesse, est Mlle de La Belouze qui les aida le plus, du fond de sa clôture, par ses conseils et ses ecommandations (voir *Correspondance*, passim). Après 1784, nous la perdons de vue.

C'est probablement par cette branche de la famille que Roland se trouva avoir des parents Amiens, entre autres une Mme de Chuignes (voir Appendice E). Mais, tout en constatant parenté, nous n'avons pu établir la filiation.

Il ne nous reste plus à énumérer que les enfants de Jean-Marie Roland, le conseiller au ailliage de Beaujolais, et de Thérèse Bessye de Montozan. Ils furent au nombre de dix, tous és et baptisés à Thizy, de 1722 à 1735, ainsi que nous l'avons dit (*Les Roland en Beaujolais*). Mais quatre moururent en bas âge, un autre à 28 ans; nous ne mentionnerons onc que les cinq garçons qui arrivèrent à l'âge mûr, et qui apparaissent souvent dans la orrespondance.

LXIII. Dominique Roland, l'aîné des cinq frères, naquit en 1722. En 1747, à la mort e son père, il avait vingt-cinq ans et était déjà chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-des-Marais, l'église paroissiale de Villefranche. Le conseiller Jean-Marie Roland ayant institué héritier universel, il eut, selon la loi du Beaujolais, pays de droit écrit voir *Lettres d'Italie*, VI, p. 439-440), la moitié du bien, plus sa part proportionnelle dans autre moitié, après toutefois que la mère eut exercé ses reprises.

Il n'accepta d'ailleurs la succession que sous bénéfice d'inventaire, et s'occupa sagement e la liquider. Elle se composait de trois lots principaux : 1° à Thizy, le manoir et domaine le La Platière, et autres immeubles; 2° à Villefranche, la maison d'habitation des Roland t ses dépendances; 3° à Theizé, la maison et le domaine du Clos. L'opération consista à endre les propriétés de Thizy, que les Roland, définitivement fixés à Villefranche, n'avaient lus d'intérêt à conserver.

En 1752 (actes des 27 et 28 octobre), ces ventes étaient consommées. Il semble bien l'ailleurs que le chanoine, pour conserver les propriétés de Villefranche et de Theizé, se oit grevé d'assez lourdes charges, qui pesaient encore sur lui bien des années plus tard voir lettre du 18 septembre 1787).

En vendant le manoir de La Platière, les Roland continuèrent à en porter le nom, uivant une pratique assez commune alors et même encore aujourd'hui; ils le transférèrent même quelquefois au seul domaine rural qui leur restât, au Clos de Theizé.

Le chanoine Dominique, en même temps qu'il liquidait la succession de son père, recueillit la situation délaissée par le défunt, et, par provisions du mois d'octobre 1750, fut

mis en possession de la charge de conseiller (conseiller-clerc, puisqu'il était d'église) au bailliage de Beaujolais. D'autre part, il avait été élevé, dans le chapitre de la Collégiale, à la dignité de chantre, la seconde dignité du corps.

En 1752, l'année où il vendait La Platière, il fut élu un des vingt membres ordinaires de la petite Académie de Villefranche (voir Appendice M). Sous la protection de l'archevêque de Lyon, qui nommait à la dignité de chantre, comme sous celle du duc d'Orléans, seigneur apanagiste du Beaujolais et «protecteur» de la petite Académie, il refaisait, autant qu'il était en lui, la fortune des Roland.

Sa mère habitait avec lui, ainsi qu'un de ses frères, Laurent, prêtre résidant à Villefranche. Leurs ressources réunies leur permettaient de tenir un assez grand état de maison.

En 1765, il fut nommé, pour trois ans, premier recteur de l'hôtel-Dieu.

En 1766, sur la demande des religieuses de cette maison, il devint, avec l'agrément de l'archevêque de Lyon, leur «directeur spirituel», c'est-à-dire leur aumônier. Il s'acquitta de cette tâche avec une assiduité et une conscience qui, plus d'une fois, excitèrent l'impatience et les railleries de son frère et de sa belle-sœur. Voir au ms. 6241, fol. 247-248, une lettre s. d., mais probablement du 12 juin 1785 : «... Mais fais-lui donc, — écrit Roland à sa femme, — ce que mon trop petit empire n'obtiendrait jamais, fais-lui donc quitter le confessionnal; c'est là où les ordures des autres en entassent chez soi d'une espèce plus pesante encore...»

Comme conseiller-clerc au bailliage, il s'associa aux protestations de ce tribunal, en 1771, contre la nouvelle organisation des parlements Maupeou; le bailliage fut alors supprimé; lorsqu'on le rétablit, en 1775, sous le nom de sénéchaussée, il revint y siéger jusqu'en 1778, année où il se défit de sa charge et fut nommé conseiller honoraire.

En 1779, lorsque Roland, voulant épouser la fille du graveur parisien, consulta sa famille de Beaujolais, le chanoine et son orgueilleuse mère ne lui firent pas un accueil encourageant (voir recueil Join-Lambert, lettres LXXIX et suiv.). Mais, après que Roland eut donné suite à sa résolution, ils reçurent la jeune femme, à l'automne de 1780, avec une cordialité parfaite (voir lettres du 10 et du 28 septembre 1780). Puis, quand elle fut sur le point de devenir mère, l'année suivante, ces bourgeois de Villefranche eurent une pensée d'ambition : l'enfant qui allait naître, — on ne doutait pas que ce ne fût un fils, — serait l'unique et dernier représentant des Roland; pour achever de relever la famille, il fallait qu'il naquît noble, et pour cela que l'inspecteur des manufactures, le fils du conseiller Roland de La Platière, obtînt des Lettres de noblesse. Nous raconterons ailleurs (voir Appendice J) cette singulière tentative et son vain succès. Ce qu'il suffit de noter ici, c'est que le chanoine Dominique, qui semble en avoir eu l'idée, était disposé à transmettre à l'enfant par dotation, pour constituer un fief, les domaines de la famille dont il était détenteur. Il fut entendu d'ailleurs qu'il serait son parrain.

Ce fut une fille qui naquit. Mais les relations n'en restèrent pas moins affectueuses entre Madame Roland et son beau-frère (voir lettre du 8 août 1782), et lorsque Roland, nommé en 1784 inspecteur de la généralité de Lyon, avec autorisation de résider à Villefranche, vint s'y installer, ce fut auprès du chanoine et de sa mère, dans la maison patrimoniale de la Grande-Rue.

Jusqu'en 1789, on y vécut en bon accord, sauf quelques tiraillements, provenant presque toujours de l'humeur acariâtre de la mère et du caractère indépendant de la bru. Le chanoine consentit même, en 1787, à céder à son frère l'usufruit du Clos, dont il ne lui avait assuré, au contrat de mariage de 1780, que la nue-propriété (ms. 9533, fol. 133; cf. lettre du 18 février 1787, et inventaire du 19 août 1793, *Archives du Rhône*, Q). Mais aux premiers jours de la Révolution, tandis que Roland et sa femme s'enflammaient pour les idées nouvelles, le chanoine s'inquiéta, s'effraya; de là une irritation réciproque dont toute la correspondance de 1789 porte la trace.

Cependant, en 1791, nous constatons un rapprochement très réel. Ainsi, lorsque Madame Roland, revenant de Paris après sept mois d'absence, débarque de la diligence d'eau, c'est le chanoine qui vient l'attendre sur le rivage de la Saône (voir lettre du 8 septembre 1791). Puis, durant les années 1792 et 1793, c'est lui qui administre le Clos pour son frère (voir inventaire du 19 août 1793). Enfin, quand Roland et sa femme, à la fin de 1792, se sentant entourés de périls, songent à renvoyer au Clos leur fille avec son institutrice, c'est au chanoine, son oncle et son parrain, qu'ils demandent de veiller sur elle (voir lettre du 25 décembre 1792).

Dominique Roland avait d'ailleurs fait son possible pour se mettre en règle avec la Révolution triomphante; une pièce, tirée des Archives de Villefranche (série J, 157A, dossier A), nous apprend que «le 6 septembre 1792, il avait prêté le serment de la Liberté et de l'Égalité prescrit par la loi du 14 août précédent».

Il pouvait donc se croire à l'abri de l'orage, même après la proscription de son frère et l'incarcération de sa belle-sœur. Aussi, lorsque, sans doute par application des lois sur l'émigration, le juge de paix dut, en 1793, apposer les scellés au Clos, la propriété du ministre fugitif, n'hésita-t-il pas à réclamer, à se présenter (sans doute par suite d'arrangements convenus avec Roland) comme ayant toujours la jouissance du domaine. Il obtint gain de cause, et un arrêté du District prescrivit un nouvel inventaire le remettant en possession provisoire (*Arch. du Rhône*, série Q, inventaire des 27-30 septembre 1793).

Mais sa tranquillité fut de courte durée. Le 9 octobre, l'armée républicaine entrait dans Lyon; le 17, le représentant Reverchon arrivait à Villefranche et renouvelait le District et la municipalité (*Arch. de Villefranche*, Registres municipaux). Son arrêté, cependant, semblait encore promettre la clémence; mais, peu de jours après, les arrestations commençaient, et le chanoine fut un des premiers atteints; dès le 27 octobre, Madame Roland, de sa prison de Sainte-Pélagie, écrivait à Bosc : «J'apprends que mon beau-frère est en arrestation; sans doute le séquestre de ses biens n'est pas levé [on voit qu'elle ignorait les opérations des 27-30 septembre], et peut-être aura-t-il à craindre la déportation... »

Le 22 décembre (2 nivôse an II), Dominique Roland fut condamné à mort par la Commission révolutionnaire de Lyon, et guillotiné.

LXIV. Laurent Roland, né à Thizy le 15 juillet 1728, fut d'église, ainsi que son frère aîné et les deux qui vont suivre, sans que nous puissions dire s'il appartenait au clergé séculier ou régulier; il semble n'avoir pas quitté Villefranche et y avoir vécu sans bruit auprès de sa mère et du chanoine (*Lettres d'Italie*, t. VI, p. 500). On voit par des lettres

que Roland adresse à sa femme en 1781 (ms. 6240, fol. 84-85), que Laurent, qui y est appelé «Le Second» (par rapport à l'aîné, Dominique), vivait en bonne amitié avec l'inspecteur d'Amiens. Il mourut le 14 septembre 1782. Il semble que sa mère ne lui ait pas rendu la vie douce (voir lettre à Bosc, du 15 octobre 1785).

LXV. Jacques-Marie Roland, né le 12 août 1731, avait seize ans à la mort de son père (1747) et, dans le délabrement des affaires de la famille, se fit moine chez les bénédictins de l'ordre de Cluny. Cette congrégation était hospitalière aux Roland; le voisinage de Cluny, au diocèse de Mâcon, dont Thizy faisait aussi partie, avait dû leur en faciliter les accès (déjà en 1687, un Roland, de Thizy, était prieur claustral, vicaire général et visiteur de l'ordre). Jacques-Marie y devint dès 1754 (voir lettre du 17 mai 1784) prieur de Crespy en-Valois, ce qui fait que, dans la correspondance des Roland, il est appelé familièrement «le Crépysois». C'est sous ce nom que nous le rencontrons déjà dans une lettre de son frère Pierre, adressée à Roland vers la fin de septembre 1777 (ms. 6241, fol. 226-227).

Il semble avoir eu l'humeur indépendante de la famille; de nombreuses allusions de la correspondance de 1783 et de 1784 nous montrent qu'il avait pris parti, avec ardeur, dans les violentes querelles qui divisaient alors l'ordre des Bénédictins et dont les *Mémoires secrets*, de juillet 1783 à mars 1785, font de nombreuses mentions. Il fut enveloppé dans la disgrâce du chef des opposants, un certain Dom de La Croix, et enlevé de son prieuré de Crespy, — d'où il voisinait souvent avec son frère Jean-Marie, l'inspecteur d'Amiens, — pour être transféré au prieuré de Coincy, en Champagne, près de Fère-en-Tardenois (voir lettre du 17 mai 1784).

En novembre 1790, il n'était plus à Coincy; il avait obtenu de se rapprocher de ce pays de Valois où s'étaient passés trente ans de sa vie, et se trouvait prieur du beau prieuré de Saint-Leu, à trois lieues de Senlis (lettre inédite de Lanthenas à Bosc [fin novembre 1790] collection Morrison).

Mais son nom le désignait aux agents de la Terreur. Le 10 novembre 1793, le jour même où Roland se tuait à Radepont, deux des pourvoyeurs de l'échafaud, Clémence et Marchand, — c'étaient déjà ceux qui, au 31 mai, s'étaient chargés d'arrêter Madame Roland (Faug. I, 351), — venaient annoncer à la Convention l'arrestation du pauvre bénédictin. Procès-verbal de la Convention, t. XXV, p. 114 : «Le 20 brumaire an II paraissent à la barre de la Convention des commissaires des Comités de Salut public et de Sûreté générale, nommés Clémence et Marchand, qui déclarent «que dans le département de l'Oise ils ont «arrêté une centaine de prêtres, de religieuses, de feuillants... Ils amènent avec eux des «hommes dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud; ils ont arrêté le frère de «Roland, ci-devant moine.» La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au *Bulletin*, «et qu'elle est satisfaite de la conduite des citoyens Marchand, Clémence et de la partie de l'armée révolutionnaire qui les accompagne».

Jacques-Marie Roland survécut cependant à l'orage, et retourna habiter Senlis, près des lieux où s'était écoulée sa vie. Lorsque sa nièce Eudora Roland vint à Villefranche en 1795, accompagnée de Bosc, son tuteur, pour revendiquer les héritages de ses parents et

de son oncle Dominique, séquestrés en vertu des lois révolutionnaires, c'est de Senlis qu'il envoya sa procuration, datée du 9 juillet 1795 (*Arch. de Villefranche*), au notaire Pein, chargé de réclamer ce qui pouvait lui revenir de la succession de Dominique.

Il vivait encore en 1796 (lettre de Bosc à Champagneux, ms. 6241, fol. 309-310). Il ne mourut qu'en 1807 (*Registres de l'état civil de Senlis*, acte de décès de Jacques-Marie Roland, prêtre, domicilié à Senlis, rue du Chat-Harel, à l'âge de 76 ans, 13 avril 1807).

LXVI. Pierre Roland, baptisé à Thizy, le 16 septembre 1732. A l'exemple de son frère Jacques-Marie, il entra dans la congrégation des Bénédictins de Cluny, et devint d'assez bonne heure «prieur du collège de Cluny, à Paris, place Sorbonne». Il y était déjà probablement en février 1775 (voir ms. 6241, fol. 289-290, lettre de Mlle de La Belouze à Roland), mais sûrement l'année suivante, car c'est à cette adresse que Roland lui écrit, le 9 janvier 1776 (*ibid.*, fol. 210-211), pour l'entretenir des préparatifs de son voyage en Italie. Une tendre amitié unissait les deux frères, l'inspecteur d'Amiens et le prieur du collège de Cluny. On les voit, l'un comme l'autre, en relations avec les mêmes personnes de la famille, Mlle de la Belouze et les parents d'Amiens (Mme de Chuignes, etc.). C'est au prieur que Roland, dès 1776, fait confidence de son inclination pour Marie Phlipon; durant son long voyage d'Italie (août 1776-septembre 1777), c'est au prieur qu'il écrit, c'est à lui qu'il fait passer des lettres pour leurs parents, pour leurs amis, et notamment pour la jeune fille (voir notre étude sur «*Marie Phlipon et Roland*», dans la *Révolution française* du 14 mai 1896). Cependant le prieur, qui ne voyait là d'abord qu'un commerce d'esprit, et qui rêvait pour son frère un établissement plus avantageux, entretenait le voyageur d'un autre projet de mariage... Mais, avec le temps, et sans doute à la suite de nouvelles conférences, le bon moine en vient à admettre, lui aussi, la possibilité d'une union entre son frère et la fille du graveur; en octobre 1777, il va la voir; en novembre, il lui donne avec sollicitude des nouvelles de Roland, tombé dangereusement malade au Clos, presque aussitôt après son retour d'Italie. Désormais, il sera l'allié de Marie Phlipon. En octobre 1779 (*Rec.* Join-Lambert, XCII), nous le voyons en relations d'amitié avec le père, chez lequel il va dîner, et confident de la jeune fille.

Il n'était plus alors au collège de Cluny; au commencement de 1778, il avait été nommé prieur d'Ozay et curé de Longpont, au diocèse de Paris, aussi sera-t-il dès lors, dans la correspondance, «le Longponien».

C'est là que Roland, au plus fort de ses indécisions, l'alla trouver le 29 décembre 1779 (*Rec.* Join-Lambert, CII) et chercher auprès de lui une suprême résolution. Lorsqu'il revint de Longpont à Paris, au commencement de janvier 1780, il n'hésita plus, il demanda la main de Mlle Phlipon, et c'est le bon curé qui fit la réconciliation (*Mémoires*, II, 242).

En 1787, Pierre Roland se rendit en Beaujolais et fit avec son frère et sa belle-sœur (en juillet) un voyage en Suisse.

Il avait probablement, comme Jacques-Marie, pris part à la grande querelle qui troubla, dans les années précédant la Révolution, la congrégation des Bénédictins et avait eu à en souffrir.

Madame Roland dit qu'à la Révolution il fut nommé «électeur de son canton». Ce ne peut être *électeur* aux termes de la loi du 22 décembre 1789, puisque, comme nous l'allons dire, il était mort à cette époque. C'est sans doute électeur aux assemblées de bailliage qui nommèrent les députés aux États Généraux.

Il mourut à Longpont le 23 novembre 1789, et y fut enterré le surlendemain dans l'église (Registres paroissiaux de Longpont).

Le bon religieux a eu trop de part dans la vie de Roland et de sa femme pour que nous ne donnions pas ici les passages des *Mémoires* où revit son aimable figure :

«Avant de partir pour l'Italie, il [Roland] avait amené chez mon père[1] son frère le plus chéri, bénédictin, alors prieur au collège de Clugny à Paris; c'était un homme d'esprit, de mœurs douces et d'un caractère aimable; il venait me voir quelquefois et me communiquer les *notes* que son frère lui faisait passer [sur son voyage].» (II, 238.)

Puis, un peu plus loin, après avoir raconté la retraite au couvent qui précéda son mariage : «Il [Roland] voulut me sortir de cette clôture, m'offrit sa main, me fit presser de l'accepter par son frère le bénédictin.» (II, 242.)

Et plus loin encore : «Nous perdîmes peu après [après l'abbé Bimont] le frère bien-aimé de mon mari; il avait fait avec nous le voyage de Suisse, était devenu prieur et curé à Longpont, fut nommé électeur de son canton, où il prêchait la liberté comme il y pratiquait les vertus évangéliques; avocat et médecin de ses paroissiens, trop sage pour un moine, il fut persécuté des ambitieux de son ordre et souffrit beaucoup de tracasseries dont le chagrin accéléra sa fin.» (II, 252-253.)

LXVII-LXX. Il ne saurait être ici question de faire une notice sur Jean-Marie Roland, le futur ministre de 1792; il faudrait une monographie trop étendue, qui dépasserait notre cadre. On en trouvera du moins presque tous les éléments dans cette publication. Bornons-nous à fixer les principales dates de sa vie.

Il naquit à Thizy et y fut baptisé le 19 février 1734.

Le 4 février 1780, il épousa Marie-Jeanne Phlipon.

Sa fille, son unique enfant, Marie-Thérèse-Eudora Roland, naquit à Amiens le 4 octobre 1781 et fut baptisée le lendemain en l'église Saint-Michel.

Il se tua, dans la nuit du 10 au 11 novembre, — et non le 15 comme on l'a toujours dit, — aux environs de Rouen, dans l'avenue qui conduit au château de Coquetot, faisant alors partie de la commune de Radepont, Seine-Inférieure. — Voir, dans la *Révolution française* du 14 juillet 1895, notre *Note critique sur les dates de l'exécution de Madame Roland et du suicide de Roland.*

[1] Ceci n'est pas tout à fait exact. Il semble résulter des *Papiers Roland*, ms. 6241, que le bénédictin ne vit Marie Phlipon pour la première fois qu'en octobre 1777. Jusque-là, il ne fit que lui transmettre les lettres du voyageur.

APPENDICE D.

LES AMIS DE ROUEN, DE DIEPPE ET LES «LETTRES D'ITALIE».

Roland avait treize ans quand son père mourut en 1747, et dix-huit ans lorsque se termina en 1752 la liquidation de la succession paternelle, par les soins de son frère aîné, le chanoine Dominique. Nous avons vu que ses trois autres frères prirent, comme l'aîné, parti dans l'Église. Quant à lui, après quelques études de latinité dont ses écrits portent la trace, il ne put se décider à faire de même et chercha ailleurs.

§ I. LYON ET NANTES (1752-1754).

Il fut d'abord employé de commerce à Lyon. L'industrie des toiles était alors florissante dans tout le Beaujolais (*Dict. des manuf.*, II, 242, 303; 2e partie, 53, 58). Le manoir des Roland, à Thizy, avait même été d'abord une *blanchisserie*: «Ils prirent ce nom [de La Platière] d'un beau domaine et d'une blanchisserie qu'ils possédaient au bourg de Thizy, portant encore aujourd'hui le même nom[1].» — «Déjà dans ma jeunesse, dit-il lui-même, j'avais porté des regards réfléchis sur les fabriques et le commerce de mon pays, et *deux années de résidence à Lyon, de 1752 à 1754*, me mirent dans le cas de m'adonner à l'étude des diverses manufactures de cette ville et du commerce qui en résulte[2].»

De Lyon, il se rendit à Nantes et y entra chez un armateur «pour s'instruire de différentes choses avec le projet de passer aux Indes»[3].

Quelques mots épars dans la correspondance de Roland et de Lanthenas (notamment ms. 6241, fol. 255-257) indiquent qu'il s'agissait des Indes Occidentales, et probablement des Antilles françaises. On y voit aussi qu'un des premiers patrons de Roland (à Lyon ou à Nantes?) s'appelait Dupont.

Mais la santé de Roland ne lui permit pas de s'expatrier : «Les arrangements étaient pris; un crachement de sang survint et lui fit défendre la mer, s'il n'y voulait périr; il se rendit à Rouen, où M. Godinot, son parent, inspecteur des manufactures, lui proposa d'entrer dans cette partie d'administration; il s'y détermina[4].»

(1) Bibl. de Lyon, fonds Coste, J. 17419, lettre inédite du 10 janvier 1784, adressée à M. de Vergennes par M. Micollier, ancien maire de Villefranche, subdélégué de l'Intendant.

(2) *Mémoires des service* de J.-M. Roland, ms. 6243, fol. 31-43.

(3) *Mém.* de Madame Roland, II, 238.

(4) *Ibid.*

§ 2. Rouen (1754-1764).

M. Godinot, qui avait épousé Mlle Thomé de Saint-Cire, parente de Roland au sixième degré, était alors inspecteur des manufactures de la généralité de Rouen. Originaire de Reims, ville de fabriques et de commerce, il avait plusieurs des siens dans la même administration. Dès 1714, nous rencontrons un Godinot inspecteur des manufactures à Reims (*Inv. Arch. Somme*, C. 147); avant 1753, nous trouvons «Godinot père» inspecteur des draperies à Amiens, d'où il passe à Abbeville, où il meurt en 1771 (*ibid.*, C. 303; *Alm. royaux*); un autre membre de la famille, Godinot de Ferrières, est sous-inspecteur à Saint-Lô dès 1759 et devient ensuite inspecteur à Caen (*Alm. royaux*). Quant à notre personnage, Godinot fils, il était en 1750 inspecteur des toiles à Saint-Symphorien-de-Lay, près de Roanne (c'est là sans doute qu'il s'était marié); mais, dès 1751, on le trouve «inspecteur principal» à Rouen. Il semblait donc avantageux pour Roland de débuter sous un parent bien établi dans la partie. Cependant les quelques traces de Godinot qui apparaissent dans la Correspondance (28 janvier 1783, 11 avril 1784) n'indiquent pas que les rapports aient été bien intimes. Disons tout de suite, pour n'avoir pas à revenir sur Godinot, qu'il dut prendre sa retraite en 1779 et aller s'établir à Roanne, près du pays de sa femme, avec le titre d'inspecteur général [ou principal] honoraire (*Alm. royaux* de 1779 à 1789). Peut-être est-ce lui qui figure, sous le nom de Godinot de Saint-Haron [lisez Saint-Haon], sur la liste des individus arrêtés en 1794 par le Comité révolutionnaire de Roanne (*Pap. de Robespierre*, 1828, I, 235).

C'est en août 1754 que Roland, sur la présentation de Godinot, fut admis «en qualité d'*élève-surnuméraire* des manufactures de Rouen et enregistré comme tel» (*Mém. des services*, ms. 6243, fol. 57-58), ou, pour nous servir d'une autre de ses expressions, «agrégé, par le ministre du commerce[1], au corps des inspecteurs des manufactures».

Alors commença son labeur de trente-huit années. Pour le décrire, nous userons surtout de ses propres renseignements[2], dont tous les témoignages extérieurs confirment l'exactitude.

[1] Charles-Daniel Trudaine (1703-1769), Intendant des finances en 1734, chargé en cette qualité du service des Ponts et Chaussées, puis, lorsqu'il eut été nommé commissaire au Bureau du commerce (9 mai 1749), du service des manufactures, ne fut, en réalité, ni secrétaire d'État ni ministre, puisque son administration, relevant du contrôle général, ne constituait pas un ministère. Mais ces fonctions prirent entre ses mains et celles de son fils, Jean-Charles-Philibert Trudaine (1733-1777), qui lui fut adjoint en 1757, une telle importance, que, par exception, dans la correspondance administrative du temps, l'un et l'autre est appelé souvent «ministre du commerce», comme Roland fait ici. C'est Jean-Charles-Philibert Trudaine qui protégea particulièrement Roland, et c'est de lui qu'il sera question dans la suite à partir de 1757.

[2] Voir les divers *Mémoires des services* dressés par lui en 1781 et en 1791. Ces pièces, qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'industrie française, sont aux *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 31-43 et 57-58. Celle de 1791 a été publiée par M. de Girardot.

Nous allons les utiliser, sans nous astreindre à y renvoyer à chaque ligne. (Voir aussi *Dict. des manuf.*)

Dès 1754, un Mémoire sur les matières premières employées dans les étoffes fabriquées dans la généralité lui vaut une gratification du ministère et un témoignage de satisfaction de M. Trudaine.

Un nouveau Mémoire, l'année suivante, est récompensé par une commission d'élève-inspecteur (6 mai 1755), et Trudaine adresse au jeune employé, directement, par faveur spéciale, des encouragements qu'il lui répète de vive voix peu après. Roland avait dès lors des appointements fixes et entrait définitivement dans le cadre.

En 1756, il est envoyé dans le pays de Caux pour y étudier le blanchissage et «les procédés de teinture sur coton, très nouvellement découverts». Aussi ne fut-il point compris dans la suppression qu'on fit alors d'un grand nombre d'élèves-inspecteurs. Il était apprécié par M. Le Couteulx [1], «député du commerce de Paris, qui était dans la confiance intime de M. Trudaine et qui avait une amitié véritable pour moi», par M. de Brou [2], Intendant de Rouen, «dont la mémoire me sera toujours chère», par M. de Montigny [3], de l'Académie des Sciences, «qui avait fait le rapport de plusieurs de mes Mémoires [4]».

La Chambre de commerce de Rouen, par une délibération du 9 janvier 1760, signée de tous ses membres, demande spontanément pour lui une nomination d'inspecteur, avec le désir exprès qu'il fût fixé à Rouen «pour le bien et l'avantage des manufactures de cette généralité».

La même année, il fit «un Mémoire comparatif des pratiques du blanchiment des toiles et des fils en France, en Flandre et en Hollande», et Trudaine, à qui Godinot adressa le mémoire, lui répondit, de sa terre de Montigny, le 11 octobre 1760, par une lettre de félicitations se terminant ainsi : «J'aime et j'estime M. de La Platière, vous pouvez l'en assurer encore de ma part; je lui en donnerai des marques à l'occasion». En même temps, Trudaine conseillait à Godinot de proposer un prix pour ces recherches et de s'en entretenir avec M. de Brou.

Cependant l'avancement n'arrivait pas, et Roland songeait à entrer dans les Ponts et Chaussées, qui relevaient aussi de Trudaine : «Je cherchai à m'ouvrir une voie nouvelle par les seuls moyens qui conviennent à l'homme laborieux et qui justifient ses protecteurs, ... et je me mis en état, par l'étude des mathématiques et du dessin, d'entrer dans les Ponts et Chaussées». L'Académie de Rouen, érigée par lettres patentes de juin 1744 en

[1] Les Le Couteulx étaient dès lors considérables à Rouen dans la magistrature, la banque et le commerce. Ils se divisaient en plusieurs branches : Le Couteulx de La Noraye, Le Couteulx de Canteleu, etc..., dont les représentants ont eu, avant, pendant et après la Révolution, une part importante aux affaires publiques. Celui dont il est question ici est Jean-Jacques-Vincent Le Couteulx de La Noraye (1716-1765), que Trudaine, en raison de sa grande autorité commerciale, avait imposé aux six corps de marchands de Paris comme «député du commerce de Paris», bien qu'il fût rouennais. Il avait dû, par suite, prendre un domicile à Paris, rue Montorgueil.

[2] A.-J. de Feydeau de Brou, Intendant de Rouen de 1755 à 1762; mort cette année-là, à 31 ans.

[3] Étienne Mignot de Montigny (1714-1782); voir sur lui Appendice G.

[4] A ces protecteurs, Roland ajoute ailleurs M. Potier, Intendant du commerce (*Réponse à la lettre d'un soi-disant citoyen de Villefranche*, Bibl. de Lyon, fonds Coste, 353441).

Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts, avait créé une «École de mathématiques», et Roland en suivait les cours. Parmi les élèves couronnés dans la séance publique du 1er août 1759, nous remarquons : «Calcul différentiel, section Coniques, M. Rolland de La Platière[1]». Plus de vingt ans après, un Rouennais écrivait :

«..... M. Roland passa parmi nous les plus belles années de sa vie. Il s'occupa de sa partie avec un zèle et une intelligence qui le firent généralement considérer; il s'appliqua aux sciences, et de très bonne heure il remporta nos prix d'École dans la classe des mathématiques; il cultiva le dessin avec la même ardeur; il étudia l'histoire naturelle, un peu de chimie; il suivit des cours de botanique et d'anatomie; il se lia avec les professeurs, ses maîtres; et, jeune encore, il fut l'ami et continua de l'être de nous tous[2].....»

En octobre 1761, nouvelles promesses de Trudaine. En février 1762, l'Intendant et Le Couteulx projettent de faire nommer Godinot à Paris et de le faire remplacer à Rouen par Roland; M. de Brou, partant pour Paris, disait à l'élève-inspecteur : «Je ne reviens pas que nous n'ayons réussi à quelque chose.....»; mais il meurt, et une nouvelle suppression d'emplois vient tout retarder.

Roland ne se décourage pas : le 8 novembre 1762, il adresse à son administration un long mémoire intitulé : «État général des fabriques et du commerce des toiles et toileries de la généralité de Rouen et des matières qui s'y emploient», et Trudaine lui en fait compliment (*Dict. des manuf.*, II, 248). En même temps, il perfectionne son instruction scientifique :

«Je continuai l'étude des mathématiques et du dessin; j'en écrivis à M. Le Couteulx, qui me répéta qu'il s'était entretenu de moi avec M. Trudaine, «que je n'avais besoin d'aucun patron auprès de lui, qu'il m'estimait et désirait bien véritablement de pouvoir m'obliger; qu'il voulait conférer avec moi de mon nouveau projet; que je vinsse à Paris et que, soit pour l'inspection, soit pour les Ponts et Chaussées, si je n'obtenais pas sur-le-champ quelque place, j'aurais du moins l'assurance pour l'avenir.» (*Mém. des services.*)

Roland alla à Paris, reçut la promesse de la première place vacante (!), puis, à son retour, «fut chargé de la part du Conseil, à défaut de l'inspecteur en chef, quoiqu'il y eût un second inspecteur et deux sous-inspecteurs, de faire la tournée du département et d'en rendre compte». Trudaine lui écrivit à ce sujet (30 mai 1763) : «J'espère que vous vous acquitterez bien de cette mission, et je n'oublierai pas, de ma part, la bonne volonté constante que vous me marquez en toute occasion.» Puis, la tournée faite : «J'approuve fort la conduite que vous avez tenue et j'en suis très satisfait.»

Enfin, le 4 janvier 1764, arriva une lettre de Trudaine annonçant à Roland sa nomination de sous-inspecteur à Clermont-de-Lodève. C'était loin de Rouen, loin aussi des espé-

[1] *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, par M. Gosseaume, t. II, p. 49.

[2] *Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781*, 1re lettre, Bibl. de Lyon, fonds Coste, 353442. Cette lettre est du chimiste Baillière de Laisement dont nous allons parler.

rances qu'on lui avait données. Mais Trudaine ajoutait de sa main, dans la lettre de notification, que c'était «en attendant une occasion plus favorable». En outre, M. de La Belouze, conseiller au Parlement de Paris, cousin de Roland, étant allé entretenir le Ministre du désappointement de l'inspecteur, Trudaine répondit «qu'il le rapprocherait bientôt, mais qu'il avait de bonnes raisons pour le faire voyager; qu'il voulait que M. Roland s'instruisit dans toutes les parties; que son intention était, par la suite, de le faire inspecteur général.» Il ajoutait une gratification pour les frais de déplacement.

Roland ne quitta pas la Normandie sans avoir remis à son administration «un mémoire très détaillé et une balance du commerce, pendant la suite de dix années qu'il y était resté, de tous les objets de fabrication qui pouvaient avoir rapport à son inspection».

§ 3. Clermont-de-Lodève.

La nomination, annoncée dès le 4 janvier, ne fut pourtant officielle que le 1er mai (*Invent. Arch. Hérault*, C 2532). C'est donc seulement au cours de l'été que Roland partit pour le Languedoc «où les manufactures et le commerce étaient dans un état de délabrement et une commotion horribles...» Sa résidence était, non pas à Lodève, comme le disent les biographies, mais à Clermont-de-Lodève (aujourd'hui Clermont-l'Hérault). Il se trouva là sous les ordres de Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, Intendant du Languedoc depuis 1751, et qui, précisément en cette année 1764, venait d'obtenir comme adjoint son fils Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest. Le père et le fils témoignèrent à Roland beaucoup de bienveillance, même après qu'il eut quitté le Languedoc, qu'ils continuèrent à administrer, le père jusqu'à sa mort (1785), le fils jusqu'à sa retraite (1786). On trouve aux *Papiers Roland* (ms. 6243, fol. 5) un certificat très élogieux, du 14 janvier 1782, délivré par eux à Roland.

C'est à Clermont-de-Lodève que Roland commença des recherches d'ordre général : «Plus d'acquis, plus de liberté en Languedoc y étendirent mes vues; dès lors, je compris que toutes les productions de la nature, comme celles des *arts*, étaient du ressort d'un inspecteur. Je crus que son zèle, comme ses connaissances, ne devaient trouver de bornes que là où il ne restait plus de bien à faire...» Il finit par tomber malade d'excès de travail : «Déjà les jours ne suffisaient pas pour les ateliers à visiter, les notes à prendre, les troubles à pacifier, les mémoires à rédiger; la plus grande partie des nuits fut employée à une correspondance journalière et très serrée sur nombre d'objets. Une affreuse maladie me conduisit aux portes du tombeau...».

Il est convalescent en avril 1765, car Trudaine lui mande alors de penser à rétablir sa santé et lui promet de proposer au contrôleur général de le placer ailleurs; en janvier 1766, même promesse; en mai, il lui écrit : «J'entrevois, Monsieur, que la place d'inspecteur des manufactures à Amiens pourrait bien devenir vacante; j'ai jeté les yeux sur vous pour la remplir, et je me persuade que vous vous en acquitterez bien. Je ne voudrais cependant pas vous proposer à M. le contrôleur général sans savoir de vous si elle pourra vous convenir; mandez-moi naturellement ce que vous en pensez.»

Roland accepte et est nommé presque aussitôt, le 16 juillet 1766 (*Invent. Arch. Amiens*,

AA 23, fol. 20). Il avait déjà de la morosité dans l'esprit, témoin la lettre, à la fois ferme et bienveillante, que Trudaine dut lui adresser peu après (10 août) :

« Je suis très surpris, Monsieur, que vous vous soyez laissé aller aux mauvais propos qui vous ont été tenus. Lorsque le roi veut bien vous donner une place d'inspecteur d'une grande province au lieu de celle de sous-inspecteur d'une seule ville, il paraît bien qu'il est content de votre conduite, et, en particulier, c'est l'estime que j'ai pour vous qui m'a déterminé à vous proposer pour l'inspection de la Picardie. Venez donc au plus tôt vous mettre en état de la remplir, et défiez-vous toute votre vie de ceux qui ont pu vous tenir les mauvais discours que vous me mandez. Vous pouvez même faire usage de ma lettre pour faire voir combien ils sont déplacés. » (*Mém. des services.*)

Avant de s'éloigner du Midi, Roland alla faire un voyage d'études en Provence (septembre 1766, ms. 6242), puis il revint prendre congé de ses administrés et de ses chefs. Déjà M. de Saint-Priest l'avait signalé au contrôleur général comme « un sujet de distinction », déclarant que, s'il était le maître, Roland n'irait pas chercher si loin son avancement, et que « le bien de nos manufactures exigerait qu'il restât dans la province » (*Invent. Arch. Hérault*, C 2532); au moment du départ, le 20 octobre, l'Intendant écrit de nouveau au contrôleur général : « Je ne puis laisser partir le sieur Roland de La Platière... sans vous témoigner de nouveau combien j'ai été satisfait de son travail et de sa conduite, etc... », et, le même jour, à l'Intendant de Picardie, Maynon d'Invau : « J'ai été si content, Monsieur, de la conduite et du travail du sieur Roland de La Platière pendant tout le temps qu'il a passé en Languedoc, que je me fais un vrai plaisir de lui rendre auprès de vous la justice que je lui dois... Je le regarde comme un sujet de distinction et en qui vous pouvez certainement avoir toute confiance relativement à la place... ».

La veille (19 octobre 1766), tous les gardes-jurés du corps des fabricants de Clermont avaient écrit à Roland : « Nous osons nous flatter que, quelque part que vous soyez, vous voudrez bien ne pas oublier des négociants qui auront soin de perpétuer votre mémoire à leurs descendants et que vous voudrez bien en toute occasion protéger un commerce que vous avez rétabli par beaucoup de travaux... ». Un des plus considérables fabricants lui écrivait en particulier : « Vous avez fait le bien de cette jurande, qui devait vous posséder plus tôt ou ne pas vous perdre ». (*Mém. des services.*) On sent là des accents sincères.

« Arrivé à Paris, je reçus du Conseil de nouvelles marques de la satisfaction de mes services et les secours nécessaires pour remplir des engagements forcés par une maladie très coûteuse, beaucoup de marches et un long voyage. »

Aux premiers jours de décembre, Roland était installé à Amiens (*Invent. Arch. Somme*, C 245 : « Assemblée de notables tenue le samedi 6 décembre 1766, afin d'exposer à M. Roland de La Platière le véritable état de notre manufacture... »).

§ 4. Les amis de Rouen.

Malgré le bon accueil reçu en Languedoc, c'est à Rouen que Roland avait vécu les plus belles heures de sa jeunesse, noué ses plus solides amitiés; c'est là qu'aux jours de l'abandon il viendra se réfugier et mourir. Passons donc en revue les amis de Rouen dont le

noms reviendront si souvent dans la Correspondance et dont quelques-uns avaient formé avec lui une sorte de petite société littéraire[1], où chacun portait le nom d'un philosophe de l'antiquité, — tous ces jeunes gens se sentant encore trop petits compagnons pour aller frapper à la porte de l'Académie de Rouen[2].

1° D'abord, l'abbé Athanase Auger (1734-1792). Professeur de rhétorique au collège de Rouen en 1761 (après l'expulsion des Jésuites), nous le voyons, dès 1776, rangé parmi les professeurs émérites (*Inv. Arch. Seine-Inférieure*, t. I, *Arch. civiles*, D 88), sans doute après que M. de Noé, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, nommé évêque de Lescar (1763), l'eut pris à son tour comme grand vicaire et emmené dans son diocèse. Membre de l'Académie de Rouen en 1763, il commença en 1777 à publier sa traduction de Démosthène et entra en 1781 à l'Académie des Inscriptions. Roland, voulant être nommé correspondant de cette compagnie, écrit à son ancien ami, le 1er octobre 1783 (ms. 6243, fol. 119-121) : «...Longtemps nous habitâmes le même pays; nous y avons eu les mêmes connaissances; vous y étiez *Démosthènes* et moi *Thalès*...». Une autre lettre de Roland, du 14 décembre 1783, nous apprend que Lanthenas était alors leur ami commun. Le 6 mai 1787, Roland écrit encore à Auger (*ibid.*) : «Je serais flatté d'ajouter, en tête du premier ouvrage que je publierai..... à quelques titres académiques, le nom de la savante compagnie dont est membre notre *ancien et très cher Démosthènes*...».

Auger, qui devait résider peu à Lescar (les lettres de Roland lui sont adressées à Paris, rue des Fossoyeurs, faubourg Saint-Germain, et les *Almanachs royaux* donnent la même adresse), ne paraît guère s'être souvenu alors de Roland. Mais en 1791, ils se retrouvèrent autour de Brissot. Le *Patriote français* du 25 novembre 1791, annonçant la prochaine apparition de la *Chronique du mois*, énumère, parmi les rédacteurs, Condorcet, Auger, Brissot, Lanthenas[3], etc. Une mort prématurée (7 février 1792) enleva Auger à ses amis; mais le *Patriote* resta fidèle à sa mémoire et annonça et recommanda ses œuvres posthumes (nos des 25 avril et 21 août 1792).

2° L'abbé Jean-Baptiste Cotton-Deshoussayes (1727-1783), docteur en Sorbonne, était entré lui aussi au collège de Rouen en 1761 comme professeur de théologie (*Inv. Arch. Seine-Infér.*, série D, 48) et en 1775 avait déjà passé dans les émérites. Il fut de l'Académie de Rouen en 1767 et, après en avoir été secrétaire, avait pris rang parmi les «vétérans»[4].

En 1781, il fut nommé bibliothécaire de la Sorbonne : «Que dit-on, là-bas, du docteur-bibliothécaire?» écrit Roland, de Paris, le 6 février 1781, à sa femme, alors à Rouen. Puis, le 22 novembre suivant : «Je ne sais si je t'ai dit que l'abbé Deshoussayes retourne décidément à Rouen; que l'intérêt, le seul intérêt, le pousse hors de la Bibliothèque de la Sorbonne et qu'il a avoué à quelqu'un qu'il n'avait pris la place que pour le titre d'*ancien bibliothécaire*. Je ne l'ai pas vu et il paraît qu'il ignore que je suis à Paris. Mais nous nous

[1] *Mém.*, II, 239, note de M. Faugère.

[2] Nous allons voir que Roland s'y appelait *Thalès*, l'abbé Auger *Démosthène*, Michel Cousin *Aristote*, Cousin-Despréaux *Platon*, etc...

[3] Cf. Hatin, *Bibliographie*, p. 203, et *Histoire de la Presse*, V, 286; Tourneux, *Bibliogr.*, 10723.

[4] *Tableau de Rouen*, 1777, p. 430.

verrons immanquablement dans une vente où il est exact et où je dois aller». Et quatre jours après : «M. Lanthenas a eu une singulière affaire avec l'abbé Deshoussayes dans une vente publique. Je ne t'en dis rien, sinon qu'ils ne se reverront vraisemblablement de la vie; il doit t'en écrire pour la décharge de son cœur». (Ms. 6240, fol. 84, 103, 113.)

Notons aussi (ms. 6243, fol. 91-93) une lettre du 23 août 1780, adressée par Roland à M. de Couronne, secrétaire de l'Académie de Rouen, sur «la botanique des peintres et des teinturiers», où il déclare «qu'il doit ses idées sur la matière *à M. l'abbé Deshoussayes*, et rien à M. Dambourney». Cf. *Dict. des manuf.*, t. III, p. LXIII.

L'abbé Deshoussayes mourut en 1783 (*Mém. secrets*, 30 août 1783).

3° Le nom de L.-A. Dambourney (1722-1795), botaniste, agronome, chimiste, etc., directeur du Jardin botanique de l'Académie de Rouen, se rencontre souvent sous la plume de Roland, mais le plus souvent en termes qui dénotent froideur ou rivalité.

4° Il n'en est pas de même pour le négociant Louis-Guillaume de La Follie (1739-1780), chimiste des plus distingués, membre de l'Académie de Rouen, sous la direction duquel Roland travailla, et dont il ne cesse de rappeler avec une émotion reconnaissante le nom et les œuvres (*Dict. des manuf.*, t. I, *Introd.*, p. XXXII; t. II, p. 247; t. III, p. LXIII).

5° M. Dornay ou d'Ornay, mort plus que centenaire (1729-1834), fut successivement, avant la Révolution, avocat, procureur du Roi près le Bureau des finances, puis échevin. Il entra à l'Académie de Rouen en 1769. La biographie[1] de cet aimable littérateur rouennais signale, parmi ses œuvres en prose et en vers, un mémoire couronné en 1765 par l'Académie de Caen «sur les mesures à prendre pour relever la classe des laboureurs» et d'autres mémoires couronnés en 1776 et 1777 par l'Académie de Lyon «sur l'amélioration des routes». C'est par ce côté que ses travaux se rapprochaient de ceux de Roland. (Voir sur leurs rapports la Correspondance, 6 janvier 1782 et 23 mars 1785, et une lettre inédite de Roland à sa femme, du 19 mars 1784, ms. 6240, fol. 92-93.)

6° M. Justamont. Nous n'avons presque rien pu trouver sur ce personnage, anglais d'origine, et professeur d'anglais à Rouen, qui paraît avoir été en grande intimité avec les Roland. Nous voyons seulement, par la Correspondance (28 janvier 1781), qu'il était aussi fort lié avec les demoiselles Malortie, les fidèles amies de Roland dont nous parlerons plus loin. On trouve, aux *Papiers Roland* (ms. 6241, fol. 282), une lettre de lui à Madame Roland, où il parle de Lemonnier, leur ami commun, et aussi d'un ennemi commun, le manufacturier Holker. (Voir, sur celui-ci, Appendice G.) En 1796, il était encore dans l'intimité des demoiselles Malortie et les accompagnait lorsqu'elles ramenèrent de Rouen à Paris Eudora Roland, que Bosc, son tuteur, leur avait confiée pendant quelques mois.

7° Nous sommes mieux renseignés sur Baillière. Charles-Louis-Denis Baillière de Laisement (1729-1800), neveu et héritier d'un chimiste du même nom, lui succéda en 1769 à la tête d'une pharmacie considérable, située rue de la Chaîne. Membre de l'Académie de Rouen (1768), chimiste, littérateur et musicien, il publia, outre divers opuscules scientifiques, des opéras, des pastorales, et une *Théorie de la musique* (!) Plus encore que Justamont, il partageait les amitiés et les inimitiés de Roland. (Voir Correspondance, 28 janvier,

[1] *Notice historique et biographique sur M. d'Ornay*, par M. Tougard, Rouen, 1835.

15 février, 25 juillet 1781; — cf. *Dict. des manuf.*, I, 24 : «M. Baillière, mon ami et mon confrère......») En octobre 1781, il publia en faveur de Roland, contre Holker, de violents pamphlets que nous analyserons en leur lieu (Appendice G).

8° François-Antoine-Henri Descroizilles (1746-1825), professeur de chimie élémentaire et appliquée à Rouen, eut aussi avec Roland d'affectueuses relations (Correspondance, 24 janvier 1783), mais d'une date postérieure, car il n'avait que dix-huit ans lorsque l'inspecteur quitta Rouen pour Lodève. Elles s'expliquent par les rapports incessants que Roland, dès que son établissement à Amiens l'eut rapproché de la Normandie, ne cessa d'entretenir avec tous les Rouennais qui s'occupèrent de sciences appliquées à l'industrie. On verra plus loin qu'il connaissait les demoiselles Malortie et leur rendit service pendant la Terreur.

9° Les rapports de Roland avec M. Haillet de Couronne, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, semblent ne dater que de 1780, année où il obtint d'être inscrit parmi les «associés à adjoints» de cette compagnie, et avoir été des plus courtois, mais sans intimité particulière.

10° Au contraire, le peintre rouennais Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier (1743-1824) fut un véritable ami, et son nom revient bien souvent dans la Correspondance. Roland et lui avaient dû se connaître à Rouen avant d'en sortir, Roland en 1764 pour se rendre en Languedoc, Lemonnier en 1766 pour aller travailler dans l'atelier de Vien. Ils se retrouvèrent en 1776 à Rome, où Lemonnier, grand-prix de peinture (1772), était arrivé en 1774. D'après un de ses biographes (Lebel, *Disc. de récept. à l'Académie de Rouen*, 1883), il serait resté dix ans en Italie. Ce n'est en effet qu'en 1784 qu'il en revint définitivement, en s'arrêtant à Villefranche pour y voir les Roland (Correspondance, 23 novembre 1784). Mais on voit, par cette lettre même, et par une autre lettre des *Papiers Roland* (ms. 6241, fol. 282), qu'il s'était trouvé à Rouen en 1781. La *Biographie Rabbe* confirme ces indications : «En 1779, son temps d'Académie était écoulé; *il revint dans sa patrie*, qu'il quitta pour retourner en Italie». Son nom reparaîtra bien souvent dans la Correspondance. Le 4 décembre 1792, Roland lui donna un logement au Louvre [1]. Il rendit de grands services pendant la Révolution, comme membre de la Commission des arts, où Roland l'avait fait entrer (Guillaume, III, *passim*).

§ 5. Les demoiselles Malortie.

Nous savons très peu de choses — et trop peu — sur ces vaillantes filles.

Champagneux, lorsqu'il parla le premier, en 1800, de l'asile qu'elles donnèrent en 1793 à Roland proscrit, n'avait même livré leur nom qu'à moitié : «Les citoyennes Mal...». (*Disc. prélim.*, LXXXIII.)

M. Faugère, soixante-quatre ans plus tard, se montra plus explicite (*Mém.*, I, 217); à l'endroit où la prisonnière écrit : «Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, etc...»,

[1] Lettre inédite de Roland à Lemonnier, communiquée par le petit-fils du peintre, M. Henry Lemonnier, professeur à la Sorbonne.

il ajoute en note : «Roland avait reçu asile à Rouen, chez les dames Malortie, qu'il avait connues pendant un long séjour qu'il avait fait à Rouen dans sa jeunesse. Il avait même dû épouser une sœur de ces dames; mais elle mourut, et Roland consacra quelques pages allégoriques à l'expression de la douleur qu'il éprouva de sa perte». Et ailleurs (II, 239) il nous apprend que Madame Roland «vint passer un mois chez les dames Malortie, en 1781, un an après son mariage».

M. Léon Fallue, dans un article de la *Revue de Rouen*[1], en 1852, avait déjà parlé des demoiselles Malortie, avec quelques précisions de plus : «Les demoiselles de Malortie, anciennes chanoinesses, qui habitaient, dans la rue aux Ours, la partie de la maison portant aujourd'hui le n° 15...».

Nous sommes en état de compléter, dans une assez large mesure, ces trop brèves indications :

Le père des demoiselles Malortie, demeurant rue aux Ours, procureur en l'Élection de Rouen, était en même temps agent et receveur général du chapitre de la cathédrale (*Arch. de la Seine-Infér.*, G 2420, 2452 et 2455[2]; — cf. *Alm. de Normandie*, 1768). Nous n'avons pu remonter plus haut que cette dernière date. En 1777, Malortie a disparu (*Tableau de Rouen*, 1777, chapitre de Notre-Dame). Il est remplacé par un nommé Lefebvre, ou Le Febvre de Malortie, qui n'était encore en 1768 que procureur postulant, et que nous présumons avoir été son gendre. Ce Lefebvre, à son tour, disparaît quelques années après; à l'*Almanach de Normandie* de 1788, c'est un nommé Le Gris qui est l'agent du chapitre.

Mais il semble que Mme et Mlles Malortie aient été associées à la gestion de Malortie et de Lefebvre ou qu'elles l'aient continuée. L'indication tirée des Archives de la Seine-Inférieure citée plus haut dit : «Comptes rendus par MM. Malortie et Lefebvre, Mme et Mlles Malortie, comme chargés de la recette générale du chapitre...».

Une autre pièce citée par M. Clérembray, au sujet des demoiselles Malortie, confirme ces données : «Le 12 août 1791 était intervenu un arrêté du département, en leur faveur, sur leur requête sollicitant une gratification *pour avoir administré pendant cinquante ans les revenus du chapitre de la cathédrale*, lequel arrêté les renvoie à se pourvoir devant l'Assemblée nationale». Ainsi la gestion de la famille Malortie remontait à 1741.

C'est probablement en raison de cette charge que ceux qui les connurent dans leur extrême vieillesse leur donnèrent le titre de chanoinesses. Il y avait bien, à la cathédrale de Rouen, un chapitre de chanoinesses. (Voir *Hist. de l'Église cathédrale de Rouen*, 1686, par dom Pommeraye, p. 561; — cf. *France ecclésiastique* de 1786, p. 248.) Il se composait de trente prébendes, conférées par l'archevêque à des filles ou veuves, qu'on appelait diaconesses ou chanoinesses. La charge était des plus légères (assister à trois *obits* dans l'an); le revenu était en conséquence : cinq livres par tête en 1738, et dix-huit livres de casuel.

(1) *Rev. de Rouen*, 1852, p. 81-86 «La sépulture du ministre Roland». — M. Fallue avait probablement pris ces indications dans un manuscrit de la Bibl. municipale de Rouen, de M. de La Querrière, intitulé «la Révolution à Rouen». On y lit (p. 145-147) que Roland, en 1793, trouva un asile à Rouen, chez «les demoiselles *de* Malorties, femmes d'esprit. Elles demeuraient dans la rue aux Ours, à la partie numérotée 15...».

(2) Citées par F. Clérembray, «La Terreur à Rouen», dans *La Normandie* de décembre 1898.

Mais ces chanoinesses avaient, comme les chanoines, la faculté de résigner leurs bénéfices, et par suite le droit de *Committimus* aux Requêtes du Palais. Ces très modestes prébendes étaient donc recherchées. Les demoiselles Malortie en possédèrent-elles réellement? Nous en doutons, car leurs noms ne se rencontrent pas sur les listes que donne la *France ecclésiastique*. Elles n'apparaissent d'ailleurs jamais sous ce titre dans la Correspondance, bien que leur adresse «Mlles Malortie, rue aux Ours, à Rouen» s'y rencontre plus d'une fois. Mais il n'en résulte pas moins des premières indications données plus haut qu'elles tenaient, par les services de leurs parents et les leurs, au chapitre de la cathédrale, et que leur vie s'est en quelque sorte écoulée à l'ombre de l'église Notre-Dame.

Nous avons vu que le père devait être mort en 1777. La mère vivait encore au commencement de 1779, car Marie Phlipon, écrivant à Roland le 3 janvier de cette année-là (ms. 6238, fol. 7-8), adresse sa lettre «chez *Madame* Malortie, à Rouen, en Normandie». La lettre ne portant pas d'autre indication, mais ayant été transmise par la poste (elle est *taxée*), on peut induire que Mme Malortie était bien connue dans sa ville. Mais elle devait être morte deux ans après, car les lettres de Roland à sa femme des 6, 11 et 18 février 1781 (ms. 6240, fol. 85-89) ont pour suscription : «Chez Mlles Malortie, rue aux Ours, à Rouen».

Les demoiselles Malortie (sans parler de celle qui aurait épousé un Lefebvre) étaient au nombre de trois :

D'abord, la plus jeune, celle que Roland aima et devait épouser, qui mourut prématurément, et qu'il pleura, comme le dit M. Faugère, en prose et en vers. C'est sous le nom de *Cléobuline* qu'il la célébra. Les allusions à cet honnête roman de sa jeunesse sont fréquentes dans la Correspondance (Lettres du 8 février 1779, ms. 6238, fol. 16-17; Join-Lambert, XI; du 25 juillet 1781; du 26 août 1783, etc...). Nous avons d'ailleurs, au ms. 9532, fol. 349-354, l'espèce de *thrène* en prose que Roland composa pour pleurer sa perte. Nous y apprenons qu'elle était née en 1738, qu'il la connut en 1761 et que, lorsqu'elle mourut en 1773, il était accouru d'Amiens auprès d'elle[1].

Des deux survivantes, la cadette s'appelait Aimée: nous ignorons le prénom de l'autre; elle signe ses lettres «Malortie aînée».

Il semble que les demoiselles Malortie (l'aînée et Aimée) aient vécu, sans doute après la mort du père et de la mère, c'est-à-dire précisément à l'époque où se déroule la Correspondance, dans une assez grande gêne et aient dû plus ou moins subsister en faisant de la couture ou de la lingerie[2], avec une de leurs nièces, appelée Mlle Malœuvre. Mais cela ne les empêchait pas de recevoir, le soir, des amis instruits et distingués, *les Grecs* dont parle l'élégie de Roland (cf. la lettre du 28 janvier 1781), et on s'explique par là le mot de M. de La Querrière cité tout à l'heure «femmes d'esprit».

[1] «*Thalès aux sœurs de Cléobuline et à tous les Grecs, salut et consolation.*» Nous avons dit que *Thalès* était le nom de Roland dans la petite société; *les Grecs* désignent les autres membres.

[2] Voir lettre de Roland à Marie Phlipon, du 19 mai 1779, Join-Lambert, XXXVI; — lettre de Madame Roland à son mari, 28 janvier 1781; — lettre de Roland à sa femme, 11 février 1781, ms. 6240, fol. 86-87; — lettre de Madame Roland du 23 novembre 1781, etc.. Cf. *Tableau de Rouen*, 1777, p. 403.

C'est dans ce milieu paisible et modeste, mais très cultivé néanmoins, que Roland fut accueilli pendant son séjour à Rouen à partir de 1761; c'est là qu'il aima pour la première fois, et qu'il revint souvent. Il y était en janvier 1779; en janvier 1781, il y envoie sa femme; en août 1784, il y retourne avec elle; il y revient en 1786. «Les deux amies», «les amies de Rouen», voilà le terme qui reparaît fréquemment dans la Correspondance.

L'amitié qui l'y accueillait était vaillante; lorsqu'en juillet 1781 éclata entre Roland et le grand manufacturier de Rouen, Holker, la violente querelle que nous raconterons en son lieu (voir App. G), les deux sœurs s'y associèrent avec une singulière passion, et Madame Roland écrit à son mari, le 25 juillet 1781 : «Les deux sœurs pensent et parlent comme écrivait la cadette...».

Pendant tout le séjour des Roland en Beaujolais (1784-1791), la correspondance continue, soutenue et confiante.

Le 22 mars 1791, Madame Roland, installée depuis un mois à Paris, écrit à Bancal : «J'ai été fort occupée, ces jours-ci,... d'une ancienne amie de notre ami [Roland], que ses affaires ont appelée de la Normandie à Paris, qu'elle ne connaissait pas encore...». Il s'agit évidemment d'une des demoiselles Malortie, amenée à Paris par l'affaire de l'indemnité qu'elles réclamaient à la suite de la suppression du Chapitre de la cathédrale.

En juin 1793, c'est chez ses vieilles amies que Roland, proscrit, vient chercher asile. «Depuis le 24 juin», dit Champagneux [(1)]; disons plutôt depuis le 20 juin, car, dès le 22, Madame Roland le savait à Rouen : «*Il* est maintenant dans son voisinage», écrivait-elle ce jour-là à Buzot réfugié à Caen. Et, le 6 juillet : «*Il* est à Rouen, bien près de toi, comme tu vois, chez de vieilles amies, et parfaitement ignoré, bien doucement, bien choyé...». Et, en août (*seconde arrestation*, *Mém.*, I, p. 217) : «Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié...». Cf. *ibid.*, p. 223.

Roland passa près de cinq mois (20 juin-10 novembre) dans cette retraite, c'est-à-dire dans la maison de la rue aux Ours. Elle existe encore, au n° 15, et est occupée, avec les deux maisons attenantes (n°s 13 et 17), par M. Mariette, fabricant de chaussures et mercier en gros.

Là, le vieillard proscrit continuait à correspondre avec sa femme. Nous ne savons par quel moyen, mais les faits ne permettent pas d'en douter. A Sainte-Pélagie comme à l'Abbaye, elle sait où se trouve son mari et les douleurs qui le dévorent. Elle parle de «son état moral, si triste, si accablant» (à Buzot, 6 juillet); elle sait que, tout entier à son ressentiment contre Buzot, il prépare «pour le livrer à l'exécration publique... des écrits empoisonnés», et c'est seulement dans les derniers temps, en août, qu'elle obtient qu'il les brûle (voir lettre du 31 août à Buzot et lettre 551 à Jany). Et malgré tout, il s'occupe du moyen de faire évader la prisonnière (lettres à Buzot, 3 et 6 juillet), peut-être en faisant appel à cette généreuse Henriette Cannet dont il avait autrefois dédaigné l'amour!

Et pendant ce temps, ses persécuteurs le croyaient réfugié à Lyon, soulevant cette ville contre la Convention (*Mém.*, I, *passim;* Champagneux, I, *Disc. prélim.*, LIII, II, 195, III,

(1) *Disc. prélim.*, LXXXIII. — Champagneux imprime 1792, mais c'est une faute de typographie évidente, que M. Dauban (*Étude*, p. CCXLIX) a reproduite.

395-396; Aulard, *Salut public*, V, 276-279; Buchez et Roux, XXVIII, 250-296; XXIX, 446; Vatel, *Girondins*, II, 359.)

Il écrivait aussi des *Mémoires historiques* (Bosc, *Avertissement*).

Quand il apprit, le 10 novembre, «qu'on allait égorger sa femme»[1], il eut avec ses amies une délibération d'un courage extraordinaire, que Champagneux (*Disc. prélim.*) a racontée en dramatisant un peu, mais que nous tenons pour vraie dans son point essentiel. Il ne voulait pas survivre à celle qu'il avait tant aimée; il hésitait entre deux déterminations : se tuer, ou aller se livrer à la Convention. Dans ce cas, c'était aller au tribunal révolutionnaire et à l'échafaud, ce qui entraînait la confiscation de ses biens et la spoliation de sa fille. Il se décida pour le suicide, sortit de chez ses amies à six heures du soir, et alla se tuer à quatre lieues de là, sur l'avenue du château de Radepont, où, dans la matinée du 11, on releva son cadavre.

Parmi les pièces trouvées sur lui était un papier portant l'adresse suivante : «A la citoyenne Aimée Malortie, rue aux Ours, à Rouen.» (*Arch. nat.*, C II, 737, *Ass. pol., Convention.*) Les deux représentants en mission à Rouen, Legendre et Delacroix, ignorant le long séjour de Roland chez les demoiselles Malortie, crurent que c'était «l'adresse de la personne chez laquelle sans doute il *se proposait* de descendre à Rouen»[2] et, en rendant compte de l'événement à la Convention, ajoutèrent que «cette personne est en état d'arrestation».

C'est le même jour que le *Journal de Rouen* annonçait le suicide : «Le bruit court que l'ex-ministre Roland s'est tué lui-même aux environs de Bourg-Beaudouin, sur la route de Rouen à Paris», et c'est par ce journal que les demoiselles Malortie connurent la fin de leur malheureux ami. Elles eurent ainsi le temps, prévoyant une perquisition, de jeter au feu ces *Mémoires historiques* laissés par Roland, dont parle Bosc. Deux heures après, Aimée Malortie était arrêtée sur un ordre du Comité de surveillance signé Regnault, mise d'abord pendant trente-six heures dans un cachot de la Maison de justice, puis, le 26 brumaire-16 novembre, transférée à la prison des Gravelines[3].

Ses amis ne l'abandonnèrent pas. Sur une des pétitions adressées par elle en frimaire an II [novembre-décembre 1793] pour obtenir sa mise en liberté du Comité de Rouen, est restée épinglée cette note : «Recommandé par le citoyen Descroizilles»[4]. Descroizilles, dont nous avons parlé plus haut, se trouvait en état d'intervenir, étant l'ami et l'associé de M. de Fontenay, alors encore maire de Rouen.

Nous ignorons à quelle date Aimée Malortie fut élargie. Mais l'épreuve n'avait pas arrêté son ardeur de dévouement. Deux ans après, en novembre 1795, nous trouvons les deux sœurs en correspondance avec Bosc[5], l'ami des Roland, le tuteur de leur fille Eudora. Bosc a eu le malheur de s'éprendre de sa pupille, bien que ayant vingt-deux ans de plus qu'elle; il veut l'épouser, mais il sent en même temps que, jusqu'à ce que le mariage soit décidé, il ne peut la garder sous son toit, et il demande aux vieilles amies de Rouen de prendre la garde de l'orpheline. Elles acceptent sans un moment d'hésitation. Malgré un état

[1] Voir, dans la *Révolution française* du 14 juillet 1895, notre «Note critique sur les dates de l'exécution de Madame Roland et du suicide de Roland».

[2] Voir leur lettre à la Convention, du 23 brumaire-13 nov., Aulard, *Salut public*, VIII, 399.

[3] F. Clérembray, «La Terreur à Rouen», dans *La Normandie* de décembre 1898.

[4] *Ibidem.*

[5] Voir Appendice K.

de véritable détresse, résultant de la famine de cet hiver-là, et attestée par leurs lettres (*Collection Beljame*, voir App. K). Aimée Malortie s'embarque pour Paris, où elle arrive le 28 novembre, et en repart emmenant Eudora Roland et sa bonne, la dévouée Marguerite Fleury.

L'enfant passa sept mois à Rouen, choyée par les vieilles filles, les gouvernant plus qu'elle ne se laissait gouverner par elles, entourée dans leur milieu d'attentions qui ne la laissaient peut-être pas insensible et faisaient tort au pauvre tuteur; le fils de Descroizilles se mettait sur les rangs pour l'épouser (bien qu'elle n'eût pas encore quinze ans) et «les amies» semblaient s'intéresser à ce projet.

Quoi qu'il en soit, tandis que Bosc, désillusionné, mais le cœur meurtri, s'éloignait de la France pour aller aux États-Unis oublier son chagrin, Aimée Malortie, accompagnée du fidèle Justamont, ramenait Eudora Roland à Paris, le 26 juillet 1796, chez Champagneux, qui succédait à Bosc dans la tutelle de la jeune fille.

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu rassembler sur les demoiselles Malortie.

§ 6. Les frères Cousin.

Ces deux amis de Roland étaient de Dieppe.

Leur père, Michel Cousin, marié à Françoise-Henriette Nepveu, mort en 1764, avait été d'abord «inspecteur des chemins royaux de la Haute et Basse-Normandie», puis était devenu «entrepreneur des fortifications et ouvrages du Roi dans la province de Dieppe»[1].

Son fils aîné, Michel Cousin, était avocat du Roi au Bailliage de Caux. Il habitait Dieppe, Grande Rue, sur la paroisse Saint-Jacques. Il a publié les ouvrages suivants :

1° «*Traité de la peine de mort*, traduit de l'italien, de M. Paolo Vergani, et suivi d'un *Discours sur la justice criminelle*, dédié à M. le marquis de Miromény (*sic*), garde des sceaux de France, par M. Cousin, avocat du Roi au Bailliage de Caux et siège d'Arques, Paris, Guillot, 1782.» Ancien premier Président au Parlement de Rouen, Miromesnil, devenu garde des sceaux, avait fait rendre l'ordonnance du 24 août 1780, supprimant la question préparatoire. C'est donc à un double titre que le magistrat normand lui dédiait son livre, visiblement inspiré de Beccaria.

2° «*De l'énormité du duel*, traité traduit de l'italien de M. le docteur P. V. (Paolo Vergani), et dédié à S. M. Frédéric II, roi de Prusse, par M. C., des Arcades de Rome et de l'Académie de Villefranche. Berlin, Christian-Frédéric Wors, 1783, in-12.»

Plusieurs choses sont ici à noter : 1° c'est Roland qui avait fait admettre Michel Cousin dans la petite Académie de sa ville natale, en 1781; 2° en dédiant au roi de Prusse sa traduction de l'italien, Michel Cousin briguait probablement le titre de correspondant de l'Académie de Berlin. Madame Roland, qui avait poussé son mari à solliciter le même honneur, inutilement, y fait une allusion railleuse et quelque peu jalouse : «*Aristote*[2] va en Prusse...»

[1] *Galerie Dieppoise*, collection publiée sous la direction de l'abbé Cochet; article *Cousin*, par M. Lamotte.

[2] Rappelons que, dans la Société littéraire formée par Roland et ses amis, *Aristote* était le nom de Michel Cousin.

(Lettre du 20 avril 1784); 3° Michel Cousin avait décidément la manie de l'italien. «Fou de l'italien», dit de lui Madame Roland (*Mém.*, II, 239), en se plaignant qu'il eût farci de citations en cette langue les *Lettres sur l'Italie*, de Roland, lorsqu'il eut à en diriger l'impression.

Le second fils, Louis Cousin, appelé d'ordinaire, suivant l'usage du temps de donner un second nom aux cadets, Cousin-Despréaux, était né à Dieppe le 7 août 1743; il avait donc neuf ans de moins que Roland. Élevé d'abord au collège de Senlis, puis au collège du Plessis, à Paris, où il demeura ensuite plusieurs années à suivre des cours publics, il ne serait rentré en Normandie qu'en 1763, un an avant la mort de son père. Mais comme Roland quitta la province en 1764, cet intervalle ne suffirait pas pour expliquer leur étroite liaison. Ils durent se connaître auparavant, par l'entremise de Michel, et durant les vacances que le jeune étudiant passait alors en Normandie. Dans cette société, Cousin-Despréaux s'appelait *Platon*.

La mort de son père «le fixa entièrement auprès de sa mère, qui avait d'importantes affaires à liquider» (*Galerie dieppoise*). Il demeura dans la Grande-Rue, comme son frère, et probablement dans la même maison.

Le 6 février 1770, il se maria, à la paroisse Saint-Jacques, avec Mlle Reine, fille d'un négociant de Dieppe; elle avait 22 ans, lui 27. Fille et sœur de marchands, «elle faisait un négoce de dentelles, auquel elle joignit plus tard des armements pour la pêche côtière. Despréaux fut son conseil, son teneur de livres et le rédacteur de sa correspondance mercantile» (*ibid.*). Mais il n'avait pas renoncé pour cela à l'étude, et il entreprit, vers 1770, une *Histoire de la Grèce*, à laquelle, comme on le voit par divers passages de la correspondance de Roland, celui-ci collabora activement, au moins pour la préparation des matériaux. En novembre 1776, étant en Sicile, il va visiter le temple de Ségeste (*Lettres d'Italie*, 15e lettre) et écrit : «Je prends quelques notes relatives à la géographie de la Grande-Grèce; elles me sont demandées *par l'amitié*; ... c'est d'ailleurs concourir à la perfection d'*un ouvrage dont le projet nous a souvent occupés, l'auteur et moi, dans de longues promenades*...»; et il ajoute en note (n'oublions pas qu'il n'imprime qu'en 1780) : «Voyez l'*Histoire générale et particulière de la Grèce*, par M. Cousin-Despréaux, des Académies de Rouen, de Villefranche, et des Arcades de Rome, t. Ier».

L'ouvrage de Cousin-Despréaux est en 16 volumes in-12, imprimés à Dieppe, chez Dubuc, qui parurent successivement de 1780 à 1789; il était dédié à Miromesnil, dont les deux frères paraissent avoir également recherché le patronage.

La compilation du lettré Dieppois n'eut qu'un succès d'estime, et fut d'ailleurs bientôt rejetée dans l'ombre par le *Voyage du jeune Anacharsis* (1788). Toutefois elle valut à son auteur le titre de correspondant de l'Académie des Inscriptions. Il était déjà *adjoint à associé* (c'est-à-dire adjoint aux associés libres) de l'Académie de Rouen. Nous croyons superflu d'entrer dans le détail des autres Académies provinciales auxquelles il se fit agréger; comme son frère, Michel Cousin, comme Roland, qui lui servit d'introducteur aux Arcades de Rome, puis à Villefranche (1779, l'année où il y entrait lui-même), à Lyon, à Marseille, à Dijon, etc., il était friand de ces distinctions innocentes.

Il eut de nombreux enfants, dont quatre vivaient encore en 1842; l'un d'eux, l'aîné

fut placé quelque temps auprès de Roland, à Villefranche en 1787, pour y faire son apprentissage en vue de l'inspection des manufactures (voir la Correspondance, année 1787), mais donna alors peu de satisfaction.

Cousin-Despréaux était dévot (voir lettre de Roland du 8 novembre 1779, ms. 6240, fol. 68-69; Join-Lambert, XCVII); il était lié avec des prêtres, l'abbé Gloutier, l'abbé Burgot, et c'est par eux qu'il procura aux Roland la protection de la marquise d'Arbouville (voir Correspondance, 3 janvier 1782, et mars-mai 1784).

Devenu échevin de Dieppe, il s'occupa, mais sans succès, d'un projet de canal de Dieppe à l'Oise. A la veille de la Révolution, il fut élu membre de l'Assemblée provinciale de Normandie.

Emprisonné pendant la Terreur, il employa sa captivité à écrire ses *Leçons de la nature sur l'histoire naturelle, la physique et la chimie présentées à l'esprit et au cœur,* qui parurent à Paris en 1802, 4 vol. in-12, et qui eurent plus de succès que l'*Histoire de la Grèce.*

Sous l'Empire, il fut, d'après son biographe, ardent royaliste. Il écrivit alors la *Morale des États,* qui resta en manuscrit (8 vol.). Au début de la Restauration, trouvant que le gouvernement de Louis XVIII faisait trop de concessions aux idées révolutionnaires (!), il publia, pour le retenir sur cette pente, une *Adresse au Roi, par un vieillard de Normandie.*

Il avait perdu sa femme le 13 juin 1814, et mourut le 2 novembre 1818.

Pour suivre l'histoire des relations de Roland et des frères Cousin, il faudrait faire, dans tout le cours de la Correspondance, une moisson tellement ample, qu'elle dépasserait le cadre de ce travail et en altérerait d'ailleurs le caractère. Contentons-nous donc de noter :

1° La collaboration de Roland à l'*Histoire de la Grèce.* Aux preuves déjà données, ajoutons les suivantes : lettre de Marie Phlipon à Roland, mars 1779, Join-Lambert, X; lettre de Roland à Marie Phlipon, 8 juin 1779, Join-Lambert, XLI; *idem,* 11 février 1781; *idem,* 27 octobre 1782.

2° Le rôle que joua Cousin-Despréaux en 1779, entre Roland et Marie Phlipon; c'est chez lui, «en Grèce» (c'est ainsi que l'inspecteur d'Amiens appelait la Normandie, réservant pour Amiens les qualificatifs moins flatteurs de «Béotie», «lac Copaïs», «Palus-Méotides»), que Roland va en janvier 1779; en juillet-août, il le reçoit à Amiens, et le prend pour confident de ses sentiments pour la fille du graveur parisien; en septembre, il retourne à Dieppe, et il semble bien, si l'on rapproche ces entrevues de ses hésitations, qu'il n'ait point été poussé par Despréaux à tenir ses engagements. Marie Phlipon est trop fine pour ne pas s'en apercevoir, mais elle se garde bien, en le faisant paraître, d'aggraver les choses; au contraire, elle travaille à réconcilier les deux amis un instant mécontents l'un de l'autre (lettre du 21 décembre 1779, Join-Lambert, CVII) et garde ainsi l'avantage.

§ 7. Les lettres d'Italie.

C'est à l'article des frères Cousin qu'il faut rattacher celui des *Lettres d'Italie,* puisqu'ils en dirigèrent l'impression. Nous allons parler de cette affaire un peu longuement, d'abord parce qu'il est souvent indispensable de la bien connaître pour comprendre les premières

années de la Correspondance, mais aussi parce qu'on y voit, sur le vif, les difficultés d'une publication inoffensive dix ans avant la Révolution.

Roland avait été chargé, en 1776, par Philibert Trudaine, d'une mission d'études commerciales en Italie. Il partit le 8 août 1776 et revint à la fin d'août 1777. Chemin faisant, il rédigeait sommairement ses notes de voyages, et les adressait à ses amis et parents, particulièrement à son frère Pierre, alors prieur du collège de Cluny, et à Marie Phlipon. A son retour, il s'occupa de rédiger ces notes pour en faire un livre; il fut entendu que l'ouvrage serait imprimé à Dieppe, chez Dubuc, sous les yeux et par les soins des deux frères Cousin. Dès juin 1779, il est à l'œuvre (Join-Lambert, XL et XLI). Il semble qu'en septembre l'impression fût déjà commencée (*ibidem*, LXXXI et LXXXII). Le 8 novembre (*ibidem*, XCVII), il écrit : «On imprime mes lettres, elles me donnent de l'humeur; une certaine mollesse de caractère, secouée uniquement par la dévotion, la serpe toujours à la main tremblante, me fait des échancrures; j'en deviens plat ou gauche et je m'en indigne». Cette sortie vise-t-elle un des frères Cousin? C'est probable. Mais elle pouvait aussi s'adresser au censeur royal, l'avocat Houard, dont les frères Cousin avaient fait choix, et dont le nom va souvent revenir en cette affaire [1]. En tout cas, l'aigreur se met entre Roland et ses amis (Join-Lambert, 16 novembre, 10 décembre, 19 décembre 1779).

En 1780, l'impression se poursuit, mais l'ouvrage, bien qu'il ait été imprimé sous les yeux du censeur Houard, ne peut paraître tant qu'il n'aura pas été autorisé par l'administration des Affaires étrangères, en raison des passages concernant les États italiens! Il faut donc attendre l'approbation du «Bureau pour les affaires de chancellerie et librairie».

Impatienté, Roland envoie sa femme à Rouen et à Dieppe. Le 6 février 1781, il lui écrit, à Rouen : «Point de nouvelles de mes *Lettres d'Italie*...». Le 11 février, il ajoute : «Dis-lui [à Cousin-Despréaux] combien je suis mécontent... Du reste, que veulent-ils que je leur mande au sujet du retard de la part des Affaires étrangères? S'ils ne m'avaient pas procuré la connaissance de l'homme abominable qui me cause tout ce travers [2], homme que *Platon*, avec sa bonhomie, croit honnête, et qui est un gueux, je n'en serais pas là... Il va

[1] David Houard, né à Dieppe le 25 février 1725, mort à Abbeville le 15 octobre 1802, savant jurisconsulte, avocat au Parlement de Normandie, conseiller-échevin de Dieppe, associé libre de l'Académie de Rouen, membre de l'Académie des Inscriptions le 14 janvier 1785. Il figure pour la première fois cette année-là sur la liste des censeurs royaux (*Alm. royal*, p. 488); mais on voit ici que, déjà en 1780, il exerçait cette fonction.

Son premier ouvrage avait été : *Les anciennes lois des Français, conservées dans les coutumes anglaises, recueillies par Littleton*, 1766, 2 vol. in-4°; imprimé à Dieppe chez J.-B. Dubuc, par souscription (Abbé Cochet, *Hist. de l'imprimerie à Dieppe*, p. 16). — Mais son ouvrage le plus connu est le *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie*, Rouen, 1780-1782, 4 vol. in-4°.

Roland, après l'avoir souvent maudit, ne s'interdit pas de le cultiver, car nous trouvons au ms. 6243, fol. 121, une lettre qu'il adresse de Lyon, le 6 mai 1787, à M. Houard, avocat, de l'Académie des Inscriptions, cloître Notre-Dame, à Paris, où il lui rappelle qu'il l'a vu à Paris en juin 1786 et le prie d'appuyer sa candidature au titre de correspondant de cette compagnie.

[2] L'imprimeur Dubuc.

bien à l'imprimeur d'être mécontent, le polisson, aussi bien que son patron [1]. Que ne m'avertissait-il, celui-ci, que sa censure et rien c'était la même chose, l'autre qu'il se mettrait en faute en imprimant sans permission, etc... ».

Pendant ce temps, Madame Roland écrivait de son côté, de Rouen, le 28 janvier, qu'elle avait vu les amis Baillière et Justamont et appris par eux qu'il y avait des exemplaires des *Lettres* en circulation; qu'il fallait craindre une contrefaçon; «qu'indépendamment des exemplaires de tes *Lettres* envoyées à MM. les Intendants du commerce et à ta famille, il y en avait en d'autres mains et que certainement on ferait une édition si la tienne tardait à paraître... ». Puis, le 15 février, elle écrit de Dieppe : «J'ai été chez Dubuc, qui me paraît un personnage fort simple, ignorant même les lois de la librairie; il te livrerait ton édition si tu voulais la prendre; je crois même qu'il lui ferait plaisir de s'en débarrasser. Peut-être, dans le cas de la publication, s'exposerait-il aux réprimandes, vu l'état des choses; mais il ne s'en doute pas et serait homme, je crois, *à imprimer le reste* sans grande façon, malgré la défense de M. Houard, s'il recevait un ordre de toi. Mais ce que j'y vois de clair, c'est que tu peux retirer l'édition dans le cas où ce parti te semblerait convenable».

Ainsi, en février 1781, il y avait une édition prête à paraître, dès que la censure des Affaires étrangères l'aurait permis, mais on voit que cette édition ne comprenait pas tout l'ouvrage.

En mai 1781, la suite de l'édition s'imprimait, et Michel Cousin, comme on va le voir, y insérait non seulement des citations italiennes, mais encore de longs morceaux de sa façon : «Je crois lui avoir écrit suivant tes intentions, — mande Madame Roland à son mari le 21 mai 1781, — qu'il pouvait mettre ses observations sur la musique, sur Métastase, Chiari et Goldoni en apostille à la lettre de Venise, comme d'un Vénitien amateur [2], afin de ne pas faire de suspension ni de couture dans ta lettre, mais en le priant sur toutes choses de mettre de la précision et de ne rien insérer autre, prose ou vers, dans tout le reste de l'ouvrage... ». — Puis, un peu plus loin, en parlant de Cousin-Despréaux : ... «J'ajoute des recommandations de veiller sur le frère [Michel], dont la prolixité m'effraie toujours et à qui j'ai tenu la bride courte autant qu'il m'a été possible. On voulait réponse *subito* parce que l'impression va son train... ».

Enfin, en novembre 1781, le bureau de la librairie, que dirigeait Le Camus de Néville, maître des requêtes, se décide à lever l'interdit. «J'ai enfin la permission de mettre le livre en vente. J'ai en conséquence écrit sur-le-champ à Dieppe.» (Roland, 14 novembre 1781.) — «J'ai la permission signée de M. de Néville et j'ai agi en conséquence...» (*Ibid.*, 18 novembre.) — «Au milieu de ces misères, je compte pour un plaisir sensible la délivrance de la permission.» (Madame Roland, 20 novembre.) — Roland écrit encore, le 28 novembre 1781 : «Je reçois une lettre de nos amies [Mlles Malortie], qui ont reçu la petite pacotille de Lettres imprimées d'Italie..., dont un exemplaire pour chacune, un pour *Aristote*, un pour M. Bail[lière], un pour l'Académie [de Rouen], et un pour M. de Cour[onne]. Aujourd'hui, il en arrive à Paris 125 exemplaires... ».

En somme, on avait laissé imprimer l'ouvrage à Dieppe, mais aux conditions sui-

(1) Houard. — (2) Voir en effet les *Lettres d'Italie*, VI, 33e Lettre, p. 115-174!

vantes : 1° la censure de Houard; — 2° la censure des Affaires étrangères, — 3° des cartons; — 4° la rubrique d'Amsterdam [voir l'édition]; — 5° l'anonymat; — 6° l'expédition des volumes en France par Neufchâtel, la petite principauté prussienne enclavée dans les cantons suisses, où fonctionnait une imprimerie importante dont nous aurons plus d'une fois à reparler [1]. Il avait donc fallu envoyer les ballots de livres à Neufchâtel et les en faire revenir!

Roland se croyait enfin au bout de ses peines. Le 20 novembre, il avait écrit à M. de Couronne : «Après trente mois de tracasseries, de tourments, de déchirures, on vient enfin de laisser un libre cours à mes *Lettres de Sicile, d'Italie*, etc.... » (ms. 6243, fol. 97), et il lui avait envoyé deux exemplaires, un pour lui, un pour l'Académie; le même jour, il en avait adressé un à M. Baillière, en l'appelant «mon cher confrère», puis un à M. Justamont, un à M. d'Ornay, deux aux amies. Mais, dès le 29 novembre, il se heurtait à une nouvelle difficulté, soulevée par la Chambre syndicale des libraires de Paris (ms. 6243, fol. 99-100), et il semble que le censeur Houard n'y ait pas été étranger. «Je suis bien en peine de l'affaire où M. Houard met son nez» (Madame Roland, 23 décembre). — «Je vais aller voir mon bourru de censeur» (Roland, du même jour). Le 30 décembre, Roland s'impatiente au sujet de ses exemplaires, qui n'arrivent pas de Neufchâtel; pourtant, il a déjà pu en distribuer quelques-uns, puisque son ami M. Deu en est au second volume (Madame Roland, du même jour). — Le 31, il annonce qu'il a enfin reçu ses livres, et calcule qu'il aura «à en délivrer 80, *pro Deo*...». Alors commence enfin la distribution, non plus officieuse, comme celle des exemplaires donnés çà et là auparavant, mais officielle, à visage découvert: le 4 janvier 1782, à MM. Tolozan et de Colonia, Intendants du Commerce; le 10, à M. de la Tourrette, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, et à l'abbé Dessertines, secrétaire perpétuel de l'Académie de Villefranche; le même jour, à M. Perrein, secrétaire de M. de Néville, auquel il avait dû avoir recours au sujet «de l'oubli ou de la petite tracasserie de MM. de la Chambre syndicale»; le 8 février, à M. l'abbé Marie, professeur de mathématiques au collège Mazarin, ami de Cousin-Despréaux [2], en lui disant : «L'ouvrage a été déchiré durant trente mois par un censeur bourru [Houard], par des gens de peu de goût [ceci semble être pour les frères Cousin], et finalement par l'administration des Affaires étrangères...» (ms. 6243, fol. 129). Nous voyons enfin, par une lettre au libraire Panckoucke de juillet 1782 (*ibid.*, fol. 131) pour quelle raison il n'avait pas signé son livre : «L'anonyme est une des conditions de la part du gouvernement de la circulation de mon ouvrage».

Roland dit ailleurs (*Dict. des manuf.*, II, 91) :

«Ces lettres ne portent pas mon nom, il est vrai; elles ont été écrites en courant, avec beaucoup de négligence; imprimées loin de moi, impitoyablement châtrées d'abord, cartonnées ensuite, sans qu'on s'embarrassât des raccords à faire, des lacunes à remplir; la langue n'y a pas toujours été respectée, la géographie même y a reçu quelques affronts; tout cela, au fond de la province, à quarante lieues de l'auteur, fort occupé d'autre chose. Voilà pourquoi elles ne portent pas mon nom. Mais les faits qu'elles renferment ont été bien vus, et les observations bien réfléchies. J'ose croire que ce Voyage d'Italie et de Suisse, après tant d'autres voyages dans ces contrées, a dû paraître neuf à quelques égards, et je pense qu'il l'est même encore...».

[1] Voir, *Mém. de Brissot*, II, p. 139-141 et *passim*. — [2] Voir sur ce personnage la Biographie Rabbe, supplément, et les *Mémoires* de Mme de Chastenay, I, p. 44 et suiv.

Au demeurant, tout ce détail des difficultés que rencontra Roland pour imprimer son ouvrage est singulièrement instructif et nous montre à l'œuvre l'administration de 1780. A la voir entasser, pendant trente mois, tant de précautions contre un livre, on se demande s'il ne portait pas la tempête dans ses flancs. Hélas, non! Ayons le courage de lire les six volumes in-12 des *Lettres d'Italie*[1], nous devrons avouer que l'ouvrage, curieux et renseigné à beaucoup d'égards, est mal fait (Michel Cousin y était d'ailleurs pour quelque chose), et d'une digestion difficile. Aussi le succès fut-il médiocre. Dès le 5 janvier 1782, Roland écrivait: «Mon livre court encore à petites jambes...». Et le 13 janvier, à propos des critiques qui lui revenaient déjà: «Tout ce qu'on voudra sur les *Lettres d'Italie*... Si jamais il s'en fait une seconde édition, nous corrigerons. D'ici là, il faut écouter et profiter.» Dans une lettre du 16, Madame Roland récrimine contre Michel Cousin: «Ce cher Avocat du roi, avec sa bonne volonté et tout son travail, t'a impitoyablement gâté. Avis, comme tu le dis fort bien, pour une autre édition...»; et Roland de répondre, le 19: «Les macules dieppoises dont l'ouvrage est rempli me font à jamais regretter d'avoir eu l'idée d'y faire imprimer et censurer...». Dans une autre lettre du 27 octobre 1782, nous voyons que la mauvaise humeur subsiste contre les amis de Dieppe:... «Et, quand tous les hasards me favoriseraient, il est impossible que mon argent me rentre, sans compter le dépit d'être revêtu à la dieppoise, ce dont le censeur, le lourd H. [Houard], est indigné, regardant comme une injure qu'on l'accuse de telles, telles, telles prétendues corrections, faites sans goût, sans principe et sans raison». Puis, prévoyant que Cousin-Despréaux va lui demander de revoir et corriger la suite de son *Histoire de la Grèce*, il ajoute: «... Sûrement, je ne suis pas près de lire son manuscrit, je suis las d'avoir fait des ingrats».

Pendant toute l'année 1783, Roland et les Cousin se boudent; les deux frères n'apparaissent plus dans la Correspondance. Mais en 1784, la réconciliation a eu lieu, au moins avec Cousin-Despréaux; c'est lui qui, par l'abbé Gloutier, met les Roland en relation avec la marquise d'Arbouville, pour leurs sollicitations en vue des Lettres de noblesse, et, lorsque Roland quitte Amiens, il va, avec sa femme, faire un séjour chez Despréaux avant de gagner Paris (voir lettre du 28 août 1784). De même, dans le voyage qu'il fera de Villefranche à Amiens en 1786, il aura soin de passer par Dieppe.

Mais le *Voyage d'Italie* ne s'en vend pas davantage:

«M. de Montaran [un des Intendants du commerce] déprécie et blâme le *Voyage d'Italie*, dans lequel il prétend que tu as manqué à tous et à tout le monde.» (Madame Roland, 21 mars 1784.)

... «Parlons de ton édition dont le sort n'est pas peu embarrassant...» (*Id.*, 27 mars.)

(Suit une proposition au moins singulière: traiter avec plusieurs libraires à la fois, sans qu'ils fussent instruits réciproquement de la chose.)

... «Fais pour le *Voyage d'Italie* comme tu l'entendras; il en reste encore de six à sept cents exemplaires». (Roland, 29 mars 1784.)

[1] Exactement, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malthe, par M***, avocat au Parlement, et de plusieurs académies de France et des Arcades de Rome,..... à Mlle*** à Paris, en 1776, 1777 et 1778. — A Amsterdam*, 1780, 6 vol. in-12.

Quatre jours après (lettre du 2 avril), Roland, chargeant sa femme d'acheter la *Physiognomonie* de Lavater pour leur ami M. Deu, ajoute naïvement : «S'il est possible de payer ces ouvrages en *Voyages d'Italie*, ce serait une bonne chose. J'en prendrais bien un pour moi, ce qui ferait deux exemplaires. *Sine qua, non.*»

Le 19 avril, rendant compte à son mari de son entrevue avec M. Tolozan, Intendant du commerce, Madame Roland dit : «Le Tolozan a parlé du *Voyage*, de ce voyage fait par les ordre du Gouvernement et dans lequel on trouvait mille misères...». — On peut voir, dans la lettre même, la vive et fière riposte de la solliciteuse.

Le 30 avril elle écrit encore : «Je ne vois à rien pour nous défaire des *Lettres*...». Le 15 mai, Roland lui écrit : «Je voudrais bien que tu règles avec Visse, qui ne vend donc plus de *Voyages*...». Visse était libraire, rue de la Harpe. C'était lui sans doute qui s'était chargé d'écouler l'édition, et c'est probablement pour cela que Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, t. II, n° 1267, en mentionnant l'ouvrage, donne pour rubrique «Amsterdam *et Paris*, *Visse*, 1780...».

Rien n'y fit. Le livre de Roland, mal vu par ses chefs, qu'effarouchaient les libertés de l'écrivain, critiqué assez aigrement par la presse (voir *Mercure de France* du 30 mars 1782; cf. *Papiers Roland*, ms. 6243, p. 131), dépourvu d'attrait pour le grand public, ne se vendit pas[1]. Après la Révolution, il en restait encore des exemplaires en librairie et, lorsque Champagneux, dans les premiers mois de 1800, publia chez le libraire Bidault les *Œuvres de Madame Roland* en trois volumes, il essaya d'écouler les *Lettres d'Italie*, au moyen d'une annonce sur les gardes de son édition; il semble aussi avoir tenté de les écouler en Allemagne, où la librairie de Hambourg faisait circuler alors de nombreuses publications françaises : «Lettres écrites de Suisse, par feu J.-M. Roland, Hambourg, 1799, 6 vol.». Il est évident que ce n'est pas là une édition nouvelle, comme l'a cru M. Faugère (II, 239).

(1) Roland écrivait cependant, en 1790 (*Dict. des manufact.*, t. II, *supplément*, p. 91) : «... Je n'ai pas été peu étonné, dans un voyage fait en Allemagne, six ou sept ans après leur publication (c'est lorsqu'il alla à Bâle et à Strasbourg dans l'été de 1787), de les entendre attribuer, parlant à ma personne, à un auteur qu'on me nomma *Carreri*...».

IMPRIMERIE NATIONALE.

Appendice E.

ROLAND À AMIENS.

§ 1er. L'Inspecteur.

Le *Mémoire des services* de 1781 et les *Inventaire des Archives* locales, tant d'*Amiens* que de la *Somme*, nous fournissent une ample moisson sur le rôle de Roland à Amiens pendant es dix-huit années qu'il y passa (1766-1784).

Élevé à l'école des Trudaine, instruit d'ailleurs par une pratique incessante des affaires, il favorise en toutes circonstances la liberté de l'industrie et du commerce. Ce n'est pas un théoricien *a priori;* il s'exprime durement sur les Économistes, sur «Quesnay et sa triste secte» (*Dict. des manuf.*, III, 2-3). Sa doctrine est toute expérimentale, c'est uniquement de Trudaine et de Turgot qu'il se réclame, en un temps où tous deux étaient morts, et où il n'y avait aucun profit à les louer.

Dès les premières pages de son *Dictionnaire des manufactures* (t. I, *Disc. prélim.*, p. XV), il rappelle qu'au commencement du règne de Louis XV, et jusqu'au temps de l'administration de M. Fagon[1], les manufactures furent presque aussi négligées que vers la fin du règne de Louis XIV, «et c'est à M. Trudaine, l'un des plus grands administrateurs qu'ait eus la France, qu'est due leur restauration».

Au tome II, page 248, à propos d'un mémoire adressé par lui à son administration, en 1762 : «Un magistrat, dont je ne citerai jamais assez la rectitude de jugement et les grandes vues d'administration, si, par les qualités de son esprit et de son cœur, il ne m'eût fait tant aimer mon état, et laissé de la perte de sa personne un souvenir si constant et si amer, M. Trudaine, accueillit mon mémoire et loua mon zèle, avec ce ton qui encourage et qui rend tout possible...».

Et au tome III, *Disc. prélim.*, p. LXI : «Comme un génie tutélaire de l'industrie française parut M. Trudaine, dans l'administration de cette partie; il calma les uns, imposa silence aux autres, éclaira et contint tout le monde; et c'est sous l'administration de ce grand homme que les manufactures occupèrent ce haut degré de splendeur qui fera à jamais époque dans les fastes de notre industrie et de nos arts...».

Il ajoute un peu plus loin, en parlant de Turgot, «l'ami et, j'ose le dire, le disciple de Trudaine[2]...».

[1] Fagon, fils du médecin de Louis XIV, Intendant des finances, président du Bureau du commerce en 1726 et, en fait, Directeur du commerce. Il garda ce service jusqu'à sa mort (mai 1744).

[2] Roland dit presque toujours Trudaine,

Voyons maintenant de quelle manière, disciple de Trudaine, lui aussi, et son agent d'exécution, il opéra en Picardie :

Sa nomination est du 16 juillet 1766. Mais il ne se pressa pas de se rendre à son nouveau poste; en septembre, il faisait un voyage en Provence, pour s'instruire de l'industrie de cette région. Il dut arriver à Amiens en novembre.

Dès son arrivée, précédé des lettres les plus flatteuses de l'Intendant du Languedoc, muni des attestations les plus honorables des fabricants de Clermont-de-Lodève, plein des devoirs et des droits de sa nouvelle fonction, il se met à l'œuvre et commence par provoquer une sorte d'enquête générale sur l'industrie de son nouveau ressort.

La situation était des plus troublées. Depuis qu'en 1762 un arrêt du Conseil avait permis la fabrication dans les campagnes, les fabricants et marchands d'Amiens, atteints dans leur privilège exclusif, avaient été en révolte perpétuelle. On avait même vu le Parlement de Paris, par un arrêt du 11 janvier 1764, ordonner «l'exécution des règlements de la manufacture d'Amiens», c'est-à-dire aller contre l'arrêt du Conseil du 11 septembre 1762, qui autorisait la fabrication dans les campagnes! On voit que la monarchie absolue n'excluait pas l'anarchie. Il y avait eu des émeutes bruyantes, dont Trudaine et l'Intendant n'avaient pas eu raison sans peine. Les privilégiés d'Amiens avaient fini par céder à peu près, mais, dès l'arrivée de Roland, ils vont remettre en avant leurs vieux griefs :

L'assemblée générale des «gardes en charge, corps et communautés des maîtres saiteurs, hautelisseurs et houpiers» de la ville d'Amiens, consultée par le sieur Roland de La Platière, inspecteur des manufactures *entrant en fonctions*, déclare «que le plus grand relâchement s'est introduit dans l'exécution des règlements, et que de nouveaux règlements rigoureusement exécutés sont nécessaires». 2 décembre 1766 (*Invent. des Archives de la Somme*, C, 245).

Suivent les délibérations : 1° de l'assemblée des notables de la ville, 6 décembre ; 2° de la communauté des marchands des trois corps réunis, 9 décembre; 3° de la Chambre de commerce de Picardie, même jour. Toutes s'accordent à signaler la décadence de la fabrication, à en voir la principale cause dans l'ordonnance de 1762, qui a permis l'introduction de la manufacture dans les campagnes, et à réclamer l'exécution des anciens règlements «dans toute leur pureté». C'est une protestation indirecte contre les libertés accordées par Trudaine à l'industrie.

Roland, après s'être rendu compte de l'état des choses, adressa à Trudaine, le 25 décembre 1766, un long rapport, dont nous continuons à emprunter l'analyse à l'*Inventaire des Archives de la Somme* de M. Georges Durand (*Ibid.*).

«Précis de mes opérations depuis que je suis à Amiens, et réflexions sur une partie des objets qui y ont rapport», par M. Roland. — A son arrivée à Amiens, il ne connaissait pas l'état désastreux

sans distinguer le père et le fils. Mais c'est du fils que, le plus souvent, il veut parler. Rappelons ici que le père, Daniel-Charles Trudaine, Intendant d'Auvergne de 1730 à 1734, Intendant des finances en 1734, ne devint Directeur du commerce qu'en 1749, et que son fils, Philibert Trudaine, distingué d'ordinaire sous le nom de Trudaine de Montigny, lui fut adjoint dès 1757. C'est donc à celui-ci que Roland eut affaire pendant la plus grande partie de sa carrière.

où se trouvait l'industrie; il a voulu y porter remède. Il s'est informé de toutes parts sur les causes du mal. De l'aveu de tous, la première cause est dans la liberté indéfinie laissée à l'industrie et qui a dégénéré en licence. «L'on a souvent abusé des idées qu'il convient d'attacher à ce mot sacré. Par exemple, la liberté, relativement au commerce vu en grand, peut et doit être générale, indéfinie; à l'égard des manufactures, elle doit être restreinte. Il faut l'accorder tout entière quant au goût des étoffes, au choix, à la disposition des nuances, des dessins; il faut, au contraire, être très rigide sur tout ce qui en étend et assure la consommation, comme les longueurs, les largeurs et la qualité. Ce serait le sujet d'un mémoire intéressant que de déterminer la différence entre commerce et manufacture, d'assigner la portion de liberté qu'il convient d'accorder à chacun, de poser des principes certains sur des objets si intéressants, de fixer les idées avec netteté sur chacun.» Les plaintes de ceux qu'il a consultés auraient eu une bien autre énergie si elles avaient été émises «après les incendies, les vols et les assassinats qui désolent cette ville, car il n'est personne qui n'attribue ces horreurs à la misère du peuple». Il s'est aussi renseigné dans les pays, en France ou à l'étranger, où s'expédient les étoffes d'Amiens. Il est résulté de ces informations que ces étoffes étaient tellement mauvaises, qu'on était obligé de les refuser. C'est à tort qu'on a voulu chercher une autre cause du mal dans la liberté de fabriquer accordée aux habitants de la campagne. On ne pouvait la leur refuser. Ils n'ont du reste apporté à l'industrie d'Amiens qu'une concurrence peu sérieuse. Il fait voir par des chiffres la diminution croissante du nombre des pièces fabriquées à Amiens et du prix de ces étoffes; il donne ensuite le résultat d'une inspection qu'il a faite dans Amiens et les environs; partout il a éprouvé de la résistance : au Pont-de-Metz, on en vint jusqu'à l'injurier. Il a encore d'autres points importants à exposer; il remet «à les traiter de vive voix pendant mon séjour à Paris, ou par mémoire après mon retour, ainsi que de ceux tout aussi importants qui regardent les villes, bourgs et campagnes du département». Il a excité les esprits à la paix et à la concorde et termine en promettant amnistie pour tout ce qui s'est passé. Amiens, 25 décembre 1766.

Il faut remarquer ici que Roland n'en est pas encore arrivé à la doctrine de l'entière liberté qu'il professera plus tard avec tant d'énergie; il veut encore qu'on réglemente «les longueurs, largeurs et qualités». Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'il ait été en droit d'écrire (*Mém. des Services*, 1781) : «Ce n'était rien que les jalousies, les haines, les disputes, les abus d'autorité dont Clermont [de] Lodève, Bédarrieux, étaient tourmentés, en comparaison des partis, des conflits d'autorité, des noms odieux, des saisies, des violences, des emprisonnements, de ces actes qui inspirent la révolte, qui ... déchiraient la Picardie. J'arrive, je vois, j'écoute, je raisonne, j'apaise, je pacifie tout; il n'y eut plus ni assignation donnée, ni maréchaussée employée, ni saisie de faite, ni amende de prononcée. Je bannis le conseil, quelquefois intéressé, des avocats, et la main toujours avide des procureurs; je fis moi-même en Picardie ce que j'avais fait en Languedoc, les placets, les requêtes; je les présentai, je les sollicitai, je les simplifiai, je les réduisis; et je fus ce que devrait être toujours un inspecteur, le conseil, l'avocat et le protecteur des fabricants».

Mais si, dans ce rôle, il se fit aimer du plus grand nombre, il n'eut pas l'heur de plaire aux gros marchands qui tenaient et la Chambre de commerce et la municipalité d'Amiens. Nous rencontrerons souvent les traces de leur hostilité. Ce n'était pas pour lui rendre agréable le séjour de cette ville. Un peu pour cette raison, bien plus encore pour servir les vues de Trudaine, il voyagea beaucoup.

«M. Trudaine, qui aimait les arts, voulut que je voyageasse et approuva que, chaque hiver que j'allais à Paris pour lui rendre compte de mes recherches et de leur succès, j'en prolongeasse le séjour pour me fortifier, par l'étude de l'histoire naturelle, de la physique et de la chimie, dans les arts, tous fondés sur l'une et le plus souvent sur toutes les parties.» (*Mém. des services.*)

C'est dans ces séjours d'hiver à Paris qu'il travailla sous la direction du pharmacien-chimiste Jacques-François-Demachy (1728-1803). Dans ses *Lettres d'Italie* (t. IV, p. 47), adressées, comme on sait, à Marie Phlipon, il rappelle avec reconnaissance les cours de chimie «que j'ai suivis dans votre capitale, et dont je vous ai laissé les cahiers en partant; cahiers faits sous les leçons d'un homme qui me les a rendus chers par l'amitié qui les dicte, de M. Demachy enfin . . . ». On verra, par la Correspondance (lettre du 23 novembre 1781), que Roland resta toujours en relations d'affectueuse confiance avec Demachy.

Rassemblons maintenant les nombreux renseignements qu'il nous fournit lui-même sur ses voyages en France et à l'étranger. Il ne connaissait encore que la Normandie, le Languedoc, et la Provence rapidement visitée en septembre 1766.

Mon premier voyage dans l'étranger[1] fut en Flandre et en Hollande, en 1768. Je recherchai principalement comment, dans les environs de Cambrai, de Valenciennes, de Saint-Amand, de Bruxelles, de Malines et d'Anvers on cultive, on rouit le plus beau lin du monde; comment on le prépare, on le file, on le retord, on le blanchit; comment on l'emploie dans ces superbes dentelles qui portent le nom du pays où elles se font, dans les batistes et les linons, et comment on blanchit des toiles. J'étudiai à Bruxelles ses fameux camelots, ses tapisseries plus anciennes; à Malines, ses cuirs dorés; à Anvers, ses étoffes de soie, la taille des diamants; à Utrecht, ses satins, et, aux environs, ses velours; à Amsterdam et à Sardam, une infinité de mécaniques et beaucoup de procédés; à Harlem, ses toiles et toileries, et singulièrement ses blanchisseries magnifiques très renommées; à Leyden, ses manufactures de draps, ses camelots, etc.; le commerce en grand à Rotterdam comme à Amsterdam; les toiles de Gand et de Bruges, les entrepôts d'Ostende et de Dunkerque, les filatures de Turcoing, de Lille, de Courtray; les étoffes rases de Lille, de Roubaix, etc., le beau linge ouvré de Courtrai; la porcelaine de Tournay; les fonderies de Douai, etc., etc.

Ce voyage eut lieu en août-octobre 1768, et la relation s'en trouve aux *Papiers Roland* (ms. 6242). Ses observations furent consignées dans des mémoires qu'il remit à son administration (*Dict. des manuf.*, I, 87*, 60).

Avant son départ, il avait eu à s'occuper d'une question très importante pour l'industrie d'Amiens, l'établissement d'un second moulin à foulon (*Inv. des Arch. de la Somme*, C. 288, mars-août 1768). Audacieuse entreprise, car il fallait toucher aux privilèges du Chapitre, propriétaire de l'unique moulin existant (dans cette ville manufacturière de 50,000 âmes!) et d'un droit de servitude sur la Somme. Aussi le subdélégué et l'Intendant hésitent-ils à pousser l'affaire. Roland saisit Trudaine, qui donne des ordres. Mais le Chapitre plaide,

[1] *Mém. des services*, de 1781, ms. 6243, fol. 31-43.

Trudaine disparaît en 1777, et le procès durait encore en 1789 (voir *Rec. des monuments inédits de l'Hist. du Tiers-État*, t. III, p. 331-334).

Le voyage de 1769 se fit en Suisse et en France :

En 1769, je fus en Suisse par Reims, où la filature, les étoffes rases et drapées et leurs divers apprêts fixèrent mon attention; par la Lorraine où je vis, en entrepôt, celles des marchandises que les Anglais y amènent par Ostende pour les introduire en France, lorsqu'ils trouvent des obstacles à des voies plus directes; par les Vosges, dont je visitai les mines de fer, et l'Alsace, province si propre à former des établissements, malgré le voisinage de la Suisse. Je m'arrêtai à Bâle, dans le canton et l'évêché de ce nom, où sont répandues beaucoup de fabriques et particulièrement celles de rubans de toutes sortes; partout, au milieu d'une nature cahotante (*sic*), la culture la mieux entendue et des objets de main-d'œuvre où le principe de la quantité sur la qualité est aussi remarquable qu'il y est avantageux. Genève enfin... Je revins par Lyon... et par le Bourbonnais, le Berry, le Nivernais où je suivis dans les plus grands détails tous les procédés sur le fer, depuis son extraction de la mine, sa fonte, ses forges, jusqu'à celle des ancres d'une part et jusqu'à sa conversion en acier et coutellerie de l'autre. Je n'omis point d'observer ensuite et de comparer les dispositions et les travaux de la papeterie de Montargis.

Roland a inséré, dans ses *Lettres d'Italie* (t. I, p. 73-150), la relation de ce voyage. Nous y voyons qu'il eut lieu dans les mois d'août, septembre et octobre 1769. En passant à Ferney, le 30 septembre, il y rendit visite à Voltaire, «muni d'une recommandation de son ami de collège, M. de Cideville». (On sait que Cideville était conseiller au Parlement de Rouen, et on s'explique par là la lettre donnée à Roland.) Voltaire retint à dîner le voyageur, dont le récit est assez curieux.

En 1771, c'est en Angleterre que Roland se rendit. Il est très bref là-dessus dans son *Mémoire des services :*

«Il serait trop long de rapporter ici les choses que j'y observai; il suffit de dire que c'est le pays de l'observation, et qu'en cette circonstance, comme en toute autre, j'ai donné mes mémoires au Conseil; les bureaux en sont pleins.»

Holker fils[1] était allé en Angleterre l'année précédente, et en avait rapporté une mécanique à filer. Roland se proposait sans doute le même but, et nous voyons (*Réponse à la lettre d'un soi-disant citoyen de Villefranche*) qu'en 1773 il communiqua à Holker père, en inspection à Amiens, la relation qu'il avait faite de son voyage. C'est cette relation que sa femme envoya plus tard à Bosc (lettre du 13 août 1784). C'est évidemment pour cela qu'elle ne se trouve pas aux *Papiers Roland*. Mais, du moins, ces Papiers fournissent la date précise du voyage, puisque le copie-lettres de l'inspecteur (ms. 6242) s'interrompt du 30 juin au 24 octobre suivant.

Ces absences, ainsi que les séjours prolongés à Paris, n'allaient pas sans provoquer des plaintes des Amiénois contre l'inspecteur (*Inv. Arch. de la Somme*, C. 292, mars 1771). Il ne semble pas qu'il s'en soit ému.

En 1772, nous ne relevons à l'*Inventaire des Archives de la Somme* (C. 305, mai-juin 1772)

(1) Sur Holker, père et fils, voir l'Appendice G, ci-après.

qu'un acte de correspondance. Une bonne partie de l'année se passa à voyager en France, ainsi qu'il nous l'apprend :

En 1772, je visitai les manufactures du Perche, tous les travaux de l'Épinglier, les toiles de Mortagne, les fabriques d'Alençon, ses points, la taille de ses diamants; les fabriques du Maine, celles de Saint-Malo, de Morlaix et jusqu'à Brest : j'avais, dans une autre circonstance, visité la Touraine, l'Anjou, fait un long séjour à Nantes, et passé quelque temps à Rennes. Argentan, Vire, Saint-Lô, Caen, Lisieux, tous les établissements où je n'avais pas été durant ma résidence en Normandie, furent observés comme l'avaient été les manufactures de Louviers, d'Elbeuf, de Darnetal, et de toute la Généralité de Rouen. Et partout les tanneries et autres travaux sur les peaux et sur les cuirs; les papeteries; les mines, leur exploitation, celles des charbons, des tourbières; les fourneaux et ustensiles; les verreries; la culture, l'éducation du bétail; la pêche, partie si importante et si négligée; le commerce en tout genre...

En 1773, tout en s'occupant toujours de réprimer les abus qui entravaient l'essor des manufactures (*Inv. Arch. de la Somme*, C. 316), Roland s'attaque à une grosse question : les marchands d'Amiens, maîtres de l'antique juridiction consulaire, de la Chambre de commerce, sans parler de la municipalité et des offices royaux, maîtres de l'argent, écartaient avec un soin jaloux les fabricants, considérés toujours comme des artisans, formant une classe inférieure. Roland entame une campagne en faveur des fabricants :

Inv. des Archives de la Somme, C. 321. — Lettre de M. Trudaine à M. d'Agay, Intendant, lui mandant que le sieur Roland de La Platière, inspecteur des manufactures à Amiens, lui représente «qu'il serait nécessaire, pour le bien du commerce de cette ville, d'y relever l'état de fabricant qui y est avili et méprisé par les marchands qui se prétendent d'une classe supérieure. Il propose, pour moyen d'y parvenir, d'ordonner qu'à l'avenir il y aura toujours des fabricants tant à la juridiction consulaire qu'à la Chambre du commerce», le priant d'examiner cette proposition et de lui dire son avis. Paris, 16 juin 1773. — Lettre de l'Intendant à la Chambre du commerce lui faisant part de la proposition de M. Roland de La Platière, le priant d'y délibérer mûrement et de lui donner son avis. Amiens, le 27 juin 1773. — «Observations de la Chambre du commerce sur les représentations des fabricants tendantes à leur admission à la juridiction consulaire et à la Chambre du commerce.» Tout en se défendant du reproche de mépriser les fabricants et en reconnaissant leur utilité pour l'État, ils s'appuient sur les lois et sur l'usage des autres villes manufacturières pour s'opposer à l'admission de ceux-ci à la juridiction consulaire et à la Chambre du commerce. 13 juillet 1773. — Lettre des président et syndics de la Chambre du commerce à M. d'Agay, lui envoyant le précédent mémoire et offrant aux fabricants, comme moyen de parvenir à la juridiction consulaire et à la Chambre du commerce, de se faire agréger au corps des marchands. Amiens, 13 juillet 1773. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine, dans laquelle, reproduisant les arguments invoqués par la Chambre du commerce, il croit devoir repousser la demande des fabricants, qui ont, pour arriver à la juridiction consulaire et à la Chambre du commerce, la ressource de se faire agréger au corps des marchands. 6 août 1773.

Il semble que la résistance de l'Intendant, M. d'Agay, favorable aux marchands, ait momentanément arrêté l'affaire. Roland profite de cette trêve forcée pour aller faire un cinquième et long voyage, à moins que ce ne soit au contraire son voyage qui ait amené la

suspension momentanée de la lutte. En tout cas, d'août 1773 à janvier 1774 (voir *Lettres d'Italie*, I, 150-179), il parcourt la Champagne, la Suisse, retourne à Ferney, où cette fois il ne peut voir Voltaire malade, mais est reçu par Mme Denis, puis traverse tout le Midi de la France (avec une pointe en Catalogne), et revient par les provinces de l'Ouest :

Je retournai en Suisse en 1773, par Troyes, dont je comparai les toileries, quant à la fabrication et au blanchissage, à celles de la Normandie et du Beaujolais; à Chaumont, renommé par le travail de ses pelleteries, et à Langres, qui l'est autant pour sa coutellerie; j'eus à m'arrêter quelque temps dans le Valengin et à Neufchâtel où j'observai avec un intérêt singulier les mécaniques ingénieuses et la multiplicité des objets de main-d'œuvre qui y sont répandus et qui m'y avaient attiré. Je repassai à Genève, je traversai la Savoie; j'allai visiter les fabriques du Dauphiné. J'avais vu celles de la Provence, des savonneries, etc., et fait des mémoires sur le commerce de France en Levant par la voie de Marseille. Je repassai à Lyon pour aller parcourir l'Auvergne et voir ses papeteries, sa coutellerie, ses manufactures d'étoffes, ses divers genres d'économie rurale, et le commerce très intéressant qui en résulte. Je portai le même esprit de recherche et d'observation dans le Rouergue, le Quercy, le Haut-Languedoc, la Gascogne, le Béarn; j'avais vu le Roussillon, j'avais été dans la Catalogne où se trouvent beaucoup d'établissements utiles, et fourni des mémoires sur la réforme à faire dans la culture des laines des contrées en deçà des monts, les plus belles et les plus mal soignées de France.

Je revins par Bayonne, dont l'entrepôt réciproque, indépendamment de sa belle tannerie et de ses pêches, forme un genre de commerce très remarquable; par ses Landes, susceptibles d'un intérêt auquel on ne semble pas avoir eu foi; par Bordeaux, Saintes, Rochefort, la Rochelle, où les hommes, principalement à Bordeaux, sont sensiblement transmués par le commerce; Niort, Poitiers et Tours, où je passai pour la seconde fois et où je pus remarquer, comme à Lyon, l'inconstance et la légèreté du goût dans les variétés et les progrès des arts; enfin par Orléans, dont je considérai de nouveau la bonneterie commune, les belles raffineries de sucre; passage d'ailleurs le plus fréquenté, entrepôt le plus considérable du Midi au Nord et du Nord au Midi de la France.

C'est en janvier 1774 qu'il est de retour, et c'est probablement en passant à Paris qu'il a remis sur le tapis, avec Trudaine, l'affaire des fabricants, car c'est seulement alors que le Ministre reprend la correspondance interrompue le 6 août 1773 :

Invent. des Archives de la Somme, C. 321. — Lettre de M. Trudaine à M. d'Agay. Il convient «que ces deux fonctions (la juridiction consulaire et la Chambre du commerce) exigent des connaissances de commerce que tous les fabricants n'ont pas, mais vous n'ignorez pas aussi qu'il en est plusieurs qui font le commerce de marchandises qu'ils ont fabriquées. Ces fonctions ne sont pas réservées seulement à ceux qui sont admis dans le corps des marchands, mais à tous ceux qui exercent le commerce, et les fabricants sont de ce nombre. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'ils soient reçus dans le corps des marchands : il suffit qu'ils fassent le commerce et qu'ils se soient familiarisés avec les principes et les spéculations de cet état..... Je vous prie de vouloir bien me mander ce qui en est; je ne puis qu'insister très fortement sur cet objet vis-à-vis de vous, je le regarde comme un des plus utiles au bien du commerce du royaume». Paris, 25 janvier 1774. — Lettre de l'Intendant à la Chambre du commerce, lui faisant part des observations de M. Trudaine, lui demandant de nouvelles réflexions sur cet objet et de lui marquer «s'il y a à Amiens des fabricants capables par leurs lumières dans le commerce d'entrer au Consulat et à la Chambre du commerce». 21 février 1774.

La Chambre de commerce répond le 8 mars à l'Intendant. Elle cède, mais de mauvaise grâce, et sans dissimuler ses «craintes» sur la suite de cette «innovation» et en redoutant les mêmes abus qui se sont produits «lorsque le peuple a été admis aux charges municipales, abus si blâmables qu'on a dû révoquer l'édit». L'Intendant transmet cette réponse à Trudaine le 23 mars, en ajoutant que les dangers signalés sont réels et qu'il demande du moins, pour écarter «les mauvaises têtes ou les ignorants», qu'aucun fabricant ne puisse entrer au Consulat ou à la Chambre de commerce qu'après qu'il aura agréé sa nomination. Une note en marge dit : «MM. du Commerce font la reculade. Ils ont reçu des réponses des différentes villes de manufactures qui ne sont pas favorables à leur prétention.»

Roland et les fabricants finirent par avoir raison des marchands.

En 1774, c'est sur un autre point que la lutte s'engage : il s'agit de protéger les ouvriers contre la *servitude* (le mot n'est pas trop fort) où voudraient les tenir les fabricants privilégiés.

La manufacture royale des moquettes et velours des sieurs Hecquet et fils, d'Abbeville, demandait un règlement

> ...qui défendrait à tout ouvrier de moquette et velours de leur manufacture de quitter leurs métiers... que six semaines après en avoir averti le maître en présence du bâtonnier des ouvriers et de ses prévôts, afin que, pendant cet intervalle, les sieurs Hecquet puissent mettre le plus capable de leurs apprentis en état de remplacer l'ouvrier ou les ouvriers qui voudraient quitter... Ce règlement... maintiendrait une subordination nécessaire pour soutenir la perfection des étoffes de cette manufacture et leur réputation...

Roland, consulté, répond que MM. Hecquet «méritent sans doute l'attention et la protection du Gouvernement. Un zèle soutenu de génération en génération dans des établissements utiles et une probité qui leur vaut la considération et l'estime de tout le monde leur donnent droit à ces demandes et l'espoir de les obtenir. Mais si une faveur accordée à l'un est onéreuse à l'autre, elle est une injustice. Tout règlement de police entre les maîtres et les ouvriers n'est qu'une convention réciproque revêtue du sceau de l'autorité : autrement, elle ne serait pas plus la preuve du pouvoir que celle de l'abus qu'on en ferait contre le faible». 6 mai 1774 (*Inv. des Archives de la Somme*, C. 326).

En même temps, Roland intervient contre un monopole arbitraire des marchands d'Amiens. Il signale à Trudaine l'abus par lequel les gardes-marchands et autres de la ville d'Amiens exigent des droits des marchands des autres villes qui envoient apprêter leurs étoffes à Amiens, prétention aussi arbitraire que nuisible à l'industrie, et Trudaine demande (30 mai 1774) des explications à l'Intendant, qui saisit à son tour la Chambre de commerce (8 juin). La Chambre riposte (20 juin) que «les craintes de M. Roland ne sont pas fondées; elles sont suggérées par les apprêteurs, etc...» et l'Intendant répond à Trudaine dans le même sens (5 juillet). Mais le Ministre en décide autrement : «Si les plombs ont déjà été apposés au lieu de fabrication, ils ne doivent pas l'être une seconde fois» (Trudaine à l'Intendant, 27 juillet). Il demande d'ailleurs «pourquoi ces droits se montent à 3 livres par pièce, celui de contrôle ne devant être que de 1 sou par pièce». Et, là encore, la Chambre de commerce capitule.

Elle reconnaît que cette perception est abusive et qu'une ordonnance de la municipalité va y mettre ordre (20 décembre). (*Inv. des Archives de la Somme*, C. 327.)

Toutes ces luttes, où Roland, appuyé par Trudaine, arrivait à forcer la main aux corps privilégiés et à l'Intendant lui-même, n'étaient pas pour lui attirer la bienveillance des autorités de la province. Il s'en aperçut bien, dans une affaire qui demande à être exposée avec quelque détail :

Roland s'était occupé de chimie industrielle à Rouen avec M. de La Follie et avec l'abbé Deshoussayes, à Paris avec M. Demachy. En 1775, il eut l'idée, avec deux industriels d'Amiens, de ses amis particuliers, l'apprêteur Flesselles et le teinturier Delamorlière, de faire proposer par l'Académie des Sciences un concours, en 1777, sur *la théorie générale de la teinture*. L'Académie trouva le sujet trop vaste, et demanda qu'on le restreignit à «l'analyse et l'examen chimique de l'indigo» (*Dict des manuf.*, t. III, LXIII). Roland et ses deux amis acceptèrent ce programme, et se cotisèrent, jusqu'à concurrence de 1,200 livres, pour faire le fonds du prix à décerner. Mais, craignant que la somme ne parût trop faible, Roland s'adressa à Trudaine. «M. Trudaine me promit de doubler mes fonds et de faire mieux si le cas le requérait; mais il crut que nous devions trouver de grandes ressources dans le département qui m'est confié, et l'un du royaume des plus intéressés à la chose. Il m'engagea à écrire à M. l'Intendant.» (*Dict. des manuf.*, t. I, 66*.)

Roland écrivit en conséquence, de Paris, le 3 février 1775, à M. d'Agay (*Inv. des Arch. de la Somme*, C. 334). L'Intendant lui répondit, le 9 (*Dict. des manuf.*, t. I, 66*), qu'il allait communiquer sa proposition à la Chambre de commerce d'Amiens, à qui la Province allouait 12,000 livres par an pour les dépenses «que le bien du commerce exige», et en effet, le même jour, il saisissait la Chambre et la priait d'examiner si elle ne pourrait pas contribuer au prix... pour 200 ou 300 livres! (*Inv. des Arch. de la Somme*, ibid.)

La réponse des président et syndics de la Chambre de commerce est du 1er mars (*ibid.*). Ils déclinent l'invitation, attendu que «les découvertes de la botanique n'ont rien laissé ignorer sur l'indigo, et que l'art de le mettre en pratique est suffisamment connu».

M. d'Agay transmit cette réponse à Roland, le 22 mars, par un lettre que Roland nous fait connaître (*Dict. des manuf.*, t. I, 66*), et qui est intéressante en ce qu'elle renferme une analyse assez étendue de la réponse, avec des réflexions sarcastiques de Roland mises en parenthèses :

Je vous ai mandé, Monsieur, le 9 du mois dernier, «que je faisais part à MM. de la Chambre de Picardie de votre projet de mettre en programme les propriétés et le meilleur emploi à faire de l'indigo pour la teinture, en annonçant un prix honnête, et de soumettre les ouvrages qui seraient présentés sur cette matière à la décision de MM. de l'Académie des Sciences».

Ces Messieurs viennent de me marquer qu'ils louent fort vos vues (certes), mais qu'ils sont cependant convaincus que l'exécution du projet ne contribuera aucunement à la perfection des teintures. Que les découvertes de la botanique (de la botanique, MM. du commerce d'Amiens!) n'ont rien laissé ignorer sur l'indigo (que fait la botanique à l'analyse chimique de l'indigo?) et que l'art de le mettre en œuvre est suffisamment connu (en vérité! MM. les marchands d'Amiens, aucun chimiste ne se serait douté de ce que vous dites-là; et vous en savez beaucoup plus que toutes les Académies

lu monde!), qu'on en peut juger par l'état des teintures des Gobelins (il est vrai que l'écarlate des Gobelins prouve beaucoup pour la botanique et pour l'art de mettre en œuvre l'indigo!) et des autres manufactures du 1er ordre; que si on reproche à celles du second ordre de les faire moins belles, ce n'est pas que les propriétés de cette plante et l'art de l'employer leur soient moins connus, mais parce que le prix des étoffes qu'ils ont à teindre ne peut en soutenir la dépense, surtout depuis dix ans que l'indigo vaut en France cent pour cent de plus qu'auparavant (c'est précisément pour toutes ces raisons senties par l'Administration, par l'Académie et par les chimistes qui ont travaillé en conséquence, que l'analyse de l'indigo devenait un sujet très intéressant); qu'ils croient donc que la dépense proposée serait en pure perte, et que bientôt elle mènerait à d'autres qui seraient onéreuses au commerce, etc. (*Dict. des manuf.*, ibid.; *Inv. des Arch. de la Somme*, ibid.)

Battu de ce côté, Roland se retourna vers Trudaine, qui lui répondit le 15 avril :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 3 de ce mois, avec la copie de celle de M. l'Intendant d'Amiens, par laquelle je vois que la Chambre du commerce de cette ville ne veut contribuer en rien aux frais du prix que vous avez proposé d'accorder relativement aux teintures. J'en écris à M. l'Intendant, pour savoir ce qu'il sera possible de faire à ce sujet. En attendant, marquez-moi à quelle somme vous pensez que pourrait être portée la valeur du prix dont il s'agit. Je suis, etc. (*Ibid.*)

Le même jour, Trudaine écrivait à M. d'Agay, lui témoignant combien il était surpris «que la Chambre du commerce, qui n'a été créée que pour le bien et l'avantage du commerce de la province de Picardie, refuse d'encourager un objet aussi important, qui pourrait conduire à des découvertes utiles aux teintures». Il le prie de faire encore de nouvelles tentatives, et, en cas de nouveau refus, de voir si on ne pourrait prendre cette somme sur les fonds libres de la province». (*Invent. des Arch. de la Somme*, ibid.)

L'Intendant répondit aussitôt à Trudaine, le 20 avril, lui demandant de «donner un ordre positif pour cette contribution» et l'assurant qu'il le ferait exécuter. (*Ibid.*)

Mais il semble que l'affaire en demeura là, au moins sur ce point. Le prix resta fixé à 1,200 livres, et fut décerné en 1777; l'Académie le partagea «entre MM. Hecquet et Quatremer» (*Dict. des manuf.*, t. III, LXIII). Roland ajoute, non sans mélancolie : «Quoi qu'il en soit, les personnes qui avaient médité le projet et fait les fonds, MM. Delamorlière, Flesselles et moi, nous crûmes voir notre zèle mal secondé. Nous désespérions de nos moyens; et, ceci bien senti, joint à d'autres circonstances, fit évanouir la confiance et refermer les bourses».

Cette question paraît d'ailleurs être revenue sur le tapis quelques années après : «On peut lire, dit-il (*Dict. des manuf.*, t. III, *Disc. prél.*, p. XCVIII), sur cette matière et la partie du plan général que je viens de citer, et ma lettre à M. de Couronne (*Journal de physique*, janvier 1781) et, à la suite, la lettre de M. l'abbé Deshoussayes, avec qui je méditai beaucoup le grand projet qu'il y développe, et les répliques de M. d'Ambournay, et les réponses satisfaisantes qu'on y a faites, en forme d'additions, dans le tome XIX de la Collection in-4° des Arts, imprimée à Neufchâtel... [1]».

(1) Cf. ms. 6243, fol. 91-98, les deux lettres de Roland à M. de Couronne, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, du 23 août 1780, concernant «la botanique des peintres et des teinturiers», et du 7 décembre 1780, sur le même sujet. Roland y déclare qu'il doit ses idées sur la matière à l'abbé Deshoussayes, et rien à M. d'Ambournay.

Il dit ailleurs (*Dict. des manuf.*, t. I, 66*) : «On sait l'histoire du prix extraordinaire proposé par l'Académie royale des Sciences pour l'année 1777, sur l'analyse et l'examen chimique de l'indigo. On en a vu le précis (dans l'extrait d'une lettre à M. de Couronne, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, extrait incorrectement imprimé dans le *Journal de physique*, janvier 1781)». — Cf. *Dict. des manuf.*, t. I, xxxi : «Notre lettre du 23 août 1780 à M. de Couronne, secrétaire principal de l'Académie de Rouen, et dont on trouve un extrait dans le *Journal de physique*, janvier 1781 ; les remarques répandues dans notre *Art du fabricant de velours de coton*, etc., prouvent également notre ardeur pour le progrès de ce bel art. . . ».

En somme, dans la question engagée avec la Chambre de commerce, l'Intendant n'avait donné à Roland qu'un appui bien douteux. Il va maintenant le malmener pour son compte.

De même que Roland, au début de son administration en Picardie, avait dressé une sorte de procès-verbal de sa prise en charge («Précis de mes opérations depuis que je suis à Amiens», 25 décembre 1766), de même, après plus de huit années écoulées, il voulut constater les progrès accomplis et marquer ceux qui restaient à réaliser; mais sa rude sincérité le fit rabrouer par l'Intendant :

«Précis de l'état actuel des fabriques et du commerce de la ville d'Amiens, comparé à un état semblable fait en 1767», par M. Roland de La Platière, Amiens, 25 avril 1775. — Lettre de M. Roland de La Platière à l'Intendant, lui envoyant ledit état, «avec les observations. . . les plus propres à faire apprécier les clameurs auxquelles on s'est livré». Amiens, 26 avril 1775. — Lettre de M. d'Agay à M. Roland de La Platière lui accusant réception dudit état et de ses observations qu'il trouve justes, mais ajoutant : «Je vois avec étonnement qu'en faisant connaître les progrès de la manufacture, vous observiez que, *si elle perfectionne lentement, c'est principalement parce que l'impôt est exorbitant, l'impositien arbitraire et la perception violente*. Cette phrase est très indécente, vous n'auriez jamais dû l'employer. C'est faire une critique fausse et méchante des personnes respectables qui sont à la tête de l'Administration et de celles qui sont chargées de la recette et du recouvrement des finances et des droits du Roi. Prenez donc bien garde de vous donner à l'avenir de pareilles libertés, ni en public, ni en particulier, parce qu'il n'en résulterait rien que de fort désagréable pour vous.» Avec ces mots en marge : «N'a pas été écrite, M. l'Intendant ayant dit verbalement à l'inspecteur d'être plus circonspect dans son style». 5 mai 1775. (*Invent. des Archives de la Somme*, C. 286.)

Au milieu de tous ces heurts, Roland part pour son sixième voyage, un long voyage en Allemagne, qui dut durer cinq mois au moins, car, entre le 5 mai 1775 (lettre de M. d'Agay) et sa querelle avec la municipalité dont nous parlerons plus loin (7 novembre), nous ne trouvons aux *Archives de la Somme* rien qui indique la présence de Roland à Amiens.

Il nous raconte ainsi son voyage :

Une partie de l'année 1775 fut consacrée au voyage d'Allemagne; je passai par Saint-Quentin: j'en connaissais les manufactures, je les revis; je visitai celles de Charleville et celles de Sedan; je parcourus les rives de la Moselle et celles du Rhin jusqu'à Coblentz; je remontai à Mayence pour gagner Francfort au temps de la foire : là, comme à Leipzick, où j'arrivai en temps semblable, je trouvai l'entrepôt de l'Europe pour l'Orient et l'Occident; j'y trouvai des gens de toutes les nations et des marchandises de toutes les espèces.

Partout j'avais ramassé des échantillons et des matières et des étoffes que j'avais vues; partout j'avais pris la note des dimensions, des prix, des temps, des lieux et des frais de route et de traite, et fait la réduction des ouvrages et des monnaies : nulle part je n'avais trouvé à me fournir en aussi grande abondance; je rapportai des ballots et des volumes, et cette fois, comme toutes les autres semblables, j'ouvris les uns et les autres : échantillons, ustensiles, machines, pratiques, procédés, notes, tout; je répandis au profit de nos fabriques et de notre commerce, avec la même ardeur que j'avais ramassé.

Je fus à Nuremberg, pour la quincaillerie; à Lintz, pour ses étoffes; à Vienne, pour ses nouvelles entreprises en divers genres dont l'état est noté dans un mémoire à part; en Bohême, pour ses toiles et ses toileries dans le goût de celles de la Silésie dont elle est voisine; en Saxe, pour ses manufactures d'étoffes rases et sèches, d'une finesse et d'une beauté rares; à Berlin, pour ses établissements de beaucoup d'espèces, également observés et notés.

Je revins par Brunswick, le Hanovre et la Westphalie; je parcourus le Bas-Rhin, Wesel, Crevelt, où sont les manufactures de rubans de soie brochés en or et argent faux, si répandus en Allemagne, et surtout celle des rubans veloutés, que j'avais à cœur, dont la fabrication était inconnue en France où je la rapportai. Je visitai les fabriques des duchés de Berg et de Julliers, Aix-la-Chapelle, Montjoie, Verviers, pour leurs draperies; Stolberg, pour la conversion de la rosette en laitoir; Liège, pour ses papeteries et ses imprimeries. Je ne négligeai ni les mines, ni les carrières, non plus que les exploitations de fer, d'alun, de charbon de terre, de marbre et d'ardoise.

Au sujet de l'imprimerie et des papeteries établies à Liège, à Bouillon, à Yverdun, à Genève, à Vienne, à Berlin, dans plusieurs autres villes d'Allemagne et aux environs, j'avais observé que nous avions tiré du néant ces établissements et que nous leur donnions journellement de la consistance par la loi bursale qui impose énormément nos propres papiers pour notre propre usage, et par la loi contradictoire qui permet l'entrée des livres étrangers en exemption de droits; et ce fut dans le temps l'objet d'un mémoire particulier.

Deux motifs principaux doivent déterminer une nation commerçante à perfectionner les objets sur lesquels son commerce est fondé : celui d'empêcher l'introduction des choses étrangères, et celui de placer son superflu dans l'étranger. On s'abuserait si l'on voulait donner au mot *perfection* toute autre acception que celle qui naît de la fantaisie, loi impérieuse à laquelle il faut que tout artiste se soumette.

Dès son retour, il envoya une première relation à Trudaine, qui lui répondit le 28 novembre 1775 : «J'ai lu avec beaucoup de plaisir, Monsieur, le précis de vos observations sur le commerce de l'Allemagne, et j'ai beaucoup d'impatience de voir les mémoires détaillés que vous m'annoncez. J'ai souvent fait, comme vous, la réflexion que l'industrie de tous les genres se trouve arrêtée en France par les règlements, qui sont presque le seul obstacle qui s'y rencontre. Il y a longtemps que je pense qu'autant les instructions détaillées sont utiles dans les pays où l'industrie n'est pas encore établie, autant les règlements multipliés et minutieux sont destructifs dans un pays où l'industrie commence à être dans un état de vigueur et de prospérité. Je ne puis qu'applaudir au projet que vous avez conçu de faire imiter plusieurs des étoffes dont vous avez vu les succès en Allemagne. Soyez sûr que vous ne pouvez rien faire de plus utile à l'État, et que je ferai tous mes efforts pour vous y seconder. Je suis, etc.... ». (*Mémoire des services.*)

Mais déjà, à cette date, un orage avait éclaté entre les officiers municipaux d'Amiens et

Roland, — celui-ci prétendant, comme dans l'affaire Hecquet d'Abbeville, protéger la liberté des ouvriers contre les patrons :

Invent. des Archives d'Amiens, AA 28, fol. 17. — Lettre des officiers municipaux à M. Trudaine, Intendant des finances, se plaignant d'une lettre écrite au maire par le sieur Roland, inspecteur des manufactures, dans les circonstances suivantes : «Les sieurs Morgan et Delahaye ont établi en 1766, en cette ville, une manufacture de velours de coton; ils n'ont rien épargné, jusqu'à présent, pour l'accroissement et la perfection de cet établissement, qui devient de jour en jour plus considérable et plus intéressant pour la ville, par le nombre d'ouvriers qu'il occupe. Le gouvernement a cru devoir protéger cet établissement, en lui accordant des titres d'honneur, par l'arrêt du Conseil de 1766, et des exemptions et privilèges pour les directeurs et ouvriers. Dans le courant du mois d'octobre dernier, dix ouvrières de cette manufacture abandonnèrent leurs travaux et sortirent sans billets de congé, sans avertissement préalable, sans avoir fini leurs ouvrages et sans avoir rendu compte des matières qui leur étaient confiées. Le complot était même fait entre toutes les autres ouvrières; elles avaient été toutes débauchées par l'une d'entre elles qui s'était laissé gagner par le nommé Sézille : toutes ces ouvrières étaient engagées par écrit envers ce Sézille, mais les autres eurent quelques remords d'abandonner une manufacture où elles avaient été instruites, et sans laquelle elles n'auraient pas su l'art de filer à la mécanique. Elles rapportèrent leurs engagements. Le directeur de la manufacture vint, muni de ces écrits, porter sa plainte à M. le maire. M. le maire fit venir devant lui Sézille et l'ouvrière accusée d'avoir débauché les autres; la preuve était claire. M. le maire punit cette embaucheuse de vingt-quatre heures de prison. Il ne prononça rien contre Sézille, parce que les lettres patentes de 1749 ouvraient la voie à l'action juridique contre lui, et qu'il était en état de payer les frais d'une procédure. L'emprisonnement de l'ouvrière était une correction légère qui la mettait à l'abri des 100 livres d'amende, et même des peines plus graves qu'elle méritait. Ce fut à l'occasion de cet emprisonnement, qui n'avait rien de commun avec le sieur Roland, que ce dernier écrivit, ou plutôt fit écrire par main étrangère, la lettre à M. le maire dont il s'agit. Le sieur Roland commence, dans cette lettre, par ériger son opinion particulière en principe général : il part de ce principe pour décider le fait; il s'érige même en juge des bornes et de la compétence de l'autorité du juge, et finit par menacer ce juge. Il a fait plus, il a pris soin de faire divulguer son procédé, comme pour donner au public une idée de l'étendue de son pouvoir. Cette publicité n'est peut-être que l'effet de l'indiscrétion de celui qui lui a servi de scribe, mais il doit s'imputer encore cette faute. Le sieur Roland pense que, si une ouvrière ne doit rien et n'a aucun engagement d'une part, elle est libre d'en prendre d'une autre, que tout ouvrier est libre de travailler où bon lui semble, lorsqu'on veut bien l'employer. Si ce principe était admis aussi absolument que le sieur Roland l'énonce, les manufactures se trouveraient exposées à manquer subitement d'ouvriers dans les besoins les plus pressants; les cabales entre les ouvriers renaîtraient bientôt; un seul ouvrier mécontent entraînerait tous les autres, qui seraient sûrs d'être reçus sans difficulté et sans formalité dans une autre fabrique. C'est pour remédier à ces inconvénients, que les lettres patentes du 2 janvier 1749, registrées en Parlement, défendent expressément à tous ouvriers et compagnons employés dans les fabriques de les quitter pour aller travailler ailleurs, sans en avoir obtenu un congé exprès et par écrit de leurs maîtres, à peine de 100 livres d'amende, au payement de laquelle ils sont contraignables par corps. Si le sieur Roland s'était rappelé cette loi salutaire, il n'eût point posé en principe absolu que tout ouvrier est libre de travailler où bon lui semble; il eût ajouté qu'il n'est libre qu'après avoir obtenu le congé exprès et par écrit de son maître; il n'eût point décidé qu'il n'y avait point de délit dans le fait de l'ouvrière emprisonnée; il n'eût point menacé de vous déférer un magistrat respectable, qui remplit sa place gratuitement et à la satisfaction du public et du gou-

vernement. Si le sieur Roland connaissait mieux la ville, il aurait appris, avec tous les citoyens, à respecter le magistrat à qui il vient de manquer. Le manquement d'égards envers le chef d'un corps retombe sur le corps lui-même. C'est pourquoi nous vous supplions, Monseigneur, de faire donner à M. le maire la satisfaction convenable, et vous jugerez que cette satisfaction doit être aussi publique que l'est devenu le défaut d'égards du sieur Roland. Nous vous demandons cette satisfaction en notre nom; nous vous prions très instamment aussi de rappeler à M. Roland les principes, les devoirs et les bornes de sa place, afin qu'il s'y maintienne avec soumission, subordination, diligence, vigilance et exactitude. 7 novembre.

Cette fois encore, l'administration ferme et intelligente de Trudaine se prononça pour l'Inspecteur contre l'autorité locale :

Invent. des Archives d'Amiens, AA 33, fol. 166. — De M. Trudaine aux officiers municipaux, au sujet de l'emprisonnement d'une ouvrière de la manufacture de M. Morgan. Il ne peut qu'approuver la conduite de l'inspecteur des manufactures, M. Roland de La Platière, en faveur de cette ouvrière, et pour rendre publique la mécanique importée d'Angleterre par M. Morgan pour faire filer les matières destinées à sa manufacture de velours de coton. 25 novembre.

Et c'est trois jours après, le 28 novembre, que Trudaine envoyait à Roland, à propos de son rapport sur le voyage d'Allemagne, une lettre de chaudes félicitations. Il n'y avait pas à s'y tromper : l'inspecteur d'Amiens était hautement avoué par Trudaine, et il fallait compter avec lui.

Le moment approchait où Roland allait rencontrer la femme supérieure qui devait tenir tant de place dans sa vie; en relations à Amiens avec la famille des demoiselles Cannet, déjà il avait dû, en décembre 1774, se rendant à Paris, se charger d'une lettre de Sophie pour Marie Phlipon (voir *Lettres Cannet*, 20 décembre 1774); mais c'est en décembre 1775 seulement, après son voyage d'Allemagne (*Mémoires*, II, 225, et lettre à Bosc du 13 août 1784) ou même, plus exactement, en janvier 1776 (*Mémoires*, II, 218, et *Lettres Cannet*, 11 janvier 1776) qu'il se présenta au logis du quai de l'Horloge.

Sur ses rapports avec la fille du graveur, dans ces premiers mois de 1776, nous ne pouvons que renvoyer à notre *Étude* sur «Marie Phlipon et Roland» (*Révolution française* du 14 mai 1896). Rappelons seulement que, cette année-là, Roland prolongea beaucoup son séjour à Paris; trois mois entiers, dit-il dans sa *Réponse* au pamphlet de Holker. C'était le moment de sa première «crise» avec le manufacturier de Saint-Sever; il préparait son mémoire sur l'*Art du fabricant du velours de coton;* il s'apprêtait aussi à sa mission d'Italie que Trudaine venait de lui confier.

C'est dans un de ses rapides retours à Amiens qu'il adressa à l'Intendant de Picardie, le 19 juillet 1776, un rapport sur les papeteries, demandé par Turgot (*Invent. des Archives de la Somme*, C. 343).

Nous le voyons aussi, à cette époque, correspondre avec l'Intendant au sujet de ses «appointements». Les «appointements» des inspecteurs des manufactures étaient fournis par les communautés de métiers; ils étaient plus considérables dans les pays d'Élection, comme la Picardie, que dans les pays d'États, tels que le Languedoc. La communauté des marchands drapiers d'Abbeville aurait voulu être dispensée de payer sa part contributive, qui

se montait à 200 livres. L'Intendant et Trudaine rejetèrent cette demande (*Invent. des Archives de la Somme*, C. 344, — juin-octobre 1776).

Roland partit enfin de Paris pour l'Italie le 8 août 1776, après avoir laissé à Marie Phlipon ses manuscrits et ses notes de voyage, «desquelles elle demeurait maîtresse s'il lui arrivait malheur» (*Mémoires*, II, 226). Cf. lettre à Bosc du 13 août 1784. — Il reste quelques-unes de ces notes au manuscrit 6244, copiées de la main de Marie Phlipon : fol. 229, notes sur Avignon, Lodève, Béziers, Narbonne, etc. — fol. 230-231, sur Perpignan, — sur la Normandie et la Bretagne, etc...

Il avait promis à son amie de lui envoyer ses notes de voyage, au fur et à mesure qu'il les écrirait. — Nous ne pouvons, là-dessus encore, que renvoyer à notre *Étude* «Marie Phlipon et Roland». Ajoutons seulement que nous trouvons, au manuscrit 6244, copiées de la main de Marie Phlipon, une partie de ces notes : fol. 227, notes datées du 16 août 1776, d'Olten, canton de Lucerne, — puis, fol. 227-229, des notes sur Turin.

Nous avons raconté son retour en France en septembre 1777, sa maladie en Beaujolais (octobre), — et sa rentrée à Paris, vers les premiers jours de janvier 1778. Une seconde lacune de son copie-lettres, du 20 juillet 1776 au 10 novembre 1777, correspond à cette interruption de son service.

Ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, tout était bien changé pour lui quand il revint d'Italie. Necker, à peine nommé directeur général des finances (29 juin 1777), avait supprimé les six Intendants des finances. Trudaine, dépossédé ainsi du pouvoir exercé par sa famille depuis 1744, mis à la retraite, était mort quelques semaines après (5 août 1777). Roland perdait son chef et son protecteur et retombait directement sous la main des Intendants du commerce, qui allaient réagir contre les doctrines de Trudaine et de Turgot.

Il pouvait cependant être fier des œuvres accomplies à Amiens, pendant dix ans (1766-1776), sous la direction de Trudaine. Laissons-le les énumérer lui-même :

J'avais attiré à Amiens, avec le secours du gouvernement, un blanchisseur d'étoffes en fin, qui manquait et qui y était nécessaire. J'avais fait naître et encouragé les fabriques de gazes, déterminé celles des rubans en soie, fait divers essais en draperies, travaillé pendant sept années consécutives, auprès de l'Administration, contre un corps puissant, et obtenu enfin la faculté d'avoir des moulins à fouler, à réviquer, une calandre à eau, et d'autres établissements de ce genre. L'énorme contrebande en France d'étoffes rares d'Angleterre, et leur grande consommation dans l'étranger, me faisaient solliciter depuis trois ans la recherche des apprêts anglais, lorsque, après deux voyages faits à grands frais et inutiles, nous fixâmes ici un apprêteur de Londres très habile et qui y fait des merveilles.

J'avais, le premier, sans l'avoir jamais vue, rendu publique la mécanique à filer le coton, que nous perfectionnâmes considérablement; je la répandis; je la multipliai au point que nous en avons plus de quatre-vingts; j'en ai fait passer dans les diverses provinces et jusqu'en Alsace.

Ce fut d'après ces travaux que je déterminai les nouvelles manufactures de velours de coton, les satinettes, les piqués, etc... En multipliant cet objet, j'ai cherché à le varier; j'ai fait faire des velours de soie sur chaîne et trame de coton, essais qui n'avaient été tentés nulle part; et j'ai moi-même fait faire à Lyon, et j'en ai rapporté les outils pour les fabriquer et les préparer.

J'avais aidé, de mon argent, l'établissement d'un teinturier en soie, et considérablement dépensé

d'ailleurs pour des essais de teinture dont j'ai donné les résultats dans mes *Arts*, approuvés par l'Académie des Sciences, et faisant partie de la collection publiée sous son nom; sans parler du prix sur la matière première, que cette compagnie proposa en 1775, dont je lui avais présenté le sujet, dont j'avais rédigé le prospectus avec ses commissaires, et fait une partie des fonds.

J'avais, par plusieurs mémoires et des sollicitations réitérées très pressantes contre des vexations nouïes, autorisées, soutenues, obtenu plusieurs arrêts du Conseil, entre autres celui qui met à l'abri la seule fabrique d'Amiens de vingt mille livres par an de pilleries faites sur les seuls fils à employer dans les étoffes.

Je ne parle point des choses tentées et qui n'eurent pas lieu : toutes furent jugées utiles par l'Administration, arrêtées, pour la plupart dans l'intention, et renvoyées à un temps plus opportun. Je fis des travaux considérables sur beaucoup de parties; et dans plusieurs occasions, agissant toujours sans intérêt, sans partialité, faisant toujours le bien public et obligeant singulièrement le grand nombre des particuliers, j'eus avec d'autres des crises violentes mais inévitables, parce que l'esprit le commerce qui est de propager les connaissances, d'étendre les vues, de multiplier la main-d'œuvre, est toujours et partout contraire à celui du commerçant qui ne sait jouir que par la privation des autres, et dont l'avide but d'amasser en particulier, et même en secret, s'il est possible, donne l'exclusion à tout sentiment généreux, à tout bien commun.

Tant de recherches et d'expériences devaient donner lieu à un grand nombre d'étoffes nouvelles et à des variétés des anciennes; il en a résulté un beaucoup plus grand nombre de métiers; le double, le triple des ateliers, mécaniques et ustensiles d'apprêts divers, des perfections dans la filature, dans la fabrication et jusque dans les teintures; plus de conformité, enfin, avec les étoffes des autres nations qui trouvaient un débouché certain dans l'étranger, où quelques vices des nôtres les faisaient rejeter.

Ce fut alors que j'entrepris de faire un corps de mes observations, et que j'en rédigeai une partie pour compléter les trois arts publiés dont j'ai parlé, réservant les autres pour ceux que j'y ai annoncés. L'Académie des Sciences de Paris a scellé ses approbations par des lettres de correspondant; la Société royale de Montpellier m'a fait le même honneur; les académies de Rouen, de Villefranche, de Dijon, et les Arcades de Rome m'en ont donné d'associé; la Société économique de Berne m'a nommé au nombre de ses honoraires.

Il me restait à voir une région intéressante à mille égards; des raisons de mon état m'y sollicitaient vivement; les vues du ministre m'en faisaient un devoir. Je devais rechercher pourquoi, dans une infinité d'objets de consommation en Italie, plusieurs nations et surtout l'Anglais avaient, au lieu d'une concurrence de commerce, la prépondérance la plus marquée.

Parti de Paris en 1776, j'y fus de retour en 1778, après dix-huit mois d'absence. J'avais de nouveau traversé la Suisse, parcouru toute l'Italie, passé trois fois les Alpes, trois fois les Apennins, visité les villes et les campagnes de la Sicile, poussé jusqu'à Malte; neuf fois je m'étais embarqué, trois fois j'avais été dans le plus grand danger et au moment de périr; je couchai trente nuits sur la planche, j'en fus quatre-vingts sans me déshabiller, dont vingt-deux de suite, si ce n'est de jour pour changer, deux ou trois fois dans l'intervalle; je supportai des fatigues incroyables, courant, observant le jour, manquant quelquefois du nécessaire, et écrivant la nuit. L'ardeur, la passion de voir et de m'instruire me soutinrent; j'arrive et, comme une masse, je tombe et reste plusieurs mois entre la vie et la mort. (*Mém. des services.*)

C'est à Villefranche, chez sa mère, à l'automne de 1777, que Roland fit cette grave maladie. La convalescence fut longue, et il ne semble avoir pu rentrer à Paris que dans les premières semaines de 1778. C'est alors que, ne pouvant plus compter sur la protection de Trudaine,

IMPRIMERIE NATIONALE.

mort en août 1777, pour l'inspection générale qu'on lui avait promise et qu'il croyait mériter, il se mit à écrire et à publier; jusque-là, il avait, après chaque voyage, chaque étude d'une question, remis des mémoires à l'Administration; à partir de 1779, c'est au public qu'il va s'adresser, en publiant dans la *Collection des arts et métiers*, qui paraissait alors sous le patronage de l'Académie des Sciences, des traités, — nous dirions aujourd'hui des monographies, — sur les arts qu'il connaissait le mieux.

Sans préjudice, d'ailleurs, des missions diverses qui lui furent confiées :

D'abord, une mission en Boulonnais : «Je n'étais point encore arrivé à ma résidence que je fus envoyé par l'Administration, en juin 1778, en Boulonnais, pour y voir une éducation naissante [l'acclimatation des moutons anglais], ou plutôt l'esquisse en petit du grand projet de la réforme des laines en France par la méthode anglaise. J'avais écrit en Languedoc et en Picardie sur cette matière intéressante, partout observée comme le premier moyen de perfectionner les objets dont elle est la base... ». — Cf. *Dict. des manuf.*, t. I, 197*.

Puis une mission, autrement périlleuse, en Angleterre :

«Je passai en Angleterre dans un temps où les hostilités commencées en rendaient le projet aussi difficile que l'objet de ma mission y rendait le séjour dangereux; je frétai un bâtiment français pour aller, j'en frétai un anglâis pour revenir; je parcourus le pays, je fis les recherches [toujours pour les laines et les moutons], les essais, les comparaisons, et tirai les résultats qu'on a lus dans un mémoire imprimé, extrait du *Journal de physique*, juillet 1779... »

La date approximative de ce voyage est facile à déterminer : remarquons d'abord qu'il fut la suite de la mission en Boulonnais, qui est de juin 1778; notons ensuite que Roland parle des «hostilités commencées» entre la France et l'Angleterre. Or, les premières hostilités de la guerre de 1778-1783 sont du 17 juin 1778; la bataille navale d'Ouessant est du 27 juillet. Il faut donc croire que ce voyage, nécessairement rapide en de telles circonstances, eut lieu en juillet 1778.

Nous trouvons, en divers endroits de ses ouvrages, quelques détails sur ce voyage :

Dict. des manuf., t. I, 156* : «Lorsque j'arrivai en Angleterre, je fus jeté sur la plage à 3 heures du matin, à quatre ou cinq milles de toute habitation, et j'errai dans les prairies pendant plus de deux heures sans rencontrer une figure humaine; mais elles étaient couvertes de troupeaux, etc... ».

Ibid., p. 198* : «Bien adressé, bien dirigé; arrivé en Angleterre, je parcourus les prairies, les coteaux et la montagne; partout j'examinai les troupeaux; je vis faire la tonte de plusieurs; je fus dans les magasins de laines; je pris des échantillons des divers cantons, espèces et qualités de celles-ci; partout je causai avec les fermiers sur leurs principes, leurs méthodes, sur les résultats qui, en tout, font la raison des principes et des méthodes... ».

Et dans sa *Réponse* de 1781 au pamphlet de Holker :

«M. D. L. P. [de La Platière] ne se serait pas douté que M. H. [Holker] eût rien fait en Angleterre au péril de sa vie, d'après ce qu'il a connu des Anglais dans le voyage qu'il fit en 1771... bien moins encore depuis un autre voyage fait en 1778, en temps de guerre, pour des découvertes autrement importantes, et qui exigeaient d'autres vues, d'autres recherches, d'autres démarches enfin que pour une mécanique. Cependant M. D. L. P.,

bien reconnu pour étranger, et n'ayant rien pour se déguiser, parcourut plusieurs provinces, vit tout ce qu'il avait à voir, écrivit tout ce qu'il voulut sous la dictée des Anglais mêmes, dont il prenait les instructions; allait le soir dans les cafés, dans les tavernes, causer politique, plaisanter même sur les flottes respectives alors en présence; il avait été obligé de fréter pour aller, il fut obligé de fréter pour le retour. En a-t-il jamais fait bruit?...

«... Vous prétendez, il est vrai, que la tête de M. H. était à prix en Angleterre; il se peut qu'il l'eût exposée en retournant à Manchester. Mais on sait quelles têtes les États mettent à prix!... Avec de la prudence, on se tire de partout, et si M. L. D. P. eût eu assez d'argent, il aurait rapporté calandres, mécaniques, procédés, et tout Manchester. Mais l'Administration ne lui avait pas donné un sol pour cet objet...»

Avec les notes rapportées d'Angleterre et les observations faites en Boulonnais avant son départ et après son retour, — combinées avec un travail antérieur, — Roland publia, en 1779, son premier ouvrage :

«Mémoire sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines» (voir *Dict. des manuf.*, t. I, 137*). Ce n'était d'ailleurs, il nous l'apprend lui-même, qu'une refonte d'un travail antérieur, commencé à Lodève : «Le mémoire que je fis en Languedoc [sur les moutons] et que j'envoyai à l'Administration en 1765, mémoire qui est le même que celui imprimé en 1779, au régime près des moutons anglais dont je me suis instruit et qui s'y est fondu depuis...». (*Dict. des manuf.*, t. II, 89.)

Le travail parut dans la livraison de juillet 1779 du *Journal de physique* que dirigeait alors l'abbé Rozier. Roland se contenta d'un tirage à part, à ses frais, de cent exemplaires (*Rec. Join-Lambert*, Lettre à Marie Phlipon du 17 juin 1779). Il n'y eut donc pas alors d'édition spéciale. — Mais le mémoire paraît avoir été réimprimé en 1783, probablement dans la *Collection des arts et métiers* de Neufchâtel.

Il semble d'ailleurs que Roland n'ait envoyé son mémoire au *Journal de physique* qu'après l'avoir soumis à une académie de province qu'il ne nomme pas, mais qui a bien l'air d'être celle de Rouen (*Dict. des manuf.*, t. I, 195*).

C'est durant cette année de 1779 que commença, entre Marie Phlipon et Roland, cette «correspondance amoureuse» que M. Join-Lambert a publiée. C'est en avril (lettre XII) que la crise commence véritablement; Roland est alors à Paris. En mai, Roland est rentré à Amiens, il y a eu engagement réciproque, et le mariage est projeté pour août ou septembre (lettre XXVII). En août, survient un vif froissement, à propos des exigences du père Phlipon (lettre LXVIII); Roland s'en va aux eaux de Saint-Amand, puis écrit une lettre sèche au père Phlipon (l. LXXII), et tout semble rompu; mais la correspondance ne s'arrête pas pour cela, elle se poursuit pendant que Roland va à Dieppe en septembre (l. LXXXI), et que, dans les premiers jours de novembre, Marie Phlipon se retire à la Congrégation (l. XCVIII). A la fin de décembre, l'inspecteur se rend enfin à Paris (l. CVI); au commencement de janvier, il revoit Marie Phlipon à la grille du couvent, oublie tous ses griefs, et le 4 février 1780 l'épouse à Saint-Barthélemy. (Voir *Révol. franç.* du 14 avril 1896, p. 372-373.)

Roland semble avoir eu cette année-là une grande déception : son parent Godinot, inspecteur de la généralité de Rouen, prit sa retraite; Roland, qui ne se plaisait pas à Amiens,

espérait le remplacer à Rouen; mais il ne fut pas agréé, et c'est Goy qui lui fut préféré (*Alm. royal* de 1780, p. 573). C'est sans doute pour cela qu'il écrit à Marie Phlipon, le 3 décembre 1779 : «J'ai failli envoyer ma démission, je suis dans une crise violente, fort incertain encore quand elle se terminera...»; c'est aussi à cela, semble-t-il, que Madame Roland fait allusion lorsque, rendant compte à son mari, le 26 avril 1784, d'une audience qu'elle a eue d'un des Intendants du commerce, elle dit : «Je n'ai point fait valoir à M. de Montaran la perte de R... [Rouen?]...».

Roland écrit (*Mém. des services*, 1781) : «A la fin de la même année [1779], je fus mandé à Paris par l'Administration pour concourir avec elle à la refonte et rédaction des règlements généraux et particuliers des manufactures de tout le royaume; j'y passais l'année entière 1780, occupé de ce travail...». (Cf. *Mém.*, II, 245.)

En réalité, il n'arriva à Paris que le 28 décembre, pour se rendre aussitôt à Longpont, et ne rentra à Paris que le 6 janvier. (Son copie-lettres, au ms. 6242, se termine au 1er novembre 1779.)

En résumé, au moment où il épousa Marie Phlipon, sa situation était la suivante :

Privé de l'appui de Trudaine, mal en cour auprès des Intendants du commerce, il venait de se voir refuser l'inspection de Rouen, avait failli envoyer sa démission et commençait à songer à la retraite;

Toutefois on appréciait tellement sa longue expérience et sa parfaite connaissance du métier, qu'on venait de l'appeler à Paris pour y travailler, dans les bureaux du contrôle général, à une refonte des règlements des manufactures;

D'autre part, comme pour prendre une revanche de sa fortune administrative manquée par la chute de Trudaine, peut-être aussi pour ajouter quelque argent à ses modestes appointements et se mettre en ménage, il avait commencé à écrire. Son *Mémoire sur les moutons* est de juillet 1779; ses *Arts* étaient en préparation; celui des *Étoffes de laine* était en manuscrit depuis 1776 et allait paraître en 1780; celui du *Velours de coton* devait aussi être publié la même année; celui du *Tourbier* en 1783.

§ 2. Sa maison.

Dès 1779, et en vue de son mariage, Roland avait loué à Amiens «une maison inhabitée depuis des années et où il n'y avait que les murs». (Lettres à Marie Phlipon des 19 mai et 8 juin 1779.) Son loyer était de 500 livres (lettre du 19 mai). Elle était située rue du Collège (ms. 6240, fol. 98-99). Elle appartenait à une dame Coquerel (lettres de Madame Roland à son mari, 3, 14, 27, 28 janvier 1782, 16 janvier 1783). C'était sans doute la maison sise «vis-à-vis le Collège», dont Louis Varlet, «bailli du temporel des Jésuites d'Amiens, seigneur du prieuré de Saint-Denis», avait donné saisine, le 5 août 1777, à «Pierre-Charles Coquerel, conseiller du Roi, président-trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité d'Amiens» (*Inv. des Arch. de la Somme*, B. 921), marié depuis 1757 à Marie-Anne-Ursule de la Haye (*ibid.*, 138). Coquerel devait être mort en 1781, car il ne figure pas à l'*Almanach de Picardie* de cette année-là parmi les trésoriers

de France d'Amiens, et c'est toujours Mme Coquerel qui apparaît dans les lettres de Madame Roland.

La maison était adossée au cloître Saint-Denis, qui servait de cimetière. «En nettoyant aujourd'hui l'écurie, Marie-Jeanne a aperçu quelque jour au mur mitoyen du cloître Saint-Denis; j'ai fait prévenir Mme Coquerel...» (lettre du 14 janvier 1782). — «On meurt ici comme des mouches; je ne vais pas une fois à ma toilette que je ne voie faire une fosse ou la meubler» (lettre du 28 janvier 1782). — Aussi le cimetière Saint-Denis était-il un foyer d'insalubrité, et, pendant tout le XVIIIe siècle, on ne cessa de demander qu'il fût transféré hors la ville (*Inv. de la Somme*, C. 52 et *passim*; *Inv. d'Amiens*, I, AA, 189, 203, 204, 226, 313 et suiv.). Mais ce n'est qu'entre 1826 et 1840 qu'on supprima ce cimetière et qu'on démolit le cloître qui l'entourait, pour créer à la place le square Saint-Denis où est aujourd'hui la statue de Ducange. La maison Coquerel dut être démolie alors, ainsi que toute la partie de la rue du Collège où elle était comprise (la partie conservée de la rue s'appelle aujourd'hui rue Porte-de-Paris).

La maison était vaste, séparée en deux corps de logis (lettre du 1er janvier 1782); il y avait une porte cochère (lettre du 30 décembre 1781), une cour et une écurie qui servait plutôt de hangar (lettres du 14 janvier 1782 et du 21 août 1783), car c'était dans une autre écurie, à quelque distance de son logis, que Roland tenait le cheval qui lui servait pour ses tournées d'inspection (lettre du 25 juillet 1781 et lettre de Roland à sa femme du 16 avril 1784, ms. 6240, fol. 192-193). Il y avait un jardin dont Madame Roland s'occupait volontiers, et même une vigne dont elle attendait du raisin pour les moineaux (lettres des 21 mai et 30 décembre 1781; 1er janvier, 28 janvier, 5 avril 1782). Nous avons déjà dit que, la chambre à coucher donnant probablement sur la rue du Collège, le cabinet de toilette, situé derrière, avait vue sur le cimetière (lettres des 14 et 20 janvier 1782).

Pour égayer cette maison un peu triste, Madame Roland avait un clavecin (lettre du 17 avril 1784). C'était celui de la Salle du concert d'Amiens, qu'elle s'était fait prêter. Ce n'est que fort tard qu'elle put se donner le luxe d'en avoir un à elle.

Près de la maison était l'église du Collège ou église des Jésuites, attenante également au cloître Saint-Denis. C'est là que Madame Roland allait «se geler les pieds le dimanche pour l'édification du prochain et le salut de son âme» (lettres des 12 et 28 janvier 1782). Affaire de proximité, car la chapelle du Collège n'était pas une paroisse; le quartier dépendait de la paroisse de Saint-Michel, dans l'église de laquelle Eudora Roland, née le 4 octobre 1781, fut baptisée le lendemain.

§ 3. Les parents et les amis.

Dans le cercle de relations et d'amitiés au milieu duquel Roland passa à Amiens dix-huit années et où Madame Roland vécut de 1781 à 1784, nous ne ferons que mentionner ici les demoiselles Cannet auxquelles nous avons déjà consacré un Appendice spécial, ainsi que le manufacturier Flesselles, qui fera l'objet d'un autre Appendice. Mais nous devons donner une large place à M. de Bray, à Mme de Chuignes (qui paraissent avoir

Sous l'Empire, il redevint directeur des douanes à Amiens et quitta cette ville en 1811, pour aller exercer les mêmes fonctions à Rouen.

IV. M. Devin[1]. «François-Paul Devin Deservilles [ou des Ervilles], écuyer, receveur général des fermes [pour les traites et gabelles]»[2], possédait en même temps, depuis 1766, la charge de secrétaire du Roi, dont il dut se défaire vers 1783. Il possédait et habitait une vaste maison dans la grande rue Saint-Denis, c'est-à-dire assez près des Roland et surtout de M. et Mme Deu.

Il était célibataire et en cette qualité rendait des soins à Mme Deu, sans que personne, ni mari, ni parents ou amis, semblât s'en émouvoir. «Il cavaliere servante», «il cicisbeo», écrit couramment Madame Roland en parlant de lui. Il accompagnait Mme Deu dans ses voyages à Paris, et c'est dans un de ses voyages que, adressé par Madame Roland (lettres 76, 80, 82, etc.), il se lia avec Bosc. Entre deux garçons, l'intimité fut bientôt très grande, ainsi que l'attestent les quatre lettres de M. Devin à Bosc qui subsistent dans la collection de M. Beljame.

De même que M. Deu, M. Devin était fort lettré. Lorsque les amis que Roland avait laissés à Amiens entreprirent d'y fonder (vers 1785), sous le nom de *Musée*, une société littéraire moins fermée que l'Académie picarde, société qui s'ouvrit aux fabricants, Delamorlière, Flesselles, etc..., c'est M. Devin qui accepta d'en être le secrétaire. Roland y vint revoir ses amis en juin 1786 et y prononça une sorte d'oraison funèbre, emphatique, mais sincèrement émue, du fils aîné de Delamorlière (ms. 9532, fol. 362-365). A son retour à Villefranche, il fit recevoir M. Devin parmi les *associés* de la petite Académie beaujolaise.

M. Deu terminait ainsi une lettre à Bosc, le 7 octobre 1789 : «Ma femme, M. de Vin et moi, nous vous embrassons». La formule est jolie, mais en voici une autre qui l'est encore plus : «Je vous embrasse de toute mon âme. Ma femme et M. de Vin en font autant» (lettre du 17 août 1789).

V. Nous croyons avoir dit, dans nos notes, tout ce qu'il importait de savoir sur les autres relations des Roland à Amiens, le médecin d'Hervillez, le pharmacien-chimiste Lapostolle, le professeur-physicien Reynard. Il nous reste à parler de leur humble et dévouée servante, Marie-Marguerite Fleury. Mais elle mérite un article spécial (voir Appendice T).

[1] Madame Roland écrit toujours *de Vin*.

[2] *Inv. de la Somme*, B. 884; *Almanach de Picardie*, 1781 et années suiv. — *L'Almanach royal* de 1783, p. 278, lui donne encore le titre de secrétaire du Roi. Mais cette mention ne reparaît plus les années suivantes.

Appendice F.

LES INTENDANTS DU COMMERCE.

§ 1er.

peut être question ici d'esquisser, même sommairement, l'histoire des Intendants ierce au xviiie siècle. Il suffira de marquer ce qu'ils étaient en 1780 et de réunir, dont Roland eut à dépendre le plus directement, les renseignements nécessaires. iés en 1708, supprimés en 1715, rétablis en 1724, les Intendants du commerce ous la direction du Contrôleur général des finances, «de véritables chefs de bureau es commerciales»[1]. Depuis la retraite forcée et la mort de Trudaine de Montigny, re depuis la suppression par Necker de la Direction générale du commerce, leur devenu prépondérant. Un édit du 1er septembre 1777 avait prescrit qu'ils délibé- entre eux toutes les affaires et qu'ils s'assembleraient deux fois par semaine en Co- i'y avait plus d'intermédiaire entre eux et le ministre[2]. Ils correspondaient direc- c les Intendants des provinces. Les inspecteurs des manufactures étaient placés sous res.

n d'eux avait, dans son département, un certain nombre de généralités, — et en puis 1744, la surveillance générale d'une des grandes branches de l'industrie . C'est ainsi que nous voyons Roland, à Amiens, relever de l'Intendant Blondel la Picardie dans son ressort, et en même temps de l'Intendant Tolozan, parce que tait spécialement préposé aux «manufactures de bas et autres ouvrages de bonne- ns toute la France.

iarges d'Intendants du commerce, d'abord créées à titre d'offices transmissibles, té transformées, surtout depuis 1777, en commissions révocables. Mais, pour avoir nés à la condition de fonctionnaires, les Intendants du commerce n'en étaient pas

ène Lelong, *Introduction* à l'*Inventaire des procès-verbaux du Conseil de com- lu Bureau du commerce* (1700-1791), M. Pierre Bonnassieux et publié par es nationales, Paris, Imprimerie natio- o. Cette magistrale *Introduction* nous précieux secours pour cet Appendice. ois Dumas, professeur à la Faculté s de l'Université de Toulouse, auteur x appréciés sur le commerce au xviiie siècle, nous a fourni d'autre part d'utiles indications.

[2] Nous négligeons forcément, dans ce résumé si succinct, quelques points accessoires, tels que les rapports des Intendants du commerce avec les commissions consultatives qui, sous le nom de Conseil de commerce et de Bureau du commerce, fonctionnèrent, tantôt successivement, tantôt simultanément, auprès de l'administration centrale.

moins, dans cette organisation de 1777 qui mettait toute l'administration entre leurs mains, singulièrement puissants. Choisis parmi les maîtres des requêtes, touchant 10,000 livres de gages, représentant le ministre, ayant leurs bureaux non pas au Contrôle général, mais dans leurs hôtels même[1], ils dirigeaient comme autant de petits ministères, n'ayant entre eux d'autre lien que les réunions bi-hebdomadaires de leur Comité.

Ils étaient tous à des degrés divers, selon leur tempérament, nettement protectionnistes et nullement disposés à continuer Trudaine et Turgot. Roland ne pouvait donc que leur déplaire non seulement par l'indépendance et l'âpreté de son caractère, mais aussi par sa doctrine et ses tendances.

En 1780, ils étaient au nombre de quatre, et leurs départements étaient établis de la manière suivante (*Alm. royal* de 1780, p. 202) :

MM. de Montaran, père et fils. — La généralité de Paris, à l'exception de la ville[2], le Roussillon, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Auvergne, les généralités de Montauban et d'Auch, *les manufactures de toiles et toileries.*

M. de Cotte. — Le Lyonnais, Forez et Beaujolais, la Bourgogne (duché et comté), la Bresse, les généralités de Limoges et de Tours, le Maine, le Poitou, les généralités de La Rochelle et de Bordeaux, *les manufactures de soies.*

M. de Tolozan. — La Normandie, la Bretagne, les généralités d'Orléans, de Bourges et de Moulins, *les manufactures de bas et autres ouvrages de bonneterie, et la caisse du commerce.*

M. Blondel. — La généralité de Soissons, la Picardie et l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Champagne, les Trois Évêchés, la Lorraine et l'Alsace, *les papeteries et les tanneries.*

§ 2.

Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran (1701-1782) était Intendant du commerce depuis 1774 et se trouvait par conséquent le doyen du Comité. Il avait été un des adversaires les plus marquants de Gournay. Son fils lui avait été adjoint en 1757, avec survivance.

Jean-Jacques-Maurille Michau de Montaran (1735-17...), d'abord adjoint à son père, lui succéda en 1782. La correspondance des Roland nous le montre courtois et affable, mais aussi hostile que son père aux idées nouvelles. Un édit du 5 juin 1787 (ministère de Brienne) ayant ramené de quatre à une seule (qui fut confiée à Tolozan) les charges d'Intendant du commerce, Montaran cessa ses fonctions. Nous le retrouvons cependant Intendant du commerce en 1789, 1790 et 1791, et travaillant en cette qualité à assurer la subsistance de Paris durant ces années de crise, mais il semble que ce soit à titre d'*adjoint*

[1] C'est pour cela que nous voyons Madame Roland, dans ses sollicitations de 1784, courir de la rue de Varennes, chez M. Blondel, à la rue du Grand-Chantier, au Marais, chez M. Tolozan, etc.... — Les Intendants allaient bien travailler avec le Contrôleur général, soit à Versailles, soit à l'hôtel Pontchartrain, rue Neuve-des-Petits-Champs, mais ils avaient leurs bureaux chez eux et y donnaient leurs audiences.

[2] Le lieutenant général de police remplissait, pour Paris, en ce qui concerne le commerce et les manufactures, le rôle d'un Intendant du commerce.

à Tolozan (*Alm. royal* de 1790, p. 234, et Tuetey, I, III, *passim*). Un pamphlet de 1794, cité par M. Dauban (*Les Prisons de Paris sous la Révolution*, p. 459), nous apprend que, pendant la Terreur, il était détenu à la Force, et le représente comme «faisant du bien» autour de lui. Nous ne savons pas la date de sa mort.

§ 3.

Jules-François de Cotte (1721-....) avait succédé à Gournay en 1758. Il céda son office à M. de Colonia vers la fin de 1780.

Pierre-Joseph de Colonia (1746-....), successeur de M. de Cotte, ayant été nommé Intendant des finances à la fin de 1783, fut remplacé par

Jean-Baptiste Devin de Gallande (1745-....), nommé Intendant du commerce par commission du 10 janvier 1784. Il resta en fonctions jusqu'à la suppression de son emploi par l'édit du 5 juin 1787.

§ 4.

M. Tolozan est, de tous les Intendants du commerce, celui dont le nom revient le plus souvent dans la correspondance. Roland dépendait de lui, non pas seulement, ainsi que nous venons de le dire, pour les industries lainières, considérables en Picardie, mais aussi parce que Tolozan, préposé à la Caisse du commerce et aux «commissions des inspecteurs», c'est-à-dire à leurs nominations, à leur avancement, etc. (voir lettres des 21 et 22 mai 1784), tenait véritablement son sort entre ses mains. Il semble d'ailleurs qu'il ait été, de tous les Intendants du commerce à cette époque, le plus capable et le plus homme de gouvernement. (C'est sous son autorité que l'édit de 1787 concentra toute l'administration du commerce.) Les lettres de 1784 où Madame Roland raconte ses entrevues avec ce chef bourru, mais intelligent et bon, avec «l'ours», pour nous servir de son irrévérencieuse expression, nous laissent sur une impression de sympathie.

Les Tolozan étaient de Lyon, et Roland, lorsqu'il fut transféré dans cette généralité, se trouva en rapports avec le frère de son redoutable chef, Tolozan de Montfort, prévôt des marchands de Lyon. Ces circonstances nous autorisent donc à consacrer à cette famille une notice de quelque étendue.

Le chef de la famille, Antoine Tolozan, né près de Briançon vers 1687, était venu à Lyon «en sabots et avec une pièce de vingt-quatre sols dans sa poche»[1]. Il s'y était enrichi dans le négoce et était arrivé à la noblesse en achetant une charge de Secrétaire du Roi. Quand il mourut, le 19 décembre 1754, il était «écuyer et seigneur de Montfort». C'est lui qui avait fait bâtir[2] les deux belles maisons qui portent encore aujourd'hui son nom, l'une vis-à-vis le port Saint-Clair, l'autre à la place du Plâtre.

[1] *Liste des noms des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons..... demi-seigneurs et anoblis*, Paris, chez Garnéry, l'an second de la Liberté [1790], n° XIX. — Le pamphlet est de Dulaure (voir *Biogr. Rabbe* et Tuetey, t. II, n° 1877). Cf. les détails donnés par M. Marcellin Boudet dans sa biographie de Dulaure.

[2] *Catal. des Lyonnais dignes de mémoire.*

Il eut cinq fils et une fille. La fille «avait épousé un épicier de Lyon, nommé Maindestre, qui demeurait quai Saint-Clair, dans la maison des Tolozan»[1].

Nous ne savons rien du premier et du troisième de ses fils.

Le quatrième, Louis Tolozan de Montfort, né le 29 juin 1726, mort à Oullins le 10 décembre 1811[2], négociant, chevalier, trésorier et receveur général des deniers communs de la ville de Lyon, est le dernier des prévôts des marchands (1785-1789) qu'ait eus cette grande cité[3]. En cette qualité, il était «commandant dans la ville de Lyon en l'absence du gouverneur, M. le duc de Villeroy» (*Alm. de Lyon*). Il était membre associé de l'Académie de Lyon (1785) et membre de la Société d'agriculture. Le pamphlet de 1790, — bien renseigné, — dit qu'il était devenu «le plus riche commerçant de Lyon. Sa vaste maison, sur le quai Saint-Clair, est qualifiée d'hôtel». Le libelliste ajoute : «Sa fille a épousé le comte d'Ons-en-Bray... Elle fait la duchesse à Paris...». Un peu plus loin, il nous apprend qu'elle s'appelait Clémentine de Tolozan, qu'elle habitait rue du Grand-Chantier, au Marais, dans l'hôtel qu'y possédait son père, et il reproduit sur elle une accusation grossière, tirée d'un autre pamphlet du temps, les *Étrennes aux grisettes*[4].

Le cinquième, Claude Tolozan d'Amaranthe, né le 15 juillet 1728, mort à Lyon en mars 1798, avait été conseiller-rapporteur au tribunal des maréchaux de France, puis était devenu, en 1767, introducteur des ambassadeurs (Hippeau, *Paris et Versailles*, p. 36). Il avait formé à Paris un riche cabinet de tableaux dont le catalogue a été publié après sa mort. Il habitait aussi l'hôtel de la rue du Grand-Chantier.

Nous avons réservé pour la fin le second fils d'Antoine, l'Intendant du commerce Jean-François Tolozan. Né à Lyon, comme ses frères, baptisé le 1er août 1722, il fit dans cette ville le commencement de sa carrière, d'abord comme Avocat général en la Cour des monnaies (1746), puis, la même année, comme Avocat du Roi en la juridiction des douanes. Laborieux et instruit, il était membre de l'Académie de Lyon (1753). Mais ce théâtre restreint ne suffisait pas à son activité. Il se transporta à Paris et acheta, en 1765, une charge de maître des requêtes. Dans les *Almanachs royaux*, il est appelé tantôt Tolozan, tantôt de Tolozan, mais il semble s'être assez peu soucié de s'anoblir et il ne prit pas de nom de terre, comme avaient fait ses frères. Il fut nommé Intendant du commerce *par commission*, en décembre 1776, et c'est à lui que Necker confia, en 1777, après la mort de Trudaine, le dépôt des papiers qui se trouvaient dans les bureaux de cet administrateur, ce qui semble indiquer tout à la fois que Tolozan était un homme de confiance et qu'il n'était pas dans les errements de Trudaine. Necker lui attribua aussi la Caisse du commerce, ce qui lui assignait dans une certaine mesure un rôle prépondérant entre ses collègues.

En 1780, Tolozan succéda à M. de Cotte comme «rapporteur au tribunal des maréchaux de France», tribunal qui réglait les affaires de point d'honneur «entre les gentilshommes et gens faisant profession des armes», et le pamphlet de Dulaure dit à ce propos que «pour

(1) Pamphlet précité.

(2) *Catal. des Lyonnais.*

(3) Voir, sur son rôle à Lyon au début de la Révolution, où il défendit habilement l'ancien régime, le livre de M. Wahl, *passim*.

(4) Ce pamphlet, hardi et cynique, qui fit du bruit en 1790, est attribué par M. Tuetey (t. I, n° 1353, — cf. t. II, *Introduction*, p. XIII) à Roch Marcandier, secrétaire de Camille Desmoulins.

le caractériser et le distinguer de ses frères, on le qualifiait de *Tolozan point* (ou *pas*) *d'honneur*». (Cf. *Mémoires secrets*, 21 décembre 1780, 5 avril 1782, 8 août 1783.) Mais les appréciations malveillantes de Dulaure sont contredites par d'autres contemporains (l'abbé Georgel, *Mémoires*, t. I, p. 533, cité par M. Eugène Lelong, — *Nouveau dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine, 1804, article Tolozan, etc...).

La correspondance des Roland nous montre les rapports complexes, souvent tendus, entre l'impérieux Intendant et l'indocile inspecteur.

Lorsque Brienne, par l'arrêté du 5 juin 1787, réunit en une seule les quatre Intendances du commerce intérieur, c'est à Tolozan que cette Intendance fut confiée, et M. Eugène Lelong fait remarquer avec raison qu'il eut dès lors «les attributions d'un véritable ministre du commerce».

C'est en cette qualité qu'il eut à s'occuper, de 1789 à 1791 (avec son ancien collègue, M. de Montaran, qu'on lui avait donné comme adjoint), de l'approvisionnement de Paris en ces temps difficiles. La loi du 22 décembre 1789, sur l'organisation administrative de la France, avait bien supprimé en principe les Intendants du commerce en même temps que tous les autres (Titre III, article 9), mais une disposition transitoire, d'ailleurs bien nécessaire, portant que «les commissaires départis, Intendants et subdélégués cesseront toutes fonctions *aussitôt que* les administrations de département seront entrées en fonctions», permettait à Tolozan de rester provisoirement à sa tâche (ce n'est guère qu'au milieu de 1790 que les Intendants de tout ordre disparurent en fait).

Tolozan, bien que supprimé en principe, dirigeait donc encore le service lorsque l'inspecteur de Lyon qui, lui, n'était pas encore supprimé (il ne le fut que par le décret du 27 septembre 1791), lui adressa la lettre suivante (ms. 6243, fol. 115), dont le ton montre assez que les temps sont changés, et que depuis le moment où Madame Roland écrivait à son mari, à propos de Tolozan (août 1787, lettre 277) : «File doux; point de débats!», une Révolution était survenue :

M. Tolozan, Intendant du Commerce.

Lyon, le 18 janvier 1790.

Monsieur, quel que soit le motif qui ait fait rendre au Conseil l'arrêt du 29 novembre dernier, *qui ordonne l'exécution provisoire d'un tarif du prix des façons, etc... de la fabrique de Lyon*, je crois ne pas devoir vous laisser ignorer qu'il n'avait pas été connu ici jusqu'à ces derniers jours qu'on vient de l'afficher; qu'il porte le trouble dans la fabrique et qu'il tend à la combler de misère.

Beaucoup de fabricants ne faisaient travailler que pour occuper leurs ouvriers; quelques-uns même entassaient la marchandise, faute de débouché. On avait trouvé si sage l'arrêt du 3 septembre 1786 [1]; il était conforme à tout ce qui se pratique dans tout le royaume, à la raison, à la justice;

[1] Il est possible que cet édit se rattachât aux négociations d'où sortit le traité de commerce avec l'Angleterre du 26 septembre 1786; Lyon a toujours été pour le libre-échange. Mais il doit, ainsi que Roland va le rappeler lui-même, se rapporter surtout à l'émeute du mois d'août 1786 (voir lettre de Madame Roland du 11 août).

on l'avait rendu à la suite d'une émeute ensanglantée et pour en éviter de semblables. Maintenant, on saisit le moment d'une misère affreuse, d'une rumeur non moins dangereuse, et l'on force la plus grande partie des fabricants à mettre bas un plus grand nombre de métiers encore.

Quand la loi du 16 octobre 1791, rendue pour application du décret du 27 septembre précédent, eut supprimé toute l'ancienne administration du commerce, Tolozan fut chargé par le ministre Delessart de la liquidation des affaires de cette administration, et dura ainsi près d'une année encore[1]. Cependant les événements allaient vite : le 23 mars 1792, Roland devenait ministre de l'Intérieur et avait ainsi sous ses ordres l'ancien chef qui l'avait tour à tour rabroué et protégé. Il le laissa en fonctions. Mais lorsque Roland fut redevenu ministre au 10 août, Tolozan offrit, le 17, sa démission, motivée par son âge (il avait 70 ans) et sa santé. Roland l'accepta le lendemain, et confia la suite de la liquidation au fidèle commis de Tolozan, Valioud-Dormenville, dont il n'avait jamais eu qu'à se louer. (Voir la correspondance de 1784.)

M. Eugène Lelong nous apprend que, «à la fin de juin 1793, Tolozan s'était retiré, par ordre du Comité de Sûreté générale, au Plessis-Picquet», et que «il y fut arrêté le 3 frimaire an II (23 novembre 1793) et incarcéré dans la maison de Port-Libre, rue de la Bourbe». D'autre part, une pièce du catalogue d'autographes de M. Noël Charavay (décembre 1900) «ordre de traduire à la Force le sieur Tolozan», émanant du Comité de Sûreté générale (signé de David, Lebas, etc...), est datée du 22 germinal an II (11 avril 1794). Tolozan était-il réincarcéré après avoir été élargi ? ou bien s'agit-il d'un simple transfèrement ? ou enfin ce dernier ordre concerne-t-il un de ses frères, Tolozan d'Amaranthe ou Tolozan de Montfort ?

L'orage passé, Tolozan se retira à Lyon, sa ville natale, et y renoua des relations avec les survivants de l'ancienne bourgeoisie lyonnaise. Delandine, qui l'a connu, dit «qu'il jouit jusqu'à son dernier instant de toute la gaieté de son caractère et de toute la vigueur de son esprit». C'est de Lyon que Tolozan s'adressa au ministre de l'Intérieur, le 23 thermidor an IX (11 août 1801), pour que sa pension de maître des requêtes lui fût payée sur le pied de 3,000 francs, et le Premier Consul renvoya la réclamation à son collègue Lebrun «pour me faire connaître *ce que c'est que cet individu*» (Eug. Lelong, *Introduction*). Il ne s'était pourtant écoulé que quatorze ans depuis cette année 1787 où Tolozan était un des maîtres de l'administration française !

L'ancien Intendant mourut à Lyon le 25 septembre 1802[2]. «Il ne laissait qu'une fortune médiocre» (*Dict.* de Chaudon et Delandine).

Il avait publié divers écrits relatifs au commerce. Quérard (*France littéraire*) en signale deux, de 1786 et de 1789. Le *Dictionnaire* de Delandine en mentionne un autre : *Observations sur la réforme de l'ordonnance de 1673 relative aux affaires de commerce*, in-4°.

[1] Le 29 janvier 1792, le *Patriote français* reprochait à Cahier de Gerville, ministre de l'Intérieur, «d'avoir invité M. de Tolozan à surseoir provisoirement à dater les lettres de son département de l'an IV de la Liberté».

[2] *Dict.* de Chaudon et Delandine. — La *Biographie de Leipzig*, qui reproduit ce dictionnaire, dit 15 septembre. — *Catal. des Lyonnais* etc.... — Dumas, *Hist. de l'Acad. de Lyon*, t. I, p. 287.

§ 5.

Antoine-Louis Blondel, né à Paris et baptisé le 25 février 1747, conseiller au Parlement en 1765 (à 18 ans!), maître des requêtes avec dispense d'âge en 1775, fut nommé Intendant du commerce *par commission* en 1776 [1]. Il était donc le plus jeune des quatre Intendants à l'époque où Madame Roland allait les solliciter. Il était aussi, pour elle, le plus habile et le moins sûr : «le petit chat», c'est le terme qui revient à chaque instant dans la correspondance des Roland. «En 1786, dit M. Eugène Lelong, dont l'*Introduction* nous fournit toutes ces dates, il fut nommé Intendant des finances, mais continua néanmoins à servir comme Intendant du commerce jusqu'au mois de juin 1787», c'est-à-dire jusqu'à la suppression de son emploi. «A la suppression des Intendants des finances, en 1791, il passa au ministère de l'Intérieur en qualité de chef de la sixième division, qui comprenait l'agriculture, le commerce et les manufactures. Il était en même temps vice-président du Bureau central de l'administration centrale du commerce, institué le 26 octobre 1791, sur sa proposition, par Delessart, ministre de l'Intérieur, pour remplacer le Bureau du commerce supprimé par le décret du 27 septembre précédent» (*ibid.* — Voir *Alm. royal* de 1792, p. 233). On voit que «le petit chat» savait retomber comme il convient. Mais là ne se bornait pas son ambition. En novembre 1790, quand M. de Saint-Priest, ministre de la Maison du Roi, devenu impopulaire, s'apprêtait à se retirer, Blondel visait sa succession, et Brissot dénonçait d'avance cette candidature : «On assure que M. Guignard [de Saint-Priest] quitte et résigne sa place à M. Blondel, Intendant sous le régime désastreux de Calonne, et son ami, et en outre créature de M. Guignard. Quels titres à la confiance du peuple! Et peut-on gouverner sans confiance!» (*Patriote français* du 29 novembre 1790). Et, le surlendemain (1 décembre): «Deux nominations ont eu lieu, l'une de M. Blondel à la place de M. Guignard. L'opinion publique, prononcée avec force contre cet homme, la dénonciation qui en a été faite par M. Charles Lameth aux Jacobins, et qui sera sans doute répétée par tous les bons citoyens, semblent l'avoir suspendue, et paralysé cet agent de l'ancien despotisme...».

Blondel ne fut pas ministre, mais resta ministrable. Le 17 juin 1792, quatre jours après que Louis XVI avait renvoyé Roland, Servan et Clavière et cherchait encore un successeur à ce dernier, un de ses anciens ministres, Tarbé, resté un de ses conseillers secrets, lui conseillait de s'adresser «à M. Blondel, ancien maître des requêtes...» (Tuetey, t. IV, n° 701). Mais la proposition était déjà éventée, car, dès la veille (16 juin), le *Patriote français* disait : «On assure que le ministère des contributions publiques a été successivement offert à MM. Blondel, Vergennes, Burté et Gaudin, qui n'ont pas cru devoir l'accepter...».

Blondel n'en restait pas moins chef de division au ministère de l'Intérieur, où, par un singulier retour des choses, il venait d'avoir eu pour chef, pendant trois mois, — du 23 mars au 13 juin 1792, — cet ancien inspecteur des manufactures qu'il avait jadis si peu ménagé. Mais le 16 août 1792, six jours après que Roland fut rentré en vainqueur au

[1] Il était le fils d'une amie de Turgot, auquel Condorcet écrivait, peu après sa disgrâce : «J'ai été fort aise que M. Blondel ait eu une commission *et qu'il ne perde rien à ce qui vous est arrivé*». (*Correspond. de Condorcet et de Turgot*, publiée par M. Charles Henry, 1888, p. 285.)

ministère, Blondel donna sa démission. Était-ce parce que son nom figurait, dans des papiers trouvés aux Tuileries, sur une note où la Reine avait inscrit «les gens de sa connaissance», c'est-à-dire les personnes de sa confiance (voir *Moniteur* du 17 août 1792)? Il y a, à sa retraite comme à celle de Tolozan à la même date, une raison plus générale : Roland, durant son premier ministère, n'avait pu remanier ses bureaux, choisir ses collaborateurs dans le parti patriote, attendu que les employés tenaient leurs commissions du Roi. Il avait donc dû les subir et s'en accommoder. Après le 10 août, au contraire, il se fit autoriser aussitôt par l'Assemblée législative à faire, dans son département, «tous les changements convenables». (Voir l'*Avertissement* de l'année 1792, p. 405 de ce volume.) Refondant l'organisation du ministère, appelant à lui des «patriotes», il était amené, sans arrière-pensée de rancune personnelle, à se séparer d'hommes qui représentaient le passé. Il avait si peu de ressentiment contre Blondel, qu'il l'utilisa pour une mission patriotique, et, ce qui n'était pas sans courage, l'avoua publiquement pour un de ses agents. Le *Moniteur* du 18 novembre 1792 publia la lettre que voici :

Le ministre de l'Intérieur au rédacteur du «Moniteur».

Je vous prie d'insérer dans le premier numéro de votre journal la note suivante :

Le citoyen Blondel est compris dans une liste des réfugiés à Londres, faite par Jean Pelletier et rapportée dans le *Courrier des départements* du 18 octobre dernier. La vérité est que le citoyen Blondel n'a pas quitté Paris depuis la Révolution jusqu'au 5 septembre dernier, qu'il a été chargé par le pouvoir exécutif d'aller en Angleterre, où il est encore aujourd'hui, pour y remplir une mission importante relative aux subsistances. — Roland.

Nous perdons ensuite Blondel de vue. M. Eugène Lelong conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il n'est autre que ce Blondel (Antoine-Louis), résidant à Seurre (Côte-d'Or) depuis le 14 juillet 1793, à qui les officiers municipaux de cette ville délivrent, le 12 octobre 1793, un certificat de civisme, et qui fut arrêté au début de l'an II.

Appendice G.

LES ARTS ET LE DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES.

§ 1er.

Cet Appendice consisterait uniquement à donner la liste des monographies industrielles que Roland publia, de 1780 à 1783, sous le nom d'*Arts*, et à rassembler quelques détails sur la rédaction de son *Dictionnaire des manufactures*, si nous n'avions à raconter aussi sa grande querelle avec un de ces privilégiés puissants qui pesaient alors si lourdement sur l'industrie nationale, Jean Holker, manufacturier à Rouen et inspecteur général du commerce. La correspondance des Roland est pleine des échos de cette bataille, qui troubla plusieurs années de la vie du pauvre inspecteur de Picardie. En tout cas, son détail est singulièrement instructif.

Rappelons d'abord que Roland, écrivain infatigable, attendit cependant d'avoir dépassé la quarantième année avant de rien publier : il apprenait son métier. S'il prenait la plume, c'était pour des mémoires adressés uniquement à son administration. En parcourant le *Dictionnaire des manufactures*, on arriverait aisément à en refaire la liste. C'est seulement dans l'hiver de 1774 à 1775, qu'il songea, après plus de vingt ans de pratique, à une «lettre», nous dirions aujourd'hui une brochure, «sur les fonctions, les devoirs et l'utilité des inspecteurs des manufactures et du commerce». Mais, pour la publier, il fallait le visa d'un censeur; il en demanda un : «Dès notre premier entretien, je reconnus un homme tellement gonflé de sa petite dignité, si fat, si testicoteur, si important, que je pris en dégoût sur-le-champ et sa personne et mon entreprise. Je retirais ma lettre...». Mais ceux que tourmentent les vérités à dire ne se résignent pas longtemps. Cinq ans après, Roland glissait son factum au milieu de ses *Lettres d'Italie* (t. IV, p. 320-361). Elle y fait, entre Rome et Naples, un effet très inattendu.

Peut-être aussi les espérances qu'il fondait alors sur la protection de Trudaine, pour sa nomination d'inspecteur général, lui commandaient-elles la réserve.

En 1777, Roland perdait avec Trudaine son seul appui. Néanmoins, son expérience administrative était tellement reconnue, qu'en mai 1778, quelques mois après son retour d'Italie, on lui demanda, de la part du ministre des finances [Necker] «un mémoire pour arriver à la simplification des règlements». Le 11 juin, il était prêt et expédiait son mémoire (*Dict. des manuf.*, I, 289; II, 2e partie, 69). Mais son ardeur intransigeante s'y exprimait aussi hardiment que si l'on eût été encore au temps de Trudaine. Nous pouvons en juger, puisqu'en 1784 il a inséré ce mémoire dans son dictionnaire (I, 291*). C'est là que se trouve le fameux passage si souvent cité contre la tyrannie inepte des règlements et des agents qui les outraient encore : «J'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, quatre-vingts,

quatre-vingt-dix, cent pièces d'étoffes... J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le métier, les enlever, les saisir, assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées et tout ce qui s'ensuit, tourments, disgrâces, la honte, frais, discrédit, et pourquoi? Pour avoir fait des pannes en laine, qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France, et cela parce que les règlements de France ne faisaient mention que des pannes en poil, etc.».

C'est probablement à la suite de ce mémoire que Roland fut appelé à Paris, comme nous l'avons déjà dit, à la fin de 1779, pour y donner ses lumières en vue d'une refonte des règlements de l'industrie, particulièrement de ceux qui concernaient «la bonneterie», entendez par là toutes les étoffes de laine (*Dict. des manuf.*, I, 7). Cette industrie était particulièrement celle des villes et campagnes picardes. De plus, elle était sous la direction spéciale de Tolozan, le plus actif et le plus éclairé des quatre Intendants. On prétendait bien laisser Roland à sa place d'inspecteur de province et le malmener au besoin; mais on le trouvait bon à consulter. Il séjourna donc toute l'année 1780 à Paris (l'année de son mariage), et c'est vers cette époque seulement qu'il commença à publier.

Passons maintenant en revue ses monographies industrielles.

L'Académie des Sciences patronnait alors la publication d'une série de traités sur les Arts industriels, rédigés les uns par tels ou tels de ses membres, les autres par divers savants ou praticiens. C'était chez Moutard, libraire et éditeur de cette Compagnie, qu'ils paraissaient, après avoir été examinés par des commissaires de l'Académie et, sur leur rapport, investis de son approbation. Roland se chargea d'en donner plusieurs.

Le premier qui parut est intitulé: «l'*Art du fabricant d'étoffes en laines rases et sèches, unies et croisées*, par M. Roland de La Platière, inspecteur *général* des manufactures de Picardie, etc. 1re partie, à Paris, aux dépens et de l'imprimerie de Moutard, imprimeur-libraire de l'Académie royale des Sciences, 1780». Une deuxième partie, intitulée l'*Art de préparer et d'imprimer les étoffes en laine*, fait suite à la première, ce qui a fait croire à quelques bibliographes qu'il y avait eu deux publications différentes. Le tout comprend 62 pages in-folio et 11 planches.

Roland nous prévient, dans son avertissement, que ce travail avait été écrit en 1776, et remis à Trudaine, qui renvoya le manuscrit, pour rapport, «à l'académicien commissaire de l'administration en cette partie [Mignot de Montigny]». Celui-ci, quand Roland revint d'Italie, le détermina à soumettre son travail au jugement de l'Académie. Les commissaires furent Duhamel, Fougeroux de Bondaroy et Vandermonde. Le certificat de l'Académie, signé Condorcet, secrétaire perpétuel, est du 13 mars 1779. Nous venons de voir que l'ouvrage parut un an après.

Vint ensuite «l'*Art du fabricant de velours de coton, précédé d'une dissertation sur la nature, le choix et la préparation des matières, et suivi d'un traité de la teinture et de l'impression des étoffes de ces mêmes matières*, par M. Roland de La Platière, etc., en deux parties. — Paris, 1780, Moutard, etc.». L'ouvrage, accompagné de 11 grandes planches, comprend 52 pages in-folio; la 2e partie commence à la page 32.

Une note (p. 8) nous apprend que Roland avait écrit son travail également en 1776, l'avait remis alors à Trudaine (qui l'avait donné à lire à Montigny), et, après l'avoir remanié à son retour d'Italie, l'avait soumis au jugement de l'Académie des Sciences. Le rapport des commissaires Fougeroux de Bondaroy et Mignot de Montigny, ainsi que l'approbation de l'Académie, certifiée par le secrétaire perpétuel Condorcet, sont du 31 juillet 1779. L'ouvrage est donc postérieur au précédent et parut en effet quelque temps après, en décembre 1780.

C'est pourtant cet ouvrage, en apparence bien inoffensif, et en tout cas dûment estampillé, qui déchaîna sur Roland le vif mécontentement du monde officiel, comme nous l'allons voir plus loin.

En 1781, Roland use son temps à obtenir la permission de mettre en vente les *Lettres d'Italie*, et ne publie rien.

Son troisième traité, l'*Art du tourbier* (il avait pu, en Picardie, bien étudier le sujet), avait cependant été remis à l'Académie des Sciences dès 1780 (*Dict. des manuf.*, III, 418), disons plus exactement en 1781, car nous trouvons au ms. 6243, fol. 122-134, quatre lettres de Roland, des 5 août 1781, 29 juin et 10 juillet 1782, 25 janvier 1783, qui donnent toutes les précisions nécessaires. Dans la première, Roland envoie son manuscrit à M. Tillet, membre et trésorier adjoint de l'Académie des Sciences, pour demander des commissaires; il n'y met qu'une condition, c'est que l'académicien Desmarets, inspecteur des manufactures de la Champagne, ne soit pas du nombre (toute la correspondance de Roland révèle une antipathie tenace contre son collègue Desmarets). Dans la seconde et la troisième lettre, il déclare mieux aimer retirer son ouvrage que de le voir juger par cet homme. Il finit par avoir gain de cause. Tillet, Fougeroux et Morand furent ses commissaires, et l'ouvrage, imprimé en 1782, parut enfin, dans les mêmes conditions que les deux précédents, le 1er avril 1783.

Roland se proposait aussi de publier un *Art du Toilier* (voir l'*Introduction à l'Art du velours de coton*, p. 7). Il préparait également, avec M. Deu, «une petite Botanique aquatique amiénoise» (lettre de lui à sa femme, du 13 janvier 1782, ms. 6240, fol. 129). Mais nous ne voyons pas que ces ouvrages aient jamais paru.

Dans le courant de l'année 1783, les trois traités que Roland avait publiés in-folio chez Moutard furent réimprimés in-quarto au tome XIX de la collection des Arts que le banneret Osterwald publiait à Neufchâtel. Les Mémoires de Brissot (t. II, p. 139) donnent de bien curieux renseignements sur cette imprimerie d'Osterwald, installée dans une principauté prussienne au cœur de la Suisse, et qui, par une contrebande tolérée, inondait la France de ses produits, dont bon nombre étaient de véritables contrefaçons.

Entre la publication des trois *Arts* de Roland et celle de son *Dictionnaire des manufactures*, le moment est venu de raconter sa querelle avec Holker.

§ 2. Holker.

Condorcet, prononçant l'éloge de Mignot de Montigny, membre de l'Académie des Sciences[1], mort en 1782, s'exprime ainsi :

«...Un jeune anglais (M. Holker), qui avait des connaissances très étendues sur la

[1] *Œuvres de Condorcet*, éd. O'Connor, t. II, p. 580.

fabrique des étoffes de toute espèce, ayant embrassé le parti du Prétendant [Charles-Édouard], avait été pris à la bataille de Culloden avec un de ses amis; il s'attendait à périr du dernier supplice... Cependant M. Holker trouva le moyen de percer le mur de la prison où il était enfermé avec M. March, son ami. M. March descendit le premier ; mais le passage était trop étroit pour son ami; il rentra dans la prison pour préparer de nouveau leur évasion commune... Arrivés en France, tous deux entrèrent au service; mais M. Holker vit bientôt que, si le zèle pour son prince avait fait de lui un soldat, la nature l'avait formé pour d'autres occupations; il fit proposer à M. Trudaine de l'employer à établir en France quelques branches d'industrie que l'Angleterre possédait seule; à en perfectionner d'autres où la France avait une infériorité qui l'excluait de la concurrence... M. Holker ne savait pas le français et M. Trudaine ignorait la langue anglaise; il chargea M. de Montigny d'examiner ces projets dont il sentait toute l'utilité et toute l'importance. Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les travaux que M. de Montigny fut obligé de faire et pour s'instruire des vues de M. Holker et pour en suivre l'exécution lorsqu'elles furent adoptées, nous nous bornerons à dire qu'on doit à leurs travaux réunis nos manufactures de draps et de velours de coton; l'usage des cylindres pour calandrer les étoffes; une meilleure méthode de leur donner l'apprêt auquel elles doivent leur lustre; la perfection actuelle de nos quincailleries et de nos fabriques de gaze, enfin, l'établissement des machines à carder et à filer les cotons et les laines... »

Une brochure de 1781, dirigée contre Roland et inspirée par Holker[1], précise et complète sur quelques points ces indications :

« Ce fut en 1745 qu'il [Holker] prit les armes pour le prince de Galles, à son passage à Manchester, où il avait levé un régiment. Il fut pris au siège de Carlisle, mis aux fers et conduit à Londres pour y être jugé et exécuté. Il trouva le moyen de s'évader et de passer à Paris, auprès du prince, qui le nomma capitaine dans le régiment d'Ogilvy, de sa création. Après le siège de Maestricht [1748], il passa en Picardie et se rendit en octobre 1749 à Rouen, où il fit connaissance avec plusieurs négociants. M. Morel, inspecteur des manufactures, l'accompagna dans les diverses fabriques et le conduisit aussi fort souvent chez M. d'Haristoy. Celui-ci, persuadé des avantages des nouveaux ateliers qu'il se proposait d'établir, engagea cet inspecteur d'en écrire à l'administration. D'après ses lettres à M. Trudaine et à M. de Machault, alors contrôleur général, il reçut ordre d'engager M. Holker à se rendre à Paris. En mars 1750, il fut présenté par milord Ogilvy, son colonel, à M. Trudaine, auquel il remit quelques échantillons de velours de coton et un mémoire en anglais, qui fut traduit par M. de Montigny, de l'Académie des Sciences. M. Trudaine le chargea donc de l'exécution de tout ce qu'il proposait, et de passer en Angleterre pour en ramener les divers ouvriers nécessaires à ses projets. Fermant alors les yeux sur les périls de sa mission, il se rendit en Angleterre, où sa tête était à prix. Il en revint et fut suivi par les ouvriers dont il avait besoin... »

(1) *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland de La Platière, académicien de Villefranche*, etc., brochure de 46 pages. Bibl. de Lyon, fonds Coste, n° 353440. Il semble, d'après une lettre de Roland du 1er février 1782, citée plus loin, que l'auteur de ce pamphlet ait été Brown, inspecteur des manufactures à Caen.

Aidé par des secours importants du gouvernement français, Holker fonda en 1752[1], à Saint-Sever, faubourg de Rouen sur la rive gauche de la Seine, une fabrique de velours de coton. A-t-il véritablement introduit en France cette industrie du Lancastre, ou n'a-t-il fait que la perfectionner? Nous nous garderons de nous prononcer là-dessus, et de trancher ainsi le débat qui surgit plus tard entre Roland et lui. Notons seulement que Roland, dans son *Art du fabricant de velours de coton*, écrit en 1776, mais publié seulement en 1780, lui conteste absolument tout titre à cet égard.

Holker, s'il faut en croire son apologiste[2], nous aurait apporté «l'art des velours et autres étoffes anglaises de coton; l'apprêt de toutes les toiles par les calandres et cylindres, chauds et froids; une nouvelle teinture en bleu; la manufacture d'huile de vitriol; l'art des bayettes; mille améliorations dans l'apprêt des draps et dans les instruments de triture et de filature...», etc.

Mais, d'un autre côté, un violent libelle[3], qui est probablement de Denis Baillière, le pharmacien-chimiste de Rouen, ami de Roland, nous donne une note bien différente :

«Cet homme, qui se dit de famille noble, est né et a vécu dans la plus grande abjection et dans la misère : il n'avait pour rouler sa calandre qu'un cheval aveugle, auquel il faisait la litière et qu'il pansait lui-même; son nom était perdu dans la plus vile populace de Manchester; son humble épouse, qui lui aidait à tout de son mieux, ne savait ni lire ni écrire... Il ment, quand il parle de ses inventions et des services qu'il a rendus à la France; il ne savait rien quand il y est venu; il n'y a rien importé que de l'intrigue transformée en impudence... Il ment, lorsqu'il dit que sa tête était à prix; prisonnier à Newgate, comme un échappé de la Conciergerie, il eût été exécuté si on l'eût repris, mais il ne fut jamais question d'argent pour un homme de cette sorte... Il ment toujours... Ledit chevalier est un chevalier d'industrie...»

Quoi qu'il en soit, il ne peut guère être contesté que Holker, intelligent, actif, ambitieux, encouragé par Trudaine, guidé par M. de Montigny, n'ait pris très vite une grande place dans l'industrie française. Aussi fut-il nommé, par arrêt du Conseil du 15 août 1755, sous l'administration du contrôleur général Moreau de Séchelles, inspecteur général des manufactures et «principalement de celles qui ont été établies à l'instar des étrangères», avec

(1) Un arrêt du Conseil du 19 septembre 1752 lui alloua, pour son entreprise, une gratification annuelle de 1,200 livres. Cf. *Abrégé de l'histoire de la ville de Rouen*, 1759 [par Lecocq de Villeray], p. 22 : «La manufacture qui vient de s'établir au faubourg Saint-Sever, par arrêt du Conseil du 19 septembre 1752, mérite à juste titre la protection royale dont elle est appuyée sous la direction du sieur *Hosker* (*sic*) et Cie, qui en sont entrepreneurs». — Cf. *Almanach de Rouen*, 1766, p. 60 : «Manufacture royale de velours, draps de coton et autres étoffes nouvelles établie par arrêt du Conseil du 17 novembre 1752, au faubourg Saint-Sever; M. Holker, inspecteur général, à la manufacture, etc.». Nous savons aussi que Holker fonda aussi à Rouen, entre 1762 et 1766, une fabrique d'huile de vitriol (acide sulfurique).

(2) *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland de La Platière*, p. 22.

(3) *Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781. — Première lettre de M. D. B., de l'Académie de Rouen, à M. A. D. C., de l'Académie des Sciences de Paris*, Bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 353442. Il y a six lettres, deux de Baillière, quatre de Roland.

8,000 livres d'appointements et résidence à Rouen[1]. Son rôle officiel était le contrôle des marchandises arrivant du dehors; mais il semble bien que sa mission principale ait été de tirer de l'étranger des secrets de fabrication. C'est ainsi du moins qu'il nous apparaît. Nous avons la preuve, cependant, qu'il exerça sa fonction ailleurs qu'à Rouen. Outre ses tournées en Picardie, dont nous allons dire un mot, il visita le Languedoc en 1764 et rédigea un long mémoire sur la fabrication des étoffes de laine en Gévaudan et dans plusieurs autres diocèses de la province (*Inv. des Arch. de la Haute-Garonne*, C. 32)[2].

Le 17 juillet 1768, il écrivait à Trudaine pour lui demander, en même temps qu'une augmentation d'appointements, l'adjonction de son fils Jean, avec survivance, dans sa commission d'inspecteur général; son fils lui fut en effet adjoint, par commission du 27 novembre suivant, avec 2,400 livres d'appointements.

Aucune faveur administrative ne lui fut ménagée; un arrêt du Conseil du 12 mars 1761 accordait à sa femme, en cas de survie, une pension de 2,000 livres, dont le bénéfice fut transporté à sa seconde femme par un autre arrêt du 14 décembre 1776. On ne se contenta pas de le naturaliser lui et les siens[3], on lui octroya, en novembre 1774 (c'est la brochure holkériste déjà citée qui nous donne la date), «des lettres de reconnaissance de noblesse et, en tant que de besoin, d'anoblissement»[4].

Un autre arrêt du Conseil, du 22 janvier 1777, donna à Holker fils une nomination définitive d'inspecteur des manufactures étrangères, avec 8,000 livres d'appointements. En même temps, on lui confiait une mission importante en Amérique. Il s'agissait de diriger sur la France le commerce des colonies anglaises insurgées contre leur métropole. Holker fils, en conséquence, «remplit pendant quelque temps, à Philadelphie, les fonctions de consul et d'agent de la maison du Roi» (Eugène Lelong, *loc. cit.*). Il revint en 1783[5].

Nous n'avons pas à suivre Holker père dans toutes les circonstances de son rôle d'inspec-

(1) Cf. *Alm. royaux*, où il est simplement qualifié de «Inspecteur pour les manufactures étrangères». — Voir surtout l'Introduction de M. Eugène Lelong, p. 41.

C'est Fagon, directeur du commerce, qui avait fait créer, par arrêt du 19 septembre 1730, les inspecteurs généraux des manufactures. Il y en eut d'abord deux, l'un à Bordeaux, l'autre à Rouen. Mais on voit les sièges de ces emplois varier d'année en année, avec les titulaires. Ainsi, en 1750, il n'y en a plus ni à Bordeaux ni à Rouen, mais il y en a un à Marseille et deux à Paris. C'est pour Holker que fut rétabli le siège de Rouen en 1755. Il se fit alors retraiter comme capitaine, avec 600 livres de pension (Eug. Lelong, *loc. cit.*).

(2) Voir, dans l'Introduction de M. Lelong (*loc. cit.*), d'autres détails sur ses tournées. — Cf. l'ouvrage de M. Germain Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, 1900, in-8°, *passim* et spécialement p. 185 et suiv., sur les services rendus par Holker.

(3) «Lettres de naturalité à Jean Holker père, à la dame Élisabeth Hilton, sa femme, et à Jean Holker, son fils.» (*Inv. des arch. de la Seine-Inférieure*, C. 1204.)

(4) «Vérification des lettres-patentes par lesquelles Sa Majesté, de grâce spéciale, déclare noble d'extraction Jean Holker, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy et inspecteur général des manufactures de France.» (*Ibid.*, 1205.)

(5) Voir au ms. 6240, fol. 138, une lettre de Roland à sa femme, du 10 février 1782. — Cf. Lettre de Madame Roland à son mari du 20 mars 1784 : «L'administration du commerce lui a écrit d'opter entre sa place de consul et celle d'inspecteur».

teur général. Ce rôle a été incontestablement des plus actifs. La brochure déjà citée rappelle, entre autres services rendus à l'industrie française, l'introduction d'une machine à carder : «Il fit d'abord venir à ses frais le sieur Hall, puis le sieur Milne, appelé du comté de Lancastre; il fit faire à ce dernier deux de ces machines, dans l'atelier d'Oissel; leur succès frappa M. Tolozan en 1779, lors de la visite qu'il fit de cet atelier, au point qu'il désira en avoir une pour le dépôt de l'administration. . . .».

Il semblerait aussi, du moins si l'on s'en rapporte aux documents officiels, qu'il eût introduit à Amiens, en 1773, les apprêts anglais. (Voir *Arch. de la Somme*, C. 319. «Lettre de M. Trudaine à M. d'Agay, Intendant, lui envoyant un mémoire des sieurs Flesselles et Price, entrepreneurs des nouveaux apprêts que M. Holker vient d'établir à Amiens à l'instar de ceux d'Angleterre . . . Paris, 4 mai 1773».) Mais nous verrons plus loin que Roland lui déniera âprement cette invention.

Quoi qu'il en soit, en 1777 (*Tableau de Rouen*), «M. Holker, chevalier de Saint-Louis, faubourg Saint-Sever», figure sur la liste des «personnes nobles ou vivant noblement» (p. 417). Il est associé de la Société royale d'agriculture (p. 433)[1]. Il a, à Rouen, la plus grande situation qu'on puisse concevoir, puisqu'en même temps qu'il a rang dans la noblesse et qu'il exerce ses fonctions d'inspecteur général des manufactures, il continue à diriger son industrie. Il n'y avait rien là d'absolument incompatible; on voit souvent au XVIIIe siècle des fabricants qui sont en même temps inspecteurs du commerce; mais Holker est, croyons-nous, le seul inspecteur *général* qui ait cumulé, et c'est peut-être à cause de lui que l'Instruction royale de 1781 (*Dict. des manuf.*, I, 71*, article 19) interdit expressément aux inspecteurs l'industrie et le commerce.

Il mourut le 27 avril 1786 (voir lettre de Madame Roland du 4 mai), et son fils, en raison de ses deux commissions de 1768 et de 1777, lui succéda, dans son titre et ses fonctions. Mais un arrêt du Conseil du 16 février 1788, sous le ministère de Brienne, ayant supprimé toutes les places d'inspecteur général des manufactures, Holker fils cessa ses fonctions le 1er avril suivant.

Nous ignorons la date de sa mort. Il laissait un fils, Jean-Jacques-Louis Holker, né à Rouen le 2 avril 1770, mort à Paris en 1844, en qui revécut le génie industriel de son grand-père. C'est lui qui, au commencement du XIXe siècle, découvrit «la combustion continue du soufre dans les chambres de plomb», procédé devenu classique. En 1810, il fonda une société à Paris pour l'exploitation de son procédé, qui porte son nom; en 1813, il devint associé de MM. Chaptal et d'Arcet, puis gérant de leurs beaux établissements chimiques dans la banlieue de Paris. (Voir sur lui Girardin, *Cours élémentaire de chimie*, 3e édition; — *Précis de l'Académie de Rouen*, 1851-1852; — *Biographie des contemporains*, 5e édition.)

Maintenant que nous connaissons bien le puissant et redoutable personnage auquel Roland ne craignait pas de se heurter, abordons l'histoire du conflit.

Il semble que Holker n'ait jamais été bienveillant pour Roland, bien qu'il lui ait reproché plus tard (*Lettre d'un citoyen de Villefranche*) de l'avoir protégé à ses débuts. Roland dans

[1] Il l'est déjà en 1768 (*Alm. de Rouen*).

sa réponse (Bibl. de Lyon, fonds Coste, n° 353441) et dans les autres pièces publiées peu après par ses amis et par lui (*Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781*, ibid., 353442) s'en défendit avec dédain : «Personne n'ignore que M. H. n'usait point de son crédit pour les autres et que souvent, au contraire, il le leur rendait redoutable».

Déjà, dans une lettre du 24 février 1764, écrite à Holker au moment où l'élève inspecteur de Rouen attendait la nomination d'inspecteur que Trudaine lui avait promise, Roland «lui marquait d'une manière non équivoque combien il était fondé à croire qu'il usait de son crédit moins pour le servir qu'il n'en abusait pour lui nuire[1]; sur quoi M. Trudaine, instruit du fondement des soupçons de M. de La Platière, lui manda, par sa lettre du 27 du même mois : «Je suis fâché que M. Holker vous ait inquiété...».

La brochure holkériste reprochait à Roland trois lettres serviles qu'il aurait écrites à Holker père et fils, les 1er, 19 janvier et 8 février 1773. — Mais, riposte Roland, pourquoi n'avoir pas imprimé les lettres dont vous donnez les dates? Ces lettres n'avaient d'autre objet que d'obtenir la solde d'une partie de ses appointements, et par conséquent ne demandaient «autre chose que ce qui appartenait à M. de La Platière, et ce qu'il aurait eu huit jours, quinze jours plus tard, plus tôt peut-être. On sait que M. Holker était supérieur dans l'art de se faire valoir».

On voit cependant, par cela même, qu'en 1773 Roland et Holker n'étaient pas encore brouillés. Il résulte aussi des renseignements épars dans cette polémique de 1781 que Holker étant venu à Amiens précisément en cette année 1773, pour y établir les apprêts anglais, y vit Roland, et que celui-ci lui donna à lire la relation du voyage qu'il avait fait en Angleterre deux ans auparavant, en 1771; puis, qu'ils allèrent ensemble visiter une manufacture près de Beauvais.

La vraie brouille, amère, implacable, fut amenée par une question de doctrine, où Holker avait un intérêt privé. Directeur d'une manufacture royale privilégiée, il estimait que les procédés industriels devaient, par raison d'État comme par calcul personnel, demeurer secrets. Roland, élève des deux Trudaine[2], pensait au contraire que ces procédés devaient être divulgués, et ne cherchait à les connaître que pour les répandre. Aussi les ateliers de Holker lui avaient-ils toujours été expressément fermés : «Vous représentez les ateliers de M. H. ouverts à tous ceux qui désiraient les visiter, tandis que M. D. L. P. [de La Platière], durant dix ans qu'il est resté à Rouen, n'a jamais pu pénétrer dans ceux de teinture ni d'aucun apprêt» (*Réponse*, etc.). Et Holker fils écrivait à Roland, le 10 avril 1775 (en réponse, sans doute, à quelque demande de renseignements) : «Je ne connais pas de procédé abrégé de couper le cannelé; si nous avions quelque mystère à cet égard, je ne pourrais en disposer sans la participation de nos associés, *qui s'y refuseraient sans exception*» (*Ibid.*).

(1) ...«M. Holker auquel il faisait assez sentir, dans sa lettre du 24 février 1764, qu'il avait déjà plus à en craindre qu'à en espérer...» (*Réponse*, etc.).

(2) «Tout en cherchant à connaître les secrets des autres nations, il ne cherchait pas à leur cacher ceux de nos manufactures... Toute protection, toute faveur accordée à une branche particulière d'industrie lui paraissait souvent un mal et presque toujours une injustice...» (*Éloge* de Trudaine de Montigny, par Condorcet).

Cela était net. Mais il semble que Holker, si jaloux de ses procédés, n'en était pas moins curieux de pénétrer ceux des autres, abusant pour cela de sa qualité d'inspecteur, et rencontrait alors des résistances provenant précisément de ce que, derrière l'inspecteur, on redoutait le fabricant rival. Citons à ce sujet, sans prendre d'ailleurs parti dans la querelle, et uniquement à titre d'anecdotes significatives, un long passage de la brochure de Roland :

L'inspecteur d'Amiens [Roland], témoin de la prodigieuse quantité d'étoffes d'Angleterre qui s'introduisaient en contrebande dans son département, et voyant que l'*apprêt anglais* contribuait pour beaucoup à la préférence qu'on leur donnait, sollicita l'Administration, pendant trois années consécutives, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour y découvrir ses apprêts. M. H. y fit deux voyages pour cet objet, peut-être aussi pour d'autres; il vint à Amiens en 1773, fit monter des presses, un petit fourneau à chauffer de très petites plaques, dépensa mille écus, et manda à l'Administration qu'il avait établi les apprêts anglais à Amiens. Cependant on n'y apprêta jamais à l'anglaise une seule pièce d'étoffe jusqu'à l'arrivée du sieur Price, apprêteur de Londres, qui démolit le fourneau, fit venir des plaques toutes différentes, pava l'atelier de celles de M. H., établit le grillage à la plaque inconnu avant lui, et y fit les apprêts anglais, dont on n'avait pas d'idée sur les étoffes de France. Avec toute son industrie et l'envie, je dirai même le besoin d'user d'économie, il ne put tirer parti de rien de ce qu'il trouva établi.

M. H., qui n'avait pu voir les apprêts en Angleterre, qui n'avait pas d'idée de la plaque à griller les étoffes, qui n'avait offert à Amiens que la pratique de les flamber à l'esprit de vin, avouant qu'il n'en connaissait point d'autre, apprit bientôt le renversement de sa dispendieuse parade; curieux de ce qu'on y avait substitué, il revint à Amiens; mais le sieur Price *lui refusa la vue de cette opération*, dont M. H., contrit et humilié, était loin alors de se dire l'inventeur. Le refus du sieur Price était fondé sur la persuasion *qu'un inspecteur fabricant cherche à voir pour son profit et non pour celui du public.*

Le même raisonnement fut fait peu de temps après par le sieur Warnier, entrepreneur de la manufacture de vitriol de mars [sulfate de fer], établie à Goincourt, près de Beauvais, et que MM. H. et D. L. P. allèrent visiter ensemble. Le *général*, muni d'ordres pour entrer, y introduisit le *provincial*, auquel l'entrepreneur dit : «M. H. s'est déjà présenté ici; il a fait l'impossible pour y entrer de jour ou de nuit par la voie des ouvriers qu'il a cherché à gagner; il n'a pu en venir à bout; il s'est fait donner un ordre; j'ai besoin de la protection du Conseil, et je n'ose rien dire. *Pour vous, Monsieur, qui n'avez point d'entreprise, volontiers je vous aurais tout fait voir.*»

On conçoit dès lors quelles durent être l'inquiétude et l'irritation de Holker, lorsqu'il apprit, au commencement de 1776, que Roland se proposait de publier «*l'Art du fabricant de velours de coton*», et ce, avec l'approbation et les encouragements de Trudaine de Montigny. Mais ici, laissons parler Roland; c'est une vraie page de *Mémoires :*

M. Trudaine ..., en mai[1] 1776, dit à l'auteur [Roland], qui lui remettait le manuscrit de son *Art :* «Sans doute vous avez visité la manufacture de Sens? — Non, Monsieur, elle est fermée

[1] Nous croyons qu'il y a là une faute d'impression et qu'il faut lire *mars*. Cela ressort de ce qui suit.

à tout le monde, même aux inspecteurs. — Elle ne le sera pas pour vous; je vous donnerai des lettres». Il les lui donna : l'une pour Sens, l'autre pour Rouen; elles existent encore.

M. H. apprit l'ordre délivré par M. Trudaine; il en sut le plus mauvais gré à l'inspecteur.... en lui attribuant des ruses pour se procurer des renseignements sur l'Art des velours de coton; il lui reprocha de l'avoir sollicité, quoiqu'il fût vrai que cette idée n'était pas venue à M. D. L. P...

Roland écrivit alors à Holker une lettre dont voici les principaux passages :

Paris, 30 mars 1776.

On m'a dit que j'avais violemment encouru votre animadversion... Je ne suis jamais entré dans aucun de vos ateliers, et je ne connais même personne qui ait jamais vu une seule opération de vos apprêts... Il y a plus, c'est que je n'ai jamais eu l'idée de m'y présenter. C'est M. Trudaine qui me l'a fait naître; c'est lui qui me l'a proposé; c'est lui qui m'a dit qu'il me donnerait des lettres, et qui me les a données...; j'ai résisté à la proposition de M. Trudaine par des représentations; il a insisté, c'étaient des ordres; je dois aussi respecter ses motifs.

Holker, qui devait se trouver alors à Paris, répondit par une lettre de sept pages. Il est regrettable que Roland ne l'ait pas transcrite dans sa réponse, elle éclairerait le débat: nous savons du moins qu'elle se terminait ainsi : «Je n'aurais jamais cru que vous m'eussiez présenté tant d'obstacles en mon chemin, d'après les services que je vous ai rendus auprès de MM. Trudaine père et fils».

Roland riposta aussitôt :

Paris, 1er avril 1776.

Je reçois en ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui...

... Le sieur B. [Brown?] ne savait rien ou presque rien lorsqu'il est venu à Amiens. Il m'a assuré cent fois n'avoir jamais pu entrer dans aucun de vos ateliers d'apprêts; que c'était toujours porte close... Il ne connaissait pas la mécanique à filer; il n'en avait pas d'idée...; je l'ai poussé, pressé à prendre des intructions à Amiens sur le battage, le savonnage et la filature du coton; sur les marches, le tissage, la construction des métiers, etc...; j'ai cherché à en faire autant, et je l'aurais fait bien plus efficacement, si je n'eusse cru réunir mes recherches aux siennes...

... Vous ne pouvez croire que M. Trudaine m'ait engagé à aller à Sens et à Rouen? Il m'a cependant engagé d'aller à Sens et à Rouen... (Roland ajoute qu'il a offert à Holker fils de le lui faire répéter par Trudaine.)

Vous pensez qu'il est préjudiciable de répandre l'instruction? Je pense qu'il est avantageux de la répandre. C'est différer d'opinion, voilà tout.

... Je ne veux pas, ni je ne dois pas supposer que la publication *d'un Art que vous exercez* vous affecte plus, et soit plutôt un crime pour celui qui s'en occuperait, que l'*Art du drapier* n'a affecté MM. de Sedan, ni déshonoré M. Duhamel[1]. Ils y ont concouru, Monsieur, et vous êtes de plus inspecteur général, et moi inspecteur particulier. C'est là une justification, je pense, si j'en avais besoin...

[1] *L'Art de la draperie*, par Duhamel du Monceau.

Cette réplique, avec l'allusion acérée qu'elle renfermait, n'était pas pour calmer Holker. Mais reprenons le récit de Roland :

Il [Holker] fit savoir à M. D. L. P. qu'il n'entrerait pas dans ses manufactures, et qu'il avait écrit pour qu'on lui fermât la porte s'il s'y présentait.

Cependant l'*Art* fut agréé. M. Trudaine en témoigna plusieurs fois sa satisfaction à l'auteur, qui le vit souvent dans l'espace de trois mois qu'il passa alors à Paris; il lui dit un jour en souriant : «Vous avez des crises avec M. H.? — Non, Monsieur, reprit M. D. L. P.; ... M. H. m'en fait, mais je n'en ai point avec lui; il veut que je ne publie rien sur les velours de coton; ou c'est comme fabricant, ou c'est comme inspecteur; si c'est comme fabricant, je n'ai rien à lui répondre, et je continue; si c'est comme inspecteur, qu'il prenne la plume, et je la quitte. S'il ne veut ni faire ni laisser faire, je ne le considère plus que comme fabricant et je vais mon train. — Vous avez raison», reprit M. Trudaine qui, loin d'avoir jamais donné à M. D. L. P., l'idée que M. H. se fût, en aucun temps, intéressé en sa faveur, lui laissa plusieurs fois entrevoir le contraire.

Parti pour Montigny[1], M. Trudaine y manda M. D. L. P., l'accueillit, l'invita, le retint, eut plusieurs conférences avec lui, lui remit son *Art* avec le rapport de M. de Montigny[2], lui en fit de nouveaux éloges, parla encore de Sens et de Rouen, insistant sur la vue de ces objets pour la perfection de l'ouvrage; mais M. D. L. P. négligea d'insister sur le renouvellement de l'ordre, occupé d'ailleurs à recueillir sur l'Italie les intentions de M. Trudaine, qui lui répéta à cette occasion et lui exprima d'une manière positive les raisons qu'il avait toujours eues en le faisant voyager de préférence à tout autre et ses projets de le rapprocher de lui à son retour...

Ceci se passait en juillet 1776, un mois avant le départ de Roland pour l'Italie. Il n'était pas encore de retour qu'il apprenait la chute, puis la mort de Trudaine. C'est à Turin, en dînant chez l'ambassadeur (le baron de Choiseul), qu'il connut «la retraite du seul homme dans le monde à qui j'eusse des obligations et auprès duquel j'oubliais toujours tout intérêt; tant il me rendait agréables les travaux de mon état, et tant je lui étais attaché d'obligation!» (*Lettres d'Italie*, VI, 358)... «Un homme dont je secondais les vues en suivant mes goûts, et dont la confiance en moi était établie par ce qui me vaut ma propre estime» (*ibid.*, 502). — Le 17 septembre, arrivé à Villefranche, dans sa famille, il écrit à Marie Phlipon, pour lui expliquer un long silence : «un événement inattendu [la retraite] me causa dans cet intervalle un chagrin violent. Survint une mort que je porterai longtemps dans le cœur...» (Join-Lambert, lettre I).

Roland n'avait plus de protecteur. Aussi le puissant manufacturier jeta-t-il feu et flamme lorsque l'inspecteur, en 1780, fit enfin paraître cet *Art du fabricant de velours en coton* dont le voyage d'Italie, puis d'autres circonstances, avaient retardé l'apparition. Si Holker n'avait eu à lui reprocher que le fait de cette publication, Roland aurait eu beau jeu en lui répondant, comme il le fit d'ailleurs : ...«Si M. H., qui ne pouvait plus douter du désir, de l'intention même de M. Trudaine que cet *Art* fût publié, et qui devait bien présumer que,

[1] Montigny était la terre des Trudaine (commune de Valence-en-Brie, canton du Châtelet, arrondissement de Melun, Seine-et-Marne).

[2] Il s'agit ici, non pas de Trudaine de Montigny, mais de Mignot de Montigny, de l'Académie des Sciences, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

dans un voyage d'Italie, qui demandait une longue absence, M. D. L. P. ne s'en occuperait pas; si M. H., dis-je, dans ce long intervalle de juillet 1776 jusqu'en décembre 1780, que l'*Art* a paru, n'eût pas été plus fabricant qu'inspecteur, il aurait publié lui-même cet *Art*; c'était une belle manière de se venger; c'était la seule qui pût convenir, la seule qui eût indiqué au public l'envie de lui être utile[1]. . . »

Mais le cas de Roland n'était pas aussi simple. Il avait fait précéder son mémoire d'un *Avertissement* ou *Introduction* de quatre pages où chaque ligne était une blessure pour Holker, sans même qu'il fût nommé :

1° On signalait combien la fabrication du velours de coton était répandue en Angleterre, d'où résultait «une concurrence de travail et de prix, *sans laquelle la célébrité d'aucun établissement de ce genre ne saurait faire une époque marquée au coin de l'utilité publique*». (Cette épigramme en mauvais français visait directement la manufacture de Saint-Sever);

2° «On ne voit en France que quatre ou cinq manufactures très particulières de ce genre et les entrepreneurs soutiennent les velours qui en sortent à un prix si haut, qu'il en résulte une introduction considérable en contrebande de ceux d'Angleterre, etc.» (Donc le privilège de Holker est funeste à l'industrie nationale);

3° «Si le Gouvernement avait jugé à propos de rapprocher dans cette partie *l'intérêt particulier* de l'intérêt public, *ou que le zèle de quelqu'un eût prévenu le nôtre*, nous aurions depuis vingt-cinq ans, au lieu de trois à quatre cents métiers de velours cantonnés en trois ou quatre endroits du royaume, . . . des milliers de métiers de velours de coton.» (Même conclusion);

4° «Les ateliers de ces apprêts, où résident éternellement le silence et le mystère, longtemps impénétrables à la ruse et à l'argent même, restent encore inaccessibles à tout autre moyen. . . »;

5° *In cauda venenum :* un historique sommaire, à la fin de l'*Avertissement*, affirmait que «les frères Havard furent les premiers qui fabriquèrent des velours de coton à Rouen *avant 1740*»; que M. d'Haristoy avait repris, perfectionné leurs procédés et les avait pratiqués avec succès à Darnetal; que, de 1750 à 1752, un établissement pareil avait été fondé à Vernon; enfin que, «vers le même temps, *un calandreur de Manchester*, province d'Angleterre où les fabriques de ce genre sont très répandues, *échappé et fuyant, amena des ouvriers, ses parents et autres instruits dans cette partie; qu'il fut accueilli en France, où il a fait subitement une des fortunes les plus étonnantes du siècle. . .*».

Atteint dans son intérêt par la publication des procédés, profondément blessé dans son amour-propre par ces lignes dédaigneuses, le «calandreur de Manchester» fit lancer contre Roland une brochure enfiellée : *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland de La Platière, académicien de Villefranche*, etc., 46 p. (Bibl. de Lyon, fonds Coste, 353448). Son apologiste (nous avons dit plus haut que c'était probablement Brown, inspecteur des manufactures à Caen), énumérait tous ses titres à la gloire d'avoir été le véritable introducteur en France de la fabrication du velours de coton; puis, prenant Roland à partie disait : «. . . C'est à ce calandreur que notre héros [Roland] doit son état et son bien-être. . .

[1] *Réponse*, etc.

le sieur Roland rampait depuis six à sept années dans le bureau de Rouen, en qualité d'élève. M. Godinot, de l'épouse duquel il est parent, en était inspecteur en chef et sollicitait vainement M. de Trudaine d'employer son allié. Enfin il eut recours à M. Holker, dont le zèle surmonta la répugnance du magistrat, et le fit placer en qualité de sous-inspecteur à Lodève, en 17.., puis inspecteur à Amiens où il ne se fit pas aimer; de sorte qu'il eût été révoqué sans les sollicitations réitérées du calandreur[1]...» Tous les témoignages que nous avons rassemblés et produits dans les Appendices D et E prouvent qu'ici l'avocat de Holker ment sans scrupule.

Mais Holker ne s'en tint pas là. Il porta ses plaintes à l'Administration, à l'Académie des Sciences, à M. de Montigny qui, depuis trente ans, comme nous l'a appris Condorcet, était comme le protecteur de son industrie.

L'Administration, quoique peu bienveillante pour Roland, refusa d'intervenir.

L'Académie et M. de Montigny prirent partie pour Holker. On fut pourtant quelque peu embarrassé; comment blâmer «un ouvrage sérieux où l'on ne trouve rien contre personne; qu'une Compagnie savante et respectable [l'Académie des Sciences] a marqué de son sceau, fait imprimer sous son privilège, dont l'historique a été composé sur des notes fournies par les membres d'une autre Compagnie qui mérite également un grand respect [l'Académie de Rouen]». Ces notes, ajoute Roland, furent écrites de la main d'un des secrétaires de l'Académie de Rouen [l'abbé Deshoussayes] et envoyées par l'autre [M. de Couronne]; ce très digne homme de lettres s'est félicité de ce qu'elles aient pu être utiles à l'auteur; ces Messieurs ont lu son *Art;* l'Académie [de Rouen] lui en a fait faire des éloges et des remerciements», etc.

L'Académie des Sciences chercha un biais; le mémoire de Roland avait été approuvé par M. de Montigny en 1776; il venait encore de l'être en 1780, au moment de l'impression, par une commission qui comprenait, outre Montigny, Condorcet, Tillet et Fougeroux de Bondaroy. Mais les commissaires s'avisèrent ou que l'*Avertissement* qui faisait scandale avait été ajouté par Roland sans avoir passé sous leurs yeux, ou qu'ils avaient approuvé le tout sans se rendre compte des audaces qui y étaient cachées. Bref, ils jugèrent que cet *Avertissement* devait être supprimé, et M. de Montigny en écrivit à Roland, qui lui répondit, le 5 juillet 1781, par deux lettres, l'une officielle, destinée à être mise sous les yeux de l'Académie, l'autre personnelle pour Montigny. Nous croyons superflu d'analyser ici ces deux lettres, d'un ton très digne et d'un tour très habile en même temps (et où il semble bien que Madame Roland ait mis la main), mais qui n'apportent aucun élément nouveau dans la question; il suffira de donner la conclusion de la première: «Je suis pénétré de respect pour l'Académie; ses désirs sont des ordres; mais son intention n'est pas de me juger sans m'entendre, et j'ose espérer qu'elle ne désagréera pas l'explication que j'ai l'honneur de vous adresser. Puisqu'elle veut s'occuper de cette affaire, je ne puis que désirer qu'elle en ait toutes les pièces. Si, après les avoir lues, elle persiste dans son sentiment, je motiverai son avis, ses intentions, et je publierai ce qu'elle exigera».

En même temps, Roland envoyait copie de ces deux lettres à Fougeroux, à Tillet et à

[1] Cette brochure parut en juin 1781, comme on le voit par le début de la Réponse de Roland.

Condorcet. Il écrivait d'ailleurs à Fougeroux, le même jour : «Les faits de mon *Introduction*, tous constants, avoués, publics, dont j'ai la certitude et dont je donne la preuve, *tous étaient renfermés dans le manuscrit exposé sous les yeux de l'Académie*. Comment aurais-je supposé qu'il y eût rien d'offensant pour personne? Et si ce qu'on juge tel aujourd'hui a pu vous échapper, Monsieur, parce que, suivant l'observation de M. de Montigny, vous ne connaissiez pas M. Holker, comment le public en aurait-il été frappé, et qu'est-ce que ce peut être en soi?

«J'étais si peu fait pour rien soustraire aux yeux de l'Académie, et pour insérer dans l'ouvrage quoi que ce fût qu'elle n'eût approuvé, que j'ai relaté à la fin et scrupuleusement désigné les additions que j'avais faites à l'Art depuis son examen......»

Roland a beau protester de sa candeur, le mauvais tour joué à Holker n'en est pas moins visible : oui, tous les faits rassemblés dans son *Avertissement* étaient épars dans le mémoire que l'Académie avait eu sous les yeux; mais cet *Avertissement* lui-même, avec l'omission voulue du nom de Holker, avec la phrase méprisante sur «le calandreur de Manchester», y était-il? Ou bien, s'il s'y trouvait, avait-il échappé à M. de Montigny? C'est ce que nous n'avons pu démêler.

Dans une lettre datée du 20 juillet, à M. Tillet, Roland prend condamnation, et préfère supprimer son *Avertissement* que d'y retoucher quoi que ce soit : «Que des *considérations particulières* fassent trouver bon de le supprimer, je ne prétends point juger ces considérations; qu'on supprime en effet, je ne m'en soucie nullement et je m'en inquiète aussi peu. Des changements, un carton, etc...., pourraient ne satisfaire personne, ce qu'on éviterait en ôtant cette Introduction; c'est un feuillet à déchirer. Rien au monde assurément ne me ferait dire autre chose que la vérité; mais que l'on s'oppose à sa publicité, c'est ce qui me m'importe en aucune façon, pour un fait de cette nature...».

En somme, l'*Avertissement* fut supprimé dans les exemplaires qui n'étaient pas encore en circulation. Roland n'en avait pas moins fait sa retraite en bon ordre. Il portait, en outre, à Holker, deux coups droits : 1° en publiant, fin juin 1781, au moment même où il allait avoir à se débattre avec l'Académie, une vive riposte : *Réponse à la lettre d'un soi-disant citoyen de Villefranche*. (On voit en effet, par sa lettre du 5 juillet à M. de Montigny, que cette *Réponse* avait déjà paru à cette date); 2° en laissant imprimer, en octobre 1781 — probablement par son ami M. Baillière, le chimiste rouennais — deux lettres sanglantes contre le puissant manufacturier de Saint-Sever.

La première de ces lettres, datée du 15 septembre, était intitulée : *Première lettre de M. D. B., membre de l'Académie de Rouen, à M. A. D. C., de l'Académie des Sciences de Paris*. Les initiales D. B. désignent certainement Denis Baillière. Mais nous ne voyons, parmi les membres de l'Académie des Sciences, que Condorcet (Jean-*Antoine*-Nicolas), à qui les initiales A. D. C. puissent convenir. Baillière voulait-il le compromettre dans la querelle?

Cette lettre, dont nous avons déjà extrait l'apologie de Roland et quelques diatribes contre Holker, se termine, en réponse au manufacturier de Rouen, — qui se vantait que l'Académie avait ordonné la suppression de l'*Introduction*, qu'il en avait en poche l'aveu écrit et signé de M. de Montigny lui-même, — par ces lignes railleuses :

«Nous voyons, en effet, qu'on a supprimé l'*Introduction*; mais le rapport des commis-

saires reste; il est aussi signé de M. de Montigny, et ce rapport est principalement fait sur l'*Introduction;* il en rapporte la plus grande partie, souvent dans les mêmes termes; comment accorder toutes ces choses?...»

L'autre lettre, datée du 25 septembre, est intitulée : *Deuxième lettre, réponse à la précédente, par M. A. D. C.* Ici, les initiales A. D. C., si vraiment on avait voulu par là désigner Condorcet, sont une manœuvre peu honnête. En tout cas, c'est une pure fiction, car la pièce est évidemment du même style, du même auteur que la précédente. Elle est d'une rare insolence : «Il faut mentir pour faire fortune; il faut beaucoup mentir pour la faire considérable; et le sieur Holker roulerait encore sa calandre, s'il n'eût excessivement menti...».

Le libelliste soutient d'ailleurs que l'Académie n'a pas ordonné la suppression de l'*Introduction;* c'est Roland qui, de lui-même, par égard pour quelques membres, l'a fait disparaître, «et ce n'est qu'à la modération de son caractère et à l'honnêteté de son âme qu'on doit la fin de cette affaire, à vrai dire très ridicule».

«...Croyez encore moins à ce prétendu certificat de M. de Montigny, qui porte, dit Holker, que *cet académicien a signé ce qu'il n'a point vu, qu'il n'a point vu ce qu'il a signé.* Quoi! il n'a pas lu son rapport, qui fait une plus longue mention de cette *Introduction* que de tout le reste! Introduction et rapport copiés mot pour mot, jusqu'à l'histoire du «calandreur de Manchester» dans le *Journal des savants* du mois de février, mars ou avril de cette année... Qu'a-t-on fait pour «le calandreur», en supprimant l'*Introduction* et en laissant subsister le rapport, si ce n'est de la faire deviner et de faire chercher la raison de sa suppression? D'ailleurs, la supprimera-t-on de trois cents exemplaires déjà répandus, et qui par là-même seront recherchés dans les ventes? La supprimera-t-on dans les éditions étrangères? On s'en gardera d'autant mieux qu'on l'a supprimée dans celle de Paris. Supprimera-t-on l'histoire du «calandreur de Manchester» dans deux ou trois mille exemplaires du *Journal des savants?* Et Holker n'est-il pas bien avisé de dire à tout le monde que c'est lui qui fut ce calendreur?»

Puis l'invective continue : ...«Je ne m'étonne plus de ce qu'on écrivait de Rouen, dans le temps, que nos gentilshommes, indignés, voulaient demander des lettres de roture, quand on lui en accorda de noblesse...».

Le libelle se termine naturellement par un éloge de Roland : «... Il est laborieux, instruit, il a le cœur honnête, et il s'est indigné d'être détourné pour des bêtises».

Il semble bien que, finalement, Holker n'ait pas eu la galerie pour lui. Mais son ressentiment pesa pendant plusieurs années sur la carrière de Roland. Nous en trouvons, dans les lettres de celui-ci, les traces trop visibles :

Il a écrit à sa femme, de Paris, le 14 novembre 1781 : «M. Lanthenas avait vu hier M. Tillet. Il lui avait dit que j'arrivais le jour même, ce qui me met dans le cas, avec quelque autre raison, de ne pas rendre public de sitôt l'écrit que tu sais. Je l'enverrai toujours à la première occasion, mais pour ne paraître que vers le temps de mon départ d'ici, où l'on y adressera ceux qui y sont destinés». Il s'agit évidemment de la brochure intitulée : *Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781*, et contenant d'abord les deux libelles de Baillière, puis les quatre lettres de Roland à MM. de Montigny, Fougeroux et Tillet, que nous avons analysées plus haut.

Le 18 novembre 1781 : «... M. Tolozan, le seul que j'ai vu des Intendants du commerce, m'a fait une vespérie du diable de l'affaire de H. et du ton de ma correspondance. Il m'a dit que H. avait eu tort d'écrire; que, s'il ne l'avait pas fait, il aurait bien trouvé le moyen de lui faire rendre justice; mais qu'ayant voulu se la faire, il avait perdu le droit de la demander; mais que j'avais tort, etc... A quoi je ne suis pas toujours resté muet, excepté quand il m'a dit que je n'avais rien de mieux à faire qu'à me raccommoder avec lui, et encore lorsqu'il m'a répété un moment après qu'il faudrait bien encore qu'il nous raccommodât : muet à tout cela. Puis il a beaucoup tiraillé sur les inspecteurs qui étaient des académiciens, qui écrivaient, etc.; que cela ne convenait point à l'Administration, et qu'elle trouverait bien le moyen de les en empêcher, etc. Il a cité, comme ainsi malavisés, Desmarets, Brisson et moi. Je crois, en effet, qu'il n'en accusera guère d'autres d'être de quelque Académie, et d'écrire. Tu juges que, dans ces circonstances, je ne répandrai pas l'écrit... »

Le 22 novembre : «Au sujet de l'affaire de Holker sur laquelle M. Tolozan avait tant pris feu, M. de Montaran fils m'a dit de quoi il se mêlait, que Holker avait voulu que l'Administration s'en mêlât, et qu'elle n'avait pas voulu, et qu'il fallait laisser tout cela là. Le père ne paraît en tenir aucun compte».

Le 26 novembre, il écrit qu'il a vu un autre Intendant du commerce, Blondel, et qu'il n'a été question que d'affaires d'administration, «et nullement de celle de Holker...»; et un peu plus loin : «Hier, au dîner de Panckoucke étaient beaucoup de gens de lettres, Suard, etc... Vint après M. de Condorcet, à qui je parlais de mon affaire: «Tout cela est «oublié, me dit-il, il n'en est plus question...».

Le 31 décembre : «... Je pense que c'est du calandreur que tu veux me parler; s'il bouge, tu sais que j'ai réponse à qui va là; je ne le rate pas». Il semble que la brochure fût toujours tenue en réserve.

Le 2 janvier 1782, Roland écrit qu'il a rencontré M. de Montigny à une séance du Musée, qu'il y a eu échange de politesses... «Tu penses bien qu'il n'a été question de rien relativement à l'affaire; j'irai le voir, bien plus résolu de lui répondre très net sur l'article, s'il m'en parle...»

Du 7 janvier : «J'ai été chez M. de Montigny; je lui ai fait mon offrande [des *Lettres d'Italie*]; nous avons causé. Il m'a beaucoup remercié de ma galanterie; il n'a pas été question de Holker.»

Du 28 janvier : «Je sors de chez M. Fougeroux, où je me suis présenté avec autant d'assurance que de politesse; il m'a paru un peu embarrassé d'abord; je l'ai mis à son aise de manière à ne pas lui laisser ignorer que j'y étais. Nous avons beaucoup causé de l'Italie, de l'Encyclopédie, sciences et arts. Au diable s'il a touché la corde de l'affaire de Holker...».

Du 1er février : «... J'en étais à ces réflexions [il vient d'entretenir sa femme de ses projets de retraite], lorsque le sieur Holker est entré dans le bureau [du Contrôle général] où je viens de recevoir ta lettre et où je t'écris; je l'ai salué froidement et j'ai continué; il a passé près de la cheminée; je lui tournais le dos; il a parlé de ses affaires; il va à Beauvais, Amiens, Abbeville, etc... Puis il a dit qu'il était enrhumé, qu'il ne se portait pas bien, et a ajouté : «M. Roland a l'air d'avoir été aussi malade». Je n'ai rien répondu; écri-

vant toujours, j'avais l'air de ne pas entendre; il a répété plus haut; j'ai dit que j'étais fort enrhumé; à quoi il a répondu qu'il fallait nous rétablir, parce que nous avions à raisonner de quelque chose ensemble, et sur-le-champ il a parlé de ses bons témoignages pour M. Godinot et pour moi, etc.; que c'était ce f. b. de Brown. Finalement, tout en parlant, sans rien articuler, il est sorti en me disant qu'il ne me pardonnait pas encore. Tout cela avait été dit rapidement, en peu de mots mal exprimés, sans donner à personne le temps de rien dire, sans que personne ait rien dit. Lui parti, ces Messieurs en ont raisonné avec moi, d'où il a résulté que c'était affaire entre nous, à laquelle il paraît que personne autre ne met aucun intérêt. J'ai entendu qu'il disait, avant qu'il fût question de nos misères, que son fils devait revenir en France au mois d'août prochain... ».

Madame Roland s'inquiète de cette rencontre, mais l'inspecteur s'empresse de la rassurer (6 février) : «Je t'ai raconté cette histoire comme je l'aurais fait d'une scène de comédie... Va, mon amie, ni le père, ni le fils, ni personne de la séquelle n'est redoutable... ». Puis, en recevant une lettre très effrayée (voir Correspondance, 4 février), où elle se tourmente de voir Holker sur la route d'Amiens, il lui écrit encore (7 février) .... «Holker! Eh bien, Holker, marchand de toutes choses où il y a à gagner, s'en va voir et acheter des marchandises pour faire passer aux Américains. Que veux-tu qu'ils me fassent, ou que je craigne? Je redoute uniquement tes terreurs et nullement toute cette séquelle, que je méprise trop, et à laquelle je ne songe que parce que tu me la rappelles... ».

Nous ne voyons pas, en somme, à quelle date précise fut lancée la brochure imprimée depuis octobre 1781. Ce dut être dans le cours de 1782. Finalement, la querelle s'assoupit peu à peu; nous ne rencontrons plus le nom de Holker dans la correspondance de Roland ou de sa femme que très incidemment, par exemple le 19 avril 1784, où elle raconte que l'Intendant Tolozan, dans l'audience qu'elle a eue de lui, en a dit encore un mot en passant, et le 4 mai 1786, où elle annonce la mort de leur ennemi.

§ 3. Le Dictionnaire des manufactures.

La grande *Encyclopédie* dont Diderot et d'Alembert avaient dirigé la publication, de 1751 à 1780, avait l'inconvénient d'être disposée par ordre alphabétique. Les *Tables* qui remédiaient dans une faible mesure à ce désordre des matières (2 vol., 1780) avaient à peine paru qu'un éditeur entreprenant, Panckoucke, résolut de refondre l'œuvre en la disposant par ordre de matières et en profitant de la circonstance pour remettre toutes les parties techniques au courant des progrès des sciences. C'était, en somme, une série de dictionnaires spéciaux à donner, sous le titre de : *Encyclopédie méthodique par ordre des matières*. L'œuvre, commencée par Panckoucke en 1782, continuée par son associé Agasse, et terminée seulement en 1832, un demi-siècle après, est un formidable monument de 166 volumes in-4°, avec 51 volumes de planches.

Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798), imprimeur, libraire, éditeur, homme de lettres, beau-frère de Suard, propriétaire du *Mercure de France* depuis 1778 et de plusieurs autres journaux, lanceur d'affaires hardi, aimable et heureux, fondateur du *Moniteur* en 1789, est le premier en date des grands éditeurs modernes. Garat, dans ses *Mémoires historiques*

sur la vie de M. Suard, t. I, p. 268-278, décrit, avec d'intéressants détails, cette maison[1] ouverte à tous les gens de lettres, à tous les savants, à toutes les idées.

Panckoucke demanda à Roland, mis en vue par les *Arts* qu'il venait de faire paraître, de se charger, dans l'*Encyclopédie méthodique*, du *Dictionnaire des manufactures, arts et métiers*. Leur traité, dont le texte se trouve au ms. 9532, fol. 142-143, est du 31 décembre 1780[2]. L'ouvrage devait comprendre 2 volumes in-4°. Les droits d'auteur étaient fixés à 24 livres par feuille, prix modeste (3 francs la page). Nous calculons qu'à ce compte le 1er volume de Roland a dû lui rapporter 2,376 livres. Le traité est signé de Roland et de Panckoucke, et approuvé par les deux associés de celui-ci, Deveria, de Paris, et Plomteux, de Liège.

Roland se mit à l'œuvre aussitôt, et sa femme l'y aida activement, pour copier, extraire, résumer, mettre au net, etc. Toute la Correspondance de 1781 à 1783 est pleine de détails là-dessus, et on peut voir encore, au ms. 9532, forces notes de l'écriture de Madame Roland.

Les deux volumes convenus parurent en 1784 et en 1785. Mais, par une circonstance que nous ne nous expliquons pas, et qui tient sans doute à ce que l'*Encyclopédie méthodique* se publiait par livraisons, c'est le second volume qui porte la date de 1784, tandis que le premier est daté de 1785.

A ce moment-là, intervient un nouveau traité. Comme il arrive toujours en pareil cas, le travail s'était allongé sous les doigts de l'écrivain; tout n'avait pu entrer dans le cadre convenu, un troisième volume devenait nécessaire. Le 31 août 1785, Roland et Panckoucke signaient à cet effet une nouvelle convention (ms. 9532, fol. 172-173). Le nouveau volume devait traiter : 1° des peaux et cuirs; 2° des huiles et savons; 3° de la teinture. C'est sans doute à ce moment-là qu'il faut placer la lettre n° 560 de la Correspondance.

Les droits d'auteur étaient triplés (72 livres par feuille, c'est-à-dire 9 francs par page), probablement en raison de la prospérité de l'entreprise et de la notoriété plus grande de l'écrivain.

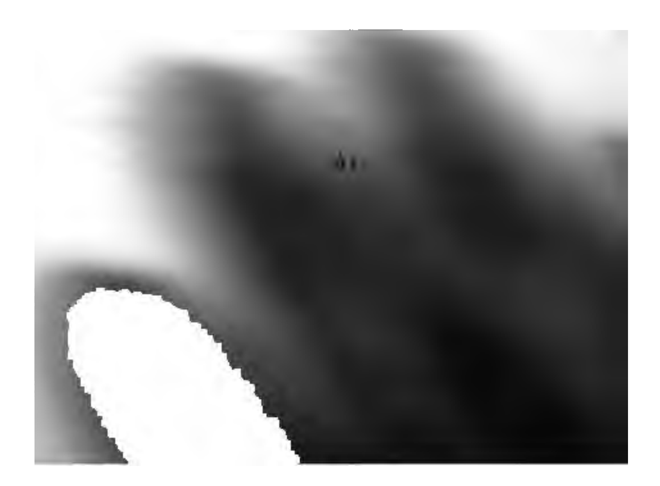
La préparation de ce volume occupa Roland pendant bien des années. La Correspondance nous le montre harcelant sans cesse son ami Bosc pour des renseignements sur ces sujets avec lesquels il était moins familier qu'avec ceux dont il avait traité d'abord. D'autre part, le travail lui devenait moins facile et la matière échappait de nouveau à ses doigts; ce troisième volume ne renferme qu'une partie du programme prévu au traité. Le *Discours préliminaire* par lequel il s'ouvre est bien de 1786, mais l'œuvre ne fut achevée qu'en 1790 (c'est la date que porte le titre du volume), et certaines parties, telles que *la pelleterie*, à laquelle Roland travaillait encore à l'automne de 1791, ne furent même imprimées qu'en 1792 (t. III, p. 493).

Nous ne pouvons songer ici à extraire du *Dictionnaire* de Roland la liste de ses collaborateurs bénévoles, dont il cite consciencieusement les noms; elle serait par trop longue. Qu'il suffise de dire que, depuis M. de Montaran lui-même, qui lui fournit des mémoires sur les toiles, depuis ses collègues Lô des Aunois à Sedan, Taillardat de Saint-James en Champagne, de

(1) Rue des Poitevins, hôtel de Thou. — (2) Voir au ms. 9532, fol. 145-155, quatre lettres de Roland à Panckoucke, des premiers mois de 1781.

Châteaufavier à Aubusson, jusqu'aux grands manufacturiers, comme Flesselles, Delamorlière, de Wailly à Amiens, etc., jusqu'à de simples maîtres ouvriers, comme Thierry, Troussier, etc., à Paris, les concours à sa grande entreprise de vulgarisation industrielle furent nombreux et presque toujours désintéressés. Répandre partout, sans restriction, au profit de tous, la connaissance des procédés de travail, voilà ce que voulait Roland envers et contre les manufacturiers privilégiés et leurs protecteurs.

Rien n'est plus fatigant, d'ailleurs, que la lecture de ses trois in-quarto (en dehors même, bien entendu, des descriptions techniques). Ce grand travailleur ne savait pas composer. A chaque instant, ce sont des notes, des renvois, des digressions, des retours personnels, des rectifications, des allusions à des faits qui semblent étrangers au sujet : on s'y perd. Néanmoins tous ces hors-d'œuvre sont, précisément pour cela, précieux pour l'historien. Ils permettent, — rapprochés du *Mémoire des services*, — de reconstituer la vie obscure de Roland avant la Révolution.



Appendice H.

LES ACADÉMIES.

Un des faits les plus caractéristiques du XVIII[e] siècle, c'est la multiplication et l'activité intellectuelle des Académies provinciales. Il ne peut être question ici de tenter même une simple esquisse de ce mouvement; mais il y a intérêt, après l'avoir sommairement défini, de montrer la part que Roland y prit.

Cinq ou six de ces Académies dataient déjà de la fin du XVII[e] siècle, et parmi elles une mention spéciale est due à la modeste Académie de Villefranche-en-Beaujolais, fondée en 1679 sous le haut patronage du duc d'Orléans, seigneur apanagiste de la petite province. Mais, au XVIII[e] siècle, l'entraînement devient général; presque chaque province veut avoir la sienne; de 1703 (Bordeaux) à 1784 (Orléans), nous en voyons surgir plus de vingt. Au début, ce n'était souvent que des assemblées littéraires privées. Mais la royauté les mit bien vite sous sa main, en leur octroyant des lettres patentes qui leur conféraient à la fois des privilèges et des obligations. Aussi était-ce presque toujours le 25 août, jour de la fête de Saint-Louis, qu'elles tenaient leur séance publique annuelle.

Il faut noter aussi que la plupart s'appelaient «Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts». Les Sciences y avaient la première place, et les Arts, c'est-à-dire les Sciences appliquées, étaient une de leurs principales préoccupations. A Rennes, on s'intitulait «Société d'agriculture, de commerce et des arts»; à Orléans, «Société royale de physique, d'histoire naturelle et des arts». On voit que rien ne ressemblait moins aux frivoles Académies de la décadence italienne. Il se créait d'ailleurs, parallèlement, surtout dans la seconde moitié du siècle, des «Sociétés d'agriculture» (Lyon, Rouen, etc.).

On proposait des prix, quelquefois sur des sujets de littérature, de philosophie et de morale (comme à Dijon en 1749), mais souvent aussi pour des recherches scientifiques. La poussée économiste pénétrait là comme ailleurs.

Presque partout, ces Académies créaient auprès d'elles des établissements d'enseignement supérieur et professionnel à la fois, pour suppléer à l'insuffisance des Universités décrépites: à Rouen, une école de mathématiques; à Dijon, des cours de botanique, de chimie (que professait Guyton de Morveau), de matière médicale, d'anatomie, d'astronomie; à Amiens, des cours de botanique, de chimie, puis de meunerie et de boulangerie! etc.

Roland, originaire de Villefranche-en-Beaujolais, où son frère Dominique était académicien depuis 1752, élève et lauréat, dès 1759, de l'École de mathématiques fondée par l'Académie de Rouen, aspira toute sa vie à faire partie du plus grand nombre d'Académies possible; la part faite à l'ambition, il faut reconnaître que c'était un moyen d'étendre ses relations scientifiques, car toutes ces Académies correspondaient volontiers entre elles. Il semble bien qu'elles étaient plus vivantes que ne le sont, en général, les Sociétés analogues existant aujourd'hui dans nos provinces.

I. C'est sans doute dans son voyage en Italie qu'il se fit recevoir membre de la Société des Arcades de Rome. Ses *Lettres d'Italie*, publiées en 1780, portent en titre : «par M. ****, de plusieurs Académies de France et des *Arcades de Rome*».

On trouve d'ailleurs aux *Papiers Roland* (ms. 6243, f° 82) une note succincte sur l'histoire de cette Académie.

II. En 1779, nous le trouvons membre associé de l'Académie de Villefranche. (*Alm. du Lyonnais*, art. de Villefranche.) Ce titre d'associé était le seul auquel il put alors aspirer, ne résidant pas.

III. En 1780, il figure parmi les *associés à adjoints* de l'Académie de Rouen. (Il y avait, dans cet ancien régime si hiérarchisé, des catégories infinies. Ainsi, à Rouen, on comptait des académiciens titulaires, des associés libres, des adjoints, des associés à adjoints!)

IV. Déjà, sur la liste de l'Académie de Rouen, il était mentionné comme membre d'une des Académies de Paris. Il était effectivement, sans doute pour ces mémoires dont M. de Montigny avait été plusieurs fois rapporteur, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Mais nous ne saurions dire à quelle époque il obtint ce titre, le plus sérieux de tout son bagage académique. En tout cas, on ne peut guère le lui contester; lorsqu'il devient membre de l'Académie de Lyon, il prend le titre de «correspondant des Académies des Sciences de Paris, Turin et Montpellier». (*Alm. du Lyonnais*, 1786, art. Académie de Lyon.) Cela résulte d'ailleurs : 1° de sa lettre au roi de Prusse, du 25 décembre 1781 : 2° de sa lettre à Osterwald, du 6 septembre 1781, deux documents dont nous allons parler plus loin; 3° de son *Mémoire des services*, de 1781.

V. Vers la même époque, il fut de l'Académie des Sciences de Montpellier. Peut-être avait-il noué des relations avec elle dès l'époque de son séjour comme sous-inspecteur à Lodève, de 1764 à 1766. Quoi qu'il en soit, il écrit à Osterwald, le 6 septembre 1781 : «Je suis, comme vous le savez et le voyez, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de sa sœur, la Société royale des Sciences de Montpellier, et associé de plusieurs autres». C'était, en effet, une compagnie considérable : «Le Roi l'a mise toujours sous sa protection et a voulu qu'elle ne fît qu'un seul et même corps avec l'Académie des Sciences de Paris». (*Alm. royal* de 1786, p. 537.)

VI. Il espéra un moment être nommé membre de l'Académie de Berlin, et s'avisa de s'adresser, pour cela, au banneret Osterwald, imprimeur à Neufchâtel (alors principauté prussienne), avec lequel nous l'avons vu (Appendice G, § 3) en relations suivies. Il lui écrivit la lettre suivante (ms. 6243, fol. 130) :

M. le Banneret Osterwald, à Neufchâtel, en Suisse.

Amiens, le 6 septembre 1781.

Si cela se peut, mon très cher Monsieur, sans qu'il vous en coûte et sans que cela vous compromette, vous m'obligerez sans doute. Voici ce dont il est question : je suis, comme vous le savez et

le voyez, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de sa sœur, la Société royale des Sciences de Montpellier, et associé de plusieurs autres; ce ne serait plus chose difficile de l'être de plusieurs autres encore en France; mais je voudrais tenir à quelques-unes dans l'étranger; et, entre nous, je serais flatté que celle de Berlin fût du nombre. J'ai, comme vous le savez, mes *Arts*, que vous avez quelque intérêt à faire valoir, dont les papiers publics et surtout le *Journal des savants* ont parlé avec beaucoup d'éloges, et qui, je le sais, se vendent très bien avec avantage pour le libraire; j'avais un discours sur l'éducation des moutons et la culture des laines. J'ai encore, dans le *Journal de physique*, de cette année, une lettre sur les teintures, qui n'est pas sans intérêt; on imprime, et dans quinze jours l'édition sera enfin finie, le dernier des 6 volumes in-12 de mon *Voyage d'Italie*, que, par parenthèses, on traduit à mesure en anglais. Je suis chargé, et je m'en occupe, de toute la partie des manufactures dans l'Encyclopédie par ordre de matières, dont vous verrez dans peu le prospectus, et j'ai composé le discours que je vous envoie pour être mis en tête de la suite des traités, au mot *manufactures*.

Je me suis aussi proposé de décrire l'Art du tourbier, et j'en ai préparé les matériaux par beaucoup de recherches contenues au deuxième mémoire ci-joint. Faites-moi le plaisir de faire passer ces mémoires, avec recommandations, à quelques Académies. Faites faire les copies et autres frais nécessaires, à ma charge, comme de raison...

Puis il jugea nécessaire d'écrire directement au roi de Prusse lui-même. Son brouillon (ms. 6243, fol. 59-60), daté d'Amiens, 25 décembre 1781, est de l'écriture de sa femme; il n'y a de lui que des corrections marginales. La Correspondance nous prouve d'ailleurs que la lettre est bien d'elle (voir lettres 20 et 21). Elle est curieuse et vaut d'être publiée :

Au Roi de Prusse.

Amiens, le 25 décembre 1781.

SIRE,

J'ose m'adresser à Votre Majesté pour solliciter une faveur dont le désir m'est inspiré par mon admiration pour sa personne.

Persuadé que les favoris de la gloire en sont aussi les dispensateurs, et que celle qui résulte de l'approbation d'un grand homme est une des plus flatteuses, j'ambitionne d'être admis dans cette compagnie savante qui fleurit sous votre protection et doit son éclat à vos lumières.

Si l'amour des connaissances n'était pas un rapport qui fît correspondre ceux qu'il transporte, malgré la distance des rangs; si le philosophe n'égalait en vous le Prince et ne faisait voir l'homme dont l'espèce s'honore dans le souverain qu'on doit respecter, j'aurais cru ma démarche inutile, ou plutôt, je n'aurais pas songé à la faire. Mais la réunion de la supériorité personnelle aux grandeurs ne fut jamais plus complète et plus propre à donner cette confiance qui, en élevant l'âme, fait le plus bel éloge de celui qui l'inspire.

Je ne dois pas ces sentiments aux seuls témoignages de l'histoire: j'ai vérifié ceux-ci par mes yeux; j'ai considéré les prodiges du génie dans la sagesse d'une administration qui porte son empreinte et dont les effets m'ont frappé de toutes parts, en parcourant les États de Votre Majesté, en 1775[1]. Je visitai, dans ce même temps, plusieurs membres de l'Académie de Berlin, MM. Bitobé[2], Béguelin[3], Pernety[4], etc., auxquels j'étais adressé par quelques-uns de celle de Paris, et

[1] Voir à l'Appendice précédent le récit de ce voyage.

[2] *Sic*, Bitaubé (1732-1808).

[3] Béguelin (1744-1789), directeur de l'Académie.

[4] Pernety (1716-1801).

rticulièrement recommandé à M. Formey[1] par l'un de ses confrères, j'assistai à des séances de corps illustre.

Avide d'instruction et dévoué particulièrement à l'étude des Arts, j'avais pour objet d'examiner ur état dans les diverses parties de l'Europe; le résultat de mes observations, consigné dans beauup de mémoires particuliers, est aussi publié en partie dans quelques ouvrages dont l'un traite l'éducation des troupeaux et de la culture des laines. Pénétré de l'esprit qui porte l'Académie des iences de Paris à encourager la publication des Arts pour l'extension des connaissances et l'utilité nérale, j'en ai décrit différents qui font partie de cette belle collection; on les traduit actuellement allemand et on les réimprime dans les États de Votre Majesté. J'ai de nouveaux cahiers au rapprt de la même Académie qui, sur les premiers, m'a pris au nombre de ses correspondants; et je aite l'immense partie des manufactures dans la nouvelle Encyclopédie par ordre des matières.

Des contrées que j'ai visitées, l'Italie, que son heureux climat, ses antiquités précieuses, ses efs-d'œuvre dans tous les genres rendent singulièrement intéressante, me présentait les objets les us variés et les plus propres à fixer l'attention des observateurs.

Les riches montagnes de la Suisse, les plaines fertiles de la Lombardie, Venise, originale par son ouvernement, aimable par ses mœurs; Bologne, savante et renommée; Florence, offrant encore les onuments de la grandeur et du goût des Médicis; Rome, inépuisable dans ses trésors; Naples, déliieuse par sa température, imposante par son Vésuve; la Sicile, où l'histoire naturelle, les débris de oute espèce devraient attirer plus de voyageurs; Malte enfin, où l'espèce est si belle et la trempe xcellente, furent tour à tour le théâtre de mes courses et celui de mes observations, ainsi que la ulture, les productions, le commerce, les arts, les mœurs, le langage, la poésie, les spectacles, etc. t l'influence du gouvernement sur toutes ces choses.

J'ai publié ce qui m'en a paru remarquable dans six volumes de *Lettres* qui viennent de paraître.

Heureux si ces divers ouvrages étaient jugés par Votre Majesté estimables et utiles, je croirais lors avoir un titre pour obtenir la distinction que j'envie à cause de la main de qui seule j'aimeais à la tenir.

Dans tous les cas, ce sentiment sera mon excuse, et j'aurai goûté la satisfaction de témoigner à elui qui l'excite une admiration trop méritée pour qu'elle soit suspectée de flatterie, vice dont j'auais honte, mais qu'il n'appartient pas à tous les Princes de faire éviter aussi sûrement dans toutes es expressions que leur élévation exige.

Puisse Votre Majesté agréer cet hommage d'un homme simple, libre et vrai, qui justifie tous es noms en se disant avec le plus profond respect,

Sire, de Votre Majesté, etc., etc...

Pourquoi Roland n'aurait-il pas été de l'Académie de Berlin? Le littérateur Sélis venait bien d'y être admis. Le 30 décembre 1781, Madame Roland écrivait à son mari : «Sais-tu que M. de (*sic*) Sélis est nouvellement admis au nombre des associés étrangers de l'Académie de Berlin par Sa Majesté prussienne, à laquelle il avait envoyé ses ouvrages?»

Faut-il croire que Frédéric II ne trouva pas assez de *Sire* et de *V. Majesté* dans la lettre, ou bien que les titres invoqués parurent insuffisants? Toujours est-il que Roland ne fut pas académicien de Berlin, car nulle part il n'en prend le titre.

VII. Roland avait été plus heureux auprès de la «Société économique», de Berne, avec laquelle il avait pu nouer des relations lors de ses divers voyages en Suisse (1769, 1773,

[1] Formey (1711-1797), secrétaire perpétuel de l'Académie.

1776). (Voir *Voyage d'Italie,* t. I, première lettre, p. 100.) Il en était dès 1781 : «La Société économique de Berne m'a nommé au nombre de ses honoraires» (*Mém. de services,* 1781). (Cf. *Voyage en Suisse,* éd. Champagneux, III, 315 : «La Société économique de Berne renferme, il est vrai, des hommes de mérite et quelques personnes instruites; mais elle imprime peu. Ses travaux languissent faute d'émulation et du concours qui la fait naître».)

Toutefois il semble qu'il y ait eu, là aussi, des degrés à franchir et que Roland, d'abord admis comme honoraire, soit entré plus tard dans une catégorie d'ordre plus élevé, car on trouve au ms. 6243, fol. 133, un brouillon de sa main, daté d'Amiens, le 4 septembre 1782, adressé à «M. le Président ou le Secrétaire de la Société économique de Berne», où il remercie «de son admission» en termes dithyrambiques.

VIII. En 1783, il fut nommé «associé non résidant» de l'Académie de Dijon. Nous avons (ms. 6243, fol. 102) sa lettre de remerciements, du 12 décembre 1783, «à M. Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon» [1].

IX. En 1784, il fut élu correspondant de l'Académie de Turin. Nous avons la lettre, datée d'Amiens, 10 juin 1784 (ms. 6243, fol. 118), où il remercie «M. de Saluces, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Turin», pour son élection de membre correspondant, et lui adresse ses *Lettres d'Italie.*

Sur le même folio, est une lettre de lui «à M. le chevalier Lamanon», contenant des remerciements pour le même objet. Il lui rappelle «notre trop courte connaissance à Paris» et lui parle de «notre ami commun, M. d'Antic». Il le charge en même temps d'offrir à l'Académie ses *Arts,* son mémoire sur les troupeaux, et ses *Lettres d'Italie.*

Nous avons aussi (fol. 118) la réponse du chevalier de Lamanon :

Turin, le 23 juillet 1784.

Vous ne devez, Monsieur, qu'à votre mérite la place de correspondant que l'Académie vous a donnée et vous auriez eu celle de membre s'il y en eût eu de vacante. Je vous remercie du beau présent que vous voulez bien me faire de votre *Voyage en Italie.* Je ne puis vous offrir en échange que quelques observations minéralogiques, si vous en faites une seconde édition. Les personnes impartiales trouvent que le bon Piémontais qui vous a critiqué n'est qu'un sot, et vous le reconnaîtrez vous-même en lisant sa brochure que je vous envoie [2]. Les sciences sont cultivées à Turin, mais n'y sont pas en honneur; cela tient à la constitution du gouvernement.

Je vois avec plaisir que vous vous rapprochez de la Provence, cela me mettra à même de cultiver plus facilement votre amitié que je suis jaloux d'acquérir et de conserver.

M. l'Ambassadeur de France [3] me charge de vous faire bien des compliments. Il m'a beaucoup fait l'éloge de Madame de La Platière; il y a si longtemps que je l'entends louer partout que, sans

[1] Hugues Maret (1726-1786), médecin, professeur aux cours publics fondés par l'Académie, père du publiciste qui devint, sous l'Empire, duc de Bassano.

[2] Nous ne savons rien de ce «bon Piémontais» et de sa brochure. Bosc, en transmettant à Roland cette lettre, a écrit au verso : «Je garderai l'ouvrage critique du Piémontais pour vous en régaler à votre arrivée».

[3] M. le baron de Choiseul. Nous avons déjà

avoir l'honneur de la connaître, je suis à demi amoureux d'elle, je vous en fais la confidence, ne me trahissez pas et faites-lui agréer les assurances de mon respect.

Je vais partir pour les Alpes et n'ai que le temps de vous dire adieu.

Le chevalier DE LAMANON.

C'est par Bosc, comme on le voit (cf. lettre 151), que Roland avait été mis en relation avec M. de Saluces et M. de Lamanon. Nous ne savons rien du premier. Quant à l'autre, Robert-Paul de Lamanon, c'était un naturaliste provençal, né à Salon en 1752, qui s'embarqua avec Lapérouse en 1785 et fut massacré le 10 décembre 1787 dans une descente à l'archipel des Navigateurs.

La collection Étienne Charavay possédait une jolie lettre de lui à Bosc, datée de Mont-Dauphin, le 28 septembre 1784. Faujas de Saint-Fond était leur ami commun. Il existe, dans la collection Beljame, neuf lettres adressées à Bosc, en 1787 et en 1788, par Auguste-Paul de Lamanon, frère de l'infortuné naturaliste et naturaliste lui-même. Nous présumons qu'il faut l'identifier avec «le citoyen Paul Lamanon», qui, en août 1793, s'offrait à la Convention «pour diriger les aérostats contre les ennemis de la République». (Guillaume, II, 281, 284.)

X. Nous ignorons à quelle époque Roland fut de l'Académie de Marseille. Il en était déjà en 1785. (*Alm. de Lyon*, ann. 1786, art. Lyon, Académie.)

XI. En 1787 (*Alm. de Lyon*), il était «de l'Académie et Institut de Bologne».

XII. En 1788 (*ibid.*), il est de l'Académie de Bordeaux.

XIII. Dès son retour en Beaujolais (1784), il fait changer son titre d'*associé* à l'Académie de Villefranche en celui d'académicien ordinaire.

XIV. Il avait déjà entrepris le siège de l'Académie de Lyon. Une lettre adressée par lui, de Paris, le 10 janvier 1782 (ms. 6243, fol. 99-100), à M. de La Tourette, secrétaire de cette Académie, fait allusion à un ajournement qu'il avait subi. Mais le 30 novembre 1784, après son retour au pays natal, il fut nommé, sur la recommandation de son ami, le savant astronome Dezach, membre *associé* (*Registres de l'Académie*), seul titre auquel il pût encore prétendre, ne résidant pas à Lyon. C'est ce que veut dire Madame Roland, en forçant d'ailleurs l'expression, lorsqu'elle écrit à Bosc, le 20 décembre suivant : «L'Académie de Lyon l'a mis au nombre de ses *titulaires*... ».

C'est seulement le 3 mai 1785 que, ayant établi sa résidence officielle à Lyon (place de la Charité), il fut élu *académicien ordinaire*, et c'est le 14 juin suivant qu'il prit séance, en lisant son discours de réception, discours qu'il lut de nouveau en séance publique le 6 dé-

mentionné les liens éloignés de parenté qui l'unissaient à Roland, et les marques de bienveillance qu'il lui avait données lors de son passage à Turin, à l'aller et au retour de son voyage en Italie. (Voir *Lettres d'Italie*, t. VI, lettre 39; cf. ms. 6241, fol. 217-218.)

cembre, et qui traitait de «l'influence des Lettres dans les provinces, comparées à leur influence dans la capitale».

XV. Enfin, presque en même temps, il était reçu membre de la «Société d'agriculture de la généralité de Lyon» (*Alm. de Lyon* de 1776; cf. lettre 197).

XVI. Il se fit agréger en outre à la *Société d'émulation* de Bourg-en-Bresse, fondée par Lalande en 1755, réorganisée par Thomas Riboud[1] en 1783. Il avait des relations avec Bourg; il y avait passé en septembre 1777; il connaissait Lalande et était son collaborateur dans la collection des *Arts*. Dès 1786, nous le voyons en relations avec Thomas Riboud (lettre 262, notes). Mais ce n'est qu'au commencement de 1789 qu'il fut nommé correspondant. La lettre 319, du 21 mars 1789, nous le montre en relation avec Varenne de Fenille, le membre le plus éminent de cette petite Société, et c'est le 20 avril suivant qu'il envoya à Bourg son discours sur «les causes qui peuvent rendre une langue universelle», sorte de contre-partie du célèbre discours de Rivarol. Un an après, en 1790, nous le trouvons encore en rapport avec Varenne de Fenille, dont il offre un opuscule à l'Académie de Lyon (*Reg. de l'Acad. de Lyon*, 23 mars 1790).

XVII. Mentionnons, pour terminer, qu'il était en 1790 «membre honoraire de la Société littéraire et philosophique et de la Société d'agriculture de Manchester, ainsi que de la Société d'agriculture de Bath» (*Dict. des manufactures*, t. III, titre), probablement par l'entremise de son ami le pasteur Frossard, membre lui-même de ces deux Sociétés.

XVIII. Membre de quinze Académies, Roland ne fut jamais de celle d'Amiens, malgré une résidence de vingt années et d'incontestables services. Nous avons dit pourquoi (lettre 93, notes). En revanche, dès que ses amis d'Amiens, Devin, Lamorlière, Flesselles, eurent fondé en cette ville, vers 1785, sous le titre de *Musée*, une Société plus ouverte, il se hâta d'entrer en relations avec elle. (Voir la fin de l'Appendice E.)

Être d'une société n'est rien. L'important, c'est le travail qu'on y fait et qu'on y provoque. En cela, Roland déploya une activité vraiment remarquable, surtout à l'Académie de Lyon. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour en donner l'idée, que de transcrire ici les extraits des registres de cette Académie (registres n°s 18, 19, 20 et 21), qu'a bien voulu faire pour nous M. Émile Viret, professeur au lycée de Lyon.

28 juin 1785. — M. de Montluel, commissaire avec M. Roland de La Platière relativement aux métiers dont le sieur Dardois se dit l'inventeur, fait lecture de leur rapport[2]. L'examen de l'invention a été confié aux deux commissaires dans la séance du 17 mai.

(1) Thomas-Philibert Riboud (1755-1825) fut plus tard député de l'Ain à la Législative, aux Cinq-Cents, etc...

(2) Ce rapport est *in extenso* au *Dictionnaire des manufactures*, t. II, p. 125. — Fleury Dardois était maître fabricant d'étoffes d'or, d'argent et de soie à Lyon. Roland fit campagne pour lui avec ardeur.

786. — Roland est nommé avec deux autres académiciens pour l'examen du concours les lichens (le sujet donné est celui-ci : Quelles sont les diverses espèces de lichens dont e usage en médecine et dans les arts?). Rapport sur ce concours, d'après l'avis des comn séance du 1er août 1786 [1].

1786. — Le directeur (M. de Landine) lit des lettres de Roland, des 12 et 15 avril. mière, Roland présente pour tribut le discours manuscrit qu'il se propose de mettre en euxième partie de son travail sur les Arts pour l'Encyclopédie; le discours renferme des historiques critiques et philosophiques sur les objets qui restent à traiter par l'auteur. tre, Roland fait hommage à l'Académie des volumes de l'Encyclopédie relatifs aux ques- qu'il a traitées, lui demandant toutefois la restitution des volumes au cas où elle acquer- lopédie complète. Le discours est lu par le même directeur en séance du 16 mai 1786; peaux et cuirs, des huiles et savons, des couleurs et vêtements.

t 1786. — Le secrétaire (M. de Bory) lit une lettre de Roland, en réponse à une obser- lui a adressée conformément à la délibération du 11 juillet. Roland persiste à soutenir, inion contraire de l'Académie, que son discours de réception ayant été lu en séance pu- ublié en partie dans les journaux, il avait pu prendre sur lui de le faire imprimer en titre d'académicien, sans un consentement exprès de la compagnie. Il demande, en outre, e même titre en tête de la partie de l'Encyclopédie qu'il publie. L'Académie laisse à Ro- facilités sur ce dernier point.

786. Roland lit un «discours sur les femmes» [2].

1786. — Roland lit un rapport sur le concours au prix Christin, dont le sujet était : les moyens de perfectionner le tissage des soies? Son avis et celui des commissaires est de ner de prix et de changer le sujet. Celui qu'il propose est celui-ci : Fixer par la teinture ières végétales ou animales ou sur leurs tissus la couleur des lichens...

nbre 1786. — Roland lit un mémoire sur la nécessité de déclarer vacantes les places iens titulaires, absents depuis plusieurs années et obligés de résider loin de Lyon. L'Aca- it pas droit à sa requête, mais elle décide de prévenir ceux de ses membres absents de- nps que leur cas a fait l'objet d'une délibération.

er 1787. — Roland lit : 1° des «Réflexions sur Plutarque», dont il dépose le manuscrit [3]; servations sur l'usage d'enterrer ou de brûler les morts» [4].

apport se trouve au ms. 9532,

iscours fut publié par Delandine, en t. II, p. 247-256, du *Conservateur*, etit *magazine* qu'il dirigeait à Lyon. morceau d'une candeur singulière. amentale est la suivante : «Pour juger du *caractère*, de l'*esprit* et des *goûts* ne, il suffit de bien connaître les nt elle fait sa société particulière et s chéries.»!! Il y a au ms. 6243, une copie de ce discours, de la main de Madame Roland, et au ms. 9532, fol. 128-132, une autre copie de la main de Madame Champagneux.

[3] Le morceau se trouve au ms. 6243, fol. 89-90.

[4] C'est peut-être ces observations sur un sujet d'hygiène publique qui ont fourni à un pamphlétaire lyonnais, l'abbé Guillon de Montléon (*Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon*, t. II, p. 55 et suiv.), une accusation absurde sur laquelle on trouvera une note à la fin de cet Appendice.

13 mars 1787. — Lecture d'observations envoyées à l'Académie par Roland sur une sentence rendue en 1244 par l'évêque d'Amiens contre le grand bailli de Miliaca (?). L'envoi de ces observations a été annoncé déjà dans la séance du 27 février. La copie de la sentence est annexée aux observations.

17 avril 1787. — Roland lit un mémoire intitulé : «Recherches sur un objet envisagé comme utile aux manufactures et aux arts». Il s'agit de la marque des toiles, des tentatives faites pour rendre ces marques indélébiles.

26 juin 1787. — Roland présente à l'Académie, de la part de M. de Perthes, directeur des fermes [1], et de M. l'abbé Reynard, professeur de physique, tous deux de l'Académie d'Amiens, trois tableaux sur l'électricité, sur les gaz, sur la botanique. Il demande, au nom des auteurs de ces tableaux, l'association à l'Académie de Lyon.

11 septembre 1787. — L'Académie adopte pour le prix Christin un sujet présenté par Roland en ces termes : «Trouver le moyen de rendre le cuir imperméable à l'eau, sans altérer sa force ni sa souplesse, et sans en augmenter sensiblement le prix».

13 novembre 1787. — Roland lit des réflexions sur les sujets les plus convenables à traiter dans les séances publiques des Académies et conclut que les sujets de morale sont les plus intéressants et les plus utiles pour le public.

29 janvier 1788. — Rapport verbal de Roland sur les dessins et la description d'une lampe économique inventée par M. Brusoni, mathématicien de Gênes. Roland lit également la traduction qu'il a faite d'un manuscrit italien, du même Brusoni, sur les affinités chimiques et la fermentation. Le directeur (Deschamps) informe l'Académie que MM. de Montluel, académicien de la section des Sciences, et Roland, de la section des Lettres, demandaient respectivement à passer d'une classe dans l'autre. Il est donné satisfaction à leur demande, par voie de scrutin, dans la séance du 12 février 1788.

1er juillet 1788. — Rapport de Roland sur des essais de teinture de MM. Teste et Donneau [2]. Nouveau rapport de Roland sur le même objet, en séance du 8 juillet. Un départ de Roland pour Villefranche est annoncé dans la séance du 15 juillet.

3 février 1789. — Roland, au moment de publier le 2e et le 3e volume du *Dictionnaire des manufactures et des arts* faisant partie de l'Encyclopédie, a témoigné le désir de prendre, au frontispice, le titre d'académicien. L'Académie nomme des commissaires pour examiner son ouvrage.

10 février 1789. — Roland lit un mémoire intitulé : *Réflexions sur les seuls moyens efficaces contre le venin de vipère et celui de la rage.*

3 mars 1789. — Roland dépose son rapport sur un ouvrage de M. Benaven, intitulé : *Le Caissier italien* (2 vol. folio), offert par M. Benaven à l'Académie.

31 mars 1789. — Roland nommé parmi les commissaires chargés d'examiner les mémoires du concours au prix sur les cuirs.

19 mai 1789. — Le secrétaire (Bory) fait part d'une lettre de Roland et présente un exemplaire imprimé d'un mémoire qu'il envoie à l'Académie et qui a pour titre : *Mémoire sur l'Encyclopédie.*

9 juin 1789. — M. Willermoz fait part d'une lettre de Roland, commissaire avec lui pour le con-

[1] C'est son ami d'Amiens, M. Deu. — [2] Voir ms. 9532, fol. 72.

cours au prix sur les cuirs. Roland y a joint son rapport; il y fait plusieurs demandes à l'Académie : 1° s'il peut faire usage, dans un volume qu'il destine à l'Encyclopédie, de deux mémoires couronnés par l'Académie en 1771, sur la manière de durcir les cuirs; 2° s'il peut faire usage, dans le même volume, d'un procédé relatif à la même matière, dont l'auteur, qui s'est fait connaître à lui, ne concourt pas au prix que l'Académie va décerner, mais qu'il ne nommera pas, afin de lui laisser la liberté de concourir ultérieurement si l'Académie proroge le prix. L'Académie, en effet, dans une séance ultérieure, vu l'insuffisance du concours, renvoie le prix à 1792 sans abandonner le sujet.

15 décembre 1789. — Roland offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Cousin-Despréaux, le 16e volume de l'Histoire de la Grèce. Dans la même séance, Roland propose pour le sujet du prix des arts la question suivante : Quel serait le moyen d'occuper les ouvriers à la laine au défaut de la soie, lorsque le travail de nos manufactures est suspendu [1] ?

23 février 1790. — Roland lit, sur les animaux qui fournissent les pelleteries, un mémoire devant servir de préface au traité sur l'Art du pelletier; des critiques intéressantes sont faites dans ce mémoire, concernant la méthode de Buffon, à laquelle Roland préfère de beaucoup celle de Linné.

23 mars 1790. — Lecture d'une lettre de Roland, qui offre à l'Académie : 1° un mémoire imprimé de M. Thévenet [2], ancien laboureur dans nos provinces; 2° une brochure intitulée : *M. Lamiral réfuté par lui-même* [3]; 3° des réflexions de M. de Fenille [4] sur cette question : L'imposition directe également répartie.

6 juillet 1790. — Rapport défavorable de Roland sur un ouvrage imprimé, adressé à l'Académie par M. de Saint-Réal, intendant d'Aoste, en Piémont, et relatif au prix sur les cuirs, prorogé par l'Académie.

16 novembre 1790. — Le secrétaire (de La Tourrette) remet à l'Académie un nouvel ouvrage de dom Gourdin [5], envoyé par Roland et ayant pour titre : *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et de se former le goût.*

11 janvier 1791. — Le secrétaire des Sciences (de La Tourrette) fait part d'une lettre de M. Roland de La Platière, membre de la municipalité, chargé de la partie des finances; à ce titre, Roland demande à l'Académie un détail de ce qu'elle reçoit de la Ville et si elle pense qu'il lui fût possible de réduire ses dépenses. M. de La Tourrette a préparé le mémoire détaillé et conclut à la négative sur le deuxième point. Mémoire et réponse devront être remis par les secrétaires à M. Roland de La Platière.

18 janvier 1791. — Roland informe l'Académie que la municipalité s'occupe de ses intérêts et que, si la commune est obligée de déplacer la bibliothèque et les cabinets de l'Académie, elle a l'intention de réunir cette bibliothèque à celle qui tient au collège de la Trinité. L'Académie charge Roland de présenter ses remerciements à la municipalité.

[1] On trouvera, au ms. 6243, fol. 110-114 et 116, divers sujets proposés par Roland, parmi lesquels figure celui qui est mentionné ici.

[2] Jean Thévenet, cultivateur à Mornant, près Lyon, qui fut, en 1791, député à la Législative.

[3] C'est une brochure que venait de publier Lanthenas, pour l'affranchissement des noirs, en réponse à un ouvrage publié l'année précédente par un voyageur lyonnais, Dominique Harcourt Lamiral.

[4] Varenne de Fenille. Voir, sur lui, la lettre 319, notes.

[5] Dom Gourdin (1739-1825), bibliothécaire de Rouen.

1er février 1791. — Des observations sont présentées sur la translation projetée de la bibliothèque de l'Académie : les inconvénients de ce transfert sont tels, que le directeur présente à l'Académie un projet de pétition à l'Assemblée nationale. L'Académie décide de ne pas entreprendre cette démarche avant d'en avoir prévenu la municipalité. Elle nomme des commissaires qui se concerteront avec M. Roland de La Platière.

3 mai 1791. — Le secrétaire des Sciences présente des opuscules imprimés sur la dette de la Ville, que leur auteur, Roland, a adressés à l'Académie.

24 mai 1791. — Le directeur (Bollioud) annonce que M. Barletti de Saint-Paul s'est présenté ce jour même à l'Académie pour lui demander une lettre de recommandation auprès de Roland, député actuel de la municipalité de Lyon à l'Assemblée nationale. Après examen des titres de Barletti, l'Académie charge son secrétaire d'écrire en son nom à Roland, conformément au désir du citoyen, qui lui paraît digne à tous égards, par ses malheurs et ses talents, de la bienfaisance des augustes représentants de la nation.

22 novembre 1791. — Roland offre quelques exemplaires de deux prospectus de l'*Almanach de Gérard pour l'année 1792*[1] et de la *Chronique du mois ou Cahiers patriotiques*[2], par MM. Clavière, Condorcet, Mercier, etc.

29 novembre 1791. — Le secrétaire (La Tourrette) présente une lettre de Roland accompagnée des observations qu'il avait promises, pour servir de développement au sujet de prix sur les manufactures de lainage. Roland invite l'Académie, si elle adopte ses idées, à les rédiger sommairement.

6 mars 1792. — Le directeur (de Landine) fait part d'une lettre de Roland, dans laquelle cet académicien annonce sa détermination de publier un journal, uniquement réservé aux questions relatives aux arts et à l'agriculture[3]. Il se propose d'écrire à ce sujet à l'Académie, en lui adressant son prospectus aussitôt qu'il paraîtra, et d'inviter cette compagnie à le seconder dans sa nouvelle entreprise.

17 avril 1792. — Le secrétaire (La Tourrette) communique une lettre de Roland, ministre de l'Intérieur, en réponse à celle que le bureau de la compagnie lui avait écrite à l'occasion de sa promotion au ministère. Roland témoigne de son dévouement à l'Académie et de son attachement à toutes les sociétés littéraires. La lettre est suivie d'une apostille de la main de Roland et accompagnée d'une lettre particulière de Roland au secrétaire de l'Académie[4].

(1) Roland répandant les prospectus de l'*Almanach du père Gérard*, de Collot-d'Herbois! Il faut se hâter de dire que rien n'est plus sage que cet almanach. A toutes les pages, le père Gérard explique et prêche aux paysans la Constitution de 1791.

(2) Tous les amis de Roland, Auger, Broussonet, Brissot, Lanthenas, et... Collot-d'Herbois, collaboraient à cette revue qui parut de novembre 1791 à juillet 1793.

(3) Voir lettre 467.

(4) La lettre de Roland à l'Académie de Lyon est du 6 avril 1792. Elle a été publiée par Dumas, *Hist. de l'Acad. de Lyon*, t. I, p. 339. Le post-scriptum, de la main de Roland, mérite d'être cité ici :

« Mes chers confrères, mes amis, j'ai plus besoin que jamais de vos conseils. Je suis sûr de mes principes, de mon zèle et de mon activité : voilà ce dont je puis répondre. J'ajoute que je suis prêt à rentrer dans ma position précédente ; que je n'ai fait que suspendre mes travaux habituels, et que je rouvrirai mes cartons avec le même plaisir et la même constance à la première occasion où on ne me jugera plus utile dans le poste qu'on m'a confié. Je vous salue, mes chers confrères, et je vous embrasse du meilleur de mon cœur. »

14 août 1792. — Communication d'une lettre de Roland à l'Académie, à laquelle il fait hommage d'un nouveau volume faisant suite à son *Dictionnaire des Arts*, contenant celui de la pelleterie, et un vocabulaire des arts et métiers qui concernent les peaux et les cuirs[1]. Accusé de réception et remerciements sont adressés à Roland.

Voici d'ailleurs, d'après M. Dumas (*Histoire de l'Académie de Lyon*, t. I, *ibid.*), la liste des manuscrits de Roland conservés dans les archives de cette compagnie :

I. *Aperçu des causes qui peuvent rendre une langue universelle, et observations sur celle des langues vivantes qui tend le plus à le devenir.* — II. *Réflexions sur le choix des sujets à traiter dans les séances publiques des académies de province.* — III. *Réflexions sur Plutarque.* — IV. *De la connaissance de ses semblables.* — V. *Réflexions abrégées sur les affinités chimiques et sur la fermentation.* — VI. *Recherches sur la préparation des peaux et cuirs*[2], *la fabrication des huiles et savons et des procédés des teintures anciennes.* — VII. *Recherches sur un objet utile aux manufactures.* — VIII. *Réflexions sur les seuls moyens efficaces contre le venin de la vipère et celui de la rage.* — IX. *Avis motivé sur la nécessité de déclarer vacantes les places d'académiciens titulaires, absents de Lyon depuis plusieurs années.* — X. *Des causes de la décadence du commerce et de la population de Lyon.* — XI. *Recherches historiques et critiques sur divers animaux.* — XII. *Discours sur les femmes.*

[1] C'est le t. III du *Dictionnaire.*

[2] « Dans ses *Mémoires sur le siège de Lyon*, M. l'abbé Guillon parle d'un grand scandale causé dans le sein de l'Académie par la lecture d'un mémoire de Roland de La Platière, sur l'emploi de la peau humaine. Je n'ai trouvé aucune trace de ce fait dans ces longues recherches sur la préparation des peaux et cuirs, non plus que dans les procès-verbaux et portefeuilles académiques. » (Note de M. Dumas.)

Appendice I.

FLESSELLES.

Il y avait à Amiens, au temps où Roland y fut inspecteur, un groupe de manufacturiers intelligents et hardis, avec lesquels il eut d'étroites relations d'affaires et d'amitié. L'inspecteur, toujours à la recherche de procédés industriels et de métiers nouveaux, trouvait en eux des praticiens prêts aux essais et aux entreprises que ces essais pouvaient suggérer.

Les principaux sont Pierre Flesselles, Delamorlière et Martin.

Flesselles et Roland se lièrent dès l'arrivée de celui-ci à Amiens, en 1766 [1].

En 1773, nous voyons Flesselles occupé à introduire une industrie nouvelle à Amiens: «L'apprêt anglais était inconnu en France en 1773, lorsque le sieur Price, anglais, apprêteur de Londres, l'apporta à Amiens, où il est encore le seul qui l'exerce; et c'est, sans doute, le seul en France, si ce n'est le sieur Flesselles, son associé, en train de l'y exercer [2]».

Voici, d'ailleurs, le long passage où Roland rappelle les services rendus par Flesselles dans cette branche d'industrie :

... On voit, par ce relevé, qu'il s'est apprêté, dans cet atelier, plus de 20,000 pièces d'étoffes année commune : sur quoi il est à observer que l'apprêt anglais a donné lieu à la fabrication de toutes les *Tamises*, de tous les *Durois*, de tous les *Sagatis* et *Malbourougs*, de tous les *Châlons* et *Anacostes* abandonnés depuis longtemps; de beaucoup de *Blicourts* et de la plupart des *Bazins à côtes*, des *Croisés*, etc.; qu'il a singulièrement concouru à soutenir les objets anciennement connus, même ceux qui n'ont été assujettis qu'à l'apprêt ordinaire, par la raison que cet apprêt-là, même dans cet atelier, se fait avec beaucoup plus de soins et de beaucoup meilleurs cartons qu'il ne se fait et ne peut se faire nulle part. Personne, d'ailleurs, n'est bien instruit en ce genre; personne n'a de fourneaux, de plaques, de presses, de mécaniques à les ferrer, semblables à celles-ci.

Justice et vérité sont les premiers devoirs de l'homme; il m'est doux de les remplir surtout lorsque ma reconnaissance, partagée avec le genre humain, ajoute encore à leurs charmes : c'est ce que me font éprouver ces âmes franches, ces hommes à cœurs ouverts qui me rendent sensibles et palpables les plus profonds secrets des Arts qu'ils cultivent, et qui me mettent à même d'en enrichir le public; c'est dans l'abondance de ce sentiment, dont je suis encore pénétré, que j'écrivis la deuxième note de la première page de l'*Art de préparer et d'imprimer les étoffes en laine*, publié en 1780 ; note que je rapporterai ici avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est, pour la même personne, également applicable à l'Art que je viens de décrire :

«M. Flesselles est celui qui en a le plus étendu la pratique (de l'impression des étoffes en laines). Cet artiste, plein de hardiesse, d'un zèle très actif et d'une confiance sans bornes dans les entre-

(1) «Depuis dix-huit ans que je le connais», écrit Roland en 1784. (*Dict. des manuf.*, t. I, p. 401.)

(2) *Ibid.*, p. 386. On voit, dans ce même endroit, que Price refusa d'ouvrir ses ateliers à Holker. (Cf. Appendice G., § 2.)

rises, est le seul peut-être qui mette autant et plus d'ardeur à répandre les connaissances utiles et voir fleurir les Arts mêmes qu'il cultive, qu'à recueillir les justes fruits de ses infatigables travaux. 'est lui qui a rectifié et fixé mes idées sur les procédés de cet Art, et il en a confirmé l'instruction ar tous les détails de pratique qu'il m'a mis à portée d'observer.»

On sait si je connais l'influence du commerce sur l'esprit, le caractère et les mœurs des hommes : renvoie ceux des lecteurs, qui pourraient l'ignorer, au mot *Inspecteur des manufactures et du ommerce* dans ce Dictionnaire, où j'en donnerai quelques idées; et je préviens que depuis quarante ns que j'observe les commerçants, depuis trente que, placé au point le plus favorable pour les ien voir, et d'où je les considère sous toutes les faces et dans tous leurs rapports, M. Flesselles, epuis dix-huit ans que je le connais, me présente l'exception la plus confiante, la plus complète, et la fois la plus honorable, des très générales influences du commerce, aussi nuisibles, aussi desructives, plus dégradantes de l'homme moral, que ne le sont de l'homme physique celles de a peste [1].

Flesselles s'occupa ensuite, avec Martin, un autre manufacturier d'Amiens, son allié, l'introduire en France deux mécaniques à filer le coton, toutes deux d'importation anglaise: Roland collabora avec eux pour les construire et les perfectionner. Voici ce qu'il en dit, au ome II, p. 309-311, de son *Dictionnaire :*

Dans quelques endroits de cet ouvrage, notamment au traité de la filature, j'ai parlé de deux mécaniques à filer, toutes deux tirées d'Angleterre. L'une, dont j'ignore l'auteur, est en usage dans quelques manufactures à Elbeuf, à Abbeville et ailleurs. A Amiens, sur les dessins que j'en ai fournis, on vient de l'appliquer à la filature du coton. L'autre, de l'invention du sieur Arckright [2], admirée en Angleterre où on l'emploie avec le plus grand succès, est celle qui a été apportée en France par le sieur Martin.

On est sur la voie de perfectionner la première, d'après des idées anglaises; et ce sera encore à M. Martin qu'on devra de nous les avoir transmises. En attendant ces additions, soustractions, variations ou changements ingénieux et utiles, que d'autres peuvent également opérer, pour mettre à portée chacun de le faire, je crois devoir publier cette mécanique telle qu'elle est connue et mise en usage en France...

... L'autre mécanique dont j'ai parlé ci-devant, ou plutôt la suite des mécaniques pour carder le coton, le filer en gros, le filer en fin et le retordre; celle de l'invention du sieur Arckright, qui a fait une révolution dans les fabriques d'Angleterre, qu'a apportée en France le sieur Martin, que j'ai annoncée et présentée à l'Administration, dont M. Vandermonde a fait le rapport; mécanique bien désignée de son effet par le nom de *filature perpétuelle*, dont le fil, toujours parfaitement égal, peut être porté à la plus grande finesse et au degré de tors qu'on veut; cette mécanique enfin, sur le rapport de gens instruits, a été jugée ce qu'elle est par l'Administration même. — Je ne saurais donner une idée plus positive de ce jugement qu'en transcrivant l'arrêt du Conseil, revêtu de lettres patentes enregistrées, rendu en conséquence.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

«Sur la requête présentée au Roi en son Conseil, par les sieurs Martin et Flesselles, contenant que les fabriques anglaises de bas, toile et velours de coton, ne doivent la supériorité qu'elles ont sur

[1] *Dict. des manuf.*, t. I, p. 401 et suiv. — [2] *Sic.* C'est Arkwright (1732-1792), l'inventeur du *Mull-Jenny.*

celles de France qu'à la perfection de la filature opérée par une machine que l'eau fait mouvoir; que jusqu'à présent cette machine n'avait point été connue en France, et que ce n'est qu'à force de dépenses, de voyages, et même de dangers, que le sieur Martin est enfin parvenu à en découvrir le mécanisme, et d'en avoir les plans; qu'il est en état d'en établir une pareille en France, et de la perfectionner tant pour la filature du coton que pour celle de la laine; que cette machine présente des avantages précieux pour tout le royaume, en ce qu'elle tend à perfectionner la qualité des marchandises de manière à entrer en concurrence avec celles d'Angleterre et de l'Inde; mais qu'il fallait, pour l'établir et l'entrenir, des dépenses au-dessus des facultés des sieurs Martin et Flesselles; requéraient à ces causes les suppliants qu'il plût à Sa Majesté autoriser l'établissement d'une manufacture de filature continue, fabrique de mousseline, et autres étoffes de coton, sous le titre de Manufacture royale de Poix; accorder aux suppliants pendant l'espace de douze ans le privilège exclusif pour la construction et l'usage de la machine qu'ils ont introduite en France, et qui a pour objet la filature continue du coton et de la laine, y compris les machines à préparer, carder en ruban, tirer, filer en gros, filer en fin, doubler et retordre en même temps; ordonner qu'il leur soit payé, à titre de gratification sur les fonds à ce destinés, la somme de trente mille livres; faire défense à tous particuliers de contrefaire et imiter pendant ledit temps de douze années ladite machine, sous peine de confiscation des machines et filatures, et de cinquante mille livres de dommages et intérêts au profit des suppliants; ordonner que les engagements qui seront contractés entre lesdits entrepreneurs et leurs ouvriers seront exécutés selon leur forme et teneur; accorder l'exemption de milice et de logement de gens de guerre aux entrepreneurs, au directeur, et aux quatre principaux ouvriers de ladite manufacture; et que, sur l'arrêt à intervenir, toutes lettres à ce nécessaires seront expédiées; vu ladite requête, ouï le rapport du sieur de Calonne, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances. Le Roi, en son Conseil », etc.

Copie de l'arrêt accordé aux sieurs Flesselles, Martin et Lamy, le 18 mai 1784.

Sur la requête, etc., ouï le rapport, etc... Le Roi, en son Conseil, a autorisé et autorise l'établissement d'une manufacture de filature-fabrique de mousseline et autres étoffes en coton; a accordé et accorde auxdits sieurs Flesselles, Martin et Lamy, pendant l'espace de douze années, un privilège exclusif pour la construction et l'usage de la machine qu'ils ont introduite en France, et qui a pour objet la filature du coton et de la laine, y compris les machines à préparer, carder en ruban, tirer, filer en gros, filer en fin, doubler et retordre en même temps; à la charge toutefois de ne pouvoir, en raison dudit privilège, inquiéter ni rechercher les établissements du même genre qui auraient été formés précédemment, si aucuns se trouvaient; ordonne qu'il sera payé, à titre de gratification sur les fonds à ce destinés, une somme de 30,000 livres pendant lesdites cinq (*sic*) années, en cinq payements égaux d'année en année. Fait Sa Majesté défense à tous particuliers de contrefaire ou imiter pendant ledit espace de douze années ladite machine, sous peine de confiscation des machines et filatures, et de telles autres peines qu'il appartiendra. Accorde aux entrepreneurs, au directeur et aux deux principaux ouvriers de ladite manufacture, l'exemption de milice et celle du logement de gens de guerre pour l'intérieur de l'établissement seulement; et seront, si besoin est, sur le présent arrêt, toutes lettres expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles le 18 mai 1784. Collationné. Signé: Lemaître, avec parafe.

Les lettres patentes ont été obtenues, et sont passées au sceau le neuf juin 1784.

On comprend par là ce que Flesselles venait faire à Paris, en mars-mai 1784, lorsqu'il s'y trouva en même temps que Madame Roland : solliciter pour lui et ses deux associés, Martin et Lamy, un privilège royal pour l'exploitation du *Mull-Jenny*.

Il réussit pleinement, puisqu'il obtint un privilège de douze ans et 30,000 livres de gratification. Seulement, la manufacture, au lieu d'être établie à Poix en Picardie, fut installée à l'Épine, près d'Arpajon, dans un autre domaine du commanditaire, le maréchal de Mouchy. Le passage suivant, écrit par Roland en 1788, donne à ce sujet d'intéressants détails (*Dict.*, t. II, 137):

J'ai vu avec étonnement, dans l'ouvrage de M. Carra (intitulé *M. de Calonne tout entier*, etc. Bruxelles, 1788), une anecdote que je ne puis me dispenser de relever...

...M. Carra dit avoir procuré au gouvernement, en 1785, l'acquisition des fameuses machines anglaises à carder et filer le coton; il observe qu'il s'était agité durant dix-huit mois pour cet objet; qu'il avait fait vingt mémoires pour en faire comprendre l'importance au ministère; que le traité d'acquisition fut fait en sa présence, le 19 octobre 1785, par M. de Calonne, avec les sieurs Miln qui en étaient les *inventeurs*...

Roland, après avoir réfuté les assertions de Carra, ajoute :

Les fameuses mécaniques à carder et filer le coton, par milliers de fils à la fois, l'eau servant de moteur, ont été inventées en Angleterre, par le nommé Arckright, plus de vingt ans avant qu'il ne fût question des sieurs Miln en France. J'ai annoncé l'existence de ces mécaniques au mois de décembre 1782, et l'espoir que j'avais qu'elles nous seraient bientôt apportées en France. Elles le furent en effet, trois mois après, par le sieur Martin; j'en pris alors connaissance, et je les adressai à l'Administration. Elles furent placées à Paris, où l'on en suivit à loisir toutes les expériences; le savant M. de Vandermonde en fit le rapport; et le gouvernement, parfaitement éclairé sur les avantages de leur établissement, et de l'avis de M. de Calonne, devenu contrôleur général, autorisa cet établissement, par un arrêt du Conseil du 18 mai 1784, et des lettres-patentes du 9 juin suivant. L'établissement qui, d'abord, avait dû se faire à Poix, a été formé dans une autre terre du maréchal de Noailles[1], à l'Épine, près d'Arpajon, où il se trouvait une plus grande chute d'eau et plus de facilités dans le local. C'est là qu'il fleurit; c'est ainsi qu'il s'est élevé, avant les soins de M. Carra, les sollicitations des sieurs Miln et leur traité d'octobre 1785. Si l'arrêt du Conseil et les lettres patentes en conséquence ne prouvaient pas évidemment ce que j'avance, indépendamment de ce que j'en ai publié avant de connaître les prétentions de M. Carra, je citerais, pour garant, M. de Vandermonde, employé à l'examen de ces mécaniques et chargé d'en faire un nouveau rapport en 1783; je citerais M. le prince de Poix, qui alla les visiter dans un atelier où elles furent déposées, à Paris, porte Saint-Martin; tous les Intendants du commerce de ce temps-là, qui allèrent également les voir, ainsi que le contrôleur général, M. de Calonne lui-même; plusieurs Intendants de province, entre autres M. Bertier, M. d'Agay, M. de Flesselles; divers conseillers d'État; des savants, des machinistes, des ouvriers, des inspecteurs, etc...

Toute la Correspondance, aussi bien que ces pages écrites de 1784 à 1788, montre que les relations continuèrent entre Flesselles et Roland, même après que ce dernier eût quitté Amiens.

[1] Ou, pour parler plus exactement, du maréchal de Mouchy, c'est-à-dire de Philippe de Noailles, duc de Mouchy, maréchal de France (1715-1794). Il avait épousé la dernière héritière de la maison d'Arpajon. — Guillotiné le 27 juin 1794.

Le 30 septembre 1785, Roland, écrivant à Bosc (coll. Morrison, inédit), le charge de faire passer une lettre à «M. Flesselles, entrepreneur de manufactures, à Amiens».

En juin 1786, Roland retourne à Amiens pour y voir Flesselles et Delamordière (ms. 6240, fol. 256-261, lettre de Roland à sa femme).

En 1790, nous trouvons deux lettres de Roland à Bosc (15 mai et 29 août, inédites, coll. Morrison), le priant de faire passer à Flesselles, sous le couvert administratif de M. d'Eu, des billets, avec imprimés et échantillons. Les amis d'Amiens continuaient évidemment à contribuer au *Dictionnaire*.

La Révolution, à Amiens, fit passer le pouvoir municipal des négociants aux fabricants: Flesselles devint électeur, puis notable et administrateur de l'Hôtel-Dieu (*Alm. hist. et géogr. du département de la Somme*, 1792, p. 16, 69 et 80). Nous le verrons plus loin administrateur du département.

Il se servit alors de ses relations avec Lanthenas, qu'il avait dû connaître par les Roland, pour se faire soutenir par le *Patriote français* dans ses luttes contre ses adversaires politiques d'Amiens; voir *Patriote* du 4 janvier 1792, article de Lanthenas sur lui; du 24 mars 1792, autre article de Lanthenas sur «P. Flesselles, citoyen d'Amiens», contre Chambosse, receveur du district de cette ville.

Le directoire et le conseil général de la Somme, ayant protesté contre les événements du 20 juin 1792, furent dissous par un décret de la Législative (17 août) et renouvelés par élection (25-28 septembre). Flesselles fit partie du nouveau directoire. Nul doute qu'il n'ait travaillé alors à faire élire Roland député de la Somme (on sait que celui-ci finit par ne pas accepter) et qu'il n'ait été en toute occasion un «Rolandiste» déclaré. Nous voyons du moins, à partir de ce moment et pendant toute la durée de la lutte, Amiens se prononcer pour Roland.

Le 24 novembre, une adresse des citoyens d'Amiens à la Convention exprimait leur confiance dans le ministre de l'Intérieur (*Patriote français*, du 1er décembre). A la séance de la Convention du 24 mars 1793, André Dumont dénonçait une autre adresse de la Société populaire d'Amiens, réclamant, en treize articles, la création d'une force départementale auprès de l'Assemblée, la poursuite des assassins de septembre, la destitution de la Commune de Paris, etc..., en un mot tout le programme de Roland, et enfin le rappel de Roland au ministère. Enfin, après le 31 mai, les membres du Directoire, dans une séance du 10 juin, parurent s'associer à la protestation lancée par huit députés de la Somme contre l'attentat à la représentation nationale. Mais, dès le 14, la Convention, sur le rapport de Jeanbon-Saint-André, décréta leur suspension, leur arrestation et leur comparution à sa barre. Flesselles était du nombre. Devant la Convention, où ils comparurent le 19, leur vaillance ne se soutint pas. Puis, le 27, ils vinrent faire amende honorable devant la redoutable Assemblée qui, prenant acte de leur soumission, les renvoya à leurs fonctions (P. V. C., 27 juin). Mais ce fut pour peu de temps: le 2 septembre, Dumont et Lebon, envoyés en mission dans la Somme, rendaient un arrêté par lequel ils dissolvaient l'administration départementale et ordonnaient contre Flesselles et six de ses collègues la destitution, l'arrestation, avec apposition des scellés sur leurs papiers. (Voir le texte de l'arrêté dans Darsy, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution*, Amiens, 1878, p. 133.)

Flesselles se cacha d'abord pendant plus de deux mois, puis se livra, mais resta très peu

de temps en prison : la liste des personnes emprisonnées à Amiens pendant la Terreur, qu'a publiée M. Darsy [1], porte : «Pierre Flesselles, négociant à Amiens, ex-administrateur; se constitue prisonnier à la Providence le 12 novembre 1793, pour obéir à un arrêté d'André Dumont et de Joseph Lebon, du 2 septembre. — Sorti le 21».

Nous le perdons ensuite de vue.

Nous avons, sur Delamorlière, un article des plus intéressants dans la *Biographie des hommes célèbres, des savants, des artistes et des littérateurs du département de la Somme* (Amiens, 1835-1838, 3 vol. in-8°). En voici un résumé:

Jean-Baptiste-Jacques Delamorlière, né à Amiens, le 11 novembre 1740, fils d'un teinturier. Il fit de bonnes études; rentré à la maison paternelle à quinze ans (son père étant déjà mort et sa mère remariée), il alla ensuite parcourir, pour s'instruire, les principales villes du Midi. Ayant perdu son beau-père, il prit la direction de la teinturerie, «se livra à l'étude de la chimie, se mit en rapports avec des savants distingués, avec Roland de La Platière... Éclairé par la théorie et la pratique, il agrandit son état et la fortune couronna ses efforts...».

La *Biographie* nous apprend, — ce que la Correspondance indique aussi, — qu'il était beau-frère de Flesselles (sans nous faire connaître lequel avait épousé la sœur de l'autre), et qu'il s'était associé à lui «pour l'importation des apprêts anglais qui firent faire un pas de plus à l'industrie d'Amiens...».

Elle ajoute «qu'il mit des fonds dans l'entreprise fondée à l'Épine, près d'Arpajon, par Jacques-François Martin, son frère utérin, qui, le premier, importa en France les machines perfectionnées d'Arkwright pour la filature continue du coton tors par chaîne...». (Ici, un renvoi aux passages du *Dictionnaire* de Roland, que nous avons déjà cités.)

Nous retrouvons le nom de Delamorlière en 1789, parmi les 83 citoyens dévoués qui se constituèrent, le 15 juin, en *Société civique* pour assurer la subsistance en grains de la ville d'Amiens jusqu'au 1er septembre suivant, c'est-à-dire jusqu'à ce que la récolte de l'année fût effectuée. (Darsy, *op. cit.*, p. 87.)

En 1792, Delamorlière était devenu non seulement notable, comme son beau-frère Flesselles, mais officier municipal; il était, en outre, administrateur de l'hôpital et du bureau de charité; il était même entré à l'Académie d'Amiens (c'est la première fois, croyons-nous, que cette compagnie aristocratique admettait un teinturier parmi ses membres). — Voir *Alm. de la Somme,* 1792, p. 69, 73, 80 et 102.

La *Biographie* parle «du courage héroïque que Delamorlière montra pendant la Révolution», et ajoute qu'il fut incarcéré sous la Terreur. Nous ne trouvons pas cependant son nom sur la liste de M. Darsy.

Il mourut le 25 novembre 1812, laissant dix enfants (sur vingt et un qu'il avait eus de deux mariages).

De Jacques-François Martin, nous ne savons rien de plus que ce qui vient d'être dit à propos de Flesselles et de Delamorlière.

[1] *Les doléances du peuple et les victimes, souvenirs de la Révolution en Picardie*, Amiens, 1887, 1 vol. in-8°, p. 136 et suiv.

APPENDICE J.

LES LETTRES DE NOBLESSE.

L'idée de demander des Lettres de noblesse paraît être venue de la mère et du frère aîné de Roland. On avait toujours laissé espérer à l'inspecteur, le seul des cinq frères qui ne fût pas engagé dans l'Église, que, le jour où il se marierait, la propriété du Clos lui serait attribuée pour son établissement (*Lettres d'Italie*, t. VI, p. 439). Toutefois, à son contrat de mariage, signé le 27 janvier 1780 (ms. 9532, fol. 133-136), sa mère et le chanoine, propriétaires du Clos, se bornent à lui assurer en nue propriété 60,000 livres, hypothéquées sur le domaine. Mais il semble que, lorsqu'il conduisit sa jeune femme en Beaujolais, en septembre 1780, il ait obtenu qu'on revînt aux anciennes promesses, et qu'on ait arrêté le plan de demander des Lettres de reconnaissance [de noblesse], le Clos devant être érigé en fief pour l'enfant qu'on espérait. Au premier indice de paternité, que Roland annonce d'ailleurs avec une hâte singulière (ms. 6240, fol. 84-85, lettre du 6 février 1781), on se met à l'œuvre; avec des notes du chanoine (on les trouvera, écrites de sa main, au ms. 6243, fol. 1-58), Madame Roland rédige un «mémoire d'extraction», rappelant tous les titres que la famille de son mari peut avoir à la noblesse, et ce mémoire, tout entier de son écriture (ms. 6243, fol. 14-18), est envoyé au chanoine, qui le fait certifier par la noblesse du Beaujolais, la sénéchaussée et la municipalité de Villefranche; les signatures et les cachets se succèdent au bas de la pièce, du 22 mars au 28 juillet 1781.

L'enfant naît, le 4 octobre 1781, mais «ce n'est qu'une fille!» (lettre 16.) Roland n'en va pas moins à Paris sonder le terrain (*ibid.*), mais perd vite courage. «Il n'y a rien à faire pour le cas de la reconnaissance; il faut des titres plus clairs que le jour. Je vais voir pour l'autre cas [des Lettres d'anoblissement], pour lequel faut-il encore de très grandes protections, et, au bout de tout, une dépense de deux mille écus au moins, pour marc d'or, frais de sceau, rédaction, vérification, enregistrement, etc... C'est un peu refroidissant. Nous verrons cependant...» (Lettre du 16 novembre 1781, ms. 6240, fol. 91.)

D'un autre côté, l'enfant n'étant pas un garçon, la famille de Villefranche hésitait, on le voit par des allusions d'une autre lettre de Roland, du 31 décembre 1781 (*ibid.*, fol. 119-120). C'est sans doute pour la ramener à des dispositions plus favorables que le ménage fit, probablement avec l'enfant, en septembre 1782, ce voyage en Beaujolais dont la lettre 53 nous apporte la preuve.

Vers la fin de 1783, le projet revient sur l'eau; Roland adresse sa demande à M. de Vergennes, qui avait, dans les attributions de son département, les «Lettres patentes d'anoblissement ou de confirmation de noblesse» (*Alm. royal* de 1784, p. 246), et M. de Vergennes écrit à l'Intendant de Lyon (*Bibl. de Lyon, fonds Coste*, J. 17419) : «Versailles, 10 décembre 1783. — Je vous renvoie, Monsieur, un mémoire par lequel le sieur Roland de

La Platière demande des Lettres de noblesse. Je vous prie de me donner en ce qui le concerne ainsi que sa famille tous les éclaircissements que vous pourrez vous procurer, avec les observations que vous jugerez à propos d'y joindre. J'ai l'honneur,» etc... L'Intendant communique l'affaire, le 17, à M. Micollier, son subdélégué à Villefranche. M. Micollier était de ceux qui, en 1781 (il était alors maire de la ville), avaient certifié le «mémoire d'extraction». Sa réponse (du 10 janvier 1784), que nous avons (*Bibl. de Lyon, fonds Coste*, J. 14719), n'est pas cependant bien chaude; il déclare bien que «cette famille est une des plus anciennes de notre province...; qu'elle a soutenu, par son ancienneté et par sa fortune, un rang assez distingué...»; il rappelle bien les principaux titres énumérés par Roland, mais pour conclure assez mollement: «... Je crois apercevoir que le sieur Roland de La Platière, dont il est ici question, a été assez exact sur son extraction...». Puis, ce qui est plus grave, quand il en vient aux services administratifs du postulant, il renvoie le ministre à un des adversaires de Roland! «A l'égard de ses talents particuliers et de l'usage qu'il en a fait dans la partie du commerce à laquelle il est attaché comme de ses recherches en bien des genres, outre les attestations satisfaisantes qu'il rapporte en sa faveur, je crois que personne ne peut vous donner en cette partie des éclaircissements plus positifs que M. Brisson, inspecteur de nos manufactures [de la généralité de Lyon], qui est, m'assure-t-on, instruit de toutes les opérations dont le sieur Roland de La Platière tire avantage, et qui, sur ce qu'il vous en dira, mérite la confiance dont vous l'honorez en d'autres occasions. Je suis,» etc...

Si on considère qu'en 1782 et 1783 Roland avait été en polémique avec Brisson[1], et si on remarque que Madame Roland, tant dans sa correspondance que dans ses *Mémoires*, ne parle jamais de ce collègue de son mari qu'avec un manque de sympathie qui suppose la réciproque, cette conclusion paraîtra ou bien perfide ou bien malavisée.

Quoi qu'il en soit, l'affaire est définitivement engagée; Madame Roland se décide à aller la suivre à Paris. Sa grand'mère, Marie-Geneviève Rotisset, venait d'y mourir (10 mars 1784; cf. lettre du 21 mars), et peut-être avait-elle, de ce chef, quelques affaires à régler; mais avant tout elle espérait, par des protections que nous indiquerons en leur lieu, réussir où son mari avait échoué trois ans auparavant.

Nous n'avons, dans ces recherches essentiellement objectives, ni à justifier ni à blâmer les Roland d'avoir sollicité des Lettres de noblesse. Il nous suffira de rappeler que l'entreprise n'avait rien de chimérique. Holker, l'inspecteur manufacturier de Rouen, avait obtenu, en novembre 1774, «des Lettres de reconnaissance de noblesse et en tant que de besoin d'anoblissement»; un des commis de M. de Vergennes, Pétigny de Saint-Romain, auquel Madame Roland va précisément avoir affaire, avait eu des lettres de noblesse en 1781 (*Invent. des Arch. de la Somme*, C. 1718, fol. 35); Montgolfier, pour son invention, venait de recevoir une distinction pareille: «M. de Montgolfier a eu des Lettres de noblesse pour son père et le cordon de Saint-Michel pour lui». (*Mém. secrets*, 22 décembre 1783.)

Le plan de Madame Roland (on le verra par la Correspondance, mais il paraît utile d'en dégager ici les lignes essentielles) était d'abord le suivant: ne pas négliger les démarches

[1] Voir au ms. 6243, fol. 101 et 131-132.

commencées auprès de M. de Vergennes, — mais obtenir avant tout qu'une proposition *ferme* fût adressée à M. de Vergennes par le contrôleur général, chef suprême de l'inspecteur d'Amiens (depuis le 3 novembre 1783, c'était M. de Calonne), — et que le contrôleur général la fît d'office, sans que la demande eût à passer d'abord par les Intendants du commerce, intermédiaires hiérarchiques entre Roland et lui. C'était hardi, compliqué et peu réalisable; on verra qu'elle dut bientôt se rabattre sur les Intendants.

Elle quitta Amiens le 18 mars (lettre de Roland, ms. 6240, fol. 92-93), accompagnée de sa fidèle bonne, Marie-Marguerite Fleury, laissant son mari et son enfant aux soins de la cuisinière Louison. Elle s'installa, comme d'usage, à l'hôtel de Lyon, où elle prit deux chambres au second (lettres des 21 et 24 mars). Elle trouva là, logé à l'étage supérieur, Lanthenas, sur le point d'achever sa médecine. Dès son arrivée, elle commença ses démarches, mettant en mouvement la cousine de Roland, Mlle de La Belouze, M. et Mme d'Arbouville et leur familier l'abbé Gloutier (voir lettre 98), auxquels elle était adressée par Cousin-Despréaux, utilisant les relations que lui procurait le manufacturier Flesselles, courant chez les Intendants du commerce, chez leurs secrétaires, frappant à toutes les portes avec l'intrépidité des solliciteurs novices. Nous ne la suivrons pas dans toutes ces courses, durant ces deux mois de fiévreuses poursuites. Le dénouement fut imprévu : le 20 mai, elle apprend qu'un remaniement administratif, la création des inspecteurs ambulants des manufactures, sorte de degré entre l'inspection provinciale et l'inspection générale, peut rendre vacante l'inspection de Lyon. Aussitôt elle la demande pour Roland, et, le 23 mai, c'était chose faite. Sa grâce vaillante lui avait conquis les bureaux des Intendants et les Intendants eux-mêmes. Quant aux Lettres de noblesse, elle en fit aisément son deuil, ainsi que Roland. En poursuivant l'ombre, ils avaient rencontré mieux. Pourtant l'affaire n'avait pas tout à fait pris fin en juillet 1785 (lettre 198). C'est peut-être quelque tentative faite alors qui aura donné naissance aux commérages des prétendus *Souvenirs de la marquise de Créqui* (t. VII, p. 192-200 de l'édition de 1840). Ne les mentionnons que pour mémoire, car on ne discute pas avec un menteur de profession comme Causen de Courchamps.

Les lettres écrites par Madame Roland au cours de cette affaire trouveraient un complément intéressant dans celles qu'échangeaient au même moment Bosc et son mari. Elles sont éparses aux ms. 6239 et 6240. Nous ne pouvons qu'y renvoyer, en en tirant seulement quelques lignes. Nous avons vu que, quinze jours après l'arrivée de Madame Roland à Paris, Bosc avait perdu son père et qu'elle lui avait témoigné, ainsi qu'à sa jeune sœur Sophie d'Antic, une sollicitude touchante. Bosc écrit à Roland, trois jours après son malheur, le 7 avril (ms. 6240, fol. 134) : «Mon ami, je dis seulement que si l'attachement que j'avais pour vous n'eût pas été à son dernier terme, la manière dont votre femme se conduit à notre égard ne nous eût pas permis de lui donner des bornes... ». Puis, le 14 avril : «... Je ne puis reconnaître ses marques d'amitié que par mon attachement. Il est vif... Je vous le dis dans la sincérité de mon cœur... J'ai assisté hier à l'ouverture de la lettre que vous lui avez adressée, et nous nous sommes embrassés à votre intention avec toute la vivacité de nos attachements mutuels. Les larmes se sont fait sentir sur ma paupière et je me suis dit : Tout l'univers ne m'abandonne donc pas dans mon malheur !»

Il est clair que le pauvre garçon aimait Madame Roland, en toute honnêteté. Le mari le

voyait bien, trouvait quelquefois qu'on s'embrassait trop, mais finissait par en rire pacifiquement. Une lettre du 1er mai (ms. 6240, fol. 220) donne bien la note de sa gaieté confiante et de sa bonhomie un peu lourde. Après avoir plaisanté son jeune ami au sujet des courses à pied qu'il faisait avec sa femme, — entre deux audiences des Intendants, — aux environs de Paris, à Vincennes, à Auteuil, au bois de Boulogne, à Alfort, etc..., il ajoute : «Mais cette pauvre femme déjà si faible, me mande-t-elle, vous l'avez donc mise sur le grabat ? Cependant elle a encore bien à courir. Je ne vous dirai pas quand vous en serez las, mais, le plus tôt possible, renvoyez-la-moi. Vous me ferez grand plaisir. *Elle a doucement accoutumé à elle le bonhomme, qui à présent s'en passe difficilement...* ». Cette simple ligne dit beaucoup.

Non moins instructive est la lettre suivante, adressée à Roland, le 18 mai, par sa cousine, Mlle de La Belouze, qui, du fond de son couvent, avait dirigé et suivi les démarches de la solliciteuse. C'est comme un résumé de toute la campagne : «Votre chère moitié vous a rendu compte de l'état des choses, mon cher cousin, sur lequel on pourrait fonder des espérances réelles, si l'objet de la demande n'était pas en lui-même si difficile à obtenir. A présent, ce n'est plus que chose de faveur pour quoi il faudrait protection puissante et vives sollicitations. Je désirerais avoir des moyens de ce genre à mettre en activité pour seconder le zèle aussi éclairé qu'infatigable de Madame Roland. On ne peut avoir un meilleur chancelier. Tous ces Messieurs de l'Administration trouvent que vous ne pouviez le mieux choisir. En effet, elle est étonnante... ».

APPENDICE K.

BOSC D'ANTIC (1759-1828).

La vie de cet homme de bien, de ce savant distingué, de cet ami fidèle des Roland et, pour mieux dire, de ce vaillant Girondin, devrait être écrite. Nous l'avons entreprise et nous espérons bien la mener à bonne fin[1]. Mais elle ne saurait trouver place ici, où nous n'avons à donner que ce qui peut éclairer la Correspondance. Nous allons donc nous borner à en extraire la partie qui va jusqu'à 1793, en la resserrant d'ailleurs le plus possible. Quant aux trente-cinq années pendant lesquelles Bosc survécut aux Roland, nous n'y toucherons que pour raconter, plus brièvement encore, avec quelle piété il servit leur mémoire.

§ 1er. LA FAMILLE DE BOSC.

Son père, Paul Bosc, était né, le 8 juillet 1726, au hameau de Pierre-Ségade, aujourd'hui chef-lieu de la commune de Viane, canton de La Caune, arrondissement de Castres. Il était fils de Pierre Bosc, maître chirurgien de Pierre-Ségade. Bien que de famille calviniste (Pierre-Ségade était un foyer de religionnaires, où se tint une des premières assemblées protestantes qui eurent lieu après la Saint-Barthélemy), il fut baptisé catholique[2], condition alors nécessaire pour avoir un état civil.

Le fils du chirurgien cévennol se destina à la médecine. Mais il dut, comme protestant, aller prendre ses grades à l'étranger, à l'Université de Hardenwyck, en Gueldre. Laborieux, instruit, d'esprit curieux, il parvint, malgré les difficultés de ses débuts[3], à percer dans le monde. Suivant un usage courant au XVIIIe siècle, il allongea son nom et se fit appeler Bosc d'Antic, apposition dont nous n'avons pu trouver l'origine. Il épousa une femme aussi

(1) M. Auguste Rey, dans deux opuscules d'un vif intérêt, *Le naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix* (1882), *Le naturaliste Bosc, un Girondin herborisant* (1901), a déjà étudié cette belle figure. Nous lui avons communiqué, pour son second travail, ainsi qu'il le déclare avec une parfaite bonne grâce, un assez grand nombre de renseignements. Nous allons, à notre tour, le mettre plus d'une fois à contribution.

(2) *Extrait des registres paroissiaux*, communiqué par M. Séguier, instituteur de Viane. Le nom de Bosc est encore fréquent dans la commune.

Eloge historique de M. Bosc, par Cuvier (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. X, 1831).

Notice biographique sur M. Bosc, par le baron de Silvestre, Paris, 1829.

(3) «Mon père est sorti de son village sans le sol», écrivait Louis Bosc le 21 décembre 1784. (Collection Beljame.)

Les plus nombreux et les plus intéressants des documents utilisés ici nous viennent de cette collection, mise obligeamment à notre disposition par le petit-fils de Louis Bosc, M. Alexandre Beljame, professeur à l'Université de Paris.

pauvre que lui[1], mais appartenant à une illustre famille protestante du Laonnais (voir Haag, *France protestante*). Marie-Angélique Lamy d'Hangest était fille et sœur de deux officiers généraux d'artillerie. Nous connaissons surtout le second, Louis-Auguste Lamy d'Hangest (1731-1819), lieutenant général du 7 septembre 1792, au moment où il avait l'honneur, entre le départ de Lafayette et l'arrivée de Dumouriez, de commander en chef sur la frontière.

De ce premier mariage naquirent une fille et un fils. La fille épousa un M. de Boinville, dont nous ne savons à peu près rien. Le fils, né à Paris le 29 janvier 1759, est Louis-Augustin-Guillaume, auquel cette notice est consacrée. La jeune mère mourut peu de temps après.

En 1763, Paul Bosc était déjà remarié et, tourné vers l'industrie par ses recherches scientifiques[2], allait prendre la direction de la verrerie de Servin, au village d'Aprey, dans le voisinage de Langres. C'est là que lui naquirent deux enfants, Joseph-Antoine, né le 20 septembre 1764, et Sophie, devenue plus tard Mme Dehérain.

La manufacture de Servin paraît avoir prospéré, puisque on voit plus tard les enfants de Paul Bosc conserver des attaches et des intérêts dans ce pays. Toutefois le verrier, d'humeur inquiète, la quitta en 1769 pour aller fonder une autre manufacture «près de Saint-Flour, dans la Margeride». Il y passa sept ou huit ans et finit par s'y ruiner[3]. Il se détermina alors à venir à Paris exercer la médecine. Mais il ne put le faire, — toujours pour cause de religion, — qu'en achetant, avec les débris de son avoir, une charge de «médecin du Roi par quartier». C'est en 1776 qu'il faut placer ce retour à Paris, car Bosc d'Antic ne figure à l'*Almanach royal* qu'à partir de 1777.

Il vécut là encore huit années, recherché pour son savoir et l'agrément de son commerce. En 1776, nous trouvons son nom sur la liste des souscripteurs à la traduction de Shakespeare par Letourneur. En 1780, il publia le recueil de ses mémoires, sur les recherches dont il s'était occupé toute sa vie[4]. En 1782, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences. Il recevait chez lui, rue Meslé jusqu'en 1781, rue du Jardinet-Saint-André ensuite, «d'illustres savants : Rouelle, Parmentier, Buffon, Daubenton, Thouin, Brisson, Adanson», etc. (Silvestre, *Éloge*.)

Il mourut le 4 avril 1784 (lettre de Lanthenas à Roland, ms. 6241, fol. 264). En sentant venir sa fin, il avait fait venir un confesseur (Correspondance, lettre 105). Ce huguenot peu opiniâtre crut bon de sortir de ce monde comme il y était entré. Sa seconde femme devait être morte ou vivre séparée de lui (Correspondance, lettre 103); sa fille aînée était mariée et son fils Joseph était déjà employé aux forges du Creusot, ce qui explique que la Correspondance de 1784 ne les mentionne nulle part. Il n'avait donc à son lit de mort que Louis et Sophie, qui tenait la maison (lettre 98).

[1] «Elle ne lui avait pas apporté un sol en mariage.» (Bosc, même lettre.)

[2] L'Académie des Sciences avait couronné, en 1760, un mémoire de lui sur les verreries, qui parut en 1761. (Quérard, *France litt.*)

[3] Lettre citée plus haut.

[4] *Œuvres de Bosc d'Antic, contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, la minéralogie, l'électricité et la médecine*. Paris, 1780, 2 vol. in-12.

Il ne laissait d'ailleurs aucune fortune, puisqu'il fallut vendre sa charge et même, probablement par suite de formalités judiciaires exigées par Mme de Boinville, «ses effets» (lettres 127 et 134). L'amour de l'étude, le désintéressement, l'insouciance, voilà tout ce que Louis Bosc trouva dans l'héritage paternel.

§ 2. Son enfance.

Il avait perdu sa mère peu après sa naissance. Il passa les cinq premières années de sa vie (1759-1764) auprès de son aïeule maternelle, Mme d'Hangest, à la campagne, aux environs de Laon (Silvestre, *Éloge*), probablement vers Vissignicourt[1], car c'est de ce village que sont datées les lettres écrites à Bosc, en 1795, par son oncle, le général d'Hangest, retraité au pays natal[2]. Lorsque son père alla s'installer à Servin, il y fit venir l'enfant, qui vécut là cinq autres années (1764-1769), au milieu des grandes forêts du Bassigny. Cette vie libre dans les champs contribua assurément, non moins que l'exemple de son père, à faire de lui un naturaliste. Mais lorsque le verrier quitta Servin pour la Margeride, l'enfant dut entrer au collège des Godrans[3], à Dijon. On le destinait à l'artillerie, où la protection des d'Hangest lui promettait de l'avancement. Durant les huit années qu'il passa dans cette maison (1769-1777), il y eut pour condisciples et amis les deux fils d'un médecin naturaliste alors célèbre dans sa ville, Hugues Maret, et qui devinrent plus tard, l'un, Jean-Philibert, préfet et conseiller d'État de Napoléon[4], l'autre, Bernard, le duc de Bassano. Nous croyons aussi qu'il y connut le conventionnel Masuyer. Il ne semble pas d'ailleurs avoir été un brillant écolier. Dans les trois palmarès (1770, 1776, 1777) du collège Godran qui subsistent pour cette période, nous rencontrons bien les noms des deux Maret, mais non celui de Bosc[5]. Le dégoût dut croître lorsqu'il lui fallut, après ses humanités, suivre les cours de mathématiques. Heureusement qu'il obtint, dans les deux dernières années, la permission d'aller suivre les cours de botanique que professait depuis 1773, sous les auspices de l'Académie de Dijon, le médecin Durande, «qui avait alors à Dijon quelque célébrité», dit Cuvier. On peut voir, dans la Correspondance (lettre 163), que Bosc, après sa sortie du collège, resta en relations non seulement avec Durande, mais aussi avec deux des autres savants qui professaient à côté de lui, Guyton de Morveau et Hugues Maret[6], le père de ses amis.

Quand le docteur Bosc d'Antic fut rentré à Paris et y eut acheté sa charge de médecin du Roi, il rappela auprès de lui son fils Louis et, renonçant à le faire entrer dans l'artillerie, lui obtint un petit emploi d'abord dans les bureaux du contrôleur général (1777), puis dans ceux de la Poste (1778).

[1] Canton d'Anizy-le-Château, à 20 kilomètres de Laon.

[2] Collection Beljame.

[3] Ou plus exactement *collège Godran* (du nom du fondateur), tenu par les Jésuites jusqu'en 1763, municipal ensuite.

[4] Il y a, dans la collection Beljame, une très intéressante lettre de Jean-Philibert Maret à Bosc, du 26 messidor an IV.

[5] Renseignements dus à l'obligeance de M. Kleinclausz, professeur à l'Université de Dijon.

[6] Le cours de chimie de Guyton de Morveau et le cours de matière médicale de Hugues Maret ne s'étaient ouverts qu'en 1776.

§ 3. Sa jeunesse.

Quel emploi, ou plutôt quels emplois Louis Bosc d'Antic[1] occupa-t-il successivement, de 1778 à 1792, dans l'administration royale des Postes? Le mieux renseigné de ses biographes, Cuvier, dit que l'Intendant des Postes, M. d'Ogny, «le trouva si exact et si intelligent qu'*après quelques années* il l'éleva à l'emploi de secrétaire de l'Intendance, ce que maintenant l'on décorerait du titre de secrétaire général, et lui promit la place encore mieux rétribuée de premier commis». Et c'est en effet «à M. d'Antic, *secrétaire de l'Intendance des Postes*», que sont adressées, dès 1782, les lettres de Roland et de Madame Roland (*Papiers Roland*, passim). Plusieurs allusions de la Correspondance indiquent d'ailleurs que, de 1780 à 1792, la situation de Bosc fut plus d'une fois modifiée par suite des remaniements incessants de son administration.

Le jeune Louis Bosc, assuré d'un gagne-pain, «de quelque aisance», dit Cuvier, eut toutes facilités pour se livrer à son goût pour l'histoire naturelle. Nous avons nommé les savants qu'il rencontrait chez son père. Silvestre nous apprend qu'il étudia la chimie avec Sage, qui depuis 1778 professait la chimie expérimentale à la Monnaie (il aurait pu mieux choisir), et la minéralogie avec Romé de l'Islè, dont les cours publics avaient un succès mérité; que Broussonet, revenu d'Angleterre, lui fit connaître les ouvrages de Fabricius, puis de Linné. Cuvier ajoute un détail curieux, à savoir, que la franchise des postes, dont il jouissait pour sa correspondance, lui facilita beaucoup ses relations avec le monde savant. On va voir combien les Roland la mirent à profit. Ces libertés avec la Poste étaient dans les mœurs du temps[2].

Bosc n'avait pas seulement des amis d'étude. Maintes allusions des lettres de Madame Roland et divers traits des lettres inédites de la collection Beljame laissent entendre qu'il avait aussi des compagnons de plaisir et qu'il vécut quelque temps dans une société assez dissipée.

§ 4. Sa liaison avec les Roland.

C'est au Jardin du Roi, en 1780, au cours de botanique d'Antoine-Laurent de Jussieu, que Bosc se lia avec Roland et sa femme (Barrière, II, 141; Faugère, II, 145). L'inspecteur, qui allait entreprendre son *Dictionnaire*, avait tout profit à pratiquer ce jeune savant, qui connaissait tant de monde et tant de choses; Bosc, de son côté, avec la sensibilité de ses vingt et un ans, se prit au charme de cette jeune femme, si instruite, si intelligente, si habile à gouverner ses amis. Aussi, lorsque les Roland furent retournés à Amiens, demeura-t-il avec eux en correspondance suivie, «presque journalière», nous dit-il lui-même[3]. C'est d'abord Roland qui demande sans cesse des renseignements; souvent sa femme écrit pour lui. Puis les lettres prennent bien vite un tour personnel, affectueux, d'une entière

[1] Ou plutôt d'Antic tout court, et même Dantic, jusqu'à la loi du 19 juin 1790.

[2] On sait les services dans ce genre rendus à Voltaire par Damilaville, premier commis des bureaux du vingtième. — Cf. une jolie anecdote des *Mémoires* de Beugnot, II, 360.

[3] *Avertissement* de son édition des *Mémoires*, 1795.

confiance. Il nous en reste un très grand nombre : d'abord celles de Madame Roland que nous publions ici; puis celles de Roland et les réponses de Bosc, dispersées tant dans les deux grands recueils des *Papiers Roland* que possède la Bibliothèque nationale (N. A. fr., ms. 6238-6243 et 9532-9534) que dans la collection Morrison, où nous avons pu les consulter, sans parler de celles qui figurent aux catalogues de ventes d'autographes. Mais ce ne sont là évidemment que les débris d'une correspondance ininterrompue de treize années.

La première lettre que nous ayons est de Roland à Bosc, du 20 mai 1782 (ms. 6240, fol. 97), mais elle fait allusion à des lettres antérieures et c'est déjà une lettre d'ami. Vient ensuite une lettre de Madame Roland du 23 août, qui dénote une entière communauté d'idées et une confiance absolue (lettre 58). Mais la preuve que l'intimité date de la première heure, c'est que, dès 1781, presque toutes les lettres échangées entre la femme et le mari sont envoyées sous le couvert de Bosc (nous avons dit pourquoi), non pas sous double enveloppe close, mais tout ouvertes, même quand elles sont singulièrement confidentielles. On prend seulement la précaution d'indiquer au haut de la lettre, dans un coin, le véritable destinataire («Mme de Lap. [Laplatière]», 1er avril 1784, ms. 6240, fol. 170; «M. de Laplatière», 20 mai 1783, ms. 6238, fol. 245). Puis, à chaque instant, ce sont des *post-scriptum*, tantôt de Roland pour Bosc (21 mars 1784, ms. 6240, fol. 152), tantôt de Bosc pour Roland (31 janvier 1783, ms. 6238, fol. 139). D'autres fois, Bosc joint aux lettres qu'il transmet des billets distincts. Les manuscrits en renferment un assez grand nombre, que nous avons donnés en notes lorsqu'ils avaient quelque intérêt.

§ 5. Naissance de son fils et mort de son père.

Nous avons dit que l'histoire naturelle et l'amitié ne remplissaient pas seules l'âme du jeune homme. Lorsque plus tard, en 1796, il partit pour les États-Unis, son passeport (ms. 6241, fol. 311) dit «avec son fils, âgé de quatorze ans». Ce fils naturel était donc né vers 1782. Nous nous sommes demandé si la mère ne serait pas Mlle Bexon, sœur de cet abbé, «petit bossu plein d'esprit», auteur d'une *Histoire de Lorraine* et un des collaborateurs anonymes de Buffon, chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle, que Madame Roland avait connu en 1778 chez sa cousine Trude, où il logeait, et chez qui Bosc fréquentait assidûment. Un passage des *Mémoires* (II, 210-211), rapproché des lettres où Madame Roland taquine Bosc au sujet de Mlle Bexon (3 février, 23 avril, 1er mai, 5 mai 1783), pourrait prêter à cette conjecture. Le pauvre abbé Bexon mourut le 13 février 1784, et nous ne savons ce que devint sa «grande sœur aux yeux noirs et aux belles épaules».

Le roman (si roman il y eut) se dénoua sans doute comme tant d'autres. Peut-être, cependant, durait-il encore en 1786 (voir lettre 243). Sans l'approfondir davantage, disons que Bosc éleva de son mieux ce fils, appelé Louis comme lui, dont nous avons pu suivre la carrière, et qui mourut inspecteur de la marine à Cherbourg, à un âge assez avancé.

Cette jeunesse insouciante de Bosc eut bientôt à compter avec de cruels soucis. La mort de son père (4 avril 1784) laissait sa jeune sœur, Sophie, la seule dont il eut à s'occuper, sans autres ressources que le produit de la vente de la charge paternelle. «Bientôt la demoiselle, écrivait Madame Roland le 27 mars, à quelques différences près, sera comme Mlle Bexon»

(cf. lettre 112). L'embarras était d'autant plus grand que la sœur aînée, Mme de Boinville, intervenait aigrement pour réclamer sa part de la pauvre succession. Finalement, Bosc paraît avoir amené ses deux sœurs et son frère à renoncer à un héritage onéreux, mais en prenant pour lui la plus grosse part des sacrifices : «Je devrais, je crois, plutôt me plaindre que toi, écrivait-il à Mme de Boinville le 20 décembre 1784, puisque tu as une existence assurée et que je n'ai qu'un hôpital pour ressource, si je viens à perdre mes mains ou ma tête». (Coll. Beljame.)

Il ne s'en considéra pas moins, dès le premier jour, comme le tuteur de Sophie. Sa première idée fut de la placer dans un de ces couvents où s'abritaient des personnes du monde peu aisées, et nous voyons Madame Roland l'aider dans cette recherche (lettres 112 et 113). Mais il eût mieux aimé la marier, et il demandait à son amie de s'entremettre (lettre 138). Sophie d'Antic reparaît encore de loin en loin dans la Correspondance (lettres 165, 178). En 1787, elle était à Dijon, auprès de son frère Joseph, qui avait quitté le Creusot pour un emploi dans l'administration des mines et manufactures de la province (*Biogr. Rabbe*). Elle se maria en 1794, à Langres, avec M. Dehérain, et Bosc, alors réduit à se cacher comme suspect, écrivait à son nouveau beau-frère (coll. Beljame) :

Paris, 27 messidor an II (= 15 juillet 1794).

Je pourrais, citoyen, répondre longuement à votre gracieuse lettre. Le sujet prête beaucoup au sentiment. Je préfère cependant d'en remettre l'expression au moment où il me sera permis de vous embrasser. La bonne opinion que j'ai de ma sœur suffit pour m'en donner une avantageuse des moyens que vous avez pour la rendre heureuse. Je me borne donc à faire des vœux pour qu'aucune cause étrangère ne nuise à votre prospérité commune et à désirer d'être, le plus promptement possible, témoin des douceurs de votre union.

Je vous salue et vous embrasse fraternellement. — B.

§ 6. Madame Roland à Paris, mars-mai 1784.

C'est au milieu des malheurs domestiques de Bosc que Madame Roland arriva à Paris, vers le milieu de mars 1784, pour y suivre elle-même l'affaire des Lettres de noblesse que sollicitait son mari. Durant ce long séjour, qui se prolongea jusqu'à la fin de mai, Bosc, après les premiers jours donnés à son deuil, se mit tout entier au service de la jeune femme; il l'accompagne dans ses courses d'affaires, la conduit chez Romé de l'Isle, la mène promener au Jardin du Roi, au bois de Boulogne, où ils vont avec Lanthenas manger des œufs frais et «chanter les bonnes gens»; à Chaillot, pour voir la pompe à feu, la nouveauté du jour; à Vincennes, chez le chanoine Bimont, oncle de Madame Roland; à Alfort, chez les savants professeurs de l'École vétérinaire, etc. . . Nous ne pouvons que renvoyer à la Correspondance pour qu'on voie Bosc dans tous les détails de ce rôle de cavalier servant, qu'il partage avec Lanthenas et dont Roland plaisante lui-même avec autant de lourdeur que de sécurité. Singuliers rapports, que nos mœurs contemporaines suspecteraient ou ne comprendraient pas, mais dont ces âmes simples s'accommodaient sans embarras. C'est, chez Madame Roland, une amitié franche, sans coquetterie, mais non sans libre allure; chez Bosc, un mélange amusant d'affection loyale, d'amour qui n'ose, de familiarités, de bouderies; tel il apparaît

à ce moment, tel il restera jusqu'au bout. Il se sentait enchaîné, n'espérait rien, et, à travers quelques accès d'humeur, se résignait.

Il y avait cependant quelques petites crises. Nous en devinons une (voir lettre 148), à propos d'une excursion à Ermenonville où Bosc aurait voulu entraîner Madame Roland, et qu'elle finit par faire sans lui, avec son mari qui vint la chercher malade à Paris et la ramena à Amiens à petites journées. Une autre crise plus sérieuse éclata en septembre. Roland, nommé à l'inspection des manufactures de Lyon, quitte Amiens; on s'arrête longtemps à Paris, on y revoit Bosc assidûment. Mais Madame Roland a la malencontreuse idée d'aller consulter, pour la santé de son mari, le médecin Alphonse Le Roy, alors très en vue dans le monde scientifique. Soit que Bosc détestât Alphonse Le Roy, soit que sa piété filiale s'irritât de voir Madame Roland ne plus avoir foi dans le régime que son père avait prescrit les années précédentes à l'inspecteur valétudinaire, soit plus simplement qu'il s'offusquât du mystère de la démarche, il fit à ses amis une véritable scène; à Longpont, chez le curé Pierre Roland, où il les avait accompagnés sur le chemin de Lyon, il les quitta brusquement, en pleurant, sans vouloir leur dire adieu (voir lettre du 23 septembre); il fallut plusieurs lettres de Roland et de sa femme pour le ramener, et cela ne prit fin qu'au commencement de 1785.

§ 7. 1785-1789.

De 1785 à 1789, entre les Roland, établis en Beaujolais, et Bosc, de plus en plus répandu dans le monde savant, la correspondance se poursuit, amicale, enjouée, régulière. Peu d'incidents dans la vie de Bosc; en 1785, nous le voyons sur le point de s'embarquer avec l'expédition de Lapérouse (voir lettre 193). Ses amis, le naturaliste Jean-André Mongez, et le chevalier de Lamanon, dont l'exemple le tentait, n'eurent pas, comme lui, le bonheur de se raviser. On peut suivre aussi, dans la Correspondance, mais d'une façon assez obscure, les diverses phases de sa carrière administrative; il semble d'abord qu'il ait eu un avancement assez sérieux (lettre du 17 avril 1783); puis vinrent les contre-coups des remaniements essayés par la royauté en ce temps de continuelles réformes, — de l'édit de décembre 1785 (lettre du 24 janvier 1786), — de l'édit d'août 1787 (lettres des 18 novembre 1787 et 2 juin 1788). A travers tous ces «remuements des postes», comme dit Madame Roland, il semble que la situation de Bosc, en définitive, soit allée se consolidant et s'améliorant.

Bosc tient ses amis au courant des nouvelles de Paris; mais surtout il envoie à Roland notes sur notes (histoire naturelle, matières premières, etc.) pour le *Dictionnaire*. Madame Roland stimule son zèle, lui raconte la vie paisible du logis et l'entretient, avec une insistance enjouée, de sa fille Eudora.

L'enfant était née en 1781, à Amiens, et Bosc, même avant de l'avoir vue, reportait sur elle en sollicitude l'attachement qu'il avait pour ses parents; on voit à chaque instant, dans la Correspondance, qu'il tremble pour sa santé, qu'il se réjouit de ses progrès. Madame Roland part de là pour lui insinuer plaisamment que, puisqu'il ne doit pas songer à la mère, il pourra un jour aimer la fille; que c'est une épouse qu'elle lui prépare. Ce badinage maternel devait un jour être pris au sérieux par l'excellent Bosc. Ce fut là le grand drame de sa vie.

§ 8. Les amis de Bosc.

La Correspondance, complétée par nos documents, nous fait connaître les amis particuliers de Bosc. Remarquons dès à présent que presque tous entrèrent avec lui dans la Révolution. Unis par le goût de l'étude, par les mêmes idées philosophiques, ils se préparaient dès lors au grand combat.

C'est d'abord Lanthenas, le jeune ami des Roland. Dès 1780, nous le voyons installé à Paris, étudiant la médecine, logé à l'hôtel de Lyon, rue Saint-Jacques, là même où descendaient les Roland lorsqu'ils venaient dans la capitale. Il fut donc bien vite lié avec Bosc. Madame Roland l'appelait «mon frère»; pour Bosc aussi, il fut un frère, jusqu'au jour où, devenu député à la Convention, il se sépara de ses malheureux amis. Il y a, dans la collection Morrison, toute une série de lettres inédites de Lanthenas à Bosc, de 1784 à 1790, qui attestent combien l'intimité était grande.

Puis nous rencontrons un bon vieillard, Parraud, rêveur swedenborgien, qui vivait en traduisant les livres du maître et en élevant des jeunes gens, et que Lanthenas avait probablement introduit dans le cercle. Son nom revient sans cesse dans la correspondance des amis (voir lettre 98). Roland, en 1792, emploiera sa plume au service de la Révolution.

Nous avons déjà mentionné Romé de L'Isle (1736-1790), qui venait de publier sa *Cristallographie* (1783, 4 vol. in-8°), et dont Bosc, fils du verrier de Servin et de Saint-Flour, s'était fait l'élève et l'admirateur. Il lui conduisit Madame Roland (voir lettre 132). Le 6 mars 1790, il écrivait à Faujas de Saint-Fond : «J'ai l'âme navrée. Notre ami de L'Isle est à la mort. J'ai passé la nuit dernière au pied de son lit et je crains que la prochaine soit la dernière de sa vie» (ms. 9533, fol. 118-119). Romé de L'Isle mourut en effet le lendemain, et un article très ému du *Patriote français*, du 16 mars, semble bien être de Bosc, devenu un des collaborateurs habituels de Brissot.

Le géologue Faujas de Saint-Fond, auquel cette lettre est adressée, était déjà en 1784 en relations d'amitié avec Bosc (voir lettre 98). Cette lettre de 1790 citée plus haut, par laquelle Bosc recommande Lanthenas «à Monsieur Faujas de Saint-Fond, inspecteur des milices nationales à Montélimart», montre que cette amitié avait duré et s'affermissait dans leur adhésion commune à la Révolution.

Un autre ami, Broussonet, était déjà dans tout l'éclat de sa jeune gloire. Après un séjour de trois années à Londres (1779-1782), où il avait été nommé membre de la Société royale, il venait d'être choisi par Daubenton pour le suppléer au Collège de France (histoire naturelle, 1783), puis à l'École d'Alfort (économie rurale, 1784). Bosc lui conduisit aussi Madame Roland, à Alfort, en mai 1784. Ce jeune savant, — il n'avait alors que 23 ans, et était de deux années le cadet de Bosc, — fut peut-être son plus cher ami; ensemble ils entrèrent à la Société des Jacobins en 1790, ensemble ils luttèrent contre la Terreur et furent persécutés par elle. En mars 1796, Broussonet sera un de ceux auxquels Bosc confiera les secrets de son cœur.

Nous avons déjà parlé (Appendice H) des deux naturalistes provençaux, les frères de Lamanon, qui avaient été probablement pour lui des compagnons de jeunesse et qui restèrent des correspondants de recherches scientifiques.

D'autres amis, que Bosc devait aux Roland, sont M. et M[me] d'Eu et M. de Vin, d'Amiens, dont nous avons parlé avec détail à l'Appendice E. C'est le 17 avril 1783 que Madame Roland lui adresse M. de Vin. La lettre du 21 mars 1784 nous le montre déjà en correspondance réglée avec M. d'Eu, sur des questions d'histoire naturelle. Mais la liaison aboutit bientôt à une intimité dont Madame Roland sourit quelque peu : il semble que Bosc ait été, lui aussi, pendant les fréquents et longs séjours que M[me] d'Eu faisait à Paris, un des cavaliers servants de la dame. Nous avons signalé, dans cet Appendice E, l'intéressante correspondance échangée, du 9 juillet 1785 au 27 décembre 1789, entre Bosc et le groupe amiénois.

N'oublions pas l'astronome Dezach, que Broussonet, qui l'avait connu en Angleterre, mit en rapports avec Bosc et, par celui-ci, avec les Roland. Ces honnêtes gens ne se lassaient pas de faire échange de leurs amis.

Mais les amis les plus particuliers de Bosc paraissent avoir été Creuzé-Latouche, Bancal des Issarts et Garran de Coulon, trois futurs conventionnels, comme Lanthenas.

Creuzé de Latouche (1749-1800), originaire de Châtellerault, était depuis 1774 avocat à Paris et demeurait rue des Lavandières-Sainte-Opportune; Bosc logeait rue des Prouvaires, tout à côté de l'Hôtel des Postes, où il avait son bureau. Nous verrions volontiers dans ce voisinage, en un temps où les difficultés de la circulation dans Paris y faisaient de chaque quartier comme une petite ville, l'origine de leur liaison, qui existait peut-être déjà en 1783 (lettre 82). En tout cas, elle est bien établie en 1784 (lettres 134-139). Ce n'est que plus tard que l'avocat poitevin quitta Paris pour retourner acheter à Châtellerault la charge de lieutenant général de la sénéchaussée, en attendant que la Révolution le ramenât, d'abord à la Constituante, puis à la Convention. Toujours ami de Bosc, entraîné par lui dans le parti de Roland (voir au ms. 9532, fol. 225-226, une lettre qu'il adresse le 18 juin 1792 au ministre congédié), Creuzé-Latouche resta fidèle au malheur. C'est chez lui que Bosc, le 1[er] juin 1793, alors que Roland était en fuite et que sa femme venait d'être conduite à l'Abbaye, conduisit leur fille Eudora, dont il devint alors, et pour plusieurs années, un dévoué protecteur.

Bancal des Issarts (1750-1826), auquel nous consacrerons l'Appendice Q, était notaire à Paris depuis le 11 septembre 1783 et habitait alors rue du Four, près Saint-Eustache; il était donc, lui aussi, voisin de Bosc. Il avait étudié le droit à l'Université d'Orléans, et c'était là qu'il s'était lié avec Garran de Coulon (1749-1816), originaire de cette ville, avocat à Paris depuis 1775.

Dès 1787, cette société d'amis, Bosc, Creuzé, Bancal et Garran, était étroitement unie, car Paul de Lamanon écrit à Bosc, de Salon, le 13 mars 1787 (coll. Beljame) : «Je vous prie de me rappeler dans le souvenir de M. de Coulon et de son épouse, et de MM. Desissart et Creuzet... ». Toutefois la première lettre que nous ayons de Bosc à Bancal est du 20 décembre 1788 (ms. 9533, fol. 112-113).

Il y avait entre eux tous un lien charmant, le goût de la botanique, l'étude chère à Rousseau. On partait le dimanche, jour de liberté pour le secrétaire des Postes, et on allait herboriser à pied dans les environs de Paris, surtout dans la forêt de Montmorency, agitant en chemin ces problèmes de philosophie et de politique pour lesquels on allait faire une ré-

volution. Lorsque, en 1798, Bancal converti publiera un ouvrage tout imprégné de démocratie religieuse, Bosc lui écrira[1] : «J'ai lu ton livre et j'y ai reconnu ton ardent amour pour la République, mais non les principes que nous discutions jadis dans nos promenades philosophiques des dimanches». — «Dites-moi quelque chose, écrit à Bosc Paul de Lamanon en avril 1788, de votre santé et de celle des personnes de la société promeneuse, à laquelle je me recommande...» (coll. Beljame). Cuvier raconte que ces excursions botaniques, faites en troupe, inquiétaient les paysans. Le savant et aimable historiographe de Saint-Prix, M. Auguste Rey[2], nous apprend qu'une de ces herborisations avait pour but Saint-Gratien et Saint-Prix. Bosc se familiarisait ainsi de bonne heure avec les abords de cette forêt qui devait l'abriter pendant la Terreur.

§ 9. Les débuts de la Révolution.

C'est dans ce milieu de savants et de légistes que Bosc assista à l'explosion de 1789. Mais, alors même qu'il n'eût pas été entraîné par eux, l'impulsion des Roland aurait suffi. Toutes les lettres qu'il reçoit de Madame Roland sont pressantes, impératives, enflammées; celles du mari (collection Morrison) respirent la même fièvre. Par eux et par Lanthenas, il se lie avec Brissot, collabore au *Patriote français*, et, lorsqu'il a reçu de son impétueuse amie quelqu'une de ces lettres où frémit le génie de la Révolution, il la porte au journaliste, qui l'arrange et l'insère. Tout semble d'ailleurs commun entre Lanthenas, Bancal et lui. Ils sont, comme les appelle à chaque instant Madame Roland, «le triumvirat».

C'est à ce moment que naquit, entre eux et les Roland, un projet où se reconnaît bien l'esprit du temps, et que nous exposerons avec détail dans les Appendices réservés à Lanthenas et à Bancal. Il s'agissait d'acheter en commun quelqu'un de ces domaines ecclésiastiques que la nation venait de mettre en vente et d'y aller vivre tous ensemble dans une philosophique retraite. Ce projet d'un grand établissement, pris, abandonné et repris pendant plus d'une année, finit par tomber.

Mis en rapports par Lanthenas avec Gilbert Romme, qui venait de fonder (10 janvier 1790), avec Théroigne de Méricourt, le *Club des Amis de la loi*, Bosc fut un des premiers adhérents de ce groupe, qui se réunissait chez Théroigne, à l'hôtel de Grenoble, rue du Bouloi. M. Marcellin Pellet[3] possède et signale une feuille d'émargement, du 10 mars, où figure son nom. Dès le 18 février (lettre 341), Madame Roland taquine son ami sur ses relations avec «l'étrangère». Le 20 juin, le club alla célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de paume à Versailles et la fête se termina par un dîner au Ranelagh du bois de Boulogne (voir au *Patriote français* du 23 juin le compte rendu de Lanthenas; cf. Correspondance, lettre 355, et ms. 9534, fol. 237 et 241). On voit par là que Lanthenas était du groupe; Bernard Maret également. (Marc. Pellet, *loc. cit.*)

C'était l'heure souriante de la Révolution. On associait dans un même culte la Liberté et

[1] De Charleston, 7 mars 1798, collection Beljame. Lettre déjà publiée en partie par M. Auguste Rey, *Le naturaliste Bosc*, page 54.

[2] *Ibid.*, p. 13.

[3] *Variétés révolutionnaires*, troisième série, Alcan, 1890, p. 89.

la Nature. Sur la liste des souscripteurs pour l'érection d'une statue à Rousseau (*Révolutions de Paris*, n° 54, juillet 1790), nous trouvons réunis les noms de «M. Bosc, secrétaire de l'Intendance des Postes, 3 livres; M. Rolland, inspecteur général des manufactures à Lyon, et Madame son épouse, 6 livres». Le 23 août, Bosc, nommé président de la Société des naturalistes français, inaugure le buste de Linné au Jardin des Plantes, sous le cèdre planté un demi-siècle auparavant par le naturaliste suédois. Un mois après, le 25 septembre, à la tête de la Société des Amis de la Constitution de Montmorency, autre inauguration, à l'entrée de sa chère forêt, d'un buste de Jean-Jacques Rousseau : la fête où Daunou et lui prononcèrent des discours, où l'on vit défiler un chœur de jeunes femmes, des mères de famille portant le buste de Rousseau, des vieillards portant une pierre de la Bastille, et qui se termina par des danses et une illumination dans les arbres[1], eut l'honneur d'une relation dans le *Patriote français* du 28, ainsi que dans les *Révolutions de Paris* (n° 116).

§ 10. Sophie Grandchamp.

A ce moment-là, nous trouvons Bosc lié avec une femme d'un rare mérite, Sophie Grandchamp, dont il semble avoir fait la connaissance dans la société de Brissot (voir lettre 458). Y avait-il entre eux plus que de l'amitié? En tout cas, cette amitié avait ses orages, ses brouilles irritées, ses tendres réconciliations. Les *souvenirs de Sophie Grandchamp*, que nous avons publiés dans la *Révolution française* (juillet-août 1899), rapprochés de diverses lettres de la Correspondance (septembre 1791, mars-avril 1792), nous apprennent comment Bosc, en août 1791, présenta Sophie Grandchamp à Madame Roland, comment les deux femmes se lièrent au point de faire ensemble, le mois suivant, le voyage du Beaujolais et combien Bosc fut froissé de n'en avoir été prévenu qu'à la dernière heure. Ces lettres nous montrent aussi que la rupture durait encore à la fin de mars 1792, à moins qu'il n'y eût eu réconciliation, puis rupture nouvelle, et comment Madame Roland, même au milieu des embarras de son installation au ministère, s'entremettait activement pour réconcilier Bosc avec son amie. Nous sommes forcé, pour abréger, de supprimer tous les détails de cette histoire et de renvoyer le lecteur à nos articles de la *Révolution française*. Disons seulement que, en 1793, il n'y a plus trace d'intimité entre Bosc et Sophie Grandchamp. Elle habitait alors avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, l'homme de bien que les *Mémoires* nous font connaître. Mais on n'avait pas cessé de se voir : c'est en allant chez son ancienne amie que Bosc apprit, le 8 novembre, l'exécution de Madame Roland, qui venait d'avoir lieu.

§ 11. Bosc aux Jacobins.

Engagé, comme il l'était, parmi les «patriotes», Bosc ne pouvait pas ne pas faire partie, dès la première heure, de la Société des Jacobins. Sur la liste des membres de la Société au 21 décembre 1790 qu'a publiée M. Aulard (*Jacobins*, t. I, Introduction, p. xxxviii), son

[1] A. Rey, p. 17-18.

nom figure déjà : «Bosc, rue des Prouvaires, n° 52 [lisez 32]»[1]. Bancal des Issarts et Broussonet sont aussi sur la liste.

Pendant toute l'année 1791, Bosc prend une part active aux travaux de la Société, où dominait alors l'influence de Brissot et des hommes que les événements allaient grouper, sous le nom de Girondins, dans une communauté de luttes et d'infortune. Le 31 août 1791, il est nommé, — avec Fabre d'Églantine, — membre du comité de correspondance (Aulard, III, 109. Là aussi il y a *Boze*, mais l'Index rectifie). Le 7 octobre (*ibid.*, III, 172), nous le trouvons encore, avec son nom bien orthographié cette fois, — et à côté de celui de Lanthenas, — parmi les membres du comité de correspondance. — De même le 16 novembre (*ibid.*, III, 253). Le 30 décembre (*ibid.*, 303), il est nommé commissaire de la Société, avec Tournon, le journaliste lyonnais qui avait passé des *Révolutions de Paris* au *Mercure universel*, Bancal et Lanthenas, pour organiser, dans la salle des Jacobins, des lectures et conférences patriotiques, idée chère à Lanthenas et à tous les idéalistes de la Révolution. Louvet nous dit, dans ses *Mémoires* (éd. Aulard, I, 30) : «J'avais pour collaborateurs assidus [au comité de correspondance des Jacobins, vers la fin de 1791 ou le commencement de 1792] le bon Bosc, bien digne de l'amitié que lui portait Roland, — Lanthenas qui paraissait la mériter alors[2]... ».

Les Roland venaient de rentrer définitivement à Paris (15 décembre 1791). Bosc introduit aussitôt Roland aux Jacobins. Le 15 février 1792, Roland, Lanthenas et Bosc sont du comité de correspondance, et Bosc en est secrétaire (Aulard, III, 381). Le 20 février (*ibid.*, 408), Bosc et Roland sont secrétaires ensemble. — Même situation le 27 février et le 2 mars (*ibid.*, 417, 422). — Le 14 mars (*ibid.*, 434), le nom de Roland a disparu, mais Bosc est toujours secrétaire.

Le moment approchait où les Girondins allaient s'emparer du ministère et porter Roland à l'Intérieur (23 mars). On voit que Bosc était aux premiers rangs de l'assaut.

[1] La liste imprimée porte *Bose*, mais l'Index de M. Aulard a fait la rectification nécessaire. Toutes les lettres de la collection Beljame adressées à Bosc donnent «rue des Prouvaires, n° 32» (quelques-unes disent 31). Les lettres de Madame Roland à Bosc, de 1792, portent également «rue des Prouvaires». Bosc écrivant à Mme Guadet, le 13 février 1795 (Vatel, *Girondins*, III, 770-771), la prie de lui répondre «rue des Prouvaires, au magasin de bougies».

[2] Cf. le *Patriote français* du 31 mai 1792. Robespierre, qui était alors loin de dominer aux Jacobins, avait, dans la séance du 27 mai, attaqué le comité de correspondance de cette Société. Un des membres de ce comité, Duchosal, dans une lettre du 28 insérée au *Patriote* du 31, lui répond et ajoute : «Quand je parle du comité de correspondance, je ne désigne ni M. Panis, qui n'est venu qu'une fois pour le dénoncer, ni M. Camille Desmoulins, qui n'emportait des lettres que pour les perdre. Je parle seulement des travailleurs de ce Comité, tels que MM. *Lanthenas*, Gaillard, *Bosc*, Bois-Guyon, Sonthonax, Doppet, Réal, Méchin et Audouin».

Déjà, le 5 avril, le *Patriote* avait annoncé la fondation d'une *Société économique*, ayant pour président Hell [ancien Constituant], pour secrétaire Roland-Laplatière [il était ministre de l'intérieur depuis treize jours], et comptant parmi ses membres *Audran*, Boncerf, *Bosc*, Descemet, *Lanthenas*, Lequinio, *Marsillac*, Reynier, *Romme*, *Thouin*, Vandermonde, etc. Bosc nous apparaît bien là au milieu de ses amis. — Voir aussi une annonce plus étendue au *Moniteur* du 24 avril.

§ 12. Bosc, administrateur des Postes.

Il ne s'en trouvait pas moins alors dans une très grande gêne pécuniaire. Cette Révolution, qu'il servait avec une ardeur si désintéressée, avait commencé par le ruiner. «A la réorganisation des Postes, dit Cuvier, M. d'Ogny avait été éloigné et on avait fait redescendre Bosc.» Autrement dit, l'Intendance des Postes avait été supprimée comme toutes les autres et, dans la nouvelle organisation, qui devait fonctionner à partir du 1er janvier 1792[1], Bosc n'avait pu se maintenir qu'en prenant un emploi inférieur et moins rétribué. Le bon naturaliste, avec son insouciance de cigale, se trouvait donc fort au dépourvu quand la fortune de ses amis vint lui faire espérer un autre sort.

Mais, ainsi que nous l'avons expliqué dans l'Avertissement de l'année 1792, les nouveaux ministres ne purent agir tout de suite. Aussi les billets écrits alors à Bosc par Madame Roland sont-ils fort curieux. Après ceux de la fin de mars, où elle cherche à le réconcilier avec Sophie Grandchamp, vient, en avril et aux premiers jours de mai, une suite de petites lettres, amicales, pressantes, où elle se plaint de son silence, de son éloignement. On devine que Bosc, soit qu'il se croie laissé de côté, soit plutôt qu'il ait la pudeur des hommes malheureux et fiers, se tient à distance. Enfin, le 10 mai, arrive un mot bref et significatif : «Quelle heure qu'il soit quand vous recevrez ce billet, venez me voir aujourd'hui». Ce que Madame Roland avait hâte d'annoncer au plus fidèle de ses amis, c'est que Clavière avait enfin obtenu du Roi les changements réclamés dans la Direction des Postes et qu'il était au nombre des quatre nouveaux *administrateurs*, au traitement de 15,000 livres, avec le logement dans l'hôtel de l'administration.

Cuvier dit que Bosc fut nommé à cet emploi le 11 *mars* 1792. C'est un lapsus évident. Il faut lire 11 *mai*. A la date du 11 mars, Roland n'était pas encore ministre et n'aurait rien pu pour son ami[2]. Voici, du reste, ce que Bosc écrivait à Bancal trois jours après[3] :

Paris, 14 mai 1792.

Vous avez appris, mon cher, l'aventure qui m'est arrivée. Il s'agit actuellement d'en profiter pour le plus grand bien de la nation et des particuliers qui la composent. Il s'agit de désaristocratiser la poste et de lui rendre la confiance dont elle doit jouir.

Nous travaillerons, nous nous priverons de tout plaisir pour parvenir à notre but, et certes le diable s'en mêlera si nous n'y parvenons pas.

... J'ai oublié de vous acheter les travaux de Mirabeau. Je réparerai cet oubli aussitôt que j'aurai de l'argent. J'ai été fait administrateur lorsque j'avais pour toute fortune 60 livres en assignats. Il faut que j'emprunte quelques écus pour attendre la fin du mois...

[1] Décrets : du 12 juin 1790, qui résilie la ferme des Postes; du 9 juillet, qui supprime, entre autres dépenses, celles «relatives aux employés et bureaux de l'Intendance»; du 26 août, qui fixe au 1er janvier 1792 l'entrée en fonction de la nouvelle administration. — Cependant les billets écrits à Bosc par Madame Roland en mars 1792 portent encore «à Monsieur Bosc, secrétaire de l'Intendance des Postes». Là comme ailleurs, en attendant la réorganisation complète, on conservait provisoirement l'ancienne machine.

[2] Cf. d'ailleurs le *Patriote* du 15 mai et le *Moniteur* du 23.

[3] Coll. Beljame. Lettre citée par M. A. Rey, p. 23.

Bosc eut pour collègue, comme administrateur des Postes, un autre vieil ami des Roland, — et aussi de Pache, — Gibert, bien des fois mentionné dans les *Mémoires* (II, 210-213) et dans la Correspondance (*passim*, et surtout dans les *Lettres Cannet*). Ils furent là, dans un service qui avait une si grande importance, à ce moment-là surtout, — à cause de la correspondance patriotique avec les départements que Roland se hâtait d'organiser, — les hommes de confiance du ministre. On peut voir au ms. 6243, fol. 145, 146, 151-152, 156, 157, quelques spécimens des notes que Roland leur faisait passer dans les moments d'urgence. C'est d'ailleurs au sein de leur simple et franche amitié que le ministre et sa femme allaient se reposer, dans les courts répits que leur laissait la fièvre des affaires. Il y a dans Barrière (II, 11), qui écrivait en 1820 avec les souvenirs de Bosc, une jolie anecdote sur un dîner offert par lui, au bois de Boulogne, à Roland et à sa femme (six convives en tout, dont trois ministres), et qui coûta quinze francs! De même, c'est chez Gibert, dans sa rustique maison de Monceau, que nous voyons Madame Roland, à la fin de septembre 1792[1], aller chercher quelques moments de paix, après ces massacres qui lui avaient arraché, dans ses lettres à Bancal, de si nobles cris d'indignation et de pitié.

§ 13. Sainte-Radegonde.

Nous avons déjà parlé du projet agité en 1790 et 1791, entre Bancal, Lanthenas, Bosc et les Roland, pour acheter ensemble un domaine ecclésiastique vendu comme bien national et aller y vivre en commun. Plus d'un de leurs amis parla d'y participer : Champagneux, à Lyon, devait en être; un Anglais, quaker et «pythagoricien», qui voyageait alors en France, Robert Pigott, parlait d'y mettre des fonds considérables; Brissot, qui songeait à y entrer, avait préparé les statuts (voir Appendice L). Buzot lui-même, lorsqu'il se lia avec les Roland en 1791, parut s'y intéresser. Mais où s'établir? Le Beaujolais ou le Lyonnais, où on chercha d'abord, furent finalement écartés; Bancal penchait naturellement pour l'Auvergne. Lanthenas avait en vue la riche abbaye de Mortemer, en Normandie. Au bout du compte, chacun s'arrangea de son côté. Dès juillet 1791, Bancal avait acheté le domaine de Bonneval, en Auvergne; Roland acquit (en mars 1793!) un domaine à Villeron, au district de Gonesse. Mais Bosc avait réussi à faire acheter par Bancal, — en dehors du grand projet, — le modeste prieuré de Notre-Dame-du-Bois-Saint-Père, dit Sainte-Radegonde, dans sa chère forêt de Montmorency[2]. L'acquisition, entamée dès le mois d'août 1791, ne fut définitivement conclue que le 14 février 1792, au prix de 8,150 livres, Bancal étant alors en Auvergne, par l'intermédiaire de Bosc. Dès lors, on le voit administrer le petit domaine pour le compte de son ami, y aller en toute occasion. Il n'est pas certain, dit M. Auguste Rey, que le vrai maître (Bancal) y ait fait plus d'une visite pendant toute sa vie : «C'est à croire qu'il avait acheté ce coin de forêt pour la seule joie du botaniste».

Bosc, qui avait passé sa première enfance dans les forêts de Bassigny, trouvait là de quoi

[1] Voir le rapport de Brival, en avril 1793, sur les «Papiers trouvés chez Roland».

[2] Toute cette histoire de Sainte-Radegonde a été racontée, avec beaucoup de charme, par M. Auguste Rey, dans ses études sur Bosc. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

satisfaire ses goûts de naturaliste et son amour de la vie rustique. Une lettre à Bancal du 12 avril 1792 (A. Rey, p. 22) nous le montre faisant des réparations au prieuré. Dans une autre lettre du 14 mai, déjà mentionnée, il dit : «Il faudra bien que je trouve quelques moments pour aller à Sainte-Radegonde, car l'exercice, l'air de la campagne est nécessaire à mon existence» (*ibid.*, p. 24). Puis, le 26 mai (*ibid.*) : «J'étais invité à aller dîner chez Roland pour causer de votre personne; mais ma tête a besoin de repos, et je préfère aller coucher à votre ermitage».

L'ermitage, situé au cœur de la forêt, dans une clairière, à 600 mètres environ du château de La Chasse, près de la croisée de la *route des Fonds* avec le chemin qui mène de Saint-Prix à Bouffémont, a été trop bien décrit par M. Auguste Rey pour que nous puissions rien ajouter au tableau. D'ailleurs, une jolie phototypie, dans son livre (p. 32), représente bien l'état actuel. Il n'y manque que la petite chapelle et son clocher, mentionnés dans l'acte de vente ainsi que dans les *Mémoires* de La Revellière-Lépeaux (I, 166); ils ont été démolis en 1842. Une vieille paysanne, logée dans une chambre de la maison, servait de gardienne.

C'est là que Bosc passa les mauvais jours de la Terreur et abrita ses amis proscrits.

§ 14. Les mauvais jours.

Car les temps allaient vite. Roland quittait le ministère le 23 janvier 1793. Désireux d'aller chercher au Clos la retraite et l'oubli, mais ne pouvant quitter Paris sans avoir obtenu l'apurement de ses comptes, il le sollicitait en vain. La Convention avait bien d'autres affaires! L'ajournement laissait d'ailleurs l'ancien ministre sous sa main, comme en otage. En attendant, les dénonciations, les menaces de mort se succédaient autour de cet humble logis de la rue de la Harpe où il s'était retiré. Déjà, dans les deux derniers mois de son ministère, il avait dû trois fois, avec les siens, aller passer la nuit chez des amis. Il fallut recommencer. Les deux billets suivants [1] nous apprennent que, pendant quelques jours au moins, il conduisit sa femme et sa fille dans quelque village de la banlieue de Paris :

Vous êtes allé à la maison; votre amitié, vos soins, vos sollicitudes ont continué, et vous ignorez sûrement toute l'étendue des nôtres. Mon ami, nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours; je vais cependant y rentrer sous peu; la crainte de la mort deviendrait enfin pire que la mort même; *et c'est là le moindre de mes chagrins* [2]. Brûlez ce billet. Je vous donnerai avis de ma réintégration dans mon domicile, que j'abandonnerai, ainsi que Paris, le plus tôt que je pourrai.

Obligez-moi de faire passer la lettre ci-jointe à son adresse; je l'ignore entièrement.

Donnez-nous de vos nouvelles et de celles de la chose publique, ce que vous en voyez, ce que vous

(1) Collection Morrison. Le premier de ces deux billets, dont nous avons déjà cité quelques lignes dans l'Avertissement de l'année 1793, a été publié par M. A. Rey (p. 25), à qui M. Ét. Charavay l'avait communiqué. Les deux autographes ne portent ni date ni adresse. Mais leur teneur indique assez qu'ils sont de la période dont nous parlons, et qu'ils sont pour Bosc, puisqu'ils proviennent de ses papiers.

(2) Roland fait évidemment allusion à ses chagrins domestiques, aux cruels aveux de sa femme. Cf. *Mém.*, II, 244.

en savez, ce que vous en présumez. Remettez ou envoyez votre lettre à notre domicile. Je vous embrasse de tout mon cœur, quoique très tristement.

R.

J'arrive; je passerai la journée ici; ne pourriez-vous pas me venir voir ce soir entre 8 et 9 heures? Nous causerions. Demain matin, je vais chercher la famille et je la ramène dîner ici.

Je vous envoie plusieurs lettres qui ne me regardent en façon quelconque. J'en ai déjà décacheté plusieurs et l'on en viendrait à me ruiner; faites-moi décharger de ces ports, et, si l'on veut, qu'on garde les lettres[1].

Je vous adresse le plus honnête homme qui ait partagé mon administration, M. Heurtier[2]; si vous pouvez l'obliger, vous m'obligerez beaucoup. Salut de tout mon cœur.

R.

J'ignore l'adresse de Saint-Aubin[3]. Obligez-moi de lui faire passer tout de suite le billet ci-joint.

Survint le 31 mai, l'insurrection de la Commune de Paris. Dès le matin, Bosc eut une alerte pour son propre compte. «Le 31 mai 1793, dit Cuvier, M. Bosc fut arrêté dans son domicile [rue des Prouvaires], et nous le disons avec honte, par un homme qui, sous prétexte d'histoire naturelle, s'était depuis longtemps insinué dans sa familiarité. On le conduisit à la Poste, où on le rendit témoin de la première violation du secret des lettres qui ait eu lieu depuis qu'il en était administrateur. A la vérité, la Convention, non encore subjuguée, le rendit pour lors à ses fonctions, et comme son département personnel n'embrassait que les messageries, il put encore y vaquer sans déshonneur...»

Mais ces inquiétudes personnelles n'étaient pas pour le détourner de veiller sur ses amis. Ce même jour, dans la soirée, des émissaires du Comité insurrectionnel se présentent chez Roland pour l'arrêter. Il parvient à leur échapper, et c'est chez Bosc qu'il va chercher un asile, dit une tradition de famille que M. Rey a recueillie et que les circonstances relatées par Madame Roland dans ses *Mémoires* (I, 13) rendent fort vraisemblable. Pendant ce temps, Madame Roland était arrêtée dans la nuit et conduite, le 1er juin, à 7 heures du matin, à l'Abbaye. A peine écrouée, c'est à Bosc qu'elle songe, et elle lui adresse le billet si souvent publié et cité (n° 524 de la Correspondance), qui se termine par ces mots : «Je vous embrasse cordialement; à la vie et à la mort, estime et amitié».

La prisonnière avait raison de compter sur Bosc. Déjà, en apprenant l'arrestation, il était accouru au logis, où la petite Eudora était restée avec les deux domestiques, et l'avait conduite chez les Creuzé-Latouche, qui demeuraient alors à deux pas de là, rue Hautefeuille, n° 11, et qui la reçurent au nombre de leurs propres enfants (*Mémoires*, I, 43). Creuzé avait un rôle assez effacé à la Convention pour n'être pas compromis avec ses amis de la Gironde. Il s'agissait ensuite de faire sortir Roland de Paris. Le 2 juin, — tandis que les canonniers d'Henriot arrachaient à la Convention l'arrestation des Vingt-deux, — Bosc fit franchir à son ami la ligne des barrières et le conduisit à Sainte-Radegonde (A. Rey, p. 26).

(1) Ce détail suffirait à prouver que ce billet suit de très peu la sortie du ministère.

(2) Architecte des Tuileries, qui avait assisté avec Roland à l'ouverture de l'Armoire de fer.

(3) Commissaire à la comptabilité, employé à vérifier les comptes de Roland. Cf. *Mém.*, I, 300.

Roland y passa la première quinzaine de juin, et parvint ensuite à gagner Rouen, où ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, l'abritèrent jusqu'au jour où il sortit de chez elles pour se tuer (voir Appendice D, § 5). La retraite de Roland à Sainte-Radegonde est attestée par Barrière (*Notice*, p. XLVIII), par La Revellière-Lépeaux (I, 163-164), par Cuvier (*Notice sur Bosc*), et par Bosc lui-même, dans une lettre à Broussonet du 29 mars 1796, citée par M. Rey (p. 26).

Ainsi, vers le milieu de juin, le père et l'enfant étant en sûreté, Bosc n'avait plus à s'occuper que de la mère. Déjà, il l'était allé voir à l'Abbaye (*Mémoires*, I, 41-43). Après qu'elle eut été, le 24 juin, transférée à Sainte-Pélagie, il resta un de ses visiteurs assidus, lui apportant des fleurs du Jardin des Plantes, dont son ami André Thouin était jardinier en chef (*Mémoires*, I, 218).

Mais il dut bientôt ralentir ses visites. Madame Roland écrit *en août* (*Mémoires*, I, 226): «J'invite Bosc, qui déjà a donné sa démission, de ne pas courir les risques de la détention en me faisant des visites; et je le vois une fois par semaine, pour ainsi dire à la dérobée...».

Selon Cuvier, Bosc n'aurait quitté l'administration des Postes qu'un peu plus tard. «Le 14 septembre 1793 fut le jour de sa destitution.» Il semble que les faits puissent se rétablir ainsi : un décret du 24 juillet 1793 avait prescrit de procéder incessamment à la formation d'une nouvelle administration des postes et messageries, celle que Clavière avait organisée en mai 1792 étant nécessairement suspecte. Le décret décidait (art. 2) qu'il y aurait «neuf administrateurs, élus par la Convention nationale, sur la présentation du Conseil exécutif». Nous lisons ensuite, dans le *Procès-verbal du Conseil exécutif provisoire*, séance du 6 août (Aulard, *Salut public*, V, 487) : «Le Conseil exécutif provisoire, en conformité du décret du 23 et 24 juillet dernier, qui charge le Conseil de désigner à la Convention nationale neuf citoyens pour composer la nouvelle administration des Postes et Messageries.... présente les neuf citoyens dont les noms suivent...». Suit la liste, sur laquelle Bosc ne figure pas. C'est vraisemblablement alors qu'il avait donné sa démission, mais en continuant provisoirement son service. Les nouveaux administrateurs ne furent nommés que les 6 et 10 septembre (voir *Procès-verbaux de la Convention*), et cela explique qu'il n'ait été définitivement remplacé que le 14.

Il se retira alors à Sainte-Radegonde, tant pour assurer sa sûreté personnelle que par raison d'économie, puisqu'il perdait, avec sa place, son unique gagne-pain. Aussi, à partir du 5 septembre, n'est-ce plus à lui que Madame Roland fait passer les «cahiers» de ses Mémoires qu'elle rédigeait dans sa prison et dont il avait été jusque-là le dépositaire : c'est au géographe Mentelle, ami de Brissot, mis en relation avec elle par une circonstance fortuite, et moins surveillé que Bosc, qu'elle adresse dès lors ses communications[1]. Mais les visites de Bosc, pour être moins régulières, ne cessèrent pas encore. «Jusqu'au milieu d'octobre, dit-il dans une note rédigée plus tard pour Barrière[2], j'avais pu voir deux ou trois fois

[1] Voir nos recherches là-dessus, dans la *Révolution française* de janvier 1896 et de mars-avril 1897 «Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland».

[2] Elle se trouve en copie au ms. 9533, fol. 342. — M[lle] Cl. Bader, qui a eu l'autographe entre les mains, l'a publié dans le *Correspondant* du 10 juillet 1892.

par semaine Madame Roland dans sa prison, par la protection de l'excellente Mme Bouchot [lisez Bouchaud], femme du concierge, mais alors on mit un espion dans le guichet et il me devint impossible de pénétrer dorénavant jusqu'à elle. . . »

Le baron de Silvestre nous apprend comment Bosc, suspect et signalé, s'introduisait dans Paris : «Il osait, sous divers déguisements, entrer dans la ville, pénétrer dans les prisons, consoler les malheureux prisonniers; habillé souvent en paysan, il portait sur son dos, dans une hotte, les provisions qu'il avait pu se procurer».

C'est ainsi qu'il visita Servan, le ministre de la Guerre de 1792, non pas à la Conciergerie, comme le dit Cuvier, mais à l'Abbaye, où Servan, après avoir été destitué en juillet 1793 de son commandement de l'armée des Pyrénées orientales, avait été incarcéré et fut heureusement oublié.

Une des lettres les plus intéressantes de la Collection Beljame nous le montre aussi assistant de son amitié la famille de Brissot, pendant que l'infortuné se débattait devant le tribunal révolutionnaire et marchait au supplice[1]. Le 16 novembre 1795, Mme Dupont, la vaillante belle-mère de Brissot, retirée dans le Boulonnais, son pays, et pleine des souvenirs de la catastrophe dont elle venait de franchir le second anniversaire, écrivait à Bosc : . . . «Je viens de passer des jours pénibles et de compagnie avec vous. Car c'était le sensible, le complaisant Bosc, qui vint partager ma douleur le 30 et le 31 de cet horrible mois d'octobre. Sûrement nos pensées étaient réunies, ces malheureux jours, sur les mêmes objets, hélas! hélas!. . . ».

En même temps, il restait en communication avec la prisonnière de Sainte-Pélagie, par l'intermédiaire de Mme Grandchamp et de Mentelle. Lorsqu'elle forma le dessein de prévenir par le poison l'échafaud auquel elle se savait destinée, c'est à Bosc qu'elle s'adressa. «Elle me demanda, — dit Bosc dans la note dont nous avons donné plus haut les premières lignes, — par une longue lettre motivée, que j'ai trop bien cachée puisqu'il m'a été impossible de la retrouver lors de l'impression de la première édition des *Mémoires*, une suffisante quantité d'opium pour pouvoir s'empoisonner. Je lui répondis négativement en cherchant à lui prouver qu'il était aussi utile à la cause de la liberté qu'à sa gloire future qu'elle se résolût à monter sur l'échafaud. C'est à cette lettre, la plus pénible que j'aie écrite de ma vie, qu'elle répond par celle du 26 octobre 1793.»

Cette réponse de Madame Roland du 26 [lisez 27] octobre se terminait ainsi : «Je vous embrasse tendrement. . . Jany [c. à d. Mentelle] vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin; mais prenez garde à ne pas vous exposer». Il s'agit évidemment d'une dernière visite que Bosc voulait faire à celle qui allait mourir.

Le 8 novembre, dans l'après-midi, Madame Roland fut conduite au supplice. Quelques heures après, Bosc, arrivant de Sainte-Radegonde, entrait chez Mme Grandchamp, où Men-

[1] Brissot, quelques jours avant sa mort, le 23 octobre, écrivait à Mme Dupont (*Mém.*, IV, 431) : «Je connais le brave citoyen qui vous rend d'aussi grands services, son nom se gravera dans mon âme, et je lui voue une éternelle reconnaissance». Le 30 octobre, le matin du jour où il fut condamné, il écrivait à sa femme (*ibid.*, 427) : «Souviens-toi qu'avant ce dernier moment je veux te voir, ainsi que mon ami». Tout semble indiquer, si l'on rapproche ces deux passages de la lettre que nous allons citer, qu'il s'agit de Bosc.

telle se trouvait déjà. Leurs sanglots lui apprirent la fatale nouvelle. Ce récit de Mme Grandchamp met donc à néant l'anecdote, rapportée par M. Dauban (*Étude*, p. xci) et souvent reproduite après lui, qui montre Bosc suivant déguisé la fatale charrette.

«Je n'ai jamais eu de bijoux, disait Madame Roland dans ses *Dernières pensées*, écrites entre le 5 et le 8 octobre; mais je possède deux bagues de très médiocre valeur qui me viennent de mon père; je les destine, comme souvenir, l'émeraude au père adoptif de ma fille [Creuzé-Latouche], et l'autre à mon ami Bosc.» (*Mém.*, II, 263.)

Elle lui avait aussi envoyé un autre souvenir. Barrière dit, dans son édition de 1820 (t. I, *Notice*, p. xl; cf. t. II, p. 311) : «M. Bosc possède un dessin achevé par Madame Roland douze jours avant sa mort[1]. Le dessin représente une tête de vierge; en bas, sont écrits ces mots, de la main de Madame Roland : «Je sais que mon ami Bosc sera bien aise «d'avoir ce mauvais dessin, crayonné des mains du courage et de l'innocence persécutés. Mon «amitié le lui destine.»

§ 15. Épilogue.

Nous devrions terminer ici cet Appendice, au moment où s'arrête la Correspondance. Mais la vie de Bosc a été trop étroitement mêlée à celle des Roland, il a veillé avec trop de sollicitude sur leur fille et de fidélité sur leur mémoire pour que nous puissions le quitter, sans marquer rapidement les traits essentiels des trente-cinq années pendant lesquelles il leur survécut.

Bosc passa à Sainte-Radegonde, caché, vêtu en paysan, se risquant quelquefois dans Paris, toute la période de la Terreur. Il donna asile dans l'ermitage à La Revellière-Lépeaux pendant trois semaines (mars 1794), puis au malheureux Masuyer qui, pour n'avoir pas su y rester, se fit arrêter et fut exécuté le jour même. C'est dans ce logis rustique, «au-dessus de la poutre de la porte charretière» (A. Rey, p. 45), qu'il avait caché les cahiers manuscrits des *Mémoires* de Madame Roland, tant ceux dont il avait reçu le dépôt direct que ceux qui lui avaient été remis ensuite par Mentelle.

Dans les derniers jours de la vie de Madame Roland, il avait confié Eudora, que les Creuzé-Latouche ne pouvaient plus garder, à une maîtresse de pension, appelée Mme Godefroid. Dès qu'il put, après la Terreur, se montrer et agir, il se fit nommer tuteur de l'enfant (décembre 1794) et commença les procédures pour lui faire rendre l'héritage de ses parents, en partie confisqué, en partie sous séquestre. En décembre 1795, Eudora Roland se trouvait remise en possession de la maison de Villefranche, du Clos, du domaine de Villeron et de l'héritage de sa cousine Trude, à Vaux, près Meulan. Mais il avait fallu la faire vivre pendant cette longue année de démarches : Bosc publia, chez Louvet, qui s'était établi libraire et éditeur tout en se faisant réintégrer à la Convention, les *Mémoires* de Madame Roland, sous le titre de *Appel à l'impartiale Postérité*. L'ouvrage parut en quatre parties,

[1] C'est-à-dire précisément le 27 octobre, jour où elle lui écrit sa dernière lettre. Elle dut lui envoyer le tout en même temps. — Barrière avait publié un fac-similé de ce dessin. Il y en a un exemplaire au ms. 9533, fol. 295. L'original est au château de Rosière, près Bourgoin, chez Mme Eudora Taillet, arrière-petite-fille des Roland.

du 9 avril au 8 juin 1795. Il s'en vendit 12,000 exemplaires. D'après le compte de tutelle rendu à Eudora Roland (ms. 9533, fol. 135-138), le produit aurait été de 98,570 francs, mais en assignats! Aussi les papiers de la collection Beljame nous montrent-ils le tuteur et la pupille manquant presque de pain à l'automne de 1795. Bosc était sans emploi, malgré le triomphe de ses anciens amis et le bon vouloir de La Revellière-Lépeaux, devenu membre du Directoire. Il avait refusé de redevenir administrateur des Postes, parce qu'il aurait eu pour collègue un de ceux qui l'avaient fait destituer deux ans auparavant.

En même temps, son âme était étrangement troublée : il venait de découvrir qu'il aimait sa pupille et il songeait à l'épouser! Il avait près de 37 ans et elle venait d'en avoir 14! Était-ce la mère qu'il continuait à aimer dans la fille? Sans nous arrêter à ce problème de psychologie, constatons qu'il fit aussitôt son devoir d'honnête homme. Eudora Roland ne pouvait plus demeurer auprès de lui; M[lle] Aimée Malortie, mandée par lui, arriva de Rouen à la fin de novembre 1795 et emmena la jeune fille dans cette maison qui avait déjà servi d'asile à son père proscrit. Bosc prenait ainsi le temps d'aviser.

Au début de 1796, il se croyait payé de retour (lettre à Broussonet, du 29 mars, citée par M. A. Rey, p. 26 et 47). Mais deux mois après il était détrompé et demandait à La Revellière-Lépeaux de le faire nommer consul aux États-Unis, pour s'éloigner de la cause de ses tourments. On lui promit le premier consulat qui viendrait à y vaquer, et il se mit en route, laissant sa pupille à la garde de Creuzé-Latouche et de Champagneux. Son passeport (ms. 6241, fol. 311) est du 3 juillet. Il emmenait avec lui son fils Louis. Ils firent à pied le trajet de Paris à Bordeaux, «faute de moyens de voyager autrement», dit Cuvier. Arrivé à Bordeaux vers le 18 juillet, Bosc mit à la voile exactement un mois après, et débarqua à Charleston le 14 octobre. Son ami, le naturaliste André Michaux, qu'il croyait y trouver, venait d'en partir. Bosc s'installa dans son jardin botanique, fit de nombreuses recherches d'histoire naturelle, correspondit avec ses amis de France (nous avons lu des lettres de lui à Brongniart, à Bancal, à M[me] Louvet), et s'apaisa peu à peu. Le mariage d'Eudora Roland avec un des fils de Champagneux, le 13 décembre 1796, mettait d'ailleurs fin à son rêve.

Nommé vice-consul à Wilmington le 6 juillet 1797, puis consul à New-York le 30 juin 1798, mais ne pouvant obtenir l'*exequatur* à cause des graves difficultés alors pendantes entre les États-Unis et la France, il se décida à revenir. Le 25 septembre, il débarquait à la Corogne, le 18 novembre il arrivait à Bordeaux et le 30 à Paris. Le naturaliste avait fait avec la lenteur d'un curieux le trajet de la Corogne à Bordeaux, mais, entre Bordeaux et Paris, il ne s'était arrêté que pour aller voir M[me] Guadet à Saint-Émilion, pieux pèlerinage à la recherche des traces de ses infortunés amis, Guadet, Barbaroux, Pétion et Buzot.

C'est là, en effet, un des traits les plus marquants de sa vie, la fidélité, la fidélité aux morts, à leurs veuves et à leurs enfants. Dès le 13 février 1795, nous le trouvons en correspondance avec M[me] Guadet; à Bordeaux, c'est chez M[me] Gensonné qu'il a soin de descendre; de Charleston, il envoie ses consolations à M[me] Louvet, désespérée de la mort de son mari; c'est à lui que la belle-mère, la veuve, les belles-sœurs de Brissot s'adressent dans leurs embarras de tout genre. Recherchant avec persistance, avant son départ pour l'Amérique comme après son retour, les écrits qu'ont pu laisser les Girondins fugitifs et qui ont été saisis dans leurs dépouilles, il obtient la restitution des *Mémoires* de Barbaroux, et les remet à son fils en 1810,

lorsque l'enfant est devenu jeune homme et peut les recevoir. Plus tard, sous le Consulat, il use du peu de crédit qui lui reste pour faire accorder des bourses dans les lycées à ce même fils de Barbaroux et au fils de Guadet. Il s'occupe du fils de Louvet. La collection Beljame, les *Papiers Roland* (ms. 9532-9534) contiennent de nombreuses marques de cette incessante activité au service des familles de ses illustres amis, et complètent les renseignements divers recueillis déjà par M. Vatel et dispersés dans le livre si curieux, mais si confus que cet érudit a publié sur *Charlotte de Corday et les Girondins.*

Rentré à Paris, Bosc liquida un passé douloureux en faisant remettre à Eudora Roland, devenue Mme Pierre-Léon Champagneux, le manuscrit des *Mémoires* de sa mère, puis se maria avec sa cousine Suzanne Bosc, de Pierre-Ségade, le 9 avril 1799. D'autre part, après avoir vécu quelques années de modestes et obscurs emplois administratifs, la protection de Cuvier et de Chaptal le fit nommer inspecteur des pépinières, situation qui lui permit, avec l'appoint, longtemps nécessaire, de divers travaux de librairie, d'élever honorablement sa nombreuse famille (il eut six enfants). Alors commença pour lui une vie paisible, tout entière consacrée à son intérieur, à ses fonctions, à son labeur scientifique que couronna, le 11 août 1806, son élection à l'Institut. Sur ce fond tranquille et monotone, nous ne voyons se détacher que deux incidents :

«En 1814, dit la *Biographie Rabbe*, pendant le séjour des souverains alliés à Paris, l'empereur Alexandre voulut entretenir un homme dont la vie avait été consacrée à l'étude d'une science qui, en fécondant les terres, enrichit les États. Il passa une soirée entière chez M. Bosc. L'empereur d'Autriche, François II, eut à la même époque une conversation de plusieurs heures avec lui sur les sciences naturelles et désira lui laisser un honorable témoignage de son estime.» Si le savant ne put refuser l'honneur embarrassant de ces visites, que dut penser, en remontant dans ses lointains souvenirs, le Jacobin enthousiaste de 1791, le collaborateur de Brissot?

Quatre ans après, Monge, radié de l'Institut par la seconde Restauration, mourait le 28 juillet 1818. Une autorité ombrageuse avait refusé toute pompe officielle à ses obsèques; mais deux membres de l'Académie des sciences, Huzard et Bosc, «feignirent d'oublier que Monge avait été destitué, qu'il n'était plus leur confrère, et se joignirent au cortège en costume de membre de l'Institut» (Arago, *Biographie de Monge,* p. 151). Le ministère Decazes n'en tint pas rigueur au courageux savant, puisque précisément l'année suivante il le décora et le fit inspecteur général. Mais Bosc avait prouvé qu'il ne reniait rien de son passé.

Quelques lettres de la collection Beljame nous le montrent resté en correspondance avec Bancal, Dulaure, La Revellière, et le ton d'affectueuse confiance qui règne dans ces lettres fait assez voir qu'entre ces hommes qui avaient été soulevés par les mêmes espérances, mis à l'épreuve des mêmes périls, subsistait la religion des souvenirs. Parmi ces souvenirs, les plus chers au cœur de Bosc c'étaient l'ermitage de Sainte-Radegonde et la mémoire de Madame Roland. Lorsqu'il perdit en 1801 son premier enfant, il voulut que Bancal lui vendit deux arpents de son coin de forêt pour y déposer ses restes, et il y a là un funèbre enclos qui est encore le cimetière de la famille. Quand Barrière entreprit, en 1820, de donner une édition des *Mémoires* de Madame Roland, c'est auprès de Bosc qu'il alla se documenter.

Bosc lui confia les fragments des «cahiers» de Madame Roland qu'il n'avait pas cru devoir faire entrer dans son édition de 1795, notamment les *portraits* de Chénier, Mercier et Dussaulx, et les deux cahiers intitulés *Brissot* et *Danton*, que Barrière d'ailleurs ne publia pas et qui sont entrés en 1892 à la Bibliothèque nationale (n. A. fr., ms. 4697). Il y joignit seize des lettres que Madame Roland lui avait adressées, y compris le billet du 1er juin 1793 et, en outre, les cinq lettres à Jany (Mentelle), tout en ne l'autorisant à en publier que deux (celles des 28 septembre et 8 octobre 1793), à cause des révélations sur Buzot que contenaient les autres. Mais il garda par devers lui (peut-être en donna-t-il quelques courts extraits) les cahiers des confessions intimes, «le *dernier Supplément* adressé *nommément à Jany*» (voir lettre 553), qu'il tenait de Mentelle, et qu'il n'avait voulu ni publier en 1795, ni insérer au manuscrit rendu depuis à Mme Champagneux. Ces cahiers ne se retrouvent plus. Il retint aussi un nombre considérable des lettres de Madame Roland, dont il n'avait publié qu'une partie en 1795 (avec des coupures). Dix-huit de ces autographes sont revenus ensuite à Mme Champagneux et figurent aujourd'hui aux *Papiers Roland*, 1re série (ms. 6238-6243), de la Bibliothèque nationale; deux autres, recueillis par M. Faugère, sont dans la 2e série (ms. 9532-9534). Un bien plus grand nombre (80) est parvenu, nous ne saurions dire comment, après la mort de Bosc, à M. Jules Desnoyers, bibliothécaire du Muséum, et a passé de là dans la collection Alfred Morrison. Quelques autres, donnés par Bosc à des amis, ont circulé ensuite dans les ventes d'autographes.

Bosc mourut le 10 juillet 1828 et fut inhumé à Sainte-Radegonde.

Appendice L.

LANTHENAS.

Lanthenas aussi serait intéressant à étudier, non pas seulement parce qu'il a été, pendant treize années au moins, le familier des Roland, mais encore en raison de son rôle dans la Révolution, dont il a été un des plus désintéressés serviteurs. Mais une monographie complète excéderait les limites d'un Appendice. Elle sera faite d'ailleurs, nous l'espérons, par M. Ernest Vissaguet, qui a déjà tracé, dans une revue provinciale, publiée au pays même de Lanthenas, une très solide esquisse du sujet[1]. Nous ne nous attacherons donc ici qu'à bien marquer les rapports de Lanthenas avec les Roland, en ne prenant, dans les autres traits de sa vie, que ce qui sera vraiment nécessaire pour compléter l'ensemble du tableau.

§ 1er. Sa jeunesse.

François-Xavier Lanthenas est né au Puy, le 18 avril 1754[2]. Son père, Joseph Lanthenas, âgé alors d'environ 47 ans, était marchand cirier. François était le dernier de douze enfants, dont la plupart durent mourir jeunes, car nous n'en rencontrons plus tard, dans les lettres de lui qui subsistent[3], que deux seulement, Jean-Antoine, son frère aîné, qui lui servit de parrain, et une sœur, mariée au Monastier.

Il fit ses études au collège du Puy, dirigé, depuis l'expulsion des Jésuites, par des séculiers. Mais ces études durent être bien médiocres, si l'on en juge par son lamentable style. En tout cas, elles se prolongèrent peu, car, avant qu'il eût accompli ses seize ans, au commencement de 1770, on le mit en apprentissage dans une maison de commerce de Lyon[4]. Apprentissage des plus rudes : son père ne lui servait que 800 livres de pension, et il était tenu, après avoir passé sa journée au maniement des marchandises, à suivre le soir des cours d'écriture, de change, d'allemand, d'italien et d'anglais. En 1774, son noviciat terminé, il fut commis chez MM. Huicque et Bouvard, qui ne tardèrent pas à le faire voyager d'abord en Allemagne et en Hollande, puis en Italie, où on le chargeait de chercher des débouchés non seulement pour les soieries de Lyon, mais aussi pour

(1) *Velay-Revue*, nos du 1er décembre 1900 au 1er février 1901.

(2) *Archives municipales* du Puy. E. 56, fol. 104, v°.

(3) Aux deux séries des *Papiers Roland*, dans la collection Alfred Morrison, etc.

(4) Pour tous ces détails de la jeunesse de Lanthenas, nous avons pour guide un érudit distingué, M. Paul Le Blanc, qui, dans ses *Variétés historiques et biographiques (Auvergne et Velay)*, Le Puy, 1885, lui a consacré un chapitre (p. 32-41). M. Paul Le Blanc a eu des notes de la famille et en a recueilli la tradition orale.

les dentelles de fil du Puy. Il quitta Lyon en octobre 1776 et se rendit en Italie par la Suisse.

Roland, parti pour l'Italie au mois d'août précédent, se trouvait alors à Florence. Quelques allusions des *Lettres d'Italie* donnent à penser que c'est à Naples ou en Sicile, dans l'hiver de 1776 à 1777, que l'inspecteur des manufactures et le jeune commis voyageur se rencontrèrent et se prirent d'amitié. Lorsque Lanthenas, le premier, regagna la France, ils se promirent de se revoir à Lyon. La vue de l'Italie, les entretiens de Roland avaient achevé de le dégoûter du métier de marchand. «Il revenait, souffrant, chargé de livres, d'estampes, avec une curiosité qu'il ne se connaissait encore pas et une inclination singulière pour les sciences naturelles.» (Paul Le Blanc.) Prétextant son état de santé, il quitta ses patrons et se mit à suivre les cours de physique et de mathématiques de M. de Villers, membre de l'Académie de Lyon, auquel il avait été recommandé par un riche banquier, ami de la science, Nicolau de Montribloud.

Quand Roland revint d'Italie, à la fin d'août 1777, il retrouva Lanthenas à Lyon, et se décida à l'accompagner au Puy, pour déterminer le vieux marchand cirier à permettre à son fils de quitter le commerce pour les études de médecine. Le voyage dut se faire dans les tout premiers jours de septembre 1777[1]. Roland l'a raconté dans la 42e de ses *Lettres d'Italie*[2]. L'accueil fut cordial; on emmena Roland à la campagne, «au Collet, ce pittoresque ermitage que les Lanthenas possédaient depuis plusieurs siècles aux portes de la ville», à côté des Orgues d'Espaly, entre le bassin de la Borne et la plaine de Polignac, et, seize ans après, Lanthenas aîné s'autorisait auprès de Roland de ce souvenir (ms. 6241, fol. 252). Mais l'inspecteur ne put obtenir pour son jeune ami l'autorisation désirée. Ils revinrent ensemble visiter, à Villefranche et au Clos, la famille de Roland, puis Lanthenas rentra à Lyon pour s'y remettre à contre-cœur au commerce. C'est de là qu'il écrivit à Roland, le 15 septembre 1777, une longue lettre (ms. 6241, fol. 255-257), pleine de détails tellement particuliers, qu'on n'arrive pas à les expliquer tous. On y voit, du moins, qu'il songeait dès lors à passer en Amérique, à Philadelphie, avec un de ses amis qui se trouvait alors à Saint-Domingue, et qui, «depuis quarante ans courait partie de l'Amérique». «Je trouve dans ma famille, disait-il, dans ma position actuelle ou celle que je pourrai prendre dans la suite, tant de choses qui répugnent à mon caractère, que c'est encore la perspective que je trouve pour moi la plus agréable...» Et plus loin : «Dans certains moments je voudrais, ainsi que vous, pouvoir me passer de tout secours de mes parents, qui mettent à chaque instant ma sensibilité à l'épreuve... ».

D'après M. Paul Le Blanc, «c'est seulement en 1780 que Lanthenas obtint de son père l'autorisation d'étudier la médecine». Nous le trouvons en effet, dans l'été de cette année, installé à Paris, rue Saint-Jacques, en face Saint-Yves, à l'*hôtel de Lyon*, que tenait «la bonne Madame Bussières», c'est-à-dire dans l'hôtel où descendait l'inspecteur d'Amiens et où il était, précisément alors, installé pour plusieurs mois avec sa jeune femme. (Lettre 5.)

(1) Et non en *octobre* 1778, comme l'a cru M. Paul Le Blanc.

(2) Datée du 20 octobre. Mais ce ne peut être la date du voyage. Roland reconnaissait lui-même que son livre était plein de fautes d'impression.

§ 2. L'Étudiant.

Dès le premier jour, entre Lanthenas, logé sous les toits, et les Roland, occupant au-dessous un appartement modeste, mais moins inconfortable, l'intimité fut complète, paisiblement fraternelle. Madame Roland, dans ses lettres, l'appelle «le frère», «le petit frère». Lui, de son côté, la nomme «la sœur», «la petite sœur, *sorella*». D'autres fois, surtout quand Roland tient la plume, c'est «le camarade», «le compagnon», «le fidèle Achate». Toute la correspondance nous montre Lanthenas vivant ainsi dans l'ombre des Roland et réalisant, comme dit Sainte-Beuve, «l'idéal du *famulus*». Madame Roland dit d'ailleurs dans ses *Mémoires* (II, 246) : «Je le traitai comme un frère, je lui en donnai le nom...».

Ses lettres à Roland, à Madame Roland, à Bosc, qu'on trouvera éparses aux ms. 6238-6243 et 9532-9534, sans parler de celles que nous avons pu lire dans la collection Alf. Morrison, nous font assister à sa vie d'étudiant. Un extrait suffira pour en donner une idée: «L'anatomie m'occupe du matin au soir. Si je n'apprends pas, ce n'est pas faute d'être sur les bancs, je vous assure; je m'y trouve assez bien. Quand le docteur m'ennuie, je pense à autre chose. Je suis seul au milieu de ce monde et, quand je reviens du dedans de moi-même, j'écoute encore un peu... Le temps passe, c'est beaucoup... Addio, sorella» (à Mme Roland, 19 janvier 1782). Roland, qui habitait à côté de Lanthenas dans ses fréquents voyages à Paris, écrivait de même : «Le compagnon est dans les cadavres jusqu'au cou. Son humeur n'en est pas égayée. Je crois qu'il surmontera difficilement les dégoûts de cet état» (7 janvier 1782, ms. 6240, fol. 127). Et, un autre jour (*ibid.* 98) : «Il est dix heures du soir, le dimanche, après souper, M. Lanthenas auprès du feu, rêvant...». Un trait peindra cette vie commune des deux amis : «En arrivant à l'hôtel, écrit Roland à sa femme (7 février 1782), j'y ai trouvé le chanoine, ton oncle [l'abbé Bimont]. Nous avons, *en trio*, dans ma chambre, fait un souper, de raisiné, sans nappe ni serviettes, sur le bout du banc...».

Lanthenas nous apparaît dès lors tel qu'il sera toute sa vie, mélancolique, rêveur, d'activité très intermittente, et irrésolu.

Les Roland l'avaient déjà lié avec Bosc, qui le mit en relations avec quelques savants. Avec lui, il court Paris, il fait les commissions de ses amis d'Amiens, il voit «le bon M. Parraud», traducteur et disciple de Swedenborg, et il incline de plus en plus à un mysticisme philosophique, si ces termes peuvent aller ensemble, qui n'est qu'une transformation des idées religieuses dans lesquelles il avait été nourri. Il croit à Mesmer, tout en suivant, pour le contrôler, le cours d'électricité du physicien J.-B. Leroy; mais c'est à Mesmer que vont ses préférences, et il songe sérieusement, au moment de s'établir médecin, à acheter «la doctrine», c'est-à-dire le secret du thaumaturge, pour vingt-cinq louis (c'était le prix en 1784).

Il fallait cependant se faire recevoir docteur. A Paris, c'était difficile, car il manquait des inscriptions à Lanthenas, qui n'avait commencé ses études qu'en 1780 et n'avait été reçu maître ès arts qu'en avril 1784 (voir lettre 124). Mais les Facultés de province étaient là-dessus de meilleure composition. Lanthenas hésita entre Montpellier et Reims; finalement, il se décida pour Reims, après s'être préparé assez singulièrement à l'épreuve finale en faisant

avec les Roland un voyage de six semaines en Angleterre, et en s'arrêtant encore à Amiens au retour (voir *Avertissement* de l'année 1784 et lettre 159). C'est le 13 septembre 1784 qu'il fut reçu docteur dans cette Université dont la complaisance était légendaire. Sa thèse, écrite en latin suivant l'usage du temps, avait pour sujet : «Les causes éloignées de toutes les maladies, et le plus souvent même leurs causes prochaines doivent être imputées *à l'éducation*». C'est un mélange de considérations de morale et d'hygiène, où l'influence de Rousseau apparaît à chaque page.

§ 3. Retour au Puy.

Le moment était venu de s'établir. Le vieux marchand du Puy réclamait son fils avec instances et menaçait d'ailleurs de lui couper les vivres. Lanthenas, sans s'émouvoir, commença par venir rejoindre à Paris les Roland, qui quittaient alors la Picardie pour le Beaujolais; le 23 septembre, il était avec eux à Longpont, puis il rentrait à Paris, puis enfin arrivait au Clos en octobre, et y demeurait trois semaines. Le 1er novembre, il écrivait à Bosc, de Villefranche : «Je quitte nos amis après-demain matin; je passerai deux jours à Lyon, et j'en partirai, j'espère, jeudi [4 novembre], pour être au Puy samedi 6 novembre». (Collection Morrison.) En réalité, il n'y arriva guère que du 8 au 9 décembre. «Je suis ici depuis quinzaine», écrivait-il, du Puy, à Bosc, le 24 décembre. Encore un mois de retard. Il musait en route avec délices.

Trois lettres à Bosc, de la collection Morrison, qu'a publiées M. Vissaguet, nous le montrent se morfondant au Puy durant près d'une année, traité en mineur (à trente ans passés) par ses vieux parents et son frère aîné, agitant les projets les plus divers : tantôt il songe à passer en Amérique (où il n'avait pas cessé de correspondre), tantôt il parle d'entrer dans les bureaux du fermier général Tronchin, qu'il connaissait déjà en 1784 (voir lettre 105). En attendant, il s'occupe vaguement d'histoire naturelle, recueillant des lichens pour Bosc, allant chercher des grenats au *riou Pezouillou* (ruisseau voisin du Puy), explorant la grotte de Saint-Vidal, etc... Les lettres de Roland à Bosc, de la même collection Morrison, dépeignent bien la situation du pauvre docteur au milieu des siens :

16 janvier 1785. — Il n'est pas aussi aisé que vous le pensez au bon et sensible Lanthenas de prendre le parti que vous dites [rompre et retourner à Paris]. Il y a bien des ménagements à prendre, de terribles préjugés, non à vaincre, cela n'est pas possible, il serait au moins inutile d'y travailler, mais à ménager. Puis le père est fort vieux; la mère l'aime beaucoup; il faut rester pour tirer parti des circonstances; puis on s'habitue, on s'identifie (*sic*); on fait quelque chose, quoi que ce soit, ou l'on ne fait rien; finalement, on reste, à moins que de grands intérêts ne viennent fortement ébranler, ce qui n'arrive guère aux trempes très douces, que l'ambition n'agite pas.

14 février. — Le pauvre Lanthenas est dans le chagrin, son abominable frère tourne la tête au vieillard, de qui le coffre est d'autant meilleur que sa tête s'en va à vau-l'eau. Nous faisons l'impossible pour le soutenir, le consoler, l'encourager à prendre patience...

Lanthenas finit par obtenir de ses vieux parents la permission de quitter Le Puy, pour aller s'établir ailleurs, sans doute en conservant la pension qu'ils lui avaient servie jusque-là. Madame Roland écrit à Bosc le 2 août 1785 : «Eh bien, le pauvre Lanthenas est donc

délié? Nous le verrons, j'espère, dans quelque temps». Et, le 8 août : «J'espère l'avoir à la campagne, où nous irons le mois prochain».

Dans cet isolement moral du Puy, sous l'étroite dépendance où le tenaient son père et son frère aîné, Lanthenas avait ressenti plus vivement que jamais toute l'inégalité de la condition des *cadets* devant la loi, surtout dans les pays de droit écrit comme était le Velay, et il avait entrepris d'écrire là-dessus. Sa lettre à Bosc, du 24 décembre 1784, parle déjà de ce «petit travail», en ajoutant qu'il ne pouvait le laisser sur sa table (le vieux père regardait dans ses papiers et ouvrait ses lettres!) Nous allons le voir poursuivre, dans son séjour auprès des Roland, la préparation de cet ouvrage contre le droit d'aînesse.

§ 4. Séjour au Clos et à Villefranche.

En effet, Lanthenas, une fois «délié», commença par aller retrouver ses amis, espérant sans doute que leurs conseils l'aideraient à prendre un parti. Roland écrivait à Bosc, de Villefranche, le 29 septembre 1785 (collection Morrison) : «J'arrive de la campagne, où j'ai déjeuné, avant de partir, avec ma moitié, mon frère, et l'ami Lanthenas. . . » Et, cinq jours après (4 octobre, *ibid.*) : «Nous devons, le docteur seigneur Lanthenas et moi, aller passer à Lyon trois semaines ou un mois en novembre et décembre, revenir ici jusqu'après les Rois, qu'il ira vous joindre à Paris pour y recommencer ses caravanes. Car, quoique docteur et émancipé, porteur de sa fortune et maître de ses droits, le voilà redevenu jeune homme, *errans* et *vagabons*» (*sic*).

C'est dans la paisible retraite du Clos, à l'automne de 1785, — puis à Lyon, dans le petit appartement des Roland, place de la Charité, à partir du 15 novembre, — que Lanthenas termina l'année, correspondant activement avec Bosc[1], s'entretenant avec Roland, cadet de famille comme lui, des injustices de la loi au profit des aînés, et continuant à écrire contre eux le réquisitoire commencé au Puy l'année précédente. Dans sa lettre du 29 octobre à Bosc, il parle en effet de refondre ce qu'il a écrit au Puy sur le droit «qui m'accable l'esprit autant qu'il rogne ma fortune. . . Nos amis jugent maintenant le sujet bon; mais j'ai besoin de mettre plus d'ordre et de dessein, avec plus de précision. Il est diablement difficile, mon ami, de faire quelque chose de bon. . . ».

A la fin de décembre, Roland et Lanthenas revenaient de Lyon à Villefranche, où Madame Roland les avait précédés de quelques jours. Il semble que le jeune docteur ait alors songé à s'établir médecin dans la petite capitale du Beaujolais, pour ne pas quitter le ménage. Le 23 novembre, Madame Roland écrivait, de Villefranche, à son mari, alors à Lyon avec Lanthenas : «Ne songe-t-il point à se faire *enregistrer* ici à son retour?. . . » Et, de fait, l'enregistrement eut lieu. L'*Almanach de Lyon* de 1786 mentionne, parmi les médecins de Villefranche, «M. Lanthenas, maître ès arts et gradué en l'Université de Paris, docteur en médecine», et cette mention subsiste aux almanachs suivants jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en 1790.

[1] Lettres des 14, 29 octobre, 11 novembre, 10, 15, 16 et 23 décembre, collection Morrison; 4 novembre et 4 décembre, ms. 6239.

Mais ce dessein ne tint pas, et Lanthenas semble bien ne s'être fait enregistrer que par précaution. Déjà, le 29 octobre, il parlait à Bosc de retourner à Paris; le 15 décembre, il charge son ami de lui retenir un logement, «où je voudrais, dit-il, n'être pas aussi tristement que je l'étais à l'hôtel de Lyon»; il annonce son départ pour le 1er janvier, mais avec l'intention de ne rester à Paris que jusqu'en juin [1786].

On va voir une fois de plus qu'il était de ceux qui laissent couler les heures et les jours. Ce départ, indiqué d'abord pour le 1er janvier 1786, n'eut lieu, en réalité, que le 19 (Roland à Bosc, 20 janvier 1786, coll. Morrison), et ce séjour à Paris, qui devait n'être que de six mois, dura plus de quatre années. Roland connaissait bien son ami. En annonçant à Bosc son départ, il disait : «Il s'en ira, ne sais trop comment, *piano, piano*...».

§ 5. Retour à Paris (1786-1790).

Lanthenas avait prié Bosc de lui trouver une chambre «dans le quartier Saint-André-des-Arts, plutôt dans le voisinage du Pont-Neuf». C'est pour cela sans doute qu'il alla demeurer rue Thévenot, 31, c'est-à-dire entre la rue Montorgueil et la rue Saint-Denis, plus près de Bosc, il est vrai.

Là commence la période la plus obscure de sa vie.

Sa mère meurt le 30 août 1786, son père le 23 août 1787[1], sans qu'il les ait revus. Roland écrivait à Bosc, le 15 septembre 1786 (coll. Morrison) : «Le pauvre Lanthenas a perdu sa mère. Avant de mourir, elle a fait pour lui comme qui dirait à peu près rien. Chacun veut y avoir part, et [je doute] en conséquence que ce soit beaucoup. C'est une pitié, tous fesse-mathieu...». On peut présumer néanmoins que, tant par suite des avantages qu'on lui avait assurés en 1785 que par ce qu'il put recueillir de la succession de ses parents, Lanthenas gardait une certaine aisance. Dans une lettre à Bancal du 16 juin 1790 (ms. 9534, fol. 238), il déclarait posséder au Puy un bien de 15,000 livres, un capital de 24,000 livres dans une commandite chez un négociant de la ville (Mathieu Bertrand), sans parler des 15 ou 20,000 livres de bénéfices à retirer de sa liquidation. Les Lanthenas étaient des marchands riches et entreprenants pour l'époque. Ils expédiaient jusqu'en Amérique[2].

D'autre part, le docteur, tout en laissant des fonds chez Mathieu Bertrand, semble aussi s'être mis dans les affaires à Paris. Plusieurs allusions de la Correspondance donnent à penser qu'il était entré, probablement comme *intéressé*, pour y faire valoir sa «légitime», chez le fermier général Tronchin. Les lettres inédites de Roland à Bosc, de la collection Morrison, confirment cette conjecture : «Lanthenas ne nous a rien dit de sa grosse prospérité. Quoi qu'il en soit, je lui souhaite de tout mon cœur de la fortune. Je crois qu'il a assez de sensibilité et de philosophie pour n'en jamais abuser» (8 novembre 1786). — «Notre Crésus en herbe...» (18 décembre). «Je n'entends plus parler de ce docteur qui a déserté les drapeaux d'Esculape pour passer sous ceux de Mercure» (29 décembre). Mais Madame Ro-

[1] *Arch. munic.* du Puy, E, 98. — [2] Germain Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, p. 250-253.

land n'avait pas foi dans l'esprit pratique de son mélancolique ami. Dès le début, elle disait (lettre 251) : «Plaise au ciel qu'il ne jette pas sa *légitime* au vent, car il finirait par se déménager de ce monde dans un accès de noir». Lanthenas n'en vint pas à cette extrémité, mais il dut se retirer assez vite de ces entreprises, car, dès 1787 ou 1788 au plus tard, il n'en est plus question.

En même temps, il songeait à se marier. Une lettre de lui à Bosc, du 4 novembre 1785 (ms. 6239, fol. 262), permet de croire qu'il avait en vue M[lle] de Pouzol, fille du lieutenant particulier du présidial du Puy (qui devint maire de la ville en 1790). Diverses indications (lettres 220 et 221, avril 1786, et 241) montrent que ses amis, auxquels il soumettait sa correspondance sentimentale, ne l'encourageaient guère. L'affaire dura néanmoins. Le 16 juillet 1787, Roland lui écrivait encore : «Nous avons lu votre lettre à la bégueule; je vous la renvoie. Elle est telle qu'il convient à de grandes prétentions, à beaucoup de vanité et tout autant d'inconséquence. Cette irritable langoureuse se ferait un plaisir et finalement un besoin de vous tourmenter. Tenez-vous en garde contre ce fléau, le plus affreux pour un homme sensible. Ce ne serait pas aux Muses de le chanter, mais seulement aux Euménides... ». Comment se décider au mariage après de si effroyables prédictions? L'irrésolu Lanthenas attendit pendant tout le reste de sa vie.

Et cependant, désœuvré, curieux de voir et de savoir, il courait Paris. Ce timide, ce mélancolique connaissait infiniment de gens, et dans les mondes les plus divers. Par l'évêque du Puy, dont son frère aîné faisait les affaires[1], il avait accès dans le monde ecclésiastique et avait procuré aux Roland, dans leurs sollicitations de 1784, la connaissance de Dom Blanc, procureur de Saint-Martin-des-Champs (v. lettre 123); par son ami, le swedenborgien Parraud, il semble avoir été mis en rapport avec ces sectes d'illuminés qui pullulaient alors et qui préparaient à leur manière la Révolution. Nous avons vu ses relations avec le fermier général Tronchin. Sa lettre à Bosc du 29 octobre 1785 nous apprend que déjà il connaissait Léonard Bourdon, alors avocat au conseil du Roi; à la fin de 1787, nous le trouvons en relations suivies (ainsi que Bosc d'ailleurs) avec le baron de Servières, qui s'occupait d'arts industriels, et qui paraît avoir eu alors auprès de Loménie de Brienne un crédit dont il s'agissait d'user en faveur de Roland (voir au ms. 9534, fol. 204-210, la correspondance échangée à ce sujet; cf. lettre 287). Lanthenas continuait en effet à partager avec Bosc le soin de faire à Paris les commissions des Roland. C'est dire que le jeune naturaliste était toujours sa liaison la plus habituelle. Leur amitié était vraiment fraternelle; c'étaient les lettres de Bosc qui avaient soutenu Lanthenas dans son exil du Puy. Par lui, il connut et Creuzé-Latouche, et Bancal des Issarts (tous habitaient le même quartier, ce qui alors, comme nous l'avons dit, favorisait singulièrement les relations), et aussi Garran de Coulon.

C'est aussi vers cette époque, à la fin de 1787, qu'il rencontra Brissot, s'attacha à lui et servit de premier intermédiaire entre le publiciste et l'inspecteur des manufactures. C'est Madame Roland qui nous l'apprend dans un cahier inédit de ses *Mémoires* (voir plus loin l'Appendice P., *Brissot.*)

[1] Germain Martin, *loc. cit.*

Aussi Lanthenas fut-il un des premiers adhérents de cette «Société des amis des *Noirs*», que Brissot fonda, en février 1788, avant de partir en mai pour son voyage aux États-Unis. C'est Brissot lui-même qui l'y présenta (*Mém. de Brissot*, III, 88) en même temps que l'anglais Robert Pigott, que nous retrouverons plus loin (cf. lettre 312).

Au milieu de toutes ces relations, il arrivait à Lanthenas, toujours lent à agir et négligent de nature, de paraître oublier ses amis du Beaujolais. Les plaintes reviennent assez souvent dans la Correspondance, ainsi que dans les lettres inédites de Roland. Ce n'était plus le temps où Madame Roland se plaignait qu'il eût laissé passer «douze grands jours» sans écrire (lettre 178, 9 février 1785). Il semble que sa correspondance, fort ralentie en 1786, plus encore en 1787, n'ait repris d'une manière suivie qu'en 1788. La Révolution approchait, et tous ceux qui l'attendaient resserraient leurs rangs.

§ 6. Les débuts de la Révolution.

A partir des premiers événements de 1789, toute la vie de Lanthenas semble se mouvoir entre Brissot, les Roland, Bosc et Bancal.

Dès le début, il est un des rédacteurs habituels du *Patriote français*. Il lui communique les lettres qu'il reçoit du Puy (voir les n^os des 13 et 22 août, 6 décembre 1789, 27 mai 1790, etc...), il lui donne des articles, mais il y traite surtout les questions qui lui tiennent le plus au cœur, — l'abolition de la traite des noirs, la liberté indéfinie de la presse et l'abolition du droit d'aînesse.

Son livre sur ce dernier sujet, commencé, comme nous l'avons dit, dès la fin de 1784, continué au Clos en 1785, parut enfin[1] en août 1789 «à l'imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4», et fut mis en vente «chez Visse, libraire, rue de la Harpe, 3 livres». Il était longuement intitulé : «*Inconvénients du droit d'aînesse, ouvrage dans lequel on démontre que toute distinction entre les enfants d'une même famille entraîne une foule de maux politiques, moraux et physiques*, par M. Lanthenas, docteur en médecine et de la Société des amis des *Noirs* de Paris». Il fut annoncé dans le *Patriote français* du 18 septembre.

Disons tout de suite que cette conquête de la Révolution, l'égalité des partages entre les enfants, telle qu'elle est réglée par nos lois, nous paraît due surtout à l'action persévérante de Lanthenas. Après que la Constituante lui eut accordé une première satisfaction en abolissant le droit d'aînesse par la loi du 15 mars 1790, mais «en laissant subsister les autres règles et sans établir un régime successoral construit de toutes pièces» (E. Chénon, *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. VIII, p. 492), nous le verrons poursuivre la réalisation intégrale de la réforme, qui ne fut complétée que par les lois des 8 avril 1791, 4 janvier et 7 mars 1793, et qui ne fut consacrée que par l'article 745 du Code civil.

Nous avons donné, dans la *Révolution française* de mai 1898, un relevé des articles

[1] Il dit à ce sujet : «Un ouvrage, probablement le dernier mutilé par la censure, que la Révolution me permit ensuite de publier dans son entier». (P. 7 de son livre sur la *Liberté indéfinie de la presse*, publié deux ans après, en juin 1791.)

fournis par Lanthenas au journal de Brissot. Nous ne pouvons qu'y renvoyer, encore que ce relevé reste incomplet. On peut dire que cette collaboration fut incessante.

Quatre lettres de Lanthenas à Bancal des Issarts, des 4 juin, 13 et 17 juillet, 4 août 1789, qui se trouvent au ms. 9534, fol. 214-221, nous montrent les deux amis dans tout le feu de l'action. Bancal est électeur de Paris, il fait partie au 14 juillet du comité permanent siégeant à l'Hôtel de ville. Lanthenas songe à se porter candidat à l'assemblée communale dont les élections régulières se préparent. Il tient son ami au courant de tous les bruits de la rue (Bancal était allé demeurer depuis peu sur la rive gauche); il lui dit un mot significatif : «Les amis des Sociétés que nous avons souvent réunies. . . ». On voit apparaître ici les conciliabules secrets où s'était élaborée la Révolution.

Dans un autre de ces billets (ms. 9534, fol. 212), qui doit être d'avril 1790, Lanthenas écrit : «Nous avons aujourd'hui un congrès de Creuzet [Creuzé-Latouche], Garran, Warville [Brissot], D. [Dantic, c'est-à-dire Bosc], Mme G. [Sophie Grandchamp], Mme D^rille^ [de Warville, Mme Brissot], et Mlle Dupont [une des belles-sœurs de Brissot.]» Ces quelques lignes révèlent son milieu habituel.

Une série de lettres au ms. 9534, fol. 222-242, adressées par Lanthenas à Bancal des Issarts, qui était retourné dans son pays, à Clermont-Ferrand, nous tiennent au courant de ce qui s'agitait dans ce milieu et forment le complément des lettres que Madame Roland, de sa province, adressait à ses amis engagés à Paris dans la lutte. Lanthenas fait passer à Bancal les nouvelles de Paris, lui sert d'intermédiaire pour les articles envoyés au *Patriote*, lui raconte longuement tous ses efforts, pétitions, motions, démarches auprès des députés, etc., pour faire triompher la cause des *cadets*, et surtout l'entretient de son grand projet d'association agricole, dont nous avons déjà dit un mot dans l'Appendice précédent. Brissot devait en être et avait même rédigé le programme, qu'on trouve, écrit de sa main, au ms. 9534, fol. 356-358 des *Papiers Roland*. Nous l'avons publié, avec les extraits des lettres de Lanthenas qui en sont le commentaire, dans la *Révolution française* de mars 1902. On devait se régénérer en commun par la vie aux champs, la culture du sol, monter en même temps une papeterie, une imprimerie, avec une bibliothèque, une grande salle de réunions, auxquelles Lanthenas parlait d'adjoindre un café et un club patriotiques.

L'intimité avec les Roland était redevenue ce qu'elle était en 1785. Tous avaient la même fièvre. C'est à Lanthenas que Madame Roland écrit, le 6 mars 1790 : «Guerre! guerre! guerre!» C'est à lui et à Bosc, toujours en commun, que Roland adresse ses lettres (25 janvier, 22 mars, 15 mai 1790, inédites, coll. Morrison). Bosc ne recevait pas une lettre des Roland qu'il ne la communiquât à Lanthenas, et réciproquement; plus d'une fois, le premier destinataire y ajoute quelque réflexion au passage. Il arrive même que la lettre, écrite à l'un, se continue par un post-scriptum pour l'autre. Par exemple, dans la lettre du 22 mars 1790, adressée à Bosc, Roland ajoute : «Ami Lanthenas. Elle dit qu'on en est à la lettre M du paiement des rentes, et c'est une Marie». Lanthenas est redevenu, on le voit, le *famulus* des Roland et va toucher pour eux, à l'Hôtel de ville, leurs petites rentes.

Avec Bosc et Bancal, il forme un «triumvirat», c'est l'expression dont Madame Roland se sert à chaque instant. Triumvirat politique, d'abord et surtout; ils sont les lieutenants de Brissot. Mais aussi, comme on vient de le voir, association d'intérêts. Et toujours la collabora-

tion au *Patriote* continue! Tantôt pour quelque puérile motion (sur la nécessité de frapper des liards pour pouvoir faire 48 aumônes avec 12 sous, n° du 4 juin 1790), tantôt pour l'abolition de la traite (n° du 8 juin), une autre fois pour décrire la fête patriotique donnée au bois de Boulogne pour l'anniversaire du serment du Jeu de paume (n° du 23 juin), mais avant tout pour continuer la campagne contre l'inégalité des partages. Lanthenas convoque des meetings, fonde même une Société. Le *Patriote* du 14 juillet 1790 annonce «qu'une réunion se tiendra chez M. Viaud, avocat, rue Hautefeuille, 22, à laquelle sont conviés les puînés et les fils de famille des pays de droit écrit». Dans le n° du 20 juillet, on lit : «La *Société des Amis de l'union et de l'égalité dans les familles*, dont la première assemblée s'est formée le 16 courant chez Viaud, avocat, s'est ajournée à mercredi 21, dans la salle particulière au lycée, au couvent des Cordeliers, faubourg Saint-Germain. On y fera une seconde lecture de l'adresse à l'Assemblée nationale, proposée par F. Lanthenas...». Puis, le 14 août, c'est encore, dans le *Patriote*, un article de Lanthenas sur le même sujet, «abolition du privilège des aînés».

Mentionnons aussi, à l'actif de cette année 1790, sa brochure intitulée : «*L'Amiral* (*apologiste de la traite des noirs*) *réfuté par lui-même*, par un ami des blancs et des noirs, mars 1790». Nous avons dit que Roland présenta à l'Académie de Lyon cette réfutation du voyageur lyonnais Harcourt Lamiral.

§ 7. Retour au Clos (août 1790-février 1791).

Malgré les objections — d'ailleurs relatives — que faisaient les Roland au grand plan d'association agricole de Lanthenas, celui-ci, qui croyait y avoir converti Bancal, résolut de se rendre avec lui auprès de ses amis, qui d'ailleurs l'y conviaient, pour les amener à une association définitive. Bancal était précisément venu à Paris, pour y représenter son département à la Fédération du 14 juillet 1790. Lanthenas et lui se mirent en route et arrivèrent au Clos le 28 août (lettres de Roland à Bosc, collection Morrison).

Ils y passèrent, tous réunis, le mois de septembre. Bancal s'en retourna le 2 octobre en Auvergne, mais Lanthenas, heureux d'avoir retrouvé ses amis, sa vie d'autrefois, lent d'ailleurs à se déterminer, prolongea son séjour dans le rustique domaine[1], soignant les malades (cf. lettre 554, à Jany), prêchant la Révolution au petit vicaire de Theizé, puis allant fréquemment à Lyon pour la prêcher aussi dans les clubs et y organiser des Sociétés populaires — une par quartier — aboutissant toutes à un Comité central plus démocratique que la Société des Amis de la Constitution, trop bourgeoise et trop hésitante. Les Sociétés populaires, où l'on entrait sans cotisation, et qui semblaient à Lanthenas le seul moyen d'organiser la démocratie, sont une des idées auxquelles il reviendra sans cesse.

C'est du Clos, et parfois de Villefranche et de Lyon, que sont datées douze lettres de la collection Morrison, adressées à Bosc, et qui le peignent bien dans la ferveur de son apostolat. La place nous manque pour les reproduire. Un seul extrait (lettre du 27 novembre

[1] Il y a, au Clos, une chambre qu'on appelle encore maintenant «la chambre de Lanthenas».

1790) en donnera une idée : «J'ai fait un voyage à pied, de Lyon à la Chartreuse de Sainte-Croix, entre Rive-de-Gier près Saint-Chamond et Condrieu. J'ai traversé des montagnes intéressantes et j'ai, tout le long de ma route, catéchisé les paysans. J'ai vu exercer la garde nationale d'un village appelé Longes, à une lieue de cette Chartreuse, et j'ai appris avec satisfaction que la municipalité de ce village venait de dépenser 1.500 livres pour armer ses citoyens. Je n'ai cessé d'inviter partout à en faire de même et j'ose croire que ma *mission* patriotique ne sera pas sans fruit... ».

Il y a aussi, aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 243-248, deux lettres à Bancal, du 4 octobre (Bancal avait quitté le Clos deux jours auparavant) et du 9 novembre 1790. Dans celle-ci, il rend compte d'une visite qu'il a faite au prieuré de Montroman, près Villefranche[1], joli bien de moines, dont il fait une description fort agréable, et qu'il propose encore d'acheter en commun.

Signalons aussi une lettre de Brissot, du 18 septembre 1790 (ms. 9534, fol. 54), que Lanthenas reçut au Clos, et nous aurons relevé tout ce qui se rapporte à ce séjour. Quant à son rôle à Lyon dans cet hiver de 1790 à 1791, il a été très suffisamment indiqué par M. Wahl, dans son livre que nous avons si souvent cité. Ajoutons seulement que, tout en évangélisant les ouvriers et les paysans, Lanthenas ne se lassait pas d'écrire; il adressait de Lyon au *Courrier de Provence* (n° 231, p. 62) des «Réflexions sur le peuple, par rapport à la Révolution». Il dit, dans une lettre à Bancal, du 26 octobre (voir ci-dessus, p. 185): «J'ai envoyé dernièrement à Brissot un article pour son journal, que j'ai intitulé ainsi: *Quand le peuple est mûr pour la liberté, une nation est toujours digne d'être libre.*» M. Dauban (*Étude*, p. CCII) s'est moqué de ce titre, après l'avoir d'ailleurs défiguré. Or Lanthenas, qui travaillait alors à faire l'éducation de la démocratie lyonnaise, sait bien ce qu'il veut dire en opposant les termes *peuple* et *nation*. Seulement, selon son habitude, il n'a pas su être clair, et c'est pour cela, sans nul doute, que Brissot n'a pas inséré.

Roland, sur ces entrefaites, devenu officier municipal de Lyon, avait été chargé par la ville d'aller demander à la Constituante que la dette municipale fût déclarée dette nationale. Il se mit en route avec sa femme le 10 février 1791, et arriva à Paris le 15. Lanthenas les accompagna.

§ 8. Lanthenas aux Jacobins.

Il se logea avec ses amis à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, et reprit aussitôt son rôle de publiciste et d'agitateur. On a vu d'ailleurs que, pendant les cinq mois passés en Beaujolais et à Lyon, il ne s'était guère arrêté.

Il poussait avec ardeur quatre idées :

1° L'armement des citoyens actifs, pour supprimer les armées permanentes. Il y reviendra en septembre 1792;

2° La suppression du privilège des aînés (voir ci-dessus, p. 178 et 217, ses lettres des 15 octobre 1790 et 10 janvier 1791, à Bancal: Cf. *Patriote français*, des 15 novembre et 6 décembre 1790, 17 janvier 1791).

(1) Commune de Denicé.

3° L'organisation des Sociétés populaires, cadre de la démocratie, et foyers d'instruction commune (*Patriote* des 24 décembre 1790, 17 janvier, 5 et 14 février 1791);

4° La liberté *indéfinie* de la presse. C'est un principe qu'il tenait de ses amis, les quakers anglais, particulièrement de Robert Pigott, et aussi du célèbre publiciste David Williams. (Voir *Patriote* du 10 février 1790, et *Supplément;* Cf. lettres des 13 août 1790, 5 août 1791.)

Pendant toute l'année 1791, il prêche ces idées (*Patriote* des 28 février, 14 mars, 4 mai 1791); mais c'est surtout la dernière qui l'occupe le plus. Il demande «que les délits de la presse, *à moins qu'ils ne soient compliqués d'une intention* PROUVÉE *de nuire à la chose publique ou à un particulier,* ne puissent être punis et réparés que par l'opinion...». (Lettre à Bancal, du 10 janvier 1791.) Il était impossible de passer avec plus de candeur à côté du problème.

Dans le salon de Madame Roland, rue Guénégaud, il avait rencontré Robespierre, et lui avait confié un manuscrit sur les sociétés populaires et la liberté de la presse (ces deux idées se tenaient dans son esprit par un lien assez logique; son malheur, c'était de ne pas savoir mettre les choses en ordre bien apparent). Le député d'Arras, en revenant un soir de la rue Guénégaud à son logis de la rue de Saintonge, oublia le manuscrit dans un fiacre[1]. Désespoir du pauvre auteur. «C'était le travail de plusieurs mois.» Le *Patriote* du 17 mai publia une annonce pour réclamer le manuscrit perdu. Robespierre n'avait d'ailleurs que faire de l'élucubration de Lanthenas. La veille du jour où il l'égarait, il avait prononcé aux Jacobins, le 11 mai, un grand discours pour la liberté de la presse. (Aulard, II, 396-411.)

Quelques semaines après, Lanthenas avait refait sa brochure, et le *Patriote* du 10 juin en publiait une partie en supplément : «*Principes sur la liberté indéfinie de communiquer ses pensées,* par F. Lanthenas, docteur-médecin, citoyen français»; puis, le 24 juillet, aux *Annonces*, le *Patriote* signalait : «*De la liberté indéfinie de la presse*, par F. Lanthenas...», et le 12 août publiait un compte rendu de l'ouvrage.

Le livre avait paru en effet le 17 juin : «*De la liberté indéfinie de la presse et de l'importance de ne soumettre la communication des pensées qu'à l'opinion publique.* Adressé et recommandé à toutes les sociétés patriotiques, populaires et fraternelles de l'Empire français, par F. Lanthenas, docteur-médecin, citoyen français. — A Paris, chez Visse, libraire, rue de la Harpe, et Desenne, libraire, au Palais-Royal, 17 juin 1791. — 37 pages in-8°. — De l'imprimerie du *Patriote français*, place du Théâtre-Italien». L'ouvrage se terminait par un «*Mode de loi* proposé, si l'on est obligé d'en faire, et *mesures* pour obvier à tous les inconvénients de la presse, par les mœurs et l'instruction». (A la dernière page, est un P. S., du 23 juin.)

Lanthenas se répandait dans le monde des journalistes, le *Patriote* ne lui suffisant plus. Nous le voyons (lettre 432) en rapports avec Tournon, avec Robert, qui dirigeaient alors ensemble le *Mercure national* et les *Révolutions de l'Europe* réunis; il figure parmi les rédac-

[1] Dans ses *Mesures de salut public*, espèce de revue mensuelle qu'il publia après la chute de Robespierre, de septembre 1794 à février 1795, et qui n'eut que quatre numéros, il accuse l'ex-tyran de le lui avoir *très perfidement soustrait !* (N° I, p. 16.)

teurs de la *Feuille villageoise* (Tourneux, 10571); lorsque la *Chronique du mois* se fondera, en novembre 1791, il en sera un des principaux collaborateurs. En même temps, il va aux Jacobins et, dès le mois de juillet, il y est nommé membre du Comité de correspondance. Il obtient même que, le 16 juillet, les Jacobins envoient à toutes les sociétés affiliées une adresse pour leur recommander son livre (Aulard, III, 21-24).

Mais, à ce moment même, il avait à jouer un rôle plus hardi. La Société des Jacobins ayant arrêté, dans sa séance du 15 juillet, d'adresser une pétition à l'Assemblée pour demander la déchéance de Louis XVI, Lanthenas fut, avec Brissot, Laclos, Réal, etc., un des six commissaires désignés pour la rédiger[1]. On sait comment cette pétition, rédigée par Brissot, mais altérée par Laclos, fut remplacée par une autre, œuvre de Robert et de Bonneville, qui amena la sanglante journée du 17 juillet au Champ-de-Mars. Les amis de Lanthenas, dans les jours de répression qui suivirent, songèrent un instant à lui faire quitter Paris (lettre 446; cf. au ms. 9534, fol. 254, une lettre à Bancal, qui doit être du 19 juillet).

Il existe au même manuscrit de nombreuses lettres écrites, en cette année 1791, par Lanthenas à Bancal. Elles permettent de le suivre dans son rôle de combattant. Il fut du petit nombre des résolus qui, après l'affaire du Champ-de-Mars, empêchèrent la Société des Jacobins de se dissoudre. Il écrivait, le 19 juillet : «Je fus chercher hier Buzot, Pétion, Robespierre, pour venir aux Jacobins... ». C'est bien vraiment un sergent de bataille.

Cependant, les élections pour la Législative allaient avoir lieu. Lanthenas imagina de se présenter dans la Haute-Loire, bien qu'il n'y fût pas éligible. La Constitution de 1791 exigeait un an de domicile, et il y avait plus de six ans qu'il avait quitté Le Puy. On trouvera dans la Correspondance (lettres 456 et 457), ainsi que dans les lettres inédites dont nous venons de parler, des renseignements sur ce projet, qui n'aboutit pas et ne pouvait aboutir[2], mais dans lequel il nous apparaît tout à fait réconcilié avec son frère aîné, dont il s'était plaint si souvent.

Battu de ce côté, Lanthenas revint à son projet d'acquérir un bien national en vue d'un établissement agricole. Cela ressort de plusieurs passages de la Correspondance et mieux encore d'une intéressante lettre adressée par lui à Bancal, le 14 octobre 1791 (ms. 9534, fol. 270), où il rend compte d'un petit voyage qu'il vient de faire «pour voir en Normandie une très belle abbaye, avec des terres autour, dans une vallée couronnée par la forêt nationale de Lyons. Cette abbaye se nomme Mortemer... la maison serait excellente pour une éducation nationale... ». Il ne s'agissait pas d'un mince morceau : l'acquisition devait aller à 434,800 livres, et tous les apports réunis de Bancal, de Roland, de Lanthenas, de Pigott, etc., auraient eu peine à y atteindre. Mais il évaluait le revenu minimum à 16,500 livres et ajoutait : «En faisant dans la maison une éducation nationale rurale, on pourrait aisément doubler ces produits».

Ce projet resta en route, comme tous les autres. Nous avons dit que chacun des amis finit

[1] *Mém. de Brissot*, IV, p. 432 et suiv. L'éditeur a défiguré le nom de Lanthenas, qu'il appelle *Lauttunat*.

[2] Voir aussi les articles de M. Vissaguet, déjà signalés. Ils rendent très bien compte de la situation locale.

par acheter de son côté. Lanthenas fit lui-même une acquisition, probablement dans les environs de Gisors, c'est-à-dire non loin de Mortemer (ms. 9534, fol. 293 et suiv.).

L'année 1791 se termina pour lui par un désagrément, comme il lui en arrivait souvent : un manuscrit, sur les origines historiques du droit d'aînesse, qui était comme le préambule de son livre de 1789, offert par lui en hommage à l'Assemblée législative le 4 décembre 1791, fut perdu «par la négligence inconcevable des secrétaires de l'Assemblée alors en fonctions ou par celle des bureaux»[1].

En 1792, son rôle paraît grandir. Nous le trouvons plus souvent, sinon tout à fait au premier plan (il n'y convenait pas), du moins plus en lumière : dès le 30 décembre 1791, les Jacobins, où jusqu'alors il avait souvent de la peine à obtenir la parole (lettre 456), le nomment commissaire avec Bancal, Bosc et Tournon, pour organiser, dans l'intervalle des séances, des lectures et des conférences. Il prend la parole dans les séances des 6 et 9 janvier : le 17, il entre de nouveau au Comité de correspondance avec Bosc, Bancal et Louvet; le 24, il est nommé vice-président, avec Guadet pour président, Bancal et Louvet pour secrétaires. Le 15 février, nous le retrouvons au Comité de correspondance avec Bancal, Louvet et Roland. Le 29 février, il est député, avec Robespierre, Chabot et Bancal, pour représenter la Société aux matinées du dimanche, consacrées à l'instruction du peuple, que vient d'organiser la Société fraternelle du faubourg Saint-Antoine (Aulard, III, 303-418, *passim*).

Il fréquentait d'autre part au comité de la place Vendôme, qui réunissait, chez Mme Dodun, Vergniaud et ses amis de la Législative, et c'est peut-être lui (voir ci-dessus, p. 418) qui y mit en avant le nom de Roland, quand on cherchait un ministre de l'Intérieur.

Quoi qu'il en soit, aussitôt le ministère de Roland constitué (23 mars) et la scission déclarée entre Robespierre d'une part, et de l'autre le ministère Girondin et ses amis, Lanthenas n'hésite pas à prendre parti. Nous avons déjà signalé (Avertissement de 1792) une lettre de lui, fort vive, où il se déclare pour Guadet et accuse Robespierre «de perdre la liberté». Le champ de bataille, aux Jacobins, demeura à Robespierre. Mais Lanthenas transporte son action ailleurs. Il devient, plus que jamais, le *factotum* de Roland[2], auprès duquel il semble installé, sans titre officiel, comme un secrétaire particulier (voir ci-dessus, p. 401). Disons aussi le *factotum* du parti. A la veille du 10 août, une petite feuille royaliste (le *Journal à deux liards*), citée par les Goncourt[3], nous le montre régalant de bière et de liqueurs, au Caveau du Palais-Royal, les fédérés arrivant à Paris. Le jour de l'insurrection, c'est lui que Pétion envoie deux fois, de la mairie à l'Hôtel de ville où siégeaient les chefs du mouvement, pour réclamer avec instances d'être «consigné» «par une force imposante», afin de sauver sa responsabilité[4].

[1] Page 135 de sa traduction des *Droits de l'homme*, de Thomas Paine, 1792.

[2] Le *Patriote* du 5 avril 1792 annonce la formation d'une *Société économique*, ayant pour président Hell (ex-Constituant), et comptant parmi ses membres, à côté de Roland, déjà ministre, l'inséparable Lanthenas.

[3] *Hist. de la Soc. franç. pendant la Révolution*, p. 189.

[4] *Mémoires de Madame Roland*, t. I, p. 291.

teurs de la *Feuille villageoise* (Tourneux, 10571); lorsque la *Chro*
en novembre 1791, il en sera un des principaux collaborateurs. En
Jacobins et, dès le mois de juillet, il y est nommé membre du Comité
obtient même que, le 16 juillet, les Jacobins envoient à toutes les
adresse pour leur recommander son livre (Aulard, III. 21-24).

Mais, à ce moment même, il avait à jouer un rôle plus hardi. La
ayant arrêté, dans sa séance du 15 juillet, d'adresser une pétition à l'A
mander la déchéance de Louis XVI, Lanthenas fut, avec Brissot, Laclos,
six commissaires désignés pour la rédiger[1]. On sait comment cette pétition
Brissot, mais altérée par Laclos, fut remplacée par une autre, œuvre de
ville, qui amena la sanglante journée du 17 juillet au Champ-de-Mars. Le
thenas, dans les jours de répression qui suivirent, songèrent un instant à
Paris (lettre 446; cf. au ms. 9534, fol. 254, une lettre à Bancal, qui
19 juillet).

Il existe au même manuscrit de nombreuses lettres écrites, en cette année
Lanthenas à Bancal. Elles permettent de le suivre dans son rôle de combat
petit nombre des résolus qui, après l'affaire du Champ-de-Mars, empêchèrent
Jacobins de se dissoudre. Il écrivait, le 19 juillet : «Je fus chercher hier
Robespierre, pour venir aux Jacobins...». C'est bien vraiment un sergent de

Cependant, les élections pour la Législative allaient avoir lieu. Lanthenas
présenter dans la Haute-Loire, bien qu'il n'y fût pas éligible. La Constitution
exigeait un an de domicile, et il y avait plus de six ans qu'il avait quitté
vera dans la Correspondance (lettres 456 et 457), ainsi que dans les lettres
nous venons de parler, des renseignements sur ce projet, qui n'aboutit
aboutir[2], mais dans lequel il nous apparaît tout à fait réconcilié avec
il s'était plaint si souvent.

Battu de ce côté, Lanthenas revint à son projet d'acquérir un bien
établissement agricole. Cela ressort de plusieurs passages de la Corr
encore d'une intéressante lettre adressée par lui à Bancal, le 14
fol. 270), où il rend compte d'un petit voyage qu'il vient de faire
une très belle abbaye, avec des terres autour, dans une vallée
tionale de Lyons. Cette abbaye se nomme Mortemer... la maison
éducation nationale...». Il ne s'agissait pas d'un mince
à 434,800 livres, et tous les apports réunis de Bancal,
Pigott, etc., auraient eu peine à y atteindre. Mais il évaluait le
et ajoutait : «En faisant dans la maison une éducation
doubler ces produits».

Ce projet resta en route, comme tous les autres.

(1) *Mém. de Brissot*, IV, p. 432 et suiv. L'édi
teur a défiguré le nom de Lanthenas, qu'il
appelle *Lauttunat*.

§ 9. Lanthenas au ministère et à la Convention.

Au lendemain de la victoire, Roland, rentrant au ministère, y ramène Lanthenas avec lui, mais cette fois dans une situation officielle, et lui confie la troisième division (*Alm. nat. de 1793*, p. 130). Madame Roland prétend (lettre 554) qu'il n'y fit qu'embrouiller le travail. Elle écrivait cela dix mois après leur rupture. Nous inclinons cependant à croire qu'elle disait vrai; Lanthenas n'était évidemment guère propre à la besogne administrative.

Il ne l'avait d'ailleurs acceptée qu'en attendant mieux : la loi du 11 août 1792 ayant supprimé la condition de domicile, il se présenta aux élections pour la Convention et au Puy et à Lyon. Le 2 septembre, il était élu député de la Haute-Loire; le 9, député de Rhône-et-Loire. Il opta pour ce dernier mandat. Mais il ne se démit pas pour cela de ses fonctions au ministère. Il s'y fit simplement suppléer par Faypoult, et y conserva son logement, ainsi que nous le verrons plus loin. Au cours de cette année 1792, sa plume trop féconde ne s'était guère arrêtée : après avoir inséré ses articles dans la *Chronique du mois*, il les publiait à part, souvent revus et augmentés. Énumérons[1] :

1° *Des sociétés populaires, considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique*, par F. Lanthenas (28 février 1792). Extrait de *la Chronique du mois*. Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social, 1792, an IV de la Liberté, in-8° (Tourneux; 9041).

Publié à part et distribué en avril 1792 (*Écrits et discours* de F. Lanthenas, t. I, Avertissement).

2° *De l'influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur*, dans la *Chronique du mois* de juin 1792. — Publié ensuite à part, au Cercle social, rue du Théâtre-Français; prix : 10 sous, et 12 sous, franc de port — distribué aux Jacobins, etc. (En septembre 1793, il en restait des exemplaires à l'imprimerie.)

3° *Nécessité et moyens d'établir la force publique sur la rotation continuelle du service militaire et la représentation nationale sur la proportion exacte du nombre des citoyens.* — *Chronique du mois* de septembre 1792; puis brochure à part, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social; offert à la Convention dans les premiers jours de sa session, vers la fin de septembre 1792 (*Écrits et discours*, t. I, Avertissement).

4° *Des élections et du mode d'élire par listes épuratives.* — *Chronique du mois* du 1er novembre 1792, puis tiré en brochure et distribué à la Convention.

[1] Mentionnons encore un « Plan pour établir, sur une colonisation faite à la Louisiane, un système d'assignats », remis à la fin de 1792 à Lebrun (*Mesures de salut public*, n° IV, p. 20, dans les *Écrits et discours*). Mais signalons surtout sa traduction de la seconde partie de la *Théorie et pratique des Droits de l'homme*, de Thomas Paine. La première partie avait été traduite, en 1791, par François Soulès. Lanthenas traduisit la seconde partie, qui parut sous ce titre : « *Théorie et pratique des Droits de l'homme*, par Th. Paine, secrétaire du Congrès au département des affaires étrangères pendant la guerre d'Amérique, auteur du *Sens commun* et des *Réponses à Burke*, traduit en français par F. Lanthenas, D. M., et par le traducteur du *Sens commun* [Griffet de la Baume]. A Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4; à Bruxelles, chez Lemaire, 1792, l'an IVe de la Liberté; in-8° de 168 pages ». L'ouvrage fut annoncé dans le *Patriote français* des 22 mars et 3 avril 1792.

Cette brochure, imprimée avec une autre de Kersaint et une autre de Brissot (*A tous les républicains de France*), en un volume de 80 pages, par les directeurs de l'imprimerie du Cercle social, fut expédiée aux sociétés populaires des départements par le ministère de l'Intérieur. Mais elle ne fut pas partout bien accueillie. Le 17 novembre, la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Fontenay-le-Comte écrivit aux Jacobins de Paris qu'elle avait brûlé les trois brochures, et les Jacobins, le 25 novembre, votaient l'impression de cette lettre pour être envoyée aux sections et aux sociétés affiliées (Tourneux, 9337, 9576-9578). Ainsi Lanthenas était encore classé parmi les Girondins. C'était le moment, au contraire, où il se séparait d'eux.

§ 10. Rupture avec les Roland.

Comment Lanthenas en vint-il à se séparer de ses compagnons d'armes et à rompre avec les Roland? Madame Roland (*Mémoires*, II, 246) n'indique qu'une cause : sa jalousie au sujet de Buzot. Nous croyons qu'elle a vu juste, mais que cette cause ne fut pas la seule. Il y eut aussi un dissentiment politique profond, qui ne fut pas seulement la conséquence de cette jalousie, mais qui la précéda, l'accompagna et l'exaspéra. Les actes humains sont presque toujours complexes, et assurément ce fut ici le cas. Roland et ses amis, surtout Buzot qui venait de passer un an en province et en rapportait une sourde irritation contre Paris, prétendaient suivre une politique relativement conservatrice; Lanthenas, poursuivant ses idées sans tenir aucun compte des difficultés pratiques, lié par son passé révolutionnaire, resté en contact avec beaucoup de Montagnards, demandait au ministre de se porter à gauche et s'irritait de ne pas l'obtenir. Les billets si curieux que nous publions (lettres 508 à 520) nous font assister aux explications irritées qui eurent lieu entre lui et Madame Roland. Ils ne sont pas datés, sauf le dernier, qui est du 20 janvier 1793. Mais divers indices nous ont amené à conclure qu'il faut placer les autres en novembre et décembre 1792. Une phrase de Lanthenas confirme notre conjecture. «L'on m'a vu, écrivait-il en août 1793[1], *au mois de novembre*, au sein de la Convention, plongé dans la plus profonde tristesse, pendant les succès *d'un parti*[1]». Qu'on rapproche ces mots de ce qu'écrit Madame Roland : «Il prétendait se mettre entre le *côté droit* dont il blâmait les passions et le *côté gauche* dont il ne pouvait approuver les excès» — nous conservons les soulignements — et on verra que *le parti* visé par Lanthenas n'est autre que celui de ses anciens amis. Nous avons donc, par lui-même, la date de la rupture.

La page de Madame Roland que nous avons citée se termine par un mot terrible : «Il fut moins que rien et se fit mépriser des deux parts». Il est certain que le malheureux Lanthenas, sévèrement jugé par les amis dont il s'était éloigné à l'heure où le péril fondait sur eux, tenu à distance par les vainqueurs qui ne voyaient en lui qu'un rêveur importun, traîna pendant l'année 1793 une existence désolée.

Après la condamnation de Louis XVI, où il vota la mort, — mais avec sursis et cinq ou six conditions restrictives, — après la démission de Roland, il s'efforça de s'isoler de la lutte et

[1] *Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel*, p. 35.

de se consacrer tout entier aux questions d'éducation nationale. Il avait été élu, le 13 octobre 1792, membre du Comité d'instruction publique de la Convention; il y fut maintenu, à divers renouvellements successifs, jusqu'au 6 octobre 1793, jour où il fut éliminé. (C'est le 3 octobre que la Convention avait voté la proscription en masse de la Gironde; le moment était mauvais pour lui.) Nous ne croyons pas devoir essayer ici de retracer son rôle dans cette grande commission; c'est un sujet en dehors de notre cadre, mais qui vaudrait d'être étudié, et dont on trouvera tous les éléments dans la grande publication de M. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale.*

Des documents, publiés par M. Léon Marillier dans la *Revue critique* du 3 mars 1884, et qui se trouvent aujourd'hui au ms. 6241, fol. 252-254, nous font assister, en février 1793, à une suprême et amère explication entre Roland et Lanthenas. Le frère aîné de celui-ci, le marchand du Puy, ne recevant plus de ses nouvelles, eut l'idée (ne sachant rien d'une rupture qui n'avait pas éclaté dans le public) de s'adresser à Roland, par une lettre du 8 février. Roland renvoya la lettre à Lanthenas (qui n'avait pas encore quitté l'hôtel de l'Intérieur), avec un billet ainsi conçu :

Quoique logé près de six mois sous le même toit, je vous ai très peu vu, je n'ai été nullement au courant de vos pensées; seulement j'ai été informé que nous différions toujours davantage d'opinions; d'après cela, il me serait impossible de répondre d'une manière satisfaisante à Monsieur votre frère; je ne puis lui mander que ce que je vous mande à vous-même et je ne vois que vous qui puissiez satisfaire à ses questions. Ignorant des faits mêmes, je dois me garantir des conséquences. Je crois seulement, et je le crois fermement, que vous êtes à mon égard ce que vous avez voulu être. Si ce n'est pas le fruit d'une mûre réflexion, c'est celui d'une apathie réfléchie. Cause et effet, vous avez constament nourri et fortifié cette disposition qui me semble dans votre croyance avoir fixé votre caractère. Puisse cette disposition d'esprit et de cœur des choses et des hommes concourir à votre bonheur! R.

Un mois après, Lanthenas ayant fait imprimer un nouvel ouvrage, *Bases fondamentales de l'instruction publique* (20 mars 1793), et ayant obtenu qu'il fût distribué par ordre de la Convention vers le milieu d'avril, en envoya un exemplaire à Roland avec une note ainsi conçue :

J'ai fait ajouter la feuille 3 à l'exemplaire ci-joint que j'ai effectivement adressé à Roland, ce que j'ai cru devoir être sensible; j'ai désiré qu'il vît par sa lecture s'il a eu véritablement raison d'abandonner un ami dont la constante amitié datait de dix-huit ans pour des amis nouveaux que son élévation seule lui a faits, dont la sotte vanité et la marche insensée l'enveloppant de toutes leurs sottises l'ont seules rendu l'objet des persécutions qu'il a souffertes et dont il est encore l'objet.

F. Lanthenas.

Roland répondit par une lettre où il commence par faire l'apologie de son ministère, et qui se termine par ces lignes :

Je reviens à vous; vous dites que je vous ai abandonné pour de nouveaux amis. Rappelez-vous donc que c'est vous qui vous êtes éloigné de moi. Rappelez-vous donc qu'interpellé dans l'Assemblée même, vous avez justifié un mensonge, une infamie par un silence approbatif; et cela uniquement

par peur, par lâcheté; vous avez abandonné un ami de vieille date à l'insolente persécution d'une horde de brigands dont vous craigniez l'influence, et c'est à moi que vous osez dire que c'est là de la prudence !

Non, Lanthenas, la vertu triomphera, dussions-nous tous périr! L'histoire nous vengera. Elle me vengera, moi en particulier. Les lâches, les brigands peuvent tuer mon individu; ils ne tueront pas ma mémoire... [1].

L'ancien ministre se trompait en attribuant «à la peur, à la lâcheté» l'éloignement de Lanthenas, tandis qu'il y avait d'autres causes que Madame Roland connaissait mieux. Mais son ignorance à cet égard fait comprendre son profond ressentiment de l'abandon inexpliqué de son ami.

Dans la séance des 13 et 14 avril, Lanthenas fut des 92 députés qui votèrent contre la mise en accusation de Marat. Cela n'empêcha pas que le lendemain, 15, lorsque les commissaires des sections de Paris, conduits par le maire de Paris, et ayant à leur tête, comme orateur, le jeune Rousselin [de Saint-Albin], vinrent demander à la Convention d'exclure de son sein vingt-deux députés brissotins, le nom de Lanthenas figurât sur cette liste. Mais ce timide ne s'effraya pas : le 16 mai, en pleine Convention, il s'attaquait à Marat, à ce Marat que, un mois auparavant, il avait défendu au nom des principes : «C'est toi, lui dit-il dans une apostrophe irritée, c'est toi qui es un aristocrate, car tu veux la contre-révolution en prêchant le meurtre, le pillage...». Ce seul moment suffit à justifier Lanthenas du reproche de lâcheté.

Au 2 juin, il était encore sur la liste des Vingt-deux, dénoncés par le département de Paris, que Barère invitait, au nom du Comité de salut public, à se démettre volontairement de leur mandat. Il se démit en ces termes : «Nos passions, nos divisions, ont creusé sous nos pas un abîme profond. Les vingt-deux membres dénoncés doivent s'y précipiter, si leur sort, quel qu'il soit, peut le combler et sauver la République». C'est alors que Marat intervint pour demander, non pas la suspension, mais l'arrestation des Vingt-deux, en ajoutant qu'il fallait retrancher de la liste Ducos, Dusaulx et Lanthenas, «Lanthenas, pauvre d'esprit, qui ne mérite pas que l'on songe à lui». Cette pitié insultante de Marat est plus dure encore que le dédain de Madame Roland et ne nous paraît pas plus méritée.

Le malheureux Lanthenas, rejeté et balloté ainsi entre les partis, prêchant la paix au milieu de passions exaspérées, ne parvenant à se faire écouter de personne, ne comprenant rien visiblement à la tempête au milieu de laquelle il se débattait, fit une dernière et vaine tentative : du 7 au 9 août, il faisait distribuer à la Convention un opuscule ainsi intitulé :

« MOTIFS DE FAIRE DU 10 AOÛT UN JUBILÉ FRATERNEL, *une époque solennelle de réconciliation générale entre tous les républicains, en consacrant une déclaration des devoirs de l'homme, des principes et maximes de la morale universelle, par F. Lanthenas, député à la Convention nationale*. Imprimerie nationale, 1793, in-8°, 78 pages. Prix, 1 livre.» — L'ouvrage avait pour objet, dit-il, «de prévenir les malheurs de Lyon et d'arrêter les désastreuses conséquences du 31 mai».

[1] Nous abrégeons la citation.

§ 11. Épilogue.

Nous ne nous étendrons pas sur le reste de la vie de Lanthenas. Il se trouvait plus isolé que jamais : Bancal était, depuis le 1er avril, prisonnier des Autrichiens, auxquels l'avait livré Dumouriez ; Roland fugitif, Brissot à l'Abbaye, Madame Roland à Sainte-Pélagie ; Bosc ne le connaissait plus. Ceux de ses compagnons de lutte qu'avait épargnés le 2 juin étaient décrétés d'arrestation le 3 octobre, et lui-même, éliminé le 6 octobre du Comité d'instruction publique, où il avait cru trouver un refuge, n'avait plus qu'à se faire oublier. En septembre-octobre, comme pour faire son testament politique, il rassemble en un premier volume ses *Écrits et Discours* [1] ; en décembre, il donne une traduction d'un autre ouvrage de Thomas Paine, *Le Siècle de la Raison*. Au printemps de 1794, il se retire à la campagne. Il ne reparaît qu'après la chute de Robespierre. Il se remet alors à écrire et à prêcher sa morale républicaine, mais à prêcher dans le vide. Il se plaint amèrement de n'être écouté de personne [2].

La publication des Mémoires de Madame Roland par Bosc (avril-juin 1795) dut éveiller dans son âme de tristes pensées, d'autant plus que Bosc, dans une note de son *Avertissement*, avait eu pour lui un mot très dur dans sa simplicité. En annonçant qu'il publierait la correspondance de Madame Roland et en regrettant de n'y pouvoir faire entrer «quelques lettres d'un très grand intérêt», qu'il ne retrouvait pas, il ajoutait : «Il est possible que plusieurs soient restées entre les mains de Lanthenas, avec qui cette correspondance était fréquemment commune. Il y mettait alors, et avec raison, une fort grande importance, mais aujourd'hui !. . . ».

Ce doux et poignant reproche (Bosc avait d'ailleurs atténué les passages des *Mémoires* concernant Lanthenas) alla à son adresse, comme on va le voir.

Le 25 floréal an III – 14 mai 1795, quelques semaines après la publication de Bosc, Lanthenas faisait paraître :

«NOUVELLE DÉCLARATION DE LA MORALE RÉPUBLICAINE *ou des devoirs de l'homme et du citoyen, — objet constitutionnel, — et projet de loi pour la promulguer et lier par elle les opinions religieuses et les cultes au soutien de la République ; par F. Lanthenas, membre de la représentation nationale ; — suite aux moyens qu'il a proposés de vaincre les obstacles à la République et de l'organiser,* — à Paris, chez Maret, libraire, au jardin de l'Égalité ;» 121 p. in-8°. (Mais si l'avant-propos est daté du 25 floréal – 14 mai, les dernières pages n'ont été écrites qu'après le 8 prairial – 27 mai.)

On y retrouve toutes les idées confuses de Lanthenas ; mais ce qui frappe le plus, c'est évidemment qu'il est hanté, depuis le livre de Bosc, par le souvenir des Roland. Les pages 9-12 ne sont qu'un long cri de regrets. Il affirme que les diverses publications dans lesquelles, de juin à octobre 1793, il avait cherché comme un refuge, avaient pour objet

[1] Le deuxième volume des *Écrits et Discours* ne parut qu'à la fin de 1795.

[2] Il raconte lui-même qu'un de ses collègues lui disait, en prairial an III (mai-juin 1795) : «Vous donnez des plans qui seraient peut-être bons pour la Lune».

d'empêcher de «faire juridiquement massacrer des *hommes précieux*, des *patriotes innocents* ou malheureux et point criminels...» (p. 10). Il en espérait «un bon effet sur les esprits égarés, qui poussaient à l'échafaud les plus malheureuses et les plus *innocentes victimes* de la Révolution» (p. 11-12). — «Pour redresser les mouvements dangereux imprimés à la Révolution par ses fanatiques et ses ennemis, j'ai cru, je l'avoue, qu'il fallait des moyens adroits et une conduite soutenue, plutôt que l'inertie et l'*emportement*, lorsque surtout leur torrent grossi était devenu trop impétueux et ne pouvait plus être arrêté par la faible opposition de quelques individus...» Toujours la molle justification, si durement jugée par Madame Roland!

Puis, après avoir rappelé que, lui aussi, «s'attendait toujours à voir son nom inscrit sur la liste des proscriptions», il ajoute: «Le temps viendra peut-être où *je dirai aussi* ce que j'ai vu, ce que j'ai fait, ce que j'ai senti; où j'exposerai avec sincérité les véritables motifs de ma conduite à toutes les époques de la Révolution, — mais ce sera, si je le puis, lors seulement que la République sera consolidée...» (p. 15).

Il «commence à croire qu'il n'y a point trop de la *loi* et de la *morale*, de toutes les deux mises en action avec une égale vigueur, pour neutraliser les inclinations perverses...». Nous voilà loin de la *liberté indéfinie* de la presse! Il parle de «l'existence devenue *monstrueuse* de la Société des Jacobins!!» (*Déclaration*, p. 12). Il dit ailleurs: «*Trois charlatans*, Cagliostro, Mesmer et Robespierre...» (p. 22). Lui, le mesmériste enthousiaste de 1782 à 1784!

Il proclame l'utilité des croyances religieuses! «Déploierai-je le tableau de l'histoire, pour prouver les bons effets de la religion consolatrice? etc...» (p. 22-23). Il essaie une réhabilitation du *Rolandisme* (p. 30). Il dit plus loin: «Le courage *passif* est essentiellement, dans toutes les circonstances, celui de l'homme vertueux...» (p. 109); et il écrit, dans son projet de loi en 28 articles, un article ainsi conçu: «Il sera établi à Versailles une maison d'instruction, où les fonctionnaires qui auront fait des fautes seront envoyés en exil, et où seront enseignés les principes et le développement de la République, par ceux de la justice et de l'humanité...» (art. 27, p. 118).

Nous n'avons ni à raconter son rôle à la Convention pendant le reste de la session, ni à donner la liste de ses autres publications. Notons seulement que, élu au Conseil des Cinq-Cents par le département d'Ille-et-Vilaine, il ne siégea que dix-huit mois, ayant été éliminé par le sort au premier renouvellement du Corps législatif (25 mai 1797).

Il y a, au ms. 9534, dix-sept lettres de lui à Bancal des Issarts, allant du 27 octobre 1796 au 16 décembre 1798. Bancal, revenu de captivité, siégeait, lui aussi, au Conseil des Cinq-Cents, dont il sortit en même temps que son ami. Il venait de publier son livre *Du nouvel ordre social fondé sur la religion* où il exposait, entre autres thèses, — lui, l'ancien hôte du Clos en septembre 1790, — «que les femmes ne doivent jamais se mêler des affaires publiques». Ces lettres de Lanthenas vaudraient la peine d'être dépouillées.

Il avait été nommé commissaire du Directoire près l'administration municipale du IIe arrondissement de Paris. Cela assurait son existence, et c'était nécessaire, car, loin de s'enrichir par la Révolution, il semble y avoir perdu la plus grande partie de son patrimoine. La gêne apparaît en plus d'un endroit. Sa santé était d'ailleurs ruinée. Dans sa dernière lettre, du 16 décembre 1798, il dit tristement: «J'espérais tous les jours t'écrire moi-même, mais

tous les jours cela m'a été également impossible ; les forces du corps et même quelquefois celles de l'esprit me manquent absolument. Je prends cependant le parti de faire écrire celle-ci... ».

Il mourut à Paris, dix-sept jours après, le 2 janvier 1799[1].

Dans la dernière année de sa vie, persévérant dans l'idée à la fois religieuse et laïque qui l'avait toujours hanté, il publia un livre intitulé : *Religion civile proposée aux républiques pour lien des gouvernements représentatifs*, Paris, an VI, 1 vol. in-12. Le commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, Mathieu, dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 12 mars 1798, après avoir fait l'éloge des associations théophilanthropiques, ajoutait: «L'ouvrage du citoyen Lanthenas, intitulé: *La religion civile*, pourrait fournir matière à quelques lectures dans les Sociétés de ce genre que les cantons ruraux voient naître». (Adolphe Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 107.)

Quelques jours après sa mort, le 19 janvier 1799, Dupin, successeur de Mathieu, écrivait à son tour : «La *Société des Noirs* [c.-à-d. des Amis des Noirs], qui tenait ses séances chez le citoyen Lanthenas, se réunit, depuis la mort de ce dernier, dans un local que le ministre de la Marine lui a donné... ». (*Ibid.*, p. 362.)

(1) M. Dauban (*Étude*, p. CCIII) dit «qu'il vivait encore en 1816 ; il fut du nombre des régicides exilés». M. Faugère (II, 246) ajoute : «En 1816, il voyageait en Italie.» C'est dans la *Biographie moderne* de 1816 que M. Dauban et M. Faugère ont pris ce renseignement inexact.

APPENDICE M.

LE BEAUJOLAIS, DE 1784 À 1790.

§ 1er. LE SEIGNEUR.

Le Beaujolais faisait alors partie de l'apanage du duc d'Orléans, qui y exerçait, avec plus d'application qu'on ne le pourrait croire, ses droits, d'ailleurs bien réduits et à peu près purement honorifiques, tandis que la petite province, de son côté, essayait, autant qu'elle le pouvait, de recourir à son seigneur contre l'administration centrale.

Ainsi, lorsque l'édit Maupeou, du 22 février 1771, démembra le Parlement de Paris au profit de six Conseils supérieurs, auxquels ressortiraient les justices secondaires, c'est au duc d'Orléans que le bailliage de Villefranche s'adressa, dès le 6 mars, pour offrir sa démission collective plutôt que de ressortir au Conseil supérieur de Lyon :

«Notre tribunal, Monseigneur, — disaient les conseillers de Villefranche, — est juge naturel de votre domaine du Beaujolais. Toutes les contestations relatives aux droits utiles et de suzeraineté de votre Altesse Sérénissime et ceux de ses fermiers dans cette Baronnie sont portés devant vous, et les appels de nos jugements ont jusqu'ici ressorti au Parlement de Paris. . .[1]»

Une députation, dont faisait partie le chanoine Dominique Roland, conseiller-clerc au bailliage, partit pour remettre cette adresse au duc d'Orléans en personne. Le bailliage n'aboutit d'ailleurs qu'à se faire supprimer par un édit de juin 1771. (Lors du rétablissement des Parlements, en 1775, il fut réinstallé sous le titre de sénéchaussée.)

Quand il s'agit de nommer un recteur de l'Hôtel-Dieu, c'est au Conseil de S. A. S. le duc d'Orléans qu'on s'adresse[2].

C'est également lui qui choisit le maire de Villefranche, entre trois candidats présentés par le conseil général de la commune. En 1788, son choix va se porter sur Charles-Antoine Chasset, un futur membre de la Constituante et de la Convention. Chasset, avocat à la Sénéchaussée, n'avait pourtant été présenté que le second. Mais il n'en fut pas moins désigné par le duc d'Orléans, dont il semble bien avoir été alors l'homme de confiance. Le procès-verbal de son installation le dit assez :

«Ce jourd'hui, 28 mars 1788, Messieurs Plattet, Delacoste et Denis, échevins, assemblés à l'Hôtel de Ville, à la manière accoutumée, s'est présenté M. Chasset, avocat au Parlement et à la Sénéchaussée du Beaujolais, qui a dit que S. A. S. Mgr le duc d'Orléans l'ayant honoré

[1] *Exil en Beaujolais de Lamoignon*, par P. de S. V. [Saint-Victor], Lyon, Perrin, 1883, p. 23 et suiv.

[2] Voir, dans la *Révolution française* de novembre 1896, *les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle*, par L. Missol et Cl. Perroud.

de son choix pour remplir la place de maire pendant quatre années, etc... En conséquence, il requiert à ce que le brevet qui lui a été accordé par ladite Altesse le 1er du présent mois soit enregistré sur les registres de l'Hôtel de Ville, etc...[1]»

A peine installé, Chasset eut à s'occuper d'une entreprise chère au duc d'Orléans, la fondation d'une *Société philanthropique*. Il s'agissait d'organiser, à côté de la charité exercée jusque-là presque exclusivement par les couvents et les paroisses, un essai de charité laïque, et le duc d'Orléans, franc-maçon, ami des philosophes, s'était mis partout, dans tous ses apanages, à la tête de ce mouvement, dont il avait confié les soins d'exécution à son chancelier Ducrest, assisté alors de Brissot[2]. La «*Maison philanthropique*[3] de Villefranche, sous la protection de Monseigneur le duc d'Orléans», fondée le 1er janvier 1788, eut pour secrétaire Chasset lui-même. Le duc d'Orléans lui attribua une subvention annuelle de 2,000 livres[4].

Ces indications suffisent pour marquer les liens qui existaient entre la maison d'Orléans et la petite capitale du Beaujolais et expliquent que Madame Roland, dans ses démarches pour les Lettres de noblesse, ait songé un instant à recourir à cette protection. (Voir lettres 122, 123, etc...)

Nous la voyons aussi, dans l'hiver de 1785 à 1786 (lettres 212, 214, 216), s'occupant de procurer des renseignements au doyen du chapitre de Villefranche, Châtelain-Dessertines, pour l'oraison funèbre du duc d'Orléans qu'il devait prononcer. A Villefranche, c'était affaire d'importance.

§ 2. La Capitale.

C'est dans cette petite cité de 8,000 à 9,000 âmes[5], dont nous avons essayé ailleurs d'esquisser la physionomie vers la fin du XVIIIe siècle[6], que Madame Roland vint s'installer à l'automne de 1784. Ainsi que nous l'avons dit, l'inspecteur, bien qu'attaché à la généralité de Lyon, obtint de n'avoir dans la grande ville qu'un pied-à-terre, près de l'Intendance, et de résider effectivement à Villefranche, dans la maison de famille; économie notable pour son budget.

Cette maison existe encore, sur la Grande-Rue, au n° 181, à l'angle de la petite rue Sainte-Claire. Elle est vaste et profonde et se prolonge, avec des cours et dépendances, jusqu'à une rue de derrière (appelée aujourd'hui rue Roland). Il y avait même, au delà de cette rue, d'autres dépendances et un jardin[7] allant jusqu'aux remparts. Le logis principal

(1) *Archives municipales de Villefranche*, registre des délibérations municipales.

(2) *Mém. de Brissot*, II, 432. — Cf. *Revue rétrospective*, t. I, 2e série, 1835, p. 317.

(3) *Alm. du Lyonnais* de 1789, p. 170.

(4) *Arch. municip. de Villefranche*, GG, 60. — Disons ici que, bien que Chasset ait eu forcément des rapports avec les Roland (il était d'ailleurs leur voisin, car sa maison est au n° 168 de la Grande-Rue), il semble qu'il n'y ait jamais eu liaison; Madame Roland ne le nomme qu'une fois (lettre 388). — Il y eut aussi une *Société philanthropique* à Lyon en 1789. (Voir Appendice N.)

(5) Robert de Hesseln, *Dict. universel de la France*, 1771.

(6) *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle.*

(7) «Vos fraises et vos cerises se gâteront, si vous ne venez pas bientôt», écrivait Mme Braun à Madame Roland, le 13 avril 1791.

paraît dater du XVIe siècle. Dans la cour intérieure, à côté d'un puits, est encastrée dans la muraille une pierre où l'on voit sculptée une main tenant un panier de fleurs avec la légende AÑE CROPET, 1594. L'escalier, qui se développe dans la cour, paraît être du temps d'Henri IV. Mais d'élégantes ferrures, soit à la rampe de l'escalier, soit aux balcons des fenêtres, et surtout de jolies boiseries dans la salle à manger sont du style Louis XV et attestent que les Roland, après avoir acquis la maison des Bottu de La Barmondière (ms. 9532, fol. 207) en avaient remanié et embelli l'aménagement.

C'était une maison de rapport; il y avait des locataires, probablement le directeur et le receveur des aides, occupant le rez-de-chaussée. La vieille mère, Thérèse Bessye de Montozan, et le frère aîné, le chanoine Dominique, étaient installés au premier étage. Roland et sa femme s'établirent au second.

§ 3. Le Clos.

Le domaine rural de la famille Roland était à deux lieues de Villefranche, sur la paroisse de Theizé. Quand on se dirige de Villefranche vers le Sud-Est, par la route qui remonte le joli ruisseau du Morgon et s'élève ensuite sur les premiers coteaux du Beaujolais, on arrive à une sorte de plateau mamelonné, couvert de vignes, où sont dispersés des hameaux, des manoirs, etc. . . C'est là que se trouve Le Clos, désigné sur la carte de l'État-Major sous le nom de «Château». On est à une altitude de 300 mètres environ, tandis que le bourg et l'église de Theizé, qui s'élèvent sur la colline en face, sont à plus de 400 mètres. Le paysage environnant a été décrit avec infiniment de grâce par Lamartine (Les *Girondins*, livre VIII). Il n'y a qu'un trait inexact, *les bouleaux*. Dans sa description du rustique manoir, juste en son ensemble, surtout pour le temps où elle a été faite (voilà plus d'un demi-siècle), il y aurait plus à rectifier. Une lettre de Lanthenas à Bosc, du 26 octobre 1784, que nous avons trouvée dans la collection Morrison et qui a été publiée récemment dans une revue départementale [1], complète fort bien, dans sa précision prosaïque, et met au point le tableau où le poète a vu tant de choses [2].

Le manoir du Clos, bien qu'il eût des appartements de maître, où l'on pouvait même recevoir des amis, était avant tout une maison d'exploitation rurale, avec cellier, pressoirs, écuries, hangars, caves, etc. Outre quatre domestiques attachés à la maison, cinq vignerons, Jean Pradel, Jean Brossette-Berthier, Antoine Bardin, Claude Sivelle et Claude Perrussel, cultivaient le domaine à mi-fruit [3]. Au fond du jardin était une petite chapelle pour le chanoine. Pas d'arbres : le chanoine, ne songeant qu'au rapport, les faisait abattre (lettre 248). Vue bornée : ce n'est qu'en sortant du jardin et en s'avançant dans le clos vers l'Orient qu'on aperçoit la vallée de la Saône et le superbe horizon qui l'encadre.

[1] *Velay-Revue*, 22 décembre 1900, article de M. Vissaguet sur Lanthenas.

[2] Voir, dans *les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle*, une anecdote sur la façon dont Lamartine interprétait les documents.

[3] Inventaires des 18-20 août et 27-30 septembre 1793, *Archives du Rhône*, Q, *séquestres du district de Villefranche*. Un des descendants d'Antoine Bardin était encore régisseur du domaine en 1880.

§ 4. Les relations.

Partageant son temps entre la grande et triste maison de Villefranche et la retraite fort rustique, un peu sauvage[1], mais reposante du Clos, — avec quelques rares séjours à Lyon, — Madame Roland vécut là cinq ou six années. Ses relations avec le monde bourgeois de Villefranche, chanoines de la collégiale, officiers de la sénéchaussée, de l'élection, fonctionnaires des aides, etc., ne paraissent pas avoir tenu beaucoup de place dans sa vie; en arrivant, elle dut faire la tournée de visites obligatoire (lettre 168); elle vit plus particulièrement, outre les Preveraud de Pombreton, parents de son mari[2], les hommes qui avaient du goût pour les lettres, l'aimable doyen Dessertines, le bon et vieil avocat Pezant, les frères Pein, etc. Parmi les femmes de sa société, nous ne distinguons guère que Mme de Longchamps, et surtout une excellente jeune femme de Mulhouse, Mme Braun, dont le mari, appelé par Roland, venait de fonder aux portes de la ville, sur la paroisse de Béligny, au lieu dit de *La Quarantaine* (ancien hôpital des pestiférés), une manufacture de toiles peintes ou indiennes[3]. On pourrait aisément, en recueillant tous les traits épars dans la Correspondance, refaire le tableau de ces années de vie provinciale, mais ce détail intéresserait surtout les lecteurs de la petite ville qui en fut le cadre. Au fond, Madame Roland se tenait le plus possible en dehors de la «canaille caladoise»[4], — c'est ainsi qu'elle appelle insolemment (lettre 230) la société de la ville, dont elle fait ailleurs une description assez piquante (lettre 191). Elle regardait plus loin : vers Lyon, en raison des relations considérables que Roland s'y créait, — vers Paris, où elle correspondait assidûment avec Bosc et Lanthenas, en attendant de correspondre avec Brissot lui-même. Comme à Amiens, elle était excédée des dîners à accepter et à rendre, des «éternelles mangeailles» (lettre 282). Elle allait cependant au bal (lettre 277). Mais ce qu'elle préférait de beaucoup, c'était de recevoir, — à Villefranche, les beaux esprits de Lyon qui y venaient à l'occasion de la grande séance annuelle de l'Académie (lettres 201, 203), — au Clos, en automne, à l'occasion des vendanges, ses belles connaissances lyonnaises (lettres 256, 307, 308).

Un prêtre de Lyon, l'abbé Guillon de Montléon, qui a connu les Roland à cette époque,

(1) Voir *Souvenirs de Sophie Grandchamp.*

(2) La mère de Georges Préveraud était une Roland, Antoinette Roland de la Roche. *Arch. mun.* de Villefranche, GG, 37, registre des années 1749-1754.

(3) C'est en 1782 que Théodore Braun, de Mulhouse, marié en 1768 avec Marthe Hofer (voir lettres 253 et 269), était venu s'établir à Béligny, probablement sur la sollicitation de Roland. Le catalogue du fonds Coste, de la bibliothèque de Lyon, mentionne (n° 17653, mais la pièce ne se trouve plus à la bibliothèque) une lettre de Roland, sans suscription, «en faveur du sieur Braun, Suisse de Mulhouse, qui vient établir une manufacture à Villefranche; Lyon, 5 janvier». Il est probable que Roland demandait pour son ami moins une autorisation, puisque Braun était à Villefranche depuis cinq ans déjà, qu'une faveur à laquelle sa qualité de protestant pouvait mettre obstacle. (Cf. lettre 267.)

(4) Les habitants de Villefranche s'appelaient alors et s'appellent encore aujourd'hui *les Caladois*, probablement à cause de la grande chaussée *en pente*, empierrée et *dallée*, — route de Paris à Lyon, — qui traverse la ville.

et qui a beaucoup écrit sur l'histoire de Lyon pendant la Révolution, a publié, sur le séjour des Roland à Villefranche et à Lyon, quelques pages fort malveillantes[1]. Sans discuter une à une ses assertions (qui contiennent souvent, comme toutes les satires, une part de vérité), nous en retiendrons une seule, à savoir, que les rapports seraient devenus bientôt fort difficiles entre les Roland et la société bourgeoise de Villefranche: «On leur attribuait une satire venue de Paris, sur un grand nombre de personnes les plus distinguées de la ville, qui s'étaient trouvées dans un bal auquel on avait invité Monsieur et Madame Roland. Toutes ces personnes étaient désignées malignement dans ce pamphlet par des signes de musique ou des noms d'instruments, et si bien qu'on ne pouvait les y méconnaître. Telle dame était *la blanche*, telle autre *la noire;* celle-ci *la croche*, celle-là *le soupir*, etc. Tel homme était *la flûte traversière*, tel autre *la clarinette;* celui-ci *le hautbois*, celui-là *le cor de chasse*, etc. Les beaux esprits de Villefranche s'en vengèrent, en faisant arriver, chaque jour, soit de Paris, soit de Lyon, des épigrammes, des chansons satiriques à l'adresse de Monsieur et Madame Roland. Toutes les portes leur étaient fermées; on les voyait de si mauvais œil, qu'ils ne pouvaient plus rester à Villefranche; le chanoine leur donna la jouissance d'une maison de campagne qu'il avait à quelques lieues de la ville...».

Nous ne croyons guère à la satire anonyme. Ni Roland, ni sa femme n'étaient gens à prendre des détours pour maltraiter qui leur déplaisait. Mais ce que nous avons dit plus haut montre assez que, presque dès le début, la Parisienne avait pris en dédain son milieu provincial, et on peut bien admettre qu'elle le laissa voir. Quant à la rupture ouverte, elle eut lieu assurément, mais pour une autre cause plus profonde, en 1789, au moment de la Révolution. Tout ce monde d'officiers royaux, qui vivait de l'ancien régime et qui ne voulait pas disparaître, ne pouvait qu'être ardemment hostile à quiconque se vouait aux idées nouvelles. Les lettres des 7 août et 1er septembre 1789 à Brissot (324, 328) et du 25 août 1789 à Bosc (326) font voir où les choses en étaient venues. La discorde pénétra jusque dans la famille de Roland, au point qu'en novembre 1790 (lettre 391), le chanoine Dominique et sa belle-sœur, logés sous le même toit, ne communiquaient plus ensemble. Mais la lettre du 8 septembre 1791 nous montre les deux frères réconciliés.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, Paris, Beaudoin frères, 1824, 2 vol. in-8°, t. I, p. 55-60.

C'est là qu'il reproche à Roland d'avoir proposé à l'Académie de Lyon d'utiliser les corps des morts pour faire «de l'huile, avec le procédé usité à Paris pour les débris des animaux!» Nous avons dit, dans l'Appendice H, ce qu'il faut penser de cette fable, qui serait odieuse si elle n'était inepte.

Appendice N.

CHAMPAGNEUX.

§ 1er. A Bourgoin.

Luc-Antoine Donin de Rosière-Champagneux, né le 24 juin 1744[1], à Bourgoin, appartenait à une famille considérable dans cette petite ville du Dauphiné. Son oncle, Louis Donin de Rosière, secrétaire du Roi (titre qui conférait la noblesse), greffier en chef au Parlement de Grenoble, capitaine-châtelain royal et delphinal de Bourgoin, avait été maire en 1746; son père, Antoine Donin de Rosière, en 1750.

Il n'avait que 22 ans et exerçait déjà la profession d'avocat à Grenoble, lorsque la mort de son père, en 1766, le rappela à Bourgoin. Il avait six frères et sœurs à élever, des biens ruraux à gouverner. Il s'installa donc à Bourgoin, se fit nommer châtelain (avec dispense d'âge) à la place de son oncle démissionnaire en sa faveur (21 août 1767), puis maire *ancien, mi-triennal* de Bourgoin, Jallieu et Ruy pour neuf ans (23 septembre 1767).

L'année suivante, il recevait Jean-Jacques Rousseau à Bourgoin, et lui servait de témoin pour son mariage avec Thérèse Levasseur. «Cet honnête et saint engagement, dit Rousseau[2], a été contracté dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur, officiers d'artillerie, et l'un, fils d'un de mes anciens amis du bon temps, c'est-à-dire avant que j'eusse aucun nom dans le monde; et l'autre, maire de cette ville et proche parent du premier. Devant cet acte si court et si

(1) *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, par Louis Fochier, Vienne, Paris, 1880. C'est dans ce livre, fort exactement documenté, et dans un dossier justificatif dressé par Champagneux lui-même, durant sa détention de 1793-1794, dossier qui se trouve aux *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 160-196, que nous avons puisé la plupart des renseignements qui vont suivre. Nous croyons donc pouvoir supprimer souvent le détail des références.

(2) Lettre à M. Lalliaud, Bourgoin, 31 août 1768.

Rousseau, dans une autre lettre, du 18 septembre suivant, à M. le comte de [Clermont-] Tonnerre, donne les noms des deux témoins : «M. de Champagneux, maire et châtelain de Bourgoin, et son cousin, M. de Rozière, officier d'artillerie...».

Champagneux, dans sa justification de 1793, confirme ces renseignements : «J.-J. Rousseau passa les années 1768 et 1769 à Bourgoin ou dans les environs [à Monquin]. J'étais alors maire de cette ville. Je fis les plus grands efforts pour l'y retenir et lui en rendre le séjour agréable. Je le voyais très souvent; je l'accompagnais dans ses promenades botaniques; il me montra de l'amitié; il en avait eu pour un de mes oncles» (ms. 6241, fol. 176 et 190). Cf. Fochier, p. 108-109. Champagneux a raconté lui-même le séjour de Rousseau à Bourgoin, dans une notice que M. Fochier a publiée en 1860.

simple, j'ai vu fondre en larmes ces deux dignes hommes, et je ne puis vous dire combien cette marque de la bonté de leurs cœurs m'a attaché à l'un et à l'autre... »

§ 2. A Lyon.

En 1773, Champagneux épousa une jeune fille de Lyon, Ursule-Adélaïde Brottin[1], qui lui donna deux fils et trois filles en douze années. Le souci de l'éducation de ses enfants le détermina à venir s'établir à Lyon vers la fin de 1785. Il s'y fit inscrire comme avocat[2]. Dès cette époque, il connut les Roland (*Disc. prélim.*, p. xxvii). Mais c'est surtout en 1789, lorsque, probablement sous l'inspiration du duc d'Orléans, on fonda à Lyon une *Maison philanthropique*[3], dont Blot, l'ami de Brissot, fut secrétaire général, et Champagneux un des administrateurs, que sa liaison avec les Roland devint plus intime.

Il continuait cependant à s'occuper des affaires de Bourgoin. Homme d'action et de sens pratique, il voulait garder sa situation et son influence dans le petit pays auquel l'attachaient ses origines et ses intérêts[4]. En août et décembre 1788, il se fit députer à ces célèbres assemblées de Romans où les États du Dauphiné tracèrent le programme des revendications nationales. Néanmoins, c'est surtout à Lyon qu'il eut un rôle : il y rédigea les cahiers de doléances de plusieurs corporations; puis, le 1er septembre 1789, il fonda un journal, le *Courrier de Lyon*[5], dont l'influence fut très vite considérable, et auquel les Roland collaborèrent plus d'une fois (*Disc. prélim.*, p. xxxiii). C'est avec lui que, le 30 mai 1790, dès cinq heures du matin, Madame Roland alla voir défiler, sur les quais du Rhône, les soixante mille gardes nationaux accourus des départements voisins pour célébrer la fête de la Fédération Lyonnaise, et c'est dans son journal qu'elle publia, sans signer, une relation de la fête, qui eut un succès retentissant. «Il en fut répandu, dit-il, plus de soixante mille exemplaires», chaque fédéré ayant voulu emporter le sien. Le *Patriote français* du 6 juin en donna plusieurs extraits, et les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins (n° 30), la reproduisirent *in extenso*[6].

(1) Née le 25 octobre 1754.

(2) *Alm. de Lyon :* «1785. M. Derozière de Champagneux, place de la Baleine...». Pour expliquer ces deux noms, il convient de dire que Rosière est le nom du domaine patrimonial des Donin, qui appartenait alors à la branche aînée; Luc-Antoine, de la branche cadette, possédait la terre de Champagneux, de l'autre côté d'une petite vallée. C'est en 1835 seulement que le château de Rosière a passé à la branche cadette. Il est habité maintenant par l'arrière-petite-fille de Champagneux, Madame Eudora Taillet, qui y conserve les souvenirs des Roland.

(3) Fondée en octobre 1789. Wahl, p. 115.

(4) Il dit, en 1793, que son revenu allait à trois mille livres de rente, provenant en partie d'un domaine qu'il cultivait. Mais, à ce moment-là, où il disait également «je suis né plébéien», il avait intérêt à se faire plus pauvre qu'il n'était.

(5) *Le Courrier de Lyon* ou *Résumé général des révolutions de la France*, par M. Champagneux, avocat, Lyon, Aimé de La Roche, 1789-1791, in-8°, paraissant six jours par semaine, en livraisons de 8 pages; premier numéro, 1er septembre 1789; dernier numéro, 9 février 1791. Mais, dès le 27 septembre 1790, Champagneux s'était retiré «pour raisons de santé». (A. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, 1852, p. 16.)

(6) Elle fut même imprimée ailleurs. Nous en possédons un exemplaire, 8 pages in-8°, sous la rubrique «à Marseille, de l'imprimerie P. Antoine Favet».

Nous ne voyons cependant apparaître Champagneux dans les lettres de Madame Roland qu'en 1790 (voir lettre 350). Mais ce que nous venons de raconter prouve que leurs relations étaient bien antérieures. C'est chez lui d'ailleurs qu'elle accourt aux nouvelles en août 1790 (voir lettre 370) lorsque, apprenant au Clos que Roland est accusé d'avoir fomenté l'émeute du 26 juillet, elle se rend à cheval à Lyon pour sortir d'inquiétude.

Les services désintéressés que Champagneux rendait à la cause démocratique (il versait dans la caisse de la Société philanthropique tous les bénéfices de son journal[1]), — et que ne compensait pas l'extension de son cabinet d'avocat[2], — lui avaient acquis une légitime popularité. Néanmoins, en octobre 1790, sa santé affaiblie par cette rude campagne de quatorze mois le décida à remettre le *Courrier de Lyon* en d'autres mains et à se retirer aux champs. C'est là que la reconnaissance de ses concitoyens vint le chercher. En même temps qu'il était nommé juge de paix de Bourgoin, mandat qu'il n'accepta pas, il était élu officier municipal de Lyon (26 novembre 1790, Wahl, p. 266). Il était, comme Madame Roland, de ces natures que le succès ressuscite. Il revint aussitôt prendre une part active aux travaux de la municipalité lyonnaise.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du rôle actif, courageux et intelligent qu'il eut à Lyon durant près de deux années (novembre 1790-septembre 1792). On le trouvera retracé, avec tous les développements nécessaires, dans le remarquable ouvrage de M. Maurice Wahl[3], et Champagneux l'a résumé lui-même dans ces mémoires justificatifs de 1793 et 1794[4] que nous avons déjà cités. Membre du Comité de police, membre du Comité des finances, il est chaque jour sur la brèche pour contenir les malveillants et les conspirateurs, apaiser les émeutes, réorganiser les finances de la ville que l'ancien régime avait laissées dans un complet désarroi, nécessairement accru par les réformes et par l'arrêt des affaires. Nul plus que lui, dans ces temps difficiles, n'a bien mérité de la cité[5].

Il existe, au ms. 6241, plus de cinquante lettres de Roland à Champagneux (sans parler des douze lettres de Madame Roland que nous publions). L'inspecteur, officier municipal de Lyon comme Champagneux, envoyé à Paris par la ville pour la mission que nous avons dite (*Avertissement* de l'année 1791), écrivait presque tous les jours à son collègue pour le tenir au courant de ses démarches et des affaires de la capitale. Ces lettres, rédigées à la diable, mais sincères et pleines de faits, sont un document pour l'histoire de Lyon à cette époque.

En septembre 1791, Champagneux est nommé membre du tribunal de police correctionnel. Mais il passe bientôt à des fonctions plus importantes : le 7 décembre il est élu substi-

(1) Ms. 6241, fol. 188.

(2) Telle cause lui était retirée, parce que, lui disait le procureur de son client, « depuis que vous avez publié un journal, votre nom fait frissonner certaines personnes ». *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 188 ; cf. le *Courrier de Lyon* du 25 mars 1790.

(3) *Les premières années de la Révolution à Lyon*, 1894, *passim*. — Voir particulièrement les pages 352 et suivantes.

(4) Ms. 6241, fol. 190.

(5) Ce sont les termes dont se servit le Conseil général de la commune de Lyon (ms. 6241, fol. 171) en lui accusant réception de sa démission de procureur de la commune en septembre 1792.

tut du procureur de la commune, puis, trois mois mois après, le 24 février 1792, sur la démission de Bret et le refus de Roland, procureur de la commune (Wahl, p. 449-451).

Nous le trouvons alors engagé dans une lutte nouvelle : depuis l'affaire de Varennes, il y avait partout scission entre les patriotes de la première heure : les uns résolus à maintenir quand même la Constitution de 1791 et une royauté sans prestige, les autres à aller à toutes les conséquences de la Révolution. Les autorités départementales étaient pour la plupart constitutionnelles, tandis que les municipalités étaient aux mains du parti avancé. A Lyon, il en fut de même : d'une part le département et le district, de l'autre, la municipalité conduite par le maire Vitet, mais principalement par Champagneux et Chalier, furent en continuels conflits, dans lesquels la municipalité aurait succombé si l'entrée de Roland au ministère (23 mars 1792) n'était venue lui apporter l'appui décisif du pouvoir central. Là encore, nous ne pouvons que renvoyer au livre de M. Wahl (livre III, et surtout p. 473, 483, etc...), en remarquant seulement que Champagneux, pour en finir, se fit déléguer par ses collègues pour aller demander «prompte justice à l'Assemblée et au Pouvoir exécutif» — on ne disait déjà plus le Roi. — C'était le 10 mai 1792, c'est-à-dire au moment où le ministère girondin prenait l'offensive vis-à-vis du souverain (voir *Avertissement* de l'année 1792). La lutte se termina par un coup d'autorité : le 14 août, quatre jours après sa rentrée au ministère, Roland faisait suspendre les directoires du département et du district, et un décret de l'Assemblée transformait le lendemain la suppression en une destitution.

Champagneux avait eu pour compagnon d'armes, dans cette bataille de six mois, un autre officier municipal, Joseph Chalier, qui allait devenir, en 1793, le chef du parti montagnard à Lyon, et qui, après que les sections révoltées contre la Convention l'eurent envoyé à l'échafaud, devait partager avec Marat les apothéoses révolutionnaires. C'est un souvenir que Champagneux, lorsqu'il eut été incarcéré en août 1793 comme «l'âme damnée de Roland», ne cessa d'invoquer, avec plus d'habileté que de courage, dans ses mémoires justificatifs (voir surtout fol. 167-170).

§ 3. Au ministère.

Nous avons vu qu'il s'était rendu à Paris en mai 1792, avec une mission de la ville de Lyon. Il semble avoir profité de ce séjour pour devenir un des collaborateurs de Roland dès son premier ministère : «Je vins à Paris et je secondai ses travaux autant qu'il me fut possible» (*Disc. prélim.*, p. XXVI). Mais c'est seulement après le 10 août que Roland, libre de remanier ses bureaux, lui fit une place en rapport avec son mérite[1]. Il lui confia la première division (ou 1er bureau), la plus importante de toutes, qui avait dans ses attributions «la correspondance avec les 83 départements de la République, etc...» (*Alm. nat. de 1793*, p. 129). L'emploi était considérable ; il comportait, outre le logement au petit hôtel de l'Intérieur, 8,000 livres d'appointements (voir *Patriote* du 2 juin 1792).

[1] C'est alors que Champagneux envoya à Lyon sa démission de procureur de la commune, le 4 septembre (ms. 6241, fol. 171) ; cf. Wahl, p. 603.

Ce que fut ce service, organisé sur les indications de Pache, Champagneux nous le raconte dans son mémoire justificatif de 1794 (ms. 6241, fol. 172). Nous avons publié ce morceau dans la *Revue historique* (janvier-avril 1887, p. 87). Il suffira d'en donner ici quelques lignes: «Je passais à les lire [les lettres arrivant pour le ministère] et à méditer sur les réponses à faire depuis cinq heures du matin jusqu'à dix. Depuis cette heure jusqu'à midi, je conférais avec le ministre; je prenais ses décisions et ses signatures. A midi, je revenais dans mon bureau, où le public était admis jusqu'à quatre heures. Le reste de la journée, sauf le moment du repas et quelquefois d'une promenade, je l'employais à l'examen des lettres destinées pour la signature du lendemain...».

C'est avec de tels travailleurs que s'est organisée la France nouvelle.

Aussi Champagneux était-il vraiment le bras droit de Roland, et lorsque la lutte fut devenue implacable entre le ministre et les clubs jacobins, fut-il dénoncé avec la même violence que son chef. Il ne le suivit pas pourtant dans sa retraite, à la fin de janvier 1793. Garat, qui prit le ministère de l'Intérieur, d'abord par intérim, puis en titre à partir du 14 mars, avait trop besoin des services d'un commis si laborieux et si expérimenté.

Il est évident que le maintien de Champagneux impliquait dans une large mesure la continuation des traditions administratives de Roland, et particulièrement du service de *l'Esprit public*. Il y avait eu, sous Roland, un bureau institué sous ce titre, à la tête duquel on avait placé un commis appelé A.-F. Letellier[1], mais dont Champagneux avait véritablement la haute direction, puisqu'il s'agissait d'envoyer aux autorités et aux sociétés populaires des départements «les bons écrits», c'est-à-dire les brochures, journaux, etc., qui défendaient la politique du ministère. Le parti montagnard, à l'Assemblée, aux Jacobins, dans la presse, attaquait ardemment cette institution, dont Madame Roland, dans ses *Mémoires* (I, 122-125) s'efforce habilement d'atténuer le caractère combatif. Roland parti, on pouvait d'autant moins continuer, que la Convention, le 21 janvier, avait supprimé les fonds affectés à ce service. Mais Champagneux persuada à Garat, en avril, de réorganiser le bureau, en lui donnant la direction d'une police politique secrète, faite par des «observateurs de l'esprit public» (Ad. Schmidt, *Tableaux*, I, p. 131 et suiv.). Il s'agissait avant tout de surveiller la commune de Paris, plus ardente que jamais à mettre la main sur l'Assemblée et le gouvernement. Champagneux a raconté, dans un fragment de ses *Mémoires* que nous avons publié (*Revue historique*, loc. cit.), les objurgations incessantes qu'il adressait là-dessus au timide Garat.

Il usait aussi de son influence auprès de son nouveau chef, après l'arrestation de Madame Roland au 1er juin, pour la servir dans la mesure du possible. Il se concertait avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, pour transmettre aux ministres les réclamations hautaines de la prisonnière, non sans les avoir fait adoucir quelque peu. Il l'allait voir à l'Abbaye (*Mémoires*, I, 41-42), à Sainte-Pélagie (*ibid.*, 218). Il recevait le dépôt des premiers cahiers de ses *Mémoires*.

[1] A.-F. Letellier était un ami de Bosc, ainsi qu'il résulte de deux lettres de la Collection Beljame. En 1796, nous le retrouvons commissaire du Directoire dans la Loire-Inférieure et la Vendée. En 1797 et 1799, il est membre du *Bureau central* qui administrait la ville et le canton de Paris. (Ad. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*.)

La saisie des papiers de Lauze de Perret, décrétée le 12 juillet, acheva de compromettre Champagneux. On y trouva en effet une lettre où Barbaroux, écrivant d'Évreux, le 13 juin, à de Perret, le chargeait de transmettre à Madame Roland des nouvelles des députés fugitifs et ajoutait : «Pour cela, tu pourrais voir... Champagneux, l'un des chefs de bureaux du ministère de l'Intérieur...»[1].

L'orage était donc sur sa tête. Il éclata le 1er août. Ce jour-là, Collot-d'Herbois, l'ennemi personnel de Roland et même de Garat, — il avait été candidat au ministère de l'Intérieur en mars 1792, — et peut-être encore à la fin de janvier 1793[2], — vint faire, sous un vain prétexte, une scène furieuse à Champagneux dans son bureau, et le quitta en annonçant qu'il allait au Comité de sûreté générale demander son arrestation. Champagneux de s'évader aussitôt, tandis que Collot-d'Herbois allait trouver, non pas le Comité de sûreté générale, mais le ministre et se plaindre à lui de son commis. Garat chercha à couvrir Champagneux, rappela combien il lui était nécessaire : «on ne pouvait le remplacer, parce qu'il écrit sept cents lettres par mois». Collot lui répondit alors qu'il dénoncerait à la Convention et Champagneux et lui.

Il tint parole et, le lendemain, 2 août, il obtint de la Convention un décret ordonnant l'arrestation du ministre et de son commis, et leur comparution séparément à la barre[3]. Garat comparut seul, s'excusa comme il put, et, grâce à l'intervention de Danton, obtint que ce décret fût rapporté en ce qui le concernait. Quant à Champagneux, qui avait, dès la veille au soir, envoyé sa démission au ministre[4], il se décida, au bout de deux jours, à sortir de son asile et, le 4 août, se présenta pour être admis à la barre de l'Assemblée, espérant sans doute être absous comme son chef. Mais la Convention «le renvoya au Comité de sûreté générale et décida qu'il serait en arrestation jusqu'après le rapport du dit Comité[5]».

Il faut lire, dans le propre récit de Champagneux (*Disc. prélim.*, p. LIX-LXI, et t. II, p. 390-393) les circonstances curieuses de son arrestation : c'est lui-même qui, aussitôt le décret rendu, alla le porter au Comité de sûreté générale, en força la porte, s'expliqua avec Bazire, Alquier et Amar qui s'y trouvaient, mais sans rien obtenir que cette réponse, d'ailleurs assez naturelle, «que le Comité ne pouvait pas voir sans inquiétude l'ami de Roland dans les bureaux du ministère de l'Intérieur». Après quoi, deux gendarmes, qu'Anacharsis Cloots, au dire de Champagneux, serait allé chercher, conduisirent à La Force l'ami de Roland, et le Comité chargea Ingrand de faire le rapport demandé par la Convention, rapport qui ne fut jamais fait, heureusement pour le prisonnier.

[1] Lettre publiée par Champagneux, III, 415, et par Mortimer-Ternaux, VIII, 466.

[2] *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, 27 janvier 1793.

[3] *Moniteur* du 4 août 1793 et autres journaux du temps, dont les récits sont identiques.

[4] Garat, croyant encore conjurer l'orage, ne l'avait pas acceptée, et avait répondu : «Je vous en conjure, citoyen, revenez prendre un poste dont je vous ai toujours vu si digne. Nous mettrons notre conduite sous les yeux de la Convention nationale, et les représentants du peuple seront justes». Cf., sur le besoin que Garat avait de Champagneux, les *Mémoires* de Madame Roland, I, 42, 224 et *passim*.

[5] *Procès-verbal de la Convention*, 4 août 1793. L'écrou est ainsi libellé : «pour être détenu par voie de police de sûreté générale jusqu'à ce que son affaire soit éclaircie». (*Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 161.)

C'est à ce moment-là, soit dans les deux jours d'alarmes qui précédèrent son arrestation, soit immédiatement après, que Champagneux brûla ou fit brûler, par prudence, les cahiers des *Mémoires* de Madame Roland qu'il avait chez lui [1].

§ 4. La prison.

Il resta détenu pendant plus d'une année, à La Force jusqu'au 14 juillet 1794, aux Madelonnettes jusqu'au 11 août suivant. Il nous a laissé, sur cette longue captivité, qu'il partagea avec les Soixante-treize, et où il vit de près Adam Lux, Miranda, Achille du Chastellet, Valazé et Vergniaud, des souvenirs intéressants [2], auxquels nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. Notons seulement que, même alors, il resta en communication avec la prisonnière de Sainte-Pélagie (voir lettre 552).

Un homme si laborieux ne pouvait manquer d'utiliser le loisir que venait de lui faire Collot-d'Herbois. Il composa dans sa prison une *Histoire de France*, — un *drame !* — des *Mémoires personnels* (probablement perdus), — des *Mémoires historiques*, dont nous avons retrouvé quelques pages aux *Papiers Roland* [3]. Mais il écrivait aussi requêtes sur requêtes aux autorités révolutionnaires pour réclamer sa liberté, rappeler ses services et réfuter les dénonciations portées contre lui. (Tout ce dossier existe au ms. 6241, fol. 160-196.) Une de ces dénonciations était plus redoutable pour lui que toutes les autres. C'était celle d'Amar, dans son terrible rapport du 3 octobre, le signalant comme ayant associé sa plume, en faveur du ministère Roland, à celles de Brissot et de Louvet. Nous n'essayerons pas d'analyser la défense de Champagneux; elle est plus adroite que fière; partout il atténue, il esquive les points embarrassants, il s'efface. Sur la question de *l'Esprit public*, il renvoie à l'*Almanach national de 1793*, où Letellier est indiqué comme chef de ce service. Il nie avoir eu «aucune relation, quelle qu'on la puisse concevoir, avec Brissot, Louvet, ni avec aucun des députés décrétés d'accusation ou d'arrestation». Il n'a jamais eu «ni relation ni correspondance avec Barbaroux». Il n'a jamais de sa vie parlé à de Perret. En même temps, il envoie au Comité d'instruction publique de la Convention une longue notice sur Chalier, où il se réclame d'avoir été son compagnon de luttes à Lyon en 1791 et 1792. Mais si les plaidoyers de Champagneux n'ont rien d'héroïque, ils restent honnêtes; nulle part, il ne renie Roland et, même en se déclarant étranger au Bureau d'esprit public, «sans relations avec ceux qui en étaient chargés», il ajoute : «En donnant ces éclaircissements, je suis bien éloigné de me rendre accusateur et de conjurer l'orage sur eux. Mais je dois la vérité tout entière, et on trouvera sans doute bien extraordinaire que, les coopérateurs de Roland dans le *Bureau d'esprit public* jouissant de leur liberté et de leurs places, moi étranger à leurs opérations et à eux, je sois puni pour ce qu'on leur impute...».

A sa captivité s'ajoutaient de cruels soucis de famille. Son fils aîné, Benoît-Anselme,

[1] Voir notre *Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland*, dans la *Révolution française* de mars et avril 1897.

[2] Au tome II, p. 389-440, de son édition des *Œuvres de Madame Roland*, sous le titre de *Notices de l'éditeur*, etc...

[3] Nous les avons publiées dans la *Revue historique* de janvier-avril 1897.

d'abord employé dans les bureaux du ministère, s'était engagé en mars 1793, à 19 ans, pour aller combattre à l'armée du Nord, et venait, après la capitulation de Valenciennes, d'être envoyé à l'armée qui marchait sur Lyon. Quant à Mme Champagneux, restée d'abord à Lyon avec deux de ses filles, elle en était sortie prudemment dès le 3 juillet, après l'insurrection déclarée de la ville, et s'était retirée à Bourgoin, où elle avait donné asile dans sa maison aux *patriotes* de Lyon persécutés et fugitifs[1]. En août, en apprenant l'arrestation de son mari, elle accourut à Paris, mais pour tomber aussitôt malade «d'une maladie grave qui la tint plus de trois mois aux portes du tombeau» (ms. 6241, fol. 165).

Sa famille dispersée, sa fortune compromise (on avait mis ses meubles de Lyon sous les scellés), ses illustres amis frappés les uns après les autres, sa captivité prolongée indéfiniment, tout semblait se réunir pour accabler Champagneux. Il supporta cependant ces revers avec assez de philosophie. Enfin, quinze jours après le 9 thermidor, la liberté lui fut rendue.

§ 5. Retour à Bourgoin.

Il se retira aussitôt avec tous les siens à Bourgoin, où sa présence était bien nécessaire. «J'y passai, dit-il, quinze mois, uniquement occupé des soucis de l'agriculture.» Le 8 novembre 1795, il était élu agent municipal de Jallieu[2], et membre, en cette qualité, de la municipalité du canton de Bourgoin (Fochier, p. 325-327). Mais déjà il était reparti pour Paris, «où j'étais appelé, dit-il, par les pressantes sollicitations de quelques amis», c'est-à-dire où il voulait voir si le Directoire, en s'installant et en organisant ses ministères et ses bureaux, n'avait rien à lui offrir. D'après son récit, le Directoire aurait hésité un instant, pour le ministère de l'Intérieur, entre Benezech et lui. En tout cas, Benezech, une fois nommé, lui offrit de reprendre au ministère la direction du premier bureau, comme aux temps de Roland et de Garat. Il accepta, et envoya à Jallieu sa démission d'agent municipal (Fochier, p. 333).

§ 6. Retour au ministère. — Novembre 1795-Septembre 1797.

Il ne paraît pas que Champagneux, au sortir de sa prison, pressé de courir en Dauphiné mettre ordre à ses affaires, se fût occupé de la fille de Roland. C'est Bosc qui avait veillé sur l'orpheline. Mais lorsque le bon naturaliste, épris de sa pupille, commençant à comprendre qu'il n'était pas payé de retour, songea à s'expatrier, nous voyons apparaître Champagneux avec sa froide raison. Bosc avait quitté Paris dans les premiers jours de juillet 1796, laissant Eudora Roland à Rouen, chez les demoiselles Malortie. Champagneux, auquel il semble avoir dès lors transféré, en même temps qu'à Creuzé-Latouche, la tutelle de la jeune fille, lui avait promis de le tenir au courant de ce qu'elle pourrait vouloir ou

[1] Elle écrivait à son mari, de Bourgoin, le 13 juillet : «On a dû juger hier le pauvre Chalier. Dieu veuille que l'on mette cette ville [Lyon] à la raison!» (ms. 6241, fol. 171-174).

[2] Jallieu est une commune limitrophe de Bourgoin, et les deux chefs-lieux sont tellement juxtaposés, qu'il n'y a en réalité qu'une rue qui les sépare.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faire. Quatre de ses lettres à Bosc (27, 29 juillet, 3, 4 août), qui se trouvent dans la collection Beljame, sont infiniment curieuses. Il apprend à l'exilé que la jeune fille a été ramenée de Rouen à Paris par une des demoiselles Malortie, qu'elle est installée chez Creuzé-Latouche, mais que, de concert avec sa femme, Creuzé et M[lle] Malortie, il va la mettre en pension «chez la citoyenne Moreau, qui a succédé à M[me] Leprince de Beaumont», «la pension la plus convenable de Paris». Il y a, dans ces lettres, un rare talent de gradation. Champagneux dit dans la première : «je crains bien que votre absence soit fatale à cette enfant». Dans la seconde, il laisse espérer à Bosc que, s'il revient dans dix-huit mois, «il trouvera le cœur d'Eudora libre». Mais, dès la troisième, il ne lui dissimule plus que «sa préférence» devenait «un fardeau» pour la jeune fille, il prend acte de sa résignation «à la voir mariée à un autre», il l'en loue, et lui fait déjà pressentir qu'il songe en effet à la marier «en la confiant à de dignes mains...». Enfin, dans la dernière, il parle plus net encore : «Je vous réponds que je serai obéi à l'égal d'un père... Je ne crains plus d'étendre mes droits». Ainsi, en huit jours, le nouveau tuteur a doucement disposé Bosc au dénouement que déjà peut-être il préparait.

Cinq mois ne s'étaient pas écoulés que Champagneux mariait Eudora Roland avec son fils Pierre-Léon, âgé de vingt ans (elle venait d'en avoir quinze). Le mariage fut célébré dans l'Isère, à Jallieu, le 13 décembre 1796.

C'est Champagneux qui en informa Bosc, dans des lettres qui nous sont signalées par un catalogue de ventes d'autographes (Vente du 21 juillet 1856, Laverdet, expert, n° 1039) : «7 lettres a. s. de Champagneux, directeur de la première division au ministère de l'Intérieur, à Bosc, Paris, an IV-an VII, 18 p. in-4°. Il lui donne de longs détails sur le mariage de son second fils Léon avec M[lle] Eudora Roland, sa fille adoptive».

La disgrâce de Benezech, destitué par le Directoire aux approches du 18 fructidor, entraîna celle de Champagneux. Il retourna de nouveau cultiver ses champs.

§ 7. Dernières années.

Il profita de sa retraite pour préparer une édition des œuvres de Madame Roland. Bosc avait dû, avant son départ pour l'Amérique, lui remettre le manuscrit des *Mémoires* sur lequel il avait donné son édition de 1795. Mais Champagneux ne recourut au manuscrit que pour restituer quelques traits au portrait de Lanthenas, qui venait de mourir (2 janvier 1799) et qu'il n'était plus nécessaire de ménager. Partout ailleurs, il s'en tint au texte imprimé de Bosc, approuvant ainsi ses retranchements et ses retouches, et aggravant ces libertés tantôt par d'autres suppressions, tantôt par des transpositions arbitraires. Par contre, il inséra, soit dans son *Discours préliminaire*, soit dans ses notes, un certain nombre de documents utiles. Il ne se borna pas d'ailleurs aux *Mémoires*. Il donna en outre plusieurs opuscules (*Avis à ma fille*, *Voyage en Angleterre*, *Voyage en Suisse*, *Morceaux détachés*, etc...), et y joignit, outre le récit de sa propre captivité à la fin du deuxième volume (p. 389-440), une quinzaine de pièces importantes pour l'histoire des Roland (t. III, p. 387-434), pièces que sa situation au ministère lui avait permis de se faire communiquer aux Archives nationales. C'est par là surtout qu'il a rendu service à l'histoire.

Son *Discours préliminaire*, qu'il écrivait en juillet 1798, est d'ailleurs utile à consulter.

Au commencement de 1800, l'édition était prête, et Champagneux envoyait à Paris, pour en surveiller la publication, son fils Pierre-Léon. C'est à cette occasion qu'il reçut de Mentelle la lettre datée du 4 germinal an VIII (25 mars 1800), où le vieux géographe se révélait comme ayant été, en septembre et octobre 1793, le mystérieux correspondant de Madame Roland[1].

Au cours de ce voyage, le fils de Champagneux alla voir Portalis, un des vaincus de fructidor (comme son père), que le 18 brumaire venait de ramener au pouvoir. Portalis écrivit alors au chef de division disgracié (25 germinal an VIII, 15 avril 1800) : «Je viens d'embrasser votre fils... Je connais vos principes et vos sentiments. Il était impossible que vous pussiez rester en place quand on détruisait la liberté pour établir la plus dégoûtante tyrannie... Venez vous joindre et concourir aux vues d'un gouvernement qui veut la paix et le bonheur, etc... » (Ms. 6241, fol. 158-159).

Champagneux ne se laissa pas tenter par ses ouvertures. Il préféra être nommé juge à la Cour d'appel de Grenoble.

Il mourut à Jallieu le 7 août 1807 et fut enterré, selon sa volonté, «dans sa propriété de Champagneux, sur la pente d'un coteau qui domine la riante vallée de Rosière souvent parcourue par Jean-Jacques»[2].

Sa femme lui survécut quinze années, et mourut à Paris, le 26 janvier 1822.

Son fils aîné, Benoît-Anselme, après avoir fait vaillament son devoir de soldat en 1793 (voir ms. 6241, fol. 171 et suiv.), était entré en 1795 dans l'administration des ponts et chaussées, à Paris. Revenu ensuite à Lyon, il y a laissé un nom comme botaniste.

Madame Champagneux (Eudora Roland) vécut jusqu'en 1858, et son mari, Pierre-Léon, jusqu'en 1864.

Une de leurs filles avait épousé M. Joseph Chaley, ingénieur civil des plus distingués. C'est de ce mariage que sont issues trois filles, encore vivantes, Mme veuve Taillet, Mme veuve Marillier et Mlle Marie Chaley.

Ces détails sommaires sur les descendants de Champagneux sont nécessaires pour se rendre compte de la transmission des manuscrits de Roland, jusqu'au jour de leur entrée à la Bibliothèque Nationale. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir les consigner ici.

[1] Voir, ci-après, l'Appendice S.— [2] L. Fochier, *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*, 1860, p. 15.

Appendice O.

LYON EN 1790 ET 1791.

§ 1er.

Sur le rôle de Roland à Lyon durant les premières années de la Révolution, le livre de M. Maurice Wahl, fait avec les registres municipaux, donne tous les renseignements nécessaires.

Contentons-nous donc de noter, pour aider à suivre la Correspondance, que Roland fit partie du conseil général de la commune de Lyon dès sa formation, en février-mars 1790, mais d'abord seulement en qualité de notable. Une brochure, *Municipalité de Lyon, aperçu des travaux à entreprendre et des moyens de les suivre* (32 p. in-8°), l'avait mis en vue et avait beaucoup servi à le faire élire. Il y traçait son plan d'organisation municipale, qui fut suivi dans ses grandes lignes.

Une fois élu, il devint comme le chef de la fraction la plus démocratique du conseil. En avril 1790, il demanda la publicité des séances (Wahl, p. 160-161). Déjà il avait proposé la réduction des octrois au moyen d'une taxe progressive sur les loyers. Aussi, lorsqu'éclata à ce sujet l'émeute des 25-26 juillet, où le peuple démolit les barrières, fût-il accusé d'être un des chefs de la révolte, bien que depuis trois semaines il eût quitté Lyon pour conduire au Clos Bancal des Issarts (lettres 362-370). Il ne revint à Lyon qu'en septembre, avec Bancal et Lanthenas, et travailla avec ce dernier à organiser les sociétés populaires, les clubs de quartier, aboutissant à un Club central, pour faire concurrence à l'ancienne Société des Amis de la Constitution (appelée aussi Société du Concert), où dominait la fraction bourgeoise du parti patriote. Il activait ainsi la Révolution, tout en croyant encore possible de la maintenir dans les voies légales (Voir son *Discours prononcé, le 2 janvier 1791, à la Société centrale*, 15 p. in-8°).

En novembre 1790, il devint officier municipal, mais, le mois suivant, se vit préférer son ami Bret pour la place de procureur de la commune. Nommé président de la commission des finances, il travailla activement à débrouiller la situation terriblement embarrassée que l'ancien régime avait léguée au nouveau et que les événements n'avaient pu qu'aggraver. C'est à ce titre que la municipalité décida, le 10 février 1791, de l'envoyer à Paris avec Bret, pour demander à l'Assemblée de nationaliser la dette lyonnaise. Il semble que ses amis eux-mêmes ne fussent pas fâchés d'éloigner un collègue trop impérieux.

Quand il revint de sa mission, en septembre, les élections pour la Législative étaient faites, et il n'avait pas été élu. On crut lui donner une fiche de consolation en le nommant membre du directoire du district, mais il ne jugea pas cette compensation suffisante, et il la refusa, préférant se laisser renommer officier municipal (décembre 1791). Ce n'était d'ail-

leurs que pour se parer du titre, car à ce moment même il repartait pour Paris, où il arriva le 15 décembre. Il ne devait pas revenir à Lyon.

§ 2.

On voit aisément, en parcourant la Correspondance, que les amis de Roland à Lyon, entre 1789 et 1791, ne furent pas précisément tous les mêmes que ceux qu'il s'y était faits en 1785. Là, comme à Villefranche, la Révolution avait brisé ou relâché d'anciens liens et en avait créé de nouveaux. Les amis ou compagnons de luttes, durant ces trois années, furent principalement Blot, Bret, Champagneux, Frossard, Le Camus et Vitet.

Louis Vitet, maire de Lyon, de décembre 1790 à 1792, puis député à la Convention, appartient à l'histoire générale.

Bret, procureur de la commune en décembre 1790, compagnon de Roland dans les premiers temps de sa mission de 1791 à Paris, démissionnaire de son poste à la commune en janvier 1792, fut condamné à mort, après le siège de Lyon, par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 13 décembre 1793.

Le Camus (1746-), receveur des gabelles de Lyon avant 1789, savant naturaliste et collectionneur (Voir lettres 251 et 286), organisateur de cours publics et de sociétés savantes, était en même temps un grand travailleur administratif, et Roland, en août 1792, l'appela à Paris pour lui confier la 2e division du ministère de l'Intérieur.

Nous avons consacré à Champagneux le précédent Appendice.

Blot semble avoir été une figure intéressante. Malheureusement, nous savons trop peu de choses sur lui. Ami d'enfance de Brissot[1], fixé ensuite à Lyon, où Brissot vint le voir en août 1782, contrôleur général de la marque d'or et d'argent[2], plus tard secrétaire général de la Société philanthropique fondée par le duc d'Orléans, il était entré avec Roland, comme notable, au conseil général de la commune en février-mars 1790, et il avait été envoyé à Paris par la municipalité, au mois de juin suivant, pour y défendre les intérêts financiers de la ville auprès de l'Assemblée. Il y était encore le mois suivant, au moment de l'émeute lyonnaise où Roland se trouva un instant compromis, et on peut voir (lettres 363 et suivantes) combien Madame Roland redoutait son influence auprès de Brissot. Il ne revint que vers le mois de janvier 1791. La liste des Jacobins au 21 décembre 1790 qu'a publiée M. Aulard (I, XXXVIII) donne: «Blot, rue Favart, 3». Ce ne peut être que le député de Lyon, qui, durant sa mission, se sera logé tout près de son ami Brissot, lequel demeurait rue Grétry.

En septembre 1791, il fut élu procureur-syndic du district. Nous le perdons ensuite de vue.

Quant au ministre protestant Benjamin-Sigismond Frossard, c'est un personnage assez mêlé à l'histoire des Roland, et nous avons assez de renseignements sur sa vie, pleine de curieuses vicissitudes, pour que nous nous arrêtions sur lui plus longtemps.

[1] *Mémoires de Brissot*, t. I, p. 53, 73, 86; tome II, 78 et suiv., 82, 83, 95, 114, 115, 117, 122, 421.

[2] *Almanach de Lyon de 1784*, p. 145. Il y a *Belot*, mais c'est Blot qu'il faut lire. Il y a *Blot* à l'*Almanach de 1789*.

Suisse d'origine, né à Nyon le 23 août 1754, il avait étudié à Genève. Dès 1777, il était venu s'établir comme pasteur à Lyon ou plutôt aux Charpennes, dans la banlieue, le culte calviniste n'étant pas autorisé *intra-muros*. Il résidait d'ailleurs à Lyon même, au quai Saint-Clair, et était déjà lié avec Blot, qui lui amena Brissot en 1782 (*Mém. de Brissot*, II, 114).

En 1784, il se rendit en Angleterre, et se mit en relation avec les *Amis des noirs*, qui commençaient leur admirable campagne pour l'abolition de la traite.

Au retour, il épousa, à Paris, à l'ambassade de Hollande, le 11 juin 1785, Mlle Marie-Anne-Amélie (ou Emmélie) Drouin, de Sedan.

Ses connaissances, l'ouverture de son esprit, ses relations avec l'étranger le firent nommer, bien que protestant, secrétaire de la Société d'agriculture de Lyon pour la correspondance étrangère. A la fin d'août 1785 (Voir lettre 203), nous le voyons déjà lié avec les Roland, et venant assister à la grande séance annuelle de l'Académie de Villefranche.

Il traduisit alors (Voir lettre 262) les *Sermons* de Hugh Blair, Lyon, 2 vol. in-8°, 1784 et 1786[1].

Il y eut, l'année suivante, entre Roland et lui, divers froissements (lettres 277 et 286). Mais cela ne dura pas, car, en 1789, les Roland avaient mis leur fille en pension chez lui (lettre 330). Lorsque Arthur Young, dans ses voyages à travers la France, passa à Lyon en décembre 1789, il alla naturellement chez Frossard, qui, docteur honoraire de la Faculté d'Oxford, membre des Sociétés d'agriculture de Bath et de Manchester[2], était presque un compatriote pour lui, et Frossard le mena chez Roland, puis les fit dîner ensemble (Voir une note de la lettre 400).

Il y avait entre Roland et Frossard bien des points de contact : tout d'abord, cette pointe de pédantisme que Madame Roland relevait chez le pasteur, (et dont son mari n'était certes pas exempt); mais il y avait surtout la passion des causes généreuses : Frossard venait de publier *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique* (Paris, 1788, 2 vol. in-8°)[3]. Aussi entra-t-il avec Roland dans le conseil général de la commune de Lyon dès sa formation, au début de 1790. Quelques mois après, en juin, il était nommé, avec son ami Blot, membre de l'administration du district. Il fut un des membres du comité permanent institué à Lyon après la fuite de Varennes. En septembre 1791, il entrait au conseil général du département. Lorsque Roland, ministre de l'Intérieur, eût dissous en août 1792 le directoire de département et qu'il fallut le reconstituer, Frossard accepta d'y remplir provisoirement les fonctions de procureur-général-syndic. Le livre de M. Wahl nous montre quelle activité habile et incessante il mit au service du département et de la commune dans ces différentes fonctions.

Son zèle ne s'exerçait pas seulement à Lyon. Mis en rapport (sans doute par les Roland) avec Bancal des Issarts, il se rendait à Clermont-Ferrand, le 15 avril 1792, pour y inau-

(1) Traduction reprise et augmentée plus tard, 5 vol. in-8°, 1807-1825.

(2) Il était en outre membre de l'Académie des Sciences de Montpellier, de l'Académie de Villefranche, de la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse. En Angleterre et en France, on le voit, Roland et lui s'étaient réciproquement servi de parrains.

(3) C'était le moment où Brissot fondait à Paris la *Société des Amis des noirs*.

gurer le culte protestant dans l'église des Carmes[1], et se faisait en même temps recevoir membre non-résident de la Société des Amis de la Constitution de cette ville (*Patriote français* du 24 avril 1792).

Il semble toutefois s'être plus particulièrement occupé, en 1792, de la réorganisation de l'enseignement public à Lyon. Le 13 septembre 1792, il avait présenté à l'Assemblée législative une pétition la pressant «d'organiser, avant de se séparer, l'instruction nationale et de fixer définitivement les secours publics». (J. Guillaume, *Procès-verbaux du comité d'Instruction publique de l'Assemblée Législative*, p. 376.) Un mois après, le 13 octobre, il faisait créer, par les trois corps administratifs de Lyon réunis (département, district, commune), à la place des deux collèges existants, un *Institut*, qui n'était autre qu'une École centrale trois ans avant la loi qui en créa une dans chaque département[2]. Il se chargea d'y professer le droit usuel et français (J. Guillaume, *Convention*, t. I, p. 220-224). Les cours s'ouvrirent le 12 novembre, et, le 1er décembre, Frossard, au nom des trois corps administratifs, remettait au Comité d'instruction publique de la Convention une note exposant cette organisation nouvelle, note qu'on trouvera imprimée au t. I, p. 220 à 222, du recueil de M. J. Guillaume. Gilbert Romme, dans son grand rapport sur l'instruction publique, lu à la séance de la Convention du 20 décembre, parla avec éloges de cette création.

A cette même date du 20 décembre, Frossard était désigné par le Conseil exécutif provisoire pour être des vingt commissaires nationaux envoyés en Belgique avec mission d'organiser les pays délivrés par nos armes (Aulard, *Salut public*, I, 345). On peut douter cependant qu'il soit parti pour cette mission, car son nom ne figure pas sur la liste des commissaires visée le 13 janvier 1793 par le Conseil exécutif (*Ibid.*, 456-457).

Il venait d'ailleurs, dans ces premiers jours de janvier 1793, de quitter Paris pour Clermont. Le frère aîné de Bancal, négociant à Clermont, écrivait au conventionnel, le 12 janvier : «J'ai vu le citoyen Frossard, qui a mangé votre soupe avant son départ de Paris. . . » (Fr. Mège, *Bancal des Issarts*, p. 103). Quelques jours après, le club des Jacobins de Clermont voulant blâmer Bancal de n'avoir pas voté la mort du Roi, Frossard y prit la défense de son ami.

Mais le mois suivant, il était rentré à Lyon, et y lisait, le 25 février, un *Rapport*[3] *sur la formation de 24 écoles primaires dans la ville de Lyon* (J. Guillaume, *Convention*, I, 333-334). Nous trouvons encore, dans ce même précieux recueil (p. 223), un appel adressé aux pères de famille de Lyon, le 21 mars 1793, par les administrateurs des collèges de

[1] Son discours fut publié, Riom, 1792, 40 p. in-8°.

[2] Deux autres Instituts semblables s'ouvraient en même temps à Strasbourg et à Nantes (J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instr. publ. de la Convention*, I, 224).

Frossard n'avait pas d'ailleurs abandonné ses fonctions d'administrateur du département. *Procès-verbal des opérations des citoyens Frossard, Chapuy et Allard, commissaires des trois corps administratifs de Lyon, pour approvisionner cette cité de grains (27 octobre 1792), 33 p. in-8°. — Pétition faite à la barre de la Convention nationale, comme député des mêmes corps, pour garantir Lyon des horreurs de la famine (novembre 1792).*

[3] Lyon, 36 p. in-8°, imprimerie de A. Vatar Delaroche.

Lyon (c'est-à-dire de l'Institut lyonnais), avec un tableau de l'enseignement, où Frossard figure pour deux cours par semaine.

Nous ne savons pas si Frossard resta à Lyon pendant le siège de 1793. Une lettre de son petit-fils, actuellement pasteur à Bagnères-de-Bigorre, nous dit seulement : «Les souvenirs de famille relatent que mes grands parents eurent beaucoup à souffrir à la fin de leur séjour à Lyon»[1]. Il semble qu'il fût encore à Lyon à la fin de 1793, car la *France protestante* signale de lui une brochure : *De l'influence de la liberté sur les mœurs*, 24 p., datée de Lyon, 30 frimaire an II, 20 décembre 1793. Le moment était singulièrement choisi, au milieu des exécutions qui désolaient la malheureuse ville.

On perd un peu sa trace pendant la Terreur et les années qui suivirent. Une brochure publiée par son petit-fils[2] dit qu'il fut professeur de morale à l'École centrale de Clermont-Ferrand», c'est-à-dire nécessairement après 1795, puis «négociant à Paris»[3], et elle ajoute : «la tourmente révolutionnaire avait brisé sa carrière, sans ébranler sa foi». M. J. Guillaume (*Convention*, I, 320) dit : «Pendant la crise révolutionnaire, il renonça à ses fonctions ecclésiastiques, qu'il reprit plus tard».

On le retrouve en 1802 membre du consistoire de Paris et secrétaire de la commission de notables protestants qui rédigea avec Portalis les articles organiques de germinal an X pour le culte réformé.

Il songeait à ouvrir une maison d'éducation à Paris (brochure citée plus haut), lorsque à la fin de 1808, le consistoire de Montauban l'appela comme pasteur, puis le choisit pour président. Il n'arriva qu'en avril 1809, ayant auparavant négocié à Paris la création de la Faculté de théologie protestante que réclamaient les églises calvinistes du midi de la France. Le 8 décembre 1809, cette Faculté était définitivement instituée, avec Frossard comme professeur de morale évangélique et doyen.

La réaction de 1815 enleva à Frossard ses fonctions de doyen et de pasteur, ne lui laissant que sa chaire de professeur[4].

Il mourut à Montauban le 3 janvier 1830.

(1) Cette lettre nous signale encore, à l'actif de Frossard en 1793, un opuscule, *Observations sur l'abolition de la traite des nègres, présentées à la Convention nationale*, 1793, Paris, Gueffier, 32 p. in-8°.

(2) *Les origines de la Faculté de Théologie protestante de Montauban*, par Ch. L. Frossard, pasteur, Paris, 1882.

(3) D'après la *France protestante* de Haag (t. V, p. 178), il aurait été négociant d'abord, c'est-à-dire avant 1795, puis professeur à l'École centrale de Clermont-Ferrand. C'est plus vraisemblable.

(4) Nous négligeons nécessairement ici les travaux publiés par Frossard dans cette dernière période, qui est étrangère à notre sujet.

Appendice P.

BRISSOT.

§ 1er.

Il s'agit uniquement ici de noter l'origine et de marquer la nature des relations entre Brissot et les Roland. La vie du courageux publiciste et de l'honnête homme si calomnié reste à faire. Cet Appendice pourra y être une utile contribution.

Dans le livre de Brissot et de Clavière, publié aux premiers mois de 1787, *De la France et des États-Unis ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France* (1 vol. in-8°), Roland était cité en plusieurs endroits; ici[1], c'était un passage des *Lettres d'Italie;* plus loin[2], c'étaient des extraits du *Dictionnaire des manufactures*, accompagnés d'éloges très vifs : «Une saine logique, un patriotisme courageux, une raison exercée caractérisent ses écrits. Il voit les causes du mal, et, ce qui est plus rare, il a le courage de les publier. Son style rèche, mais énergique, décèle une âme trop profondément frappée des abus pour s'occuper des mots. Voilà les hommes précieux qu'on devrait encourager... On a traité M. de La Platière de *tête exaltée.* Ce nom ne doit pas l'offenser...» Ailleurs, Brissot regrette que tous les volumes de l'Encyclopédie méthodique ne soient pas écrits «avec l'énergie et les lumières qui brillent dans ceux rédigés par M. de La Platière...».

En même temps, Brissot écrivait à Roland, qu'il ne connaissait que par ses écrits, et lui promettait l'envoi de son livre. Puis, avec sa négligence ordinaire, il oubliait. L'auteur de province, qui jusqu'alors n'avait pas été gâté par les critiques, et qui attendait avec impatience les louanges annoncées, s'informait auprès de Bosc[3] : «Ce Brissot de Warville m'a écrit, m'a annoncé le bien qu'il avait dit de moi, m'a offert de me faire passer son ouvrage; j'ai accepté, j'ai plus fait : je lui ai écrit une lettre très honnête[4]; il y a de cela plus de trois ou quatre mois. Je n'en ai plus eu de nouvelles. Je ne voudrais pas acheter son ouvrage. Je voudrais pourtant bien savoir ce qu'il dit de moi, ce qu'on dit et pense de son ouvrage, et singulièrement s'il se sert de l'expresion de *style rèche*...».

Puis, huit jours après (*Ibid.*, 11 juin) : «Je ne suis pas d'avis de récrire à Brissot, je ne concilie point assez sa démarche avec son silence; il faut voir ce que cela deviendra. J'avais bien entendu *rèche* et non pas *riche;* c'est que l'expression n'est pas noble, ni du bon style...».

Mais, à ce moment même, Roland recevait enfin l'exemplaire annoncé et en accusait ré-

(1) Page 77 de la réimpression de 1791. — (2) Pages 167 et 171, *id.* — (3) Lettre du 4 juin 1787, collection Alfred Morrison. — (4) Le 29 avril.

ception par une lettre du 15 juin, que nous ne connaissons que par la réponse de Brissot dont nous allons parler. Cette lettre de Roland devait être bien naïve : pour témoigner sa reconnaissance au publiciste, en pardonnant décidément cet adjectif *rèche* qui l'avait chagriné, il ne trouvait rien de mieux à lui offrir que... de le faire admettre à l'Académie de Villefranche!

Il est vrai que cette Académie était dans un des apanages du duc d'Orléans et avait ce prince pour protecteur, et que Brissot était précisément alors «lieutenant général de sa chancellerie» (*Mémoires de Brissot*, II, 432), logé au Palais-Royal même, auprès de son ami le marquis Du Crest, chancelier du prince. Cette circonstance atténue un peu la candeur de la proposition. Brissot, dans sa réponse, qui est du 27 juin[1], décline l'offre provinciale avec une parfaite bonne grâce... «J'ai jusqu'ici refusé d'être d'aucune Académie en France. Elles ne s'occupent pas d'objets assez utiles, elles ne s'en occupent pas librement... Je ne puis donc accepter l'offre infiniment gracieuse que me fait M. Dessertines au nom de sa compagnie... Si je suis académicien, ce ne sera jamais qu'à Boston, Philadelphie ou à Londres, parce que là on n'enchaînera point mes idées et que je pourrais être moi... Cela ne m'empêchera pas d'être utile à l'Académie de Villefranche autant qu'il dépendra de moi... ». Ce qui suit est d'un intérêt plus général : «Je dois ici vous parler franchement. M. le marquis Du Crest n'aime pas les Sociétés purement littéraires. Il croit, et avec raison, qu'elles sont au moins inutiles; mais les Sociétés qui s'occupent du bien public, soit en soulageant, soit en éclairant sur les Arts utiles, voilà celles qu'il aime à encourager. Il se propose véritablement d'établir une *Société philantropique* à Villefranche. Mais il veut auparavant finir celles de Montargis et de Chartres. Voici, d'après ce que je vous confie, ce qu'il convient de faire à Villefranche, et qui pourrait entrer dans les vues du prince.»

Ainsi, c'est à l'instigation de Brissot, et par l'intermédiaire de Roland, que fut fondée à Villefranche cette *Maison philantropique* qui s'ouvrit le 1er janvier 1788 avec Chasset pour secrétaire, et dont nous avons parlé déjà à l'Appendice M. Si on se rappelle que celle de Lyon, fondée un peu plus tard, en octobre 1789, eut pour secrétaire un autre Chartrain, Blot, l'ami d'enfance de Brissot; si surtout on se reporte à une lettre du 13 mars 1787[2], où «Petion de Villeneuve», avocat à Chartres, écrivant à son ami «Monsieur Brissot de Warville, secrétaire général de la chancellerie de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans», lui rend compte des mesures prises pour fonder une *Maison philantropique* dans cette ville, on comprendra mieux l'intérêt de la page des *Mémoires de Brissot* (II, 432) sur la tentative faite par Du Crest et par lui pour organiser ces Maisons dans les apanages du prince. Roland, d'ailleurs, ne fut pas en reste de compliments avec Brissot. Dans une note de son *Dictionnaire*, écrite entre août et décembre 1788[3], il adressa de chaleureux remerciements «à M. de Warville» : «Je ne connaissais cet écrivain courageux et sensible que par ses ouvrages, tous dictés par l'amour de la vérité, le zèle du bien public, tous remplis de ces principes de justice et d'humanité sur lesquels doit être établi le bonheur des sociétés. Je

[1] Ms. 9534, fol. 331. — [2] Publié en 1835 par la *Revue rétrospective*, t. I, 2e série, p. 317. — [3] T. II, 2e partie, p. 70.

n'ai jamais vu sa personne et je ne puis attribuer les témoignages de son estime qu'à l'analogie de nos sentiments».

Au moment où Roland s'exprimait ainsi, Brissot n'était plus en France. En mai 1788, il était parti pour les États-Unis, avec une mission de Clavière : il s'agissait de «traiter avec le congrès de la dette qu'il avait contractée avec la France, sauf ensuite de s'arranger avec le gouvernement français»[1]. Mais, avant qu'il ne partît, un autre lien s'était établi entre les Roland et lui : il avait fondé à Paris, en février 1788, sa *Société des Amis des noirs*, et Lanthenas, toujours prêt aux affiliations, y était entré, présenté par le fondateur lui-même (*Mémoires de Brissot*, III, 88). Bientôt admis dans la famille de Brissot, Lanthenas lui parla des Roland, de même qu'en écrivant à ceux-ci il les entretenait de son nouvel ami. Il ne tarda pas à servir d'intermédiaire pour un commencement de correspondance[2] : «... Un de nos amis, résidant à Paris et avec lequel nous étions en correspondance habituelle, nous manda qu'il avait fait la connaissance de Brissot, et qu'il avait trouvé en lui un philosophe dont la vie simple, les bonnes mœurs et le caractère facile n'offraient point de contradiction avec ses écrits. Édifié de sa famille et de sa manière de vivre au milieu d'elle, attiré par son esprit, il le voyait souvent et nous en entretenait à proportion, d'autant plus qu'il fut chargé de quelques lettres que R. et B. s'écrivirent réciproquement, par suite de la première communication littéraire qui s'était faite entre eux...[3]».

§ 2.

Quand Brissot revint d'Amérique, aux premiers jours de l'année 1789, c'est avec les amis de Roland et avec la collaboration des Roland eux-mêmes qu'il s'apprêta à fonder son journal. Les prospectus du *Patriote français* du 16 mars et du 1er avril annonçaient l'apparition du journal pour le 10 avril[4]. Or, dès le 3 avril, il semble bien (lettre 320) que ce soit pour ce journal que Madame Roland envoie à Bosc des renseignements sur Lyon. Mais, le 15 avril, le directeur de la librairie, M. de Maissemy, ayant demandé l'interdiction du journal qu'annonçait, «sans aucune permission, M. Brissot de Warville, arrivé au dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité» (Tuetey, t. II, n° 2882), un premier numéro paru, soit aux premiers jours d'avril, soit au commencement de mai, n'eut pas de suite immédiate. Ce n'est que le 28 juillet, deux semaines après la prise de la Bastille, que put

[1] *Notice sur Brissot*, par Pétion, publiée par M. Vatel, II, 236. Dans son *projet de défense devant le tribunal révolutionnaire*, Brissot donne d'autres motifs : «Y apprendre les moyens d'opérer dans mon pays une révolution semblable, ou *y fixer ma famille*, s'il fallait renoncer à l'espoir de cette révolution». Tous ces motifs existaient.

[2] Voir notre article de la *Révolution française*, mai 1898, sur «Brissot et les Roland».

[3] *Mémoires inédits de Madame Roland*, Bibl. nat., n. a. fr. ms. 4697. — Nous venons de dire que cet ami commun devait être Lanthenas. Les dernières lignes de ce passage permettraient aussi de songer à Bosc, en raison des facilités postales qu'il procurait à ses amis.

[4] Tourneux, 10196; Hatin, *Bibliogr.*, p. 142, et *Histoire de la presse*, t. V, p. 8-11. Le prospectus promettait un journal «politique, national, libre, indépendant de la censure...».

commencer la publication régulière du journal, et presque aussitôt (n° du 12 août 1789) nous y trouvons deux lettres de Madame Roland (323, 324). Ses amis les plus particuliers, Lanthenas, Bosc, font partie de la rédaction habituelle du journal; on y annonce, on y analyse avec complaisance les brochures politiques de son mari; on y publie de nombreuses correspondances de Lyon, qui, lorsqu'elles ne sont pas des Roland, semblent faites par leurs amis, sous leur inspiration. Nous ne pouvons que renvoyer au dépouillement que nous avons donné, dans la *Révolution française* de mai 1898, des articles du *Patriote français* émanant des Roland et de leur groupe. Cette longue nomenclature, bien qu'encore incomplète, établit pleinement cette incessante collaboration, déjà signalée d'ailleurs par les historiens du journalisme français. Au reste, Madame Roland nous l'apprend elle-même, dans le cahier inédit de ses *Mémoires* que nous avons cité : «Brissot fit beaucoup d'écrits du moment, qui nous étaient tous envoyés, et commença son journal, et nous lui communiquions toutes nos idées. Chargée ordinairement de la correspondance, je trouvais cette tâche d'autant plus agréable dans les circonstances; *mes lettres, faites avec feu, plaisaient assez à Brissot, qui souvent en composait quelques morceaux dans son journal, où je les retrouvais avec plaisir*[1]. Ces communications, devenues fréquentes, nous lièrent d'amitié. . . ». Toute la Correspondance des années 1790 et 1791 que nous publions atteste que ces lettres arrivaient à Brissot tantôt directement, tantôt par Bosc ou Lanthenas, ou plutôt par tous les deux à la fois, car elles leur étaient alors presque toujours communes.

§ 3.

C'est au cours de l'année 1790 que Brissot, qui rêva toute sa vie de créer pour sa famille, soit en Amérique, soit en France, un établissement plus sûr et plus paisible que son métier de publiciste, parla d'entrer dans la combinaison que nous avons déjà exposée à propos de Bosc et de Lanthenas, l'achat d'un des domaines ecclésiastiques alors mis en vente, pour y faire en commun de l'agriculture, de l'imprimerie, etc. Nous avons dit qu'il rédigea même les statuts de l'association projetée. Bancal des Issarts, un des collaborateurs du *Patriote français* de la première heure, et que Lanthenas venait de mettre en rapports avec les Roland (juin 1790), s'était rendu au Clos, à la fin d'août, avec ce même Lanthenas, pour traiter de l'affaire. Brissot leur y adressa deux lettres : l'une du 6 septembre[2], qui se termine ainsi : . . . «Ma petite vous fait ses amitiés. Faites les miennes à M. et Mme de La Platière, que je désire bien voir. Amitiés aussi à M. Pigott[3], que je crois maintenant avec vous. J'ai eu aussi une lettre de Valady. Il habite Villefranche[4]. Dites-lui mille choses. . . Tout à

[1] Voir particulièrement les lettres 323, 324, 328, 421, 429 et les notes que nous y avons jointes. Mais il y en avait un plus grand nombre, que M. de Montrol avait entre les mains en 1835 et qu'il communiqua alors à Sainte-Beuve.

[2] Ms. 9534, fol. 350.

[3] Voir lettre 373.

[4] Valady, qui avait fondé avec Brissot la Société des Amis des noirs en 1788 et qui était un des familiers de sa maison, se trouvait alors à Villefranche-*de-Rouergue*. Brissot savait mal la géographie, — ou était singulièrement distrait.

vous, mes amis. — J.-P. Brissot». L'autre lettre, adressée spécialement à Lanthenas, est plus importante; en voici les principaux passages[1] :

Paris, ce 18 septembre 1790.

Cette lettre vous parviendra, mon cher ami, par M. Servan, qui va faire ses vendanges à Condrieu et qui vous verra sans doute. Je crains bien qu'il n'ait dit tout à fait adieu à Paris. C'est un membre fervent que perd la Société[2] : Dieu veuille qu'il répande là-bas du patriotisme... j'ai lu avec plaisir les détails que vous m'envoyez sur les abbayes que vous avez vues. Continuez. Le plan est bien entre vos mains et celles de Bancal, et je m'en rapporte à lui pour les bases. M. Servan me paraît bien désirer qu'il s'exécute, et en être. A propos, recommandez-le à M. de La Platière. Ils sont bien dignes de se connaître et de devenir amis. J'ai reçu des lettres d'Amérique qui me confirment le bonheur de mon beau-frère[3]. J'ai reçu aussi le projet et l'offre de vente de la belle terre de Spring-Hill de M. Legaux dont je vous avais parlé. Je vois ici que beaucoup de gens de la ferme[4] se disposent à passer en Amérique. Ce sera notre refuge, si la liberté ne peut pas se soutenir...

J.-P. Brissot.

Ainsi, c'est Brissot qui adresse Servan aux Roland[5]. Le ministère Roland-Servan-Clavière de mai 1792 sera donc bien, dans toute la force du terme, un ministère «brissotin».

On voit aussi combien ce rêve d'Amérique, dont se berçait Lanthenas, fut aussi toujours celui de Brissot, comme il fut celui de Madame Roland aux jours de l'adversité[6].

§ 4.

Quand les Roland arrivèrent à Paris, à la fin de février 1791, et s'installèrent à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, Brissot, avec qui ils correspondaient depuis plus de quatre ans sans l'avoir encore vu, fut naturellement une de leurs premières relations. «Brissot vint nous visiter; nous nous trouvâmes liés comme d'anciens amis... (*Mém.*, I, 54). «Grégoire doit venir passer la soirée chez nous aujourd'hui, avec Brissot, Garran et plusieurs autres», écrit, le 28 février, Roland à Champagneux (ms. 6241, fol. 18). Brissot conduisit les Roland chez Pétion, ce qui les lia avec Buzot et Robespierre, et bientôt le salon du premier étage de l'hôtel Britannique devint, «quatre fois par semaine, après les séances de l'Assemblée et avant celle des Jacobins[7],» le lieu de réunion de ce «petit comité», comme dit Madame Roland, c'est-à-dire du groupe militant qui représentait l'extrême gauche de la Constituante.

Mais on se voyait aussi en famille; Madame Roland apprécia vite Mme Brissot, dont elle

[1] Ms. 9534, fol. 54.

[2] Quelle Société? Probablement celle des *Amis des noirs*.

[3] Le beau-frère de Brissot, François Dupont, était établi comme colon aux environs de Philadelphie depuis le commencement de 1789.

[4] Mot peu lisible au manuscrit.

[5] Servan, toutefois, n'alla pas au Clos. Il se rendit directement à Lyon et chargea Mme Blot de faire parvenir à Lanthenas la lettre de Brissot (ms. 9534, fol. 243-244). Ce n'est qu'en décembre que les Roland firent sa connaissance à Lyon (lettre 396).

[6] Cf. *Mémoires*, I, 57; II, 44, 64, 103. — C'est là qu'elle veut envoyer Buzot proscrit (lettre 542). Cf. *Mémoires de Louvet*, éd. Aulard, I, 130.

[7] Cahier inédit des *Mémoires*, ms. 4697.

fait, dans ses *Mémoires*, en maint endroit (notamment I, 56-57; cf. lettre 414), un éloge bien mérité, que confirment tous les témoignages de l'histoire.

Quand les Roland, après être retournés en Beaujolais, rentrèrent définitivement à Paris, le 15 décembre 1791, le groupe était dispersé, le salon avait vécu. «Il n'y avait plus de point de ralliement et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même» (*Mém.*, I, 67). Membre de la Législative, il n'avait plus guère le temps d'aller rue Guénégaud. Mais Roland le retrouvait aux Jacobins, où le journaliste était alors tout-puissant, et où l'ancien inspecteur commençait à se faire une place. Nous avons raconté, dans l'Avertissement de l'année 1792, comment, dans la crise ministérielle qui amena pour la première fois le parti patriote aux affaires, ce fut Brissot qui désigna Roland pour l'Intérieur en même temps que Clavière pour les Contributions publiques. Le rédacteur du *Patriote* avait donc, dès le début, deux hommes à lui dans la place; il en eut trois lorsque Roland y eut introduit Servan (9 mai). Il les soutint énergiquement avant et après leur chute (voir le *Patriote*, passim.). Il triompha avec eux le 10 août, et put se croire alors maître de la situation. C'est à ce moment sans doute qu'il écrivait à Madame Roland une lettre (saisie dans les papiers de son mari[1] en avril 1793), qui se terminait ainsi : «Je serai libre demain et aux ordres de Madame Roland. Je lui envoie pour son mari et pour Lanthenas une liste de patriotes à placer. Car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux. — Tout aux amis, J.-P. Brissot». Le crime était véniel.

Lorsque Roland voulut, en septembre 1792, quitter le ministère pour accepter le mandat de député de la Somme, Brissot insista pour qu'il restât à son poste de combat (lettre 499). Il avait évidemment trop d'intérêt à vouloir l'y maintenir. La retraite de Roland eût dès lors livré le pouvoir au parti montagnard.

§ 5.

A l'heure de l'irréparable défaite (31 mai-2 juin 1793), Brissot, porté un des premiers sur les listes d'arrestation, prit la fuite. Sans raconter ici sa lamentable odyssée, disons seulement que ce chef de parti, qui depuis quatre ans dirigeait un journal considérable, qui avait fait des ministres, resta d'abord trente-six heures à Paris faute d'argent pour se mettre en route[2]. Ce n'est que le 4 juin qu'il put partir. On sait qu'il fut arrêté à Moulins le 10, ramené à Paris le 22 et écroué le 23 à l'Abbaye. Madame Roland y était depuis le 1er juin. Ils allaient donc se retrouver. Soit que le Comité de sûreté générale craignît de les laisser ensemble, comme le prétend Madame Roland (lettres 538, 541), soit pour tout autre motif, c'est à Sainte-Pélagie que la prisonnière, après son élargissement dérisoire du 24, fut réintégrée. Mais, bien que séparés, ils trouvèrent le moyen de correspondre. C'est sur le conseil de Madame Roland, «dans une lettre qu'elle me lut, dit Champagneux (*Disc. prélim.*, p. L), et où elle avait réuni tout ce que la philosophie et l'amitié ont de plus sublime», que Brissot employa sa captivité à écrire, ou plutôt à continuer ses *Mémoires*. On

[1] Rapport de Brival, du 19 mai 1793. Brival a défiguré le texte. Nous le rétablissons d'après Lanthenas.

[2] Lettre de Barbaroux aux Marseillais, citée par A. Duchâtellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. I, p. 407.

voit d'ailleurs qu'en juillet Madame Roland est au courant de sa situation et en informe Buzot. A la fin de septembre, elle communique avec le prisonnier de l'Abbaye par l'intermédiaire d'un ami commun, Mentelle. Cet excellent homme, dont nous avons démontré l'identité avec *Jany,* son mystérieux correspondant des derniers temps[1], mais auquel nous n'avions pas rendu une justice suffisante, va faire l'objet d'un Appendice particulier. Dans ces lugubres mois de septembre et octobre 1793, il allait de l'Abbaye et de la Conciergerie à Sainte-Pélagie, de Brissot à Madame Roland, leur portant des consolations, des nouvelles du dehors, recevant le dépôt périlleux de leurs manuscrits (lettres 545, 550), essayant vainement d'émouvoir en leur faveur les Parisiens tremblants. Nous avons vu que Bosc se prodiguait de même, pénétrant à Sainte-Pélagie tant que ce fut possible, puis, pendant qu'on jugeait et exécutait Brissot, assistant sa malheureuse famille. Le dévouement de ces deux amis de Madame Roland, l'un de la première, l'autre de la dernière heure, fut le dernier lien entre les deux prisonniers.

(1) *Révolution française* de janvier et mars 1896.

Appendice Q.

BANCAL DES ISSARTS.

§ 1er.

La biographie de Bancal des Issarts a été faite avec soin et compétence par M. Francisque Mège [1]. Il ne saurait être question de la recommencer ici. Mais nous devons préciser tout ce qui concerne les rapports de Bancal avec les Roland et leurs amis, en complétant le livre de M. Mège sur un certain nombre de points [2].

Jean-Henri Bancal naquit le 3 novembre 1750 à Saint-Martin-de-Londres, en Languedoc, où son père dirigeait une fabrique de bas de soie, qu'il transporta en 1756 à Clermont-Ferrand. Des trois fils du manufacturier, l'aîné continua son industrie; le second, Jean-Louis, entra dans l'armée, où il devint général de brigade et inspecteur général du génie. Le plus jeune, Jean-Henri, après avoir fait ses classes au collège de Clermont, alla étudier à l'Université d'Orléans, où il eut Garran de Coulon pour condisciple et ami.

Le 11 novembre 1783, il acheta une étude de notaire à Paris [3], mais il se lassa assez vite du notariat et revendit son office le 21 octobre 1788 [4].

C'est de ce premier séjour de cinq années à Paris que datent ses liaisons avec les amis de Roland. Dès 1787, une lettre de Paul de Lamanon, citée plus haut (p. 674), nous le montre en relations d'amitié avec Creuzé-Latouche et avec Bosc, ses voisins de quartier. (Il habitait en effet rue du Four, près Saint-Eustache.) Bosc lui fit connaître Lanthenas; Lanthenas dut le conduire à Brissot, et il semble bien que Bancal soit entré des premiers dans cette Société des Amis des noirs fondée par Brissot aux premiers mois de 1788. Nous avons déjà dit ailleurs (p. 675) qu'il était de ces «promenades philosophiques du dimanche» que Bosc conduisait dans le forêt de Montmorency. Nous l'avons aussi montré faisant partie avec Lanthenas, certainement avant 1789, de ces groupes ou «Sociétés» plus ou moins secrètes où on se préparait à la Révolution.

En décembre 1788, devenu libre par la vente de son office, il prépara, en vue des

(1) Un vol. in-8°, Paris, H. Champion, 1887.

(2) Quand nous ne donnerons pas de références, c'est M. Mège, dont le travail a été fait avec des papiers de famille, qui sera notre autorité.

(3) *Alm. Royal* de 1785, p. 404. Bancal y figure sous le nom de Desissarts, successeur de Me Cordier. Il avait ajouté à son nom patronymique, suivant un usage du temps, celui de *Des Issarts*, tiré d'une propriété de famille, et c'est ce dernier nom qu'il porta jusqu'au décret du 19 juin 1790.

(4) A Pierre-Nicolas Delacour, qui fut membre de la Commune de Paris et fut guillotiné le 29 juillet 1794.

événements qui s'annonçaient, une *Déclaration des droits* et se rendit en Auvergne pour la communiquer à ses compatriotes. C'est là qu'il reçut de Bosc une lettre datée du 20 décembre 1788 (ms. 9533, fol. 112-113), contenant les nouvelles politiques du jour et se terminant par une plaisanterie qui atteste la familiarité de leur liaison. Il rentra à Paris en février 1789, fit imprimer sa *Déclaration* et la lut chez Brissot, «dans une assemblée nombreuse», le 20 avril suivant. (Voir le *Patriote français* du 1er septembre.)

Le lendemain, 21 avril, il était nommé électeur de Paris par son district de Saint-Eustache.

Du 26 avril au 22 mai, diverses pièces de la collection Picot[1] nous le montrent travaillant activement à l'élection des députés de Paris; ce sont, presque tous les jours, des billets échangés entre Brissot, Lanthenas et lui; on tient chez Brissot des assemblées fréquentes, où se rencontrent le baron de Servières, amené par Lanthenas, le député La Métherie, amené par Bosc, Augustin Debourges, ami de Brissot, Garran de Coulon, etc.

L'élection des députés terminée (22 mai), les électeurs décidèrent de continuer à siéger et chargèrent trois commissaires, dont Bancal, de chercher une salle[2]. Cela prit un mois, car c'est seulement le 26 juin que Flesselles livra la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Une lettre de Lanthenas à Bancal, du 4 juillet[3], montre que celui-ci, avec son ami Garran, électeur du district de l'Abbaye Saint-Germain, et le chimiste Darcet, électeur du district des Petits-Augustins, marchaient de concert à l'extrême gauche de l'assemblée des Électeurs. A cette date, Bancal avait déjà quitté, depuis un mois au moins, son district de Saint-Eustache pour aller demeurer au district des Carmes, chez son parent, le notaire Bro[4], rue du Petit-Bourbon (aujourd'hui rue Saint-Sulpice), n° 15.

Le 10 juillet, Bancal, avec Carra, Bonneville, etc..., dépose une motion pour demander le rétablissement de la «garde bourgeoise». (Tuetey, I, 149.)

Surviennent les événements du 11 (renvoi de Necker), du 12 (Camille Desmoulins au Palais-Royal). Le 13, à cinq heures et demie du matin, Lanthenas envoie à Bancal une lettre où il lui décrit le frémissement de son quartier (ms. 9534, fol. 216-217). La lettre est curieuse; plus curieux encore les commentaires ardents que Bancal y ajoute : «... la rage, l'indignation, le mépris...» contre la «tyrannie intérieure et étrangère...». Et il agit en conséquence : il se rend à l'Hôtel de Ville, il est un des trois commissaires qui vont chercher Flesselles et l'amènent au milieu des Électeurs. Puis il est élu membre du *Comité permanent* qui est alors constitué et qui décrète la formation de la «milice parisienne». Dans la soirée du 14, on le charge d'aller à Versailles, avec Ganilh, demander à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du Roi pour éviter la guerre civile. C'est à onze heures du soir qu'il fut entendu par elle (Robiquet, p. 26-27). C'est donc dans la nuit du 14 au 15

[1] Voir, sur cette collection, à laquelle nous nous référerons plusieurs fois, une note de la page 168 de ce volume.

[2] Paul Robiquet, *Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, 1890. Ce livre utile sera souvent mis à contribution dans cette notice.

[3] Ms. 9534, fol. 214-215. Le manuscrit porte 4 juin, mais c'est un lapsus, ainsi qu'il ressort du texte de la lettre.

[4] Bro était un vieux notaire (depuis 1766). Bancal avait des fonds chez lui, près de 20,000#, à la date du 7 mai 1789, ainsi qu'il ressort d'une note de sa main (collection Picot).

que, «chargé de délibérations de l'Assemblée»[1], il revint trouver le Comité, qui lui vota des remerciements. (Tuetey, I, 255, 257.)

Le 16, le Comité permanent, dont Lafayette était venu prendre la présidence en le renforçant de sept membres de l'Assemblée nationale, ordonna la démolition de la Bastille et nomma, pour veiller à l'approvisionnement de la grande ville, un Comité des subsistances dont Bancal fit partie. (Robiquet, p. 29.) Tâche très lourde, plus lourde que jamais aux jours où l'émeute peut naître de la disette et la disette de l'émeute. Le 17, Bancal est des vingt-cinq Électeurs chargés d'accompagner Bailly au-devant de Louis XVI.

Le même jour, Lanthenas lui écrivait une lettre (ms. 9534, fol. 218-219) qui nous révèle diverses particularités : 1° que les deux amis étaient ensemble à l'Hôtel de Ville dans la soirée du 14, au moment où Bancal en sortait pour sa mission de Versailles, tandis que la foule arrachait Flesselles de la salle du Comité et le traînait dans la grande salle ; 2° que Lanthenas, dans toutes les journées des 15 et 16, ne put parvenir à rejoindre Bancal à l'Hôtel de Ville. Là, comme toujours, son mauvais sort le laissait en arrière : 3° qu'il se préoccupait déjà d'être élu à cette Commune dont la création ne devait cependant être votée que le lendemain, et qu'il était candidat dans son district de Saint-Jacques-l'Hôpital.

Les élections pour la Commune parisienne se firent rapidement ; Bancal ne fut élu ni dans son ancien district de Saint-Eustache, ni dans son nouveau district des Carmes où il était trop peu connu ; Lanthenas ne fut pas élu davantage. En revanche, leur ami Brissot entrait dans la nouvelle assemblée, dite des *Cent-vingt*[2], qui commença à siéger dès le 25 juillet et remplaça définitivement, le 30, l'assemblée des Électeurs. Elle maintint d'ailleurs les divers Comités qu'ils avaient institués et particulièrement le Comité des subsistances, où Bancal continua à siéger. Il y était encore le 18 août. (Tuetey, t. I, n° 3186.)

§ 2. Bancal au *Patriote français*.

Après avoir été ainsi au premier rang des Électeurs de 1789 et des vainqueurs du 14 juillet, Bancal se retrouvait au second plan. Mais il resta un des lieutenants les plus actifs de Brissot, dont le *Patriote français*, plusieurs fois annoncé et retardé, venait enfin de paraître (28 juillet). Brissot ayant proposé, le 12 août, à l'assemblée des *Cent-quatre-vingt*, un plan d'organisation de la future municipalité de Paris, Bancal publia, le 3 septembre, une brochure intitulée : «*Arrêtés proposés au comité de la municipalité du district des Carmes*, par M. Desissarts, membre de ce comité». (Tourneux, 7034.) Il prétendait bien ne pas se laisser oublier ; déjà, le 26 août (voir *Patriote* du 1er septembre), il écrivait à Brissot pour rappeler qu'il avait réclamé, dès le 20 avril, «avant Mirabeau», le droit de réunion, et qu'il contestait à l'Assemblée nationale le droit de faire une Constitution. Elle

(1) Coll. Picot, laissez-passer délivré à Bancal et à Ganilh, signé de Lafayette et de Lally-Tollendal.

(2) Qui devint, le 5 août, l'Assemblée des *Cent-quatre-vingt*, dont fit partie le vieux notaire Bro, l'ami et le parent de Bancal, et qui fut remplacée, le 18 septembre, par l'Assemblée des *Trois cents*.

devait, selon lui, après avoir proclamé le droit nouveau, et épuisé par là son mandat, faire place à une autre assemblée qui rédigerait la loi constitutionnelle. Cette singulière interprétation du serment du Jeu de Paume était la thèse des Roland (voir lettre 326) et de leurs amis. On est toujours enclin à restreindre le mandat des assemblées dont on ne fait pas partie au profit de celles qui leur succéderont et où l'on espère entrer.

Pendant un voyage que Bancal fait en Auvergne, en octobre et novembre 1789, sa correspondance avec les amis de Paris ne s'interrompt pas. Deux lettres que lui adresse Bosc (ms. 9533, fol. 114-117), les 11 et 20 octobre, attestent une fois de plus l'amitié étroite qui existait entre eux, Garran de Coulon et Creuzé-Latouche. La collaboration au *Patriote* continuait également. Le numéro du 19 octobre contient une «lettre d'un voyageur», datée de Clermont, 8 octobre[1]. Mais en même temps, Bancal travaillait à se faire, dans sa province, la situation politique qu'il avait laissé échapper à Paris. Le 3 novembre, il faisait voter par les citoyens de Clermont, réunis en assemblée générale, une *Déclaration des principes et droits sur lesquels doit être fondée la constitution municipale de la cité*, et il était élu «membre du Comité permanent de la ville de Clermont pour le mois de novembre». (Mège, p. 15 et 173.) Il envoya aussitôt sa *Déclaration* à Brissot, qui lui répondit, le 11 novembre (collection Picot) : «Je reçois, mon cher ami, votre Adresse et votre lettre... Je parle de l'Adresse dans le numéro de demain... [Suivent des nouvelles du jour]... Adieu, continuez à me donner des nouvelles de votre province... Ces dames [Mme Brissot, Mme Dupont, etc.] ont été bien sensibles à votre souvenir et vous disent mille choses...». On voit, par ce simple mot, que les amis politiques de Brissot étaient aussi ceux de son modeste foyer[2].

Le 18 novembre, le Comité permanent de Clermont faisait voter, dans une assemblée générale de tous les citoyens, l'envoi à Paris de trois députés extraordinaires, pour y défendre l'intégrité de la province d'Auvergne. Le comité de division de l'Assemblée nationale travaillait alors au partage de la France en départements, et il s'agissait d'obtenir que l'Auvergne n'en fît qu'un seul.

Bancal fut un des trois commissaires désignés. Il arriva à Paris, avec ses deux collègues, dans les derniers jours de novembre ; disons tout de suite que leur mission aboutit, sinon à un succès complet qu'on ne pouvait espérer, du moins à un résultat suffisamment avantageux, la création du beau département du Puy-de-Dôme, avec Clermont pour chef-lieu. Aussi furent-ils reçus triomphalement lorsqu'ils rentrèrent, le 13 février, dans leur ville. (Mège, p. 18.)

C'est durant ce séjour à Paris (fin novembre 1789-février 1790) qu'il se fit recevoir membre de la Société des Amis de la Constitution, c'est-à-dire du Club des Jacobins. La Société naissait à peine (Aulard, *Jacobins*, t. I, p. XXI). Il peut donc être considéré comme un de ses fondateurs.

Il fut également, avec Sieyès, un des fondateurs, en janvier 1790, du *Club de 1789*,

[1] Voir, dans le *Patriote* du 23 novembre, une autre lettre de Clermont-Ferrand, c'est-à-dire de Bancal, du 17.

[2] Ainsi Lanthenas, Bosc, Valady (ms. 9534, fol. 343-344), et plus tard Girey-Dupré, Riouffe, Souque, Marchena, etc.

où ne devaient pas tarder à prévaloir les influences exclusivement
l'amena à s'en retirer bientôt [1].

§ 3. Son rôle à Clermont.

En cherchant tour à tour son point d'appui à Clermont et à P
voir le terrain lui manquer. Il s'en aperçut bien lors de son reto
1790. Alors que ses deux collègues de mission, Monestier et Dijon
l'application de la loi du 14 décembre 1789, nommés officiers muni
on ne l'inscrivit même pas comme électeur primaire! On feignit
domicilié à Paris. Il dut réclamer son inscription avec insistance
l'obtenir (Mège, p. 20 et 176), il sentit que c'était à Clermont
chef de parti. Le 17 mars 1790, il organisait à Clermont une Socié
tution. La première assemblée, comptant 34 membres, — dont
lui; il en fut élu président; dès le lendemain, il faisait demander l
Paris; il obtenait, pour les séances, le couvent des Jacobins, — tou
et on s'y installait le 9 avril (Mège, p. 18 et suiv., 175 et suiv.)
leurs en communication permanente avec Paris; Lanthenas lui éc
semaines (ms. 9534, *passim*), faisait ses commissions auprès de B
s'occupait de faire insérer ses articles au *Patriote*, tantôt dans le
Supplément (aux frais de l'auteur) [2]; Bosc écrivait de son côté (ms
du 1er avril) ou bien, en transmettant les lettres de Lanthenas,
scriptum. Ce n'est pas sans émotion qu'on manie ces autographes,
plus d'une fois, d'une écriture fiévreuse et confuse comme sa pensé
ses réponses.

A ce moment-là, son esprit mobile, se détournant de Clermo
autant d'ascendant qu'il l'eût voulu, était occupé de deux idées :
le midi de la France, en apôtre de la liberté, pour y établir des
temps y découvrir quelque bien d'église d'un achat avantageux
d'amis» dont nous avons déjà parlé à propos de Bosc, de Lanthenas
de mars, en vue de son apostolat, il s'était fait recommander par
Fond, alors à Montélimar (ms. 9533, fol. 118). Un mois après, v
fait envoyer par Lanthenas une lettre de recommandation (ms. 9
cousin, M. de Chazos, conseiller au Présidial du Puy, et pour M
de la ville. Lanthenas lui envoie aussi «des lettres pour Lyon», c'e
(ms. 9534, fol. 225). C'est quatre jours après, le 28 avril (*Ibid.*, f
l'entretient pour la première fois de son projet d'association ag

(1) Nous avons traité ce sujet dans la *Révolution française* de septembre 1900, «Quelques notes sur le *Club de 1789*».

(2) Une pièce de la collection Picot nous donne le tarif : 18#
Le *Journal de Paris*
quières, *œuvres en*
p. XXXVII).

quelques philosophes de faire une association dans le genre de celle des Frères Moraves pour réunir quelques familles qui se connussent et qui fussent s'établir dans quelques-unes de nos provinces. . . ». Bancal s'éprend de cette idée, et lui, l'ennemi des prêtres, qui demandait un décret pour les exclure des affaires publiques (lettres de Lanthenas des 24 et 28 avril, *Ibid.*), écrit au bas d'une autre lettre (du 14 mai) ces lignes où se révèle son âme rêveuse, toute imprégnée du naturalisme religieux de Rousseau :

«Je n'ai point vu de situation où il soit plus facile de réunir à l'histoire naturelle les agréments et les avantages des arts utiles. Je ne croirai jamais à la philosophie, à la liberté, si elles ne déterminent l'homme à s'occuper de son bonheur pendant le court trajet de la vie, à préférer à la fumée de la gloire des plaisirs réels et à rechercher ces plaisirs dans la nature.

«Les bons patriotes doivent donner l'exemple et s'opposer à la corruption des villes qui auront longtemps sur les campagnes une influence funeste. . .

«La Fédération a tenu mon cœur dans l'ivresse pendant plusieurs jours. Je n'ai pu encore vous parler de mon voyage. J'ai vu que les patriotes peuvent faire beaucoup de bien. . . »[1].

Dans toutes ses lettres de mai 1790, Lanthenas presse son ami d'aller à Lyon, pour y assister à la Fédération du 30 mai et y faire la connaissance des Roland. Mais Bancal avait des motifs de ne pas s'éloigner encore de Clermont; les élections pour les premières administrations départementales étaient proches; le 29 mai, il fut nommé électeur du second degré (Mège, p. 20), mais son succès s'arrêta là; le 16 juin, on lui préféra le médecin Monestier pour la place de procureur général-syndic. Par compensation, on le désigna pour aller représenter le district de Clermont à la Fédération parisienne du 14 juillet; on avait l'air de voir toujours en lui l'Électeur du district de Saint-Eustache!

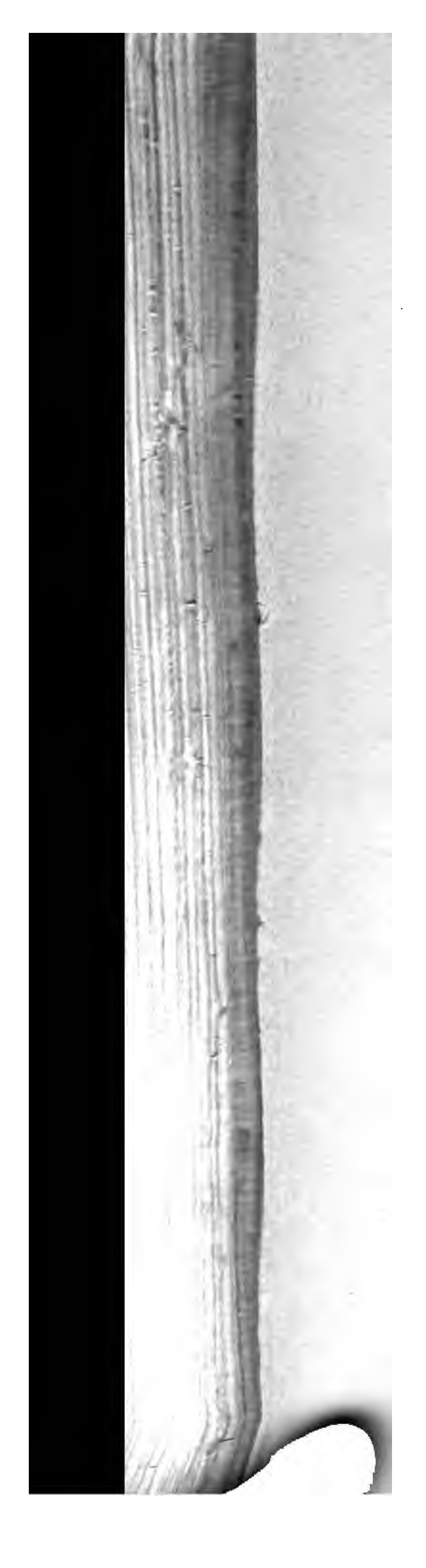
C'est alors que, pour se consoler, et n'ayant plus rien à faire à Clermont, il se décida à aller voir enfin les Roland, en passant par Lyon pour se rendre à Paris.

§ 4. Au Clos.

L'ami de Bosc, de Lanthenas, de Brissot, était impatiemment attendu; depuis plus d'un mois, les lettres de Lanthenas l'avaient annoncé. On avait à s'entretenir avec lui du grand projet de Société agricole; on savait qu'il pouvait y apporter une mise de fonds assez considérable. D'autre part, le collaborateur du *Patriote français*, le membre du Comité permanent de 1789 apparaissait avec un certain prestige. Dès le 22 juin, Madame Roland avait ouvert la correspondance directe par une lettre très étudiée (lettre 352).

Bancal arriva à Lyon dans les premiers jours de juillet, descendit à l'hôtel du Parc et resta plusieurs jours avec les Roland; puis, le 7 juillet, il les accompagna au Clos, et en repartit le lendemain pour Paris, où il arriva le 13, la veille du grand jour de la Fédération.

[1] Il s'agit ici du voyage du Puy que Bancal avait fait rapidement dans la première quinzaine de mai. Quant à la fête de la Fédération, c'était celle qu'on avait célébrée à Clermont et dont le *Patriote* du 28 mai donna un compte rendu.



Ce premier et rapide séjour avait sufli pour faire naître, entre M vive sympathie, dont l'écho se retrouve dans une lettre qu'elle lui (lettre 369). Le 4 août, après avoir traversé à cheval les bois d'A à Lyon des troubles où elle craignait que Roland ne fût impliqu son nouvel ami : «J'ai quitté aujourd'hui au soleil levant ma solitu Comme il faisait bon dans les bois, doucement abandonnée aux i à son réveil!... J'ai beaucoup songé à vous, j'ai repassé sur u nous avons fait ensemble... Vous êtes appelé à connaître tout ce monde, car vous sentez le prix de la vertu : il n'y a rien au delà!»

Bancal, de son côté, avait subi le charme. Il avait promis de re séjour et de ramener Lanthenas. En attendant, la correspondance n avec autant d'abandon aimable que si on se fût connu depuis des an à 377). «Les deux voyageurs» — c'est ainsi que leur écrivait Ma enfin au Clos le 28 août; deux lettres de Roland à Bosc[1] nous les il écrit en effet, le dimanche soir [29 août] : «Je ne vous dis rien ils arrivèrent hier et ils vous écrivent...». Et, le 31 : «Nous somme à son laboratoire, chacun écrivant, on ne sait à quoi ni à qui... doucement. On fait jouer Bancal au volant, on le mène promener s environnaient le Clos, on évangélise avec lui le vicaire et le m aux pauvres gens qu'assistait la rustique châtelaine, et, avant de par argent pour ses pauvres. Puis on va passer quelques jours à Lyon arrivent le 14 septembre; Lanthenas et Bancal viennent les y rejoin repartent ensemble pour le Clos le 19 ou le 20[2]. On correspond t Paris; Brissot écrit les 6 et 18 septembre (ms. 9534, fol. 45 et lettre, il disait à Lanthenas : «J'ai lu avec plaisir les détails que abbayes que vous avez vues. Continuez. Le plan est bien entre vos cal...». Les 25 et 28 septembre, Lanthenas écrit à Bosc, au nom (coll. Morrison).

Bancal quitta ses amis le 2 octobre, pour rentrer à Clermont, o juges aux nouveaux tribunaux (lettre de Lanthenas à Bosc du 4 Ce séjour de cinq semaines, dans le calme et la liberté de la campag resserré l'amitié vive, si soudainement née dès la première rencontr avons déjà noté l'expression attendrie. Mais il est visible que Ban souhaité et demandé davantage; non moins visible que Madame R d'être émue, marque résolument à son hôte les limites où sa sensi (voir particulièrement les lettres des 8 et 28 octobre 1790, 24, 1791)[3].

[1] Coll. Morrison.

[2] Correspondance et coll. Morrison. — Cf. *Patriote français* du 6 octobre, *Nouvelles de Lyon* : «Des voyageurs instruits qui ont fait quelque séjour dans que l'aristocratie y a

[3] Cf. Sainte-Beu tion aux *Lettres à Ba*

§ 5. En Angleterre.

Bancal, en se rendant à Clermont, avait annoncé qu'il poursuivrait ses recherches pour un domaine à acquérir; le 16 octobre, il avait en effet envoyé des renseignements sur deux de ces domaines, Beauregard et Monpeyroux, voisins de Clermont. On pouvait donc croire, bien qu'il eût déjà parlé d'un séjour en Angleterre (lettre du 16 octobre), qu'il prolongerait son séjour en Auvergne, quand on reçut tout à coup, le 28, une lettre de lui, datée de Paris : il avait dû quitter Clermont vers le 22 et arriver à Paris le 25.

Là aussi, il ne fit guère que passer trois semaines au plus. Une lettre adressée par Brissot au libraire James Philips, de Londres, pour lui recommander Bancal, est du 6 novembre 1790 [1]. Un calcul approximatif des dates éparses dans la Correspondance permet de croire qu'il partit de Paris vers le 12 et arriva à Londres vers le 16.

Qu'allait-il faire en Angleterre et pourquoi un départ si subit? Son esprit inquiet, son humeur voyageuse, son désir de voir de près les unitariens anglais dont Brissot lui avait tant parlé et de travailler avec eux à la confédération universelle des peuples donnent une explication générale qui pourrait suffire. Mais il y avait certainement d'autres motifs : d'abord, la déception politique. Bancal n'avait pas rencontré à Clermont plus qu'à Paris le rôle qu'il ambitionnait; toutes les élections s'étaient faites sans qu'il y eût trouvé sa part; les positions étaient prises pour un certain temps, et le dépit, qui est toujours mauvais conseiller, le poussait à quitter la place. Il y avait aussi une déception de cœur : cet honnête homme, rappelé par Madame Roland à la raison et au devoir, voulait s'aider de la distance pour revenir à la ligne d'amitié qui lui était doucement imposée. Ajoutons (car les déterminations humaines sont toujours complexes, surtout dans de telles natures) que ce brusque départ était peut-être un moyen de se dégager, vis-à-vis de Brissot et de Lanthenas, du projet d'association agricole, qui décidément ne marchait pas; Robert Pigott, qui eût été un des principaux bailleurs de fonds, s'était finalement dérobé, et Bancal — on n'a pas été notaire impunément — alliait à son sentimentalisme sincère un sens pratique très réel (Madame Roland aussi, voir lettre du 5 novembre 1790).

Bancal, arrivé à Londres vers le 16 novembre 1790, y demeura jusqu'au 2 juin 1791. Il y reçut de Madame Roland dix-sept longues lettres; il continua de correspondre avec Lanthenas, avec Bosc qui, comme d'ordinaire, faisait passer les missives [2], avec Brissot [3], etc... Il ne nous reste rien, malheureusement, de ses réponses. Nous n'avons, pour y suppléer, que des notes inscrites par lui au bas de quelques-unes des lettres de Madame Roland, ainsi que les dates de la réception et de la réponse.

Logé d'abord chez mistress Margrave, 40, Bury Street, Saint-James, jusqu'au commencement de mars, puis Frith Street, n° 7, Soho Square, il se répandit dans la société des amis de Brissot, quakers, déistes, unitariens, amis de la France et de la Révolution. Nous avons dressé, à l'aide de la correspondance, des papiers de la collection Picot et du livre de

[1] Catalogue Morrison.

[2] Collection Morrison, lettres de Lanthenas à Bosc, ms. 9534, fol. 243 et 245.

[3] *Patriote français* du 26 décembre 1790, «Extrait de la lettre d'un voyageur français en Angleterre».

M. Mège, la liste des personnes qu'il vit ou fréquenta. Il nous a paru qu'elle pourrait être utile à qui voudrait étudier les rapports, trop peu connus, des «patriotes» des deux pays avant la funeste rupture de 1793. A côté de chaque nom, nous placerons la référence, P pour la collection Picot, C avec le chiffre de la lettre pour notre recueil, M avec le chiffre de la page pour le livre de M. Mège :

Aldis, P.
Addington, P et C, 437.
J. Bevan, P. et C, 419 (c'est Joseph Gurney Bevan, écrivain quaker, ami de James Philips).
Beauvais, P.
Bridel, P (compatriote et ami de Brissot, fixé à Londres).
Bush, P.
Christie (Thomas), P et M, 30 (publiciste anglais).
Clarkson, C, 422, 423 et M, 30 (publiciste anglais).
Grandville Sharp, P. Cf. C, 392 (publiciste anglais).
Herman, P.
Harris, P.
Hillier, P.
Knowles, P.
Mme Macauley, M, 30 (publiciste anglais).
Mackay, P.
Philips, P. et C, 414, 423; M, 30 (James Philips, libraire et publiciste).
Siddelot (mistress), P.
Sinclair, P.
Smith, P et C, 413 (sir James Edward Smith, botaniste, fondateur de la société Linnéenne, ami de Bosc).
Stone, P.
Stanhope (Lord), C, 392 et M, 30.
Vaughan, P.
Williams, P et C, 392; M, 30 (le publiciste David Williams).
Williams (mistress et miss), P (d'une autre famille que David Williams).
Young (Arthur), C, 400 et M (le célèbre voyageur et agronome).

Bancal vit en outre des voyageurs arrivant de France, Abauzit, Baumgartner, à lui adressés par le quaker français Marsillac, Mathieu Bertrand, l'associé de Lanthenas, etc...

La mort de son père, survenue à la fin de 1790, le fit songer un instant à avancer son retour en France; mais Madame Roland elle-même, après l'y avoir d'abord engagé, l'en dissuada discrètement, surtout quand elle eut à lui annoncer son propre départ pour Paris (lettre du 11 février 1791). Il se mit alors à parcourir l'Angleterre. Un plan de voyage, tracé par lui précisément au bas de cette lettre, indique qu'il serait allé jusqu'aux Highlands. Une pièce de la collection Picot nous apprend qu'il passa par Cambridge.

Au commencement de mars, il était de retour à Londres, mais semblait devoir repartir (lettre 414).

Pour avoir une idée des projets aussi généreux qu'impraticables auxquels se vouaient alors Bancal et quelques-uns de ses amis, il faudrait pouvoir citer ici la lettre que lui écrivait, le 15 avril 1791, Claude Fauchet, l'orateur du Cercle social, s'intitulant «Procureur général de la Confédération des amis de la vérité», ainsi que la réponse de Bancal (ms. 9534, fol. 197-202).

On le chargeait d'établir des liens entre la Société de Paris et «les Sociétés anglaises qui ont des principes semblables et des desseins aussi cosmopolites», de «conspirer pour l'unité du genre humain», et Bancal ne se refusait pas à l'entreprise. Il ne semble pas d'ailleurs l'avoir conduite bien loin; Madame Roland et Brissot lui-même ne l'y encoura-

geaient guère (voir lettre 418), et nous avons déjà remarqué que l'esprit de suite n'était pas sa qualité maîtresse[1].

Les événements de France hâtèrent son retour. La Constituante, considérant son œuvre comme achevée, s'était décidée à convoquer «la première Législative» et avait invité les assemblées primaires à se réunir du 12 au 15 juin pour nommer les nouveaux représentants. Bancal, qui voulait se porter à Clermont, quitta précipitamment l'Angleterre. Son départ de Londres doit être du 2 juin.

§ 6. Retour à Clermont.

Il ne fit guère que traverser Paris. C'est dans ce rapide séjour que se placent les lettres 430 et 431 de la Correspondance. Le 20 juin, il était déjà à Clermont et trouvait les Amis de la Constitution scindés en deux sociétés, séantes l'une aux Jacobins, l'autre aux Carmes. La nouvelle de la fuite de Varennes, qui rendait l'union plus nécessaire que jamais aux patriotes, lui permit de réconcilier les deux groupes (Mège, p. 34 et suiv.); dans une motion des 23 et 24 juin, «il se déclara ouvertement pour la République, sans toutefois en prononcer le nom». (*Ibid.*) Le *Patriote* du 3 juillet donna un extrait de son discours.

Ce même jour (3 juillet), Bancal faisait une nouvelle motion contre la royauté et, en même temps, s'élevait avec force contre le décret du 24 juin qui venait de suspendre les élections et d'ajourner les assemblées primaires. Il n'était pas revenu de Londres pour voir ainsi ses espérances en échec! Le 14 juillet, il fait signer à sa société une pétition demandant à l'Assemblée de rapporter son décret (Mège, p. 42), et la fait publier dans le *Patriote* du 20. Le 19, il se fait donner, par une «assemblée des citoyens libres de Clermont», mandat d'aller poursuivre à Paris ces revendications et de réclamer en même temps «la convocation prochaine des assemblées électorales», en portant une pétition, datée du même jour, plus impérieuse que celle du 14 (Mège, p. 43; collection Picot), et que le *Patriote* du 30 reproduisit.

Il ne faut pas croire que Bancal, en prenant ainsi l'offensive, eût avec lui tous ses concitoyens. Les pièces publiées par M. Mège (p. 179-190) montrent que la municipalité et tous les corps administratifs étaient au contraire fort mécontents, et, doctrine politique à part, on se l'explique fort bien. En se mettant à la tête du parti avancé, Bancal, que les élections locales de 1790 avaient laissé à l'écart, ne travaillait pas seulement contre la royauté : il préparait aussi sa propre revanche.

Il semble n'être parti de Clermont pour Paris qu'avec un retard de quelques jours, car Madame Roland lui écrit encore le 22 juillet, et c'est seulement le 29 qu'il se présenta, avec sa pétition, à la barre de l'Assemblée constituante.

Il fut mal reçu. Depuis l'affaire du Champ-de-Mars (17 juillet), l'Assemblée n'était disposée à tolérer ni qu'on attaquât la royauté, ni qu'on l'invitât elle-même à s'en aller. De plus, Gaultier de Biauzat, député de Clermont, avocat des autorités locales, oubliant ses

[1] Il fit pourtant envoyer, le 18 avril, aux Amis de la Constitution de Clermont, une adresse par la Société de la Révolution [de 1688] qui existait à Londres (Mège, p. 32).

anciennes relations d'amitié avec Bancal, fit une charge à fond contre lui, soutint que la pétition était «l'œuvre de quelques intrigants qui voulaient se porter à la prochaine législature» (Mège, p. 45), et la fit renvoyer au Comité de recherches, menace grave à cette heure-là.

Bancal, déconcerté, adressa le lendemain à l'Assemblée une lettre de protestation, qui ne fut pas lue; puis il la fit imprimer et la porta le 31 aux Jacobins, priant la Société d'en accepter 500 exemplaires et d'en envoyer 500 autres à ses Sociétés affiliées. Même là, il n'eut qu'un demi-succès. Les Jacobins, par une prudence que leur inspiraient les récents événements, dans lesquels ils avaient failli disparaître, ajournèrent la seconde partie de sa demande (Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 63).

Les choses finirent toutefois par s'apaiser. D'une part, le décret du 5 août, convoquant les assemblées primaires pour le 25, donna satisfaction aux impatients, et, le 13, sur la demande de Biauzat lui-même, l'Assemblée rapporta le décret qui renvoyait la pétition au Comité des recherches, — ce qui n'empêcha pas Bancal de publier, dans le *Patriote* du 20, un article contre Biauzat.

Bancal retourna alors à Clermont pour travailler à sa candidature. Nous avons, par l'interruption de la correspondance de Madame Roland entre le 22 juillet et le 29 août, les dates extrêmes de son séjour à Paris. Mais il ne dut pas attendre jusqu'à la fin d'août pour aller retrouver ses électeurs.

Les opérations des assemblées primaires du Puy-de-Dôme commencèrent le 2 septembre. Couthon, alors ami de Bancal et l'un des signataires de sa pétition du 19 juillet, — Maignet, qui était aussi un de ses amis de 1790 (coll. Picot), Romme, un ami de Bosc, — furent élus. Mais Bancal échoua.

§ 7. Bancal voyage.

Pour se consoler, il se remit à voyager et à s'occuper en même temps des projets d'acquisition rurale auxquels ses amis et lui semblaient revenir. Déjà, le 27 juillet 1791 [1], il avait acheté la terre ecclésiastique de Bonneval, près de Clermont, sur une pente du plateau de Gergovie. Bosc, en septembre, soumissionnait pour lui l'acquisition plus modeste de Sainte-Radegonde. Lanthenas, dans deux lettres des 14 octobre et 21 novembre, allait l'entretenir longuement du dessein d'acheter en commun l'abbaye de Mortemer, pour laquelle Robert Pigott promettait de verser 100,000 livres.

Les lettres de Lanthenas permettent de suivre Bancal dans sa vie errante. Le 22 septembre (ms. 9534, fol. 268-269), il lui recommande de passer au Puy, en lui donnant des commissions pour cette ville. Une autre lettre du 14 octobre (*ibid.*, fol. 270-271) nous apprend que le voyageur venait de traverser les Cévennes, de passer par Viane, le pays de Bosc, par Saint-Martin-de-Londres (son propre village natal) et d'arriver à Montpellier, d'où il

[1] C'est M. Mège (p. 26) qui donne cette date.

Mais alors l'acte dut se faire par procuration, car Bancal, le 27 juillet (avant-veille du jour où il se présenta à la barre de la Constituante), ne pouvait plus être à Clermont.

avait donné de ses nouvelles. Une autre, du 21 novembre (coll. Beljame), nous montre que, de Montpellier, il s'était rendu à Bordeaux. On trouve, d'ailleurs, au *Patriote français* du 25 novembre, un article de Bancal résumant les nouvelles de Saint-Domingue, de Bordeaux, etc., et prouvant qu'il venait de passer dans cette ville.

Dans cette lettre du 21 novembre, Lanthenas pressait son ami de revenir au plus tôt et ajoutait : «Nos amis de Lyon seront ici au commencement de décembre». Aussi Bancal, qui d'ailleurs devait tenir rigueur à ses ingrats compatriotes, revint-il directement de Bordeaux à Paris, «au commencement de décembre», dit M. Mège.

§ 8. Bancal aux Jacobins.

Cependant les électeurs de Clermont, pour lui offrir une compensation de son échec de septembre, venaient, au renouvellement partiel de la commune, de le nommer officier municipal. Sa lettre de remerciements (Mège, p. 211) est datée de Paris, 13 décembre 1791. «En arrivant ici, de mon voyage dans nos contrées méridionales et occidentales, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré pour m'apprendre ma nomination comme l'un de vos collègues de la municipalité. . . » Il demandait d'ailleurs un répit de deux ou trois mois avant de se rendre à Clermont.

C'est à Paris, aux Jacobins, avec ses amis, Roland, Bosc, Lanthenas, Brissot, etc., qu'il voulait relever sa fortune politique.

Le 30 décembre 1791, il est nommé commissaire de la Société, avec Lanthenas, Bosc et Tournon, pour faire des lectures et des conférences populaires (Aulard, t. III, p. 303). Le 1[er] janvier, il prononce un discours sur la guerre, dont le *Patriote* du 15 donna un extrait. Le 17, il entre au Comité de correspondance avec Lanthenas, Bosc et Louvet. Du 24 janvier au 1[er] février, il est secrétaire avec Bosc, Lanthenas étant vice-président et Guadet président. Le 15 février, nous le retrouvons au Comité de correspondance avec Lanthenas, Roland et Louvet, Bosc étant secrétaire; le 29 février, il est délégué par les Jacobins aux sociétés fraternelles du faubourg Saint-Antoine, avec Lanthenas, Robespierre et Chabot. Le *triumvirat* de Bancal, Bosc et Lanthenas était plus uni que jamais, et plus que jamais marchait avec les Roland. Bancal semblait donc assuré, si ses amis arrivaient un jour au pouvoir, d'y entrer de plain-pied avec eux. Mais sa malechance d'être toujours absent au moment opportun le poursuivit jusqu'au bout. Lorsque Roland, le 23 mars, fut subitement appelé au ministère de l'Intérieur, Bancal venait de retourner en Auvergne!

§ 9. Pendant le ministère de Roland.

Bancal, à Clermont, continua à travailler de son mieux à la Révolution : le 15 avril, il reçoit Frossard, venant inaugurer à Clermont le culte protestant dans l'église des Carmes et le présente à la Société des Amis de la Constitution. Le 8 mai, réalisant une idée chère à Lanthenas, il fait créer une Fédération des Sociétés populaires, dont il est élu président; le 29, il va planter un arbre de liberté à Ambert; en même temps, il étudie les moyens de faire

créer à Clermont un *Lycée* (le plan de Condorcet proposait sous ce nom ce que nous appellerions aujourd'hui une Université[1]).

Mais il attendait toujours des nouvelles de Paris. Madame Roland, en lui annonçant le 23 mars la formation du ministère brissotin, lui avait déjà dit qu'on avait songé à lui pour le ministère de la Justice. Bosc, dans ses lettres, tout en lui donnant des nouvelles du petit domaine de Sainte-Radegonde, dont il s'occupait pour le compte de l'absent, l'engageait à revenir et l'entretenait des mêmes espérances : «Madame Roland nous a parlé du projet qu'on avait eu sur vous pour le ministère de la Justice. Hier, Lanthenas me sondait pour savoir si vous accepteriez la place de secrétaire général de ce ministère...» (lettre du 12 avril). «J'étais invité à aller dîner chez Roland, pour causer de votre personne» (lettre du 26 mai). Enfin, le 30 mai, arrive une lettre de Roland rappelant d'urgence Bancal à Paris (voir Avertissement de l'année 1792). La fraction avancée du ministère, Roland, Clavière et Servan, voulait évincer l'autre (Duranthon et Lacoste), et l'on songeait définitivement à Bancal. Il accourut donc et arriva à Paris le 6 juin...[2], pour assister, le 13, au renvoi de Roland!

Il resta à Paris deux mois et demi, entretenant une correspondance active avec la municipalité et la Société des Amis de la Constitution de Clermont[3], — allant aux Jacobins (séances des 13 et 25 juin, Aulard, t. III, p. 690, et t. IV, p. 46), — travaillant, à Paris comme en Auvergne, à préparer la revanche de ses amis. Quand cette revanche fut venue au Dix août et que l'Assemblée eut décrété l'élection d'une Convention nationale, il quitta Paris, le 20 août, pour aller à Clermont poser sa candidature[4]. Cette fois, le succès n'était pas douteux : officier municipal de Clermont, représentant du système qui venait de triompher, ami intime de Roland, dont la popularité était alors immense dans les départements, Bancal fut choisi comme président de l'assemblée primaire de Clermont, puis comme secrétaire de l'assemblée électorale de Riom, et enfin, le 7 septembre, élu député à la Convention, le 7e sur 12, avec Couthon, Maignet, Romme, Soubrany, Thomas Paine et Dulaure, tous ses amis à cette heure de la Révolution.

Il arriva à Paris le 16 septembre; Madame Roland, entre le double péril des massacres des prisons et de l'invasion prussienne en Champagne, le rappelait à grands cris (lettres des 30 août, 2, 5, 9 et 11 septembre).

§ 10. A la Convention.

Le rôle de Bancal à la Convention fut assez effacé[5]. Estimé de tous pour sa probité politique, aimé pour la courtoisie de ses manières, il était considéré un peu comme un

[1] Il s'en occupait encore plusieurs mois après. Il y a, dans la collection Picot, une lettre intéressante, du 28 août 1792, que Brissot lui adressa à ce sujet.

[2] Mège, p. 212.

[3] M. Mège a publié ses lettres, p. 212-237.

[4] A peine y était-il arrivé qu'il recevait une lettre de Lebrun, Ministre des affaires étrangères, du 26 août, lui proposant une mission en Angleterre (Mège, p. 57; collection Picot). L'ambassadeur anglais avait quitté Paris le 23 août; on pensait que Bancal, par ses relations avec les libéraux anglais, pourrait retarder la rupture. Mais il préféra être député.

[5] Il continua à correspondre fidèlement avec la municipalité de Clermont (Mège, p. 237-274).

rêveur (ainsi que son ami Lanthenas) et laissé le plus souvent en dehors de la bataille des partis. On trouvera, à la Table du *Moniteur*, le relevé de ses actes. Voici ceux qui nous intéressent le plus :

Dans le *Patriote* du 9 octobre 1792, il proposa d'établir *la censure* dans l'Assemblée, pour empêcher des scènes scandaleuses, comme il s'en était déjà produit.

Le 14 octobre, Madame Roland le presse de morigéner Couthon, sur lequel elle avait cru pouvoir compter, et qui venait de se séparer (voir lettre 500).

En décembre, Anacharsis Cloots ayant lancé sa fameuse brochure contre Roland, où il mettait Bancal en cause, celui-ci lui riposta vivement (voir Mège, p. 75 et 76). Il n'en était déjà plus aux rêves démesurés de Fauchet : «Je crois plus, disait-il, à la paix universelle qu'à la République universelle». Cf. *Patriote* du 16 décembre.

Le 24 décembre, il prononça à la Convention un long et remarquable discours sur l'éducation nationale, qu'on trouvera dans le recueil de M. J. Guillaume (t. I, p. 247-263). Ce sont assurément les plus belles pages qu'il ait écrites. Elles sont d'un patriote et d'un libéral. Le succès fut très vif, et Bancal lui dut sans doute d'être appelé, en janvier 1793, au Comité d'instruction publique, où il devait retrouver Lanthenas. Mais il fut assurément un membre négligent, car c'est à la séance du 19 mars qu'il parut pour la première fois (Guillaume, t. I, p. VII-IX).

Il fut secrétaire de l'Assemblée du 10 au 24 janvier et eut, en cette qualité, à donner lecture, le 14 janvier, de l'«opinion» de Thomas Paine sur le procès de Louis XVI.

De même que son ami Paine, il se prononça contre la mort du Roi, proposant l'emprisonnement jusqu'à la paix et le bannissement ensuite. Helena-Maria Williams, dont nous allons parler bientôt, assure, dans ses *Souvenirs de la Révolution française* (p. 39), que c'est sur ses «remontrances» que Bancal se détermina [1].

Il était membre du Comité de constitution, et deux pièces de la collection Picot nous le montrent travaillant, avec Paine et Condorcet, en janvier et février 1793, à cette Constitution girondine que la Montagne fit alors ajourner [2].

Bien qu'il fût d'ordinaire parmi les membres les moins bruyants de la Convention, il prit la parole, dans l'orageuse séance du 26 février, amenée par les furieuses excitations de Marat pour le pillage des boutiques, pour demander que Marat fût expulsé provisoirement de l'Assemblée et enfermé «afin que l'on examine s'il est fou». Mais, à part ce mouvement d'indignation, il se tient paisible à son rang dans le parti girondin, restant fidèle sans fracas à Roland, à Brissot et à leurs amis.

[1] On s'irrita de ce vote à Clermont et on parla de le rayer de la Société des Amis de la Constitution, devenue le club des Jacobins. Frossard, qui se trouvait à Clermont, prit sa défense (Mège, p. 205).

[2] Cf. *Patriote* du 19 décembre. — A ce moment-là, il avait quitté la maison du notaire Bro pour aller demeurer dans la «cour [ou cul-de-sac] de l'Orangerie, maison de M. Remon». Il se trouvait là le proche voisin de Pétion. Il y était déjà en novembre 1792 (collection Picot), et cependant une lettre que lui adresse son frère, le 12 janvier 1793, porte encore «chez le citoyen Bro, près de Saint-Sulpice», petit détail qui montre bien sa négligence : il avait changé d'adresse depuis deux mois et n'en avait rien dit à son frère, bien qu'ils fussent restés unis.

par les enchères. «Il y avait notamment des lettres de Brissot, de Lanthenas, de Thomas Paine, de Pétion et de Bosc d'Antic».

Une partie des papiers de Bancal se trouvait aussi, lorsque M. Mège publia son livre, en 1887, dans la collection de M. Fr. Boyer, de Volvic, où le savant historien de l'Auvergne put les consulter. Nous ne savons ce qu'est devenue cette collection. Il semble que la collection de M. Picot, conseiller à la Cour de Riom, marié à une petite-fille de Bancal, soit un reste de celle de M. Boyer.

Appendice R.

BUZOT.

§ 1er.

Nous n'avons ni à raconter la vie de Buzot, ni à retracer son rôle à la Constituante et à la Convention. Nous devons simplement chercher ce qu'il fut pour Madame Roland, à partir de quel moment, et aussi dans quelle mesure cet amour a dirigé l'intransigeant Girondin.

François-Nicolas-Léonard Buzot, né à Évreux, le 1er mars 1760 [1], fils d'un procureur au bailliage, fut d'abord avocat dans sa ville natale. Marié, le 28 avril 1784, à sa cousine, Marie-Anne-Victoire Baudry [2], qui lui apporta une modeste aisance, probablement égale à la sienne, il ne songeait guère à un rôle politique lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers du bailliage d'Évreux aux États généraux; il commença par refuser «pour raison de santé» et n'accepta «qu'après beaucoup d'instances» (Vatel, II, 283).

Il emmena sa femme à Paris; ils s'installèrent à l'hôtel Bouillon, quai Malaquais, 19 [3].

Ses premières relations, à l'Assemblée, paraissent avoir été avec Pétion [4], qui, avocat à Chartres, avait sans doute déjà avec lui des rapports de voisinage et d'affaires. Pétion dut l'aboucher de bonne heure avec Brissot.

Timide et ardent, modeste et résolu, il se plaça, dès la première heure, à l'extrême gauche de l'Assemblée. Aussi, malgré son remarquable talent oratoire, ne fut-il porté au bureau, comme secrétaire, que le 16 août 1790, après plus d'une année.

§ 2.

Les Roland arrivèrent à Paris et s'établirent à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, le 20 février 1791. Brissot leur amena ses amis, et le salon de Madame Roland devint bientôt le lieu où l'on se réunit, quatre fois la semaine, après la séance de l'Assemblée et avant celle des Jacobins. Buzot dut y être introduit par Pétion. Toutefois ce n'est qu'au bout de deux mois, le 28 avril, que son nom se rencontre dans la Correspondance.

Ce nom apparaît ensuite bien des fois (lettres 432, 433, 435, 437, 439, 442, 457), surtout après la fuite de Varennes. Devant le péril commun, en présence d'une royauté qui s'effondrait et d'une Assemblée qui semblait reculer devant les conséquences de son œuvre,

(1) Ou du moins baptisé ce jour-là (Vatel, II, 160).

(2) Dauban, *Mémoires de Buzot*, 1866, Introduction, p. VII.

(3) C'est dans ce même hôtel qu'habita Mme Sand, en 1834, à son retour de Venise.

(4) Dans la célèbre séance du 23 juin 1789, après la déclaration du Roi.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le petit groupe des députés de l'extrême gauche se resserrait de plus en plus, dans une communion d'appréhensions et d'audace. «Il n'y avait plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osaient combattre pour les principes, et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion et Robespierre» (*Mém.*, I, 58). Ce nouveau triumvirat, pour appliquer à ces trois hommes l'expression chère à Madame Roland, avait été comme consacré par les électeurs parisiens, le 19 juin, lorsqu'ils constituèrent le Tribunal criminel du département[1]. Aussi les trois noms reviennent-ils ensemble, à chaque instant, sous la plume de Madame Roland.

Elle a bien marqué elle-même, dans ses *Mémoires*, écrits deux ans après et alors qu'elle aimait Buzot, la place qu'il occupait dès lors dans le groupe : «Pétion, Buzot, Robespierre faisaient le fond de ce petit comité, avec Brissot et Clavière. . .[2]» — «Je l'avais distingué, dans ce petit comité, par le grand sens de ses avis et cette manière bien prononcée qui appartient à l'homme juste[3].» Elle écrivait déjà, le 28 avril 1791 : «le sage Buzot». Pétion était trop vain, Robespierre trop personnel. C'est pour sa gravité et son désintéressement qu'elle distingua Buzot[4].

§ 3.

Les relations avaient pris d'ailleurs un caractère d'intimité entre les Roland et les Buzot. «Il ne logeait pas fort loin de nous[5]. Il avait une femme qui ne paraissait point à son niveau[6], mais qui était honnête, et nous nous vîmes fréquemment (*Mém.*, I, 66).» — «Lors de l'Assemblée constituante, au temps de la revision [juillet-août 1791], j'étais un jour chez la femme de Buzot, lorsqu'il revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner.» (*Mém.*, I, 139.) Enfin, quand, après l'affaire du Champ-de-Mars, on craint que Robespierre ne soit arrêté, c'est chez Buzot, au milieu de la nuit, que Roland et sa femme vont demander conseil et appui pour le député d'Arras menacé. (*Ibid.*, I, 65.)

Lorsque Madame Roland retourna en Beaujolais, elle écrivait de Villefranche, le lendemain de son arrivée, à son mari, demeuré pour quelques jours à Paris : «Je m'étais promis d'écrire à Mme Buzot par ce même courrier; elle ne saurait imaginer ma sensibilité aux témoignages d'intérêt qu'elle a bien voulu me donner; je l'ai quittée avec une sorte de précipitation, parce qu'il fallait s'arracher, mais jamais ce moment-là ne sortira de mon cœur. Dis-lui, ainsi qu'à son digne époux, combien ils nous sont chers; tu peux parler pour nous deux, puisque tu les aimes autant que je fais» (lettre 460, du 9 septembre 1791).

Évidemment, Madame Roland ne ressentait alors pour Buzot qu'une amitié confiante. Plus tard, quand ce sentiment aura changé de nature, elle se tiendra, vis-à-vis de la femme de son ami, dans une réserve que ce changement explique : «Je ne suis allée qu'une fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention». (*Mém.*, I, 49.)

(1) Pétion, président; Buzot, vice-président; Robespierre, accusateur public.

(2) Ms. 4697.

(3) *Mém.*, I, 65-66.

(4) Cf. *Mém.*, I, 288 : «Une probité sévère et une prudence prématurée».

(5) Nous avons déjà remarqué combien ces voisinages, dans le Paris d'alors, contribuaient aux relations.

(6) Faut-il ajouter qu'elle était laide et un peu contrefaite? (Vatel, III, 583; Dauban, *loc. cit.*, LVII).

§ 4.

Tandis que Madame Roland rentrait en Beaujolais (8 septembre 1791), Buzot, de son côté, retournait à Évreux, le 21 octobre (Vatel, II, 303). L'Assemblée constituante n'était plus, et il avait préféré à ses fonctions de vice-président du tribunal criminel de Paris celles de président du tribunal criminel d'Évreux.

Il y demeura jusqu'au moment où, ayant été élu, le 2 septembre 1792, député de l'Eure à la Convention, il vint prêter serment et prendre séance (20 septembre). Il resta donc plus d'une année éloigné de Madame Roland. Quand il la revit, Roland était pour la seconde fois ministre de l'Intérieur. Mais si, par le fait même de cette séparation, la liaison n'avait pu changer encore de caractère, du moins une correspondance suivie l'avait-elle resserrée et fortifiée. «Nous restâmes, dit Madame Roland en parlant de cette période, en correspondance avec Buzot et Robespierre; elle fut plus suivie avec le premier; il régnait entre nous plus d'analogie, une plus grande base à l'amitié et un fond autrement riche pour l'entretenir...» (*Mém.*, I, 66.) Qu'est devenue cette correspondance de 1791 à 1792? Nous dirons plus loin pour quelles raisons nous la croyons perdue à jamais. Mais il semble que nous puissions nous en faire une idée par les lettres à Bancal des Issarts : d'abord, un échange d'impressions sur les événements du jour, entremêlées aux nouvelles du ménage; puis, en mars 1792, les lettres triomphantes annonçant l'entrée au ministère; du 13 juin au 10 août, les ressentiments contre la Cour; enfin, en septembre, les cris d'indignation contre les massacres des prisons et la tyrannie de Paris (cf. lettres 494-499), l'appel aux nouveaux députés pour arriver promptement mettre à la raison la «folle Commune». Un mot de Duroy est significatif. Duroy était du même département que Buzot; en septembre 1792, ils venaient d'être élus ensemble à la Convention; Buzot lui montra une de ces lettres, et Duroy s'en souvint le 13 juin 1793, dans la séance où Buzot fut décrété d'accusation : «L'incivisme marqué de Buzot, dit-il, date du 13 septembre [1792]; à cette époque, il reçut une lettre de la femme Roland (*on rit*); il m'en donna lecture : la femme Roland se plaignait de ce que la Commune révolutionnaire de Paris avait lancé un mandat d'arrê contre le vertueux Roland... Elle exposait les dangers que courait son mari et disait que le seul moyen de le sauver était de le faire nommer député à la Convention. A partir de ce moment, Buzot s'était déclaré contre la ville de Paris...». (Compte rendu du *Moniteur* du 15 juin.)

§ 5.

Duroy disait vrai. C'est le 21 septembre que la Convention tint sa première séance, et, dès le 24, Buzot demandait et faisait voter, à la presque unanimité, trois résolutions : l'une réclamant un rapport sur l'état de la République et de la capitale; l'autre, un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat; la troisième, un projet pour mettre à la disposition de l'Assemblée une force publique, prise dans les quatre-vingt-trois départements. Cinq jours après, dans la séance du 29 septembre, où l'on discuta si les ministres du Dix août seraient invités à rester en fonctions, Buzot se déclara ardemment en faveur de Roland : «Malgré les murmures, les calomnies, les mandats d'arrêt, je suis fier de le dire,

Roland est mon ami, je le reconnais pour un homme de bien, tous les départements le reconnaissent comme moi...».

Madame Roland, dans un passage de ses *Mémoires* (I, 66) que nous avons cité plus haut, en parlant de l'amitié établie entre Buzot et elle dès 1791, ajoutait : «Elle est devenue intime, inaltérable; je dirai ailleurs comment cette relation s'est resserrée». Elle a dû le dire, en effet, dans ces cahiers, aujourd'hui perdus, qu'elle écrivait en octobre 1793, sous le titre de *Dernier supplément* adressé *nommément à Jany*, et qu'elle appelait ses «Confessions» (lettres 550, 553). Mais déjà nous le voyons ici. C'est à Buzot évidemment, dès qu'il se jette ainsi dans la lutte, que va sa confiance. Déjà environnée par la tourmente, elle regarde autour d'elle, cherche ses amis de 1791. Robespierre? Il est devenu un ennemi : «Nous sommes sous le couteau de Robespierre et de Marat» (à Bancal, 5 septembre 1792). Pétion? Elle connaît sa légèreté vaniteuse et compromettante. Brissot? Mais ce n'est pas lui, médiocre orateur, qui s'élancera à la tribune pour repousser les assauts de la Montagne. Les venimeuses attaques de Camille Desmoulins ont d'ailleurs bien entamé son autorité sur l'Assemblée. Bancal des Issarts? L'homme est ordinaire[1], sans compter qu'elle a ses raisons, tout en lui gardant une franche amitié, de le tenir à distance. Buzot seul pense entièrement comme Roland et elle; seul il combat pour eux avec un désintéressement absolu. Ainsi la confiance, l'admiration, la reconnaissance, tout l'enveloppe, tout pénètre rapidement son cœur. Dès le mois d'octobre, les combats intérieurs commencent; nous le voyons par un de ces aveux indirects épars dans les *Mémoires :* «J'étais alors au mois d'octobre [1792], écrit-elle à propos d'un petit fait qu'elle vient de relater; je n'ambitionnais que de conserver *mon âme pure* et de voir *la gloire de mon mari* intacte». (II, 134.) Notons bien la nuance. Aimer Buzot, rester pure et servir la gloire de Roland, tout son programme est là. L'échafaud lui permit d'y rester fidèle.

Les billets écrits à Lanthenas dans les derniers mois de 1792[2] nous font entrevoir, par échappées, le douloureux drame. Nous avons déjà dit que Lanthenas, silencieusement épris de Madame Roland, mais sachant bien qu'il n'avait rien à attendre, n'avait pris ombrage ni de Bosc, ni de Bancal, pour des raisons très diverses. Mais, quand vint Buzot, la jalousie, exaspérée par une divergence politique très réelle, le rendit perspicace. Son tort fut alors de ne savoir ni comprendre, ni se résigner, ni se taire. De là, des explications irritées, de fiers aveux : «Eussiez-vous mille fois raison, l'empire que j'ai reconnu est établi et je ne puis plus m'y soustraire...». «Soyez tranquille sur le soin que je puis prendre de ma vertu; elle ne dépend ni de vous, ni de personne, pas plus que mon estime ne dépend de votre jugement, ni mes affections de votre volonté...», etc., etc.

A la veille de sa mort, le ressentiment de Madame Roland contre Lanthenas durait encore et se traduisait en jugements cruels :

(1) Cf. la parole orgueilleuse des *Mémoires* (I, 113) : «jalouse...... de me défendre de toute affection qui n'eût point été *à la hauteur de ma destinée*».

(2) Lettres 508 à 518. Elles ne sont pas datées. Mais les indices que nous avons signalés dans nos notes permettent de les placer à cette époque. Au 20 janvier 1793, Madame Roland n'écrit plus que «Monsieur» (lettre 520) à celui que d'abord, au début des explications, en octobre ou novembre, elle appelait encore «mon frère». (Lettre 509.)

«Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, *content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage*, s'aperçut que *je ne demeurais point insensible*, en devint malheureux et jaloux... Il s'éloigna, *imaginant le pis*[1]. Il prétendit se mettre contre le *côté droit*, dont il blâmait les PASSIONS[2], et le *côté gauche*, dont il ne pouvait approuver les excès...» (*Mémoires*, II, 247.)

Elle écrivait cela dans le courant d'octobre 1793[3]. Quelques jours après, elle dit encore, dans une lettre à Mentelle, en parlant de Lanthenas : «Ce sont des espèces d'avortons *qui ne sont pas faits pour les passions, qui ne sauraient en inspirer,* mais qui deviennent capables de fureur et surtout de lâcheté *à l'égard de ceux qu'ils croient être plus heureux*». (Lettre 553.)

D'ailleurs, trop fière pour rien cacher, même à Roland, elle s'était expliquée avec lui en un entretien dont elle nous rend compte dans une page des *Mémoires* (II, 244), écrite vers la même époque :

«J'honore, je chéris mon mari comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amour. Mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amour, et, demeurant fidèle à mes devoirs, mon *ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais.* Mon mari excessivement sensible, et d'affection et d'amour-propre, n'a pu supporter la moindre altération dans son empire; son imagination s'est noircie, sa jalousie m'a irritée; le bonheur a fui loin de nous; il m'adorait, je m'immolais à lui, et nous étions malheureux.»

A quel moment eut lieu cet étrange entretien? Nous ne pouvons faire là-dessus que des conjectures (voir plus haut, p. 460). Ce qui nous paraît probable, c'est que Roland, lorsqu'il quitta le ministère à la fin de janvier 1793, savait à quoi s'en tenir. Dans les billets qu'il écrivait à Bosc peu de jours après (voir ci-dessus, p. 680), parlant des menaces dont il était entouré, il ajoutait : «et c'est là le moindre de mes chagrins...».

L'explication entre le mari et sa femme avait-elle été spontanée ou bien amenée par quelque indiscrétion de Lanthenas? Il semble qu'il faille écarter cette dernière hypothèse. En février 1793 (voir plus haut, p. 704-705), Roland en est encore à ne pouvoir comprendre l'éloignement de son ancien ami ou à n'y voir d'autre cause que le dissentiment politique. Donc Lanthenas ne lui avait rien dit. Mais il avait été moins réservé avec d'autres, comme nous l'allons voir.

Si toutes ces déductions paraissent fondées, on arrive à la conclusion générale que voici : c'est dans les trois mois qui suivirent le jour où Buzot et Madame Roland se retrouvèrent après un an de séparation, c'est-à-dire entre la fin de septembre et la fin de décembre 1792[4], que leur amitié de 1791 se transforma en un amour ardent et stoïque, au-dessus

[1] C'est nous qui soulignons.

[2] Ici, le double soulignement est dans le manuscrit.

[3] Voir notre «Étude critique sur les manuscrits de Madame Roland», *Révolution française*, mars et avril 1897.

[4] Cf. lettre à Buzot, du 6 juillet 1793 : «En vérité, à l'exception de quelques moments bien chers, le temps le plus doux pour moi, *depuis six mois*, est celui de cette retraite [sa prison].» Les six mois nous portent au commencement de janvier. Cela concorde.

Nous établirons, dans l'Appendice V, que le portrait que Madame Roland envoya à Servan, le

des vulgaires défaillances. Autant nous ne voyons pas trace d
autant, à l'époque que nous marquons, tout nous montre qu'il
«On vit ici dix ans en vingt-quatre heures», écrivait déjà Madam
mois de son retour à Paris (lettre 441), comme si elle prévoyai
allaient emporter le reste de sa vie.

§ 6.

Lanthenas, avons-nous dit, n'avait pas parlé à Roland. Mais il
nous le savons par Madame Roland elle-même; il avait «manife
des tiers» (lettre 515). A qui? probablement à ses deux amis
Entre les mains de ces deux hommes si honnêtes, si délicats, le s
est-il curieux de voir combien les attaques des clubs et des jour
femme du ministre, même après qu'il se fut retiré, portent à faux
entre tous les Girondins [1], un des hôtes les plus assidus de l'Hôt
tous les autres, il avouait Roland et combattait à la tribune [2].
dénonce «le boudoir de Madame Roland», les dîners du ministèr
le parti droit de l'Assemblée et dans la presse par «la Pénélope d
de Buzot n'apparaît que rarement et presque toujours d'une m
souvent c'est Louvet, c'est Gorsas, — les journalistes du parti
pour ceux du camp opposé, — c'est Brissot (!), — c'est Lan
Barbaroux qu'on met en cause. Une seule fois, du moins à notre
Buzot expressément [3]. Mais la note dominante, c'est ce même I
un de ses plus odieux articles : «Que vais-je devenir, — fait-il d
20 juin, à la prisonnière de l'Abbaye, — si mon cher Buzot, si

25 décembre 1792, en lui disant : «Après mon mari, ma fille, *et une autre personne*, vous êtes le seul à qui je le fasse connaître», était probablement une *réplique* de la miniature qu'elle venait de faire faire au peintre Langlois, pour l'échanger avec celle de Buzot. Ici encore, nous avons une date.

[1] «Buzot... venait fréquemment à l'Hôtel de l'Intérieur.» (*Mém.*, I, 49.) Il importe, en effet, de distinguer, parmi les hommes qu'on réunit sous la dénomination de *Girondins*, ceux qui étaient «Rolandistes», «Brissotins», et ceux qui, comme Vergniaud et beaucoup d'autres, n'allaient pas chez Madame Roland. (V. Aulard, *Hist. politique de la Révol. française*, p. 410.)

[2] Madame Roland continua-t-elle, après

que son mari eut q
janvier 1793, à a
girondin? En part
faire échouer la te
deux partis en ma
nous ne voyons pas
vécu à la retraite d
amis particuliers,
vet, etc... contin
logis de la rue de l
Madame Roland s
dans leurs luttes s
recte, nous n'en t
31 mai arriva, elle
Clos.

[3] N° 204 du
M. Dauban, *Étude*



Louvet, si *le favori de mon cœur, le divin Barbaroux*, n'allument la guerre civile dans les départements?[1]»

Ce n'étaient là que des insultes en l'air. Mais une indiscrétion plus grave avait été commise. Camille Desmoulins, mieux renseigné qu'Hébert, va nous l'apprendre :

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1793, le Comité de défense générale de la Convention, ne pouvant plus douter de la trahison de Dumouriez, avait ordonné vingt-six arrestations parmi les amis et familiers du général, et, ému sans doute d'une accusation récente de Danton[2], avait prescrit l'apposition des scellés sur les papiers de Roland[3]. Les Girondins, alors aussi nombreux que les Montagnards dans le Comité, croyaient faire preuve par là d'impartialité. Quant aux Montagnards, ils espéraient certainement se procurer ainsi des armes contre leurs adversaires. Camille Desmoulins le dit nettement dans dans son cruel pamphlet de l'*Histoire des Brissotins*[4] :

«Combien d'autres découvertes curieuses on eût fait dans la levée des scellés, si, lorsque nous avons arrêté leur apposition au Comité des Vingt-cinq, on n'eût pas vu s'écouler l'instant d'après une foule de députés[5] qui ont couru mettre l'alarme au logis, rue de La Harpe, de manière que M. et Madame Roland ont eu plus de six heures d'avance pour évacuer le secrétaire.»

On sait qu'on ne trouva, lorsque les scellés furent levés après le 7 avril, rien qui apprît autre chose que ce que tout le monde savait de reste, les rapports étroits de Roland avec Brissot et le parti de la Gironde. Ce n'était pas ce que certains espéraient, Camille Desmoulins en fait l'aveu :

«Jérôme Pétion disait confidemment à Danton, au sujet de cette apposition de scellés: «Ce «qui attriste ce pauvre Roland, c'est qu'on y verra ses chagrins domestiques et combien le «cocuage semblait amer au vieillard et altérait la sérénité de cette grande âme». Nous «n'avons point trouvé ces monuments de sa douleur...[6]».

Ici tous les mots portent. Remplaçons les termes grossiers par d'autres plus séants, nous avons presque le passage des *Mémoires* (II, 244) cité plus haut. Camille sait que Roland a des «chagrins domestiques», et il le sait par Danton, qui le tient de Pétion, auquel le vieillard s'était sans doute imprudemment confié. Et c'est dans les soucis patriotiques de cette nuit du 31 mars, où il siège au Comité à côté de Danton, que Pétion livre à un adversaire les misères (probablement les confidences) d'un vieil ami! Les confidences sont d'ailleurs restées incomplètes, car Camille ignore le nom de l'homme aimé et regrette de n'avoir pu le découvrir.

[1] N° 248, du *Père Duchène*, *Étude*, p. ccx.

[2] Le 27 mars, à la Convention, Danton avait affirmé que Dumouriez lui avait montré une lettre de Roland disant: «Il faut vous liguer avec nous pour écraser ce parti de Paris et surtout ce Danton». Roland, le même jour, avait envoyé une lettre de protestation, qui n'est pas d'ailleurs une dénégation formelle.

[3] Aulard, *Salut public*, t. II, p. 592.

[4] Paru dans la seconde quinzaine de mai. *Œuvres de Camille Desmoulins*, éd. Claretie, t. I, p. 339.

[5] Barbaroux, Buzot, Gensonné, Guadet, Isnard, Lasource, Pétion, Vergniaud, etc... faisaient partie du Comité, en même temps que Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Robespierre, etc...

[6] *Hist. des Brissotins*, p. 338.



§ 7.

Durant ces mois d'avril et de mai, tandis que Buzot livrait, av
ses derniers combats à l'Assemblée, et que Roland s'acharnait à
l'apurement de ses comptes, la vie devait être morne dans cet i
paru (l'estime seule survivant) toute l'intimité, toute la confian
cette détresse morale, Roland et sa femme ne songeaient plus qu'
paix et l'oubli. Le 29 avril, Roland, sollicitant pour la sixièm
comptes, écrit au Président de la Convention (*Mém.*, II, 405) :
de me permettre, en attendant, d'aller respirer un air propre à n
où je puisse vaquer à mes propres affaires, après m'être autant
ques... ». La lettre fut renvoyée, le 3 mai, au Comité de l'e
septième, une huitième lettre restèrent également sans résultat.
décida à partir seule, avec sa fille. Le passage des *Mémoires*
(I, 6-7) est très significatif : «Je me préparais [à la fin de mai
nicipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre a
où m'appelaient nos affaires domestiques, ma santé, *et beaucoup*
culais, entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul d
suite de ses ennemis, s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il
mille réunie, etc... ». Et ici, elle ajoute en note : «*Ce n'était pas*
ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour moi...
j'écrirai peut-être un jour et qui est toute personnelle[1], me décidai

Bosc, en 1795, avait imprimé sans commentaires ce passag
Champagneux, en 1800, ne pouvant supprimer la note, crut de
qui ne pouvaient qu'éveiller un peu plus la curiosité des lecteurs
veut parler la Cᵉ Roland. Elle me l'avait confié; mais le temps de
venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrom
de vertu dont la Cᵉ Roland donna alors des preuves, d'autant pl
qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent abs
sa maison».

Tout est bien clair aujourd'hui. Madame Roland voulait fuir ce

Les passeports venaient de lui être délivrés par sa section et e
les faire viser à la municipalité, quand l'insurrection éclata. Le
poursuivi par un mandat d'arrêt de la Commune insurrectionnell
le lendemain matin, Madame Roland était écrouée à l'Abbaye. Q
restation le 2 juin, il s'évada de Paris ce jour-là même pour se r
vaient plus se revoir.

[1] Ceci est écrit en juin; Madame Roland n'est pas encore décidée à tout dire. En octobre, son parti est pris : elle écrira ses «Confessions», sans y «rien céler lument tout». (L pas le temps.



§ 8.

Installée dans sa prison, Madame Roland commence ses *Mémoires* et, dès les premières pages, apparaît la double préoccupation qui l'obsède : «Je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés et, me représentant *les angoisses de tel ou tel*, je sentis un serrement de cœur inexprimable». (I, 33.) Tel ou tel? Buzot ou Roland? L'un et l'autre, car son âme se partage entre eux.

Vers le 20 juin, elle savait que Roland était parvenu à Rouen, où il avait trouvé un asile chez ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, et que Buzot, après être arrivé le 4 à Évreux, qu'il avait insurgé contre la Convention, en était reparti vers le 10, pour aller à Caen poursuivre le même dessein[1]. Le 22 juin, elle reçoit enfin deux lettres de lui, apportées par la bonne Mme Goussard, femme d'un compatriote et ami de Brissot et de Pétion[2], et elle lui répond par la même intermédiaire. Voilà donc déjà une confidente du secret. Barbaroux, qui s'est évadé de Paris le 12, qui a rejoint le 15 Buzot à Caen, va aussi être un des dépositaires. Le jour même de son arrivée à Caen, il écrit à de Perret pour s'informer de Madame Roland et ajoute : «Je te remets ci-joint une lettre que *nous écrivons* à cette estimable citoyenne; je n'ai pas besoin de te dire que *toi seul* peux remplir cette importante commission...». On sent que la lettre a été écrite sous les yeux de Buzot, qui n'a pu rien cacher à son compagnon d'armes[3]. Pétion aussi, par les mains duquel passeront les lettres écrites de Caen par Buzot et Barbaroux, ne pourra rien ignorer[4], d'autant plus qu'il a déjà eu les confidences de Roland. De même pour Vallée, qui apporte à Sainte-Pélagie, le 5 juillet, deux lettres de Buzot (voir lettre 540), ainsi que pour Louvet, dont la femme, allant et venant de Paris à Caen, va servir à son tour d'intermédiaire pour la correspondance. Il y fait d'ailleurs, dans ses *Mémoires* (éd. Aulard, I, 220), une allusion bien directe : «Pauvre Buzot! il emportait au fond du cœur des chagrins bien amers, que je connais seul, et que je ne dois jamais révéler». Si on y ajoute Jérôme Letellier, l'ami d'Évreux auquel Buzot, avant de partir pour Caen, avait laissé ses papiers intimes, et le grave Champagneux auquel Madame Roland dut nécessairement se confier alors, puisque c'est par lui qu'elle travaillait à désarmer le ressentiment de Roland contre Buzot, — si l'on n'oublie d'ailleurs ni Bosc, ni Lanthenas, ni l'humble sœur Agathe (voir lettre 542), ni Mentelle, le dernier confident, on trouve au moins dix personnes qui surent le secret. Mais la fidélité des uns était à toute épreuve, et la mort des autres, moins d'une année après, garantit leur silence. C'est ainsi que, durant plus de soixante-dix ans (1793-1864), la curiosité des historiens, entrevoyant, dans les aveux voilés des *Mémoires*, une «tardive et déchirante passion de cœur»[5], mais ne sachant pour qui, s'égara entre Servan[6], Bancal des Issarts, et surtout Barbaroux.

[1] Boivin-Champeaux, *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, t. II, p. 1-12.

[2] Cf., sur Mme Goussard, *Mémoires*, I, 203.

[3] Cf. la tradition recueillie par M. Dauban, *Mémoires de Buzot, Pétion, Barbaroux*, p. 492.

[4] M. Dauban, *op. cit.*, p. 124 et 157, l'établit par des rapprochements qui nous semblent concluants.

[5] Sainte-Beuve, *Introd.* aux *Lettres à Bancal.*

[6] C'est Dumouriez qui, dans ses *Mémoires* (éd. Didot, 1848, p. 339), représenta, le premier, Servan comme amoureux de Madame Roland. Il semble que ce fût la légende des ad-

C'est la publication des *Lettres à Buzot*, en 1864, qui vint enfin ré
secret.

Pendant quinze jours, du 22 juin au 7 juillet, Madame Roland
diaire de Mme Goussard et de sa sœur, correspondre avec Buzot. M
respondance s'interrompt; les intermédiaires disparaissent les
Mme Goussard est allée rejoindre les Pétion en Normandie; de
ont été saisis le 12 juillet, est décrété d'arrestation le 14. D'ailleu
lotte Corday assassinait Marat, la défaite de Brécourt avait rejeté s
de la petite armée girondine, et toutes les communications étai
Vallée, enfin, est décrété d'arrestation le 30 juillet, Champagneu

§ 14.

A ce moment-là, Buzot, à Caen, Roland, à Rouen, cherchaient
moyens de faire évader la prisonnière. Déjà, dans sa lettre à de Per
avait laissé entrevoir ce dessein. Roland, d'autre part, avait envoy
bablement d'Amiens) «une personne» (Henriette Cannet) «qu
tenter» pour cette entreprise. Nous n'avons pas à narrer ici par l
sion [1]; il suffit de dire que Madame Roland les écarta tous. Elle
personne, et d'ailleurs elle prétendait continuer à servir la gloire c
sonnière. Mais sa raison la plus forte, qu'elle confesse et proclame
c'est que sa captivité lui procure, dans les combats qui déchiraient
rale qu'elle n'avait pas trouvée ailleurs. Fuir? mais où aller? auprè
lui défendait. Près de Roland? Elle aurait trop souffert. La prison
à l'un en honorant l'autre. C'est la pensée qui la poursuivait depui
«Conserver mon âme pure et voir la gloire de mon mari intacte».

Buzot quitta Caen le 28 juillet avec ses compagnons d'infort
Bretagne, aux environs de Quimper. C'est là qu'il reçut cette ét
qui jette un jour si douloureux sur les souffrances morales qui d
retraite de Rouen, et qu'il faut commenter, pour la bien con
tant passage des *Mémoires* [2], et surtout par les confidences fai

versaires de mai-juin 1792. Nous avons sous les yeux un exemplaire des *Mémoires* (éd. de Bosc), annoté par Calvet, un membre obscur de la droite de la Législative. A propos d'un des passages relatifs à Servan, il a écrit en marge : «Chacun sait que Servan était *l'ami de la maison* dans toute la force du terme». On prononçait cependant tout bas, dans les familles des Girondins, le nom de Buzot (voir Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. VIII, p. 209, 215). Ajoutons M. Granier de Cassagnac (*Histoire des Girondins*), que la
clairvoyant.

(1) Voir, là-dessu
328, et t. II, p. 24
Champagneux, *Dis*
récit d'Henriette da
aux *Lettres aux de*
p. xxiv, et une not
9533, fol. 242.

(2) T. II, p. 24
noircie, sa jalousie n

(lettre 551). Roland malade, vieilli, aigri, ne retrouvait d'énergie que pour écrire, lui aussi, des *Mémoires* où il se proposait de livrer Buzot «à l'exécration publique!» La prisonnière, qui avait le moyen de correspondre secrètement avec lui, finit cependant par obtenir qu'il les jetât au feu. Si on se reporte à un curieux passage des *Lettres d'Italie* (t. VI, lettre 39) que Roland écrivait en 1777, on comprendra combien il était peu de son siècle sur l'article de la fidélité conjugale : «On pourra porter le désespoir dans le cœur d'un honnête homme!... On pourra lui arracher l'objet de son tendre culte, de ses adorations et de son amour pour ne semer qu'amertume et poison sur le reste de ses jours!...» Bien que Madame Roland eût le droit d'écrire, en s'adressant à Buzot dans ses *Dernières pensées* (*Mém.*, t. II, p. 257): «Toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu...», le vieillard n'en souffrait pas moins, même du sacrifice qu'on lui faisait si orgueilleusement : «Il m'adorait, je m'immolais à lui, et nous étions malheureux».

Cependant Madame Roland, d'août à octobre, d'une plume infatigable, continuant, recommençant, complétant ses *Mémoires*, suivait par la pensée son ami fugitif, d'abord en Bretagne, puis, — après qu'il se fut embarqué (20 septembre) pour Bordeaux, — dans les campagnes de la Gironde, où il errait à l'aventure. Nous ne pouvons que renvoyer aux nombreux passages [1] où elle fait tantôt des allusions plus ou moins voilées à la passion tardive qui remplissait son âme, tantôt des aveux formels dans lesquels il ne manque que le nom de Buzot.

Elle avait longtemps espéré que Buzot se déciderait à passer aux États-Unis (voir lettre du 31 août). Lorsqu'elle sut, par Mme Louvet revenue à Paris après l'embarquement des proscrits, qu'ils avaient préféré courir les risques d'une dernière lutte, ses appréhensions furent grandes. Dans les journaux qui pénétraient dans sa prison, elle pouvait lire les lettres où les représentants en mission rendaient compte de leurs recherches actives pour mettre la main sur les fugitifs. C'est ainsi que, dans la séance de la Convention du 15 octobre, Barère avait lu une lettre d'Ysabeau, datée du 8, annonçant l'arrestation à Bordeaux de Duchastel, de Marchena, de Riouffe, et ajoutant : «Nous avons la preuve authentique que presque tous les députés fugitifs du Calvados et de la Vendée sont à Bordeaux ou dans les environs». (*Moniteur* du 16 octobre.) Le même jour, le *Journal de Paris* [2] insérait une lettre où on lisait : «Nous avons la certitude que Guadet, Pétion, Buzot, Louvet, Grangeneuve, Girey-Dupré, Félix Wimpfen et plusieurs autres conspirateurs sont encore en ce moment soit à Bordeaux, soit dans les environs». Cette anxiété de la prisonnière perce dans un endroit de sa Réponse au rapport d'Amar (*Mém.*, I, 312), et surtout dans sa dernière lettre à Bosc (lettre 555): «J'ai cru que les fugitifs étaient aussi arrêtés...».

je suivrais partout ses pas pour adoucir ses chagrins et consoler sa vieillesse; une âme comme la mienne ne laisse point ses sacrifices imparfaits. Mais Roland s'aigrit à l'idée d'un sacrifice.»

[1] T. I, p. 135-136; t. II, p. 4, 36, 39, 44, 64, 91-92, 94, 103, 113, 134, 135-136, 142, 172, 177, 182, 219, 234, 244, 246-247, 257, 264. Il ne faut pas perdre de vue que ces passages ont, plus d'une fois, besoin d'être commentés par les lettres à Mentelle, et qu'ils sont comme le prélude de la confession plus complète que Madame Roland préparait en octobre et que nous n'avons plus.

[2] Cité par Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. III, p. 692.

§ 15.

Aussitôt après l'exécution des Vingt-et-un (30 octobre), le procès de Madame Roland avait commencé. Le 1er et le 3 novembre, elle subissait deux interrogatoires, dont elle a écrit elle-même le compte rendu (*Mém.*, I, 317-323), et dont le texte officiel a été publié, d'abord par Champagneux (III, 396-405) d'après la minute des Archives, puis, sur le texte de Champagneux, par M. Faugère (I, 406-415). Mais le texte de ces deux éditeurs n'est pas partout conforme à celui des Archives [1]; Champagneux a fait quelques modifications, dont une est à relever.

Le juge David avait fait une question perfide et outrageante :

«... Interrogée si, parmi les dénommés à nos précédents interrogats [2], il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres,

«A répondu que Roland et elle étaient liés, depuis l'Assemblée constituante, avec Brissot, Pétion et Buzot.

«Demandé itérativement à la répondante si, *particulièrement* et *distinctement* DE *Roland, son mari*, elle n'a pas eu de relations particulières avec aucun des ci-devant dénommés,

«A répondu qu'elle les avait connus *avec* Roland, et *par* Roland, et, les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.»

Champagneux, pour faire disparaître l'insulte révélatrice, a imprimé «particulièrement et distinctement AVEC son mari», ce qui n'est pas le texte et n'a aucun sens.

C'est à des questions de ce genre que faisait allusion un de ses compagnons de captivité, Riouffe, lorsqu'il écrivait [3], en 1795, qu'on lui avait fait «des questions outrageantes pour son honneur».

Nous croyons inutile de faire remarquer la fierté habile des réponses. L'accusée ne songe pas à désavouer Buzot; mais elle lui adjoint Brissot et Pétion, en leur accordant à tous «le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter».

Une circonstance du second interrogatoire doit être aussi relevée :

«Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit, par sa réponse au précédent interrogat [sur la correspondance de de Perret avec les réfugiés du Calvados], être les amis d'elle et de de Perret,

«A dit que c'était particulièrement Barbaroux.»

Pour mesurer tout ce que la question avait de captieux et tout ce que la réponse a d'évasif, il faut rappeler qu'on venait de représenter à Madame Roland, parmi les pièces à charge, une lettre à elle adressée par de Perret, vers la fin de juin 1793 (voir ci-dessus, p. 489), où il y avait : «J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar..... et Bu.....

[1] *Arch. nat.*, W 294, dossier 227.

[2] Les éditeurs ont imprimé *interrogatoires;* ce qui est contraire au texte et constitue d'ailleurs un non-sens, puisque cet interrogatoire est le premier.

[3] *Mémoires d'un détenu*, p. 56 de la 2e édition. — Il se peut cependant que ces mots «distinctement *de* son mari» visent simplement ce fait, que les relations incriminées avec les réfugiés du Calvados étaient postérieures à la disparition de Roland. Mais le soin même avec lequel, dans son propre compte rendu, elle glisse sur ce genre de questions, confirme ce que, après Riouffe, nous croyons y voir.

m'avaient adressées pour vous». Il fallait donc qu'à la question du juge elle répondit «Barbaroux» ou «Buzot». Elle n'hésite pas : Barbaroux est celui des deux qui est le plus désigné par les documents saisis; ses lettres du 13 et du 15 juin à de Perret sont là; quoi qu'elle réponde, il n'en sera pas compromis davantage. C'est donc lui qu'elle nommera, au risque de donner corps à la calomnie, afin de pouvoir laisser dans l'ombre l'homme véritablement aimé.

Elle semble avoir réussi à détourner les soupçons sur Barbaroux. C'est lui surtout qui est visé dans le jugement du 8 novembre[1] qui envoya Madame Roland à l'échafaud.

§ 16.

On ne trouva rien, dans les dépouilles de Madame Roland, qui pût mettre sur la voie de son secret. Depuis plusieurs jours, elle avait fait remettre à Mentelle, avec ses derniers «cahiers» et ses derniers souvenirs, le portrait de Buzot, «*this dear picture*», qu'elle s'était fait apporter à Sainte-Pélagie[2].

C'est dans le souterrain de la maison Bouquey, à Saint-Émilion, où il vivait caché depuis un mois avec Louvet, Guadet, Pétion, Barbaroux, Salles et Valady, que Buzot apprit, le 13 novembre, au moment où ces malheureux allaient se disperser de nouveau, la mort de son amie. Son désespoir fut extrême. Il en fut comme anéanti durant quelques jours[3]. «*Elle* n'est plus, — écrivait-il à son ami Letellier, à Évreux[4], — *elle* n'est plus, mon ami! Les scélérats l'ont assassinée! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez *pour vous seul un portrait.* Vous nous étiez également cher à tous les deux. . . .» Quelques mois plus tard, en terminant ses *Mémoires* (écrits en partie chez Mme Bouquey, en partie dans le réduit du perruquier Troquart, où il trouva un asile à partir du 20 janvier 1794), Buzot ajoutait encore : «Un bon ami que j'ai à Évreux [Letellier] a dans

[1] *Arch. nat.*, dossier déjà cité. — *Mémoires*, t. I, p. 420 et suiv. — Dans toutes les pièces du dossier des Archives, — dénonciation du 1er juin devant le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon, — déposition faite le 7 novembre par l'odieuse Mlle Mignot, — déposition du fidèle domestique Louis Lecocq, — le nom de Buzot n'apparait jamais que comme perdu au milieu des autres.

[2] Voir lettres 540 et 551, et l'Appendice suivant (Mentelle).

[3] J. Guadet, p. 20 de la *Vie de Buzot*, en tête de l'édition de 1823 des *Mémoires de Buzot*; — Le même, *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, édition de 1863, p. 171-174.

[4] Bibl. nat., nouv. A. fr., ms. 1730. Ce manuscrit renferme, outre cette lettre à Letellier, les cinq lettres de Madame Roland à Buzot de juin et juillet 1793, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Pétion, une partie de ceux de Louvet. C'est évidemment le dépôt constitué par les proscrits, à diverses reprises, entre les mains de leur généreuse hôtesse et saisi en juin 1794. M. Vatel a raconté (t. III) comment, après bien des aventures, il est parvenu jusqu'à nous.

La lettre à Letellier, écrite sous le coup de la lugubre nouvelle, devait lui être transmise quand on trouverait une occasion sûre, qui ne s'offrit pas.

Le portrait était la miniature qui se trouve actuellement aux Archives nationales. Elle devait être transmise avec la lettre, et fut saisie comme elle en juin 1794, et transmise au Comité de salut public (voir Appendice V).

ses mains un manuscrit précieux [1], que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement; et je lui fais présent du portrait, comme gage éternel de mon amitié pour lui».

Madame Roland, dans ses *Dernières pensées*, adressant à Buzot un suprême adieu, lui disait : «Reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté; demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte».

Buzot se donna la mort, aux environs de Saint-Émilion, en pleine campagne, entre le 19 et le 26 juin 1794 [2].

Son portrait, que Madame Roland avait avec elle dans sa prison, derrière lequel elle avait écrit une notice, et qu'elle avait remis à Mentelle aux derniers jours d'octobre 1793, est aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Versailles.

[1] *Le Voyage en Suisse* de Madame Roland. (Voir lettres 281 et 297).

Letellier, auquel toutes ces recommandations ne purent être transmises, aurait été d'ailleurs hors d'état de les exécuter. Il avait été incarcéré dès le 30 septembre. Il se tua dans sa prison le 3 janvier 1794. On peut seulement présumer que, de lui-même, lorsqu'il se sentit menacé, il avait dû brûler les lettres de Madame Roland dont il était le dépositaire, et cela suffit pour expliquer que nous n'ayons plus la correspondance de 1791 avec Buzot (pour ne parler que de celle-là).

[2] De longs mois de silencieuse douleur avaient alors ramené Buzot au sentiment de ce qu'il devait à sa femme. Au cours de ses *Mémoires*, il lui adresse de touchants adieux (éd. Dauban, p. 101-102). Au suprême moment, quand il lui faut quitter son dernier asile, il lui écrit une lettre émouvante, que son hôte, Troquart, devait faire parvenir, et qu'il remit à Louvet en 1795 (Dauban, *ibid.*, p. 511).

Appendice S.

MENTELLE.

§ 1er.

Nous avons établi [1] que le géographe Mentelle est l'ami de la dernière heure qui, sous le nom de *Jany*, assista Madame Roland en septembre et octobre 1793. Une biographie sommaire de Mentelle, considéré particulièrement dans ses rapports avec Brissot et les Roland, va compléter et vérifier cette démonstration.

Edme Mentelle, né à Paris le 11 octobre 1730 [2], s'essaya d'abord dans la littérature, puis se tourna vers la géographie et l'histoire : ses *Éléments de géographie* sont de 1758. En 1760, il fut nommé « professeur de géographie et d'histoire » à l'École militaire. Mais il restait lié avec les littérateurs et les philosophes, et un pamphlet de lui contre les jésuites : *Le portefeuille du R. P. Gillet*, 1767 [3], montre qu'il prit part à une des grandes batailles du temps. Il ne dédaignait d'ailleurs ni les modestes honneurs des Académies de province, ni les petites corrections de nom par lesquelles on se poussait dans le monde. L'*Almanach de Normandie* de 1768 nomme, parmi les associés-adjoints de l'Académie de Rouen, « M. *de* Mentelle, inspecteur de l'École royale militaire, à Paris ».

Quelques années après, nous le rencontrons avec le titre de « historiographe de M. le comte d'Artois » [4]. Il demeurait alors « rue de Seine, hôtel de Mayenne », et y resta jusqu'à ce que Roland, en 1792, lui eût donné un logement au Louvre. Il était aussi censeur royal [5].

Il avait épousé la fille d'un de ses collègues de l'École militaire, Mlle Vincent, élève du musicien Clémenti et elle-même artiste consommée.

Il connaissait déjà les Roland vers cette époque, soit par des rapports communs avec l'Académie de Rouen où Roland fut admis en 1780 comme *associé à adjoint*, soit par quelque rencontre chez Panckoucke, pour lequel ils travaillaient l'un et l'autre [6], soit tout simplement par les nombreuses relations littéraires dont nous allons parler. Roland, rendant compte à sa femme de ses courses dans Paris, lui racontait être allé un soir à une des assemblées littéraires de La Blancherie (son ancien amoureux) et ajoutait : « J'y ai trouvé M. et Mme Mentel ; excessifs compliments ; de tes nouvelles ; invitations, etc... » (lettre du

[1] *Révolution française* de janvier et mars 1896.

[2] Voir sur lui : *Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle*, par Mme la princesse Constance de Salm, Paris, 1839, in-8° ; — Biographie Rabbe ; — Quérard, *France littéraire* ; — Biographie universelle (l'article est de Depping).

[3] Quérard, *France litt.*

[4] *Almanach royal* de 1778, p. 139.

[5] *Ibid.*, p. 498. — Mais il ne figure déjà plus sur la liste en 1780.

[6] Mentelle allait donner à l'Encyclopédie méthodique, que dirigeait Panckoucke, son *Dictionnaire de géographie ancienne* (1783-1784, 3 vol. in-4°).

22 novembre 1781, ms. 6240, fol. 113). Une autre fois, c'est Madame Roland qui écrit à son mari, le 22 mars 1784 : «Mme d'Arbouville ressemble assez, par les traits, à Mme Mentelle...».

A la brièveté de ces mentions, on voit que les Mentelle ne sont alors pour les Roland que des connaissances. Mais, avec Brissot, la liaison est intime; Mentelle avait eu pour ami un négociant de Boulogne-sur-Mer, appelé Dupont, et était resté en relations avec sa veuve, qui, lorsque Brissot alla habiter Boulogne en 1778, le reçut chez elle, lui parla de Mentelle et lui en fit «le plus brillant portrait». L'année suivante, Brissot revenant d'Angleterre, malheureux et découragé, elle l'adressa à Mentelle, auprès duquel le jeune publiciste trouva consolation et assistance. L'historiographe du comte d'Artois avait alors «réputation et aisance»: sa maison était «le rendez-vous des talents et des arts» ; il se faisait chérir «par son zèle toujours actif pour ses amis». C'est chez Mentelle que Brissot, dans les premiers mois de 1780, retrouve la fille aînée de son hôtesse de Boulogne, Mlle Félicité Dupont, et qu'ils s'engagent l'un à l'autre. Mentelle les accompagne au cours de Fourcroy; il introduit Brissot dans la société assez disparate de littérateurs et de savants qu'il réunissait chez lui : l'abbé de Chaupy, le celtisant Le Brigant, Perreau, depuis inspecteur général du Droit, le toulousain Villar, qui devint évêque en 1791, puis conventionnel et académicien, Pelleport, ancien élève à l'École militaire avant qu'il n'allât se faire libelliste à Londres, le grand Laplace et enfin Lavoisier [1]. Ajoutons que Mentelle était aussi lié avec Lagrange, Monge, d'Anville [2], ainsi qu'avec Dupont de Nemours, qui, après qu'il eut épousé la veuve du savant Poivre, lui remit, sur la vie du voyageur lyonnais, des notes qui furent communiquées à Brissot [3].

On faisait chez Mentelle d'excellente musique. Brissot parle plusieurs fois de ces concerts, où brillaient, avec la maîtresse de la maison, Clémenti «et d'autres célèbres claveciniste», parmi lesquels un certain Desforges d'Hurecourt, qui porta le trouble dans le ménage. (*Mém. de Brissot,* I, 309; II, 57, 220.) Le bon Mentelle dut pardonner, car nous allons voir que sa femme était encore avec lui lorsque nous le trouverons, après 1792, logé aux Galeries du Louvre.

Deux traits attestent l'affection de Mentelle pour Brissot. Pendant le séjour du malheureux journaliste à la Bastille (juillet-septembre 1784), il fut un de ceux qui pressèrent la «comtesse-gouverneur», Mme de Genlis, d'intéresser le duc d'Orléans à sa délivrance. Il fit plus, il se porta garant. «Le sieur Brissot de Warville, — disait le rapport du lieutenant de police Lenoir à M. de Breteuil, ministre de la maison du Roi, — ... est né de parents honnêtes et le sieur Mentelle répond de sa conduite... J'estime qu'il est juste de lui accorder sa liberté.»

Deux ans après, Mentelle est parrain du second fils de Brissot, Edme-Augustin-Sylvain, baptisé le 14 mars 1786. Dans l'acte [4], il est désigné ainsi : «Edme Mentelle, *pensionnaire,* rue de Seine».

Une pièce curieuse, étudiée par M. Étienne Charavay et publiée par M. Maurice Tour-

[1] *Mémoires de Brissot,* t. I et II, *passim.*

[2] *Notice* de Mme de Salm.

[3] *Mémoires de Brissot,* II, 98-99.

[4] Publié par M. Ch. Nauroy. (*Le Curieux,* II, 78.) La marraine est Augustine Cléry, une parente de Mme Brissot.

neux [1], nous explique ce titre de «pensionnaire». Vers la fin de 1785 ou le commencement de 1786, M. de Breteuil, désirant encourager les littérateurs et les savants, s'était fait dresser une liste de noms, à côté de chacun desquels on trouve des appréciations et une décision. Voici ce qui concerne Mentelle : «Le plus estimable géographe du siècle ; les avances qu'il a été obligé de faire pour graver ses cartes l'ont ruiné. Il a fait des emprunts usuraires. Il demanderait une somme de 20,000 livres, dont la moitié en pur don, etc. . . ». Et le ministre écrit au-dessous : «Souscrire pour 12,000 livres. En faire l'avance.»

L'aisance dont parle Brissot avait donc déjà fait place à cette gêne dans laquelle, malgré son intarissable production de librairie, Mentelle ne cessera de se débattre. Nous connaissons d'ailleurs une de ses coûteuses entreprises. C'est un globe, de trois pieds de diamètre, représentant à la fois les divisions naturelles et politiques de la terre, qu'il fit construire «durant les années 1786, 1787 et 1788», dit-il dans une lettre du 1er octobre 1793. Ce globe était destiné aux études du Dauphin de France, mais, cet enfant étant mort le 4 juin 1789, Mentelle demanda et obtint l'autorisation de déposer son globe dans une salle du Louvre. Nous allons le voir s'en servir pour ses cours publics de 1791 et 1792 [2].

§ 2.

Lorsque éclata la Révolution, Mentelle y apporta sa petite contribution, en réclamant la liberté de la presse (Tourneux, 10133) : il était trop lié avec Brissot pour ne pas le suivre au combat. Il perdait cependant beaucoup à la victoire : places, pensions, tout avait disparu. Une lettre inédite de Mme Brissot (ms. 9534, fol. 343), sans date, mais qui doit être de 1790, représente les Mentelle «dans la plus grande gêne qui puisse exister. Madame donne des leçons, le mari fait un cours, mais le temps n'est pas propice». Cette lettre nous apprend aussi qu'un de leurs fils venait de partir pour l'Amérique, en vue de s'y faire colon ou commerçant [3]. Brissot, qui n'était guère plus riche que Mentelle, mit du moins à son service toute la publicité du *Patriote français*. De janvier 1790 à la fin de 1792, nous voyons s'y succéder presque sans interruption les annonces : 1° des cartes de géographie que Mentelle met en vente, cartes d'actualité, telles que, par exemple, en septembre 1791, le comtat d'Avignon et l'île de Saint-Domingue ; en juillet 1792, les Pays-Bas ; en septembre, la Lorraine, etc. . . ; 2° des cours de géographie que Mentelle professe (six leçons, prix : 24 livres) d'abord chez lui, rue de Seine, n° 27, puis, à partir de mars 1791, dans une des salles du vieux Louvre.

C'est sans doute aussi sur la recommandation de Brissot que Roland, devenu ministre de

[1] «Un projet d'encouragement aux Lettres et aux Sciences», *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1901. — La qualification donnée à Mentelle peut aussi s'expliquer autrement : il avait une pension de l'École militaire ; il en avait aussi une autre sur le *Journal encyclopédique*, dont il était un des rédacteurs. (*Notice* de Mme de Salm.)

[2] Ce globe est à la Bibliothèque nationale depuis 1877. (J. Guillaume, *Convention*, t. III, *Introd.*, p. XCVIII.)

[3] Mentelle fils, après quelques voyages, s'établit comme colon à Lexington, dans le Massachusetts. (*Notice* de Mme de Salm ; *Discours* de Barbié du Bocage aux funérailles de Mentelle, 1815.)

l'Intérieur, accorda à Mentelle (dont il n'avait dû garder qu'un bien faible souvenir) un logement au Louvre. C'était un des vingt-six logements pratiqués dans la grande Galerie. Les Mentelle occupaient le n° 11, entre le peintre Hubert Robert et l'orfèvre Ménière, à deux pas de Pierre Pasquier, l'ami des Roland, logé au n° 8. Les souvenirs d'un contemporain, recueillis par M. Olivier Merson [1], nous y font voir Mme Mentelle, «courte, maigre, bavarde, prétentieuse, plus âgée que son mari, ayant le diable au corps pour la toilette, avec cela, pour les qualités de son cœur, très aimée des voisins et voisines...».

C'est dans ce logement que Mentelle passa les sombres jours de la Terreur. Lié de longue date avec une foule de gens de lettres et de savants, et par suite avec un certain nombre de conventionnels, il continua de publier des cartes et de professer. On lit, au *Procès-verbal* de la Convention du 24 février 1793 : «Le citoyen Mentelle fait hommage à la Convention d'une carte géographique des Provinces-Unies (toujours l'actualité; Dumouriez venait de franchir la frontière hollandaise, 20 février); l'Assemblée décrète la mention honorable, l'insertion au Bulletin, et que cette carte, faite dans un très grand détail, sera déposée aux Archives».

Puis, il recommence ses cours. Nous voyons (J. Guillaume, II, 136) qu'en juillet 1793 il avait au Louvre une salle pour son cours de géographie, avec une antichambre commune aux salles «où étaient conservées les porcelaines du ci-devant roi». Sans doute, la salle qu'il avait déjà en mars 1791 et où son globe était déposé. Ce globe était déjà célèbre; à l'automne de 1793, il est inventorié par la Commission des Arts : «*Procès-verbaux de la Commission des arts, séance du 22 septembre 1793 :* la section de la marine remet un procès-verbal sur le globe du citoyen Mentel». (J. Guillaume, III, 457.)

Le 1er octobre, Mentelle écrit au président du Comité d'instruction publique de la Convention pour lui annoncer que «lundi prochain [7 octobre], à midi, il commencera son cours de géographie comparée et se trouverait bien honoré si le Comité désignait deux commissaires pour se rendre compte de sa méthode». La lettre est signée «Mentelle, professeur public de géographie, cour du Louvre». Le Comité désigne Grégoire et Romme (J. Guillaume, II, 520, 526-527), et, dès le lendemain de cette première leçon, le 8 octobre, ils en rendent compte au Comité : «Deux membres font leur rapport d'une séance de leçon de géographie donnée par le citoyen Mentelle; ils exposent sa méthode et ses procédés. Ils font spécialement l'éloge de son globe, qui, par ses reliefs, rend sensibles les irrégularités diverses du globe terrestre...». (J. Guillaume, t. II, p. 599.)

§ 3.

Or, à ce moment même, Mentelle risquait sa tête, par fidélité pour Brissot, par reconnaissance pour les Roland.

Il allait voir Brissot, à l'Abbaye d'abord, puis à la Conciergerie (où Brissot fut transféré le 6 octobre). Il recevait ses communications et les transmettait aux amis du dehors. Le 28 septembre, Madame Roland lui écrivait : «Faites donc courir la lettre de B...» (la

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, 1er mars et 1er septembre 1881.

lettre écrite par Brissot, de l'Abbaye, le 7 septembre, à Barère, en réponse au discours prononcé par celui-ci dans cette séance du 5 où il fit «placer la Terreur à l'ordre du jour»). Cette lettre n'avait pu être imprimée : «Brissot ne trouva point à Paris, ne trouva point ailleurs, dans toute la France, un imprimeur assez courageux pour oser publier le démenti qu'il donnait à Barrère; mais cet écrit existe». (*Mém. de Buzot,* édit. Dauban, p. 25; morceau écrit aux premiers jours de novembre 1793.) C'est précisément pour cela que Madame Roland disait à Mentelle : «Faites donc courir...». La lettre de Brissot ne fut imprimée qu'au commencement de 1795, par Riouffe, qui avait été un de ses compagnons de la Conciergerie. (*Mémoires d'un détenu,* p. 158 de la 2e édition.)

Mais Mentelle recevait de Brissot un dépôt autrement important : ses «*Mémoires*» eux-mêmes.

Champagneux (*Disc. prélim.,* p. XLIX-LI) raconte que, dans un entretien qu'il eut avec Madame Roland à Sainte-Pélagie, le jour des funérailles de Marat (17 juillet), elle exprima le vœu que Brissot écrivît ses *Mémoires :* «Il a des vérités utiles à dire à ses contemporains et des leçons importantes à donner à la postérité; il faut qu'il accomplisse cette tâche; elle sera plus douce pour lui quand il y sera convié par moi». Et quelques jours après, elle lut à Champagneux une lettre qu'elle adressait à Brissot pour qu'il entreprît ce travail, lettre que Champagneux regrette fort de n'avoir pu «recouvrer». Il ajoute : «L'exhortation de la citoyenne Roland produisit son effet; Brissot écrivit des *Mémoires* auxquels il donna le nom de son *Testament politique*... Déjà cet ouvrage avait franchi les barrières de la prison; déjà l'impression en assurait une publicité très prochaine, lorsque Robespierre, qui en fut informé et qui en prévit les terribles effets, réussit à faire brûler toute l'édition et même le manuscrit.... J'ai cependant ouï dire qu'un exemplaire fut sauvé, qu'il est entre les mains de R..., et qu'il reverrait bientôt le jour.»

Il ne faudrait pas tenir ces renseignements pour très précis. Champagneux, incarcéré du 4 août 1793 au 12 août 1794, puis retiré en Dauphiné, ne revint à Paris qu'à l'automne de 1795 et, par conséquent, ne parle que par «ouï-dire» (en juillet 1799) de tout ce qui s'est passé entre ces dates extrêmes. Nous avons d'ailleurs constaté en d'autres circonstances qu'il dramatise un peu ses récits. En ne gardant de son témoignage que l'essentiel et en examinant, d'autre part, les *Mémoires de Brissot* tels que nous les avons, on arrive aux conclusions suivantes :

1° Que Brissot, à l'Abbaye, continua (nous ne disons pas commença) des *Mémoires* entrepris longtemps avant son incarcération[1]. Bien des pages de l'œuvre, telle que nous la possédons, ont été évidemment écrites en juin, juillet et août 1793. (Voir notamment I, 357; II, 135, 334; III, 191.) Nous avons d'ailleurs aussi, là-dessus, le témoignage de M. de Montrol, l'éditeur des *Mémoires* (*Préface,* p. XV);

2° Que ces cahiers, remis à des amis fidèles, «avaient franchi les barrières de la prison»,

[1] Il ressort de la simple lecture des *Mémoires* que maint chapitre a été écrit avant la Révolution. M. de Montrol dit d'ailleurs expressément (*Préface,* p. XV) qu'une partie avait été composée en 1785, sans doute durant ce séjour de trois à quatre mois que Brissot fit alors dans le Dunois, chez son ami de collège, le prieur Joliet (I, 401).

mais qu'on peut douter qu'ils aient trouvé alors un imprimeur, quand la simple lettre du 7 septembre n'en pouvait trouver aucun. Dès lors, l'histoire de Robespierre faisant brûler l'édition et même le manuscrit ressemble fort à une légende. Le bruit recueilli par Champagneux permettrait tout au plus de supposer qu'un des dépositaires aurait brûlé les cahiers les plus compromettants, ceux qui visaient plus directement Robespierre, bien qu'il en reste encore d'assez véhéments;

3° Que si Champagneux se trompe en croyant qu'on avait sauvé «un exemplaire», c'est-à-dire un imprimé, et en le supposant aux mains de R..... [probablement Riouffe], il savait cependant vaguement que l'œuvre subsistait[1];

4° Que le véritable dépositaire des manuscrits de Brissot, c'était Mentelle. Là encore, nous avons le témoignage particulièrement autorisé de M. de Montrol qui, le premier, trente-sept ans après, publia en 1830 les *Mémoires de Brissot*, à lui confiés par la famille. Dans sa préface (t. I, p. XIX), il dit expressément : «Les manuscrits de Brissot étaient connus de tous les amis de sa famille. Ils ont été longtemps entre les mains de Mentelle, membre de l'Institut, et du géographe Pinkerton, qui avait eu le dessein de les publier en Angleterre». Et plus loin (I, p. 308, note) : «Il [Mentelle] a eu longtemps dans ses mains le manuscrit de ses *Mémoires*, en marge duquel il a écrit quelques notes que nous avons conservées[2]».

Il est donc hors de doute que Mentelle avait reçu les «cahiers» de Brissot, en un temps et dans des circonstances où il y avait péril. Cela rend singulièrement significative la phrase de la lettre que lui écrit Madame Roland au milieu d'octobre 1793 (Correspondance, lettre 550) : «Je ne veux point voir les cahiers de B... que lorsque vous en auriez un double; il y aura toujours du danger dans les transports et il ne faut pas risquer une perte irréparable».

Deux pièces fort curieuses des *Papiers Roland* (ms. 9533, fol. 232-238), provenant de la collection Villenave[3], toutes deux de la main de Mentelle, permettent de croire qu'il essaya même de faire appel aux Parisiens en faveur de son malheureux ami. L'une (fol. 237-238) est intitulée : «Aux patriotes qui recherchent la vérité». Elle débute ainsi : «Peuple français, et vous, honnêtes Parisiens, vous tous dont il est si facile d'enflammer le cœur et d'égarer la raison, écoutez-moi et apprenez que ce Brissot, retenu aujourd'hui dans les fers et que l'on veut couvrir de l'indignation publique, est l'un des plus ardents amis de la vertu, de l'ordre et des lois...». Suit un chaleureux plaidoyer, qui est surtout un exposé de la vie de Brissot. Est-ce un article de journal resté à l'état de projet, car aucune feuille n'aurait osé l'insérer? Est-ce un placard destiné à être affiché clandestinement? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous voyons, c'est que la pièce a été écrite entre le 23 juin 1793, jour où Brissot fut écroué à l'Abbaye, et le 13 juillet, c'est-à-dire avant l'assassinat de

[1] Ce que Riouffe avait eu et avait publié dès 1795, c'était, comme nous l'avons dit plus haut, la lettre à Barère du 7 septembre 1793.

[2] Voir, en effet, I, 277-278; II, 99, 390-391.

[3] Villenave a écrit en marge du fol. 237 : «Autographe d'Edme Mentelle, 1793; 9 brumaire an II, 30 octobre 1793». Cette dernière date est celle de l'exécution de Brissot, mais on va voir qu'elle n'indique nullement le jour où la pièce fut écrite. Villenave a lu bien superficiellement.

Marat, car Mentelle dit, avec une candide confiance : «Il avait connu autrefois Marat. Depuis, il connut Danton, Robespierre. Je défie ces trois hommes d'administrer aucun fait contre lui et de le signer».

L'autre pièce (fol. 235) a pour titre : «*Impartialité en faveur de l'innocence soupçonnée*». Elle est un peu postérieure, ainsi qu'on le voit dès les premières lignes : «Des hommes égarés et des méchants provoquent les sections de Paris pour obtenir de la Convention le jugement de Brissot...» (c'est le 4 septembre que les sections vinrent présenter cette demande à l'Assemblée).

Cet appel est plus court que le précédent et la forme n'en est pas moins naïve. Il y a un mot touchant. En rappelant que Brissot avait été emprisonné par la Cour en 1784, Mentelle dit : «Il y avait alors une prison célèbre, sous le nom de Bastille (hélas! qu'y fait le nom?)....».

§ 4.

En même temps que Brissot, Mentelle voyait Madame Roland à Sainte-Pélagie et devenait son suprême confident[1].

Poussé par la reconnaissance et par la pitié, il était allé demander deux fois à Fouquier-Tinville, mais inutilement, l'autorisation de voir la prisonnière. Rencontrant un jour, dans une de ces visites, l'avocat Chauveau-Lagarde, qui avait précisément l'accès de la prison comme défenseur de la belle-mère de Pétion (voir lettre 545), il le chargea d'offrir à Madame Roland ses services. On convint dès lors qu'elle écrirait à Mentelle sous le nom de *Jany*. Dès le 28 septembre, elle le charge d'aller prendre et porter des nouvelles chez Mme Sophie Grandchamp; elle lui fait passer la suite des cahiers de ses *Mémoires particuliers*, c'est-à-dire la fin du 4e cahier, le 5e et le 6e (le commencement était chez Bosc); vers le 4 octobre, envoi du 7e cahier; le 8 octobre, envoi du 8e, des *Dernières pensées* et des deux lettres d'adieux pour sa fille et sa bonne; après le 14 octobre, enfin, la prisonnière fait transmettre à Mentelle, admis dans sa plus entière confidence, sous le titre de *Dernier supplément*, adressé *nommément à Jany*, ces cahiers aujourd'hui perdus qui étaient ses *Confessions*. Elle lui donnait mission de publier un jour, le plus tôt possible, tous ces écrits, en réservant toutefois les *Confessions* pour une époque plus éloignée, et lui faisait remettre en même temps le portrait de Buzot, puis, à la veille de l'échafaud, sa montre, son propre portrait et celui de Roland.

Mentelle répondait à tant de confiance par un dévouement infatigable; il voyait les amis de la prisonnière : Mme Grandchamp, Bosc, Creuzé-Latouche, la bonne Fleury. Le jour où Madame Roland était conduite au Palais de justice, à l'ouverture du procès des Girondins (24 octobre), il parvenait à l'y entretenir un instant et à lui remettre un billet à la dérobée. Enfin il lui faisait parvenir des nouvelles de Brissot.

[1] Tous les détails qui vont suivre ressortent d'une étude des documents mêmes. Voir nos deux études sur «Jany, le dernier correspondant de Madame Roland» (*Révolution française* de janvier et mars 1896), et sur «Les manuscrits de Madame Roland» (*Ibid.*, mars et avril 1897).

§ 5.

Le 8 novembre 1793, quand Sophie Grandchamp, après avoir vu passer la charrette qui menait Madame Roland à l'échafaud, rentra éperdue chez elle, elle y vit arriver Mentelle, et ils pleurèrent ensemble[1].

Jusqu'à la fin de la Terreur, Mentelle conserva dans son appartement du Louvre, au-dessus de la salle où siégeait «l'exécrable Commission populaire», à l'insu de sa femme (il la savait bavarde), les manuscrits de Madame Roland et ceux de Brissot. Les mauvais jours passés, il remit à Bosc tout ce qu'il avait reçu de la prisonnière[2], cahiers et portraits (moins celui de Buzot). Quant aux papiers de Brissot, c'est à la famille qu'il les remit plus tard, puisque c'est Anacharsis Brissot qui les fit publier par M. de Montrol en 1830.

Puis, Mentelle reprit sa vie ordinaire, laborieuse et honorée. En mai 1795, nous le trouvons secrétaire du Comité d'instruction publique de la Convention (*Catal. de la vente d'Ét. Charavay,* 1900, n° 259); il fut, vers la même époque, de la Commission des monuments. La Convention l'inscrivit sur la liste des savants auxquels elle accorda des secours pécuniaires. Il professa la géographie, conjointement avec Buache, à l'École normale de 1795. Il fut de l'Institut dès l'origine (classe des Sciences morales et politiques, section de géographie).

Au mois de mars 1800, Champagneux qui, retiré dans ses terres, venait de terminer son édition des *Œuvres de Madame Roland,* confiée à l'éditeur Bidault, envoya à Paris son fils Pierre-Léon pour surveiller la mise en vente et la publicité. Mentelle, informé de cette circonstance et croyant que c'était Champagneux lui-même qui s'était rendu à Paris, laissa pour lui, chez Bidault, la lettre suivante que le libraire, dès le lendemain, fit passer au jeune homme :

Paris, ce 4 ger. an 8 [25 mars 1800].

Citoyen,

Permettez-moi de vous exposer ici mes titres à l'avantage de recevoir un exempl. de la nouvelle Édit. des *Mémoires* de notre amie, l'infortunée Rolland. Fier de son amitié et sensible à tous les témoignages qu'elle m'en avait donnés, je me présentai deux fois à Fouquet de Tinville pour en obtenir la permission de visiter cette dame dans la prison. Sans éprouver de refus direct de sa part.

(1) «Souvenirs de Sophie Grandchamp», *Révolution française* de juillet-août 1899. Cette circonstance est, pour l'identité de Mentelle et de *Jany,* une preuve qui corrobore celles que nous avions rassemblées en 1896. Ajoutons encore celle-ci : Madame Roland écrit à Jany (lettre 551) : «S'il [Buzot] parvenait jamais *dans le monde heureux où votre fils est cultivateur...*». Or, la *Notice* de Mme de Salm et le discours de Barbié du Bocage nous apprennent que Mentelle avait en effet un fils colon en Amérique, et il ressort de la lettre de Mme Brissot citée plus haut que c'est en 1790 que le jeune homme s'était expatrié. Enfin Mme de Salm met au premier rang des amis de Mentelle «Brissot de Warville, le ministre Roland et sa célèbre femme». Elle ajoute : «Sa sensibilité, que l'âge semblait augmenter, lui fit aussi recueillir chez lui quelques proscrits».

(2) Un des premiers articles du compte de tutelle d'Eudora Roland, commencé par Bosc le 15 nivôse an III-4 janvier 1795 (ms. 9533, fol. 135-138), porte : «Reçu par les mains de Mentelle, 300#».

je n'obtins pas cependant ce que je désirais. Mais Chauvaud de La Garde, présent à l'une de mes visites à ce monstre, en parla à Mme R..., qui m'écrivit. Je parvins à la voir et je lui fis des visites fréquentes pendant que mon ami Bosc était lui-même poursuivi. C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*, sa montre et le portrait de son mari, le sien même que je garde, et j'ai conservé ces objets sacrés à l'insu de ma femme même, dans un logement du Louvre que Madame Roland m'avait accordé. Et pourtant j'avais au-dessous de moi cette exécrable Commission populaire. J'ai, depuis, rendu la montre et le portrait du père. J'avais prêté à M. Paquier (*sic*) celui de Mme R..., parce qu'il devait, disait-il, le graver. Je crois en effet que vous feriez bien d'en faire faire un par Tardieu, qui réussit très bien dans ce genre, et je l'eusse fait, si j'en avais eu le moyen. Ce portrait figurerait très bien à la tête de ses *Mémoires* et y ajouterait un nouvel intérêt. Il y a même une lettre imprimée adressée à Betzy, c'est le nom que je portais dans notre correspondance. Malheureusement, je lui ai trop obéi pour d'autres lettres qu'elle m'avait fait jurer de brûler; je les ai bien regrettées depuis. Je n'ai pas eu le bonheur de voir sa chère fille depuis. Je sais qu'elle est mariée, je crois, à M. votre fils. Je sais aussi qu'elle a fait présent des œuvres de sa mère à un de ses amis (Désormery), commissaire à Senlis, et qui a pu lui rendre quelque service; il en a été très touché.

Salut et entier dévoûment,

MENTELLE,
Membre de l'Institut,
rue des Orties du Louvre, n° 19 [1].

Cette lettre comporte deux remarques :

1° Comment Mentelle, entre 1793 et 1800, ne s'était-il pas fait connaître de Champagneux? Il faut ici se rappeler que Champagneux n'était sorti de prison qu'en août 1794, s'en était allé tout droit en Dauphiné, n'en était revenu qu'en octobre 1795, pour rentrer au ministère de l'Intérieur dans une haute situation, n'avait eu à s'occuper d'Eudora Roland qu'en juillet 1796, lorsque Bosc, s'expatriant, lui transmit la tutelle de la jeune fille, puis, destitué dans l'été de 1797, s'en était retourné définitivement à Bourgoin. Il n'avait donc passé à Paris que moins de deux années sur sept, et n'avait pas dû se mettre en peine de retrouver le confident d'événements intimes sur lesquels il semble bien qu'il préférait jeter un voile. Mentelle, de son côté, modeste et pauvre, n'était pas allé s'offrir.

2° Ce qui peut surprendre davantage, c'est que Mentelle ait confondu *Jany* avec *Betzy*, qu'il ait oublié, en mars 1800, le nom sous lequel il correspondait, en septembre 1793, avec Madame Roland. A cette étrange défaillance de mémoire, il n'y a qu'une explication, les 70 ans du vieux géographe.

Nous voulons croire que Mentelle obtint son exemplaire; il l'avait bien gagné.

§ 6.

Il continua, presque jusqu'à sa dernière heure, à enseigner et à publier. Il n'avait pas les moyens de se reposer. En 1804, il professait la géographie à l'école centrale des Quatre-

[1] C'est l'adresse de la porte par laquelle on entrait dans les logements de la grande Galerie du Louvre, où Mentelle habitait toujours. Lorsque, en 1806, l'Empereur fit évacuer les Galeries, Mentelle alla se loger tout auprès, au n° 2 de la rue du Doyenné.

Nations, établie dans le ci-devant collège du Plessis, rue Saint-Jacques[1]. Louis Bonaparte avait suivi quelques-uns de ses cours[2]; Joseph lui demanda de diriger les études géographiques de ses enfants. «J'ai été admis dans l'intimité de la famille Bonaparte[3].» Le premier Consul lui demanda de diriger la construction d'un nouveau globe terrestre, de trois pieds de diamètre, qui ne fut terminé qu'en 1811. Un jour, Bonaparte vint voir le globe, et quand Mentelle voulut le reconduire : «Restez donc, dit le général, on ne fait pas de façons avec ses collègues». Ces anecdotes enfantines, recueillies par les amis de Mentelle, portent bien la marque de la période consulaire. Le vieux savant ne reçut d'ailleurs que des bienfaits de la puissante famille. Lorsqu'il dut se faire tailler de la pierre, en 1805, à 75 ans, Joseph et Louis lui envoyèrent chacun une pension de 1,500 livres[4].

Comme si cette redoutable opération l'eût rajeuni, il s'avisa, étant devenu veuf depuis quelques années, de se remarier avec la fille du comte de La Noue.

Il fut mis à la retraite en 1810, octogénaire, après cinquante ans de services.

En 1811, rédigeant sur sa vie quelques notes, que Mme de Salm a publiées à la suite de sa *Notice* de 1839, il n'eut garde d'oublier Brissot. Ces lignes, où Mentelle s'honore d'avoir été l'ami du conventionnel alors tant calomnié, méritent d'être citées :

«J'ai connu particulièrement l'estimable, le vertueux Brissot de Warville, qui avait épousé la fille d'un de mes amis (M. Dupont). Il a été bien mal jugé ou plutôt odieusement calomnié quand on l'a cru poussé par l'ambition. C'est, au contraire, l'ambition et la jalousie de celui qui tyrannisait alors la France qui l'ont perdu. Il n'a eu contre lui qu'une tête trop ardente et le fanatisme de la liberté. Il eût consenti à vivre dans une chaumière, parce que c'eût été un état démocratique. C'était d'ailleurs la vertu même et l'homme le plus pénétré du désir de faire le bien. Puisse cette justice que je lui rends, parce qu'elle lui est due, avoir quelque influence sur ce que diront de lui les historiens du temps!»

Et sa production de librairie ne s'arrête pas! On trouvera, dans la *France littéraire* de Quérard, l'interminable liste de ses ouvrages. Qu'il suffise de dire qu'en octobre 1813, à 83 ans accomplis, il publiait encore une *Géographie classique*. Ce que vaut cette production, nous n'avons pas à l'examiner ici. Nous nous bornerons à dire que ces ouvrages, superficiels, mais d'une lecture aisée, ont constitué presque exclusivement, pendant cinquante ans environ, de 1780 à 1830, la littérature géographique de notre pays, et que, par leur esprit libéral, ils effrayaient l'inquisition espagnole[5]!

Décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII en 1814, Mentelle mourut le 28 décembre 1815 et fut enterré aux frais de l'Institut, par une innovation dont nous avions (à tort) cherché l'origine dans son peu de fortune, et qui paraît n'avoir été que l'application

(1) *Almanach national de l'an XII*, p. 691.

(2) En 1805, lorsque Mentelle publia son *Atlas des commençants*, il en offrit un exemplaire à Mme Louis Bonaparte, avec une lettre exprimant l'espoir «qu'il pourrait servir aux premières leçons» de son premier enfant (Napoléon-Charles, qui avait alors trois ans!). — Voir C. d'Arjuzon, *Madame Louis Bonaparte*, in-8°, 1901, p. 137.

(3) Notes de Mentelle, publiées par Mme de Salm.

(4) Mme de Salm, *Notice*.

(5) Elle interdit le *Cours de Géographie* de Mentelle. (G. Desdevises du Dézert, *Notes sur l'inquisition espagnole au XVIIIe siècle*, Paris, 1899, p. 61. — D'après les archives des Affaires étrangères, à Paris.)

d'une règle qu'il avait fait lui-même établir. Barbié du Bocage parla sur sa tombe[1]. Le *Magasin encyclopédique* de 1816 (I, 359) publia une notice sur lui, par le Dr Larche, qui l'avait assisté à son lit de mort. Son éloge, composé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions (il avait passé dans cette classe lors de la réorganisation de l'Institut par le premier Consul), devait être lu à la séance publique de 1819, mais ne le fut pas, «faute de temps», dit l'article de Depping de la *Biographie universelle*. Il fut néanmoins inséré dans les *Mémoires* de l'Académie de cette année-là[2]. C'est Raoul-Rochette qui le remplaça à l'Académie.

(1) *Funérailles de M. Mentelle, le 31 décembre 1815*. (Paris, Didot, s. d., in-4°.) C'est le discours de Barbié du Bocage. On y lit : «M. Mentelle a le premier sollicité l'établissement d'une certaine pompe dans nos funérailles et de notre inhumation dans un lieu particulier. Il était naturel qu'il trouvât lui-même sa sépulture dans le lieu qu'il avait indiqué... ».

(2) Voir, dans l'article de Depping de la *Biographie universelle*, et surtout dans Quérard, *France littéraire*, VI, 47, la longue liste des ouvrages de Mentelle. — Voir surtout : 1° *Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle*, par Mme la princesse Constance de Salm (Paris, Didot, 1839, in-8°); 2° un article très complet de la Biographie Rabbe.

Appendice T.

FLEURY.

La fidèle bonne à qui Madame Roland adressa, le 8 octobre 1793, une lettre d'adieux si touchants (Correspondance, lettre 547) s'appelait Marie-Marguerite Fleury [1]. Elle était née à Amiens vers 1759.

Dans ses interrogatoires devant les juges du tribunal révolutionnaire, à la fin de 1793, elle déclara être depuis treize ans au service des Roland; elle a donc dû y entrer à la fin de 1780 ou au commencement de 1781, et c'est bien d'elle que parle Roland, lorsque, le 6 février 1781 (ms. 6240, f° 84), rendant compte à sa femme de la façon dont il organise sa maison à Amiens, il dit : «... fille neuve... ».

Madame Roland arrive à Amiens à la fin de février et prend en outre une cuisinière; le 25 juillet, elle écrit : «Mes filles vont leur train... La petite *Marie* [c'est Fleury], avec son air doucet, n'a pas grand jugement et ne vaut pas toujours mieux qu'une autre...». Mais, dès sa lettre du 15 novembre suivant, elle ne la désigne plus que sous le nom de *Marguerite.* Le plus souvent encore, c'est «la bonne», ce qui signifie tout à la fois la femme de chambre de la mère et la bonne de l'enfant, la servante de confiance qui reste quand les autres passent. A certains endroits de la correspondance de 1781 et de 1782, on pourrait croire que les Roland eurent alors trois domestiques : la bonne, la cuisinière et une autre. Mais cette dernière n'est qu'une garde de couches, Marie-Jeanne, qui ne fut engagée que du 1er décembre 1781 au 20 janvier 1782. «Dans ma maison d'Amiens..., une demi-heure chaque jour me suffisait pour tout maintenir dans l'ordre et pour diriger *deux domestiques...* » (Lettre à Bosc, 18 mai 1787.)

Lorsque Madame Roland se rendit à Paris de mars à mai 1784, c'est Marguerite Fleury, «la bonne», qui l'y accompagna, Roland et l'enfant restant à Amiens aux soins de la cuisinière Louison.

Fleury suit ses maîtres en Beaujolais, à Villefranche et au Clos. Lorsque Roland, en

[1] Voir *Archives nat.,* W 294, dossier 227, cote 27, procès de Madame Roland, interrogatoire des témoins du 17 brumaire an II-7 novembre 1793 : «est comparue Marie-*Catherine* Fleury...». Mais le greffier a mal entendu ou a eu une distraction de plume. Lorsque Fleury comparaît pour son compte, vingt jours après (7 frimaire-27 novembre), l'interrogatoire (*Arch. nat.,* W 381, dossier 878) donne bien son vrai nom «Marie-*Marguerite*». Champagneux, en publiant l'interrogatoire du 7 novembre (III, 409), et Faugère, en le donnant (I, 419) d'après Champagneux, ont reproduit l'erreur du premier greffier. Cela peut surprendre chez Champagneux, auprès duquel, après la Terreur, la pauvre servante avait vécu, mais tient sans doute à ce que, dans la maison Roland-Champagneux, la bonne, depuis longtemps, n'était désignée que sous son nom de «Fleury».



juin 1785, emmène sa femme et sa fille passer un mois à Lyon, dans son petit appartement de la place de la Charité, Fleury est du voyage. (Lettre à Bosc, 19 juin 1785.)

Quand les Roland reviennent à Paris, en février 1791, pour s'installer en hôtel meublé, ils laissent leur fille en pension à Villefranche, mais emmènent Fleury (lettre à Bosc, 10 février); elle rentre avec eux en Beaujolais en septembre, mais en repart de même en décembre. C'est sans doute alors que, devenue leur seule domestique, — car la suppression de l'emploi de Roland venait d'avoir lieu, — elle se mit à la cuisine; c'est la qualité de «cuisinière» qu'elle se donne dans ses deux interrogatoires des 7 et 27 novembre 1793.

Comme on le voit, la vie de Marie-Marguerite Fleury se confond durant treize ans avec celle de ses maîtres, et il n'y aurait pas eu lieu de lui consacrer une notice spéciale si, quand le malheur s'abattit sur eux, l'humble fille ne se fût montrée vaillamment fidèle.

Elle est auprès de sa maîtresse dans cette nuit du 31 mai au 1er juin 1793, où les commissaires de la Commune viennent l'arrêter (*Mém.*, I, 20); dès le lendemain, 2 juin, elle va la voir à l'Abbaye et veut s'y enfermer avec elle (*ibid.*, 33); dès lors, elle va et vient sans cesse de l'Abbaye à la rue de La Harpe. Le 24 juin, quand on vient annoncer à Madame Roland qu'elle est libre, Fleury est précisément là : «Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet». (*Ibid.*, 206.) A Sainte-Pélagie, où Madame Roland, ressaisie de la manière qu'on sait, fut conduite le même jour, elle continue, sinon à la voir, — car la surveillance paraît avoir été plus rigoureuse qu'à l'Abbaye, — du moins à correspondre avec elle, à se charger de ses commissions, pour Bosc, pour Mentelle, pour Agathe, à veiller sur le logis où on l'avait laissée (voir ci-dessus, p. 525 et 534). C'est «à la citoyenne bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51» que la prisonnière adresse (*Mém.*, I, 317), dans les premiers jours de novembre, le cahier qui porte pour titre : «Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé», sans doute pour qu'il fût remis à Bosc ou à Mentelle.

Aussi, comme elle est payée d'affection et de reconnaissance! «Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassements et mes adieux, etc...» (Correspondance, 8 octobre 1793.) «J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère pour cette *bonne* dont la rare fidélité est le plus touchant modèle en ce genre! etc...» (*Mes dernières pensées*, *Mémoires*, II, 261; écrit au même moment). «Ma fille devra procurer un sort à sa bonne...» (*Ibid.*, 263.)

Le 7 novembre, Fleury, citée comme témoin contre sa maîtresse[1], comparut devant le juge du tribunal révolutionnaire (Dobsent) et l'accusateur public (le substitut Lescot-Fleuriot). Elle n'avoua que ce qui ne pouvait se nier, étant su de tout le monde :

«...Qu'elle est attachée à Roland et à sa femme depuis treize ans en qualité de cuisi-

[1] Le registre des dénonciations du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon avait reçu, le 1er juin, celle «d'un citoyen» invitant le Comité de salut public à faire interroger divers témoins pour établir que Roland et ses amis avaient projeté de se partager la France : «... 6° Faire interroger de même la bonne de la demoiselle Roland, s'il n'est pas vrai, à sa connaissance, que, dans la distribution des gouvernements de la République, Roland devait avoir la qualité de roi, et si cette fille ne regardait pas mademoiselle Roland comme la fille du roi». (*Archives nationales*, W 294, dossier 227, cote 24.)

nière; que, pendant que Roland était ministre de l'Intérieur, elle était attachée à sa maison comme fille d'office et qu'en cette qualité elle ne peut avoir eu aucune connaissance particulière des liaisons plus ou moins intimes que Roland et sa femme peuvent avoir eues avec plusieurs membres de la Convention; qu'elle sait seulement, pour avoir ouï dire, que les députés qui ont subi leur jugement, ainsi que ceux qui sont en fuite, venaient habituellement chez lui. Est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture faite de sa déclaration, a persisté et a signé, etc...» (*Arch. nat.*, W 294, dossier 227, cote 27; *Mémoires*, I, 419.)

Le lendemain, Madame Roland était condamnée, et exécutée dans l'après-midi. Le soir, Fleury, rentrant au logis de la rue de la Harpe, laisse éclater sa douleur dans la loge du concierge Lamarre; il y avait là des voisines, la femme Dorigny, femme d'un cordonnier demeurant dans la maison; Victoire, domestique chez le médecin Géraud[1]; un autre locataire, etc... La femme Dorigny cherchant à la consoler en lui disant «qu'elle trouverait d'autres maîtres», la pauvre fille, exaspérée, répond : «On a fait bien des injustices, mais vous verrez dans six mois!» Victoire reproduit le propos en l'aggravant; Fleury aurait dit «que sa maîtresse avait été condamnée injustement et que l'on verrait sous six mois». Elle s'était d'ailleurs retirée sans en dire davantage.

Par malheur pour Fleury, ces propos arrivèrent au citoyen Tisset.

François-Barnabé Tisset, demeurant rue de la Barillerie, n° 13, avait été un des agents de ce redoutable Comité de surveillance qui, institué le 14 août 1792 par la Commune du 10 août, porte la responsabilité de tant de méfaits. Chargé par lui, le 23, d'aller saisir les papiers, valeurs, numéraire, bijoux, etc., de Septeuil, trésorier de la liste civile de Louis XVI, il s'était fait délivrer, les 27 et 30 août, deux récépissés des paquets sous scellés qu'il avait remis au Comité. Mais, deux mois après, il dénonçait le Comité à Roland, pour avoir levé les scellés hors de sa présence :

«Le sieur Tisset a vu, vers le 24 ou 25 octobre, en présence du sieur Morisson, secrétaire de Septeuil, les objets contenus dans le carton du récépissé du 30 août, depuis la levée du scellé qui avait été faite sans lui; cette levée s'est faite malgré l'apposition du cachet des citoyens Tisset et Delahaye [particulier chez lequel on avait saisi un des dépôts de Septeuil].

«Le citoyen Tisset observe que, sans lui, ont été également levés les scellés des effets du récépissé du 27 août, quoiqu'il y eût son cachet et celui du citoyen Puteau, domestique de Septeuil.

«Le citoyen Tisset ne sait pas si ces effets ont été conservés ou non[2].»

Cette déclaration, produite par Roland à l'Assemblée avec toutes les pièces accompagnant son célèbre rapport du 29 octobre 1792, où il dénonçait les malversations du Comité de

(1) C'est chez ce médecin que Dulaure, décrété d'accusation le 3 octobre, mais fugitif, alla chercher asile pour la première nuit. (*Mém. de Dulaure*, éd. de 1862, p. 299.) Dans le dossier des *Archives*, il est désigné sous le nom de *Giroux*. Mais Dulaure l'appelle *Géraud*, et c'était bien son vrai nom (*Alm. nat. de 1793*, p. 301).

(2) *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 200-202, contenant copie certifiée des deux récépissés délivrés à Tisset les 27 et 30 août, et de la déclaration ci-dessus. Cf. Tourneux, 6218.

surveillance, était singulièrement compromettante pour les terroristes. Tisset comprit sans doute, un an après, qu'il avait à se la faire pardonner[1].

Il était alors «employé au Comité de surveillance du département de Paris». Dès le 10 novembre 1793, deux jours après le cri de douleur échappé à la pauvre Fleury, il adressa à Fouquier-Tinville une longue dénonciation contre les serviteurs de Roland, le domestique Louis Lecocq [au service de Roland depuis août 1792] et la cuisinière Fleury, pour avoir tenu «les propos les plus anti-civiques»; il indiqua les témoins à citer.

Le 12 novembre, ces témoins sont interrogés par un des juges du tribunal révolutionnaire, Subleyras.

Le 15, Tisset écrit «au citoyen Fouquet de Thainville», pour lui demander si les témoins qu'il avait désignés «ont satisfait à la vérité».

Le 19, un mandat d'arrêt est décerné contre Lecocq et Fleury. La pauvre fille, obligée de gagner sa vie et n'ayant pas à s'occuper pour le moment d'Eudora Roland, que Bosc et Creuzé-Latouche avaient placée en lieu sûr, était entrée depuis cinq ou six jours au service de Jean Lacoste, juge de paix de la section de la Montagne [Butte-des-Moulins], rue des Moulins, n° 32.

Le 27, elle est interrogée par le juge Charles Harny. Ses réponses attestent autant de fermeté que de prudence; elle s'efface le plus qu'elle peut, mais en ayant grand soin de ne charger personne :

«... A elle demandé où elle logeait pendant la détention de la femme Roland et l'évasion de son mari,

«A répondu qu'elle est toujours restée dans leur maison.

«A elle demandé si elle n'a pas vu, depuis leur évasion et arrestation, prendre et emporter des papiers et autres choses,

«A répondu que non.

«A elle demandé s'il est à sa connaissance qu'il soit arrivé des paquets à l'adresse de Roland, ministre, depuis que ce dernier n'était plus en place ou était évadé,

«A répondu que non.

«A elle demandé si elle a connaissance qu'il soit venu plusieurs personnes à la maison demander ses maîtres depuis leur absence,

«A répondu que non; que d'ailleurs, n'ayant plus rien à faire, elle ne restait pas toujours dans cette maison, et que d'ailleurs elle n'était gardienne de rien.

[1] Le 15 octobre 1793, il comparut comme témoin à charge dans le procès de Marie-Antoinette. (*Moniteur* du 21 octobre; *Nouvelles politiques* du 24; *Révolutions de Paris*, n° 218, etc. Cf. Wallon, *Trib. rév.*, t. I, p. 334, et Campardon, t. I, p. 133.) M. Campardon fait remarquer que, bien qu'il soit qualifié aux débats de «marchand», il était en réalité un espion de police; ajoutons un libelliste. Il avait commencé ce métier en 1790, contre Lafayette (Tuetey, t. I, p. 155). En 1793, il entreprit une odieuse publication périodique : «Compte rendu aux sans-culottes de la République française, par très haute, très puissante et très expéditive Dame Guillotine, etc.» (voir le titre complet dans le livre de M. Campardon). Elle n'eut, d'ailleurs, que deux numéros. On trouvera, dans la *France littéraire*, de Quérard, la liste des autres libelles de Tisset. Il mourut en 1814, à 55 ans.

«A elle demandé s'il était à sa connaissance que Lecocq ait déchiré une affiche et quelle était cette affiche [celle de la Constitution de 1793, d'après l'accusation],

«A répondu qu'elle ne l'a point vu, mais qu'elle l'a su, que cette affiche était de Gorsas et que Lecocq l'avait déchirée par un mouvement d'indignation contre cet homme, mort alors sous le glaive de la loi [7 octobre].

«A elle demandé si, vers l'époque du 31 mai, la femme Roland ne l'a pas chargée de porter quelques paquets ou papiers quelque part, et où?

«A répondu que non, qu'elle n'avait jamais été chargée que de sa cuisine et n'était nullement dans la confidence de sa maîtresse.

«A elle demandé si elle n'a pas dit, le jour de la mort de la femme Roland, «qu'elle avait «été condamnée injustement, mais que l'on verrait»,

«A répondu qu'ayant demeuré treize ans chez la femme Roland, il était naturel qu'elle fût affligée de sa mort; qu'elle a pu dire en pleurant, en présence des citoyennes Lamarre et Dorigny, demeurantes dans la maison, que si on avait fait périr la femme Roland justement ou injustement, elle, répondante, devait être payée justement; qu'il lui était dû, comme elle l'a ci-devant déclaré, «mille livres, dont elle a billet», et qu'elle a craint de perdre le fruit de treize ans de travail, d'économie et de bonne conduite; que, dans cette position, elle avait peu la tête à elle et ne peut guère répondre de ce qu'elle a dit alors.»

M. Wallon (*Trib. rév.*, IV, 76) trouve que c'est là une «piteuse raison». S'il eût cité tout l'interrogatoire, il eût rendu plus de justice à la pauvre créature qui, dans sa détresse, ne laisse pas échapper un mot qui désavoue ses maîtres ou compromette leurs amis. Nous admettons d'ailleurs avec lui, — et un témoignage de Champagneux, qu'on lira plus loin, confirme cette manière de voir, — que l'attitude volontairement effacée de la servante picarde ait contribué à la sauver.

Le juge lui donna pour défenseur d'office le citoyen Guyot. C'était déjà lui qui, le 8 novembre, avait été «nommé d'office, par le tribunal, *conseil et défenseur officieux*» de Madame Roland[1], — après avoir été aussi celui de Charlotte Corday.

Lecocq, interrogé le même jour par le juge Harny, prit également Guyot pour défenseur.

Le 3 décembre, Fleury écrit de la Conciergerie pour demander qu'on hâte son procès :

Citoyen magistrat,

La citoyenne Marie-Marguerite Fleury, ci-devant cuisinière de l'ex-ministre Roland, native d'Amiens en Picardie, ayant été interrogée le 7 frimaire, vieux style 28 [27] novembre dernier,

A l'honneur de vous représenter que ses intérêts souffrent beaucoup de sa détention, ayant à se faire payer d'une partie de ses gages et d'argent déboursé sur la succession Roland, et, de plus, procéder aux moyens d'obtenir ses hardes et linges qui sont sous les scellés apposés sur les effets dudit Roland à plus de cent lieues d'ici [au Clos].

[1] Au dossier de Madame Roland, il y a «Guillot»; à celui de Fleury, «Guyot». Nous croyons bien qu'il s'agit du même «homme de loi», et nous nous demandons si ce ne serait pas Guyot-Desherbiers, avocat à Paris depuis 1789, qui fut oncle d'Alfred de Musset.

En conséquence, elle vous prie de lui faire la grâce d'accélérer son jugement. Sa reconnaissance égalera son respect.

Salut et fraternité, La citoyenne FLEURY.

A la Conciergerie, l'an IIe, etc.

Son impatience ne fut pas satisfaite; elle attendit six mois. L'acte d'accusation qui l'envoie devant le tribunal révolutionnaire, avec Lecocq et trois autres prévenus dont l'affaire n'avait aucune connexité avec la leur, est du 6 prairial an II (25 mai 1794). L'acte rappelle les propos incriminés et ajoute, comme *attendu*, «qu'elle était très attachée à la femme de ce traître [Roland]».

C'est le 19 prairial-7 juin 1794, trois jours avant la terrible loi de Robespierre, que Lecocq et Fleury, avec cinq autres inculpés, comparurent devant le Tribunal. Dobsent présidait, assisté de Bravet et de Foucault. Parmi les témoins, l'ignoble Tisset et la femme Dorigny déposèrent sur les deux domestiques de Roland. Lecocq fut condamné à mort, Fleury acquittée.

Champagneux (t. I, *Disc. prélim.*, p. LXXVII) dit à ce sujet, dans son style à effet: «Fleury ne put réussir à se faire condamner; la douleur de la perte de sa maîtresse avait tellement affaissé ses sens, qu'*on la crut en démence* lorsqu'elle passa devant le Tribunal révolutionnaire; elle fut acquittée et *renvoyée comme folle*...».

La remarque de Champagneux, acceptable pour l'interrogatoire du 27 novembre 1793, ne l'est guère pour l'audience du 7 juin 1794. En six mois, Fleury avait eu le temps de se ressaisir. Ce qui nous paraît plus vraisemblable, c'est que quelqu'un (le juge de paix Lacoste? le défenseur Guyot?) dut s'intéresser à elle. Sa lettre du 3 décembre, à l'accusateur public, n'est pas du style d'une servante. Ce qui nous le fait croire encore, c'est que nous trouvons Fleury au nombre des prévenus acquittés auxquels des indemnités furent accordées par décrets de la Convention : «A la citoyenne Marie-Marguerite Fleury, de Paris (*sic*), une indemnité de huit cents livres pour huit mois de détention[1]». Elle put, du moins, en sortant de prison, se dire qu'elle n'avait acheté son salut par aucune défaillance.

Que devint-elle dans les derniers mois de 1794? Ses maîtres étaient morts, leurs amis proscrits et dispersés; mais il restait Eudora Roland; la fidèle bonne et l'enfant qu'elle avait élevée se rejoignirent bientôt. Bosc s'occupait à ce moment-là de se faire conférer la tutelle légale d'Eudora, pour la remettre ensuite en possession de son héritage. Une lettre à lui adressée par la jeune fille, le 9 janvier 1795[2], montre les deux femmes déjà réunies : «Dans sa détresse, dit l'analyse du catalogue, elle lui demande des conseils et s'inquiète surtout pour sa servante qui n'a rien et qui a été pleine de dévouement».

A partir du printemps de 1795, Eudora Roland est pleinement sous la tutelle de Bosc, et Fleury reste auprès d'elle; elle les accompagne en Beaujolais, à Villefranche et au Clos,

[1] *Catalogue Charavay de 1862*, p. 193 : «Huit décrets de la Convention, allant du 2 prairial an II (21 mai 1794) au 24 messidor an II (12 juillet 1794), accordant des indemnités à des citoyens pauvres, etc.».

[2] N° 395 du Catalogue de la collection E. Michelot, vendue les 7 et 8 mai 1880; Eug. Charavay, expert. La lettre est datée du «20 nivôse 1795», lisez 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

où l'orpheline va se faire remettre en possession de ses héritages (juillet-octobre 1795). Puis lorsque Bosc, à la fin de novembre, envoie sa pupille à Rouen, Fleury la suit également. On voit, par la correspondance échangée entre Champagneux et Bosc, en juillet 1796, que la servante fidèle avait pris sur la jeune fille un empire qui ne leur plaisait guère. Champagneux, prenant possession de la tutelle, écrit à Bosc, déjà sur la route de l'exil (lettre du 27 juillet, coll. Beljame) : «Eudora m'ayant écrit il y a quelques jours, mon bon ami, qu'elle se proposait d'aller faire les vendanges à Theizé [c'est-à-dire au Clos] avec sa bonne et la citoyenne Malortie, je lui répondis que je n'approuvais pas ce voyage, à cause de la dépense. Quant à la bonne, je marquai qu'il conviendrait qu'elle se rendît sur-le-champ au Clos, que ses soins y seraient très utiles». Bosc, de son côté, répond à Champagneux, de Bordeaux (9 août), en parlant d'un des prétendants qui lui disputent le cœur de sa pupille[1] : «C'était probablement le protégé de la bonne, qui va vous haïr pour votre refus»... Et un peu plus loin : «Dites-moi donc si la bonne a consenti à aller au Clos?»...

On voit que les deux tuteurs comptaient plus sur la fidélité et la probité de Fleury, puisqu'ils voulaient l'envoyer surveiller le domaine du Clos, que sur la sûreté de ses conseils à sa jeune maîtresse.

En décembre 1796, Eudora Roland épousait un des fils de Champagneux et allait s'établir au Clos, où Fleury continua à vivre auprès d'elle : «Aujourd'hui, écrivait Champagneux en juillet 1799 (*Disc. prél.*, p. LXXVIII), elle est auprès de la fille de la citoyenne Roland. Le temps n'a apaisé la douleur ni de l'une ni de l'autre...».

M. Faugère dit aussi (*Mém.* II, 263, note 2) : «La bonne Fleury a passé le reste de sa vie entourée d'égards et de soins, et elle est morte au Clos, où des étrangers, émus par le souvenir que Madame Roland lui a consacré, sont venus plus d'une fois la visiter».

Cela n'est pas tout à fait exact, nous dit une petite-fille d'Eudora Roland. Marie-Marguerite Fleury a, en effet, à partir de 1796, passé au Clos presque tout le reste de sa vie, honorée par ses maîtres, respectée et un peu redoutée des enfants à cause de son humeur, que l'âge n'adoucissait pas, et c'est alors que M. Faugère a dû l'y voir. Mais vers la fin, quand elle fut devenue trop peu maniable, on la décida, non sans quelque peine, à se laisser placer comme pensionnaire dans un couvent, séjour qu'elle goûta peu (comme une fille du XVIIIe siècle), mais auquel elle finit par se faire. Elle y mourut, fort âgée, à une date que nous ne pouvons préciser.

[1] Ms. 6241, fol. 309-310.

Appendice U.

AGATHE.

Ce n'est guère que par Madame Roland elle-même que nous connaissons cette humble amie, «dont le constant attachement, dit-elle (*Mém.*, II, 50), a fait ma consolation dans plus d'une circonstance», et dont elle dit encore : «Son caractère et son affection m'ont inspiré pour elle l'attachement le plus vrai; je me suis honorée de le lui témoigner sans cesse».

«Angélique Boufflers, née sans fortune, s'était engagée par des vœux dès l'âge de dix-sept ans... » (*Ibid.*). Comme nous voyons un peu plus loin (p. 52) qu'elle avait vingt-quatre ans lorsque Marie Phlipon la connut au couvent en 1765, il en résulte qu'elle était née vers 1741 et avait fait ses vœux de religieuse vers 1758. Elle avait donc treize ans de plus que son élève. C'est au couvent des «religieuses de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin, rue Neuve Saint-Étienne-du-Mont», qu'Angélique Boufflers avait fait profession, sous le nom de sœur Sainte-Agathe.

Elle était pauvre: «Le défaut de dot avait assigné sa place parmi les sœurs converses [1]». Elle n'avait pas non plus «reçu de grands secours de l'éducation», et le billet d'elle à Madame Roland que nous avons donné en note à la lettre du 8 avril 1784 est d'une étrange orthographe. Mais «la sensibilité de son cœur et la vivacité de son esprit» lui avaient acquis, dans la communauté, une considération particulière.

Pendant l'année que Marie Phlipon passa au couvent (1765-1766), sœur Sainte-Agathe s'attacha à elle avec une affection passionnée et jalouse : «la nature l'avait pétrie de soufre et de salpêtre... ». Elles continuèrent à se voir, à correspondre, à s'aimer, d'une amitié orageuse, traversée par des querelles, des brouilles (*Lettres Cannet*, 26 novembre 1771), mais qui, dès que l'une avait besoin de l'autre, se retrouvait active et fidèle. Quand sa jeune amie tombe gravement malade en 1773, Agathe, ne pouvant sortir pour la soigner, lui envoie une de ses cousines, jeune veuve, «mère aimable de quatre enfants». (*Mém.*, II, 126;

[1] En 1772, elle est «à la roberie» (Lettres Cannet, 11 juin). — Une lettre inédite de Marie Phlipon, que le possesseur, M. Cesbron, a bien voulu nous communiquer, fournit une indication curieuse. Marie Phlipon, sortie du couvent vers le mois de mai 1766, écrit, le 15 avril 1767, à Sophie Cannet, qui était encore pensionnaire dans l'établissement, et lui dit (nous rectifions l'orthographe de l'écolière): «Je comptais ne t'écrire qu'après Pâques, voulant te laisser passer tranquillement le temps consacré à la pénitence... La même raison m'a engagé à ne point écrire à *ma bonne*, à qui je suis bien obligée de son ressouvenir. Je te prie de l'assurer de tout ce que ton cœur te pourra suggérer de plus tendre et de plus sincère... ».

Ainsi la converse était, auprès des pensionnaires, sur le pied d'une «bonne», et l'humilité même de cette situation pouvait contribuer, quand l'attachement se produisait entre elle et les enfants confiés à ses soins, à le rendre plus intime.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lettres Cannet, 12 mars.) Les deux sœurs Cannet sont jalouses d'Agathe, et Marie se croit obligée de s'excuser avec elles d'avoir donné son portrait à l'humble religieuse, en se plaignant presque de «l'acharnement» de cette amitié. (*Lettres Cannet*, 28 novembre 1774, 9 et 22 janvier 1775.)

Dès que la fille du graveur peut s'échapper un moment du logis, c'est pour aller voir Agathe au couvent. «Mon Agathe m'écrivait de temps en temps de ces lettres tendres dont l'accent, tout particulier à ces colombes gémissantes qui ne pouvaient se permettre que l'amitié, était encore avivé chez elle par son âme ardente; les petits coffres, les jolies pelotes et les bonbons les accompagnaient toutes les fois qu'il lui était possible de les y joindre; j'allais la voir de temps en temps...» (*Mém.*, II, 79-80.) C'est auprès d'Agathe qu'elle était la veille de la mort de sa mère. (Juin 1775. *Ibid.*, 167-169.) Puis la religieuse entreprend de la marier. (*Lettres Cannet*, 24 janvier, 5 février 1776.) Mais le moment n'était pas propice : La Blancherie occupait alors la place et Roland venait d'entrer en scène.

Au jour de la grande crise, au moment où, ne pouvant plus rester chez son père et voulant d'ailleurs amener Roland à se prononcer, Marie Phlipon cherche un asile honorable, c'est auprès d'Agathe, à la congrégation, qu'elle se réfugie; la pieuse fille est sa confidente; Roland ne l'ignore pas [1]. Tous les soirs, les deux amies se rejoignent : «Plusieurs journées s'écoulent sans que je parle à d'autres qu'à mon amie, qui me donne chaque soir une demi-heure» [2]. «Tous les soirs, avant de me coucher, j'ai, pendant un quart d'heure, Sainte-Agathe, toujours tendre et toujours active [3].» «Tous les soirs, la sensible Agathe venait passer une demi-heure près de moi; les douces larmes de l'amitié accompagnaient les effusions de son cœur [4].» La religieuse en vient à se charger des lettres de Roland pour son amie : «J'étais au jardin lorsque mon Agathe, munie de ta lettre, me cherchait de tous les côtés pour me la remettre» [5]. Et l'amoureux quadragénaire, si jaloux qu'il soit de son secret, se résigne à le voir confié à une alliée si sûre : «As-tu reparlé de moi à ton Agathe? sois vraie; je ne t'en saurai pas mauvais gré, puisque tu la juges digne de toi» [6].

De tels souvenirs ne s'effacent pas. Agathe a bien été pour Marie Phlipon, comme elle l'écrit à Lanthenas le 20 juillet 1790, «l'amie de mon jeune âge, de mes années heureuses et de mon temps d'épreuve».

Mariée, mère de famille, Madame Roland reste fidèle à la recluse. Roland se rend-il d'Amiens à Paris, elle le charge d'aller voir Agathe, de lui porter de petits cadeaux (voir *Correspondance*, passim); lorsqu'elle y vient elle-même en mars-mai 1784, elle la revoit avec le même empressement; elle ne l'oublie pas non plus lorsqu'elle traverse Paris en septembre 1784 pour se rendre en Beaujolais, et il est probable qu'elle la trouve malade, car dès son arrivée au Clos, le 3 octobre 1784 (lettre 163), elle charge Lanthenas d'aller prendre de ses nouvelles, et, le 15 décembre suivant (lettre 170), elle remercie Bosc du soin qu'il a pris de lui donner «de sûres nouvelles d'Agathe».

(1) *Rec. Join-Lambert*, 16 novembre 1779 : «Entre plusieurs amies, tu en as une fidèle, constante et sûre, et tu es malheureuse?»

(2) *Ibid.*, 4 décembre.

(3) A Sophie Cannet, 2 décembre.

(4) *Mém.*, II, 242.

(5) *Rec. Join-Lambert*, CIX.

(6) *Ibid.*, 16 janvier 1780.

La santé de la pauvre nonne déclinait, et le moral s'en ressentait; déjà, le 28 octobre 1778, Marie Phlipon écrivait à Sophie Cannet : «... C'est une fille sacrifiée; sa santé se délabre tous les jours davantage, les disgrâces l'assiègent, et le dégoût de la vie s'insinue dans son cœur...». Les approches de la Révolution ne firent qu'augmenter l'ébranlement de son esprit, surtout après le décret du 13 février 1790, qui supprimait les ordres monastiques, en autorisant seulement les religieuses à rester dans les couvents dont on leur ouvrait les portes. Agathe resta, mais plus troublée que jamais. Dans une lettre à Lanthenas, du 20 juillet 1790, déjà citée, Madame Roland, après l'avoir chargé d'aller voir Agathe à la congrégation, ajoute : «Sa dernière lettre avait de tels caractères de démence, que je l'ai pleurée comme perdue et que je n'ai plus su quel ton prendre pour lui écrire. Mais ce pourrait être un accès passager.»

Cependant, la liquidation des biens de la petite communauté se poursuivait conformément à la loi, et une lettre du ministre des Contributions publiques, des 28-31 août 1791, promettait une pension de 300 livres à chacune de ses religieuses et de 150 livres seulement aux sœurs converses, ce qui était le cas de la pauvre Agathe. (Tuetey, III, 4719-4728.)

Mais, après le décret du 17 août 1792, qui ordonnait l'évacuation des couvents à partir du 1er octobre, la malheureuse fille dut quitter la maison qui depuis plus de trente ans abritait sa vie. Elle se logea dans le quartier, sur cette pente alors couverte de jardins, de couvents, d'humbles logis, qui s'incline du Panthéon vers le Jardin des Plantes et vers cette maison de Sainte-Pélagie où son ancienne élève allait être bientôt conduite. Madame Roland n'avait pas cessé, dans ces années 1791 et 1792, au milieu des orages de sa propre vie, de s'occuper d'elle : «Dans les dernières années de l'existence des couvents, ce n'était plus qu'elle seule que j'allais voir dans le sien...». (*Mém.*, II, 53.)

Aux jours de la prison et des angoisses, ce fut le tour d'Agathe de s'inquiéter et de le faire savoir à «sa fille» : «Sortie de cet asile lorsque l'âge et les infirmités le lui rendaient nécessaire, réduite à la médiocre pension qui lui est assignée, elle végète non loin des lieux de notre ancienne demeure et de ceux où je suis prisonnière, et, dans les disgrâces d'une situation mal aisée, elle ne gémit que de la détention de sa *fille*, car c'est ainsi qu'elle m'appelle toujours...». (*Ibid.*, écrit en août 1793, à Sainte-Pélagie.) Agathe, — redevenue Angélique Boufflers, — sert même d'intermédiaire pour la correspondance avec Buzot fugitif (lettre 542). «Ma pauvre Agathe! Elle est sortie de son cloître sans cesser d'être une colombe gémissante; elle pleure sur sa *fille*; c'est ainsi qu'elle m'appelle...» (*Mém.*, II, 235; écrit aux premiers jours d'octobre 1793.) Et dans la lettre du 8 octobre, à la fidèle Fleury : «Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement». M. Jal (*Dict. critique*, art. Roland) a retrouvé la date de la mort de l'humble converse, 14 avril 1797.

Appendice V.

LES PORTRAITS.

Cet Appendice n'est pas une Iconographie des Roland. Un travail de ce genre comporterait un appareil de gravures, dessins, etc. que n'admet pas la présente publication. Nous voulons seulement réunir quelques données historiques sur ceux de ces portraits dont l'authenticité est certaine, en en mentionnant quelques autres qui ne sont pas indignes de tout examen.

Disons d'abord que les portraits (vrais ou faux) sont très nombreux. Nous en avons compté, tant au Cabinet des estampes qu'à la Bibliothèque de Lyon (fonds Coste) plus de 60 pour Madame Roland, et plus de 40 pour son mari. Mais la plupart des pièces du fonds Coste sont les mêmes que celles des Estampes. En outre, dans chacune de ces collections, plusieurs gravures ne diffèrent entre elles que par les légendes et semblent être des tirages d'une même planche à des époques diverses. Enfin presque toutes sont postérieures à la mort et, par conséquent, ont été faites ou de souvenir ou de fantaisie. Dans ce dernier cas, nous n'avons même pas à nous en occuper.

§ 1er. Portraits de Roland.

Si nous écartons tous les portraits qui semblent avoir été faits d'imagination, au XIXe siècle, par des dessinateurs inventifs pour le compte des éditeurs d'ouvrages sur la Révolution, — si nous écartons également celui de Le Vachez, accompagné d'une vignette fantaisiste de Duplessis-Bertaux, — et si enfin nous rejetons celui de Gabriel, plus fantaisiste encore[1], — il ne reste vraiment que quatre ou cinq portraits, signés de Pasquier (le compatriote et l'ami de Roland), de Bonneville (gravé par Aug. Saint-Aubin), de Colibert, datant tous de 1792, c'est-à-dire de l'année des deux ministères et de la popularité de Roland, ce qui leur donne un caractère indiscutable d'authenticité, d'autant plus qu'ils ont entre eux un grand caractère de ressemblance[2].

[1] Il est au Musée Carnavalet, et a été reproduit par M. Armand Dayot, dans le 14e fascicule, p. 224, de sa publication «La Révolution française».

Nous ne nous occupons pas non plus ici d'un portrait de Roland, *en 1779*, qu'a reproduit M. Join-Lambert (*Introduction*, p. XXV), et sur lequel nous avons déjà fait quelques réserves dans la *Revue critique* du 25 mai 1896. Sa date le met en dehors de notre examen.

[2] Ajoutons-y un buste en terre cuite que possède Mme C. Marillier.

§ 2. Portraits de Madame Roland.

Il y a d'abord, dans l'ordre chronologique, le portrait de Marie Phlipon du Musée Carnavalet, reproduit en tête de l'ouvrage de M. Join-Lambert. Il daterait de 1773 et aurait été gravé par Phlipon. Nous nous bornons à le mentionner, car il ne peut servir ici de point de comparaison avec les autres portraits de 1792 et 1793.

Il importe, en effet, de remarquer tout d'abord que nous ne voyons guère de place, pour des portraits de Madame Roland, entre l'année où elle a quitté Paris (1781) et celle de son retour en 1791. Dans cet intervalle, elle a habité Amiens, puis le Beaujolais, en dehors du monde des artistes, dans une de ces situations modestes, relativement peu aisées, où l'on ne songe guère à se faire peindre. Une toile remarquable, que possède M. Nouvion, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes, qu'il attribue à Prud'hon et où il croit reconnaître les traits de Madame Roland, devrait donc, si ces deux hypothèses étaient admises, être datée au plus tôt de 1791. On sait, en effet, que Madame Roland, revenue à Paris cette année-là, du 20 février au 3 septembre, habita la rue Guénégaud, et qu'elle allait souvent avec son mari, Bosc, Lanthenas, etc., au Club des Jacobins, où ses amis d'alors, Pétion, Buzot, Robespierre se faisaient applaudir. Or, il se trouve que Prud'hon, qui d'ailleurs était en Italie de 1784 à 1789, demeura précisément, à son retour, dans la rue Guénégaud [1], et qu'il allait assidûment, lui aussi, écouter Robespierre aux Jacobins. Ces circonstances permettent de croire qu'il aurait pu connaître les Roland. Mais nous ne pouvons que les signaler, sans pousser plus loin un examen qui supposerait admises deux hypothèses préalables [2].

Lorsque Roland devint ministre en mars 1792 et que sa femme organisa les célèbres réceptions du ministère de l'Intérieur, si agréablement décrites par Étienne Dumont [3] et par Lemontey [4], les peintres durent s'offrir en foule.

Faut-il compter Heinsius parmi eux? Le portrait si connu qui est au Musée de Versailles et qui porte la signature *Heinsius pinxit, 1792*, représente-t-il réellement Madame Roland? La famille le tient pour apocryphe. Mme Faugère, veuve de l'érudit (petit-neveu de Bosc) qui a rassemblé tant de précieux documents sur les Roland, nous a déclaré également, en 1896, deux ans avant sa mort, que ce portrait était une fausse attribution, et elle s'appuyait pour cela sur une lettre adressée à son mari par M. Eudore Soulié, le savant conservateur du Musée de Versailles. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé cette lettre dans les papiers légués par Mme Faugère, en 1898, à la Bibliothèque nationale. Ajoutons que, dans aucun des catalogues du Musée de Versailles, tant ceux de M. Eudore Soulié que ceux de MM. de Nolhac et Pératé, ses successeurs, aucun doute n'apparaît sur l'authenticité de l'œuvre. Nous ne pouvons donc que consigner ici l'opinion, si autorisée en l'espèce, et de Mme Faugère et des descendants de Madame Roland. En tout cas, il semble bien que le pinceau

(1) *Pierre-Paul Prud'hon*, par Charles Clément, p. 64 et 219 de la 3e édition (1866). Il est vrai que Prud'hon, en *septembre* 1791, avait déjà quitté la rue Guénégaud pour la rue Cadet (*Ibid*, p. 209).

(2) Notons que Mme Taillet, qui a examiné ce portrait, estime qu'il paraît bien représenter son arrière-grand'mère.

(3) *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 394, etc... et par Mme Marie Roger, dans la *Notice* de son édition des *Mémoires* (1823).

(4) Cité par M. Dauban, *Étude*, p. CXXXIV.

du peintre aurait été singulièrement infidèle. Rien ne ressemble moins aux portraits, plus exacts à des degrés divers, dont nous allons parler.

§ 3.

Ce sont d'abord les portraits de Pasquier, de Bonneville et de Fouquet.

Pour établir que celui de Pasquier date de 1792, nous prions le lecteur de nous suivre dans quelques déductions :

Il y a, au Cabinet des estampes, deux portraits de Roland, gravés par Pasquier. Au bas du premier est un quatrain à la louange du citoyen; dans le second, un vers a été ajouté au quatrain : «Et, grand comme Caton, disposa de sa vie». Ce second tirage est donc postérieur à la mort de Roland. Mais, de cela même, on peut conclure que le premier est antérieur et date, non de 1793, moment où il eût été trop périlleux de représenter et de célébrer Roland, mais de 1792, alors qu'il était ministre et populaire. Nous avons d'ailleurs aux Estampes un portrait de Servan, par Pasquier, avec cette légende : «Pasquier pinx. et sculps. — Joseph Servan, maréchal de camp des armées de France, ministre de la guerre le 10 août 1792. Ingenio et virtute Salus populi», et cette gravure de Servan est identique, par les dimensions, par le procédé de travail, aux deux gravures de Roland. Toutes ont donc été faites en un même temps, à une heure où le public devait rechercher les portraits des ministres patriotes.

Or, les deux gravures de Pasquier, du Cabinet des estampes, qui représentent Madame Roland, sont absolument du même travail que ces portraits de Roland et de Servan, et par conséquent doivent avoir été faites à la même heure, c'est-à-dire en 1792. Il est vrai que le quatrain qui les accompagne[1] indique l'époque de la réaction thermidorienne. Mais ce quatrain aura été ajouté à un second tirage, comme pour Roland.

On peut en dire autant des deux gravures de Bonneville. Dans les états que nous connaissons, il semble bien qu'elles datent aussi de 1795. Mais on peut bien présumer que Bonneville, qui avait fait le portrait de Roland en 1792[2], avait fait aussi, dès la même époque, celui de la femme du ministre.

Enfin le portrait médaillon, «dessiné par Fouquet, gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace, cloître Saint-Honoré, à Paris», doit être également de 1792. L'exemplaire qui existe au fonds Coste (n° 14895) et qui porte en légende (avec deux erreurs) «Madame Roland de La Platière, née Marie-*Josèphe* Phlipon, immolée par les factieux le *18* novembre 1793» est nécessairement d'un tirage postérieur. Mais l'exemplaire que nous avons vu au château de Rosière ne porte pas d'autre légende que les indications du dessinateur et du graveur, et nous savons que le physionotrace était déjà en vogue en 1792. Nous savons aussi que Madame Roland y eut recours (lettre 503, à Lavater, du 18 novembre 1792).

(1) J'étais républicaine et j'ai vécu sans crime.
Ô mes concitoyens, ne plaignez pas mon sort!
J'étonnai les tyrans dont je fus la victime.
La femme de Caton devait braver la mort.

(2) Il avait paru, gravé par Aug. Saint-Aubin, dans la *Chronique du mois* d'octobre 1792.

Ces figuration sont donc authentiques. Sont-elles ressemblantes? On en peut douter, car Madame Roland écrivait, aux premiers jours de septembre 1793 : «Mon portrait a été dessiné plusieurs fois, peint et gravé; aucune de ces imitations ne donne l'idée de ma personne». Et elle ajoutait en note : «Le camée de Langlois est la moins mauvaise». Qu'était donc ce *camée* de Langlois?

§ 4. Le Médaillon des Archives.

Nous croyons avoir suffisamment établi, dans notre étude sur «le portrait de Madame Roland aux Archives nationales» (*Révolution française* du 14 février 1901), que ce *camée* de Langlois n'est autre que la miniature conservée aux Archives [1]. Nous nous bornerons donc à résumer ici nos conclusions :

Jérôme Langlois, peintre miniaturiste, élève de Vien, s'était fait une spécialité de faire des portraits en «miniatures et en camées», ce terme paraissant désigner alors des médaillons peints par un procédé particulier. Vers la fin de 1792, il avait entrepris une collection de portraits de ce genre. En janvier 1793, il expédiait en quelques séances celui de Dumouriez. C'est en décembre 1792 qu'il dut faire celui de Madame Roland, en plusieurs exemplaires, ce que permettait le procédé dont il faisait usage.

C'est ce portrait que Madame Roland envoyait à Servan, le 25 décembre 1792 (lettre 506), en lui disant : «Je suis bien aise de vous dire qu'après mon mari, ma fille, et *une autre personne*, vous êtes le seul à qui je le fasse connaître».

Cette *autre personne* était certainement Buzot, qui avait, de son côté, donné à Madame Roland son portrait, peint aussi probablement par Langlois [2]. Buzot emporta, dans sa proscription, le médaillon de son amie. M. Vatel a raconté, et nous avons résumé d'après lui, les singulières vicissitudes à la suite desquelles ce médaillon, saisi à Saint-Émilion avec les papiers de Buzot en juin 1794, fut expédié au Comité de salut public et, par suite, se trouve maintenant aux Archives nationales.

L'authenticité de ce portrait nous paraît donc incontestable, et il a pour nous cet intérêt particulier d'être, de l'aveu de Madame Roland, la moins infidèle de ses images [3].

§ 4. Portraits postérieurs.

Bosc, dans l'Avertissement de la 1re partie de son édition de 1795, annonçait «un portrait de la citoyenne Roland, gravé par l'estimable Pasquier», qui devait paraître avec la 4e partie. Puis, dans l'Avertissement de cette 4e partie, il s'excusait, sur un accident arrivé à la planche, d'être obligé de retarder la livraison de la gravure. Nous ne trouvons pas d'indice que cette livraison ait été faite. En tout cas, la gravure annoncée de Pasquier ne dut être autre que celle dont nous avons parlé plus haut.

(1) Vitrine 125, *Catalogue sommaire du Musée des Arch. nat.*, par Jules Guiffrey, p. 95.

(2) Les deux portraits sont identiques de forme, de dimension, de facture.

(3) Il est vrai que c'est celle qui, vu les circonstances où elle avait été faite et les souvenirs qu'elle lui rappelait, devait lui plaire davantage.

Champagneux, dans son édition de 1800, donna un portrait
S. C. Gaucher inc., — an VIII), en rappelant que la mobilité du
avait toujours rendu difficile la tâche des peintres : «quatre art
La gravure qui accompagne cette édition est un cinquième effort
reux. La ressemblance y est, mais une infinité de choses de détai
On y trouve sa physionomie, lorsqu'elle était dans une situati
cette physionomie se modifiait en autant de manières que son
différentes, toutes ces physionomies nous manquent... ».

Le témoignage est important. Champagneux avait vécu dans
donc bon juge, et le portrait qui accompagne son édition doit
ressemblants.

Plus tard, en 1827[2], un autre éditeur, Barrière, annonçait e
trait : «Nous devons au crayon de Mademoiselle Godefroid quelq
aidé la gravure à tracer l'image de Madame Roland. Ce portrai
original de la plus parfaite ressemblance, sera publié avec un fac-
que Madame Roland avait dessinée dans sa prison... » (t. II, p.

Mademoiselle Godefroid, fille de la maîtresse de pension qui
land à la fin d'octobre 1793, était une artiste distinguée[3]. Mai
mère de sa compagne de jeunesse. Aussi ne put-elle travailler, B
d'après «un dessin original de la plus parfaite ressemblance». Q
que Barrière tenait de Bosc les renseignements divers dont il a e
amené à présumer que c'est Bosc qui lui aura fourni ou *promis*
allons voir, un peu plus loin, ce que ce pouvait être.

Nous croyons d'ailleurs que ce portrait *promis* par l'éditeur n'
l'avons trouvé ni dans l'édition de 1827, ni ailleurs.

§ 5. Le portrait du château de Ro

Il existe, au château de Rosière, chez Madame Taillet, un p
nal, — et une copie du même, portant la mention «copié par É

Le portrait de Rosière semble donc bien être le «dessin origin
semblance» dont Barrière, renseigné par Bosc, parlait *en 1827*,
froid devait reproduire.

(1) Nous avons là le nombre des portraits faits du vivant de Madame Roland.

(2) Dans sa 3e édition des *Mémoires*. Il avait donné la première en 1820.

(3) Voir sur elle une note de la lettre 556. Ajoutons que, particulièrement liée avec Madame Champagneux, elle a exposé, aux salons de 1831 à 1847, au moins huit portraits des personnes de sa famille. Elle avait donc, si l'on peut s'exprimer ai élément précieux.

(4) C'est la fille *Éliza*, mariée dep dière, fils du Giro

Madame Marill même portrait, av pié sur l'original, Guérin, en 1822.



Il n'est d'ailleurs pas douteux qu'il ne soit ressemblant. La fille, la petite-fille et les arrière-petites-filles de Madame Roland l'ont toujours considéré comme tel.

De quelle époque date-t-il? A-t-il été fait du vivant de Madame Roland ou a-t-il été fait, après sa mort, de souvenir?

D'après Madame Marillier, il aurait été fait en prison, à Sainte-Pélagie, par un compagnon de captivité et aurait été remis par Madame Roland à la fidèle Fleury. Ce peut n'être là qu'une tradition, mais elle trouverait sa confirmation dans un mot de Mentelle. En effet, dans cette lettre du 25 mars 1800 à Champagneux, où il se révélait comme ayant été le dernier confident de la prisonnière, Mentelle disait : «C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*, ... le portrait de son mari, *le sien même que je garde*... ». Il se pourrait donc que ce portrait, remis à Fleury ou à Mentelle (à ce moment-là, c'était tout un), rendu ensuite à la famille, fut l'original que l'on conserve à Rosière. Mais cette hypothèse sur l'origine de l'œuvre, qu'on l'admette ou qu'on la rejette, ne change rien à l'intérêt qu'offre, au point de vue de l'exactitude, le portrait de Rosière, puisque, depuis trois générations, on l'y tient pour ressemblant.

§ 6. Conclusion.

En résumé, les gravures de Pasquier, de Bonneville et de Fouquet, le médaillon des Archives, la gravure de Nicollet en 1800, l'original conservé au château de Rosière, nous paraissent être les représentations les plus authentiques[1] de Madame Roland en 1792 et 1793, c'est-à-dire au temps de la fortune et de l'adversité[2].

[1] Mentionnons pour mémoire une jolie silhouette de Lavater, représentant Roland, sa femme et leur enfant, qui se trouve aussi à Rosière.

[2] Une américaine, miss Ida Tarbell, qui a écrit le livre le mieux étudié que nous ayons sur *Madame Roland* (New-York, 1896), a reproduit dans son ouvrage cinq portraits, dont un seul, celui de Rosière, mérite de retenir l'attention.

On nous a signalé un beau portrait de Madame Roland appartenant à M. le comte Duchâtel, ancien ambassadeur à Vienne. Mais nous ne voulons parler ici que des portraits sur l'histoire desquels nous avons quelques données.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

DU DEUXIÈME VOLUME.

Nous ne mentionnerons ici que les ouvrages qui ne figurent pas à l'*Index bibliographique* du premier volume.

De même qu'au premier volume, nous n'avons inscrit que les ouvrages dont le titre, cité plusieurs fois, a dû être donné en abrégé.

Alger (John G.). Englishmen in the French Revolution. — *London, 1889, in-8°.*

Almanach des bizarreries humaines, ou Recueil d'anecdotes sur la Révolution [par Ant. Bailleul]. — *Paris, an v (1796), pet. in-12.*

Archives de l'Hérault (Inventaire sommaire des), série C, t. I, 1865.

Archives nationales, W 294, dossier 227.

— W 381, dosssier 878.

Aulard (A.). Histoire politique de la Révolution française. — *Paris, Colin, 1901, 1 vol. in-8°.*

— Les orateurs de l'Assemblée constituante. — *Paris, 1882, in-8°.*

— Les orateurs de la Législative et de la Convention. — *Paris, 1885-1886, 2 vol. in-8°.*

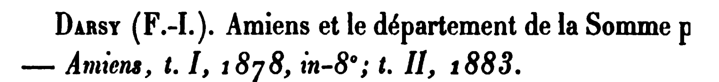
Beaulieu (C.-F.). Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France. — *Paris, 1801-1803, 6 vol. in-8°.*

Buchez et Roux. Histoire parlementaire de la Révolution française. — *Paris, 1834-1838, 40 vol. in-8°.*

Campardon (Émile). Le Tribunal révolutionnaire de Paris. — *Paris, Plon, 1866, 2 vol. in-8°.*

Conseil de commerce et Bureau de commerce (1700-1791), Inventaire analytique des procès-verbaux, par Pierre Bonnassieux; Introduction et Table, par Eugène Lelong. — *Paris, Imprimerie nationale, 1900, 1 vol. in-4°.*

Correspondance littéraire, philosophique et critique, par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc., édition Maurice Tourneux. — *Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°.*



Darsy (F.-I.). Amiens et le département de la Somme p
— *Amiens, t. I, 1878, in-8°; t. II, 1883.*

Dauban (C.). La vérité sur Madame Roland. — *Paris*
in-8°.

— Réponse à la Vérité vraie. — *Paris, Plon, 1864,*
— La démagogie en 1793 à Paris. — *Paris, Plon, 1*
— Les prisons de Paris sous la Révolution. — *Pari*

Desmoulins (Camille). Révolutions de France et de B
1789-12 décembre 1791. — *104 numéros in-8°.*

Duchatellier (A.). Histoire de la Révolution dans les
cienne Bretagne. — *Paris, Nantes, 1836, 6 vol. in-12.*

Duvergier (J.-B.). Collection complète des lois, décret
de 1788 à 1824. — *Paris, 1825-1828, 24 vol. in-8°.*

Faugère (P.). La vérité vraie sur la publication des *Mé*
land. — *Paris, Hachette, 1864, 48 p. in-8°.*

Guillon de Mauléon (Abbé). Mémoires pour servir à l
Lyon pendant la Révolution. — *Paris, Baudoin, 1824,*

Histoire de la Révolution de 1789 et de l'établisseme
en France, par deux Amis de la Liberté. — *Paris, C*
16 vol. in-8°.

Larevellière-Lépeaux (Mémoires de), publiés par son
3 vol. in-8°, 1873.

Mortimer-Ternaux. Histoire de la Terreur. — *Paris*
1881, 8 vol. in-8°.

Marcellin Pellet. Variétés révolutionnaires. — *Par*
1885, 1887, 1889, in-12.

Révolutions de Paris [du 12 juillet 1789 au 28 févri
domadaire, 225 numéros]. — [*Paris*], *de l'Imprimerie*
dhomme.

Rey (Auguste). Le naturaliste Bosc et les Girondins à
1882, 45 p. in-8°.

REY (Aug.). Le naturaliste Bosc, un Girondin herborisant. — *Paris, 1901, 70 p. in-8°.*

SCHMIDT (Ad.). Tableaux de la Révolution française. — *Leipzig, 1867-1871, 4 vol. in-8°.*

TOURNEUX (Maurice). Procès-verbaux de la Commune de Paris (10 août 1792-1er juin 1793). — *Paris, Société d'histoire de la Révolution, 1894, in-8°.*

VATEL (Charles). Charlotte de Corday et les Girondins. — *Paris, Plon, 1864-1872, 1 vol. in-8° en trois parties.*

WILLIAMS (Helena-Maria). Lettres sur les événements du 31 mai au 9 thermidor. — *Paris, s. d.* [*1795*], *in-12.*

— Souvenirs de la Révolution française. — *Paris, Dondey-Dupré, 1827, in-8°.*

INDEX DES NOMS.

(Le chiffre romain renvoie au volume, le chiffre arabe à la page, la lettre *n* aux notes de pied.)

A

B

IMPRIMERIE NATIONALE.

B

IMPRIMERIE NATIONALE.

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

IMPRIMERIE NATIONALE.

S

T

V

W

Y

Z

ERRATA.

Au moment où nous avons dépouillé les manuscrits 9532-9534 (n. A. fr.) des *Papiers Roland*, de la Bibliothèque nationale, ils venaient à peine d'y entrer. Depuis cette époque, un foliotage un peu différent de celui d'après lequel nous avons travaillé a légèrement modifié les numéros de nos références et rend nécessaires les rectifications suivantes.

TOME PREMIER.

	Au lieu de :	*Lisez :*
Page XLV	ms. 9533, fol. 56	ms. 9533, fol. 64.
Page XLVIII	ms. 9533, fol. 57-58	ms. 9533, fol. 65-66.
Page XLVIII	ms. 9533, fol. 59-63	ms. 9533, fol. 67-71.
Page XLVIII	ms. 9533, fol. 64-67	ms. 9533, fol. 72-75.
Page 21, note 1, ligne 4	138-139	151-152.
Page 24, note 1, 2e colonne, ligne 8	132-133	145-146.
Page 28, note 1	69-70	77-78.
Page 30, note 1, ligne 10	340-345	349-354.
Page 31, note 1	71-73	79-81.
Page 35, note 2	74-76	82-84.
Page 51, note 4, ligne 2	144	157.
Page 87, note 3	fol. 77	fol. 85.
Page 128, note 1	81-82	89-90.
Page 133, note, 1re colonne, ligne 4	148-149	125-126.
Page 141, note 1	fol. 83	fol. 91.
Page 188, note 1	fol. 84	fol. 92.
Page 199, note 3 (fin)	fol. 146-147	fol. 154-155.
Page 204, note 1	fol. 85-86	fol. 93-94.
Page 209, dernière ligne	155-156	165-166.
Page 242, note 1	155-156	165-166.
Page 363, note 2, ligne 6	fol. 147	fol. 160.
Page 407, note 1, ligne 6	fol. 107-108	fol. 114-115.
Page 430, note, 1re colonne, ligne 6	fol. 194-195	fol. 204-205.
Page 485, note 1, ligne 3	fol. 120-123	fol. 133-136.
Page 529, note 1	fol. 162-163	fol. 172-173.
Page 562, note 1	fol. 151-152	fol. 159-160.
Page 567, note 2	fol. 12-28	fol. 20-36.
Page 571, note 1	fol. 88-90	fol. 96-98.
Page 571, note 2	fol. 358-361	fol. 362-365.
Page 579, note 1	fol. 57-60	fol. 69.
Page 622, note 1	fol. 358-361	fol. 362-365.
Page 647, note 1	fol. 95-96	fol. 103-104.

	Au lieu de :	*Lisez :*
Page 701, note 2	fol. 125..................	fol. 133-134.
Page 712, note 1	fol. 171..................	fol. 179.
Page 713, 2ᵉ colonne, ligne 29.	fol. 197-198..............	fol. 204-205.
Page 713, 2ᵉ colonne, dernière ligne	fol. 202-203..............	fol. 207-210.
Page 714, 2ᵉ colonne, ligne 14.	fol. 184-187.	fol. 194-197.
Page 714, 2ᵉ colonne, ligne 17.	fol. 192..................	fol. 202.

TOME II.

	Au lieu de :	*Lisez :*
Page 10, note 2	196-197.................	204-205.
Page 25, note 4	93-94.	101-102.
Page 27, note 5	193-194.................	201-202.
Page 31, note 1, ligne 6	fol. 23..................	fol. 31.
Page 48, notes, 2ᵉ colonne, ligne 10.................	363-366.................	367-370.
Page 77, ligne 21..........	349-351.................	356-358.
Page 78, ligne 2...........	fol. 219-220, 231-232......	226-227, 238-239.
Page 80, note 1, ligne 1	fol. 153...........	fol. 161.
Page 80, note 1, ligne 6	fol. 146-150..............	fol. 154-158.
Page 85, note 2	fol. 243-244..............	fol. 252-253.
Page 94, note 2	fol. 246-248..............	fol. 255-257.
Page 97, note 2	fol. 8-9..................	fol. 17-18.
Page 100, note 1	249-250.................	258-259.
Page 102, note 1	fol. 99-100..............	fol. 107-108.
Page 104, note 4, ligne 6 ...	fol. 251-254............ .	fol. 260-263.
Page 106, note 1	fol. 10-11................	fol. 19-20.
Page 106, note 2	fol. 12-13................	fol. 21-22.
Page 110, note 2	fol. 14-16......	fol. 23-25.
Page 121, note 1	fol. 17-18................	fol. 26-27.
Page 127, note 2	fol. 21-24................	fol. 30-33.
Page 132, note 3	fol. 25-29................	fol. 34-38.
Page 138, note 2.	fol. 30-32................	fol. 39-41.
Page 141, note 1	fol. 33-35................	fol. 42-44.
Page 146, note 1	fol. 36-38................	fol. 45-47.
Page 154, note 1	fol. 39-40................	fol. 48-49.
Page 156, note 1	fol. 41..................	fol. 50.
Page 157, note 1	fol. 42-44................	fol. 51-53.
Page 165, note 1	fol. 48-50................	fol. 57-59.
Page 168, note 1	fol. 46-47................	fol. 55-56.
Page 172, note 3	fol. 51-55................	fol. 60-64.
Page 178, note 2	fol. 231-232..............	fol. 238-239.
Page 182, note............	fol. 56-57................	fol. 65-66.
Page 186, note............	fol. 58-59................	fol. 67-68.
Page 189, note 3	fol. 62..................	fol. 71.

	Au lieu de :	Lisez :
Page 191, note 3	fol. 63-64	fol. 72-73.
Page 193, note 2	fol. 238-239	fol. 245-248.
Page 198, note 1	fol. 65-66	fol. 74-75.
Page 202, note 4	fol. 68	fol. 77.
Page 207, note 1	69-70 *bis*	78-80.

AUTRES ERRATA.

TOME PREMIER.

	Au lieu de :	Lisez :
Page L-LXIX	Papiers Faugère	Papiers Roland, 2e série.
Page LXII	Brissot	Lanthenas et Bosc.
Page LXV, lettre 467	22 janvier	2 janvier.
Page LXX, rétablir ainsi les chiffres de la colonne de 1790	3, 19, 12, 20, 4, 1 et 59...	3, 19, *13*, 20, *3*, 1 et 59.
Page 44, note 1, ligne 3	Il avait épousé	Son fils avait épousé....
Pages 351, note 3; 360, note 1; 369, note 2; 371, note 3; 372, note 2	Broussonnet	Broussonet.
Page 388, note 1	Perrier	Périer.
Page 616, ligne 21	Peant	Pezant.
Page 653, ligne 10	février	janvier.
Page 709, ligne 5	*que* l'appréciation	*pour* l'appréciation....

A la page 489 du tome I, ainsi qu'aux pages 231, 536, 684, 685 et 686 du tome II, rectifier l'orthographe du nom de *Larevellière-Lépeaux*. A partir de 1790, il signa toujours Revellière-Lépeaux. Mais nous lui conservons, à l'exemple de son fils lorsqu'il publia ses Mémoires, l'orthographe «que l'histoire a constamment adoptée».

TOME II.

	Au lieu de :	Lisez :
Page 26, 1re colonne des notes, ligne 9	n° XXI	n° XXI *et suivants*.
Page 42, ligne 17, note 2	Colonne	Colone.
Page 48, ligne 18	Rabaud	Rabaut.
Page 94, note 1, ligne 3	Rosières	Rosière.
Page 163, ligne 7	*régisseur*	*régiment.*
Page 164, ligne 2	Loustalot	Loustallot.
Page 193, ligne antepénultième	toute	tout.
Page 295, lettre 430, ligne 1	war	was.
Page 301, dernière ligne	résoud	résout.
Page 389, ligne 16	un âme	une âme.
Page 449, note 1, ligne 1	9583	9533.
Page 518, note 3	Barrère	Barère.
Page 715, note 2, ligne 8	1835	1847.
Page 718, ligne 3	1887	1897.

Page 135, notes, 2e colonne. — Rétablir ainsi le passage : Mais l'examen des autographes (ms. 9534, fol. 34-38) prouve son erreur. Le fol. 35 se termine par «je viens au», et le fol. 36 commence par «lundi 26».

Pages 134, 270 et 499. — Supprimer le trait d'union après Rabaut.

Page 465. — Rectifier ainsi la note 2 : le portrait envoyé à Lavater est le portrait au physionotrace annoncé dans la lettre du 18 novembre 1792.

ADDENDA.

TOME PREMIER.

Page LXIII. — Ajouter, en parlant de l'édition des *Mémoires* de 1827 (par Berville et Barrière), que c'est une troisième édition. Leur première édition est de 1820.

Page 30, ligne 12. — A «Mlle Desportes» ajouter en note : «Sur cette cousine de Madame Roland, voir l'Appendice B».

Page 33, ligne 16. — Ajouter en note : «Voir Barbier, *Dict. des anonymes*, n° 3536».

Page 41, note 3. — A «ms. 9533», ajouter «fol. 240-241».

Page 60, ligne 14 et note 1. — Au lieu de «d'Ollier, — nous n'avons pu identifier ce nom —», lire : «Dolin ou Dollin. Voir lettres des 20 janvier et 2 février 1782».

Page 110, note 3. — Gavoti de Berthe. Ajouter : «Il s'appelait Gavoty de Berthès et le Bureau de consultation des Arts et métiers lui accorda, le 11 avril 1792, une récompense nationale de 6,000 livres (J. Guillaume, *Comité d'instruction publique de la Convention*, t. II, p. 466 et 633)».

Page 120, note 2. — Ajouter : «Un des Debray-Chamont, Joseph-François, négociant à Amiens, fut député à la Législative».

Page 122, note 2. — Ajouter aux références la *Correspondance littéraire*, t. XIV, p. 354.

Page 123, note 1. — Ajouter : «Voir Quérard, *France littéraire*, art. *Maugendre l'aîné* (1758-1783)».

Page 137. — Rectifier ainsi la note 2 : Le *Novitius* était un gros dictionnaire latin-français, en 2 vol. in-4°, paru en 1721.

Page 150, note 3. — Ajouter : «Mais l'édition des *Œuvres de J.-J. Rousseau*, de 1819, en 20 vol., donne des *Fragments pour un dictionnaire des termes d'usage en botanique* (t. XIV, p. 479)».

Page 192. — Remplacer la note 1 par la suivante : «Probablement Jean Brayer, de Soissons, mort en 1826 (*Biogr. univ.* et *France littéraire*)».

Page 200. — A la fin de la note 1, ajouter : «Voir Haag, *France protestante*, 2e édit., t. IV, sur les Colladon, famille de pasteurs et savants genevois, encore existante».

Page 213, ligne 13 et note. — Homelane. Il s'appelait en réalité O'Mellane (Eugène). Voir Darsy, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution*, 1878, p. 213.

Page 252, ligne 1. — Ajouter en note : «C'est l'*Histoire des animaux*, d'Aristote, avec la traduction française par Camus, 1783, 2 vol. in-4°».

Page 267, note 1, sur Baron. — Ajouter : «Voir, sur ses singulières mœurs littéraires, Barbier, *Dict. des anonymes*, n° 4879».

Page 304, note 1. — C'est, au contraire, J.-B. Leroy qui faisait le cours. Voir Quérard, *France littéraire.*

Page 325, note 1. — Ajouter : «Voir au ms. 6240, fol. 184, une lettre de Bosc à Roland».

Page 350, lettre 121. — Ajouter en note : «Voir au ms. 6240, fol. 199, une lettre de Roland à Bosc».

Page 374, lettre 128. — Ajouter : «Voir au ms. 6240, fol. 220, une lettre de Roland à Bosc».

Page 455, note 3. — Ajouter : «Il se trouve en Angleterre et a été publié par H. A. Bright dans les *Miscellanies of the polybiblon Society*, t. XIV, n° 6 (London, 1872-1876, in-8°), sous ce titre : *Unpublished Diary of Madame Roland*».

Page 483, note 1. — Cette lettre a été vendue récemment en Angleterre (vente des 3 et 4 mai 1901). Voici les indications du catalogue de Sotheby, Wilkinson et Hodge, Wellington street, Strand, London : «A Albert Gosse, à Genève», A. l. s. «Ph. de Laplatière», 3 p. in-4°, Villefranche, 2 janvier 1785».

Nous empruntons à ce catalogue l'extrait suivant *tel quel*, qui complète, dans une large mesure, le passage que nous avons donné :

A most interesting letter of this remarkable woman describing a visit she has made to «l'interessante Angleterre. J'ai fait le voyage avec un intérêt singulier ; des yeux fatigués du spectacle de l'empire arbitraire se reposent avec délices sur des pays plus heureux où les loix ont encore du pouvoir et où le peuple est compté pour quelque chose. Cette Nation dont les richesses s'appuit les mœurs et altérnent la constitution, montre cependant un caractère bien remarquable en Europe, bien respectable et bien attachant pour tout homme qui n'est point avili. En voyant les Anglois chez eux on s'étonne étrangement des préjugés qui règnent contre eux en France et dont sont imbues des personnes qui, par leur éducation et leurs lumières, sembleroient devoir s'en affranchir. Jamais peuple ne fut plus modéré dans sa vie ordinaire, plus sage dans ses démarches et ses prétentions, plus honête envers les étrangers que le peuple Anglois.» She mentions his compatriot Delolme and his work on the English Constitution. «Les Anglois font un cas si particulier de son ouvrage qu'ils le citent quelquefois comme autorité dans le Parlement.» Mentions her husband. «Les affaires d'un nouveau département se sont succédées en foule pour M. Rld.»

Page 483, note 2. — Après «ms. 9533, autogr.», ajouter : «fol. 106».

Page 665, note 2. — Chaillé, ajouter : «voir p. 650».

TOME II.

Page 87, ligne 15. — Mettre en note : «Le comte de Narbonne-Pelet-Fritzlar, lieutenant-général du 1er janvier 1784».

Page 123, ligne 2. — Après «écriture de Roland», ajouter : «ms. 9534, fol. 28-29».

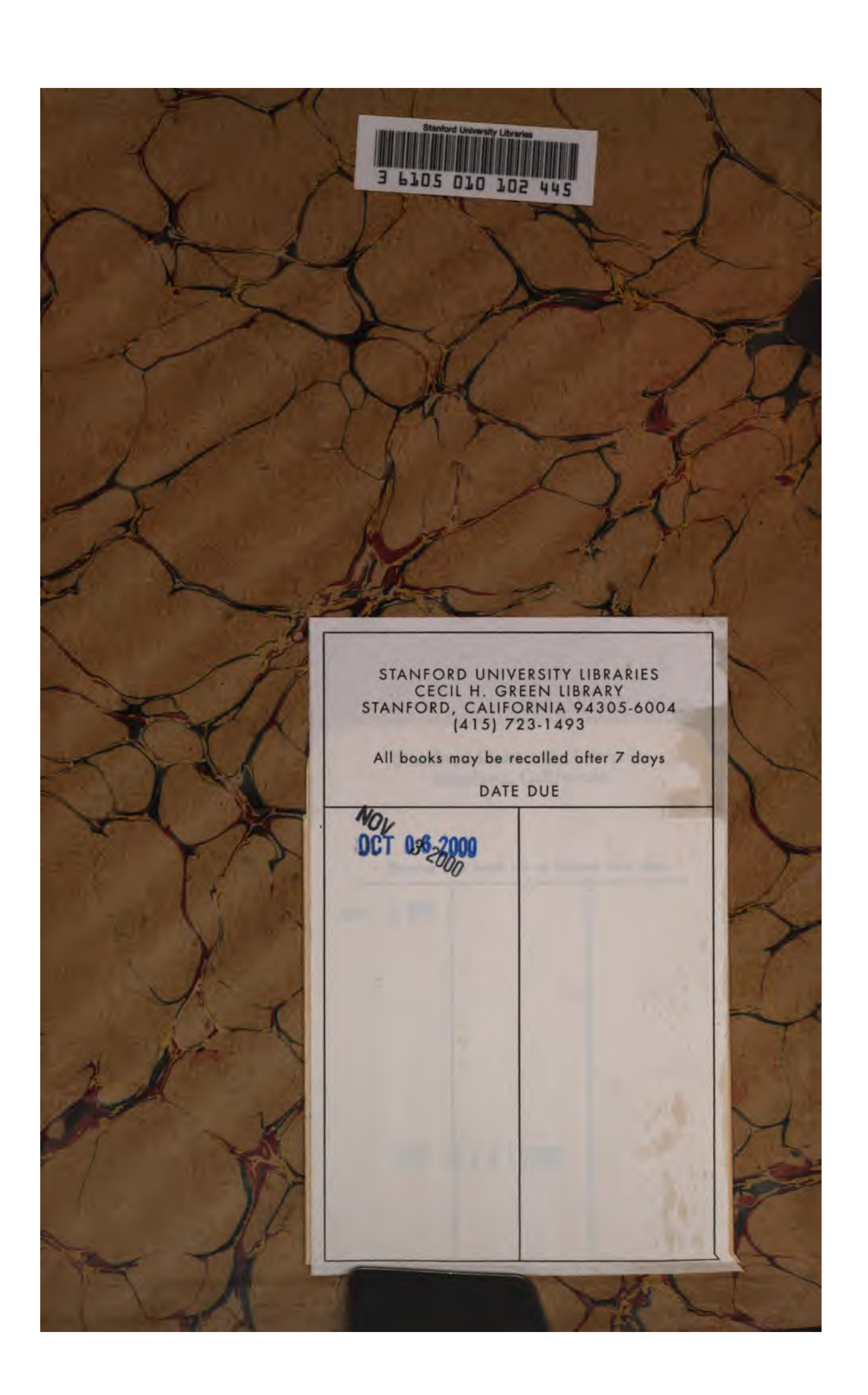
Page 203, note 2. — Ajouter : «C'est probablement un des deux frères Baumgartner, Jean-Louis (1730-1796) et Jacob-Julien (1733-1816), nés tous deux à Genève, établis alors en Angleterre, qui retournaient souvent voir leur famille dans leur ville natale».

Page 304, note 2. — Ajouter : Voir cependant, sur l'orthographe de ce nom, la *Révolution française* de septembre 1901, p. 270.

Page 384, lettre 464, note 1. — Ajouter que cette lettre avait déjà été publiée par M. Laponneraye, au tome II, p. 415, de son édition des *Œuvres de Maximilien Robespierre* (1840). — Elle lui avait été remise avec les papiers de Charlotte Robespierre.

Page 563, n° xxvii, ajouter : «Est. Riverieulx, Roland et Cie, banquiers à Lyon en 1782». (*Catalogue Louis Brun*, avril 1902). — Cf. *Alm. de Lyon*, 1789, p. 163 : «Négociants en gros.»




Stanford University Libraries
3 6105 010 102 445

